



Vendredi 6 février 2026

**BULLETIN OFFICIEL
DE LA VILLE DE PARIS**

DÉBATS

**Séance des mardi 16, mercredi 17, jeudi 18
et vendredi 19**

DÉCEMBRE 2025

Table des matières

Ouverture de la séance.....	3
Hommage aux victimes de l'attentat survenu à Sydney.....	3
Adoption d'un compte rendu.	3
Félicitations.....	3
Débat budgétaire - Etat spécial territorial.	3
2025 DFA 68 Budget primitif de la Ville de Paris pour l'exercice 2026.	3
2025 DFA 68-1° - Budget d'investissement pour 2025.	3
2025 DFA 68-2° - Budget de fonctionnement pour 2025.	4
2025 DFA 68-3° - Evolutions de tarifs.	4
Amendement n°118 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif aux cheminements piétons.	4
Amendement n°119 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif au plan toits anti-surchauffe.	4
Amendement n°120 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif au financement de jeux pour enfants en situation de handicap dans les squares à Paris.	4
Amendement n°121 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la suppression des pistes cyclables sur les trottoirs.	4
Amendement n°122 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la rénovation du Théâtre Guignol des Champs-Élysées.	4
Amendement n°123 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la rénovation du bâtiment historique de la Croix-du-Trahoir.	4
Amendement n°124 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la mise en place d'une stratégie touristique par arrondissement à Paris.	4
Amendement n°125 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la création d'une journée du petit patrimoine.	4
Amendement n°126 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'aménagement des carrefours dangereux.	4
Amendement n°127 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'accessibilité des caniparcs parisiens.	4
Amendement n°128 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'accessibilité des bibliothèques de la Ville pour les personnes en situation de handicap.	4
Amendement n°129 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'entretien et au remplacement des plaques de rues.	4

Amendement n° 134 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la suppression des préemptions de la Ville de Paris.....	4
Amendement n° 136 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux moyens consacrés à l'EVAR... 4	4
Amendement n° 137 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'amélioration de la formation des agents et agentes de l'ASE.	4
Amendement n° 138 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la prise en charge du "pass" navigo pour les MNA en recours de minorité.....	4
Amendement n° 139 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la municipalisation du terrain Junot.	4
Amendement n° 140 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'aménagement de l'avenue Gravelle.	4
Amendement n° 141 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au nouveau secteur Paris respire de l'avenue Jean Moulin et Plantes dans le 14e.	4
Amendement n° 142 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au soutien aux bars queer et espaces de convivialité LGBTQIA+ face aux attaques réactionnaires.	4
Amendement n° 143 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.	5
Amendement n° 144 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux moyens consacrés aux bus. ...	5
Amendement n° 145 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux moyens budgétaires consacrés aux classes découvertes.	5
Amendement n° 146 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux moyens budgétaires consacrés au service public du périscolaire et à ses agents.	5
Amendement n° 150 déposé par le groupe Paris en commun relatif à une subvention pour soutenir les activités culturelles et d'éducation populaire de l'association couleur Brazil.	5
Amendement n° 151 déposé par le groupe Paris en commun relatif à une subvention pour la création d'une maison de l'égalité et de la non-violence par le CIDFF de Paris.	5
Amendement n° 152 déposé par les groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen relatif au Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.	5
Amendement n° 155 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au soutien aux commerces LGBTQIA+ victimes de violences.....	5
Amendement n° 156 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au financement de l'Equipe de Liaison Intersectorielle	

d'Accompagnement entre Habitat et Soins (ELIAHS).....	5	l'encadrement des avantages des élus au Conseil de Paris.	6
Amendement n° 157 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux classes découvertes.....	5	Vœu n° 8 déposé par le groupe Pour Paris relatif à la fusion des bailleurs sociaux de la Ville de Paris....	6
Amendement n° 158 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la situation budgétaire de l'association CoopCycle.	5	Vœu n° 9 déposé par le groupe Pour Paris relatif à la mise en place d'une démarche d'évaluation des politiques publiques parisiennes et à la création d'un Comité d'évaluation.	6
Amendement n° 159 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au soutien à l'association Couleurs Brazil (20e).....	5	Vœu n° 10 déposé par le groupe Pour Paris relatif à la délégation au privé des services de la propreté à Paris.	6
Amendement n° 160 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux loyers des commerçants et des artisans.	5	Vœu n° 47 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réduction des dépenses par la fusion ou la suppression des comités Théodule pour rationaliser la dépense publique.....	6
Amendement n° 161 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la construction d'un centre social dans le futur quartier Hébert.....	5	2025 DFA 63 Budget 2026 des états spéciaux d'arrondissement.....	6
Amendement n° 162 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la construction d'un centre Paris Anim' au 4 rue de la Mare (20e).....	5	2025 DFA 69 Budget primitif emplois pour 2026....	6
Amendement n° 163 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la mise en œuvre des engagements de la Ville de Paris en matière d'égalité femmes-hommes et de lutte contre les violences faites aux femmes.....	5	Amendement n° 147 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux moyens humains consacrés aux canaux.....	6
Amendement n° 164 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au financement du dispositif Paris Jeunes Vacances.	5	Amendement n° 148 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux moyens humains consacrés au service public scolaire et périscolaire et à ses agents.	6
Amendement n° 165 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux intervenant.es culturels de "Paris Musées".	5	Amendement n° 168 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au contrôle des annonces de meublés touristique et au respect de l'encadrement des loyers.....	6
Amendement n° 166 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'augmentation de la subvention du centre Primo Levi.	5	Amendement n° 169 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au renforcement de l'appui administratif et médico-social.	6
Amendement n° 167 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au financement de l'étude sur la réfection des Frigos (13e).....	5	Amendement n° 170 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au traitement des dossiers du dispositif Accompagner-reloger les publics prioritaires (ARPP).....	6
Lettre rectificative n° 1.	5	Amendement n° 171 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au renforcement des effectifs d'ASEM au sein de la DASCO.	6
Vœu n° 1 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la mise en œuvre d'un plan d'économies de fonctionnement.....	6	Amendement n° 172 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au suivi et à la prospective du parc privé et à la transformation des bureaux en logements pour toutes et tous.....	6
Vœu n° 2 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la révision des redevances d'occupation du domaine public pour une meilleure valorisation de l'espace public.....	6	Amendement n° 173 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la création de deux postes de TSO dans les écoles Estienne et Duperré...	6
Vœu n° 3 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la réalisation d'un audit financier indépendant et complet sur les finances de la Ville de Paris.	6	Amendement n° 174 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au maintien de l'intégralité des effectifs d'animation et à l'accélération du plan de déprécarisation des animateurs.....	7
Vœu n° 4 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la suppression des jetons de présence au sein des SEM, SPL et SPLA parisiennes.....	6	Amendement n° 175 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la création d'un poste de PVP coordonnant l'expérimentation en cours en matière de "savoir nager".....	7
Vœu n° 5 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif au suivi d'exécution budgétaire des différents plans stratégiques de la Ville.....	6	Amendement n° 176 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux suppressions de postes de Professeurs de la Ville de Paris.....	7
Vœu n° 6 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif au vote de mandats spéciaux pour les déplacements de la Maire de Paris.....	6	Lettre rectificative n° 2.....	7
Vœu n° 7 déposé par le groupe Pour Paris relatif à la maîtrise des dépenses publiques et à		2025 DILT 16 Budget primitif 2026 du budget annexe des transports automobiles municipaux.	7

2025 DPE 45 Budget annexe de l'assainissement - Budget primitif 2026.	7
2025 DPE 47 Budget annexe de l'assainissement - Fixation du taux et des modalités de calcul de la redevance d'assainissement (part collecte) à compter du 1er janvier 2026.	7
2025 DPE 48 Fixation du mode de calcul des tarifs des recettes du budget annexe de l'assainissement à compter du 1er janvier 2026.	7
2025 DPE 46 Budget annexe de l'eau - Budget primitif 2026.	7
2025 DPE 51 Budget annexe de l'eau - Fixation de la part communale à compter du 1er janvier 2026.	7
2025 DPE 50 Budget annexe de l'eau - Fixation de la contrevalet pour la redevance sur la performance des réseaux d'eau potable.	7
2025 DSOL 90 Budget primitif de l'exercice 2026 du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide Sociale à l'Enfance.	7
Amendement n° 177 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à des moyens supplémentaires pour la protection de l'enfance.	7
Lettre rectificative n° 3.	7
2025 DSOL 186 Budget primitif créant, pour l'année 2026, les emplois des personnels des établissements parisiens de l'aide sociale à l'enfance.	7
2025 DSOL 197 Communication relative au Budget primitif 2026 du budget général du Centre d'action sociale de la Ville de Paris.	7
2025 DDCT 121 Bleu budgétaire Intégration 2024.	7
2025 DTEC 41 Bleu Climat 2024.	7
2025 DJS 155 Bleu budgétaire jeunesse 2024.	7
Souhaits de bienvenue.	11
Débat budgétaire - Etat spécial territorial. (Suite).	11
Souhaits de bienvenue.	20
Débat budgétaire - Etat spécial territorial. (Suite).	20
Suspension et reprise de la séance.	47
Débat budgétaire - Etat spécial territorial. (Suite).	47
2025 PP 107 Budget primitif 2026 du budget spécial de la Préfecture de police.	53
Amendement n° 135 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'alignement de la participation de la Ville de Paris à la section du fonctionnement du budget primitif du budget spécial 2026.	53
Souhaits de bienvenue.	56
2025 PP 107 Budget primitif 2026 du budget spécial de la Préfecture de police. (Suite).	56
Débat budgétaire - Explication de votes.	71
2025 DFA 68-1° - Budget d'investissement pour 2026.	81

2025 DFA 68-2° - Budget de fonctionnement pour 2026.	84
2025 DFA 68-3° - Evolutions de tarifs.	84
2025 DFA 63 Budget 2026 des états spéciaux d'arrondissement.	85
2025 DFA 69 Budget primitif emplois pour 2026.	85
2025 DILT 16 Budget primitif 2026 du budget annexe des transports automobiles municipaux.	85
2025 DPE 45 Budget annexe de l'assainissement - Budget primitif 2026.	85
2025 DPE 47 Budget annexe de l'assainissement - Fixation du taux et des modalités de calcul de la redevance d'assainissement (part collecte) à compter du 1er janvier 2026.	85
2025 DPE 48 Fixation du mode de calcul des tarifs des recettes du budget annexe de l'assainissement à compter du 1er janvier 2026.	85
2025 DPE 46 Budget annexe de l'eau - Budget primitif 2026.	86
2025 DPE 51 Budget annexe de l'eau - Fixation de la part communale à compter du 1er janvier 2026.	86
2025 DPE 50 Budget annexe de l'eau - Fixation de la contrevalet pour la redevance sur la performance des réseaux d'eau potable.	86
2025 DSOL 90 Budget primitif de l'exercice 2026 du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide Sociale à l'Enfance.	87
2025 DSOL 186 Budget primitif créant, pour l'année 2026, les emplois des personnels des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance.	87
2025 DSOL 197 Communication relative au Budget primitif 2026 du budget général du Centre d'action sociale de la Ville de Paris.	87
2025 DDCT 121 Bleu budgétaire Intégration 2024.	87
2025 DTEC 41 Bleu Climat 2024.	87
2025 DJS 155 Bleu budgétaire jeunesse 2024.	87
2025 PP 107 Budget primitif 2026 du budget spécial de la Préfecture de police.	87
Suspension et reprise de la séance.	88
2025 DDCT 148 Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires, les projets d'amélioration et d'animation de l'espace public (subventions d'investissement, GUP, BPP).	88
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux locaux associatifs en pied d'immeuble social dans les quartiers populaires.	88
Compte rendu de la 6e Commission.	91
2025 DJS 123 Approbation des modalités d'accueil, d'indemnisation et de financement des formations de la promotion 2025-2026 du Service civique parisien.	92
2025 DJS 160 Mise en œuvre du dispositif "Paris Jeunes Vacances" pour l'année 2026.	94
2025 DAJ 45 Retrait de la protection fonctionnelle accordée à Mme Rachida DATI.	94

Rappel au règlement.	99
2025 DAJ 45 Retrait de la protection fonctionnelle accordée à Mme Rachida DATI. (Suite).	99
Observation sur le déroulement de la séance.	99
Suspension et reprise de la séance.	99
2025 SG 36 Approbation d'un contrat de concession de service public parisien de production et de distribution de la chaleur et création de la société d'économie mixte à opération unique concessionnaire (SEMOP).	100
2025 SG 45 Garantie d'emprunt à accorder à la société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) pour le service public parisien de production et de distribution de la chaleur.	100
2025 SG 47 Autorisation de conclure actes et conventions financières dans le cadre du contrat de concession de service public parisien de production et de distribution de chaleur.	100
Rappel au règlement.	116
2025 SG 36 Approbation d'un contrat de concession de service public parisien de production et de distribution de la chaleur et création de la société d'économie mixte à opération unique concessionnaire (SEMOP).	116
2025 SG 45 Garantie d'emprunt à accorder à la société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) pour le service public parisien de production et de distribution de la chaleur.	116
2025 SG 47 Autorisation de conclure actes et conventions financières dans le cadre du contrat de concession de service public parisien de production et de distribution de chaleur. (Suite).	116
Suspension et reprise de la séance.	118
2025 DASCO 84 Communication : rapport sur la restauration scolaire pour 2024.	118
2025 DASCO 122 Caisse des écoles (13e) - Subvention 2026 (13.200.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. ...	123
2025 DASCO 124 Caisse des écoles (15e) - Subvention 2026 (12.690.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. ...	123
2025 DASCO 125 Caisse des écoles (16e) - Subvention 2026 (4.400.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. ...	123
2025 DASCO 127 Caisse des écoles (18e) - Subvention 2026 (17.000.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. ...	123
2025 DASCO 139 Académie du Climat - Adoption d'une convention de partenariat entre le CNRS Editions et la Ville de Paris.	128
2025 DASCO 152 Participation financière de la Ville de Paris au financement du dispositif de décharges d'enseignement des directrices et directeurs des écoles publiques parisiennes - Convention avec l'Etat.	129
Vœu déposé par le groupe "Les Écologistes" relatifs à l'établissement d'une nouvelle convention maintenant le régime des décharges de direction dans les écoles publiques parisiennes.	129
Suspension et reprise de la séance.	138

Rappels au règlement.	138
Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'établissement Jenner de la Fondation Jean Cotxet accueillant des enfants de l'Aide sociale à l'enfance de Paris.	139
Souhaits de bienvenue.	141
Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'établissement Jenner de la Fondation Jean Cotxet accueillant des enfants de l'Aide sociale à l'enfance de Paris. (Suite).	141
2025 DDCT 32 Communication relative au suivi des délégations du Conseil de Paris à la Maire de Paris au titre des articles L 2122-22 et L 3211-2 du code général des collectivités territoriales.	148
2025 DDCT 31 Communication sur l'état annuel des indemnités des Conseillères et Conseillers de Paris (exercice 2025).	149
2025 DDCT 176 Convention de co-production entre Usbek & Rica et la Ville de Paris pour l'édition 2025 du "Futur Festival" au Théâtre de la Concorde (8e).	150
2025 DU 209 Transformation de l'Ensemble Immobilier de la Tour Maine-Montparnasse - Avis sur l'étude d'impact et le projet - Conventions d'adaptation des servitudes - Conventions de Projet Urbain Partenarial.	151
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'annulation de l'accord entre Paris et les copropriétaires du centre commercial Maine-Montparnasse.	152
Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'avenir du BHV et à la préservation de sa vocation.	159
Vœu déposé par le groupe Paris en Commun relatif à la défense de l'école inclusive à Paris Centre.	161
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'annonce de fermeture du lycée Rabelais. .	163
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux conditions de travail des agent-es du périscolaire et à la qualité de l'accueil des enfants sur le temps périscolaire.	164
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la lutte contre les violences faites aux enfants.	165
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la tenue d'une audition de la directrice de la CASPE 11/12 par la 6e commission.	165
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'ouverture d'une enquête de l'Inspection générale de la Ville de Paris sur les violences.	166
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à des mesures d'urgence pour le périscolaire dans le 11e arrondissement et dans tout Paris.	166
Vœu déposé par l'Exécutif.	166
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la gratuité des repas pour les familles en cas de grève des animateurs sur le temps de cantine.	170
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux fermetures de classe dans les écoles parisiennes.	172
2025 DDCT 187 - Adoption du Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public de Paris 2026-2031.	173

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la pénurie de personnel dans les crèches municipales et au manque de places disponibles.	174
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au renouvellement du matériel informatique de la Ville et au boycott de la marque Hewlett-Packard.	175
2025 DAE 257 Désignation de la Directrice générale de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles (ESPCI).	176
Compte rendu de la 7e Commission.	178
2025 DGRI 47 Accord de contribution pour l'implantation d'un bureau du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) à Paris.	179
2025 DGRI 63 Convention de co-organisation entre la Ville de Paris et l'ambassade du Vietnam pour l'organisation du Nouvel an vietnamien le 12 février 2026.	181
2025 DGRI 64 Avenant à la convention entre la Ville de Paris et "Eau de Paris" pour la mobilisation d'expertise dans le cadre de la coopération entre la Ville de Paris, la Municipalité de Jéricho et la Jenin West Water Utility (JWWU).	181
2025 DGRI 65 Convention de co-organisation entre la Ville de Paris et "Combat Antisemitism Movement" pour le Sommet des Maires européens contre l'antisémitisme les 19 et 20 novembre 2025.	183
2025 DGRI 67 Subventions (155.571 euros) et conventions avec "Acted", Plan International France et Action contre la Faim pour des aides d'urgence au Soudan, au Soudan du Sud et au Tchad.	187
Vœu déposé par les groupes Changer Paris et MoDem et Indépendants relatif à la demande de protection et de libération des prisonniers politiques arméniens actuellement détenus en Azerbaïdjan.	188
Vœu déposé par l'Exécutif.	188
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la nécessaire solidarité et la coopération avec le peuple cubain.	192
2025 DJS 110 Convention de mise à disposition des stades Léo Lagrange, et Léon Bonvoisin situés route de la Pyramide Bois de Vincennes à Paris (12e) entre la Ville de Paris et la commune de Vincennes.	193
2025 DJS 158 Espace sportif Pailleron (19e) - Délégation de service public pour la gestion - Principe et modalités de passation.	194
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la municipalisation de l'espace sportif Pailleron (19e).	194
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la mise en place d'équipements sportifs démontables, autonomes et réversibles sur les quais de Seine.	196
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'indemnisation des associations et clubs sportifs en réparation du préjudice financier causé par les réquisitions abusives des gymnases parisiens.	197
Compte rendu de la 8e Commission.	199

2025 DPE 49 Prévention des déchets Textiles Sanitaires à Usage Unique (TSUU) : signature de deux contrats avec Citeo Soin & Hygiène dans le cadre de la filière REP.	200
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la prévention des déchets Textiles Sanitaires à Usage Unique.	200
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au plan de ramassage des feuilles mortes de la Ville de Paris.	202
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif au libre choix du mode de gestion de la collecte des déchets par les arrondissements.	203
2025 DPE 54 Sortie du domaine public de l'eau d'une partie de la parcelle AE n° 29 correspondant à une surface de 2.508 mètres carrés mise en dotation d'"Eau de Paris" située 125/125 bis, rue de l'Abbé Groult (15e).	205
Vœu déposé par le groupe "Les Écologistes" relatif aux impacts énergétiques et environnementaux du projet de campus d'intelligence artificielle à Fouju en Seine-et-Marne.	208
2025 DEVE 44 Ouverture au public du jardin de la cité mixte régionale Paul Valéry (12e) - Convention avec la RIF.	209
Vœu déposé par le groupe "Les Écologistes", relatif à la dénomination du jardin, du parvis et du Terrain d'Education Physique de la cité scolaire Paul Valéry.	209
2025 DEVE 109 Occupation par la Garde Républicaine de locaux dans le bois de Boulogne (16e).	212
2025 DLH 415 Réalisation 3, chemin des Gravilliers et 52, route de Suresnes (16e), d'un programme d'acquisition amélioration de 11 logements sociaux (9 PLUS, 2 PLS) par la R.I.V.P. - Subvention (978.130 euros).	213
2025 DVD 146 "Fonds Vert" - végétalisation rue Gay Lussac (5e) et renaturation avenue de Bouvines (11e) - Conventions de cofinancement entre la Ville de Paris et l'Etat.	215
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'expérimentation d'une plage horaire pour chiens sans laisse au parc des Buttes Chaumont. ...	216
2025 DAE 201 Convention de financement, accord de consortium et autorisation de recrutement sur contrats de projets de trois agents pour la phase de réalisation du démonstrateur Seine Nourricière.	218
2025 DAE 255 Budget participatif parisien : subvention d'investissement (300.000 euros) à l'association Food Sweet Food pour son installation à la Fabrique de l'Alimentation durable dans le 20e arrondissement.	219
Suspension et reprise de la séance.	221
Compte rendu de la 1ère Commission.	221
2025 DAE 41 Dérogations à la règle du repos dominical pour 2026 : Avis du Conseil de Paris.	222
Souhaits de bienvenue.	224

2025 DAE 259 - Subventions d'investissement (482.000 euros) et conventions avec 40 librairies parisiennes.	224
Suspension et reprise de la séance.	234
2025 DGRI 51 - Communication sur le rapport d'activité 2025 du Conseil parisien des Européen.ne.s.....	234
Vœu déposé par l'Exécutif concernant le Conseil parisien des Européens relatif au sport pour toutes et tous.	234
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en place d'un plan d'urgence pour le commerce dans le 14e arrondissement.	245
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la vacance commerciale dans le 17e arrondissement.	246
Vœu déposé par le groupe Pour Paris relatif à l'accompagnement des librairies concernées par la protection au titre des commerces culturels dans le P.L.U.-b.....	247
Vœu déposé par l'Exécutif.	248
2025 DFA 78 - Modification des statuts de la S.P.L.A. Soreqa corrélatrice à l'entrée de l'E.P.T. Grand Paris Grand Est au capital de la S.P.L.A.	249
2025 DAE 4 - Budget participatif parisien. - Subvention (108.000 euros) et convention avec une entreprise à but d'emploi parisienne (18e).	251
Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif au soutien aux E.B.E. parisiennes.	251
2025 DAE 228 - Subvention de fonctionnement (1.500.000 euros) et d'investissement (200.000 euros) 2026 et convention avec "Paris et Compagnie".....	253
2025 DAE 236 - Subvention de fonctionnement au fonds E.T.C.L.D. (410.700 euros), et avenants entre E.T.C.L.D. et la Ville de Paris, ainsi qu'entre elles et "13 Avenir", "Activ'18", "Émile et Rosa" et "La Compagnie du 20e".....	255
2025 DAE 238 - Subventions (1.440.000 euros) et conventions avec 18 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion.	257
2025 DAE 248 - Subvention (170.114 euros) et signature de la convention pluriannuelle 2025-2028 avec l'Union départementale UNSA de Paris.....	259
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la fermeture des deux magasins Leroy Merlin à Paris.	260
2025 DTEC 35 - Mise à disposition de l'annexe du collège André Citroën (15e) pour y créer le campus de la Résilience.....	261
2025 DAE 235 - Subvention de fonctionnement (311.000 euros) à l'association "Les Canaux" (19e).	263
2025 DAE 237 - Subvention de fonctionnement (60.000 euros) à l'association "Réseau francilien du réemploi" (11e).....	264
2025 DAE 239 - Subventions (3.059.000 euros) et conventions avec 44 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi.....	265

2025 DAJ 28 - Acceptation du legs particulier consenti par M. B au profit de la Ville de Paris à charge pour elle de mettre des livres à la disposition de la bibliothèque Forney.	266
2025 DEVE 103 - Approbation d'un contrat de délégation de service public relatif à la rénovation et à la gestion du crématorium du Père-Lachaise à la société publique locale funéraire de Paris (S.P.L.F.P.).	266
Suspension et reprise de la séance.....	271
2025 DFA 59 - Signature d'un contrat de concession de travaux relatif à la rénovation et l'exploitation de l'établissement dénommé "le Pavillon des Princes" (16e).....	271
2025 DFA 71 - Communication sur les rapports d'activité des délégataires et concessionnaires au titre de l'exercice 2024.	272
2025 DFA 72 - Communication sur le bilan des conventions et autres titres d'occupation du domaine public de la Ville de Paris pour l'exercice 2024.....	272
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'action de la Ville de Paris face aux loyers et redevances impayés par certains occupants du domaine public.....	273
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la modification de la procédure d'information préalable prévue par la Charte de la téléphonie mobile de la Ville de Paris.....	274
Compte rendu de la 2e Commission.....	274
2025 DAC 312 - Apposition d'une plaque commémorative en mémoire des victimes de la dictature en Uruguay (1973-1985) au 21 ter, rue Voltaire (11e).....	275
2025 DAC 316 - Apposition d'une plaque commémorative en souvenir de l'insurrection du ghetto de Varsovie, place Marek-Edelman (11e). ...	277
2025 DAC 463 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage aux victimes du féminicide de l'École Polytechnique de Montréal (Québec), le 6 décembre 1989, au 1, place du Québec (6e).	280
2025 DAC 489 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Mário Soares au 17, boulevard Garibaldi (15e).	284
2025 DASCO 138 - Dénomination des écoles Yves de Daruvar, François de Labouchère et François de Menthon (16e).	286
2025 DEVE 7 - Réalisation d'un jardin mémoriel en hommage aux victimes de l'esclavage dans le jardin du Trocadéro (16e).	287
2025 DEVE 111 - Dénomination "allée Claude Lanzmann" attribuée à l'allée centrale du square des martyrs juifs du vélodrome d'hiver (15e).....	290
2025 DEVE 116 - Dénomination "jardin Mário Soares" attribuée au jardin situé 50, rue Pixérécourt (20e).	290
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'apposition d'une plaque en souvenir du rassemblement des Francs-Maçons au Carrousel du Louvre, le 29 avril 1871.	292
Rappel au règlement.....	293

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la dénomination d'une rue ou d'un lieu emblématique portant le nom de Lydia Braggiotti....	293
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'attribution du nom de Gil Taïeb à un équipement public parisien.	294
Vœu déposé par l'Exécutif.	294
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'hommage à Noor Inayat Khan, résistante et héroïne de la Seconde Guerre mondiale.	295
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'hommage à Xavier Emmanuelli, fondateur du Samu social de Paris.	296
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à un hommage public parisien à Biyouna, artiste algérienne emblématique.	297
Vœu déposé par le groupe Pour Paris relatif à la restauration du monument aux morts en forme de stupa dans le Jardin d'agronomie tropicale en hommage aux soldats cambodgiens et laotiens morts pour la France.	298
Vœu déposé par l'Exécutif.	298
2025 DAC 107 - Subventions de fonctionnement et d'équipement (15.295.751,69 euros), convention et avenant à convention d'investissement, avec l'établissement public "Cité de la musique - Philharmonie de Paris" (19e).	300
2025 DAC 108 - Protocole transactionnel avec "La Gaîté lyrique S.A.S.", titulaire du contrat de concession de services portant sur la gestion et l'exploitation de l'établissement culturel "La Gaîté lyrique".....	302
2025 DAC 147 - Avenant n° 2 à la convention d'occupation du domaine public avec l'association "R Style" pour les locaux situés 1, boulevard de la Commanderie (19e) pour prolongation des délais. ...	305
2025 DAC 155 - Deuxième avenant à convention d'investissement pour prolongation des délais avec l'Association de promotion des arts plastiques et urbains contemporains.	306
2025 DAC 215 - Convention de co-production pour deux expositions ukrainiennes sur la voie publique.	307
2025 DAC 343 - Bail civil avec l'association "International Visual Theatre" pour l'occupation de locaux situés 7, cité Chaptal (9e).....	308
2025 DAC 359 - Approbation du principe et des modalités de passation d'une convention de délégation de service public pour l'exploitation du cinéma "Le Louxor", Palais du cinéma, situé 170, boulevard Magenta (10e).	309
2025 DAC 404 - Bail civil avec l'association "Théâtre de la Marionnette à Paris" pour l'occupation du théâtre Mouffetard (5e).....	310
2025 DAC 410 - Bail civil avec le B.A.L., 6, impasse de la Défense à Paris (18e), résiliation anticipée du bail emphytéotique administratif et acquisition de parties communes (caves).	311

2025 DICOM 34 - Conventions relatives à la cérémonie de commémoration des 10 ans des attentats du 13 novembre 2015.	312
2025 DLH 367 - 2, place du Louvre (1er). - Mise à disposition temporaire du Beffroi de l'ex-mairie du 1er à l'association "Musée Transitoire".....	313
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au projet d'un jardin de sculptures par le musée national Picasso.....	314
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la préservation de l'appartement de Jacques Prévert de la cité Véron à Montmartre.	314
Vœu déposé par l'Exécutif.	314
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au maintien de la compagnie "Graines de Soleil" dans le théâtre "Lavoir Moderne Parisien". ..	316
Vœu déposé par l'Exécutif.	316
2025 DAC 245 - Convention de groupement avec l'I.N.R.A.P. dans le cadre du chantier archéologique de l'Hôtel-Dieu.	317
2025 DAC 430 - Convention d'occupation du domaine public avec l'Union Bouddhiste de France et bail emphytéotique administratif avec l'association "Kagy Dzong" dans l'enclos bouddhique du bois de Vincennes (12e).....	319
2025 DAC 483 - Convention d'occupation du domaine public relative à l'installation et l'exploitation d'un espace publicitaire sur l'échafaudage des travaux de l'église Saint-Pierre-du-Gros-Caillo (7e).....	319
2025 DAC 493 - Convention d'occupation du domaine public relative à l'installation et à l'exploitation d'un espace d'affichage publicitaire sur l'échafaudage des travaux de l'église de la Madeleine (8e).	319
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au projet d'éclairage L.E.D. de l'église du Saint-Esprit, lauréat du budget participatif 2023.	321
2025 DTEC 39 - Etude prospective : Energies et Mobilités à Paris, quelles perspectives à horizon 2050 ?	322
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux mesures à mettre en œuvre suite à l'étude de l'APUR et du CEREMA "Énergies et mobilités à Paris : quelles perspectives à l'horizon 2050 ?".....	323
2025 DVD 18 - Reprise d'étanchéité du tunnel du Maine et de la vélo-station (15e). - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la R.A.T.P. pour les travaux.	328
2025 DVD 69 - P.A.M. régional entre Île-de-France Mobilités et la Ville de Paris. - Avenant n° 1 à la convention de financement.	329
2025 DVD 139 - Voie Ouest Campus Condorcet. - Convention avec la S.N.C.F. pour mise à disposition du terrain à compter du 1er janvier 2026.	330
2025 DVD 144 - Services réguliers de transport touristique. - Convention de délégation de compétences avec Île-de-France Mobilités.....	331
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la circulation cycliste sur la rue Vaugirard entre le boulevard Montparnasse et le carrefour Saint Placide.....	333

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une concertation préalable à l'aménagement cyclable de la place du Général-Catroux.....	333
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mobilité dans le 12e.....	334
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'amélioration de la sécurité routière.....	336
Vœu déposé par l'Exécutif.....	336
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à une réévaluation des aménagements combinant arrêts de bus et pistes cyclables.....	338
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'hommage à la zone de stationnement 75-023 en soutien aux associations sportives de proximité.....	339
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la sur-tarification S.U.V.....	340
Vœu déposé par le groupe Pour Paris relatif à l'accompagnement de la Ville de Paris à la mise en œuvre effective des objectifs de la Zone à faibles émissions métropolitaine.....	342
Vœu déposé par le groupe Pour Paris relatif à l'expérimentation de véhicules autonomes à Paris lors de grands événements internationaux.....	343
2025 DPMP 14 - Subvention (850.000 euros) et convention 2025 avec le G.I.E. "Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance" (G.P.I.S.) dans le cadre de la politique parisienne de prévention de la délinquance et de la tranquillité publique.....	343
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'impact de la crise du "crack" sur les quartiers Nord de Paris.....	345
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au maintien de l'ordre et à la communication masculiniste de policiers parisiens.....	347
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'équipement des agents de police municipale de boîtiers permettant l'identification des puces ICAD pour lutter contre le vol de chien.....	348
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la hausse des "home jackings" à Paris.....	349
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la Police municipale parisienne.....	351
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif aux troubles à l'ordre public à l'occasion de ventes sauvages et "drops" sur la voie publique.....	353
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la sauvegarde du système de soins psychiques menacé.....	355
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la situation alarmante de l'accès aux soins orthophoniques à Paris.....	356
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la réforme des agences régionales de santé.....	357

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'affirmation politique de l'approche "One Health" dans la politique parisienne de santé environnementale.....	358
Suspension et reprise de la séance.....	360
2025 DSOL 185 - Subventions d'investissement (1.024.602 euros) et subvention de fonctionnement (3.138.913 euros) relatives à des actions d'accueil et d'hébergement de familles et de jeunes.....	360
2025 DSOL 192 - Subvention (100.000 euros) et convention avec l'association "SOS Méditerranée" pour ses opérations de sauvetage en mer.....	363
2025 DSOL 198 - Subventions (240.000 euros) et avenants aux conventions avec 5 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.....	368
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au projet gouvernemental de création d'une allocation sociale unique.....	370
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'accueil et aux espaces de répit pour les personnes exilées en transit à Paris.....	371
Vœu déposé par les groupes Paris en commun, "Les Ecologistes" et Communiste et Citoyen relatif à la responsabilité de l'État dans la prise en charge de l'hébergement d'urgence à Paris.....	372
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la poursuite du projet de site de mise à l'abri provisoire dans l'ancienne école Verneuil....	374
Vœu déposé par les groupes "Les Ecologistes", Paris en commun et Communiste et Citoyen relatif au soutien de la Ville de Paris à Mark KISLITSYN et aux prisonnier.es politiques en Russie.....	375
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'attribution de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à la Nation autochtone Wet'suwet'en.....	376
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au blocage de l'évacuation vers la France des lauréats gazaouis.....	377
Compte rendu de la 5e Commission.....	378
2025 DLH 84 - Location de divers immeubles situés à Paris (Paris Centre, 5e, 6e) à "Paris Habitat OPH". - Bail emphytéotique.....	379
2025 DLH 337 - Location de l'immeuble, 57, rue de la Santé (13e) à "Seqens Solidarités". - Avenant à bail emphytéotique.....	379
2025 DLH 338 - Location des immeubles 21/A, rue Fessart et 27, rue de la Villette (19e) à la R.I.V.P. - Résiliation anticipée et nouveau bail emphytéotique.....	380
2025 DLH 92 - Réalisation 1-7, avenue de la Porte-de-Montreuil, 74-86, boulevard Davout, 3, rue des Docteurs-Déjerine, et 2-14, rue Mendelssohn (20e) d'un programme de rénovation de 750 logements par "Paris Habitat".....	381
Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif à la suppression de la 3e ligne.....	381
2025 DLH 401 - Z.A.C. "Python-Duvernois" (20e). - Avenant au bail emphytéotique de la R.I.V.P. cité Python-Duvernois et nouveau bail emphytéotique. .	382
2025 DLH 430 - Réalisation, 28-44, rue Python-Duvernois (20e) d'un programme de rénovation de	

299 logements sociaux par la R.I.V.P. - Subvention (13.416.000 euros).....	382
2025 DLH 345 - Réalisation 17-31, quai Panhard & Levassor (13e), d'un programme de création d'une résidence étudiante comportant 438 logements P.L.S. par "CDC Habitat social".....	384
2025 DLH 374 - Réalisation, 6, villa Mozart - 40, rue Jean-de-La Fontaine (16e), d'un programme de création d'une pension de famille comportant 26 logements P.L.A.-I. par "Seqens Solidarités". - Subvention (121.690 euros).	385
2025 DLH 412 - Location de l'immeuble 2, rue de Lobau (Paris Centre) à la R.I.V.P. - Déclassement anticipé et bail emphytéotique.....	388
2025 DLH 389 - Réalisation 2, rue de Lobau (Paris Centre), d'un programme d'acquisition-amélioration de 90 logements sociaux (30 P.L.A.-I., 31 PLUS, 29 P.L.S.) par la R.I.V.P.	388
2025 DLH 378 - Réalisation 23, boulevard de Courcelles (8e), d'un programme d'acquisition-amélioration en V.E.F.A. comportant 10 logements sociaux (4 P.L.A.-I., 4 PLUS et 2 P.L.S.) par "Elogie-SIEMP". - Subvention (259.426 euros).	391
2025 DLH 379 - Réalisation 52, rue de Londres (8e), d'un programme d'acquisition-amélioration de 27 logements sociaux (14 P.L.A.-I., 8 PLUS, 5 P.L.S.) par "Elogie-SIEMP". - Subvention (5.700.423 euros).	391
2025 DLH 164 - Location par bail emphytéotique à "Elogie-SIEMP" de l'immeuble situé 13, passage Hébrard (10e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 10 logements sociaux (3 P.L.A.-I., 3 PLUS, 4 P.L.S.).....	393
2025 DLH 403 - Location de l'immeuble, 11, rue Alibert (10e) à H.S.F. - Bail emphytéotique.	393
2025 DLH 327 - Réalisation 10, rue Jeanne-Hachette (15e), d'un programme d'acquisition-amélioration de 35 logements sociaux (21 P.L.A.-I., 14 PLUS) par "C.D.C. Habitat social".	393
2025 DLH 329 - Réalisation 80, rue de Javel (15e), d'un programme d'acquisition-amélioration de 10 logements sociaux (6 P.L.A.-I., 4 PLUS) par "Elogie-SIEMP. - Subvention (2.291.300 euros).	393
2025 DLH 366 - Réalisation 148-152, rue de Lourmel (15e), d'un programme d'acquisition comportant 137 logements (47 P.L.A.-I., 47 PLUS et 43 P.L.S.) par "Paris Habitat".....	393
2025 DLH 414 - Réalisation 148-152, rue de Lourmel (15e), d'un programme d'acquisition-amélioration de 219 logements dont 179 sociaux (63 P.L.A.-I., 63 PLUS, 53 P.L.S., 40 P.L.I.) par la R.I.V.P.	393
2025 DLH 394 - Réalisation 135 bis, rue Castagnary (15e), d'un programme de construction de 12 logements sociaux (6 P.L.A.-I., 6 PLUS) par la R.I.V.P. - Subvention (2.194.630 euros).	394
2025 DLH 395 - Réalisation 76, rue de Lourmel (15e), d'un programme d'acquisition-amélioration de 13 logements sociaux (8 P.L.A.-I., 5 PLUS) par la R.I.V.P. - Subvention (2.443.200 euros).	394
Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'état de dégradation des 20 et 22, rue Geoffroy-l'Asnier.	397
2025 DLH 259 - Réalisation 15, avenue du Général-Leclerc et 8 bis-8 ter, avenue René-Coty (14e), d'un programme de création d'une résidence étudiante de 44 logements PLUS par "Paris Habitat".	399
2025 DLH 260 - Réalisation 15, avenue du Général-Leclerc et 8 bis-8 ter avenue René-Coty (14e), d'un programme de 40 logements (14 P.L.A.-I., 4 PLUS, 12 P.L.S.) par "Paris Habitat".	399
2025 DLH 110 - Réalisation lot S5 Z.A.C. "Gare des Mines" (18e) d'un programme de construction neuve d'un foyer de jeunes travailleurs comportant 53 logements P.L.A.-I. par "ICF Habitat La Sablière". ..	401
2025 DLH 418 - Réalisation 71, rue Damesme (13e), d'un programme de construction de 20 logements dont 6 sociaux et 14 en bail réel solidaire par "CDC Habitat social". - Subvention (320.000 euros).....	402
2025 DU 205 - Cession à la Foncière de la Ville de Paris d'immeubles, 148, rue de Tolbiac (13e) et 28, rue Cavé (18e), pour du logement en bail réel solidaire.	403
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux financements de l'association "La maison de Marthe et Marie".	404
2025 DCPA 27 - Construction d'un pôle culturel C.R.R./P.S.P.B.B./Bibliothèque - 14, rue Noisy-le-Sec (20e). - Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation.	406
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la mise en place d'un plan innovant d'entretien et de nettoyage des façades et verrières des bâtiments publics parisiens.	407
Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la situation du commerce parisien et à la meilleure prise en compte de ses acteurs.	408
2025 DGGP 11 - Convention de coopération entre la Ville de Paris et la commune de Vincennes.....	410
Vœu déposé par le groupe Pour Paris relatif au bilan des conventions réalisées entre la Ville de Paris et les communes limitrophes.....	410
2025 DSOL 98 - Communication de Mme la Maire de Paris relative à l'accessibilité et à la prise en compte des handicaps dans les politiques publiques parisiennes.....	412
Suspension et reprise de la séance.....	417
2025 DU 105 - Subvention à l'association "Le Pavillon de l'Arsenal" au titre de l'année 2026.....	418
2025 DU 187 - Cession d'une maison et de son terrain environnant, issus d'un legs à Touchay (18).....	419
2025 DU 201 - P.L.U. - Modification simplifiée n° 1. - Bilan de la mise à disposition du public et approbation du projet.	419
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la réserve de 100 % de logement social au 10, rue de la Trémoille.	419
2025 DU 213 - Mises en demeure d'acquiescer les biens (1er, 2e, 8e, 9e, 13e, 14e, 16e, 17e) faisant l'objet d'un droit de délaissement. - Renonciation. ..	423

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la suppression des emplacements réservés sur les immeubles non acquis par la Ville dans le 16e arrondissement. 423

2025 DU 201 - P.L.U. - Modification simplifiée n° 1. - Bilan de la mise à disposition du public et approbation du projet (suite). 424

2025 DU 220 - Acquisition du portail de l'ancien hôtel Raoul, 6 bis, rue Beautreillis (4e). 425

2025 DU 221 - Protocole d'accord avec la Société Littéraire des Goncourt et cession par voie d'adjudication publique du bien, 67, boulevard Montmorency (16e). 426

2025 DU 222 - P.L.U. - Modification simplifiée n° 2. - Non-réalisation d'une évaluation environnementale et modalités de la mise à disposition du public (13e, 15e, 20e). 428

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'emplacement réservé pour espaces verts sis au 9-11, rue d'Alleray. 428

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au maintien de l'emplacement réservé de la parcelle située rue d'Alleray (15e). 428

2025 DVD 103 - Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de Paris. - Révision. 431

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif au renforcement et à la modernisation de la M.D.P.H. de Paris et des services publics départementaux de l'autonomie. 435

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'avenir du site Tati Barbès. 436

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la transformation des bureaux de la Tour Triangle en logements. 437

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la présentation d'un bilan et d'un rapport d'évaluation du Manifeste pour une nouvelle esthétique parisienne. 438

Vœu déposé par le groupe Pour Paris relatif à la réinstallation du Club Lepic Abbesses Pétanque (C.L.A.P.) dans le 18e arrondissement, square Léon-Serpollet. 439

Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif au désaccord de la vente de 40 % de l'Hôtel Dieu à "Novaxia". 440

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes. 441

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription. 442

Clôture de la séance. 442

Votes spécifiés, prévention de conflits d'intérêt. 442

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée. 443

Comptes rendus des Commissions. 454

Listes des membres présents. 464

Annexe n° 1 - Budget primitif d'investissement de la Ville de Paris pour 2026. 472

Annexe n° 2 - Budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2026. 475

Annexe n° 3 - Scrutin public concernant l'amendement n° 153. 478

Annexe n° 4 - Scrutin public sur le projet de délibération SG 36. 483

Annexe n° 5 - Scrutin public sur le projet de délibération SG 45. 489

Annexe n° 6 - Scrutin public sur le projet de délibération SG 47. 494

Annexe n° 7 - Scrutin public concernant le vœu n° 14. 499

Annexe n° 8 - Scrutin public sur le projet de délibération DU 209. 505

Annexe n° 9 - Scrutin public concernant la subvention à la librairie "Violette & CO" (projet de délibération DAE 259). 511

Annexe n° 10 - Scrutin public concernant le projet de délibération DAE 259. 517

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission. 523

Tableau des votes des groupes politiques. 533

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de M. Paul HATTE, Mmes Céline HERVIEU, Raphaëlle RÉMY-LELEU et Alice TIMSIT, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous propose de prendre place.

Hommage aux victimes de l'attentat survenu à Sydney.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous propose de vous lever.

Je veux bien sûr saluer M. le directeur adjoint du cabinet du Préfet de police, M. BARBIER. Merci d'être ici avec nous.

Nous allons rendre hommage aux victimes de l'attentat survenu à Sydney.

A Sydney, sur la plage de Bondi, ce sont au moins 15 vies innocentes qui ont été brutalement fauchées lors d'un attentat antisémite, d'une violence inouïe, à une date particulière, le premier jour de Hanoucca, la fête dite "des lumières". 15 destins, 15 histoires, des familles endeuillées à jamais, et, à travers elles, c'est toute l'humanité qui est frappée, et avec elle, les valeurs de paix, de fraternité, de liberté, que nous ne devons cesser de défendre.

Parmi ces victimes, il y avait Dan Elkayam, un de nos compatriotes, originaire du Bourget. Ingénieur passionné, profondément attaché à la vie, Dan était un fils, un frère, un mari, un oncle, un ami. Il aimait le sport, le football, le futsal. Il pratiquait cela avec engagement au Bourget, convaincu que l'esprit d'équipe, le respect et le partage rapprochent les femmes et les hommes. Sa générosité, sa discrétion et sa bienveillance ont marqué durablement celles et ceux qui ont croisé son chemin.

Aujourd'hui, la douleur est immense. L'antisémitisme a encore frappé, laissant derrière lui un vide irréparable, une blessure profonde dans le cœur de ses proches, et de toute une communauté. Face à cette haine, notre responsabilité collective est de rester unis, vigilants et de combattre l'antisémitisme.

J'ai également une pensée pour Will NEMESH, le maire de Waverley council dans la région de Bondi Beach, qui était présent le 20 novembre dernier, ici, à l'Hôtel de Ville. Il était avec nous lors du Sommet international des maires contre l'antisémitisme. Nous n'oublierons jamais les victimes de cette ignoble attaque. Je pense à leurs familles. Je pense à la communauté juive tout entière, frappée par cet attentat. Je pense à l'humanité, frappée elle aussi par cet attentat.

Je vous remercie de respecter une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Adoption d'un compte rendu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance des 18, 19, 20 et 21 novembre 2025 a été publié.

Y a-t-il des observations sur ce document ?

Il n'y en a pas.

Il est donc adopté.

Je vous remercie.

Félicitations.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je voudrais aussi, en votre nom, en mon nom, adresser nos très chaleureuses félicitations à M. Éric ALGRAIN, qui devient Conseiller de Paris dans le 10^e arrondissement, suite à la démission de Dominique VERSINI, devenu, depuis, Défenseur des droits des enfants.

Débat budgétaire - Etat spécial territorial.

2025 DFA 68 Budget primitif de la Ville de Paris pour l'exercice 2026.

2025 DFA 68-1° - Budget d'investissement pour 2025.

2025 DFA 68-2° - Budget de fonctionnement pour 2025.

2025 DFA 68-3° - Evolutions de tarifs.

Amendement n° 118 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif aux cheminements piétons.

Amendement n° 119 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif au plan toits anti-surchauffe.

Amendement n° 120 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif au financement de jeux pour enfants en situation de handicap dans les squares à Paris.

Amendement n° 121 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la suppression des pistes cyclables sur les trottoirs.

Amendement n° 122 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la rénovation du Théâtre Guignol des Champs-Élysées.

Amendement n° 123 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la rénovation du bâtiment historique de la Croix-du-Trahoir.

Amendement n° 124 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la mise en place d'une stratégie touristique par arrondissement à Paris.

Amendement n° 125 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la création d'une journée du petit patrimoine.

Amendement n° 126 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'aménagement des carrefours dangereux.

Amendement n° 127 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'accessibilité des caniparcs parisiens.

Amendement n° 128 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'accessibilité des bibliothèques de la Ville pour les personnes en situation de handicap.

Amendement n° 129 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'entretien et au remplacement des plaques de rues.

Amendement n° 134 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la suppression des préemptions de la Ville de Paris.

Amendement n° 136 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux moyens consacrés à l'EVAR.

Amendement n° 137 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'amélioration de la formation des agents et agentes de l'ASE.

Amendement n° 138 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la prise en charge du "pass" navigo pour les MNA en recours de minorité.

Amendement n° 139 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la municipalisation du terrain Junot.

Amendement n° 140 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'aménagement de l'avenue Gravelle.

Amendement n° 141 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au nouveau secteur Paris respire de l'avenue Jean Moulin et Plantes dans le 14e.

Amendement n° 142 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au soutien aux bars queer et espaces de convivialité LGBTQIA+ face aux attaques réactionnaires.

Amendement n° 143 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Amendement n° 144 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux moyens consacrés aux bus.

Amendement n° 145 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux moyens budgétaires consacrés aux classes découvertes.

Amendement n° 146 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux moyens budgétaires consacrés au service public du périscolaire et à ses agents.

Amendement n° 150 déposé par le groupe Paris en commun relatif à une subvention pour soutenir les activités culturelles et d'éducation populaire de l'association couleur Brazil.

Amendement n° 151 déposé par le groupe Paris en commun relatif à une subvention pour la création d'une maison de l'égalité et de la non-violence par le CIDFF de Paris.

Amendement n° 152 déposé par les groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen relatif au Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Amendement n° 155 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au soutien aux commerces LGBTQIA+ victimes de violences.

Amendement n° 156 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au financement de l'Equipe de Liaison Intersectorielle d'Accompagnement entre Habitat et Soins (ELIAHS).

Amendement n° 157 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux classes découvertes.

Amendement n° 158 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la situation budgétaire de l'association CoopCycle.

Amendement n° 159 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au soutien à l'association Couleurs Brazil (20e).

Amendement n° 160 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux loyers des commerçants et des artisans.

Amendement n° 161 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la construction d'un centre social dans le futur quartier Hébert.

Amendement n° 162 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la construction d'un centre Paris Anim' au 4 rue de la Mare (20e).

Amendement n° 163 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la mise en œuvre des engagements de la Ville de Paris en matière d'égalité femmes-hommes et de lutte contre les violences faites aux femmes.

Amendement n° 164 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au financement du dispositif Paris Jeunes Vacances.

Amendement n° 165 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux intervenant.es culturels de "Paris Musées".

Amendement n° 166 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'augmentation de la subvention du centre Primo Levi.

Amendement n° 167 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au financement de l'étude sur la réfection des Frigos (13e).

Lettre rectificative n° 1.

Vœu n° 1 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la mise en œuvre d'un plan d'économies de fonctionnement.

Vœu n° 2 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la révision des redevances d'occupation du domaine public pour une meilleure valorisation de l'espace public.

Vœu n° 3 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la réalisation d'un audit financier indépendant et complet sur les finances de la Ville de Paris.

Vœu n° 4 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la suppression des jetons de présence au sein des SEM, SPL et SPLA parisiennes

Vœu n° 5 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif au suivi d'exécution budgétaire des différents plans stratégiques de la Ville.

Vœu n° 6 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif au vote de mandats spéciaux pour les déplacements de la Maire de Paris.

Vœu n° 7 déposé par le groupe Pour Paris relatif à la maîtrise des dépenses publiques et à l'encadrement des avantages des élus au Conseil de Paris.

Vœu n° 8 déposé par le groupe Pour Paris relatif à la fusion des bailleurs sociaux de la Ville de Paris.

Vœu n° 9 déposé par le groupe Pour Paris relatif à la mise en place d'une démarche d'évaluation des politiques publiques parisiennes et à la création d'un Comité d'évaluation.

Vœu n° 10 déposé par le groupe Pour Paris relatif à la délégation au privé des services de la propreté à Paris.

Vœu n° 47 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réduction des dépenses par la fusion ou la suppression des comités Théodule pour rationaliser la dépense publique.

2025 DFA 63 Budget 2026 des états spéciaux d'arrondissement.

2025 DFA 69 Budget primitif emplois pour 2026.

Amendement n° 147 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux moyens humains consacrés aux canaux.

Amendement n° 148 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux moyens humains consacrés au service public scolaire et périscolaire et à ses agents.

Amendement n° 168 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au contrôle des annonces de meublés touristique et au respect de l'encadrement des loyers.

Amendement n° 169 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif relatif au renforcement de l'appui administratif et médico-social.

Amendement n° 170 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au traitement des dossiers du dispositif Accompagner-reloger les publics prioritaires (ARPP).

Amendement n° 171 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au renforcement des effectifs d'ASEM au sein de la DASCO.

Amendement n° 172 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au suivi et à la prospective du parc privé et à la transformation des bureaux en logements pour toutes et tous.

Amendement n° 173 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la création de deux postes de TSO dans les écoles Estienne et Duperré.

Amendement n° 174 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au maintien de l'intégralité des effectifs d'animation et à l'accélération du plan de déprécarisation des animateurs.

Amendement n° 175 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la création d'un poste de PVP coordonnant l'expérimentation en cours en matière de "savoir nager".

Amendement n° 176 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux suppressions de postes de Professeurs de la Ville de Paris.

Lettre rectificative n° 2.

2025 DILT 16 Budget primitif 2026 du budget annexe des transports automobiles municipaux.

2025 DPE 45 Budget annexe de l'assainissement - Budget primitif 2026.

2025 DPE 47 Budget annexe de l'assainissement - Fixation du taux et des modalités de calcul de la redevance d'assainissement (part collecte) à compter du 1er janvier 2026.

2025 DPE 48 Fixation du mode de calcul des tarifs des recettes du budget annexe de l'assainissement à compter du 1er janvier 2026.

2025 DPE 46 Budget annexe de l'eau - Budget primitif 2026.

2025 DPE 51 Budget annexe de l'eau - Fixation de la part communale à compter du 1er janvier 2026.

2025 DPE 50 Budget annexe de l'eau - Fixation de la contre valeur pour la redevance sur la performance des réseaux d'eau potable.

2025 DSOL 90 Budget primitif de l'exercice 2026 du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Amendement n° 177 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à des moyens supplémentaires pour la protection de l'enfance.

Lettre rectificative n° 3.

2025 DSOL 186 Budget primitif créant, pour l'année 2026, les emplois des personnels des établissements parisiens de l'aide sociale à l'enfance.

2025 DSOL 197 Communication relative au Budget primitif 2026 du budget général du Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

2025 DDCT 121 Bleu budgétaire Intégration 2024.

2025 DTEC 41 Bleu Climat 2024.

2025 DJS 155 Bleu budgétaire jeunesse 2024.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous propose de passer immédiatement à la discussion relative au budget de la Ville de Paris, et l'état spécial territorial. Conformément à la conférence d'organisation, je vous rappelle que dans la première partie, après mon intervention, un orateur par groupe s'exprimera pendant cinq minutes. Puis, le débat général se poursuivra, avec l'ensemble des orateurs inscrits, puis la réponse de l'Exécutif. Les amendements et les vœux, comme il est de règle, doivent être présentés pendant la discussion générale. Je vous rappelle d'ailleurs, comme il est de coutume, que lors du vote, il n'y aura ni débat, ni intervention, mais une explication de vote préalable de cinq minutes par groupe.

Je vais engager cette discussion, peut-être en remerciant, dès à présent, les adjoints et adjointes qui ont accompagné l'élaboration de ce budget, dernier budget d'une mandature, dernier budget de deux mandatures. Je veux bien sûr remercier Patrick BLOCHE, mon premier adjoint, pour le travail exceptionnel qu'il a fait à ce sujet, pour que nous puissions avoir ce budget aujourd'hui, et dans d'excellentes conditions. Bien sûr, Paul SIMONDON, lui aussi, qui a porté non seulement le travail en interne, mais nous représente aussi dans les associations d'élus,

puisque nous sommes aussi engagés avec les autres collectivités dans cette échéance budgétaire. Olivia POLSKI, bien sûr, pour toute la partie R.H.

Je veux saluer tous les adjoints, adjointes, maires d'arrondissement, majorité, opposition, mais aussi, surtout, les présidents de groupe de la majorité, parce qu'il y a ici une majorité solide, qui a toujours montré que, dans la discussion, on arrivait toujours à trouver les solutions. Cela fait 12 ans, maintenant, que j'ai l'honneur d'animer cette majorité. Je veux vraiment remercier les présidents de groupe, et l'administration, chère Marie VILLETTE, avec le Secrétariat général, et bien sûr la DFA, les R.H., toutes les directions et les cabinets impliqués dans l'élaboration de cette œuvre collective.

Oui, le budget que nous examinons aujourd'hui, ce n'est pas un budget parmi d'autres. Il est le dernier de deux mandatures qui auront profondément marqué Paris. Dans un monde qui est traversé par des inégalités, par l'urgence climatique, par beaucoup de renoncements, ce budget affirme, lui, une ligne claire, sans faiblir, celle d'une Ville qui protège, qui investit, et qui résiste. Il est aussi un budget de fidélité aux engagements que nous avons pris, ensemble, cette majorité, devant les Parisiennes et les Parisiens, en 2020, l'expression d'une majorité unie et soudée jusqu'au bout. Je veux, pour cela, bien sûr, remercier à nouveau toutes celles et ceux qui ont pris part à ce travail, au long cours, et dans les derniers temps.

Au moment d'ouvrir ce dernier discours budgétaire, un sentiment domine : la fierté. La fierté d'avoir tenu un cap pendant 12 ans. La fierté d'avoir concrétisé tant de beaux projets pour lesquels nous nous étions engagés au service des Parisiennes et des Parisiens, et ce depuis 2014. La fierté d'avoir changé la vie de nombreuses Parisiennes et de Parisiens, en leur offrant pour beaucoup d'entre eux un logement digne, un jardin public, une capacité à se déplacer. Nous avons transformé la ville, grâce, aussi, à l'énergie et à l'accélération des Jeux Olympiques et Paralympiques, en gardant constamment la transition écologique et sociale comme boussole, tout en maintenant, bien sûr, une gestion budgétaire saine.

La fierté, aussi, d'avoir défendu corps et âme le service public parisien et ses agents. La Ville a été confrontée, nous le savons, à un désengagement continu de l'Etat depuis ces 12 ans, dont les conséquences financières sont aujourd'hui particulièrement lourdes. Les menaces persistent et la recentralisation financière fragilise aussi durablement l'action des collectivités, ainsi que l'instabilité politique qui règne dans le pays. Pourtant, les collectivités sont en première ligne pour répondre aux urgences sociales et écologiques, comme l'est Paris.

Malgré cela, nous avons tenu une trajectoire responsable. Là où nous regardons toujours vers l'avenir, certains restent enfermés dans une lecture court-termiste de l'action publique, continuent de nous faire la leçon de ce qu'il n'aurait pas fallu faire, tout en demandant plus sur d'autres sujets. En général, ceux-là mêmes qui critiquent l'action publique, s'aperçoivent de l'importance des services publics lorsque, malheureusement, ils sont touchés par des accidents de la vie.

Nous, nous assumons une responsabilité, une responsabilité à court, moyen et long termes. Nous avons refusé de sacrifier l'avenir de Paris. Nous avons refusé de sacrifier le présent des Parisiennes et Parisiens. Gouverner, c'est agir au présent, et préparer la ville aux chocs à venir, investir pour protéger les habitants, adapter le territoire au changement climatique, renforcer les services publics, et pour garantir la cohésion sociale. C'est précisément ce que nous avons fait.

Les économistes Jean PISANI-FERRY, et Selma MAHFOUZ l'ont d'ailleurs montré. Nous avons travaillé avec eux. Les politiques climatiques favorisent la croissance soutenable. Oui, en connaissance de cause, nous avons choisi d'investir, parce qu'agir aujourd'hui coûte moins cher que renvoyer à demain. Oui, nous avons préféré une dette maîtrisée et utile, à ce que d'autres préféreraient, qui ne sont pas dans cette majorité, une dette écologique irréversible, qui serait bien plus lourde à porter pour les générations futures. Nous avons fait le choix de ne pas sacrifier les générations futures. Ce choix, nous l'assumons pleinement, pour Paris, pour les Parisiennes, pour les Parisiens. Nous construisons ici et maintenant une ville plus résiliente, plus juste, plus prospère, à court, moyen et long termes, pour les Parisiennes et Parisiens, pour nos enfants, oui, je le redis, pour les générations futures, qui ont des droits.

Ce budget sécurise l'avenir en confortant nos équilibres financiers, et en dégagant des marges de manœuvre substantielles. Paris démontre qu'une gestion rigoureuse et responsable permet de protéger durablement le pouvoir d'achat des Parisiennes et des Parisiens, tout en conservant des taux d'imposition justes et nettement inférieurs aux moyennes nationales. Tous les chiffres sont sur la table. Jusqu'au bout, dans le souci permanent de la protection des familles, des classes moyennes, et des plus vulnérables, j'ai veillé, avec vous, ma majorité, à ne pas augmenter les tarifs des cantines scolaires, à conserver ce tarif de 13 centimes d'euros par repas pour les moins favorisés, à conserver le remboursement du "pass" Navigo pour tous les mineurs, et aussi pour les seniors, et pour les personnes en situation de handicap. En 2026, la progression des dépenses de gestion est maîtrisée.

Aussi, le budget en faveur de la culture, budget important, parce qu'il est la clé de voûte d'une grande partie de ce qui fait que l'on peut continuer à vivre ensemble dans de bonnes conditions avec l'esprit ouvert, en nous projetant vers l'avenir, ce budget de la culture sera non seulement préservé, mais même abondé, ce qui me tenait particulièrement à cœur, dans un contexte de crise du secteur culturel national, de grève dans les musées, le plus important étant le musée du Louvre, mais aussi, de réduction de financements de l'Etat apportés à ce secteur

essentiel de la culture, qui affecte qui ? Qui affecte bien sûr les services publics culturels, tous les acteurs culturels, et les associations qui sont souvent le bouc émissaire de ces politiques de réductions drastiques des moyens publics, notamment dans le secteur culturel.

Dans ce contexte, préserver notre propre budget de la culture est une réponse à cette politique nationale qui sacrifie la culture. Mme DATI abonde. Je tiens à apporter tout mon soutien aux associations et aux acteurs culturels, en rappelant le rôle essentiel qu'ils jouent dans la réussite de nombreuses politiques publiques parisiennes, ainsi que dans l'engagement citoyen.

Parce qu'à Paris, nous avons fait le choix d'une éducation républicaine, émancipatrice, fondée sur le service public, innovante et citoyenne, nous investissons dans des lieux qui réinventent aussi les façons d'apprendre, parce qu'il faut, au 21^e siècle, en 2026, en 2025, réinventer les façons d'apprendre et de transmettre.

Je pense évidemment à l'Académie du climat, qui ne désemplit pas, qui est un lieu extraordinaire, de mélanges, de brassages, entre des chercheurs, des enfants, des enseignants, des activistes, des acteurs du secteur, notamment de l'économie sociale et solidaire. Je pense à l'École sur l'eau, à bord de la péniche Fluctuat, le dernier-né de cette politique, pour permettre aux enfants d'apprendre dehors, et là, d'apprendre sur l'eau. Là aussi, c'est un succès énorme, et nos enfants peuvent à la fois découvrir leur ville à travers le fleuve, mais aussi comprendre le rôle d'un fleuve comme le nôtre, dans cet écosystème qui nous permet de vivre.

Je pense à l'Académie des langues, qui permet à nos enfants d'apprendre en immersion, pendant une semaine, avec leurs enseignants, des langues étrangères, l'anglais, l'espagnol, notamment, dans le cœur de Paris, rue Cambon. Je pense enfin au théâtre de la Concorde, là aussi, un des derniers-nés de toute cette ouverture que nous avons voulue du service public parisien, vers les Parisiennes et les Parisiens, vers cette société, où nous avons 700.000 bénévoles, 75.000 associations. Le théâtre de la Concorde est le lieu du débat démocratique, avec la culture, les acteurs culturels au cœur. Ces espaces sont plébiscités. Ils portent des pédagogies nouvelles, actives, et participatives.

Des moyens massifs continueront d'être alloués aussi, bien sûr, à l'entretien de nos rues, afin d'améliorer durablement le cadre de vie des Parisiennes et des Parisiens. Plus de 300 millions d'euros seront consacrés à la propreté et au renforcement du tri des déchets, traduisant une volonté profonde d'agir pour une ville encore plus propre, plus responsable, et plus respectueuse de l'environnement.

Tout au long de mes deux mandats, j'ai défendu sans relâche le service public parisien, et les agentes et agents de la Ville, dont l'engagement quotidien fait la force de Paris. Nous avons profondément modernisé et territorialisé l'administration parisienne, pour la mettre au service de l'action et des résultats, en créant des directions des solidarités, la nouvelle direction de la santé publique, un lieu ouvert dans le 18^e arrondissement, qui joue un rôle essentiel pour à la fois les professionnels de santé, mais bien sûr les Parisiennes et les Parisiens, dans un quartier populaire qui nous tient à cœur, mais aussi, pour les politiques de transition écologique.

Nous avons fait le choix d'un service public plus proche des Parisiennes et des Parisiens, en donnant davantage de pouvoirs aux mairies d'arrondissement, aux maires d'arrondissement, grâce au Pacte de la proximité. Enfin, j'ai assumé la création de la police municipale, qui vient de fêter ses quatre ans, fondée sur une doctrine claire : une police de proximité, à l'image des Parisiennes et des Parisiens, respectueuse et exemplaire. En 2026, la Ville renforcera les services publics prioritaires avec la création de 400 postes pour poursuivre la montée en puissance de la police municipale, déjà forte de ses 4.000 agents et agentes, notamment des femmes et des hommes, parce que j'ai tenu à ce que cette police municipale soit paritaire.

Nous créerons aussi 70 postes dans le secteur périscolaire, afin de renforcer l'encadrement. Une trentaine de postes, aussi, sont également créés à l'A.S.E., afin de renforcer la cellule de recueils des informations préoccupantes, que nous avons mise en place. Je veux le rappeler avec force : la protection de l'enfance et la prévention des violences à leur encontre sont une priorité absolue dans ce qui est aujourd'hui un fléau national. Pour nous, Ville de Paris, nous faisons, nous devons faire l'objet d'une vigilance permanente. C'est en ce sens que nous avons adopté, au Conseil de Paris de novembre, le plan d'action contre les violences faites aux enfants, créant le poste de défenseur des enfants de la Ville de Paris, renforçant les procédures de traitement des signalements, et de recrutements, et de formations des personnels.

Ces choix, mes chers collègues, reposent sur une trajectoire financière solide, lisible, et responsable, qui nous permet précisément d'agir, d'investir, et de protéger dans la durée. La progression des recettes corrélée à la maîtrise des dépenses de fonctionnement a permis une hausse significative de l'épargne brute, qui avoisine les 800 millions d'euros, 797,6 millions d'euros, soit une augmentation de 227 millions d'euros par rapport à 2025, qui nous mène, pour 2026, à une capacité de désendettement de 12,2 ans, contrairement à toutes ces rumeurs qui se sont propagées, qui sont l'effet de ce manque d'honnêteté, d'honnêteté tout court, d'honnêteté intellectuelle plus précisément, pour ceux qui continuent à prendre les chiffres de l'année dernière pour évoquer la situation financière de la Ville. Nous, nous prenons les chiffres d'aujourd'hui, ceux qui, d'ailleurs, ont été certifiés.

Cette augmentation de l'épargne brute permet à la Ville de financer sur ses ressources propres 78 % de ses investissements de l'année 2026. C'est un résultat solide, qui confirme la soutenabilité de notre trajectoire financière.

Dans un monde d'instabilité budgétaire où nous ne savons pas encore si la France pourra avoir un vote de son budget, je suis fière que nous arrivions à ce résultat, qui garantit l'avenir, et qui n'a rien cédé à la situation des Parisiennes et des Parisiens au présent, et qui nous permet d'envisager la ville, et de donner des marges de manœuvre à l'équipe qui me succédera. Nous pouvons nous en féliciter.

J'ai également fait le choix de maintenir un niveau élevé d'investissement, à la hauteur de 1,62 milliard d'euros, ce qui est un montant exceptionnel, surtout dans une dernière année de mandature, afin de poursuivre le financement des priorités de la mandature en faveur de la transition écologique et sociale, et du logement social, et du logement abordable.

Depuis que je suis Maire de Paris, depuis 12 ans, je n'ai cessé d'alerter sur l'urgence écologique et nous avons mené une politique ambitieuse. Nous ne nous sommes pas limités à alerter. Nous avons agi, en réalisant des investissements d'ampleur, qui portent leurs fruits. Quelques chiffres, que vous connaissez, pour vous les rappeler : Paris, c'est aujourd'hui moins 25 % d'émissions de gaz à effet de serre depuis 2015. C'est moins 50 % concernant les principaux polluants atmosphériques en 20 ans. C'est plus de 1.500 kilomètres d'itinéraires cyclables réalisés. Eh oui, on se réveille le matin, et hop ! On a des pistes cyclables. Le vélo, comme mode de déplacement, qui surpasse désormais la voiture à Paris. C'est 150.000 arbres plantés, depuis 2020, 206 cours oasis, 350 rues végétalisées, 300 rues aux écoles, depuis 2020, 63 hectares d'espaces publics végétalisés, et 38 hectares d'espaces publics rendus aux piétons, sur la période 2020-2026, plus de 4.500 logements sociaux rénovés, depuis 2009. Enfin, tant a été fait pour la livraison et la rénovation d'équipements publics. Je pense évidemment au quartier de la porte de la Chapelle, mais aussi à la transformation de la porte Maillot, à toutes ces forêts urbaines, grâce au moteur des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Oui, Paris est devenu un modèle à l'international, en la matière, dans la lignée de l'Accord de Paris en 2015, dont nous venons de fêter les dix ans cette année. J'ai d'ailleurs pu rappeler, lors de la COP30 à Belém, le rôle déterminant des villes dans la mise en œuvre de la transition écologique.

Depuis le début de la mandature en cours, 2,5 milliards d'euros ont été directement investis en faveur du climat. Paris a poursuivi le développement des mobilités décarbonées, notamment en mettant en œuvre ce plan Vélo très ambitieux, matérialisé par la création des pistes cyclables. Titre de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, les baignades en Seine, cher Pierre, formidable succès populaire, durant cet été, avec plus de 100.000 baigneurs, ces baignades seront pérennisées avec l'ouverture d'un nouveau site en 2026.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris ont été excédentaires. En tant que présidente de la Solideo, vous me voyez évidemment très heureuse, là aussi, de cette bonne gestion que nous avons pu réaliser.

Nous poursuivrons également l'apaisement et la transformation de l'espace public. Aussi, 20,1 millions d'euros seront alloués à la mise en accessibilité de l'espace public, permettant de poursuivre le plan de mise en accessibilité de l'espace public parisien, qui vous sera d'ailleurs présenté durant ce Conseil.

La justice écologique ne peut pas être dissociée de la justice sociale. C'est pourquoi, j'ai toujours mené, et nous avons mené ensemble, une lutte active contre la crise du logement, en favorisant la production de logements sociaux et abordables, et en favorisant aussi l'accessibilité, la mixité sociale, et la rénovation thermique des logements. Le budget 2026 continue de s'inscrire en ce sens. Nous allouons un montant total de 800 millions d'euros en faveur du logement.

Le renforcement du service public et de son maillage implique de poursuivre les investissements massifs en faveur et au titre des équipements parisiens, renforçant aussi cette "ville du quart d'heure". Nous aurons aussi, dans ce budget, des postes pour le contrôle des abus en matière de locations saisonnières, qui fait évidemment partie aussi de notre politique.

Permettez-moi de faire un point particulier, alors que la situation du BHV suscite aujourd'hui de très fortes inquiétudes pour l'emploi et pour l'avenir du centre de Paris, j'ai souhaité, au nom de l'Exécutif municipal, que la Ville se donne les moyens d'agir, préventivement. J'ai proposé, au regard de cette évolution du site du BHV Marais, de déposer un vœu de l'Exécutif, indiquant que si ce dernier venait à quitter ces murs, la Ville se mettra en position d'acquiescer le bâtiment, et d'y développer un projet d'envergure répondant aux besoins de commerces, d'activités économiques, de logements abordables, de logements, aussi, en accession à la propriété, et de logement social. L'objectif serait, si l'activité économique quittait ce lieu, de transformer cet espace en un beau lieu mixte intégrant les services de proximité, en préservant une activité commerciale, mais en étant utile au logement des Parisiennes et des Parisiens. Nous continuerons d'agir jusqu'au bout. Ce vœu sera présenté lors de cette séance, pas budgétaire, mais lorsque nous en viendrons à parler du logement. Nous irons jusqu'au bout, avec la même méthode : ne rien laisser passer, ne jamais laisser passer, ou de côté, l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens, et aujourd'hui, la question du logement est la question centrale.

Mes chers collègues, que n'ai-je entendu, ces dernières années, notre action caricaturée, que tout serait chaos à Paris ! Heureusement, des millions de visiteurs français, étrangers, et aussi des centaines de milliers de Parisiennes et de Parisiens ont vu, de façon très concrète, ont vécu intimement une réalité qui est une réalité très différente de ce chaos annoncé. Les faits démontrent bien sûr l'inverse. Paris est plus verte, plus respirable, plus

sûre, plus inclusive, et plus solidaire. Elle doit poursuivre en ce sens. Car nous n'avons vraiment pas terminé ce travail. Il va falloir poursuivre, faire plus de logements, planter plus d'arbres, faire en sorte que la qualité de vie soit encore améliorée, avec des services publics de proximité.

Cette reconnaissance est mondiale. Paris a été élue ville la plus attractive du monde pour la quatrième année consécutive, selon l'indice 2024 de l'Euromonitor International. Paris figure de manière constante parmi les toutes premières villes mondiales en matière d'attractivité et de rayonnement international. D'ailleurs, Paris tire aussi l'activité du pays. Les classements comme le Global Cities Index font de Paris une Métropole de référence. A rebours des critiques répétées de l'opposition, déclinistes, qui nous disent qu'il faudrait changer Paris, mais qui aiment si peu Paris, le regard porté sur Paris par le reste du monde et par une grande majorité de Parisiennes et de Parisiens est sans ambiguïté. J'en ai des témoignages tous les jours. Les classements internationaux consacrent Paris comme l'une des villes les plus attractives, les plus visitées, les plus engagées dans la transition écologique, un exemple à suivre.

Nous terminons ce mandat dans une Ville avec une situation financière saine, confirmée systématiquement par les agences de notation, dont les comptes ont été dûment certifiés chaque année depuis 2021. Non, toutes ces Cassandre qui disaient que la Ville serait en faillite, et sous tutelle de l'Etat... Finalement, qu'en est-il ? Non, aujourd'hui, la ville est, je crois, aujourd'hui, un exemple de gestion rigoureuse et engagée, une ville transformée, végétalisée, entretenue, plus sûre, apaisée, ayant renforcé son offre de services publics, sa protection des Parisiennes et des Parisiens, et aussi sa démocratie locale.

Mes chers collègues, cette situation est fragile, nous le savons tous. Ces avancées pourraient être défaites par des traits de plume, par d'autres que nous, que cette majorité, beaucoup moins soucieux de l'avenir, et plus soucieux d'intérêts privés, d'intérêts pour lesquels certains, ici, travaillent, d'autres pas. Nous travaillons pour l'intérêt général, pas pour des intérêts privés, mais la démocratie est ainsi faite, que ce sera aux Parisiennes et aux Parisiens de dire le dernier mot, et c'est très bien.

Je pense que le coût d'une inaction ou d'une action qui aurait fait de nous un petit paradis pour investisseurs étrangers, se souciant peu de la qualité de vie de ses habitants, aurait évidemment abouti à une ville très différente de celle que nous vivons aujourd'hui. Je ne la souhaite pas, pour cette ville que j'aime profondément, par celles et ceux qui peuvent être tentés par autre chose que l'intérêt général, et qui le prouvent au quotidien, d'ailleurs. Le combat de la lutte contre le changement climatique et les inégalités sociales, l'accès aux services publics, n'est jamais terminé, et devra se poursuivre plus que jamais.

Je souhaite conclure en remerciant à nouveau très vivement toute l'équipe municipale, mes adjoints, Patrick BLOCHE, Paul SIMONDON, Olivia POLSKI, les maires d'arrondissement, de la majorité comme de l'opposition, les présidents de groupes de la majorité, cher Rémi FERAUD, chère Fatoumata KONÉ, chère Raphaëlle PRIMET, cher Ian BROSSAT. Je souhaite bien sûr remercier les équipes de la Ville, du Secrétariat général, de la Direction des Finances et des Achats, de la Direction des Ressources humaines, qui ont préparé ensemble, sous l'égide du Secrétariat général, ces documents, comme toujours, avec beaucoup de professionnalisme, de compétences et de rigueur, ainsi que l'ensemble des agents qui, chaque jour, travaillent dur pour les Parisiennes et les Parisiens, avec un sens du service public irréprochable. Je souhaite remercier l'ensemble de mon équipe de cabinet, et plus particulièrement Étienne MARCHAND.

Je vous remercie.

Souhais de bienvenue.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vais saluer en tribune un établissement. Nous avons l'E.F.A.P., établissement d'enseignement supérieur privé spécialisé dans les métiers de la communication. Bienvenue ! Je pense que vous êtes des deux côtés. Bienvenue à vous.

Débat budgétaire - Etat spécial territorial. (Suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole au premier orateur de ce débat, Ian BROSSAT, coprésident du groupe Communiste et Citoyen.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Madame la Maire.

Ce budget, vous l'avez dit, à très juste titre, nous le votons dans un contexte national qui est difficile. Il est d'abord difficile pour les Françaises et les Français, difficile pour les classes populaires et les classes moyennes, auxquels il va être demandé de faire des efforts supplémentaires, du fait de la politique du Gouvernement. Un contexte difficile, également, pour les collectivités locales, et en particulier pour Paris, ville et département, puisque les collectivités locales sont mises à contribution à hauteur de 4,7 milliards d'euros, à l'échelle du pays. Dans ce contexte difficile, nous faisons le choix, à Paris, de voter un bon budget, un budget de progrès social et écologique, et notre groupe s'en réjouit, un budget dont les fondamentaux sont bons, un budget dont les priorités sont justes.

D'abord, le choix que nous faisons, le choix que vous faites, Madame la Maire, de maintenir, en cette fin de mandature, un haut niveau d'investissement, un investissement à hauteur de 1,6 milliard d'euros, c'est un choix qui est absolument fondamental. Il est fondamental, d'abord, pour répondre aux besoins des Parisiennes et des Parisiens. Ce sont les priorités dont je parlais tout à l'heure, la justice sociale et l'écologie. Il est essentiel aussi pour soutenir l'emploi, dans une période de difficultés économiques, parce que l'investissement public, et en particulier l'investissement public des collectivités locales, c'est un moyen de remplir les carnets de commandes des entreprises et de créer de l'emploi.

Essentiel aussi, je le disais, parce qu'il répond à un enjeu absolument fondamental, qui est l'enjeu du logement et de l'habitat. Dans une ville où le logement demeure extrêmement cher, nous faisons le choix d'investir, cette année, 900 millions d'euros en faveur du logement, notamment du logement social. C'est un record absolu. C'est donc un choix, le choix de considérer que ceux qui travaillent à Paris, celles et ceux qui produisent les richesses de cette ville, doivent avoir la possibilité d'y vivre. Cela, c'est important, parce que beaucoup de Parisiennes et de Parisiens se demandent s'ils pourront continuer à vivre dans cette ville, dans les 5, 10, 15 années qui viennent, si leurs enfants auront la possibilité de faire leur vie dans cette ville.

Nous faisons le choix de protéger les Parisiennes et les Parisiens de la violence du marché en investissant dans du logement public, du logement social, du logement en accession à la propriété, grâce au bail réel solidaire, qui permet de vendre du logement à 5.000 euros du mètre carré. Je note d'ailleurs le très grand nombre de Parisiennes et de Parisiens qui postulent à ce dispositif. Nous faisons ce choix, et c'est un choix heureux.

Dans le cadre de ce budget, notre groupe proposera évidemment un certain nombre d'inflexions par le biais d'amendements budgétaires. Je pense en particulier aux amendements que nous déposons sur les enjeux liés au périscolaire, sur les enjeux liés à nos écoles et aux petites Parisiennes et aux petits Parisiens. Ce que nous souhaitons, c'est un choc de moyens pour le périscolaire parisien. Je pense, en le disant, bien sûr, aux événements dramatiques récents. Je pense aussi aux personnels mobilisés devant l'Hôtel de Ville, aujourd'hui. Je pense à l'ensemble des interventions que notre groupe a fait ces dernières années, de manière continue, notamment par la voix de Jean-Noël AQUA.

Notre objectif, c'est un véritable saut qualitatif dans le périscolaire parisien. Cela passe, et c'est ce que disent nos amendements, par une accélération du plan de déprécarisation des personnels. Nous souhaitons zéro personnel vacataire sur un poste fixe. C'est un objectif qui, je le crois, doit être atteint. Nous souhaitons aussi un plan de formation massif des personnels du périscolaire. Je le dis une fois de plus dans la continuité de l'ensemble de nos interventions, sur les budgets qui se sont succédé, ces dernières années.

Ce budget, enfin, ce sera, j'en suis convaincu, un grand moment de vérité, au moment où, il faut bien le dire, à proximité des élections municipales, on entend beaucoup de choses. Ce que j'entends surtout, du côté de la droite parisienne, de Mme DATI et de ses amis, c'est une gigantesque et monumentale hypocrisie. L'hypocrisie qui consiste d'un côté à alerter sur le niveau de la dette, et à participer à un Gouvernement qui a accru la dette du pays de 1.000 milliards d'euros depuis maintenant huit ans. L'hypocrisie monumentale qui consiste aussi à alerter sur le niveau de la dette parisienne, et dans le même temps, à soutenir Mme Pécresse à la Région, qui a fait exploser la dette d'Île-de-France Mobilités, cette même Mme PECRESSE qui a aussi fait exploser les frais de fonctionnement de la Région Île-de-France.

Hypocrisie aussi, qui consiste à demander tous les matins des économies supplémentaires, et à demander aux contribuables parisiennes et parisiens, Madame DATI, de payer vos frais d'avocat par le biais de la protection fonctionnelle. Hypocrisie aussi, qui consiste à pleurer sur le sort des personnes à la rue, à pleurer sur les campements parisiens, et à refuser les centres d'hébergement lorsque nous souhaitons en installer dans vos arrondissements. Hypocrisie monumentale, aussi, qui consiste à alerter sur les difficultés de logement et à refuser de manière systématique la production de logements sociaux dans les arrondissements du centre et dans les arrondissements de l'ouest parisien.

Hypocrisie également qui consiste à demander un trafic plus fluide et, dans le même temps, à proposer que l'on puisse ouvrir de nouvelles voies à l'automobile, et notamment de remplir de voitures et de S.U.V. la rue de Rivoli, que nous avons transformée, et heureusement que nous l'avons fait. Hypocrisie, enfin, qui consiste à prôner l'apaisement de l'espace public, Madame DATI, et, dans votre arrondissement, à refuser les "rues aux écoles", qui sont pourtant très largement plébiscitées par les Parisiennes et les Parisiens, adultes comme enfants.

Oui, ce budget sera un moment de vérité, et ce débat budgétaire, j'en suis convaincu, saura éclairer les Parisiennes et les Parisiens, à quelques mois des prochaines élections municipales.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le président.

La parole est à Mme GATEL, pour le groupe MoDem et Indépendants.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous y sommes. Nous examinons ce matin le dernier budget de la mandature. L'occasion de dresser un bilan, bien évidemment, de ce qui nous a conduits dans cette impasse budgétaire sur laquelle je reviendrai. Un symbole : la dette, qui a augmenté de 50 % lors du dernier mandat, et de 150 % au cours des deux

derniers mandats. Comment a-t-on pu en arriver là ? Pas parce que les dépenses ont diminué, malgré la sempiternelle ritournelle sur le désengagement de l'Etat, puisque les dotations et les compensations ont continué à augmenter lors de cette période.

Nous y sommes arrivés aussi malgré le renoncement à vos promesses, puisque la Ville s'est chargée d'augmenter significativement ses recettes. Ce fut, par exemple, l'augmentation de la taxe foncière, aux dépens des Parisiens, aux dépens des commerçants, au secours desquels vous souhaitez venir aujourd'hui. Résultats, des taxes foncières en augmentation de 76 % sur la période, sur le dernier mandat. Au total, les recettes de la Ville de Paris ont augmenté, en un mandat, de 24 %. On est donc loin d'une ville exsangue, qui ne peut pas faire face à ses responsabilités.

Comment en sommes-nous arrivés là ? Tout simplement parce que les dépenses ont continué à augmenter. Vous parliez tout à l'heure d'une trajectoire financière solide. Non. Car tout cela s'est fait aux dépens des fondamentaux budgétaires. Quelques exemples : des leviers obérés, des loyers capitalisés, logiquement, se tarissent, mais sont désormais devenus une source de financement dont la Ville a besoin chaque année, et donc veille à renouveler les conventionnements, mais cela ne pourra pas durer.

Autre levier obéré, celui des cessions, qui, évidemment, se tarissent. On est ainsi passé de 150 millions de cessions en 2020, à 85 cette année. Des marges de manœuvre qui n'existent plus, avec une charge de la dette qui atteindra, en 2026, 237 millions d'euros, et qui confirme ce caractère insoutenable de la dette, que votre ancienne conseillère budgétaire avait dénoncée, depuis 2018. Des alertes ignorées, et une trajectoire qui n'a cessé de s'aggraver depuis lors.

Des priorités pour lesquelles la Ville n'a plus les moyens. J'en donnerai quelques exemples. On peut constater un recul sur les politiques publiques, pourtant essentielles pour les Parisiens. La Mairie réduit les moyens là où les besoins sont les plus urgents. Les moyens de fonctionnement de la police municipale passent de 20,7 millions d'euros en 2025 à 17,7 millions d'euros en 2026, une baisse de 17 %. La protection de l'espace public est, elle aussi, amputée. Dans une ville où le sentiment d'insécurité ne cesse de progresser, ce choix est absolument incompréhensible.

Les dépenses de fonctionnement consacrées aux espaces verts diminuent, avec 17,2 millions d'euros. La voirie, vous en parlez, Madame la Maire, au cœur du quotidien, n'échappe pas à cette logique de recul constant. En fonctionnement, les moyens consacrés à l'entretien de la voirie diminuent légèrement pour atteindre 23,9 millions d'euros, et en investissement, la baisse est très marquée, avec seulement 53 millions d'euros pour les dépenses de voirie.

Sur la politique environnementale, on observe un décalage flagrant entre les discours et la réalité. Les crédits d'investissements consacrés au plan Climat sont en recul, les investissements pour les espaces verts également. Les crédits dédiés à la végétalisation des quartiers, notamment la création de nouvelles "rues jardins", chutent de 8 millions d'euros, en 2026. La Ville subit aujourd'hui les conséquences d'une trajectoire d'endettement non maîtrisée et non corrigée, qui pèse sur les financements des politiques publiques, pourtant essentielles aux Parisiennes et aux Parisiens. Certes, il y aura moins d'emprunt cette année, mais plus de dette demain. Certes, il y a plus d'épargne aujourd'hui, mais davantage d'intérêts à payer. Voilà la réalité de ce budget.

C'est la partie visible de l'iceberg. La reprise en mains des finances de la Ville nécessitera forcément un audit global de l'ensemble des budgets de la Ville. Elle passera aussi par un plan d'économie, et ce, dès 2026, et de nouvelles procédures comme le vote de mandats spéciaux par le Conseil de Paris, qui existe dans la plupart des collectivités territoriales, mais que vous ne cessez de refuser... Cela aurait pu permettre à notre Conseil, dont le rôle est de contrôler, d'évaluer les dépenses engagées à hauteur de 100.000 euros pour les déplacements entre septembre 2024 et juillet 2025...

Il faudra aussi resserrer les dépenses de la Ville sur les priorités à l'aune de l'intérêt des Parisiens, et en termes de gouvernance, mettre en place les outils pour suivre l'exécution budgétaire des grands plans. Sans suivis précis, ils sont surtout des outils de communication. C'est l'objet d'un certain nombre de vœux que nous déposons.

Béatrice LECOUTURIER et Maud LELIÈVRE reviendront également sur un certain nombre de thématiques. Il est urgent de retrouver des marges de manœuvre, non pas par orthodoxie budgétaire, mais bien parce que c'est la condition pour la Ville de faire face aux enjeux auxquels elle est confrontée.

Je voulais revenir sur un point. Oui, Paris est la plus belle ville du monde et nous sommes tous des amoureux de Paris. C'est la raison pour laquelle nous avons le cœur serré quand nous voyons la dégradation de ses paysages, de son patrimoine. Arrêtez de considérer que vous êtes la seule à aimer Paris. Nous, on l'aime tellement, que l'on considère qu'elle mérite mieux.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, vous l'avez dit, ce projet de budget primitif pour 2026, cela n'est pas une surprise, a été élaboré dans la continuité des budgets précédents de ce mandat, parce qu'il s'inscrit dans la poursuite des engagements d'une mandature dédiée à un projet politique, celui d'une ville plus solidaire, plus écologique, bienveillante, et aussi, plus belle et plus attractive.

Dans cette optique, ce budget prévoit notamment d'augmenter les budgets du Centre d'action sociale et de l'aide sociale à l'enfance, de restructurer de nombreuses crèches collectives, de construire ou reconstruire des centres de santé dans plusieurs arrondissements populaires, d'améliorer les E.H.P.A.D. de Paris Centre, mais aussi dans le 5e arrondissement et le 16e arrondissement. Ce budget, comme il prépare à l'avenir, s'occupe aussi de nos écoles. Il y aura des investissements dans de nombreux arrondissements en matière scolaire.

Entre 2021 et 2025, la Ville de Paris aura investi 2,5 milliards d'euros dans la réalisation du plan Climat, auquel s'ajoute près de 1 milliard d'euros dans le compte foncier logement. C'est cela, notre action. Cette tendance se poursuivra en 2026, avec près de 500 millions d'euros d'investissements prévus pour la transition écologique, vers la renaturation et la biodiversité, mais aussi vers des mobilités plus propres. Je pense notamment aux futures pistes cyclables et aux réaménagements des places Denfert-Rochereau, des abords de Notre-Dame, de la place de la Concorde, des abords de la tour Montparnasse, ou encore, à la végétalisation des réservoirs de Grenelle dans le 15e arrondissement. Maud GATEL parlait d'aimer Paris. Il n'y a pas d'amour, il n'y a que des preuves d'amour.

Ce budget 2026 sera donc pour nous aussi le moyen de continuer à investir massivement pour le logement public, pour 2026, à hauteur de 472 millions d'euros, et je veux saluer l'annonce que vous venez de faire, Madame la Maire, sur l'avenir du bâtiment du BHV, s'il venait à être cédé par son propriétaire.

Alors oui, le projet de budget que nous examinons aujourd'hui est à l'image de l'ensemble de ce mandat : réaliste, responsable, social, écologique, de gauche, raison pour laquelle notre groupe le soutiendra avec conviction, mais aussi avec la fierté des engagements tenus, celle du devoir accompli.

Vous toutes et tous, dans l'opposition de droite, ou dans l'opposition du centre, mais qui soutient la droite dure, vous participez, ou vous soutenez, un Gouvernement qui malmène Paris, comme aucun Gouvernement avant. Je ne parle d'ailleurs pas forcément de ce Gouvernement, mais de tous ceux qui l'ont précédé.

Vous n'êtes d'ailleurs jamais là quand il faut mener le combat contre les forfaitures des Gouvernements successifs. Vous n'êtes jamais là quand il faut se battre contre la réduction des compensations des impôts économiques supprimés, je parle de la C.V.A.E., ou de la taxe d'habitation, supprimée progressivement depuis 2017. Vous n'êtes jamais là quand il y a des mesures nécessaires à porter au Parlement pour accroître les ressources de Paris sans rien coûter aux Parisiens. Je pense par exemple à la nécessité d'augmenter la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, sur les logements vides, ou la taxe de séjour sur les hôtels haut de gamme. Vous n'êtes jamais là quand il s'agit de demander aux Gouvernements successifs de résoudre la très grave crise du logement, et donc aussi, ainsi, d'augmenter les droits de mutation pour la Ville de Paris. Bref, vous n'êtes jamais là quand Paris a besoin de vous.

Je ne reviens pas non plus sur la situation dans laquelle les différents Gouvernements, notamment tous ceux auxquels Mme DATI a appartenu, ont mis la France. Cette situation est connue de tous : une dette record de plus de 115 % du P.I.B., c'est-à-dire 3.400 milliards d'euros, ce qui nous place parmi les plus mauvais pays au niveau européen. Une croissance en berne, et même, un Ministre avait évoqué le risque de mise sous tutelle de la France, avec le Gouvernement de Mme DATI, parce que, oui, nous en sommes là. Quand les mêmes, ou la même, viennent nous donner des leçons, des leçons de gestion, des leçons de dette, des leçons de déficit, mais quelle farce !

Je comprends bien la tentation de ces Gouvernements déficitaires et endettés comme jamais, de rejeter la faute sur les collectivités locales, pour leur faire les poches, cette année encore. Cela doit nous inquiéter. Cela doit inquiéter les Parisiennes et les Parisiens. On ne compte plus les nombres de présidents de département, de droite, aussi, ou de région, qui dénoncent haut et fort le sort qui leur est fait. Il y a même des présidents de région qui ne savent plus comment faire, à commencer par la présidente de notre Région, Valérie PÉCRESSE.

Je vais la citer, comme cela, la droite parisienne pourra l'applaudir. Valérie PÉCRESSE a dit qu'elle n'avait plus l'argent pour tenir les engagements qu'elle avait faits aux Franciliens, persiste et signe ce mois-ci, en déclarant qu'en 2026, la Région va subir une saignée, par le Gouvernement de Mme DATI, avec une ponction estimée à 177 millions d'euros, soit l'équivalent de 4 % des recettes de la première région économique de France. Je continue à citer Mme PÉCRESSE : "Tous les ans, l'Etat nous pique de l'argent, alors que, contrairement à lui, la Région a réduit ses dépenses de fonctionnement. Il s'agit d'une confiscation injuste, en contradiction avec le projet de décentralisation voulu par Sébastien LECORNU". Je n'ai rien à ajouter. Moi, je me retrouve dans ces propos de Mme PÉCRESSE.

La droite parisienne est vite rattrapée par la réalité, parce qu'on ne peut pas tout dire et son contraire. Non, Madame DATI, on ne peut pas faire des vidéos avec les éboueurs le soir, en disant qu'il faut un service municipal de la propreté renforcé pour plus d'efficacité, et le lendemain, au Conseil de Paris, ou dans la presse, dire qu'il faut diminuer le nombre de fonctionnaires municipaux, en ne remplaçant pas tous les départs à la retraite des personnels de la Ville.

Mme DATI ne ment pas seulement sur le logement, comme l'a très bien dit Ian BROSSAT. Elle ment sur tout. Je le dis donc aux Parisiens. Ne vous faites pas berner par ses mensonges. Une nouvelle fois, revenons au réel : notre budget, qui, en cette fin de mandat, s'élève à 11,3 milliards d'euros, comprend des recettes en augmentation de 365 millions d'euros, soit 200 millions d'euros de plus que la hausse des dépenses. Un investissement qui demeure très élevé, à 1 milliard 600 millions d'euros. Enfin, avec 800 millions d'euros d'épargne brute, une dette maîtrisée, qui reste, ne vous en déplaise, sous la barre des 10 milliards d'euros, comme nous nous y étions engagés. Ce sont les vrais chiffres. Ils montrent que nous avons agi, que nous continuons d'agir, et que nous avons aussi préservé l'avenir de Paris.

Oui, nous avons considérablement modifié le visage de Paris. Cette mandature restera comme une mandature historique. Nous avons préparé Paris à relever, dans les meilleures conditions possibles, les défis qui l'attendent. Nous avons su accompagner cette action budgétaire, c'est-à-dire nous donner les moyens de la mettre en œuvre, malgré toutes les crises exogènes que nous avons subies. Cela, nous pouvons en être collectivement fiers, au moment de voter le dernier budget de ce mandat.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

La parole est à M. BOURNAZEL, pour le groupe Pour Paris.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous y sommes, le dernier acte budgétaire...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Pardon. C'est un nouveau groupe, j'annonce, quand même. C'est cela ? C'est un nouveau groupe qui apparaît, qui s'appelle Pour Paris.

Je donne la parole à M. BOURNAZEL, dans le cadre de ce nouveau groupe.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous y sommes, le dernier acte budgétaire de vos deux mandats. Depuis 2014, la dette de la Ville a plus que doublé, pour atteindre 10 milliards d'euros. 10 milliards, c'est l'équivalent d'une année de budget municipal. Cette dette représente désormais près de 5.000 euros par Parisien, 3 fois plus que dans des villes comparables comme Lyon, ou Marseille. Une dette qui ne finance pas l'avenir. Une dette qui finance un train de vie disproportionné, et une organisation municipale devenue démesurée et inefficace. La bureaucratie s'est empilée. L'absentéisme s'est installé. Paris compte 22 directions, pour 42 directeurs, 32 adjoints au maire, 350 collaborateurs de cabinet. Cette organisation n'est plus tenable. Elle n'est ni soutenable financièrement, ni acceptable pour les contribuables.

Oui, à l'heure du bilan, les chiffres parlent plus fort que les discours. Paris est désormais face au mur de la dette. Elle est devenue une ville trop endettée, une ville qui se prive de marges de manœuvre pour l'avenir, et qui ne peut plus investir pour améliorer concrètement la vie quotidienne des Parisiennes et des Parisiens. La preuve est encore là. Comme chaque année, en 2026, les investissements vont reculer de 100 millions d'euros.

12 ans après, 10 milliards d'euros plus tard, Paris n'est ni plus propre, ni plus sûre, ni moins chère, ni plus accessible. Voilà ce que vivent les Parisiennes et les Parisiens au quotidien, et cela, quand ils font le choix de rester, parce qu'en 12 ans, 150.000 Parisiens ont quitté la Capitale, dont 30.000 enfants. Malheureusement, c'est un aveu d'échec.

Ce constat, nous l'avons exposé à maintes reprises dans cet hémicycle, toujours de manière constructive. En tout cas, en ce qui nous concerne. Pour quel résultat ? Aucun. Pas un amendement retenu, pas un infléchissement, pas une proposition retenue, car la seule chose que ce Conseil aura finalement su valoriser, ce sont les affrontements personnels, les affaires judiciaires, les entorses à l'éthique, les petites phrases et les grands renoncements. Les Parisiennes et les Parisiens n'en peuvent plus.

Alors, face à tant d'inaction, face à tant de spectacle, face au "buzz", je préfère m'adresser directement aux Parisiennes et aux Parisiens. Chères Parisiennes, chers Parisiens, vous n'êtes pas condamnés entre choisir l'échec des sortants, et le retour en arrière de ceux qui ne cherchent que la revanche. Il existe une troisième voie, la bonne voie pour Paris. Une voie sans "buzz", sans outrance, sans logique d'héritage, et sans la volonté de conserver le pouvoir à tout prix. En 2026, chères Parisiennes et chers Parisiens, nous aurons à gérer une ardoise de 10 milliards d'euros de dette. La vraie question est simple : à qui voulons-nous confier cette dette ? A qui voulons-nous confier la gestion de 10 milliards d'euros d'argent public chaque année ?

Pour y répondre, un seul projet de changement, efficacité et probité, un seul objectif, 4 milliards d'euros d'économies sur la prochaine mandature. Mon engagement est clair. Je refuserai toute nouvelle hausse d'impôt. Vous avez déjà trop payé. La mauvaise gestion ne se corrige pas par toujours plus de fiscalité. Vous méritez que vos élus fassent enfin le choix de vraies économies, des économies structurelles, pas de bricolages à la marge qui reportent les problèmes à demain.

Oui, il est possible de dégager 4 milliards d'euros d'économies sans dégrader le service public, à condition de s'attaquer lucidement à ce que tout le monde connaît et que trop peu osent affronter. Je réduirai drastiquement le train de vie de la Ville. Je mettrai fin aux privilèges, aux voitures avec chauffeur pour tous les élus. Je contrôlerai strictement les frais, les avantages, les représentations, les dépenses de représentation, les subventions qui n'apportent aucun résultat concret à votre quotidien. Je clarifierai la bureaucratie devenue trop lourde. Je clarifierai les responsabilités. Je remettrai l'exigence et la transparence à tous les niveaux de décision. Je réduirai le nombre d'adjoints et de collaborateurs. Comment justifier 32 adjoints à Paris, quand Londres en compte 9 et Rome 12 ?

Je lutterai sérieusement contre l'absentéisme. Je restaurerai l'évaluation et la performance dans le service public municipal, avec des audits réguliers et indépendants. S'intéresser au travail des agents, évaluer, reconnaître, améliorer, c'est une marque de respect pour celles et ceux qui font tourner la Ville chaque jour. C'est aussi une marque de respect pour vous, les contribuables parisiens, qui financez le service public.

Sur le logement, sur la propreté, sur la sécurité, sur la végétalisation, sur l'école, les politiques de préemption, ou les subventions, la même logique doit s'imposer : mettre fin aux politiques idéologiques coûteuses, inefficaces. Il faut concentrer l'argent public là où il est réellement utile, et cesser d'alimenter la dette et l'inflation sans résultat.

Ma logique est simple et elle guide tout le reste : un euro d'argent public doit être un euro utile, traçable, efficace. Voilà comment nous redresserons Paris. Nous baisserons la dette, nous maîtriserons la fiscalité. Nous pourrions ainsi investir pour la qualité de vie des Parisiens, par exemple pour investir dans la rénovation thermique, pour lutter contre le réchauffement climatique, en aidant les copropriétés les plus modestes, pour remettre sur le marché locatif un certain nombre d'appartements. Nous aiderons aussi les locataires du logement social, grâce à la rénovation thermique que nous allons accélérer, pour baisser leurs factures énergétiques et leur redonner du pouvoir d'achat. Ou encore, nous investirons dans le périscolaire, face aux drames, qui est une honte pour Paris, pour permettre à nos enfants d'avoir un temps protégé, sécurisé, et de qualité pour le périscolaire. Ou encore pour investir dans la police municipale, une vraie police municipale, avec plus de 6.000 agents formés, du bleu dans nos rues pour assurer la tranquillité, la sécurité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, avec un numéro dédié, le 7517.

Alors, on vous dira à gauche que tout va bien, et que tout a été fait, et qu'ils vont, en 6 ans, faire ce qu'ils n'ont pas su faire ces 25 dernières années. A droite, on vous expliquera que le projet rejeté en 2020 serait soudain la solution en 2026. Soyons sérieux. Paris n'a plus le temps pour les recettes usées et les vieilles ficelles politiciennes.

Chères Parisiennes, chers Parisiens, vous pouvez choisir une autre voie, la voie sérieuse, la voie de l'honnêteté, la voie de l'efficacité. Vous méritez des élus qui gèrent Paris correctement, qui gèrent votre argent public, qui vous respectent, qui sont transparents et qui ne vous mentent pas. En mars 2026, vous aurez la possibilité de tourner la page, toutes les pages, celles des sortants qui, depuis un quart de siècle au pouvoir, veulent le conserver, et celles et ceux qui veulent revenir à l'époque d'avant 2001.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien.

La parole est à Mme DATI, pour le groupe Changer Paris.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, ce budget est le budget de votre dernier mandat, et le dernier de cette mandature. Vous avez demandé de revenir au réel de Paris. On va y revenir.

La Chambre régionale des comptes l'a rappelé, et l'a rappelé encore fermement, comme très régulièrement, à la fin de 2024, le réel est là. La dette s'élève à 8,6 milliards d'euros.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - On est en 2025.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - En intégrant vos prédictions pour l'année 2026, en incluant le braquage budgétaire que sont les loyers capitalisés...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Pas mieux que le braquage du Louvre...

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - ... qui ont empêché la rénovation d'un parc social dégradé, dans lequel vous avez abandonné les locataires qui ne cessent de vous interpeller, et que vous ne voyez jamais.

La dette atteindra, en 2026, au moment de votre départ, 12 milliards d'euros. Elle n'était que d'un peu plus de 1 milliard d'euros en 2001. Depuis, en 25 ans, la dette a été multipliée par 10. Oui, ce bilan est historique. Il est historique pour cette gauche municipale. Chaque Parisien, du nouveau-né au retraité, porte désormais sur ses épaules 5.000 euros de dettes, du fait d'une gestion catastrophique, et de dépenses inconsidérées. Chaque année, cette dette coûte à la Ville de Paris plus de 500 millions d'euros. A cela, s'ajoute une durée de désendettement excessivement longue par rapport aux autres collectivités territoriales, que la Chambre régionale des comptes évaluait à près de 40 ans fin 2024, ce délai très au-delà de la moyenne de désendettement des collectivités qui est à moins de 12 ans.

Cette dette résulte aussi de vos choix politiques, aux dépens des Parisiens. Depuis 2013, les dépenses de fonctionnement de la Ville, comme l'a indiqué ma collègue Maud GATEL, ont augmenté de près de 30 %. Concrètement, cela signifie qu'en 10 ans, le seul coût de fonctionnement de la Mairie de Paris a augmenté de 1.250

euros par habitant, pour un service de plus en plus dégradé. Vous êtes évidemment la caricature du socialisme municipal, alors que près de 150.000 Parisiens ont quitté Paris, et que près de 50.000 enfants ont quitté les écoles parisiennes.

Paris est une ville suradministrée, et très mal administrée. Vous parliez des agents, tout à l'heure. Ils sont en grève, systématiquement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Au Louvre aussi...

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Ils sont encore devant l'Hôtel de Ville. Nous les avons reçus, comme nous les recevons à chaque grève... Ils ne sont pas du tout heureux.

Les subventions aux associations représentent également un poste de dépenses sur lesquelles vous n'exercez aucun contrôle, comme la subvention que vous avez souhaité accorder à une librairie qui vendait des livres antisémites. Depuis 2020, 1,8 milliard d'euros en subventions de toutes sortes a été versé. Un grand nombre de ces subventions sont sans aucun lien avec l'intérêt des Parisiens, ou ne revêtent aucun caractère, ou simplement un caractère purement idéologique, très éloigné des préoccupations des Parisiens.

Enfin, vous avez dilapidé les recettes dans des grands projets urbains mal ficelés, sans études d'impact, et sans aucune concertation. C'est le cas du chantier à 12 millions d'euros de la place Denfert-Rochereau, qu'exposera et détaillera ma collègue Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, comme d'ailleurs, la promenade urbaine qui a coûté 21 millions d'euros, dans le 18e, qui n'a jamais vu le jour.

Les associations, les riverains, sont vent debout. Conflits entre usagers décuplés, embouteillages, bus ralentis, dégradations patrimoniales, encore un très mauvais usage de l'argent public.

C'est donc pour compenser ces dérapages, et pour soutenir votre train de vie démesuré, comme celui de vos élus, que vous n'avez pas eu d'autres choix que de ponctionner les Parisiens. Depuis le début de votre mandat, les Parisiens ont vu augmenter leurs impôts comme jamais. Ils payent désormais 8,3 milliards d'euros chaque année pour financer nombre de dépenses auxquelles ils ne consentent pas, comme vos notes de frais personnelles et celles de certains élus. Les impôts des Parisiens, sous votre mandat, ont explosé...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Déclarez vos patrimoines et vos bijoux, Madame DATI. Déclarez vos patrimoines et vos bijoux.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - ... Plus de 80 % de toutes les recettes de la Ville. C'est de l'argent public, de l'argent des Parisiens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ce n'est pas de l'argent de la corruption. Cela, c'est sûr.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - C'est de l'argent de la collectivité dont vous vous servez pour vos dépenses personnelles, pour lesquelles, évidemment, vous devrez rendre compte.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous, vous rendrez compte au tribunal, le 16 septembre 2026.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Madame la Maire...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Au tribunal, le 16 septembre 2026, pour faits de corruption.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Je n'ai jamais utilisé d'argent public, contrairement à vous. Vous vivez sur la collectivité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - De l'argent privé, oui ! De l'argent privé, oui !

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Je vais vous dire, Madame la Maire. Vous pourriez partir avec du panache, si votre seule attaque, si vous avez seulement à me reprocher une affaire de nature privée, contrairement à vous. Une enquête a été ouverte vous concernant...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Elle est "vachement" privée, l'affaire. Il y a un jugement le 16 septembre 2026.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Madame la Maire, sur la perquisition qui a eu lieu chez vous, sur les notes de frais qu'ont payées les Parisiens, notamment votre campagne ratée pour l'ONU...

Madame la Maire, et votre adjoint, M. GRÉGOIRE...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je me soucie beaucoup plus de votre avenir que du mien. En tous les cas, souciez-vous de votre avenir plus que du mien. Au moins, il n'y a pas un procès en vue pour corruption.

Un intervenant. - Vous terminez dans l'amertume !

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Madame la Maire, cessez d'être dans la haine et dans l'amertume ! On se détend ! Madame la Maire et votre premier adjoint d'alors, M. GRÉGOIRE, vous vous étiez engagés en 2020. Vous aviez pris un engagement de ne jamais augmenter les impôts, encore une promesse non tenue. Vous avez augmenté la taxe foncière de 62 %, en 2023, au détriment de la vie et de la qualité de vie des Parisiens. Tout cela pour quoi, Madame la Maire ? Pour échapper à la mise sous tutelle de l'Etat de la Ville de Paris.

Pas un seul des 600 millions d'euros de recettes supplémentaires annuelles, liés à cette hausse, n'a contribué à l'amélioration de la qualité de vie des Parisiens.

Un parc social dans un état déplorable, le commerce local qui souffre et qui ferme. Les familles peinent à obtenir des places en crèche, un périscolaire dont vous ne vous êtes jamais préoccupé, malgré les signalements, avec les scandales sexuels qui écument de nombreux arrondissements. C'est un Outreau, dans le périscolaire, à Paris, Madame HIDALGO ! C'est votre responsabilité. Des signalements ont été faits de scandales sexuels, de pédophilie, dans la protection de l'enfance, dont vous avez la responsabilité, dans les écoles, dont vous avez la responsabilité. Vous n'avez jamais reçu les familles. Vous n'avez jamais donné suite aux signalements. C'est une réalité. C'est une réalité.

Les classes moyennes quittent Paris. Les enfants quittent les écoles parisiennes. Les Parisiens le voient. La ville est de plus en plus sale. L'insécurité progresse, comme, d'ailleurs, les zones de non-droit. A Rosa Parks, des familles nous racontent se faire agresser en sortant de chez elles. La drogue est partout. Les violences sont quotidiennes, comme vous le savez. Vous ne pouvez pas le nier. Il ne s'agit pas d'un cas isolé. Tous les habitants des quartiers du Nord-Est parisien se sentent abandonnés. Votre positionnement idéologique, c'est que l'insécurité est un faux problème, comme, d'ailleurs, dans le périscolaire et dans la protection de l'enfance.

Alors oui, changer Paris, c'est possible, parce qu'évidemment, vos seules attaques et outrances sont sur ma personne, pas sur notre projet, pas sur mon équipe, qui est solide. J'ai une équipe solide. Nous créerons, dès le début de la mandature, une direction de l'évaluation et de la performance, chargée d'auditer chaque euro dépensé, de revoir la politique d'investissement, mais surtout, de publier ses résultats. Cet audit permettra de cibler les économies à réaliser en matière de masse salariale et d'organiser le redéploiement des moyens.

Nous stopperons immédiatement les grands projets urbains dispendieux sans aucune utilité publique. L'argent public ne sera plus gaspillé pour des opérations de communication, mais recentré sur la remise en état du patrimoine, de la voirie, de l'éclairage public, des écoles et du parc social. Nous mettrons fin aux loyers capitalisés et aux préemptions non nécessaires. Nous mettrons aussi en place un contrôle du train de vie des élus, les notes de frais, les voyages, les réceptions, dont les dérives ont tant choqué les Parisiens. Ce budget clôt un cycle dont les Parisiens ont pu mesurer, chaque jour, les dérives et les renoncements. Ils savent désormais ce que coûte un pouvoir qui a oublié l'essentiel, c'est-à-dire, les Parisiennes et les Parisiens. Il est temps de changer Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mme DATI vient de se livrer, comme d'habitude, à un réquisitoire fait de mensonges auquel il sera apporté, évidemment, des réponses, tout à l'heure, mais moi, je reviens sur un élément très important, parce que j'aime cette ville, et parce que je pense que, dans cette ville, les Parisiennes et Parisiens devront vraiment choisir en connaissance de cause. La connaissance de cause, c'est quoi ? C'est : préférez-vous des élus qui se conforment aux règles de la République, les règles qui permettent aux élus de fonctionner, de travailler, d'être soumis aux différents contrôles, ou l'absence de règles, ou s'asseoir sur des règles qui nous imposent, à nous, les élus, qui nous imposent, à nous, les élus, de faire la transparence sur nos patrimoines, et sur les intérêts pour lesquels nous travaillons ?

Alors, les Parisiennes et Parisiens vont avoir plusieurs choix, mais l'un de ces choix sera de faire, je crois qu'ils ne le feront pas, de dire à celle qui travaille pour des intérêts privés, qui refuse de dire quels sont ses intérêts privés pour lesquels elle travaille, sûrement des intérêts quelque peu liés aux constructeurs automobiles, aux énergies fossiles, peut-être même des intérêts étrangers, mais dont on refuse de faire la transparence. Vous pouvez faire un énième procès en diffamation, que vous annulerez la veille du procès, parce que le seul procès qui vous attend, Madame DATI, c'est le procès de la vérité, et il sera le 16 septembre 2026.

Alors oui, il y aura une situation un peu incongrue, puisque l'élection sera passée avant, mais une situation un peu incongrue, puisqu'il se peut qu'à l'issue de ce procès, Madame DATI, il se peut que vous soyez condamnée. Si vous êtes condamnée, Madame DATI, peut-être que vous nous ferez aussi le déguisement du petit gardien de prison. Peut-être que l'on vous verra, pas simplement en éboueur derrière un camion poubelle, peut-être que l'on vous verra aussi avec un déguisement de petit gardien de prison. C'est cela, qui attend les Parisiens, Madame DATI, si d'aventure, ils continuent à vous suivre.

Vous savez, ici, cette ville a un honneur. Pour l'honneur de Paris, cela existe. C'est quelque chose au cœur des Parisiennes et des Parisiens. Les intérêts privés pour lesquels vous travaillez sont des intérêts contraires à ceux des intérêts publics, pour lesquels nous, nous nous sommes engagés !

Merci.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, présidente du groupe "Les Écologistes".

Mme Fatoumata KONÉ. - Moi, je viens d'entendre "à la soupe, les "écologues"". Le spectacle est un peu navrant.

Tenez-vous, Monsieur ! Tenez-vous, Monsieur ! Merci, un peu de respect !

Madame la Maire, chers collègues, nous examinons aujourd'hui le budget primitif 2026, dans un contexte particulièrement difficile. Oui, particulièrement difficile, d'abord, parce que les collectivités locales continuent de subir, année après année, des ponctions massives de l'Etat, du Gouvernement, dont vous faites justement partie, Madame

DATI. Difficile, ensuite, parce qu'une nouvelle fois, ce budget est présenté sans cadre national clair, en l'absence d'un projet de loi de finances stabilisé, laissant les collectivités avancer à l'aveugle. Difficile, enfin, parce que la trajectoire économique de la France reste profondément incertaine : inflation persistante, taux d'intérêt élevés, ralentissement de certaines recettes comme la T.V.A. ou la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, et report constant des charges de l'Etat vers les collectivités.

Dans ce contexte, gouverner une grande ville comme Paris exige avant tout de la prudence, de la responsabilité, mais aussi du courage politique, car ce sont toujours les mêmes qui payent les conséquences de l'instabilité budgétaire nationale : les services publics, les agentes et les agents qui les font vivre, et les plus précaires.

Pourtant, Paris n'est pas restée immobile. Malgré ses contraintes, notre majorité municipale a fait des choix clairs, et nous pouvons collectivement nous en féliciter. Ce budget s'inscrit dans une trajectoire assumée. Celle d'un haut niveau d'investissements, d'un soutien constant aux politiques publiques essentielles, et d'un refus de l'austérité locale. Il est essentiel de souligner que ce bilan est aussi celui des écologistes au sein de cette majorité. Ce bilan est marqué par une augmentation significative des investissements dans la transition écologique, l'adaptation de la ville au changement climatique, le logement, la transformation de l'espace public, les mobilités, la santé. Jamais Paris n'aura autant investi qu'au cours de ces six dernières années. Ce bilan démontre qu'il est possible d'investir, même sous contraintes, à condition de faire des choix politiques clairs. A Paris, l'investissement n'a pas été sacrifié et il a produit des résultats visibles.

Ce budget est également le dernier de ce mandat, le dernier budget d'un cycle ouvert en 2020. Comme tel, il appelle une responsabilité particulière. Il marque la fin d'une période, mais il ne doit en aucun cas marquer la fin de notre ambition, tant climatique que sociale, car nous le savons toutes et tous, il reste énormément à faire, pour le climat, pour l'adaptation de la ville, pour la justice sociale, pour la réduction des inégalités, pour la protection des plus vulnérables. Les besoins sont immenses et urgents. Face à eux, la tentation serait grande de ralentir, de temporiser, de repousser à plus tard, mais nous, nous faisons le choix inverse. Ce dernier budget n'est pas un budget de repli, mais un budget d'engagement. Cela suppose, au-delà de tout, des services publics solides, bien dotés, capables de répondre aux besoins quotidiens des Parisiennes et Parisiens.

C'est dans ce sens que le groupe "Les Écologistes" a souhaité déposer plusieurs amendements. Je souhaite insister tout particulièrement sur la place que nous voulons donner aux enfants et à leur famille dans notre ville. Depuis de nombreuses années, mon groupe défend le service public du périscolaire, qui est au cœur de plusieurs de nos propositions. Le périscolaire, c'est un pilier du quotidien des familles parisiennes. C'est un temps éducatif à part entière, un enjeu d'égalité, d'inclusion, d'épanouissement, dès le plus jeune âge.

Depuis plusieurs mois, les agents de l'animation nous alertent. Ils et elles parlent de surcharge de travail, de difficultés de recrutement, de manque de formation, de conditions d'exercice dégradées. Ils et elles se mobilisent, parfois par la grève, pour être entendus. Face à cela, nous faisons un choix politique clair : nous refusons les suppressions de postes. Nous refusons de traiter le périscolaire comme une simple question comptable, comme le fait l'Education nationale avec ses fermetures de classes. Nous affirmons haut et fort le besoin de plus d'agents, mieux formés, et mieux valorisés. C'est un choix assumé, parce que la qualité du service rendu aux enfants passe par des équipes suffisamment nombreuses, formées, et reconnues. Parce que l'accueil des enfants en situation de handicap exige des moyens humains et spécifiques. Parce que l'exigence que nous avons vis-à-vis du service public, doit aller de pair avec des moyens réellement à la hauteur.

Nos amendements portent sur la formation des agents, la reconnaissance de leur expertise, l'amélioration de leurs conditions de travail. Nos amendements portent également sur la défense de l'école publique. La Ville de Paris mène une politique inédite de soutien à ses écoles publiques et à ses enseignants. Nous avons obtenu, au cours de ces dernières années, de réelles avancées budgétaires, concernant les bâtiments des écoles. Cette année, nous continuons à défendre l'école dans son ensemble. Nous soutenons fermement les professeurs de la Ville de Paris, les P.V.P., qui permettent à chaque enfant, dès le C.P., d'avoir accès à un enseignement artistique, musical et sportif, de grande qualité. Cette spécificité parisienne est précieuse, et nous devons la défendre. C'est pourquoi nous refusons la suppression de postes dans ce secteur également.

C'est cette même ambition qui guide notre appel à développer davantage les classes découvertes. Des parents d'élèves et des syndicats nous rapportent des refus incompréhensibles. Nous ne pouvons pas les accepter. Le groupe "Les Écologistes" porte également, sur ce budget, la défense des intérêts des enfants, de tous les enfants, notamment les plus fragiles, avec le renforcement des moyens à l'aide sociale à l'enfance. Je tiens d'ailleurs à saluer l'effort fait sur ce point, dans ce budget.

La Ville de Paris doit être un rempart pour les enfants. Elle a le devoir absolu de protéger sans faille tous les enfants qui lui sont confiés. Je veux redire ici ma colère lorsque des enfants subissent des maltraitances, comme nous en avons encore eu le récit la semaine dernière. Ces situations sont inacceptables et nous obligent collectivement à une exigence de protection maximale. Protéger les enfants, c'est aussi prévenir, leur permettre dès le plus jeune âge de comprendre leurs droits fondamentaux, et notamment leurs droits à disposer de leur corps. C'est le sens de l'amendement que nous portons, afin de déployer sur le temps périscolaire, et de compléter l'éducation à

la vie affective et relationnelle. Nous aurons l'occasion d'y revenir plus longuement au cours de ce Conseil., mais il est indispensable que cette ambition trouve dès aujourd'hui une traduction budgétaire.

Enfin, s'agissant des mineurs isolés en recours de majorité, nous avons déposé un amendement afin de leur garantir un accès effectif à la mobilité. Ces jeunes subissent des violences multiples et répétées. Il est donc absolument prioritaire de les soutenir, en particulier lorsqu'ils sont engagés dans un parcours de scolarisation. Leur permettre de se déplacer, c'est leur permettre d'aller à l'école, de se former, de s'insérer. C'est une condition indispensable de leur parcours d'émancipation et d'autonomie, une responsabilité que la Ville de Paris peut assumer.

Pendant ce temps, la droite de Mme DATI vient, une fois de plus, nous expliquer que nous dépensons toujours trop, tout en prétendant, dans le même souffle, que nous n'en ferons jamais assez pour les Parisiennes et les Parisiens. Jamais assez de coupes, jamais assez de restrictions. C'est là toute la cohérence de votre discours, Madame DATI. Vous n'êtes de toute façon pas à une contradiction près. Vous prétendez défendre la culture, tout en réduisant ses budgets partout où vous gouvernez, au sein du Gouvernement d'Emmanuel MACRON, comme dans la région des Pays de la Loire, par exemple. Ce sont des politiques d'austérité qui ont conduit à la situation que nous connaissons aujourd'hui au Louvre. Ce sont exactement les mêmes recettes que vous voulez imposer à l'ensemble de nos services publics.

Dans ce contexte, Paris doit rester un rempart, oui, un rempart, face à la montée des idéologies autoritaires et fascistes, face aux intolérances et aux violences qui se multiplient. Mon collègue Jérôme GLEIZES présentera, d'ailleurs, l'amendement que nous déposons en soutien aux lieux "queer", qui font aujourd'hui l'objet d'attaques inadmissibles et répétées.

Mes chers collègues, les amendements que nous vous proposons traduisent une vision claire, celle d'une ville qui continue d'investir, qui continue de protéger, qui continue d'exiger beaucoup de ses services publics, mais qui leur donne en retour les moyens de tenir leurs missions et de réussir. C'est pourquoi les écologistes vous invitent à les soutenir. Oui, Paris doit être un rempart pour les enfants et les familles. Paris doit être aussi un rempart pour les services publics, un rempart pour la justice sociale, un rempart pour la transition écologique.

A quelque mois d'une échéance décisive pour l'avenir de notre ville, ces choix budgétaires engagent plus qu'un exercice comptable. Ils disent la vision que nous voulons et que nous avons pour Paris. Je suis convaincue que les Parisiennes et Parisiens sauront, le moment venu, faire le bon choix, pour une ville plus juste, une ville plus solidaire, une ville plus écologique.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame Fatoumata KONÉ.

Souhaits de bienvenue.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je veux saluer en tribune la classe de C.M.2 de l'école Roland Vernaudon de Vincennes. On peut les applaudir.

Débat budgétaire - Etat spécial territorial. (Suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Dernier orateur de ce premier tour de pistes, Francis SZPINER, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !".

M. Francis SZPINER. - Vous venez de saluer, Madame la Maire, les élèves de C.M.2. Je m'interrogeais sur l'idée qu'ils peuvent se faire de la politique, en suivant nos débats, et vis-à-vis de leur professeur, lorsqu'on demande le silence en classe, lorsqu'on leur demande d'avoir de la tenue, et le spectacle que nous donnons, et que vous continuez à illustrer. Nous avons le droit d'avoir des divergences, mais est-ce qu'il est tolérable qu'un élu fasse cela à un autre, lorsqu'il s'exprime, lorsque nous nous interrompons ? Je ne pense pas que cela conforte l'idée de la démocratie.

Nous sommes là pour parler du budget, et ce budget que vous présentez, c'est le dernier budget de votre mandature. Une fois de plus, vous tombez dans l'autosatisfaction et l'autocongratulation. Un budget, c'est malheureusement, pour tout le monde, des chiffres. Il faut donc regarder ce qu'il en est. Cela fait plusieurs années que nous vous alertons, du côté de l'opposition municipale, sur la trajectoire financière dangereuse dans laquelle vous avez engagé notre Ville. Aujourd'hui, encore, finalement, votre budget, c'est toujours la même chose : toujours plus de dépenses, toujours plus d'impôts, et toujours plus de dette.

Vous savez ce qu'a dit la Chambre régionale des comptes. Elle a qualifié la situation financière de notre Ville de "dégradée", et elle a démontré, chiffres à l'appui, à quel point la Ville avait dépensé au-delà de ses moyens : dépenses de personnel non maîtrisées, investissement, notamment dans le logement social, décorrélé des capacités de la Ville, et recettes exceptionnelles, notamment celles des D.M.T.O. des années fastes, immédiatement englouties.

Ce constat, vous faites semblant de l'avoir entendu, mais en réalité, vous n'en tirez aucune leçon structurelle, et vous laissez à la prochaine majorité le soin de changer le cap. Il faut quand même rappeler une réalité. C'est que la

dette parisienne atteint désormais un niveau historique, qui est hors de contrôle. Selon vos propres documents budgétaires, la dette de la Ville atteindra 9,7 milliards d'euros fin 2026, mais je dis que ces chiffres ne reflètent pas la réalité comptable et complète de l'endettement parisien, car si on y intègre les loyers capitalisés, soit 2,2 milliards d'euros prélevés sur les bailleurs sociaux, la dette de la Ville s'élève en réalité à 11,9 milliards d'euros. Voilà le bilan dont M. SIMONDON est très fier.

Cette dette, vous la passez sous silence. Vous l'avez constituée, d'ailleurs, en affaiblissant structurellement les bailleurs sociaux. Cette dette, vous la laissez à la prochaine majorité. Depuis 2013, dernière année du mandat de Bertrand DELANOË, la dette parisienne a augmenté de 226 %. Elle s'est accélérée à partir de 2020, sans jamais qu'il n'y ait de plan crédible de désendettement. Ce poids de la dette grève lourdement les finances de la Ville. Pour que les Parisiens aient conscience de ce qu'il se passe, en 2027, la Ville consacrera 304 millions d'euros au remboursement du capital de la dette, et 237 millions d'euros au paiement des intérêts. C'est un total de plus de 540 millions d'euros par an. Voilà la réalité du budget que vous présentez et de la situation financière.

Evidemment, ce bilan financier, vous essayez de mettre en avant la remontée de l'épargne brute, mais ce sont des améliorations en trompe-l'œil. Ce qui permet de restructurer la dette, ce sont des économies structurelles, c'est une réforme de fond, c'est une maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Surtout, cette dette repose sur des éléments liés au remboursement partiel du lissage DILICO, à hauteur de 30 millions d'euros, à des recettes de gestion exceptionnelles, pour 106,1 millions d'euros, et surtout, vous partez, c'est cela, le problème d'un budget, vous partez sur une hypothèse très optimiste de rebond des droits de mutation à titre onéreux, que vous évaluez à 150 milliards d'euros. Il s'agit donc, en réalité, d'un pari que vous faites sur l'évaluation d'un marché immobilier que vous continuez à surestimer en contradiction avec les mises en garde répétées, et de la Chambre régionale des comptes, et des professionnels, et notamment des estimations prudentes de la Chambre des notaires.

Vous ne tirez pas les leçons. Pourtant, il y a eu les années 2021 et 2022. Vous reproduisez les mêmes erreurs. En effet, en 2021 et 2022, les D.M.T.O. avaient dépassé 1,7 milliard d'euros par an. C'était des recettes exceptionnelles. Qu'avez-vous fait ? Au lieu d'épargner, vous les avez immédiatement consommées. Nous vous avions alerté sur la nécessité de bâtir une stratégie financière sur des recettes qui sont aussi cycliques. Résultat, entre 2022 et 2023, le produit des D.M.T.O. a chuté de 418 millions d'euros, effaçant presque totalement le gain des 574 millions d'euros que vous aviez obtenus par l'explosion de la fiscalité, parce que c'est cela, votre politique : des impôts, des impôts, toujours des impôts, et de la taxe.

Quelle est votre prévision, aujourd'hui, pour ce budget ? Vous prévoyez des recettes issues des D.M.T.O. pour 1,8 milliard d'euros. Cela serait un record pour la Ville. Pourtant, la conjoncture politique et économique, l'attentisme des ménages et des investisseurs, devrait vous pousser, au contraire, à une certaine prudence, et à vous méfier d'une éventuelle embellie du marché immobilier, mais vous préférez sauter sur l'occasion, par un excès d'optimisme comptable, convaincus que, finalement, vous ne serez plus là pour endosser ce budget.

Ce budget ne répond en rien aux enjeux structurels auxquels Paris est confrontée. Il ne corrige pas les dépenses de fonctionnement, qui atteindront 9,4 milliards d'euros en 2026. Il ne remet pas en cause la trajectoire de la masse salariale, qui progresse encore, pour atteindre 2,9 milliards d'euros. Il ne prépare en rien l'avenir. Il s'agit en réalité d'un projet qui est votre éloge funèbre. Vous essayez de dire que tout va bien, que vous avez bien géré, que l'avenir est radieux, alors que ce n'est pas le cas.

Vous laisserez à la prochaine équipe municipale une Ville aux marges de manœuvre budgétaires épuisées, une Ville lourdement endettée, fiscalement saturée, dont les marges de manœuvre sont largement entamées, car vous avez actionné tous les leviers. La fiscalité que vous avez massivement augmentée, les loyers capitalisés que vous avez utilisés, les tarifs que vous avez relevés, les actifs que vous avez cédés.

La prochaine majorité devra donc rompre avec cette décennie de fuite en avant, et mettre en œuvre un redressement des finances, fondé sur la maîtrise de la dépense, plutôt que sur l'augmentation de la fiscalité, une politique d'investissement planifiée, un rétablissement de la sincérité budgétaire, un plan de désendettement crédible, une restructuration des dépenses de fonctionnement, et une gouvernance modernisée.

Je vous entends, vous promettez monts et merveilles aux Parisiens. Vous n'avez plus les moyens de cette politique. C'est la fuite en avant. Il est temps de retrouver la rigueur budgétaire, parce que sans un budget, et sans une fiscalité, sans l'ordre dans les comptes, il n'y a pas d'investissement.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur SZPINER.

La parole est à Maud LELIÈVRE, pour le groupe MoDem et Indépendants.

Mme Maud LELIÈVRE. - Madame la Maire, chers collègues, ce projet de budget pour 2026 reflète des choix politiques ambitieux, notamment ceux que nous aurions aimé partager en matière d'environnement, qui peinent à répondre aux défis majeurs auquel notre ville est confrontée.

Bien que l'on nous annonce, dans le Bleu Climat 2025, un niveau d'investissement inédit pour 2024, et près de 3,4 milliards d'euros sur 5 ans, force est de constater que certaines priorités semblent relayées au second plan, notamment en matière d'environnement, de rénovation urbaine, ou de gestion des espaces publics, comme l'a mentionné notre présidente de groupe, Maud GATEL.

En matière environnementale, il est nécessaire d'investir pour atteindre des objectifs fixés. Prenons par exemple le plan Climat : en 2025, ce dernier a bénéficié de 57,8 millions d'euros, mais en 2026, cette somme a été réduite, alors que les moyens nécessaires vont être croissants d'année en année. Pour que cette politique que nous souhaitons résolument en faveur de la transition écologique soit efficiente, il aurait fallu que le recul, depuis 2020, des crédits, qui étaient alors de 92 millions d'euros, et qui ont été écrêtés de plus d'un tiers, soient "a minima" maintenus.

Si les politiques publiques ne sont pas uniquement fondées sur des moyens financiers, cette baisse laisse quand même présager les difficultés que nous aurons pour mettre en œuvre une politique d'adaptation, qui réponde aux besoins d'investissement, mais aussi aux besoins de justice sociale. Oui, nous savons tous que les ressources publiques ne sont pas illimitées, qu'il ne s'agit pas simplement d'un débat technique. C'est une question de cohérence et d'anticipation.

Sur la gestion des déchets également, et la propreté urbaine, essentielles à la qualité de vie à Paris, elles subissent également des réductions notables, avec seulement 73,5 millions d'euros alloués en 2026. Cette baisse est particulièrement préoccupante. Elle s'ajoute à la stagnation des crédits pour les stations Trilib', à la baisse des crédits alloués pour des actions transverses également importantes. On peut s'interroger sur la capacité de la Ville à maintenir un service public de qualité dans ces domaines, dont on voit aujourd'hui les grandes limites.

Enfin, concernant les espaces verts, mis en avant comme une priorité, leur budget est réduit. En 2025, 54,3 millions d'euros étaient alloués aux parcs, aux jardins, aux espaces verts de la Capitale, mais pour 2026, cette somme a à nouveau baissé. Investir pour protéger les habitants et s'adapter au changement nécessite d'en faire une priorité, et une priorité budgétaire. La végétalisation emblématique que vous avez mentionnée dans votre introduction est, elle aussi, en recul, les crédits pour la création des nouvelles rues jardins, par exemple. Pourtant, ces besoins de végétalisation sont un enjeu crucial pour notre adaptation collective au réchauffement climatique. C'était déjà, d'ailleurs, notre inquiétude en juillet dernier, lorsque nous avons eu entre les mains le rapport de la Chambre régionale des comptes, publié par la suite, sur la situation financière de la Ville, qui avait montré une baisse importante de la direction des espaces verts de la Ville, rendant impossible leur gestion au quotidien.

Enfin, la rénovation du secteur public à Paris, un domaine essentiel pour la transition écologique, requiert des moyens conséquents, en particulier, pour la décarbonation du bâti, mais aussi pour des projets plus structurants, comme la réhabilitation de certains patrimoines historiques. Certains établissements visités par nos élus montrent combien infiltrations, passoires thermiques, et équipements obsolètes sont plutôt le patrimoine, aujourd'hui, de la Ville.

Les personnels comme les familles nous le disent : nous devons faire plus vite avec plus d'ambition et plus de moyens. Nous appelons donc à ce que ce budget soit revu, et puisse traduire une priorité pour l'écologie, pour l'entretien de la ville, et surtout, pour son adaptation.

(M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Maud LELIÈVRE.

La parole est à Catherine IBLED.

Madame la députée.

Mme Catherine IBLED. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce budget primitif est malheureusement le résumé le plus brutal de 24 ans de mandature, une fuite en avant budgétaire, pour des services publics qui se dégradent, et des investissements en baisse, alors que les Parisiennes et les Parisiens payent toujours plus.

Depuis dix ans, votre majorité a fait un choix clair : dépenser plus, taxer plus, s'endetter plus, mais le résultat est sans appel. La dette de la Ville atteint officiellement près de 9,7 milliards d'euros à fin 2026, avec une trajectoire qui continue de se dégrader, mais chacun sait ici que cette présentation n'est pas sincère, en intégrant la dette à court terme...

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - S'il vous plaît, ayez du respect pour les oratrices et les orateurs. Catherine IBLED a du mal à être entendue. Si vous avez des conversations privées, sans doute passionnantes, peut-être autour de la constitution de listes, faites-le à l'extérieur de cet hémicycle.

Catherine IBLED a la parole, et elle seule, dans le silence.

Mme Catherine IBLED. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Chacun sait ici que cette présentation est insincère, en intégrant la dette à court terme, les loyers capitalisés, les engagements masqués. L'endettement réel sera de 12 milliards d'euros à fin 2026, soit 6.000 euros sur chaque Parisien, 2 à 3 fois le montant pesant sur chaque Lyonnais, ou chaque Marseillais. Cette fuite en avant a un coût direct pour les Parisiens. Le remboursement d'emprunt et la hausse des charges financières représenteraient 1,5 million d'euros par jour, détourné des services publics des Parisiens, non pas pour améliorer la vie quotidienne, ou rénover les écoles, je rappelle que certains petits écoliers allaient à l'école dans des classes chauffées à 12 degrés l'année dernière, ni pour améliorer les logements, ou recruter des policiers municipaux, payer des puéricultrices, ouvrir des bibliothèques, ou des piscines, mais bien pour payer les intérêts de la dette.

Vous accuserez évidemment, comme à chaque fois, l'Etat, de vos turpitudes, mais ce n'est pas l'Etat qui prend les décisions budgétaires, ici, à la Mairie de Paris. Comment financez-vous cette dérive ? Par l'impôt. Les recettes fiscales augmentent, de plus de 500 millions d'euros par an. La taxe foncière atteint désormais des sommets, les droits de mutation repartent à la hausse. Vous profitez d'effets d'aubaine pour masquer l'absence totale de stratégie à long terme. Ce budget tient debout, non pas grâce à une gestion rigoureuse, mais grâce à des recettes temporaires et fragiles, dont chacun sait qu'elles peuvent s'effondrer au moindre retournement de conjoncture.

Dans le même temps, les dépenses de fonctionnement continuent leur progression inexorable, avec plus de 135 millions d'euros par an. La masse salariale, elle, atteint près de 3 milliards d'euros, en hausse continue de 60 millions d'euros par an depuis 2014, sans réforme, sans numérisation, sans I.A., sans gain de productivité. Paris compte aujourd'hui plus de 53.000 agents permanents, avec un encadrement pléthorique, mais les Parisiens, eux, voient des services municipaux saturés, désorganisés, parfois absents. Où est passée la promesse d'un service public plus efficace ? Certainement pas dans ce budget.

Plus grave, encore, alors que vous dépensez toujours plus en fonctionnement, vous investissez de moins en moins. Les investissements diminuent de 100 millions d'euros en 2026, après déjà une forte baisse de 150 millions d'euros en 2025. En 2 ans, près de 250 millions d'euros d'investissement en moins, et 250 millions d'euros de fonctionnement en plus.

Vous sacrifiez l'avenir pour financer le présent, mais il faudra y mettre un terme dès 2026, car sans indicateur de performance, vos soi-disant investissements dans la transition écologique sont condamnés à être repris par la prochaine équipe municipale. Une tour Triangle quasi vide, des places minéralisées, des pistes cyclables non sécurisées, des arbres abattus ou mourants, des îlots de chaleur, voilà votre bilan écologique. Je rappelle que Paris est classée la ville la plus dangereuse face au réchauffement climatique. Votre majorité parle de transition écologique, de sécurité, de qualité de vie, mais les chiffres racontent une autre histoire. Sous-investissement chronique dans la propreté, moyens dérisoires pour une police municipale réellement opérationnelle, rénovation énergétique relayée au second plan...

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Silence, s'il vous plaît. Ecoutez, s'il vous plaît, Catherine IBLED. C'est insupportable. Vraiment, je dis cela par respect pour Catherine IBLED, écoutez, mais si vous souhaitez parler, sortez de cet hémicycle ! Sortez de cet hémicycle, ou arrêtez. Je ne sais pas, enfin. Je veux dire, il y a un respect minimal...

Catherine IBLED... Silence, je voudrais que le débat budgétaire se poursuive dans le respect et dans l'écoute des uns et des autres.

Catherine, à toi.

Mme Catherine IBLED. - Merci, Monsieur le Maire. Je vais essayer de reprendre.

Ce budget repousse le problème sur le prochain Exécutif. Vous laissez à Paris une dette massive, des marges de manœuvre réduites, et des besoins d'investissement immenses.

Avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous refusons cette logique. Paris mérite une gestion responsable, sincère, tournée vers l'efficacité des services publics, vers un investissement dans un avenir climatique soutenable, et non pas une fuite en avant, financée par de l'impôt et de la dette.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Catherine IBLED, d'être arrivée jusqu'au terme de votre intervention.

Je donne la parole à Dominique KIELEMOËS.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je suis très heureuse d'intervenir ce matin, parce que moi, je veux intervenir de manière positive sur la culture, parce que qui dit "Paris", dit "culture". Avec tout ce que j'ai entendu depuis ce matin, j'ai l'impression que beaucoup de nos collègues sur les bancs de la droite devraient aller vivre à Lyon, ou à Marseille, ou dans une autre ville de province, où effectivement, on dépense beaucoup moins, mais évidemment, ce n'est pas tout à fait Paris.

C'est avec un attachement profond à la place de la culture dans notre ville, que je souhaite aujourd'hui concentrer mon intervention sur le budget 2026, à la délégation portée par Carine ROLLAND. A l'heure où le secteur culturel national subit des coupes drastiques de la part du Gouvernement, Paris choisit une voie diamétralement opposée, celle d'un engagement ferme, continu, assumé, envers les acteurs et les équipements publics culturels. Ce budget 2026, dernier de la mandature, s'inscrit pleinement dans les priorités de notre majorité : préserver les choix que nous portons depuis 25 ans en faveur de l'émancipation culturelle des Parisiennes et des Parisiens, développer toujours davantage une offre accessible, diversifiée, et exigeante.

La place de la culture au sein de l'action publique parisienne reste centrale. Transformer cette ambition en investissement nouveau et régulier, tout en respectant nos engagements auprès des habitants et des acteurs culturels, demeure essentielle. Cette politique volontariste permet de soutenir durablement la création, la diffusion, la diversité artistique.

Pour l'année 2026, 183 millions d'euros seront consacrés aux dépenses de fonctionnement, soit près de 1 million d'euros de plus que l'année précédente. Parmi ces crédits, presque 110 millions d'euros iront directement aux acteurs culturels : le théâtre, l'expression musicale, le spectacle vivant, les musées, bien sûr, le fonctionnement de l'établissement "Paris Musées", le Musée d'art et d'histoire du judaïsme, nous en avons bien besoin, par les temps qui courent. Le budget alloué aux activités artistiques et manifestations culturelles restera stable, autour de 20 millions d'euros, pour les enseignements artistiques, les pratiques amateurs, les arts visuels, l'action culturelle, la Nuit blanche, bien sûr, que serait Paris sans la Nuit blanche, les conservatoires et les ateliers des beaux-arts.

Comme en 2025, le montant consacré au soutien de la diversité de l'économie culturelle s'élève à presque 9 millions d'euros, pour les théâtres privés, les cirques, les arts de la rue, les musiques actuelles, les établissements culturels et solidaires, et bien sûr, le cinéma. Que serait Paris sans le cinéma et tous les tournages, qui nous montrent comme cette ville est belle. Elle est belle quand on sait la défendre et quand on l'aime.

Les recettes de fonctionnement, estimées à un peu plus de 17 millions d'euros, progressent de 8,6 %, grâce, notamment, à l'évolution des droits d'inscription dans les conservatoires et les ateliers des beaux-arts, ainsi qu'à l'augmentation prévue des redevances de D.S.P. Je dis cela pour mes collègues de droite, qui pensent que la culture coûte toujours trop cher.

Le niveau d'investissement reste également élevé. La culture bénéficie de 64 millions d'euros de crédits d'investissement pour 2026, après 70 millions d'euros en 2025. 13 millions d'euros représentent la part annuelle de la Ville pour la Philharmonie. Il nous reste encore deux années de règlement pour l'emprunt de la Philharmonie. Qui pourrait contester la Philharmonie ?

Plus de 11 millions d'euros financeront les travaux dans les musées municipaux : "Paris Musées", je l'ai déjà dit, pour le fonctionnement, l'amélioration du parcours de la visite des catacombes, la rénovation et la refonte du Musée de la vie romantique, qui va bientôt rouvrir, je pense, au mois de janvier, la restauration et les travaux d'isolation au Petit palais, le réaménagement du Musée d'art et d'histoire du judaïsme, et évidemment, l'enrichissement des collections de "Paris Musées".

On n'oublie pas les bibliothèques, parce qu'à Paris, on aime lire, on défend la lecture. Le réseau des bibliothèques est doté de plus de 7 millions d'euros. Des crédits alloués pour les acquisitions de collections pour les nouvelles bibliothèques, ne l'oublions pas, nous ouvrons aussi de nouvelles bibliothèques qui ouvrent le dimanche. Je dis cela aussi pour mes collègues qui sont à la droite de l'hémicycle. La médiathèque James Baldwin, la médiathèque Virginia Woolf, mais aussi de nouveaux centres culturels, un nouveau centre culturel rue des Rigoles, des travaux importants à la Flèche d'or, dans le 20^e arrondissement, la construction d'un nouveau site de conservatoire à rayonnement régional, et d'une nouvelle médiathèque, dans le 15^e, le 106 rue Brancion, enfin, dans le 12^e, même si c'est dans le bois, la rénovation de la Cartoucherie. Que serait Paris sans la Cartoucherie ?

Malgré les difficultés de la période, la Ville continue donc de faire de la culture une priorité fondamentale. Je souhaite saluer ici la Maire et le travail remarquable de son adjointe, Carine ROLLAND, qui permettent à cette politique ambitieuse de se déployer avec constance et efficacité.

En conclusion, ce budget confirme que Paris continue de miser fortement sur la culture, comme levier d'émancipation, de cohésion, d'avenir. Les investissements consentis permettront d'enrichir durablement notre paysage culturel, de soutenir les artistes, et d'ouvrir davantage l'accès à la création. Que serait Paris sans ses artistes et ses créateurs ? Cette fidélité aux acteurs culturels et aux habitants et habitantes de Paris est un choix politique fort. Grâce à l'engagement de la Maire, Anne HIDALGO, et de son adjointe, Carine ROLLAND, de l'ensemble des services de la Ville, nous affirmons que la culture n'est pas une variable d'ajustement, mais un pilier essentiel de notre vivre ensemble.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Dominique KIELEMOËS.

La parole est à David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Monsieur le Maire, merci beaucoup.

Je déplore naturellement l'absence de la Maire de Paris, Mme HIDALGO, alors qu'elle a 12 milliards d'euros, qui s'est déjà absentée de nos travaux, alors qu'il n'est même pas encore 11 heures du matin. J'avais pourtant cru comprendre que sa recherche d'emploi était un peu dans le creux de la vague, ces derniers temps.

Rachida DATI a démontré la gestion absolument catastrophique de la Ville de Paris, au cours des dernières années, voilà quelques minutes. Je voudrais revenir un instant sur le budget primitif qui nous est présenté ce matin, et qui porte bien mal son nom. En réalité, ce n'est pas un budget primitif, c'est un budget fictif.

Je veux en particulier insister sur la chute des droits de mutation, dont ne semble pas particulièrement se soucier l'équipe municipale sortante. Il est vrai que, dans quelques semaines, cela ne sera plus sa préoccupation première. Pourtant, les droits de mutation avaient été, en prévision, fixés à 1 milliard 563 millions d'euros, en début d'année. A la fin du mois de novembre, nous en sommes à 1 milliard 287 millions d'euros. L'écart est de 276 millions d'euros, un écart de 276 millions d'euros. J'ai interrogé l'adjoint aux finances, voilà quelques jours, sur la manière dont il escomptait finir l'année. Il ne s'est pas montré particulièrement inquiet, puisqu'il pense que le mois de décembre permettra de récupérer les 276 millions d'euros manquants.

Je dois dire que, pour ma part, j'en suis particulièrement surpris, parce que, dans le meilleur mois de l'année 2025, c'est-à-dire au mois de juillet, là où il y a beaucoup de contrats d'achat et de vente d'immeubles à Paris qui se dénouent, c'est le meilleur mois, on a fait 165 millions d'euros. C'est très loin des 276 millions d'euros. En moyenne, on a fait à Paris 117 millions d'euros tous les mois.

En réalité, on va avoir un budget qui va vraisemblablement présenter un écart de 160 millions d'euros, qui restera à combler par l'équipe municipale sortante, mais cela ne l'inquiète guère, cette équipe municipale sortante, puisque même pour 2026, elle en rajoute encore une couche, avec 1 milliard 650 millions d'euros en prévision pour les droits de mutation. On voit bien que tout ceci n'est pas très sérieux et manque terriblement de rigueur.

La réalité, c'est que l'équipe municipale sortante souhaite maquiller les comptes en cette fin d'année, de manière à essayer de faire tomber le plus possible le montant de la dette et la durée de désendettement de la Ville de Paris. La réalité, c'est que lorsque Mme HIDALGO partira, au mois de mars prochain, elle laissera une addition très lourde aux Parisiens : 300 millions d'euros en charges de la dette chaque année à rembourser, pendant près de 30 ans. C'est aussi cela, l'héritage de Mme HIDALGO.

J'aimerais aussi vous poser une question, parce qu'on va venir à un cas très concret. On dit beaucoup : "La Ville de Paris est mal gérée". La gauche nous reproche de ne pas présenter de cas concret. Moi, chers collègues, je pose en particulier la question aux rangs sur la gauche de cet hémicycle. Je pose aussi la question aux Parisiens qui nous écoutent. Je voudrais savoir : d'après vous, combien y a-t-il de personnes qui font de la communication et de l'information, au sein de la Ville de Paris ? Cela ne se précipite pas au portillon pour répondre. En réalité, et attention, pour ceux qui nous écoutent, il faut bien qu'ils soient assis. Il y a 385 personnes qui travaillent à la communication et à l'information de la Ville de Paris. J'ai bien dit : 385 personnes. Je n'ai pas vérifié, mais c'est probablement le record du monde.

Non, non... Vous dites "n'importe quoi". Pardon. J'ai posé, avec Rachida DATI, la question, une question écrite, à la Maire de Paris. Voici sa réponse : "Il y a 207 personnes à la Direction de la Communication." Ce sont les chiffres officiels. Madame de "Les Écologistes", si vous le contestez, je vous en donnerai copie. Chiffre officiel : 207 personnes dans les effectifs de la Direction de la Communication, mais cela ne s'arrête pas là.

J'ai posé une question complémentaire. J'ai demandé : n'y aurait-il pas, par ailleurs, des gens cachés dans d'autres directions, qui feraient de la communication ? En fait, oui. On a mis le doigt, avec Rachida DATI, sur un autre point, parce que la Maire de Paris a bien été contrainte de nous répondre, de manière très évasive, je vous le concède. Malgré tout, elle a bien répondu. Il y a bien, en plus des 207 dont on parle, 175 agents, disséminés un peu partout dans les directions de la Ville, qui font de la communication et de l'information.

Quand je dis 385, en réalité, ce n'est probablement pas tout à fait le chiffre. Il faut probablement en rajouter, parce que dans la note qui nous a été communiquée, il n'est pas non plus question des personnels de communication qui travaillent dans les cabinets de Mme la Maire de Paris, et vraisemblablement des adjoints. Il faut probablement encore en rajouter.

Dans cette Ville, on le voit bien, il y a de sacrées marges budgétaires, parce que vous ne ferez croire à personne que l'on a besoin de près de 400 personnes pour faire de la communication à la Ville de Paris, d'autant plus qu'en plus, on externalise des missions, par ailleurs.

Véritablement, c'était un chiffre que beaucoup de personnes se demandaient. Pour le coup, on a un éclairage. La note, je la tiens à disposition de tous les Conseillers de Paris et de tous les Parisiens. Elle est très évasive, et naturellement, elle ne répond pas à toutes les questions que l'on se posait, avec Rachida DATI. Pour autant, elle permet d'avoir une idée désormais un peu plus claire de la manière dont cette Ville est managée, ou plutôt, je devrais dire, n'est pas managée. C'est regrettable que Mme HIDALGO ne soit pas là ce matin, parce qu'elle aurait peut-être pu nous donner quelques explications sur un chiffre tel que celui-ci.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, avant de commencer mon intervention, j'ai l'impression que 210 plus 175, cela fait bien 385, d'après ce que j'ai cru comprendre de votre intervention, mais tout cela n'est qu'anecdotique.

Comme pour beaucoup de collectivités territoriales, c'est dans la douleur que la Direction des Finances et des Achats a élaboré ce budget. Je voudrais les remercier, pour le travail qu'ils ont effectué, comme pour toutes ces directions qui doivent faire des budgets dans l'incertitude totale, puisque la loi de finances n'est toujours pas votée.

Ce dernier budget de la mandature nous invite à poser un diagnostic chiffré et partagé sur les difficultés qui touchent toutes les collectivités territoriales, de droite, comme de gauche. Certains l'ont fait, mais toujours en ne mettant l'accent que sur Paris. Je l'ai souvent dit dans cette Assemblée, il est regrettable que nous ne parvenions pas à partager un diagnostic commun sur la responsabilité des Gouvernements MACRON successifs, mais c'est vrai qu'avec Mme DATI, Ministre de ce Gouvernement, c'est difficile d'avoir une approche objective.

Depuis 2017, les Gouvernements MACRON ont fait exploser la dette publique nationale de plus de 1.000 milliards d'euros supplémentaires, passant de 2.200 milliards d'euros à plus de 3.400 milliards d'euros, il faut le rappeler. Dans le même temps, les collectivités territoriales ont perdu 15 milliards d'euros de dotations de l'Etat cumulés par an depuis 2014, dont 1,2 milliard d'euros pour la Ville de Paris.

Résultat, pour notre Ville, les mécanismes de péréquation ont fait de Paris un contributeur net, en moyenne, de 500 millions d'euros au budget national, depuis 2019. Notre dette sociale liée aux minima sociaux et aides a explosé de 1,9 milliard d'euros en 2025, en cumulé. Ajoutez à cela la hausse de 16,5 % des dépenses sociales départementales en 2024, la hausse des cotisations nationales pour la C.N.R.A.C.L., la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, qui explique la hausse de la masse salariale, ce que, bien sûr, vous ne rappelez pas, qui est une mesure du Gouvernement. Vous comprenez pourquoi 54 départements sont aujourd'hui en quasi-faillite, avec une épargne brute moyenne tombée à 7,8 % de recettes de fonctionnement. Paris n'échappe pas à cette logique.

Il est souvent difficile d'arbitrer entre l'éthique de responsabilité du politique et l'éthique de conviction du scientifique, entre la défense de ses objectifs politiques et la défense de ce que l'on estime la réalité. Max Weber, dans "Le savant et le politique", rappelle pourtant que ces deux éthiques ne sont pas contradictoires, mais complémentaires. Pour mes collègues de droite, il y a une excellente note qui a été faite dans la Fondapol, fondation plutôt de droite, sur ce sujet.

Cependant, aujourd'hui, le débat politique est essentiellement dans la post-vérité. Même M. BOURNAZEL s'y met. Il trouve 4 milliards d'euros d'économies, sur un budget d'un peu plus de 10 milliards d'euros. Je ne sais pas comment il fait. En tout cas, cela veut dire qu'il tue... C'est plus qu'un ajustement structurel, avec de tels chiffres. Tout cela ne serait pas grave, si c'était un seul jeu de rôle entre la droite et la gauche, chacun jouant sa partition, mais le problème, c'est que le risque de tout cela, c'est le risque de fascisation de notre société, de l'arrivée de l'extrême droite au pouvoir, de cette situation, vraiment, dans laquelle nous aurons tous été collectivement responsables.

M. SZPINER parlait d'autosatisfaction de la Ville. Ce n'est pas vrai. Les écologistes reconnaissent tout à fait que, probablement, le budget supplémentaire de 2026 sera aussi conséquent que celui de cette année. Pourquoi ? C'est parce que nous n'avons toujours pas de loi budgétaire, sans doute que nous aurons une loi spéciale, que nous aurons peut-être même une dissolution de l'Assemblée nationale, qu'à ce stade, on sait que, déjà, le Sénat a prévu 2 milliards d'euros de coupe pour les collectivités territoriales. Nous rappelons notre priorité. J'espère que c'est la même que vous. C'est protéger les 45.000 agents parisiens. C'est maintenir le 1,5 milliard, et avancer l'écologie sans subir le choix de Matignon.

Je vais quand même revenir, dans ce débat, et rappeler quelques chiffres, que j'ai donnés lors du compte administratif, parce que c'est important de rappeler des chiffres concernant là où nous en sommes aujourd'hui, et la relation entre l'Etat et Paris. En 2024, le déficit public s'est établi à 168,6 milliards d'euros, après 150,7 milliards d'euros en 2023, soit 5,8 % du P.I.B., après 5,4 %, mais surtout, plus de 40 milliards d'euros au-dessus de son budget primitif 2024, rien que pour l'Etat. Jamais un Gouvernement ne s'était autant trompé sur une année, en dehors des années de crise exceptionnelles, comme la crise des "subprimes", en 2008, ou celle du Covid.

Alors que la France devrait se rapprocher des critères de Maastricht, 3 % du P.I.B., le déficit s'est au contraire envolé. Le déficit des collectivités locales, de la commune à la Région, c'est, lui, dégradé de 6,4 milliards d'euros à 11,4 milliards d'euros, mais rappelons que ce déficit n'est pas de même nature entre l'Etat et les collectivités territoriales. Ces dernières doivent toujours dégager un excédent de fonctionnement, une épargne brute. L'investissement ralentit, mais il reste dynamique, dans la collectivité territoriale : plus 7,8 % en 2024, contre 11,1, et peut-être que l'on n'arrivera pas à le faire. La Ville représentait 2,61 % de ce volume total. Bien sûr, cet investissement a permis qu'aujourd'hui, l'actif de la Ville soit évalué à 46,80 milliards d'euros. Cela, bien sûr, vous n'en parlez pas. Les dépenses ont servi à enrichir la Ville au sens comptable du terme.

C'est vrai, M. ALPHAND le sait, pourtant, puisqu'on a déjà eu ce débat en 1ère Commission, nous avons un désaccord avec l'Exécutif sur la question des D.M.T.O. Nous le disons à plusieurs reprises. Je rappellerai, par exemple, qu'une étude de la direction générale des collectivités locales a montré que la Ville de Paris est dans une situation particulière, en recevant deux fois plus de D.M.T.O. que son poids démographique. Ces D.M.T.O. ont atteint un niveau record de 1,74 milliard d'euros en 2022, bien au-delà du 1 milliard d'euros de la moyenne de la dernière mandature. La richesse de la Ville est rendue dépendante de recettes néfastes pour les Parisiennes et les Parisiens. La hausse des D.M.T.O. a caché le désengagement de l'Etat, à travers la baisse brutale de la dotation globale de fonctionnement, mais la critique principale est que, pour les écologistes, nous ne pouvons pas assurer la soutenabilité de notre financement sur la base des D.M.T.O., parce que cela veut dire quoi ? Soit cela entraînerait une bétonisation de la Ville de Paris, soit ce serait une continuité de la hausse spéculative du mètre carré vendu à Paris. Nous nous refusons à ces deux voies. Je voulais rappeler ces éléments, parce qu'à force de dire n'importe quoi, on ne comprend plus rien.

Je vais défendre deux amendements qui me tiennent à cœur. Le premier, je vais reprendre un mot de Ian BROSSAT sur l'hypocrisie de la droite, c'est l'amendement de soutien à l'investissement pour les librairies, et surtout les bars "queer". Pourquoi "hypocrisie" ? Parce que cette hypocrisie est mortelle, aujourd'hui. On a eu des attaques physiques contre des bars "queers". Aujourd'hui, on veut masquer cette montée de l'homophobie par une sorte d'"homonationalisme". Ceci est grave. C'est-à-dire que la montée de la violence identitaire existe. On parle de la violence islamiste, mais il y a aussi la violence identitaire, qui est très importante.

Chloé SAGASPE a fait voter plusieurs vœux en soutien aux librairies et aux bars. Je voudrais notamment citer Merci-Marsha et La Mutinerie, mais aussi "Violette and Co", parce que ce que vous faites contre "Violette and Co", c'est attaquer des bars et des librairies où l'inclusion est possible. Cela, c'est criminel. Je voudrais vous faire un petit rappel historique, parce que c'est toujours quelque chose qui m'a inquiété. Rappelez-vous ce qu'a été la "Nuit des longs couteaux". Un des motifs de pourquoi les SS ont éliminé la S.A., c'était l'accusation que, dans la S.A., il y avait essentiellement des homosexuels. J'espère que l'histoire ne se répétera pas. Ici, nous avons un amendement de 100.000 euros pour aider ces bars à pouvoir assurer leur sécurité, et limiter ces attaques, parce que malheureusement, on n'arrive pas à les arrêter. C'est cela, qui m'inquiète. C'est la montée de ces attaques.

Le deuxième vœu qui me tient beaucoup à cœur, c'est la prise en charge du "pass" Navigo pour les mineurs isolés en recours de minorité, ou scolarisés. Je voudrais saluer le vote du projet de loi d'Emmanuel GRÉGOIRE sur le maintien de l'hébergement en urgence des mineurs isolés. Je rappellerai aussi la décision du Comité du droit des enfants des Nations unies, qui a condamné la France, le 3 octobre 2025, c'est tout récent, en disant que l'Etat est directement responsable des violations du droit de l'enfant. Nous ne sommes pas sur la question de l'hébergement, mais sur la question du transport. C'est-à-dire que des enfants reçoivent régulièrement des amendes, parce qu'ils n'ont pas de carte Navigo. Pourtant, ces enfants sont sur des procédures soit de recours, soit de régularisation. De fait, c'est une entrave à la défense de leurs droits. Je rajouterai aussi que pas mal d'enfants scolarisés, qui ont passé toutes les étapes de la difficulté de la reconnaissance de leur minorité et de leur scolarisation, malgré le fait qu'ils soient scolarisés, n'ont toujours pas de carte Navigo.

Nous avons fait une demande de 600.000 euros, pour que nous mettions fin à cette injustice. Cette somme pourra être en partie récupérée, puisque normalement, tous les mineurs qui sont scolarisés devraient avoir cette carte Navigo. C'est parce que malheureusement, il y a de l'obstruction. J'espère que cette obstruction n'est pas liée à du racisme de la part de l'administration, que ceci n'est qu'un problème purement administratif et bureaucratique, et que l'on pourra y mettre fin assez rapidement, mais si on veut vraiment aider l'insertion de ces jeunes, il faut leur permettre la scolarisation. Il faut leur permettre d'arriver à l'heure à l'école. Il faut leur permettre de se défendre. C'est pour cela que nous avons déposé ce vœu.

Merci de votre attention.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES.

La parole est à Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous vous cachez derrière, je cite, des "comptes certifiés". C'est ce qui a été dit ce matin. Or, il est important de rappeler leur définition. Les comptes certifiés, c'est une mission d'audit externe, qui exprime une opinion sur la conformité des comptes au référentiel comptable qui leur est applicable. Il s'agit donc uniquement de mettre des chiffres dans les bonnes cases. Heureusement que pour la première collectivité de France, c'est encore le cas. Bravo, aussi, aux 520 agents de la DFA pour ce travail.

Derrière les tableaux budgétaires comptables de ce budget primitif 2026, se cache une réalité, celle de votre politique, qui se heurte aux réalités de quotidien des Parisiens. Jamais Paris n'a disposé d'autant de ressources financières. Jamais la pression fiscale n'a été aussi forte à Paris. Vous dites ce matin, je cite la Maire de Paris : "Les taux d'imposition sont justes et nettement inférieurs aux moyennes nationales". Les Parisiens en jugeront. Vous oubliez bien sûr la hausse exponentielle des taux, durant votre mandature, et l'élargissement de l'assiette. Nos habitants n'ont pas oublié la hausse brutale des 62 % de la taxe foncière, générant, rappelons-le, près de 800 millions d'euros de recettes supplémentaires. Cette hausse avait frappé de plein fouet les classes moyennes, les

retraités et les petits propriétaires, petits propriétaires qui vendent aux investisseurs, les investisseurs que vous décriez tant. Cela favorise la concentration immobilière. Vous avez dit, ce matin, je cite, "Paris, petit paradis pour investisseurs privés". Le problème, c'est que c'est en fait déjà votre politique, c'est déjà le cas.

Je sais aussi que vous cherchez encore des ressources fiscales. Nous l'avons déjà évoqué en 1ère Commission. M. SIMONDON, adjoint aux finances, nous a dit qu'il y avait des propositions relayées au Parlement par une partie de la gauche, mais cela va continuer à aggraver les politiques immobilières, tant vos diagnostics et statistiques pour des recettes futures sont faux, ou viciés. Vous allez nous répondre, vous l'avez déjà fait, encore, dans la dernière intervention : la gestion des finances de Paris, je résume, c'est la faute de l'Etat. Or, rappelons que pendant les premières années de votre mandature, c'était François HOLLANDE et la gauche qui gouvernaient la France.

Les Parisiens voient aussi les services publics se dégrader. Un sondage I.F.O.P. révélait l'année dernière que seuls 26 % des Parisiens ont le sentiment que leur ville a évolué en bien depuis 2020. Voilà le bilan peu flatteur dont vous pouvez vous targuer. Toujours plus d'impôts, sans réelle amélioration du service rendu, c'est à cette situation que sont confrontés tous les jours les Parisiens. C'est désormais une constante. Quand les dépenses augmentent, vous augmentez les impôts. Quand les recettes fléchissent, vous augmentez les impôts. Quand les finances se tendent, vous augmentez encore les impôts. Comme la gauche au Parlement, il s'agit pour vous d'un réflexe.

Depuis 2017, les recettes fiscales, rappelons-le, ont augmenté de 35 %. Concrètement, pour quels résultats ? 10.000 Parisiens quittent la ville chaque année. On a toujours une très grave crise du logement. Je rappelle que vous êtes en poste depuis 25 ans. D'ailleurs, il y a 25 ans, c'était déjà la gauche plurielle au pouvoir. Une ville toujours moins accessible, un entretien laissant à désirer, et de nombreuses familles de classes moyennes contraintes de quitter Paris.

Vous nous parlez, c'était encore dit ce matin, dépenses d'investissement, mais il ne s'agit pas de dépenses d'infrastructures de demain, des dépenses pour des cabinets au sein de l'Hôtel de Ville, ou des directions bureaucratiques, non sur le terrain, ce qui augmente le mal-être des agents, qui manifestent d'ailleurs aujourd'hui même devant nos grilles. Concernant ces dépenses de fonctionnement, la Chambre régionale des comptes soulignait déjà, dans son rapport, qu'il s'agissait d'un des points noirs de votre gestion. On observe à nouveau, dans ce budget primitif, une explosion de ces dépenses, sans réel pilotage. Rappelons, d'ailleurs, entre 2021 et 2026, que ces dépenses avaient déjà progressé de 16 %.

Les dépenses de fonctionnement atteindront 9,4 millions d'euros en 2026, avec une progression de 1,5 %. La masse salariale frôle désormais 3 milliards d'euros, en progression de 39 % depuis 2013, tandis que l'entretien de Paris se dégrade, et que des agents sur le terrain nous saisissent régulièrement sur leur mal-être. Je ne parle même pas de l'absentéisme, qui pèse sur l'entretien de Paris, mais aussi sur les fonctionnaires au contact de nos administrés. Un agent sur trois est absent chaque jour, et cela coûte 250 millions d'euros.

Alors, face à une capacité d'autofinancement insuffisante, et animé par la volonté, malgré tout, Monsieur SIMONDON, de laisser un dernier budget légèrement moins mauvais que les autres, vous réduisez les investissements pour augmenter l'épargne brute. La capacité de financement atteint 1.265 millions d'euros, soit un taux de couverture de 78,1 %. Les dépenses d'investissement reculent de 1,6 milliard d'euros. Je n'y reviendrai pas. Comme si cela ne suffisait pas, et alors que vous vous réfugiez d'habitude sur les actifs invendables de la Ville de Paris, pour augmenter toujours plus la dette, vous poursuivez la vente d'actifs, pour un montant supplémentaire de 85 millions d'euros. C'est une gestion de court terme, qui prive les générations futures de marges de manœuvre. Ce budget ne prépare rien. Il repousse les décisions difficiles. Il reporte les réformes indispensables. Il laisse à la prochaine majorité une situation financière extrêmement contrainte.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Vincent BALADI.

La parole est à la présidente Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le maire, mes chers collègues, je le redis, oui, le budget LECORNU est un carnage. Il s'attaque aux malades, aux plus faibles, et protège les plus riches et les grandes fortunes. Pendant ce temps, les familles, les salariés, les retraités se serrent la ceinture. Cette politique, nous la connaissons. Elle ne fonctionne pas. L'austérité ne produit ni croissance, ni justice, ni recettes supplémentaires. Elle produit moins de service public, plus d'inégalités, plus de colère.

Dans ce contexte, le domaine culturel est frappé de plein fouet. La situation est inédite. Pour la première fois depuis 2017, le budget de la culture recule de 7 %. Avec Mme DATI, même le financement du patrimoine chute de 18 %, et ne parlons pas de l'éducation artistique et culturelle, du "pass" culture, qui sont tout simplement divisés par deux.

L'incohérence est flagrante. Tandis que les Ministres de la Culture et de l'Education nationale affichent un plan ambitieux pour promouvoir la lecture, le projet de loi de finances, lui, réduit drastiquement les moyens qui lui sont consacrés. Les crédits dédiés au développement de la lecture et des collections chuteraient de 12,9 millions d'euros en 2025, à 5,4 millions d'euros en 2026. Ces coupes menacent directement les auteurs, les libraires, l'édition, les

manifestations littéraires, et l'ensemble des professionnels du livre, notamment à travers une baisse de 25 % des crédits territoriaux, et l'affaiblissement des moyens du Centre national du livre.

Décidément, et on l'a vu le mois dernier, quand vous avez voté contre la subvention aux libraires, décidément, Mme DATI et ses amis s'acharnent contre le livre. Peut-être avez-vous peur que les livres fassent ce que vous redoutez le plus : éclairer, éveiller l'esprit critique, et donner des armes intellectuelles à celles et ceux que vous préférez faire taire ? Ce climat alimente des actes d'agression visant des librairies, notamment celles engagées auprès des publics LGBTQIA+, ou qui diffusent des ouvrages consacrés à la Palestine. Face à ces attaques, nous portons un amendement de 100.000 euros, afin de soutenir et protéger ces lieux essentiels de pluralisme et de liberté d'expression.

Nous souhaitons aussi travailler sur les loyers des locaux commerciaux, qui devraient pouvoir être encadrés, comme les loyers locatifs. A cet effet, nous demandons la création d'un observatoire pour travailler à de futures réformes. Dans le même temps, les collectivités territoriales sont directement ciblées par cette austérité. Entre 4 et 10 milliards d'euros d'économies imposés, cela met en danger nos investissements, nos services de proximité, et des milliers d'emplois. Pour Paris, la ponction pourrait atteindre 230 millions d'euros. Malgré tout, Mme DATI se permet ensuite de critiquer les collectivités pour leur soi-disant désengagement, alors même qu'elles financent près de 70 % de la dépense culturelle publique. L'Etat se désengage et accuse les collectivités.

Soutenir la culture, c'est aussi respecter celles et ceux qui la font vivre au quotidien. Nous voulons attirer votre attention sur la situation des intervenants culturels de Paris Musées, des femmes, pour l'immense majorité, ces conférencières sont au cœur de nos musées. Elles rendent la culture accessible, la démystifient, donnent envie, attirent le public. Depuis 2008, leur rémunération n'avait pas progressé. Ces femmes très diplômées, travaillant majoritairement à temps partiel, touchaient à peine 13 euros par heure. Ces salaires ne sont ni dignes de leur expertise, ni à la hauteur de leur rôle essentiel. Elles se sont mobilisées. Cela leur a permis d'obtenir une revalorisation en octobre 2025, mais qui restait largement insuffisante. C'est pourquoi nous vous proposons d'ajouter 160 millions d'euros au budget de fonctionnement de la direction des affaires culturelles, afin d'atteindre un objectif clair : 20 euros nets de l'heure.

Nous vous proposons aussi de défendre Les Frigos, avec 100.000 euros dans le 13e arrondissement. Les Frigos, c'est un lieu de création et de production unique, qui rassemble plus de 120 artistes, créateurs, entrepreneurs. C'est un espace de rencontre, d'expérimentation, un pilier de la diversité culturelle parisienne. Aujourd'hui, le site se dégrade fortement et nécessite des travaux urgents pour garantir la sécurité et la pérennité des ateliers. Alors que des espaces restent vacants, et que la demande de lieux de création explose, nous proposons de financer une étude complète, afin d'évaluer l'état du site, les besoins de rénovation et les scénarios possibles pour préserver ce lieu culturel essentiel.

Parce que l'égalité d'accès aux équipements publics est un combat central, nous voulons aussi parler du quartier de Ménilmontant. Depuis la fermeture du centre d'animation des Amandiers, il manque un équipement entièrement dédié à la jeunesse, à cet endroit. Grâce aux initiatives du groupe Communiste et Citoyen, la parcelle du 4 rue de la Mare a été acquise pour y créer un centre Paris Anim'. Aujourd'hui, les études sont lancées. Il faut maintenant engager le chantier. Nous proposons donc d'inscrire 10 millions d'euros en autorisation de programme.

Autre urgence absolue, la lutte contre les violences faites aux femmes. Pour 2026, nous proposons 800.000 euros supplémentaires, afin de renforcer les associations, développer la prévention, l'éducation à l'égalité, et soutenir la santé et l'autonomie des Parisiennes. Huit ans après que l'égalité Femmes/Hommes a été proclamée grande cause nationale, le budget qui y est consacré reste dérisoire : 100 millions d'euros, soit 0,02 % du budget de l'Etat. Les mots sont là, mais les moyens n'y sont pas. Pendant ce temps, les violences sexuelles et sexistes continuent. En 2025, 158 féminicides ont été commis. Les agressions sexuelles ont augmenté de 86 % entre 2016 et 2024.

Alors oui, nous exigeons de l'Etat des budgets, parce qu'il faut que cela cesse, parce qu'il faut que les victimes soient protégées, accompagnées, entendues. Nous voulons donc renforcer les dispositifs de prévention, d'hébergement, de santé et d'insertion à Paris, ce que nous faisons déjà, à travers l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes, et les nombreuses associations que nous soutenons, les services publics, et le plan parisien de l'égalité 2024-2025, mais les besoins augmentent, et le budget reste insuffisant.

Enfin, je veux évoquer un projet qui me tient particulièrement à cœur, au sein du groupe Communiste et Citoyen : la Maison des coursiers. Ouverte en 2021 par "CoopCycle", elle est devenue un lieu de refuge et d'émancipation pour plus de 1.200 livreurs précaires, souvent isolés, parfois sans papiers. On y trouve de l'accompagnement, de la formation, du soin, de la solidarité. On y retrouve surtout de la dignité. Pour pérenniser cette mission essentielle, nous vous proposons d'ajouter 15.000 euros, afin de maintenir un second poste de coordination, et de soutenir le "C.I.E.L.", avec un objectif clair : permettre, à terme, une autogestion par les livreurs eux-mêmes.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Madame la présidente, chère Raphaëlle PRIMET.

La parole est à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, eh bien voilà, dernier budget de la mandature, un budget spécial, qui clôture un mandat, mais aussi un budget symbolique, qui doit annoncer la couleur de ce que veut faire une nouvelle majorité de gauche, et une question à laquelle il nous faudra répondre : est-ce que la gauche saura convaincre les Parisiennes et les Parisiens qu'elle peut répondre à l'urgence sociale et écologique, et est-ce qu'elle pourra les protéger face à la brutalité de la politique de ce Gouvernement ? Ce budget pose aussi une question centrale : celle des marges de manœuvre face à un Etat cleptomane avec les collectivités et face à un Etat qui se désengage de toutes ses missions. Comment faire, quand l'Etat ne verse plus de dotations de fonctionnement, quand il ne paye pas ses dettes, quand il pique dans les caisses de la Ville, et comment faire, quand l'Etat ne fait plus sur l'hébergement d'urgence et sur les mineurs isolés ?

En tout cas, certainement pas comme le fait Mme DATI, en donnant en spectacle les migrants et les personnes sans-abri, pour dresser les foules contre eux, et amener les électeurs à elle, alors que c'est son Gouvernement, oui, son Gouvernement, qui est le principal responsable de cette situation. En tout cas, certainement pas en promettant l'apocalypse budgétaire, en disant quoi, 600 millions, 1 milliard d'euros d'économies à venir, parce qu'il faudra dire clairement, Madame DATI, sur quoi vous pouvez les prendre, ces centaines de millions d'euros : sur le périscolaire, sur les crèches, sur les rénovations environnementales des logements sociaux ? Combien d'enfants à la rue allez-vous laisser ? Alors que plutôt que de mentir aux Parisiens en faisant des rimes sur les finances de la Ville, on attend votre prose sur les détails des économies concrètes que vous voulez faire, Madame DATI.

Par contre, oui, la Ville doit faire plus pour répondre à la crise du périscolaire. Qu'est-ce qu'on dit aux agents condamnés à la précarité, alors qu'ils occupent des emplois permanents ? Qu'est-ce qu'on dit aux agents payés au lance-pierre ? Qu'est-ce qu'on dit aux directeurs du périscolaire en mal de reconnaissance ? Qu'est-ce qu'on dit aux familles qui s'inquiètent pour les conditions de garde de leurs enfants, ou sur les traitements des affaires d'agressions sexuelles ? Qu'est-ce qu'on dit aux Parisiens qui n'arrivent plus à se loger ? Qu'est-ce qu'on dit aux habitants du nord du 20e arrondissement qui n'ont plus de centre de santé rue Haxo ? Qu'est-ce qu'on dit aux familles à la rue ? Qu'est-ce qu'on dit aux mineurs isolés, condamnés à camper dans la rue, alors qu'ils sont en recours ?

Alors oui, la Ville fait, elle finance, par an, 5.000 rénovations de logement, mais pourquoi ne pas imaginer, par exemple, une brigade interbailleurs intervenant sur les petits travaux contre l'insalubrité ? Ce serait une solution. Oui, la Ville fait sur le logement et sur le logement social, mais face à la spéculation, est-ce qu'il ne faut pas encore faire plus, et plus fort ? Oui, Emmanuel GRÉGOIRE a fait voter à l'Assemblée la reconnaissance de la présomption de minorité, et oui, la Ville ouvre ses gymnases, va réactiver le dispositif lycéen, mais il faudra faire plus, par exemple pour financer les cartes Navigo pour les mineurs isolés, ou pour qu'il n'y ait plus un enfant à la rue. Oui, la Ville ouvre 70 postes dans le périscolaire, mais c'est largement insuffisant par rapport aux suppressions de postes ailleurs. Il faut un plan d'urgence pour le périscolaire. Il faut accélérer la déprécarisation. Il faut se donner comme objectif zéro personnel vacataire sur les emplois permanents, et un vrai plan de formation.

Oui, la majorité de gauche a fait pour répondre à l'urgence climatique, avec un P.L.U. bioclimatique, des investissements qui se maintiennent, mais pourquoi faire une exception au P.L.U. avec le centre commercial Montparnasse ? Oui, les marges budgétaires se réduisent, mais elles existent, vu que les dépenses de gestion et de personnel sont stables, cette année. A choisir, je vous le dis, j'aurais préféré 400 agents de plus dans le périscolaire, que 400 policiers municipaux en plus.

Oui, la Ville fait, la gauche a fait depuis 2001, mais voyez-vous, j'ai une crainte. Je me souviens avoir fait tinter mes clefs en dessous des fenêtres de l'Hôtel de Ville quand la gauche a pris le pouvoir en 2001 et j'ai une crainte, aujourd'hui. C'est que ce soit les clés des spéculateurs immobiliers et celles de Bernard ARNAULT et ses amis qui tintent dans les couloirs de l'Hôtel de Ville en mars. A nous, à la gauche, de faire en sorte, avec ce budget, et avec la campagne qui vient, que ce soit les clés du peuple, et les voix de ceux qui n'en ont pas, qu'on entende dans les couloirs de l'Hôtel de Ville, fin mars.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci. Vous avez tenu votre temps de parole, et puis merci de voter ce budget. Ce sera au moins une première.

La parole est à Béatrice LECOUTURIER.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le budget 2026 de la culture est à l'image de la politique culturelle que vous menez depuis 20 ans, à savoir, une culture qui manque de souffle, sans véritable impulsion, une gestion de l'existant sans dynamique du développement. J'entends un discours de budget en hausse pour soutenir la politique culturelle à Paris, mais il faut savoir interpréter les chiffres, et le constat n'est plus le même.

En réalité, l'augmentation de 6 millions d'euros que vous proposez n'est qu'une acrobatie budgétaire, puisque la subvention des 5,5 millions d'euros du Forum des images est transférée dans le budget culture, mais ce qui est le plus inquiétant, dans ce budget, c'est une baisse sensible de 6,7 millions d'euros d'investissement dans la culture.

Depuis 2020, la politique culturelle municipale n'a jamais véritablement retrouvé un niveau d'investissement à la hauteur des besoins du secteur. On a maintenu le fonctionnement courant, au détriment de l'élan culturel, ce qui

revient à maintenir un système à flot, sans se donner les moyens de le transformer. Pour une capitale culturelle mondiale, cette trajectoire ne peut être considérée comme satisfaisante. Vous différez donc les rénovations, pourtant indispensables aux structures culturelles parisiennes qui en ont grandement besoin. Je pense notamment aux bibliothèques et aux conservatoires. Vous réduisez aussi le budget alloué au patrimoine, alors que chaque Parisien peut constater comme il se dégrade de manière inquiétante.

Alors, il faut balayer devant sa porte, avant d'accuser le Ministère de la Culture de mettre en danger les porteurs de projet et le fonctionnement de la culture en France, lorsqu'on voit le budget de la culture à Paris. Ne nous accusez pas de vouloir dépenser plus, car nous voulons seulement dépenser mieux, dépenser mieux pour les Parisiens, en ciblant les sujets qui impactent leur vie culturelle quotidienne, en allant à la bibliothèque le dimanche, quel que soit son arrondissement, en inscrivant son enfant au conservatoire, sans être tenu au tirage au sort aléatoire et sans fondement, en sortant au théâtre avec un théâtre privé soutenu et des programmations ambitieuses dans nos grandes institutions culturelles publiques, en ayant un accès plus rapide et plus facile aux musées municipaux, et la liste serait encore longue.

Durant toute cette mandature, notre groupe MoDem et Indépendants a été force de propositions culturelles et patrimoniales. Je pense bien sûr à la politique de sauvegarde du petit patrimoine parisien, voté à l'unanimité de notre Assemblée, mais aussi aux nombreuses alertes concernant la dégradation patrimoniale. Je pense également à la fontaine du Trahoir, ou au petit Théâtre de Guignol dans les jardins des Champs-Élysées. Je pense aussi à notre combat sur l'accès des établissements culturels aux personnes les plus fragiles porteuses d'un handicap. Nous déposons donc un certain nombre d'amendements concernant tous ces sujets.

Vous l'aurez compris, ce budget culture nous laisse plus que dubitatifs. Paris mérite mieux dans son ambition et son rayonnement, que le budget et la politique culturelle que vous nous proposez depuis 12 longues années de mandat.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Béatrice LECOUTURIER.

La parole est à Paul HATTE.

M. Paul HATTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour cette intervention, je me suis dit qu'il serait intéressant que je mette en avant quelques dépenses que j'ai trouvées intéressantes et subtiles dans le budget, puisqu'on entend ici où là qu'il faudrait... On nous accuse de vouloir, par exemple, diminuer la masse salariale de la Ville de Paris pour faire des économies. J'ai voulu vous citer quelques exemples.

Par exemple, page 93 du document budgétaire, les campagnes de communication municipale coûtent précisément 2,5 millions d'euros pour les panneaux publicitaires municipaux. L'argent public finance la propre promotion de la Ville.

J'ai aussi pu voir, page 92, qu'il y a un système de transports automobiles municipaux. C'est ce que l'on appelle les chauffeurs de la Ville, les chauffeurs des adjoints, le "pool" de chauffeurs. C'est une société qui a été créée, un S.P.I.C., qui répond aux demandes des adjoints pour les déplacements, et qui répond, d'ailleurs, aux demandes des présidents de groupe, de ce que j'ai pu apprendre à mes dépens. Cette société coûte 3,9 millions d'euros à la Ville, cette année. La Ville se facture donc à elle-même comme un prestataire privé, dans un modèle de sous-traitance qui, à mon avis, est absurde.

La ligne des télécommunications, à la page 93, concerne les numéros fixes, mobiles, et j'apprends dans ce document que chaque agent de la Ville a un numéro de téléphone fixe. Le montant de l'abonnement est de 5,7 millions d'euros. Il n'y a pas de stratégie de rationalisation. Je vous donne un exemple. Dans chacun des bureaux des élus, et je ne doute pas qu'il en soit de même pour les agents, il y a un ordinateur fixe, en plus de l'ordinateur portable qui a été donné aux élus à l'entrée de leur mandat. Quand je l'ai refusé, on m'a expliqué qu'il était nécessaire. Je continue de refuser l'ordinateur de mon bureau, qui n'a jamais été retiré.

J'apprends aussi, page 92, qu'il y a des lieux de la ville, des bâtiments administratifs qui ont un nettoyage externalisé, puisqu'on parle aujourd'hui notamment de la privatisation du ramassage des déchets. Il faut savoir qu'il y a 24,9 millions d'euros qui sont externalisés. L'administration délègue donc massivement des fonctions essentielles, et il y a notamment 11,3 millions d'euros qui sont listés comme étant un nettoyage des locaux administratifs.

Il y a aussi 11,3 millions d'euros qui servent à externaliser une surveillance des espaces publics, en plus de la police municipale. Il y a aussi 1,9 million d'euros qui sert à externaliser la sécurité incendie de la Ville. L'externalisation est donc devenue la règle. Il y a aussi un gardiennage externalisé de 2,2 millions d'euros, page 33, qui montre que, malgré une baisse, le gardiennage reste externe à la Ville. Des frais d'études et d'honoraires urbanisme, 3,6 millions d'euros, des études pour la porte de la Villette, 2 millions d'euros, des provisions pour contentieux, 70 millions d'euros, mis chaque année de côté, ce qui semble énorme, 70 millions d'euros mis de côté en prévision des contentieux que la Ville peut avoir.

Il y a eu aussi 100.000 euros dépensés pour le concept de la "ville du quart d'heure". C'est à la fois trop et pas assez. Si on y croit, il faut dépenser plus. Si on n'y croit pas, 100.000 euros, c'est trop. Il y a aussi eu 60.000 euros dépensés dans un démonstrateur parisien des transitions agricoles et alimentaires. On pense que cela n'est pas assez pour transformer la politique municipale. Je pourrais parler aussi du parcours de la Révolution, de 45.000 euros, qui ne donne lieu à aucune information sur le parcours mémoriel.

Bref, il y a beaucoup d'exemples, quand on lit ce document budgétaire. Chaque page est source de surprises, et chaque page est source d'économies, sans toucher d'aucune manière la masse salariale.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Paul HATTE.

La parole est à Éric PLIEZ, Monsieur le maire du 20e arrondissement.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le budget primitif que nous discutons aujourd'hui est fortement contraint par les désengagements de l'Etat, à deux niveaux. D'abord, une ponction sur les ressources accordées aux collectivités locales, amputées de 4,6 milliards d'euros dans la loi de finances 2026, et, si j'en crois les associations d'élus, cela pourrait aller jusqu'à 7 milliards d'euros, en faisant évidemment supporter aux villes et aux départements le poids du redressement des comptes nationaux, mais aussi un désengagement de l'Etat sur les politiques de solidarité. Je citerai en exemple les suppressions annoncées de 20.000 postes dans le secteur de l'insertion par l'activité économique, qui menace 60.000 personnes en insertion, quand le chômage de longue durée se maintient à un niveau élevé.

Cette politique qui fait reposer les économies sur le dos des plus fragiles a des impacts très concrets dans les quartiers populaires, avec la diminution des crédits de politique de la ville, la réduction des postes d'adultes relais, ou encore l'impossibilité de réouvrir une régie de quartier dans le Sud du 20e arrondissement, du fait du gel des postes d'insertion. Il y a aussi des conséquences très concrètes en matière de lutte contre l'exclusion. Alors que le pays compte près de 3.000 enfants qui vivent à la rue, l'Etat se refuse à héberger les familles parisiennes sans-abri, contraignant la Ville à ouvrir en urgence des dispositifs de mise à l'abri, comme ce fut le cas dans le 20e arrondissement, pour 400 personnes en famille, le 17 novembre dernier.

Dans ce contexte, la Ville assume ses responsabilités, en maintenant des dépenses de santé et d'action sociale supérieures à 2 milliards d'euros, et qui sont en augmentation de 24 millions d'euros pour le C.A.S.-V.P., et 12,9 millions d'euros pour l'A.S.E. L'effort est également maintenu dans les cantines scolaires, et je me réjouis de l'adoption d'une subvention de 15,6 millions d'euros en faveur de la Caisse des écoles du 20e arrondissement, en augmentation de 5,4 % sur un an. Personne, je pense, ne contestera cette augmentation, parce qu'elle permet de maintenir un haut niveau d'exigence dans l'assiette des enfants, et d'atteindre les 80 % de produits alimentation durable, dont 68 % de "bio", et de poursuivre la sortie des contenants plastiques. J'en profite pour saluer l'excellent travail des agents de la Caisse des écoles, qui servent chaque jour plus de 13.000 repas aux enfants de l'arrondissement.

Ce budget est aussi l'occasion de soutenir des associations en difficulté. Par exemple, l'association "Couleurs Brazil", installée rue Bourrégo, dans le Nord de l'arrondissement, pour laquelle j'ai déposé avec mon groupe un amendement permettant le versement d'une subvention de 30.000 euros en 2026. "Couleurs Brazil" est en effet fragilisée par la décision unilatérale de l'Etat de supprimer un contrat aidé qui était précieux pour l'organisation des activités culturelles, sportives et d'éducation populaire plébiscitées par les familles du 20e arrondissement et du quartier.

Alors que les féminicides et les violences faites aux femmes ne cessent d'augmenter dans le pays, la "Fondation des femmes" lançait récemment une alerte en dénonçant une baisse de 47 % des crédits d'Etat dédiés à la politique d'égalité et de lutte contre les violences dans le projet de loi de finances 2026. Avec le C.I.D.F.F. et le soutien d'Hélène BIDARD, nous avons le projet d'ouvrir une Maison de l'égalité et de la non-violence dans le 20e arrondissement, un lieu féministe, convivial, qui permettra l'accueil, l'accompagnement, la protection et l'orientation des femmes victimes de violences. C'est l'objet d'un autre amendement déposé par Paris en commun, qui propose le versement d'une subvention de 50.000 euros, qui permettra l'ouverture de cet équipement dans le quartier de Ménilmontant, en 2026, en espérant évidemment que l'Etat prenne toute sa part dans ce beau projet.

Je vous invite donc à adopter très largement ce budget primitif, qui permet à la collectivité parisienne de renforcer ses priorités en faveur de la protection des plus fragiles et des quartiers populaires, au moment où le Gouvernement entend faire porter le poids du désendettement sur les dépenses de solidarité et d'insertion.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Éric PLIEZ.

La parole est à la présidente de la 1ère Commission, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Madame la sénatrice.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, je m'adresse à elle aussi, puisqu'elle est probablement quelque part parmi nous, alors que nous examinons le dernier budget de vos deux mandatures, une fois n'est pas coutume, je ne détaillerai pas ligne à ligne un budget auquel personne ne croit, notre présidente Rachida DATI l'a démontré, un budget qui est maquillé comme une voiture volée, et dont l'élaboration a nécessité moins une calculatrice qu'une grande capacité d'imagination.

Vous me permettez peut-être, Madame la Maire, de profiter de cette intervention pour rendre en quelque sorte un hommage appuyé, en votre nom, au meilleur d'entre vous, celui que vous avez choisi pour exercer les fonctions d'adjoint aux finances, en 2017 et 2018, comme premier adjoint jusqu'en 2024, et, désormais, comme votre candidat, M. Emmanuel GRÉGOIRE. Le meilleur d'entre vous est celui qui a le mieux conçu, incarné, et défendu votre politique budgétaire, une politique budgétaire dramatique, qui mène aujourd'hui Paris et les Parisiens au point où nous en sommes, avec une dynamique des dépenses insoutenable, et au bord de la faillite.

C'est bien, en effet, M. GRÉGOIRE, qui, pour son premier budget, déclarait en décembre 2017 que, je cite : "Compte tenu des niveaux d'emprunt très faibles, c'est en ce moment qu'il faut emprunter pour investir. Si nous nous privions de cela, il faudrait augmenter la fiscalité. Anne HIDALGO a pris l'engagement de ne pas toucher à la fiscalité directe". On sait ce qu'il devint de cet engagement avec l'explosion de la fiscalité immobilière et 600 millions d'euros de progression de la fiscalité.

En décembre 2018, c'est encore Emmanuel GRÉGOIRE qui saluait le fait que la Ville de Paris était moins endettée que la quasi-totalité des autres villes, terminant par un péremptoire et solennel, je cite : "La Ville de Paris n'a aucun problème d'endettement". En août 2019, au moment de la présentation du compte administratif, il louait le niveau d'endettement de Paris, "faible", je cite, "au regard des autres grandes villes de France et du potentiel de richesse de la Ville de Paris". Surtout, il assumait clairement le recours tous azimuts à l'endettement. Je cite à nouveau : "En 2014, nous avons annoncé clairement que le programme d'investissement de la mandature serait financé par l'emprunt, plutôt que par l'impôt", et il concluait en affirmant : "Notre situation fait pâlir d'envie beaucoup de collectivités", et il se réjouissait en disant que "la dette de Paris est stabilisée".

Si Emmanuel GRÉGOIRE s'est brutalement arraché à votre affection, à la suite de son élection comme député à l'Assemblée nationale, son esprit continue d'être présent parmi nous. Le budget primitif de la Ville de Paris, ce sont les chiffres officiels qui en parlent le mieux. Quand vous comparez les documents budgétaires 2013, 2020 et 2026, vous voyez les ratios de base que toutes les collectivités doivent présenter. Ces ratios sont terrifiants pour la Ville de Paris, qu'il s'agisse du niveau de dette par habitant, du niveau de dépenses de fonctionnement par habitant, du niveau de dépenses d'équipement brutes par rapport aux recettes de fonctionnement. Malheureusement, ce sont les Parisiens qui trinquent, et les Parisiens qui restent qui trinquent aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Madame la présidente.

La parole est à Alice TIMSIT.

Mme Alice TIMSIT. - Merci beaucoup.

Monsieur le maire, chers collègues, ce budget primitif n'est pas un exercice technique. C'est un moment de vérité politique, puisque nous sommes à la fin de la mandature et donc à la croisée des chemins. Depuis cinq ans, malgré les crises, malgré le Covid, malgré l'inflation, Paris a tenu. Paris a investi, et Paris a protégé. Pendant que l'Etat regardait ailleurs, les collectivités ont maintenu le cap.

Politiquement, nous pouvons être fiers. Nous pouvons être fiers d'avoir investi 10 milliards d'euros depuis 5 ans pour transformer la ville. Nous pouvons être fiers d'avoir travaillé d'arrache-pied à créer de véritables remparts face au réchauffement climatique et aux inégalités. Nous pouvons également être fiers d'avoir créé des milliers de logements sociaux, d'avoir porté l'accélération de la rénovation de centaines d'écoles, de crèches, de piscines, de bâtiments publics. Nous sommes fiers d'avoir végétalisé notre ville, grâce aux cours oasis, aux rues aux écoles, aux nouveaux espaces verts, et fiers, enfin, d'avoir réduit la pollution de l'air, et la place de la voiture, pour un espace public apaisé. Nous avons donc investi pour protéger. Il faut le dire très clairement ici, c'est cette majorité, notre majorité, de gauche et écologiste, qui a profondément transformé la ville, et la vie des Parisiennes et Parisiens.

Toutefois, la marche est encore haute. A Paris, l'O.F.C.E. estime que le plan Climat nécessite 2 milliards d'euros par an jusqu'en 2030 pour atteindre ses objectifs. Alors oui, investir coûte de l'argent, mais l'écologie n'a jamais été une option, ni un luxe. C'est une exigence de protection et de solidarité. C'est d'ailleurs précisément le sens des amendements que nous avons portés, que notre groupe "Les Écologistes" a portés. Je reviendrai ici sur quatre d'entre eux.

D'abord, un renforcement immédiat du réseau de bus, à hauteur de 1,1 million d'euros supplémentaire. Le bus est aujourd'hui le seul mode de transport entièrement accessible à Paris. Il est essentiel pour les personnes âgées, les parents avec poussette, les personnes en situation de handicap. Investir dans le bus, c'est investir dans une mobilité du quotidien plus juste, plus fiable, et poursuivre le travail engagé pour améliorer sa régularité et sa vitesse.

Autre amendement, 15 millions d'euros d'autorisations de programmes dédiés à la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics. L'accessibilité est un droit inscrit dans la loi. Il nous faut accélérer cette mise en accessibilité de notre espace public, pour améliorer le quotidien de toutes les Parisiennes et de tous les Parisiens.

Enfin, deux derniers amendements qui illustrent notre engagement pour une écologie du quotidien, la rénovation de l'avenue de Gravelle, avec 170.000 euros d'investissements supplémentaires. L'avenue de Gravelle, c'est un axe cyclable structurant et très fréquenté. L'état dégradé de la chaussée crée de l'insécurité, du danger et des conflits d'usages. Investir, ce n'est pas du confort, c'est une question de sécurité et de santé publique, dans le 12^e arrondissement.

De la même façon, la pérennisation de l'expérimentation "Paris Respire", avenue Jean Moulin et rue des Plantes, dans le 14^e arrondissement, avec un besoin de 100.000 euros de fonctionnement supplémentaires, est une nécessité. Cette expérimentation a fait ses preuves. Elle a été plébiscitée par les habitants, par les associations, par les commerçants, et elle a été coconstruite. Aujourd'hui, "Paris Respire", c'est moins de pollution, moins de bruit, moins de danger. C'est plus d'espaces pour les enfants, les familles, les piétons, et les mobilités actives.

Je crois que ces amendements disent au fond une chose essentielle : la transition écologique, elle est affaire du quotidien. Elle se niche dans des mobilités accessibles, et dans des espaces publics apaisés.

Soyons clairs, en revanche : aucune transition sérieuse ne se fera à moyens constants. Si, d'un point de vue budgétaire, l'équilibre affiché est de nature à rassurer, parce que l'épargne brute avoisine les 800 millions d'euros, parce que le recours à l'emprunt est en baisse, et parce que le niveau d'investissement se maintient à un niveau extrêmement élevé, 1,62 milliard d'euros, ces équilibres restent toutefois fragiles, car oui, l'équilibre actuel repose sur des hypothèses optimistes, qui seront mises à l'épreuve de l'exécution, des recettes de D.M.T.O. en partie surestimées, et l'impact non intégré du projet de loi de finances, estimé à 230 millions d'euros, notamment. Dire cela, ce n'est pas dramatiser. C'est nommer la réalité budgétaire avec sérieux, avec lucidité, pour franchir, à terme, le mur d'investissement nécessaire au financement de l'urgence climatique et sociale.

La question est éminemment politique. Où trouverons-nous les marges de manœuvre nécessaires pour continuer de financer la transition écologique et sociale ? Les réponses existent. Mieux planifier nos investissements à l'échelle de la mandature et au-delà. Repenser la fiscalité locale, pour permettre aux collectivités d'aller chercher de nouvelles recettes là où elles existent, comme sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, ou sur les logements vacants, et enfin, nous n'y couperons pas, interroger aussi l'étendue des dépenses non obligatoires de la Ville.

Pour 2026, nous continuerons à défendre cette ambition, l'ambition d'une ville populaire, juste, et solidaire, sans aucun renoncement, ni fuite en avant. Nous le ferons avec détermination et combativité.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Alice TIMSIT.

La parole est à Véronique BUCAILLE.

Mme Véronique BUCAILLE. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, un enfant sur deux pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance souffre au moins d'un trouble psychique. C'est cinq fois supérieur à la moyenne nationale. Ces enfants subissent un double traumatisme : les violences et négligences qu'ils ont endurées, d'une part, et le déracinement lié au placement, d'autre part. Même si le placement est bénéfique, voire salvateur, il constitue aussi un choc.

Ces jeunes ont donc besoin d'un suivi médico-psychologique intense. Alors, même si votre budget prévisionnel laisse transparaître un certain investissement pour cette question, cela reste bien en deçà des objectifs recommandés par les professionnels. Ils préconisent, en effet, 1.500 à 2.000 euros de soins par enfants. J'alerte donc sur les 250 euros de soins par enfant, bien trop bas, quand nous savons l'urgence dans laquelle ils se trouvent. C'est notre devoir, en tant que collectivité, d'agir dès à présent pour ces enfants. Ils ont besoin de nous. Si nous n'agissons pas radicalement pour leur santé, leur sécurité, personne ne le fera.

Pourtant, vous l'aviez annoncé dans votre schéma de prévention et de protection de l'enfance 2021-2025, je cite la cinquième mesure : "Systématiser un bilan de santé psychique et somatique, dans le mois suivant l'admission à l'aide sociale à l'enfance". Or aujourd'hui, nous savons que moins de 30 % des enfants bénéficient d'un bilan de santé psychique et somatique à leur admission dans le dispositif de protection de l'enfance, bien que cela soit obligatoire depuis la loi du 14 mars 2016, renforcée par celle du 7 février 2022. Parmi ces 30 %, seulement 10 % bénéficient d'un suivi effectif de leur santé.

Pour cause, le délai d'attente dans un centre médico-psychologique est de 18 à 24 mois, alors que la durée moyenne d'un placement est de 18 mois. Lorsque cette demande est acceptée, l'enfant a souvent déjà changé de lieu de placement. Il n'existe actuellement aucune infrastructure capable de prendre en charge ces enfants très précocement. Nous alertons sur cette situation.

Nous alertons également sur les conditions de travail déplorables dans les métiers de l'A.S.E., ayant des répercussions directes sur la qualité de suivi des enfants, comme peut le témoigner la récente affaire de cet enfant s'étant fait couper les cheveux en guise de punition. C'est un scandale, et oui, la collectivité a sa part de responsabilité.

Si seulement les 12 milliards de dette de la Ville permettaient au moins d'avoir un service public digne de ce nom, mais les chiffres sont alarmants, et toujours au détriment des enfants. 97 % des établissements déclarent rencontrer des difficultés de recrutement, 40 % des établissements ont recours à l'intérim, 20 % des établissements et services ont été contraints de réduire leurs capacités d'accompagnement, près de 60 % des établissements et services ont été contraints, au cours des derniers mois, de dépasser leurs capacités autorisées d'accueil ou d'accompagnement.

Alors, il doit y avoir une déprécarisation massive du métier d'éducateur spécialisé, et non un recours toujours aussi important à l'intérim, comme le laisse à penser votre budget prévisionnel, près de 9 % de moins dans les postes de dépenses de rémunérations principales, augmentant directement la proportion d'intérimaires. Pourtant, les symptômes sont lisibles. Recrutement de professionnels sans aucune formation, report d'activité sur le reste de l'équipe, missions non assumées, au mépris des droits des parents et des enfants, listes d'attente qui s'allongent, etc.

En conclusion, dire que cette situation n'est pas la vision que l'on se fait du service public serait un euphémisme, quand il s'agit d'enfants en danger, déjà marqués par des traumatismes profonds, et une vulnérabilité extrême. Ils méritent infiniment mieux de notre part. Ces jeunes, qui représentent l'avenir et la responsabilité collective la plus sacrée, ne sauraient être les victimes collatérales d'une pénurie chronique de moyens, de recrutements précaires, et d'un système à bout de souffle, sans réelle volonté d'évolution. Il est temps d'agir avec détermination, urgence, en investissant massivement dans des professionnels formés, stables, soutenus, pour restaurer la dignité, l'efficacité d'une protection de l'enfance qui doit être exemplaire, car si même nous échouons à les protéger, qui le fera ?

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Véronique BUCAILLE.

La parole est à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nos services publics sont menacés. Ils sont pourtant la force de notre modèle social, de notre République, mais ils sont aujourd'hui asphyxiés par les politiques d'austérité imposées par "50 nuances de droite". Je vais l'illustrer sur l'éducation.

Le budget présenté par le Gouvernement acte le gel du point d'indice, la suppression de 4.000 postes dans l'Education nationale, et une baisse de dotation de l'ordre de plus de 100 millions d'euros pour la recherche et l'enseignement supérieur. Ces postes supprimés, ce sont autant de classes surchargées et d'enfants décrocheurs. Ces salaires insuffisants, ce sont autant de postes non pourvus et de remplacements non effectués. Ces emplois non créés, ce sont autant de jeunes piégés par l'enseignement privé, notamment dans le supérieur.

Cette austérité nuit gravement aux classes populaires et à l'avenir de tous nos enfants. Elle est le choix de la droite aux affaires, la droite des affaires, des Macronistes aux soi-disant "Républicains", avec la complicité de l'extrême droite, et, tartuferie, la droite refuse d'assumer cette politique de casse sociale, mais je le redis, les suppressions de postes dans l'Education nationale, ce sont les ministres et députés, parisiens, notamment, comme Mme DATI, Mmes et MM. MAILLARD, AMIEL, MISOFFE, PANOSYAN, Olivia GRÉGOIRE, qui en sont coresponsables.

En même temps, vous prétendez vous préoccuper des écoles publiques. En vous écoutant, on se croirait aux "Guignols de l'intox". Vous faites semblant de soutenir la mobilisation des animateurs, mais en même temps, vous gelez leur salaire à l'Assemblée nationale, et vous exigez un service minimum pour casser leur grève. Je parlais des "Guignols de l'intox", mais ils tournent au film d'horreur catégorie B quand M. RETAILLEAU appelle à faire barrage à la gauche, lors d'un duel P.S., R.N., quand M. SARKOZY, multidélinquant, souhaite un rassemblement "sans exclusive et sans anathème", incluant implicitement l'extrême droite, quand Mme KNAFO indique, je cite : "Une entente entre le bloc R.N. et la candidate L.R.", et elle parle de Mme DATI, "serait naturelle, et même un devoir". On aura compris d'où vient cette casse sociale, d'une virée à la droite extrême d'une bonne partie de la droite.

Face à cette dérive, Paris doit demeurer une digue, face à la xénophobie et au mépris de classe. Notre meilleur atout, ce sont le partage et le commun. Notre budget 2026 est marqué par une ambition de justice sociale. Nous nous réjouissons des amendements qui seront adoptés, que nous avons portés, visant à garantir la pérennité de l'emploi dans l'éducation, pour les animateurs, animatrices, pour les P.V.P., mais aussi pour les A.T.S.E.M.

La baisse de la démographie est réelle à Paris, comme dans le reste de la France, d'ailleurs. La droite en profite, au Gouvernement, pour supprimer des postes et bourrer au maximum les effectifs par classe. A Paris, nous ferons l'inverse. En fait, nous ferons exactement l'inverse. Nous utilisons la baisse de démographie pour améliorer

les conditions d'encadrement. En ne supprimant aucun poste, tant en matière de P.V.P. que d'animateurs et animatrices, que d'A.T.S.E.M., nous augmenterons mécaniquement la qualité du service public, en améliorant les taux d'encadrement sur les temps périscolaires, mais aussi scolaires.

Cette avancée que nous avons portée résulte aussi de la lutte syndicale des agents, que je salue. Sur les postes de P.V.P., nous créerons d'ailleurs, au passage, un poste de coordinateur de l'expérimentation des semaines d'apprentissage du savoir nager, une belle façon de promouvoir cette pratique.

Sur les postes d'animation, nous voulons aussi accélérer le plan de déprécarisation. Nous avons lancé ce plan, qui a permis de stabiliser 1.600 agents, quand même. En ce temps de casse sociale, c'est remarquable, mais nous devons accélérer et mettre fin à la vacance sur postes permanents. Nous devons aussi accélérer les recrutements, pour améliorer les taux d'encadrement, et former tous les animateurs et animatrices, notamment à la détection des signaux faibles en matière de V.S.S. et à leur prise en charge. La stabilité des emplois en la matière est essentielle.

Pour favoriser le service public de l'éducation, il y a les postes, je viens d'en parler, mais aussi les moyens matériels. Je le dis, la Ville rénove massivement chaque année son bâti scolaire, près de 40 millions d'euros chaque année. Elle garantit des tarifs de cantine progressifs, les plus bas à 13 centimes d'euros, avec une alimentation de qualité. Elle offre des fournitures scolaires, en élémentaire, gratuites, des actes démontrant la priorité que la gauche accorde au service public d'éducation.

Un dispositif encore trop peu utilisé est celui des classes découvertes. Il permet de faire partir des classes à la mer, à la montagne, à la campagne, pour suivre des cours, bien sûr, mais aussi pour s'ouvrir au monde, et découvrir l'autre et le collectif. Ce dispositif est plébiscité, en termes pédagogiques, par les enseignants. Nous proposons que tout élève des écoles publiques puisse partir au moins une fois dans sa scolarité, en classe découverte. Nous déposons un amendement à 1 million d'euros pour le faire, et nous gagnons cette somme en prenant sur la dotation du collège Stanislas, car nous saluons la décision de la Ville de geler la dotation de Stanislas, puisqu'à nouveau, les rapports sur cet établissement font état du fait qu'il ne respecte pas ses obligations contractuelles. C'est à nouveau scandaleux, ce hors-la-loi permanent. Je demande au passage que la Ville demande la suspension de son contrat d'association.

Enfin, de nombreux faits de V.S.S. sont survenus dans nos écoles, sur les temps périscolaires, ainsi que dans des structures de la protection de l'enfance. Ces faits nous obligent à renforcer le dialogue avec les parents, améliorer la formation des personnels et créer des instances de signalement et de traitement de ces faits. Cela a été débattu, notamment lors du dernier Conseil.

A la différence de la droite, nous n'avons pas l'indignation à géométrie variable. Nous luttons contre toutes ces violences, d'où qu'elles viennent, dans le public, comme dans le privé. Nous ne cherchons pas à censurer des rapports d'inspection. Nous voulons, à l'inverse, en parler, et donner les moyens aux agents de prévenir et détecter ces violences. Nous proposons donc l'augmentation de 3 millions d'euros de l'enveloppe formation dévolue à la protection de l'enfance, car nous savons que la formation est un enjeu crucial pour la qualité de l'accueil des enfants, mais aussi pour la lutte contre les V.S.S.

Nous proposons aussi que 3 millions d'euros servent à améliorer la prise en charge des mineurs isolés, afin de leur garantir un hébergement, un suivi éducatif, et un accès aux soins adapté.

Enfin, sur un registre tout aussi essentiel, mais plus gai, vous savez l'attachement des communistes au départ en vacances des enfants de toutes les classes sociales, en colonies de vacances, bien sûr, mais aussi grâce au dispositif Paris Jeunes Vacances, que nous proposons de renforcer de 200.000 euros, pour permettre à davantage de jeunes de quitter Paris.

Par toutes ces actions, notre majorité de gauche démontre, par l'exemple, qu'une autre politique est possible. Aux antipodes de la casse sociale et du repli sur soi xénophobe, nous démontrons qu'une politique du partage et du commun est possible. Beaucoup a déjà été fait, mais beaucoup reste à faire. Ni pessimistes, ni optimistes, nous serons mobilisés, demain, comme hier, pour faire vivre l'émancipation au quotidien.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Jean-Noël AQUA.

La parole est à Alexandra CORDEBARD, Mme la maire du 10^e arrondissement.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10^e arrondissement. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, parlez un peu d'écologie et de faits réels, plutôt que de fantasmes. Ce dernier budget de la mandature illustre à quel point notre majorité, sous l'impulsion de la Maire de Paris, a fait le choix de l'action, le choix de l'action là où une partie de notre opposition choisit encore l'inaction, ou le déni. Face à l'urgence climatique, dont les effets se font sentir chaque année plus concrètement à Paris, nous n'avons ni tergiversé, ni reculé. Nous avons agi, et ce budget, encore une fois, encore cette année, en est la démonstration.

Entre 2021 et 2025, ce sont 2,5 milliards d'euros qui ont été investis dans la mise en œuvre du plan Climat, pas un fantasme, une réalité, et ce n'est pas trop d'argent, c'est nécessaire, auxquels s'ajoutent 900 millions d'euros

mobilisés via le compte foncier logement. Ce n'est pas trop d'argent. C'est de l'investissement pour l'avenir, pour nos enfants et les générations futures.

Ces chiffres, donc, ne sont pas des slogans. Ils traduisent un choix politique clair, assumé, constant, en faveur de la transition écologique et de la justice sociale. Je veux bien sûr saluer l'engagement de l'ensemble de l'Exécutif parisien autour d'Anne HIDALGO, son impulsion personnelle, sa force, et le travail déterminé de Paul SIMONDON et de ses prédécesseurs, qui ont su, année après année, transformer une ambition écologique en décisions budgétaires concrètes, utiles, efficaces, au plus près des arrondissements. J'espère que cela restera la règle, au plus près des arrondissements, et des Parisiennes et des Parisiens.

Le budget 2026 s'inscrit ainsi naturellement dans cette trajectoire, avec 500 millions d'euros consacrés à des investissements opérationnels pour la transition écologique, parce que oui, Paris continue à investir, Paris continue à se transformer, et Paris assume ses choix. Nous renforcerons donc le verdissement de la capitale, avec 112 millions d'euros dédiés à la renaturation et à la biodiversité. Nous continuerons ainsi à bâtir un Paris plus respirable et plus vivant, comme nous l'avons fait toutes ces dernières années, et comme nous sommes en train de le faire place du Colonel Fabien, entre le 10e arrondissement et le 19e arrondissement, avec près de 2.000 mètres carrés de végétalisation, là où s'étendait un vaste rond-point.

Nous accélérerons également la décarbonation de nos mobilités, avec encore 125 millions d'euros mobilisés, dont 20 millions d'euros pour renforcer le réseau des pistes cyclables, encore une fois, du concret. L'espace public continuera ainsi à être pacifié partout où cela est possible. Denfert, la Concorde, les abords de Notre-Dame, ou encore Montparnasse, ce ne sont pas des symboles abstraits, ou des décors. Ce sont des lieux rendus aux habitants, aux piétons, aux cyclistes, à la vie. Nous investissons aussi pour l'avenir de nos enfants, avec 4 millions d'euros supplémentaires pour créer de nouvelles cours oasis. Jean-Noël AQUA en parlait à l'instant. Il s'agit, là encore, de solutions concrètes pour adapter nos écoles au changement climatique.

Enfin, 240 millions d'euros seront consacrés à la rénovation énergétique du bâti et à la sobriété des usages, et au développement des énergies renouvelables. Ce n'est pas trop d'argent. C'est de l'argent qu'il faut que nous consacrons à ce sujet. A ce titre, le projet de délibération que nous voterons demain sur les réseaux de chaleur urbains le démontre avec force. J'en dis un petit mot, parce que c'est un très important projet de délibération. La transition écologique, c'est aussi le combat pour le pouvoir d'achat, et contre les inégalités sur ces sujets énergétiques.

Ce budget est donc cohérent, structuré, fidèle aux engagements historiques de notre majorité. Il prépare une ville plus juste, plus résiliente, et mieux armée face aux crises à venir. Ce n'est pas du fantasme. Cela n'est pas de l'idéologie. C'est du concret, et c'est utile.

Pendant que nous agissons, que faites-vous, Messieurs Dames de l'opposition ? Vous niez, vous caricaturez, vous détournez. Vous incarnez, pour une part d'entre vous, une droite tellement réactionnaire, tellement incapable de penser l'avenir, qui préfère aligner les formules racoleuses, les contrevérités, les pastilles mensongères sur les réseaux sociaux. Vous incarnez cette droite opportuniste et cynique qui critique beaucoup de nos choix. Puis, finit par s'y rallier. Je donnerai évidemment l'exemple des quais de Seine.

Dix ans après l'Accord de Paris, nous avons avancé, et nous avançons. Nous avons transformé Paris et nous transformerons Paris, et nous le faisons avec sérieux et constance. C'est cela, faire de la politique en responsabilité, avec courage et sincérité. Moi, je suis fière d'avoir vécu l'ensemble de ce mandat, auprès d'Anne HIDALGO, pour faire ce travail. J'en suis fière, et les Parisiens en sont fiers. C'est une ambition sans cesse renouvelée, pour les habitantes et les habitants de Paris. J'en suis sûre, ils en sont contents.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Madame la maire, chère Alexandra.

La parole est au maire du 17e arrondissement, Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous voici réunis pour débattre, sans la Maire de Paris en séance, du dernier budget de votre double mandature. Un budget qui, comme au crépuscule trompeur, scintille de loin, mais plonge Paris dans une nuit d'incertitudes et de dettes accumulées. Vous le présentez comme l'aboutissement de vos mandatures, mais il ressemble surtout à l'héritage encombrant, où les promesses non tenues et les dettes colossales dessinent un avenir lourd à porter pour les Parisiens.

Vous répondez que les agences de notation maintiennent encore la confiance dans la gestion parisienne. Qu'importe une note flatteuse quand les Parisiens, eux, voient leur ville se dégrader. Les agences évaluent les chiffres, pas la réalité du quotidien : des rues sales, des services publics en souffrance, des familles qui partent, et des agents municipaux épuisés par une gestion déconnectée. Une note ne nourrit pas les espoirs déçus, ne nettoie pas les trottoirs, et ne donne pas confiance dans l'avenir.

Depuis six ans, la trajectoire financière de la Ville de Paris est une fuite en avant. La dette a explosé : 9,7 milliards d'euros affichés, 11,4 milliards d'euros selon la Chambre régionale des comptes. Jamais Paris ne s'est

autant endettée, et jamais avec si peu de résultats. Pendant ce temps, les dépenses de personnel frôlent les 3 milliards d'euros, sans améliorer ni l'attractivité des métiers publics, ni le service rendu aux parisiens. Les éboueurs manquent, les crèches fonctionnent en mode dégradé, et il faut le dire, les agents sont à bout. L'aide sociale dysfonctionne, comme l'animation périscolaire dans nos écoles, qui demande enfin de revenir à la semaine de quatre jours.

Vous dépensez plus, mais vous gérez moins bien. Vous gouvernez seul, de loin, de manière verticale, sans écouter ni la réalité du terrain, ni ceux qui font cette ville au quotidien. Vous aviez promis 1 milliard d'euros sur la propreté. Où est-il passé ? Les rues ne sont pas plus propres, les incivilités persistent. Les Parisiens ont le sentiment d'avoir été floués. Ce milliard d'euros, comme d'autres annonces, s'est évaporé dans les méandres d'une bureaucratie coûteuse et inefficace, créant par exemple des référents de quartier propreté, alors que vous disposez d'ateliers de proximité déconcentrés.

Dans les arrondissements, la réalité est implacable : voirie mal entretenue, locataires sociaux méprisés, police municipale invisible et désarmée sur l'espace public, propreté abandonnée, écoles et crèches en souffrance. Même les aménagements proposés et réellement concertés par les mairies d'arrondissement, comme celui de la rue de Rome, dans le 17e, sont abandonnés. Votre budget n'est plus au service des Parisiens, mais de votre communication, ou de votre funeste campagne électorale.

Vous préférez masquer cette réalité derrière des bilans creux et des effets d'annonce sans lendemain, et des voyages indécents loin de Paris. Pendant ce temps, les Parisiens voient une Maire absente, plus préoccupée par son image et sa carrière internationale que par l'état réel des rues. Vous n'avez pas le monopole, chers amis, d'aimer Paris. Cela a été rappelé par Maud GATEL. Nous aussi, nous aimons cette ville. Nous aussi, nous voulons la voir rayonner, prospérer, et offrir à chacun sa chance, mais aimer Paris, ce n'est pas l'asphyxier sous les dettes, ni la vider de ses familles et de ses classes moyennes. C'est lui redonner de l'oxygène, de la transparence, et une gestion rigoureuse.

Face à ce bilan, à Paris, de 25 ans de socialisme infantilisant, de communisme destructeur des libertés, et d'économie punitive, oui, cela vous réveille, une alternative existe. Rachida DATI et les élus qui l'entourent, avec Changer Paris, proposent une autre voie aux Parisiens. Arrêter les préemptions coûteuses qui ne créent aucun logement, réduire le train de vie de l'Hôtel de Ville, prioriser la propreté et la sécurité, et engager un audit indépendant pour rétablir la transparence, et commencer à désendetter Paris.

Madame la Maire, Messieurs GRÉGOIRE, BROSSAT, BELLIARD, votre budget 2026 est votre dernier adieu. Il restera comme le symbole d'un héritage encombrant, d'une gestion déconnectée, d'un Paris étouffé, mais les Parisiens, eux, n'oublieront pas ce que vous leur laissez. Ils se souviendront aussi qu'une autre voie est possible. En mars prochain, ils auront le choix. Continuer sur la voie de l'échec, ou se tourner vers une alternative rigoureuse, transparente, et enfin au service de leur ville. Oui, le moment est venu de rendre des comptes. Les 15 et 22 mars prochains, les Parisiens sauront trancher.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est au président Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, tout a été très bien dit par Fatoumata, Alice et Jérôme, sur le budget dans son ensemble. Je voudrais concentrer mon propos sur un amendement que nous avons déposé, et un amendement que nous aurions pu déposer, et peut-être que nous aurions dû.

Le premier, c'est concernant le terrain Junot, dans le 18e arrondissement, ce terrain où l'on a évacué, à grand renfort de C.R.S., des licenciés de pétanque, qui ne demandaient qu'à jouer tranquillement et faire vivre le quartier. Lors du dernier Conseil de Paris, nous avons déposé un vœu pour demander la municipalisation de ce terrain.

Mme Lamia EL AARAJE nous a répondu, et je la remercie, que le choix qui avait été fait de ne pas faire une municipalisation, mais de faire une convention d'occupation du domaine public que l'on confierait à un hôtel-restaurant de luxe, était un choix purement budgétaire. C'est que la Ville ne souhaitait pas mettre 700.000 euros d'investissement pour municipaliser ce terrain.

Bon, nous, nous pensons, les écologistes, mais je pense, bien au-delà, que 700.000 euros pour investir dans un lieu ouvert et public, autour de la convivialité et du sport, à Montmartre, qui souffre du surtourisme et du sentiment de dépossession des habitants, ce n'est pas trop cher payé. 700.000 euros, pour rénover un équipement sportif, puisqu'il s'agit de terrains de pétanque, dont l'équipe féminine est quand même championne de Paris, et je tiens à les saluer et à les féliciter, en notre nom, tous, ici, 700.000 euros, pour rénover un équipement sportif, on le fait régulièrement. Pourquoi ne le ferait-on pas ici ?

Pour apaiser le quartier, aussi. Vous avez tous vu le soulèvement populaire qu'il y a eu à Montmartre, à la suite de cette évacuation. Enfin, 700.000 euros pour que le public reprenne la main et éviter les dérives du privé, que l'hôtel particulier nous démontre semaine après semaine. Si on n'est pas capables, mes chers collègues, d'investir

700.000 euros pour tout ce que je viens de dire, pour le bien public, l'intérêt général, alors, quel message envoie-t-on aux habitantes et aux habitants de Montmartre ?

C'est la raison pour laquelle je ne vois aucun argument rationnel ou politique qui justifie de ne pas voter cet amendement. Monsieur Paul SIMONDON, je vous demande donc un avis favorable, au nom des habitantes et des habitants de Montmartre, à cet amendement qui va permettre de remunicipaliser ce terrain pour en faire un lieu ouvert à toutes et tous.

Le deuxième point que je voulais aborder, c'est le plan 300 hectares d'espaces verts ouverts aux publics et à la promenade. On a calculé, déjà, on a vérifié si c'était faisable, physiquement, spatialement. Oui, cela l'est. Je remercie toutes les directions, le secrétariat général, l'APUR, qui ont participé à ce travail monumental. Il en ressort que l'on est même capable de faire plus que 300 hectares d'espaces verts ouverts au public. Cela veut dire créer de nouveaux lieux. Cela veut dire aussi ouvrir des lieux actuellement fermés, les entretenir, etc.

Nous avons même calculé combien cela allait coûter à la Ville, chaque année, en plus pour arriver à faire ces 300 hectares. Avant de vous donner le prix, j'aimerais quand même vous rappeler que c'est une condition vitale, de créer cette végétalisation. Si nous ne le faisons pas, je vous fais le pari, ici, que nous allons connaître une désertification de Paris, dans les prochaines décennies, à cause de la chaleur, parce que nous n'aurons pas gagné la course contre le réchauffement climatique. La meilleure façon de faire, c'est, un, la rénovation thermique des logements et des bâtiments, deux, la végétalisation massive de la ville. C'est pourquoi je vous parle de ce deuxième volet. Ce deuxième volet a été chiffré à un investissement supplémentaire de 150 millions d'euros par an, 150 millions d'euros par an pour garder Paris habitable face au réchauffement climatique, et aux crises écologiques, plus largement.

Nous ne l'avons pas déposé parce que, comme cela, en fin de mandat, étant donné les contraintes budgétaires, j'imagine la réponse de l'Exécutif. Je pense que cela aurait été une réponse négative, mais je pense que vous auriez eu tort de faire cette réponse, parce qu'on parle d'un sujet d'intérêt vital. Je veux maintenant aborder cette question, et vous dire que, quelle que soit la majorité qui soit aux responsabilités au prochain mandat, et en particulier celle de gauche et des écologistes avec, je le souhaite, un maire écologiste, quelle que soit cette majorité, il va falloir faire ces investissements, pour pouvoir préserver notre ville.

Je vous en remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est à Farida KERBOUA.

Mme Farida KERBOUA. - Monsieur le Maire, chers collègues, en cinq ans, la différence de rémunération que vous accordez aux personnels de l'aide sociale à l'enfance n'a augmenté que de 0,2 %, alors que le nombre d'enfants placés augmente chaque année, mais, comme l'a dit ma collègue Véronique BUCAILLE, vous préférez investir dans les missions intérimaires, car nous constatons qu'entre les budgets primitifs de 2021 et de 2026, ce poste de dépense a été multiplié par 10, passant de moins de 2 % à plus de 14 % de dépenses de personnel. Est-ce que c'est cela que nous voulons offrir à ces enfants ? Il leur faut de la stabilité, des adultes avec lesquels ils peuvent avoir le temps de créer un lien de confiance. Nul besoin de vous refaire la liste des conséquences que votre gestion peut avoir sur ces structures. Je pense que vous avez compris la gravité de la situation.

Alors, vous nous informez dans le projet de délibération DSOL 186 de la création de 11 nouveaux emplois, mais nous, ce que nous voyons, c'est une diminution de près de 9 % de la rémunération principale, comparé à l'année dernière. Vous êtes en train de précariser un secteur qui l'est déjà bien trop. Vous cherchez à faire de la quantité au détriment de la qualité du suivi. Nous parlons d'enfants placés, pour lesquels nous sommes le dernier rempart. Je pensais que le socialisme visait à combattre les inégalités sociales. Alors, que faites-vous ? Les éducateurs spécialisés se sentent abandonnés. Ils ont besoin, eux aussi, d'être suivis et considérés, et la prime Ségur ne suffira pas. Rendez-vous compte que les rotations de personnel sont extrêmement élevées dans ce secteur, en corrélation directe avec les risques psychosociaux, eux aussi très élevés.

Nous, les solutions, nous les avons. Une meilleure rémunération du personnel titulaire, afin de les fidéliser, des formations régulières, notamment sur les questions de santé mentale des jeunes, pour leur donner plus d'outils dans un métier qui évolue, et enfin, plus de groupes d'analyse et de pratique avec des psychologues, qui sont des sas de décompression efficaces, dans un secteur émotionnellement exigeant. La crise est déjà installée depuis 2022. Qu'attendez-vous pour réagir ?

Si vous ne savez pas où trouver l'argent nécessaire, peut-être faudrait-il revoir à la baisse les 300 millions d'euros de subventions que vous accordez à peu près à n'importe quelle association. Il faut prioriser les dépenses de la Ville et ces enfants sont notre priorité absolue. La situation est déplorable. Nous le redisons : 12 milliards d'euros de dette pour ne même pas avoir un service public digne de ce nom. Nous pourrions aller plus loin, en pointant du doigt les majorations pour heures de nuit, que vous comptez tripler. Alors, pourquoi ne pas embaucher des veilleurs de nuit qui ne sont pas soumis à ces majorations ? Cela nous ferait les économies que nous pourrions réinvestir dans la formation et l'accompagnement de notre personnel.

Pensons à ces 5.600 enfants et jeunes placés à l'A.S.E., aujourd'hui, à Paris, des enfants qui n'ont souvent connu que l'instabilité, la violence, l'abandon. Ce qu'ils demandent n'est pas grandiose : juste des adultes stables à leurs côtés, des éducateurs qui restent, qui les connaissent vraiment, avec qui ils peuvent tisser ce lien de confiance si vital pour se reconstruire, pas des visages qui changent tous les quelques mois, pas des intérimaires épuisés, pas des équipes débordées qui n'ont plus le temps de les écouter.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Farida KERBOUA.

La parole est à Jean-Philippe GILLET.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, à l'heure de l'austérité imposée par l'Etat, à l'heure où les libéraux tentent de nous soumettre à des coupes mortifères dans tous les secteurs, excepté, d'ailleurs, dans le domaine militaire, la Ville doit demeurer un pôle de résistance et une collectivité protectrice.

Alors qu'en 2025, 65 % des Français déclarent avoir renoncé à des soins faute de moyens, en 2026, les arrêts maladie seront moins pris en charge, leur durée sera administrativement limitée, les franchises sur les soins dentaires seront doublées, et les déserts médicaux vont continuer à gagner du terrain. Pendant ce temps, les entreprises privées continueront à bénéficier de milliards d'aides, sans conditions, ni contreparties, dont 80 milliards d'euros d'exonérations de cotisations, de quoi continuer à définancer notre système de santé.

Alors, plus que jamais, ce budget parisien pour l'année 2026 doit démontrer qu'une tout autre politique est possible, et qu'il est indispensable de renforcer nos services publics pour tous les habitants. C'est pourquoi, le groupe Communiste et Citoyen, attaché au service public de santé, bataille pour la préservation de l'hôpital public et le développement des centres municipaux de santé.

Aujourd'hui, la direction de la santé publique est confrontée à une accumulation de défis : la population vieillit, la précarité sanitaire explose, et la crise Covid a laissé des traces, plutôt que des enseignements. Sans personnels, les crises ne peuvent être ni anticipées, ni traitées correctement lorsqu'elles surviennent. C'est pourquoi, nous souhaitons que les postes de secrétaires médico-sociales en centre de santé soient pourvus, afin de renforcer les personnels qui gèrent les dossiers et les prises de rendez-vous, et qui permettent concrètement aux équipements de santé de fonctionner. Lorsque les secrétaires manquent, ce sont les soignants qui assurent ces tâches sur le temps qu'ils devraient consacrer au médical. Créer ces postes, c'est désengorger nos équipements, réduire les délais d'attente pour les patients, et améliorer les conditions de travail de nos professionnels de santé.

En 2025, un français sur trois présente des signes de souffrance psychologique. C'est pourquoi, nous souhaitons créer deux postes de psychologues, pour renforcer les centres d'adaptation psychopédagogiques, et parce que la santé, c'est aussi "aller vers", et, en l'occurrence, vers les publics isolés, nous voulons financer un poste d'éducateur spécialisé pour compléter les équipes d'assistants sociaux et d'infirmières, dans le cadre du dispositif E.L.I.A.S., dans les 13e et 19e arrondissements. Ce dispositif permet d'intervenir auprès des résidents du parc social qui vivent seuls et qui sont identifiés comme potentiellement en situation psychosociale dégradée.

Enfin, le logement social doit être soutenu. Le logement constitue aujourd'hui le premier poste de dépenses des ménages en France, 27 % du revenu en moyenne, et même jusqu'à 50 % pour les locataires dans les zones tendues, comme Paris. Le logement, c'est bien plus qu'un toit. C'est la condition première de la dignité, de la sécurité, et de l'intégration sociale. Sans logement stable, comment travailler, étudier, accéder aux soins, ou tout simplement vivre ? C'est pour cela que nous souhaitons accroître le parc public de logement, mais il faut aussi renforcer l'offre locative privée. Dans cette perspective, nous nous félicitons de l'augmentation du budget de la Foncière du logement abordable, pour cette première année de mise en route.

Pour poursuivre cet effort, nous souhaitons créer deux postes de prospection au sein de la direction du logement et de l'habitat, pour assurer le suivi du parc privé, car nous sommes dans un contexte d'attrition du parc privé. A cela, s'ajoute la crise des bureaux. 6 millions de mètres carrés de bureaux sont vacants, en Île-de-France. C'est le résultat du surdimensionnement des offres de bureaux dans les projets privés. Ces bureaux, certes, commencent à muter en logements. Nous souhaitons qu'ils soient protégés de la spéculation, spéculation qui s'exerce notamment à travers le "coliving". Nous souhaitons, nous, y développer du logement étudiant public, donc social. Ces deux postes permettront de mieux connaître le parc privé, dénicher les opportunités, ou contacter les copropriétés, dans le but de reconquérir des logements, et surtout, de les remettre sur le marché.

Nous souhaitons aussi créer une brigade du logement, avec 15 postes, toujours à la direction du logement et de l'habitat, dans le but de contrôler les 20 à 30.000 annonces illégales de meublés touristiques à Paris. Il en va de même pour assurer le strict respect de l'encadrement des loyers, car certains propriétaires continuent de passer à travers les mailles du filet au détriment des locataires. Grâce aux efforts de la Ville, les signalements des locataires ont explosé, ce qui allonge les délais de traitement. Il faut donc assurer des délais plus courts, car c'est une question urgente de justice, pour les locataires lésés.

Enfin, parce que notre ville demeure attractive, avec 320.000 ménages inscrits comme demandeurs d'un logement social, et parce que nous amplifions chaque année la part de logements sociaux, il apparaît nécessaire de renforcer le dispositif "Accompagner et reloger les publics prioritaires". Ce dispositif permet d'attribuer 2.000 logements par an à des personnes en hébergement d'urgence, ou en situation de grande précarité. Traditionnellement, il permet d'accorder un logement dans des délais très courts, ou en tout cas très raccourcis, mais la situation sociale est telle que le nombre de sollicitations a explosé : 4.100 personnes en 2022, contre 4.950 en 2024, et nous dépasserons, hélas, la barre des 5.000 en 2025. Pour apporter une réponse à ces demandeurs en situation de grande précarité et pour réduire drastiquement les délais de traitement, nous devons créer au moins un nouveau poste de secrétaire administratif.

Ces propositions du groupe Communiste et Citoyen portent une conviction simple : face à l'austérité, Paris doit rester un rempart. Renforcer la santé, le logement, et l'accompagnement social, est un impératif face à l'urgence sociale. Notre groupe défendra toujours un budget de résistance, utile et au service de celles et ceux qui en ont le plus besoin.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Jean-Philippe GILLET.

La parole est à Emmanuel COBLENCÉ.

Monsieur le Président ?

M. Emmanuel COBLENCÉ. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce dernier budget de la mandature constitue évidemment un moment très particulier. C'est l'occasion à la fois de faire un bilan de cette mandature, mais aussi, bien sûr, de nous tourner résolument vers l'avenir, car proposer et voter un budget, ce n'est pas seulement un exercice comptable. C'est un exercice éminemment politique, mettre en musique les avancées promises par notre majorité, faire des choix forts, assumés, avec pour seule boussole, vous le savez, l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens. Dans le contexte politique et économique que nous connaissons, c'est un exercice particulièrement difficile, cette année. Cela a été rappelé à de nombreuses reprises, ce matin.

Faire un budget, c'est donc d'abord préparer l'avenir. Ce n'est pas un hasard, si la Ville de Paris a choisi d'engager une part importante, très importante, de son budget, pour l'éducation, les enfants, les familles, la jeunesse, car s'il est un domaine dans lequel la collectivité ne peut différer ses engagements, c'est bien celui-là. En tant que président de la 6e Commission, permettez-moi aujourd'hui de mettre l'accent sur les délégations qui la compose, et dans la continuité de l'intervention précédente, comme celle de Jean-Noël AQUA, par exemple.

Rappelons d'abord que parce qu'elle est à la fois Ville et Département, Paris doit prendre en charge les jeunes Parisiens, de la petite enfance jusqu'au collège. Nous allons bien au-delà, avec une politique forte en faveur des jeunes et des étudiants, qui sont nombreux à Paris. Sur ces sujets, les choix budgétaires se traduisent en réalités bien concrètes pour 2026. Je prends quelques exemples : le maintien des tarifs de cantine, par exemple. Nous aurons d'ailleurs l'occasion d'y revenir, lors de ce Conseil, en détail, avec le rapport annuel sur la restauration scolaire, dont le budget augmente encore et atteint aujourd'hui près de 138 millions d'euros. Oui, nous avons fait le choix, dans cette collectivité, de ne pas augmenter les tarifs de la cantine, et ce, depuis dix ans, malgré la hausse très importante des coûts : 13 centimes d'euros pour la première tranche, voilà un engagement fort et très concret en faveur de la justice sociale pour nos familles.

Bien d'autres exemples, sur la qualité des offres éducatives proposées aux élèves parisiens, avec notamment des innovations, qui sont lancées cette année comme l'Ecole sur l'eau, mais aussi bien d'autres projets éducatifs déjà bien installés dans le paysage parisien, l'Ecole dehors, l'Académie des langues, l'Académie du climat, les centres de loisirs à parité, etc. Ce ne sont bien sûr que quelques exemples parmi l'ensemble des initiatives que nous soutenons encore dans ce budget.

Pour 2026, le budget de fonctionnement consacré à l'éducation est en augmentation, en raison de l'augmentation des dépenses liées à la restauration scolaire, mais pas seulement, également pour permettre et garantir le maintien du régime dérogatoire des décharges d'enseignement pour nos directrices et directeurs d'école, et ce dès cinq classes. Cela représente 12 millions d'euros par an. Cela aussi, c'est très concret. Vous le savez, les directeurs et directrices d'écoles parisiennes sont, à l'heure où nous nous parlons, sous les fenêtres du Ministère, pour que soit signée cette convention que nous avons proposée au Ministère. Nous aurons l'occasion d'en débattre dès demain.

Je veux souligner ici que maintenir le niveau de ce budget, alors que nous connaissons, comme l'ensemble du territoire national, une baisse de la démographie scolaire, cela constitue un acte politique très fort et très déterminé. Oui, la natalité baisse à Paris, comme partout en France, mais nous maintenons les budgets pour les écoles. Nous aurions pu "ajuster", je prends le terme, évidemment, avec des guillemets, nous aurions pu "ajuster", par exemple, le nombre d'A.T.S.E.M., ces accompagnatrices d'enfants dans nos écoles maternelles. Nous choisissons de ne pas le faire. Il y aura, en 2026, près d'une A.T.S.E.M. par classe de maternelle à Paris. C'est évidemment unique en France.

Oui, nous maintenons les postes de professeurs de la Ville de Paris, en arts plastiques, en musique, en sport. Cela témoigne de notre volonté politique, celle de la majorité, de l'Exécutif, pour préserver la qualité des actions et des conditions d'apprentissage des élèves. En la matière, nous faisons donc l'exact contraire du Ministère de l'Education nationale ou du rectorat, qui prennent prétexte de la baisse de la natalité et de la démographie pour supprimer massivement des postes et fermer des classes. Nous faisons tout l'inverse. C'est une réalité implacable. Je le dis, nous le disons aussi avec beaucoup d'humilité, sans aucun "satisfecit", car en matière éducative, il n'y a jamais de ligne d'arrivée. Tout doit toujours être constamment protégé, intensifié, garanti. Il faudra ainsi intensifier encore, à l'avenir, le recrutement, la formation, et l'encadrement de nos équipes d'animation périscolaire.

Notre engagement budgétaire se retrouve également sur les investissements, avec la poursuite du programme des cours oasis, indispensables îlots de rafraîchissement pour nos écoles, nos collèges, et désormais, nos crèches. Cet investissement, nous le poursuivons également dans la construction, la rénovation, la restructuration des établissements scolaires. Je voudrais ici, si vous me le permettez, Monsieur le maire, citer deux opérations emblématiques dans le 13e arrondissement, que je connais bien : la rénovation de l'ensemble des menuiseries du groupe scolaire porte d'Ivry Levassor, et la restructuration complète de l'école Franc Nohain, deux opérations, et à chaque fois, des millions d'euros mis sur la table par la Ville, dans le quartier le plus populaire du 13e arrondissement, grâce au volontarisme de cette majorité et du maire du 13e arrondissement, Jérôme COUTET.

Côté petite enfance, l'engagement de la Ville se poursuit également, que ce soit en matière d'accueil en crèches, d'aide aux familles, d'accompagnement à la parentalité, ou encore, des dispositifs aires de jeu, ou des "Samedis en famille". Pour la jeunesse, les budgets sont reconduits, ce qui permettra de poursuivre l'action menée depuis le début de la mandature. Je pense notamment à Q.J., Quartier Jeunes, ce lieu emblématique, lieu ressource pour la jeunesse parisienne.

Le budget consacré à l'enseignement supérieur est également essentiel. Il permet, notamment, d'aider les étudiants qui ont été très impactés par les crises successives. On sait à quel point cette aide est précieuse, indispensable. Notre budget permet également de soutenir fortement la recherche et l'enseignement supérieur, à travers une multitude de dispositifs, en particulier, par exemple, à travers les écoles qui sont soutenues par la Ville, comme l'E.S.P.C.I., ou l'E.I.V.P.

Enfin, quelques mots sur l'aide sociale à l'enfance, dont nous avons déjà beaucoup parlé ce matin. Le budget est en augmentation de près de 13 millions d'euros par rapport à l'an dernier. C'est une hausse qui répond à des besoins croissants de la protection de l'enfance, et de l'hébergement des jeunes victimes de maltraitance. Effectivement, l'actualité nous démontre chaque jour, en ce moment, combien ce sujet est brûlant, essentiel. Pour que les choix budgétaires forts que nous nous apprêtons à prendre, aujourd'hui, prennent tous leurs impacts, nous devons, à l'évidence, considérablement renforcer, dans le même temps, nos contrôles des établissements de l'aide sociale à l'enfance.

Voilà, chers collègues, je souhaitais rappeler aujourd'hui l'action forte de notre collectivité en faveur des enfants, des jeunes, des familles parisiennes, depuis 2020, et déjà, bien avant cela, le budget qui vous est présenté aujourd'hui, pour 2026, traduit cet engagement. C'est plus que jamais un budget de combat de gauche, écologiste, un budget pour la cohésion sociale, et l'émancipation des jeunes Parisiennes et jeunes Parisiens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, cher président, cher Emmanuel.

La parole est à Agnès EVREN.

Madame la sénatrice.

Mme Agnès EVREN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le récent rapport de la Chambre régionale des comptes est sans appel. Paris risque aujourd'hui la banqueroute, et ce budget 2026, le dernier des mandatures HIDALGO, conforte malheureusement cette funeste trajectoire. La situation financière de la Ville de Paris est insoutenable. La dette a explosé. Je le rappelle, depuis votre arrivée, en 25 ans, elle a été multipliée par plus de 10, passant de 1 milliard d'euros en 2001, à 8,6 milliards d'euros fin 2024, selon la C.R.C., et elle frôlera les 12 milliards d'euros à la fin 2026, en intégrant vos prédictions et les loyers capitalisés, soit plus de 5.000 euros par habitant, contre moins de 5.100 par habitant en 2001.

Cette situation est la conséquence directe de votre gestion dispendieuse de l'argent des parisiens. Les comptes sont en effet à la dérive, en particulier depuis 2014, et plus encore depuis votre réélection, avec, faut-il le rappeler, une envolée de 13 % des dépenses de fonctionnement. Ainsi, en 15 ans, Paris a perdu 150.000 habitants, mais embauché 12.000 fonctionnaires de plus.

Pour quoi faire ? Bien sûr, le problème, je le redis, ce n'est pas les fonctionnaires, mais les gestionnaires. C'est la bureaucratie de l'Hôtel de Ville, tout un tas de structures empilées qui coûtent cher. Par exemple, la seule relocalisation du Conseil d'architecture et d'urbanisme a coûté plus de 65.000 euros. Ce poste de dépenses opaque ne peut pas échapper aux Parisiens.

Toute structure doit être justifiée, évaluée, et c'est pourquoi, dans le cadre de ce débat budgétaire, je propose, dans un vœu, de rétablir trois principes simples de bonne gestion. Un, auditer tous les comités, observatoires et conseils existants, pour réévaluer leur nombre, et surtout, leur efficacité. Deux, adopter une règle d'or : pour une structure créée, deux supprimées. Trois, publier chaque année leurs coûts et utilité, comme exigence de transparence et d'efficacité. Paris montrera ainsi l'exemple à l'Etat, qui compte près de 1.200 comités et agences, pour un coût estimé à 80 milliards d'euros par la Cour des comptes. A Paris, avec Rachida DATI, comme partout en France, mettons fin à cette logique de dilution bureaucratique, pour investir sur le réel, le concret, le terrain, et les services de proximité.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est à Carline LUBIN-NOËL.

Mme Carline LUBIN-NOËL. - Madame la Maire, mes chers collègues, le rapport Bleu Climat 2024, que vous nous présentez, affiche des montants d'investissement impressionnants, mais derrière cette communication flatteuse, une question essentielle reste sans réponse. Quels résultats concrets pour les Parisiennes et les Parisiens, et en particulier, pour les plus modestes ? Ce rapport ressemble davantage à un exercice d'autosatisfaction qu'à une évaluation sincère de l'action climatique de la Ville. Vous mélangez les chiffres, vous brouillez les priorités, et vous masquez les retards structurels par des effets d'annonce. L'écologie ne se juge pas au volume des dépenses, mais à l'impact réel sur le climat, le cadre de vie, et le pouvoir d'achat des habitants.

La rénovation thermique du logement, par exemple, doit devenir un véritable projet social, mais vous intégrez dans vos dépenses climat des acquisitions et créations de logements sociaux, comme si construire du neuf équivalait à décarboner le parc existant. Ce n'est pas sérieux. La réalité est implacable : seuls 25 % du parc social parisien ont été rénovés, soit environ 70.000 logements sur 280.000. Au rythme actuel d'environ 5.000 rénovations par an, il faudra attendre 2067, oui, 2067, pour rénover l'ensemble du parc social. C'est inacceptable pour des locataires qui subissent le froid l'hiver, la chaleur l'été, et des factures énergétiques toujours plus lourdes. Cette situation n'est pas une fatalité, mais le résultat de vos choix politiques.

Vous consacrez près de 500 millions d'euros par an aux préemptions, y compris dans les quartiers où le prix du mètre carré est exorbitant, alors même que Paris a atteint les 25 % de logements sociaux exigés par la loi S.R.U. Ces sommes pourraient et devraient être réorientées vers la rénovation massive du parc existant, au bénéfice direct des locataires. Votre politique du logement coûteuse et idéologique pénalise ceux que vous prétendez protéger.

Concernant maintenant la nature en ville, elle mérite une stratégie sérieuse et durable. Vous mettez en avant les îlots de fraîcheur et les plantations d'arbres, mais, là encore, la communication l'emporte sur la réalité. Les îlots de fraîcheur ne peuvent pas servir de cache-misère à l'absence de rénovations des bâtiments, qui reste l'enjeu principal pour faire face aux canicules.

Quant aux plantations, vous omettez de préciser que la majorité des nouveaux arbres sont concentrés autour du périphérique, et que vous intégrez dans vos chiffres des arbres simplement renouvelés. Cela fausse l'évaluation et affaiblit la crédibilité de votre action. Vos forêts urbaines, largement dénoncées par les professionnels, illustrent cette dérive. Beaucoup de communication, encore, peu de résultats mesurables, pour un impact environnemental très limité aux regards des sommes engagées. Ce que Paris attend, ce n'est pas une écologie d'événementiel, mais une gestion rigoureuse du patrimoine existant, l'entretien des arbres, le développement de jardins de proximité, et des solutions réellement efficaces contre ces îlots de chaleur.

Concernant la transparence et la sincérité des engagements climatiques, on ne peut pas tout qualifier de "climat" pour gonfler artificiellement les bilans. L'action climatique exige une comptabilité claire, des indicateurs fiables, et une évaluation, indépendamment des résultats, en tonnes de CO2 évitées, mais aussi en gains concrets pour les ménages.

Oui, une autre voie est possible pour Paris, une écologie du concret, qui commence aussi par le logement, qui associe justice sociale et efficacité environnementale, et qui privilégie la proximité, la coopération avec les arrondissements, les bailleurs, les acteurs économiques, et les habitants.

C'est cette vision exigeante, responsable et réaliste que Rachida DATI porte avec détermination pour l'avenir de notre ville.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Carline LUBIN-NOËL.

Je donne maintenant la parole à Grégory CANAL.

M. Grégory CANAL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, les fêtes de Noël approchent et le mammoth administratif parisien se porte bien, repu de tant d'augmentations. Je rappelle, 19 millions d'euros d'augmentation des dépenses de personnel, soit à peu près 2 % d'augmentation d'une année sur l'autre, et donc, en conséquence logique, 210 créations de postes nouveaux.

C'est un peu une petite P.M.E. qu'on a embauchée pour l'année 2026, soit l'équivalent de tous les participants, aujourd'hui, du Conseil de Paris, fonctionnaires inclus.

Evidemment, cette augmentation est somme toute banale et modeste. 20 millions d'euros, qu'est-ce que c'est, quand on regarde l'ensemble de l'œuvre de la majorité actuelle, celle d'Anne HIDALGO et d'Emmanuel GRÉGOIRE, quand on voit que sur le temps long, c'est en réalité 19 % d'augmentation des dépenses de personnel ? C'est absolument considérable. 250 millions d'euros de coûts induits par l'absentéisme, 74 millions d'euros de coûts induits par la non-application des 35 heures, et j'en passe. Tout cela cumulé fait à peu près une augmentation, Madame POLSKI, de 35 % des effectifs de la Ville, alors qu'au même moment, la ville de Paris a perdu 45.000 habitants.

Je vous passe évidemment les délices des manifestations quotidiennes, que ce soit pour la collecte des déchets, que ce soit pour le périscolaire, ou les bibliothèques municipales. Votre œuvre, Monsieur GUILLOU, vous devriez en être fier, et je crois que vous l'êtes. En plus, vous êtes toujours très satisfait de vous-même. C'est heureux.

Tout cela, malheureusement, on pourrait en sourire, tout cela nous ferait sourire, si ce n'était pas payé sur le denier public, car il ne faut pas oublier que cette explosion de la masse salariale, qui est passée de 1,5 milliard d'euros, au franchissement des 2 milliards d'euros tranquilles, on est à peu près à 2 milliards d'euros 94 à présent, ce fait sur dotations de l'Etat, et aussi sur la fiscalité des Parisiens. Nous n'oublions pas, dans l'intervalle, que vous avez augmenté de manière considérable la taxe d'habitation, 800 millions d'euros. C'est absolument vertigineux, sans compter, évidemment, l'ensemble du racket que vous organisez à Paris, comme le harcèlement de rue des automobilistes que vous détroussez à chaque stationnement.

Je voudrais dire, mes chers collègues, que si nous n'arrêtons pas cette collectivité folle, cette majorité improbable, eh bien c'est pire, ce qui arrivera, car à n'en pas douter, à l'issue d'un prochain mandat, nous atteindrons les 60.000 agents dans la fonction publique parisienne. C'est considérable. C'est en gros entre 500 et 800 millions d'euros d'augmentation de la pression fiscale sur les parisiens, qui, évidemment, sera répercutée sur la taxe foncière, qui ne manquera pas, encore une fois, de doubler, comme ce fut le cas lors de ce mandat, ce qui fera évidemment fuir l'ensemble des classes moyennes.

C'est la raison pour laquelle nous voulons dire aux Parisiens qu'il n'y a pas de fatalité, et qu'entre la lâcheté sociale, achetée à coups de dépenses publiques, même si cela ne permet pas d'éviter les grèves, il y a une autre solution. C'est celle du courage et de l'audace, celle des réformes, celle que déploiera notre candidate, Rachida DATI.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Comme il n'y a plus que des oratrices et orateurs... Je peux parler ? Je ne vous ennuie pas ?

Comme il n'y a plus que des oratrices et orateurs du groupe Changer Paris, je crains que cette fin de séance, avant l'heure du déjeuner, ne se transforme en "meeting". Je préviens évidemment celles et ceux... On n'est pas gênés, mais vous allez quand même tourner un peu en rond...

La parole est à Véronique BALDINI, qui a pris de la hauteur. On espère !

Mme Véronique BALDINI. - Je suis toujours en haut.

Mes chers collègues, la propreté de Paris aura été l'une des grandes victimes de ce mandat, et la gestion désastreuse que vous y avez consacrée, c'est un fait. Au fur et à mesure de vos renoncements, les Parisiens sont allés de Charybde en Scylla depuis six ans, et la parenthèse enchantée des J.O. ne leur aura finalement laissé qu'un goût amer : celui de ce que Paris pourrait et devrait être au quotidien.

Ce mécontentement légitime et largement documenté à coups de photos publiées sur Internet, ou de signalements "DansMaRue", mal traités, doit être comparé à ce qui était une des promesses phares de la campagne d'Anne HIDALGO en 2020 : doubler le budget alloué à la propreté en six ans. Ces budgets successifs sont aussi et surtout des manifestations concrètes des choix politiques d'un Exécutif. Les vôtres ont été nombreux, et surtout, très dispendieux, et vous avez clairement préféré les préemptions de logements à la tenue de cette promesse initiale sur la propreté.

Voici votre bilan. Entre 2020 et 2027, le "fois 2" promis s'est transformé en 1,14. Pire, encore, entre 2025 et 2026, vous avez fait baisser de 4 % les dépenses allouées à la propreté et à la collecte des déchets. Vous aurez à vous expliquer, compte tenu du fait que la propreté est bien le point sur lequel les Parisiens sont les plus mécontents, ce qu'un sondage que vous avez largement commenté a encore montré ce week-end. Cela se comprend tant. Ils ont été habitués aux corbeilles de rue qui disparaissent, aux feuilles mortes qui font dérailler les vélos et glisser les personnes âgées, aux grèves qui paralysent les rues, la faute à votre gestion désastreuse du dialogue sociale, ou aux rats, sur lesquels vous lancez un débat sémantique, pendant qu'ils défoncent nos espaces verts.

Le problème de la propreté à Paris, ce n'est pas qu'une question de montant, mais aussi d'utilisation. Les sommes allouées pourraient être mieux utilisées. L'outil "DansMaRue", censé rapprocher le citoyen de l'efficacité des services, déçoit en raison du manque de répondant que vous y mettez derrière. Les conditions de travail des agents de la propreté laissent à désirer, et mériteraient un peu plus d'ordre, pour avoir des employés plus contents et un

service plus efficace. Le matériel dont ils disposent n'est pas franchement à la pointe et ne les aide pas à accomplir cette mission. C'est bien dommage.

Ensuite, la territorialisation, parlons-en. Cela devait être le "big bang" du mandat. Il n'y aura rien eu de "big", et les seuls "bangs" sont ceux des déchets qui traînent par terre. Quitte à vouloir donner les moyens aux arrondissements, faites-le vraiment. Les élus de droite demandent régulièrement plus de latitude au niveau des arrondissements, pour pouvoir passer des marchés locaux, encore à ce Conseil, concernant par exemple les feuilles mortes. Cette latitude aurait été une vraie territorialisation et le début d'une confiance que vous auriez pu instaurer entre toutes les parties.

Si certaines méthodes peuvent être sujettes à débat, le constat ne l'est pas. Certains chiffres sont même implacables, à l'image de ceux du sondage que j'évoquais tout à l'heure. Seuls 29 % des Parisiens sont satisfaits de la propreté à Paris. Continuez donc à rester dans votre tour d'ivoire, à nous dire que tout va bien, que les critiques sont émises par des haineux, qui n'aiment pas Paris. C'est aussi à vos électeurs que vous vous adressez.

En attendant, nous continuerons de porter ce projet d'alternance, attendu par les Parisiens, notamment sur la propreté, avec Rachida DATI et le groupe Changer Paris. C'est bien l'une des premières missions du service que nous leur devons.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Véronique BALDINI.

La parole est à Hélène JACQUEMONT.

Mme Hélène JACQUEMONT. - Monsieur le Maire, il n'y a plus grand monde dans vos rangs. C'est bien dommage, parce que je vais dénoncer des faits très graves ! Je vous conseille donc d'écouter.

Comme chaque année, chers collègues, nous votons une subvention à hauteur de plusieurs centaines de millions d'euros, excusez du peu. Parmi les multiples actions du C.A.S.-V.P. dans le social, je vais aujourd'hui parler d'une résidence municipale, Beloeil, qui, bien que située à Neuilly, est entièrement sous la responsabilité du C.A.S.-V.P. Les contrats de séjour, l'accompagnement social, les astreintes, tout dépend de Paris. La responsabilité politique est donc ici devant vous.

La situation à Beloeil est catastrophique. Voici ce que dit France Culture : des personnes âgées vivent avec des cafards dans leur bol de soupe, sur leurs vêtements, parfois sur leur visage. Des punaises ont envahi leur lit, des souris hantent les couloirs, et la police intervient régulièrement. Le G.I.G.N. est même intervenu pour maîtriser un homme, lui-même résidant, qui menaçait sa voisine avec un cutter. Un vigile a dû être mobilisé jour et nuit pendant deux mois pour protéger les habitants terrifiés. Un début d'incendie a été provoqué par une résidente en pleine confusion. L'A.N.S.I.A.D., qui dispense des soins infirmiers, a exercé son droit de retrait pour insalubrité, un acte rarissime, et a saisi l'A.R.S., comme l'ont fait les résidents eux-mêmes. Ils ont même ouvert un dossier au 3977, pour maltraitance institutionnelle, et ils ont raison. C'est la réalité.

Ce que ces personnes vivent n'est pas un accident. C'est l'aboutissement d'un effacement progressif des statuts et des protections qui encadraient ces établissements pour personnes âgées. Mme HIDALGO est Maire de Paris depuis 2014. Vous êtes au pouvoir à Paris depuis 25 ans. Un quart de siècle, pendant lequel vous avez précipité ces résidences appartements pour seniors dans un vide administratif, sanitaire et sécuritaire, car Beloeil n'est pas un cas isolé.

Dois-je vous rappeler qu'à la résidence Gambetta, rue du Retrait, une résidence du C.A.S.-V.P. également, aujourd'hui classée résidence appartements dans vos propres documents, deux incendies ont été recensés, dont un mortel en 2018, des faits documentés par la presse, et reconnus par la Maire de Paris dans un communiqué officiel, deux établissements gérés par la Ville ?

Tout simplement, n'est-ce pas sciemment que la Ville de Paris a organisé la disparition progressive, par petites touches, des statuts protecteurs de ces résidences ? Dernier exemple en date, la suppression du terme "résidence autonomie", remplacé par la formule vague de "résidence à destination des seniors" dans les contrats de séjour et les règlements intérieurs. En agissant ainsi, vous n'avez pas changé des mots. Vous avez contourné la loi de 2015 et son décret de 2016, qui impose un cadre strict aux résidences autonomie. Vous avez effacé un statut protecteur, pour affaiblir les obligations qui vous incombaient, trois mots supprimés, trois mots remplacés, qui suffisent à faire disparaître un cadre juridique et les garanties qu'il prévoit. La Ville a ainsi, de fait, créé un statut fantôme. C'est grave, car c'est ainsi que les impôts des Parisiens financent des établissements hors cadres, sans contrôle, ni transparence.

En présence du maire du 17^e arrondissement, à une réunion à laquelle j'assistais, Mme LEVIEUX a déclaré : "Nous n'avons pas pris la mesure de ce qui se passait à Beloeil". Tout est dit. Vous reconnaissez votre insuffisance. Vous reconnaissez l'échec de votre politique. Vous reconnaissez avoir laissé des personnes âgées vivre dans ces conditions indignes. A cette même réunion, Mme LEVIEUX a indiqué au service que les élus du 17^e arrondissement n'avaient pas à se préoccuper de Beloeil. C'est extrêmement grave. Grave, parce que vous cherchez à nous couper l'accès à l'information pour nous faire taire. Grave, parce que cela contredit votre propre discours sur la territorialisation, d'autant que les faits vous désavouent. Le site de la Ville indique clairement que la Maison des

solidarités du 17^e arrondissement gère Beloeil. C'est la Maison des solidarités qui envoie les contrats de séjour et qui est le point d'entrée administratif des résidents, et ne nous racontons pas d'histoires : si les résidents ne s'étaient pas mobilisés, s'ils n'avaient pas alerté, Mme LEVIEUX ne serait jamais venue à Beloeil.

Alors oui, aujourd'hui, nous pouvons voter un budget sans garantie, mais voter un budget sans garanties, c'est accepter que l'argent des Parisiens continue d'alimenter un système qui ne protège pas les siens. C'est pourquoi, avec mon groupe Changer Paris, et surtout, avec Rachida DATI, nous proposons de mettre fin immédiatement à ces dérives. Nous proposons une inspection indépendante, couvrant tout le parc, pas seulement les lieux où les seniors ont le courage de se mobiliser. Il faut nommer les choses. Ce n'est plus une politique défaillante. C'est une politique démissionnaire, parce qu'une Ville ne se juge qu'à une seule chose : la manière dont elle traite ses vieux. Aujourd'hui, Paris les abandonne, elle les trahit, comme Mme LEVIEUX, qui était absente de ces rangs pour écouter...

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - La parole est à Franck MARGAIN.

M. Franck MARGAIN. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, les subventions aux associations de Paris sont de l'ordre de 270 millions d'euros versés chaque année, ou en nature, c'est également plus de 1 milliard 200 millions versés depuis le début de la mandature. Ce montant conséquent mérite une attention aiguisée, pour une meilleure mesure de son efficacité, et pour une plus grande justesse de l'utilisation de cet argent public.

Depuis le début de cette mandature, nous ne cessons de dénoncer ce manque de contrôle, où de nombreux bilans et états financiers ne sont pas présentés, ou incomplets. C'est un minimum que nous devons aux Parisiens. Les structures subventionnées sont tenues de rendre des comptes sur les sommes allouées, et surtout, sur la bonne utilisation faite de ces crédits, conformément à ce que nous votons.

A ce titre, nous avons fait des propositions pour avoir des critères plus clairs, des curseurs partagés par tous, et une vraie mesure transparente de l'efficacité de ces missions. Trop de ces subventions sont aujourd'hui reconduites tacitement, sans avoir de bons outils de mesure, comme si elles étaient de droit pour ces structures, et non une aide apportée par la collectivité, pour un service rendu, car oui, le Code général des collectivités territoriales le précise. Chaque euro de subvention doit être dépensé en rapport direct avec l'amélioration de la vie des Parisiens.

Pourtant, vous persistez, avec une fierté condescendante, voire dogmatique, à mâtinier cette politique d'idéologie. Je pense en particulier à ces boutiques "bio" subventionnées dans le seul but de faire de l'affichage, à rebours de toute logique économique, qui fait que la plupart de ces structures meurent, ou sont déjà mortes, par trop de concurrence, ces structures commerciales de seconde main, comme celle dans le 12^e arrondissement à qui vous avez subventionné 800.000 euros de remise sur loyer, alors qu'un projet de pharmacie "H24" populaire vous était présenté, sans aucun coût pour la Ville.

Je citerai aussi certaines missions dans le domaine de la solidarité, également de l'accueil, de l'aide à la sortie des addictions, que vous avez offert à quelques structures en quasi-monopole, comme le cas d'"Aurore", qui peut être aujourd'hui considérée comme une quasi-direction de la Ville, ou "Gaïa", gestionnaire de la salle de "shoot", qui fait vivre un enfer aux riverains de Lariboisière. Citons aussi le fait de proposer chaque année une ristourne de 83 % du loyer d'un immeuble municipal aux "Canaux", une structure dirigée par des proches de la Mairie. Ce sont autant de preuves de légèreté de votre politique et de votre incapacité à remplir vos obligations.

Il est pourtant possible de faire mieux. Nous pouvons dépenser mieux, au profit des Parisiens. Tout au long de la mandature, nous nous sommes élevés contre votre politique de saupoudrage. Les subventions accordées, qui, sur le papier, sont, dans l'idée, généreuses, ne sont pas mesurées en efficacité, ne sont pas concurrencées. Elles ne s'inscrivent pas dans une politique cohérente adaptée aux parisiens. Nous le voyons dans le temps d'animation périscolaire, où les contenus proposés sont complètement hétéroclites selon les arrondissements, et souvent d'une qualité minimum. Les petits Parisiens de l'est, par exemple, ont le droit aussi à l'excellence, avec des ateliers qui leur fourniraient des compétences, des atouts, pour l'avenir, comme l'informatique ou l'apprentissage des langues, et non pas que des sources de folklore.

Tout cela est le reflet d'une démagogie, d'un parti pris, et n'est pas à la hauteur du service public et de la mission d'éducation que nous devons aux Parisiens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Nous aurions pu terminer les discussions générales, mais il reste 1 minute et 53 secondes, avec un inscrit, mais qui n'est pas là, Jean-Baptiste OLIVIER. Est-ce que vous maintenez l'intervention de Jean-Baptiste OLIVIER d'1 minute et 53 secondes ?

Evidemment, cela vous arrange. J'aurais préféré que l'on commence à la reprise directement avec la réponse de l'Exécutif. Jean-Baptiste OLIVIER aura 1 minute 53 secondes à la reprise.

Comme nous avons de l'avance, si j'ose dire, je vous propose que la reprise de la séance ait lieu à 15 heures, afin de laisser un peu plus de temps aux membres de la 1^{ère} Commission.

15 heures, Jean-Baptiste OLIVIER pour 1 minute 53 secondes, et les réponses, au nom de l'Exécutif, de Paul SIMONDON, puis d'Olivia POLSKI.

Bon appétit !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quinze heures, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La séance est reprise.

Débat budgétaire - Etat spécial territorial. (Suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous reprenons donc la séance, avec une dernière intervention pour 1 minute 53.

La parole est à M. Jean-Baptiste OLIVIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, il me revient cet honneur de conclure cette discussion budgétaire. Je ne reviens pas sur l'explosion de la fiscalité, sur l'explosion des dépenses de fonctionnement, et notamment de personnels, sur l'explosion de la dette. Je vais juste dire trois mots sur l'avenir, c'est-à-dire les dépenses d'investissement, qui s'élèvent à 1,5 milliard d'euros, face à des dépenses de fonctionnement qui sont à 9,5 milliards d'euros. Vous voyez la différence. Du côté de l'investissement, tout diminue, que ce soit sur la sécurité, que ce soit sur les transports, que ce soit sur l'enseignement, que ce soit sur l'action économique, que ce soit sur le patrimoine, par exemple. Je voulais donner un exemple, sur un des éléments essentiels de notre patrimoine, qui est évidemment Notre-Dame, où la Ville de Paris devait participer à hauteur de 50 millions d'euros, comme me le disait Brigitte KUSTER, et finalement, rien n'a été versé.

Ce qui, évidemment, pose problème, et c'est là aussi que nous interviendrons dans quelques mois pour Changer Paris, puisque nous, nous réorienterons les dépenses d'une manière générale. Nous baisserons, mes collègues l'ont dit ce matin, les dépenses de fonctionnement, pour dégager des marges de manœuvre pour les dépenses d'entretien du patrimoine, pour les dépenses d'avenir, pour les dépenses de sécurité, puisque je voulais aussi souligner le fait que ces dépenses en investissement diminuent. On équipe moins... Vous recrutez, c'est vrai, des policiers, mais ils sont moins équipés. C'est donc, comme je le disais, des policiers "punching-ball". Il faut changer Paris. Dans quelque mois, avec Rachida DATI, nous réorienterons cette politique.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien.

Pour conclure, parce que ce n'est pas M. OLIVIER qui conclut, c'est bien l'Exécutif, je donne la parole à Paul SIMONDON, puis à Olivia POLSKI.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

D'abord, merci à mes collègues de l'Exécutif, à commencer par Patrick BLOCHE et Olivia POLSKI, mais toutes les adjointes et tous les adjoints, pour le travail sur ce budget, comme sur tous les précédents. C'est le dernier budget primitif de ce mandat. Il montre à la fois la détermination de notre majorité dans ses objectifs, et que nous avons su traverser cette période en transformant notre ville. Je pense que nous pouvons en être très fiers.

Je tiens à remercier aussi tous les intervenants et intervenantes, les groupes de la majorité, pour le travail tout au long de ce mandat, les équipes de la DFA et leur très grand professionnalisme, et je ne le fais peut-être pas assez souvent, les équipes qui travaillent avec moi à mon cabinet, pour tout ce qu'elles ont pu m'apporter pendant ce mandat.

Effectivement, dernier budget du mandat, la question, c'est : que s'est-il passé depuis six ans ? Depuis six ans, notre ville a été incroyablement transformée. Cela se verra dans l'histoire de Paris, cette temporalité très spécifique marquera l'histoire de Paris, par une transformation absolument monumentale, à la fois la révolution cyclable, les près de 200 millions d'euros d'investis sur le sujet depuis le début du mandat. La révolution végétale, dans notre ville si minérale, avec des plantations, partout, des forêts qui poussent. Vous n'y croyiez pas avant, maintenant, vous les voyez. Vous pouvez même vous promener dans ces forêts. On est très impatients de se promener dans celle de la place du Colonel Fabien. Les rues aux écoles, ce sont près de 420 millions d'euros qui ont été investis sur les sujets de végétalisation, depuis le début du mandat.

Nous avons fait cela en garantissant une qualité du service public, une rénovation des équipements du service public, car nous croyons au service public. Il est essentiel, puisque c'est le patrimoine des Parisiennes et des Parisiens, la culture, bien sûr, et le patrimoine, avec un budget global de 500 millions d'euros depuis le début du mandat, en investissement, que ce soit les médiathèques James Baldwin, Virginia Woolf, ou le mahJ et sa rénovation, et les très nombreux sujets patrimoniaux, chère Karen TAÏEB, qui ont transformé, que ce soit le patrimoine culturel ou les fontaines.

Pendant ce temps, que s'est-il passé du côté de l'opposition ? Mme DATI nous a raconté des fables, non pas juste récemment, mais pendant tout le mandat. Mme DATI ment, tout le temps, inlassablement. Tout le monde le sait, d'ailleurs. En général, c'est balayé en disant : "Oui, mais elle a beaucoup d'énergie". Certes, de l'énergie, mais de l'énergie pour faire quoi et dire quoi ? Elle a menti sur les chiffres, sur la dette, sur les loyers capitalisés, sur les documents qui étaient faux. A chaque fois, toutes les preuves ont été apportées. Il n'y a aucune faillite, aucune mise tutelle. Non. Peut-être que la bise est venue, car Mme DATI elle-même a peur de ses propres mensonges. Elle n'est pas là. On va voir, elle va sans doute revenir. Elle ne veut plus baisser les impôts. C'était la fin du monde quand il y a eu la décision d'augmenter la taxe foncière, mais là, elle se rend compte qu'elle ne va pas les baisser, si jamais, par malheur, les Parisiennes et les Parisiens choisissaient de lui donner une responsabilité. C'est bien une crainte de sa part. Du coup, qui faut-il croire ? Quelle fable faut-il croire ? C'est un peu la question.

Pendant ce temps, M. BOURNAZEL veut incarner la "voix du sérieux". Alors, c'est toujours mieux, le sérieux, plutôt que le "pas sérieux", il n'y a aucun doute sur cela. Simplement, cela reste à voir. Moi, je lis attentivement les interviews. Chacun peut proposer des priorités politiques différentes. C'est bien normal. Chacun peut proposer un nouveau mode de gestion, pourquoi pas. C'est bien normal aussi. Par contre, prétendre que les élus parisiens bénéficient de logements de fonction, c'est simplement faux. C'est factuel et c'est faux. C'est vraiment dommage de dire des choses aussi fausses. Lancer quelque chose qui s'appelle "Opération mains propres", c'est autre chose, c'est insultant. Il n'y a aucune raison de faire cela. Le sérieux, ce n'est pas de dire que l'on va diviser par deux la dette en augmentant l'investissement. Il y a des choix possibles. Il y a des trajectoires possibles. Il y en a d'autres qui sont fantaisistes. Il va falloir encore travailler un peu pour atteindre le sérieux, à mon avis.

Ce budget primitif 2026, qu'est-ce qu'il permet ? Oui, il est effectivement basé sur des équilibres restaurés, des équilibres restaurés avec des recettes qui augmentent de plus de 3,5 %. Vous le savez. J'ai entendu parler des différentes hypothèses, de : est-ce qu'on est assez prudents, trop prudents ? Est-ce qu'on dépense assez, ou trop ? On a parlé des droits de mutation. Après un effondrement entre 2022 et 2024, ils se sont rétablis, à peu près la moitié de cet effondrement est récupérée en 2025. Nous sommes prudents. Nous pensons qu'en 2026, la hausse va être beaucoup plus modérée. Pour ceux qui m'interrogent sur le mois de décembre 2025, je ne sais pas, le mois de décembre n'est pas terminé, mais, à date, il est 40 % plus élevé qu'en décembre 2024. Cela, je le sais, par contre. On pourra bien sûr faire les comptes à la fin de l'année, et pas avant.

Sur les dépenses de fonctionnement, elles progressent de 1,5 %, ce qui est extrêmement raisonnable. On est dans l'ordre de grandeur de l'inflation. Nous ne désarçons en rien les services publics. C'est là que l'on voit une grande contradiction, du point de vue de l'opposition. Critiquer toutes les dépenses, et venir se jeter sur les tableaux budgétaires, en disant là où cela baisse, en disant : "Vous avez rogné sur cela, vous avez rogné sur cela.", sans du tout comprendre de quoi il s'agit. "Rogner sur la sécurité", non, pas du tout. Il s'agit des dépenses de gestion. Pourquoi ? C'est parce que la police municipale prend de l'ampleur. Avec plus de policiers municipaux, nous pouvons moins utiliser le gardiennage privé. C'est cela, qui diminue, c'est le gardiennage privé, au profit de la police municipale. Il faut, là aussi, être un peu plus attentif. J'avais fait attention de donner cette explication en 1^{re} Commission. Cela me semble assez important.

L'équilibre issu de ce budget primitif 2026, c'est un excédent budgétaire, un excédent de fonctionnement de 800 millions d'euros. C'est sur la base de cet excédent budgétaire restauré, parce que nos dépenses progressent moins vite que nos recettes, que nous pouvons asseoir un autofinancement, avec en plus des recettes d'investissement de près de 80 % de notre investissement de l'année 2026. Autofinancer 80 % de l'investissement, c'est très élevé. C'est très élevé. Pourtant, on ne regrette pas la période où l'on a quand même investi beaucoup, même quand l'autofinancement était plus faible. Oui, il y a eu des moments où nos recettes étaient en difficulté, on le sait suite à la crise sanitaire, suite à l'inflation énergétique après l'attaque russe contre l'Ukraine, bien sûr. Dans ces moments, nous avons choisi de continuer à investir, il est vrai, avec un autofinancement dégradé, parce qu'on pense qu'on le devait à l'économie parisienne, aux projets de transition, aux projets de transformation de notre ville.

Là l'autofinancement est rétabli. Il est à 80 % de nos investissements. Il permet de continuer de très nombreux projets déjà annoncés, déjà concertés, mais qui doivent encore se réaliser, comme, bien sûr, la place de la Concorde, la place du Louvre, la rénovation du jardin des Buttes Chaumont. Il y a de grands enjeux, encore, dans les travaux à faire, avant qu'une prochaine équipe puisse, elle aussi, venir ajouter de nouveaux projets, et peut-être de nouvelles priorités. On verra.

Avec cette trajectoire, la dette totale de la Ville, augmente beaucoup moins vite que dans les années précédentes, pour atteindre 9,7 milliards d'euros à la fin de l'année 2026. La durée de désendettement, puisque c'est un critère que, souvent, beaucoup aiment regarder, est à 12 ans. C'est-à-dire le conseil classique d'un certain nombre d'observateurs financiers, même si nous avons assumé qu'en plein pendant la crise sanitaire, on a continué à investir. Bien sûr, les recettes s'étaient effondrées. Dans ces cas, cet indicateur était dégradé, mais en 2026, il est de 12 ans, soit 3 ans de moins qu'"Ile-de-France Mobilités", pour donner l'exemple d'un autre acteur public qui doit beaucoup investir. C'est normal qu'il y ait de la dette. Elle a été multipliée par dix dans les dernières années. On sait pourquoi. Il y a beaucoup d'investissement. Cela ne choque pas. Cette durée de désendettement montre tout à fait ce que nous avons annoncé. C'est-à-dire que notre trajectoire est maîtrisée. Nous pouvons, ensemble, nous projeter, la Ville, vers la suite, vers de nouvelles ambitions, en fonction, une fois encore, du résultat des élections.

Le budget que je vous propose contient tous les éléments indispensables pour continuer à fonctionner. Je ne l'ai pas encore dit, mais bien sûr, en termes de service public, il contient à la fois le maintien des tarifs les plus bas possibles pour la cantine, qui commencent à 13 centimes d'euros, le remboursement du forfait Navigo, mais aussi notre engagement budgétaire, 12 millions d'euros par année scolaire, pour assurer le maintien de la décharge de classes aux directeurs d'école. C'est absolument indispensable.

Pour répondre aux vœux et aux amendements, à propos des vœux, je vais prendre les vœux qui sont un peu nouveaux, parce qu'il y en a de nombreux pour lesquels j'ai déjà répondu tout au long du mandat. Je ne vais pas modifier mes réponses.

Pour le dire simplement, Monsieur BOURNAZEL, fusionner les trois bailleurs sociaux ne ferait absolument pas le niveau d'économies que vous attendez, mais pourrait créer, sans doute, une complexité administrative très importante.

Madame GATEL, c'est un mauvais exemple de demander la suppression des "comités Théodule" en commençant par le C.A.U.E., dont l'existence est fixée par la loi. Cela ne me semble donc pas du tout une bonne idée.

Monsieur BOURNAZEL, pour ce qui concerne le service de la propreté ou de la collecte, on peut choisir de le faire soit en marché, soit en régie. D'ailleurs, on utilise les deux. Par contre, en D.S.P., comme il n'y a aucune mise en responsabilité du prestataire, non, vraiment, en D.S.P., c'est une mauvaise idée. Le cadre juridique n'est pas du tout adapté.

Après tout ce que j'ai entendu sur les tarifs qui augmentaient trop, je constate que le MoDem et Indépendants souhaite que l'on augmente plus les tarifs et les redevances d'occupation du domaine public. Cela peut se regarder, d'ailleurs, mais n'hésitez pas à le dire à vos nouveaux alliés qui ne l'ont pas forcément perçu.

Pour ce qui concerne les amendements, la lettre rectificative que je viens, avec Olivia POLSKI, de présenter devant la 1ère Commission, permet d'améliorer les financements à la fois des classes découvertes, de "Paris Musées", des dispositifs "Paris Jeunes Vacances", des financements de l'égalité Femmes/Hommes, ou de différentes associations, ainsi que des interventions d'éducation à la vie affective dans le milieu scolaire, la prise en compte des déplacements pour les jeunes vulnérables scolarisés, mais en recours de minorité, ainsi que d'autres de la coopération internationale, bien sûr, le Centre Primo Levi, et la Maison des coursiers. C'est 1,2 million d'euros en fonctionnement qui sont ainsi ajoutés. Convenez que cela reste une modification à la marge.

Pour ce qui concerne l'investissement, différentes A.P. sont augmentées pour s'assurer que les projets...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vais demander aux collaborateurs qui sont en train de perturber, de fait, le débat, de bien vouloir s'asseoir. On écoute M. SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci beaucoup.

Pour ce qui concerne l'investissement, les autorisations de programmes permettront aux projets de démarrer dès le début de l'année, avec certaines augmentations.

Enfin, suite aux amendements déposés, des crédits pour 100.000 euros seront prévus pour aider à la fois les librairies ou les bars LGBTQIA+ qui ont été menacés, ou ont été victimes d'attaques, et pour les aider dans l'investissement, des subventions d'équipement.

Pour tous les autres amendements, je demanderai aux différents groupes de bien vouloir les retirer. Pour beaucoup d'entre eux, ils sont déjà contenus dans le budget 2026.

Pour la suite, nous entrons dans la période de campagne. Ce budget est prêt pour toute l'année 2026. On le sait, une prochaine équipe aura à y inscrire ses nouveaux projets, ses nouvelles priorités, si les priorités changent, ce que je ne souhaite pas, mais autant nous ne sommes pas ici pour participer à la campagne et apporter ces nouveaux projets, autant nous pouvons, sans être partisans, dire que pour les prochains, l'enjeu très important sera de défendre Paris. Cela doit courir sur tous nos bancs, quelles que soient les orientations politiques. Va-t-on défendre Paris ? Va-t-on défendre Paris vis-à-vis du pouvoir central, vis-à-vis du législateur, vis-à-vis du Gouvernement ? Nous avons subi ensemble la loi de finances 2025, et ses conséquences très importantes pour les finances de la Ville.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît. Je vous demande vraiment de rejoindre vos places. Si vous voulez parler, vous sortez, pas de problème, mais pas de brouhaha. On écoute.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Nous avons ensemble vu les conséquences de la loi de finances 2025. Nous avons, pendant tout ce mandat, vu toutes celles et ceux qui se réjouissaient de voir la Maire de Paris et son équipe face à des difficultés.

De ce point de vue, je tiens à le dire, de toutes les forces politiques représentées sur nos bancs, je suis désolé de ce constat, mais c'est le fait, le MoDem et Indépendants est sans doute la force politique qui aura le plus nui aux intérêts de la Ville de Paris. Ponctions directes, transferts de charges, arrêt des dotations, baisse des cofinancements, remise en cause des mécanismes de compensation, tout est bon pour faire payer Paris. Face au

déficit des comptes publics de la nation, tout est bon pour organiser un transfert de dette de l'Etat vers les collectivités, en particulier vers Paris. C'est là, la plus grande hypocrisie. Dénoncer la dette ici, en organisant là-bas le fait qu'elle se creuse, pour éponger le déficit de l'Etat. Face à cette hypocrisie, les unes, les uns et les autres, auront à se positionner. La loi de finances 2026, quels que soient son véhicule juridique et son calendrier, fait à nouveau peser un risque très important. Selon comment les uns et les autres en parleront, dénonceront ce risque, on saura s'ils sont prêts à défendre Paris ou non.

Défendre Paris, c'est aussi défendre Paris vis-à-vis des intérêts privés. Nous avons cherché, dans ce mandat, à défendre Paris, à défendre le service public, en exerçant la plus grande vigilance sur les marchés publics, 3 milliards d'euros par an. Il fallait que, à chaque fois, les marchés publics servent l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens, la qualité du service public. Nous sommes très sensibles à la commande publique responsable, à ce que cela permette d'améliorer, parmi les opérateurs privés, en termes de responsabilités sociales, ou environnementales, mais pour la suite, il faudra que cette attention à l'argent public, à la déontologie, en fonction de tous les mécanismes que nous avons mis en place pour assurer cette déontologie, soit maintenue, quelles que soient les orientations politiques.

J'ai bien entendu Mme DATI prétendre qu'elle ne touchait pas à l'argent public. Avec un peu de mémoire, quand elle était Garde des Sceaux, il y a eu quand même quelques histoires, mais on va dire que cela fait longtemps, mais enfin, le problème déontologique majeur, c'est bien de la confusion des intérêts publics et privés, qu'il vient. C'est cela, le sujet de qui défend-on, et pourquoi le défend-on. C'est à la justice de répondre aux questions qui sont posées à Mme DATI, très bien. Nous n'intervenons pas ici, mais enfin, en période d'élections, chaque candidate, chaque candidat, devra dire où il se situe, sur ce sujet. Qu'est-ce qu'il compte mettre en œuvre, en termes de déontologie, en termes de défense de Paris face à des intérêts privés ? Comment ses futures décisions seront prises, en fonction de quels critères ? Est-ce que c'est uniquement en fonction des Parisiennes et des Parisiens, ou en fonction d'autres choses ?

De ce point de vue, Mesdames et Messieurs les élus de droite, il faut dire que le mélange de peur que vous inspire Mme DATI, et de confiance que vous avez en la justice de notre pays pour, si possible, vous en débarrasser le plus rapidement, c'est une attitude extrêmement cynique, et démocratiquement, c'est délétère. Allez devant les électrices et les électeurs avec un discours de vérité...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - On recueille toutes vos confidences dans les couloirs...

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci pour vos réactions. Je sais que cela vous embête. Je m'en doute. Il y a de quoi être embêté !

Pour conclure, Mesdames et Messieurs, chers collègues de la majorité, je veux vous le dire : nous pouvons être fiers de ce que nous avons fait ensemble, pendant ce mandat. Ce dernier budget permet de continuer. Pour le reste, une touche peut-être plus personnelle, Madame la Maire de Paris, chère Anne, je tiens à vous remercier de m'avoir confié les finances de la Ville de Paris. C'est pour moi un grand honneur d'avoir pu le faire, à vos côtés. Je suis très fier de ce que nous avons accompli ensemble.

Merci beaucoup !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Paul SIMONDON. Moi, je suis très heureuse aussi de vous avoir confié les clés du budget, parce que vous avez su gérer, anticiper, adapter, et nous arrivons, au terme de ces deux mandatures, avec un résultat concret, pour les Parisiennes et les Parisiens, mais aussi avec quasiment 800 millions d'euros d'épargne brute, et un désendettement sur 12 ans qui est effectivement un résultat de cette bonne gestion. Merci beaucoup à vous, cher Paul SIMONDON.

Je donne la parole à Olivia POLSKI, pour parler de la question des emplois.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... Et je salue l'arrivée de M. le Préfet de police, qui va engager la discussion sur le budget de la P.P.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je veux tout d'abord, moi aussi, remercier Patrick BLOCHE, votre premier adjoint, et Paul SIMONDON, pour son excellent travail à vos côtés, et à nos côtés. Merci également à la Direction des Finances et des Achats, et à la Direction des Ressources humaines, qui ont collaboré à la construction de ce budget primitif pour 2026.

Ce débat me permet aujourd'hui une nouvelle fois de faire acte de pédagogie auprès de l'opposition. Cette année, comme toutes les années, quasiment, d'ailleurs, vous présentez un florilège de toutes les contrevérités contre la fonction publique que vous avez cherché à distiller durant le mandat. Suradministration, 35 heures, absentéisme, effectifs de la direction de la communication et des cabinets, tout y est passé. A vrai dire, je n'en attendais pas moins de vous à l'approche des élections municipales. Vous avez visiblement décidé de faire vôtre cette phrase de Francis Bacon : "Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose", malheureusement.

Je vais vous répondre point par point, pour rétablir la vérité, vérité que je dois, que nous devons à nos agents, qui font au quotidien le service public parisien, et qui méritent d'être défendus, plutôt que de faire l'objet de cet indigne "fonctionnaire bashing". Une vérité, aussi, que nous devons aux Parisiennes et aux Parisiens, car, sans elle,

la démocratie ne peut pas s'exercer. Une vérité enfin, de laquelle semble pourtant vouloir s'affranchir Mme DATI, toujours prompte à suivre son modèle : le "trumpisme".

Vos larmes de crocodile pour nos agents ne trompent personne. Seriez-vous même presque schizophrène ? Sur Instagram, Mme DATI porte l'uniforme de nos agents de la propreté. Ici, vous tous, vous endossez celui du "Comité de la hache". Vous nous demandez de réduire des effectifs. Vous expliquez qu'il y a trop d'agents, mais nos agents ne sont pas dupes. Ils ne sont pas dupes non plus du fait que c'est vous, aussi, par exemple, qui, au Sénat, déposez une demande pour réduire, pour passer à trois jours de carence. Nos agents ne sont pas dupes. Les Parisiens ne le sont pas non plus.

Vous semblez aussi, d'ailleurs, j'en profite, puisque nous sommes en cette fin de mandat, oublier que ce sont grâce à nos agents que nous avons traversé toutes ces crises. C'est grâce à eux que nous sommes debout collectivement. Nous avons rebondi à près chaque crise, grâce à eux, et nous en avons connu beaucoup.

Maintenant, je voudrais souligner que ce B.P. emploi poursuit aussi l'effort que nous avons fait dans cette collectivité, pour renforcer les effectifs de nos politiques publiques prioritaires. Les 308 créations de postes sont toutes concentrées sur des directions opérationnelles, et aucune n'est prévue sur des fonctions support. Ce budget nous permet dans le même temps de maintenir notre trajectoire d'une évolution maîtrisée de la masse salariale, ce qui est quand même un véritable tour de force, dans le contexte budgétaire national, pour le moins incertain.

Les ponctions imposées sans concertation ni compensation par l'Etat progressent, en effet, année après année, à la Ville de Paris. Dois-je le rappeler, les collectivités locales ne sont pas responsables du déficit qui est creusé par l'Etat. Nous n'avons, par conséquent, pas de leçons de bonne gestion à recevoir de groupes politiques qui ont soutenu des Gouvernements successifs, à l'origine de l'aggravation de la dette de l'Etat, aujourd'hui.

Concrètement, notre masse salariale, qui va s'établir cette année à 2 milliards 878 millions d'euros, a dû intégrer une hausse de la C.N.R.A.C.L. de 36,7 millions d'euros, imposée par le projet de loi de finances 2025. L'année prochaine, nous tablons sur une augmentation modérée de 2 %, d'autant plus modérée que 75 % de cette augmentation devra être une nouvelle fois consacrée à des dépenses imposées par l'Etat. On est bien loin du supposé dérapage de la masse salariale dénoncé par la droite. Allez voir plutôt, d'ailleurs, petit conseil, du côté de la masse salariale de l'Etat, dont Mme DATI est Ministre. Vous verrez qu'elle augmente bien plus que celle de la Ville de Paris.

Durant tout le mandat, malgré ces contraintes, nous aurons tenu le cap pour que notre politique de ressources humaines accompagne nos priorités politiques, la solidarité, la transition énergétique, les services publics de proximité, et la transformation et le verdissement de notre ville. Cette année, comme les précédentes, nos choix viennent concrétiser nos engagements. Je pense notamment aux effectifs de terrain de la police municipale. 4 ans après sa création, la plus grande police municipale de France, avec ses 4.000 agents, poursuivra, en 2016, sa montée en puissance, avec l'inscription au budget 2026 de 400 postes supplémentaires.

Je pense également à la poursuite de la résorption de l'emploi précaire, un plan qui a été lancé en 2022, et qui a d'ores et déjà permis la déprécarisation de plus de 1.400 vacataires, en grande majorité dans le secteur scolaire, mais aussi à la direction des affaires culturelles et à la police municipale. Nous avons fait le choix de poursuivre, en 2026. Comme je l'ai dit, d'ailleurs, lors du dernier Conseil de Paris, il n'est pas possible de laisser penser que rien n'a été fait dans ce domaine.

Il en est de même concernant les taux d'encadrement des élèves, qui aura été une préoccupation constante de l'Exécutif et de Patrick BLOCHE, notre premier adjoint aux affaires scolaires, en tout premier, tout au long du mandat. Ce sera toujours le cas cette année. Pour répondre aux demandes des familles, des organisations syndicales, de l'ensemble de la communauté scolaire, et en cohérence avec le plan de lutte contre les violences faites aux enfants, la majorité municipale a décidé de voter, dans le cadre du budget primitif 2026, une série de mesures complémentaires en faveur du périscolaire. Nous créons 50 postes liés à la déprécarisation, et 13 postes dans les C.A.S.P et en direction, pour assurer un meilleur contrôle du recrutement. Le maintien de 120 postes à la direction des affaires scolaires, 60 animateurs, 40 A.T.S.E.M., et 20 professeurs à la Ville de Paris, a également été approuvé. Suite à des amendements qui ont été déposés par les groupes de la majorité, aucun redéploiement n'est donc prévu à la direction des affaires scolaires, en 2026, ce qui, mécaniquement, va nous permettre encore d'améliorer ces taux d'encadrement, alors même que la baisse de la démographie scolaire est une réalité et que le Gouvernement, lui, ferme des classes à Paris.

Il a été décidé d'accroître le nombre de formations diplômantes accordées aux agents, afin de mieux répondre au besoin de professionnalisation. Dans un souci constant d'amélioration de la qualité du périscolaire, il sera proposé, dans le cadre du dialogue social, aux organisations syndicales de la direction des affaires scolaires, de travailler à la mise en place d'une nouvelle cartographie des établissements dans lesquels exercent les référents éducatifs Ville, les R.E.V., permettant une prise en compte plus fine de leurs spécificités, qu'il s'agisse de leur appartenance ou non à l'éducation prioritaire, de la présence de dispositifs d'éducation spécialisée. Cette évolution marque une reconnaissance accrue de la complexité des missions exercées par les R.E.V., et sera assortie, pour tous, d'une revalorisation significative de leur prime.

De plus, afin de renforcer la prise en compte des besoins liés à l'inclusion, et de mieux reconnaître la charge de travail croissante qu'elle implique pour les équipes du périscolaire, il est proposé de créer la fonction de référent inclusion dans chaque école. Cette fonction vise à structurer l'accueil des enfants en situation de handicap, ou à besoins éducatifs particuliers, à sécuriser les pratiques professionnelles, et à constituer un point d'appui identifié pour les équipes, en lien avec les missions ressources inclusion, M.R.I. Cette fonction a vocation à être assurée par le R.E.V. suppléant, là où ils sont d'ores et déjà en poste, et à favoriser la systématisation de cette fonction à toutes les écoles. Là encore, cette nouvelle fonction se verra accompagnée d'une mise en place d'une prime spécifique. Patrick BLOCHE, dont je salue l'engagement constant, aura l'occasion de rencontrer, d'ailleurs, je crois, les organisations syndicales, ce vendredi, pour détailler ces mesures.

Je veux également bien entendu revenir sur une autre de nos priorités, dans le cadre de ce B.P. emploi 2026, la protection de l'enfance, Madame la Maire, qui vous est chère. Vous avez rappelé, lors de la création de la fonction de défenseur des enfants, au dernier Conseil, cet attachement. Notre devoir est d'agir, d'agir mieux, et d'agir vite. Cette volonté est traduite concrètement, sur le terrain, par la création de 27 postes à la DSOL, pour la cellule de recueil des informations préoccupantes. A la DASCO, la direction des affaires scolaires, 14 postes sont également créés pour la prévention des violences sexuelles sur mineurs, ainsi que 4 postes à l'inspection générale pour renforcer les enquêtes administratives.

Bâtir un budget emploi, c'est également accompagner l'ouverture de nouveaux équipements, et de nouveaux services publics parisiens. 111 postes sont créés à ce titre, et sans être exhaustive, nous avons souhaité créer, à la DFPE, 44 postes, notamment pour tenir compte de la reprise en régie d'une crèche dans le 11e arrondissement. A la direction des parcs et jardins, 40 postes sont créés pour l'entretien des nombreux espaces verts, plébiscités par les Parisiennes et les Parisiens. A la DJS, 10 postes sont créés en lien avec l'ouverture d'un équipement multisport dans le 12e arrondissement, et l'extension d'un centre sportif dans le 13e arrondissement.

J'en viens, pour conclure mon propos, aux contrevérités qui ont été assénées par l'opposition, ce matin. M. BOURNAZEL, je ne crois pas qu'il soit encore là, a expliqué que l'administration parisienne était une armée mexicaine. Il l'a écrit, il l'a dit... Dois-je vous expliquer que, non seulement, Paris est une ville capitale, mais qu'elle est aussi, c'est une de nos spécificités, un département ? Vos comparaisons sont donc essentiellement démagogiques, parce que malgré tout cela, je veux bien, moi, me livrer à un exercice. Regardons du côté des grandes collectivités dirigées par la droite, la Région Île-de-France, par exemple. Il y a 1 directeur général des services, 13 chefs de pôle, chapeautant 42 directeurs, 16 directeurs adjoints, pour 12.000 agents. Allons aussi du côté de Nice Métropole. Il y a 1 directeur général des services, 10 directeurs généraux adjoints, à la tête de 88 directions. Je dis bien 88 directions. Rassurez-vous, il n'y a apparemment qu'un seul directeur adjoint. Je vous laisse aussi calculer, pour cette collectivité, le ratio, qui a également 12.000 agents.

Sur les effectifs de la DICOM, Monsieur ALPHAND, vous omettez sciemment de préciser les missions de ces agents. Parmi eux, 40 % sont chargés de l'organisation des grands événements populaires de la ville, Capitale de la France. D'autres sont chargés du protocole, ou encore de l'instruction des autorisations d'occupation temporaire de l'espace public. Vous pouvez faire croire que c'est de la communication et des communicants, mais ce n'est pas le cas.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Cela fait 25 ans que l'on nous raconte la même histoire.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je sais bien. On est obligés de réexpliquer à chaque fois, mais il faut le redire, visiblement. La pédagogie, c'est la répétition, mais c'est...

Dans le même ordre d'idée, Paul HATTE, vous oubliez aussi que l'activité des STAM ne se circonscrit pas à un "pool" de chauffeurs qui serait affecté uniquement à des élus. En fait, ils assurent des missions qui sont liées à d'autres besoins de la Ville, comme ceux, par exemple, de la mission handicap de la Direction des Ressources humaines.

Alors, comme d'habitude, la droite parisienne se complaît dans une suspicion malsaine, pour tromper les Parisiennes et les Parisiens. Vous vous obstinez encore et toujours, après avoir eu moult débats sur le sujet, à parler d'absentéisme, qui est une rhétorique extrêmement méprisante pour nos agents. Ils sont en arrêt maladie. C'est votre choix de stigmatiser nos agentes et nos agents publics, mais ce n'est pas le nôtre. Ils ne sont pas plus absents qu'ailleurs. Les données sont publiques. Vous pourrez vérifier. L'absence pour raison de santé, en 2024, est de 8,9 % à la Ville de Paris. C'est un indicateur qui est d'ailleurs en baisse, là où la moyenne de la fonction publique territoriale est de 9,6 %, et de 10,9 % pour les communes comptant plus de 500 agents. Les agents de la Ville de Paris méritent vraiment mieux que ces attaques populistes.

Quant au temps de travail, qui est, pareil, votre espèce de marronnier, je le redis une nouvelle fois : notre règlement a été validé de bout en bout par le Préfet. Que souhaitez-vous remettre en cause ? Les sujétions qui ont été mises en place pour des motifs de pénibilité, ou celles, toujours légales, du travail de nuit, du travail du dimanche ? A qui demanderiez-vous de travailler plus, aux auxiliaires de puériculture, aux animateurs, aux éboueurs, aux policiers municipaux, aux travailleurs sociaux ? Le courage politique serait d'être plus transparent sur vos intentions concrètes, plutôt que d'être dans la mise en place d'un "Comité de la hache" très théorique, ce qu'évidemment, vous n'avez pas défendu, quand vous faites par ailleurs certaines vidéos sur Instagram. La droite se

plaignait d'un manque d'agents, et soi-disant d'attractivité, mais moi, je veux vous le dire, nous avons réduit la vacance de plus de 2 % en 2 ans. Réjouissez-vous !

Vous l'aurez compris, mes chers collègues, ce budget emploi 2026 vise à soutenir nos priorités politiques en matière de sécurité, de priorité à l'éducation, à l'enfance, et à nos services publics de proximité.

Enfin, moi aussi, comme mon collègue, je veux dire deux derniers mots, pour vous dire ma fierté de ce qui a été accompli par nous tous, aux côtés de vous, Madame la Maire, au service des Parisiennes et des Parisiens, et ma fierté d'être parisienne dans notre plus belle ville du monde.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, chère Olivia POLSKI, pour cette réponse qui remet les pendules à l'heure, la vérité au cœur de l'agora démocratique et républicaine, qu'est ce Conseil de Paris. Merci beaucoup à vous, aussi, pour tout cet engagement, tout au long de ces années, d'ailleurs, sur plusieurs missions très importantes. Merci infiniment.

2025 PP 107 Budget primitif 2026 du budget spécial de la Préfecture de police.

Amendement n° 135 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'alignement de la participation de la Ville de Paris à la section du fonctionnement du budget primitif du budget spécial 2026.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous avons eu, ce matin, ce débat général. Nous avons les réponses de l'Exécutif au débat général. Nous abordons maintenant le débat sur le budget de la Préfecture de police. J'ai introduit, y compris la dimension relative à la police et à la police municipale, dans mon propos liminaire, ce matin. Je vais donc donner la parole à M. le Préfet de police, pour introduire ce débat. Puis, nous aurons les oratrices et orateurs qui viendront expliquer, apporter leurs questionnements. Puis, à la fin de ce débat, nous aurons à nouveau une réponse de l'Exécutif, cette fois-ci Nicolas NORDMAN, Paul SIMONDON, et M. le Préfet de police. Puis, nous passerons au vote du budget et des différents chapitres.

Cela va assez vite, ce dernier budget de la mandature, j'ai l'impression, mais ce n'est pas fini, puisqu'il y a encore le budget de la P.P., mais ce n'est pas, en général, celui qui pose le plus de problèmes.

Monsieur le Préfet de police, cher Patrice FAURE, vous avez la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mesdames, Messieurs les Conseillers de Paris, j'ai le plaisir de vous présenter le projet de budget primitif du budget spécial de la Préfecture de police pour l'année 2026. C'est pour moi un exercice un peu nouveau. Je vous remercie d'être indulgents, si je ne suis pas aussi précis que mon prédécesseur.

Conformément au Code général des collectivités territoriales, le budget spécial couvre les services de la Préfecture de police, à l'exception des services de police active, ces derniers étant financés uniquement par le budget de l'Etat. La présentation du budget spécial est toujours un moment fort, car il est l'occasion de vous présenter les priorités d'actions de la Préfecture de police pour l'année à venir, et les moyens budgétaires qui les sous-tendent.

L'exercice 2025 s'est distingué par une période d'activité particulièrement dense, s'inscrivant dans le prolongement de l'année 2024, qui s'était révélée exceptionnelle, en raison de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques. Les effectifs de la Préfecture de police ont répondu à l'appel et ont démontré un investissement total, avec en fer de lance les services actifs et, vous l'avez mentionné, Madame la Maire, les sapeurs-pompiers, qui sont au service de la Capitale et de la Petite couronne.

Le niveau d'intervention de la B.S.P.P. a ainsi réaugmenté, avec 2,5 % d'interventions de plus en 2025 qu'en 2024. On peut donc s'attendre à boucler l'année avec près de 488.000 interventions, contre 474.000 l'an dernier, sans atteindre toutefois les niveaux très élevés des années antérieures. Au-delà du secours à la personne, qui est au cœur de l'action de la B.S.P.P., nous avons tous en mémoire les interventions marquantes que sont le feu de la toiture, très impressionnant, de la mairie du 12e arrondissement, en janvier, celui du centre de tri des déchets du SYCTOM, dans le 17e arrondissement, en avril dernier, ou celui d'un immeuble en construction à ossature bois, dans le 12e arrondissement, en juillet dernier.

L'activité des services de police se maintient à un haut niveau, notamment sur deux axes qui me tiennent tout particulièrement à cœur : la lutte contre la délinquance de proximité, qui touche le plus directement et le plus largement les habitants de la Capitale, et la lutte contre le trafic de stupéfiants.

Sur le premier point, je rappelle notre action renforcée. J'y veille tous les jours, sur plusieurs secteurs, afin de lutter contre les ventes à la sauvette. Par exemple, sur le Champ de Mars, depuis ce 1er décembre, 103 individus ont été interpellés et plus de 680 kilos de marchandises ont été saisis. Au-delà, les 1.757 opérations de restauration de la sécurité du quotidien ont permis, en 2025, de contrôler près de 7.880 personnes, et de procéder à presque 600

interpellations, dont 227 étrangers en situation irrégulière, 82 pour stupéfiants, et 612 pour vente à la sauvette, et 1.646 verbalisations ont été établies.

Sur le second point, le volume des affaires de stupéfiants est en progression de plus de 9 %, 9,3 exactement, soit +2.642 affaires révélées. 27.614 personnes ont été mises en cause, avec une augmentation significative de +6,7 %, dont 3.857 pour trafic revente sans usage, et usage revente en hausse de plus de 12,6 %. Plus de 1,4 tonne de drogue a été saisie. 1 tonne en 2024, dont plus de 633 kilos de cannabis, 657 kilos de cocaïne, et 2,8 kilos de "crack".

Je retiens aussi le dispositif de sécurité d'une ampleur exceptionnelle déployé dans la Capitale pour encadrer les rassemblements et prévenir les troubles à l'ordre public, dans un contexte de forte tension, à l'occasion de la finale de la Ligue des Champions, opposant le Paris Saint-Germain à l'Inter de Milan, le 31 mai dernier. Je souligne, enfin, naturellement, le succès formidable de la dernière étape du Tour de France, qui a permis au peloton de grimper trois fois la butte de Montmartre, un beau succès populaire sécurisé, par les effectifs de la Préfecture de police.

Les actions des services de police et de la B.S.P.P. ont été épaulées efficacement et avec enthousiasme par les engins des administrations parisiennes, qui ont conjointement permis à la Préfecture de police de garantir la sûreté et la réussite de son action administrative. Ainsi, le nombre de commissions de sécurité d'établissements recevant du public, organisées en 2025 au service des Parisiens, s'est élevé à 1.444. De janvier à décembre 2025, 84.541 permis de conduire ont été délivrés, contre 78.900 sur la même période en 2024. 128.890 demandes de cartes d'identité et 138.509 de passeports biométriques ont été traitées. 308 fermetures administratives de débits de boissons ont été prononcées, ainsi que 230 fermetures administratives d'établissements pour défaut d'hygiène.

En 2025, la délégation à l'immigration a poursuivi son engagement sur un haut niveau d'activité, que ce soit pour la délivrance des titres, avec 148.461 titres délivrés, soit 13.500 titres par mois, et 193.228 usagers reçus, soit plus de 17.200 par mois. L'accompagnement des usagers par tous les canaux de communication prend de l'ampleur, avec plus de 12.000 mails par mois auxquels il est répondu, dans un délai de 1,5 jour.

La demande d'accès à la nationalité française ne faiblit pas, avec 13.400 demandes pour l'année 2025. Seule la demande d'asile fléchit, avec -15 % de demandes par rapport à 2024, ce qui a permis d'améliorer significativement les délais d'enregistrement de la demande. Enfin, la lutte contre l'immigration irrégulière se renforce et 250 filières ont été démantelées de janvier à octobre, dont plus de la moitié concerne le travail dissimulé et la fraude documentaire, tandis que 106 établissements ont fait l'objet de fermetures administratives et d'amendes pour travail illégal.

Avant de me plonger dans les aspects techniques du budget spécial de la Préfecture de police et celui de la B.S.P.P., il me semblait ainsi essentiel de dresser ce panorama des grandes lignes de force de notre activité, préambule nécessaire à la présentation de mes axes d'intervention prioritaires dans les mois à venir, ainsi que les moyens budgétaires qui en constituent les fondations.

Au-delà du maintien en condition opérationnelle des services, le budget 2026 permet principalement de soutenir la septième annuité du plan de modernisation de la B.S.P.P., tout en poursuivant la démarche de soutenabilité de son modèle opérationnel, et de renforcer les effectifs des administrations parisiennes de la Préfecture de police dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan d'action spécifique. Je vais revenir plus en détail sur ces deux objectifs, à la fois structurants et essentiels dans le cadre de ma présentation.

Ce B.P. 2026 s'inscrit nécessairement dans le contexte général du resserrement budgétaire pour l'Etat et les collectivités locales. Vous le savez, puisque ce sujet a été évoqué lors de la dernière Commission consultative de gestion de la brigade, qui s'est réunie le 2 décembre dernier, commission qui a émis un avis favorable à l'unanimité devant vos 1^{ère} et 3^e Commissions. Le budget de la B.S.P.P. est établi sur un équilibre entre les différents contributeurs. Il est donc nécessaire de s'assurer que les différents contributeurs sont bien en phase pour construire le dit budget.

Or, les présidents des trois départements de petite couronne m'ont récemment écrit pour me demander de limiter leur contribution au financement de la brigade sur l'exercice budgétaire 2026. En conséquence, nous avons aussi décidé, avec le commandant de la B.S.P.P., de vous présenter un projet de B.P. pour la brigade qui prend en compte cette contrainte d'un des contributeurs, et de conduire un dialogue spécifique avec les départements pour obtenir quelques marges de manœuvre du budget supplémentaire qui vous sera présenté en juillet prochain.

Dans ces conditions, ce B.P. 2026 vise, au premier chef, à poursuivre les modernisations de la brigade, en l'inscrivant dans une démarche plus globale de soutenabilité de son modèle opérationnel. Le commandant de la B.S.P.P. a eu l'occasion de présenter, lors de la dernière Commission consultative de gestion de la brigade, cette démarche de modernisation et de soutenabilité, impulsée depuis son arrivée à la tête de la brigade, au travers du bilan à mi-parcours du plan de modernisation.

Je rappelle que le plan de modernisation 2020-2029, évalué initialement à 202 millions d'euros, avait trois objectifs majeurs. Le premier, améliorer les conditions de travail et de vie des pompiers de Paris. Le deuxième, renforcer les capacités opérationnelles de la B.S.P.P. Le troisième, doter la brigade d'équipements technologiques

récents, en vue d'améliorer le niveau de sécurité sur intervention, tout en maintenant le niveau de qualité de service rendu, dans une démarche de développement durable.

Au terme des cinq premières années de mise en œuvre, le plan de modernisation s'est traduit, sur le plan des ressources humaines, par la création de 199 postes de sapeurs-pompiers, et par une amélioration de la condition des effectifs, avec l'augmentation de l'indemnité de sujétions spéciales...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame BERTHOUT, s'il vous plaît...

M. LE PRÉFET DE POLICE. - ... des sapeurs-pompiers de Paris de 6 %. Ces dépenses R.H. s'élèvent à 72,3 millions d'euros.

Sur la partie opérationnelle, le plan de modernisation a permis l'acquisition d'équipements plus performants et innovants, tels que des lances diphasiques ou des drones, ainsi que la réduction de la dette grise, par la réalisation d'investissements dans les grosses réparations d'infrastructures. Ces dépenses s'élèvent, quant à elles, à 28,4 millions d'euros.

Ces efforts financiers importants ont permis à la B.S.P.P. de répondre de façon exemplaire aux événements prévisibles comme l'accueil de la coupe du monde de rugby en 2023, et les J.O.P. en 2024, comme aux événements imprévisibles, tel que la crise sanitaire du Covid en 2020, ou les violences urbaines de 2023. Pour autant, le bilan réalisé à mi-parcours du plan de modernisation montre que des ajustements sont souhaitables, en consacrant davantage à l'infrastructure et aux financements des grands projets numériques, tout en conservant un objectif de recrutement ambitieux, soit 299 créations de postes sur l'ensemble de la décennie, dont 22 prévues en 2026, même si cela a été revu à la baisse dans le cadre de la démarche de soutenabilité budgétaire engagée, puisque nous savons qu'il s'agissait, à l'origine, de 350 créations de poste initialement prévues.

Le deuxième objectif prioritaire de ce budget 2026 se rapporte, comme je vous l'ai annoncé, à la mise en œuvre du plan d'action R.H., pour relancer l'attractivité des administrations parisiennes et remettre à niveau les recrutements. Ce plan a pour ambition de remonter les effectifs avec une cible fixée entre 2.850 et 2.900 agents pérennes, en recrutant plus de 150 agents supplémentaires, et en priorisant les emplois les plus en tension. Il est ainsi prévu de proposer des rémunérations plus attractives aux contractuels, de saturer les recours aux listes complémentaires des concours des agents des administrations parisiennes. J'ai bon espoir que ce plan d'action trouvera son plein effet sur l'exercice 2026. Il s'agit d'un sujet majeur, pour la P.P. Les premiers résultats de ce plan vous seront communiqués dès la présentation du budget supplémentaire, dans quelques mois.

C'est dans ce contexte, et au regard de ces priorités, que je vous présente un budget primitif 2026 d'un montant total de 801,3 millions d'euros, en légère augmentation de près de 3 % par rapport au B.P. 2025. Ce budget primitif est consacré à 72 % à la B.S.P.P., et à 28 % aux administrations parisiennes et aux services communs et d'intérêt local. Une section d'investissement qui s'élève à 102,7 millions d'euros. Globalement, la section d'investissement est en hausse de 12 % par rapport au B.P. 2025. Elle se rapporte, pour 70 %, à la B.S.P.P. et pour 23 % aux administrations parisiennes et aux services communs et d'intérêt local.

S'agissant des dépenses immobilières, les travaux immobiliers consacrés à la B.S.P.P. sont en augmentation par rapport à 2025 de plus de 5 millions d'euros, avec une enveloppe globale de 50,4 millions d'euros. Ce montant permet d'assurer, d'une part, les grosses réparations et améliorations des casernes existantes, pour 15 millions d'euros, et d'autre part, la poursuite de chantiers de construction, tels que ceux du site de formation des sapeurs-pompiers de Limeil-Brévannes, Valenton, dont les travaux sont évalués à 15,2 millions d'euros, ou des centres de secours de Colombes, pour 7,8 millions d'euros, de Noisy-le-Grand, pour 7,5 millions d'euros, ou encore de Chaligny, pour 2,8 millions d'euros.

Les crédits dédiés aux opérations immobilières des administrations parisiennes connaissent, eux aussi, une hausse : +9,5 %, soit 730.000 euros par rapport au B.P. 2025. 8,5 millions d'euros sont ainsi consacrés aux travaux immobiliers, conformément à la programmation pluriannuelle, et la cinétique des chantiers engagés sur la caserne Cité, dont les travaux sont évalués à 3,4 millions d'euros, ainsi que les opérations d'agencement, pour 2,2 millions d'euros, ou encore les grosses réparations évaluées à 1,7 million d'euros. Je signale enfin l'inscription des travaux de rénovation des salles d'autopsie de l'institut médico-légal, à hauteur de 710.000 euros, en 2026. Ce sont des travaux indispensables au vu de l'état de vétusté de ces espaces.

S'agissant des dépenses d'équipement, toujours dans la section d'investissement, les crédits affectés à la B.S.P.P. ont été inscrits à hauteur de 23,4 millions d'euros. Si ces dépenses sont en diminution par rapport à 2025, elles pourront être remises à niveau dans le cadre du budget supplémentaire, au regard des besoins. Néanmoins, la B.S.P.P. sera en mesure de renouveler une partie de son parc de véhicules, pour une enveloppe de 5,8 millions d'euros, et de matériels, dont les tenues de feu, pour 5,6 millions d'euros. Ainsi, la programmation 2026 permettra bien de couvrir les besoins de la brigade.

Les crédits d'équipement affectés aux administrations parisiennes sont stables, quant à eux, par rapport à 2025, et s'élèvent à 10,5 millions d'euros, principalement consacrés aux réseaux, aux matériels, et logiciels informatiques. La même évolution est constatée sur le service commun et d'intérêt local, avec des crédits

d'équipement inscrits à hauteur de 2,5 millions d'euros, qui permettront, entre autres, l'achat de matériels spécifiques de laboratoire, à hauteur, notamment, de 1,1 million d'euros.

Parlons maintenant de la section de fonctionnement, qui s'élève, quant à elle, à 698,6 millions d'euros. La section de fonctionnement affiche une augmentation de 1,7 % par rapport au budget primitif 2025. Elle se rapporte, pour 72 %, à la B.S.P.P., et à 28 % aux administrations parisiennes et services communs. Pour la B.S.P.P., les crédits de fonctionnement de la brigade s'élèvent à 502,4 millions d'euros. La masse salariale est inscrite pour un total, quant à elle, de 386,7 millions d'euros, en progression de 3,8 millions d'euros par rapport à 2025.

La programmation de la masse salariale de la B.S.P.P. est réalisée au regard du plafond d'emploi arrêté au 31 décembre 2024 et la trajectoire des recrutements programmés pour la B.S.P.P. en 2026. Dans le cadre de l'annuité 2026 du plan de modernisation, ce sont ainsi 22 postes, comme je le disais dans mon introduction, supplémentaires qui seront créés. Le B.P. 2026 prévoit également l'inscription de 94,9 millions d'euros de crédits de fonctionnement courants, en hausse de 7,4 millions d'euros par rapport à 2025.

Dans la démarche de soutenabilité initiée par le général commandant de la brigade, la B.S.P.P. travaille sur une priorisation des besoins complémentaires, qui pourrait vous être présentée dans le cadre du budget supplémentaire 2026, dans le respect des engagements que je prendrai dans le courant du premier trimestre prochain avec les présidents de conseils départementaux de Petite couronne.

Pour les administrations parisiennes, les crédits inscrits pour le fonctionnement sont de 166,2 millions d'euros, et sont stables par rapport à 2025. La masse salariale est programmée à hauteur de 125,6 millions d'euros. Je vous précise toutefois que le niveau de ces crédits ne couvre, à ce stade, qu'une partie du plan d'action R.H. Si nous parvenons à lever, dans les prochains mois, les difficultés rencontrées sur le recrutement, c'est un objectif prioritaire que j'ai fixé à la Préfète, secrétaire générale pour l'administration de la P.P., il est probable que nous solliciterons un abondement complémentaire de la Ville de Paris, pour un budget supplémentaire.

Concernant le fonctionnement courant, il s'établit à 32,45 millions d'euros, en légère hausse de 1,2 million d'euros par rapport au budget précédent. Enfin, pour les services communs et d'intérêt local, les crédits de fonctionnement pour les services communs d'intérêt local sont inscrits à hauteur de 30,8 millions d'euros, dont 23,5 au profit de la masse salariale, et 4,8 au titre du fonctionnement courant, en réponse aux besoins des services.

En conclusion, ce budget primitif nous permet de répondre de manière satisfaisante au maintien en condition opérationnelle de la B.S.P.P., des administrations parisiennes et des services communs. Il accompagne la B.S.P.P. dans sa démarche de modernisation et de soutenabilité. Il permet de financer une partie de la mise en œuvre du plan d'action R.H. des administrations parisiennes, et poursuit les opérations immobilières engagées dans la programmation pluriannuelle de la Préfecture de police portant sur cette mandature.

C'est ce projet de budget que je soumets, Madame la Maire, Mesdames Messieurs les élus, à l'examen et au vote du Conseil de Paris. Ce projet est bien évidemment construit sur la base des besoins identifiés et anticipés, à date. Ils seront nécessairement affinés au cours du premier semestre 2026, et l'examen du budget supplémentaire permettra de revoir ensemble les ajustements utiles, tant pour la brigade, que pour les administrations parisiennes et services communs et d'intérêt local, notamment sur les dépenses de personnel, qui sont fonction des recrutements.

Je vous remercie très vivement pour votre attention et de votre soutien.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Monsieur le Préfet de police, et pour le travail qui a été conduit entre nos équipes, en confiance, et on y reviendra, bien sûr, aussi, dans les réponses.

Souhais de bienvenue.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vais d'abord saluer l'Ecole de la deuxième chance, qui est ici. Merci à vous d'être fidèles à nos débats. Vous êtes les bienvenus.

2025 PP 107 Budget primitif 2026 du budget spécial de la Préfecture de police. (Suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vais donner la parole au premier orateur, M. Daniel-Georges COURTOIS, pour le groupe Pour Paris.

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Merci.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, avant d'entrer dans le vif de ce débat budgétaire, je souhaite, au nom du groupe Pour Paris, saluer votre arrivée en octobre dernier, Monsieur le Préfet de police, au sein de cette institution, dont l'action quotidienne conditionne la sécurité de près de 7 millions de Parisiens et de Franciliens. Nous connaissons l'exigence de cette fonction et savons pouvoir compter sur votre engagement, comme nous avons compté sur celui de votre prédécesseur, aujourd'hui Ministre de l'intérieur.

Le budget spécial de la Préfecture de police est un rendez-vous important. Il nous permet de préciser nos priorités pour une sécurité publique efficace, attentive aux quotidiens des Parisiens et des Parisiennes, et de donner à des services essentiels, notamment la B.S.P.P., les moyens d'assurer leurs missions de secours et de protection.

Nous ne nierons ni les contraintes budgétaires de cette fin d'année, ni l'incertitude qui pèse sur 2026. Les débats au Parlement doivent permettre à notre pays de se doter d'un budget adapté à nos enjeux. Ce contexte national tendu ne doit toutefois pas nous détourner de notre responsabilité première : répondre aux attentes légitimes des habitants de la capitale en matière de sécurité.

Pour 2026, le budget spécial de la Préfecture de police s'élèvera à 801,27 millions d'euros, en hausse de 2,9 %. La contribution de la Ville atteindra 269,77 millions d'euros, soit 1,18 %. J'observe également une progression notable de plus de 12 % des investissements, un signal encourageant pour les agents, comme pour les citoyens. Un effort significatif va être fait dans la rénovation de certaines casernes de la B.S.P.P. Nous nous en réjouissons.

Les défis auxquels Paris est confrontée sont nombreux : hausse de certaines formes de délinquances, menaces terroristes persistantes, les événements dramatiques en Australie nous le rappellent encore, risques d'incendies, ou de crues. Dans ce contexte, l'effort financier en faveur de la B.S.P.P est essentiel. Elle constitue un outil unique, dont l'excellence opérationnelle n'est plus à démontrer.

Je veux saluer ici l'engagement admirable de vos services, Monsieur le Préfet, et plus particulièrement celui des sapeurs-pompiers de Paris. Leur dévouement quotidien s'exerce parfois au péril de leur vie. Nous n'oublions aucun des noms de ceux qui, ces dix dernières années, sont morts au feu : le sergent Dorian Damelin court, le caporal Brice Caron, le caporal Nathanaël Josselin, le sergent Simon Cartannaz, le caporal Geoffroy Henry, le sergent-chef Jonathan Lassus-David, le caporal-chef Florian Dumont et le sergent Aurélie Salel.

Ce budget traduit une conviction simple : sans moyens supplémentaires, il n'y a ni améliorations durables des secours, ni réelle efficacité face aux menaces. Les chiffres récents de la délinquance illustrent, d'ailleurs, l'ampleur des défis : plus 5,23 % d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, malgré une baisse de 1,99 % des atteintes aux biens. Ces données appellent une action renforcée, tant sur le terrain, qu'en matière de modernisation des outils. A ce titre, le développement de la vidéoprotection doit se poursuivre, dans le cadre du P.V.P.P. qui sera révisé en 2027. Paris ne peut rester en retrait. Je partage, d'ailleurs, votre souhait, Monsieur le Préfet, que la vidéoprotection algorithmique puisse de nouveau être autorisée dans notre ville, dans un cadre juridique clarifié.

La montée en puissance de la police municipale demeure un enjeu majeur. L'objectif initial de 5.000 policiers municipaux n'a pas été atteint, et celui de 3.600 d'ici à la fin de la mandature paraît, lui aussi, hors de portée. Je le redis avec clarté. L'armement de la police municipale constitue une évolution nécessaire. Des grandes villes comme Bordeaux ont engagé cette démarche. Il en va de la sécurité des agents, de leur crédibilité opérationnelle, et avant tout, de la sécurité des parisiens. Cette évolution finira par s'imposer. Il serait judicieux de l'anticiper, plutôt que de la subir.

S'ajoute à cela une perspective législative importante. Le projet de loi issu du Beauvau des polices doit clarifier les compétences et les prérogatives des forces municipales. Pour Paris, cette évaluation devra se traduire dans les faits par le prochain Exécutif municipal. Il pourra ainsi renforcer les capacités de la police municipale à effectuer certaines fouilles, à procéder à des contrôles d'alcoolémie, ou à intervenir sur des missions aujourd'hui réservées à la police nationale. Ce n'est pas un simple ajustement technique. C'est une condition pour assurer un continuum de sécurité réellement opérationnel dans la capitale. Le futur Exécutif devra s'en saisir avec sérieux, et sans ambiguïté. Ce débat budgétaire est un moment de vérité. La sécurité ne doit pas être vue comme une dépense, mais comme un investissement indispensable. Nous comptons sur vous, Monsieur le Préfet, pour poursuivre et amplifier l'effort engagé, en complémentarité avec l'institution indispensable de la Ville de Paris.

Pour toutes ces raisons, le groupe Pour Paris votera en faveur du budget spécial de la Préfecture de police.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur COURTOIS.

La parole est à M. DAVIAUD, pour le groupe Paris en commun.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, mes chers collègues, le budget primitif du budget spécial de la Préfecture de police qui nous est soumis aujourd'hui mérite toute notre attention, non seulement, parce qu'il s'inscrit dans l'un des actes les plus structurants de notre Assemblée, à savoir, le vote du budget de la Préfecture de police, mais surtout, parce qu'il traduit de manière claire, responsable et ambitieuse, la trajectoire que nous avons choisie pour notre contribution à la Préfecture de police, et, à travers elle, pour le service rendu aux Parisiennes et aux Parisiens.

Je veux saluer la méthode qui a présidé à l'élaboration de ce budget. Dans un contexte économique et financier marqué par de fortes incertitudes, par la persistance des tensions inflationnistes et par l'évolution rapide des besoins sociaux, il aurait été tentant, peut-être, d'adopter une posture de repli, ou de stricte gestion défensive. Ce n'est pas le choix qui a été fait. Au contraire, le budget qui nous est présenté repose sur une analyse lucide des contraintes, mais aussi sur une volonté assumée d'agir, d'investir, et de préparer l'avenir.

Ce budget se distingue en premier lieu par sa sincérité et sa solidité. D'un point de vue strictement financier, le budget primitif 2026 s'établit à un montant global de 801 millions 270 mille euros, en hausse de près de 3 % par rapport à l'exercice précédent. Cette trajectoire traduit un effort réel à la fois de stabilité budgétaire, dans un contexte pourtant marqué par la hausse des coûts de fonctionnement, notamment énergétiques et salariaux. Les hypothèses retenues sont prudentes, réalistes, et transparentes. Elles traduisent un souci constant de viabilité, indispensable à la crédibilité de l'action publique. Les équilibres financiers sont respectés, les marges de manœuvre sont préservées, et l'effort de maîtrise des dépenses est réel, sans jamais se faire au détriment des missions essentielles de la Préfecture de police.

Permettez-moi, dans mon intervention, d'insister sur le budget dédié à la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, comme c'est traditionnel, dans ces moments de vote du budget. La rigueur avec laquelle le budget de la B.S.P.P. a été élaboré n'est pas une fin en soi. Elle est la condition de sa capacité d'action. Grâce à cette gestion responsable, la brigade disposera des moyens nécessaires pour remplir pleinement ses missions et porter assistance aux personnes qui en auront besoin.

Je souhaite également souligner la cohérence stratégique de ce budget. Les choix opérés ne sont pas dispersés. Ils s'inscrivent dans une trajectoire claire, lisible, fidèle aux orientations fixées par la Ville de Paris et par notre majorité. Chaque euro engagé a un sens. Chaque ligne budgétaire répond à un objectif précis. L'ensemble compose une vision d'ensemble cohérente.

La B.S.P.P., en plus d'être une actrice essentielle de la protection des Parisiennes et de Parisiens, met en œuvre des solutions nouvelles pour les équipements. Cela a été évoqué. Cela a été le cas, par exemple, pour les lances diphasiques, qui commencent à équiper les camions d'intervention, mais aussi sur les moyens dédiés à l'entraînement. C'est ainsi qu'une cave à fumée a été mise en service, pour permettre une formation plus complète pour les nouveaux soldats de la brigade. L'innovation concerne également les tenues d'intervention. Une tenue estivale spécifique sera distribuée durant l'année 2026. Cette nouveauté permettra aux sapeurs d'intervenir sans trop souffrir de la chaleur, ce qui permettra une plus grande efficacité.

Je voudrais également souligner que de nombreuses casernes parisiennes vont faire l'objet d'importants travaux de rénovation. La rénovation de ces casernes, engagée depuis plusieurs années, permettra de meilleures conditions de travail, et parfois même de vie, pour les membres de la brigade. Ces choix sont d'autant plus importants qu'ils s'inscrivent dans un contexte de transformation profonde de l'action publique. Les attentes des citoyens évoluent. Les usages changent. Les institutions doivent s'adapter. Le budget 2026 prend pleinement en compte cette réalité, et propose des réponses concrètes, mesurées et responsables.

Je souhaite également saluer l'attention portée aux femmes et hommes qui font vivre la B.S.P.P. au quotidien. Derrière les chiffres, il y a les équipes, les compétences, un engagement professionnel remarquable. Ce budget reconnaît leur rôle central, en prévoyant les moyens nécessaires à la stabilité des effectifs, à la montée en compétences et à l'amélioration des conditions de travail. C'est un signal fort et un signal juste. Dans une période où le service public est parfois fragilisé, parfois remis en question, il est essentiel de rappeler que sa force repose avant tout sur celles et ceux qui le font vivre. En ce sens, ce budget est aussi un budget de reconnaissance.

Je voudrais également insister sur la dimension partenariale qui transparaît dans ce budget. La B.S.P.P. ne travaille pas isolément. Elle s'inscrit dans un écosystème d'acteurs publics, associatifs et institutionnels. Le budget permet de consolider ces partenariats, d'en développer de nouveaux, et de renforcer les synergies au service des Parisiennes et des Parisiens. Je voudrais également souligner le travail remarquable des agentes et des agents des autres services concernés par le budget spécial de la Préfecture, qu'ils en soient ici remerciés.

Pour terminer, je voudrais évidemment parler de la police municipale. La Direction de la Police municipale et de la Prévention est aujourd'hui composée de près de 4.000 agents, dont 2.200 policiers municipaux en seulement quatre ans, je le rappelle. Ce déploiement a été rapide. Sans doute pas au point que ce que nous espérions, mais il a été néanmoins très rapide, en seulement quelques années, conformément à l'engagement qui avait été pris en début de mandature.

Le volet emploi du budget primitif 2026 traduit donc une nouvelle fois cette priorité. Sur les 659 créations de postes, en 2026, 400 sont consacrées à la direction de la police municipale et de la prévention : 150 postes d'agents de la police municipale supplémentaires, 25 postes de chefs de service de la police municipale, 225 postes d'agents d'accueil et de surveillance. Le budget 2026 permettra, cette année encore, d'accompagner cette réforme majeure, et permettra de financer une politique de sécurité renouvelée, au service des Parisiennes et de Parisiens.

En investissement d'abord, c'est la poursuite des opérations bâtimentaires sur l'ensemble de la mandature, et l'installation de la police municipale dans chacun des 17 arrondissements. En fonctionnement, ensuite, ce budget permettra très concrètement, comme à chaque budget de cette mandature, l'équipement des agents, ainsi qu'un programme de formation, parce que nous construisons une police municipale exemplaire. C'est également le moyen de les doter de matériels leur permettant d'être plus efficaces encore sur le terrain, dans leurs missions.

Je vous invite donc, mes chers collègues, à voter favorablement ce budget, avec la conviction que nous faisons un choix juste, utile, et fidèle aux valeurs qui nous rassemblent.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. GRANIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, je vais vous révéler ce qui est une banalité pour la majorité de nos concitoyens, mais un "scoop" pour beaucoup d'entre vous, ici, de la majorité, la majorité de gauche. La sécurité, pour 76 % des Français et 73 % des Parisiens, est la première des priorités. Normalement, cette priorité est partagée de manière transpartisane, surtout lorsqu'on est connecté au réel. Le problème de la gauche parisienne, c'est qu'abritée entre les beaux quartiers et habituée à pourrir les autres, elle ne subit pas les causes de l'insécurité. C'est pour cela que vous n'en faites pas une priorité. Pourquoi je dis que vous n'en faites pas une priorité ? Tout simplement parce qu'un budget reflète une politique publique, et dans votre budget, la sécurité n'est pas une priorité.

Deux temps à vous exposer : la réalité des faits, et votre réponse. En 2024, selon les derniers chiffres transmis par la Préfecture de police la semaine dernière, on constate une envolée des chiffres de l'insécurité, notamment en ce qui concerne les atteintes à personne physique, qui sont les marqueurs les plus importants de l'ensauvagement de notre société. Même plus, on ne peut pas lire correctement comment certains quartiers, les fameux quartiers populaires, que vous appelez comme tels, s'enfoncent en silence dans une insécurité croissante, car ce sont les quartiers que vous prétendez chérir, qui sont gangrenés par l'insécurité.

Nombre d'habitants, en logements sociaux, notamment, témoignent d'une accumulation insupportable de nuisances, de délinquance, et de dégradations de la part de multirécidivistes. Ces délinquants se permettent tout, car en réalité, vous adoptez tous les codes de la culture de l'excuse. En effet, vous pensez toujours davantage aux conditions de vie des délinquants, qu'au droit des victimes à vivre en tranquillité, et pourtant, les premières victimes, ce sont les femmes et les jeunes, des publics que vous prétendez également défendre en priorité. Tous les Parisiens ont été révoltés par l'assassinat d'Elias et de Philippine. Cela dure depuis trop longtemps.

Depuis 2019, les trafics ont augmenté de 31 %, les violences sexuelles de 59 %, l'usage des stupéfiants de 218 %. Sur la seule année 2024, les violences contre les personnes ont progressé de 5,5 %, avec des pics à 9 % pour les violences physiques non crapuleuses, ou encore 7 % pour les violences sexuelles. Vous faites des V.S.S. une priorité, par des financements associatifs aussi massifs qu'inutiles, et vous vous dites de gauche. Oui, quel triste héritage, lorsqu'à Paris, nous constatons qu'il y a une agression toutes les deux heures.

Votre réponse, à présent, est inadaptée, parce qu'incohérente, et surtout, elle est insupportable, pour les Parisiens. Lorsqu'on a de tels résultats, la première chose, c'est de réajuster ses moyens, et de faire évoluer sa doctrine. Sur ces deux aspects, vous êtes aux abonnés absents. Devrais-je parler de vos financements associatifs pour lutter contre les rixes ? Vous menez une politique des "grands frères", dont on connaît le résultat. Il est nul et coûteux.

Pour l'exercice 2026, Monsieur le Préfet, venons-en à votre budget, le budget consolidé consacré à la sécurité s'élève à 514,3 millions d'euros, soit une augmentation de 9,3 millions d'euros, 1,84 % par rapport à 2025. L'an passé, le budget avait augmenté de 3,19, mais c'était la parenthèse enchantée des Jeux Olympiques, telle que vous l'avez évoquée, Monsieur le Préfet, mais allez expliquer aux Parisiens qui subissent plus 5 % d'agressions physiques, que la Ville n'augmente les moyens que de 1,4 % ? C'est insuffisant et c'est bien en deçà de l'inflation, située à 2 %, selon l'I.N.S.E.E., d'autant plus que la hausse des moyens est principalement portée sur les dépenses de fonctionnement, qui sont celles qui sont rognées par l'inflation. Les 9,3 millions d'euros supplémentaires inscrits pour 2026 ne compenseront même pas l'augmentation des coûts auxquels sont confrontés les services opérationnels. En réalité, à euros constants, le budget stagne, et en sécurité, un budget qui stagne dans un contexte où la délinquance explose, c'est une sécurité qui recule pour les Parisiens.

C'est aussi un recul pour les agents que vous refusez toujours d'armer, par ailleurs, mais cela n'est même pas le pire. En réalité, votre budget moins-disant masque une terrible réalité. La Ville n'investit pas dans la sécurité de l'avenir, car, quel que soit le sujet, un budget qui prépare réellement l'avenir, c'est un budget qui investit, et, à ce titre, depuis 2020, les dépenses d'investissement pour la sécurité ont chuté de 25 %. En 2020, 29,7 millions d'euros étaient inscrits dans les investissements sécurité. En 2026, c'est 22 millions d'euros. Votre ambivalence, dans une majorité disloquée sur la vidéoprotection, par exemple, illustre votre incompréhension du monde dans lequel nous vivons.

Ma question est simple. Si l'on n'investit plus, comment renforcer durablement la police municipale, moderniser les équipements, ou améliorer les conditions d'intervention, contrairement à ce que disait Jean-Philippe DAVIAUD il y a quelques secondes ? Car depuis 2019, Paris consacre en moyenne à peine 1 % de son investissement total à la sécurité, voilà la réalité budgétaire.

En 2026, les Parisiens auront effectivement un choix. Poursuivre la vision de Mme HIDALGO, incarnée par Emmanuel GRÉGOIRE, son successeur non désigné, c'est-à-dire des moyens sécuritaires qui progresseront moins vite que la délinquance, et surtout, moins d'investissement sur la sécurité. Soit la rupture, que nous proposerons avec Rachida DATI et le groupe Changer Paris, en matière de sécurité.

Venons-en à présent à la B.S.P.P., qui est le cœur de notre budget, avec 72 %. Nous avons ici un exemple remarquable de gestion et d'efficacité à proximité. En 2025, la B.S.P.P. a traité plus d'1 million d'appels, et réalisé 490.000 interventions, soit une toutes les 30 secondes. Elle a sauvé 38.000 vies, soit 8.700 sapeurs-pompiers engagés, qui assurent des missions complexes dans 70 métiers et 10 spécialités, du sauvetage aquatique à l'usage des drones. Elle peut être, pour Paris, une source d'inspiration dans sa manière de concevoir et de déployer des politiques publiques.

Premier point, la B.S.P.P. pense et agit à l'échelle du Grand Paris. De ce fait, cela lui permet de rationaliser son organisation et son fonctionnement. L'ensemble des compagnies vont être alignées, standardisées autour de postes de commandement et de postes de secours. Cela se vérifie aussi dans le déploiement de certains centres, comme celui de Saint-Ouen, vers la ville de Puteaux, sans perte de qualité de service, bien au contraire. La durée d'intervention restera toujours inférieure à dix minutes pour desservir l'Ouest parisien.

Autre source d'inspiration, la B.S.P.P. s'adapte aussi aux contraintes qu'impose la Ville à tous ceux qui circulent dans la ville. Chacun le sait, sans plan de circulation viable, Paris voit les embouteillages s'accumuler, et les délais d'intervention des pompiers s'allongent. C'est la réponse de votre prédécesseur, lorsque j'ai interrogé votre prédécesseur sur les conséquences néfastes du plan de blocage de Montmartre, que vous appelez "plan de circulation", mis en œuvre par l'actuelle majorité. C'est un délai d'intervention qui est allongé. 10 secondes, 20 secondes, 30 secondes de délai supplémentaire d'intervention, sur un A.V.C., c'est une vie qui est en jeu.

Sur ce point précis, les changements de circulation du pont sur la rue Caulaincourt amènent de nombreux ralentissements, comme le chaos que subissent les militaires pour sortir du centre de secours de Carpeaux, quand ils s'engouffrent dans Raymond. Je ne parle même pas du désordre de la place de Clichy. Chaque minute gagnée peut sauver des centaines de vies. Vous ne le faites pas. Pour contourner ce problème, la B.S.P.P. poursuit son programme ambitieux de logements, avec 2.500 logements qui permettront une proximité opérationnelle constante. Ces logements sont essentiels. Ils ont sauvé la vie de nombreuses victimes des attentats de novembre 2015. Nous devons les soutenir.

Enfin, dernier point, la B.S.P.P., dans ses grandes orientations budgétaires, sait préparer l'avenir. Alors que les dépenses d'investissement en sécurité de la Ville de Paris ont diminué de 25 %, comme je le soulignais, la B.S.P.P. maintient ses investissements. C'est la B.S.P.P. qui rappelle à la Ville de Paris qu'avec une organisation rigoureuse, il est possible de mener une stratégie tournée vers l'avenir. Surtout, oui, il est possible de conjuguer performance opérationnelle et maîtrise de l'argent public, tout l'inverse de ce que fait la Ville de Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour le groupe "Les Écologistes".

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet général, je vous prie de bien vouloir m'excuser, car je me tiens debout devant vous dans une position un peu bizarre, peut-être, pour une raison que je vais expliciter dans quelques instants. Très simplement, parce que je suis incapable, aujourd'hui, d'être assise et d'atteindre mon micro, parce que je ne peux pas bouger les cervicales, et je voulais vous en parler, parce que tout cela est la conséquence d'une agression violente subie dans le métro samedi soir.

Je tenais à remercier les services de la Préfecture de police pour l'accueil que j'ai reçu samedi, mais je vais commencer par répondre à M. GRANIER, en réalité, parce que sous prétexte d'une comparaison, vous avez tout mélangé. Ce qui m'insupporte, c'est votre confusion, c'est votre manque de travail, c'est votre démagogie, votre porosité au discours de l'extrême droite.

Je vous le dis avec beaucoup de sérieux, et oui, un peu d'émotion, je n'accepterai jamais que les agressions que j'ai subies, que les agressions que des femmes subissent au quotidien, vous servent de caution.

J'en reviens donc aux remerciements que je souhaitais adresser très directement et très publiquement à M. le Préfet de police, à votre cabinet, à Mme la Secrétaire générale, et au S.T.J.N. J'ai été accueillie, samedi soir, au commissariat très rapidement.

Je tenais également à vous dire très directement, très sereinement, très publiquement, que j'ai ensuite eu la malchance de vivre une nouvelle fois les U.M.J., les unités médico-judiciaires de l'Hôtel-Dieu. Le groupe "Les Écologistes" de Paris avait déposé un vœu, en juillet dernier, pour vous dire que nous avions des problématiques d'accueil, dans ces U.M.J. Elles sont toujours, j'en ai fait le constat pas plus tard que dimanche soir, elles sont toujours déshumanisantes, maltraitantes, pour les victimes, comme pour les personnels. J'espère que nous aurons l'occasion d'en reparler dans les prochains jours, dans les premières semaines, car je suis convaincue qu'il ne faudrait pas grand-chose, ni en termes de moyens, ni même en termes d'expertise, car je sais que nous avons ces expertises à la Ville de Paris et au sein de la Préfecture de police, auprès des associations spécialisées, pour que l'accueil des victimes soit digne, accompagnant, et qu'il ne génère pas de victimisation secondaire.

J'en viens à proprement parler à ce qui doit être l'objet du débat, cet après-midi, à savoir le budget spécial de la Préfecture de police. Encore une fois, je tiens à vous remercier pour la grande qualité des documents budgétaires fournis en temps et en heure, ce qui change profondément notre manière d'y travailler. Pourtant, des questions demeurent. J'y reviendrai. J'y reviendrai en trois points. D'abord je vous parlerai de la méthode institutionnelle, puis, bien entendu, de la B.S.P.P., et enfin, des administrations parisiennes.

D'abord, concernant la méthode institutionnelle, la présentation du budget spécial est toujours et encore l'occasion de rappeler qu'il concerne 3 départements et désormais 122 communes. Pourtant, le Conseil de Paris est la seule assemblée délibérante à s'exprimer et à voter sur ce budget. Je crois que cela nous donne une responsabilité particulière. Je crois que cela permettrait aussi, normalement, de travailler à l'évolution de ce modèle institutionnel, à l'évolution du budget spécial. Un groupe de travail y avait consacré quelques heures. Je pense que ce chantier doit être repris, car il peut permettre que le budget spécial soit travaillé, construit, examiné de manière plus démocratique, mais aussi avec un pilotage plus efficace.

J'en prends pour unique exemple la possibilité de débloquer tous les crédits disponibles dès le budget initial, ce qui est une demande formulée par la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, rejoignant ainsi une analyse qui avait été publiée par le groupe "Les Écologistes", il y a déjà quelques années.

Pour venir au gros du budget spécial, à savoir le financement de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris effectue, en moyenne, 1.300 interventions par jour. Je répète, une nouvelle fois, le soutien inconditionnel de "Les Écologistes" à l'action de la brigade. Si nous prenons le temps et l'énergie d'examiner ce budget dans le détail, d'examiner l'ensemble des actes juridiques qui engagent la brigade dans le détail, c'est parce que nous connaissons sa valeur, son importance, et l'attachement que lui porte la population parisienne.

1.300 interventions par jour, donc, c'est toujours une surcharge, mais c'est une surcharge qui est contenue, notamment grâce à l'appel, pour des équipages de services de secours à victime, et de secours à victime uniquement, de volontaires en service civique, et de réservistes. Cela a permis de baisser le rythme de garde et d'améliorer les conditions d'engagement.

Bien entendu, nous ferons toujours preuve d'une extrême prudence sur l'évolution du modèle de la brigade. Merci au Général de CACQUERAY d'avoir pris le temps de présenter l'évolution de la caserne Saint-Honoré, par exemple, une caserne qui sera transformée en poste de secours, en centre de formation et de recrutement, car pour que l'avenir de la B.S.P.P. soit assuré, il faut, en effet, poursuivre les efforts sur le recrutement et la fidélisation des sapeurs, comme des réservistes. A cette fin, j'enjoins donc l'ensemble des groupes politiques représentés dans notre Conseil à rejoindre le plaidoyer pour la mise en place, enfin, de la prime opérateur de secours, qui est permise depuis plusieurs années, mais pas encore réalité.

Nous connaissons donc l'excellence de la B.S.P.P., son engagement sans faille, mais elle ne doit pas nous faire oublier les risques qu'elle court. D'ailleurs, je tiens à remercier M. COURTOIS d'avoir rappelé les noms des morts et des mortes au feu. Les conditions d'engagement ont fait l'objet de nombreux efforts, et, bien entendu, le Général m'en voudrait si je ne disais pas un mot des tenues d'été. Nous nous réjouissons qu'elles puissent enfin être distribuées et devenir une réalité, cette année, pour améliorer à la fois les conditions de travail, mais également les conditions d'intervention.

La modernisation de l'équipement, de même que les recrutements, font partie du plan de modernisation. Nous avons eu, en C.C.G.B., la présentation d'un bilan à mi-parcours de ce plan de modernisation. On voit aujourd'hui que la cible pour la création de postes ne serait plus à 350 postes, mais à 300. On peut le comprendre. On peut l'adapter, notamment pour aller vers la création de postes spécialisés, typiquement, dans le domaine médical. J'espère que, pour les prochaines années, des bilans annuels pourront être faits, à la fois sur la projection et les atterrissages.

J'alerte d'autant plus sur le mur d'investissement qui avait été évoqué l'année dernière. Il est devant nous. Il est à l'horizon 2030. Je vous renvoie vers les indicateurs L.O.L.F., qui indiquent très clairement que, pour les casernes nécessitant une rénovation lourde, nous en étions à 43 % en 2022, mais 85 % en 2023, et 81 % en 2024. Nous aurons donc à faire un effort majeur sur les casernes, notamment sur des casernes intra-muros, dans les années à venir, et le groupe "Les Écologistes" appelle donc à une meilleure coordination avec les équipes des différents arrondissements.

J'en passe aux administrations parisiennes, aux services communs d'intérêt local et aux services d'intérêts locaux. Nous avons aujourd'hui des inquiétudes sur la pérennité de leur mode de financement, et même sur leur mode de fonctionnement. Nous avons de nombreuses interrogations sur le niveau d'activité et de qualité de service fourni. J'espère que nous pourrions avoir de nouvelles instances, de nouvelles réunions qui permettront à l'ensemble des parties prenantes qui financent ces services d'avoir une meilleure idée de leur activité.

Vous avez évoqué, Monsieur le Préfet, la problématique des recrutements. Nous avons parlé à deux reprises, en 3e Commission, de l'exécution de la masse salariale, alors que vous avez parlé de 150 recrutements à venir. J'espère que nous aurons très bientôt le détail du schéma d'emploi qui nous permettra de nous prononcer au mieux sur quelle est la réalité.

Sur les indicateurs L.O.L.F. qui concernent l'activité de la Préfecture de police de Paris, je tiens à saluer non pas la présence uniquement de ces indicateurs, c'est le cas depuis plusieurs années, mais aussi l'évolution de certains indicateurs, comme celui sur la ligne très précise du soutien au monde associatif. Il y a quelques années, encore, la seule donnée disponible était celle des dissolutions d'associations, ce qui me paraît une manière bien trop restrictive d'aborder l'activité de vos services et le soutien effectif apporté aux associations parisiennes.

De manière habituelle, donc, le groupe "Les Écologistes" de Paris ne votera pas le budget de la Préfecture de police, pour des raisons de structure, que nous connaissons bien. J'aurai à nouveau le débat avec vous, autant que vous le souhaitez. Pourtant, nous voterons pour les chapitres concernant la brigade des sapeurs-pompiers et les associations de protection civile. C'est-à-dire que du point de vue des grandes masses financières, nous votons pour une majorité de ce budget.

Alors, je tenais une nouvelle fois à remercier la Préfecture de police... Pardon ? J'ai cru voir un moment d'agitation, mais non, tout va bien...

J'en termine simplement... Oui, il y a une demande de dissociation sur les chapitres qui portent sur la B.S.P.P. et sur les associations de protection civile, comme on le fait chaque année, et en fonctionnement, et en investissement. Cela n'est normalement une surprise pour personne.

Je tenais donc enfin à vous remercier, car le budget spécial est un objet politique, financier et institutionnel, complexe, incongru. Au-delà des grandes masses, nous avons toujours eu la possibilité d'y trouver des points de détail, qui sont pourtant des points importants pour les politiques publiques menées à Paris, comme le financement du mur Forceval, qui a été imputé à la Ville de Paris, malgré l'expression de notre Assemblée, je tiens à vous le rappeler, mais surtout, ce travail a été mené face à vous, et de plus en plus souvent à côté de vous. Nous y avons toujours trouvé des professionnels d'une grande rigueur, prêts et prêtes au dialogue. Je vous remercie donc pour ces examens et ces travaux passionnants.

Ce seront donc mes derniers remerciements.

(M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Madame la présidente, chère Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Je donne la parole au maire du 16e arrondissement, Jérémy REDLER.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, chers collègues, il y a un an, la réouverture de Notre-Dame nous a émerveillés. Elle nous a aussi davantage encore fait prendre conscience de l'héroïsme des hommes de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. Sans eux, Notre-Dame n'existerait plus et une partie de notre identité aurait disparu.

Cette année 2025 a aussi permis aux Parisiens d'être fiers de leurs pompiers, qui sont intervenus tout au long de l'année, comme avec l'incendie du SYCTOM, de la mairie du 12e, ou dans le 16e arrondissement, fin mai, lors des émeutes ayant suivi la victoire du PSG en Ligue des Champions. Plus récemment, nous leur avons rendu hommage lors des cérémonies commémoratives des dix ans des attentats de novembre 2015. Nous savons ce qu'ils ont fait ce soir-là.

Au quotidien, Monsieur le Préfet de police, la Préfecture de police, et en son sein, la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, démontre leur expertise, leur agilité et leur savoir-faire. Ce savoir-faire est évolutif et partagé. Il ne se construit pas dans l'affirmation, mais dans le dialogue et l'échange. En tant que maire, le dialogue et la réactivité de la Préfecture de police ont permis de minimiser les nuisances et maximiser au quotidien la sécurité. La compétence n'a pas seulement été technique, elle fut aussi humaine.

Ce budget est cofinancé par l'Etat, les départements de la Petite couronne, les communes, et la Ville de Paris, avec une légère augmentation de la contribution de la Ville. Le budget global est en hausse de 2,9 % par rapport à 2025. La participation de la Ville ne suit pas, encore une fois, l'inflation. Je tiens également à saluer l'action du Général de CACQUERAY, qui a pris ses fonctions il y a un peu plus d'un an. Sa compétence, son expertise, sont une force pour notre ville.

La B.S.P.P. prend le pouls de notre Capitale : 495.000 interventions annuelles, 616.000 sorties, plus de 1.200 interventions quotidiennes, 38.000 personnes sauvées par an. En 12 minutes, les équipes de la B.S.P.P. sont présentes sur les lieux d'intervention. Toutes les 64 secondes, la B.S.P.P. intervient, et elle reçoit un appel toutes les 21 secondes. Ces chiffres témoignent du caractère essentiel de leur action. A chaque seconde, ils ont la vie des parisiens entre leurs mains.

La B.S.P.P. est une institution parisienne de premier plan. Elle est un emblème de notre ville, enviée dans le monde entier. Elle est un monument vivant de notre Capitale. Elle fait partie de notre patrimoine. Elle fédère les Parisiens de toutes les sensibilités. Monument vivant par ses hommes et ses femmes, la B.S.P.P. l'est également par sa modernité. Nous entrons dans le dernier tiers du plan de modernisation, qui ira jusqu'en 2029. Cette

modernisation s'est bien sûr faite sur les équipements, les lances diphasiques, les tenues d'été, mais aussi la gestion humaine. Ce plan de modernisation et de fidélisation permet d'offrir des solutions en adéquation avec le courage et le savoir-faire de ceux qui s'engagent.

Nous les saluons dans des moments où ils se révèlent exceptionnels. Au quotidien, il était nécessaire d'y apporter davantage d'attention. Les attentes des jeunes à la recherche d'un cadre éthique, dans une époque marquée par l'individualisme, et la crise de l'engagement, doivent nous interpeller. Leur engagement aux services des Parisiens est un message d'espoir pour notre République. Il démontre que le projet républicain constitue toujours une espérance. Malgré les crises de recrutement, l'engagement de 900 réservistes à la B.S.P.P., en 2 ans, témoigne de la force et de l'aura de cette institution. Servir n'est pas une idée demandée. C'est donner un sens à sa vie. C'est protéger et sauver celles des autres.

L'attention que nous devons leur porter réside aussi dans l'amélioration de leurs conditions de vie. Beaucoup a été fait, mais il reste énormément à accomplir. Comme je le disais déjà l'année dernière, ce budget n'est pas une simple ligne comptable. C'est un engagement, un engagement pour la cohésion, un engagement pour la protection de tous, y compris des plus faibles. C'est un engagement pour que notre ville soit sûre, pour qu'au quotidien, chacun soit protégé, pour que la réponse apportée soit humaine, efficace et proche des Parisiens, un engagement pour la sécurité, pour la cohésion, pour la protection de tous, et en particulier, des plus vulnérables.

Je vous remercie.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à M. Jean-Philippe GILLET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, examiner le budget de la Préfecture de police n'est évidemment jamais un simple exercice comptable, parce qu'il implique des choix politiques par nature. La sécurité est un droit fondamental, au même titre que la santé, le logement, ou les transports. L'engagement quotidien des agents mérite d'être pleinement salué, mais ce droit exige que l'Etat assume entièrement ses responsabilités régaliennes. Or, la réalité, aujourd'hui, est claire. Les moyens de la police nationale restent très insuffisants. Faute de présence de l'Etat, les collectivités sont contraintes de pallier ses carences en développant des polices municipales, alors que celles-ci n'ont ni la vocation, ni les moyens de remplacer durablement l'Etat. La police municipale, même si nous défendons sans relâche l'engagement de ses agents, reste pour nous le symptôme d'un désengagement de l'Etat.

Le budget 2025 de la Préfecture de police illustre ces déséquilibres. S'il augmente en investissement, notamment pour l'immobilier et la modernisation de la B.S.P.P., nous ignorons tout de l'évolution des effectifs. La police nationale ne s'est pas recentrée sur ses missions prioritaires : lutte contre les violences, les trafics, les cambriolages et les agressions. Comme le soulignait la Cour des comptes, les polices municipales se substituent trop souvent à elle sur la voie publique et la transparence sur les effectifs, la présence réelle des policiers sur le terrain, fait, hélas, toujours défaut.

Continuer à accroître les moyens de la Préfecture pour compenser le désengagement de l'Etat serait parfaitement incohérent, alors que d'autres services publics essentiels, sociaux, éducatifs, de protection de l'enfance, sont à bout de souffle. Pourtant, tous ces services, dont la police, constituent le socle de la prévention, de la cohésion sociale. Sur le terrain, et en particulier dans les quartiers populaires, ce désengagement est tangible : dans le 19^e arrondissement, un seul commissariat pour 180.000 habitants. A Rosa Parks, un quartier de cet arrondissement, quartier, d'ailleurs, pensé comme moteur de développement autour d'une gare, d'un tram, de logements, de bureaux et de commerces, les ambitions n'ont pas été tenues. Les décisions de l'Etat, notamment la fermeture du tunnel des halles, les opérations de la porte de la Chapelle, et l'évacuation du square Forceval, ont déplacé usages et difficultés sans réponses durables, ni coordonnées. L'absence d'une antenne de commissariat dans ce quartier est un manque criant.

Paris a encore, cette année, été le théâtre de dérapages commis par certains policiers, très minoritaires, heureusement. Le 25 novembre dernier, après avoir encadré des cortèges d'extrême droite et réprimé un rassemblement féministe, des policiers, pas tous les policiers, mais "des" policiers, se sont photographiés cagoulés derrière une banderole féministe tenue à l'envers. Cette scène, révélée par "Blast", reprend des codes issus des milieux hooligans, où l'on exhibe les symboles de l'adversaire comme un trophée. Les communistes l'affirment sans aucune joie malsaine, cela constitue une violation manifeste de la neutralité du service public et du devoir de réserve, et interroge sur la banalisation de dérives idéologiques incompatibles avec l'Etat de droit. La simple condamnation, dans cet esprit, par le ministre de l'Intérieur, ne suffit pas.

Les besoins criants de la police de proximité restent ignorés. Il faut être clair, là aussi. L'armement croissant des polices municipales est pour nous une ligne rouge. Ni surenchère sécuritaire, ni arme, ni vidéosurveillance de masse ou algorithmique, ne créeront de sécurité réelle. La sécurité se construit avec la population, par le lien social, par la prévention, et une police nationale humaine, identifiable, respectueuse des droits.

Par ailleurs, si certaines missions, comme le contrôle de l'immigration, sont renforcées, les communistes tiennent à dénoncer, avec la "Cimade", l'absurdité du fonctionnement des Préfectures, et en particulier, nous ne nous en réjouissons pas, celle de Paris, qui empêche des personnes sans papiers de s'intégrer en multipliant les obstacles à l'étude de leur dossier. C'est l'enfer du cercle vicieux. Des personnes qui se retrouvent sans papiers à cause des retards dans l'attribution de rendez-vous, sont ensuite contrôlées par la police, et reçoivent des O.Q.T.F. D'autres, bien que présentes en France depuis des années, avec un emploi et des enfants scolarisés, se voient, elles aussi, délivrer des O.Q.T.F. qui les empêchent de déposer une demande de régularisation et de mener une vie normale. Il faut véritablement parvenir à dépasser ces obstacles administratifs.

Depuis la loi asile et immigration, dite "loi DARMANIN", en janvier 2024, et la circulaire dite "RETAILLEAU", en janvier 2025, dans un contexte délétère de montée des discours de haine et de défiance à l'égard des étrangers, les critères se sont encore durcis. Aujourd'hui, obtenir un titre de séjour est devenu un véritable parcours du combattant. Ceci est posé.

Les communistes tiennent évidemment, et avec le plus profond respect, à saluer l'engagement quotidien et essentiel de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, dont les moyens seront renforcés. Nous nous en réjouissons.

Pour conclure, ce budget, qui met en exergue le désengagement de l'Etat et les dérives qu'il engendre, permet au groupe Communiste et Citoyen de réaffirmer que la sécurité ne se réduit décidément pas à des chiffres, ou à des slogans. Elle se construit avec la population, par la prévention, et par le respect des droits de toutes et tous.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. GOVCIYAN, pour le groupe MoDem et Indépendants.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, le projet de budget primitif 2026 du budget spécial de la Préfecture de police s'élève, on l'a déjà dit, à un peu plus de 800 millions d'euros, en progression de près de 3 % par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse concerne à la fois la section de fonctionnement, qui s'établit à environ 700 millions d'euros, et la section d'investissement, portée à plus de 100 millions d'euros, en augmentation de 12 %. Cette dynamique permet de consolider l'action quotidienne des services, tout en relançant des investissements indispensables.

Ainsi, la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, les administrations parisiennes, et les services communs d'intérêt local de la Préfecture de police, peuvent rester en condition opérationnelle. Une telle évolution traduit aussi un choix clair : celui de conforter le mieux possible les moyens d'une institution essentielle à la sécurité des Parisiennes et des Parisiens, et à la protection du territoire.

Notre groupe MoDem et Indépendants salue l'engagement constant de ces femmes et de ces hommes de la Préfecture de police, policiers, personnels administratifs, et, bien sûr, sapeurs-pompiers de Paris. En effet, leurs compétences, leur disponibilité, ainsi que leur sens du service public, sont constamment mis à rude épreuve par l'intensification des interventions, la diversification des missions, et la répétition d'événements majeurs.

La progression du budget 2026, tant en fonctionnement qu'en investissement, est donc à souligner, car cela permet de répondre à des besoins bien identifiés, en particulier pour la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, dont chacun connaît le rôle central dans la protection des personnes, la gestion des crises et les secours du quotidien. Son budget de fonctionnement s'élève à 502 millions d'euros, en hausse de plus de 12 millions d'euros, afin d'accompagner une activité opérationnelle soutenue, avec, on l'a également rappelé, près de 500.000 interventions par an.

En 2026, ces investissements atteignent près de 74 millions d'euros, dont plus de 50 millions d'euros consacrés à l'effort poursuivi pour les opérations immobilières, pour mobiliser les casernes, améliorer les conditions de travail et accompagner la montée en charge opérationnelle. Les crédits consacrés à la B.S.P.P., tant pour les infrastructures que pour les équipements, constituent un signal important adressé aux agents, mais aussi à la population.

Pour ce qui concerne le fonctionnement des administrations parisiennes, le budget total est de l'ordre de 185 millions d'euros, auxquels il faut ajouter les 26 millions d'euros pour les services communs. Pour terminer avec les chiffres, mais nous sommes en discussion budgétaire, il faut noter que la participation de la Ville de Paris est de l'ordre de 258 millions d'euros, soit 32 % du budget global de ces 800 millions d'euros dont on vient de parler. Dans un contexte où les missions se multiplient, secours à la personne, sécurité et tranquillité publique, catastrophes naturelles, événements exceptionnels, cet accompagnement budgétaire est indispensable pour soutenir le plan de modernisation de la brigade, tout en poursuivant la démarche de soutenabilité de ce modèle opérationnel. Notre groupe MoDem et Indépendants a toujours exprimé un soutien constant aux administrations et aux services communs de la Préfecture de police, ainsi qu'à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

Aussi, nous saluons, une nouvelle fois, la qualité de la gestion budgétaire, l'adaptation des moyens aux enjeux nouveaux, et la capacité des services à faire face à des situations exceptionnelles, qu'il s'agisse d'attentats, de crises

sanitaires, d'événements climatiques, ou, plus récemment, de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques, et bientôt, comme le rappelait mon cher collègue Christophe GIRARD, les périodes de fêtes.

Ce budget 2026 s'inscrit dans ce cadre, avec une volonté de préserver le mieux possible la capacité d'action, la réactivité, et l'excellence opérationnelle de la Préfecture de police au service de la sécurité des Parisiennes et des Parisiens. Pour toutes ces raisons, notre groupe accueille favorablement ce budget, et réaffirme son soutien aux agents de la Préfecture de police et de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris, qui assurent, chaque jour, dans des conditions souvent difficiles, une mission essentielle d'intérêt général.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur GOVCIYAN.

La parole est à M. SOREL, pour deux minutes.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, le vote du budget spécial de la Préfecture de police de Paris est, comme vous le savez, un moment important, vu l'importance du budget, 800 millions d'euros, et vu l'importance de l'apport de la Ville de Paris. On ne peut que se réjouir de pouvoir délibérer dans cette Assemblée sur ce budget, et regretter au passage que cela ne soit pas possible dans les autres collectivités concernées.

Le gros du budget, comme vous le savez aussi, c'est celui de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, qui joue un rôle très important dans la sécurité du quotidien. C'est plus de 1.300 interventions par jour. On ne peut que se réjouir des moyens mis en œuvre, et des moyens qui seront votés, même si on peut regretter l'insuffisance de la création de postes, et des budgets de rénovation des casernes. Je me réjouis, d'ailleurs, j'en profite, pour manifester mon soutien à ces femmes et hommes qui interviennent tous les jours pour sauver des vies au péril de leur vie, et je salue toutes celles et ceux qui sont morts au feu, dont M. COURTOIS a rappelé les noms.

Je voterai donc cette partie du budget, ainsi que celui dédié à la sécurité civile, mais pour le reste, je ne le voterai pas, parce que je continue à critiquer la doctrine de maintien de l'ordre de la Préfecture de police.

Non, Monsieur GRANIER, je connais de près la réalité des quartiers populaires. Je sais ce que cela veut dire, les contrôles au faciès, les ciblage racistes. Je vois les conséquences concrètes des doctrines d'intervention de la police, avec notamment la multiplication des amendes. Je vois ce que cela veut dire, aussi, les contrôles des personnes soupçonnées d'être en situation irrégulière. Je constate aussi les dérives idéologiques trop nombreuses dans la police. Comment laisser passer, par exemple, le fait que des policiers se permettent d'exhiber comme des hooligans une banderole féministe comme trophée ? Je constate aussi de nombreux dysfonctionnements dans le renouvellement des papiers, qui fabriquent des sans-papiers. Il y a une urgence, pour moi, aussi, à changer de doctrine de maintien de l'ordre, parce que c'est dans l'intérêt du plus grand nombre, en particulier les habitants des quartiers populaires, mais aussi des policiers...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Monsieur SOREL.

M. Laurent SOREL. - ... D'arriver à modifier la façon dont la police, aujourd'hui, assure le maintien de l'ordre dans notre société, aujourd'hui, et la sécurité du quotidien.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

La parole est à M. GOUJON, pour le groupe Changer Paris.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, ces 25 dernières années, la Ville a porté des orientations budgétaires qui n'ont jamais placé la sécurité comme priorité, même si, je le concède, deux des idées majeures de la droite, notamment les miennes, ont été reprises après avoir été largement contestées : la vidéoprotection, en 2028, et la police municipale, en 2020, à chaque fois, bien sûr, à la veille d'échéances municipales. Les Parisiens peuvent remercier la droite, sans laquelle la gauche n'aurait rien mis en place. Ils peuvent remercier Rachida DATI, pour le programme de restauration de la sécurité et de l'autorité, qu'elle vient de présenter, d'ailleurs, aujourd'hui.

Je voudrais aussi souligner l'extrême rigueur qui caractérise la participation de la Ville au budget spécial de la Préfecture de police, en hausse de 1,2 %, bien inférieur à l'inflation. Sa participation au fonctionnement est stable, à seulement plus 0,4 %, stable aussi pour les administrations parisiennes, seulement 80.000 euros de plus, tout en diminuant la masse salariale de 1,34 %. Les dépenses de fonctionnement des services communs et des services d'intérêt local baissent de près de 2 %, et même la contribution de la Ville à la brigade ne progresse que de 1 %, bien en dessous de l'inflation. Cette démonstration révèle simplement une baisse en valeur considérable de la contribution de la Ville au budget spécial, et ce, depuis des années, hors J.O.P. La P.P. n'est vraiment pas, pour vous, une priorité.

Le budget consacré à la sécurité, quant à lui, a augmenté de 2,6 % par an, depuis 2014, alors que l'inflation augmentait de 2 %. C'est encore pire pour 2026, où il devrait augmenter de 1,84 %. L'essentiel de l'augmentation

budgétaire a donc été absorbé par l'inflation. Pourtant, dans le même temps, le besoin de sécurité de nos concitoyens n'a pas diminué, même si plusieurs indicateurs sont en baisse, en novembre, c'est fragile, grâce à l'action déterminée des forces de l'ordre et du Préfet de police, que je félicite, ainsi que son prédécesseur, et que je salue, bien sûr, dans notre hémicycle, notamment les violences physiques crapuleuses, les cambriolages, moins 25 %, les vols de voiture, moins 30 %, les vols à la roulotte et les vols à la tire dans les transports en commun, moins 13 %. La hausse des stupéfiants, en revanche, de 25 %, et des sauvettes, 25 % aussi, traduit une remontée de l'activité des services, certes, mais qui correspond aussi à une explosion du trafic et de l'usage de certaines substances comme la cocaïne, le crack, ou encore les drogues de synthèse, le protoxyde d'azote, et toujours des hausses fortes des violences conjugales, près de 20 %, et sexuelles, 17 %.

En revanche, la police municipale, mise en place laborieusement, avec l'appui déterminant de la droite, ne correspond pas aux évolutions de la société et de la violence. Restreindre une telle force aux contraventions pour incivilités ne correspond pas au service que la population est en droit d'en attendre. Dans le champ du droit positif, vous pourriez pourtant, dès à présent, faire une police d'intervention, équipée, armée, répondant aux appels des Parisiens, en capacité de faire cesser tout désordre, et interpellant en flagrance, sur le fondement de l'article 73 du Code pénal, en pleine coopération, bien sûr, avec la police nationale.

Si vous vous refusez à ces pratiques minimalistes, je vous pose la question : appliqueriez-vous le Beauvau des polices municipales ? Ou refuseriez-vous, par pure idéologie, cette protection supplémentaire, contre l'usage des stupéfiants, les vols de faibles montants, les occupations illicites de halls d'immeubles, la vente d'alcool aux mineurs, les outrages sexistes, la conduite sans permis avec contrôle d'alcoolémie, les ventes à la sauvette avec destruction d'objets, etc. ? Refuseriez-vous l'utilisation des drones, l'extension des lectures automatiques des plaques d'immatriculation à toutes les infractions routières, l'usage de caméras piéton, l'accès direct au fichier de police, et, bien sûr, l'armement en armes létales et lasers ? Même les Verts, à Bordeaux, s'y sont résolus. Votre police coopérerait-elle avec la Préfecture de police sur les avancées de la loi narcotrafic, leur permettant désormais de décider des interdictions de paraître, de l'expulsion de dealers de leurs logements sociaux, ou de la fermeture de commerces complices ? Accélériez-vous, en conséquence, le déploiement de la vidéoprotection, qu'il faudrait au minimum doubler sur la voie publique et doter de l'intelligence artificielle ? Les caméras sont moitié moins nombreuses, proportionnellement, qu'à Marseille ou Strasbourg, et même le maire écologiste de Lyon a décidé de les accroître de 10 %.

Quant à la police municipale, sous-équipée, sous-armée, sous-rémunérée, elle est en plus sous-dotée et sous-employée. Malgré le recrutement de non pas 400 policiers municipaux, comme vous le prétendez, mais de 258 postes nets, vous n'atteindrez jamais l'objectif de 5.000 que vous vous étiez fixé. L'insuffisance des primes, le régime indemnitaire R.I.F.S.E.E.P., l'absence d'armement, le désintérêt des missions, la non-priorité pour le logement, des cycles horaires problématiques, ne rendent pas cette police attractive, et beaucoup la quittent. Elle est surtout sous-employée.

Malgré l'augmentation insuffisante, d'ailleurs, des effectifs, les résultats opérationnels s'effondrent. Alors que le nombre d'agents a triplé entre 2023 et 2025, le nombre de missions de sécurisation, calculé en trimestre, n'a pas progressé, selon votre propre observatoire : 10.791 en 2023, 10.680 en 2024, 7.564 en 2025, idem pour les verbalisations. Vous réussissez la contre-performance de moins de présence, moins de résultat, avec plus d'agents.

Que dire de vos désengagements du G.P.I.S., dont la subvention s'est effondrée en quelques années, de 11 millions d'euros à 1 million d'euros, la charge étant reportée sur les bailleurs sociaux, et donc sur les locataires ?

Une deuxième proposition que, là aussi, je renouvelle régulièrement, afin que la Ville se dote d'une police de la circulation, certains agents de la police municipale ayant autrefois été formés à cet effet, d'ailleurs, par la Préfecture de police.

Madame la Maire, votre budget, loin de traduire une ambition pour la sécurité, traduit un renoncement. Vous renoncez à doter Paris de la police municipale dont les Parisiens ont besoin. Vous renoncez à répondre aux attentes d'une population qui n'en peut plus de l'insécurité au quotidien, comme l'a démontré, d'ailleurs, avec courage, Rachida DATI, en parcourant des quartiers sinistrés. Deux visions opposées de la sécurité s'affrontent. Les Parisiens auront à trancher, en mars, entre ceux qui n'en font qu'une variable d'ajustement "à minima", et ceux pour qui c'est la première des priorités, comme c'est le cas pour Rachida DATI. Il en va aussi du rayonnement de la capitale, de l'image de la France, et du rétablissement de la confiance des Parisiens en leurs élus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Au moins, vous serez sur sa liste, j'espère.

La parole est à Mme Samia BADAT-KARAM, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !".

Mme Samia BADAT-KARAM. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, chers collègues, chaque année, notre Conseil est appelé à doter la Préfecture de police d'un budget essentiel au bon fonctionnement des administrations parisiennes, des services communs d'intérêt local, et surtout, de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, qui représente à elle seule 72 % de ce budget spécial. Cette année, la participation de la Ville de Paris au budget de fonctionnement de la B.S.P.P. connaît une légère augmentation.

La contribution de la Ville à la section de fonctionnement du budget spécial 2026 progresse ainsi d'1 million d'euros, soit 0,4 % au bénéfice de la brigade, mais soyons clairs. Cette hausse reste très largement insuffisante. Elle ne compense nullement l'inflation, estimée à 1,3 % pour 2026 par la Direction générale du trésor. En réalité, il s'agit d'une baisse, en euros constants, de l'effort consenti par la Ville. Ce n'est que grâce à la contribution de l'Etat et des départements de la petite couronne que le budget de fonctionnement de la B.S.P.P. affiche une augmentation globale de 2,5 %.

Nous tenons à le rappeler avec force, Madame la Maire, c'est ce budget de fonctionnement qui permet de recruter de nouveaux pompiers, de garantir leur rémunération, et de maintenir les capacités opérationnelles de la brigade. La Ville de Paris, première bénéficiaire de l'action de la B.S.P.P., devrait être exemplaire et montrer la voie aux autres collectivités contributrices. Pour les administrations parisiennes et les services communs d'intérêt local, la situation est encore plus préoccupante. La participation de la Ville de Paris n'évolue pas du tout. Elle demeure strictement identique à celle inscrite au budget 2025. Là encore, cela revient à acter une diminution réelle des moyens, que permet le financement de la Ville.

Par ailleurs, je me permets de vous interroger, Monsieur le Préfet de police. Si le budget spécial primitif prend en compte les besoins exprimés et justifiés d'amélioration des conditions de travail, ou de recrutement des personnels de la B.S.P.P. et des administrations de la P.P., j'aimerais savoir quels sont vos projets et perspectives s'agissant de l'institut médico-légal, qui, comme chacun le sait, est certes un outil essentiel et performant, mais est surtout et très probablement le plus en mauvais état de la P.P.

Enfin, permettez-moi, Madame la Maire, de vous rappeler la recommandation formulée par la Cour des comptes en 2019, qui préconisait la suppression du budget spécial de la Préfecture de police, qualifié, je cite, de "peu lisible, obsolète et incomplet". Ce chantier, initialement annoncé pour 2024, a été repoussé à l'après Jeux Olympiques. Or, les Jeux sont désormais terminés depuis plus d'un an, et aucune concertation sérieuse n'a été engagée, pas plus qu'aucune évaluation chiffrée de l'impact de cette suppression. Une fois encore, ce dossier structurant est renvoyé à plus tard. Il reviendra donc à la prochaine équipe municipale de s'attaquer enfin à cette réforme indispensable du budget spécial de la Préfecture de police.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien. Si j'ai bien compris, vous voulez supprimer le budget spécial de la Préfecture de police.

Je donne la parole, pour répondre, maintenant, tout d'abord, à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Oui. Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, chers collègues, d'abord, je voudrais commencer par quelques remerciements, notamment remercier les services, la Direction des Finances de la Préfecture de police, la Direction des Finances de la Ville, pour ce travail qui est mené et que nous examinons aujourd'hui, ce budget spécial. C'est un travail qui est mené tout au long de l'année, qui permet, notamment, je crois, et c'est sans doute un des points majeurs d'évolution, depuis le début de cette mandature, que nous avons, sur le budget spécial, le débat en toute transparence, parce qu'il y a un travail très régulier entre la Ville et la Préfecture de police, et que nous avons désormais à disposition, nous, les élus, pour pouvoir éclairer notre débat et notre vote, des documents qui sont, je crois, très transparents, en tout cas, qui le sont davantage que ceux qu'ils avaient pu être dans les mandatures précédentes.

Je voudrais remercier également, cela a été fait par beaucoup de collègues, je voudrais remercier le Général de CACQUERAY, qui est ici représenté par le Général TROHEL, en les remerciant aussi pour l'intervention pour le rôle majeur des agents de la Brigade de sapeurs-pompiers. Je crois que c'est unanimement reconnu sur tous les bancs de cette Assemblée.

Avant, peut-être, de venir au fond du budget spécial, quelques remarques et réponses par rapport à des interventions qui ont été faites par les uns et les autres. Nous avons eu droit à l'intervention caricaturale de M. GRANIER. Je suis étonné, aussi, par l'intervention très caricaturale de M. GOUJON. On n'avait pas été habitués à des interventions aussi caricaturales, mais peut-être que la période veut cela.

Je dis à M. GOUJON, notamment sur deux points particuliers qu'il a évoqués dans son intervention, que je regrette qu'il n'ait pas participé, hier, au Conseil parisien de sécurité. J'ai, d'ailleurs, été étonné par votre absence. Nous avons très précisément évoqué la question de l'application à Paris de la loi narcotrafic, en lien avec la Préfecture de police. Nous en avons parlé pendant une heure, hier soir, avec les maires qui étaient présents, parce qu'en effet, il s'agit d'un sujet majeur, la lutte contre le narcotrafic. Je dis d'ailleurs que l'initiative de cette loi revient à un sénateur socialiste, Jérôme DURAIN. On dit souvent que les socialistes ne sont pas en prise avec la réalité de la sécurité. En l'occurrence, c'est à son initiative que l'Assemblée nationale et le Sénat ont voté cette loi importante, qui doit nous permettre de nous doter des moyens, bien sûr, au niveau national, mais aussi, à Paris, pour lutter contre le narcotrafic.

La caricature, bien sûr, je m'étonne quand même, Monsieur GRANIER. Je me posais la question en écoutant votre réquisitoire, de savoir à qui il s'adresse, votre réquisitoire. D'ailleurs, je me posais la même question ce matin, en lisant dans "Le Figaro" la longue interview sur la sécurité de Mme DATI. Il y a un oubli majeur, quand même. Le

mot "Etat" n'est même pas prononcé. Le mot "Ministère de l'intérieur" n'est même pas prononcé. C'est comme si la sécurité, dans notre pays, n'était pas de la responsabilité première du Ministère de l'Intérieur et de l'Etat, comme si, finalement, et vos interventions l'ont montré aussi, la précipitation de la campagne municipale, la caricature de la campagne municipale, la démagogie de la campagne municipale, vous conduit finalement à une forme de déni, parce que moi, je considère que c'est du déni, que de considérer que la sécurité ne relève en rien de la responsabilité de l'Etat. Le déni, il n'est pas du côté de la gauche. Il est de votre côté, parce que vous ne connaissez pas la réalité de comment se mène une politique de sécurité dans notre pays. Je pense que c'est quelque chose d'extrêmement inquiétant, en tout cas, si jamais vous étiez amenés, ce que je n'espère pas, à exercer des responsabilités dans notre ville.

Sur les points qui ont été évoqués, beaucoup de nos collègues ont parlé de la police municipale. Je ne vais pas être trop long sur le sujet. Il y a évidemment le Beauvau des polices municipales, qui va permettre d'augmenter les compétences de notre police municipale. Pour répondre à une question, à titre personnel, je suis évidemment favorable à ce que nous puissions exercer, pour la police municipale parisienne, ces nouvelles compétences qui vont permettre d'accroître encore l'efficacité, mais je le dis aussi à M. GILLET, nous avons toujours veillé à ce que l'intervention de la police municipale se fasse en complémentarité de l'intervention de la police nationale. Je le dis même pour une meilleure sécurité. Il faut davantage de policiers nationaux. Il faut davantage de policiers municipaux, et je crois que c'est la conjonction de l'augmentation de ces forces, qui doit permettre d'augmenter considérablement la sécurité dans notre ville, donc, oui, il faut de la complémentarité, et non pas de la substitution.

Je voudrais rectifier quelques chiffres. Nous avons aujourd'hui une Direction de la Police municipale et de la Prévention à près de 4.000 agents. Je le dis, la sécurité, c'est à la fois de la prévention, et nous avons pour cela des médiateurs. C'est aussi des agents d'accueil et de surveillance qui peuvent exercer des prérogatives, notamment sur les bâtiments municipaux, et dans les parcs et jardins, mais c'est aussi de la police municipale. C'est donc bien l'addition de l'ensemble de ces agents qui concourt à la sécurité et à la tranquillité publique. De ce point de vue, nous sommes en conformité avec les engagements que nous avons pris.

Je le redis. Je l'ai dit à de nombreuses reprises dans cette instance. La responsabilité d'avoir créé la police municipale dans notre ville, elle nous revient. Elle revient à la gauche, en responsabilité, à Anne HIDALGO, qui s'était engagée à créer cette police municipale et qui l'a fait. Je me félicite, d'ailleurs, de voir que dans la campagne municipale, il y a comme une forme de "course à l'échalote" du nombre de policiers municipaux à créer. J'ai entendu 4.000. J'ai entendu 5.000. J'ai entendu 6.000. Je vois cela comme un hommage à la politique que nous avons menée, comme un hommage à la réussite de la politique que nous avons menée, en créant des bases solides pour cette police municipale. Je voudrais, de ce point de vue, remercier les uns les autres qui veulent, dans cette campagne, proposer la création de policiers municipaux. Nous le ferons également, parce que c'est évidemment un atout majeur pour assurer mieux la sécurité dans notre Capitale.

J'ai essayé de répondre aux interventions des uns et des autres, mais beaucoup de nos collègues sont intervenus sur le budget spécial. Juste quelques mots pour répondre aux interventions, pour dire, d'abord, que nous avons souhaité, tout au long de cette mandature, assurer des moyens conséquents permettant le fonctionnement du budget spécial de la Préfecture de police, le fonctionnement de la Brigade de sapeurs-pompiers. C'est donc une constante. Ce budget 2026 ne déroge pas à cette bonne habitude que nous avons eue, durant toute cette mandature, de pouvoir, année après année, augmenter les moyens de fonctionnement pour le budget spécial.

Je rappelle que le budget spécial de la Préfecture de police, ce sont des fonctionnaires qui œuvrent sur le terrain. Je pense, par exemple, aux objets trouvés, à l'institut médico-légal, au laboratoire central, au service vétérinaire, à l'infirmerie psychiatrique, aux services des administrations parisiennes. Ce sont des services publics. Je crois que nous pouvons nous féliciter d'avoir, tout au long de cette mandature, contribué, en augmentant chaque année ces budgets de fonctionnement, au bon fonctionnement de ces services qui sont rendus aux Parisiens.

Puis, bien évidemment, priorité que nous avons soutenue tout au long de cette mandature, c'est le fonctionnement de la Brigade de sapeurs-pompiers. Sur le plan de modernisation, nous avons eu en C.C.G.B., la semaine dernière, la présentation d'un point d'étape de ce plan de modernisation. Nous sommes fiers d'avoir contribué, année après année, à renforcer les moyens de ce plan de modernisation, qui permet à la fois un meilleur fonctionnement opérationnel pour les pompiers, tous les jours, mais qui permet aussi d'inscrire la brigade, je dirais, dans l'avenir, avec des moyens renforcés, des moyens technologiques renforcés, des casernes, aussi, améliorées. Je pense que nous pouvons nous féliciter de ce travail qui a consisté, pour nous, à permettre à ce que la brigade des sapeurs-pompiers soit dotée de manière extrêmement efficace, pour pouvoir, tous les jours, intervenir au secours des Parisiennes et des Parisiens.

Je termine, comme l'ont fait certains de mes collègues, pour dire, Madame la Maire, toute ma fierté, toute la fierté qui a été la mienne, de pouvoir œuvrer à vos côtés, à la sécurité à Paris, à la tranquillité à Paris, et, bien sûr, au développement et à la création de la police municipale parisienne.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Nicolas NORDMAN. Merci aussi d'avoir porté avec autant d'énergie la création de cette police municipale parisienne, avec ses 4.000 agents et son centre de formation. Nous avons eu l'honneur, Monsieur le Préfet de police, de célébrer ensemble les quatre ans de cette police municipale.

Je vous invite, les uns et les autres, à lire le futur livre qu'a écrit Nicolas NORDMAN sur ses réflexions nées de cette expérience parisienne en matière de sécurité. C'est un très bel ouvrage, inspirant, pour toutes celles et ceux qui aiment Paris et qui considèrent que la sécurité ne s'oppose en aucun cas à la liberté, bien au contraire, et que l'une va avec l'autre.

Paul SIMONDON, voulez-vous ajouter quelques points ? Merci.

Je donne donc la parole à M. le Préfet de police, pour répondre à ce débat.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Mesdames, Messieurs, je tenais d'abord à remercier du fond du cœur l'ensemble de celles et ceux qui, dans nos administrations respectives, qu'elles soient à la Mairie ou au sein de la Préfecture de police de Paris, ont travaillé à la préparation de ce budget.

Je salue également l'investissement de l'ensemble des élus que vous êtes et vous remercie d'avoir dit, pour l'immense majorité d'entre vous, tout le bien que vous pensez du travail réalisé par la B.S.P.P. Ces coups de chapeau successifs font chaud au cœur et sont largement mérités. Je remercie aussi celles et ceux qui ont souligné le travail des personnels administratifs de la Préfecture de police, eux aussi font un travail admirable. Même si certains ne souhaitent pas voter cette partie du budget, ce que je peux comprendre, je peux vous assurer que nos personnels sont attachés à leurs missions, qu'ils remplissent avec dévouement, notamment afin de délivrer des titres, qu'ils soient nationaux ou destinés aux étrangers en situation régulière, et de répondre aux nombreuses interventions d'élus dont nous faisons l'objet.

S'agissant du budget spécial, comme vous le rappelez très justement, la Cour des comptes est effectivement intervenue en 2019 afin de souligner qu'il serait bon de le supprimer. A ce moment-là, avec l'appui de la Mairie de Paris, la Préfecture de police a mis en place des comités de pilotage et des groupes de travail, co-présidés par la Secrétaire générale de la Ville, ainsi que le préfet S.G.A. Ce travail a apporté quelques réponses, pas toutes, mais quelques réponses. Je vous donne les extraits des quatre premières réponses.

D'abord, la suppression du budget relève du domaine de la loi, c'est donc par la loi que ce budget pourrait éventuellement être remplacé ou supprimé.

Deuxièmement, la suppression du budget spécial aurait un impact sur l'organisation institutionnelle actuelle de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris et mettrait fin au rattachement direct de la B.S.P.P. à la Ville de Paris via le système historique et original du budget spécial. Plus largement, quel que soit le scénario éventuellement retenu, il devrait garantir une continuité opérationnelle pleine et entière pour la brigade. Je note que personne ici n'a voulu remettre en cause l'efficacité ni l'organisation de ladite B.S.P.P.

Troisièmement, la suppression du budget spécial pose la question des équilibres financiers entre l'Etat et la Ville de Paris. Une redéfinition des frontières actuelles de financement entre l'Etat et la Ville implique une lecture consolidée des contributions de chacun, et tout transfert de charges, d'un côté comme de l'autre, devra faire l'objet d'une négociation sur la compensation financière à y apporter.

Au-delà, le quatrième point de la suppression du budget spécial est que le souhait de s'aligner sur le schéma de financement de droit commun pourrait remettre en cause le caractère intégré de plusieurs entités de la Préfecture de police qui assurent à la fois des compétences municipales et des compétences régaliennes, en particulier les polices administratives, les prestations médico-légales et les prestations d'analyses de laboratoire. Ce caractère intégré présente des avantages opérationnels importants en termes d'efficacité d'action et de la concentration des moyens au bénéfice de la Ville de Paris et de ses habitants.

Vous le voyez bien, ne serait-ce que ces quatre premières conclusions ne permettent pas de trancher aujourd'hui sur la question : faut-il ou non supprimer le budget spécial de la Préfecture de police de Paris ? Pour autant, je m'engage devant vous à poursuivre activement l'ensemble des travaux pour que nous puissions vous apporter des réponses assez rapidement sur l'ensemble du questionnement issu de la question posée par la Cour des comptes, qui, je le comprends, vous intéresse au premier chef. Je me plierai donc aux travaux.

Je remercie également l'ensemble des équipes de mon prédécesseur qui ont travaillé sur ce sujet. Nous continuerons dans la même veine pour apporter en totale transparence les réponses qu'il se doit.

S'agissant du montant du budget et du volume budgétaire que vous vous apprêtez à voter, il est certain que j'apprécierai d'avoir beaucoup plus d'argent, mais qui ne le ferait pas ? En même temps, la responsabilité individuelle et collective dans ce moment particulier de la vie de notre pays conduit à ce que nous ayons une volonté collective et individuelle de faire des économies structurelles. C'est d'ailleurs pourquoi le montant des investissements continue d'augmenter, de façon à faire des économies structurelles qui permettent, elles, de poursuivre et d'augmenter les investissements, notamment immobiliers, et à faire des économies qui conduiront à l'augmentation des salaires de certains personnels de la Préfecture de police de Paris, dont le niveau actuel fait que certains postes ne sont pas attractifs. Nous y travaillons, il s'agit notamment de 150 postes pour l'administration parisienne. Cela nous permettra aussi de créer des conditions d'amélioration de la condition statutaire en faisant passer une partie de nos catégories C en B, et une partie de nos catégories B en A.

S'agissant de la R.H. toujours, nous voulons évidemment fournir les efforts nécessaires à l'amélioration et la dynamisation du recrutement, que ce soit chez les pompiers de Paris ou au sein de la Préfecture de Paris pour les services administratifs.

La B.S.P.P. est en train de créer des conditions assez visibles pour faire une démonstration de la qualité du service apporté et de la formation. Les services administratifs se sont également mis en marche pour essayer de convaincre à la fois sur la pertinence du travail qui est réalisé au sein de la Préfecture de police de Paris pour une meilleure attractivité, mais aussi pour assurer de meilleures conditions d'accueil. Nous espérons bien pouvoir assurer un plafond d'emploi croissant dans les tout prochains mois.

Néanmoins, s'agissant de cette modernisation, il y a, de mon point de vue, un préalable avec l'arrivée des nouvelles technologies : mettre en miroir la numérisation et l'utilisation de l'intelligence artificielle, qui nous permettra de dégager un certain volume horaire de "tâches indues", pourrait-on dire, ou qui peuvent être automatisées. Il s'agira par exemple de délivrer des titres beaucoup plus rapidement, mais aussi de faire des économies structurelles afin, je le répète, de pouvoir augmenter significativement les salaires de certains de nos personnels, de promouvoir une autre partie et d'en recruter d'autres, notamment sur le développement des nouvelles technologies, et répondre ainsi à la demande croissante de service public.

S'agissant de la police municipale, je ne peux que me réjouir de sa création, qui ne fait pas débat. Pour nous, c'est évidemment extrêmement important. C'est un partenaire de qualité, que nous comptons bien développer en miroir également. Pourquoi ? Très heureusement, il ne vous a pas échappé qu'il y a des courses, des "runs", etc., quasiment tous les week-ends dans Paris. La Police nationale accompagne l'ensemble de ces prestations, parce que c'est aussi notre devoir. Bien évidemment, dès lors que la police municipale aura pris son envol et que l'ensemble des formations seront assurées, nous pourrons nous appuyer avec elle sur ces sujets, pour que nous puissions continuer à être sur l'ensemble du territoire à traquer les délinquants.

S'agissant de l'I.M.L., créé par décret du 27 juin 1923 et implanté depuis lors 2, place Mazas dans le 12e, c'est un service commun d'intérêt local rattaché à la P.P. Chaque année, l'I.M.L. prend en charge environ 3.000 corps pour une "capacité de stockage" - je n'aime pas du tout ce terme, c'est pourtant celui qui est utilisé - de 350. S'il constitue la première unité thanatologique de France par son volume d'activité, l'I.M.L. est un établissement atypique par ses missions, par son organisation et par l'ensemble de ses ressources. L'I.M.L. cumule une activité de médecine légale et les missions dévolues à une morgue, c'est également totalement atypique au niveau national.

Ce modèle atypique est à bout de souffle, vous avez raison de le souligner, Madame BADAT-KARAM. Son isolement comme son extrême vétusté doivent nous conduire à réfléchir à un nouveau modèle, mais aussi à une nouvelle infrastructure, potentiellement adossée à un établissement hospitalier. En 2022, les coûts estimés oscillaient entre 49 millions et 66 millions d'euros : soit une rénovation, qui coûte plus cher, soit la construction d'une infrastructure totalement dédiée et nouvelle.

Je m'engage à vous présenter, à l'occasion de la séance budgétaire dédiée au budget supplémentaire de 2026, des propositions quant à sa relocalisation, mais aussi à la révision de son modèle économique, de son modèle scientifique, pour assurer le rayonnement national et, surtout, international de cette structure, qui est la plus importante de France, mais aussi probablement la plus atypique.

Enfin, tout à l'heure, l'un d'entre vous regrettait que les titres, notamment étrangers, étaient parfois délivrés avec retard. Sachez que je suis également particulièrement désolé que, par un circuit administratif ou un corpus réglementaire bien trop important, nous puissions délivrer les titres avec beaucoup de retard. Nous avons engagé depuis quelques semaines un travail de réflexion sur l'intelligence artificielle, mais aussi sur la relation directe avec les différents services de l'Etat, et notamment avec les Finances publiques, pour alléger le volume de la documentation qui sera demandée aux étrangers en situation légale qui sont rémunérés légalement par des employeurs et qui ne font pas l'objet...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Pardon, Monsieur le Préfet. S'il vous plaît, pouvez-vous écouter ? La question que le Préfet est en train d'évoquer est particulièrement importante. Si vous pouviez cesser les conversations et écouter... Ici, il y a un brouhaha insupportable.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Rassurez-vous, je suis sourd d'une oreille, cela permet d'atténuer le fond.

Je vais m'abstenir, mais, rassurez-vous, c'est toujours du même côté !

Je disais que nous sommes en train de mener un travail de fond sur l'intelligence artificielle, notamment, mais aussi en branchant directement des tuyaux avec les Finances publiques. Pourquoi ? Il est effectivement superfétatoire de demander à des personnels d'aller faire la queue devant les DDFiP pour obtenir un tampon sur un papier que l'on pourrait obtenir directement. Cela permettrait d'alléger la tâche de nos agents, de délivrer les titres en temps et en heure, et de consacrer le temps dégagé à l'examen très précis des premiers titres de situation étrangère.

Nous avons entrepris ce travail. Je compte bien sur le fait qu'il y aura des évolutions très significatives d'ici la fin du premier trimestre afin de réduire les délais et de faire en sorte que celles et ceux qui travaillent régulièrement, qui sont payés régulièrement par des employeurs et qui déclarent leurs revenus puissent voir leur titre reconduit annuellement de façon quasi systématique, sauf à ce qu'ils aient enfreint une règle ou une loi.

Voilà pour ce sujet.

Je regarde, mais je crois avoir fait le tour de vos demandes. S'il y en avait une autre, n'hésitez pas à m'en faire part.

Voilà, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police.

Je pense que la dernière réponse était particulièrement importante. Nous pouvons aussi vous applaudir pour tout le travail de la B.S.P.P., mais aussi, globalement, des équipes de la Préfecture de police au service des Parisiennes et des Parisiens, que nous menons maintenant depuis longtemps avec votre prédécesseur et avec vous-même. Je crois qu'avoir cette confiance, ce partage de vue et cette coopération entre nos deux maisons sur la question de la sécurité est très important, évidemment chacun dans son rôle. Je vous remercie aussi d'avoir souligné combien l'arrivée de la police municipale avait été et est un atout important pour l'ensemble de ce continuum de sécurité, au service des Parisiennes et des Parisiens.

Mes chers collègues, nous sommes donc au terme de notre discussion budgétaire.

Je voudrais saluer une équipe de collaborateurs de la mairie de Paris Centre qui est avec nous en tribune.

Débat budgétaire - Explication de votes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons à présent procéder aux explications de vote. Je rappelle qu'il y a un orateur par groupe, qui dispose de cinq minutes de temps de parole. A l'issue de ces explications de vote, nous procéderons au vote de l'ensemble de ce budget et de ses annexes.

Le premier orateur pour l'explication de vote est M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je demande à tous les collaborateurs de s'asseoir pour écouter sérieusement les explications de vote. Ensuite, je demanderai à chacun d'être à sa place et de ne pas perturber les opérations de vote.

M. le Président Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, je ne ferai pas durer le suspense : nous voterons ces budgets.

Je rappellerais les chiffres, puisque, tout au long du débat, les orateurs de la majorité se sont astreints à rappeler la réalité des chiffres face à tous les mensonges qui circulent.

Un budget de 11,3 milliards d'euros. Des recettes en augmentation de 200 millions d'euros par rapport aux dépenses. Un investissement qui demeure extrêmement important, à 1,6 milliard d'euros, bien que ce soit la dernière année du mandat : c'est notre capacité à poursuivre nos objectifs et à remplir les engagements pris en 2020 devant les Parisiens en matière de service public, en matière de transition écologique de la ville et en matière de logement social. Avec cela, 800 millions d'euros d'épargne brute, et une dette maîtrisée qui reste sous la barre des 10 milliards d'euros, comme nous nous y étions engagés.

Je ne sais pas si c'est ce que Marie-Claire CARRÈRE-GÉE appelle un "budget maquillé comme une voiture volée", mais je trouve qu'il a belle allure et il a un grand mérite : d'abord, d'être sincère, ensuite, d'exister. Cette semaine, Paris et la Préfecture de police, pour ce qui concerne notre contribution, auront un budget, contrairement au Gouvernement de Mme DATI, dont on ne sait pas quand il en aura un ni s'il en aura. Contrairement aussi à celui auquel appartenait Mme CARRÈRE-GÉE l'an dernier avec Michel BARNIER, qui est tombé, faute d'arriver à faire adopter un budget. Je ne parle même pas de celui de M. BAYROU, dans lequel se reconnaît sûrement Mme Maud GATEL, qui a préféré renoncer avant même d'essayer d'établir un budget pour la France. C'est cela aussi, la réalité, et je voulais le rappeler.

Puisque les élections approchent, il faut quand même écouter attentivement ce qui est dit dans la majorité, mais notre action plaide pour nous. Il faut aussi écouter ce que vous dites dans l'opposition, chacun avec votre style, avec quelques différences, notamment Mme DATI, qui n'est pas là, je crois, et M. BOURNAZEL, qui n'est pas là non plus, je crois, eux qui savent si bien pointer les absences des autres.

D'abord, et nous l'avons entendu toute la journée dans l'opposition municipale, il faut pointer les contradictions, et notamment la contradiction qui consiste à réclamer toujours plus de tout, M. BOULARD, le maire du 17e, en était l'exemple le plus parlant : plus pour l'espace public, plus pour l'école et les crèches, plus pour la propreté, plus pour la police municipale, plus pour les E.H.P.A.D., mais, en même temps, à demander toujours moins de dépenses en général. Même M. BOURNAZEL s'y met, j'imagine pour ne pas être en reste sur Mme DATI. Je ne sais pas si cela suffira pour siphonner ses voix. Attention, à se disputer à deux une tronçonneuse, on risque de se blesser. Vouloir se disputer une tronçonneuse à deux tout en faisant beaucoup plus de dépenses pour tout, je crois que personne n'est dupe.

J'irai un peu plus loin. En réalité, oui, c'est bien une tronçonneuse que vous vous disputez, et vous l'avez dit en filigrane toute la matinée. Pour diminuer drastiquement les subventions, les associations parisiennes doivent le savoir. Pour diminuer les subventions, les soutiens au logement social, les Parisiens modestes qui ont besoin d'un logement doivent le savoir. Pour diminuer la masse salariale de la Ville, les agents de la Ville de Paris, les fonctionnaires de la Ville de Paris sont également prévenus au moment de ce débat budgétaire.

Alors, voilà : c'était le sixième et dernier débat budgétaire de ce mandat. C'est le dernier budget que nous voterons. A droite, et vous avez quand même de puissants relais, vous nous avez prédit depuis des années la faillite, quand ce n'était pas la tutelle et je ne sais quoi encore. Vous en êtes pour votre argent. Nous, nous sommes là, solides, avec des fondamentaux budgétaires beaucoup plus sains que ceux de l'Etat, dont vous avez la responsabilité. Nous sommes décidés à poursuivre et à transmettre, et ce budget le permet pleinement.

Je suis très fier d'avoir été le président du groupe Paris en commun dans ce mandat, qui aura accompagné cette action politique, y compris ces six budgets qui l'auront permise.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Monsieur le Président. Sans vous, cela ne serait pas la même histoire, merci infiniment.

La parole est à M. ALPHAND, pour le groupe Changer Paris.

M. David ALPHAND. - Merci, Madame la Maire.

Je dissipe le doute, s'il pouvait encore en subsister un en cette fin d'après-midi : le groupe Changer Paris, avec Rachida DATI, votera résolument contre ce très mauvais budget.

C'est finalement une drôle de fin de cycle, Madame la Maire. J'ai entendu et écouté avec attention les différents orateurs de votre majorité municipale, qui a connu bien des vicissitudes au cours de cette mandature. Il y a comme un malaise sur les rangs de la gauche. J'ai entendu des orateurs venir à votre rescousse mais, en vérité, sans grande conviction. Ce malaise est diffus, mais bien palpable.

J'ai entendu "transformer Paris" dans la bouche de l'adjoint aux finances. Un peu de modestie et un peu d'humilité seraient probablement les bienvenues en cette fin de mandature. "Transformer Paris" probablement en tonneau des Danaïdes budgétaire. C'est peut-être là, la principale transformation, et la petite histoire s'en souviendra.

J'ai entendu "défendre Paris". Pour nous, avec Rachida DATI, la défense de Paris passe avant tout par la solidité budgétaire. La trajectoire budgétaire que vous avez empruntée est profondément insoutenable, la Chambre régionale des comptes l'a démontré voilà quelques semaines dans un rapport accablant sur votre gestion : 12 milliards d'euros de dette, une durée de désendettement qui dépasse, et de très loin, toutes les autres collectivités territoriales. La réalité de cette trajectoire budgétaire insoutenable, c'est une conclusion. Si, d'aventure, elle venait à être poursuivie sur une prochaine mandature, ce serait de nouveau une hausse massive, je dis bien "massive", des impôts, et les Parisiens doivent l'entendre cet après-midi.

Je parlais de malaise dans votre entourage, Madame la Maire. Je ne peux pas manquer de remarquer le silence assourdissant du candidat socialiste dans nos débats aujourd'hui. Peut-être réalise-t-il qu'il est, lui aussi, partie prenante de ce triste bilan. N'oublions pas qu'il a été adjoint aux finances, et peut-être l'un des inspireurs de l'endettement massif de cette politique de surendettement qu'il considérait, voilà encore quelques années, comme intelligente et judicieuse. On en voit le résultat.

Je remarque également le silence, lui aussi assourdissant, du candidat écologiste, qui n'a pas non plus pris la parole dans nos débats budgétaires. Pourtant, ce même candidat écologiste avait applaudi des deux mains à l'explosion de la taxe foncière en 2023. Nous nous en souvenons bien.

Il faudra demain, à compter du 23 mars 2026, une reprise en main des finances de la Ville pour faire rentrer notre Ville de Paris dans le cercle vertueux du désendettement. Rachida DATI, Maud GATEL, Agnès EVREN, Geoffroy BOULARD, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE et quelques autres orateurs sur nos bancs l'ont amplement démontré, cette reprise en main passera par l'action sur trois leviers : les dépenses de fonctionnement, les dépenses de personnel et les dépenses d'investissement.

Au lendemain de l'élection municipale, dès la semaine suivante, le prochain Maire de Paris, si les Parisiens nous font confiance, annoncera un train de mesures d'urgence pour redresser les finances de cette Ville, que vous avez accablée au cours de deux mandatures insoutenables. Nous donnons rendez-vous aux Parisiens à cette date.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le "comité de la hache" !

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, pour le groupe "Les Écologistes". Madame la Présidente.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire. Chers collègues.

Eh bien, laissez-moi vous dire que je suis rassurée, Madame la Maire. Rassurée parce que, sur plusieurs sujets essentiels, vous avez entendu les alertes que nous portions, celles des agentes et des agents, des associations, des habitantes et des habitants.

Je pense d'abord au périscolaire. Nous avons de fortes inquiétudes, légitimes, à la lecture des premières versions budgétaires, inquiétudes sur les effectifs, sur les moyens humains, sur la capacité à garantir un accueil de qualité pour les enfants. Aujourd'hui, oui, je suis rassurée de constater qu'il n'y aura pas de suppression de postes et, surtout, que 54 postes sont créés dans l'animation. C'est un signal politique fort envoyé aux équipes, aux familles et à toutes celles et ceux qui font vivre le service public éducatif au quotidien.

Je sais aussi que nos échanges vont permettre la réouverture du dialogue social avec les organisations syndicales du secteur de l'animation. Sur ce sujet, le chantier ne fait que commencer. Nous devons continuer à travailler sur les conditions de travail des agents et des agentes, leur carrière et leur rémunération.

Il n'y aura pas non plus de suppressions de postes pour les professeurs de la Ville de Paris, les P.V.P., ni pour les A.S.E.M. C'est un réel soulagement. L'école publique est fragilisée par les politiques nationales successives, et Paris continuera à la défendre, aux côtés de toute la communauté éducative. Ces dernières semaines, ces derniers mois, toutes les écoles n'ont pas constitué le sanctuaire qu'elles devaient être pour nos enfants. Or, le nombre d'agents et leur formation comptent. La lettre rectificative prévoit l'adaptation et la sécurisation des espaces de lecture, et je m'en félicite.

Je suis également rassurée de voir que nos demandes concernant la formation des agentes et des agents, notamment celles et ceux de l'A.S.E., ont été entendues. Former les professionnels qui accompagnent et protègent les enfants, mieux les outiller pour détecter et prévenir les violences, ce n'est pas un luxe, c'est une obligation morale et politique. Ce budget prévoyait déjà un effort ô combien nécessaire sur les recrutements et les moyens de l'A.S.E. Les besoins dans ce secteur sont immenses, et la Ville devra poursuivre avec détermination son engagement pour être à la hauteur des enjeux.

Je veux également saluer l'intégration de nos propositions sur les classes découvertes et sur l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle. Donner à davantage d'enfants un accès à la nature, à l'émancipation, à la prévention, c'est lutter concrètement contre les inégalités sociales et territoriales, c'est agir là où l'investissement public est le plus utile et le plus juste.

Je suis heureuse aussi que la Ville ait répondu favorablement à notre amendement de soutien aux bars "queers" et aux espaces de convivialité LGBTQIA+. Dans un contexte de recrudescence des attaques réactionnaires, des intimidations et des violences LGBTQIA+phobes, ces lieux sont essentiels, ils sont des espaces de refuge, de culture, de sociabilité, d'émancipation. Les soutenir, c'est affirmer que Paris reste une ville refuge, une ville qui protège, une ville qui ne cède rien face à la haine.

Plus largement, ce budget s'inscrit dans un bilan qu'il est important de rappeler. Depuis 2020, nous avons tenu nos engagements : investir massivement dans la transition écologique, protéger les Parisiennes et les Parisiens, maintenir des services publics forts, et ce, malgré un contexte d'austérité national sans précédent.

En cinq ans, plus de 10 milliards d'euros ont été investis pour transformer durablement notre ville, pour le logement social, la rénovation énergétique, l'adaptation au changement climatique et le verdissement massif de l'espace public. Oui, ces investissements ont un coût, mais ils sont indispensables, car investir pour adapter la ville au dérèglement climatique, c'est éviter, demain, des coûts plus élevés, des coûts humains, sanitaires, sociaux et financiers.

C'est pourquoi je veux saluer l'augmentation continue des moyens consacrés aux politiques climatiques tout au long de cette mandature. Dans un Paris qui pourrait connaître des températures à 50 degrés, nous n'avons pas le droit de ralentir, nous devons continuer à investir, à rénover, à adapter et à protéger. L'écologie n'est pas une dépense, c'est une économie sur l'avenir, une assurance-vie collective pour les Parisiennes et les Parisiens.

Je veux enfin saluer l'augmentation continue des moyens consacrés aux politiques climat tout au long de cette mandature. Dans un Paris qui pourrait... Pardon, je me répète, "qui pourrait connaître 50 degrés".

Nous devons donc continuer à défendre la justice sociale, la justice climatique et des services publics exigeants, et nous devons y mettre tous les moyens, à la hauteur des attentes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Madame KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Je conclus.

Vous l'aurez compris, les écologistes resteront pleinement mobilisés pour poursuivre l'accélération de la transformation de notre ville...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous.

Mme Fatoumata KONÉ. - ... et nous voterons donc ce budget pour toutes ces raisons.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je donne la parole à M. Jack-Yves BOHBOT, pour le groupe LR-LCI.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce dernier Conseil de l'année examine donc le dernier budget de la mandature. Lorsque l'on suit les débats, on ne peut que penser qu'il est indispensable et nécessaire qu'il soit le dernier budget de 25 années de gestion de gauche à l'Hôtel de Ville, un budget élaboré par une majorité qui sait qu'elle ne sera plus là pour en assurer l'exécution, ce qui transparaît manifestement dans sa rédaction et dans les prévisions retenues. On vous sent, Monsieur le Maire, cher Paul SIMONDON, presque soulagé de savoir que, dans quelques mois, vous n'aurez plus sur vos épaules la gestion des finances parisiennes, dans lesquelles, il faut bien le dire, vous n'avez pas réussi.

En réalité, ce budget primitif est frappé du sceau du déni. Vous êtes dans le déni du rapport de la Chambre régionale des comptes, qui avait, par un travail précis et documenté, dépeint la déroute dans laquelle vous avez plongé les finances parisiennes. Malgré tous vos efforts pour maquiller la réalité, vous n'y parvenez pas. Vous refusez de voir la réalité en face, celle qu'a méthodiquement décrite la Chambre régionale des comptes. Votre idéologie, votre posture politique vous interdisent de prendre les dispositions nécessaires pour retrouver une gestion saine et durable des finances de notre Ville.

Que l'on ne s'y trompe pas, avec 10 milliards d'euros de budget annuel, Paris ne manque pas de moyens, mais Paris dépense trop et Paris dépense mal, et oui, Rachida DATI a raison de le dire. Vous n'avez pas su trouver durant toutes ces années les clés d'un budget sain, efficace, peu gourmand en frais de fonctionnement. Votre perte du cap financier est le reflet de votre errance politique. A vouloir marchander au sein de votre majorité comme vous l'avez fait tout à l'heure en commission des finances avec ces trois lettres rectificatives, vous empilez les décisions coûteuses, les subventions hasardeuses et les dépenses désastreuses.

Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des chiffres et des analyses déjà élaborées par mes collègues, mais rappelons tout de même quelques chiffres.

Depuis 2013, la dette parisienne a augmenté de 226 %, presque 10 milliards d'euros à la fin de l'année 2026, 12 milliards avec les loyers capitalisés. En 2026, Paris consacrera 304 millions d'euros au remboursement du capital et 237 millions d'euros aux intérêts. Plus de 540 millions d'euros pour payer le passé, et aucune affection à l'horizon. Un véritable fardeau.

Les dépenses de fonctionnement, on l'a évoqué très longuement en commission des finances, cher Paul SIMONDON, atteindront 9,4 milliards d'euros, en hausse de 1,5 % par rapport à 2025. Je ne parle pas de la masse salariale, qui, elle, progresse plus que les dépenses de fonctionnement, avec près de 3 milliards d'euros cette année.

La fiscalité aura aussi très largement alourdi sous votre mandat pour alimenter le tonneau des Danaïdes de vos dépenses de fonctionnement et d'investissement, mal pilotées, mal ciblées et décorrélées des capacités de la Ville.

Malgré cela, les services aux Parisiens ne s'améliorent pas et les classes moyennes quittent la ville inexorablement, plus de 10.000 habitants par an, 100.000 habitants en moins dans notre ville sur une décennie.

Pour redorer votre blason, vous expliquez dans ce budget primitif avoir reconstitué l'épargne brute. C'est votre totem. Vous nous présentez un chiffre de 800 millions d'euros d'épargne brute et, à partir de ce chiffre, vous construisez le chiffre de la capacité de désendettement et vous la faites passer de 32 années en 2026, chiffre terrible pour vous, à 12,3 années. C'était dans le rapport de la Chambre régionale des comptes.

Mais c'est une construction complètement factice, complètement artificielle, puisqu'elle est basée sur une prévision plus qu'optimiste. Je ne reviens pas sur les démonstrations qui ont été faites. Des D.M.T.O. à 1,8 milliard d'euros, cela n'a jamais été atteint. Le nombre de transactions immobilières augmenterait de 20.000 à 30.000 en un an, c'est considérable. Vous ajoutez le mécanisme du DILICO, mais, si on suit les débats au Parlement et au Sénat, notamment, on sait bien qu'il n'est pas sûr que cet argent revienne aux collectivités. Les cessions d'actifs et les recettes de gestion sont en hausse. Vous basez véritablement ce budget sur une hypothèse hautement improbable.

C'est donc un budget marqué une fois de plus par le court-termisme, qui reporte sur l'avenir les décisions difficiles. Ce qui est aussi frappant dans ce budget, et on n'y croit pas depuis longtemps...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Monsieur BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Je termine là.

C'est qu'il n'y a plus aucune mesure pour que la Ville se désendette.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Je crois que vous aurez du mal, Monsieur le Maire, à appliquer un budget qui ne sera pas le vôtre.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BOHBOT, votre temps est épuisé.

La parole est à M. Ian BROSSAT, co-président du groupe Communiste et Citoyen.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Madame la Maire.

Nous le disions dès l'entame de cette séance, un débat budgétaire est un moment de vérité.

Nous avons vécu depuis ce matin un moment de vérité. Notre budget est apparu pour ce qu'il est, le budget de notre majorité municipale, un budget de protection dans un contexte difficile pour les Français de manière générale, pour les Parisiens en particulier, avec une boussole qui, je crois, anime l'ensemble de notre majorité municipale de gauche et écologiste : la conviction que Paris doit être plus que jamais une ville qui se bat pour être plus abordable, pour être moins chère, pour faire en sorte que les classes moyennes et les classes populaires puissent continuer à vivre dans notre ville.

Nous pouvons bâtir la plus belle ville du monde, et Paris est la plus belle ville du monde, mais, pour qu'elle soit vraiment belle, elle doit être mieux partagée. Être mieux partagée, cela suppose que ceux qui produisent des richesses aient la possibilité d'y vivre. C'est notre boussole, celle qui anime notre majorité municipale, et ce budget permettra de poursuivre et d'amplifier dans cette voie.

Un moment de vérité aussi parce que les masques sont tombés du côté de la droite. J'écoutais M. ALPHAND tout à l'heure - qui s'est projeté dans un rôle qui ne sera jamais le sien, à savoir être aux commandes de cette Ville - et il nous disait qu'il veut moins d'investissements. Je le dis donc aux chefs d'entreprise qui nous écoutent, ils doivent le savoir : ils auront des carnets de commandes moins pleins si vous êtes aux responsabilités. De fait, moins d'investissements publics, cela signifie des carnets de commandes moins pleins, puisque l'investissement public est l'un des moteurs de l'activité en France et, en particulier, l'investissement des collectivités locales.

Vous l'avez dit aussi, moins de personnel. Là aussi, les personnels de la Ville de Paris, des hommes et des femmes dévoués qui se battent pour le service public parisien, doivent savoir que votre grand projet pour Paris est au fond un gigantesque plan social, c'est-à-dire supprimer de l'emploi dans le service public. Vous ne pouvez pas dire matin, midi et soir que, avec vous, les rues seront plus propres, les crèches fonctionneront mieux, les écoles fonctionneront mieux, alors que vous voulez des agents du service public en moins. Cette équation ne fonctionne nulle part, nulle part ! Inévitablement, avec des suppressions de postes, ce sera de la dégradation de la qualité de vie, de la qualité du travail dans le service public, et ce sont les Parisiennes et les Parisiens qui en pâtiront.

Nous faisons donc le choix de la protection, protection dans un contexte qui, je le répète, est difficile pour les Parisiennes et les Parisiens, pour les Français de manière générale, du fait des choix du Gouvernement.

La protection, c'est d'abord la protection de la jeunesse et des enfants, c'est la raison pour laquelle notre groupe a décidé de présenter plusieurs amendements sur le périscolaire pour améliorer la situation du périscolaire parisien. Je suis heureux que ces amendements puissent être votés. Je suis heureux en particulier que les postes dans l'animation soient maintenus, que les postes d'A.S.E.M. soient maintenus également, qu'il n'y ait pas de suppressions de postes du côté des professeurs de la Ville de Paris. Il y a bien sûr des fermetures de classes mais, dans un contexte où l'Etat décide de fermer des classes, nous décidons pour notre part d'avoir plus de P.V.P. pour nos enfants dans nos écoles. C'est, j'en suis convaincu, une excellente nouvelle.

La protection, c'est faire en sorte que les Parisiennes et les Parisiens aient la possibilité de continuer à vivre dans cette ville, c'est aussi le logement, c'est aussi l'habitation. Je le redis ici, je suis très heureux que, cette année, nous ayons 900 millions d'euros d'investissements pour le logement. C'est fondamental, c'est essentiel pour les Parisiens. Heureux aussi que de nouveaux postes soient créés pour mieux contrôler les locations touristiques, quatre postes supplémentaires. On connaît les ravages d'"Airbnb", on sait que Paris a été la première ville à encadrer ses locations touristiques, et il est heureux que nous ayons des moyens supplémentaires pour faire respecter les règles que nous avons décidé collectivement de mettre en place.

Enfin, protéger, c'est aussi protéger nos valeurs, les valeurs de cette ville, une ville de mélange, une ville de brassage, une ville de résistance face à l'extrême droite et face à l'idéologie réactionnaire. Je suis donc heureux que 100.000 euros supplémentaires puissent être alloués à l'égalité femmes-hommes, que 100.000 euros supplémentaires puissent être alloués aux commerces LGBT.

Je n'oublie pas les agressions, les opérations de vandalisme contre des commerces LGBT, les campagnes d'intimidation, y compris à l'initiative d'élus de la droite parisienne, soutiens de Mme DATI. Dans ce contexte, nous faisons le choix de soutenir ces commerces LGBT. C'est l'honneur de notre Ville.

Bref, un budget qui permet de protéger les Parisiennes et les Parisiens contre les violences du marché, contre cette idéologie réactionnaire qui fait si mal. C'est un bon budget, et notre groupe, par conséquent, le votera.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut... Merci ! J'allais vous dire qu'il fallait conclure, merci pour la conclusion et pour cet exposé des motifs.

La parole est à Mme GATEL, pour le groupe MoDem.

Mme Maud GATEL. - "Et Indépendants". Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous avons...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je l'ai dit, mais je n'ai pas été entendue.

Mme Maud GATEL. - Vous n'aviez plus le micro, Madame la Maire, mais ce n'est pas grave.

Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous avons assisté aujourd'hui à ce dernier débat budgétaire. Je dois avouer que, à bien des égards, c'était relativement pénible, surtout d'entendre parler des mots de mensonge et d'hypocrisie. Je voudrais commencer cette explication de vote en reprenant simplement quelques chiffres et quelques faits.

Un niveau historique de la dette. Aujourd'hui, les prévisions pour 2026 sont de 9,7 milliards d'euros. Si on ajoute les loyers capitalisés, cela monte à 11,9 milliards d'euros. C'était 4,2 milliards d'euros en 2014. En 2026, ce sont donc 540 millions d'euros que les Parisiens et les Parisiennes, à travers leurs budgets, devront payer pour rembourser la dette et le capital, soit l'équivalent de ce que l'O.F.C.E. estime nécessaire pour adapter la ville de Paris au dérèglement climatique.

Cette dette historique, pour quoi faire ? Vous nous avez dit ce matin, Madame la Maire, "pour loger les Parisiens". Bien sûr. D'ailleurs, au groupe MoDem et Indépendants, nous avons fait en sorte de veiller à ce que la cotation pour celles et ceux qui prennent soin de Paris soit élevée et pour qu'ils y aient effectivement accès. Néanmoins, soyons un peu sérieux : ce que vous faites, c'est produire du logement, non pas en créer. Il suffit d'ailleurs de voir le nombre de demandeurs de logements sociaux depuis 2014 pour montrer que, non, le problème n'a pas été réglé, et que celles et ceux qui prennent soin de Paris ne sont pas prioritaires dans le parc social de la ville.

La question de la voirie, j'en parlais ce matin. Ce budget ne cesse de baisser, alors que cela fait partie du cadre de vie des Parisiens.

La question du plan Climat et de l'adaptation de la ville au dérèglement climatique. Je rappelle, 2,85 millions de mètres carrés produits au cours de ces dernières années, des places minéralisées, ou encore la tour Triangle. On a beaucoup parlé des intérêts privés, je ne doute pas qu'Unibail en fasse partie.

On a beaucoup sacrifié le bus, on a méprisé les piétons, et on a renoncé à l'accessibilité. Ô miracle, il y a trois points sur ce sujet dans la lettre rectificative. Il n'est jamais trop tard pour bien faire. Toutefois, nous restons assez dubitatifs sur cette question.

Enfin, en dernier point, et c'est la énième fois que je le dis, je voudrais vraiment que l'on arrête de brandir la certification comme une garantie de bonne gestion, il suffit de lire pour cela le rapport de la Chambre régionale des comptes.

Monsieur SIMONDON, Monsieur FÉRAUD, le mouvement démocrate vous obsède, mais il faudrait vous mettre d'accord : vous avez rigoureusement dit deux choses à l'opposé.

Oui, le MoDem est constant dans ses combats, notamment en matière de sobriété budgétaire, c'est une question d'indépendance et d'attention portée aux générations futures. A vous entendre, Monsieur SIMONDON, toutes les difficultés de la ville seraient évidemment liées au vote du budget 2025 : avant, tout allait parfaitement bien. Il fallait oser, et que ne l'avez-vous pas dit à vos amis socialistes, qui n'ont pas jugé bon de censurer ce fameux budget porté par François BAYROU en 2025. Alors, oui, l'argent ne coule pas à flots, le Gouvernement de l'époque a pris ses responsabilités, et on aurait aimé que la Ville en fasse de même.

Ce matin, nous avons assisté à un exercice d'autosatisfaction. J'ai apprécié les propos de Jérôme GLEIZES, qui, lui, avait le courage de dire que tout n'avait pas été bien fait. Je pense que, à un moment, c'est bien de rendre des comptes sur ses propres actions et, globalement, sur la politique qui a été menée.

Le dernier point, je le dirai avec une certaine gravité. L'accusation selon laquelle vous seriez les seuls à aimer Paris est assez insupportable. Nous aimons tellement cette ville qu'il nous est profondément insupportable de voir le manque de soin dont elle fait l'objet. Nous avons une telle haute idée du service public que les dysfonctionnements, y compris les plus graves, nous sont absolument intolérables. Oui, nous avons une exigence pour cette ville, oui, nous portons la fierté de cette ville, et oui, nous avons envie qu'elle retrouve le rayonnement qu'elle a perdu.

Heureusement, ce budget sera revu dans quelques mois. Définitivement, Paris mérite mieux.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. Cela m'avait échappé que nous avions perdu du rayonnement.

La parole est à M. Paul HATTE, pour le groupe Pour Paris.

M. Paul HATTE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, sans surprise, le groupe Pour Paris votera contre le budget primitif de la Ville de Paris. Je ne reviendrai pas sur le fait que, pour nous, le budget représente une dérive budgétaire totale.

On votera également contre le projet DILT 16 et le projet DFA 69. La masse salariale de la Ville de Paris n'est plus maîtrisée et, on l'a dit, on a eu le temps de le répéter toute la journée, les signaux sont au rouge.

En revanche, par souci de responsabilité, nous voterons pour le budget de la Préfecture de police, comme l'a dit mon collègue Daniel-Georges COURTOIS.

De façon un peu plus générale, parce que je pense que c'est l'heure de la journée et le moment de l'année qui le veut, nous arrivons aujourd'hui au dernier Conseil de Paris réel, officiel, que nous allons faire tous ensemble. Beaucoup ici, peut-être peu, ne seront plus là la fois suivante, peut-être moi-même, peut-être vous, chacun d'entre nous, et une question me taraude.

En 2020, quand nous avons commencé à étudier le budget, la dette était de 6,62 milliards d'euros. La Cour des comptes annonçait, un peu effrayée, que la dette atteindrait sans doute 8 milliards d'euros en 2026. Nous sommes aujourd'hui à 9,3 milliards, peut-être 10 milliards d'euros. Quand je regarde les années qui sont passées entre 2020 et 2026, entre mes 26 ans et mes 32 ans, je me dis que j'ai passé un temps infini ici, avec mes collègues, à essayer d'infléchir la dette, à essayer de remettre des signaux au vert. Finalement, nous n'avons pas réussi.

Quand je pense au fait qu'un mandat se termine peut-être, le vôtre, le nôtre, le mien, je me dis, Madame la Maire, que nous avons perdu l'occasion de rendre aux Parisiens un Paris un tout petit peu moins endetté, et de rendre aux jeunes Parisiens du futur une situation économique qui pourrait les servir.

Dans les mandats à venir, que ce soit le suivant ou les prochains, les Parisiens devront faire avec une dette encore plus importante, avec des montants d'annuité, des montants d'intérêts à rembourser encore plus importants, ils ne pourront plus toucher les loyers capitalisés qui auront été pris jusqu'en 2075, ils devront faire avec moins d'argent pour avoir payé des choses qui n'étaient pas dans nos moyens.

C'est bien de se payer aujourd'hui une sécurité, un plaisir, un bien-être et, sans doute, une situation coûteuse pour essayer de plaire aux Parisiens, mais il aurait été plus intéressant d'être plus précautionneux, parcimonieux, en se disant que l'on ne peut pas s'acheter le luxe aujourd'hui sur le dos de la précarité des Parisiens du futur.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, à l'issue de ce débat budgétaire et de la présentation des positions des groupes, permettez-moi de vous remercier, les uns et les autres, les unes et les autres, pour les contributions.

Nous allons à présent procéder au vote des amendements des vœux de tous les dossiers inclus dans la discussion budgétaire, ainsi qu'au vote des différents budgets. Je vous demande de rester à vos places et de ne pas perturber les opérations de vote. Les groupes ne se prononceront pas à nouveau, ils viennent de le faire. Je demanderai à Paul SIMONDON l'avis de l'Exécutif sur un certain nombre de sujets, sur les différents amendements et vœux.

Mes chers collègues, nous débutons avec le budget primitif de la Ville de Paris pour 2026, le projet de délibération DFA 68.

Je crois que l'avis de l'Exécutif est défavorable sur l'amendement n° 118 du groupe MoDem et Indépendants. C'est cela ?

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition d'amendement déposée par le groupe MoDem et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 118 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 119 déposée par le groupe MoDem et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 119 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 120 déposée par le groupe MoDem et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 120 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 121 déposée par le groupe MoDem et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 121 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 122 déposée par le groupe MoDem et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 122 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 123 déposée par le groupe MoDem et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 123 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 124 déposée par le groupe MoDem et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 124 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 125 déposée par le groupe MoDem et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 125 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 126 déposée par le groupe MoDem et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 126 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 127 déposée par le groupe MoDem et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 127 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 128 déposée par le groupe MoDem et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 128 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 129 déposée par le groupe MoDem et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 129 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 134 déposée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 134 est repoussée.

Je crois que l'amendement n° 136 du groupe "Les Écologistes" est retiré au profit de la lettre rectificative.

Idem pour l'amendement n° 137 du groupe "Les Écologistes".

Idem sur l'amendement n° 138 du même groupe.

Idem sur les amendements n°s 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145 et 146 du groupe "Les Écologistes".

Sur l'amendement n° 150 du groupe Paris en commun, je crois qu'il est aussi retiré au profit de la lettre rectificative.

Idem sur les amendements n° 151 du groupe Paris en commun et n° 152 des groupe Paris en commun et Communiste et Citoyen.

Concernant l'amendement n° 155 du groupe Communiste et Citoyen, je crois qu'il est retiré au profit de la lettre rectificative.

Idem sur les amendements n°s 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165 et 166 du même groupe.

Je demande à présent l'avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 167 du groupe Communiste et Citoyen. Idem, je crois qu'il est retiré aussi.

Je mets donc aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 1 déposée par l'Exécutif, bien sûr avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La lettre rectificative n° 1 est adoptée.

Sur le vœu n° 1 du groupe MoDem et Indépendants, l'avis de l'Exécutif est défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 2 déposée par le groupe MoDem et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 3 déposée par le groupe MoDem et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 4 déposée par le groupe MoDem et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 5 déposée par le groupe MoDem et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 6 déposée par le groupe MoDem et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 7 déposée par le groupe Pour Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 8 déposée par le groupe Pour Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 9 déposée par le groupe Pour Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 10 déposée par le groupe Pour Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Abstention pour le groupe Changer Paris sur les vœux n^{os} 8, 9 et 10. D'accord, nous le notons.

L'Exécutif a émis un avis défavorable sur le vœu n° 47 du groupe Changer Paris.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2025 DFA 68-1° - Budget d'investissement pour 2026.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous passons au projet de délibération DFA 68-1° relatif au budget primitif d'investissement de la Ville de Paris pour 2026, tenant compte de la lettre rectificative n° 1, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22, L. 2512-1, L. 3211-2, L. 5217-10-1 à L. 5217-10-15 et L. 5217-12-2 à L. 5217-12-5 ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération 2020 DFA 20 des 23 et 24 juillet 2020, relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris ;

Vu la délibération 2022 DFA 47 des 15, 16 et 17 novembre 2022 relatives à la durée et au mode de gestion des amortissements des actifs du budget général ;

Vu les délibérations 2018 DFA 75 M et DFA 25 G du 19 novembre 2018 relatives au choix du régime budgétaire sur les provisions et dépréciations ;

Après consultation de la conférence de programmation des équipements prévue à l'article L. 2511-36 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 3 décembre 2025 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget de la Ville de Paris pour 2026 ;

Sur le rapport présenté par M. Paul SIMONDON, au nom de la 1ère Commission ;

Délibère :

Article 1 : Le budget d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2026 est arrêté comme suit :

- à la somme de 1.993.429.575,00 euros en ce qui concerne les autorisations de programme nouvelles, selon l'état annexé ;

- à la somme de 2.338.878.454,00 euros en recettes et en dépenses en ce qui concerne les crédits de paiement, selon l'état annexé.

(Voir annexe n° 1).

La ventilation par fonction des autorisations de programmes nouvelles est la suivante :

Fonction	Autorisations de programme nouvelles
0 - Services généraux¹	327.945.561,00
1 - Sécurité	19.194.889,00
2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	54.587.299,00
3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	156.907.073,00
4 - Santé et action sociale²	29.607.750,00
5 - Aménagement des territoires et habitat	1.237.266.552,00
6 - Action économique	4.830.000,00
7 - Environnement	127.464.000,00
8 - Transports	35.626.451,00
Total général	1.993.429.575,00

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à constituer une provision pour risques et charges en application de l'article R.2321-2 du code général des collectivités territoriales.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget, de chapitre à chapitre dans les limites de 7,5 % des dépenses réelles de la section d'investissement.

Article 4 : Pour assurer l'équilibre du budget d'investissement de 2026, les emprunts qui seront réalisés pour l'année 2026, en une ou plusieurs fois, ne pourront être supérieurs à 657.973.428,00 euros ou à un montant équivalent dans d'autres devises.

La Ville de Paris pourra choisir d'emprunter :

- soit directement auprès des banques ;
- soit par des émissions obligataires en dehors ou dans le cadre d'un programme d'émission de titres EMTN (*Euro Medium Term Notes*) ;
- soit sous forme de placements privés n'ayant pas le format obligataire.

Ces emprunts pourront être réalisés sous réserve des dispositions suivantes :

- le droit applicable au contrat d'emprunt sera celui de l'un des États membres de l'Union européenne ;
- durée maximale de l'emprunt : 50 ans ;
- taux appliqué : taux fixe ou taux révisable ; en cas d'application de taux révisables, les intérêts pourront être calculés sur la base des index de référence suivants : TEC5, TEC 10, Euribor 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, ESTER (et ses composés), OAT, OATi, OATei, livret A, inflation française ou européenne, ou tout autre index de référence communément utilisé par les marchés financiers. Les index révisables de référence ne pourront être majorés d'une marge supérieure à 300 points de base ;
- en cas de taux fixe, le taux effectif global sera inférieur à 8 % ;

¹La fonction "Services généraux" regroupe les chapitres fonctionnels suivants : 900 - "Services généraux" ; 900-5 - "Gestion des fonds européens" ; 923 - "Dettes et autres opérations financières" ; et 950 - "Dépenses imprévues".

² Y compris chapitre 904-4 - "RSA".

- amortissement : l'emprunt pourra être *in fine* ou amortissable selon une structure définie par le contrat. L'emprunt pourra éventuellement être assorti d'un différé d'amortissement ;

- les frais et commissions bancaires pour chaque emprunt conclu auprès d'une banque ne devront pas être supérieurs à 1 % du capital restant dû chaque année de l'emprunt. Dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'emprunt, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés ;

- les frais et commissions bancaires pour chaque émission obligataire conclue en dehors ou au sein d'un programme EMTN ne devront pas être supérieurs à 1 % du capital restant dû chaque année de l'émission obligataire. Dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés ;

- les frais autres que frais et commissions bancaires (frais de notation, honoraires d'avocats, honoraires de conseils, frais de documentation légale, prospectus, frais d'impressions, redevances de bourses, frais de listing, frais de service financier, etc.) pour chaque émission obligataire conclue ne devront pas être supérieurs à 1 % du capital restant dû chaque année de l'émission obligataire. Dans le cas de frais applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés.

Mme la Maire est autorisée à effectuer des mises à jour du programme EMTN en tant que de besoin en cours d'exercice.

Les conditions dans lesquelles la Maire de Paris peut décider de mettre en place des opérations de couverture sont les suivantes :

- la durée maximale des opérations de couverture ne devra pas être supérieure à la durée d'amortissement résiduelle des emprunts sur lesquels elles portent ;

- le montant de la couverture d'une opération ne peut aller au-delà de son encours ;

- le profil final composé par l'emprunt d'origine et le ou les swaps de couverture devra rester classé A1 selon la charte Gissler ;

- les index révisables de référence en euro des contrats de couverture de taux d'intérêts devront être les mêmes que ceux autorisés pour les emprunts tels que déterminés ci-dessus ;

- les devises de référence des contrats de couverture de change pourront être les suivantes : euro, USD, GBP, CHF, JPY, HKD, NOK ou toute autre devise couramment utilisée sur les marchés ;

- les opérations de couverture de taux d'intérêt pourront être :

- des contrats d'échange de conditions d'intérêt ("*Swap*"), taux fixe contre index révisable ou index révisable contre taux fixe ; index révisable préfixé contre index révisable post-fixé ou index révisable post-fixé contre index révisable préfixé ; index révisable contre un autre index révisable ;

- des contrats d'accord sur taux futur ("*Future Rate Agreement*" - FRA) ;

- des contrats d'options sur taux d'intérêt, notamment : garantie de taux plafond ("*Cap*") ; garantie de taux plancher ("*Floor*") ; tunnel de taux d'intérêt associant un plafond et un plancher ("*Collar*") ;

- les opérations de couverture de change pourront être des swaps de devises ("*Cross Currency Swap*") dont le but sera de supprimer le risque de change pour la Ville de Paris ;

- les opérations de couverture pourront être modifiées, annulées partiellement ou annulées totalement. Ces opérations pourront donner lieu à la réception ou au paiement par la Ville de Paris de soultes correspondant à la valeur de marché des instruments annulés ou modifiés ;

- par ailleurs, pour les procédures d'annulation totale et afin de chercher à annuler les opérations aux meilleures conditions, la Ville de Paris se réserve la possibilité d'effectuer une assignation entre banques lorsque celle-ci est possible ;

- les établissements de crédit co-contractants dont la compétence est reconnue pour ce type d'opération seront mis en concurrence et sélectionnés en fonction de leurs offres au regard des possibilités que présente le marché au moment considéré ;

- les primes et commissions cumulées versées au titre des contrats d'options sur taux d'intérêt ne pourront excéder 2 % annuellement du capital de référence couvert."

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous propose de vous prononcer, globalement, à main levée, sur le projet de délibération DFA 68-1° relatif au budget primitif d'investissement de la Ville de Paris, en tenant compte de la lettre rectificative n° 1.

Qui est pour ?

Contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le budget primitif d'investissement de la Ville de Paris pour 2026 est adopté. (2025, DFA 68-1°).

2025 DFA 68-2° - Budget de fonctionnement pour 2026.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous propose à présent de passer au projet de délibération DFA 68-2° relatif au budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2026, tenant compte de la lettre rectificative n° 1, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22, L. 2512-1, L. 3211-2, L. 5217-10-1 à L. 5217-10-15 et L. 5217-12-2 à L. 5217-12-5 ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération 2020 DFA 20 des 23 et 24 juillet 2020, relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris ;

Vu la délibération 2022 DFA 47 des 15, 16 et 17 novembre 2022 relatives à la durée et au mode de gestion des amortissements des actifs du budget général ;

Vu les délibérations 2018 DFA 75 M et DFA 25 G du 19 novembre 2018 relatives au choix du régime budgétaire sur les provisions et dépréciations ;

Vu le projet de délibération en date du 3 décembre 2025 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget de la Ville de Paris pour 2026 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Paul SIMONDON, au nom de la 1ère Commission ;

Délibère :

Article 1 : Le budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2026 est arrêté comme suit :

- Dépenses : 10.298.594.091,00 euros

- Recettes : 10.298.594.091,00 euros

(Voir annexe n° 2).

Les dépenses et les recettes sont réparties conformément aux états annexés.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à constituer une provision pour risques et charges en application de l'article R.2321-2 du CGCT.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder aux virements de crédits, rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget, de chapitre à chapitre dans la limite de 1,5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement du budget municipal, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel."

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous propose de vous prononcer globalement, à main levée, sur le projet de délibération DFA 68-2° relatif au budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris, en tenant compte de la lettre rectificative n° 1.

Qui est pour ?

Contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2026 est adopté. (2025, DFA 68-2°).

2025 DFA 68-3° - Evolutions de tarifs.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, globalement, le projet de délibération DFA 68-3° relatif aux évolutions de tarifs, tenant compte de la lettre rectificative n° 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DFA 68-3°).

2025 DFA 63 Budget 2026 des états spéciaux d'arrondissement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, globalement, le projet de délibération DFA 63 qui a trait au budget primitif des états spéciaux d'arrondissement, tenant compte de la lettre rectificative n° 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DFA 63).

Les états spéciaux d'arrondissement sont adoptés.

2025 DFA 69 Budget primitif emplois pour 2026.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant au projet de délibération DFA 69 concernant le budget primitif emplois pour 2026 de la Ville de Paris.

Sur l'amendement n° 147 du groupe "Les Écologistes", je crois qu'il est retiré au profit de la lettre rectificative.

Idem sur l'amendement n° 148 du même groupe.

Je pense que l'amendement n° 168 du groupe Communiste et Citoyen est retiré au profit de la lettre rectificative, comme les amendements n°s 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175 et 176 du même groupe.

Je mets donc aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 2 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La lettre rectificative n° 2 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 69.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DFA 69).

Le budget primitif emplois pour 2026 est adopté.

2025 DILT 16 Budget primitif 2026 du budget annexe des transports automobiles municipaux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons par le budget primitif 2026 du budget annexe des Transports automobiles municipaux.

Je mets aux donc voix, à main levée, le projet de délibération DILT 16.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DILT 16).

2025 DPE 45 Budget annexe de l'assainissement - Budget primitif 2026.

2025 DPE 47 Budget annexe de l'assainissement - Fixation du taux et des modalités de calcul de la redevance d'assainissement (part collecte) à compter du 1er janvier 2026.

2025 DPE 48 Fixation du mode de calcul des tarifs des recettes du budget annexe de l'assainissement à compter du 1er janvier 2026.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au vote de trois projets de délibération concernant le budget annexe de l'assainissement.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 45 relatif au budget annexe de l'assainissement. - Budget primitif pour 2026.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DPE 45).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 47 relatif à la fixation du taux et des modalités de calcul de la redevance d'assainissement par collecte à compter du 1er janvier 2026.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DPE 47).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 48 relatif à la fixation du mode de calcul des tarifs des recettes du budget annexe de l'assainissement à compter du 1er janvier 2026.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DPE 48).

Le budget annexe de l'assainissement est adopté.

2025 DPE 46 Budget annexe de l'eau - Budget primitif 2026.

2025 DPE 51 Budget annexe de l'eau - Fixation de la part communale à compter du 1er janvier 2026.

2025 DPE 50 Budget annexe de l'eau - Fixation de la contre-valeur pour la redevance sur la performance des réseaux d'eau potable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au vote de trois projets de délibération concernant le budget annexe de l'eau.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 46 relatif au budget annexe de l'Eau. - Budget primitif 2026.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DPE 46).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 51 relatif à la fixation de la part communale à compter du 1er janvier 2026.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DPE 51).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 50 relatif à la fixation de la contre-valeur pour la redevance sur la performance du réseau d'eau potable au 1er janvier 2026.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DPE 50).

Le budget annexe de l'eau est adopté.

2025 DSOL 90 Budget primitif de l'exercice 2026 du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Sur l'amendement n° 177 du groupe Communiste et Citoyen, je crois qu'il est retiré au profit de la lettre rectificative.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 90 relatif au budget primitif de l'exercice 2026 du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DSOL 90).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 3 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La lettre rectificative n° 3 est adoptée.

2025 DSOL 186 Budget primitif créant, pour l'année 2026, les emplois des personnels des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au vote, à main levée, du projet de délibération DSOL 186 relatif au budget primitif créant, pour l'année 2026, les emplois des personnels des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DSOL 186).

2025 DSOL 197 Communication relative au Budget primitif 2026 du budget général du Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au projet de délibération DSOL 197 concernant une communication relative au budget primitif 2026 du budget général du Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote.

2025 DDCT 121 Bleu budgétaire Intégration 2024.

2025 DTEC 41 Bleu Climat 2024.

2025 DJS 155 Bleu budgétaire jeunesse 2024.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Sur les bleus budgétaires, les projets de délibération DDCT 121, DTEC 41 et DJS 155, il n'y a pas de vote.

Les budgets de la Ville pour 2026 sont adoptés.

Je vous en remercie.

2025 PP 107 Budget primitif 2026 du budget spécial de la Préfecture de police.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ce n'est pas fini, nous passons au projet de délibération PP 107 relatif au budget primitif 2026 du budget spécial de la Préfecture de police.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 135 déposée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 135 est repoussée.

A la demande du groupe "Les Écologistes", un vote dissocié est organisé sur les chapitres 901-2 et 901-8 de la section investissement, et sur les chapitres 931-2 et 931-8 de la section de fonctionnement.

Je vous propose un vote groupé sur ces chapitres.

Je mets donc aux voix, à main levée, ces chapitres.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Ces chapitres sont adoptés.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 107 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, PP 107).

Le budget spécial de la Préfecture de police de Paris pour 2026, Monsieur le Préfet de police, est adopté.

Mes chers collègues, permettez-moi de vous dire ma fierté d'avoir conduit cette équipe, cette majorité, par des temps de tempêtes, des tempêtes extérieures, parfois des petites tempêtes internes. Grâce au travail et à la responsabilité de chacune et de chacun, nous avons conduit à bon port cette majorité, qui, à la différence de beaucoup d'autres lieux importants pour notre République, se dote en ce 16 décembre 2025 d'un budget.

Ce budget permettra aux Parisiennes et aux Parisiens de bénéficier des services publics importants, de continuer à bénéficier d'un investissement massif sur la transition écologique et d'un investissement massif, bien sûr, sur le logement, et de protéger les enfants par les mesures qui ont été adoptées aujourd'hui pour réhausser la qualité de notre service public.

Je tiens à le dire, ce budget vient aussi clôturer deux mandatures. A la fin de ces deux mandatures, le patrimoine des Parisiennes et des Parisiens est passé de 27 milliards d'euros à 47 milliards d'euros. Nous avons donc, par notre gestion, par notre investissement, non pas affaibli la Ville, mais enrichi le patrimoine des Parisiens.

Pour cela, membres de cette majorité, et membres de l'opposition qui, parfois, nous ont accompagnés, je vous dis un immense merci d'avoir servi les Parisiennes et les Parisiens.

Comme toutes les belles histoires se terminent non pas par un banquet, mais par un "pot", je vous invite à partager, majorité comme opposition, le "pot" prévu en salle des fêtes.

Merci à vous !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 16 décembre 2025 à dix-huit heures dix minutes, est reprise le mercredi 17 décembre 2025 à neuf heures, sous la présidence de Mme Anouch TORANIAN, adjointe).

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

2025 DDCT 148 Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires, les projets d'amélioration et d'animation de l'espace public (subventions d'investissement, GUP, BPP).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux locaux associatifs en pied d'immeuble social dans les quartiers populaires.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous reprenons donc notre séance avec le projet de délibération DDCT 148 relatif au soutien de la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires, les projets d'amélioration et d'animation de l'espace public, à l'amendement technique n° 117 et au vœu référencé n° 12 du groupe Changer Paris.

La parole est à M. le Maire du 17e, Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le projet de délibération que nous examinons aujourd'hui porte sur un sujet fondamental : le soutien aux associations dans les quartiers populaires, la rénovation de leurs locaux et l'amélioration de l'espace public.

Sur le principe évidemment, nous y sommes favorables. Dans le 17e arrondissement, plusieurs projets méritent d'être clairement salués, parce qu'ils répondent à des besoins concrets, qu'ils sont portés par des associations reconnues et s'inscrivent dans une logique d'utilité réelle pour les habitants.

Je pense d'abord au site du 5, boulevard du Bois-le-Prêtre dans les anciens locaux du centre social Pouchet en préfiguration, à la "Cabane bleue", "La fabrique des petits hasards", et "Acture", qui y ont maintenant pris place dans un véritable centre associatif de proximité.

Ces projets illustrent ce que nous défendons : des associations actives, visibles, ancrées dans les quartiers, qui travaillent ensemble, avec et pour les habitants.

La "Cabane bleue", par exemple, mène un travail éducatif avec l'association "Feu vert", club de prévention spécialisé, pour un montant de 12.000 euros, financé par la Ville, par "Paris Habitat" et des fonds propres.

"La fabrique des petits hasards" porte un projet théâtral, culturel, artistique de plus de 21.000 euros, cofinancé par la Ville et la C.A.F.

"Acture" développe un projet ambitieux de plus de 33.000 euros, là encore soutenu par la Ville, la C.A.F., "Paris Habitat" et ses fonds propres.

Je veux saluer également "Culture prioritaire" rue Navier, pour un projet de sécurisation indispensable de ses locaux, et "Ecoutes habitat 17" boulevard Bessières, amicale de locataires dans le cadre d'un projet d'embellissement d'équipements, qui participe directement à la qualité d'accueil et des services rendus.

Ces associations font un travail remarquable et justifient pleinement l'engagement financier de la Ville et des partenaires publics. Je tiens à le dire clairement, oui, ces subventions sont utiles et, oui, elles sont légitimes.

Mais, et c'est là que commence notre responsabilité politique, ce tableau positif ne doit pas masquer une réalité beaucoup plus problématique : dans les quartiers populaires du 17e arrondissement comme ailleurs à Paris, de nombreux locaux associatifs en pied d'immeuble social ne profitent pas du tout au quartier.

Certains sont d'ailleurs sous-utilisés, d'autres sont totalement inutilisés et pourtant ils bénéficient de loyers préférentiels, parfois d'exonérations fiscales et occupent des emplacements stratégiques au quartier.

Les bailleurs se montrent souvent d'ailleurs très frileux à l'idée de remettre en cause ces situations, au motif que les loyers sont payés, mais payer un loyer ne saurait suffire à justifier l'occupation d'un local censé servir le bien commun et l'intérêt général du quartier.

Nous avons encore eu un exemple très récent porte de Saint-Ouen, avec un local attribué à un club de football du 18e arrondissement, qui ne s'en sert que pour des usages internes occasionnant au passage des nuisances pour les riverains, sans aucun bénéfice pour le quartier.

Pendant ce temps, des associations sérieuses, investies, reconnues, peinent à trouver un local pour développer leurs projets au service des habitants. C'est précisément pour répondre à cette incohérence que nous présentons le vœu rattaché à ce projet de délibération.

Ce vœu repose sur une idée simple : les locaux associatifs en pied d'immeuble social sont évidemment d'abord un outil précieux, mais ils doivent être utilisés de manière stratégique, transparente et exigeante. Nous demandons donc une véritable stratégie partagée pour que soit mise en place cette programmation des activités dans ces locaux, conformément à ce que prévoit la convention d'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties, la T.F.P.B.

Nous demandons ensuite que des contreparties claires, précises, opérationnelles soient systématiquement intégrées dans les baux associatifs. Les horaires d'ouverture, l'action ouverte aux habitants, les partenariats locaux, l'évaluation aussi régulière de l'activité, des engagements concrets en accord avec les mesures définies d'ailleurs par le pacte pour les quartiers populaires.

Enfin, nous demandons que les bailleurs soient réellement encouragés à engager des procédures de résiliation lorsque ces contreparties ne sont pas respectées, afin de permettre la réaffectation de ces locaux à des associations réellement actives et utiles aux habitants.

Ce que nous défendons ici, ce n'est pas une logique punitive, c'est une logique d'équité, d'efficacité et de respect des habitants des quartiers populaires. Soutenir les bonnes associations, oui ; tolérer les occupants fantômes, non.

Ce projet de délibération et ce vœu doivent donc être l'occasion d'un changement de méthode. Plus de cohérence, plus d'exigence, et surtout plus de résultats concrets pour les habitants. C'est dans cet esprit que nous vous invitons à adopter ce vœu.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Laurent SOREL, pour cinq minutes.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Tout d'abord, je tenais à me réjouir de ce projet de délibération et de ces subventions qui viennent en soutien à 25 projets associatifs. Evidemment, il y en a dans nombre d'arrondissements, mais je parlerai notamment de "Soleil Blaise", de "La Fasti", ou bien de la "Fabrique Documentaire" qui s'installe dans le 20e.

On va dire par attachement à l'arrondissement où je suis élu, des associations qui jouent un rôle très important, "Soleil Blaise" dans le quartier Saint-Blaise, "La Fasti" dans le quartier des Amandiers.

Je tenais aussi à faire remarquer que c'est d'autant plus important que la Ville soutienne les associations sur la rénovation de leurs locaux notamment, dans une période où elles sont en difficulté. Il y a eu de nombreuses mobilisations du monde associatif. On sait qu'il y a aujourd'hui un plan social silencieux dans les associations, et on connaît aussi le rôle très important que les associations jouent à Paris. Ce sont 130.000 salariés qui sont embauchés par 13.000 associations, mais ce sont aussi 500.000 bénévoles qui jouent ce rôle souvent vital dans les quartiers.

Certes, ces associations sont les relais de l'intervention de la Ville de Paris dans les quartiers populaires, mais elles sont aussi investies, j'ai envie de dire surtout investies, par les habitants qui veulent s'engager dans une logique de solidarité, une logique d'émancipation citoyenne.

Ils ont évidemment besoin d'un support à leurs actions, et ces associations soient la sève de ces quartiers et permettent de construire ou de renforcer en tout cas les liens sociaux, parce qu'on est dans une situation, on le sait bien, où il y a un désengagement de l'Etat et où la Ville, en partie, se substitue à l'Etat, mais dans une situation où les quartiers populaires sont de plus en plus délaissés par la politique de l'Etat.

Le problème, c'est que je vois et j'entends M. BOULARD, je lis le vœu déposé par la droite, et je sens qu'il y a une même logique de suspicion systématique par rapport aux associations... Mais oui, parce que c'est dit avec des mots doux, mais derrière les mots doux, il y a la volonté de mettre au pas, d'être toujours dans une même logique de suspicion, parce que c'est de permettre à la Ville de punir les associations qui ne rentrent pas dans un cadre qui serait déterminé par vous probablement, comme étant en accord avec l'intérêt de la population.

Je vois comment le Conseil régional a pu s'appuyer sur soi-disant un certain nombre de règles pour sanctionner certaines associations.

Je vois comment le contrat d'engagement républicain peut être utilisé pour mettre au pas un certain nombre d'associations.

Je vois comment les associations, en particulier des quartiers populaires, sont soupçonnées d'être en décalage avec les principes républicains dès qu'elles font un peu trop de bruit ou sortent un peu de ce qui est considéré comme étant l'intérêt commun.

Il faut se rappeler quand même que les associations jouent un autre rôle, c'est un rôle démocratique. Ce rôle démocratique, c'est aussi de faire entendre une voix différente de celle que l'on peut porter, nous, c'est aussi la possibilité de contester le rôle des élus.

Je le dis très tranquillement parce que je trouve que c'est aussi le rôle de ces associations de pouvoir rentrer dans le lard des élus, des élus de droite comme des élus de gauche, parce qu'il y a ce décalage, on le sait, dans le monde politique, entre les élus, quels qu'ils soient, nous en tant qu'élus, et les habitants.

Ce lien peut être construit aussi en partie par les associations. Il faut donc leur laisser cette possibilité, dans les limites du droit évidemment, mais le droit est précis et donc suffit aujourd'hui à contrôler les associations. Il faut leur laisser cette possibilité de contester ce que nous, on considère comme étant l'intérêt commun.

Evidemment, je voterai contre ce vœu. En revanche, vous l'avez compris, je voterai pour ce projet de délibération, parce que c'est tout à l'honneur de la Ville de Paris de continuer à soutenir le tissu associatif des quartiers populaires, parce que c'est aussi comme cela qu'on fait en sorte de compenser, au moins en partie, le désengagement de l'Etat.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je dois dire que cela me fait plaisir de m'être levée ce matin, puisque sur le projet de délibération, d'un bout à l'autre de l'hémicycle, c'est un soutien unanime pour nos associations en quartiers populaires.

Ce projet de délibération va nous permettre de proposer un investissement dans l'ensemble des arrondissements qui comptent des quartiers populaires, pour près de 20 projets qui vont améliorer les locaux associatifs, les locaux de nos associations au bénéfice des habitants et habitantes et des bénéficiaires dans leur ensemble, avec des travaux ou de l'équipement pour améliorer notre accueil.

Ce sont aussi quatre projets associatifs d'animation et d'embellissement de l'espace public qui pourront être soutenus. Et enfin, un budget participatif pour un très beau projet.

Concernant le vœu, ce vœu qui a été présenté en conseil du 17^e arrondissement, il intègre des amendements que nous avons formulés en lien avec les élus du 17^e arrondissement et je vous remercie, Monsieur le Maire, de les avoir intégrés, ce qui a permis d'adopter ce vœu à l'unanimité.

J'y rends donc un avis favorable, car ce vœu va dans le sens de ce que nous travaillons depuis plusieurs mois avec le contrat de ville, avec le pacte pour les quartiers populaires. L'objectif derrière, c'est bien d'accompagner les associations.

Je peux comprendre que mon cher collègue Laurent SOREL ait peur et soit vigilant, et je le remercie de sa vigilance, parce qu'il s'agit bien, en effet, de ne pas sanctionner les associations, mais bien de les accompagner.

En effet, il est important que nos locaux associatifs en pied d'immeuble au sein des quartiers populaires puissent bénéficier aux associations et dans le cadre de ce que vous avez bien nommé la TFPB, qui est une taxe à laquelle la ville renonce pour que les bailleurs puissent accompagner des projets associatifs notamment en quartiers populaires. Cela permet de moduler les loyers et de les baisser pour qu'ils deviennent accessibles aux associations et qu'elles puissent déployer toutes leurs activités que nous soutenons par ailleurs.

Cela a fait l'objet d'un accord entre les bailleurs avec lesquels nous travaillons pour trouver le bon accord, la Ville de Paris, mais aussi avec l'Etat à travers la Préfecture. Ce travail va nous permettre d'avancer ensemble pour qu'il y ait toujours plus d'activités en pied d'immeuble pour les habitants et habitantes des quartiers populaires.

L'objectif est bien de pouvoir, avec cet accompagnement, les stabiliser dans le temps puisque pour une association, les étapes indispensables, au-delà du soutien financier que l'on peut apporter, c'est la possibilité d'avoir un emploi. Et cela, ce sont les emplois adultes relais sur lesquels je suis un certain nombre de fois revenue, parce que nous les défendons avec beaucoup de vigueur quand le Gouvernement a tendance à plutôt les supprimer. L'autre étape indispensable, c'est la possibilité de bénéficier d'un local.

C'est pourquoi le travail que nous menons en ce moment est indispensable et je compte sur les bailleurs sociaux pour faire de gros progrès sur ce sujet. J'ai le sentiment, et par ailleurs, au regard des échanges que j'ai pu avoir avec eux, qu'ils partagent nos objectifs et avancent dans cette direction.

Que de bonnes nouvelles ce matin, que j'espère pouvoir vous confirmer très bientôt avec la signature et le passage au Conseil de février de cette annexe à la convention de la TFPB, qui nous permettra de poser le cadre pour les années à venir.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 117 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 117 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 12 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2025, V. 284).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 148 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DDCT 148).

Compte rendu de la 6e Commission.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous introduisons donc la 6e Commission, et je donne la parole à son président Emmanuel COBLENCÉ.

M. Emmanuel COBLENCÉ. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Effectivement, un compte rendu qui sera succinct des travaux de la 6e Commission, qui s'est réunie la semaine dernière en prévision et en préparation de notre séance du Conseil.

Evidemment, comme pour chaque 6e Commission préparatoire au Conseil du mois de décembre, nous avons longuement évoqué la question budgétaire et la présentation des budgets par l'ensemble des adjointes et adjoints de la 6e Commission, que je remercie d'ailleurs.

On a déjà eu une conversation très approfondie sur les budgets hier, donc je ne reviendrai pas dans le détail de l'ensemble des éléments qui ont été présentés. Simplement, je voudrais insister sur un point dont on va d'ailleurs parler ce matin et qui a été assez longuement abordé en 6e Commission, c'est la question des budgets liés à la restauration scolaire.

Vous le savez, les caisses des écoles de nos différents arrondissements peuvent faire face à des difficultés de financement importantes liées à l'augmentation des coûts, l'augmentation des coûts des denrées alimentaires qui a été spectaculaire en particulier depuis la pandémie de 2020, l'augmentation aussi du coût des flux, de l'énergie, du gaz, de l'électricité, etc., ainsi qu'à une augmentation des coûts de personnel.

La Ville, sur ce sujet comme sur beaucoup d'autres, prend ses responsabilités puisque les budgets au global de la restauration scolaire à Paris sont en hausse de 138 millions d'euros. C'est très important dans un contexte, vous le savez, où nous avons décidé de maintenir inchangés les tarifs de cantine depuis plus de 10 ans maintenant, donc avec une politique extrêmement volontariste en faveur de la justice sociale pour nos familles et une première tranche tarifaire qui reste, depuis 10 ans maintenant, à 13 centimes d'euros, tout en ayant une politique très ambitieuse sur les repas végétariens, sur la sortie des plastiques et la part du "bio" et des circuits courts.

Deuxième point qu'il me paraissait important de développer ici, et là encore nous aurons dans quelques minutes l'occasion d'y revenir, c'est la question des décharges de direction pour nos directrices et directeurs d'école, pour des écoles qui sont à cinq classes ou plus.

Vous le savez, de nombreux élus de cette majorité, j'en vois autour de moi à l'heure où nous nous parlons, se sont mobilisés très fortement depuis plusieurs mois pour faire en sorte que ce régime dérogatoire, qui fait que les directeurs et directrices sont totalement déchargés à partir de cinq classes à Paris, ce n'est pas exactement le même régime que dans le reste de la France, nous y sommes très attachés.

La Ville, là aussi, prend ses responsabilités, puisque nous serons amenés à voter dans quelques instants une convention, ainsi que le budget qui est afférent à cette convention, 12 millions d'euros par an, pour permettre à nos directrices et directeurs d'école de continuer à être déchargés à partir de cinq classes, et ainsi d'exercer leurs missions qui sont absolument essentielles au bon fonctionnement de nos écoles publiques.

Ce, dans un contexte de maillage territorial où nous avons fait le choix à Paris d'avoir des écoles à taille humaine, qui sont très proches des domiciles des parents et des familles.

Là aussi, un point qui me paraît important, la balle désormais est dans le camp du Ministère et du Rectorat pour que cette convention soit enfin signée, que nos directrices et nos directeurs aient la visibilité et puissent se projeter sur la prochaine année scolaire avec de la sérénité.

Dernier point enfin, c'est un sujet qui a été abordé par Patrick BLOCHE, c'est la question du versement suspendu du forfait au collège Stanislas. Là aussi, je ne doute pas que nous aurons l'occasion d'en discuter. La 6e Commission, vous le savez, avait été en pointe sur ce sujet, puisque nous avons auditionné, dans une séance exceptionnelle de notre commission, le nouveau directeur de Stanislas pour savoir quelles étaient les mesures qui étaient prises au sein de l'établissement.

Force est de constater que toutes les mesures n'ont pas été prises à l'heure où nous parlons et ce n'est pas la Ville qui le dit, ce n'est pas Patrick BLOCHE ou moi-même qui le disons, c'est le Rectorat qui le dit, le compte n'y est pas, en particulier sur les cours d'éducation à la culture chrétienne ou sur les questions liées à l'éducation à la vie affective et relationnelle.

Dans ce contexte, puisque les engagements pris ne sont pas tenus, la Ville a décidé de ne pas verser le forfait, ce qui est bien normal et en ligne avec l'évaluation qui a été faite par le Ministère.

Voilà donc trois sujets sur lesquels je voulais revenir. Bien sûr, l'ensemble des adjointes et des adjoints, comme pour chaque séance de la 6e Commission, a pu présenter les principaux projets de délibération, mais nous allons y venir dans quelques instants.

Je ne suis donc pas plus long, Madame la Maire, et je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

2025 DJS 123 Approbation des modalités d'accueil, d'indemnisation et de financement des formations de la promotion 2025-2026 du Service civique parisien.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons donc le projet de délibération DJS 123 relatif à l'approbation des modalités d'accueil, d'indemnisation et de financement des formations de la promotion 2025-2026 du service civique parisien.

La parole est à Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, pour cinq minutes.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération concerne le service civique parisien pour l'année 2025-2026. Il permet à la Ville de Paris de poursuivre son engagement en faveur de la jeunesse, en accueillant jusqu'à 500 jeunes volontaires sur des missions utiles à tous.

Concrètement, ces jeunes sont âgés de 16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap. Ils s'engagent pendant 6 à 12 mois dans des missions d'intérêt général. Ils interviennent également dans des domaines essentiels comme la solidarité, l'accompagnement des personnes âgées, l'environnement, l'éducation, la citoyenneté ou encore le service public de proximité. Ils viennent ainsi en appui des agents municipaux, sans jamais s'y substituer.

En contrepartie, bien sûr, ces volontaires perçoivent une indemnité mensuelle d'environ 505 euros net versée par l'Etat, à laquelle s'ajoute un complément de 114,85 euros versé par la Ville de Paris. Cela permet de rendre ce dispositif accessible à tous, sans condition de diplôme.

Au-delà de l'indemnisation, les volontaires bénéficient d'un accompagnement complet, c'est-à-dire qu'ils ont une formation à la citoyenneté et aux valeurs de la République, une formation aux premiers secours, un tutorat, et une aide à la construction de leur projet d'avenir et de leur insertion professionnelle.

Ce projet de délibération confirme donc que le service civique est un outil fort d'engagement, de solidarité et d'émancipation des jeunes au service de tous les Parisiens.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci, chère collègue, merci, chère Delphine MALACHARD DES REYSSIERS d'attirer l'attention de tout le monde sur l'enjeu du service civique.

Vous l'avez rappelé, c'est ouvert aux 16-25 ans, jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, sans condition de diplôme. Le service civique constitue pour beaucoup une étape structurante dans leur parcours d'engagement et d'insertion.

Depuis sa création, la Ville de Paris a accueilli plus de 3.300 volontaires en service civique sur des missions de solidarité : la lutte contre l'exclusion, la préservation de l'environnement, la participation citoyenne ou encore la réussite éducative, les droits des enfants également pour rendre un service public encore plus proche des usagers et des usagères.

Depuis 2024, ces jeunes volontaires peuvent trouver d'ailleurs, au sein de Quartiers Jeunes, un "quartier engagement" qui est un lieu ressource et d'accompagnement dans leurs missions et dans leur parcours d'insertion professionnelle.

Je veux quand même vous alerter parce qu'en 2026, plusieurs missions phares de la Ville de Paris vont continuer de mobiliser les volontaires pour porter des livres, lutter contre l'isolement des personnes âgées, sensibiliser les enfants sur leurs droits, mener des actions en faveur de l'éco-citoyenneté, avec le tri des déchets par exemple.

Mais cette dynamique, aujourd'hui, est très fragilisée par des choix austéritaires du Gouvernement. Je vous explique, le budget du service civique est en effet proposé aujourd'hui par l'Etat en baisse de 20 % dans le projet de loi de finances pour 2026. Ce sont 114 millions d'euros par rapport à 2025 qui seraient en moins.

L'existence même de l'Agence du service civique est menacée par des parlementaires de droite et par la Ministre des Comptes publics, qui veulent arrêter un certain nombre d'agences d'Etat. L'Agence du service civique est donc en difficulté. Elle l'était déjà l'année dernière et risque d'être extrêmement menacée l'année qui arrive.

C'est un recul qui s'inscrit dans des orientations politiques que nous combattons. Ces dernières années, Emmanuel MACRON a renoncé à l'objectif d'un service civique de masse pour lui préférer le service national universel, peut-être bientôt remplacé par un possible service militaire. C'est donc au détriment de ce service civique, qui pourtant fait l'unanimité sur les bancs du Conseil de Paris, je le crois.

Nous continuons donc à défendre qu'une démarche civile reste préférable à une logique de contrainte et d'embrigadement de la jeunesse. Il s'agit en effet de permettre l'engagement des jeunes. On va continuer à défendre ce service civique, qui ne peut et ne doit se substituer à des emplois stables et correctement rémunérés. Il ne faut pas réduire les moyens du service civique.

C'est "de facto" aussi fragiliser les associations et les services publics qui accompagnent les jeunes, et réduire encore les chances de milliers de jeunes qui ont déjà des parcours très contraints. Ces services civiques leur permettent de découvrir de nouveaux horizons, de s'engager pleinement pour l'intérêt général.

A cela donc s'ajoute l'incertitude immédiate, le recours à une loi spéciale pour le budget national empêcherait toute nouvelle entrée en mission début 2026. La campagne de publication des postes de la Ville de Paris a d'ores et déjà dû être repoussée à cause de cela.

Face à cela et quoi qu'il arrive, je vous propose donc ce projet de délibération, parce que nous portons toutes et tous ensemble le fait que Paris continue de faire le choix de la jeunesse. C'est pourquoi je vous invite à voter ce projet de délibération maintenant, avec un objectif d'accueil de la Ville de Paris maintenu de 500 volontaires en service civique en 2025-2026, et j'espère que les parlementaires entendront la nécessité de maintenir ces services civiques. Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 123.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DJS 123).

2025 DJS 160 Mise en œuvre du dispositif "Paris Jeunes Vacances" pour l'année 2026.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DJS 160 relative à la mise en œuvre du dispositif "Paris Jeunes Vacances" pour l'année 2026 et l'amendement technique n° 184 qui y est rattaché.

M. AQUA n'est pas là...

Je mets aux voix, à part si vous souhaitez prendre la parole pour l'amendement technique ?

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Juste pour la beauté de la citation : "Nous voulons que l'ouvrier, le paysan et le chômeur trouvent dans le loisir la joie de vivre et le sens de leur dignité".

Ce sont les mots de Léo Lagrange et cela me fait plaisir de les citer ce matin. Il était sous-secrétaire d'Etat aux Sports et aux Loisirs du Front populaire dans un discours prononcé en juin 1936. Cette ambition des droits aux loisirs est importante, et donc hier nous avons voté une lettre rectificative pour avoir plus de budget pour "Paris Jeunes Vacances". Cet amendement technique en est la déclinaison directe.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 184 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 184 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 160 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DJS 160).

2025 DAJ 45 Retrait de la protection fonctionnelle accordée à Mme Rachida DATI.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAJ 45 concernant le retrait de la protection fonctionnelle accordée à Mme Rachida DATI.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Nous allons en effet parler de Rachida DATI, de ses demandes de protection fonctionnelle, elle qui dit qu'elle ne demande jamais l'argent des Parisiens pour elle-même, et même là d'un projet de délibération de retrait de la protection fonctionnelle. Parce qu'en effet, nous sommes dans un Etat de droit, et c'est ce qu'est venu rappeler à Rachida DATI, le tribunal administratif de Paris, qu'elle avait sollicité pour exiger le retrait d'un vœu déposé au dernier Conseil de Paris par nos collègues du groupe Communiste et Citoyen.

Que demandait ce vœu qui la dérangeait tant ?

Il demandait l'interdiction pour les élus d'intervenir sur tout élément relatif à une demande de logement social d'un membre de sa famille. C'est quand même bien le moins. J'avoue n'avoir toujours pas compris ce qui, dans ce vœu, posait un problème.

Peut-être parce que cela rappelait les propos d'une collègue de la droite parisienne, de l'opposition, Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e, qui avait déclaré : "J'ai des amis et notamment des maires de mon bord qui me demandent un logement social pour leurs familles", et j'ajouterais, suivez mon regard...

Parce que ce vœu faisait aussi référence aux révélations du "Canard Enchaîné", qui dit que Mme DATI aurait profité de son titre d'élue pour attribuer ou faire attribuer un logement social à un membre de sa famille. Je n'ai fait que le lire comme vous dans le "Canard", je n'en sais pas davantage.

En tout cas, l'ordonnance rendue le 18 novembre par le juge des référés du tribunal administratif est on ne peut plus claire : "Le vœu en question ne saurait être regardé comme présentant manifestement un caractère outrageant, diffamatoire ou injurieux, de nature à justifier qu'il soit fait obstacle au droit d'expression des élus au Conseil de Paris, ni ne porte atteinte au principe de présomption d'innocence".

Alors bien sûr, la meilleure défense, c'est l'attaque, et Mme DATI a fait de cette maxime la sienne puisqu'elle passe son temps, pour faire un rideau de fumée, à attaquer, à menacer, et en réalité à intimider. Je ne sais pas sur qui marchent ces intimidations. En tout cas, pas sur nous. Peut-être sur les faibles, peut-être dans son camp politique, mais pas sur nous.

Et que visent ces intimidations ? Elles visent à faire taire, à ne pas parler de l'affaire Renault Nissan, Carlos GHOSN, dans laquelle elle est mise en cause et pour laquelle elle sera en procès à partir du 16 septembre prochain.

Elles visent à faire taire sur le soupçon de non-déclaration de biens à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique, des bijoux à hauteur de 420.000 euros d'après les révélations de presse.

Elles visent à faire taire sur les révélations faites sur des sommes, environ 300.000 euros, que Rachida DATI aurait, je mets du conditionnel, perçues de G.D.F. Suez quand elle était eurodéputée.

Eh non, ce n'est pas une affaire privée, ce n'est pas de l'argent privé, donc une affaire privée, c'est une affaire publique, c'est la question de la démocratie. L'argent qui corrompt, l'argent qui pourrit tout jusqu'à la conscience des hommes, pour reprendre le discours de François Mitterrand au congrès d'Épinay, cela n'est pas une affaire privée, c'est l'affaire de la démocratie. C'est le lieu ici, dans ce Conseil de Paris, de le dire.

Nous voterons donc ce projet de délibération de retrait de la protection fonctionnelle. Nous continuerons à parler de la démocratie, des mises en cause de Mme DATI, de la venue de son procès, de ce que nous pouvons aussi parallèlement apprendre dans la presse.

Je continuerai à signaler au Parquet, par le biais de l'article 40, lorsqu'il y aura des révélations dans la presse qui n'auront pas encore été prises en compte par la justice.

Nous sommes bien là, candidats ou pas, pour défendre la démocratie et pour défendre l'honneur de Paris.

Je vous remercie, Madame la Maire.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Président FÉRAUD.

Je donne à présent la parole à Mme Fatoumata KONÉ, présidente du groupe "Les Écologistes".

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, soyons clairs, Mme DATI a un problème avec les faits. Elle ne supporte pas que ses opposants politiques rappellent des faits. Mme DATI a ainsi attaqué en justice les présidents de groupe de la majorité pour avoir rappelé les dates de son procès. Car oui, du 16 au 28 septembre 2026, on le rappelle, Mme DATI fera face à la justice pour corruption et trafic d'influence. Je comprends qu'elle soit gênée que les Parisiennes et les Parisiens en soient informés, mais c'est un fait.

Mme DATI décide désormais d'attaquer les vœux en Conseil de Paris, s'ils ne lui conviennent pas. C'est une conception intéressante de la démocratie, manifestement inspirée de ce qui se pratique chez ses amis à Bakou.

La protection fonctionnelle est un mécanisme nécessaire pour préserver la liberté d'expression et d'action des élus. Elle n'a pas été conçue pour servir de bouclier judiciaire personnel à une élue qui multiplie les procédures contre ses opposants politiques. Elle n'a jamais eu vocation à permettre à une élue de faire payer ses avocats par les contribuables, pour attaquer le débat démocratique.

Or, c'est bien ce qui se passe ici. Depuis des mois, Mme DATI engage des poursuites à répétition contre d'autres élus, contre des groupes politiques, contre des prises de parole pourtant parfaitement légitimes dans cet hémicycle.

Ce ne sont pas des réponses politiques, ce sont des méthodes d'intimidation. Ces méthodes sont indignes d'une élue de la République, car quand on ne supporte plus la contradiction, quand on tente de régler des

désaccords politiques devant les tribunaux plutôt que dans le débat démocratique, c'est que l'on a un problème avec la démocratie elle-même.

Ce qui est encore plus choquant, c'est que Mme DATI a demandé que ces procédures soient financées par la Ville de Paris, oui, donc autrement dit, que les Parisiennes et les Parisiens payent, avec leur argent, des actions en justice dirigées contre d'autres élus.

Le juge administratif a été très clair : le vœu contesté n'était ni diffamatoire, ni injurieux, ni attentatoire à la présomption d'innocence. Il relevait pleinement du débat politique. Il n'y avait donc aucune attaque et encore moins de quoi justifier une protection fonctionnelle.

Maintenir cette protection, ce serait accepter que l'argent public serve à faire taire le débat. Ce serait accepter l'intimidation judiciaire comme méthode politique. Nous refusons cela.

C'est le temps du rappel à l'ordre démocratique. Le débat politique se mène ici, pas devant les tribunaux aux frais des contribuables.

Bien évidemment, vous l'avez compris, c'est pour ces raisons que nous voterons ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à présent à M. Ian BROSSAT, président du groupe Communiste et Citoyen.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Madame la Maire.

Nous sommes amenés à discuter de plusieurs demandes de protection fonctionnelle émanant de Mme DATI, c'est-à-dire qu'elle demande aux contribuables parisiens de prendre en charge ses frais de justice.

Elle n'est d'ailleurs pas là ce matin, on se demande en quoi elle s'est déguisée aujourd'hui, peut-être en Ministre de la Culture, cela changerait. En tout cas, ce qui est sûr, c'est que Mme DATI multiplie les procédures contre des élus, visant à nous empêcher de parler d'un certain nombre de faits, en particulier d'un certain nombre de faits rapportés par la presse.

C'est le cas d'un article du "Canard enchaîné" qui évoquait, suite aux propos de Jeanne d'HAUTESERRE, le fait que Mme DATI serait intervenue pour favoriser l'accès au logement social de sa sœur.

C'est vrai aussi de procédures lancées par Mme DATI contre cinq élus du Conseil de Paris, la Maire de Paris, Patrick BLOCHE, Fatoumata KONÉ, Rémi FÉRAUD et moi, qui avons eu le toupet d'évoquer un fait incontestable, à savoir que Mme DATI est poursuivie pour corruption et trafic d'influence et renvoyée devant le tribunal correctionnel en septembre 2026 pour des faits présumés.

Voilà la réalité, c'est que Mme DATI veut à toute force nous empêcher de parler de ces faits-là, qui sont pourtant des éléments qui feront partie inévitablement de la campagne des élections municipales. Ce ne sont rien d'autre que des procédures-bâillons qui visent à nous intimider, sans effet, et heureusement.

Regardons quand même l'image un peu plus générale. A droite, du côté des amis de Mme DATI, vous vous attaquez à des associations auxquelles vous reprochez d'émettre des opinions qui ne vous plaisent pas. Vous vous attaquez à des librairies qui vendent des livres qui ne vous plaisent pas. Vous vous attaquez à des élus qui ont le courage de rappeler un certain nombre de faits qui concernent votre candidature.

La réalité, c'est que ce que vous êtes en train de rétablir, c'est le délit d'opinion, c'est l'interdiction d'émettre des idées qui ne vous plaisent pas. Tout cela vous installe dans une catégorie politique, c'est le "trumpisme", c'est de cela que cela relève. Eh bien, nous ne nous laisserons pas impressionner par cela.

Quant au fait que vous demandez aux contribuables de payer les frais de justice de Mme DATI, la protection fonctionnelle est de droit, elle n'est pas obligatoire, Mme DATI fait le choix de demander aux contribuables parisiens de prendre en charge ses frais d'avocats. Elle chouine tous les matins sur la dette à Paris, elle réclame tous les jours des économies supplémentaires sur le dos des fonctionnaires de la Ville de Paris et notamment des plus modestes, et elle demande aux contribuables parisiens de payer ses frais d'avocats.

Je finis par me poser une question, que paie-t-elle de sa poche ? Pas grand-chose, à mon avis.

On voit là toute l'hypocrisie qui est la vôtre. L'hypocrisie qui consiste à refuser le logement social, sauf quand il s'agit d'en profiter soi-même et d'en faire profiter sa famille.

L'hypocrisie qui consiste à demander des économies à tout le monde, mais à demander aux contribuables parisiens de payer ses frais d'avocat. Et au fond, tout le monde voit bien cette réalité-là, et vous ne nous empêcherez pas de la rappeler.

Et enfin, quand même, contradiction majeure, vous avez passé tous les derniers mois à nous expliquer que vous voulez un changement de mode de scrutin pour que les Parisiens puissent élire directement leur maire. C'était votre grand argument.

La réalité, c'est que si par malheur, Mme DATI était élue en mars prochain, que se passerait-il vraisemblablement ? Elle serait démise de ses fonctions quelques mois plus tard. Les Parisiens auraient élu Mme DATI, et quelques mois plus tard, on s'apercevrait que le maire de Paris n'est pas celui qui aurait été choisi par les Parisiens, mais un maire de Paris issu de vos rangs, qui serait simplement élu par le Conseil de Paris.

L'arnaque est donc là. Vous avez fait croire aux gens qu'ils voteraient directement pour le maire. La réalité n'est évidemment pas celle-là. "A fortiori" si les Parisiens élaient quelqu'un qui serait démis de ses fonctions quelques mois plus tard. Eh bien tout cela, nous avons quelques mois pour le rappeler aux Parisiens. Comptez bien sur nous pour le faire, parce que cette vérité-là, nous la devons aux Parisiennes et aux Parisiens. Comptez sur nous, nous serons au rendez-vous.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne à présent la parole à M. Laurent SOREL, pour cinq minutes.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Je vais faire court, mais je tenais quand même à intervenir, parce que j'ai été choqué, cela ne fait pas si longtemps que cela que je suis au Conseil de Paris, de voir comment on pouvait détourner la protection fonctionnelle. Je suis tombé des nues quand j'ai vu, oui, c'est peut-être par naïveté, que Mme DATI osait attaquer cinq élus dont le seul tort, finalement, était de rappeler des faits, qui sont d'ailleurs publiés dans les médias, qu'elle était attaquée en justice pour corruption et trafic d'influence et que cela passait en septembre 2026.

Je ne vois pas en quoi d'ailleurs cela pouvait être un problème de prévenir les Parisiens et les Parisiennes avant le vote, qu'il y a une candidate qui va passer en justice pour corruption et trafic d'influence en septembre 2026.

Je suis tombé des nues aussi quand j'ai vu finalement comment Mme DATI tentait de judiciaireiser le débat politique. Cela a été dit, c'est très "trumpiste" comme logique, parce que plutôt que de répondre... Là on fait un débat, on se demande d'ailleurs si chacune et chacun des élus qui sont intervenus ici vont se retrouver attaqués en justice par Mme DATI par la suite, qui va demander aux contribuables parisiens de payer, évidemment, pour qu'elle puisse nous attaquer en justice, parce qu'on est intervenu et qu'on aurait osé critiquer Mme DATI dans un hémicycle où, ma foi, on exerce nos droits démocratiques à discuter, à s'attaquer mutuellement dans la mesure où il y a un respect et pas d'attaques personnelles.

Or là, effectivement, dans ce cas très concret, il y a une tentative de passer par des procédures-bâillons pour intimider, pour faire taire des élus, et c'est une logique purement "trumpiste". Je suis inquiet de ce que cela veut dire pour le débat politique.

Je ne vois pas quel est le problème, par exemple, de présenter un vœu au Conseil de Paris, comme l'ont fait les camarades du parti communiste, qui demande l'interdiction pour les élus d'intervenir sur les demandes de logements sociaux de leurs proches.

Il me semble que c'est un vieux débat que l'on a dans cette ville. Cela existait d'ailleurs du temps de M. Tiberi, ces pratiques à la Ville de Paris, et c'est l'une des raisons pour lesquelles un certain nombre de Parisiennes et de Parisiens sont mécontents de la façon dont les logements sociaux sont attribués, parce qu'il y a une suspicion. Une suspicion qui vient aussi des méthodes de certains élus à une certaine époque, et c'est normal d'être inquiet que ces méthodes n'aient pas totalement disparu.

Cela fait partie du débat politique. Cela fait partie du débat politique aujourd'hui de critiquer et de répondre à Mme DATI, et cela fait partie à un moment donné de la démocratie, qu'on puisse librement, ici, intervenir dans un hémicycle pour pouvoir attaquer politiquement les pratiques d'une élue du Conseil de Paris, qui doit rendre compte devant les Parisiennes et les Parisiens, de ses méthodes, de ce qu'elle fait, y compris de ce qu'elle fait mal.

Je ne comprends donc pas, encore une fois, cette logique, je suis inquiet de cette logique, et je suis ravi en tout cas que nous puissions demander démocratiquement le retrait de cette protection fonctionnelle devant le Conseil de Paris. Cette protection fonctionnelle, je suis évidemment pour qu'elle puisse exister, parce que c'est elle qui peut protéger les élus, qui peut protéger, y compris les membres de l'opposition de certaines pratiques d'un exécutif, et moi je suis pour qu'effectivement, y compris les élus de droite, soient protégés des excès de l'Exécutif.

Mais là, comme l'a dit effectivement le juge, on n'est pas dans ce cas de figure, donc je suis ravi de voter le retrait de cette protection fonctionnelle, et ravi que la démocratie s'exprime librement dans cet hémicycle. Merci.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne à présent la parole à M. David ALPHAND, pour cinq minutes.

M. David ALPHAND. - J'ai entendu attentivement les interventions précédentes, et je dois dire qu'à entendre en particulier l'orateur au nom du parti communiste français, je me disais en moi-même que là où il est à son meilleur, c'est dans le rôle de procureur dans les procès staliniens.

Il s'y complaît, mais je me disais aussi que cela fait froid dans le dos, cela fait vraiment froid dans le dos. La loi du 21 mars 2024 a modifié la procédure d'octroi de la protection fonctionnelle. C'est le point de départ. Les conditions d'octroi sont précisées à l'article L.21-23-35 du Code général des collectivités territoriales.

Depuis le début de la mandature, 41 protections fonctionnelles ont été accordées à différents membres de notre Conseil, de la majorité comme de l'opposition. Deux ont été refusées, à chaque fois à Mme DATI, et donc peut-être une troisième fois aujourd'hui.

Notre présidente a été attaquée dans cet hémicycle et a légitimement souhaité se défendre. Elle demande une protection fonctionnelle, qui est de droit, pour elle comme pour tout autre élu.

La majorité municipale sortante cherche à justifier le retrait de cette protection fonctionnelle par le fait que Mme DATI aurait perdu son action en justice, mais c'est ne vraiment pas comprendre le principe même de l'octroi de cette protection. A vous entendre, vous insinueriez presque qu'en cas de défaite, il ne saurait y avoir d'octroi pour protection fonctionnelle. Cela signifie que bon nombre de ces protections, ici accordées, devraient donc être remboursées.

Ce débat, c'est surtout une nouvelle preuve que vous ne connaissez que les attaques "ad hominem". Plutôt que de parler du fond, de votre bilan, de votre projet pour Paris, vous préférez tirer nos débats vers le bas. Ce n'est pas notre conception du débat public.

Merci.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à M. le premier adjoint, Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je sais, David ALPHAND, que vous défendiez l'indéfendable, mais je tiens tout de suite à préciser à notre Assemblée que tout ce que vous avez dit est faux, pour une simple raison, c'est qu'en raison du calendrier procédural, puisqu'il s'agissait d'une demande de référé-liberté devant le tribunal administratif de Paris, le juge des référés a statué avant que le Conseil de Paris ne puisse se réunir pour refuser formellement l'octroi de la protection fonctionnelle.

C'est la raison pour laquelle nous avons évidemment maintenu ce projet de délibération, c'est-à-dire que dans une procédure normale, notre Assemblée étant amenée à statuer sur l'opportunité ou non d'une protection fonctionnelle, nous aurions dû, si cela n'avait pas été un référé-liberté, nous réunir aujourd'hui, j'aurais présenté et je présente ce projet de délibération, on s'exprime, on vote pour, on vote contre, qu'importe, mais le débat aurait été préalable à la décision du juge.

Si vous voulez, comme il s'agissait d'une procédure expresse, si j'ose ainsi m'exprimer, nous sommes amenés, non pas à retirer la protection fonctionnelle à Rachida DATI, parce que le jugement a eu lieu et qu'elle a perdu, mais tout simplement parce que dès le départ, nous jugions qu'elle ne pouvait bénéficier de cette protection fonctionnelle.

Nous ne savons pas si Rachida DATI cherche à battre un record en matière de demandes de protection fonctionnelle tant celles-ci se multiplient au fil des séances, au point que nous n'en tenons plus le compte.

Nous ne pouvons, en revanche, accepter, je le dis solennellement, le recours à des procédures-bâillons qu'elle cherche à financer par l'argent public, cela a été excellemment dit par la présidente et les deux présidents des groupes de la majorité municipale, qu'elle cherche à financer par l'argent public, alors même que l'on sait qu'elle sait elle-même que ces procédures-bâillons sont vouées à l'échec.

Si nous vous proposons de refuser l'octroi de la protection fonctionnelle à Rachida DATI dans le cadre de sa demande de référé-liberté devant le tribunal administratif de Paris, visant, tenez-vous bien, cela a été rappelé, à obtenir, c'est donc de l'intimidation caractérisée, le retrait d'un vœu du groupe communiste de l'ordre du jour de la précédente séance du Conseil de Paris, ce n'est pas, et j'insiste sur ce point, parce qu'elle était déboutée par le juge, mais parce que dès le départ, elle ne disposait manifestement d'aucun fondement légal pour en demander le retrait.

En effet, le vœu concerné ne peut en aucun cas être gardé comme présentant un caractère manifestement outrageant, diffamatoire ou injurieux, de nature à justifier une atteinte au droit d'expression des élus du Conseil de Paris. Il ne porte pas davantage atteinte au principe de la présomption d'innocence.

C'est la raison pour laquelle, chers collègues, je vous invite évidemment à voter ce projet de délibération au-delà du droit. J'ai essayé, sous le regard attentif de Me SZPINER, d'expliquer les raisons de ce projet de délibération, et je pense que vous n'auriez pas été amené, cher Maître, évidemment, à porter dans vos fonctions professionnelles ce référé-liberté devant le juge du tribunal administratif, parce que vous n'aimez pas perdre et vous auriez su dès le départ que, évidemment, vous auriez perdu cette affaire, vous le saviez très bien.

De ce fait, chers collègues, non seulement il s'agit de respecter le droit, de ne pas utiliser de manière abusive et n'importe comment la protection fonctionnelle en tant que telle, ne serait-ce que parce que cela engage l'argent public et que nous sommes redevables devant les Parisiennes et Parisiens de la bonne utilisation de l'argent public, mais aussi, et c'est surtout d'un point de vue politique, parce que nous nous opposons à cette dérive scandaleuse qui

est d'agir en politique sous la forme d'une intimidation continuelle pour faire taire les opposantes et les opposants donc, qui évidemment veulent simplement s'exprimer dans le cadre du débat démocratique.

Rappel au règlement.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Monsieur SZPNER, pour un rappel au règlement. Sur la base de quel article, s'il vous plaît ?

M. Francis SZPNER. - L'article 6, mise en cause d'un membre de l'Assemblée. Vous m'avez interpellé, Monsieur BLOCHE, je vais donc vous répondre.

Non, non, mais excusez-moi... Moi, ce que je trouve inquiétant quand je vois M. BROSSAT venir m'expliquer qu'il est intimidé... Laissez-moi finir, Monsieur BROSSAT... Non, ce n'est pas un service à Mme DATI, c'est une certaine conception de la démocratie.

Vous qui donnez des leçons de démocratie, vous venez d'expliquer, en long et en large, que recevoir une citation pour un débat contradictoire devant un tribunal, c'est de l'intimidation, mais quelle idée vous avez de la justice et du débat démocratique ? Non, parce que c'est cela. Si vous venez m'expliquer que vous êtes intimidé parce que vous recevez une citation, c'est quand même inquiétant !

Moi, je trouve normal que lorsque nous avons des différends, nous saisissons le juge, parce que, n'en déplaise à M. FÉRAUD, qui manifestement a raté sa vocation de substitut du procureur du P.N.F., en réalité, la vérité, c'est qu'un débat judiciaire, c'est un débat contradictoire où chacun s'explique et où le juge tranche.

Mais nous ne sommes pas juges, et on gagne ou on perd. Et donc, venir dire que ce sont des procédures-bâillons, "trumpistes", pour empêcher la démocratie, c'est une conception du rôle du juge que je trouve très inquiétante.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Je donne à présent la parole à M. Patrick BLOCHE pour un rappel au règlement.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Cher Maître, excusez-moi, cher collègue, la demande de retrait de protection fonctionnelle concerne une affaire où il s'agissait, je pense qu'il faut qu'on en prenne conscience, de la sollicitation du juge pour demander le retrait d'un vœu du groupe Communiste et Citoyen au Conseil de Paris de la dernière séance.

C'est cela, l'objet, cher collègue, et là vous ne pouvez pas dire que ce n'est pas une manœuvre d'intimidation et une volonté délibérée de museler le débat démocratique.

2025 DAJ 45 Retrait de la protection fonctionnelle accordée à Mme Rachida DATI. (Suite).

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 45.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAJ 45).

Nous examinons le projet de délibération...

Observation sur le déroulement de la séance.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Je peux... Comme il est 9 heures 55 et que la conférence d'organisation, on est bien d'accord, a décidé que nous passions en priorité les trois projets de délibération... Non, ce n'est pas cela ? On fait les caisses des écoles avant, vous êtes sûrs ? Comme vous voulez.

Je souhaitais respecter ce que nous avons décidé en conférence d'organisation, mais si la séance dit que je me trompe, alors je l'accepte, je ne l'accepte que de la séance.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - C'est la restauration...

Suspension de séance de cinq minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à neuf heures cinquante-huit minutes, est reprise à dix heures sept minutes, sous la présidence de M. Patrick BLOCHE, premier adjoint).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Mes chers collègues, je vais vous inviter à rejoindre vos bancs. Si vous voulez bien vous asseoir. Si vous voulez bien prendre place...

Petite suspension de séance tout simplement pour que nous puissions commencer à peu près à l'heure prévue par la conférence d'organisation. On avait prévu 10 heures 05, il est 10 heures 07.

2025 SG 36 Approbation d'un contrat de concession de service public parisien de production et de distribution de la chaleur et création de la société d'économie mixte à opération unique concessionnaire (SEMOP).

2025 SG 45 Garantie d'emprunt à accorder à la société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) pour le service public parisien de production et de distribution de la chaleur.

2025 SG 47 Autorisation de conclure actes et conventions financières dans le cadre du contrat de concession de service public parisien de production et de distribution de chaleur.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Ce débat organisé est relatif au renouvellement de la concession de service public parisien de production et de distribution de la chaleur et, par là même, la création de la société d'économie mixte à opération unique concessionnaire, dite SEMOP.

C'est donc le projet de délibération SG 36 auquel il convient d'adjoindre les projets SG 45 et SG 47. Il a été convenu en conférence avec les présidents de groupe d'un débat organisé sur ce thème et ce débat inclura, dans les temps de parole définis, la présentation d'un amendement.

Je donne la parole au premier orateur inscrit, Jean-Baptiste OLIVIER.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - C'est Noël, avec ce projet de délibération sur la concession du chauffage urbain, puisque c'est 100 % d'énergies renouvelables, c'est une extension à un très grand nombre d'immeubles dans Paris. C'est une baisse de 69 % des tarifs. Oui, c'est Noël, ou ce sont les élections peut-être.

En tout cas, ce que je peux dire, c'est que ce projet de délibération, ces propositions, elles sont fondées notamment sur un élément qui est la construction d'une nouvelle usine. Dans le 13e, nous avons en grande proximité l'usine d'Ivry. Je suis intervenu sur ce point à un certain nombre de reprises, sur la question des pollutions atmosphériques, des risques, en tout cas des inquiétudes de la population.

Et donc là, c'est un peu plus loin, c'est à Vitry, mais ce sont probablement les mêmes inquiétudes qui vont naître parmi les populations, comme c'est le cas partout en France lorsqu'il y a ce type de sujet.

La question, et c'est ce que nous proposons dans l'amendement que je présente, c'est évidemment qu'il faut impérativement que des études d'impact préalables soient effectuées et communiquées aux élus et aux habitants, mais c'est aussi une inquiétude sur ce système, puisqu'on sait très bien que lorsqu'il y a des oppositions, il y a des risques de retard dans le début des chantiers, dans la finalisation des chantiers.

Or, tout ce paquet-cadeau que vous nous présentez aujourd'hui est fondé notamment largement sur cette usine, et donc tout retard pourrait entraîner évidemment un risque majeur sur l'équilibre économique de cette SEMOP.

Voilà les inquiétudes que je voulais souligner et l'amendement que je voulais présenter.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Baptiste OLIVIER.

La parole est à Sylvain RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous sommes face à un projet de délibération des plus importants du mandat, qui arrive en fin de parcours parce que c'est le résultat d'un travail de très long terme, qui a été mené. Il s'agit d'un contrat d'une importance extrême du point de vue financier et aussi pour l'impact qu'il a sur le budget des ménages et sur la trajectoire climat de la ville.

Oui, ce contrat arrive en fin de parcours, mais c'est le résultat de tout le travail du mandat de Dan LERT et de l'ensemble des équipes de la Ville, qui ont travaillé sur ce sujet avec lui pour faire en sorte d'avoir cette décision qui intervient maintenant et qui va permettre de mettre la C.P.C.U. sur une trajectoire durable.

Parce que la chaleur urbaine, c'est la meilleure manière de se chauffer et de loin. C'est celle qui est la moins émettrice de gaz à effet de serre. C'est celle qui est la moins émettrice de particules. C'est celle qui apporte le meilleur confort thermique, celle qui rend le moins dépendant aux énergies fossiles, et donc permet de maîtriser les coûts de chauffage, de maîtriser les dépenses des ménages, alors que le chauffage, c'est une dépense contrainte.

Dans le budget des ménages, le chauffage est une dépense indispensable, et donc le fait de maîtriser cette dépense grâce à la chaleur urbaine, c'est quelque chose qui est extrêmement important et que la Ville apporte déjà et va apporter de façon beaucoup plus importante.

La chaleur urbaine, cela marche parce que la ville est dense. Alors, pour une fois que du groupe "écolo", on vous dit que la ville est dense et que c'est tant mieux, eh bien c'est le cas s'agissant du réseau de chaleur, puisqu'aujourd'hui 30 % des logements sont d'ores et déjà éligibles à la C.P.C.U., et un travail a été fait pour faire en sorte qu'encore plus de logements puissent bénéficier de cette chaleur urbaine.

L'autre chance que la Ville de Paris a, c'est qu'on a de l'eau chaude sous nos pieds. Elle est très loin. On a des nappes d'eau chaude dans le Bassin parisien qui peuvent être utilisées pour faire de la géothermie, et le programme de géothermie va être développé en cohérence avec ce qui se fait de façon très importante depuis plusieurs années aussi dans des communes autour de Paris. Beaucoup d'acteurs travaillent sur cette question-là, et la C.P.C.U. va s'orienter clairement dans cette direction.

C'est un nouveau contrat. Ce n'est pas un renouvellement de D.S.P. comme on voit parfois où on fait le renouvellement de la D.S.P., puis en fait, on prend le cahier des charges précédent.

Là, un travail très important a été fait pour avoir une reprise de contrôle, une reprise en main par la Ville de l'ensemble du dispositif de la C.P.C.U. La SEMOP avec la ville actionnaire, cela va permettre de faire en sorte que la Ville soit associée à toutes les décisions qui seront prises dans le cadre de la SEMOP, et donc toutes les décisions d'investissement, de tarification, de poursuite de développement du réseau, de choix d'énergie.

La production est intégrée au contrat alors qu'avant ce n'était pas le cas, c'était une activité qui était purement privée, et maintenant la Ville va avoir un droit de regard sur cette question-là. Je le disais, on va pouvoir développer la géothermie de cette façon et piloter ce développement.

C'est une reprise de contrôle aussi après un siècle quasiment de gestion privée et on est maintenant dans cette situation dans laquelle la Ville va pouvoir participer plus activement aux décisions et associer aussi les communes de banlieue, parce qu'on sait et on a découvert à l'occasion de la rediscussion de ce contrat, qu'il y avait un traitement très inégalitaire des communes en dehors de Paris par la C.P.C.U.

En gros, la C.P.C.U. à l'intérieur de Paris, c'est contrôlé dans la D.S.P. A l'extérieur, faites un peu ce que vous voulez, maintenant, c'est terminé. Les communes vont être associées à cette gouvernance également et on va avoir un régime plus juste dans la façon dont cette chaleur va être distribuée en dehors de Paris.

Le mix énergétique aujourd'hui, la C.P.C.U. est dépendante de l'énergie produite par le SYCTOM. C'est très bien parce que cela permet de faire de la cogénération finalement et d'utiliser nos déchets à quelque chose d'utile dans la trajectoire de développement des sources d'énergie de la C.P.C.U. Evidemment, à un moment, il va falloir se dire qu'il faudra qu'on se passe de faire des déchets et de les brûler pour pouvoir faire de la chaleur, et donc utiliser d'autres sources d'énergie, et cette trajectoire est tout à fait identifiée.

Dernier argument très important, ce contrat prévoit aussi la dimension sociale, parce qu'il y a de nombreuses personnes qui travaillent à la C.P.C.U. et qui vont pouvoir conserver leur statut relevant des industries électriques et gazières. Même s'il y a un changement d'actionnaires dans la C.P.C.U., le statut des salariés ne va pas être bouleversé et c'est quelque chose auquel nous avons été très attentifs. Et je sais que Dan LERT l'a été particulièrement.

Un des contrats les plus importants de la mandature, une des décisions les plus importantes de la mandature sur un sujet qui est central, qui est au cœur de la transition écologique, évidemment, nous votons pour avec enthousiasme et remercions Dan LERT de tout le travail accompli.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Sylvain RAIFAUD.

La parole est à Élisabeth STIBBE.

Mme Élisabeth STIBBE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce contrat engage l'avenir du réseau de chaleur parisien pour 25 ans et pour un montant estimé à 15 milliards d'euros. Autrement dit, il s'agit d'un contrat structurant, stratégique, le plus important contrat de service public de cette mandature, et pour les mandatures à venir.

Or, cette attribution ne va pas sans soulever quelques interrogations, la première étant celle du calendrier choisi. La décision d'attribution nous est en effet soumise à moins de quatre mois des élections municipales de 2026, alors même que la prise de contrôle effective n'interviendra qu'au 1er janvier 2027, après une année de transition.

Chacun ici comprend le malaise démocratique que cela peut susciter. Ce n'est pas conforme à l'esprit républicain.

Ce contrat engageant Paris pour un quart de siècle, eh bien il aurait mérité soit une adoption plus en amont, soit d'être laissé à la responsabilité de la prochaine équipe municipale.

A l'inverse, nous assistons à une accélération soudaine d'un dossier pourtant en discussion depuis cinq ans, pouvant donner le sentiment que l'exécutif actuel souhaite verrouiller un choix irréversible avant le verdict des urnes. Ce n'est pas une bonne méthode et ce n'est pas un bon signal envoyé aux Parisiens.

Sur le fond, rappelons que le réseau de chaleur parisien est le plus grand de France, le deuxième d'Europe, avec 530 kilomètres de canalisations, 6.000 bâtiments raccordés, près de 1 million de Parisiens concernés, et même 16 communes limitrophes.

Créé en 1927, ce réseau est un outil majeur. Après près d'un siècle d'exploitation par la compagnie parisienne de chauffage urbain, C.P.C.U., détenue majoritairement par Engie, la Ville a fait le choix du consortium Dalkia, Eiffage R.A.T.P. Solution Ville.

Vous nous expliquez que ce choix repose principalement sur le prix et sur une gouvernance renforçant la présence de la Ville via une société d'économie mixte à opération unique, SEMOP, avec présidence du conseil d'administration et droit de veto.

Sur le papier, cela peut rassurer, mais dans les faits, ce type de gouvernance peut aussi parfois fragiliser la performance industrielle, la capacité d'investissement et la réactivité opérationnelle d'un réseau aussi complexe.

Un réseau de chaleur, une infrastructure technique lourde qui exige avant tout expertise et continuité.

Des interrogations ont également été soulevées sur les hypothèses de consommation de chaleur retenues, jugées élevées et potentiellement en décalage avec le plan Climat et les évolutions récentes de sobriété énergétique. Faisant l'objet d'un recours de la part d'Engie, il reviendra à la justice de les évaluer.

Enfin, un dernier point, Dalkia est une filiale d'E.D.F. Or, chacun sait qu'E.D.F. traverse une période de recomposition stratégique profonde. Une cession totale ou partielle de Dalkia dans les années à venir n'est pas un scénario à écarter. Que se passera-t-il alors ? Quelles garanties avons-nous sur la continuité de l'engagement industriel, financier et environnemental du concessionnaire principal ? Sur un contrat de 25 ans, cette incertitude n'est pas anodine.

Ces débats auraient mérité d'être tranchés calmement par une nouvelle majorité après les élections. Il est regrettable qu'il n'en soit pas ainsi. Notre groupe considère que ce contrat, dans sa forme actuelle, n'aurait pas dû être conclu maintenant à l'approche d'une échéance électorale majeure. C'est pourquoi nous voterons contre les délibérations portant sur ce contrat de concession. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Élisabeth STIBBE.

La parole est à Jean-Philippe GILLET.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, avec le renouvellement de la concession de chaleur urbaine, nous ouvrons une nouvelle page, à la fois enthousiasmante, parce que M. RAIFAUD a parlé d'enthousiasme, eh bien nous partageons son terme, et ambitieuse pour l'avenir.

Les critiques de la droite parisienne relèvent en l'espèce plus de la posture que de la cohérence. Le calendrier de cette procédure est connu depuis des années et a été prolongé en 2024 précisément pour éviter toute précipitation.

Certains élus, qui n'ont pas réellement participé au débat autour du réseau de chaleur, découvrent le dossier à l'aube des élections et dénoncent faussement une prétendue confiscation démocratique.

Mais la réalité est simple, avec ce nouveau contrat, Paris renforce le contrôle public, réaffirme ses ambitions écologiques, développe l'outil industriel, baisse les tarifs pour les usagers et en plus, et surtout, défend les statuts des travailleurs. Voilà concrètement ce que la droite conteste aujourd'hui : une écologie sociale et populaire.

Oui, ce contrat engage notre ville jusqu'en 2051. C'est un enjeu industriel, social, environnemental et démocratique. Les élus communistes ont été, depuis plus de 10 ans, en première ligne pour défendre un modèle exigeant : plus de maîtrise publique, plus de garanties sociales, plus de raccordement et une gouvernance territoriale réellement partagée avec les 15 autres communes concernées par le réseau.

D'abord, la maîtrise publique. Nous n'avons pas, c'est vrai, conquis la régie publique que nous défendons pourtant, mais la SEMOP constitue un réel progrès. La Ville détiendra 34 % du capital, la Banque des territoires 15, et surtout, nous reprendrons la propriété des 12 sites de production. Chaque décision stratégique sera conditionnée au droit de veto de la Ville. C'est un changement profond dans l'histoire du réseau concédé depuis 1927.

Nous pourrions imposer des pénalités en cas de dérive, exiger le respect du schéma directeur, et garantir une redevance qui atteindra 11 millions d'euros par an en moyenne.

En ce qui concerne les tarifs, en 2021, nous avons obtenu l'inscription d'un objectif clair : non pas une tarification simplement attractive, mais une baisse réelle des prix pour les usagers. C'est désormais acté, 69 % des abonnés verront leur tarif baisser dès 2027, avec un prix en moyenne 16 % inférieur à celui du gaz. Dans un

contexte de flambée énergétique, c'est un acte fort. Cette trajectoire sera rendue possible par le verdissement massif du mix énergétique, car c'est bien la transition écologique qui est au cœur de cette concession.

Le réseau fonctionne à plus de 50 % grâce aux énergies renouvelables et de récupération. L'objectif est désormais de 76 % en 2034 et même 100 % en 2050. Cela passera par 10 nouveaux projets de géothermie, par le développement de la chaleur fatale et par une nouvelle centrale C.S.R. prévue à Vitry.

Ce réseau évite déjà chaque année l'émission de 300.000 tonnes de CO₂. Demain, il deviendra l'un des plus propres au monde. Paris multipliera par 50 sa production géothermique. Dalkia s'engage à investir 3,4 milliards d'euros sur la durée du contrat.

Nous obtenons aussi des avancées fortes pour les salariés. Grâce à notre amendement 2021 et l'action constante et déterminée des élus communistes, les 550 agents de la C.P.C.U. seront intégralement repris dans la SEMOP avec maintien du statut I.E.G.

Ce statut, qui a été créé par le ministre communiste Marcel Paul au lendemain de la Libération, se voulait un statut protecteur pour garantir la sécurité des travailleurs. Il s'est révélé être aussi un formidable atout pour les agents de ces industries et le but était d'en faire une expérimentation pour l'étendre à d'autres professions.

Certes, la tâche reste devant nous, mais au moins nous le préserverons à la C.P.C.U. pour les agents actuels et futurs. C'est d'ailleurs fondamental, la transition écologique ne doit jamais se faire contre les travailleurs. Dalkia prévoit même une augmentation des effectifs pour atteindre 617 équivalents temps plein en 2051.

La transition écologique peut donc également être pourvoyeuse d'emplois de qualité. C'est en tout cas notre vision de l'écologie.

La dimension sociale : le réseau de chaleur doit rester un outil d'égalité et de solidarité. Dalkia contribuera à hauteur de 500.000 euros par an au Fonds de solidarité logement. C'est positif, mais nous n'hésiterons pas à interpellier Dalkia afin qu'il s'engage à l'avenir à contribuer davantage au F.S.L.

Ce contrat porte la marque d'un combat que les communistes et notre majorité de gauche ont conduit durant toute la mandature. Nous y avons inscrit des garanties sociales, environnementales et financières majeures.

Nous avons renforcé la maîtrise publique. Nous avons obtenu des engagements concrets pour les usagers, pour les travailleurs, pour la transition écologique et pour les territoires. C'est pourquoi nous voterons ce renouvellement en maintenant une vigilance absolue sur sa mise en œuvre, car notre objectif reste inchangé : un réseau de chaleur plus public, plus vert, plus juste, au service des Parisiennes et des Parisiens. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe GILLET.

La parole est à la présidente Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Les modalités de renouvellement du contrat ont été évoquées, le sujet du calendrier, et ma collègue Séverine de COMPREIGNAC y reviendra.

Je voulais simplement, pour ma part, m'attacher à illustrer l'immense occasion manquée du réseau actuel qui aurait pu, qui aurait dû, constituer un levier majeur pour la ville, pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre. Car rappelons-le, le bâtiment représente 20 % des émissions nationales de CO₂ dont la majeure partie provient du chauffage.

Le renouvellement de cette concession pour le plus grand réseau de chaleur d'Europe nous est présenté comme l'aboutissement d'une politique volontariste écologique. Pourtant, cela fait 25 ans que, à la tête de Paris, vous avez laissé un réseau de chaleur dériver complètement pour devenir aujourd'hui une épave climatique. La quantité de chaleur perdue est phénoménale en raison des sous-investissements chroniques, mais encore plus grave, vous ne vous êtes jamais servis du levier considérable que constitue pourtant le réseau de chaleur pour réduire nos émissions.

Ce réseau ne représente que 54 %, au mieux, d'énergies renouvelables. Ce taux est parmi les plus faibles de tous les réseaux de chaleur. Il a même parfois fallu acheter des certificats de biométhane pour dépasser les 50 % fatidiques vous donnant droit à une T.V.A. réduite.

Vous avez donc fait de l'optimisation fiscale climatique pour masquer votre incapacité durant des décennies à faire évoluer ou même maintenir correctement ce réseau. Mais vous avez surtout renoncé à utiliser ce levier en dépit des conséquences pour le climat et pour la santé, sans parler de la dépendance aux énergies fossiles dans le contexte géopolitique que nous connaissons.

Rappelons-le, le gaz naturel émet des oxydes d'azote lors de la combustion, qui irritent les bronches avec des effets nocifs sur la santé respiratoire ; des particules fines PM_{2,5} qui, compte tenu de leur petite taille, peuvent pénétrer dans l'organisme ; du monoxyde de carbone, gaz toxique incolore produit par une combustion incomplète ; des composés organiques volatils, notamment du benzène, même lorsqu'il n'y a pas de combustion, et ce sont des

composés cancérigènes ; du méthane, dont les fuites se trouvent tout au long de la chaîne et qui est un puissant gaz à effet de serre contribuant à la formation d'ozone troposphérique.

Vous avez même, durant plus de 20 ans, maintenu du charbon comme source d'énergie, malgré toutes les conséquences induites pour la planète et pour la santé.

Dans ce nouveau contrat, les délégataires potentiels annoncent que 500.000 tonnes de carbone au moins seront économisées.

Cela signifie que chaque décennie, depuis que vous êtes au pouvoir, ce sont 5 millions de tonnes de CO₂ que vous auriez pu éviter. Il est insupportable de penser que les élus qui se disent préoccupés par le climat n'aient pas exploité ce levier. En 25 ans, vous auriez pu, vous auriez dû, augmenter le taux d'énergie renouvelable sur le réseau et mener les travaux indispensables.

Le débat de ce matin doit ouvrir les yeux des Parisiens sur cette inaction climatique pendant les 25 dernières années. Au lieu de vous attaquer à ce véritable enjeu, au lieu de cesser plus tôt ce demi-million de tonnes de carbone qui détruit notre planète, vous avez décidé d'agir uniquement sur ce qui était visible.

Alors c'est vrai, les arbres en pot, cela se voit davantage que le réseau de chaleur, mais ce n'est pas plus efficace. Aucune des actions que vous avez menées en 25 ans n'aura permis d'économiser, ni de près ni de loin, le demi-million de tonnes annuelles que vous auriez pu éviter en vous occupant du réseau de chaleur.

Ce projet de délibération, finalement, c'est la révélation d'une immense supercherie et d'une absence de volonté d'agir pour diminuer drastiquement les émissions de gaz à effet de serre. Les Parisiens n'ont pas besoin qu'on leur parle d'écologie. Ils ont besoin qu'on agisse sur l'essentiel de nos émissions et c'est ce que vous n'avez pas fait pendant tant d'années. Le climat meurt de l'inaction des politiques qui ne sont que des écrans de fumée.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

La parole est à Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup.

Mes chers collègues, le krach industriel de Vélib' vous a-t-il impressionnés ? Le fiasco financier d'Autolib' vous a laissés sans voix, paraît-il. Vous n'avez sans doute encore rien vu, car en cette fin de mandature, à quelques semaines d'une élection qui verra nos concitoyens s'exprimer souverainement, l'actuelle municipalité soumet aux élus de notre Assemblée, un projet de délibération qui ressemble fort à une bombe à retardement dont la déflagration risque d'atteindre la prochaine municipalité, quelle qu'elle soit.

A moins, bien entendu, d'exprimer aujourd'hui un vote majoritaire réellement dédié à la défense de l'intérêt supérieur de nos concitoyens, en l'occurrence des usagers, des Parisiennes et des Parisiens.

L'étude attentive des offres révèle des menaces que vous vous gardez bien de révéler, si tant est que vous les ayez vues.

Premier problème, le choix de la création d'une société d'économie mixte à opération unique, dite SEMOP, complètement inadaptée. Vous proposez de créer une SEMOP pour gérer le plus grand réseau de chaleur d'Europe. Sur le papier, pourquoi pas, mais dans les faits, cette structure hybride s'assimile surtout à une régie municipale qui ne dit pas son nom. Gérer un tel réseau exige un savoir-faire industriel très pointu, qu'aucun élu ne pourra jamais maîtriser.

La Ville doit fixer le cap, la stratégie, mais pas piloter les turbines. Vous substituez un réflexe idéologique, dogmatique, à une vraie logique de bonne gestion. Ce faisant, votre choix fait peser un risque majeur sur l'approvisionnement énergétique d'un million d'usagers.

Deuxième problème : un modèle économique complètement bancal. Reprenons les faits, calmement et sereinement. Vous annoncez une baisse des tarifs pour 69 % des usagers, très bien, mais vous reconnaissez dans le même temps que sous l'effet de la sobriété, les consommations vont diminuer. Chacun comprend ainsi qu'une baisse des tarifs, combinée à une baisse des consommations, conduit mécaniquement à une baisse des recettes.

Or, pendant que les recettes diminuent, vous nous annoncez parallèlement un programme d'investissement colossal : 4,5 milliards d'euros, dont 682 millions de droits d'entrée. Pour financer ce droit d'entrée, c'est bien la SEMOP, en tant que concessionnaire et non pas l'opérateur privé, qui devra contracter un prêt de 500 millions d'euros, dont 250 millions garantis par la Ville.

Autrement dit, des recettes qui baissent, des dépenses qui explosent et des Parisiennes et des Parisiens qui vont payer. Car si ce modèle dérape et tout indique qu'il est fragile, ce sont les Parisiens qui vont payer, qui vont casquer.

Peut-on sérieusement ajouter ce risque à une dette municipale déjà de 10 milliards d'euros ? C'est cette équation simple, mais implacable que vous refusez de regarder en face. La seule réponse que vous apportez, ce

sont des prévisions d'abonnés supplémentaires, qui ne sont étayées par aucun élément tangible, de nouveaux abonnés fantômes.

C'est ainsi que vous osez qualifier ce modèle d'économiquement stable. C'est précisément pour cela que nous tirons la sonnette d'alarme.

Troisième problème : un calendrier et une stratégie de construction d'infrastructures absolument irréalistes. Vous visez 76 % d'énergies renouvelables en 2034, en construisant 10 forages géothermiques et une centrale vapeur monumentale en 5 ans.

Or chacun le sait ici, ce type d'infrastructures accumule toujours des retards, des recours et des risques industriels. En outre, installer la centrale à Vitry revient à garantir une opposition locale forte, comme ce fut le cas pour l'incinérateur implanté à Ivry, dont le lancement a été reporté de plus de 5 ans.

Dans ces conditions, vos objectifs relèvent davantage du pari que du réalisme et pour financer ces nouvelles infrastructures, vous comptez largement sur les subventions de l'ADEME, alors que ces nouvelles règles rendent ses aides plus qu'aléatoires et que nombre de projets similaires ont déjà été refusés par l'ADEME. Sans ses subventions, vous le savez parfaitement, c'est la viabilité même du projet qui vacillerait.

Mes chers collègues, je pourrais poursuivre sur l'acceptabilité sociale ou sur le modèle économique, mais le temps m'est compté. Les faits sont là. Quoi que vous disiez, une gestion démocratique de ce dossier aurait dû vous conduire à décaler le contrat actuel de quelques mois. Au lieu de cela, happés par un calendrier totalement contestable, vous négligez l'impact de votre choix sur le devenir d'un outil industriel unique. Je le dis ici avec gravité, l'offre présentée ne me convainc pas. Pire, elle m'inquiète.

Alors, avant de conclure, je veux m'adresser publiquement à Emmanuel GRÉGOIRE, candidat du parti socialiste à l'élection municipale parisienne, en lui soumettant quelques questions simples : approuvez-vous cette décision ? L'assumez-vous ? Que vous inspirent les objectifs et les risques que je viens d'exposer ? Cautionnez-vous ce calendrier qui boucle un dossier aussi structurant en quelques semaines, et ce, avant l'élection municipale de mars ?

La rigueur démocratique extrêmement fragile qui entoure ce dossier n'a rien d'un slogan. Si je m'engage depuis des années, c'est parce que les risques sont réels et documentés. J'ai alerté. On ne me rangera jamais parmi celles ou ceux qui s'agitent comme des moulins à vent, qui parlent par réflexe plus que par conviction, et attendent que les problèmes éclatent à leur profit.

Mon combat est motivé par la nécessité d'éviter une décision prise à la hâte, qui conduirait Paris vers un nouveau "krash" industriel. C'est pourquoi notre groupe votera contre les trois projets de délibération soumis aujourd'hui. Nous assumons cette position et nul ne pourra dire demain que nous n'avions pas prévenu du risque industriel et financier pour Paris.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Pierre-Yves BOURNAZEL.

La parole est au président Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour ma part, je suis sûr qu'il s'agit, avec ces trois projets de délibération, d'une très grande avancée pour Paris en termes de développement durable, au regard des bénéfices qu'ils vont aussi apporter aux centaines de milliers de Parisiennes et Parisiens qui sont aujourd'hui ou qui seront demain reliés à ce réseau de chaleur.

Parce que le réseau de chaleur de Paris, et il est en cela exceptionnel, c'est le plus grand système de chauffage urbain de France et aussi l'un des plus vastes d'Europe. C'est un héritage que nous avons reçu et que nous devons développer et transmettre. Nous devons justement permettre aussi aux futurs élus de Paris de le développer.

C'est un atout formidable pour l'avenir de Paris et son adaptation au changement climatique. Avant d'intervenir sur le fond, je voudrais donner la vision de notre groupe sur la procédure pour rappeler que notre Conseil a été associé, dès le début du renouvellement, à chaque étape et de bout en bout, comme l'a été la commission de déontologie de la Ville.

Je m'étonne donc que certains élus, peut-être pour pouvoir en campagne électorale jouer les Cassandra ou pour se protéger de je ne sais quels risques, laissent sous-entendre que tout n'aurait pas été très clair, que la procédure n'aurait pas été totalement transparente ou que le calendrier contreviendrait aux principes juridiques et démocratiques.

Pour ma part, je tiens au contraire, comme président de groupe, à réitérer publiquement ma confiance envers le travail des élus comme des fonctionnaires qui ont siégé au sein de la commission, travaillé sur le renouvellement de ce contrat qui a pu être qualifié d'historique par sa durée et son montant.

J'en profite aussi pour rendre hommage à l'ensemble des agents de la Ville, qui ont œuvré durant des années, toutes les années de ce mandat d'ailleurs, sur un sujet dont nous savons combien il est complexe et délicat.

J'entends aussi, sur les bancs de l'opposition, des élus s'étonner du calendrier retenu. J'entends d'ailleurs en la matière tout et son contraire, c'est-à-dire que certains s'étonnent que le renouvellement intervienne trop tôt et qu'il aurait fallu attendre que les élections de mars prochain soient passées, qu'il y ait une nouvelle équipe municipale. Juridiquement, cela ne tient pas la route.

D'autres disent, au contraire, qu'il surviendrait trop tard et qu'il aurait fallu décider avant, ce qui n'était là aussi techniquement et juridiquement pas possible.

Bref, je crois que le plus simple, c'est de s'en tenir aux faits. Un processus transparent démarré il y a cinq ans, c'est-à-dire au début de ce mandat municipal ; un appel d'offres lancé en septembre 2023 dans des conditions rigoureuses ; une injonction de la Commission européenne à laquelle nous avons obéi et nous devons obéir, qui stipule que si nous allions au-delà de fin 2025 pour renouveler le contrat, nous aurions été coupables d'une aide publique illégale. C'est tout simplement cela la réalité.

C'est le rôle de la Maire de Paris, de l'Exécutif, mais aussi de nous-mêmes ici au Conseil de Paris, de nous conformer au droit et de protéger la Ville de risques juridiques qui sont tout à fait établis.

La technique utilisée en la matière par l'opposition, tant sur le fond que sur le calendrier, est toujours la même : semer le doute en espérant qu'il en reste quelque chose. On a l'habitude, mais venons-en aussi au fond.

Ce nouveau contrat est en effet une étape historique dans la transition énergétique de la ville et je pense même que pour celles et ceux qui sont candidats, notamment à être maire de Paris, à faire partie du prochain Exécutif, quelle que soit leur couleur politique, c'est une chance, un atout, pour justement la mise en œuvre d'une étape de transition écologique dans le prochain mandat, dont la ville de Paris a besoin.

Ce contrat répond à trois exigences majeures : un chauffage plus respectueux de l'environnement, avec une place plus importante faite aux énergies renouvelables ; une maîtrise des prix ; et un changement de gouvernance au profit de la ville.

Le choix du nouveau concessionnaire, si nous le confirmons aujourd'hui, fera grimper à 100 % en 2050 la part des énergies renouvelables et de récupération, notamment grâce à la géothermie, entraînant un verdissement massif du mix énergétique.

Pour atteindre cet objectif, il y aura des investissements considérables pendant le quart de siècle prochain. J'entends certains dans l'opposition qui disent que cela n'est pas possible, d'autres qui disent que cela n'est pas assez. Moi, je crois que c'est sérieux parce que les deux offres qui ont été proposées étaient sérieuses, de grands groupes industriels qui en ont la compétence.

L'offre prévoit aussi une baisse des prix dès 2027 et nous avons souvent ici parlé des prix du chauffage urbain pour les usagers parisiens. Cette baisse, dès le début de la concession pour près de 70 % des usagers, et notamment pour les habitants des logements du parc social, c'est un point positif en termes de pouvoir d'achat des Parisiens, évidemment.

L'objectif est que le prix payé par les usagers soit inférieur au tarif moyen de la solution de gaz de référence et d'assurer une stabilité des tarifs en protégeant les utilisateurs d'une potentielle explosion des prix, grâce à la diversification énergétique. Nous en avons besoin.

Enfin, autre avancée notable : le modèle de structure retenue, la SEMOP, modèle juridique qui a maintenant bientôt une dizaine d'années, c'est-à-dire d'une société d'économie mixte à usage unique d'une forme particulière. Cette structure sera présidée par un élu municipal, c'est nouveau, et il sera instauré une minorité de blocage pour la Ville, ce qui renforcera le poids de décision de notre collectivité dans la gouvernance de l'ensemble.

Je me réjouis enfin, et notre collègue GILLET en a parlé, c'était un point important pour nous, que les salariés concernés puissent conserver le statut national des industries électriques et gazières, qui s'applique aujourd'hui à eux et leur offre un statut protecteur.

Alors oui, cette nouvelle concession, si elle est entérinée par notre Conseil, répondra mieux et durablement à l'enjeu climatique, celui de réduire de 50 % nos émissions locales d'ici 2030 par rapport à 2004, et permettra à Paris de devenir un territoire zéro émission de gaz à effet de serre.

Il y va de notre avenir, de celui de notre ville, des générations futures, du pouvoir d'achat aussi des Parisiens. C'est évidemment un contrat extrêmement important, qui est très regardé. Nos votes sont regardés aussi. C'est pourquoi, Monsieur le Maire, je me permettrai de vous demander un scrutin public sur les trois projets de délibération SG 36, SG 45 et SG 47.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président, et votre demande de scrutin public, qui est de droit, est évidemment prise en compte dès maintenant.

La parole est à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cela a été dit par tout le monde, ce contrat de renouvellement du réseau de chaleur urbain est d'une importance vitale pour la Ville de Paris. Il est estimé à 15 milliards d'euros et engage la Ville pour 25 ans. Ce sont 6.000 bâtiments raccordés, 16 communes limitrophes concernées, 1 million de Parisiennes et de Parisiens, et il est évidemment certain que le réseau de chaleur tient une importance stratégique pour tenir les objectifs du plan Climat de la Ville de Paris.

Oui, j'entends les critiques des élus de droite, qui semblent convaincus qu'ils vont gagner les prochaines élections. Je les entends sur le fait que cette décision a été prise quatre mois avant les prochaines élections, et qu'il pourrait y avoir un problème démocratique.

Mais, ce n'est pas comme si cette décision ne venait pas après cinq ans de travail et après de longues discussions, des mobilisations aussi, on se souvient de l'inquiétude qui avait été exprimée par les salariés sur le maintien de leur statut.

Ne faisons donc pas comme si c'était une pirouette. C'est plutôt la clôture d'un long travail, et je n'imagine pas un instant que les élus de droite se disent qu'arrivés au pouvoir, ils pourront défaire et reprendre de zéro cette procédure. Pour que cela dure cinq ans de plus ?

Non, ce n'est pas sérieux, il est évident qu'il fallait prendre une décision rapidement. Je le dis d'autant plus que ma préférence, c'était plutôt la création d'une régie publique, et je continuerai à défendre cette solution comme horizon. Mais j'enregistre que ce nouveau contrat va dans le bon sens, avec évidemment la SEMOP, qui est contrôlée à 34 % par la Ville, une reprise des d'autres sites de production, et un droit de veto de la Ville sur les grandes décisions.

La Ville peut donc, plus qu'avant, influencer sur le cap stratégique qu'elle donne à son réseau de chaleur. J'enregistre les objectifs de verdissement du mix énergétique aussi, 50 % d'énergies renouvelables aujourd'hui, 100 % à l'horizon 2050. Je constate aussi qu'il y a une baisse des tarifs pour les usagers et que les agents seront intégralement repris, avec le maintien de leur statut.

Je voterai donc ces projets de délibération, mais je resterai vigilant sur le pilotage du réseau de chaleur, sur l'application des garanties données aux agents, sur les conditions dans lesquelles la nouvelle centrale se reconstruit à Vitry. En tout cas, aujourd'hui, il y a une volonté affichée d'articuler transition énergétique, respect des droits des salariés, et baisse des tarifs pour les usagers.

Je voterai donc, vous l'aurez compris, ces projets de délibération.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Laurent SOREL.

La parole est à René-François BERNARD.

M. René-François BERNARD. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais reprendre ici le discours que nous avons tenu sans relâche chaque fois que C.P.C.U., puis SEMOP ont été inscrits à l'ordre du jour de notre Conseil.

D'un côté, le fil vert, les aspects environnementaux ; de l'autre, le fil bleu, l'économie. Un effet de ciseaux très risqué pour le contribuable parisien. Pourquoi ? Eh bien, moins ambitieux sur le fil vert et un "business model" plus fragile que notre groupe va aborder successivement.

Le volet environnemental du futur contrat de chaleur urbaine était présenté comme l'objectif ultime, et nous avons vu ce bel unisson à gauche sur ce thème. Force est de constater que la Ville a aujourd'hui choisi l'offre la moins-disante en la matière, celle avec la part d'EnR la moins élevée à terme de contrat et celle qui propose le moins de rénovation du réseau existant, alors que nous savons tous que les boucles d'eau chaude sont l'avenir, car moins dangereuses, c'est déjà un problème d'image.

Le contrat intègre des projets complexes, coûteux, longs à instruire et exposés à des aléas techniques et politiques bien connus et dont la robustesse juridique n'est pas assurée. Ses capacités sont présentées comme acquises à des instants "T", sans réelle marge de sécurité, alors même que les retours d'expérience montrent que ce type d'opération connaît régulièrement des retards ou des performances inférieures aux prévisions initiales.

Mais surtout, l'équilibre environnemental du projet repose massivement sur un élément unique, la future centrale de Vitry-sur-Seine, comme l'a évoqué Jean-Baptiste OLIVIER. A elle seule, elle doit produire près de 300 mégawatts thermiques à partir de C.S.R. ou de bois déchets et fournir dès 2031 une part déterminante du verdissement du réseau. Autrement dit, tout le scénario EnR& tient sur ce maillon.

Le moindre retard, la moindre contestation locale, le moindre aléa industriel ferait s'effondrer l'ensemble de la trajectoire environnementale, et par ricochet la trajectoire financière, ce sur quoi reviendra mon collègue Franck MARGAIN.

Qu'est-ce qui nous indique que ces risques aient été sérieusement intégrés ? Vous devez nous rassurer sur ce point, Monsieur l'adjoint, car à considérer que tout chantier se déroule dans un monde idéal, votre planification écologique relève d'un pari plus que risqué. Il est vrai que la Ville n'a jamais atteint jusqu'à présent les objectifs climatiques qu'elle s'est elle-même fixés dans ses plans Climat successifs.

D'ailleurs, l'objectif de 100 % d'énergie verte dans le "mix" de chaleur urbaine en 2050 que vous nous vendiez il y a quelques mois, lors du plan Climat, a déjà disparu ici. Un premier renoncement qui semble en appeler d'autres.

Sur la stratégie de développement du réseau, plusieurs points interrogent également. Le recours potentiel au gaz B.P.A. est explicitement renvoyé à la responsabilité de la Ville par le groupement, comme pour se défaire de l'avance d'un choix pourtant contraire aux normes européennes.

De même, l'évocation de la compensation carbone dans la phase dite de finalisation du verdissement ressemble davantage à un outil de communication qu'à une réelle stratégie environnementale. La compensation ne remplace jamais la réduction effective des émissions. Je cite notamment les aléas géologiques et juridiques liés aux boucles géothermiques que j'ai découverts, notamment à la lecture du dossier que nous avons consulté.

On sait que les opérateurs privés ont échoué face aux règlements d'urbanisme, et aux complications techniques que les sondages initiaux n'avaient pas mesurées.

Enfin, votre dogmatisme à toute épreuve se mesure aussi sur la récupération de chaleur sur les baies de ventilation du métro et du R.E.R. A plusieurs reprises, vous avez rejeté nos propositions sur ce point, arguant d'une expérimentation qui rendrait impossible cette récupération. Elle le devient opportunément dans le contrat au moment précis où la R.A.T.P. s'est jointe au groupement. La cohérence de la position municipale mérite là aussi d'être questionnée.

Enfin, sur la modernisation du réseau existant, le choix retenu est clairement moins ambitieux que celui de l'offre concurrente. La transformation des boucles vapeur en boucles d'eau chaude est repoussée, concentrée sur un périmètre restreint, alors même que ces infrastructures sont plus anciennes, moins sécurisées et plus vulnérables, notamment face aux risques de crues.

Là encore, on reporte à plus tard un problème structurel au risque de devoir y faire face dans l'urgence demain. Nous savons bien, dans notre arrondissement, les difficultés de ces chantiers de voie publique.

Toutes ces inquiétudes et ces questions sont corroborées par un point dans la stratégie R.H. qui a été proposée. La direction ingénierie et développement voit ses effectifs passer de 70 à 58 au cours du contrat, là où d'autres, et le total global augmentent.

Les besoins seront constants pourtant, puisqu'un réseau évolue sans cesse et doit se moderniser chaque jour avec des technologies nouvelles. C'est un symbole fâcheux, mais significatif.

En conclusion, ce volet environnemental affiche des objectifs intéressants, bien que moins-disants, mais repose sur une architecture fragile, excessivement dépendante d'un projet unique de calendrier serré et d'hypothèses peu robustes.

Derrière le discours vertueux, le risque est réel de voir la Ville contrainte demain de compenser des ambitions mal calibrées par des solutions moins vertes, plus coûteuses ou plus symboliques que réellement efficaces. C'est cette incohérence que nous dénonçons. 25 ans d'un réseau exemplaire de chaleur urbaine méritent mieux.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, René-François BERNARD.

La parole est à Alexandre FLORENTIN.

M. Alexandre FLORENTIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération est historique, à plus d'un titre. Quand on souhaite réduire les émissions de gaz à effet de serre, il y a deux manières de procéder, d'une part réduire le besoin, et d'autre part rendre plus vertueux ce qui est consommé.

Pour un bâtiment, réduire le besoin passe notamment par les travaux d'isolation pour réduire le besoin de chauffage à confort constant.

Pour une ville de la taille de Paris, rendre plus vertueux le chauffage passe par la sortie du fioul et du gaz, par le raccordement au réseau de chaleur et la décarbonation de ce réseau de chaleur. C'est ce que nous faisons.

Le débat aujourd'hui est historique, car la Ville de Paris actionne par là même son plus gros levier de décarbonation directe, unique et sous son contrôle. N'en déplaise à Mme GATEL, nous parlons de 21 millions de tonnes de CO2 de moins par rapport aux projections sur la durée du projet.

Mais ce n'est pas que cela. Le projet qui nous est soumis, c'est aussi de la souveraineté. En passant à un circuit d'eau chaude, nous pourrions récupérer de la chaleur fatale et la réinjecter dans le réseau. En développant la géothermie, nous pourrions utiliser une énergie locale, renouvelable et bas carbone. C'est une manière de dire stop au gaz de POUTINE et de TRUMP. En passant par une SEMOP, en étant propriétaire des actifs de production, la Ville reprend sa souveraineté.

Tout ceci dans un climat qui change, ce qui pose deux questions : ce réseau est-il robuste par rapport aux crues ? Les projections sont-elles robustes par rapport à la baisse des consommations ?

Sur le premier point, je salue le fait que des travaux de préparation du réseau aux crues soient inclus dans le cahier des charges. Par ailleurs, oui, les besoins en chaleur vont baisser. Mécaniquement, c'est tout simple, la part de marché du réseau va donc être de plus en plus importante. Ce n'est pas plus compliqué que cela, en fait.

Le groupe écologiste est donc fier de ce projet porté par notre adjoint, Dan LERT. Nous serons évidemment vigilants sur d'autres facteurs, comme la baisse des consommations, parce qu'il ne suffit pas de verdir un réseau, il faut aussi baisser les consommations de chauffage ; l'efficacité du réseau ; la qualité de l'air, c'est un point important ; la provenance des sources d'approvisionnement ; et le tout pour éviter un effet rebond.

Baisse des émissions, récupération de chaleur fatale, géothermie, souveraineté, résilience, c'est déjà pas mal, mais comme si ce n'était pas suffisant, c'est bon, en plus, pour le porte-monnaie et pour les employés, certains collègues ont déjà développé ces points. A mon sens, c'est donc le projet de délibération le plus important de ce mandat.

Je voudrais, comme d'autres, enfin revenir sur certains arguments portés par mes collègues de l'opposition pour lesquels j'avais préparé un bingo. Oui, il y a des risques incroyables, vu la taille de ce projet industriel. Oui, il y a des risques, mais c'est inhérent à ce type de projet.

Monsieur BOURNAZEL, vous venez de dire qu'aucun élu n'a la capacité de piloter un tel appareil. Si c'est vrai, en quoi votre avis est-il fondé ? Vous critiquez aussi la SEMOP, c'est pourtant le meilleur des deux mondes, d'un côté, intérêt capitalistique du privé, savoir-faire, parce que ce sont bien eux qui vont gérer le réseau, ce n'est pas la Ville, et de l'autre, contrôle par le public.

Certains critiquent le choix des partenaires privés qui nous est soumis. Je suis très étonné de ce point-là, je me demande s'il faut y entendre un manque de confiance dans le sérieux de l'administration, parce que c'est bien l'administration que je salue et remercie, qui nous soumet ce choix-là.

Madame STIBBE, vous m'avez particulièrement étonné, parce que vous nous annoncez le recours d'Engie, cela donne un peu l'impression que vous vous en faites la porte-parole ici. C'est quand même un peu étonnant comme posture.

Ensuite, évidemment, cela a été aussi précisé par M. FÉRAUD, mais les uns et les autres critiquent le choix de la date de décision. D'une part, est-ce trop tard ? Aurait-on dû le faire il y a 20 ans ? Oui, peut-être, mais on était quand même dans une concession centenaire, et c'est bien cela qui change.

D'autre part, on nous dit que c'est trop tôt, qu'il aurait fallu attendre les élections. On aurait pu préférer que cela arrive plus tôt, mais plus tard, c'est trop tard. C'est comme quand vous changez de propriétaire d'un appartement, vous comprenez bien qu'il y a un temps de latence avant de pouvoir vous y installer.

Là, on parle d'un appareil industriel majeur, qui fonctionne de manière saisonnière, et donc la transition doit commencer au moins à la saison précédente, c'est-à-dire en ce moment, dès que possible, et repousser la décision, en plus d'être rendue impossible par la Commission européenne, cela ne fait aucun sens industriellement parlant.

C'est donc le bon moment pour le faire à la suite de, cela a été dit, un processus de délibération qui a impliqué tout ce Conseil pendant des années, et je crois que, de tête, on parlait de neuf délibérations sur le sujet.

Je ne vais pas être plus long. En conclusion, félicitations à Mme VILLETTE et aux services impliqués dans ce très long et lourd travail. Félicitations à Dan LERT et son cabinet. Je sais que vous vous partagez le fait que cette décision est historique, et le groupe écologiste en est fier.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Alexandre FLORENTIN.

La parole est à Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous sommes invités aujourd'hui à engager Paris pour 25 ans et 15 milliards d'euros. 15 milliards, un quart de siècle, autrement dit une décision qui survivra à plusieurs majorités, à plusieurs crises énergétiques, à plusieurs retournements de marché.

Pourtant, cette décision est prise à trois mois des élections municipales, comme si le temps pressait, comme si l'urgence était politique plus qu'énergétique. Nous partageons, bien sûr, l'objectif de décarbonation indispensable pour l'avenir de notre ville, vous êtes au pouvoir d'ailleurs depuis 25 ans, et le retard de raccordement des immeubles collectifs des particuliers à ce réseau est aussi votre passif.

Je n'ajouterai rien de plus à ce qu'a dit Maud GATEL à ce sujet, mis à part un rappel de nos vœux, refusés systématiquement par l'Exécutif, pour une vraie stratégie de raccordement des 90 % d'immeubles en copropriété, lors d'une ouverture de rue, pour relier ces immeubles au réseau. En fait, on relie les hôtels et les bureaux principalement à l'heure où on parle, à l'échelle locale. Nous l'avons d'ailleurs fait lors du raccordement au réseau de la mairie du 8e, où les immeubles proches ont été raccordés.

Alors oui, Monsieur FÉRAUD, contrairement à ce que vous dites et malgré nos actions locales, il est important de rappeler que 60 % des immeubles raccordés à C.P.C.U. sont des immeubles tertiaires, bureaux, bâtiments, et non

immeubles d'habitation. Contrairement à ce que vous dites, cela ne va pas protéger les citoyens, les habitants, de la hausse des prix de l'énergie.

Sur le point de vue de l'économie, le marché a été attribué à un consortium Dalkia, Eiffage et la R.A.T.P. Bon courage pour toutes ces complications. Ils ont battu l'opérateur sortant, la C.P.C.U., filiale d'Engie, notamment parce qu'ils étaient, vous l'avez dit à l'instant, moins-disants sur le prix.

Très bien, le moins-disant, c'est séduisant sur le papier, on est tous d'accord. C'est souvent même le gagnant dans les appels d'offres, mais l'histoire récente nous a appris que le moins-disant peut devenir très vite le plus coûteux. Nous avons déjà d'ailleurs connu un précédent douloureux, ici même, à l'Hôtel de Ville, avec Hydroption.

Là aussi, la réalité des prix attractifs et votre promesse de modernité se sont heurtées à la réalité du marché de l'énergie et à une première flambée des prix dès décembre 2021, et à la faillite d'Hydroption. C'était avant la guerre en Ukraine, avec finalement une collectivité prise à la gorge, contrainte de gérer l'urgence et de payer plus cher ce que l'on nous avait vendu moins cher.

Ce n'est pas une hypothèse théorique, c'est un fait, et c'est précisément ce risque que nous prenons aujourd'hui, mais à une échelle sans commune mesure. Car ici, comme je l'ai déjà dit, il ne s'agit pas de quelques années, ni de centaines de millions d'euros, il s'agit de 15 milliards sur 25 ans.

Si le modèle économique est fragile, si les hypothèses de prix sont trop optimistes, si les garanties ne sont pas bétonnées, alors ce ne sera pas un accident industriel, ce sera un naufrage budgétaire.

A ce risque économique s'ajoute, comme je le disais en introduction, un malaise démocratique. A trois mois des élections, fallait-il vraiment verrouiller l'avenir énergétique de Paris jusqu'en 2052 ? Je pense que non.

Il était parfaitement possible, comme vous le faites d'ailleurs sur bon nombre de contrats, de proroger le contrat actuel de quelques mois. D'ailleurs, tous les raccordements actuels sont ralentis aussi à cause de cela, et ce depuis un an, nous le voyons concrètement sur le terrain. Cela aurait permis à la prochaine majorité, quelle qu'elle soit, de décider en pleine légitimité.

A la place, on choisit la précipitation et l'engagement à long terme en fin de mandat. Ce n'est ni élégant, ni prudent, ni respectueux du suffrage à venir.

Nous ne disons pas non à la décarbonation, nous disons non à la naïveté. Nous disons non aux paris financiers déguisés en vertus écologiques. Nous disons non aux décisions prises à la hâte quand le calendrier électoral impose, au contraire, la retenue.

La transition énergétique mérite mieux qu'un acte de foi, elle mérite des contrats solides, des garanties robustes et un calendrier démocratiquement incontestable.

A défaut, ce marché risque de devenir non pas un symbole de transition réussie, mais l'Hydroption du chauffage urbain en version XXL.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Vincent BALADI.

La parole est à Séverine de COMPREIGNAC.

Mme Séverine de COMPREIGNAC. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous souhaitez choisir aujourd'hui un nouvel opérateur qui à la fois, croyez-vous, vous garantit un prix fixe assez bas, vous promet d'augmenter de 50 % le réseau, d'augmenter de 50 % la quantité d'énergie renouvelable utilisée, tout en faisant près de 4 milliards d'investissements, le tout en 25 ans.

Revers de la médaille, évidemment, vous choisissez l'offre qui pense que la consommation va augmenter, alors même que toutes les politiques publiques visent à la baisser, vous vous en vantez suffisamment souvent.

Y compris quand l'énergie utilisée est propre, l'offre, encore, qui n'utilise pas les capacités à transformer les installations de production existantes et s'appuie davantage sur de nouvelles constructions.

L'offre, enfin, qui ne garantit rien sur la gestion des chantiers, alors qu'on sait tous ici les difficultés que cela entraîne pour les Parisiens.

A vrai dire, nous avons de sérieux doutes sur la capacité à garantir le prix d'usage, surtout quand on voit les hausses récentes et qu'on connaît un peu les aléas, les crises qui peuvent toucher les prix de l'énergie. Cela a des conséquences directes sur les usagers, les Parisiens. Le lien avec la consommation estimée est évident, si la consommation n'est pas à la hauteur, et nous devons tous l'espérer, entre la rénovation des bâtiments et la hausse des températures, alors c'est tout l'équilibre du contrat qui s'écroule.

J'ajoute que pour cette nouvelle concession, l'exigence importante à laquelle vous renoncez, c'est celle de raccorder les bâtiments publics aux nouveaux réseaux déployés. Et hop ! Les contraintes, c'est pour les autres, pas pour la Ville, et c'est franchement dommage.

Mais le mot, en fait, le grand mot, a été prononcé tout à l'heure par votre majorité : secteur privé. C'est cela, votre problème.

Ce dont nous parlons est particulièrement structurant pour une ville comme Paris, structurant aussi lorsqu'on parle de l'adaptation de la ville au changement climatique, structurant enfin quand on parle de prix de l'énergie pour l'utilisateur final.

Il y a plusieurs mois déjà, pour des contrats de bien plus petite importance, vous nous proposiez élégamment de prolonger les concessions en cours pour que ce soit la majorité qui sortira des urnes en mars 2026, qui choisisse le nouveau concessionnaire. Et là, à tout juste trois mois des élections, vous nous demandez de valider un contrat qui sort l'opérateur quasi centenaire et qui lie les mains de la future majorité, celle qui, je l'espère, vous verra dans l'opposition, et ce pour 25 ans.

Ce que vous faites n'est pas républicain. Vous aviez tout à fait les moyens de repousser ce choix, au lieu de quoi, vous vous précipitez lors de ce dernier Conseil pour faire voter, par votre majorité, cet ultime contrat. Ce ne sont pas de bonnes méthodes.

Ainsi, le groupe MoDem votera contre ces projets de délibération.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Séverine de COMPREIGNAC.

La parole est à Franck MARGAIN.

M. Franck MARGAIN. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le volet financier de ce nouveau contrat de chaleur urbaine est présenté comme compétitif, stable, sécurisé.

En réalité, il repose sur une accumulation d'hypothèses optimistes, parfois fragiles, qui font peser un risque sérieux sur les usagers comme sur la collectivité.

Commençons par l'élément central : le prix. Le tarif moyen affiché est attractif, c'est indéniable, mais ce niveau repose très largement sur des subventions massives, dont une partie, 118 millions d'euros, n'est aujourd'hui pas sécurisée.

La lecture de l'analyse des offres, aussi difficiles d'ailleurs fussent les conditions qui nous étaient proposées, j'en dirai d'ailleurs un mot à la fin de mon intervention, indique clairement que vos services doutent sur ce point.

Autrement dit, l'équilibre économique de l'offre est conditionné à des financements hypothétiques. Ce n'est pas un détail. Sans ces subventions, le prix annoncé n'est tout simplement pas tenable. Et qui paiera à la fin ? L'usager, que ce soit directement sur le prix ou indirectement via la Ville et les impôts qu'il verse.

Ce modèle économique tient aussi sur une ligne de crête : le développement du réseau. C'est ce qu'expliquait tout à l'heure mon collègue René-François BERNARD : le moindre grain de sable va faire dérailler la machine.

Le modèle économique suppose aussi des volumes d'énergie élevés, des puissances souscrites optimisées, et un taux de raccordement particulièrement favorable. Or, ces paramètres dépendent de décisions d'acteurs tiers, dans un contexte économique, immobilier et énergétique instable.

Si les raccordements sont moins nombreux que prévu, ou si les consommations baissent plus vite qu'anticipé, le mécanisme se retourne immédiatement contre les abonnés existants, toujours pareil, de façon directe ou indirecte. Le risque est donc clairement asymétrique, les gains sont théoriques, mais les pertes réelles.

La trajectoire tarifaire proposée appelle également de fortes réserves. Elle repose sur une mécanique presque irréaliste. La baisse de la part variable est, comme par magie, parallèle à la hausse de la part fixe, puis tout cela se stabilise. Un équilibre qui semble s'installer et se maintenir pendant 25 ans. Cela rappellera des cours d'économie de lycée avec des théories de la concurrence pure et parfaite où, à la fin des cours, le "prof" expliquait que ce n'était pas théorique.

L'histoire des grands contrats énergétiques est émaillée de retards de chantiers, de surcoûts, d'aléas industriels, d'oppositions à la construction ou de tensions internationales sur les marchés de l'énergie. Tout ceci est malheureusement la norme, pas l'exception. Rien de tout cela n'est réellement intégré dans la trajectoire présentée.

Tout cela semble ficelé pour la fin de mandature. Ce risque industriel et financier pèsera lourd pour les élus en charge dès 2026.

A cet égard, la mise en service de la centrale de Vitry-sur-Seine est déterminante, puisque le modèle repose beaucoup sur son ouverture dans des délais et des coûts annoncés. Le moindre retard, la moindre dérive financière, et c'est toute la baisse de ce fameux R1 qui s'évapore. Ce n'est plus une hypothèse, c'est un pari. En cas d'échec, ce ne sera ni le délégataire ni l'Etat qui paieront, mais les usagers ou la Ville, donc là aussi, les usagers.

Enfin, permettez-moi un rappel utile. Paris a déjà connu des projets où la volonté de maintenir artificiellement des prix bas, combinée à des objectifs irréalistes, a conduit à des échecs coûteux. Autolib', Vélib', dans les deux cas, la Ville s'est retrouvée piégée, contrainte de remettre au pot pour éviter l'effondrement du service.

Ce contrat peut être séduisant sur le papier, mais il est financièrement tendu, excessivement optimiste et lourdement dépendant de facteurs non maîtrisés. En l'état, il fait peser un risque réel sur les finances parisiennes, et surtout sur les contribuables de demain. C'est ce risque que nous refusons de cautionner.

Je profiterai au passage de mon intervention de vous dire mon étonnement sur les méthodes de consultation des dossiers. A deux reprises, nous avons été obligés de consulter des quantités de papiers, pas un support informatique qui aurait permis des recherches de mots-clés, de retrouver rapidement des explications techniques. C'est assez peu innovant, voire hors du temps et peu respectueux du rôle de consultation de l'opposition.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Dernier orateur inscrit, David ALPHAND qui, j'imagine, en profitera pour présenter l'amendement n° 153 de son groupe.

M. David ALPHAND. - Merci, Monsieur le Maire.

J'interviens donc pour conclure ces échanges, et avant la présentation et les réponses par l'Exécutif municipal. Il a été dit énormément de choses. C'est un dossier d'une complexité redoutable. Je pense qu'il faut commencer par là quand même, en conclusion.

Les élus qui se sont rendus à la bibliothèque, juste de l'autre côté de la cloison de notre salle du Conseil, et qui ont eu la curiosité ou l'intérêt de consulter le rapport d'analyse des offres peuvent tous en témoigner. On a une pile comme cela, 900 pages, d'une complexité technique et financière comme rarement nous avons eu à rencontrer à Paris.

A partir de là, je crois que quand les dossiers sont complexes, il faut quand même avoir des idées simples. En l'occurrence, là, on voit bien, il y en a deux qui ressortent assez unanimement sur ce dossier.

La première, et moi je le dis très solennellement ce matin, en conclusion de nos travaux, j'accuse la Ville de Paris de publicité mensongère. J'accuse la Ville de Paris de publicité mensongère en prétendant que grâce au réseau de chaleur et au contrat qui va être passé, l'énergie sera moins chère à Paris.

D'abord, l'argument est extrêmement restrictif. La Ville de Paris oublie de préciser qu'il s'agit, dans son esprit, de deux usagers sur trois, ce qui quand même laisse un tiers des usagers sur le carreau. Cela veut quand même dire qu'un tiers aura une énergie plus chère, notamment les entreprises, quand on lit attentivement le rapport d'analyse des offres.

Et puis surtout, j'aimerais, mais vraiment, ce matin, que l'adjoint en charge de ce dossier puisse de manière ultime nous expliquer, mais comme on expliquerait à des enfants, comment vous pouvez prétendre et affirmer que sur les 25 prochaines années, les prix de l'énergie à Paris, grâce à ce réseau de chaleur, resteront en deçà d'une évolution excessive et que ce sera avantageux pour les Parisiens, parce que rien ne le démontre. Rien, mais absolument rien ne le démontre.

Il y a des enjeux stratégiques dans la question du tarif de l'énergie à Paris au travers de ce contrat. Le premier enjeu, c'est le gaz. Oui, parce que du gaz sera utilisé sur les 25 prochaines années. Or, tout le monde sait que le marché du gaz à l'échelle internationale est l'un des plus volatils qui soit. Comment, donc, en 2025, pouvez-vous préjuger de l'évolution, ne serait-ce que sur deux ou trois ans, mais vous allez même au-delà, c'est sur un quart de siècle ? Cela n'est juste pas possible.

Le deuxième élément stratégique dans la structure tarifaire, c'est la combustion des déchets via le SYCTOM. Or, le prix qui sera pratiqué par le SYCTOM va aller croissant, pourquoi ? Parce que simplement à l'échelle de l'agglomération parisienne, et chacun le sait, l'objectif est d'avoir moins de déchets, et qui dit moins de déchets dit avoir moins de chaleur fournie par le SYCTOM, qui va donc renchérir le coût de sa fourniture.

Le troisième facteur clé, c'est cette fameuse usine de Vitry, avec des investissements considérables à la clé, plus d'un milliard d'euros. Mon collègue Jean-Baptiste OLIVIER a présenté l'amendement déposé par notre groupe, sur lequel d'ailleurs, je vous le précise, Monsieur le Maire, nous demandons également un scrutin public.

Mais, le moindre aléa et cela a été rappelé par mon collègue Franck MARGAIN, le moindre aléa sur cette usine à Vitry mettra à plat le modèle économique.

Quatrième élément d'incertitude, je reviens à cet équilibre économique, c'est le risque de recapitalisation derrière, parce que la Ville va peut-être, malheureusement, être amenée à recapitaliser très vite la SEMOP. On le voit bien, et cela a été dit au travers de plusieurs interventions, les hypothèses sur lesquelles s'appuie le modèle économique aujourd'hui sont très optimistes, en particulier en termes de subventions publiques, au travers de l'ADEME et de son fonds chaleur.

Or, M. LERT le sait, ce fonds chaleur a été remis en question régulièrement au cours des précédentes discussions en loi de finances. Or, vous partez du principe que les subventions publiques seront pérennes sur les 25 années à venir.

Je le dis donc très solennellement, il y a, de la part de la majorité municipale sortante, une publicité mensongère autour de ce réseau de chaleur. Non, l'usager parisien ne va pas payer nécessairement son énergie moins chère grâce à vous. Cela pourrait même être le contraire.

Et puis, et j'en finirai par-là, on a parlé de contrat du siècle, de mégacontrat pour les 15 milliards d'euros, mais précisément du fait de l'ampleur même, c'est un pur scandale démocratique ce matin. Jamais, mais vraiment jamais cette attribution ne devrait intervenir lors de l'ultime Conseil de Paris de la mandature. Vous vous apprêtez à lier les mains de la prochaine équipe municipale, quelle qu'elle soit.

Et surtout, car j'ai entendu le propos de M. FÉRAUD qui ne fait que relayer la doxa de l'Exécutif municipal depuis quelques semaines, ne vous réfugiez surtout pas derrière le prétexte de la Commission européenne et de sa prétendue intransigeance.

Monsieur LERT, vous êtes un écologiste, vous le savez, en matière d'électricité hydraulique et sur les barrages, un contentieux, en tout cas des tensions, oppose la France à la Commission européenne, qui lui intime un certain nombre de contraintes depuis des années et des années. Pour autant, la France ne s'est pas pliée aux oukases de la Commission européenne, comme vous prétendez le faire aujourd'hui sous contrainte de la Commission européenne.

Elle aurait parfaitement pu comprendre, cette Commission européenne, que pour le plus grand réseau de chaleur d'Europe, la Ville de Paris ait un peu plus de considération que vous n'en avez ce matin au regard des principes élémentaires de démocratie locale, et que l'on proroge, comme cela a déjà été fait 15 fois au cours du siècle précédent, encore de quelques mois au moins cette fameuse concession C.P.C.U., de manière à tranquillement, dans la transparence et dans la clarté démocratique, permettre à la prochaine équipe municipale de trancher.

C'est donc bien un scandale démocratique ce matin. Nous voterons contre naturellement, mais nous suivrons avec beaucoup d'attention les suites juridiques qui vont probablement être données, parce que comme chacun d'entre vous ici, j'ai aussi reçu un courrier d'Engie.

D'ailleurs le comble, c'est que ce courrier d'Engie, c'était à peu près la seule analyse véritablement comparative des deux offres. Car l'exposé des motifs de l'Exécutif ne fait que valoir la proposition qu'il a l'intention de retenir, sans vraiment la rapporter à l'offre concurrente.

Nous serons donc très attentifs au développement contentieux, et nous serons très vigilants dans la mise en œuvre de ce marché à compter de l'année prochaine, puisqu'elle sera une année de transition.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Visiblement, on n'a pas réagi de la même manière quand on a reçu le courrier d'Engie. J'ai cru comprendre que l'on voulait influencer mon vote. Je pense que nous sommes toutes et tous indépendants.

La parole est à Dan LERT, bien sûr, pour répondre aux intervenantes et intervenants.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, merci pour vos interventions.

Les trois projets de délibération que nous examinons ce matin représentent une étape historique dans la transition énergétique de Paris. Nous sommes très fiers, au terme de 5 années de travail et de 27 mois de consultation, de proposer à ce Conseil d'adopter le nouveau contrat de concession du réseau de chaleur urbain parisien.

Principal levier de la transition énergétique, le réseau de chaleur de Paris est un véritable chauffage collectif à l'échelle de la ville entière, qui alimente aujourd'hui l'équivalent de 450.000 logements à Paris et dans 16 communes, soit près de 1 million de personnes.

Propriété de la Ville de Paris, ce réseau est exploité depuis 1927 par la Compagnie parisienne de chauffage urbain, dans le cadre d'une concession de service public. Ce contrat centenaire prendra fin le 31 décembre 2026.

La Ville de Paris prépare le renouvellement de cette concession depuis le début de la mandature. Cette procédure est l'aboutissement d'un mandat entier de travail pour construire un nouveau modèle pour le réseau de chaleur.

Le Conseil de Paris a déjà délibéré à neuf reprises depuis 2021 pour fixer l'avenir du réseau et les modalités de la future concession. Avant de vous présenter le fond, je voudrais répondre aux remarques sur le calendrier et clarifier quelques points.

Premièrement, je vous confirme que l'Exécutif parisien exercera et assumera les responsabilités confiées par les Parisiens jusqu'au dernier jour du mandat.

Deuxièmement, le contrat de concession actuel prendra fin le 31 décembre 2026, après deux années de prolongation. La Commission européenne a validé cette dernière prolongation de deux ans, pour permettre de lancer l'appel d'offres dans les meilleures conditions et assurer une concurrence effective. La Commission a précisé que ce serait la dernière prolongation possible au regard des règles européennes de concurrence.

Troisièmement, pour permettre au nouveau concessionnaire d'être pleinement opérationnel au 1er janvier 2027, une année entière de tuilage est prévue entre le sortant et l'entrant, et c'est indispensable. Il fallait donc que le Conseil de Paris délibère avant le 1er janvier 2026 pour garantir la continuité du service à partir du 1er janvier 2027. L'examen de ce projet de délibération aujourd'hui respecte ce calendrier.

Nous avons souhaité que la Ville de Paris reprenne le contrôle et puisse piloter les choix stratégiques et industriels du réseau de chaleur parisien. C'est pourquoi, en décembre 2021, Monsieur BOURNAZEL, notre Assemblée a acté le recours à la délégation de service public opérée par une société d'économie mixte à opération unique pour son futur service public de la chaleur et ce, pour une durée de 25 ans.

Tout l'intérêt de la création de cette SEMOP est de renforcer la maîtrise publique sur le réseau de chaleur. La part de l'actionnariat public sera renforcée pour atteindre 49 %, dont 34 % pour la Ville et 15 % pour la Banque des territoires, filiale de la C.D.C. Les 51 % seront détenus par l'opérateur économique que nous allons sélectionner.

La Ville disposera d'un droit de veto en conseil d'administration, grâce à sa minorité de blocage, et en assumera la présidence. Je souhaite aussi rassurer l'ensemble du personnel du concessionnaire actuel, les salariés de la C.P.C.U., qui seront tous repris au statut des industries électriques et gazières comme les personnels futurs de la SEMOP.

La Ville de Paris sait qu'elle peut compter sur leur engagement, leur sens du service public, leurs compétences et leur professionnalisme pour assurer la réussite de la future concession.

La Ville de Paris va également devenir propriétaire des 12 centrales de production actuelles de la C.P.C.U. Elle les mettra à disposition de la SEMOP. Toutes les nouvelles centrales de production deviendront également propriété de la Ville de Paris. La reprise en propriété de l'ensemble des centrales permettra à la Ville de peser beaucoup plus fortement sur les choix industriels, notamment en matière de verdissement.

Pour la sélection de l'acteur économique de la SEMOP, la Ville de Paris a mis en place une procédure extrêmement rigoureuse pour garantir une concurrence réelle et loyale entre les candidats, en suivant un cadre déontologique très strict.

Le schéma directeur du réseau de chaleur, adopté en octobre 2021 par le Conseil de Paris, a fixé le cadre du dossier de consultation des entreprises, publié le 13 septembre 2023. Tout l'enjeu du renouvellement du contrat est d'atteindre les objectifs de transition énergétique du plan Climat : sortir des énergies fossiles et verdir le mix énergétique.

Le choix du lauréat repose exclusivement sur une analyse indépendante de l'administration. C'est elle qui a conduit toute la procédure, mené les négociations avec les candidats et analysé les offres selon des critères rigoureux.

La commission de déontologie de la Ville, présidée par M. CHARPENEL, ancien magistrat et membre du Comité national d'éthique, que je remercie, a contrôlé toute la procédure en veillant à l'absence de conflit d'intérêts.

Je voudrais également profiter de cette intervention pour remercier les services de la Ville, qui ont travaillé toutes ces années avec sérieux et rigueur, et en particulier le Secrétariat général, Marie VILLETTE, Antoine de SOUICH, les directions concernées, Laurent DOMINGO, Pauline LAVAUD, Guillaume TINLOT, Frédéric LAVAUD, Xavier VOL, Annie DUCHATEL, Camille BERNARD, Romain METROT, Jérôme MORET, Manon de LATUDE, Mickaël LAURENT, et Madiane de SOUZA.

Au terme de la procédure, deux offres de très grande qualité ont été déposées. A l'issue d'une analyse extrêmement rigoureuse et complète, l'administration parisienne a proposé de retenir l'offre du groupement Dalka, Eiffage et R.A.T.P. Solutions Ville. C'est l'objet du projet de délibération SG 36 que nous examinons ce matin.

A ce sujet, j'ai été très étonné par le courrier du candidat non retenu, qui a été envoyé à l'ensemble des conseillers de Paris. Cette intervention en cours de procédure, à quelques jours du vote d'approbation du Conseil de Paris, est une démarche inédite, "a fortiori" dans le cadre d'une procédure restreinte qui doit respecter une stricte confidentialité.

La Ville de Paris continuera à suivre et à respecter l'ensemble des procédures juridiques applicables au renouvellement du contrat de concession.

Madame STIBBE, vous nous avez appris aujourd'hui que le candidat écarté allait faire un recours juridique. Vous avez donc eu des contacts avec le candidat écarté.

Au vu de l'analyse des offres par les services, l'offre déposée par le groupement Dalkia, Eiffage et R.A.T.P. est la meilleure offre en termes de performance environnementale, de maîtrise des tarifs et de gouvernance du réseau. Le nouveau contrat de concession, sur la base de cette offre, permettra une transformation écologique profonde du réseau de chaleur sur les 25 prochaines années.

Premier point fort de ce nouveau contrat, c'est le verdissement XXL du "mix" énergétique du réseau de chaleur parisien. Le contrat prévoit d'atteindre 76 % d'énergies renouvelables locales dans le mix énergétique du réseau de chaleur dès 2034, avec une production de 5 térawattheures par an d'énergies renouvelables. Cela représente

quasiment la production d'un réacteur nucléaire sur une année, mais exclusivement avec des énergies renouvelables.

Le contrat proposé fera de Paris la Capitale européenne de la géothermie et j'en suis très fier. Il permettra de produire 50 fois plus de chaleur que les deux centrales actuelles de géothermie et de fournir près de 1 térawattheure par an d'énergie, soit la consommation d'une ville de 180.000 habitants.

Le contrat prévoit aussi de créer une nouvelle usine de vapeur à Vitry-sur-Seine, alimentée par des combustibles solides de récupération ou du bois déchets. Le C.S.R. permet de valoriser des déchets non recyclables en combustibles et ainsi d'éviter leur enfouissement. Le gros avantage de la transformation de ces déchets en C.S.R, c'est qu'en évitant d'enfouir les déchets, on réduit très largement et très significativement les émissions de gaz à effet de serre.

Le projet de stratégie nationale bas carbone, publié par l'Etat la semaine dernière, prévoit un développement rapide du C.S.R. en substitution des énergies fossiles.

La Ville de Paris sera extrêmement vigilante sur les conséquences de cette nouvelle centrale sur la qualité de l'air. Le contrat prévoit qu'elle respecte des valeurs limites d'émissions plus basses que la réglementation actuelle. Le projet sera soumis aux procédures prévues au Code de l'environnement et de l'urbanisme. Il fera l'objet notamment d'une saisine de la C.N.D.P. et d'une demande d'autorisation environnementale.

Les collectivités impliquées et l'Agence régionale de santé seront consultées dans le cadre de cette procédure. L'objet de l'amendement n° 153 du groupe Changer Paris est donc satisfait sur ce point.

Avec cette offre, nous pourrons raccorder l'équivalent de 200.000 logements supplémentaires qui pourront ainsi abandonner leur chaudière au gaz ou au fioul. Au global, le réseau de chaleur permettra d'éviter 900.000 tonnes de CO2 par an en moyenne sur 25 ans. C'est l'équivalent des émissions annuelles d'une ville comme Strasbourg.

Sur la question des objectifs de sobriété énergétique, je rappelle, Madame de COMPREIGNAC, que la réduction des consommations d'énergie est le premier objectif de notre plan Climat. L'offre retenue est bien structurée sur une trajectoire de consommation à la baisse et assurera un tarif plus avantageux que l'offre concurrente, quel que soit le niveau de consommation des usagers.

Le deuxième point fort de ce nouveau contrat, c'est qu'il permettra de garantir la fourniture d'une énergie de chauffage abordable aux Parisiennes et aux Parisiens sur les 25 années de la concession. Dès 2027, 69 % des abonnés bénéficieront d'une baisse des factures, en particulier pour les logements.

Monsieur OLIVIER, attention, vous avez fait une erreur, il ne s'agit pas d'une baisse de 69 %, mais d'une baisse pour 69 % des abonnés.

Sur cette question de la maîtrise des tarifs, l'offre retenue permet une stabilité des prix sur toute la durée de la concession, alors que l'offre, Monsieur ALPHAND, est liée au développement massif des énergies renouvelables locales à prix maîtrisé, avec une baisse de l'exposition justement au prix du gaz et à sa forte volatilité.

Sur la question des investissements et des subventions attendues, Monsieur MARGAIN, je rappelle que l'offre retenue propose 3,4 milliards d'euros d'investissement qui seront garantis et qu'elle permet le tarif pour les abonnés le plus compétitif, même sans subventions.

Ce contrat fera de notre réseau de chaleur une solution de chauffage compétitive. En effet, le tarif moyen de la chaleur hors raccordement sera inférieur de 16,5 % au tarif moyen du gaz. Cela permettra de protéger les Parisiens de la volatilité des prix du gaz et d'augmenter le nombre de bâtiments raccordés.

Chers collègues, en engageant la mutation écologique d'un des plus grands réseaux de chaleur au monde, Paris fait le choix de renforcer son autonomie énergétique et fait un pas de géant dans la lutte contre le changement climatique.

En adoptant ces projets de délibérations, vous protégerez des centaines de milliers de Parisiens et de Parisiennes des fluctuations des prix de l'énergie et leur garantirez une énergie de chauffage abordable pendant 25 ans.

Avant de conclure, je voudrais remercier la Maire de Paris pour sa confiance, son cabinet et en particulier Céline AFCHAIN, le premier adjoint Patrick BLOCHE, mes collègues Paul SIMONDON et Jacques BAUDRIER pour leur travail, ainsi que leur cabinet. Je remercie mon cabinet et en particulier Jérémie JAEGER et Léo BOUSQUET. Je remercie tous les orateurs des groupes politiques pour le débat de qualité que nous venons d'avoir, exigeant et sérieux.

Au terme de celui-ci, je vous invite évidemment à voter les trois projets de délibération, avec une demande de retrait de l'amendement n° 153, car son objet est satisfait.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Dan LERT, pour votre réponse précise.

Rappel au règlement.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - J'imagine votre rappel au règlement, tout du moins j'en sais la raison. Allez-y, Élisabeth STIBBE, c'est très légitime.

Mme Élisabeth STIBBE. - Merci, Monsieur le Président.

Je me réfère à l'article 9, Monsieur LERT, vous m'accusez de collusion avec Engie, c'est inacceptable. Les informations que j'ai données, qui figurent dans mon intervention, viennent de la presse. Je n'ai, à aucun moment, eu de relation avec Engie.

En réponse à M. FLORENTIN, je ne suis pas la porte-parole d'Engie, donc je vous remercie de retirer ces paroles qui sont inacceptables.

Merci, Messieurs, et merci, Monsieur le Président.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Les propos sont retirés, on ne met pas en cause évidemment Élisabeth STIBBE, qui lit les journaux. C'est d'ailleurs peut-être la seule chose qu'on peut lui reprocher. En l'occurrence, il est pris acte et les propos sont retirés, Élisabeth STIBBE...

Ils ont hoché la tête. On n'en fait pas trop. Ils ont retiré leur propos, Élisabeth STIBBE n'est pas mise en cause. De toute façon, elle n'est pas de ton groupe, donc occupe-toi de ton groupe.

2025 SG 36 Approbation d'un contrat de concession de service public parisien de production et de distribution de la chaleur et création de la société d'économie mixte à opération unique concessionnaire (SEMOP).

2025 SG 45 Garantie d'emprunt à accorder à la société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) pour le service public parisien de production et de distribution de la chaleur.

2025 SG 47 Autorisation de conclure actes et conventions financières dans le cadre du contrat de concession de service public parisien de production et de distribution de chaleur. (Suite).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je rappelle à l'ensemble des collègues qu'il y a quatre scrutins publics, puisque si j'ai bien compris David ALPHAND, il y a une demande de scrutin public sur l'amendement n° 153. Ayant bien entendu le président de groupe Paris en commun, il y a un scrutin public sur chacun des trois projets de délibération SG 36, SG 45 et SG 47.

A partir de là, je n'ai pas besoin de rappeler les règles de départ, je pense qu'elles sont connues de toutes et tous et seront respectées. Elles l'ont été au cours de ce débat, elles le seront évidemment au moment du vote.

J'interroge les secrétaires généraux des groupes. On me demande une suspension, elle m'apparaît recevable. Suspension le temps d'organiser le scrutin public.

(La séance, suspendue à onze heures trente-trois minutes, est reprise à onze heures trente-six minutes).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Visiblement, les opérations de préparation de ce scrutin public sont achevées. Je regarde les secrétaires généraux des groupes, c'est bon pour vous de ce côté-ci, c'est bon pour vous de ce côté-là.

Si tout le monde est en place, je vous rappelle, s'il le fallait, que pour voter, il faut retirer sa carte et la réintroduire, et le faire également avec la carte d'un éventuel mandant.

Quatre scrutins. Nous allons commencer par l'amendement n° 153 du groupe Changer Paris, car j'imagine qu'il est maintenu.

Non, non, je teste la capacité. Non, mais attendez, je n'ai pas dit, "le scrutin est ouvert".

Pour la majorité municipale, vous avez compris que l'avis de l'Exécutif est défavorable, donc il faut appuyer sur le bouton "contre" qui apparaîtra sur votre écran, pour ce premier vote par scrutin public sur cet amendement n° 153 du groupe Changer Paris.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, la proposition d'amendement n° 153 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Attendez ! Excusez-moi. Avez-vous entendu la formule magique qui est "le scrutin est ouvert" ? Non. Je comprends votre impatience.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 120

Suffrages exprimés : 119

Abstention : 0

NPPV : 1

Pour : 48

Contre : 70

(Voir détail des votes annexe n° 3).

La proposition d'amendement n° 153 est repoussée au scrutin public.

Nous passons au scrutin public suivant. Il s'agit du scrutin public sur le projet de délibération SG 36.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, le projet de délibération SG 36.

Pour les élus de la majorité municipale, évidemment, vous appuyez sur le bouton "pour", et pour l'opposition, vous faites ce que vous voulez.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a voté ? Il n'y a pas de problème technique ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Donc avec votre accord, je vais déclarer que le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 122

Suffrages exprimés : 121

Abstention : 1

NPPV : 0

Pour : 72

Contre : 48

(Voir détail des votes annexe n° 4).

Le projet de délibération est adopté au scrutin public. (2025, SG 36).

Nous allons passer maintenant au scrutin public sur le projet de délibération SG 45. Cela va ? D'accord, parce que je prends un petit peu de temps pour être sûr que tout se cale.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, le projet de délibération SG 45.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a voté ? Non ? C'est bon, vous avez tous voté ? On prend notre temps pour être sûr... Pas de problème technique, on a le temps de toute façon.

C'est bon, tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 124

Nombre de votants corrigé : 122

Suffrages exprimés : 123

Suffrages exprimés corrigés : 121

Abstention : 1

NPPV : 0

Pour : 75

Pour corrigé : 73

(Voir détail des votes annexe n° 5).

Le projet de délibération est adopté au scrutin public. (2025, SG 45).

Nous allons donc maintenant passer au quatrième et dernier scrutin public, concernant le projet de délibération SG 47.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, le projet de délibération SG 47.

On me dit du côté de la technique que c'est bon...

Donc, le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a-t-il pu voter ? Pas de demande. Bon, écoutez, tout le monde a l'air d'avoir pu voter. On va même dire que tout le monde a voté !

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Donc, le scrutin est clos.

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 115

Suffrages exprimés : 114

Abstention : 1

NPPV : 0

Pour : 65

Contre : 48

(Voir détail des votes annexe n° 6).

Le projet de délibération est adopté au scrutin public. (2025, SG 47).

De ce fait, chers collègues, avec l'adoption de ces trois projets de délibération SG 36, SG 45 et SG 47, le Conseil de Paris vient de valider le renouvellement de la concession de service parisien de production et de distribution de la chaleur et a créé par là même la SEMOP. Merci à toutes et tous.

La séance est suspendue pendant 5 minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à onze heures quarante-quatre minutes, est reprise à onze heures quarante-huit minutes, sous la présidence de Christophe NAJDOVSKI, adjoint).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Chers collègues, je vous propose de reprendre la séance.

2025 DASCO 84 Communication : rapport sur la restauration scolaire pour 2024.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 84, il s'agit d'une communication concernant le rapport sur la restauration scolaire pour l'année 2024.

Je donne tout d'abord la parole à M. Éric ALGRAIN.

M. Éric ALGRAIN. - Bonjour, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

A la croisée des politiques éducative, sociale, écologique et de santé publique, la restauration scolaire est un pilier de nos politiques publiques. Avec 21 millions de repas servis par an aux petites Parisiennes et aux petits Parisiens dans nos 700 cantines scolaires, c'est une responsabilité immense que nous portons.

Je veux d'ailleurs saluer ici l'engagement des femmes et des hommes qui œuvrent au quotidien dans les caisses des écoles de chaque arrondissement, pour permettre au quotidien d'offrir aux enfants une alimentation

saine, équilibrée, de qualité. La qualité des repas produits par leurs soins et du service repose d'abord sur eux et je veux bien entendu les remercier.

La restauration scolaire, c'est d'abord garantir à chaque élève un repas de qualité, qui répond à ses besoins nutritionnels indispensables pour garantir un apprentissage dans de bonnes conditions.

La restauration scolaire, c'est répondre au double enjeu, celui de garantir la qualité des repas servis tout en faisant baisser l'impact environnemental.

Notre majorité a toujours eu à cœur d'avancer sur ces deux sujets. Cela passe d'abord par un travail sur la qualité des denrées servies. En l'occurrence, dans le 10^e arrondissement où je suis élu, par exemple, nous sommes passés de 47 à 85 % de produits servis issus de l'agriculture durable. La part de produits "bio", elle, est passée sur la même période, de 40 à plus de 80 %.

Cela passe également par une végétalisation des assiettes, indispensable pour le bien de la planète et la santé de nos enfants. Les cantines parisiennes proposent déjà deux repas végétariens par semaine et nous pouvons nous en réjouir, mais nous pouvons aller encore plus loin. Le plan d'alimentation durable 2022-2027, grâce au travail mené notamment par Audrey PULVAR et Patrick BLOCHE, nous engage à développer une alternative végétarienne quotidienne. C'est ce que nous avons mis en place, par exemple, dans le 10^e arrondissement depuis novembre.

Cela passe aussi par une lutte constante contre le gaspillage alimentaire. Là encore, Paris est en pointe. La mise en place de tables de tri dans de nombreux établissements permet un travail de sensibilisation auprès des enfants, tout comme la mise en place de grandes et petites portions selon la demande des enfants.

Parallèlement, la collecte des déchets alimentaires des établissements scolaires a débuté dès 2018 dans les plus gros établissements. Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'ensemble des collèges et des écoles trient et collectent leurs déchets alimentaires.

En plus d'enjeux environnementaux, ces mesures offrent des opportunités pédagogiques importantes autour du développement durable, du civisme et de la lutte contre le gaspillage.

La restauration scolaire, c'est bien plus qu'un repas. Repas dont le coût, je le rappelle, est à 13 centimes pour les familles les plus modestes, tarif inchangé depuis 10 ans, comme l'a rappelé la Maire Anne HIDALGO, hier, à l'occasion du débat budgétaire.

C'est un outil pédagogique à part entière. Il permet d'apprendre à bien manger, à devenir un citoyen éclairé, soucieux de sa santé, des autres et de la planète. Rappelons-le, à Paris, bien manger à l'école est un droit, pas un privilège.

En cette fin de mandature, il me paraissait indispensable de le rappeler à notre Conseil. Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Emmanuel COBLENCÉ, pour le groupe Paris en commun.

M. Emmanuel COBLENCÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la présentation de ce rapport annuel sur la restauration scolaire, qui accompagne tous les projets de délibération et les subventions des caisses des écoles que nous allons voter dans un instant, c'est toujours évidemment un moment important de notre conseil de décembre.

Evidemment, en cette année 2025, ce moment est un peu particulier puisqu'il s'agit du dernier de la mandature, et donc l'occasion de porter un regard sur le travail qui a été accompli sur la restauration scolaire et dans nos caisses des écoles depuis plusieurs années.

Avant tout, comme mon collègue Éric ALGRAIN avant moi, je voudrais remercier, devant notre Assemblée, les 3.400 agents qui travaillent quotidiennement au sein des caisses des écoles de nos 17 arrondissements. N'oublions jamais que derrière les 150.000 repas préparés chaque jour pour les enfants de Paris, il y a des femmes et des hommes, surtout des femmes, pour être tout à fait clair, qui se mobilisent et s'engagent au quotidien, je voulais leur rendre hommage aujourd'hui.

Je voulais saluer aussi les maires d'arrondissement qui, comme vous le savez, président les caisses des écoles et donc s'impliquent de manière très importante sur la gouvernance et sur la préparation de l'avenir sur la restauration scolaire.

Ce n'est pas un sujet mineur, c'est un sujet, Éric ALGRAIN l'a dit, qui concentre des enjeux multiples. D'abord, un enjeu social, car nous le savons, pour de nombreux enfants, le déjeuner à la cantine est trop souvent le seul repas équilibré de la journée.

Sur ce point, notre majorité a agi de manière extrêmement forte, à travers la progressivité des tarifs de cantine, en particulier un tarif à 13 centimes, le premier tarif, pour les familles qui sont les plus précaires.

Nous avons fait le choix, depuis plus de dix ans, de ne pas augmenter ces tarifs de cantine, malgré la hausse continue du coût des fluides et des matières premières. C'est un choix politique extrêmement fort, qui pèse bien sûr

sur notre budget, 138 millions d'euros cette année, mais nous en sommes très fiers, nous faisons le choix, au nom de la justice sociale, de ne pas faire peser l'augmentation des charges sur les familles parisiennes.

La restauration scolaire, c'est aussi un enjeu de santé publique. Chacun sait l'importance de l'alimentation sur notre santé. Il est donc de notre responsabilité de garantir une alimentation de qualité, une alimentation équilibrée, plus végétalisée, et donc d'apporter de meilleures conditions aux enfants pour ensuite apprendre et grandir le mieux possible.

Dans le même esprit, l'alimentation scolaire est aussi un enjeu d'apprentissage et d'éducation au bien manger. Nous savons que cela joue un rôle essentiel dans l'apprentissage des goûts, dans l'acquisition de bonnes habitudes alimentaires et aussi dans la prise de conscience de l'impact de l'alimentation sur l'environnement.

Nous ne pouvons pas décorrélér la restauration scolaire des enjeux écologiques et notre majorité, année après année, a porté une politique ambitieuse pour une restauration de qualité qui soit respectueuse de l'environnement, à travers notamment le plan Alimentation durable 2022-2027. Plan qui nous engage collectivement vers le 100 % durable, vers les produits locaux, les produits de saison, les alternatives végétariennes et les propositions végétariennes au moins deux fois par semaine.

C'est un enjeu majeur, nous sommes fiers d'y contribuer et bien sûr, nous allons continuer en ce sens.

Je conclurai sur ce point, Monsieur le Maire, cette mandature a permis de tracer un nouveau chemin pour la restauration scolaire, celui d'une alimentation durable, une alimentation de très grande qualité et je souhaite évidemment que la prochaine mandature permette d'aller encore plus loin dans cette direction.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Vincent BALADI, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !"

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, par ce projet de délibération, nous en profitons pour remercier les directeurs des 17 caisses des écoles qui gèrent la restauration scolaire dans nos écoles maternelles et élémentaires depuis toujours, et collèges depuis l'année passée.

Dans le 8e arrondissement, rappelons que nous sommes passés à 70 % d'alimentation durable et 29 % de "bio", nous allons continuer en cela.

J'aimerais appeler votre attention sur un point important de la gestion des caisses des écoles : la facturation. A l'heure actuelle, avec l'appui de personnels dédiés, chaque caisse des écoles suit et gère la facturation au plus près du terrain avec un fort taux de paiement et de recouvrement, c'est-à-dire peu d'impayés.

Je rappelle, comme vous l'avez d'ailleurs fait à l'instant et depuis le début de ce Conseil, que les tarifs des cantines n'ont pas évolué à Paris, ils sont maîtrisés et commencent, vous l'avez dit, à 13 centimes de contribution par repas, ce qui est très raisonnable. D'ailleurs, rappelons que les impayés viennent rarement des tranches tarifaires les plus basses.

Or, à partir de septembre 2026, la Mairie centrale souhaite intégrer toutes les facturations des caisses des écoles au sein du même site de Paris Familles. Alors, au-delà de la gestion centralisée qui a posé un problème par le passé, je pense notamment à l'ancêtre de Paris Familles, Facile Familles, puis à la période de transition, et enfin la gestion des inscriptions en crèche où 9.000 dossiers ont été réintégrés à Paris Familles à la dernière minute, il y a aussi un point important, celui de l'encaissement des recettes et le remboursement aux caisses d'école, parce qu'elles ne recevront plus de recettes à compter de septembre 2026.

Les directeurs d'école demandent donc d'avoir des recettes, si possible par anticipation, sur les quatre exercices précédents estimés, par exemple dès juillet 2025, afin de ne pas manquer de trésorerie, sinon cela va poser problème, vous le verrez, à la rentrée 2026.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Jean-Philippe GILLET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Chers collègues, à Paris, dans le cadre de la restauration scolaire, ce sont plus de 21 millions de repas qui sont servis chaque année. C'est un sujet majeur en matière de lutte contre les inégalités sociales, de santé publique, mais aussi de transition écologique.

Pour les élus communistes, la cantine scolaire n'est pas un marché, c'est un service public essentiel, qui doit garantir à chaque enfant un repas de qualité, quels que soient, bien évidemment, les revenus de sa famille.

Sur la tarification, le rapport le rappelle clairement, le coût complet moyen d'un repas est de 12,57 euros, quand certaines familles payent 13 centimes, et ce dans un contexte où les prix des denrées alimentaires ont connu une forte hausse. Cela signifie une chose : notre modèle de solidarité a su faire preuve de constance au bénéfice des plus modestes, malgré un contexte économique très défavorable.

La Ville finance aujourd'hui près de 70 % du coût réel du repas. C'est un choix politique fort, dont nous nous réjouissons.

La restauration scolaire est aussi un outil central de la transition écologique. Le rapport en montre les avancées concrètes : augmentation des repas végétariens, diversification des protéines, lutte contre le gaspillage alimentaire, suppression des plastiques à usage unique, montée en puissance des produits "bio", locaux et de qualité.

Ce sont des avancées que nous saluons, car elles prouvent que l'écologie populaire est possible. Une écologie qui améliore la qualité des repas sans les rendre plus chers et qui offre des débouchés stables et continus pour celles et ceux qui se sont lancés dans un modèle agricole paysan "bio" et vertueux.

Mais la transition écologique ne se construit ni ne se mesure pas uniquement avec des chiffres. Elle se construit dans les cuisines avec les agents, avec de la formation, des investissements et du temps. Là encore, le service public est la condition de la réussite.

C'est pourquoi le groupe communiste se réjouit de la remunicipalisation de la restauration scolaire dans le 18^e arrondissement, pilotée par notre camarade Gérald BRIANT. Le rapport le souligne, la mise en service prochaine de la cuisine de secteur Jean-Baptiste Clément, après celle du collège Aimé Césaire, marque une étape décisive. Produire près de 1.000 repas par jour, en liaison chaude, livrés en véhicule électrique, c'est à la fois un progrès social, écologique et démocratique.

La remunicipalisation, ce n'est pas seulement changer un mode de gestion, c'est reprendre la main sur la qualité des repas, sur les conditions de travail des agents et sur la transparence des coûts. C'est sortir d'une logique de délégation au privé, pour réaffirmer que l'alimentation des enfants relève de l'intérêt général et pas d'une recherche de rentabilité.

Pour notre groupe, ce qui se fait dans le 18^e doit ouvrir un horizon pour toute la ville. Oui, la remunicipalisation est exigeante, oui, elle demande des moyens, mais elle est la seule garantie durable d'un service public de la restauration scolaire socialement juste, écologiquement responsable et démocratiquement maîtrisé.

La cantine n'est pas un coût, c'est un investissement pour l'avenir, un investissement pour la santé des enfants, pour l'égalité pour le climat et pour la dignité du travail public.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Douchka MARKOVIC, pour le groupe "Les Écologistes".

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Monsieur le Maire.

A travers ce dernier rapport sur la restauration scolaire de notre mandat, je souhaite faire un focus sur le 18^e arrondissement, mon arrondissement.

Depuis 2014, j'ai œuvré activement pour une transformation des cantines scolaires dans le 18^e arrondissement. Dès le début de mon mandat, en lien avec les parents, j'étais convaincue que nous devions changer de modèle, que nous devions sortir de la D.S.P. pour revenir à une cuisine plus proche des enfants. Sortir de la liaison froide pour aller vers la liaison chaude, sortir des barquettes en plastique pour aller vers une production alimentaire faite le jour même.

Il a fallu convaincre, cela n'a pas été facile, des mésententes, des combats, des discussions, et puis il y a eu, à ma demande, la mise en place de plusieurs audits du délégataire entre 2014 et 2019. Convaincre a été difficile, car une transformation est pharaonique, comporte des risques et doit s'étaler sur plusieurs années, mais il était nécessaire, pour notre arrondissement et pour nos enfants, d'emprunter cette voie.

Enfin, en 2020, nous avons porté ensemble, toutes majorités confondues, la transformation de la cantine scolaire du 18^e. Quelle victoire, quelle joie ! En 2021, la mairie du 18^e et la Direction des Affaires scolaires de la Ville de Paris ont lancé, aux côtés de la Caisse des écoles du 18^e, un audit visant à transformer la restauration scolaire dans l'arrondissement. Dans le cadre de cette démarche, des groupes de travail ont été constitués pour étudier les différents aspects de cette évolution.

A l'époque, quatre ateliers se sont tenus entre le mois d'avril et juin 2021. Avec la présence d'experts, de parents, d'élus du 18^e, nous avons dû collectivement trouver les moyens humains et financiers de cette transformation.

Les ateliers de travail et de réflexion ont porté sur les modes de production, les modes de gestion, l'offre alimentaire et l'expérimentation au collège Aimé Césaire.

En effet, alors que toutes les cuisines des écoles du 18^e ont été détruites dans les années 90, revenir à la municipalisation de la Caisse des écoles nécessite de reconstruire des cuisines, mais aussi d'embaucher de nouvelles compétences.

Les objectifs de cette transformation sont pluriels. Nous visions davantage de fabrication maison à partir de produits bruts, des recettes plus simples pour davantage de coûts et moins de gaspillage, davantage de biologique

pour s'inscrire dans le plan d'alimentation durable de la Ville de Paris, le maintien d'un prix acceptable pour les usagers, et un coût supportable pour la collectivité.

Actuellement, le mode de production est réalisé par une cuisine sur deux cuisines centrales desservant 72 satellites. 65 sont encore malheureusement en liaison froide et 7 sont maintenant en liaison chaude. Nous avançons.

Après la mise aux normes de la cuisine du collège Aimé Césaire en 2023, qui permet actuellement la production quotidienne de 1.200 repas par jour, une partie des repas est livrée en liaison chaude du collège Aimé Césaire vers les écoles rues attenantes à vélo cargo.

En 2025, la mise en service de la nouvelle cuisine Jean-Baptiste Clément marque une seconde étape clé dans la remunicipalisation de la restauration scolaire du 18^e arrondissement. Cette cuisine fait partie des huit cuisines de secteur de l'arrondissement. Elle permettra à la Caisse des écoles du 18^e de produire près de 1.000 repas par jour, en liaison chaude, et de les livrer en petits véhicules électriques vers trois écoles de la butte de Montmartre.

Je souhaite remercier, à travers ma prise de parole, tous les parents d'élèves qui se sont mobilisés et ont pris de leur temps pour venir aux commissions, aux réunions, aux assemblées, aux concertations, et cela depuis 2016. Merci pour leur constance et leur persévérance, car sans ces parents rien n'aurait pu aboutir.

Je souhaite également remercier tous les élus en mairie du 18^e et en Mairie centrale qui ont soutenu cette transformation, les membres du conseil d'administration de la Caisse des écoles.

Je souhaite également remercier mon maire, Éric LEJOINDRE, pour son courage, car un changement de cette ampleur demande toujours beaucoup de courage.

Je souhaite remercier également le directeur de la Caisse des écoles du 18^e, Éric PROFFIT-BRULFERT, qui a relevé ce défi, cette très lourde mission. Il est assurément la clé de voûte de cette transformation.

Je souhaite aussi remercier tous les salariés de la Caisse des écoles, pour qui ce changement est fatalement une source de stress. Cette transition prendra du temps, mais cette transition est lancée. Viser une meilleure alimentation pour nos enfants, c'est porter un changement de société avec moins de gaspillage, moins de déchets, mais aussi plus de produits biologiques, plus de végétal, plus de goût pour plus de plaisir.

La transition dans le 18^e est lancée et nous nous en réjouissons. Merci à vous.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci, chère et chers collègues pour vos nombreuses interventions, qui témoignent de l'intérêt partagé sur tous les bancs de notre hémicycle pour un sujet essentiel, vous l'avez noté, la cantine scolaire.

Je remercie, à cette occasion, le service de la restauration scolaire de la DASCO et bien sûr les 17 caisses des écoles, pour nous fournir ce rapport qui, au fil des années, est de plus en plus enrichi et dont la lecture est évidemment très instructive.

Disons-le d'emblée, avec la restauration scolaire, la politique se retrouve dans l'assiette et l'attention constante que vous portez à ce sujet, année après année, et l'enthousiasme même dont vous faites preuve, et on a terminé l'échange sur l'enthousiasme communicatif de Douchka MARKOVIC. Merci, chère Douchka, de votre engagement, je le savais et c'était utile de le rappeler, dans la remunicipalisation réussie de la Caisse des écoles du 18^e arrondissement.

Vous avez évidemment démontré combien ce sujet méritait notre attention, car oui, la qualité des repas servis aux enfants parisiens dans les écoles publiques s'améliore continuellement. Cette évolution n'a rien de spontané. Elle est le fruit d'une volonté politique affirmée et d'un engagement déterminé de l'exécutif parisien. Je tiens, à ce moment de mon intervention, à saluer chaleureusement ma collègue Audrey PULVAR, qui porte avec l'enthousiasme, là aussi qu'on lui connaît, tous les enjeux d'alimentation durable. Merci, Audrey, je sais que tu es là.

Le rapport sur la restauration scolaire peut d'abord se lire à travers des chiffres parlants : 21,2 millions de repas servis chaque année grâce à l'engagement de plus de 3.384 agents publics. Que leur engagement soit salué, leur engagement quotidien au service des enfants.

Près de 60 % des familles parisiennes acquittent un tarif maximal de 3,62 euros, sachant que le premier tarif a été maintenu par la Maire de Paris, depuis plus de 10 ans, à 13 centimes d'euros. De ce fait, et au-delà du premier tarif, la tarification est inchangée du fait de la volonté de la Maire de Paris depuis plus de 10 ans maintenant, depuis 2014 très exactement.

534 actions d'éducation à l'alimentation, 13.419 heures de formation dispensées aux agents des caisses des écoles.

D'autres données doivent toutefois aussi retenir notre attention. Si la fréquentation des cantines en maternelle et en élémentaire atteint des niveaux très élevés, de 87 à 98,8 % en maternelle et de 85,1 à 98,9 % en élémentaire selon les arrondissements, elle demeure beaucoup plus contrastée au collège, variant de 57,4 à 94,4 % selon les territoires.

Ce rapport met également en lumière les orientations structurantes, un engagement renforcé en faveur des repas végétariens, conformément au plan d'alimentation durable, qui donc nous conduira jusqu'en 2027, avec l'objectif d'une alternative végétarienne quotidienne et de deux menus exclusivement végétariens par semaine ; une trajectoire volontariste de sortie du plastique, avec notamment les 19e et 20e arrondissements comme territoires pilotes ; et une amélioration continue des conditions de travail des agents des caisses des écoles.

Au-delà des chiffres, et précisément à partir d'eux, ce rapport rappelle le rôle fondamental de la restauration scolaire, outil majeur de lutte contre la précarité alimentaire, espace d'apprentissage du vivre ensemble et lieu de découverte de pratiques alimentaires plus durables et plus diversifiées.

Ce rôle, ce sont les 17 caisses des écoles qui l'incarnent au quotidien. Je tiens à saluer ici leurs présidentes et présidents, les maires évidemment d'arrondissement, pour leur engagement et leur action constante.

Cher Vincent BALADI, message reçu pour effectivement cette facturation qui passera par Paris Familles à partir de la rentrée prochaine.

Cela dit, c'est selon le choix de la Caisse des écoles. Il n'y avait pas de contrainte en ce domaine, mais il s'agit de faciliter la vie des familles et leur lien à notre service public de la restauration scolaire. Vigilance particulière donc, comptez sur moi sur la mise en place de ce nouveau mode de règlement des repas des enfants.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote.

2025 DASCO 122 Caisse des écoles (13e) - Subvention 2026 (13.200.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2025 DASCO 124 Caisse des écoles (15e) - Subvention 2026 (12.690.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2025 DASCO 125 Caisse des écoles (16e) - Subvention 2026 (4.400.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2025 DASCO 127 Caisse des écoles (18e) - Subvention 2026 (17.000.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons directement aux projets de délibération suivants, qui concernent toujours la restauration scolaire, puisque nous examinons conjointement les projets de délibération DASCO 122, 124, 125 et 127 relatifs aux subventions aux caisses des écoles des 13e, 15e, 16e, 18e arrondissements.

Je donne la parole à M. Florian SITBON, pour le groupe Paris en commun.

M. Florian SITBON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, après avoir fait quelques interventions sur la Caisse des écoles du 15e, malheureusement j'y reviens, c'est donc connexe à notre sujet précédent.

Aujourd'hui, on vote une subvention de 12,69 millions à la Caisse des écoles du 15e pour la restauration scolaire, périscolaire, extrascolaire, et on parle ici d'un service public massif. Dans le 15e, ce sont plus de 2 millions de repas facturés en 2024 avec 20 cuisines sur place et 4 cuisines centrales qui alimentent 18 satellites.

Ce n'est donc pas un petit sujet, c'est une politique publique quotidienne au cœur de l'égalité, de la santé, du climat et du respect des familles. Le repas à la cantine, c'est souvent le seul repas complet, mon collègue Emmanuel COBLENCE l'a rappelé, pour les enfants notamment des catégories sociales les plus fragiles.

Paris s'est donné une boussole, le plan d'alimentation durable 2022-2027, qui a été adopté en Conseil de Paris avec un cap très explicite : une restauration collective municipale 100 % "bio" et durable, dont 75 % de "bio" et 50 % à moins de 250 kilomètres.

Ce plan, ce n'est pas une incantation, Paris a déjà progressé fortement, je salue grandement le travail d'Audrey PULVAR sur la question. La Ville rappelle être passée de 8 % de durable en 2008 à 59 % en 2024, dont 45 % de "bio".

Excepté que dans le 15e, on est à la traîne, et pas un peu, on est dernier. Les chiffres officiels parlent d'eux-mêmes : 27 % seulement d'alimentation durable dans le 15e, quand la moyenne parisienne est à 62,3 % pour l'ensemble des caisses des écoles ; 14,3 % de "bio" contre 46,4 % de "bio" pour l'ensemble des caisses des écoles ; et 19 % seulement d'approvisionnement local.

On ne peut que regretter, et cela pour les petits Parisiens du 15e arrondissement, que la caisse des écoles de leur arrondissement soit la dernière caisse des écoles de tous les arrondissements parisiens en termes de denrées "bio" et durables, largement en dessous de la moyenne de toutes les caisses des écoles en 2024.

Ce n'est pas un écart, c'est véritablement un décrochage quand on regarde les écarts de chiffres, et ce décrochage a, je dois le dire, un responsable politique. Le rapport le dit, c'est le président de la Caisse des écoles, c'est Philippe GOUJON, le maire du 15^e arrondissement, qui est président de la Caisse des écoles et a pourtant voté le plan 2022, comme l'ensemble du Conseil de Paris. Il s'est donc engagé à atteindre ces objectifs.

Manifestement, le 15^e ne s'en donne pas les moyens, la plupart des caisses des écoles ont saisi cette opportunité, répondu à l'appel à projets porté en ce sens par ma collègue Audrey PULVAR. La Caisse des écoles du 15^e a été l'une des moins dynamiques sur le sujet, alors que cet appel à projets était doté de 4 millions d'euros en investissement pour améliorer les choses.

La mairie du 15^e ne joue pas le jeu, quand Paris met en place des outils, des cadres, de l'accompagnement, et qu'une majorité d'arrondissements accélère, le 15^e ralentit, et derrière ce sont les enfants du 15^e qui mangent moins bien, les familles qui encaissent, avec des commissions des menus qui deviennent de plus en plus houleuses, parce que la confiance se fissure. Aux dernières commissions des menus, il n'y avait pas de diététicien. Je ne sais plus, il n'y a, je crois, plus de diététicien, j'espère de manière temporaire, à la Caisse de l'école.

Je veux parler franchement de la qualité. La cantine, c'est souvent le seul repas, on le répète souvent, équilibré pour certains enfants. Il y a trop de produits industriels dans le 15^e, trop de desserts sucrés ultra-transformés, des charcuteries trop présentes, du fromage portionné, suremballé, et une vraie question sur l'expertise nutritionnelle quand les familles constatent l'absence de diététicien dans la durée. Ce n'est pas anecdotique, le plan parisien vise justement le fait maison, la suppression d'additifs problématiques comme le zéro nitrite ajouté.

Je rappelle quand même qu'un grand stand de la firme Bel avait été installé lors du Forum du goût en 2024. Cela a donné lieu à des échanges, des explications, des engagements de la mairie du 15^e, et ce n'était plus le cas, heureusement, sur le Forum du goût 2025, mais on retrouve le Babybel, malheureusement, sur les menus de janvier. C'est d'autant plus malheureux de s'appuyer sur de mauvais produits alors que les équipes, que je veux saluer, donnent tout et qu'une de leurs recettes a même gagné un prix lors d'un concours des caisses des écoles.

Et puis, il y a la question sanitaire, que l'on n'a pas le droit de balayer d'un revers de main. Quand on sert, par exemple, des produits à risque à des enfants très jeunes, on joue avec une ligne rouge. L'Anses rappelle que les poissons fumés, par exemple, figurent parmi les sources les plus fréquentes de listériose et recommande donc au public sensible d'éviter notamment les poissons fumés en dessous de 4 ans, c'est pourtant au menu des fêtes de Noël, même si c'est un produit qui est apprécié.

Oui, prudence maximum donc en maternelle et zéro amateurisme sur la question. La Ville doit être au rendez-vous de ses responsabilités. La convention fixe noir sur blanc les priorités : sécurité, qualité, durabilité, suppression des plastiques, lutte contre le gaspillage avec des enquêteurs, des contrôles et je formule une exigence politique assez simple : un plan de rattrapage du 15^e d'ici la prochaine échéance.

Je demande donc, et j'espère que la prochaine mandature nous en donnera l'occasion, un objectif chiffré pour remonter rapidement, au moins au niveau parisien, sur le durable, une révision des menus pour réduire l'ultra-transformé, revenir au "cuisiner maison" partout où c'est possible, une gouvernance apaisée et transparente avec les parents et une mobilisation pleine et entière sur tous les dispositifs et accompagnements proposés par la Ville, parce que les enfants du 15^e n'ont pas à être les derniers de cordée.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Philippe GOUJON, maire du 15^e.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Effectivement, si M. SITBON était moins absent au comité de gestion de la Caisse des écoles dont il est membre, peut-être qu'il aurait une meilleure appréciation des choses, en tout cas qu'il aurait des réponses à ces questions qu'il n'a jamais posées dans cette configuration.

Je regrette d'ailleurs cette diatribe contre les personnels, l'équipe administrative et de direction, et technique de la Caisse d'école, qui se bat chaque jour avec des difficultés considérables, comme chaque caisse des écoles d'ailleurs, pour nourrir plus de 13.000 élèves par jour. C'est une caisse, au contraire, qui est pleinement intégrée d'abord et reconnue par la Ville de Paris.

Je remercie Mme PULVAR d'être venue d'ailleurs déjeuner aussi à la Caisse des écoles du 15^e. Nous avons beaucoup échangé avec elle. C'est une caisse qui travaille en lien constant et transparent avec la division de l'alimentation durable, bien sûr, de la Ville. D'ailleurs, les agents ont tous suivi les formations officielles de la Ville dans ce domaine. Nous avons même accueilli le club des gestionnaires de la division alimentation durable en mairie du 15^e, et nous participons bien sûr à l'ensemble des comités de pilotage, sans exception.

Ce sont donc des éléments qui attestent d'un pilotage reconnu, suivi et conforme aux orientations de la Ville. Il y a même une reconnaissance officielle que vous avez oublié de citer, Monsieur SITBON, de la qualité du travail accompli, puisque nous avons remporté le coup de cœur du jury au Trophée de la restauration collective organisé justement par la division alimentaire d'alimentation durable.

Nous avons même été sélectionnés par la Ville pour intégrer le programme d'accompagnement "Climat cantine" 2025-2026, distinctions qui sont évidemment incompatibles avec des accusations qui sont les vôtres.

Nous avons une trajectoire claire, conforme au calendrier du plan d'alimentation durable puisque les caisses des écoles, et la nôtre est l'une des plus importantes sur le plan du nombre à Paris, disposent jusqu'en 2027 pour atteindre les objectifs du P.A.D. et que nous avons atteint 44 % de produits durables avec 37 % de "bio" au 31 août 2025.

C'est une progression documentée, transmise, etc., et les nouveaux marchés alimentaires que nous sommes en train de passer entreront en vigueur en janvier 2026 et permettront une montée en charge plus rapide qu'il faut faire par rapport à tant d'élèves à nourrir. Nous avons donc une trajectoire de conformité avec des résultats déjà tangibles et que nous allons bien sûr améliorer avec une gestion budgétaire aussi responsable et assumée, puisque tout ceci doit se faire dans le respect de l'enveloppe budgétaire allouée. Je remercie la Ville d'ailleurs des efforts financiers et budgétaires qu'elle fait.

Nous avons fait un choix, qui est d'assumer de privilégier les produits frais. J'entendais dans les interventions de mes collègues aussi, les diatribes contre la liaison froide, mais nous avons fait le choix de produits frais, oui, mais on peut faire les deux.

Il y a aussi beaucoup de problèmes, des écarts sur certains indicateurs qui s'expliquent d'abord par des contraintes budgétaires réelles, pourtant je demande bien sûr toujours des augmentations pour les enfants, des aléas climatiques et surtout d'approvisionnement pour nourrir autant d'élèves et la flambée des coûts. Par exemple, l'omelette "bio" a juste augmenté de 57 %, c'est un exemple, mais c'est très compliqué.

C'est notre volonté, c'est notre politique de faire beaucoup mieux, évidemment. La Caisse aussi a des problèmes de rupture avec les fournisseurs, des phénomènes structurels que partagent malheureusement toutes les caisses.

Nous avons sollicité aussi la division alimentation durable pour accompagner la rédaction des cahiers des charges, pour renforcer la conformité juridique et environnementale des futurs marchés.

Nous respectons le défi "santé environnementale", qui nous est soumis à 100 %. "Cantine fait maison" que nous respectons depuis plusieurs années, donc la liaison chaude. Le défi "zéro plastique", il n'y a aucun recours aux contenants plastiques dans le 15e depuis longtemps d'ailleurs. Nous avons fait voter, en octobre, une subvention pour des verres réutilisables dans la continuité des engagements, etc.

Je vais m'arrêter là, je pourrais continuer, mais c'est pour dire que notre caisse, et j'en remercie les agents, n'est pas dans une situation, par rapport au plan d'alimentation durable, aussi catastrophique.

Je remercie de leur accompagnement Mme PULVAR, la division de l'alimentation durable et la Ville de Paris qui nous aident, avec M. CONNAULT, conseiller de Paris qui m'accompagne et un nutritionniste que nous avons fait passer de mi-temps à temps complet, dans ces efforts pour atteindre tous les objectifs du plan Alimentation durable.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Samia BADAT-KARAM, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !".

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, la Ville de Paris a attribué pour 2026 une subvention de 4,4 millions d'euros à la Caisse des écoles du 16e arrondissement, pour financer la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

La Caisse des écoles, de manière très raisonnable, avait sollicité 4,650 millions. Cette demande avait été formulée, comme je l'ai dit, de manière très raisonnable, pour tenir compte du contexte budgétaire contraint tout en répondant aux exigences de qualité attendue, soit d'une part, l'augmentation des dépenses incompressibles liées à la masse salariale : valorisation indemnitaire des agents de restauration, revalorisation du SMIC horaire, prise en charge des allocations-chômage, dépenses obligatoires de formation, création de postes dédiés à la prévention des risques et à la qualité de vie au travail.

D'autre part, la hausse des coûts alimentaires : augmentation des achats de produits durables conformément au plan d'alimentation durable de la Ville de Paris, revalorisation annuelle appliquée par nos 12 fournisseurs alimentaires, tous les repas étant préparés par nos 130 agents sur place dans le 16e.

Et puis, la hausse de tous les marchés que nous connaissons tous dans un contexte d'approvisionnement très difficile au sein des filières labellisées.

Et puis enfin, les exigences croissantes du P.A.D. de la Ville de Paris visant 100 % d'alimentation durable et imposant deux menus végétariens par semaine, ainsi qu'une alternative végétarienne quotidienne, dont l'approvisionnement en produits durables reste particulièrement limité, ce qui est vraiment très problématique.

Malgré tous ces éléments, la subvention accordée et soumise au vote aujourd'hui est uniquement de 4,4 millions d'euros. Ce montant, je vous le dis, est totalement insuffisant et ne permet pas de couvrir l'ensemble des obligations.

Cette subvention fragilise l'équilibre financier de l'établissement et menace sa capacité à maintenir la qualité du service rendu aux enfants, alors même que la Ville de Paris reconnaît régulièrement l'exemplarité de la gestion de la Caisse des écoles du 16e arrondissement. Elle nous contraint d'ailleurs à élaborer un budget 2026 intégrant un déficit qui ne pourra être comblé que par l'utilisation d'une réserve.

Pour information, pour donner quelques chiffres, la Caisse des écoles du 16e produit quotidiennement plus de 5.200 repas, et à titre de comparaison celle du 10e en produit approximativement le même nombre, mais elle a, c'est très étrange, plus de 2,430 millions d'euros de subvention de plus. C'est vraiment très étrange, c'est même injuste et inacceptable de jouer ainsi avec l'argent du contribuable.

La Caisse des écoles, enfin, j'ajoute, n'a jamais bénéficié, contrairement à pratiquement toutes les caisses des écoles, de subventions exceptionnelles.

Avec le maire du 16e, président de la Caisse des écoles, nous espérons donc que nos demandes d'ajustement budgétaire seront entendues dans l'intérêt des petits Parisiens du 16e arrondissement, qui méritent autant de qualité et une subvention à la hauteur des enjeux, comme tous les petits Parisiens.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e, pour le groupe Paris en commun.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci beaucoup, cher collègue.

Cette mandature a été pour le 18e arrondissement, la mandature d'un très grand changement en ce qui concerne la restauration scolaire et je voulais profiter de ce projet de délibération pour en dire un mot, même si je sais que Douchka MARKOVIC, qui a contribué dans le 18e à cette réforme, l'a déjà fait.

Nous avons mené, ces dernières années, deux immenses chantiers en même temps : un chantier de transformation du mode de gestion, de remunicipalisation de la restauration scolaire dans le 18e, et un chantier nous permettant de créer, de produire par nous-mêmes une partie de plus en plus importante des repas.

C'est un immense chantier qui a été mené depuis ce début de mandature en 2020, de reprendre ce service public en régie directe pour le gérer directement et de créer des cuisines nous permettant, dans un certain nombre d'écoles, d'être en liaison chaude.

C'est un choix ambitieux, c'est un choix qui a exigé beaucoup de travail et ce sont bien sûr des décisions qui vont se continuer dans le temps, puisque la fin de ce chantier s'étalera jusque dans les années 2028, 2029, 2030, compte tenu de l'importance de l'enjeu et du temps qu'il faut pour créer de nouvelles cuisines de production.

L'année 2024 a été une étape déterminante, puisque depuis le 1er janvier 2024, tout le service de restauration scolaire du 18e est maintenant géré, municipalisé, en régie directe. Nous avons récupéré plus de 300 agents qui aujourd'hui participent pleinement du service public de la restauration scolaire et c'est une immense fierté, et nous avons déjà en activité trois cuisines de production et de livraison des repas en liaison chaude. Une toute nouvelle a été ouverte cet automne à l'école Jean-Baptiste Clément au cœur de Montmartre.

A l'issue, ce seront 8 cuisines de secteur qui alimenteront en liaison chaude les écoles et les collèges du 18e arrondissement. C'est donc un changement de grande ampleur.

Au-delà de cette transformation du mode de gestion, au-delà de cette transformation du mode de production, il s'agit aussi pour nous d'utiliser cette transformation au-delà de l'assiette. C'est bien un projet éducatif et écologique que nous avons mis en place dans tous ses pans. Les équipes de la Caisse des écoles du 18e mènent aujourd'hui de nombreux ateliers de sensibilisation autour du gaspillage alimentaire, du tri des déchets, des légumes de saison, bref, permettre à nos élèves d'apprendre à mieux comprendre ce que l'on mange.

Voilà ce que nous bâtissons depuis le début de la mandature dans le 18e, une immense transformation de la restauration collective.

Je voulais conclure en remerciant l'ensemble des équipes de la Caisse des écoles, des élus du 18e et des parents d'élèves du 18e d'ailleurs, et des directrices et directeurs d'école, qui tous ont pris leur part dans cet immense chantier. C'est une très grande fierté que nous soyons parvenus à transformer aussi vite un service de restauration scolaire qui le nécessitait.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci beaucoup à toutes les intervenantes et tous les intervenants qui, en s'étant inscrites et inscrits et en intervenant, complètent utilement le débat précédent sur le rapport sur la restauration scolaire.

Là, il s'agit des subventions pour 2026, bien sûr. Le total des subventions allouées aux caisses des écoles s'élève et s'élèvera en 2026 à 137,825 millions d'euros. J'ai le souvenir, corrigez-moi si je me trompe, que lorsque j'ai pris cette délégation il y a huit ans, on était aux alentours de 80 millions d'euros, donc c'est vous dire combien la progression a été forte. C'est donc à nouveau, ce sera à nouveau en 2026, un montant d'augmentation.

Je sais, j'ai entendu notamment Samia BADAT-KARAM, que les maires auraient souhaité des hausses plus importantes, notamment en raison, et c'est incontestable, de l'augmentation du coût des denrées et des mesures sociales mises en œuvre dans un certain nombre de caisses des écoles.

J'entends également les inquiétudes exprimées sur une possible fragilisation de certaines caisses des écoles. Je souhaite donc apporter quelques éléments qui, j'espère, rassureront nombre d'entre vous.

Il faut d'abord rappeler que les caisses des écoles présentent des situations très différenciées liées à leur mode de production. Ces différences ont un impact direct sur les coûts, l'organisation et les équilibres financiers.

A cela s'ajoutent des évolutions structurelles importantes, comme la remunicipalisation de la restauration scolaire dans le 18^e arrondissement que vient d'évoquer Éric LEJOINDRE, son maire, qui a profondément modifié les conditions de production et les besoins financiers de la caisse concernée.

Ces éléments, je vous le dis en toute honnêteté, chers camarades, chers collègues, excusez-moi, rendent toute comparaison uniforme inopérante. Je tiens à rappeler d'ailleurs deux points.

Premier point, le cadre des conventions d'objectifs et de financement, issu de la délibération de juillet 2017, constitue un cadre solide et prouvé. Il permet de contractualiser précisément les objectifs de chaque caisse et d'ajuster les moyens accordés par la Ville.

La publication du rapport sur la restauration scolaire participe d'un esprit de transparence et d'émulation, mais elle ne doit pas conduire à des comparaisons un peu trop rapides, notamment sur le seul critère de la subvention par repas, qui ne reflète pas la réalité des coûts, et je voudrais en persuader tout particulièrement la première adjointe au maire du 16^e arrondissement.

Deuxième point, le dialogue de gestion, et je m'en réjouis, a été rénové. Dès le prochain trimestre, à partir des comptes administratifs 2025, les besoins de chaque caisse seront recalculés, et je veux être clair, des ajustements seront réalisés si nécessaire. Je prends cet engagement à l'égard de l'Exécutif, et ce nouveau calendrier permettra d'améliorer la fiabilité des données, de mieux identifier les difficultés et d'y apporter des réponses plus adaptées.

Voilà ce que je voulais prendre comme engagement pour rassurer celles et ceux qui pourraient s'inquiéter. Chaque caisse des écoles sera accompagnée par la Ville de Paris autant que nécessaire en 2026.

De fait, je vous appelle à adopter l'ensemble de ces projets de délibération.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 122.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DASCO 122).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 124.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DASCO 124).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 125.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DASCO 125).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 127.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DASCO 127).

2025 DASCO 139 Académie du Climat - Adoption d'une convention de partenariat entre le CNRS Editions et la Ville de Paris.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 139 relatif à l'Académie du Climat et l'adoption d'une convention de partenariat entre le C.N.R.S. Editions et la Ville de Paris.

La parole est à Emmanuel COBLENCÉ, pour le groupe Paris en commun.

M. Emmanuel COBLENCÉ. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je serai assez bref, mon intention est vraiment de mettre en valeur ce très beau partenariat que je trouve assez emblématique de la manière dont la Ville essaye de rapprocher l'action en faveur du climat et le monde de la recherche scientifique.

On sait que notre collectivité agit plus efficacement et avec plus d'impact lorsqu'elle est en lien étroit avec le monde scientifique, avec les chercheurs, les chercheuses. Je crois qu'on a ici un partenariat qui est tout à fait exemplaire de ce point de vue-là.

L'Académie du Climat, vous le savez, nous l'avons ouverte en septembre 2021 dans l'ancienne mairie du 4^e arrondissement. C'est un lieu gratuit, ouvert à toutes, à tous, en fait ouvert à toutes celles et tous ceux qui veulent agir résolument en faveur de l'accélération de la transition écologique de notre ville.

C'est un lieu qui accompagne et accueille des scientifiques, des associations, des O.N.G., des artistes, des collectifs, des journalistes, et bien sûr l'ensemble des professionnels du monde de l'éducation. Tous ces acteurs y convergent pour essayer d'agir en faveur du climat et de la sensibilisation aux enjeux climatiques, à la croisée de la science, de la pédagogie et de l'action.

Quelques chiffres emblématiques sur l'impact et l'action de l'Académie du Climat : 700 acteurs de l'écosystème y ont été accompagnés depuis l'ouverture. 13.000 activités, dont 4.200 ouvertes au public. Et surtout, ce chiffre est très impressionnant, 83.000 élèves et enfants y ont été accueillis et sensibilisés aux enjeux écologiques. En tout, c'est un million de visiteurs qui a poussé les portes. Voilà donc des chiffres évidemment très impressionnants.

De l'autre côté, nous avons donc la maison d'édition du C.N.R.S., qui publie évidemment de nombreux travaux de recherche et les deux structures ont donc souhaité se rapprocher pour conclure une convention de partenariat pour que soit partagé largement un grand nombre de connaissances qui sont produites au sein de l'Académie du Climat.

Je voudrais donc vraiment insister sur ce point, saluer aussi la directrice de l'Académie du Climat, Sarah ALBY, toutes ses équipes et valoriser cette démarche qui est pluridisciplinaire. On le sait, il y a derrière des publications qui se jouent en biologie, en physique bien sûr, mais aussi en sciences sociales, en histoire, en littérature. Voilà donc un très beau partenariat.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, de me donner la parole.

Merci au président COBLENCÉ de son intervention, j'ai vraiment beaucoup de mal à y ajouter des éléments supplémentaires. Merci, cher Emmanuel, de t'être inscrit sur ce projet de délibération qui aurait pu passer inaperçu.

De ce fait, c'est une nouvelle étape dans la vie de cette très belle Académie du Climat, plus de 1,1 million de visiteurs, 83.000 enfants sensibilisés et 13.000 activités témoignent de l'impact de l'Académie du Climat, un lieu unique, gratuit et ouvert à tous pour accélérer la transition écologique.

Une nouvelle étape donc, avec un partenariat stratégique avec C.N.R.S. Editions, la maison d'édition du Centre national de la recherche scientifique. Il s'agit, à travers ce partenariat, de permettre de valoriser la recherche et de rendre la science accessible au plus grand nombre. Cette convention, finalement, renforce notre ambition pour l'Académie du Climat, faire de Paris une ville où la science éclaire l'action pour le climat.

Merci donc d'avoir permis que nous puissions jeter un peu de lumière sur ce projet de délibération. C'est l'occasion, comme vous l'avez fait évidemment, de saluer Sarah ALBY, directrice de l'Académie du Climat, et de la fantastique équipe qui l'entoure et fait de cette académie un lieu incontournable, pas seulement au niveau parisien, au niveau national. Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 139.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DASCO 139).

2025 DASCO 152 Participation financière de la Ville de Paris au financement du dispositif de décharges d'enseignement des directrices et directeurs des écoles publiques parisiennes - Convention avec l'Etat.

Vœu déposé par le groupe "Les Écologistes" relatifs à l'établissement d'une nouvelle convention maintenant le régime des décharges de direction dans les écoles publiques parisiennes.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 152 relatif à la participation financière de la Ville de Paris au financement du dispositif de décharge d'enseignement des directrices et directeurs des écoles publiques parisiennes - Convention avec l'Etat, ainsi que les amendements n°s 178 et 179 et le vœu rattaché référencé n° 13.

La parole est à Mme Samia BADAT-KARAM, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !".

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, chers collègues, la décharge d'enseignement dont bénéficient les directeurs d'école n'est pas un détail technique ou une simple ligne budgétaire, c'est un enjeu politique essentiel qui touche à la reconnaissance de leur charge réelle et à notre soutien concret à l'école publique parisienne.

Ce dispositif dérogatoire, en place depuis plus de 40 ans, leur permet d'accomplir sereinement des missions indispensables : pilotage pédagogique, gestion administrative de l'établissement, coordination des équipes, relations avec les familles et les services municipaux.

A Paris, ces tâches sont particulièrement exigeantes en raison de la densité et de la complexité du réseau scolaire. Très souvent, les directeurs doivent assurer eux-mêmes les remplacements lorsqu'un enseignant est absent. Une réalité qui montre que cette décharge n'est pas un confort, mais une nécessité absolue.

Aujourd'hui, nous faisons face à un risque majeur. Sans retour à un financement partagé, près de 95 % des directeurs actuellement déchargés pourraient perdre ce droit, ne laissant qu'environ 17 % d'entre eux éligibles au dispositif. Les conséquences sur le quotidien de nos écoles seraient dramatiques si cette mesure venait à ne pas être renouvelée, d'autant que celles-ci subissent déjà les fermetures de classes et la baisse continue des effectifs.

Pour rappel, le flottement actuel entre la Mairie et l'Education nationale trouve son origine dans la décision prise en 2019 par la Ville, de se désengager financièrement, en rompant unilatéralement la convention avec l'Etat et en cessant de prendre en charge la différence de coût entre le régime parisien et le régime de droit commun.

Je m'adresse à nos collègues du groupe écologiste, quand on est dans l'attente de la signature par le Ministère, quand on sait que la Ville en est à sa septième année consécutive de non-versement des 12 millions d'euros, on fait profil bas.

Enseignants et parents d'élèves expriment une inquiétude légitime et tirent la sonnette d'alarme concernant cette situation. Il faut aboutir à une concertation réussie dans l'intérêt des Parisiens et dans le respect des obligations en vigueur. La Ville doit reprendre le financement de ce dispositif comme elle le faisait avant 2019. Ce serait un geste fort pour défendre l'école publique, l'égalité des chances et la qualité du service offert à nos enfants.

La spécificité de Paris mérite d'être préservée et l'intérêt des élèves doit rester notre priorité absolue.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Inès de RAGUENEL, pour le groupe Changer Paris.

Mme Inès de RAGUENEL. - Nous venons de l'apprendre dans "Le Parisien", le Ministre de l'Education nationale s'est engagé formellement au maintien du dispositif de décharge des directeurs d'école parisiens. Nous sommes donc très heureux de cette nouvelle.

Pour rappel, depuis 2019, vous avez cessé de financer la compensation du régime de décharge des directeurs. Depuis 2019 en fait, vous n'honorez pas une convention vieille de plus de 40 ans.

Une fois encore, l'école est devenue une véritable variable d'ajustement budgétaire. Ce n'est pas un choix subi, c'est un choix politique de votre part. Un choix qui consiste à considérer que les directeurs peuvent absorber davantage, que le service public éducatif parisien peut fonctionner avec moins, alors même qu'il a été fragilisé par votre gestion.

Après avoir divisé d'ailleurs par deux les investissements consacrés à la rénovation du bâti scolaire depuis 2014, vous avez recherché de nouvelles marges de manœuvre et c'est encore l'école qui paie les frais.

Qui subit les conséquences véritablement ? Ce sont évidemment les élèves, les familles, toutes celles qui partent de Paris d'ailleurs, et tous ceux et toutes celles qui font vivre nos écoles au quotidien. Je souhaite le rappeler

très clairement, sans l'intervention déterminante de notre présidente de groupe, Rachida DATI, auprès du Ministre de l'Education nationale en début d'année, cela vous fait rire, ce régime de décharge aurait tout simplement disparu.

Je tiens aussi à saluer l'engagement de nombreux élus dans mon groupe, Jean LAUSSUCQ, Emmanuelle DAUVERGNE, François-Marie DIDIER. C'est grâce à nos démarches que la décharge a été maintenue pour l'année scolaire 2025-2026 et aujourd'hui pérennisée, selon les mots du Ministre.

Les directeurs d'école, cela vous fait rire, tant mieux, continuent à exercer pleinement leurs responsabilités, c'est-à-dire organiser la vie de l'école, assurer le lien avec les familles, soutenir les enseignants, accompagner les élèves, gérer les urgences et nous les remercions tous les jours.

Aujourd'hui, Monsieur BLOCHE, après plusieurs années d'impayés, vous vous dites le défenseur de toujours. C'est pour le moins audacieux. Evidemment, notre groupe votera ce projet de délibération, car nous défendons tout principe qui permet la stabilité des écoles publiques. Mais ce qui est regrettable, c'est que, là encore, vous agissez dans la réaction, une espèce de réaction contrainte d'ailleurs par la publication, vous vous souvenez, du rapport de la Cour des comptes il y a un an.

Et surtout, il demeure de sérieuses zones d'ombre. Vous annoncez ici une dépense de 12 millions d'euros par an. Or, selon les chiffres de l'Education nationale, la dette globale s'élève à 120 millions d'euros et la Cour des comptes parle de 116 millions d'euros. Cela signifie donc pour l'Education nationale que vous devez non pas 12 millions d'euros par an, mais 24 millions d'euros. Il y a un vrai sujet sur ce point.

Monsieur BLOCHE, pouvez-vous donc nous expliquer comment il est possible d'annoncer un montant divisé par deux et sur quelle base ce chiffre repose.

Vous l'avez compris, nous voterons ce projet de délibération, mais je pense que rien n'est encore gagné et nous attendons évidemment la publication du décret d'ici quelques mois.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Maud GATEL, pour le groupe MoDem et Indépendant.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je voudrais profiter de ce projet de délibération pour revenir sur un certain nombre de faits. Nous en avons déjà parlé à de nombreuses reprises dans ce Conseil, mais il m'apparaît, au regard des réactions qui viennent d'advenir en réponse à l'intervention d'Inès de RAGUENEL, que c'est important.

Le dispositif des décharges existe effectivement depuis 40 ans. Il permet aux directrices et directeurs d'école d'être déchargés à partir de 5 classes et non 13, comme cela se fait partout ailleurs en France.

Un dispositif dérogatoire que nous soutenons au regard de la spécificité du rôle de directeur d'école à Paris, dans la mesure où ils ont la charge de missions spécifiques, notamment liées au fait qu'ils exercent à Paris. Dès lors, ce dispositif était très logiquement pris en charge par la Ville de Paris.

Mais depuis 2019, la Ville de Paris a décidé de ne plus payer ce qu'elle devait, mettant en danger ce système à partir de 5 classes. Depuis 2019, pour que ce régime dérogatoire soit maintenu, c'est l'Etat, à travers l'Education nationale, qui a pris en charge financièrement, intégralement, le coût de ce dispositif, afin de permettre aux directeurs de se consacrer à leurs missions, soit l'équivalent de 116 millions d'euros.

Le rapport de la Cour des comptes a logiquement mis en avant l'iniquité de ce dispositif demandé par la Ville, mais payé par le contribuable français, et en 2024 un référé a même ordonné l'arrêt de cette prise en charge par l'Etat.

Convaincus du bien-fondé de ce dispositif dérogatoire, au regard des spécificités pesant sur les directeurs d'école parisiens, nous avons saisi le Gouvernement, et la Ministre d'Etat, Elisabeth BORNE, a décidé d'un moratoire en mars 2025, permettant de ne pas changer le dispositif à la rentrée 2025, ce qui a permis de conserver le système en place, payé encore une fois par l'Etat et non par la Ville.

Sous l'impulsion d'Elisabeth BORNE et celle de son successeur, avec le rectorat, des discussions ont eu lieu avec la Ville, avec un principe : si la Ville veut poursuivre ce dispositif, en raison des missions spécifiques des directeurs, elle doit le prendre en charge financièrement. Le Ministère s'est engagé à modifier le décret fixant le régime des décharges pour le rendre pérenne. Un projet a été présenté hier au comité social d'administration, et sur la base de ce décret, une convention pourra être signée entre le rectorat et la Ville, à condition bien sûr que chacun assume ses responsabilités, comme l'Etat l'a fait avec ces actions que je viens de rappeler.

Quelle ne fut pas notre surprise lorsque nous avons vu votre communication, relayée d'ailleurs par beaucoup de vos adjoints, laissant penser que vous étiez parvenus à maintenir ce modèle. Soyons clairs, si vous aviez assumé vos responsabilités depuis 2019, nous n'en serions pas là et la question des décharges et de leur suppression n'existerait pas.

Vous continuez à ne pas assumer vos responsabilités avec la présentation de cette convention, 12 millions. Le coût de la compensation du dispositif dérogatoire est pourtant le double : 24 millions.

J'imagine que vous allez nous proposer de voter un amendement portant la somme prise en charge par la Ville à 24 millions, et l'inscrire au budget supplémentaire, à défaut de l'avoir fait voter hier.

Si tel n'était pas le cas, le projet de délibération de ce matin serait finalement uniquement un exercice de communication pour faire croire aux directeurs que vous les soutenez, mais sans assumer réellement les responsabilités qui incombent à chacun et notamment le coût de ce dispositif.

Comme nous l'avons démontré par le passé, nous soutenons ce régime spécifique des décharges et avons agi pour le préserver, à la Ville désormais de prendre l'ensemble de ses responsabilités ; nos directrices et directeurs le méritent bien.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, pour le groupe "Les Écologistes".

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, comme vous le savez, le modèle parisien des décharges de direction d'école est malheureusement encore menacé. Après les mobilisations massives en faveur du maintien des décharges de direction l'hiver dernier, les choses ont enfin bougé. Le Ministère a été obligé de rétropédaler et a lancé une concertation associant le Ministère, l'Académie et la Ville de Paris en février dernier.

Quelques semaines plus tard, le Ministère a aussi annoncé un moratoire sur les suppressions des décharges à la rentrée 2025, le temps de faire aboutir la concertation. A l'été 2025, les discussions ont suivi leur cours et avaient l'air en bonne voie.

Alors, que s'est-il passé depuis ? En septembre, octobre, novembre, pas de nouvelles de la convention. Il semblerait que malgré plusieurs points d'accord entre la Ville et le Ministère, il n'y ait toujours rien. La Ville serait toujours en attente d'un retour final du Ministère de l'Éducation nationale, afin de pouvoir signer la nouvelle convention.

Les directrices et les directeurs d'école ont donc relancé la mobilisation, ce qui est bien normal, et nous les avons soutenus cette fois-ci encore, comme nous le faisons depuis le début.

J'en profite pour rappeler à mes collègues à droite de l'hémicycle que s'ils ont soutenu la mobilisation des directrices et directeurs d'école, ils soutiennent aussi le Gouvernement qui a choisi de fragiliser le régime de décharge de direction, de supprimer des centaines de postes d'enseignement à Paris dans l'école publique, de faire fermer des centaines de classes et d'organiser chaque année la saignée de l'école publique.

Ce serait bien de faire preuve d'un peu de cohérence et de défendre, au niveau national, ce que vous faites semblant de défendre au niveau parisien.

Madame BADAT-KARAM, maintenant, vous osez nous expliquer que la Ville est responsable de la situation. Or, c'est quand même votre gouvernement, le gouvernement auquel appartient Rachida DATI, qui en est responsable. Je pense qu'en fait, personne n'est dupe, la communauté éducative n'est pas dupe, et donc, cessez cette hypocrisie.

Madame Inès de RAGUENEL, en fait je me demande si vous croyez vraiment ce que vous dites. C'est incroyable. Vous êtes la fervente défenseuse ici de l'école privée, on a entendu tous vos discours, et maintenant, vive l'école publique. On a compris, on est en campagne, et c'est Rachida DATI que l'on devrait remercier. Bravo, respect ! Franchement, n'importe quoi !

Je vais revenir aux décharges des directeurs et directrices d'écoles parisiennes, parce que c'est cela l'essentiel. Supprimer les décharges des directrices et des directeurs, on l'a dit à plusieurs reprises dans cet hémicycle, reviendrait à mettre en péril l'organisation de nos écoles publiques que nous défendons, nous, à gauche.

Cela impacterait non seulement la qualité du service éducatif, mais aussi la gestion quotidienne des écoles, de la sécurité à la restauration scolaire, en passant par l'accueil des élèves en situation de handicap. Ce n'est pas votre sujet, parce que vous, votre sujet, c'est la défense des écoles privées. 1,4 million à l'école Stanislas, je le rappelle.

L'argument d'harmonisation avec le reste du territoire est fallacieux. Paris, contrairement à d'autres territoires, bénéficie de conditions qui valorisent ce poste, alors qu'ailleurs, il est difficile de recruter. Oui, le modèle parisien de décharge complète à partir de 5 classes est plus favorable que le régime plancher, mais niveler par le bas ne peut pas être une solution.

La semaine dernière, la rectrice a finalement annoncé aux organisations syndicales sa volonté de maintenir le régime parisien des décharges de direction. Hier soir, l'académie a officiellement communiqué en ce sens et a annoncé qu'une révision du décret sur les décharges de direction était en cours. En fait, il faut suivre, parce que je crois que c'est plus haletant qu'une série.

Nous saluons cette annonce, mais elle doit désormais se transformer en actes, oui, en actes. C'est pourquoi nous vous proposons d'interpeller ensemble à nouveau le Ministère et l'Académie de Paris, afin de les enjoindre à signer enfin la convention proposée par ce projet de délibération au plus vite.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Éric ALGRAIN, pour le groupe Paris en commun.

M. Éric ALGRAIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, depuis plusieurs mois, notre majorité se bat au quotidien auprès de celles et ceux qui constituent la communauté scolaire à Paris, une mobilisation qui a été très forte tout au long de ces mois qui se sont écoulés.

Avec de nombreux collègues élus, nous nous sommes mobilisés, notamment les élus en charge des affaires scolaires, et moi en ma qualité de premier adjoint à la maire du 10^e arrondissement, en charge des affaires scolaires, avec détermination pour défendre ce qui fait la singularité, mais aussi la force de l'école publique et de l'école publique parisienne en l'occurrence : un service public exigeant, humain, capable de répondre aux réalités sociales des familles et des élèves.

Aujourd'hui encore, c'est cette vision que nous portons dans ce projet de délibération, face à un Etat qui, trop souvent, se contente d'une approche comptable et déconnectée du terrain.

Mais revenons aux faits, depuis 1982, Paris a fait un choix courageux et profondément progressiste, celui de garantir à toutes les directions d'école une décharge totale d'enseignement dès 5 classes, là ou partout ailleurs en France, les directrices et directeurs d'école ne bénéficient pas d'un temps complet à partir de 12 classes.

Cette avance parisienne, nous en sommes fiers. Elle n'est pas un caprice local, elle n'est pas un luxe non plus, elle est un outil indispensable pour garantir la qualité du service public d'éducation dans une ville dense, complexe, et marquée par de très fortes inégalités sociales, et nous savons combien ce temps dédié change tout.

Ce temps libéré permet aux directions d'école d'être au contact des familles, de repérer les situations de précarité, d'accompagner les élèves les plus fragiles, de travailler avec les services de la Ville et d'agir en première ligne lorsque des crises surgissent, et bien entendu, tout au long d'une mandature, c'est assez normal que nous ayons à vivre des crises qui apparaissent.

A Paris, ce dispositif est un pilier de la réussite éducative, un levier de lutte contre les inégalités, il est même cité dans les rapports parlementaires comme un modèle à suivre. Pourtant, malgré cela, l'Etat a choisi d'attaquer ce dispositif de manière entièrement idéologique, puisque, cela a été rappelé, son coût est assumé intégralement par la Ville.

Nous avons obtenu, cela a été rappelé aussi, un moratoire pour la rentrée 2025-2026. Mais nous ne sommes pas dupes, la volonté de revenir sur ce droit, de réduire à peau de chagrin les moyens humains dans les écoles, demeure bien présente au niveau national.

Il semblerait que le Ministre de l'Education, Édouard GEFFRAY, et l'Académie de Paris, mardi soir, se soient exprimés sur les réseaux sociaux et engagés à ce que le dispositif soit "a minima" maintenu pour la rentrée 2026-2027, et qu'un décret paraisse d'ici septembre afin de donner une base juridique pérenne.

Espérons-le bien entendu, et c'est précisément pour cela que nous présentons aujourd'hui ce projet de délibération, pour appuyer politiquement la nécessité du maintien intégral des décharges, pour rappeler au Ministère ses engagements, pour réaffirmer, en tant que Ville, que nous sommes prêts à assumer notre part, financière comme institutionnelle, mais que nous refusons tout recul social, car soyons clairs, ce que certains au Ministère appellent un alignement national, c'est en réalité un nivellement par le bas.

Nous, nous défendons exactement l'inverse, le droit à mieux. Le droit pour chaque directrice, chaque directeur d'école, à avoir le temps de piloter son équipe, de soutenir les enfants, d'être en lien avec le quartier. Le droit des familles à une école publique qui ne se contente pas de gérer la pénurie. Le droit, enfin, de considérer l'éducation comme une priorité politique et non comme une variable d'ajustement budgétaire.

Le projet de délibération que nous portons vient soutenir la finalisation d'une nouvelle convention avec l'Etat pour trois ans et rappelle l'urgence d'une modification du décret national. Il rappelle aussi que la Ville est prête à continuer d'assumer les 12 millions d'euros annuels, le même montant qu'en 2019, malgré, je le rappelle, la suppression de 32 directions.

Chers collègues, et j'en conclus, défendre les décharges des directions d'école, ce n'est pas défendre un avantage catégoriel, c'est défendre un service public fort, c'est défendre une école qui protège les plus fragiles. Nous continuerons de nous battre pour cela.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Monsieur le Maire, comme vous le savez, évidemment, le régime dérogatoire des décharges des directeurs d'école à Paris est menacé.

Il y a eu plusieurs mobilisations massives, il y a eu un moratoire cette année, et il y a évidemment des inquiétudes sur la poursuite de ce régime, sur la sauvegarde de ce régime de dérogations.

Oui, effectivement, c'est une spécificité parisienne, malheureusement, parce que ce que l'on demande ici, ce n'est pas un nivellement par le bas, c'est que tout le monde soit au régime parisien. On veut l'égalité avec les autres, oui, avec tout le monde, mais à condition que cela passe par plus pour les autres, et pas moins pour nous.

Les élus de droite qui soutiennent la mobilisation, il faudrait d'ailleurs qu'ils soient honnêtes sur la question, parce que si on a besoin du maintien de cette décharge, c'est aussi parce qu'il y a de moins en moins de moyens donnés à l'école publique à Paris, de plus en plus de fermetures de classes, de plus en plus de suppressions de postes, et que cela rend d'autant plus indispensable, justement, de maintenir ce régime de dérogation pour permettre aux directeurs d'école de consacrer leur temps aux missions de coordination des équipes, évidemment, de suivi des élèves, d'accompagnement des familles, de pilotage pédagogique.

Tous ces rôles sont absolument indispensables, ils ont aussi un rôle social, ce qu'on oublie pour les directeurs d'école, un rôle aussi d'aide à l'inclusion des élèves. Dans un contexte où il y a de moins en moins de postes, de moins en moins d'A.E.S.H., de moins en moins de moyens donnés à l'école publique pour qu'elle joue son rôle d'école républicaine qui permette à chaque élève d'avoir une chance de réussite, il est d'autant plus indispensable de maintenir ce régime de décharge des directeurs d'école.

Avec un élément en plus, c'est la question de l'école publique évidemment, parce que, que risque-t-il de se passer ? C'est ce qui est en train de se passer aujourd'hui, c'est qu'on risque de se retrouver avec une ville de Paris encore plus ségréguée scolairement qu'elle ne l'est aujourd'hui, avec l'école privée qui devient majoritaire sur le nombre d'enfants scolarisés, et là, il y a un prix à payer.

Pour certains, c'est juste une question de liberté, mais en réalité, quel est le prix à payer ? C'est que cela remet en cause cette promesse d'égalité qui doit être portée par l'école républicaine, et cette promesse d'égalité, je suis désolé, mais elle ne peut être assurée que par l'école publique, et par une école publique qui a les moyens de ses ambitions.

Donner les moyens de ses ambitions à l'école publique, cela passe notamment par la garantie des décharges des directeurs d'école à Paris.

Evidemment, tout n'est pas gagné aujourd'hui, on a compris qu'il y a une incertitude, on voit des choses passer en termes de communication sur le prolongement de ce régime dérogatoire.

Moi, je suis très content que la Ville mette les moyens, mais on reste inquiet parce qu'il y a un combat qu'il faut continuer à mener pour que ce régime soit prolongé.

Un combat parce que ce n'est pas simplement parce qu'on veut aider les directeurs d'école, évidemment on veut le faire, et c'est pour cela qu'on se bat, mais c'est pour aider l'école publique à Paris, c'est pour permettre que cette école joue ce rôle qu'elle doit jouer, de promesse d'égalité républicaine de tous les enfants parisiens.

C'est d'autant plus important dans une ville ségréguée comme la nôtre, d'assurer cette mission d'égalité de l'école. Pour cela, il faut évidemment garantir le régime de décharge des directeurs d'école à Paris.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Dominique KIELEMOËS, pour le groupe Paris en commun.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci à mes collègues qui défendent l'école publique, et j'ai appris avec surprise qu'au rang de ces défenseurs de l'école publique, il y avait Rachida DATI, et Mme Inès de RAGUENEL, qui intervient quand même très souvent dans ce Conseil pour défendre l'établissement Stanislas. Bon, mais on a le droit de changer. En tout cas, nous, nous ne changeons pas, nous défendons l'école publique.

Madame la Maire, mes chers collègues, depuis quasiment un an, notre majorité se bat pour défendre... Continuez, ce n'est pas grave, on va y passer le déjeuner.

Depuis quasiment un an, notre majorité se bat pour défendre le maintien du régime de décharge d'enseignement des directeurs et directrices des écoles publiques parisiennes, menacées à la suite d'un rapport de la Cour des comptes.

Comme cela a été rappelé à Paris, les directeurs et directrices d'école bénéficient d'une décharge complète d'enseignement à partir de cinq classes. Rappelons que ce régime existe dans la Capitale depuis plus de 40 ans et qu'il répond à une situation particulière, à un maillage d'écoles qui garantit que chacun a une école proche de son domicile, à un bâti qui permet difficilement d'atteindre les 12 classes nécessaires pour le régime de droit commun.

Défendre ce régime de décharge spécifique, ce n'est pas défendre un avantage statutaire, c'est défendre l'école publique, l'école publique laïque, gratuite, obligatoire. C'est dans notre pays une institution majeure, essentielle, l'école publique est un pilier de la République.

L'école publique a pour mission d'accueillir tous les enfants et de leur permettre de devenir des citoyennes et des citoyens libres et instruits, en s'émancipant de tous les déterminismes. L'école publique va mal, ne tenant que grâce à l'engagement des enseignants et des directeurs.

Les directrices et directeurs des écoles publiques parisiennes sont en première ligne, ils sont à la fois responsables pédagogiques, animateurs d'équipe, gestionnaires, interlocuteurs des familles et des institutionnels, garants de la sécurité. Année après année, leurs responsabilités deviennent de plus en plus lourdes, sans que leur statut ne change.

Un récent rapport de la Cour des comptes, publié en mai dernier, remettait largement...

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame KIELEMOËS, vous pouvez poursuivre votre propos. Je demanderai aux personnes présentes dans cet hémicycle de ne pas perturber les discours des uns et des autres, merci. On a écouté avec respect jusqu'à présent toutes les oratrices et tous les orateurs. Je demande qu'il en soit de même avec Mme KIELEMOËS.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Cela doit être la faim, je pense.

Un récent rapport de la Cour des comptes remettait largement en question le système scolaire et soulevait en particulier la nécessité de revoir le statut des directrices et directeurs d'école.

Dans ce contexte, défendre le régime de décharge d'enseignement des directrices et directeurs des écoles parisiennes, c'est envoyer un signal fort à des personnels déjà éprouvés et reconnaître leur rôle essentiel. C'est bien notre majorité qui défend depuis plusieurs mois la communauté éducative.

Ce qui est soumis aujourd'hui à notre examen, à travers ce projet de délibération, c'est le rétablissement d'un cadre juridique qui permettra de maintenir et de pérenniser ce régime de décharge d'enseignement spécifique à Paris. Car, contrairement à ce que veut bien nous dire la droite parisienne, c'est bien parce qu'il n'y avait plus de cadre juridique que les paiements ont cessé.

Avec le vote de ce projet de délibération, nous marquons notre souhait d'aboutir, d'aboutir vite à un accord avec le Gouvernement sur la signature de cette convention et nous permettrons à celle-ci d'être signée le plus tôt possible. C'est un pas essentiel pour l'école publique et pour celles et ceux qui la font vivre au quotidien.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération est très important, puisqu'il parle effectivement de la convention pour le régime de décharge des écoles.

Mais laissez-moi quand même un tout petit peu commenter ce que je viens d'entendre dans le débat. Je disais hier qu'en écoutant les débats et en écoutant la droite, parfois j'avais l'impression d'être un peu aux "Guignols de l'intox". Visiblement, cette impression ne cesse de se renforcer. Cela doit être l'approche des élections qui doit y faire.

Mais quand même, dire aujourd'hui que vous défendez l'école publique, alors que vous avez prévu, dans le projet de budget qui est présenté à l'Assemblée nationale, de supprimer 4.000 postes d'enseignants dans toute la France, et en particulier pratiquement 200 à Paris, là vous assumez ou pas ?

Vous venez en fait nous parler, vous êtes le porte-parole du Gouvernement. L'êtes-vous vraiment jusqu'au bout ? Vous assumez ?

Vous allez voir les écoles pour leur expliquer que vous êtes responsables des fermetures de classes ? Vous venez expliquer aux C.D.E.N., où nous avons passé l'année dernière plus d'une journée et demie à analyser, école par école, les fermetures de classes, que vous êtes co-responsables des classes à 25, 26, 27, parfois même dans les classes d'éducation du réseau REP, que vous appelez R.E.P., tellement vous le connaissez ?

Vous venez assumer vos responsabilités, vous venez nous parler de responsabilités, vous les assumez jusqu'au bout ?

Excusez-moi là aussi quand vous venez nous parler du régime des décharges, que vous nous dites que vous avez de bons contacts au Gouvernement et que vous espérez que la convention sera signée dans quelques mois. Vous avez dit cela tout à l'heure, il y a moins de 10 minutes, "dans quelques mois".

Mais vous savez comment cela marche les décharges pour les directeurs d'école ? Vous savez que ces directeurs vont devoir faire des vœux à partir de janvier, pour savoir en septembre ?

Un fonctionnaire, ce n'est pas quelqu'un qu'on prend et qu'on jette comme cela en disant, tiens, c'est un bouche-trou, il va assurer la fonction. Un fonctionnaire, c'est quelqu'un qui a une mission, un poste, qui se projette dans son emploi, donc c'est quelqu'un qui a besoin de visibilité.

Le mouvement, c'est en janvier, et vous nous dites : "le Ministre a fait un petit "tweet" sur les réseaux sociaux, pour que dans quelques mois peut-être, la convention...". Vous êtes complètement à côté de la plaque de ce que c'est que l'Education nationale, excusez-moi de vous le dire.

Vous venez nous faire un petit battement de jambes pour dire "Mme DATI, superstar", mais Mme DATI, rien du tout ! Madame DATI, rien du tout ! La convention, on veut qu'elle soit signée, elle aurait dû déjà l'être depuis plusieurs mois, et vous êtes là à faire de la politique politicienne, peut-être pour être plus ou moins haut dans la liste de Mme DATI. On aura compris les messages de service, tout le monde les voit ici.

Mais là, vous desservez les directeurs, vous desservez les écoles en fait. Excusez-moi d'être un peu énervé, vous l'aurez compris, mais ces fonctions de direction d'école sont essentielles pour la qualité de l'Education nationale à Paris. Elles sont essentielles pour de multiples raisons. On sait que les directions d'école, ce sont ils et elles qui assurent le lien avec les familles, parce qu'effectivement ils sont beaucoup présents à Paris. Ce sont ils et elles qui assurent le lien avec l'administration de la DASCO, des CASM, etc.

Ce sont ils et elles qui assurent tout ce qui va être les travaux, tout ce qui va être les interventions matérielles dans les écoles. Ces directeurs d'école et ces directrices d'école font un travail formidable, ils ont besoin d'être reconnus dans leurs fonctions, ils n'ont pas besoin d'un jeu politicien minable à trois mois des élections. Excusez-moi de vous le dire très clairement, en fait.

Effectivement, dans les négociations avec l'Etat, maintenant, on parle d'une convention sur trois ans. Là aussi, excusez-moi de le dire, on n'y est pas. Les fonctionnaires, là aussi quand vous décidez d'être directeur d'école, quand vous décidez de ne plus intervenir à 100 % en tant qu'enseignant, c'est un changement de carrière, c'est quelque chose qui se prévoit sur du long terme. Une convention de trois ans n'est clairement pas à la hauteur des enjeux.

Je le dis très clairement, ce n'est pas une convention de trois ans que nous devons avoir, mais une convention par tacite reconduction. Cette convention, nous devons très clairement envoyer le message que nous prenons, toutes et tous, nos responsabilités, que nous allons garantir ce régime de décharge sur du long terme, et donc pas uniquement pour trois ans.

Mais s'il vous plaît, puisque visiblement vous avez le numéro de téléphone du Ministre, utilisez-le pour que cette convention soit signée dans les plus brefs délais, dans les jours qui viennent, pas dans les mois qui viennent. Il en est de l'intérêt de la rentrée 2026 pour tous les élèves parisiens.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Emmanuel COBLENCÉ, pour le groupe Paris en commun.

M. Emmanuel COBLENCÉ. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Nos débats avancent. Je ne vais pas redire ce que d'autres, avant moi, ont déjà très bien dit et que je partage.

Simplement, peut-être pour compléter les interventions précédentes des autres élus de la majorité municipale, rappeler que tout cela est parti d'une recommandation évidemment très malheureuse de la Cour des comptes qui, dans une logique purement comptable, comme c'est malheureusement parfois le cas, a souhaité proposer, sur la question des décharges de direction, des décharges de classe pour les directeurs et les directrices à Paris, un alignement vers le bas.

C'est-à-dire un alignement sur le régime national qui prévoit que cela peut aller jusqu'à 12 classes avant qu'un directeur ou une directrice soit complètement déchargé, tandis que depuis très longtemps, la situation parisienne, c'était décharge totale à partir d'une école de 5 classes, donc 5 classes et plus. Cela, c'était le point de départ.

Ce point de départ a été repris par les gouvernements et les ministres successifs depuis maintenant deux ans, pour essayer de justifier de cet alignement par le bas et cette remise en cause de notre situation parisienne qui était mieux-disante et permettait effectivement, cela a été dit, de garantir un meilleur fonctionnement des écoles publiques parisiennes.

Je voudrais aussi rappeler que c'est une écrasante majorité d'écoles parisiennes, qui en fait sont dans une configuration entre 5 et 12 classes, c'est-à-dire qui seraient potentiellement concernées par une remise en cause de ce régime dérogatoire.

Il y a à Paris très peu, pour ne pas dire quasiment aucune, école qui fait moins de 5 classes. Il y a aussi très peu, pour ne pas dire quasiment aucune, école qui fait plus de 12 classes. C'était bien là l'objectif recherché par la Cour des comptes, c'était vraiment de remettre en cause le système et l'organisation de l'école publique à Paris et le maillage territorial extrêmement fin que nous avons établi à Paris depuis plusieurs années.

Je voudrais, pour illustrer mon propos, prendre un exemple dans un arrondissement que je connais bien, le 13e, celui de l'ouverture d'une nouvelle école en 2022, l'école du boulevard Jean-Simon. Quand le maire du 13e arrondissement, Jérôme COUMET, décide de construire une nouvelle école dans un quartier qui sort de terre à ce moment-là, il ne décide pas de construire une école à 15 classes, à 16 classes, à 17 classes, bien sûr que non. Il

prend la décision d'ouvrir une école à taille humaine, une école à 8 classes, c'est-à-dire exactement dans la moyenne et en intégrant cette question de la décharge de direction.

Vous voyez donc ici que c'est tout notre système de l'école publique parisienne qui est attaqué par cette remise en cause des décharges de direction. C'était évidemment pour nous, à la gauche de cet hémicycle, dans toutes les composantes de la majorité municipale, une évidence que de se mobiliser auprès des directrices et des directeurs, que de se mobiliser auprès des parents d'élèves durant toute l'année dernière et encore cette année pour soutenir ce mouvement et demander qu'une nouvelle convention soit enfin signée par le Ministère et par le Rectorat, puisque oui, chers collègues, la balle est très clairement dans le camp du Ministère aujourd'hui.

Nous avons un projet de convention. Nous avons voté hier dans nos discussions budgétaires les 12 millions d'euros qui permettent de maintenir ce régime, et donc la balle est clairement dans le camp du Ministre et du Rectorat.

Je voudrais, à l'instar de mes collègues, regretter les malheureuses tentatives de l'opposition de faire de la récupération politicienne sur ce sujet. Oui, chers collègues de droite, vous voulez réécrire l'histoire. On comprend que vous vous sentiez inconfortables, mais ne réécrivez pas l'histoire, s'il vous plaît.

Qui a voulu remettre en cause ce régime ? Eh bien, c'est vous et les gouvernements que vous soutenez.

Qui ferme des centaines de classes à Paris depuis plusieurs années ? C'est vous et les gouvernements que vous soutenez.

Qui encore en 2026 va nous annoncer des fermetures de classes par centaines à Paris ? C'est vous et les gouvernements que vous soutenez.

De l'autre côté, qui a accompagné la mobilisation des directeurs, des directrices et des parents d'élèves sur l'ensemble de l'année dernière ? C'est nous, c'est la gauche, c'est la majorité municipale.

Qui se bat chaque mois, chaque année, pour sauver des fermetures de classes ? C'est nous, c'est la gauche, c'est la majorité municipale. N'inversez pas les rôles, on comprend que l'actualité vous pousse à le faire, mais ce serait indécent que d'expliquer que vous avez sauvé la patrie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Aminata NIAKATÉ, pour le groupe "Les Écologistes".

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, mon intervention s'inscrit naturellement dans le prolongement des propos de la présidente du groupe écologiste, auxquels je souscris totalement.

Les écologistes voteront pour ce projet de délibération, qui est nécessaire au maintien du régime des décharges pour les directeurs et directrices d'école, pour lequel les écologistes se sont beaucoup mobilisés.

Je tiens à rappeler que les écologistes avaient déjà fait adopter en Conseil de Paris un vœu pour que la Ville reconduise la convention qui la liait avec l'Etat, afin de maintenir ces décharges et permettre la compensation de leurs heures par la présence d'enseignantes et d'enseignants supplémentaires.

Le projet de délibération soumis à notre examen autorise la Maire à signer une telle convention avec le Ministère de l'Education nationale, avec une participation financière de la Ville à hauteur de 12 millions d'euros par an pour cofinancer ces décharges.

Ce projet de délibération indique donc que la Ville est prête à prendre sa part et il a fallu ce projet de délibération pour mettre la pression à l'Etat pour qu'enfin, en dernière minute, il concède donner son accord.

Je tiens à rappeler que l'Etat a une part non négligeable dans la baisse des effectifs des écoles et je regrette qu'il ait beaucoup tergiversé avant de donner son accord sur le tard, pas plus tard qu'hier soir.

Ce dénouement de dernière minute devrait permettre à nos directrices et directeurs d'école de travailler sereinement pour relever les nombreux défis de l'école publique. Encore faudrait-il que les actes annoncés soient réalisés avec diligence. On n'y est pas encore tout à fait, cela a été évoqué, personne n'est dupe et tout le monde vous regarde, chers collègues de droite. Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci aux oratrices et orateurs qui se sont inscrits sur ce projet de délibération, qui nous a valu un débat animé, mais passionnant.

Je remercie, vous n'en serez pas étonnés, tout particulièrement les oratrices et orateurs de la majorité municipale qui, avec passion, ont dit l'attachement qui est le nôtre à ce régime des décharges à partir de 5 classes, des directrices et des directeurs d'école à Paris, régime qui existe depuis 1982.

D'ailleurs, on pourrait presque oublier pourquoi nous voulons le maintien de ce régime particulier de décharge. Tout simplement parce que Paris est un territoire singulier, avec une densité urbaine exceptionnelle, une diversité

sociale. Paris a la singularité d'être la capitale. Il y a la présence de nombreux acteurs institutionnels et d'organisations intervenant dans le champ de l'école.

Et puis, parce que les directrices et directeurs d'école assument des responsabilités accrues de coordination pédagogique, de pilotage des équipes, de suivi individualisé des élèves, d'accompagnement des familles, et tout ceci est assuré avec qualité grâce au temps qui leur est accordé grâce aux décharges complètes à partir de 5 classes et aux demi-décharges en dessous.

D'ailleurs, je m'étais déjà permis de le rappeler dans cet hémicycle, une mission parlementaire des députées BAZIN-MALGRAS et RILHAC, en 2018, avait indiqué dans son rapport, je cite : "A Paris, les directeurs des écoles, entièrement déchargés de classes, jouent un rôle important de lutte contre la pauvreté et l'exclusion en repérant les situations difficiles et en orientant les familles. Leur expertise pédagogique et sociale est donc un levier majeur de cohésion et de réussite éducative".

Nous nous retrouvons aujourd'hui, et je remercie vraiment la Maire de Paris d'avoir souhaité, elle a suivi ce dossier de très près, vous vous souvenez qu'en rencontrant et en obtenant un rendez-vous avec Elisabeth BORNE, il y a déjà plusieurs mois, c'est la Maire de Paris qui a proposé à Elisabeth BORNE, et la Ministre a accepté, qu'elle en soit également remerciée, un moratoire qui a permis de maintenir ce régime de décharge à la rentrée 2025.

Je voulais également remercier la Maire de Paris, parce qu'elle a eu la bonne idée d'inscrire à l'ordre du jour de notre Conseil, ce projet de délibération. Si elle ne l'avait pas fait, le Ministère et l'Académie seraient toujours aux abonnés absents. Je m'aperçois que tout d'un coup, communiqué de presse, dépêche de l'AFP, le Ministère existe sur ce dossier, le Ministère réagit et le Ministère nous dit : "Eh bien, on va maintenir le régime de décharge à la prochaine rentrée et on va signer une convention avec la Ville de Paris".

Ecoutez, moi, j'en suis très heureux parce que sur ce dossier, je l'avoue, du côté du Ministère, cela a été quand même chaotique. Au départ, le maintien du régime de décharge était impossible. Finalement, et on s'en réjouit, il peut être maintenu.

Puis, le régime ne pouvait pas être modifié par le biais du décret. Finalement, il est possible de modifier le décret et il le sera.

Puis, un moratoire a été mis en place avec une concertation flash devant rendre des conclusions en avril 2025. Finalement, nous n'avons jamais eu les conclusions.

Puis, il était indispensable de mettre en place des groupes de travail sur les missions de direction à Paris, et finalement c'est un régime de décharge identique qui est maintenu.

Puis, il fallait publier la convention avant que ne sorte le décret pour montrer notre bonne foi, et c'est ce que nous avons finalement fait.

Réjouissons-nous donc véritablement qu'à l'heure actuelle, on puisse dire, compte tenu de la réaction du Ministère et de ce que nous allons voter sans doute à l'unanimité, le régime des décharges des directions d'école à Paris, à partir de 5 classes pour une décharge complète, est sauvé et maintenu.

Vraiment, merci à la majorité municipale, aux parents d'élèves, aux organisations syndicales, aux directrices et directeurs d'école de leur mobilisation.

J'ai trouvé que les oratrices et orateurs de l'opposition auraient pu être meilleurs joueurs, si j'ose dire. Parfois, cela a frôlé la récupération. Je sais que l'on est en période électorale. Mme DATI n'y est pour rien, mais on n'avait pas besoin de ce débat pour le savoir. D'ailleurs, puisqu'on parle de Mme DATI, on compte sur elle sur la carte scolaire pour la rentrée 2026. Grâce à elle, il n'y aura aucune fermeture de classe. Nous en sommes certains.

A partir de là et ce sera mon dernier mot, oui, puisqu'on n'avait aucune nouvelle du Ministère, on a proposé une convention avec un montant, une compensation financière de la Ville de 12 millions d'euros, parce que c'était la référence de la dernière convention qui était celle de 2019.

D'ailleurs, chers collègues de l'opposition, vous vous méprenez quand vous dites que le régime de décharge a été menacé par le fait que la Ville de Paris ne compensait plus financièrement depuis 2020.

C'est parce qu'il n'y avait pas de convention depuis 2020 qu'effectivement, à la fin, cela a fragilisé le régime de décharge, parce que le Ministère de l'Education nationale n'a pas proposé à la ville de Paris de signer une nouvelle convention.

De ce fait, oui, nous avons inscrit dans ce projet de délibération, faute de retour du Ministère, et il a fallu l'introduire il y a déjà quelque temps, puisqu'il a été examiné en conseil d'arrondissement, le chiffre de 12 millions d'euros parce que c'était le chiffre de référence de la dernière convention de 2019 et que depuis 2019 donc, nous avons 32 directions d'école en moins compte tenu des fusions d'écoles.

De ce fait, si nous avons inscrit 24 millions d'euros, cela voudrait dire que depuis 2019, le salaire des enseignants aurait été doublé. Qui peut y croire ? De fait, je voudrais que vraiment nos collègues de l'opposition, qui

ont beaucoup défendu le Gouvernement dans ce débat, aient un peu le sens de l'intérêt de la Ville de Paris et de l'argent des Parisiennes et des Parisiens.

Je propose de voter la convention en l'état, et je le dis bien sûr ici, à cette tribune, nous allons finaliser la concertation. Je ne sais pas si le chiffre final sera de 12 millions. Sera-t-il un peu plus élevé ? Eh bien, s'il le faut, il sera plus élevé, en tout cas entre 12 et 24 millions d'euros. Je suis sûr que l'on va trouver un bon point d'équilibre avec le Ministère de l'Education nationale.

Un dernier mot et j'en aurai terminé, merci, Monsieur le Président, Monsieur le Maire, de m'avoir laissé la parole. Je voudrais juste faire un petit amendement oral à l'exposé des motifs du projet de délibération. Il s'agit de l'avant-dernier paragraphe. Je voudrais qu'on supprime le bout de phrase suivant que nous avons placé par optimisme, qui est : "négocier avec le Ministre de l'Education nationale". Je demande à la séance de supprimer ce passage dans l'exposé des motifs, parce qu'à l'époque, on pensait effectivement finaliser la négociation.

On ne l'a pas finalisée, mais en votant cette convention aujourd'hui, je le dis haut et fort, comme vous l'avez dit, le régime des décharges des directeurs d'école à Paris à partir de 5 classes est sauvé !

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Les amendements n^{os} 178 et 179 étant retirés de l'ordre du jour, il y a un vœu n° 13 du groupe "Les Écologistes", qui a reçu un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2025, V. 282).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 152 amendé oralement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DASCO 152).

Monsieur le Maire, vous voulez peut-être préciser la question de l'heure de reprise ?

Sur proposition de M. le premier adjoint, il vous est proposé de reprendre la séance à 14 heures 45, compte tenu du fait que nous avons un peu débordé. Cela laissera le temps de pouvoir déjeuner. Bon appétit, et à tout à l'heure, à 14 heures 45, pour la reprise ! Merci.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures trente minutes, est reprise à quatorze heures cinquante minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous reprenons la séance.

Rappels au règlement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je crois qu'il y a deux demandes de rappel au règlement.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, présidente du groupe "Les Écologistes".

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Je souhaite faire un rappel au règlement, au titre de l'article 4 du règlement intérieur du Conseil de Paris, au sujet d'un scrutin public qui s'est tenu ce matin. J'ai été informée que deux élus apparaissaient comme votants sur le projet de délibération qui concerne la garantie d'emprunt pour laquelle ils s'étaient déportés. Une élue de mon groupe, qui n'avait pas de pouvoir, a pris part au vote pour ces deux élus en question, un élu de mon groupe et un élu du groupe Communiste. Je tiens donc à ce qu'il soit bien indiqué au compte rendu de séance que ces deux élus n'ont pas pris part au vote. Cette élue a bien évidemment été rappelée à l'ordre et nous en échangerons au sein de mon groupe.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, coprésidente du groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - C'est aussi un rappel au règlement au titre de l'article 4. Nous avons été informés qu'une élue du groupe "Les Écologistes" a voté en lieu et place d'un de nos élus qui s'était déporté. Il n'était pas

présent dans l'hémicycle, ni pendant le débat ni pendant le vote, et il n'avait en aucune manière donné procuration à cette élue. Merci de le noter dans le compte rendu de séance et de déduire ce vote du projet de délibération qui porte la garantie d'emprunt.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, ce sera évidemment noté. Cela ne change rien au résultat compte tenu de l'écart très important, mais je le dis ici : le comportement de cette élue du groupe Verts est absolument inacceptable et inadmissible. Avec l'administration parisienne, nous nous réservons évidemment toutes les poursuites qui peuvent être envisagées contre ce type d'acte qui vient jeter finalement le doute sur des opérations de vote pour autant bien maîtrisées.

Je vous remercie. Ce sera noté au compte rendu et cette élue recevra aussi de nos nouvelles.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'établissement Jenner de la Fondation Jean Cotxet accueillant des enfants de l'Aide sociale à l'enfance de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous examinons à présent le vœu référencé n° 183 de l'Exécutif relatif à l'établissement Jenner de la Fondation "Jean Cotxet" accueillant les enfants de l'Aide sociale à l'enfance de Paris.

Je vais introduire la discussion avant, conformément à ce qui a été proposé par Patrick BLOCHE au nom de l'Exécutif, ce qui a été décidé en termes de débat dans cette Assemblée.

Nous avons souhaité avec Patrick BLOCHE que l'ensemble des groupes politiques du Conseil de Paris ait la possibilité de s'exprimer sur les faits de maltraitance commis à l'encontre d'un enfant accueilli au foyer Jenner géré par l'"Association Jean Cotxet". Au-delà de nos divergences politiques, je sais que nous partageons la même exigence de protection absolue des enfants et particulièrement des enfants placés à l'Aide sociale à l'enfance qui sont parmi les plus vulnérables.

En février 2025, des professionnels censés protéger un enfant, pour lequel ils étaient investis de cette protection, un enfant accueilli au sein du foyer Jenner, ont rasé ses cheveux au motif qu'il aurait des poux. Filmé, cet épisode violent, humiliant, consternant a été diffusé. Il a été commenté par ces mêmes personnes dans une boucle WhatsApp, sans aucun respect pour cet enfant et pour la dignité due à sa personne.

Je veux, comme je l'ai fait jusqu'à présent, adresser tout d'abord mon soutien à cet enfant et à sa famille.

En préalable de ce débat, j'appelle aussi tous les adultes, ici présents, élus, à protéger la vie privée et l'anonymat de cet enfant bafoué depuis plusieurs semaines. J'en appelle vraiment au fait que l'on ne doit diffuser ni son nom ni ces images pour lui. Et j'espère, de tout mon cœur, qu'il puisse reprendre le cours de sa vie d'enfant et bientôt surmonter cette épreuve. Qu'il sache que la Ville se tiendra à ses côtés.

Les faits ont été révélés par la presse la semaine dernière. Ce foyer est un foyer associatif, dirigé par une association donc. Ils sont d'une violence inouïe et évidemment nous ne laisserons rien passer.

Si certains services de la Ville de Paris ont été avertis au mois de septembre 2025 et s'ils ont informé la juge pour enfant, s'ils ont reçu la famille et convoqué la direction de ce foyer pour connaître les mesures complémentaires, j'ai considéré, au regard de la gravité de la situation, que cela n'était pas suffisant, parce qu'aucun membre élu ou de la Direction de la Ville, membre de l'état-major de la Ville, n'en avait été informé.

Alors je le dis sans détour : il y a eu des dysfonctionnements au sein de l'administration, car il est absolument anormal que des informations aussi graves, aussi impactantes ne soient pas remontées aux élus et même à la hiérarchie de la Ville et de l'Aide sociale à l'enfance, que moi-même, les élus concernés, Dominique VERSINI, alors adjointe chargée de la protection de l'enfance, ou Patrick BLOCHE ou encore Marie VILLETTE ou encore Jeanne SEBAN, directrice elle-même, nous n'ayons eu la moindre information sur les faits qui s'étaient passés et que nous avons tous appris l'existence de ces faits par voie de presse.

Ce foyer, bien qu'associatif, relève bien sûr des contrôles de l'administration chargée de l'A.S.E. J'ai souhaité adresser immédiatement au Parquet un signalement, dès le mardi 9 décembre, en réponse duquel le parquet a indiqué ouvrir une enquête pour violence volontaire sur mineur de moins de 15 ans par personne ayant autorité.

En parallèle, une inspection de la Ville a été diligentée par la Ville de Paris, mais aussi par la P.J.J. ensemble et, depuis le 10 octobre, nous avons lancé cette inspection... Oui, décembre. Et cette inspection est en cours.

L'ensemble des dysfonctionnements est recensé pour nous permettre de comprendre les dysfonctionnements. D'ores et déjà, des injonctions ont été adressées au foyer, dès hier. A l'issue des conclusions de cette inspection, qui seront remises à la justice, toutes les mesures disciplinaires et les sanctions seront prises.

Je le redis ici : notre niveau d'exigence doit être au plus haut pour exercer cette responsabilité qui nous incombe, celle de protéger les 8.660 enfants et jeunes Parisiens confiés à la protection de l'enfance, dont 4.888 enfants directement accueillis.

Avec un budget de plus de 474 millions d'euros et 2.500 agents, nous sommes engagés depuis douze ans pour accompagner et devancer aussi les bouleversements de l'Aide sociale à l'enfance. Nous nous sommes évidemment

liés et attachés à l'évolution du projet des enfants et des jeunes. Nous sommes aussi engagés pour faire face à la crise du secteur de l'Aide sociale à l'enfance et notamment à la crise des recrutements.

Face à la gravité des enjeux, à la complexité des missions de la protection de l'enfance, l'expérience a prouvé qu'il était possible d'agir, quand des équipes de terrains se sentent soutenues, sont formées, les partenaires mobilisés, les enfants entendus et les process de signalement respectés.

Pour illustrer cette forme de note d'espérance, que nous devons garder, je pense notamment au centre de santé, que nous avons inauguré mardi dernier avec l'exceptionnelle professeure Céline GRÉCO qui, forte aussi de son expérience d'enfant de l'A.S.E., nous a sollicités. Nous avons répondu présents pour créer ce lieu dans le 12^e arrondissement dans une ancienne école. Il va changer la vie des enfants accueillis à l'A.S.E. en leur garantissant un accès à la santé, à la santé mentale, en leur permettant aussi de se reconstruire, puisque nous savons que la moyenne de vie, l'espérance de vie des enfants de l'A.S.E. est diminuée de vingt ans par rapport à celles des autres enfants. La question des parcours de vie chaotique, des parcours de vie dans lesquels il n'y a pas ce suivi de santé et de santé mentale pèsent évidemment sur les destins de ces enfants qui nous sont confiés.

Pour toutes ces raisons, nous avons décidé de présenter un vœu qui est sur la table et soumis à la discussion. J'ouvre à présent la discussion et je donne la parole à Mme Fatoumata KONÉ, présidente du groupe "Les Écologistes", pour démarrer ce débat.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, c'est avec effroi que nous avons découvert, par voie de presse la semaine dernière, qu'un enfant de 8 ans, confié à un établissement de l'Aide sociale à l'enfance parisienne, avait été rasé de force par une éducatrice sans l'accord des parents. Pour ajouter à l'humiliation et à la honte, le rasage de cet enfant a été filmé et la vidéo a été publiée sur un groupe WhatsApp des professionnels de l'établissement en question.

Ce rasage serait, selon des éducateurs du foyer Jenner, une punition, une forme de sanction. Permettez-moi ici de nommer les choses pour ce qu'elles sont : ce n'est pas une punition mais un acte de maltraitance. Je veux redire, au nom de l'ensemble des élus du groupe "Les Écologistes", tout notre soutien à cet enfant et à sa famille.

L'Aide sociale à l'enfance et les établissements comme le foyer Jenner ont été créés pour protéger les enfants, pas pour leur infliger des violences. Malheureusement, nous connaissons les défaillances de l'Aide sociale à l'enfance dans toute la France. L'année dernière, un rapport d'enquête parlementaire a permis de faire toute la lumière sur les dysfonctionnements graves qui persistent dans certains établissements.

Bien avant, de nombreux enfants placés alertaient déjà sans relâche sur la situation des enfants confiés à des établissements de l'A.S.E. Partout dans le pays, ce secteur est sinistré et ce sont les enfants qui en paient le prix. Il est grand temps de les écouter et d'y remédier. C'est d'ailleurs suite à ces alertes que nous avons demandé avec le groupe "Les Écologistes" qu'une inspection générale de l'Aide sociale à l'enfance parisienne soit réalisée.

Concernant l'établissement Jenner, la Ville et la Protection judiciaire de la jeunesse ont lancé une inspection du foyer après la publication de l'article de France Info. Les éléments, dont dispose d'ores et déjà la Ville, ont été transmis à la Procureure de la République de Paris et le juge des enfants a été saisi par la Ville. Je m'en félicite.

Ces mesures étaient bien évidemment nécessaires. J'espère que cette inspection permettra de faire toute la lumière sur le contexte de cet acte de maltraitance, sur les responsabilités de chacun et chacune. Nous devons être intraitables, ces violences ne doivent plus jamais se reproduire. Les personnes impliquées doivent être sanctionnées et la sécurité des enfants doit être garantie.

C'est pourquoi nous voterons bien évidemment ce vœu de l'Exécutif. Il propose que la Ville agisse en ce sens, en déployant des mesures supplémentaires. Le budget pour 2026 prévoit des efforts financiers pour la protection de l'enfance. Nous les saluons, mais il reste tant à faire. Nous serons donc attentifs à ce que ces mesures, pour renforcer la formation des professionnels et le contrôle des établissements, soient rapidement mises en œuvre.

Je souhaite ici que nous soyons toutes et tous très clairs pour dire que nous devons protéger l'ensemble de nos enfants. Plus jamais cela.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame la Présidente.

Je donne la parole à Mme Véronique BUCAILLE, pour le groupe LR-LCI.

Mme Véronique BUCAILLE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous avons appris avec stupéfaction qu'un enfant placé au sein d'un foyer parisien de l'Aide sociale à l'enfance, et donc confié à la collectivité pour être protégé, a été sanctionné en étant tondu par un éducateur en septembre dernier. Cela nous heurte profondément, en tant que responsables politiques car la protection de l'enfance relève directement d'une compétence et donc d'une responsabilité de la Ville de Paris, mais aussi en tant que parents parisiens car nous ne pouvons accepter dans notre ville que des enfants, déjà fragilisés par leur parcours de vie, soient maltraités dans les lieux même censés les mettre à l'abri.

Nous souhaitons donc formuler trois remarques.

La première : depuis vingt-cinq ans, l'Exécutif a fait le choix de déléguer massivement les compétences sociales, et notamment de protection de l'enfance, à des associations souvent peu contrôlées, de telle manière qu'il n'assure aujourd'hui que partiellement le pilotage de ses politiques et a perdu sa capacité à contrôler des établissements relevant pourtant de sa compétence. Sur les 102 établissements relevant de l'A.S.E., seuls 13 sont directement gérés par la Ville. Les 88 autres le sont par des associations. C'est le cas de l'établissement Jenner. Bien sûr, nombre de ces associations accomplissent un travail remarquable, mais cette proportion interroge profondément.

La protection de l'enfance est une compétence propre de la Ville de Paris, elle est pourtant quasi intégralement déléguée et donc externalisée. L'une des conséquences directes de ce choix est une visibilité réduite et une capacité de contrôle amoindrie sur les établissements. Ce type de drame en est l'illustration tragique. En un quart de siècle de gestion socialiste, les compétences sociales ont été très largement confiées à des associations, dont certaines, disons-le clairement, mériteraient un contrôle plus régulier.

Je rappelle ici qu'une Mission d'Information et d'Evaluation sur les financements des associations à Paris, portée l'an dernier par Francis SZPNER et Rachida DATI, aurait précisément permis d'aborder cette question des délégations systématiques. Vous l'avez pourtant refusée.

Deuxième remarque : pour faire face à ce type de situation, vous avez voulu créer un Défenseur des enfants, dont vous n'avez pas su garantir l'indépendance. L'esprit d'écoute et de responsabilité au sein de votre majorité est tel que, même qu'alors vous reconnaissez des failles, vous persistez dans l'erreur.

Lors du dernier Conseil, la création d'un Défenseur des enfants de la Ville de Paris a été décidée, mais à peine cette instance créée, une première affaire grave survient. Quel est son apport par rapport au Défenseur des droits ? Nous cherchons encore. Francis SZPNER avait pourtant demandé que des garanties soient apportées quant à l'indépendance de ce défenseur, notamment concernant le processus de nomination et son rattachement à la Mairie de Paris. Patrick BLOCHE nous avait répondu que la remarque était pertinente et que des ajustements seraient faits pour justement garantir cette indépendance vis-à-vis de la Maire de Paris. Résultat : la Maire de Paris a agi seule et elle s'est empressée de nommer Mme VERSINI.

Dans ces conditions, aucune indépendance n'est possible. Comment contrôler sérieusement l'action de celles et ceux qui peuvent vous nommer ou vous révoquer ? C'est la raison pour laquelle, avec Francis SZPNER, nous demandons la démission de Mme VERSINI de ce poste et la mise en place d'un processus transparent, transpartisan garantissant l'indépendance réelle et les moyens d'action du futur Défenseur des enfants.

Enfin, troisième remarque : les drames se suivent malheureusement et se ressemblent sans que la Ville n'ait jusqu'ici repris la main. Il est désormais temps d'assurer la protection des enfants a priori. Ce vœu prévoit que le bilan des inspections soit présenté à notre Assemblée et que le rapport concernant l'établissement Jenner soit transmis à la justice.

Cet effort de transparence inhabituel constitue un strict minimum, mais il est temps d'aller beaucoup plus loin. Il est temps de contrôler strictement les établissements de l'A.S.E., il est temps de reprendre la main politiquement et administrativement. Quand il s'agit de protéger nos enfants, et a fortiori les plus fragiles d'entre eux, nous ne pouvons pas être en permanence dans la réaction après les drames, nous devons être dans l'anticipation et dans l'action.

Je vous remercie.

Souhais de bienvenue.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Permettez-moi de saluer en tribune des membres de la Maison de la vie associative et citoyenne du 11e arrondissement. Merci d'être là.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'établissement Jenner de la Fondation Jean Cotxet accueillant des enfants de l'Aide sociale à l'enfance de Paris. (Suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, coprésidente du groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, aujourd'hui, il est difficile de prendre la parole comme si nous parlions d'un dossier parmi d'autres, parce qu'au cœur de ce débat, il y a un enfant, un jeune garçon accueilli à l'établissement Jenner et qui aurait dû y trouver protection, sécurité, respect et qui, au contraire, y a été humilié. Raser la tête d'un enfant n'est pas un acte anodin, c'est une violence symbolique forte, une violence tout court. C'est une atteinte à sa dignité, à son intimité et à ce qu'il est. Quand cette violence est filmée puis diffusée, elle devient une double peine qui laisse des traces bien au-delà de l'instant.

Comme beaucoup ici, j'ai été profondément choquée, comme élue, comme citoyenne, comme mère, mais aussi simplement comme adulte responsable. Je me suis posé les mêmes questions que vous : comment a-t-on pu en arriver là ? Pourquoi personne n'a-t-il stoppé ce geste ? Comment personne n'a-t-il donné l'alerte immédiatement ?

Ces questions sont lourdes, elles sont nécessaires. Parce qu'il s'agit d'enfants, nous devons les poser avec gravité et responsabilité.

Notre rôle n'est pas de désigner des boucs émissaires ni d'alimenter une surenchère politique. Notre rôle est de comprendre, de corriger et surtout d'empêcher que cela ne se reproduise. Car ce que révèle cette situation, ce n'est pas seulement une faute individuelle, c'est un système sous tension.

Le système de protection de l'enfance dysfonctionne gravement et nous sommes alertés depuis des années. A Paris, les besoins explosent : 8.600 enfants sont suivis et, en face, il y a des équipes épuisées, des postes vacants, parfois près de 20 % dans certains services. Il y a des professionnels engagés, mais trop souvent isolés, insuffisamment formés ou encadrés, confrontés à des situations de plus en plus complexes. La vérité, c'est que la qualité de la protection de l'enfance repose d'abord sur les femmes et les hommes qui la font vivre au quotidien. Quand ils manquent de ce temps, de formations, de soutien, c'est toute la chaîne qui se fragilise et ce sont les enfants qui en paient le prix.

Il faut le dire clairement, l'Etat porte une part majeure de responsabilité. Depuis 2018, l'augmentation des dépenses liées à l'Aide sociale à l'enfance n'a été que très partiellement compensée. Ce désengagement crée des situations inacceptables, où des enfants attendent parfois des semaines une solution adaptée. Or, un enfant en danger n'attend pas, il ne devrait jamais attendre.

Alors oui, le vœu de l'Exécutif va dans le bon sens. Il affirme une exigence de transparence. Il renforce la formation, notamment sur la prévention des violences et de la maltraitance. Il prévoit un suivi annuel des inspections présentées devant notre Conseil. Il s'inscrit dans la continuité du plan d'action contre les violences faites aux enfants et dans la création du Défenseur des enfants, outil essentiel pour faire entendre la voix de ceux qui ne peuvent pas se défendre tout seuls. Mais soyons lucides, ces outils ne seront efficaces que si nous leur donnons des moyens réels, humains, financiers, pérennes.

Protéger les enfants, ce n'est pas une compétence parmi d'autres, c'est un devoir. C'est affirmer que la dignité des enfants n'est jamais négociable, que leur sécurité l'emporte sur toute autre considération et que nous avons collectivement le devoir d'être à la hauteur de la confiance que la société nous confie.

Parce que protéger les enfants, c'est protéger l'avenir, nous voterons donc ce vœu avec sérieux et détermination, tout en réaffirmant avec force que l'Etat doit aussi enfin assumer pleinement son rôle de garant et de cofinanceur de la protection de l'enfance.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame la Présidente.

La parole est à Mme BÜRKLI, pour le groupe MoDem.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Avant toute chose, je souhaite rappeler que ce débat n'aurait pas eu lieu sans la demande de plusieurs groupes politiques, et en premier lieu le groupe MoDem et Indépendants, ce qui en soi est révélateur du malaise suscité au sein de l'Exécutif par cette sordide affaire.

Nous sommes, en effet, face à une affaire grave, dont la victime est un enfant de 8 ans qui a eu la tête rasée il y a dix mois, en février 2025, par des adultes censés le protéger dans un établissement parisien de l'A.S.E. Cet acte évidemment a été commis sans son consentement, sans celui de sa mère et sans aucune validation hiérarchique. Il a été filmé. Deux vidéos ont ensuite circulé au sein même de l'équipe éducative sur une boucle WhatsApp, laissant clairement entendre qu'il s'agissait d'une sanction. Ce n'est qu'à la fin du mois de septembre que la mère a découvert l'existence des vidéos. La justice a alors été alertée et la Ville de Paris a été officiellement saisie, vous l'avez rappelé dans votre propos, Madame la Maire, que quelques semaines plus tard. Enfin, l'affaire est devenue publique à la suite d'une enquête journalistique.

Voilà pour les faits en quelques mots. Ces faits se sont produits dans un établissement associatif, habilité et financé par la Ville de Paris et tout cela nous interpelle forcément. Parce que ces faits interrogent directement l'exercice du contrôle, la chaîne de responsabilité, la capacité réelle de la collectivité à protéger les enfants qui lui sont confiés. Ce sont des faits qui révèlent aussi au grand jour une réalité plus large, celle d'une institution souvent livrée à elle-même, tel un bateau à la dérive, à Paris comme ailleurs en France.

Aujourd'hui, nous considérons que ce vœu de l'Exécutif n'est tout simplement pas à la hauteur des enjeux, et le dire n'enlève rien au dévouement des éducateurs et des animateurs qui, chaque jour, s'investissent auprès d'enfants fragilisés, souvent en très grande détresse.

Alors, personne ici ne peut être en désaccord avec les principes affichés dans votre vœu : transmettre les conclusions d'une inspection à la justice, renforcer la formation des professionnels, mieux informer les groupes politiques, ce sont des objectifs que nous partageons. Mais justement parce que l'affaire est grave, ce vœu pose un problème majeur. Il explique ce qu'il faudrait faire après, sans jamais clarifier ce qui s'est passé avant.

Le 8e considérant en est l'illustration, il indique que la Ville aurait été "très tardivement informée des faits". Mais ce point n'est pas un détail, il interroge sur la chaîne de responsabilité, sur l'exercice concret de la compétence départementale en matière de protection de l'enfance, sur la réactivité de la collectivité et sur l'effectivité du contrôle exercé sur les établissements habilités.

C'est pourquoi, en insistant auprès de vous pour inscrire ce sujet à l'ordre du jour, nous avons besoin de réponses factuelles et précises. Vous saisissez aujourd'hui la justice mais ces informations, les aviez-vous eues plus en amont ? Quelles ont été les alertes reçues par Mme VERSINI et à quelle date ? Quel traitement leur a été réservé ? Quel contrôle la Ville exerce-t-elle réellement sur les associations habilitées mais aussi sur les établissements en régie ? Y a-t-il eu une défaillance du contrôle de la Ville ? Si oui, à quel niveau ? Des dossiers vous remontent, qui les contrôle, qui les arbitre ?

Vous êtes nécessairement informés des difficultés de recrutement, il suffit d'ailleurs de regarder Indeed et LinkedIn pour voir qu'il y a des centaines de postes à pourvoir aujourd'hui à l'A.S.E. de Paris. Y a-t-il eu d'autres cas préoccupant de maltraitance ? Comment la Ville contrôle-t-elle les personnels dans les associations sous tutelle, comme dans les structures en régie ? D'autres faits ont-ils été dissimulés, minimisés, simplement non portés à la connaissance de notre Assemblée ?

Enfin, quelles mesures structurelles la Ville entend-elle réellement prendre pour tirer toutes les conséquences de cette affaire et garantir que de tels manquements ne puissent plus jamais se produire ?

Puis une autre question, et non des moindres : comment Mme VERSINI, désormais dans l'organigramme administratif de la Ville en tant que Défenseur des enfants de la Ville, peut-elle se saisir d'un dossier, alors même qu'elle a exercé auprès de vous pendant plusieurs années les fonctions d'adjointe chargée de la protection de l'enfance ?

Alors, c'est vrai, j'entendais Mme PRIMET, en matière d'Aide sociale à l'enfance, cela explose de partout, dans tous les départements. On ne compte plus les témoignages, les livres pour dénoncer les violences dans les A.S.E. partout en France. Le dernier en date est "La fabrique du malheur" de Claude ARDID et cela fait vraiment froid dans le dos. Quant à "Envoyé spécial" sur le service public, ils révèlent le 27 novembre la prostitution de petite fille de 12 ans dans un établissement de l'A.S.E. à Marseille. Evidemment on s'interroge, inévitablement, sur l'accompagnement des mineurs de 12, 13 et 14 ans aussi à Paris, parce que l'on sait que ces phénomènes se produisent ailleurs en France. Et comme d'autres départements, la Ville de Paris s'expose aujourd'hui à des poursuites pour défaillance grave, parce qu'il est inadmissible de laisser des enfants subir de telles violences.

En l'état, ce vœu permet à l'Exécutif de montrer qu'il réagit mais sans assumer pleinement ce qui relève pourtant de sa responsabilité politique directe...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure, Madame BÜRKLI.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Nous le voterons ce vœu, mais nous avons besoin de données claires, Madame la Maire, sur le nombre de situations de maltraitance identifiées, sur l'ampleur des difficultés de recrutement, sur les signalements remontés...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame BÜRKLI, vous avez épuisé votre temps de parole.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Et nous avons besoin d'un audit complet, Madame la Maire, des établissements et des personnels de l'A.S.E...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à présent à Mme Catherine IBLED.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Il y a eu des défaillances, Madame la Maire, c'est incontestable et c'est toute une chaîne de responsabilité, Madame la Maire, qu'il faut réinterroger.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous avez cinq minutes, comme tous les membres de cette Assemblée, Madame BÜRKLI. On respecte le cadre dans lequel on s'exprime.

Madame IBLED, vous avez la parole, pour cinq minutes, pour le groupe Pour Paris.

Mme Catherine IBLED. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, chaque jour ou presque apporte son nouveau lot de maltraitances ou de violence envers des enfants sans qu'aucune réponse d'ampleur n'y mette un terme. Après les dizaines d'éducateurs mis en cause pour des agressions sexuelles dans nos écoles maternelles, c'est aujourd'hui l'histoire d'X, un petit garçon de 8 ans confié à l'Aide sociale à l'enfance, tondu, filmé, humilié par ses éducateurs. Une fois encore, ces faits sont intolérables et appellent des réponses fermes, immédiates, exemplaires.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je préférerais que l'on ne donne pas le nom de l'enfant, s'il vous plaît.

Mme Catherine IBLED. - Très bien.

Votre majorité a longtemps fermé les yeux sur les dysfonctionnements profonds de l'A.S.E. et sur les maltraitements que subissent ces enfants placés. Des enfants, il y en a des centaines à Paris dans les foyers de l'A.S.E., dans des familles profondément dysfonctionnelles. Ces enfants sont notre responsabilité collective et la Ville a le devoir de les protéger, de les accompagner, de leur offrir un cadre sûr et digne.

Il y a à peine un mois, nous votions dans cette Assemblée la création d'un Défenseur des droits des enfants à Paris et nous nous en sommes réjouis. Mais nous savions déjà que cela serait insuffisant car il aurait fallu avant tout investir massivement dans la formation, la prévention et la détection des situations de maltraitance, et pas seulement dans le signalement a posteriori, quand le mal est déjà fait, quand les blessures sont déjà là.

Vous avez confié cette mission à votre ancienne adjointe des droits de l'enfant et de la protection de l'enfance, mais en six années de mandat, rien n'a vraiment véritablement changé. L'A.S.E. demeure le parent pauvre de vos politiques de solidarité et d'éducation. Les enfants y sont trop souvent livrés à eux-mêmes : usage de drogues, manque d'encadrement, carences affectives, violences physiques.

Lors de la mission d'information sur l'ubérisation à Paris, en juin dernier, mon collègue Paul HATTE alertait avec force dans son rapport sur les foyers de l'A.S.E. qui constituent, selon la Cour des comptes, un vivier de SDF. Je rappelle que 50 % des jeunes de 18 à 25 ans, qui vivent dans la rue, sont des anciens de l'A.S.E. C'est aussi un vivier qui pousse les jeunes filles en situation de survie vers la prostitution. Sur les 20.000 jeunes filles qui se prostituent aujourd'hui en France, 80 % sont passées par l'A.S.E.

Avec Paul HATTE, nous avons formulé des recommandations claires pour renforcer les moyens budgétaires de l'A.S.E., notamment en matière de prévention, de formation et de prise en charge des situations de prostitution. Tout est écrit, documenté, mais rien n'a été fait.

Plus encore, dernièrement, je vous ai demandé dans un vœu de former les agents de la Ville pour leur permettre d'identifier et de prendre en charge ces mineurs en danger. Vous avez balayé ce vœu d'un revers de la main au motif que tout était déjà parfaitement fait. Que de temps perdu et que de vies abîmées.

Le budget de l'A.S.E., qui a été voté hier, est donc clairement insuffisant. Il condamne des enfants à la misère sociale, émotionnelle et éducative. L'A.S.E. doit remplir son rôle qui est d'aider les enfants et non pas de les meurtrir. Les foyers sont saturés. Les équipes sont à bout, au bord du "burn-out". Le personnel est insuffisamment formé, insuffisamment reconnu, insuffisamment soutenu. Ce sont toutes ces carences qui conduisent aujourd'hui aux situations extrêmes que nous dénonçons.

Avec votre vœu, qui est une avancée, vos réponses restent tout de même insuffisantes et déconnectées de la réelle souffrance des enfants placés de l'A.S.E. et des contraintes quotidiennes des professionnels qui les accompagnent. Plus qu'un vœu, nous avons besoin, pour lancer une inspection ou une formation, d'un plan d'action structurel pour sortir ces enfants de la maltraitance, de la violence, de l'exploitation ou encore de la prostitution, comme je le disais tout à l'heure.

Une société se juge à la manière dont elle traite ses enfants, les enfants qui seront les adultes de demain. Ces enfants ont le droit à la dignité, à l'éducation, à la santé et à la joie que la vie peut leur offrir, et non à la violence, à la maltraitance, à l'humiliation. Il reste 90 jours à votre majorité, 90 jours pour mettre le paquet pour protéger, soigner et prendre soin de ces enfants.

Sur le terrain, quand on parle des enfants de l'A.S.E., on dit : ces enfants qui ne comptent sur personne et ces enfants qui ne comptent pour personne. Alors, inversons ce bien triste constat et ne sacrifions pas le futur de cette jeunesse, offrons-leur l'espoir de pouvoir s'épanouir.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la protection de l'enfance expose un redoutable paradoxe de notre société. Peu de choses sont aussi consensuelles que l'importance de protéger les enfants, de respecter leurs droits garantis par la Convention internationale de 1989. Dans le même temps, la violence qui les vise est l'une de celles que notre société peine le plus à voir et à entendre.

Nous aimerions penser que la violence envers les enfants relève d'autres temps, d'autres lieux que notre propre société, qu'elle serait forcément le fait de prédateurs extérieurs ou de familles représentées comme monstrueuses, mais ce n'est pas le cas. Les violences faites aux enfants sont nombreuses, avant tout intrafamiliales avec 82.000 victimes en 2023, selon le Ministère de l'Intérieur, certainement en augmentation constante depuis 2016 car mieux prise en compte dans les chiffres.

Ces violences faites aux enfants se retrouvent dans toutes les strates de la société, dans tous les milieux. Parfois, nous avons aussi du mal à voir les violences quand elles ont lieu dans le cadre que nous avons précisément mis en place pour protéger les enfants, parce qu'il est insupportable de penser que des enfants, déjà fragilisés par des négligences ou des violences, soient de nouveau victimes des mêmes actes dans des institutions publiques.

Trop souvent, les enfants confiés à notre protection se retrouvent hélas seuls, de nouveau maltraités ou abandonnés à leur sort. C'est ce qui nous conduit à ce débat aujourd'hui.

Nous devons, à tous les niveaux, dans tous les territoires, à Paris et ailleurs, accepter de voir ces drames et les manquements qu'ils traduisent, si nous voulons y répondre et y répondre vraiment et pas seulement par des polémiques politiciennes. J'espère donc que le débat d'aujourd'hui permettra d'être à la hauteur de l'enjeu et de progresser, de transformer notre indignation en actions concrètes pour améliorer l'accompagnement proposé aux enfants et aux familles, sans omettre pour autant les efforts déjà accomplis ces dernières années et les difficultés structurelles de cette politique publique partout en France, ce que chacun reconnaît.

Les images que nous avons tous vues, celles du petit X, sont révoltantes. Elles le sont d'autant plus qu'elles ont circulé sur une boucle où les auteurs se vantaient...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ne pas dire son prénom serait mieux.

M. Rémi FÉRAUD. - La Ville l'enlèvera du compte rendu.

Elles le sont d'autant plus qu'elles ont circulé sur une boucle où les auteurs se seraient vantés de leur geste et que les signalements ont été faits tardivement que l'enfant a été victime de harcèlement et que sa mère se plaint d'avoir été menacée. De tels faits sont graves, particulièrement venant du sein d'une association respectée et très implantée.

La justice doit désormais faire toute la lumière sur ce qui s'est passé, y compris les lenteurs de signalement et les menaces alléguées à l'encontre de la mère. Ce vœu le dit clairement : nous pouvons et devons transmettre à la justice tous les éléments rassemblés par l'inspection commune de la Ville et de la P.J.J. Nous pouvons et devons d'ores et déjà renforcer la formation contre ces violences. La Défenseure des enfants de la Ville, tout comme la Défenseure des droits au niveau national se sont saisies de ce dossier et je m'en félicite. Plus nous disposerons d'éléments d'analyse, plus nous pourrons faire émerger des recommandations concrètes pour que cela ne se reproduise pas.

Enfin, et c'est là le changement le plus structurel porté par ce vœu, la Ville s'engage à présenter tous les ans un bilan des inspections réalisées. Cet engagement de transparence est exigeant pour les professionnels, pour les associations concourant à la protection de l'enfance, mais aussi pour l'ensemble des élus et des administrations. C'est donc un progrès tout à fait important pour l'avenir.

La protection de l'enfance ne doit pas être salie, elle est aussi l'incarnation de ce qu'il y a de plus noble dans la solidarité nationale. Celles et ceux qui s'y consacrent le font avec responsabilité et abnégation, ne les vouons pas aux gémonies et tous ceux qui font vivre cette politique, à Paris notamment, sous peine de disqualifier aux yeux des enfants et des parents ceux-là mêmes qui sont les mieux placés pour leur venir en aide.

Je conclurai donc en disant que le Gouvernement et le Parlement doivent se saisir eux aussi du sujet, sans se défausser sur les collectivités comme si souvent. Et les collectivités en charge, comme la nôtre à la Ville de Paris, doivent encore mieux protéger les enfants dont elles ont la responsabilité. Au-delà des progrès déjà effectués, elles doivent en faire un objet d'attention permanent des élus. Je salue donc le vœu de l'Exécutif qui va en ce sens et devra le permettre.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Madame GARNIER, vous avez la parole, pour le groupe Changer Paris.

Mme Nelly GARNIER. - Madame la Maire, laissez-moi vous dire simplement que ce vœu est une honte en tous points. Tout est dit au deuxième considérant : "La Ville de Paris, en sa qualité de Conseil départemental, exerce la compétence de la protection de l'enfance et est responsable du service de l'Aide sociale à l'enfance." Oui, la Ville de Paris est responsable de ce qui se passe dans les foyers de l'A.S.E. et pourtant vous n'en parlez jamais.

Dites la vérité aux Parisiens, pourquoi vous avez mis le sujet sur la table. Vous n'acceptez d'évoquer le sujet en Conseil de Paris que quand vous êtes directement mise en cause à la suite d'images volées ou prises en caméra cachée. Comme en 2022, quand l'élue en charge de la protection de l'enfance a découvert en direct sur M6 qu'il y avait des enfants livrés à eux-mêmes dans des hôtels sociaux sans aucun suivi. Et quelles ont été les suites à ces révélations ? Rien. A chaque fois, vous faites semblant de tomber de votre chaise, mais quelle indécence. Quelle indécence !

Je vais vous dire, avec Rachida DATI, nous travaillons depuis longtemps avec les avocats qui défendent les familles d'enfants maltraités, agressés, violés dans des réseaux de prostitution dans le cadre de l'A.S.E. parisienne, dans les foyers dont vous avez la responsabilité.

Encore la semaine dernière, nous avons échangé avec un de ces avocats, un seul, et vous savez ce qu'il nous a dit : il a 50 dossiers ouverts actuellement pour de la prostitution de mineurs au sein de foyers de l'A.S.E. parisienne. Il a chaque semaine des familles qui le contactent pour porter plainte pour maltraitance, pour agression ou viol.

Alors, Madame HIDALGO, Monsieur GRÉGOIRE, Madame VERSINI, vous ne pouvez pas dire que vous ne savez pas qu'il y a de la maltraitance, qu'il y a de la prostitution, qu'il y a des viols, qu'il y a de la toxicomanie dans les foyers que vous financez et dont vous avez la responsabilité.

En novembre 2022, nous avons demandé une mission de l'Inspection générale de la Ville sur l'A.S.E. Il y a la rumeur qu'elle a eu lieu, mais nous n'avons pas la confirmation, nous n'avons pas le rapport. Excusez-moi mais qu'est-ce que vous voulez cacher, Madame ? Dans la presse, les journalistes nous disent qu'il y a un rapport et que certains élus écologistes auraient eu le droit de le voir. L'ont-ils vu ? Pourquoi est-ce qu'ils ne disent rien s'ils l'ont vu ? Mais qu'est-ce que vous voulez tous cacher ?

Nous avons demandé également à pouvoir nous rendre sur place pour voir ce qu'il se passe, simplement exercer, comme élus, notre contrôle démocratique et savoir comment les choses sont gérées dans les foyers de l'A.S.E. parisienne. Cette demande a été rejetée. Mais, Madame la Maire, qu'est-ce que vous voulez cacher encore ?

Alors, nous allons voter. Puisque nous sommes bien sûr demandeurs de toute information supplémentaire, nous allons voter pour obtenir ce rapport d'inspection concernant cet établissement associatif au sein duquel un enfant a été tondue. Mais de manière certaine, ce n'est pas le seul foyer. Vous ne voulez pas que l'on cite le nom de cet enfant, mais de toute façon ce n'est pas le seul enfant concerné par des problèmes, par de la maltraitance dans les foyers de l'A.S.E. parisienne.

Nous allons donc continuer de réclamer ce rapport qui, au sein de ce débat, est l'éléphant dans la pièce, ce rapport de l'inspection générale, s'il existe. Comme nous allons continuer de demander à nous rendre sur place pour exercer notre rôle de contrôle démocratique, comme nous allons demander le renforcement de tous les moyens de contrôle. L'intervention de ma collègue Delphine BÜRKLI était excellente et elle a pointé toutes les questions et toutes les demandes que nous avons.

Excusez-moi, Madame la Maire, mais vous nous parlez de dignité à longueur de journée. Vous n'avez que ce mot à la bouche, mais je suis révoltée de votre indifférence à l'égard des enfants. Vous savez, les enfants de l'Aide sociale à l'enfance ne valent pas moins que les autres enfants, ils ne valent pas moins que vos propres enfants, que nos propres enfants et c'est vous qui êtes indigne.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame GARNIER, si vous avez connaissance de faits graves, délictueux, je vous invite vraiment à saisir la justice et à faire des articles 40 plutôt que de propager des rumeurs. Si vous avez connaissance de ces faits, faites comme nous : à chaque fois que l'on a connaissance d'un fait grave, nous saisissons la justice.

Je donne la parole à M. SOREL pour une minute. C'est le temps qui vous est révolu.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Je vais commencer par répondre à Mme Nelly GARNIER, parce que je n'ai jamais ménagé mes critiques mais, là, je trouve scandaleux la façon dont vous instrumentalisez et dont vous faites de la démagogie en profitant de la détresse d'un gamin de 8 ans. Moi, je ne vais pas en faire, je vais rester digne. Parce que rester digne dans ce débat, c'est la meilleure façon de protéger la dignité de ce petit garçon de 8 ans.

Oui, ce petit garçon de 8 ans a subi quelque chose qu'il n'aurait jamais dû subir. Il a été rasé de force pour le sanctionner sous les moqueries de certains éducateurs. Cela n'aurait jamais dû arriver et il ne faut plus que cela arrive. Cet enfant a été confié au foyer Jenner. Il a été confié pour être protégé et il a été agressé par ceux chargés de le protéger. Si c'est arrivé, c'est qu'il y a eu dysfonctionnement au sein de l'administration. Si on ne l'a appris que la semaine dernière, c'est qu'il y a eu un problème dans la chaîne de responsabilité.

Oui, je voterai le vœu de l'Exécutif qui va dans le bon sens, mais je tiens à dire qu'il faudra faire aussi toute la lumière pour réfléchir à un plan d'urgence, à un plan d'urgence général parce que l'A.S.E. manque de moyens, manque de personnels et c'est aussi pour cela qu'il peut y avoir des cas de maltraitance.

Mais restez dignes, parce que c'est la meilleure façon de protéger la dignité des enfants de l'A.S.E. Voilà.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je donne la parole à Patrick BLOCHE, pour répondre à ce débat.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Exceptionnellement, je ne vais pas dire merci à toutes les oratrices et tous les orateurs qui sont intervenus parce que, je l'avoue, je suis scandalisé par certaines interventions, en l'occurrence, comme je dis toujours ce que je pense, celle de Mme BÜRKLI qui annonçait celle de Mme GARNIER. Et vous allez m'excuser, je ne vous habitue pas à ce genre de propos...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous vous taisez et vous laissez répondre. C'est le début du commencement du respect.

Monsieur BLOCHE, vous avez la parole, et rien que M. BLOCHE.

Vous vous taisez avec votre grosse voix qui essaie de couvrir toutes les voix de cet hémicycle. Votre voix n'est pas, en ce moment, celle qui est appelée à répondre.

Monsieur BLOCHE, vous répondez.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je disais combien j'avais été choqué d'abord par l'intervention de Mme BÜRKLI - je pense qu'elle donne des gages à Mme DATI - et évidemment par celle de Mme GARNIER. Mais Mme GARNIER nous avait déjà habitués à ce type d'intervention que je qualifie, par rapport au fait que nous évoquons, d'ignoble. Je le dis, c'est ignoble d'instrumentaliser ainsi la situation et ce qu'a subi ce jeune enfant...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Visiblement, cela ne vous intéresse pas d'écouter les réponses. Vous êtes là pour polémiquer, vous êtes là pour insulter, pour injurier, pour jeter l'opprobre, mais vous n'êtes vraiment pas là pour voir ce que...

Je vous attaque déjà suffisamment, et notamment Mme GARNIER lorsqu'elle a dit ici, dans cet hémicycle, que nous avons armé le bras d'un assassin. Mme GARNIER, d'ailleurs, ira devant le tribunal pour répondre de cette parole. Vous êtes habituée à cette indignité permanente dans cet hémicycle. Nous, nous sommes là pour construire, pour trouver des solutions à des situations qui sont inadmissibles et qui concernent la violence contre les enfants.

Patrick BLOCHE, vous répondez.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Je voudrais donc me centrer sur les autres interventions, qu'elles viennent de l'opposition mais une opposition respectueuse, et bien sûr de la majorité.

En l'occurrence, Monsieur le Président FÉRAUD, vous avez raison de dire que le problème de l'Aide sociale à l'enfance est avant tout un problème national. Il faudrait, au niveau de l'Etat, qu'il y ait une prise de responsabilité en ce domaine et que l'Etat, comme il le fait dans bien d'autres domaines, ne soit pas amené à fuir ou à délaisser ses responsabilités sur le dos des collectivités territoriales, c'est un peu facile.

Madame BUCAILLE, je vous ai écoutée avec attention. Quand vous regrettez qu'il y ait tant de délégations de compétences sociales à des associations, vous savez, dans le domaine social et tout particulièrement dans le domaine de l'Aide sociale à l'enfance, qu'il y a une histoire qui nous dépasse et nous amène à cette situation, mais elle ne devrait pas fondamentalement poser de problème parce que ce sont des associations. Par exemple, l'"Association Jean Cotxet" qui a été créée en 1959 par un ancien président du tribunal pour enfants de la Seine, qui était d'ailleurs précurseur dans l'action éducative. Si je vous citais une autre association, qui est la "Fondation des apprentis d'Auteuil", je pense que personne ne contesterait son sérieux en tant que tel.

De fait, vous avez été amenés à attaquer injustement Dominique VERSINI. Dans la délégation, qui est la mienne aujourd'hui à travers un plan de protection des enfants, parce que nous avons eu plusieurs débats dans cet hémicycle et qu'elle a porté nombre de mesures et a été amenée durant tout ce mandat à faire justement progresser la protection des enfants au sein de notre Ville, je trouve injuste, je le dis, qu'elle soit ainsi mise en cause.

Je ne vais pas revenir sur le débat que nous avons eu lorsqu'a été créé ce poste de Défenseur des enfants de la Ville de Paris. En l'occurrence, j'avais retenu justement la proposition de notre collègue SZPINER et il avait été dit, dans cet hémicycle, que la Défenseure des enfants ne serait pas rattachée à la Maire de Paris. Elle a été nommée par la Maire de Paris, mais comme le Défenseur des droits ou plutôt la Défenseure des droits actuellement au niveau national est nommée par le Président de la République.

Vous évoquez l'Inspection générale, et en l'occurrence le rapport de l'Inspection générale sur l'A.S.E. Effectivement, je vous le dis, nous avons estimé qu'il fallait pouvoir, si j'ose dire, répondre à un certain nombre de fonctionnements qui ne nous satisfaisaient pas. C'est la raison pour laquelle, à la demande du groupe "Les Écologistes", il y a eu effectivement un rapport demandé à l'Inspection générale sur l'Aide sociale à l'enfance. Et je prends l'engagement, au nom de la Maire de Paris, à ce que ce rapport soit publié et communiqué à tous les élus du Conseil de Paris. Nous n'avons rien à cacher et nous avons à chaque fois fait le choix qui s'impose à nous de la transparence la plus totale.

Vous aurez donc ce rapport. A partir de là, vous ne pouvez pas nous dire aujourd'hui que nous réagissons, parce qu'il y a eu ce drame d'une cruauté absolue, alors que justement ce rapport de l'inspection avait été commandé à l'Inspection générale précédemment.

Enfin, pour terminer et ne pas être plus long, sur les éventuelles défaillances, la Maire de Paris a été d'une extraordinaire clarté : les sanctions seront prises, s'il n'y a pas eu de remontées de signalement au niveau auquel il aurait fallu. A partir du moment où a été lancée, dès le 10 décembre dernier, une inspection de la Ville de Paris qui est maintenant une inspection commune de la Ville de Paris et de la Direction de la Protection judiciaire et de la Jeunesse concernant l'établissement associatif Jenner, nous aurons la clarté et la transparence la plus absolue à partir du moment où les éléments de cette enquête nous seront communiqués et que nous partagerons évidemment.

Je vous invite, de fait, à voter ce vœu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Patrick BLOCHE.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 183 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2025, V. 285).

Je vous remercie.

2025 DDCT 32 Communication relative au suivi des délégations du Conseil de Paris à la Maire de Paris au titre des articles L 2122-22 et L 3211-2 du code général des collectivités territoriales.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au dossier suivant, le projet de délibération DDCT 32 relatif à la communication relative au suivi des délégations du Conseil de Paris à la Maire de Paris au titre des articles L. 2122, L. 3211-2 et du Code général des collectivités territoriales.

Je donne la parole à M. BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Nous avons l'occasion sur ce projet de délibération d'évoquer un certain nombre de déplacements. Et c'est dommage que vous quittiez cet hémicycle au moment...

Oui, oui, l'arbre de Noël des enfants...

(Mme Laurence PATRICE, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Les déplacements internationaux de l'Exécutif, dont les vôtres, auraient été...

Cela a bon dos, c'est tout à fait malvenu mais nous en parlerons quand même.

Nous en parlerons parce qu'un certain nombre de déplacements, avec la liste qui a été communiquée, avec les montants qui ont été communiqués, pose question. Ce n'est pas moins de 100.000 euros, Madame la Maire qui n'êtes plus là pour répondre, de billets qui correspondent clairement, puisqu'il n'y a pas d'intérêt communal dans les déplacements que nous avons pointés, à votre campagne pour un poste que vous n'avez pas eu à l'ONU. La représentation parisienne a le droit de savoir, a le droit de demander des comptes sur ces déplacements et sur l'intérêt pour Paris.

Nous avons aussi observé qu'un certain nombre de déplacements concernaient l'Exécutif parisien et certains adjoints, avec une partie qui a été complètement omise, c'est le déplacement d'un certain nombre de hauts fonctionnaires de la Ville, qui ne sont pas mentionnés d'ailleurs dans ce rapport puisque ce sont exclusivement les élus. La transparence voudrait aussi que nous ayons l'intégralité des délégations, l'intégralité des directions concernées par ces voyages à l'étranger encore récemment.

Surtout, ce qui nous intéresse de savoir, c'est ce qu'en a tiré l'Exécutif pour les Parisiens, concrètement. Le déplacement du directeur de la police municipale au Tchad, il serait intéressant de savoir ce que la collectivité parisienne, l'organisation, l'administration parisienne en a tiré pour améliorer les dispositifs liés à la tranquillité publique, à la sécurité.

Ce sont des sujets sérieux, c'est l'argent des Parisiens. Il y a eu, à l'évidence depuis ces dernières années, beaucoup de laxisme. On avait appris, Monsieur BLOCHE, que c'est vous qui validiez les notes de frais de Mme HIDALGO. Il a fallu attendre ce Conseil pour avoir la liste des voyages. Il y a eu une perquisition, comme le rappelle Rachida DATI, sur ces sujets...

Mais quand cela vous dérange, il ne faut pas en parler.

La réalité, c'est que vous aurez à rendre des comptes et qu'il faudra rendre l'argent des voyages internationaux de la Maire de Paris non justifiés et clairement listés dans ce rapport. C'est l'argent public des Parisiens. On ne parle pas de l'argent personnel, on parle de l'argent des Parisiens avec les impôts et des voyages internationaux qui n'ont aucune légitimité pour une partie d'entre eux. Je le dis, évidemment, on ne met pas en cause tous les déplacements qui participent au rayonnement de Paris mais, à l'évidence, la candidature ratée a coûté très cher aux contribuables. Pour cela, nous demandons à la Maire de Paris de rembourser les déplacements qui n'ont eu aucun impact sur l'amélioration du cadre de vie à Paris.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Monsieur ALPHAND, vous avez la parole, pour le groupe Changer Paris.

M. David ALPHAND. - Franchement, je me demande si on réalise bien le ridicule de la situation. Nous abordons le sujet des déplacements des représentants de l'Exécutif municipal et de la première d'entre eux, la Maire

de Paris, et la Maire de Paris se lève, quitte notre salle voilà quelques instants, et nous explique qu'elle va faire le sapin de Noël. Elle se défile. Elle fuit ses responsabilités. Elle ne peut pas justifier un certain nombre de ses décisions et de ses comportements. Cela fait quand même de nombreuses années que cela dure. Finalement, cela n'est jamais que le point culminant en cette fin de mandature. Je dois dire que le pompon, c'est vraiment l'arbre de Noël qu'elle doit aller faire plutôt que d'assister à nos échanges. C'est l'arbre de Noël qui cache la forêt !

Pardon, je le dis d'autant plus que, lors de l'affaire du "Tahitigate", voilà deux ans, il n'y a pas que Mme HIDALGO qui était impliquée, malheureusement il y avait d'autres membres de l'Exécutif et certains de ses collaborateurs. Donc, pardon, ce n'est pas une affaire de genre.

Cela fait depuis un sacré bout de temps que l'on tourne autour du pot et que la majorité municipale sortante ne parvient pas à se justifier. Non, la Maire de Paris ne peut pas, à son gré et selon ses décisions, partir à l'autre bout du monde, que ce soit à Tahiti, à New York ou ailleurs, sans mandat spécial délivré en amont par notre Conseil. C'est le Code général des collectivités territoriales. La présentation en fin d'année d'un tableau récapitulatif ne vaut pas solde de tout compte. Vous êtes dans l'irrégularité depuis de très nombreuses années. Cette majorité municipale sortante a pris de très mauvaises habitudes depuis de très nombreuses années.

Aujourd'hui, elle avait l'occasion de se ressaisir et enfin de faire la transparence. Les Parisiens que nous rencontrons et que vous rencontrez aussi aujourd'hui se disent : Mme HIDALGO a fait sa campagne pour le haut-commissariat pour les réfugiés des Nations Unies sur le dos de la collectivité ? Franchement, quand on me pose la question, je ne sais pas répondre. Je ne sais pas, puisque Mme HIDALGO ne s'est jamais expliquée sur ce sujet. Elle avait l'opportunité cet après-midi, mais elle préfère faire le sapin de Noël.

On comprendra que c'est une hiérarchie des responsabilités bien particulière et c'est vraiment triste que cette mandature s'achève de cette façon. En tout cas, il y a certainement une reprise en main nécessaire à partir du mois de mars 2026.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je suis sûre que M. BLOCHE va se faire un plaisir de vous répondre.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Ecoutez, je suis "vachement" déçu. C'est vraiment une déception parce que je sais que l'opposition attendait avec impatience ce projet de délibération DDCT 32, c'est-à-dire la communication relative au suivi des délégations du Conseil de Paris à la Maire de Paris au titre d'un certain nombre d'articles du C.G.C.T. et notamment ce document que nous avons publié - merci aux services du Conseil de Paris - sur les missions des membres du Conseil de Paris du 1er septembre 2024 au 31 juillet 2025. Pour ceux qui nous écoutent, c'est un tableau avec la date des déplacements, la destination, l'objet du mandat spécial, l'élu concerné, ses fonctions, bien sûr, et le coût total en euros du déplacement.

Je pensais que l'opposition, qui attendait tellement ce document, allait plonger dedans et me "chercher des poux", si j'ose dire, ou à d'autres que moi d'ailleurs, pour me demander pour tel ou tel voyage. Rien de tout cela. A l'arrivée, je vous avoue ma déception. Je me dis qu'à partir du moment où vous ne mettez en cause personne, ni aucun voyage quant au fait qu'ils s'inscrivent dans le cadre des missions institutionnelles et dans le respect du Code général des collectivités territoriales, cela veut dire évidemment que vous n'avez rien à dire.

Je précise seulement, puisque cela est évoqué, qu'en tant que premier adjoint, je signe les mandats spéciaux autorisant les déplacements de la Maire de Paris, en m'assurant évidemment qu'ils correspondent aux missions de la Maire. En l'occurrence, ces mandats spéciaux figurent dans ce document. Je ne vais pas dire grand-chose d'autre puisque je ne suis pas amené finalement à devoir justifier tel ou tel déplacement.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur Patrick BLOCHE.

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote. Ce sera également le cas pour la suite.

2025 DDCT 31 Communication sur l'état annuel des indemnités des Conseillères et Conseillers de Paris (exercice 2025).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 31 relatif à une communication sur l'état annuel des indemnités des Conseillères et Conseillers de Paris pour l'exercice 2025.

Je donne la parole à Paul HATTE, pour le groupe Pour Paris.

M. Paul HATTE. - Merci, Madame la Maire.

Hier, j'ai eu l'occasion d'évoquer certaines dépenses que l'on jugeait peu utiles ou inutiles à la Ville de Paris dans le budget. Aujourd'hui, nous communiquons un document qui recense les indemnités des élus de ce Conseil de Paris.

Je pense qu'être un bon élu passe par le fait malgré tout d'avoir une indemnité. L'indemnité des élus ici est publique, l'indemnité des Conseillers de Paris notamment. Ce qui est moins public, c'est ce que l'on appelle les jetons de présence, c'est-à-dire l'argent que l'on touche lorsque l'on est président d'une société qui appartient à la Ville et je tiens à souligner que ces jetons de présence, à mon sens, devraient être supprimés.

Je ne doute pas d'ailleurs que le groupe Communiste et les Verts soient contre ces jetons de présence. Je n'en doute pas, puisqu'il y a plusieurs années, Mme KONÉ, dans cet hémicycle, avait dit que la redistribution avait échoué à Paris. Je n'en doute pas non plus puisqu'en septembre 2019, il a été dit, dans un article par M. BELLIARD, que les ultra-riches sont en train de suicider la planète. Je n'en doute pas non plus puisque dans un Tweet en 2023, il a dit que les plus riches polluent plus et provoquent plus d'accidents, c'est tout ce que l'on ne veut plus à Paris. Je n'en doute pas puisque sur LinkedIn, le groupe "Écolo" avait pu écrire en avril 2024 : les riches aiment Paris et Paris n'a plus les moyens de leur laisser libre cours chez elle.

Alors, qu'est-ce qu'un riche et pourquoi je dis cela ? Parce qu'un riche en France est quelqu'un qui touche le double du niveau de revenu médian, c'est-à-dire 65.000 euros bruts par an. Les très hauts revenus en France sont à 90.000 ou 100.000 euros bruts par an. Des élus dans cet hémicycle ont d'ailleurs renoncé à leur indemnité ou à leurs jetons de présence. Je tiens à vous prévenir, il n'y a presque aucun élu de gauche qui l'a fait.

J'ai donc décidé quand même d'expliquer un peu au grand public quelles sont les sommes touchées par les élus puisque c'est public. D'abord, M. LEJOINDRE, maire du 18^e arrondissement, touche par an, en présidant plusieurs syndicats, 90.948 euros. On a aussi Mme MAQUOI, écologiste, qui touche 73.500 euros. On a chaque année Mme PATRICE, qui préside cet hémicycle en ce moment même et qui est du Parti Communiste français, qui touche 90.640 euros. Nous avons aussi David BELLIARD qui touche chaque année la somme de 90.867 euros bruts. Nous avons aussi M. BONNET-OULALDJ, qui est du Parti Communiste français, qui touche chaque année la somme de 100.300 euros. Nous avons aussi Mme CORDEBARD qui touche la somme de 102.120 euros.

Je tiens à vous dire donc que dans cet hémicycle, on a beau tenir des positions anticapitalistes, aucune des personnes que j'ai citées n'a renoncé à son indemnité, aucune des personnes que j'ai citées n'a renoncé à ses jetons de présence. Donc, quand on n'aime pas les riches et que l'on l'est, c'est que l'on ne s'aime pas !

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Cher Patrick, je vous laisse répondre à cette intervention passionnante.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Je le dis sincèrement, dans le respect de l'orateur qui vient d'intervenir, que l'on aurait pu s'abstenir de cette intervention. En l'occurrence, la communication est une communication annuelle qui donne effectivement dans le respect du Code général des collectivités territoriales l'état annuel des indemnités perçues par les Conseillères et Conseillers de Paris. Là, il s'agit de l'exercice 2025, on fait cela chaque année et c'est une communication.

Ces chiffres sont totalement publics, connus de toutes et tous. En écoutant le début de votre intervention, je croyais que vous preniez un positionnement dans le cadre de la campagne électorale en disant : si jamais nous gérons l'Hôtel de Ville - Dieu nous en garde ! - à ce moment-là, on supprimera tout cela, très bien. Mais qu'après, je vous le dis, Paul HATTE, vous avez été amené dans votre intervention à citer certains collègues nommément, en donnant le montant de leurs indemnités...

Oui, c'est public mais, excusez-moi, c'est un tableau, donc soit c'est tout le monde, soit c'est personne. A partir du moment où vous ne pouviez pas donner lecture intégrale du tableau en cinq minutes, je le dis, je trouve que ce n'est pas respectueux de l'état d'esprit qui doit nous animer toutes et tous de pointer du doigt certains de nos collègues dans cet hémicycle. Dans le contexte que l'on connaît de dénonciation et de populisme, vous auriez vraiment pu vous abstenir d'intervenir.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote.

2025 DDCT 176 Convention de co-production entre Usbek & Rica et la Ville de Paris pour l'édition 2025 du "Futur Festival" au Théâtre de la Concorde (8e).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 176 relatif à une convention de coproduction entre Usbek & Rica et la Ville de Paris pour l'édition 2025 du "Futur Festival" au Théâtre de la Concorde.

Nous donnons la parole à Vincent BALADI, pour le groupe LR-LCI.

M. Vincent BALADI. - Ce projet de délibération porte sur une convention de coproduction entre la Ville de Paris et le média "Usbek & Rica" pour l'édition 2025 du "Futur Festival" organisé au Théâtre de la Concorde dans le 8^e arrondissement.

Sur le papier, l'intention est séduisante : un lieu dédié à l'art, à la démocratie, une programmation gratuite, des débats ouverts sur les grands enjeux contemporains. Personne ici ne contestera la nécessité de réfléchir collectivement au monde de demain. Mais notre rôle en tant qu'élus n'est pas de nous contenter des intentions affichées, il est aussi d'examiner l'usage qui est fait des moyens publics.

Rappelons que le Théâtre de la Concorde est un équipement public qui appartient à la Ville de Paris. A ce titre, il doit être soumis à une exigence absolue de neutralité politique, de pluralisme intellectuel et de rigueur dans la gestion de l'argent public. Or, nous avons déjà alerté sur les conditions dans lesquelles ce théâtre a déjà noué récemment un partenariat avec la Fondation Jean-Jaurès, think tank du Parti socialiste, sans garanties sérieuses quant à la neutralité de la programmation. Depuis, les faits nous donnent malheureusement raison.

Ce "Futur Festival" n'est pas non plus un événement neutre. La majorité du Conseil de Paris figure parmi les coproducteurs de cet événement organisé dans un lieu public, financé par des moyens publics et pourtant porteur d'un discours idéologique très marqué. Vous allez voir.

Les manifestes et prises de position associés à ce festival défendent explicitement des concepts d'extrême gauche, tels que la lutte contre la supériorité de l'homme blanc, le patriarcat dominant ou encore le capitalisme extractif, tout en revendiquant un droit d'inventaire sur le passé pour faire advenir un nouveau futur.

Chacun est libre de défendre ses propres convictions, ce n'est pas ici le débat, mais la question qui nous est posée aujourd'hui est simple : est-il légitime que la Ville de Paris mette un équipement culturel public au service d'un tel agenda idéologique ?

Nous sommes donc face à un mélange de genres, encore un de plus, préoccupant, avec un média privé, une ligne éditoriale engagée dans un lieu public. Cela pose un problème clair de principe. C'est pourquoi nous considérons que ce projet de délibération en l'état ne garantit ni la neutralité du service public culturel, ni une gestion rigoureuse des moyens municipaux.

Pour toutes ces raisons, nous ne pourrions pas voter favorablement.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. Nour DURAND-RAUCHER... qui n'est pas là.

Je donne donc la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais d'abord rappeler l'esprit de ce projet de délibération. La Ville de Paris ne finance pas un média, elle conclut une convention de partenariat culturel avec un acteur reconnu du débat d'idées dans le cadre d'un événement ouvert au public, pluraliste et accessible. Paris a toujours été une ville de débats, de confrontations intellectuelles, d'innovations culturelles. Refuser ces espaces de réflexion, c'est oublier que la tradition républicaine s'est toujours nourrie du débat sur les transformations de la société.

Ce partenariat n'emporte évidemment aucune adhésion de la Ville à une ligne éditoriale. La Ville n'intervient ni dans les contenus, ni dans les prises de position, ni dans les choix rédactionnels. Elle garantit un cadre, pas une doctrine.

Quant à l'argument budgétaire, permettez-moi de rappeler que l'effort financier est proportionné, transparent et parfaitement assumé, dans une politique culturelle qui ne se limite pas à l'événementiel mais qui vise aussi l'éducation citoyenne et le débat public.

Je trouve toujours paradoxal que l'on invoque la neutralité pour en réalité refuser le débat. Paris n'a jamais eu peur des idées. Elle n'a pas vocation à être une ville silencieuse, mais une ville vivante, curieuse et ouverte. Et à l'approche des élections municipales, force est de constater que ces prises de position éclairent en réalité une conception très restrictive du débat public qui vise à disqualifier certains médias ou lieux culturels en fonction de leur contenu. J'ai évidemment quelques références à l'esprit.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à adopter ce projet de délibération.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, cher Patrick.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 176.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DDCT 176).

2025 DU 209 Transformation de l'Ensemble Immobilier de la Tour Maine-Montparnasse - Avis sur l'étude d'impact et le projet - Conventions d'adaptation des servitudes - Conventions de Projet Urbain Partenarial.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'annulation de l'accord entre Paris et les copropriétaires du centre commercial Maine-Montparnasse.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 209 relatif à la transformation de l'ensemble immobilier de la Tour Maine-Montparnasse. Avis sur l'étude d'impact et le projet. Convention d'adaptation des servitudes. Conventions de Projet Urbain Partenarial. Ainsi que le vœu rattaché référencé n° 14 relatif à l'annulation de l'accord entre Paris et les copropriétaires du centre commercial Maine-Montparnasse.

Je donne la parole pour commencer à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, pour le groupe Changer Paris. Je vous en prie, Madame.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, lors de sa séance de juin, notre Conseil a voté un protocole d'accord avec les copropriétaires de l'ensemble immobilier de la Tour Montparnasse, actant une reprise du dialogue entre les porteurs du projet et la Ville sur la base de l'esquisse présentée par Renzo PIANO en décembre 2023, dénouant ainsi une situation de blocage qui perdurait depuis des années.

Il était temps car aujourd'hui quelle est la situation ? Les travaux de la Tour n'ont toujours pas commencé, alors que le projet de rénovation conçu par la nouvelle loi date de 2017. Le C.I.T., dont les architectes ont pourtant été désignés en 2018, n'a pas bougé. Quant au centre commercial, il s'apparente à un "no man's land" et les usagers des équipements sportifs dénoncent l'état quasi insalubre du secteur.

Il est vrai que vos anciens adjoints à l'urbanisme, Jean-Louis MISSIKA et Emmanuel GRÉGOIRE, se sont succédé sans pour autant parvenir à lever les obstacles réglementaires et surtout à surmonter les désaccords internes à votre majorité qui ont enlisé cette opération d'envergure. Si nos collègues Verts et communistes considèrent que le centre a vocation à accueillir un concentré de logements sociaux, je rappelle que ce projet repose sur des financements privés, ce qui est une aubaine compte tenu de la situation financière de la Ville.

Conscient de la nécessité de réparer ce quartier vieillissant, Philippe GOUJON porte, lui, avec détermination et depuis plus d'une décennie, une véritable ambition pour ce cœur de ville obsolète et resté trop longtemps figé dans un urbanisme hors sol, totalement daté et sans âme.

Ce projet d'envergure pour Paris et pour notre arrondissement prend enfin forme à travers cette vaste opération de requalification urbaine, une des plus grandes opérations parisiennes qui transformera complètement ce cœur de Paris en le faisant passer d'un urbanisme sur dalle à un urbanisme sur rue, d'un espace minéral à un espace végétalisé, tout en mixant dimension métropolitaine et vie de quartier.

Nous avons là trois projets, tous dans le 15e arrondissement, trois projets étroitement imbriqués qui ne peuvent évoluer de façon isolée, dont les usages, les formes architecturales et l'urbanité doivent être repensés.

D'abord, la Tour. Détestable en l'état, ce repère singulier, visible des quatre coins de la Capitale et même au-delà, deviendra, je le souhaite, transparent et son sommet sera habillé d'une serre agricole panoramique.

Le C.I.T. fera l'objet d'une rénovation complète dans le cadre d'un nouveau permis qui permettra d'harmoniser son socle avec le parti pris urbanistique retenu par Renzo PIANO pour le centre commercial.

Quant au centre, il sera totalement restructuré et prévoit la réalisation de bureaux hybrides et flexibles, un équipement culturel phare qui donnera une nouvelle dimension à cet ensemble.

Les Parisiens et les Parisiennes bénéficieront d'une offre commerciale innovante à l'échelle de la rue. Ils pourront accéder à des activités sportives ou de loisirs installées sur des toitures, dont la majeure partie sera végétalisée.

Le projet prévoit également l'ouverture d'une résidence étudiante, en réponse à la volonté de Philippe GOUJON de développer l'accueil des étudiants dans le 15e.

Enfin, et surtout, le site sera désenclavé avec la création de rues piétonnes arborées et d'une place centrale de 1.600 mètres carrés.

Le projet, qui nous est présenté, répond dans sa globalité à nos attentes. Néanmoins, en complément des observations sur l'étude d'impact, nous portons plusieurs demandes.

S'il est probable que les travaux de la Tour redémarrent au cours du premier semestre 2026, pour une livraison en 2030, la transformation de l'ancien centre commercial ne devrait pas être engagée avant 2028, pour une livraison en 2032, compte tenu des procédures à venir : passage en C.D.A.C., réalisation d'une P.P.V.E. et obtention de permis purgés.

Le maire du 15e entend donc mettre à profit ce temps pour échanger avec les opérateurs sur le choix et les modalités d'ouverture des nouveaux équipements, sur la sécurité et l'entretien du site, sur les aménagements des abords prévus dans le cadre des projets urbains partenariaux.

Parallèlement, nous proposerons la mise en place d'un comité de pilotage, portant sur l'organisation des chantiers, afin de minimiser leur impact sur le fonctionnement du quartier, sur l'accès aux équipements sportifs municipaux et sur l'organisation des déplacements, d'autant que ce projet ne s'inscrit pas au cœur d'un "no man's land" mais à proximité d'une gare, dont le trafic ne cesse de croître et dont la desserte doit rester fluide.

Enfin, dans le prolongement de l'adoption de ce projet de délibération, nous souhaitons que soit programmée une réunion publique de présentation du projet en présence des principaux investisseurs et architectes, réunion qui pourrait être suivie par l'installation en mairie du 15e d'une exposition et d'une présentation des maquettes, afin de permettre à chacun et à chacune de se projeter dans ce gros projet qui transformera le quartier.

Pour conclure, nous demandons, Madame la Présidente, un scrutin public sur ce projet de délibération qui marque une étape essentielle pour remettre Montparnasse en mouvement et lui redonner un rôle central, tout en y créant un quartier ouvert, végétalisé, plus agréable à vivre et en phase avec le XXI^e siècle.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Carine PETIT, pour le groupe "Les Écologistes".

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Chers collègues, il aura fallu trois projets de délibération pour que les élus du 15e arrondissement demandent enfin une réunion publique. En effet, les actionnaires et les copropriétaires continuent allègrement de s'affranchir complètement du principe, pourtant inscrit dans notre Plan local d'urbanisme, d'un débat, d'une présentation publique d'un projet surtout de cette envergure, avant même le dépôt d'un permis de construire.

Pour un projet de cette envergure et pour tout le potentiel formidable que représente le quartier Montparnasse, vous avez bien peu d'ambition. Vous parliez de sortir d'un modèle hors sol et sans âme, c'est tout ce que nous nous apprêtons à faire et c'est tout ce que nous faisons en adoptant, projet de délibération après projet de délibération, ce projet sans même lui apporter quelques modifications.

Le temps du tout bureaux, du tout commerces de surconsommation, qui a façonné nos villes, est un modèle urbain, encore une fois, je le répète, qui est dépassé et en perte de vitesse, qui ne répond qu'à une logique spéculative et d'une seule rentabilité financière. Partout aujourd'hui, on cherche à sortir et à transformer ces bouts de ville ou de quartier vers des programmations hybrides, mêlant logements, services d'intérêt public, équipements. Bref, autre chose et une autre vision de la ville.

A Paris, en décembre 2025, on s'apprête donc, par ce vote, à signer un nouveau chèque en blanc à ces copropriétaires. L'étude d'impact, de ce point de vue, ne fait même pas semblant d'un "green washing". On s'interroge d'ailleurs sur l'usage d'une grande partie des surfaces qui seraient construites en cas de canicule ou de forte chaleur. Rien sur les préconisations. Sur l'eau, on dit d'ailleurs qu'il y aura une très grande consommation d'eau mais pas grave, on verra plus tard. Sur les bus et les dessertes en transports en commun, 7 lignes de bus seraient fortement impactées. Rien, on verra plus tard.

Alors pourquoi et comment travailler en 2025 avec des promoteurs et des propriétaires ? Peut-être pour demander sur les 200.000 mètres carrés prévus 100 ou 120 logements abordables, 350 mètres carrés pour un équipement public de santé ou 5.000 mètres carrés de pleine et entière résidence universitaire étudiante accessible selon le C.R.O.U.S., ce n'est pas ce qui est prévu.

Le Conseil du 14e a voté contre ce projet de délibération et je souhaite la même énergie et le même rebond pour Montparnasse que, par exemple, nous pouvons le trouver peut-être à l'avenir pour le BHV.

Je voterai contre ce projet de délibération et j'approuve la demande de scrutin public.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, coprésidente du groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, le projet de transformation de la Tour Maine-Montparnasse s'inscrit dans une trajectoire qui suscite de notre part de fortes réserves.

En juillet dernier, vous avez adopté un protocole d'accord avec les copropriétaires de l'ensemble immobilier de cette tour, afin d'engager sa transformation. Nous regrettons que ce protocole ait été adopté, en sachant qu'il ne serait pas soumis aux règles du dernier P.L.U.b. que nous avons collectivement voté, mais à celle du P.L.U. de 2006 qui n'intégrait pas encore pleinement les impératifs sociaux et environnementaux actuels.

Ce choix a des conséquences importantes. Un projet qui aurait pu intégrer des logements, comme vient de le dire Carine PETIT, dont 35 % de logements sociaux et du B.R.S., ainsi que des locaux d'artisanat et de commerce favorables à l'économie sociale et solidaire, n'en prévoit finalement aucun. La possibilité de créer du logement très social en plein cœur de Montparnasse, afin de répondre aux besoins des Parisiennes et des Parisiens les plus modestes est donc exclue.

Il faut bien sûr reconnaître que le projet de Renzo PIANO est beau et surtout qu'il comporte des améliorations pour le quartier : la rénovation du centre commercial, un meilleur accès à la salle d'escrime et à la piscine, un nouveau centre culturel, ainsi que des toitures végétalisées accessibles. Cela constitue des avancées positives.

Pour autant, le choix qui s'offrait à nous n'était pas nécessairement celui de ce projet ou de l'absence de projet. Nous estimons que n'aurait pas dû être donné un feu vert à un programme aussi majoritairement orienté vers les bureaux, alors même que ce secteur traverse une crise structurelle et que près de 6 millions de mètres carrés de bureaux sont aujourd'hui vacants en Ile-de-France. La question de l'avenir de ces bureaux se pose donc légitimement : resteront-ils durablement vacants ou seront-ils à terme reconvertis dans des formes d'habitat de type "coliving" qui ne répondent pas du tout aux besoins les plus urgents ?

De la même manière, une résidence étudiante publique aurait pu constituer une réponse supplémentaire à la crise du logement étudiant. Le choix d'une résidence privée implique mécaniquement une sélection par le prix dans un contexte où de nombreux étudiants consacrent déjà plus de 50 % de leurs revenus au loyer.

Sur le fond, nous ne remettons évidemment pas en cause l'intérêt de requalifier ce site, ni la nécessité de le désenclaver. Ce que nous contestons, c'est ce choix de maintenir le projet en dehors du cadre du P.L.U. bioclimatique pourtant adopté démocratiquement par notre Assemblée.

Aujourd'hui, il nous est demandé d'approuver l'évaluation environnementale, l'étude d'impact, l'adaptation des servitudes de passages publics reliant la place du 18 juin 1940, la rue du Départ et la rue de l'Arrivée, ainsi que de nouvelles conventions par lesquelles la copropriété finance des travaux supplémentaires.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments et de ces quelques désaccords, nous nous abstenons sur ce projet de délibération. Nous continuerons à défendre une autre vision de l'aménagement urbain parisien.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame PRIMET.

La parole est à Mme GATEL, pour le groupe MoDem et Indépendants.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le projet de délibération qui nous est soumis est éminemment technique sur un sujet ô combien important et probablement aussi ô combien complexe au regard des contraintes intrinsèques à ce projet.

Ce sont d'abord les contraintes architecturales liées à l'urbanisme sur dalle hérité des années 1970, puis les enchevêtrements des espaces, des statuts, des actionnaires. C'est le statut privé de la grande majorité des propriétaires, probablement un point parfois un peu oublié, et enfin la multiplicité des activités entre les bureaux, les services publics et le centre commercial.

Soyons très clairs, cet espace est devenu hostile, absolument plus adapté aux attentes des Parisiens d'aujourd'hui. Il est urgent de le requalifier et de répondre aux aspirations des Parisiens, notamment en matière de végétalisation, de cheminement et tant de temps perdu nous a éloignés de cette requalification.

Cette situation de blocage dure depuis plusieurs années et a conduit à une dégradation progressive du site, particulièrement du centre commercial et des équipements sportifs. Les habitants et les usagers en subissent les conséquences quotidiennement.

La reprise du dialogue entre la Ville de Paris et les porteurs de projets, sur la base de l'esquisse présentée par Enzo Piano, a permis de dénouer une situation bloquée depuis bien trop longtemps. Des changements apportés au projet vont clairement dans le bon sens : la limitation des démolitions, le recours accru au réemploi, l'amélioration de la qualité architecturale, la meilleure perméabilité urbaine sont autant d'éléments qui renforcent la cohérence de l'opération.

Pour autant, avancer ne veut pas dire avancer sans lucidité ni sans exigences. Le projet de délibération, qui nous est soumis, vise à approuver l'étude d'impact, à adapter certaines servitudes historiques et à entériner plusieurs conventions de projet urbain partenarial. Elle constitue une étape nécessaire pour permettre au projet de prendre enfin forme, mais elle intervient après des retards considérables. Et soyons très clairs, elle illustre la fragilité de votre majorité, puisque nous sommes encore une fois témoins des fractures au sein de votre majorité. Il est vrai que l'on a fait entrer ce projet de délibération au chausse-pied, puisqu'il ne relève pas du P.L.U.b., mais du P.L.U. de 2006.

Certaines interrogations méritent d'être entendues et nous souhaiterions avoir des réponses. D'abord la question de la programmation. Le projet confirme une place très significative accordée aux bureaux, que ce soit dans la Tour Montparnasse, dans la tour C.I.T. ou encore dans les surélévations prévues au-dessus du centre commercial. C'est normal, compte tenu encore une fois du fait que ce sont des acteurs privés, d'avoir un "business model". En revanche, ce qui ne serait pas acceptable, c'est qu'une augmentation significative du pourcentage de bureaux, par rapport au projet actuel, soit in fine proposée.

Le calendrier. Ce dossier est l'illustration parfaite des lenteurs de la Ville de Paris. Je ne reviens pas sur les étapes passées. Nous voilà en 2025 avec un projet qui, ironie du sort, ne satisfait même pas la majorité municipale.

Ce délai et le temps perdu doivent être mis à profit pour renforcer la concertation avec les habitants, travailler les questions de sécurité, d'usage, d'équipements ouverts au public et surtout limiter les impacts d'un tel chantier sur l'ensemble du quartier.

Et puis il faudra présenter le projet aux habitants, comme cela a été fait dans le 15e arrondissement lors du conseil de quartier Pasteur-Montparnasse, et j'espère bien que d'autres arrondissements pourront avoir cette chance.

A force de refuser toute évolution, on ne protège rien, on laisse mourir et ce blocage a contribué directement à la situation actuelle. Il est temps désormais d'avancer, avancer et sécuriser les continuités piétonnes, repenser la logistique urbaine, traiter les réseaux, améliorer la perméabilité du site et transformer ce cœur de quartier aujourd'hui obsolète. Nous pourrions aussi compter sur un établissement culturel. Bref, il est temps d'assumer ce projet.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur SOREL, vous avez la parole.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Décidément, la Tour Montparnasse est une malédiction. J'ai d'ailleurs envie de l'appeler la Tour infernale. Comme la Tour Triangle, me souffle mon voisin et président Émile MEUNIER.

Quand je suis arrivé à Paris, je la connaissais et je me disais déjà que c'est de la Tour Montparnasse que l'on a la plus belle vue de Paris, parce que c'était l'un des endroits où on pouvait éviter de la voir. C'est une horreur architecturale, c'est une modernité singée dans les années 1970, à un moment où, à peine construite, elle était déjà obsolète. C'est un monolithe froid de béton, de métal, de verre, un urbanisme sur dalle, enfin rien ne va, et c'est un centre commercial fermé sur la ville.

Aujourd'hui, la malédiction continue, puisque l'on se retrouve dans une situation où le centre commercial, étant dans un état de délabrement avancé, on peut comprendre évidemment l'impatience des habitants et des usagers de ce centre. Mais permettez-moi de dire que j'ai l'impression de voir un mauvais "remake" de ce qui s'est passé porte de Montreuil.

Evidemment, il y a une urgence. Il y a une urgence pour faire en sorte que ce centre commercial, cet ensemble architectural soit rénové, devienne un peu plus beau qu'il ne l'est aujourd'hui. Ce qui n'est pas très difficile, vous me direz.

Mais il y a aussi urgence que ce soit conforme au P.L.U. bioclimatique, qui a été voté, me semble-t-il. Je ne comprends pas comment un ensemble, aussi imposant au cœur de Paris, des 14e et 15e arrondissements, ferait exception à ce P.L.U. bioclimatique. Il a été si bien porté et si bien rédigé par la majorité sortante, ce serait dommage qu'un vote en fin de mandature apporte une exception au P.L.U. bioclimatique qui, pour le coup, a des ambitions très louables, celle d'adapter la ville au réchauffement climatique et celle aussi de faire en sorte que cette ville reste vivable, qu'il y ait des logements et pas du tout bureaux.

Or, quand on regarde ce qui a été voté en juillet et l'évolution du projet, on se rend compte que l'on reste dans le tout bureaux. Les quelques logements ne suffisent pas à compenser effectivement les 19.000 mètres carrés de bureaux. Il y a en plus toujours une même logique de bétonisation, qui d'ailleurs est dénoncée dans l'étude d'impact avec les risques que cela suppose en cas de canicule.

Je ne comprends donc pas l'entêtement de l'Exécutif à continuer à se conformer au projet défendu par les copropriétaires et les actionnaires. Ce serait bien d'ailleurs que ce soit les habitants et riverains qui soient décisionnaires, et les élus sont les représentants et les représentantes des riverains. Ce serait donc bien que les élus écoutent un peu les inquiétudes qui peuvent exister chez les habitants quant à ce projet.

J'entends évidemment toutes celles et ceux qui vont me parler de l'impatience des habitants. On a eu le même problème dans le 20e arrondissement. J'ai presque envie de dire que cela me donne un peu d'espoir, parce qu'après avoir perdu beaucoup de temps avec la porte de Montreuil, après avoir dénoncé, après s'être disputés même entre élus de gauche, après avoir rencontré des associations de riverains, des habitants qui n'avaient pas forcément la même vision de la porte de Montreuil, on est finalement arrivés à un projet un peu meilleur.

On se dit donc qu'il y aura peut-être un rebond heureux, si ce n'est à ce Conseil de Paris, à d'autres. On continuera et je pense que l'on sera un certain nombre d'entre nous à continuer à porter ce combat pour que ce lieu soit une fierté architecturale pour Paris, pour les habitants, et pour les objectifs climatiques et sociaux que l'on se donne et non pas une verrue dans la ville.

Il y a un enjeu pour la gauche, il y a un enjeu pour les habitants et donc soyons à la hauteur.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. MEUNIER, pour le groupe "Les Écologistes".

M. Émile MEUNIER. - Madame la Maire, quel dommage ! Au dernier Conseil de vos deux mandatures en tant que maire, où vous avez su ouvrir la voie avec le P.L.U. bioclimatique, un P.L.U. que beaucoup de villes nous

envient, pourquoi, lors de ce dernier Conseil, faire un retour en arrière et nous sortir un projet qui est incompatible avec le P.L.U. bioclimatique et qui correspond aux règles du P.L.U. de 2006 ? 2006, c'était il y a vingt ans !

Evidemment, nous voterons contre l'avis sur l'étude d'impact du projet Maine-Montparnasse pour une raison simple : l'étude d'impact fait un constat clair, à la fois sur le logement et sur le bureau, mais le projet n'en tient absolument pas compte.

Sur le logement d'abord, l'étude le dit noir sur blanc : il y a une vraie crise du logement, on ne construit pas assez de logements vacants ou secondaires dans ce quartier même. Et pourtant, on nous propose un projet avec beaucoup de bureaux, un grand centre commercial du passé et quasiment pas de logements. Franchement, lorsqu'il y a une crise comme cela, lorsque c'est la volonté politique de cette majorité de faire du logement, je ne comprends pas que, lorsque l'on a l'occasion d'en faire, on n'en fasse pas.

Sur les déplacements ensuite, vous le savez, nous, on veut éviter ce que l'on appelle les déplacements pendulaires, c'est-à-dire domicile travail. Là, on construit des bureaux au-dessus d'une gare, d'un nœud de transports. C'est faire le choix d'une ville où l'on vient travailler depuis la banlieue, mais où on ne peut pas vivre et on va faire augmenter le prix du foncier dans le quartier.

C'est un choix politique, et le choix que vous faites là, Madame la Maire, avec ce projet va à l'encontre de ce que nous avons voté dans le P.L.U. bioclimatique, dans le scope métropolitain, et même dans le S.D.R.I.F.-E. de la Région de droite, où on veut une région et une métropole polycentristes, où les bureaux sont plutôt en banlieue qu'à Paris. Là, on fait l'inverse.

Il y a aussi un risque très concret : on ajoute des bureaux, alors que tout le monde voit que ces surfaces sont de plus en plus difficiles à louer. A l'inverse, je l'ai dit, la demande de logements explose. Pourquoi fait-on l'inverse de ce que requiert l'intérêt général pour cette ville et pour ce quartier ?

Enfin, sur la méthode, Madame la Maire, je dois vous dire ma stupeur. On a travaillé sur le P.L.U. bioclimatique avec Emmanuel GRÉGOIRE, qui, j'ai cru comprendre, serait le prochain candidat d'une majorité de gauche et écologistes. On a écrit une orientation qui s'appelle l'O.A.P. Maine-Montparnasse, où on écrit noir sur blanc ce que l'on veut pour le projet, c'est-à-dire des logements et très peu de bureaux. Alors même que ces règles étaient connues, envoyées à l'impression pour le vote du Plan local d'urbanisme, vos services avec vos consignes ont demandé à renouveler le certificat d'urbanisme qui fait que ce sont les règles de 2006 qui s'appliquent, les règles obsolètes.

Je vous le dis, Madame la Maire, je vois cela comme une marque de déloyauté vis-à-vis des élus de la majorité, et plus largement vis-à-vis des Parisiennes et des Parisiens. Pourquoi ce régime de faveur ? Pourquoi ces manœuvres d'antichambre ? Pourquoi une telle contradiction entre nos objectifs et nos actes ?

Je vous le dis, Madame la Maire, on perd du temps, puisqu'à la prochaine mandature, on va détricoter ce qui a été fait. Et j'envoie un signal aux investisseurs, au premier rang desquels Xavier NIEL qui, j'ai vu, investissait massivement récemment dans ce projet. Ce projet, tel que vous pensez qu'il sera, ne sortira pas, il ne sortira pas avec cette nouvelle majorité. Donc, ne mettez pas trop vite vos sous dans ce projet, gardez-les de côté, faites-les fructifier ailleurs et on en reparlera quand on sera en responsabilité.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre et nous proposons un vœu pour retravailler ce projet, car il faut rénover ce lieu, évidemment et c'est ce que l'on a fait avec le P.L.U.B. et l'O.A.P. en respectant nos exigences qui sont écrites noir sur blanc.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Pour répondre à ce débat, Patrick BLOCHE. Je vous donne la parole.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Voilà un moment très enthousiasmant de notre séance du Conseil de Paris. Voilà un moment positif, comme on en souhaiterait plus souvent, puisque nous poursuivons ce que nous avons déjà accompli par l'approbation par le Conseil de Paris du protocole d'accord qui vous avait été proposé entre la Ville de Paris et les actionnaires du centre commercial Maine-Montparnasse.

De ce fait, nous sommes évidemment à une nouvelle étape, tout à fait décisive, à travers notamment le vote de ce projet de délibération qui concerne, je le rappelle, une parcelle privée où - il y a un consensus sur le sujet - tout le monde déplore l'état de dégradation des bâtiments et la désertion des locaux commerciaux. Il doit y avoir aujourd'hui deux commerces ouverts et c'est vraiment l'échec de ce bâti héritage de l'urbanisme sur dalle fonctionnaliste des années 1970.

A travers les interventions, je n'ai pas perçu de désaccord sur le fait qu'il fallait agir, bouger et qu'il y avait une nécessité absolue de rénovation. Si nous n'agissons pas maintenant...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît, les conversations dans les rangs du Conseil, vous les gardez pour dehors.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Si nous n'agissons pas maintenant, je dis maintenant, cet ensemble immobilier va continuer à se dégrader pendant cinq ans, dix ans ou quinze ans. Il ne faut donc vraiment pas laisser passer cette opportunité que nous avons aujourd'hui.

Je le rappelle, cela a été dit, c'est une parcelle privée, donc cette opération ne coûte rien à la Ville de Paris en tant que tel. Et puis, c'était dans le protocole d'accord, rien n'a changé depuis et vous l'aviez approuvé ici même dans cet hémicycle. C'est un projet mixte avec des bureaux, bien sûr, avec aussi des logements, 5.600 mètres carrés dont une résidence étudiante, et des services publics à travers un équipement culturel et la création de terrains de sport sur des toitures ouvertes au public.

Certaines ou certains d'entre vous ont déjà vu le projet. Il est magnifique et nous avons une chance extraordinaire, peut-être parce que nous sommes Paris, d'avoir ce projet architectural conçu par l'immense Renzo PIANO qui a gagné sa notoriété à Paris, il y a cinquante-cinq ans avec le Centre Georges Pompidou. De ce fait, le projet de Renzo PIANO, je vous assure, est un projet d'aération, puisqu'il aura une percée à l'intérieur de ce qui est pour l'instant un bloc homogène, avec la création d'une place, d'une très jolie place carrée, de la végétalisation en cœur d'îlot et cette très belle piazza arborée - vous pouvez en témoigner, Madame la Maire, et d'autres ici - à laquelle tient Renzo PIANO. Qui peut prétendre que cet espace lumineux, ouvert et arboré, ne sera pas mieux que la parcelle aujourd'hui 100 % minérale ?

Le Conseil de Paris de juillet a voté le protocole. Il s'agit désormais d'acter les échanges de servitude qui permettent le patio végétalisé et les allées proménées, puisque l'on pourra traverser cette parcelle et ce n'est pas le cas aujourd'hui, les échanges fonciers et un P.U.P. pour des actions sur l'espace public. Ce sont près de 2 millions d'euros versés par les promoteurs privés pour financer notre programme d'espace public que nous axerons sur les mobilités douces et la végétalisation. Non seulement cela ne coûte rien à la Ville, mais en plus nous aurons 2 millions d'euros sur notre programme d'espace public.

Enfin, cher Émile MEUNIER, vous avez l'ambition de défaire ce que nous allons faire aujourd'hui. Peut-être faut-il que, vous comme moi, nous trouvions notre place sur des listes respectives ou sur désormais notre liste commune, mais c'est un autre sujet.

En tout cas, je voudrais vous dire, cher Émile MEUNIER, cher président MEUNIER, ce projet respecte évidemment la philosophie du P.L.U. bioclimatique...

Ecoutez-moi...

Transformer l'existant, garder les structures, proposer un projet sobre. Nous ne partons pas d'une surface plane pour construire. Les porteurs du projet partent d'un bâti existant que l'on peut ici, à mon avis, défendre pour proposer une rénovation et une amélioration conséquente dans l'esprit de ce que nous portons à Paris depuis vingt-cinq ans, et tout particulièrement ces dix dernières années.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Patrick BLOCHE.

Merci d'avoir rappelé qu'il y a quand même deux sujets sur Montparnasse : d'un côté, le sujet de la tour et, de l'autre côté, le sujet du centre commercial. J'ai entendu des interventions, où on jongle comme si c'était le même projet. Ce sont deux projets différents, avec d'ailleurs des investisseurs, financeurs et propriétaires différents. Donc ne faites pas le mélange de ces deux sujets qui sont quand même deux sujets majeurs.

Celui que nous évoquons sur le centre commercial, puisque c'est de celui-là dont il s'agit, est un sujet extrêmement important qui impacte pour l'essentiel les deux arrondissements que sont les 15e et 6e. Sur ces deux arrondissements, il y a aussi une majorité des élus et des citoyens qui ont demandé que les choses bougent. Vous ne pouvez pas vous attribuer, vous approprier une parole citoyenne, que l'on est allé chercher tous ensemble, pour ne pas laisser - j'utilise le terme - ce centre commercial devenir une verrue.

C'est une verrue sur laquelle vous n'auriez absolument rien pu faire, parce que vous n'en êtes pas propriétaire, parce que c'est un centre commercial qui ne fonctionne plus, dans lequel nous avons des équipements publics qui nous importent. Dans la discussion justement, c'est que ces équipements publics soient aussi rehaussés, retravaillés et permettent d'être restitués au public, avec plus de la végétalisation qui n'existe pas aujourd'hui. Je pense que l'on n'est pas obligé de s'enfermer dans des formes de dogme ou d'oppositions dont on ne pourrait sortir.

Je crois que c'est un excellent projet, Patrick BLOCHE l'a très bien dit aussi, avec un très grand architecte qui a une sensibilité extraordinaire. C'est un architecte sensible, un architecte italien et parisien, il est quasiment aussi parisien qu'italien, et qui porte cette idée d'urbanité, de civilité urbaine qui sera extrêmement importante. C'est pour moi aussi et pour nous un garant de la qualité de ce que l'on aura dans ce futur lieu.

Alors mes chers collègues, merci beaucoup.

Je vais mettre aux voix le vœu n° 14 du groupe...

Oui, c'est accepté. Sur le vœu aussi ? D'accord. Très bien. Scrutin public d'abord sur le vœu n° 14 du groupe...

Voilà ! Nous avons ici les agents, que je suis allée voir tout à l'heure, qui accueillent les enfants pour l'arbre de Noël des enfants de la Ville. Ce sont des agents de la Ville qui, tous les ans, il y a des fidèles, sont des lutins, des elfes, des fées, des chevaliers. Je veux les remercier parce qu'ils mettent beaucoup de cœur dans l'accueil des enfants des agents pour ces spectacles de Noël que nous accueillons aujourd'hui. Merci encore à vous et bravo !

On va faire une interruption de séance pour distribuer les cartes et je salue aussi les stagiaires de Seconde et de Troisième au service du Conseil, des stagiaires lycéens et collégiens. Merci à vous d'être là. On les applaudit.

Deux minutes pour distribuer les cartes.

(La séance, suspendue à seize heures trente-neuf minutes, est reprise à seize heures quarante minutes).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons procéder à deux votes de scrutin public.

Je rappelle que chacun vote avec sa carte. On reste à sa place, on ne se déplace pas pour voter pour d'autres, on ne prend pas la carte d'autres. Cela n'existe pas, c'est une infraction au Code des collectivités territoriales qui est très grave. Donc je vous demande vraiment, en tant qu'élu de la République, de respecter cette règle. Je suis désolée à la fin de ce mandat d'être obligée de le rappeler, mais je pense que c'était nécessaire.

Je vais d'abord mettre aux voix, au scrutin public, la proposition de vœu référencée n° 14 déposée par groupe "Les Écologistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

J'ouvre le scrutin.

(Il est procédé au vote).

Avis défavorable de l'Exécutif.

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 148

Suffrages exprimés : 145

Abstention : 12

NPPV : 0

Pour : 28

Contre : 105

(Voir détail des votes annexe n° 7).

La proposition de vœu est repoussée au scrutin public.

Nous allons à présent passer au deuxième vote, au scrutin public, sur le projet de délibération DU 209 assorti d'un avis favorable, évidemment, de l'Exécutif.

On enregistre le précédent vote.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a voté ? Je peux clore le scrutin ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 152

Suffrages exprimés : 151

Abstention : 14

NPPV : 0

Pour : 109

Contre : 28

(Voir détail des votes annexe n° 8).

Le projet de délibération est adopté au scrutin public. (2025, DU 209).

Merci beaucoup.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'avenir du BHV et à la préservation de sa vocation.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons à présent le vœu référencé n° 182 relatif à l'avenir du BHV et à la préservation de sa vocation.

Je vais donner la parole à M. Nicolas BONNET, pour présenter ce vœu.

Monsieur Nicolas BONNET, vous avez la parole.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Vous vous êtes exprimée vous-même hier, en début de ce Conseil, pour réaffirmer tout d'abord notre soutien aux salariés du BHV, notre soutien à tous les Parisiens qui sont très inquiets de l'avenir de ce grand magasin, et évidemment notre soutien à toutes ces marques françaises, tous ces créateurs, qu'ils soient parisiens ou français, qui ont pour certains quitté le BHV.

Le 19 décembre prochain à minuit marque la fin de l'exclusivité de la vente accordée à la Société des Grands Magasins pour le rachat des murs. Dans ce contexte, si jamais la Société des Grands Magasins n'a pas la possibilité d'acheter les murs aux Galeries Lafayette, la Ville de Paris se propose de regarder attentivement la possibilité de racheter les murs dans cette volonté, je le dis, d'anticiper le risque de la catastrophe de l'avenir de ce grand magasin et notre volonté, je le répète, de préserver une activité commerciale, préserver l'emploi des salariés, préserver l'orientation aussi pour laquelle nous nous sommes exprimés lors d'un vœu au dernier Conseil de Paris, une orientation qui est évidemment le contraire de l'arrivée de cette plateforme Shein qui ne respecte pas les réglementations européennes et nationales, en termes environnemental, social et de santé sanitaire.

Pour toutes ces raisons, Madame la Maire, le vœu que je présente en votre nom est que la Ville de Paris réaffirme son attachement au BHV, à sa vocation de grand magasin généraliste, populaire, de proximité, à la préservation des emplois et des savoir-faire qui y sont rattachés, et qu'elle réexprime sa solidarité envers les salariés...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Un peu de silence, s'il vous plaît ! On parle du BHV.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Si la Société venait à quitter les murs, le BHV étudierait toutes les possibilités, afin de se mettre en position d'acquiescer le bâtiment pour garantir la pérennité...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur GOUJON...

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Pour garantir la pérennité de l'action commerciale, de la sauvegarde des emplois, tout en permettant le développement d'un programme mixte, incluant également du logement social et abordable, ainsi que l'accès à la propriété abordable garantie par un organisme de foncier solidaire sous la forme de baux réels solidaires, de services de proximité et d'équipements publics.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Nicolas BONNET, pour la présentation de ce vœu important, parce qu'il est vrai que ce grand magasin mythique est pour nous un élément de notre vie, du paysage parisien. Il est important à la fois que nous soyons soucieux de la situation des salariés, de l'avenir de ce magasin, mais aussi de ce patrimoine immobilier pour qu'il reste utile, quoi qu'il arrive, aux Parisiennes et aux Parisiens. Merci d'avoir présenté ce vœu.

Il y a plusieurs explications de vote. Tout d'abord, M. VÉRON pour le groupe Changer Paris, puis Mme Raphaëlle PRIMET et M. Rémi FÉRAUD interviendront. Ensuite, nous procéderons au vote.

La parole est à M. VÉRON, pour le groupe Changer Paris.

M. Aurélien VÉRON. - Madame la Maire, mes chers collègues, la Mairie de Paris nous rejoue son numéro favori : l'annonce spectaculaire, improvisée, sans étude préalable, sans financement identifié, sans capacité assumée. Cette fois, le décor est planté au BHV, ce fleuron historique du commerce parisien. Le voilà soudain métamorphosé par communiqué de presse en laboratoire idéologique, mêlant logement social, services de proximité et activités commerciales "préservées". Formule incantatoire qui ne veut strictement rien dire.

En deux mandats, vous avez, vous et vos prétendants à votre succession, Emmanuel GRÉGOIRE et David BELLARD, méthodiquement achevé un grand magasin emblématique du cœur de Paris, fondé en 1856, à coups de plans de circulation abscons, de Z.T.L. et de découragement systématique de la clientèle de banlieue désormais dissuadée de venir faire ses courses à Paris. Alors le tourisme de masse le remplace, il envahit le centre, mais il ne fait pas vivre les commerces. Le chiffre d'affaires s'est lourdement effondré à Paris Centre, nous voyons débarquer Shein.

Premier aveu : la Ville reconnaît elle-même qu'elle n'a pas les moyens d'acheter le BHV. Elle concède, à travers son adjoint au commerce, qu'il faudrait encore réfléchir, explorer plusieurs hypothèses. Un projet à plusieurs centaines de millions d'euros réduit à un "brainstorming" de dernière minute sur un coin de table.

Les salariés, eux, ne s'y trompent pas. L'intersyndicale du BHV dénonce une annonce qui ajoute de l'incertitude là où il faudrait de la clarté, un projet crédible et un financement solide. Ils ont raison, on ne sauve pas un grand magasin avec des éléments de langage déconnectés de la réalité. Le BHV n'est ni conçu, ni techniquement adapté à une transformation en logement. Le Plan local d'urbanisme d'ailleurs ne le permet pas, il faudra le modifier, ce qui révèle le côté impréparé.

Au final, vous avez tout : pas d'argent, pas de projet, pas d'expertise commerciale, un P.L.U. inadapté et une communication lancée dans l'urgence pour donner l'illusion d'agir. Encore un gouffre financier en préparation, encore un symbole sacrifié sur l'autel de l'imprévision municipale à trois mois des élections pour faire oublier votre propre responsabilité dans le déclin du BHV.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien.

Je donne la parole à Mme GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

L'annonce de l'arrivée de Shein au BHV a suscité sur l'ensemble de ces bancs une immense colère, parce que Shein, de par son modèle social, environnemental, commercial, n'est pas ce que nous voulons pour le commerce à Paris. Notre colère est finalement à la hauteur de l'inquiétude que nous avons pour le commerce parisien à travers l'illustration et le symbole que constitue le BHV. L'arrivée de Shein, au-delà de la provocation, c'était aussi la recherche du buzz pour essayer de sortir la tête de l'eau, mais ce n'est pas comme cela que le BHV sortira la tête de l'eau.

Alors, nous sommes inquiets pour les salariés du BHV, pour ce que représente le BHV pour le commerce parisien, mais il y a un petit côté dans votre annonce, Madame la Maire, de pompier pyromane sur cette question du BHV. Oui, le BHV a souffert profondément des grèves, du Covid, mais il a aussi souffert d'un certain nombre de politiques publiques parisiennes. Vous voir aujourd'hui affirmer que vous seriez prêts à regarder le rachat des murs, d'abord ce n'est absolument pas crédible au regard des 300 millions d'euros qui seraient nécessaires. Par ailleurs, je ne suis pas sûre que ce soit souhaitable pour les salariés du BHV et pour le commerce parisien. Ce n'est pas très sérieux, nous avons au contraire besoin d'un projet crédible pour le BHV.

Nous ne voterons pas ce vœu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à M. BADINA-SERPETTE.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Madame la Maire.

Merci pour ce vœu, on va voter pour. Vous savez que dans nos différentes prises de position, on a évidemment parlé de Shein mais on a aussi dénoncé le fait que l'on a quand même un certain nombre de spéculateurs qui ont une tendance un peu trop rapide à considérer un patrimoine comme celui-là.

C'est comme un jeu de Monopoly permanent, on est vraiment "pile-poil" dedans. On a un dirigeant, M. MERLIN, et une société SGM qui considèrent d'abord et avant tout le bien que représente aujourd'hui le BHV comme un patrimoine immobilier, avant de le considérer comme un patrimoine de commerce au cœur de la ville, et c'est bien tout l'enjeu.

On voit bien dans les différentes discussions que la plus grande des craintes que nous avons aujourd'hui est que finalement ils s'allient à des fonds d'investissement étrangers, tel le Qatar, etc., pour finir par rattraper le fait que la Banque des Territoires se soit retirée du rachat des murs.

Effectivement, ce vœu est là aussi mû par l'urgence, puisque le 19 décembre il faudra qu'une position soit prise sur ces murs et on salue cet élan. Il faut vraiment que la Ville de Paris se positionne fermement contre, et surtout que ce soit un symbole pour montrer que nous ne voulons pas de cette spéculation immobilière permanente. Nous ne voulons plus des gens comme M. MERLIN et comme la SGM qui considèrent le patrimoine parisien, notamment du cœur de Paris, d'abord comme un actif immobilier avant de le considérer en réalité comme du patrimoine commercial.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous.

Je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, le BHV est devenu le symbole d'un échec commercial total, celui d'une gestion court-termiste qui sacrifie l'emploi en plaçant le profit au-dessus de tout, au détriment du patrimoine parisien. Scandales à répétition, dettes, rayons désertés, fournisseurs impayés, la direction déjà en difficulté s'est tiré une balle dans le pied en se compromettant avec la plateforme Shein.

L'initiative de rachat, annoncée hier par Mme la Maire de Paris, constitue une rupture indispensable. Les travailleurs sont au centre de ce projet et c'est essentiel. Notre groupe a alerté à plusieurs reprises depuis l'été 2024 du désarroi des salariés face à l'obscurité stratégique de M. MERLIN. En deux ans, près de 300 postes ont été supprimés au BHV, soit un tiers des effectifs, sans compter les emplois indirects. Dans le même temps, la direction promet des créations de postes grâce à Shein, alors même que les salariés subissent des conditions de travail encore plus dégradées et une pression commerciale intenable. Ces salariés ne sont pas responsables de cette faillite organisée mais ils la paient.

La perspective de sauvegarder ces emplois est un moteur dans notre démarche. Les 750 travailleurs du BHV, leur expérience et leur savoir-faire sont précieux, et nous leur devons des garanties fermes sur la continuité des contrats.

La promesse de vente conclue entre les Galeries Lafayette et la SGM expire vendredi soir et la Ville est prête à tourner la page. Il faut préserver un patrimoine historique majeur, relancer une activité économique utile au quartier, pourquoi pas créer des logements, soutenir la création et la production locale avec le "Fabriqué à Paris" et renforcer la mixité sociale.

Racheter le BHV, c'est affirmer que le cœur de Paris n'est ni à vendre, ni à la "fast fashion", ni à l'ultra capitalisme aveugle. Nous voterons donc pour ce projet de délibération, tout en défendant l'idée que rien ne doit se faire évidemment sans la concertation avec les salariés et les habitants du quartier.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Très brièvement pour saluer la présentation de ce vœu par l'Exécutif, à ce moment de la vie du BHV qui permet à chacun de s'exprimer, les groupes de la majorité et la droite.

Je veux redire, après les écologistes, les communistes, notre soutien aux salariés du BHV et notre détermination à maîtriser le destin de notre ville. Les grands magasins, c'est l'âme de Paris. Le BHV, c'est un grand magasin très parisien au cœur de Paris. Et cette logique de prédation, de transformation ultra-capitaliste, par ailleurs absolument pas maîtrisée d'un tel espace, nécessite l'intervention publique si elle est pertinente. Elle est pertinente, si jamais le BHV devait être vendu pour avoir une destination qui n'a plus rien à voir avec ce pour quoi il a été conçu au XIXe siècle en plein cœur de Paris.

Ce vœu permet donc aussi d'affirmer une volonté politique de préserver l'activité commerciale et son esprit, de vouloir du logement pour tous les Parisiens au cœur de Paris, de vouloir des équipements publics. C'est aussi toute la politique que nous mettons en œuvre avec Ariel WEIL au centre de Paris.

Enfin, pour conclure, c'est édifiant ce que dit la droite. Elle dit qu'il ne faut rien faire et donc laisser le libéralisme, le marché faire son œuvre, y compris quand c'est contraire à l'intérêt des Parisiens. Ils en sont encore à penser que si le BHV va mal, c'est parce qu'il n'y a plus de voitures rue de Rivoli. Cela a été dit explicitement par M. VÉRON, implicitement par Maud GATEL. Nous n'avons pas la même vision de la ville et de son avenir.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, cher Rémi FÉRAUD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 182 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2025, V. 286).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe Paris en Commun relatif à la défense de l'école inclusive à Paris Centre.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous évoquons à présent le vœu référencé n° 15 relatif à la défense de l'école inclusive à Paris Centre.

Monsieur Boris JAMET-FOURNIER, vous avez la parole.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Madame la Maire, de me donner la parole sur ce sujet si important.

L'éducation de nos enfants est un motif d'inquiétude parfois, d'espoir aussi pour de très nombreuses familles, et si central dans le fait de pouvoir garder des familles à Paris et garder des familles à Paris Centre de manière plus spécifique.

De fait, Paris Centre est une place forte de l'école inclusive avec de très nombreuses classes qui permettent d'accueillir des élèves au sein d'unités d'enseignement spécifiques. On a une inclusion scolaire qui vraiment doit assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves, pour toutes les élèves, et par la prise en compte de toutes leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers.

C'est vraiment quelque chose que, dans tous les arrondissements de Paris, on s'attache à respecter. Je dirais peut-être particulièrement à Paris Centre, où il y a une écoute forte envers ces demandes spécifiques, tout simplement parce qu'une école inclusive est un enjeu fondamental d'équité, de justice sociale et de réussite pour tous les élèves, et j'ai envie de dire par les élèves pour toutes les familles.

C'est la raison pour laquelle, avec l'ensemble du Conseil de Paris Centre, nous demandons un certain nombre de choses de l'Education nationale.

Nous demandons que l'Education nationale engage une politique volontariste, afin de renforcer l'attractivité du métier d'A.E.S.H. à travers notamment une amélioration de la rémunération et des conditions de travail.

Nous demandons que l'Education nationale préserve les moyens alloués à l'accompagnement des élèves allophones et handicapés au sein des UPE2A et des ULIS.

Nous demandons que l'Education nationale maintienne des effectifs limités pour les classes accueillant des enfants à besoins particuliers, et accueillant sur les temps d'inclusion les élèves des unités d'enseignement ou des unités pédagogiques pour les élèves allophones.

Voilà nos demandes.

Je vous remercie, Madame la Maire.

(Mme Laurence PATRICE, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur JAMET-FOURNIER.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci beaucoup pour ce vœu.

J'en profite pour saluer l'engagement constant sur ces sujets d'Ariel WEIL, le maire de Paris Centre, et de Karine BARBAGLI particulièrement mobilisés dans les écoles de leur arrondissement. Ce travail de terrain est particulièrement précieux.

Nous partageons pleinement l'esprit de ce vœu. L'éducation inclusive n'est pas une option, c'est une exigence républicaine. Elle garantit à chaque enfant, quelles que soient ses singularités, un accès à l'école. Ce sujet d'ailleurs, nous l'abordons régulièrement avec l'Académie de Paris. Chaque année, un Copil éducation inclusive se tient pour faire le point sur les besoins et les solutions. Des bilans sont également dressés en C.D.E.N.

En cette rentrée à Paris, 10.100 élèves disposent d'une notification A.E.S.H. et 84 % d'entre eux sont effectivement accompagnés. C'est une mission difficile et 300 A.E.S.H. ont été recrutés depuis septembre suite à des démissions ou pour de nouveaux recrutements. Ainsi, 4,1 % des élèves des écoles parisiennes sont en situation de handicap, un taux égal à celui du niveau national, et 80 % d'entre eux ont une A.E.S.H. contre seulement 65 % au niveau national, dont 55 % pour A.E.S.H. individuel contre seulement 37 % au niveau national.

Vous avez également raison de souligner que la question des classes à faible effectif est centrale, elles permettent un meilleur accompagnement des élèves en situation de handicap et un travail pédagogique adapté. Côté Ville, nous avons d'ailleurs pris des mesures concrètes : dans chaque classe, nous avons déployé des missions inclusion. Leur rôle est de soutenir les équipes éducatives, d'accompagner les familles et de fluidifier les parcours scolaires. Nous travaillons aussi à renforcer la coordination avec l'Education nationale pour que les dispositifs soient cohérents et efficaces.

Notre ambition est claire : faire de Paris une ville où l'école est réellement inclusive, où chaque enfant trouve sa place et peut s'épanouir. Cela suppose des moyens, de la formation et une mobilisation collective que nous partageons avec vous.

C'est donc un avis très favorable à ce vœu.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 15 déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2025, V. 287).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'annonce de fermeture du lycée Rabelais.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 16 relatif à l'annonce de fermeture du lycée Rabelais.

Je donne la parole à M. Éric LEJOINDRE, pour le groupe Paris en commun.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, si nous présentons ce vœu, c'est parce que la situation du lycée Rabelais est malheureusement emblématique d'une gestion régionale qui manque de cohérence, qui manque de transparence et qui manque surtout de respect pour les engagements pris en l'occurrence envers les habitantes et les habitants du 18e arrondissement.

Près de 12 millions d'euros d'argent public ont pourtant été investis pour installer un site modulaire qui devait permettre d'attendre la reconstruction d'un lycée pérenne dans le 18e, reconstruction qui avait d'ailleurs été promise pour 2025. Nous apprenons que ce nouveau lycée ne verra jamais le jour et ce revirement total constitue non seulement un gaspillage de fonds publics mais surtout interroge sur la fiabilité de la parole de la Région Ile-de-France.

Depuis 2022, la Région a annoncé la fermeture de huit lycées, dont Rabelais qui est pourtant le dernier lycée d'enseignement général du 18e. Cette décision a été prise évidemment sans aucune concertation avec les équipes, les familles, ni même les élus du 18e.

Nous avons déjà eu l'occasion d'exprimer notre profond regret d'assister à la fermeture de ce lycée à taille humaine et bien intégré dans ce quartier, dont les équipes sont stables, engagées et les projets éducatifs nombreux. Ce lycée joue un rôle essentiel pour la réussite du collège Utrillo, parce que c'est un ensemble éducatif cohérent, reconnu et ancré. Il devait offrir une trajectoire sûre à ces élèves. Or, la Région renie aujourd'hui un autre engagement, celui de permettre à une classe d'âge complète de mener l'intégralité de sa scolarité à Rabelais, ce qui signifie que les élèves actuellement en Seconde seront envoyés l'année prochaine dans d'autres établissements, que les élèves de Première devront finir leur cursus ailleurs et que si certains de Terminale n'étaient pas reçus au baccalauréat, eux aussi seraient contraints de redoubler dans un autre lycée. C'est une instabilité qui est profondément injuste. Face à cela, nous affirmons une chose simple : l'intérêt des élèves doit être notre seule boussole.

Voilà pourquoi nous demandons à la Région, à défaut de renoncer à la fermeture du lycée, de garantir au moins l'accompagnement des élèves et des équipes, et qu'ils engagent enfin un dialogue sincère en se préservant la possibilité, quand les besoins démographiques se feront sentir, de rouvrir ce lycée dans notre arrondissement.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à M. BLOCHE, pour vous répondre.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire du 18e arrondissement, cher Éric LEJOINDRE, de nous avoir alertés collectivement par le dépôt de ce vœu particulièrement opportun, car la fermeture du lycée général Rabelais pose en effet le problème de l'utilisation du site et d'un projet structurant à plus long terme.

L'installation provisoire du C.P.G.E. Jacques Decour, pendant les travaux de cet établissement, et peut-être d'ailleurs celle du lycée Chaptal ne remplace pas un projet avec une rénovation des bâtiments prévue dès 2022. La disparition du seul lycée général dans le 18e arrondissement interroge également sur le devenir du site ces prochaines années dans un quartier en pleine mutation.

Ce vœu exprime donc une attente légitime, celle d'une demande d'une véritable concertation, d'une évaluation des impacts socio-éducatifs et de solutions construites avec l'ensemble des acteurs concernés. C'est la raison pour laquelle un avis favorable est donné à ce vœu.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 16 déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2025, V. 288).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux conditions de travail des agent-es du périscolaire et à la qualité de l'accueil des enfants sur le temps périscolaire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 17 relatif aux conditions de travail des agents du périscolaire et de la qualité de l'accueil des enfants sur le temps périscolaire.

Je donne la parole à Mme Fatoumata KONÉ, pour le groupe "Les Écologistes".

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, avec ce vœu, nous souhaitons revenir sur une situation que nous connaissons toutes et tous, celle des agents du périscolaire qui tiennent au quotidien un service public essentiel pour les enfants et les familles parisiennes.

Depuis le 10 novembre, des animatrices et animateurs, des R.E.V., des A.S.E.M sont mobilisés. Ils et elles alertent sur leurs conditions de travail, sur le manque d'effectifs et sur les difficultés croissantes à garantir un accueil de qualité pour les enfants.

Hier, lors des débats budgétaires, nous avons obtenu un premier signal positif : il n'y aura pas de suppressions de postes à la DASCO, les 54 postes d'animateurs, les postes de R.E.V., d'A.S.E.M. et de P.V.P. sont maintenus. C'était une ligne rouge pour les écologistes et je me réjouis que nous ayons été entendus.

Mais soyons clairs, cela ne suffit pas. Si nous voulons un périscolaire de qualité, il faut aller plus loin. Il faut mieux reconnaître le travail des agentes et des agents, renforcer les équipes, sécuriser les parcours professionnels et améliorer la créativité de la filière. C'est particulièrement vrai pour l'accueil des enfants en situation de handicap qui nécessite du temps, des effectifs suffisants et des professionnels formés. Le drame survenu cet été, avec le décès d'un enfant dans le 18e arrondissement, nous oblige collectivement à être à la hauteur.

Par ce vœu, nous demandons donc la revalorisation des agentes et des agents du périscolaire, la poursuite et l'amplification de la déprécarisation, un véritable accès à la formation initiale et aux formations diplômantes, et un travail de fond sur la filière de l'animation pour permettre de vraies évolutions de carrière.

Améliorer les conditions de travail des agentes et des agents, c'est améliorer l'accueil des enfants. C'est une exigence éducative, sociale et humaine.

Je vous remercie et je vous invite donc à voter ce vœu.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets... Pardon. Je donne d'abord la parole à Patrick BLOCHE, pour vous répondre, éventuellement...

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Eventuellement, pourquoi pas.

Votre vœu, chère Fatoumata KONÉ, Madame la Présidente, au nom du groupe "Les Écologistes" s'inscrit dans une démarche que nous avons entamée depuis déjà plusieurs années maintenant, qui est celle de l'arsenal de l'animation qui vise à améliorer l'accueil des enfants parisiens et les conditions de travail des personnels de la DASCO.

Je rappelle, comme je l'ai déjà fait ici dans cet hémicycle, que trois séries de mesures importantes ont déjà été adoptées à l'automne 2023, début 2024 et encore en octobre dernier, puisqu'un protocole avait été proposé à la signature des syndicats - un l'a d'ailleurs signé - comportant un certain nombre d'avancées. A chaque fois, ce sont plusieurs millions d'euros qui sont mobilisés en faveur des enfants et des agents.

Vous avez été proactifs avec le groupe Communiste, avec toute la majorité municipale, pour inscrire d'ores et déjà, dans le budget que nous avons voté hier, des crédits permettant d'aller plus loin. On l'évoquait à l'instant avec le vœu de Paris Centre, vous avez évoqué notamment la nécessité d'avoir des référents inclusion dans chaque école. Cela nous avait d'ailleurs amenés à augmenter et à avoir dans toutes les écoles des R.E.V. suppléants.

Je ne reviens pas sur ce que nous avons voté hier, mais je vais recevoir de ce fait l'intersyndicale ce vendredi, en espérant que la séance du Conseil de Paris me laissera quelque temps, pour justement construire ce dialogue social né du vote du budget d'hier.

C'est la raison pour laquelle, en ayant légèrement amendé votre vœu et je crois que vous acceptez ces amendements, j'y donnerai un avis favorable.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Très bien.

J'ai deux explications de vote.

D'abord Mme Samia BADAT-KARAM, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants".

Mme Samia BADAT-KARAM. - Madame la Maire, chers collègues. "Ils se réveillent enfin, ces élus écologistes". Ce sont les mots du syndicat des animateurs à la lecture de votre vœu, syndicat que nous soutenons vivement et avec lequel nous menons un combat commun depuis des années, celui de la sécurité de nos enfants.

Toutes les mesures citées dans ce vœu, nous les portions déjà en 2023. Si elles avaient été mises en place à l'époque, peut-être aurions-nous pu éviter les nombreux drames, les nombreux faits sordides survenus encore récemment dans des écoles à Paris.

Nous proposons d'ailleurs, depuis le début de la mandature, une vision bien plus ambitieuse pour les directeurs, les directrices et les services périscolaires, en demandant leur requalification en catégorie A, seul levier réel pour renforcer l'attractivité de la filière d'animation, parce qu'il faut attirer de jeunes talents motivés et faire des directeurs de véritables ambassadeurs du périscolaire, garants du lien de confiance avec les familles.

A l'heure actuelle, seuls 160 postes sont en catégorie A. Pour l'ensemble des 14.000 agents périscolaires, c'est clairement insuffisant. Il faut prioriser les acteurs du terrain, ceux qui sont en contact quotidien avec les enfants, qui sont le relais des familles et qui encadrent directement les agents de terrain.

Les directeurs et directrices périscolaires ne sont pas satisfaits des décisions prises par la Ville. Les réponses apportées jusqu'ici sont vraiment beaucoup trop faibles. Ils nous disent d'ailleurs que la création de postes administratifs supplémentaires ne répond en rien aux besoins du terrain, ni à ceux des enfants, ni à ceux des familles. Ce dont ils ont besoin, ce sont des moyens humains éducatifs, de meilleures conditions de travail et une reconnaissance réelle des missions exercées au quotidien.

Nous voterons donc en faveur de ce vœu mais nous déplorons qu'il soit déposé si tardivement.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Une explication de vote d'Inès de RAGUENEL, pour le groupe Changer Paris.

Mme Inès de RAGUENEL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous nous joignons naturellement aux attendus de ce vœu, mais je m'interroge pourquoi seulement maintenant, pourquoi alors que vous faites partie de la majorité depuis plus de cinq ans et demi ?

Nous sommes d'accord sur un constat : le périscolaire parisien va mal, les animateurs sont insuffisamment formés, le taux d'encadrement n'est pas respecté, le travail est morcelé et le statut est bien trop précaire. Ce n'est pas faute de l'avoir répété dans cet hémicycle, depuis des années même.

A chaque fois que les écologistes ou même les communistes ont présenté des vœux pour améliorer la situation des animateurs, nous les avons votés, contrairement d'ailleurs aux socialistes. Avec mon groupe, j'ai moi-même déposé un nombre considérable de vœux sur ce sujet et curieusement, au moment des votes, vous disparaissiez de l'hémicycle.

Les directeurs périscolaires nous le disent : ils ne sont pas satisfaits des décisions prises par la Ville. La création de postes administratifs ne répond pas aux besoins du terrain, ni à ceux des enfants, ni à ceux des familles. Ils ont besoin de moyens humains éducatifs, de meilleures conditions de travail et une reconnaissance réelle de leurs missions. Et face à votre inaction constante, ils prévoient déjà - je pense que vous le savez - une nouvelle mobilisation pour la rentrée 2026.

Vous pouvez passer soigneusement sous silence votre responsabilité, celle des choix politiques qui ont structuré et fragilisé le périscolaire parisien depuis plus de dix ans. La semaine de quatre jours et demi, telle qu'elle a été mise en œuvre à Paris et telle que vous la glorifiez dans ce vœu, participe au morcellement des temps périscolaires, à une organisation éclatée dont pâtissent et les agents et les enfants.

Ce constat, notre groupe le fait depuis des années. Il n'est ni nouveau, ni soudainement apparu à quelques mois des élections, comme semble le réveiller votre bonne conscience. Nous ne pouvons donc donner un blanc-seing à ce vœu qui feint de découvrir des problèmes anciens sans jamais assumer les choix structurels qui y ont conduit. C'est pourquoi nous nous abstiendrons.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Vous acceptez l'amendement, Madame la Présidente ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 17 déposée par le groupe "Les Ecologistes", amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2025, V. 289).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la lutte contre les violences faites aux enfants.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la tenue d'une audition de la directrice de la CASPE 11/12 par la 6e commission.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'ouverture d'une enquête de l'Inspection générale de la Ville de Paris sur les violences.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à des mesures d'urgence pour le périscolaire dans le 11e arrondissement et dans tout Paris.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant les vœux référencés n^{os} 18, 19, 20, 21 et 21 bis.

Le vœu n° 18, déposé par le groupe "Les Écologistes", est relatif à la lutte contre les violences faites aux enfants.

Le vœu n° 19, déposé par le groupe Changer Paris, est relatif à la tenue d'une audition de la directrice de la CASPE 11/12 par la 6e Commission.

Le vœu n° 20, déposé par le groupe Changer Paris, est relatif à l'ouverture d'une enquête de l'Inspection générale de la Ville de Paris sur les violences.

Le vœu n° 21, déposé par le groupe Changer Paris, est relatif à des mesures d'urgence pour le périscolaire dans le 11e arrondissement et dans tout Paris.

La parole est d'abord à Mme Fatoumata KONÉ, pour le groupe "Les Écologistes".

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, 160.000 enfants sont victimes de violences sexuelles chaque année en France. Cela représente un enfant toutes les trois minutes, c'est juste terrifiant. Ce fléau touche tous les milieux, tous les territoires sans exceptions.

Depuis plusieurs semaines, les témoignages d'enfants victimes de violences sexuelles affluent dans les écoles parisiennes. Ces violences sont intolérables. Je veux redire, au nom du groupe "Les Écologistes", toute ma colère, mais aussi tout mon soutien aux enfants victimes et à leurs familles. Nous sommes à vos côtés. Oui, c'est intolérable, nos enfants doivent être en sécurité dans nos écoles.

La Ville a mis en place un certain nombre de dispositifs pour mieux lutter contre ces violences. Je pense notamment au plan parisien de lutte contre les violences faites aux enfants de 2021 et aux mesures renforcées qui ont été annoncées en novembre dernier. Ces mesures vont dans le bon sens, mais au vu de la situation et des signalements qui continuent d'émerger, il faut aller plus loin.

C'est ce que nous proposons avec ce vœu. Nous demandons plus de communications envers les familles et représentants des parents d'élèves, notamment au travers de réunions dans les arrondissements, de réunions pour rappeler la procédure et les bons réflexes à avoir aux équipes des écoles, une nouvelle vague de contrôles des antécédents judiciaires, plus de sensibilisation des enfants à leurs droits, le lancement des formations des professionnels de l'animation au plus vite dès janvier, et la clarification des procédures pour l'hygiène des enfants, afin que seuls des personnels formés et identifiés s'en chargent. La Ville doit prendre au plus vite des mesures pour garantir la sécurité des enfants et le démontrer à leurs familles.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Nelly GARNIER, pour le groupe Changer Paris, pour présenter les vœux n° 19 et n° 21.

Mme Nelly GARNIER. - Les deux vœux à la suite ?

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Oui.

Mme Nelly GARNIER. - D'accord.

Pour le premier, depuis des mois, des parents du 11e arrondissement nous alertent sur des dysfonctionnements graves au sein de la CASPE 11-12. Je tiens à le dire très clairement, ces alertes ont commencé bien avant le dépôt de la première plainte à l'école Baudin. Ces parents nous ont notamment fait part d'échanges extrêmement difficiles avec la direction de la CASPE, de signalements précoces qui n'auraient pas été pris en compte et d'un sentiment d'être ignorés, voire dissuadés de témoigner. Ils nous ont transmis des copies de leurs échanges par mail qui attestent de cela.

Le 11e arrondissement, vous le savez tous, traverse aujourd'hui une crise exceptionnelle du périscolaire par l'ampleur, la répétition et la concentration des agressions qui s'y sont produites. Dans un tel contexte, il est indispensable que les représentants des habitants du 11e, en l'occurrence les élus, puissent entendre la direction de la CASPE 11-12, afin de pouvoir comprendre la chronologie des décisions, la chaîne de responsabilité et les éventuels dysfonctionnements.

C'est le sens de ce vœu : une audition transparente et républicaine. Ce type d'audition a déjà eu lieu dans cette Assemblée, par exemple lorsque la 6e Commission a auditionné la direction de l'établissement Stanislas. Il ne s'agit donc ni d'un précédent, ni d'une mise en cause personnelle, mais d'une pratique normale de contrôle et d'information des élus.

Or, qu'avons-nous découvert ? Nous avons appris par voie de presse le départ de la directrice de la CASPE 11-12. Aucune communication aux élus, aucune explication sur ce départ. Nous ne savons d'ailleurs même pas si c'est une mutation, une démission ou autres. Cela nous rappelle trop d'affaires passées, où faute de se pencher sérieusement sur les responsabilités d'une direction ou d'une administration, on a préféré muter les personnes en responsabilité.

Ces pratiques ont toujours été le signe de l'omerta et cela, nous ne pouvons pas l'accepter. L'audition que nous demandons est simplement une exigence démocratique que vous devez aux élus et aux habitants du 11e arrondissement.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Le second vœu ?

Mme Nelly GARNIER. - Je présente donc le second vœu qui a trait à un plan d'urgence dans le 11e arrondissement puisque, comme je le disais, le 11e arrondissement est en crise.

Depuis le dernier conseil d'arrondissement, où j'avais déjà pris la parole, de nouveaux enfants ont été agressés dans le 11e arrondissement. C'est une réalité insupportable alors même que nous alertons depuis des mois. Or, depuis des mois, vous banalisez cette situation en expliquant que malheureusement - c'est d'ailleurs ce qui a encore été dit - les agressions sexuelles dans le périscolaire auraient toujours existé et partout. Comme l'a dit M. BLOCHE, nous sommes dans la moyenne des statistiques nationales.

Ces propos sont insupportables. Ils sont insupportables en soi et surtout ils ne correspondent pas à la réalité du 11e arrondissement. Sept écoles voisines sont concernées avec, dans plusieurs d'entre elles, plusieurs animateurs suspectés. Qui peut nier aujourd'hui que la situation dans le 11e arrondissement appelle de mettre en œuvre tous les moyens possibles pour éviter une nouvelle agression ?

Les enquêtes de police et de justice pourront peut-être expliquer pourquoi il y a eu une telle concentration dans le 11e arrondissement. En attendant, la responsabilité de la Ville est claire : protéger immédiatement tous les enfants. Cela fait des mois que les alertes sont lancées par les parents d'élèves, par les élus, par nos groupes politiques en conseil d'arrondissement, en Conseil de Paris. Au Conseil de Paris, vous annonciez la création d'un poste de Défenseur des droits, cela n'a pas empêché l'agression de nouveaux enfants depuis. L'urgence est là.

C'est pourquoi nous demandons des mesures simples, de bon sens, qui d'ailleurs reprennent des mesures qui avaient été elles-mêmes formulées par l'Inspection générale de la Ville : qu'aucun enfant ne soit jamais seul avec un adulte grâce au renforcement des équipes et à l'instauration de binômes systématiques ; un contrôle approfondi immédiat des antécédents de tous les personnels titulaires comme vacataires, incluant la consultation de tous les fichiers adaptés ; la suspension temporaire des remplacements de dernière minute ; des interventions associatives lorsqu'aucun contrôle fiable n'est possible ; enfin la création de cellules psychologiques dans chaque école pour accompagner les enfants et les familles profondément choquées.

Excusez-moi, mais ce n'est pas du tout ce que je retrouve dans votre vœu bis, quand je vois que vous avez fait une liste à la Prévert de propositions complètement à côté de la plaque, comme la formation des élus du Conseil de Paris aux violences faites aux enfants. Je crois que cela ne répond pas du tout à l'urgence du 11e arrondissement...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame, vous avez présenté vos deux vœux.

Mme Nelly GARNIER. - J'ai le droit de parler !

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Non, vous avez présenté vos deux vœux.

Mme Nelly GARNIER. - On a le droit de parler de ces sujets qui sont importants et, aujourd'hui, je me dois de redire que les parents de cet arrondissement sont dans une angoisse quotidienne et que vous n'y répondez pas.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est maintenant à Mme Inès de RAGUENEL.

Mme Inès de RAGUENEL. - Madame la Maire, on va parler maintenant des responsabilités structurelles de la Ville de Paris.

Il s'agit de drames insoutenables. Ce sont, je le répète, des dizaines d'enfants victimes de viols, de violences sexuelles, de maltraitance dans les écoles parisiennes et ces faits gravissimes ne sont pas le fruit du hasard.

Je vous rappelle qu'en 2015, l'Inspection générale formulait déjà 50 recommandations pour sécuriser le périscolaire. Dix ans plus tard, elles n'ont toujours pas été appliquées. Pourtant, depuis des années, nous vous

alertons, nous aussi, témoignages à l'appui, sur les failles du recrutement, sur l'absence de contrôles effectifs, sur le suivi disciplinaire inexistant des agents du périscolaire.

Nos premières alertes ont buté sur un déni de votre part. Vous avez cherché ensuite à banaliser la multiplication de ces viols pour vous défaire de vos propres responsabilités. Je vous cite, comme l'a fait ma collègue Nelly GARNIER : après tout, ce n'est pas si grave, nous sommes dans la moyenne des statistiques nationales. C'est indécent.

Votre seule réponse, c'est de nommer Mme Dominique VERSINI Défenseure des enfants, qui était jusqu'ici chargée de la protection de l'enfance et qu'on n'a jamais entendue sur le sujet.

Alors, Madame la Maire, même si Mme HIDALGO n'est pas là, elle a reçu tout à l'heure un mail, une lettre d'un père d'une petite fille de 4 ans victime d'agressions sexuelles et je vais vous en lire des passages : "J'apprends avec désespoir, inquiétude et rage que la première action que vous proposez contre les violences faites aux enfants en décembre 2025, c'est la création d'un Défenseur des enfants. Je suis rouge de colère, vert de rage. J'utilise sciemment les couleurs des émotions que l'on apprend si tôt à nos enfants. Madame la Maire, pourquoi créer un poste de Défenseur, alors qu'existe déjà un poste de directeur d'école, un poste de responsable éducatif Ville ? Pourquoi créer une troisième couche, alors que les deux premières n'ont pas été capables d'appliquer l'article 40, alors même qu'un signalement avait été fait et que les signaux faibles étaient en fait des signaux forts ? Madame la Maire, pourquoi ne pas simplement appliquer les propositions du rapport de 2015 ?".

Je conclurai sur les derniers mots de ce père dévasté : "Donnez-moi votre raison d'exister ?".

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Nous aurions pu avoir un échange républicain, qui prenne en compte la gravité de la situation et le fait qu'en responsabilité, que nous soyons de la majorité ou de l'opposition, nous puissions faire front. J'aurais pu effectivement être amené, comme cela m'est souvent arrivé dans cet hémicycle, à reprendre des propositions de l'opposition, mais vous avez choisi l'outrance, volontairement, parce que nous sommes en période électorale et vous instrumentalisez une situation évidemment dramatique.

Voilà, vous éructez dans cet hémicycle et nous agissons. Nous agissons, et je le dis tout particulièrement avec le maire du 11^e arrondissement et d'autres élus, bien entendu, nous agissons au quotidien, nous mettons en œuvre dès maintenant le plan d'action que j'ai été amené à présenter le 14 novembre dernier. Nous sommes en relation continue avec les parents d'élèves. Pas plus tard que la semaine dernière, nous avons été amenés à recevoir les représentants des parents d'élèves du 11^e arrondissement. Nous avons eu un échange de quatre heures qui nous a permis de leur dire et de leur rappeler ce que nous mettions en œuvre. Oui, nous sommes dans l'action et nous avons mis en place, notamment et prioritairement dans la circonscription...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Est-ce que vous pourriez écouter la réponse de M. BLOCHE, s'il vous plaît ? Je rappelle au public en haut qu'il n'a pas à intervenir dans les débats. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous avons mis en place dans la circonscription des affaires scolaires dite 11-12 prioritairement les nouvelles formations prévues dans ce plan. On va mettre en place, dès le début du mois de janvier, les demi-journées pédagogiques et nous avons évidemment renforcé l'accompagnement psychologique des familles et des enfants à travers une ligne d'écoute et une ligne permettant aux familles de connaître leurs droits.

Voilà. Nous sommes dans l'action et, à travers le vœu directement alimenté par celui du groupe "Les Écologistes", nous avons repris un certain nombre d'objectifs. Vous les vilipendez mais, en l'occurrence, ils correspondent au fait d'agir pour assurer la protection des enfants et lutter contre ce fléau.

Quoi ? J'ai eu le malheur de dire que c'était un fléau national qui touchait toutes les collectivités en France. C'est cela que vous me reprochez ? Vous avez peut-être lu le quotidien "Le Monde" ce week-end, enfin ! Je suis en relation continue avec mes collègues adjoints à l'éducation dans d'autres collectivités, nous sommes confrontés aux mêmes difficultés partout. Faut-il rappeler que 80 % des violences faites aux enfants se font d'abord dans le cadre familial ?

Donc, je vous en prie, un peu de décence, le sujet est trop grave. En tout cas, ce n'est pas votre façon d'intervenir et votre mode d'intervention qui permettra de mieux protéger les enfants de Paris.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

S'il vous plaît, nous allons procéder au vote.

En réponse aux vœux n° 18, n° 19, n° 20 et n° 21, l'Exécutif a déposé le vœu n° 21 bis. Est-ce que le vœu n° 18 du groupe "Les Écologistes" est retiré au profit de celui de l'Exécutif ? Oui.

Le vœu n° 19 du groupe Changer Paris est-il retiré au profit de celui de l'Exécutif ?

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je ferai voter le vœu n° 21 bis de l'Exécutif à l'issue, donc vous pourrez donner votre explication de vote.

Excusez-moi. Du coup, je recommence le vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?...

C'est la proposition de vœu n° 19. Vous êtes pour "a priori", l'Exécutif est contre.

Qui s'abstient ?

Personne.

Donc, la proposition de vœu est repoussée.

Nous passons maintenant au vœu n° 20. Est-ce qu'il est maintenu ?

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 21 du groupe Changer Paris est-il maintenu ?

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Maintenant, je vais mettre aux voix le vœu n° 21 bis de l'Exécutif. Donc l'explication de vote de M. BOURNAZEL intervient à ce moment-ci pour le groupe Pour Paris.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

J'ai voté précédemment le vœu des écologistes et nous avons voté les vœux du groupe Changer Paris, parce qu'il me semble important sur ces sujets de privilégier l'intérêt des enfants et l'intérêt général. Ce qui se passe dans le 11e arrondissement est extrêmement grave, malheureusement ailleurs à Paris et en France. Ce ne sont pas des cas isolés, ce sont des faits de société que l'on doit traiter ainsi et pas comme des faits divers.

Nous vous demandons évidemment d'agir pour qu'il y ait une réunion le plus vite possible entre le Parquet, la Ville et les services de l'Education nationale pour agir rapidement et efficacement face à la gravité de la situation. Les violences faites aux enfants sont un phénomène d'ampleur, un phénomène de société qui nécessite de changer de logiciel et de considérer l'ampleur de ces violences.

Il y a des attentes urgentes, qui ont été demandées par différents élus, par des experts, par des parents d'élèves. Ces attentes urgentes sont légitimes. Un vrai comité de suivi, avec une vraie évaluation du travail effectué sur les recrutements, sur les contrôles et sur les binômes pour ne plus qu'un seul enfant ne se retrouve seul avec un seul adulte, avec la revalorisation du travail des agents et la requalification de leur métier, par exemple. Il faut enfin concrétiser de manière opérationnelle les 50 préconisations déjà existantes depuis dix ans.

Je pense que maintenant, dans l'intérêt général, il faut que ce soit un soulèvement de l'ensemble de la société et des élus, quel que soit leur bord politique. C'est la raison pour laquelle nous avons voté précédemment le vœu des écologistes et voté, à l'instant, les vœux du groupe Changer Paris.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Madame Nelly GARNIER, vous voulez intervenir sur le vœu de l'Exécutif ? Une explication de vote.

Mme Nelly GARNIER. - Je vais être très concrète. Comme l'a dit d'ailleurs un des parents présents aujourd'hui, on dirait que c'est du troc. C'est-à-dire qu'on vous prend des propositions très concrètes, qui émanent d'un rapport de l'Inspection générale de la Ville, et au lieu d'apporter ces réponses très concrètes de comment on met en place le périscolaire, si on met ou pas des binômes, comment on gère les périodes d'hygiène, vous avez sorti une liste à la

Prévert et vous auriez pu faire quatre pages dessus avec tout ce que vous pouvez trouver qui ne répond pas à l'urgence du moment.

Que la vie organise des temps d'échanges. C'est vrai, cela arrive après des mois et parce qu'on vous met la pression à chaque Conseil, et bizarrement les réponses arrivent toujours avant les Conseils. Qu'on saisisse l'Education nationale pour mettre en place des séquences d'éducation à la vie affective. D'accord mais ce n'est pas l'urgence du moment. Que soit proposé aux élus du Conseil de Paris une session de formation sur les questions des violences faites aux enfants. Entre le dernier Conseil de Paris et ce Conseil de Paris, il y a eu deux plaintes pour des enfants agressés sexuellement. Si pour vous, c'est éructer, Monsieur BLOCHE, si pour vous c'est être dans l'outrance, eh bien, je crois que vous ne comprenez pas ce qui se passe dans votre arrondissement, où je suis également élue.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Troisième explication de vote, Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen sur le vœu n° 21 bis.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Notre groupe votera le vœu de l'Exécutif qui s'inscrit dans une exigence partagée : garantir à chaque enfant un cadre protecteur et respectueux de ses droits fondamentaux.

Hier, lors des débats budgétaires, nous déposons un amendement de 3 millions d'euros pour une enveloppe formation pour la protection de l'enfance. Nous rappelons la nécessité d'établir des formations. Ce n'est pas une liste à la Prévert, c'est du concret et c'est de l'immédiat, des formations initiales et continues de la détection des signaux faibles. Par ailleurs, nous saluons les contrôles, la formation des personnels sur les CASPE 11-12 bien sûr, mais sur les autres qui vont être mis en place.

Nous saluons aussi le souhait de notre majorité de saisir l'Education nationale, afin d'assurer la mise en place des trois séances annuelles d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle. On aura bien compris que visiblement cela dérange certaines élues de l'hémicycle à la droite, cela dérange aussi à l'extrême droite et tous les réactionnaires. Pourtant, l'éducation sur les enjeux à la vie affective, relationnelle et sexuelle permettait précisément de prendre à la racine certaines causes de la violence. Nous le redisons, il est temps de changer les mentalités, il est temps de cesser la culture de la violence.

Le retrait immédiat des agents mis en cause, les enquêtes administratives et judiciaires et la coopération avec le Parquet et la Brigade de la protection des mineurs sont des mesures indispensables pour prévenir, détecter et traiter ces faits.

Nous souhaitons aussi insister sur un point : la communication à destination des parents n'est pas simple évidemment mais elle est essentielle. Son absence nourrit l'angoisse légitime des familles. Nous savons que la Protection judiciaire de la jeunesse recommande bien sûr de garder les enfants en dehors des pressions des adultes, c'est le temps de la justice, mais cette information aux parents est aussi essentielle, je le redis. Nous devons donc trouver un chemin pour protéger les enfants tout en communiquant ce qui peut l'être. Nous pourrions aussi communiquer, je le propose en amont, de façon générique et générale, afin que les parents aient tous connaissance des procédures.

La protection des enfants suppose des moyens et une volonté. Nous serons mobilisés pour les trouver et engager dans l'intérêt premier des enfants.

Je me permets juste de conclure. Il serait intéressant de reprendre les débats de cette Assemblée, puisque certaines élues ont signalé qu'elles avaient connaissance de faits et visiblement elles n'ont pas fait d'article 40. Je pense qu'il serait intéressant de creuser ce point.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est repoussé...

Excusez-moi, le projet de vœu est adopté. (2025, V. 290).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la gratuité des repas pour les familles en cas de grève des animateurs sur le temps de cantine.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 22 relatif à la gratuité des repas pour les familles en cas de grève des animateurs sur le temps de cantine.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le vœu que nous présentons aujourd'hui part d'un principe assez simple et je crois largement partagé dans cet hémicycle : les familles parisiennes ne doivent pas être les victimes collatérales des dysfonctionnements dont elles ne sont en rien responsables.

Les animateurs de la Ville de Paris, qui encadrent le temps périscolaire et extrascolaire, sont recrutés et employés par la Ville de Paris. Ce sont donc bien des agents municipaux relevant de votre responsabilité directe. Or, depuis plusieurs années, les grèves des animateurs ont fortement perturbé le temps périscolaire, et en particulier la restauration scolaire. Ces mouvements, dont personne ici ne conteste la légitimité du droit, ont eu des conséquences très concrètes et très lourdes pour les familles.

Dans le 17e arrondissement, la caisse des écoles n'a parfois pas pu servir les repas, alors même qu'ils étaient déjà préparés, voire livrés dans les cantines. Résultat : des repas jetés, un gaspillage alimentaire choquant et des familles doublement pénalisées dans leur organisation quotidienne et financièrement. Car rappelons-le, les familles ont continué à payer des repas qui n'ont pas été servis. Cette situation a suscité un mécontentement très fort, de nombreuses plaintes et un sentiment d'injustice profond, à juste titre.

Je veux ici saluer le travail remarquable des agents de la caisse des écoles du 17e qui font tout ce qui est en leur pouvoir pour assurer un service de qualité, s'inscrivant pleinement dans les objectifs municipaux de l'alimentation durable et du bien et mieux manger, tel qu'affirmé dans le plan d'alimentation durable 2022-2027.

Mais la caisse des écoles n'est pas responsable de cette situation. Elle subit de plein fouet les conséquences des décisions et de tensions qui la dépassent. D'autant plus que la Ville de Paris maîtrise l'ensemble de ses recettes, elle fixe la subvention de restauration, elle fixe les tarifs des repas et donc le niveau de participation...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Dans ces conditions, nous demandons l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la caisse des écoles du 17e pour l'année 2025...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire. C'est deux minutes, s'il vous plaît.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - ... afin qu'elle ne soit pas pénalisée financièrement par une situation qu'elle ne maîtrise pas. Nous demandons enfin que la Ville prenne un engagement ferme, celui d'assurer un service minimum de restauration scolaire en cas de situation similaire...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Monsieur le Maire, pour vous répondre je donne la parole à...

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Vous ne me ferez pas taire, Madame !

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Monsieur le Maire, s'il vous plaît, c'est deux minutes.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Ce vœu ne remet pas en cause le droit de grève. Il ne stigmatise pas les agents, il demande simplement que la Ville protège les familles, lutte contre le gaspillage alimentaire et assume pleinement ses responsabilités...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Monsieur le Maire ! C'est deux minutes !

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Et je vous remercie de m'avoir écouté jusqu'au bout !

(Mme Léa FILOCHE, adjointe, remplace Mme Laurence PATRICE au fauteuil de la présidence).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Monsieur le Maire, le respect commence par respecter son temps de parole.

Je donne la parole, pour la réponse, à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Vous l'avez compris, c'est tout d'abord le président de la caisse des écoles du 17e arrondissement qui a déposé ce vœu, parce que derrière l'intérêt des familles, c'est avant tout une demande de subvention exceptionnelle qui transparaît.

Je donnerai un avis défavorable. D'autant plus qu'hier c'était jour de grève et aucune cantine n'a été fermée dans le 17e arrondissement. Donc zéro service du midi interrompu et les enfants ont pu déjeuner normalement.

Puis, comme dans un vœu précédent de votre groupe... C'est vrai que vous êtes maintenant au groupe Changer Paris. Donc, il y avait un service minimum de restauration scolaire et, comme tout service minimum, ceux qui le mettent en place n'ont qu'un objectif, c'est de casser la grève. Je rappelle que le droit de grève est garanti par la Constitution.

Donc, que des motifs de rejet.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Je suis saisie d'une demande d'explication de vote par M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci.

Nous voterons contre ce vœu.

Excusez-moi, c'est quand même un peu piquant. Je pense que parfois il faudrait faire des copies vidéo en juxtaposant les interventions. Tout à l'heure, nous avons eu Mme BADAT-KARAM et Inès de RAGUENEL qui s'enflammaient pour défendre les animateurs. On était presque sur des Che Guevara des beaux quartiers, on était vraiment sur des revendications très sociales, etc. Et patatras ! Juste après, c'est un vœu qui demande quelque part à instaurer le service minimum, c'est-à-dire à casser la grève. Il va falloir chez les Républicains que vous sachiez un peu où vous habitez. Vous êtes pour la grève, vous soutenez les agents, vous voulez aller discuter avec eux, etc., ou vous voulez casser la grève ? Quelque part, il faut être un minimum cohérent. Cela s'appelle faire de la politique en étant sérieux. Excusez-moi, là, c'est complètement ridicule de faire les deux en même temps.

Tout à l'heure, vous nous avez parlé de ce que les syndicats pensent. Je vais vous dire ce qu'ils pensent effectivement, ils ne veulent pas que vous soyez élus, parce qu'ils savent très bien la politique de casse sociale que vous allez mettre en œuvre. Ils savent très bien que vous instrumentalisez la baisse de la démographie pour supprimer des postes. Ils savent très bien que vous avez les mains sales sur ce point. Ils savent très bien vos positions. Sachez que si, par hasard, ils n'avaient pas écouté votre prise de position et votre vœu, nous ferons en sorte qu'ils soient très au courant de votre demande de casser le mouvement de grève. Sachez qu'on s'arrangera pour qu'ils soient au courant. Ils savent très bien, ils voient au niveau national que vous gelez le point d'indice des fonctionnaires et donc vous gelez les salaires des agents...

Cela n'a rien à voir ? Alors manifestement, vous n'avez pas lu les tracts. Cela ne m'étonne pas, parce que visiblement vous ne devez pas avoir la lecture des tracts très facile. C'est dans le premier point de leur tract qui est de demander l'augmentation de leur rémunération. Vous venez me dire qu'augmenter le point d'indice n'a rien à voir avec l'augmentation des rémunérations, on se demande dans quel monde vous vivez.

Vous pouvez essayer de couper, toujours est-il, et je conclurai, que nous voterons contre et nous pointons du doigt votre hypocrisie qui est tous azimuts.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 22 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Monsieur le Maire, s'il vous plaît !

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux fermetures de classe dans les écoles parisiennes.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 23 relatif aux fermetures de classe dans les écoles parisiennes.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen, pour deux minutes maximum, sur le vœu n° 23 relatif aux fermetures dans les écoles parisiennes.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

La droite dans sa diversité a décidé depuis de nombreuses années de sabrer l'Education nationale. Enfin, je vous rassure, dans le service public, c'est l'école publique qui prend parce que c'est plutôt les cadeaux sur l'école privée, mais je n'ai pas le temps de développer.

Mais revenons sur la saignée imposée par les Macronistes et les Républicains...

Madame la Maire, je me permets de vous demander d'intervenir parce que manifestement nous avons des élus qui ont besoin de prendre le frais.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, Monsieur BOULARD, un peu de respect.

M. Jean-Noël AQUA. - Vous avez besoin de prendre le frais, Monsieur BOULARD.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, est-ce qu'on peut s'écouter ? Il n'est même pas 18 heures, nous sommes au deuxième jour, ce serait bien que tout le monde puisse se respecter de tous les côtés de l'hémicycle, s'il vous plaît. Monsieur le Maire, laissez parler les orateurs, vous aurez la parole.

La parole n'est qu'à M. Jean-Noël AQUA. Je vous en prie.

M. Jean-Noël AQUA. - Revenons sur la saignée imposée par les Macronistes et les Républicains de concert. Depuis plus de dix ans sous Emmanuel MACRON, les postes sont supprimés par centaines chaque année à Paris dans le public : 110 postes en 2025, je vous le rappelle, vous en êtes les responsables ; 125 en 2024, je vous rappelle que vous en êtes responsables ; 155 en 2023, je vous le rappelle, vous en êtes responsables.

Alors je vais me permettre de poser une question : combien l'an prochain ? Puisque vous toutes et tous, vous êtes là comme des porte-parole du Gouvernement. Vous nous l'avez expliqué ce matin, vous nous avez dit que vous arriviez à avoir la pression, etc., avec le Gouvernement. Donc, combien l'an prochain à Paris ? Combien de postes ? 125 ? 150 ? 200 ? Les premières estimations vont dans ce sens, quand on commence à discuter avec des gens sérieux qui connaissent le sujet. Donc on va faire encore pire que la rentrée 2025 par la faute de la droite et de sa politique à l'Assemblée nationale.

Nous avons passé l'année dernier un C.D.E.N. Quand je dis "nous", ce sont les élus de gauche parce que la droite était absente du C.D.E.N. Nous avons passé deux jours à traiter tous les cas problématiques. Nous avons passé deux jours parce que justement les cas problématiques se multiplient...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Je conclus : il faut que cette casse sociale cesse, il faut que la droite soit face à ses responsabilités et que nous dénoncions ces suppressions de postes à venir.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Jean-Noël AQUA, pour le dépôt de ce vœu.

En l'occurrence, je le rappelle, il y a une baisse de la démographie scolaire, à Paris comme en France : 100.000 élèves en moins en France chaque année, environ 2.500 élèves en moins à Paris. La baisse de la natalité est la cause principale. D'ailleurs, en termes de prévisions, l'année dernière, pour la rentrée 2025, on avait prévu - Jean-Noël et d'autres membres du C.D.E.N. peuvent en témoigner - 3.100 élèves en moins à Paris et il y en a eu 2.500. Cela veut dire qu'on a eu une carte scolaire avec théoriquement 600 élèves en moins. Cela a fait monter évidemment le taux d'élèves par classe et il peut atteindre 23, 24, 25 ou 26 élèves par classe dans certaines écoles.

Puis on pense à la rentrée 2026. Dans la carte scolaire, on nous dit : on commencera à la présenter aux syndicats enseignants le 23 mars, c'est-à-dire le lendemain du second tour des élections municipales. On va donc vivre toutes ces élections municipales sans avoir le nombre de fermetures de classes, environ 150 à 170 par an ces trois dernières années, soit 500 classes en moins et 500 postes d'enseignants en moins car je ne parle que du premier degré.

Je le rappelle, avec le budget qu'on a voté hier grâce à tous les groupes de la majorité municipale, à la Ville de Paris, on est en moyens constants, c'est-à-dire que l'on n'impacte pas le budget emploi avec la baisse de la démographie scolaire.

J'ai compris que Mme DATI était notre sauveuse en tous points. Donc aujourd'hui, je dis à Mme DATI, grâce à vous, puisque vous êtes membre du Gouvernement, il n'y aura aucune fermeture de classes à la rentrée 2026. On fait le pari ? Bon, je crains hélas qu'on le perde.

En tout cas, je vous invite à voter ce vœu d'ores et déjà.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 23 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2025, V. 291).

2025 DDCT 187 - Adoption du Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public de Paris 2026-2031.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 187 concernant l'adoption du Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public de Paris 2026-2031.

La parole est à Mme Dominique KIELEMOËS, pour le groupe Paris en commun, pour cinq minutes maximum. Le projet de délibération DDCT 187.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Absolument mais mon ordinateur s'est éteint. Je suis désolée, il ne veut pas se rallumer, donc tout va bien. Il a eu peur de M. BOULARD, je crois. Je n'ai pas mon intervention. Sandra, tu ne l'as pas ? Je ne m'attendais pas que cela aille si vite.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Je vais donc mettre aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 187.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DDCT 187).

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la pénurie de personnel dans les crèches municipales et au manque de places disponibles.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 24 relatif à la pénurie du personnel dans les crèches municipales et au manque de places disponibles.

La parole est à Mme Véronique BUCAILLE, pour deux minutes maximum.

Mme Véronique BUCAILLE. - Madame la Maire, merci. Mes chers collègues, je parle ici au nom de ma collègue Sandra BOËLLE qui est souffrante.

Il y a deux ans, les crèches parisiennes comptaient près de 500 places supplémentaires à aujourd'hui et pourtant elles étaient déjà soumises à des tensions. La crise continue, se renforce, notamment sous l'effet d'une pénurie de personnels. Dans le 16e arrondissement, par exemple, 33 % des places restent encore gelées par manque de personnels, soit 215 berceaux dans les 9 crèches gérées par la Ville.

Cette situation crée une tension vive depuis la rentrée. De plus en plus de familles se retrouvent sans solution d'accueil et les listes d'attente s'allongent dramatiquement. Ce manque de personnel, tous métiers confondus, compromet la qualité et la continuité du service public. Il rend également la mission des mairies d'arrondissement extrêmement difficile. Elles sont l'interlocuteur unique des familles et cela dure depuis deux ans sans perspectives d'amélioration pour 2026.

Par ailleurs, certains projets de création de crèche accusent de très importants retards. Je pense notamment au programme porté par "Paris Habitat" rue Van Loo : la livraison était prévue en septembre 2024 pour une ouverture en mars 2025. Ce futur établissement géré par l'association "Apate" proposera 65 places, dont 30 % réservées aux enfants en situation de handicap jusqu'à 6 ans. Or, aujourd'hui, ni la mairie du 16e, ni l'association n'ont d'informations précises sur l'avancement du chantier.

Au nom de mon groupe, nous émettons le vœu que la Ville déploie enfin un véritable plan d'urgence pour recruter et affecter rapidement du personnel qualifié, afin de débloquent les places gelées, et que "Paris Habitat" communique un calendrier précis, réaliste et public pour accélérer la livraison des crèches en retard.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Johanne KOUASSI.

Mme Johanne KOUASSI. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère Madame BUCAILLE, vous me donnez l'occasion de répondre une nouvelle fois à un vœu, qui est désormais assez traditionnel, sur la pénurie de professionnels. Je vais vous répondre avec les éléments habituels, mais en actualisant, comme je le fais à chaque fois, les données pour le 16e arrondissement, parce que ce sont en effet les données qui intéressent le plus votre collègue, Mme Sandra BOËLLE, et je compte sur vous pour lui faire part de ces éléments.

En ce qui concerne le plan d'urgence de recrutement de personnels de la petite enfance, je tiens à remettre en perspective tout ce qui a été fait et ce, depuis de nombreuses années, mais on en voit aujourd'hui les fruits. Il y a eu une prime de 150 euros nets en juillet 2024 pour l'ensemble des personnels, la création d'un centre de formation des apprentis, une deuxième antenne de l'école des métiers de la petite enfance, un forum emploi à QJ qui a permis de recueillir un nombre important de candidatures, des partenariats avec des centres de formation, des collèges et un plan de communication d'ampleur.

Toutes ces actions ont permis de porter leurs fruits. Pour la première fois depuis le Covid, en cette rentrée scolaire 2025, le nombre de recrutements était supérieur à celui des départs, ce qui mécaniquement a permis d'accueillir un nombre d'enfants plus important. C'est vrai pour l'ensemble du territoire parisien, c'est vrai également pour le 16e arrondissement, dont l'offre en nombre de places d'accueil a progressé de 14 % entre 2024 et 2025.

Vous parliez des perspectives 2026. Je rappelle qu'il y aura l'ouverture d'un nouvel établissement boulevard Exelmans, qui accueillera dès le mois de janvier dix enfants avec une montée en charge progressive. Je tiens à rappeler également pour le 16e arrondissement qu'il est possible d'attribuer davantage de places, puisqu'à l'issue de la dernière commission d'attribution des places en crèche, seules 84 % des places ont fini par être pourvues.

Aussi, pour toutes ces raisons, j'émetts un avis défavorable à ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 24 déposée par le groupe LR-LCI, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au renouvellement du matériel informatique de la Ville et au boycott de la marque Hewlett-Packard.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 25 relatif au renouvellement du matériel informatique de la Ville et au boycott de la marque Hewlett-Packard.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, du groupe Communiste et Citoyen, pour deux minutes maximum.

C'est le vœu n° 25 relatif au matériel informatique de la Ville, Madame la Présidente.

J'invite tous les conseillers et les conseillères à bien se référer à l'ordre du jour et au déroulé, de façon que chacun soit prêt au moment où c'est à lui et à elle de parler, s'il vous plaît. Nous ne sommes qu'au deuxième jour, l'ordre du jour est long. Je vous invite tous.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, en bon profiteur de guerre, HP occupe un rôle clé dans l'appareil technologique israélien, en Cisjordanie notamment. L'entreprise fournit des systèmes informatiques, des bases de données et surtout des dispositifs biométriques utilisés dans les "check point", les services d'immigration et les prisons. Le système Basel, fondé sur la reconnaissance faciale et manuelle, permet l'identification, le fichage et le contrôle permanent des Palestiniens dans les territoires occupés.

Ces outils sont les fondations technologiques d'un régime d'apartheid basé sur la restriction des déplacements et la ségrégation administrative. Toute honte bue, HP a aussi choisi d'implanter des activités dans des colonies illégales en Cisjordanie, en violation flagrante du droit international.

Face à cette application directe dans l'oppression quotidienne du peuple palestinien, le boycott s'impose comme un levier citoyen pacifique et puissant. Refuser d'acheter HP, c'est refuser que l'argent public finance des technologies de surveillance utilisées pour priver de droits une population entière. Cette technique a fait ses preuves dans bien des combats, de l'apartheid en Afrique du Sud à la lutte pour les droits civiques aux Etats-Unis.

Notre groupe demande donc que l'entreprise HP soit rayée de la liste des fournisseurs informatiques de la Ville de Paris pour violation du droit international. Elle pourra ainsi choisir, conformément au Code de la concurrence français et de l'instauration des clauses sociales et environnementales que nous avons obtenu par notre vœu au dernier Conseil. Favorisons d'autres marques plus vertueuses pour la remplacer, refusons que la commande publique puisse être complice d'un système de domination, de surveillance et de violences institutionnalisées.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Johanne KOUASSI.

Mme Johanne KOUASSI. - Merci, Madame la Maire.

Le Conseil de Paris peut bien sûr émettre des vœux, y compris dans des domaines qui ne relèvent pas de sa compétence, dès lors que le vœu porte sur un sujet d'intérêt public local. Par exemple, sur la politique d'achat de matériels informatiques de la Ville, jusqu'ici tout va bien. Cependant, votre vœu consiste à demander l'exclusion d'une entreprise de nos marchés de fourniture de matériels informatiques. Or, le Code de la commande publique fixe limitativement les motifs d'exclusion d'une procédure de marché public : condamnation à une peine d'exclusion de la commande publique, liquidation judiciaire, travail dissimulé, conflit d'intérêts.

En outre, le droit de l'Union européenne peut exclure certaines entreprises de la commande publique, en raison de sanctions internationales prises contre un Etat. On peut citer, par exemple, des mesures restrictives au regard des actions de la Russie en Ukraine.

En dehors de ces hypothèses, la Ville ne peut exclure une entreprise de la commande publique pour des motifs autres que liés à l'objet du marché. Cela constituerait une atteinte à la liberté d'accès et l'égalité des candidats dans les marchés publics, c'est-à-dire un délit de favoritisme, article 432-14 du Code pénal.

Dans ces conditions, même si je saisis le sens de votre vœu, j'insiste sur le fait qu'il ne peut être adopté par notre Assemblée puisqu'il inviterait à commettre un délit. Pour cette raison, je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je suis saisie d'une demande d'explication de vote par le groupe LR-LCI.

M. Francis SZPINER ?

M. Francis SZPINER. - Evidemment, toutes les raisons juridiques qui ont été développées sont parfaitement justes et ce serait, de la part du Conseil, commettre un délit. Mais si j'interviens, c'est pour vous dire mon écœurement, Madame, alors que l'on vient à Sidney de tuer des gens en pleine fête de Hanouka...

Taisez-vous ! Je ne vous ai pas interrompue.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - On ne s'interrompt pas, s'il vous plaît.

M. Francis SZPINER. - Quand vous disiez des obscénités, je ne vous ai pas interrompue, alors maintenant vous n'allez pas m'empêcher de parler !

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Monsieur SZPINER, vous n'êtes pas obligé de hurler.

M. Francis SZPINER. - Si ! Si Mme PRIMET se tait...

Taisez-vous ! C'est honteux, Madame, vous devriez avoir honte...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Monsieur SZPINER, c'est moi qui préside la séance.

M. Francis SZPINER. - Sous couvert d'antisionisme, vous alimentez l'antisémitisme. Quand vous demandez qu'une entreprise commerciale soit assimilée à un Etat, à un Gouvernement et à une politique d'apartheid, vous alimentez l'antisémitisme ! Vous devriez avoir honte ! Ce que vous faites est répugnant.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur SZPINER.

Je mets aux voix le vœu n° 25 du groupe Communiste et Citoyen. Est-ce que votre vœu est maintenu, Madame PRIMET ? Le vœu est maintenu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2025 DAE 257 Désignation de la Directrice générale de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles (ESPCI).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 257 concernant la désignation de la directrice générale de l'Ecole supérieure de physique et de chimie industrielles (E.S.P.C.I.).

La parole est à Mme Elisabeth STIBBE, pour le groupe LR-LCI, pour cinq minutes maximum.

Mme Elisabeth STIBBE. - Merci, Madame la Maire. Nous revenons à un sujet plus consensuel.

Mes chers collègues, et vous, chère Marie-Christine LEMARDELEY, c'est avec grand plaisir que je prends la parole pour féliciter Mme Emmanuelle GOUILLART, dont la désignation au poste de directrice de l'Ecole supérieure de physique et de chimie industrielles, à l'issue du vote pour ce projet de délibération, ne fait aucun doute. En effet, chers collègues, je ne peux que vous enjoindre d'adopter cette proposition à l'unanimité.

Pourquoi ? Evidemment, ce n'est pas seulement pour adouber la nouvelle directrice présentée à ce poste à l'issue d'un processus de sélection rigoureux au plus haut niveau. Emmanuelle GOUILLART est la première femme qui va diriger l'E.S.P.C.I. fondée en 1882.

Normalienne, actuellement directrice scientifique de Saint-Gobain Research, elle connaît parfaitement le milieu industriel. Par ailleurs, son parcours antérieur de physicienne dans la recherche fondamentale, d'abord comme doctorante au C.E.A. Saclay, puis en recherche appliquée dans un laboratoire mixte C.N.R.S. Saint-Gobain, lui a apporté la maîtrise de l'interface recherche industrie génératrice d'innovations. Bref, Emmanuelle GOUILLART est faite pour ce poste, et réciproquement.

Outre ses qualités que je qualifierai de techniques, Mme GOUILLART se distingue aussi par sa volonté de faire progresser l'école en termes d'égalité femmes/hommes, de diversité sociale et de conditions de travail. J'y suis particulièrement attentive.

Deux mots sur l'égalité femmes/hommes dans l'enseignement supérieur et la recherche, milieu que je connais particulièrement bien pour en être issue. Le pourcentage de femmes professeurs des universités progresse lentement mais reste faible. En 2023, la part des femmes parmi les enseignants-chercheurs étaient de 45 % chez les

maîtres de conférences, très bien direz-vous, mais de seulement 23 % chez les professeurs. Alors où sont les femmes ? Se vaporisent-elles au cours de leur carrière ? Au 1er janvier 2025, 17 femmes et 47 hommes président des universités. En d'autres termes, les femmes n'occupent que 26 % de ces postes.

Pour ce qui concerne la gouvernance des organismes publics de recherche, la direction est majoritairement confiée à des hommes, à l'exception des ressources humaines. Le pourcentage de femmes à ce poste est de 33 %. Je précise que ces données sont en ligne sur le site du Ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il s'agit de statistiques toutes disciplines confondues, sachant que certaines filières sont beaucoup plus féminisées que d'autres. La part des femmes enseignantes-chercheuses titulaires dans la filière universitaire va de 64 % pour la filière langues et littérature à 15 % pour les mathématiques, en passant par 23 % en physique et 20 % en science de l'ingénieur. Je reviendrai sur ce dernier sujet dans une prochaine intervention.

Donc bravo, chère Mme GOUILLART, pour votre carrière étincelante et pour votre très proche nomination à la tête de l'E.S.P.C.I.

Pour conclure, je souhaite dédier mon intervention à Claudine Hermann. Physicienne, normalienne, agrégée de physique et docteur d'Etat ès sciences. Claudine fut la première femme à devenir professeur des universités à l'Ecole polytechnique en 1992. Elle a cofondé l'association "Femmes et Sciences", qui célèbre cette année ses 25 ans, et en a été la première présidente. C'est ainsi que nous avons fait connaissance. Elle s'est employée sans relâche à promouvoir les sciences auprès des jeunes, notamment les filles, afin de leur faire connaître les multiples formations et métiers scientifiques et techniques, et à défendre les femmes dans leur carrière. Les efforts continuent, les progrès sont lents et cette nomination d'une scientifique reconnue à la tête de l'E.S.P.C.I. est une victoire.

Mme GOUILLART, je me permets de parler au nom de la gente scientifique féminine, même si je n'en suis pas porte-parole, pour vous dire que nous sommes fiers de vous.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Merci beaucoup, Élisabeth STIBBE, d'avoir fait cette présentation chaleureuse de la nouvelle directrice de l'E.S.P.C.I. de Paris, Emmanuelle GOUILLART.

Comme vous l'avez dit, elle a été sélectionnée après un processus très rigoureux, notamment par un comité de recherche de candidatures qui a été présidé par Jean-Marc BERROIR, le directeur du département de physique de l'Ecole normale supérieure. L'appel à candidatures, qui a été réalisé en 2025, s'est conclu par la réception de 11 candidatures de très bonne qualité. Je voudrais insister sur le fait que ce nombre important montre que le poste est attirant, que l'école a une notoriété certaine. Le comité de sélection s'est ensuite réuni et a constitué une liste confidentielle de six candidats. Le comité scientifique international, dont je rappelle qu'il est présidé par Steven CHU, ancien ministre de Barack OBAMA et prix Nobel de physique, a auditionné les six candidats et a établi un classement de trois.

Conformément aux statuts de l'E.S.P.C.I., nous avons sollicité l'avis du président de l'université PSL, dont l'école est désormais composante. Puis nous avons auditionné - j'étais présidente de ce jury avec quatre représentants du comité de sélection - les trois candidats. Mme Emmanuelle GOUILLART a été classée en première position à l'unanimité des membres du jury. A chaque fois, c'est elle qui a été retenue pour être la première et le conseil d'administration de l'E.S.P.C.I. a également pris acte de ce choix.

Emmanuelle GOUILLART est née en 1981. Vous l'avez dit, elle est une ancienne élève de l'Ecole normale supérieure. Elle est docteur depuis 2024 en physique théorique. Elle a tout de suite été convaincue que les applications industrielles sont un formidable terrain de jeu pour l'application de la science fondamentale. Vous l'avez déjà dit et je ne vais pas insister, elle a rejoint le laboratoire mixte C.N.R.S. Saint-Gobain après sa thèse.

Elle a soutenu son habilitation à diriger des recherches à Sorbonne Université en 2019 et elle a intégré depuis 2020, juste après son habilitation à diriger des recherches, la direction scientifique de Saint-Gobain Research Paris, qui comporte 500 personnes. C'est le plus grand centre de R&D du groupe, où elle est chargée du développement des programmes exploratoires, des nouvelles compétences et des collaborations académiques.

Emmanuelle GOUILLART a impressionné l'ensemble des membres du jury par sa connaissance déjà profonde, sa compréhension intime de l'E.S.P.C.I., bien qu'elle n'en soit pas issue. Elle comprend l'environnement, les enjeux associés au poste et elle a su montrer comment son parcours très riche lui procurait de nombreux atouts pour renforcer le rayonnement de l'E.S.P.C.I. et pour lui permettre de relever les défis liés, par exemple, à la transition écologique ou à l'avènement de l'intelligence artificielle.

Elle a brillamment illustré une vision très claire des orientations qu'elle mettrait en œuvre, en termes de formations, de recherche et de relations avec le monde industriel, et aussi avec la Ville de Paris, ce qui n'est pas anodin, puisque vous savez bien que c'est la Ville de Paris qui est tutelle de cette école.

Elle a convaincu le jury de son attachement et de sa capacité à faire progresser l'école, vous l'avez dit, en termes d'égalité femmes/hommes. J'insiste moi aussi, comme vous l'avez fait très éloquemment, sur l'importance de ce thème, puisque les choses avancent mais très lentement. Récemment, l'école a entrepris une démarche très intéressante que nous allons poursuivre d'une colonie de vacances scientifique pendant les vacances de la Toussaint pour les jeunes femmes de première. Je pense que le fait d'avoir une personnalité rayonnante, rassembleuse, à l'écoute des autres, et une très grande scientifique à la tête de cette grande école sera aussi une manière de donner un modèle à des jeunes filles pour devenir scientifiques et prendre des postes de responsabilité.

Je suis donc très heureuse de cette prochaine nomination, puisque la nomination se fait conjointement avec moi-même, présidente du conseil d'administration, et le Ministre de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Espace. Il y aura un moment de tuilage, avec l'ancien directeur, Vincent CROQUETTE que je salue au passage, qui va initier Emmanuelle GOUILLART à tous les détails de la fonction de directeur de ce très bel établissement.

Merci donc de voter ce projet de délibération.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 257.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2025, DAE 257).

Je vous remercie.

Compte rendu de la 7e Commission.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous passons, conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, à la 7e Commission et je donne la parole à sa présidente, Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Madame la Maire, mes chers collègues, pour la dernière Commission de l'année, j'ai souhaité accueillir pour une audition M. Julien TALPIN, directeur de recherche en science politique au C.N.R.S. et membre de l'Observatoire des libertés associatives. Il nous a livré ses réflexions, un exposé particulièrement intéressant sur les relations entre les pouvoirs publics et les associations, et la nécessité dans cette relation d'imaginer des relations partenariales qui garantissent la liberté associative.

Cette réflexion intervient dans un contexte où les alertes du monde associatif se multiplient sur les entraves qui sont régulièrement portées à son autonomie : des entraves financières au moyen de coupes dans les subventions, quand une association prend des positions qui ne plaisent pas à celles et ceux qui les votent, des entraves plus symboliques avec des associations accusées d'écoterrorisme, par exemple, et les entraves administratives et judiciaires avec le contrat d'engagement républicain, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler et de remettre en cause ici, à l'initiative du Conseil parisien des associations.

Aussi, 27 % des associations déclarent des formes variées d'autocensure pour se prémunir de sanctions éventuelles. Parmi celles qui en sont le plus fréquemment la cible, le secteur de l'écologie est en première ligne. On pense évidemment aux "Soulèvements de la Terre", mais aussi à de petites associations environnementales, qui se sont vues privées de leurs locaux ou de subventions parce qu'elles contestaient des politiques publiques. Je pense également à des associations féministes qui sont particulièrement concernées, notamment "Le Planning Familial", ainsi que les associations antiracistes ou de soutien aux exilés.

Il est donc important de rappeler, ici dans notre hémicycle, que les associations jouent un rôle déterminant dans le débat public et qu'elles n'ont pas à s'astreindre à une quelconque neutralité politique, dès lors bien évidemment qu'elles n'opèrent pas dans le cadre d'une délégation de service public. Il en va du respect d'une liberté fondamentale, la liberté associative, et de notre démocratie.

Concernant maintenant nos travaux et les projets de délibération que nous allons voir, Pierre RABADAN, comme à son habitude, est revenu sur plusieurs dossiers, dont celui sur la sécurité et la lutte contre le voyeurisme dans les piscines municipales. Vous vous souvenez que, suite à des signalements, nous avons opté pour la décision de faire une analyse, un rapport et des mesures. Ils ont été présentés, déjà dans un premier temps, dans une réunion spécifique animée par Pierre RABADAN et ils ont donné derrière des mesures particulières sur lesquelles nous sommes revenus, telles que la formation des personnels, la communication dans les piscines avec des affiches ciblées que vous avez certainement déjà vues, et toute une réflexion sur les flux de circulation et le réaménagement des équipements pour prévenir ces comportements et une meilleure prise en charge des signalements.

Par ailleurs, il a fait le point sur la sortie du plastique à usage unique, qui figure parmi les grandes ambitions formulées dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques, en privilégiant le verre ou le plastique réutilisable ou des verres consignés dans toutes les infrastructures pérennes. Cela nécessite parfois des

aménagements assez conséquents. L'intégralité de nos équipements n'est pas encore totalement opérationnelle, mais il faut reconnaître qu'un virage majeur a été engagé.

Pierre RABADAN nous a présenté également son budget. Pour cette dernière Commission de l'année, chacun des adjoints a présenté celui correspondant à ses délégations.

Dans les projets de délibération que nous étudierons aujourd'hui, on retrouve le sujet de la Seine, avec une convention de partenariat avec l'Entente Axe Seine pour le développement du transport fluvial de marchandises, la mise à disposition des stades Léo Lagrange et Léo Bonvoisin avec la ville de Vincennes ou la future délégation de service public pour l'espace sportif Pailleron dans le 19e et d'autres projets de délibération s'y ajoutent.

Concernant Arnaud NGATCHA, outre le budget, nous allons revenir notamment sur la création à Paris d'un "hub" ONU-Habitat consacré au logement social, le rapport et le vœu du Conseil parisien des Européens que nous recevrons demain matin, le partenariat technique avec la ville de Jéricho ou encore une aide d'urgence pour le Soudan avec les O.N.G. "Acted", "Plan International" et "Action contre la Faim". Enfin, Arnaud NGATCHA nous a présenté le budget d'Anouch TORANIAN et cinq projets de délibération co-rapportés pour la vie associative et la participation citoyenne.

Pour conclure, permettez-moi de revenir sur la rencontre en fin de Commission avec Gültan KISANAK, ex-députée du HDP, parti d'opposition kurde, et ex-maire très emblématique de Diyarbakir, condamnée et détenue entre 2015 et 2024 suite à la vague de répression contre les maires kurdes portée par ERDOGAN. Elle était accompagnée des co-maires actuels, Serra BUCAK et Dogan HATUN, ainsi que de nombreux élus de la ville de Diyarbakir. Ils sont venus à Paris pour recevoir le prix Danielle Mitterrand. Dans la continuité du vœu que nous avons adopté en Conseil de Paris, il y a un an, je souhaite dire à nouveau que nous leur apportons tout notre soutien, afin qu'ils puissent administrer librement leurs populations.

Je vous remercie pour les travaux que vous allez faire et bonne fin d'année.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

2025 DGRI 47 Accord de contribution pour l'implantation d'un bureau du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) à Paris.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 47 relatif à un accord de contribution pour l'implantation d'un bureau du programme des Nations Unies pour les établissements humains à Paris.

La parole est à Mme Élisabeth STIBBE, pour le groupe LR-LCI.

Mme Élisabeth STIBBE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la gestion financière de ces douze dernières années, durée de vos mandats successifs, a cruellement manqué de rigueur et représente la parfaite application de la formule : les dépenses d'hier sont les dettes d'aujourd'hui et les impôts de demain.

Pour corriger cette trajectoire, qui est en train de mener Paris à la ruine, notre responsabilité d'élus nous oblige à la plus grande vigilance sur l'emploi des crédits à venir. En des circonstances plus prospères, nous aurions eu infiniment plus de latitude pour envisager le financement de programmes tel qu'ONU-Habitat, mais l'heure est plutôt à la lassitude.

Il va sans dire que nous soutenons la philosophie de cette agence des Nations Unies chargée de promouvoir le développement urbain durable et l'accès à un logement décent pour lutter contre les inégalités, la pauvreté, l'insécurité et les risques environnementaux. En revanche, ce que nous contestons, c'est que la Ville soutienne à grands frais le déploiement de ce fameux hub dans une chronologie qui nous interroge.

En effet, Mme HIDALGO a mené, au cours des dernières années, une campagne active mais infructueuse pour prendre la tête du Haut-Commissariat aux Réfugiés, qui entretient des liens avec ONU-Habitat, notamment pour le relogement des déplacés. Elle n'avait d'ailleurs jamais caché cette ambition en affirmant dès 2014, je la cite : "Après mon mandat à Paris, je ferai de l'international".

La planification diplomatique et technique de ce projet a pris du temps, mais on peut imaginer sans mal que la pleine satisfaction eût été atteinte avec l'aboutissement de sa nomination à l'ONU, concurremment à l'installation d'un bureau ONU-Habitat à Paris. L'orientation de son action municipale lui aura bel et bien permis de développer un vaste réseau et de parfaire son C.V. pour correspondre aux attentes du poste. Cela a déjà été souligné lors de cette séance. Après sept voyages à l'international en 2023, dix en 2024 et dix-neuf en 2025, la Maire de Paris aura vraiment mis toutes les chances de son côté pour décrocher cette place si convoitée et ce, aux frais du contribuable parisien.

La Ville de Paris s'engage dans cet accord de contribution à apporter un soutien financier de 110.000 euros par an - la durée m'échappe et vous me la rappellerez, Monsieur NGATCHA - renouvelable deux fois. Cela aurait pu être la touche finale d'une campagne menée durant six longues années au détriment de l'intérêt général des Parisiens.

Parce que les caisses de la Ville sont vides, et que les liens entre la proposition de cette contribution et les intérêts personnels de Mme HIDALGO sont trop troubles, nous nous opposerons avec fermeté à ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Conseillère de Paris, chère Élisabeth STIBBE, je vais vous redire calmement ce que j'ai eu l'occasion de vous dire par téléphone, puisque j'avais pris la peine de vous appeler et cela aurait évité une certaine forme de caricature. Je sais que nous sommes bientôt en élections municipales, donc toutes les outrances sont permises, mais là vous avez dit des choses qui vont à l'encontre même de ce qu'a demandé le Gouvernement de la France, auquel appartient, je vous le rappelle, Mme DATI en tant que Ministre de la Culture. Mais je vais venir dans les détails...

Si, cela a un rapport, puisque cela n'a rien à voir avec la volonté de la Maire de Paris dans le cadre d'une campagne et que vous imputez une décision que nous prendrions dans le cadre de cette campagne. Mais je vais expliquer cela et je pense que vous le comprendrez très bien.

2,8 milliards, c'est le nombre de personnes mal-logées dans le monde. Alors que l'on constate l'augmentation du nombre de personnes sans abri, des difficultés en matière d'accessibilité financière, des marchés du logement de plus en plus spéculatifs, n'oublions pas que l'accès à un logement de qualité et abordable est un droit humain. Ce droit à un logement décent contribue aussi à la durabilité climatique, la création d'emplois, la croissance du revenu national et à l'amélioration de l'accès à la santé et à l'éducation. C'est la raison pour laquelle les Nations Unies ont fait de l'accès au logement décent la première cible du 11e objectif de développement durable de l'agenda 2030.

Partout, les populations marginalisées ou à faible revenu sont les plus vulnérables face à l'insécurité du logement. C'est dans ce contexte que le développement de logements sociaux inclusifs et résilients au changement climatique est au cœur des travaux qu'ont mené différents acteurs à tous les niveaux, international, national et surtout local, avec l'objectif commun suivant : loger le mieux possible à un prix abordable en associant l'ensemble des parties prenantes et en favorisant la coopération.

Dès l'été 2024, la Ville de Paris, en lien avec le Ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères, a approfondi sa collaboration avec ONU-Habitat, l'agence onusienne spécialisée qui promet à la fois le développement durable des villes et l'accès au logement décent pour toutes et tous. Ces travaux ont abouti en mai 2025 à la signature de deux lettres d'intention formalisant l'engagement croisé de trois partenaires : le comté de Nairobi, siège d'ONU-Habitat pour la création d'un bureau de l'agence onusienne dédiée à ces problématiques.

Cet engagement a été renouvelé, ici à Paris en septembre, en marge de la Conférence sur les proximités urbaines et durables, avec la directrice exécutive d'ONU-Habitat, le Ministre français délégué chargé de la Francophonie et des partenariats internationaux.

Ce dispositif de "hub" thématique ONU-Habitat existe déjà dans plusieurs villes internationales : Montréal, Hambourg et Bonn, dont les maires ne concourraient pas à être hauts-commissaires aux réfugiés.

Consacré à des thématiques, telles que l'urbanisme durable, l'ingénierie face au changement climatique ou encore la résilience urbaine, l'ambition de ce nouveau partenariat est d'ouvrir un bureau d'ONU-Habitat dédié au logement social à Paris dès 2026. Durant sa phase de lancement, le "hub" aura notamment pour mission de mobiliser des ressources pour financer ses activités, ses projets et son fonctionnement. Des discussions sont d'ores et déjà engagées, notamment avec la Commission européenne.

Cette antenne parisienne constituera un centre de connaissances, d'expertise et de plaidoyers à l'échelle mondiale, promouvant le logement comme un bien public et un droit humain fondamental. Ce "hub" pourra accompagner les gouvernements nationaux ou locaux et les institutions des pays du Nord dans le renouvellement de leurs programmes de logement social. Il agira aussi comme une plateforme de coopération technique et institutionnelle Nord-Sud.

La Ville de Paris est un exemple remarquable de l'engagement dans le domaine du logement social abordable. En effet, depuis 2001, Paris a augmenté son offre de logements sociaux qui est passée de 13 % du parc immobilier à 23,5 %, avec un objectif de 30 % en 2035. Cet engagement fort de notre Capitale en a fait un lieu idéal pour accueillir ce nouveau "hub" d'ONU-Habitat...

Madame STIBBE, j'explique cela pour vous, parce que vous discutez.

Il permet à notre Ville de faire rayonner ses expertises de bonnes pratiques municipales, en termes de politique du logement, et son intégration dans notre implication urbaine.

Afin de soutenir le fonctionnement de ce hub, il est ainsi proposé que la Ville de Paris apporte un soutien financier de 110.000 euros par an, renouvelable deux fois, et qu'elle mette à disposition deux salariés à temps plein et des locaux. L'implantation de cette antenne d'une organisation multilatérale à Paris est bien entendu portée par l'Etat français, et tout particulièrement par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Ainsi, dans la continuité de la lettre d'intention du Ministre délégué aux partenariats internationaux et de la Francophonie signée en 2025, un accord de siège est en cours de finalisation entre le M.E.A.E. et ONU-Habitat, dont la signature est prévue dans les prochains mois. Cet accord de siège permettra de conférer une existence légale à l'antenne en droit interne français. Dans l'intervalle, une aide de confort du M.E.A.E. adressée à ONU-Habitat garantira l'octroi des privilèges et l'immunité nécessaire à la structure. Enfin, le M.E.A.E. prévoit également un soutien financier important, afin d'accompagner l'installation du bureau dès sa première année.

En se positionnant comme un partenaire majeur du "hub" au côté du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Paris renforce son influence européenne et internationale dans la continuité du plaidoyer déjà engagé au sein des alliances des maires européens pour le logement, tout en consolidant son rôle dans la coopération technique, notamment Nord-Sud et de ville à ville. Cette implication offrira enfin aux acteurs parisiens du logement social, notamment aux bailleurs, l'opportunité d'accroître leur visibilité internationale, de faciliter l'accès au financement, contribuant ainsi au rayonnement de Paris, à son ambition, et à s'affirmer comme Capitale mondiale du développement durable.

Cela n'a donc absolument rien à voir avec la candidature de la Maire de Paris à l'ONU.

Merci, Madame.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 47.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DGRI 47).

2025 DGRI 63 Convention de co-organisation entre la Ville de Paris et l'ambassade du Vietnam pour l'organisation du Nouvel an vietnamien le 12 février 2026.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 63 et l'amendement technique n° 26 qui s'y rattache. Je crois que ce n'est qu'un amendement technique, Monsieur NGATCHA ?

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Oui.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 26 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 26 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 63 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DGRI 63).

2025 DGRI 64 Avenant à la convention entre la Ville de Paris et "Eau de Paris" pour la mobilisation d'expertise dans le cadre de la coopération entre la Ville de Paris, la Municipalité de Jéricho et la Jenin West Water Utility (JWWU).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 64 qui est un avenant à la convention entre la Ville de Paris et "Eau de Paris" pour la mobilisation d'expertise, dans le cadre de la coopération entre la Ville de Paris, la municipalité de Jéricho et la Jenin West Water Utility.

La parole est d'abord à M. Richard BOUIGUE, pour le groupe Paris en commun, pour cinq minutes maximum.

M. Richard BOUIGUE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, l'accès à l'eau n'est pas une faveur humanitaire, c'est un droit fondamental, un droit sans lequel il n'y a ni santé publique, ni dignité humaine, ni stabilité sociale.

Avec ce projet de délibération, la Ville de Paris réaffirme son engagement constant en faveur de l'accès à l'eau potable dans les territoires palestiniens. Il s'inscrit ici dans une coopération technique engagée dès 2009 dans le cadre du dispositif Solidarité eau et de la loi Oudin-Santini. Il repose sur un principe clair : l'eau est un bien commun qui doit être géré dans l'intérêt des populations.

Dans la vallée du Jourdain, l'eau n'est pas rare, mais son accès demeure profondément inégal et source de tensions durables. Les coupures répétées font de l'approvisionnement en eau un combat quotidien. Ces derniers mois, les opérations de l'armée israélienne en Cisjordanie ont pu fragiliser des infrastructures hydrauliques. C'est au regard de ce contexte que l'avenant proposé vise à prolonger la convention avec Jéricho jusqu'à la fin de l'année 2026.

Au cœur de cette coopération se trouve l'engagement d'"Eau de Paris", en tant qu'opérateur public du service de l'eau. "Eau de Paris" met au service de Jéricho une expertise reconnue, fondée sur une gestion publique, transparente et équitable de la ressource en eau. Le transfert de compétences, qui consiste ici en l'amélioration du rendement du réseau, des dispositifs de comptage, de la lutte contre les fuites, du pilotage technique, poursuit un objectif simple et politique à la fois : garantir un accès plus juste, plus fiable et plus continu en eau potable.

Malgré un contexte géopolitique perturbé, on est en point et en passe d'atteindre les objectifs qui sont poursuivis avec cette coopération. Cette coopération démontre donc sa pertinence, surtout lorsqu'elle s'inscrit dans le temps long et qu'elle mise sur le service des droits essentiels aux populations.

Dans un moment où l'aide internationale est remise en cause, Paris fait un choix, celui de tenir son cap. Pour toutes ces raisons, ce projet mérite notre approbation et notre soutien.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Monsieur le Conseiller de Paris, cher Richard BOUIGUE.

Chers collègues, depuis 2022, la Ville de Paris, "Eau de Paris", la municipalité de Jéricho et la régie des eaux de Jenin West mènent ensemble un projet de coopération technique, visant à renforcer les services essentiels d'eau et d'assainissement.

Alors qu'aucun élu ne s'était rendu dans les territoires palestiniens depuis 2015, mon collègue Dan LERT et moi-même nous sommes rendus à Bethléhem et à Jéricho en octobre 2022 afin de développer l'action de la Ville de Paris. Le jour même de notre arrivée, nous avons rencontré le maire d'Al Yamoun, alors Chef du Board de la Régie des Eaux de Jénine-Ouest. Nos actions ont permis le lancement de ce même projet.

Malgré la guerre au Moyen-Orient et la montée des violences dans la bande de Gaza, depuis l'attaque terroriste du Hamas du 7 octobre 2023, qui a provoqué la détresse humaine que nous connaissons, ce projet n'a jamais été interrompu. Nous n'avons jamais abandonné notre coopération avec les villes palestiniennes de Jéricho et de Jenin. Bien que la situation soit tendue et qu'il y ait des freins à l'importation de matériaux, à la circulation également de ces matériaux, nous avons assuré la continuité de cette coopération essentielle et de l'action internationale de la Ville de Paris dans les territoires palestiniens.

A Jéricho, le projet a permis de moderniser le pilotage et d'améliorer le rendement du réseau d'eau potable, de diversifier les sources d'approvisionnement, tout en améliorant la rentabilité commerciale de la régie municipale. Grâce à la modernisation du réseau, les fuites d'eau sont mieux détectées et localisées, et les activités de restructuration permettront à terme d'assurer un service de continuité d'eau potable.

A Jenin West, l'étude de faisabilité a permis d'examiner la réutilisation des eaux usées pour l'agriculture, ouvrant la voie à d'importants financements internationaux dès 2026 pour les futures infrastructures d'assainissement.

Ce projet illustre donc de manière concrète la pertinence de la coopération décentralisée et de l'aide au développement. Institutionnellement d'abord, car il renforce les liens entre les collectivités. Humainement surtout, puisqu'il contribue à sécuriser l'accès à l'eau potable, à stabiliser un service vital pour les habitants et à répondre à des besoins de base dans un contexte d'urgence.

C'est pour toutes ces raisons que je vous appelle à voter ce projet de délibération.

Merci, Madame la Maire.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 64.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DGRI 64).

2025 DGRI 65 Convention de co-organisation entre la Ville de Paris et "Combat Antisemitism Movement" pour le Sommet des Maires européens contre l'antisémitisme les 19 et 20 novembre 2025.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 65 qui est une convention de co-organisation entre la Ville de Paris et "Combat Antisemitism Movement" - pardon pour mon accent moyen - pour le Sommet des maires européens contre l'antisémitisme des 19 et 20 novembre 2025.

Pour commencer, la parole est à Alexis GOVCIYAN, pour le groupe MoDem et Indépendants, pour cinq minutes maximum.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, vous nous soumettez aujourd'hui une convention à conclure entre la Ville de Paris et l'organisation "Combat Antisemitism Movement", relative à l'organisation d'un Sommet des maires européens contre l'antisémitisme qui s'est déjà tenu les 19 et 20 novembre 2025, et vous sollicitez aujourd'hui notre approbation.

Aux côtés de "Combat Antisemitism Movement" depuis 2021, je souhaite en premier lieu saluer l'engagement exemplaire de l'ensemble de ses dirigeants. Je tiens à leur réaffirmer le soutien plein et entier de notre groupe MoDem et Indépendants dans ce combat fondamental.

Comme vous le savez, le groupe MoDem et Indépendants est pleinement mobilisé dans la lutte contre l'antisémitisme. C'est donc en cohérence avec cet engagement que nous voterons en faveur de ce projet de délibération.

Cette détermination est d'autant plus nécessaire que l'actualité toute récente, marquée par des attentats antisémites survenus à Sidney, nous rappelle tragiquement que la haine des Juifs n'appartient ni au passé, ni à un seul territoire, mais constitue une menace globale bien réelle, persistante et violente.

Pour autant, la méthode retenue par l'Exécutif parisien pour l'organisation et le suivi de cet événement pourtant majeur nous étonne, car le sommet s'est tenu alors même que le Conseil de Paris était réuni en séance plénière au mois de novembre dernier. Pourquoi cette convention n'a-t-elle pas été soumise au vote à cette occasion ? D'autant plus que nous avons précisément débattu, lors de la séance de novembre, du Plan parisien de lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Ce contexte aurait offert un cadre particulièrement pertinent pour engager une réflexion collective sur la portée politique de ce sommet, sur ses objectifs et sur les engagements concrets que la Ville entendait en tirer. Or, le projet de délibération qui nous est soumis aujourd'hui intervient a posteriori, sans qu'aucun élément précis ne nous soit communiqué sur le contenu du programme, la nature des échanges ou les conclusions des travaux.

Vous affirmez dans votre projet de délibération que l'accueil pour Paris de ce sommet devait permettre d'adresser un message fort, de produire des retombées directes pour les Parisiennes et les Parisiens, d'alimenter les politiques éducatives, culturelles et citoyennes locales, de renforcer la prévention des discriminations, de consolider le vivre-ensemble dans la Capitale. Mais qu'en est-il concrètement ? Quels enseignements en ont été tirés et quels effets mesurables peuvent aujourd'hui être identifiés ?

Si ce projet de délibération nous avait été soumis en amont de la tenue du sommet, nous vous aurions demandé d'aller au-delà de déclarations d'intention pour inscrire cette initiative dans une réflexion politique de fond sur la lutte effective contre l'antisémitisme et contre l'antisionisme. Nous vous aurions également interrogés sur le décalage persistant entre cette volonté affichée et la tolérance, dont ont bénéficié pendant des mois certaines initiatives, prises de position ou expressions émanant de membres de votre majorité, visant Israël et son peuple jusqu'à les accuser parfois de crimes génocidaires.

Vous avez sans doute eu des réponses à ces interrogations légitimes, mais nous les attendons avec attention.

Merci.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Jack-Yves BOHBOT, pour le groupe LR-LCI.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, dans le contexte de globalisation de l'antisémitisme, l'organisation d'un tel sommet, un sommet européen à Paris, est un symbole fort. Les coorganisateurs de cet événement avec la Ville de Paris étaient l'association "Combat Antisemitism Movement" qui compte parmi ses membres les plus éminents, notamment Natan SHARANSKY, ancien prisonnier politique de la Russie soviétique et pour la libération duquel je m'étais, il y a quelques années, mobilisé. Figure également le courageux père Patrick DESBOIS, auteur d'un ouvrage remarquable

"La Shoah par balles" et artisan infatigable du dialogue interreligieux. Ce sommet international n'était donc pas une énième réunion pour condamner l'inadmissible, ce sommet était un hymne à la fraternité et au dialogue.

Cent trente villes, 130 élus de villes européennes de 35 pays étaient présents à Paris pour ce sommet, auquel nous avons participé aux côtés de Jérémie REDLER, le maire du 16^e arrondissement, et lors duquel le prix du courage a été remis à Lassana BATHILY, qui avait sauvé les clients de l'Hypercacher de Vincennes lors de la prise d'otages de 2015.

Disons-le d'emblée, la lutte contre l'antisémitisme est une exigence morale et un devoir républicain. Ce combat devrait transcender les clivages politiques, il devrait rassembler toutes les consciences démocratiques. Malheureusement, il n'y a pas de répit à la violence inouïe des nouveaux antisémites et dimanche, ce dimanche, des familles juives ont été visées sur une plage à Sidney, alors qu'elles célébraient Hanouka, la fête des lumières. Ceux qui célébraient la lumière ont été frappés par les ténèbres.

Il n'y a pas de justification possible à l'antisémitisme. La volonté de tuer des Juifs à Toulouse, à l'Hypercacher, le 7 octobre en Israël ou à Sydney était la même : tuer des Juifs parce qu'ils sont juifs. Nous devons combattre tous ensemble l'antisémitisme. C'est plus qu'un devoir, c'est une fidélité à la République.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Alice TIMSIT, pour le groupe "Les Écologistes".

Mme Alice TIMSIT. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, accueillir à Paris le Sommet des maires européens contre l'antisémitisme va bien au-delà du symbole. Je crois que c'est une responsabilité politique qui est à la hauteur de la gravité du moment. Les 19 et 20 novembre derniers, c'est plus de 100 maires et élus locaux qui sont venus de toute l'Europe pour s'engager et échanger très concrètement autour de la lutte contre l'antisémitisme.

Paris n'est pas seulement une capitale, Paris, c'est une ville de lumière, c'est une ville de mémoire, c'est une ville de droit, c'est une ville où les héritages coexistent et se nourrissent les uns, les autres. En accueillant ce sommet, je crois que notre Ville affirme haut et fort que la lutte contre l'antisémitisme, déjà au cœur de nos politiques publiques, est également indissociable de la défense de toutes les libertés et de la dignité de chacun.

La résurgence de la haine antisémite sous toutes ses formes est une attaque directe contre notre démocratie, contre la promesse républicaine également, et je veux souligner le rôle crucial des villes dans cette lutte. Ce sont les villes, ce sont les maires qui agissent au plus près du réel, que ce soit dans les écoles ou dans l'espace public, au sein des politiques culturelles et éducatives.

Je suis allée à ce sommet qui était en marge du Conseil de Paris en novembre dernier. Ce sommet a été un lieu de coopération concrète, de partage d'outils et ce, au-delà des déclarations d'intention. Je rejoindrai toutefois mon collègue Alexis GOVCIYAN et j'ai une interrogation assez simple : pourquoi ce projet de délibération a été soumis au vote de notre Assemblée a posteriori de la tenue de l'événement ? Je pose la question très ouvertement : qu'est-ce qui a justifié cela ? Pourquoi ne pas nous l'avoir présenté avant, parce que c'est démocratiquement questionnable ?

Nous soutiendrons évidemment cette convention, car ce sommet renforce, a renforcé et renforcera, je n'en doute pas, la prévention de l'antisémitisme. Il consolide également le vivre ensemble à Paris et au-delà. Toutefois, nous aimerions également avoir une réponse à nos interrogations.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je donne la parole à Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, dimanche dernier, l'attentat antisémite perpétré sur la plage de Bondi à Sidney, alors que les familles célébraient Hanouka, a bouleversé et horrifié le monde entier. Face à l'indicible, nos pensées vont avant tout aux victimes, à leurs proches et à celles et ceux dont la vie a été brisée à jamais. Nous pensons tout particulièrement à la famille de Dan ELKAYAM, jeune ingénieur français de 27 ans, fauché alors qu'il partageait un moment de célébration et de paix.

Ce dimanche, ce n'est pas seulement des individus qui ont été attaqués, mais une communauté entière, visée pour ce qu'elle est, pour ses croyances, pour ses rites. Ce crime nous rappelle avec une brutalité insoutenable que l'antisémitisme est une négation de l'humanité et de l'autre.

Comme le rappelle ce projet de délibération, à Paris, les droits humains ne sont pas un héritage figé mais une exigence vivante, quotidienne, fidèle à l'esprit de la déclaration de 1789.

Cette attaque, la plus meurtrière qu'ait connue l'Australie depuis près de trente ans, nous confronte à une terrible vérité : l'antisémitisme tue partout, même sur des terres que l'on croyait éloignées de nos tragédies historiques. Il est aujourd'hui un fléau mondialisé. Face à cette barbarie, il ne peut n'y avoir ni silence, ni ambiguïté.

L'antisémitisme n'a pas sa place, ni à Paris, ni ailleurs. D'ailleurs, l'antisémitisme, tout comme le racisme, n'est pas une opinion mais un délit et une attaque contre la démocratie elle-même.

Dans le drame de Sidney, le courage d'Ahmed AL-AHMED, qui a désarmé un assaillant au péril de sa vie, rappelle l'essentiel : face à la haine, l'humanité l'emporte.

Les Juifs de France refusent de vivre dans la peur ou de disparaître de l'espace public, ils veulent vivre simplement. Ce droit est non négociable et notre soutien est indéfectible. Aucun groupe social ou religieux ne doit jamais avoir à se justifier d'exister.

Le mois dernier, nous avons adopté le Plan parisien de lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Ce plan affirme des priorités claires : ne jamais laisser les victimes seules, investir dans l'éducation et la prévention dès le plus jeune âge, et porter une parole publique ferme sans aucune ambiguïté.

A Paris, le racisme et l'antisémitisme ne sont pas des opinions, mais bien des délits et des atteintes à la démocratie. Rappeler ce plan aujourd'hui, c'est dire que face à la haine, Paris ne se contente pas de mots, elle agit, elle protège et elle assume pleinement son rôle de capitale des droits humains.

Mon intervention devait s'arrêter à cet endroit, justement pour ne pas tout mélanger, mais je souhaitais répondre à M. SZPINDER qui me dénie le droit de critiquer la politique du gouvernement israélien, comme j'ai pu critiquer par le passé les politiques d'apartheid en Afrique du Sud. Pourtant, cela n'a rien à voir avec de l'antisémitisme. Ces amalgames délétères sont contre-productifs et doivent s'arrêter. Rien ne m'empêchera de critiquer un gouvernement qui continue chaque jour de tuer des Palestiniens à Gaza et en Cisjordanie : plus de 400, dont plus de 140 enfants, depuis les accords de cessez-le-feu. Il ne faut pas tout mélanger et c'est une responsabilité de le faire.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. David ALPHAND, pour le groupe Changer Paris, pour cinq minutes maximum.

M. David ALPHAND. - Nous avons été élus, aux mois de juin et juillet 2020, et nous arrivons à quelques semaines du terme du mandat qui nous a été confié par les Parisiens. C'est le moment de tirer quelques bilans et quelques enseignements.

Je dois dire que, dans l'exercice de ce mandat, s'il y a bien une chose qui m'aura marqué de nos débats et que je veux ressortir à cette occasion cet après-midi, ce sont les débats que nous avons eus autour de la question de la lutte contre l'antisémitisme et l'antisionisme. Je crois que c'est l'honneur de notre Conseil d'avoir toujours su apporter une réponse ferme et forte.

On peut évidemment déplorer quelques ambiguïtés sur certains bancs, mais je crois qu'il est l'honneur de Paris de mener ce combat et, de ce point de vue, le sommet, qui réunissait voilà quelques jours des maires européens pour ce que mon collègue, Jack-Yves BOHBOT, a qualifié d'hymne à la fraternité et au dialogue, doit être salué.

On le voit bien, le rôle des villes est éminent dans ce combat. La plage de Sidney a connu un nouvel attentat perpétré, il y a trois jours, et cette solidarité, ce combat, c'est un combat que l'on mène à Paris, mais il est utile que tous les élus, quelles que soient les frontières, s'y retrouvent.

Un Premier Ministre, Manuel VALLS, avait dit voilà quelques années : "La France ne serait pas la France sans les Juifs". Je crois que Paris ne serait pas Paris sans les Juifs. C'est bien ce qui nous réunit aussi cet après-midi pour voter avec beaucoup d'enthousiasme ce projet de délibération.

Merci.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre à toutes et tous, je donne la parole à Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Mesdames les Conseillères de Paris, Messieurs les Conseillers de Paris.

Tout d'abord, vraiment merci beaucoup à tous ceux qui ont exprimé des mots de soutien et tous ceux aussi qui se sont rendus à cette convention.

Je vais répondre d'abord à des critiques sous-jacentes. Réunir un tel événement était extrêmement compliqué et les organisateurs nous ont demandé d'agir rapidement. Ceux qui travaillent sérieusement savent qu'il y a une instruction avant que l'on passe en Conseil de Paris. Je crois que ceux qui ont exprimé des critiques sur ce sujet savent combien il y a du temps pour une administration avant de présenter devant vous un vote. En l'occurrence, ce mouvement, cette organisation nous a demandé d'agir rapidement pour que l'on organise cet événement et je pense que l'important était de l'organiser. Voilà. Merci à ceux qui ont eu l'élégance de ne pas relever cela.

Chers collègues, tout d'abord, je voudrais prendre un instant pour dire toute l'horreur et la douleur qui était la mienne, ainsi que la vôtre, celle des Français et le monde entier, face à l'attentat antisémite d'une violence inouïe qui

a frappé dimanche soir la plage de Bondi près de Sidney en Australie. Pendant près de dix minutes, un père et son fils ont ouvert le feu, à plus de quarante reprises, sur une foule rassemblée pour célébrer la fête juive de Hanouka. Quinze personnes ont été assassinées, âgées de 10 à 87 ans, 42 autres ont été blessées, une fillette de 10 ans a succombé à ses blessures à l'hôpital.

Le Premier Ministre australien, Anthony ALBANESE, a eu les mots justes en dénonçant un acte purement maléfique, antisémite et terroriste, une attaque ciblée contre les Juifs australiens.

Je veux aussi avoir une pensée particulière pour les proches de Dan ELKAYAM, jeune Français de 27 ans, ingénieur informatique, passionné de sport et de voyages, installé en Australie depuis un an et dont la vie a été fauchée par cette haine meurtrière. Nous adressons nos pensées les plus sincères aux familles endeuillées, aux blessés et à l'ensemble de la communauté juive.

Enfin, je veux saluer le courage d'un homme, Ahmed AL-AHMED, qui n'a pas hésité à soustraire son fusil à l'un des assaillants, sauvant ainsi de nombreuses vies. Il incarne l'humanité dans ce qu'elle a de meilleur.

Cet attentat nous appelle, mais cet attentat nous rappelle à une vérité brutale : l'antisémitisme n'est ni résiduel, ni marginal. Il est un fléau mondial, ravivé avec une intensité dramatique depuis les attaques barbares perpétrées par les terroristes du Hamas le 7 octobre 2023.

Depuis cette date, les actes antisémites explosent en France comme partout dans le monde. En 2023, 1.676 faits antisémites ont été recensés dans notre pays, soit une augmentation de 280 % par rapport à 2022. Aujourd'hui, l'antisémitisme représente à lui seul 62 % de l'ensemble des faits antireligieux recensés, loin devant les faits antichrétiens, antimusulmans, selon les données de la Délégation interministérielle de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT.

Cette réalité est insupportable, elle repose sur des mécanismes que nous devons nommer avec précision : l'amalgame, la stigmatisation, l'importation sur notre sol d'un conflit israélo-palestinien qui ne peut être transposé dans nos sociétés. Les Juifs de Paris, de France, d'Europe, d'Australie et du monde entier ne sont en rien responsables de la catastrophe humanitaire que vivent les populations civiles dans la bande de Gaza, catastrophe que l'organisation des Nations Unies qualifie de sans précédent. Faire peser sur des citoyens, des hommes, des femmes, des enfants, des familles entières, la responsabilité des pogroms commis par l'organisation terroriste du Hamas est une injustice morale et une faute majeure.

A cet égard, "Amnesty International" a reconnu des exactions, perpétrées par la branche armée du Hamas et d'autres groupes armés palestiniens, comme des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité, dans son rapport publié le 11 décembre dernier. L'organisation non gouvernementale documente sur plus de 170 pages les crimes commis : meurtres, prises d'otages, disparitions forcées, actes de tortures, violences sexuelles.

C'est dans ce contexte international que les 19 et 20 novembre derniers, la Ville de Paris et l'organisation "Combat Antisemitism Movement", basée aux Etats-Unis, ont accueilli le Sommet européen des maires contre l'antisémitisme. Paris a participé, depuis sa création en 2019, à plusieurs de ces sommets, l'un à Athènes, l'autre à Dortmund en 2023 auquel assistait Marie-Christine LEMARDELEY.

J'ai eu la responsabilité d'ouvrir ce rassemblement des maires au musée Carnavalet en présence d'Ariel WEIL, maire de Paris Centre. A cette occasion, j'ai rappelé que Paris est la capitale qui accueille la plus grande communauté juive d'Europe. Elle fait partie de l'âme de Paris, elle en est un élément essentiel, vivant, créatif, résilient. La protéger, c'est protéger Paris. La défendre, c'est défendre nos principes.

Dès le lendemain, la Maire de Paris a elle-même accueilli ce sommet dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, en réunissant à Paris des responsables du Congrès juif européen, notamment Yonathan ARFI, président du C.R.I.F., des Ministres, notamment M. HADDAD ainsi qu'Aurore BERGER, des maires et élus locaux...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - C'est dans ce contexte que s'est tenue cette grande conférence internationale et je suis particulièrement fier qu'elle se soit tenue.

Juste un dernier mot, Madame la Maire. Je voudrais aussi dire que se sont tenues dans cet hémicycle les commémorations, notamment celle de l'assassinat de l'ancien Premier Ministre Yitzhak Rabin, en présence de nombreux représentants dont le Premier Ministre Manuel VALLS. Je suis encore une fois extrêmement honoré, touché que notre Ville ait pu rendre hommage à cet artisan de la paix.

Merci beaucoup.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 65.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DGRI 65).

2025 DGRI 67 Subventions (155.571 euros) et conventions avec "Acted", Plan International France et Action contre la Faim pour des aides d'urgence au Soudan, au Soudan du Sud et au Tchad.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 67 relatif à l'attribution de subventions et de conventions avec "Acted", "Plan International France" et "Action Contre la Faim" pour des aides d'urgence au Soudan, au Soudan du Sud et au Tchad.

La parole est à M. Nour DURAND-RAUCHER, pour le groupe "Les Écologistes".

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, c'est dans la continuation du Conseil de Paris précédent où nous avons alerté. Malheureusement, la situation au Soudan est toujours extrêmement compliquée. C'est maintenant au Soudan du Sud que la situation est malheureusement terrible. Des casques bleus, qui tentaient de s'interposer, ont été tués.

Sur place, il y a une population paniquée, une population en détresse. Les aides d'urgence, qui sont débloquées, ne peuvent suffire à la population, mais elles sont le signe de la solidarité de Paris dans ce moment extrêmement important. On le sait, ces populations connaissent la guerre malheureusement depuis trop longtemps. C'est un des pays qui connaît une guerre, pas en continu mais étalée depuis les années 1970, de zone en zone, avec une régularité et une intensité des conflits très grande.

Sur la durée, la mobilisation de la communauté internationale compte énormément. Ce qu'il faut, c'est visibiliser en permanence ce conflit pour espérer permettre d'améliorer la situation, car il faut que l'international puisse intervenir, c'est-à-dire que la communauté internationale se mobilise. Je ne sais pas si vous avez entendu de ce dont je vous ai parlé au début de mon intervention, c'est-à-dire les casques bleus morts dans les forces d'interposition. J'ai évidemment une pensée pour eux, mais que la plupart des personnes n'en aient pas entendu parler est un signe que l'on ne parle pas assez de ce conflit.

C'est un conflit, qui fait en permanence des victimes dans des conditions intolérables, avec des exodes de populations et des populations civiles qui malheureusement souvent en cours de route doivent payer le prix fort. Tout cela parce que c'est un pays qui a des richesses, il est vrai, mais aussi des coalitions aidées à l'international qui entretiennent le conflit sur place et dont les populations soudanaises souffrent au quotidien.

Nous devons donc célébrer la convention avec "Acted" et aider pour que le plan international mis en place ne soit pas seulement un plan humanitaire et qu'il y ait une vraie pression pour la résolution des conflits au Soudan. Je parle évidemment de l'Ouest et du Sud du pays, mais malheureusement c'est quasiment tout le pays qui est concerné, même si l'intensité est heureusement plus faible dans le reste du pays.

J'espère que nous voterons tous et toutes ce projet de délibération qui n'est pas du tout que symbolique et qui est extrêmement important. Parlez du Soudan autour de vous, partout et tout le temps.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Monsieur le Conseiller de Paris, cher Nour DURAND-RAUCHER, merci une nouvelle fois de prendre la parole sur la situation dramatique - je ne sais même pas si ce mot est vraiment approprié - inhumaine, catastrophique qui a lieu au Soudan.

Effectivement, ce vœu fait suite à celui que nous avons adopté en novembre dernier et cette aide d'urgence s'inscrit dans la politique de solidarité internationale que nous mettons en place. C'est dans ce contexte dramatique que trois organisations partenaires démontrent une capacité d'intervention remarquable.

"Acted" est aujourd'hui un des principaux acteurs humanitaires présents au Soudan. Ses activités répondent à des besoins immédiats et vitaux, notamment la réhabilitation de points d'eau, la distribution de kits d'hygiène et la distribution ciblée de moyens de subsistance.

"Plan International France" concentre ses efforts au Soudan Sud sur l'accès à l'éducation, les conditions d'apprentissage, en particulier pour les filles. Leur projet porte, par exemple, sur la réhabilitation d'écoles.

Enfin, "Action Contre la Faim" intervient au Tchad depuis plus de quarante ans. Son intervention sera ciblée dans les camps. Elle comprend notamment l'approvisionnement d'urgence en eau, la construction de latrines d'urgence et la distribution de kits eau, hygiène et assainissement.

La Ville de Paris, fidèle à son engagement international et à sa responsabilité humanitaire, propose d'accompagner ces acteurs en attribuant 55.571 euros à "Acted" dans la partie eau et assainissement, 50.000 euros à "Plan International France" pour son action au Soudan Sud, et enfin 50.000 euros à "Action Contre la Faim" pour ses opérations au Tchad.

Il demeure également essentiel de maintenir et renforcer la sensibilisation aux violences sexuelles et sexistes que les femmes subissent au Soudan dans ce conflit. C'est dans ce contexte notamment qu'en janvier 2024 et mars 2025, les équipes de "Médecins sans frontières" ont pris en charge 659 victimes de violences sexuelles au Darfour du Sud. Cela s'ajoute aux 221 cas de viols d'enfants recensés par l'Unicef entre début 2024 et avril 2025. Là encore, fidèles à nos valeurs, nous avons dénoncé cela lors de la Conférence du 27 novembre dernier, faite en collaboration avec Pramila PATTEN, représentante spéciale du Secrétariat général des Nations Unies chargé des questions de violences sexuelles en période de conflits.

Alors, Monsieur le Conseiller vous avez raison, le Soudan, il faut en parler dès que c'est possible et en parler le plus possible.

Je vous remercie beaucoup.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 67.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DGRI 67).

Vœu déposé par les groupes Changer Paris et MoDem et Indépendants relatif à la demande de protection et de libération des prisonniers politiques arméniens actuellement détenus en Azerbaïdjan.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons les vœux référencés n° 27 et n° 27 bis relatifs à la demande de protection et de libération des prisonniers politiques arméniens actuellement détenus en Azerbaïdjan.

La parole est à M. Alexis GOVCIYAN, pour deux minutes maximum.

M. Alexis GOVCIYAN. - Madame la Maire, avec Rachida DATI, Maud GATEL, Delphine BÜRKL, Jean-Didier BERTHAULT, Brigitte KUSTER et l'ensemble des élus des groupes Changer Paris et MoDem et Indépendants, j'ai l'honneur de présenter ce vœu portant sur la demande de protection et de libération des prisonniers politiques arméniens actuellement détenus en Azerbaïdjan.

La question arménienne, tant sur le plan de l'histoire et de la mémoire que sur celui de la République d'Arménie et la République du Karabakh d'Artsakh, est une cause majeure défendue par l'ensemble des élus des groupes politiques du Conseil de Paris. Dans notre hémicycle, cette question est revenue à plusieurs reprises dès le début de la guerre d'agression lancée par l'Azerbaïdjan contre la République arménienne du Haut-Karabakh.

Ce processus a conduit à un nettoyage ethnique provoquant l'occupation totale du territoire d'Artsakh, l'assassinat d'un millier d'Arméniens et le déplacement forcé de plus de 120.000 civils vers la République d'Arménie. L'ensemble des milieux politiques, intellectuels et associatifs français se sont mobilisés pour dénoncer cette agression et pour tenter de soutenir, défendre, voire sauver un Artsakh arménien, dont l'existence physique, historique et culturelle était et demeure plus que jamais menacée.

C'est dans cet esprit que notre Conseil de Paris a attribué au peuple du Haut-Karabakh la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris, au titre de protection diplomatique et humanitaire, pour continuer d'apporter aux victimes une visibilité internationale, une protection morale et une légitimité renforcée dans les démarches politiques de mobilisation.

Aujourd'hui, une urgence humanitaire nous conduit à présenter au Conseil de Paris l'initiative d'une action rapide, inscrite dans la durée, pour la libération des 23 prisonniers politiques arméniens détenus par l'Azerbaïdjan, parmi lesquels figurent d'anciens ou actuels responsables politiques institutionnels du Haut-Karabakh.

Lors d'une audience judiciaire récente à Bakou, le Procureur a en effet requis des peines de réclusion à perpétuité pour nombre d'entre eux et des peines très lourdes pour d'autres...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

M. Alexis GOVCIYAN. - Pour toutes ces raisons, nous demandons que le Conseil de Paris se prononce sur la protection et la libération de ces prisonniers politiques et organise, avec l'ensemble des groupes politiques, une manifestation d'envergure mettant en lumière les conditions de détention arbitraire et l'impérieuse nécessité de leur libération...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Monsieur GOVCIYAN, c'est deux minutes maximum.

M. Alexis GOVCIYAN. - Et que par ailleurs, les photos et les noms soient affichés sur la façade de l'Hôtel de Ville dans les plus brefs délais pour que les choses...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - S'il vous plaît. Je vais moi-même faire un rappel au règlement : un vœu, c'est deux minutes.

Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Arnaud NGATCHA.

M. Alexis GOVCIYAN. - En fait, c'est juste incroyable de couper, alors que j'étais en train de terminer une phrase. C'est tout le respect que vous avez et la case que vous cochez quand il s'agit de la cause arménienne...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Monsieur GOVCIYAN, je ne crois pas vous avoir manqué de respect, vraiment pas...

M. Alexis GOVCIYAN. - C'est ce qui s'est passé. Par ailleurs, des individus vocifèrent sur ma gauche...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Je vous ai laissé finir quatre ou cinq phrases avant de vous couper, Monsieur GOVCIYAN, en vous rappelant les raisons pour lesquelles je vous coupe : c'est deux minutes, Monsieur GOVCIYAN...

Si, je fais très attention. Voilà.

La parole est à M. NGATCHA...

Tout le monde se calme, s'il vous plaît.

Madame TORANIAN, s'il vous plaît, la parole est à M. NGATCHA et uniquement à M. NGATCHA. S'il vous plaît, Mesdames. La parole est à M. NGATCHA.

S'il vous plaît, tout le monde se calme et la parole est à M. NGATCHA. S'il vous plaît !

Je pense qu'on n'en est pas tout à fait là, Monsieur, et si chacun peut garder son calme, ce sera plus simple pour la bonne sérénité de nos échanges. Ce débat mérite que nous restions sereins. S'il vous plaît, Messieurs, Mesdames !

Monsieur NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Conseiller de Paris, cher Alexis GOVCIYAN, depuis le début de cette mandature, comme sous la précédente, l'Arménie et le Karabakh ont connu des moments tragiques : la guerre des 44 jours en 2020, puis l'opération militaire menée le 20 septembre 2023 par l'Azerbaïdjan. Cette dernière a entraîné l'occupation totale, puis la disparition du Haut-Karabakh indépendant, ainsi que la destruction de son patrimoine culturel et culturel arménien et chrétien.

Dans tous ces moments, le soutien à l'Arménie et au Karabakh nous a réunis. L'Exécutif, sous la volonté de la Maire de Paris, a soutenu par le Conseil de Paris les initiatives fortes pour aider matériellement les populations déplacées, les victimes de guerre, les habitants du Karabakh soumis au blocus azéri, véritable tentative de génocide par la famine.

La plus grande fierté de mon mandat fut sans doute tout d'abord qu'après la guerre des 44 jours, le 20 novembre 2020, notre Conseil a voté à l'unanimité, suite au vœu que je vous avais proposé, la demande de reconnaissance par la France du Haut-Karabakh, puis qu'en novembre 2023, notre Conseil ait voté, là encore à l'unanimité, l'attribution de la citoyenneté d'honneur de Paris au peuple du Haut-Karabakh, dont je soutiens le droit à l'existence et au retour. Et je voudrais, tout particulièrement Monsieur GOVCIYAN, vous remercier.

La mémoire du génocide de 1915 nous oblige. C'est une des raisons de notre soutien indéfectible au peuple d'Arménie et du Karabakh. Mais si nous nous retrouvons autour de ces causes, c'est aussi parce qu'en 2018, le peuple arménien est descendu dans la rue pour mener une révolution pacifique et démocratique, parce qu'il regarde vers l'Europe à laquelle l'unit une communauté de civilisation qui remonte au 1er siècle de notre ère, parce qu'à Erevan comme hier à Stepanakert, un peuple se bat pour empêcher la réalisation des menées proturquistes, parce que la jeunesse arménienne veut vivre et travailler dans ce pays pauvre mais tellement tourné vers les nouvelles technologies. C'est ainsi que nous avons créé, sur le modèle de Tumo Erevan, Tumo Paris en 2018.

Compte tenu de ce qui précède et avec, je l'espère, la même unité politique que celle qui nous a réunis en août 2023 autour d'Anne HIDALGO...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Des élus de tous les partis, de droite comme de gauche, partis à Goris pour tenter de faire passer une aide humanitaire aux habitants du Haut-Karabakh assiégé, nous devons nous élever contre l'arrestation illégale de responsables civils et militaires du Karabakh, ce pays qu'un vœu de notre Conseil avait, comme vous l'avez dit, demandé à la France de reconnaître...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Trois de ces anciens ministres et officiers sont emprisonnés. Si nous avons proposé...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Monsieur le Maire, la réponse au vœu, c'est deux minutes.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Tout à fait, Madame la Maire. Je dis juste à M. GOVCIYAN pourquoi nous proposons ce vœu de l'Exécutif.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Oui, mais comme la présentation des vœux, la réponse aux vœux est de 2 minutes, c'est le même temps de parole. Donc, merci beaucoup.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Très bien. Alors je ne réponds pas au reste de la question.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je suis saisie de trois demandes d'explication de vote.

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Il arrive dans la vie publique que certaines déclarations ressemblent à des repentirs, non qu'elles en aient la force ou la lucidité, mais parce qu'elles semblent tendre vers une vérité qu'elles n'ont jamais cherchée auparavant.

Le vœu qui nous est présenté aujourd'hui appartient à cette catégorie d'étranges élans, ceux qui convoquent la défense d'un peuple meurtri dans l'espoir qu'ils dissimulent un passé trop encombrant. C'est pourquoi il laisse quand même un certain malaise, non parce qu'il évoque l'Arménie, chacun sait ici notre attachement profond à sa sécurité et à sa liberté, mais parce qu'il est porté par une élue qui, comme le relataient plusieurs journaux, a entretenu durant des années des relations avec les autorités d'Azerbaïdjan, un Etat qui attaque l'Arménie et agresse le peuple arménien.

Comment invoquer le peuple arménien, qui a tant souffert, qui vit encore sous la menace, avec autant de cynisme ? Je n'ignore pas que les temps changent et que l'on peut se découvrir des fidélités nouvelles, lorsque les circonstances l'exigent. Mais l'histoire du peuple arménien n'est pas une circonstance, elle est celle d'un peuple qui porte encore les stigmates de l'abandon et du silence. On ne peut s'avancer vers elle sans avoir au préalable interrogé ses propres engagements passés.

Il n'appartient pas à notre Conseil de juger les intentions, mais il lui revient de rappeler que la défense d'un peuple, d'un peuple supplicié, courageux et libre, ne peut pas devenir un exercice commode, ni effacer soudainement de longues années de liens envers ceux qui l'attaquent. La défense de l'Arménie exige la cohérence, qui est la forme la plus simple et la plus exigeante de la dignité. Je ne doute pas que chacun ici la recherche, mais je doute que ce vœu y conduise car, en matière de dignité, les actes ont meilleure mémoire que les discours.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Jean-Didier BERTHAULT, pour deux minutes.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais remercier Alexis GOVCIYAN d'avoir présenté ce vœu et d'y associer les cosignataires du groupe Changer Paris qui y figurent, Rachida DATI, Brigitte KUSTER et moi-même.

Je suis étonné que l'amendement, que nous avons déposé, n'ait pas été évoqué par l'Exécutif. Il a été refusé. Cet amendement devait reprendre, dans le vœu de l'Exécutif, l'initiative que nous avons sur ce vœu. Cette position s'inscrit dans la continuité, comme l'a expliqué mon collègue Alexis GOVCIYAN, et dans la position également du Gouvernement, puisque Jean-Noël BARO a rappelé, en séance à l'Assemblée nationale, que c'était la position du Gouvernement et que c'était un appel à la libération, dans le cadre du processus de paix, d'une position du Gouvernement, qui engage bien sûr l'ensemble des Ministres, vous l'aurez compris.

Ce débat a été rappelé comme étant toujours consensuel dans notre Assemblée. Nous avons toujours voté de façon consensuelle, comme cela a été d'ailleurs rappelé auparavant sur le débat que nous avons eu sur l'antisémitisme. Vous voyez, je voudrais simplement vous dire, en concluant et en expliquant notre vote, ce que vous nous refusez aujourd'hui, tout simplement par mesquinerie et par bassesse politique, nous aurons la dignité de placer la cause que nous défendons au-dessus de cela en votant votre vœu.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Rémi FÉRAUD, pour deux minutes maximum.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Nous nous sommes souvent mobilisés ici dans ce Conseil de Paris pour la libération des prisonniers politiques arméniens en Azerbaïdjan...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, on laisse Rémi FÉRAUD parler.

Monsieur le Président, je vous prie.

M. Rémi FÉRAUD. - Je vais recommencer mon intervention, si vous le permettez.

Nous avons souvent parlé, défendu les prisonniers politiques arméniens aujourd'hui détenus en Azerbaïdjan, les anciens dirigeants du Karabakh, région victime d'une épuration ethnique, d'un processus génocidaire. Nous avons souvent voté des subventions et nous avons aussi montré la mobilisation politique.

J'avoue que j'ai été stupéfait en voyant ce vœu et en écoutant l'intervention de M. GOVCIYAN qui commence sibyllinement par "avec Rachida DATI". Non, tout n'est pas possible. J'ai vu, comme vous tous, le sketch de Mme DATI mettant un uniforme vert pour vider les poubelles. J'ai vu le sketch de Mme DATI faisant la circulation place de la Bastille. J'ai vu le sketch de Mme DATI qui fait des selfies à Château-Rouge après avoir découvert les dessous du métro aérien. J'ai vu le sketch de Mme DATI qui livre des bourriches d'huîtres dans les brasseries parisiennes. Mais ce sketch-là, qui sert à ripoliner Mme DATI en convertie soudaine à la cause arménienne, ce sketch-là ne me fait pas rire !

Les vrais amis de l'Arménie, cela ne les fait pas rire et je veux saluer le courage et la dignité de l'intervention de Pierre-Yves BOURNAZEL. Non, tout n'est pas possible. En démocratie, le mensonge n'est pas possible, les conversions brutales ne sont pas possibles. Mme DATI, qui soi-disant n'a peur de rien, n'a même pas le courage d'être présente dans cette séance.

Donc, nous disons non à ce vœu, tel qu'il est présenté pour les raisons pour lesquelles il est présenté. Les vrais amis de l'Arménie savent qu'il ne faut pas que Rachida DATI devienne maire de Paris, si nous voulons être fidèles à nos valeurs universelles d'amitié avec le peuple arménien.

Nous voterons le vœu de l'Exécutif mais je voulais dénoncer cette manipulation de présentation de vœu des groupes Changer Paris et MoDem et Indépendants.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

Jérôme GLEIZES pour le groupe "Les Écologistes". Est-ce une explication de vote sur le vœu n° 27 bis ? D'accord.

Je vais d'abord soumettre le vœu n° 27 aux voix et je vous donnerai après la parole pour l'explication de vote du vœu n° 27 bis. On est bien d'accord ?

Du coup, est-ce que le vœu des groupes Changer Paris et MoDem et Indépendants est retiré au profit de celui de l'Exécutif, Monsieur GOVCIYAN ?

M. Alexis GOVCIYAN. - Je souhaite juste rappeler que depuis six ans...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - C'est oui ou non, Monsieur GOVCIYAN.

M. Alexis GOVCIYAN. - Le groupe Changer Paris et sa présidente ont voté tous les projets de délibération que nous avons présentés en faveur de l'Arménie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Du coup, j'imagine que c'est oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes Changer Paris et MoDem et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je donne donc la parole à M. Jérôme GLEIZES, pour une explication de vote sur le vœu n° 27 bis de l'Exécutif, pour deux minutes maximum.

Monsieur GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire, je vais être très court.

Depuis 2020, nous avons voté tous les vœux et projets de délibération à l'unanimité sur le sujet de l'Arménie. Je suis quand même très déçu que l'on arrive à une polémique. Cette polémique ne vient pas de nulle part, elle a des raisons.

On était tous présents ensemble quand il y avait les cérémonies à l'ambassade de l'Arménie et c'est dommage que nous arrivions aujourd'hui à cette situation. Je ne vais pas rentrer plus loin dans les polémiques sur le sujet. Il y a quand même des reportages télévisés par rapport à une certaine personne. Mais j'aimerais quand même que ce vœu soit voté à l'unanimité, comme nous l'avons fait précédemment.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2025, V. 292).

Et j'ai cru comprendre à l'unanimité, effectivement.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la nécessaire solidarité et la coopération avec le peuple cubain.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 28 relatif à la nécessaire solidarité et coopération avec le peuple cubain.

La parole est à M. Jean-Philippe GILLET, du groupe Communiste et Citoyen, pour deux minutes maximum, s'il vous plaît.

Pour les conversations autres, vous pouvez sortir de l'hémicycle, Messieurs, Mesdames.

M. Jean-Philippe GILLET.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, en octobre dernier, l'ouragan Melissa a durement frappé Haïti, la République Dominicaine, la Jamaïque puis Cuba, laissant derrière lui destructions, pénuries et une situation d'urgence humanitaire aiguë.

A Cuba, cet événement est venu aggraver une situation déjà fragilisée par le blocus économique imposé par les États-Unis. Ce blocus, basé notamment sur les lois Torricelli de 1992 et Helms-Burton de 1996, est aujourd'hui renforcé par Donald TRUMP. Il est pourtant condamné pour la 33e année consécutive par une écrasante majorité des États membres de l'ONU et ses conséquences sont terribles : il prive le pays de devises, de matériaux, d'équipements essentiels et de produits de première nécessité, compromettant les droits fondamentaux de toute la population.

A La Havane, avec plus de 2 millions d'habitants, 13.000 travailleurs de la propreté doivent composer avec seulement 10 camions bennes opérationnels, 60 pour tout Cuba, et des équipements de collecte des déchets largement obsolètes. On assiste à une prolifération des dépôts sauvages et les risques sur la santé publique sont majeurs.

Cuba ne peut ni renouveler son matériel, ni acquérir des pièces de rechange, ce qui rend indispensable une action de solidarité internationale. La Ville de Paris a déjà une longue tradition de coopération avec La Havane, notamment grâce aux envois de matériels réformés dans les années 1990 et 2000. Plus récemment, en 2024, le Conseil de Paris a accordé une aide d'urgence après le passage de l'ouragan Oscar.

Aujourd'hui, il est nécessaire, il est impératif humainement de renouer avec cet engagement historique. C'est pourquoi nous demandons que la Ville, et singulièrement la Direction de la Propreté et de l'Eau, réalise un inventaire de ces véhicules et équipements de protection individuelle réformés ou prochainement réformables, et que ceux-ci soient envoyés à Cuba en solidarité avec cette population qui, dans sa majorité, est née après le blocus. Par ce geste concret, Paris affirmerait à nouveau ses valeurs de solidarité internationale et son soutien à la population frappée par une double crise climatique et économique.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, remplace Mme Léa FILOCHE au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Jean-Philippe GILLET.

Je donne la parole à Arnaud NGATCHA, pour vous répondre.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Conseiller, Jean-Philippe GILLET, tout d'abord, vous avez rappelé la situation à Cuba et notamment le drame humanitaire qui frappe les populations civiles. Vous l'avez dit, la Ville de Paris avait déjà apporté un soutien aux populations cubaines, notamment lors des ouragans en 2008 ou en janvier 2025, lorsque le Conseil de Paris a voté cette subvention. Je tiens à rappeler que notre solidarité s'adresse aux populations civiles cubaines.

Je veux préciser que l'Exécutif partage pleinement le premier attendu de votre vœu qui vise à réaliser un inventaire des véhicules de propreté ou des équipements de protection individuelle susceptibles d'être réformés. Toutefois, il est indispensable d'examiner les conditions concrètes de faisabilité des demandes formulées. Or, la

proposition de transmettre directement des véhicules de collecte, des balayeuses ou des équipements de protection individuelle réformés aux populations cubaines soulève plusieurs difficultés.

Premièrement, des difficultés techniques. La maintenance des véhicules réformés dépend de la disponibilité des pièces détachées qui n'est pas assurée à Cuba. Sans cette capacité, la moindre panne rendrait les véhicules inutilisables.

Par ailleurs, une grande partie des véhicules récemment réformés par la Ville fonctionnent au gaz naturel pour véhicules, alors que Cuba fait déjà face à des pénuries importantes de gaz naturel. Dans ces conditions, un don direct ne garantirait ni l'utilisation réelle, ni la durabilité des équipements.

A cela j'ajoute des contraintes financières : l'acheminement des matériels lourds outre-Atlantique, leur dédouanement et leur mise en circulation impliquent des coûts élevés.

Sur le plan juridique, la question des E.P.I. est tout aussi déterminante : un équipement de protection individuelle, une fois utilisé, ne peut être cédé. En faire don reviendrait donc à puiser dans le stock neuf de la Ville, ce qui n'est pas conforme au cadre de gestion des E.P.I. Envoyer à une population sinistrée du matériel réformé qui ne répond plus aux normes européennes poserait un problème technique.

Enfin, un don direct à une institution publique cubaine pourrait soulever des difficultés politiques. A date, la Ville ne dispose d'aucun partenaire local identifié capable d'assurer la réception, l'entretien et l'exploitation de ces matériels. C'est pourquoi il est impératif d'identifier en amont un acteur récipiendaire fiable, non étatique et en capacité d'en assurer l'usage. Les services de la Ville pourront engager une recherche en ce sens.

Par ailleurs, le recensement de matériels est une démarche parfaitement envisageable et maîtrisée par nos services. Nous l'avons déjà mis en œuvre en 2022 lorsque 8 camions bennes réformés ont été cédés à la ville de Kharkiv en Ukraine, dans un cadre humanitaire clair et juridiquement sécurisé.

Ainsi, tout en partageant l'esprit de votre vœu et la volonté d'aider les populations civiles cubaines, l'Exécutif propose un amendement : engager le recensement du matériel si, en parallèle, une structure locale apte à le recevoir a été identifiée.

Je vous en remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Si j'ai bien compris, le vœu n° 28 du groupe Communiste et Citoyen a été amendé par l'Exécutif. Les amendements sont acceptés ? Ils sont acceptés.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2025, V. 293).

2025 DJS 110 Convention de mise à disposition des stades Léo Lagrange, et Léon Bonvoisin situés route de la Pyramide Bois de Vincennes à Paris (12e) entre la Ville de Paris et la commune de Vincennes.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DJS 110 relatif à une convention de mise à disposition des stades Léo Lagrange et Léon Bonvoisin situés route de la Pyramide, Bois de Vincennes à Paris (12e), entre la Ville de Paris et la commune de Vincennes. Il s'agit d'un amendement technique de l'Exécutif n° 29.

Je vous propose de le mettre directement aux voix.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 29 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 29 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 110 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DJS 110).

2025 DJS 158 Espace sportif Pailleron (19e) - Délégation de service public pour la gestion - Principe et modalités de passation.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la municipalisation de l'espace sportif Pailleron (19e).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 158 et le vœu référencé n° 30 qui y est rattaché relatif à la municipalisation de l'espace sportif Pailleron dans le 19e arrondissement

Le projet de délibération DJS 158 concerne l'espace sportif Pailleron avec une délégation de service public pour la gestion, principe et modalité de passation.

La parole est à Jean-Philippe GILLET, qui en profitera pour proposer le vœu n° 30.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, l'apprentissage de la natation est une mission de service public et revêt une importance fondamentale. Pourtant, onze piscines parisiennes sont gérées en délégation de service public.

Ces dernières années, les difficultés rencontrées avec les piscines Pailleron, gérées par Vert Marine, ont clairement montré les dérives d'un modèle où la rentabilité est décorrélée de l'intérêt général. Le principe même de la D.S.P. pousse les opérateurs privés à réduire leurs coûts pour accroître leurs profits, avec parfois des conséquences sur l'hygiène ou la maintenance. A l'inverse, les établissements, gérés en régie municipale par la Ville, répondent à des obligations claires, tout en garantissant la continuité du service public.

La mise en place de certaines activités, comme le sport santé, ou celles dédiées aux publics spécifiques, est souvent présentée comme une plus-value chez les délégataires. En réalité, ces séances pourraient parfaitement être assurées par des équipes municipales renforcées. Car l'ubérisation des maîtres-nageurs, initiée par des plateformes privées, menace la sécurité, les conditions de travail et les droits sociaux de ces travailleurs. Le statut parisien des éducateurs d'activités physiques et sportives, spécialisés en activité aquatique, reste à ce jour le seul cadre sûr pour garantir à la fois la sécurité des usagers et la création d'un véritable lien social avec eux.

Plus d'un an après les Jeux Olympiques et Paralympiques, la reconquête publique des piscines devrait faire partie de notre héritage pour promouvoir une pratique sportive émancipatrice pour toutes et tous. En contre-pied du processus de D.S.P. engagé, le retour du site sportif Pailleron dans le giron de la Ville pourrait par ailleurs en être, selon nous, la première pierre.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Jean-Philippe GILLET.

Je donne la parole à Alice TIMSIT.

Mme Alice TIMSIT. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, si par principe notre option privilégiée va à la reprise en régie des piscines municipales, pour privilégier la continuité et la qualité du service public, et surtout pour refuser que notre service public fasse l'objet d'une prédation et que les délégataires cherchent à tout prix la rentabilité, nous soutiendrons le projet de délibération qui entérine le principe d'une D.S.P. pour Pailleron, précisément parce que Pailleron n'est pas une piscine comme les autres.

C'est déjà la piscine la plus fréquentée de tout Paris et de loin, et surtout cet espace Pailleron est aussi un complexe sportif extrêmement riche. Il comprend, au-delà de la piscine, une patinoire et une salle de sport avec des horaires étendus. A ce stade, il n'est pas imaginable qu'elle puisse être prise en régie, en tout cas pas dans l'immédiat. Il est vrai que le délégataire, qui avait un temps défrayé la chronique, semble avoir apporté les garanties nécessaires - c'est le retour des usagers - pour que les besoins des usagers soient satisfaits.

Nous voterons donc ce projet de délibération.

Simplement, j'aimerais dire un mot du vœu des communistes. Nous nous abstenons précisément parce qu'il porte la municipalisation immédiate de l'espace Pailleron, ce qui ne semble pas réaliste en l'état. Toutefois, nous partageons cette volonté de passer en revue l'ensemble des D.S.P. actuelles et qu'une étude approfondie, présentant les avantages, les inconvénients ainsi que les coûts afférents à la municipalisation de nos piscines, soit conduite. C'est d'ailleurs ce que nous avons demandé par le passé à travers un vœu qui n'a pas abouti.

Je tiens aussi à préciser que nous rejoignons les communistes sur la reprise de la piscine Château-Landon en D.S.P. cet été. Nous nous y opposons. C'est un sujet sur lequel les écologistes sont et resteront pleinement mobilisés dans le 10e arrondissement, puisqu'il en va de la qualité du service public et de la satisfaction des besoins des usagers.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Alice TIMSIT.

Pour répondre au nom de l'Exécutif, je donne la parole à Pierre RABADAN.

Monsieur le Maire, c'est à vous.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Bonsoir, Monsieur le Maire, bonsoir à tous.

Merci pour ces interventions qui nous permettent de préciser ce que chacun, finalement l'un et l'autre, vous avez fait un peu dans vos vœux.

Alice TIMSIT, vous avez souligné la particularité de l'espace sportif Pailleron. C'est d'ailleurs pour cela qu'il s'appelle espace sportif, c'est parce qu'il est très divers. Vous l'avez dit, il y a une patinoire, une salle de sport, une piscine et d'autres formes d'activités, des cours de tennis, etc.

C'est expressément pour ce besoin que nous avons recours à une délégation de service public, parce que nous pensons, et nous avons vu par le passé, qu'il était difficile de tenir un équipement aussi divers, grand et complexe en régie, et surtout de proposer les mêmes services. C'est ce que je souhaitais souligner ici : dans la diversité de cet équipement sportif multiple, ouvrir jusqu'à 23 heures 30, comme c'est le cas actuellement, est absolument infaisable dans le cadre que nous connaissons aujourd'hui.

J'ai bien entendu le vœu de M. GILLET, je vois de quoi il en ressort, mais quand vous parlez de remunicipaliser, de reconquérir les piscines parisiennes, je vous rappelle que 75 % des piscines sont en régie et qu'il y a simplement trois D.S.P. à Paris, les autres sont des marchés d'exploitation. Cela n'est pas exactement la même chose que les délégations de service public, mais il n'y a que 25 % d'entre elles qui sont concédées. Ce sont souvent des établissements bien spécifiques dans leur fonctionnement, qui, lorsqu'on a affaire à ces marchés d'exploitation, permettent d'élargir un certain nombre de services et notamment d'horaires.

Je veux ensuite apporter une ou deux autres précisions sur votre demande.

Je l'ai entendu à plusieurs reprises et il y a eu des vœux, vous avez demandé des études approfondies sur la gestion D.S.P. "versus" régie. En fait, on les a. Si vous voulez le savoir, on n'a pas besoin de les faire sur toutes les piscines car on sait combien coûte une piscine en régie. Cela dépend de la taille de la piscine, si elle est toute seule, si elle est associée à plusieurs bassins. En fait, c'est très difficile de comparer deux piscines.

Ensuite, quand elles sont en marché externalisé et en marché d'exploitation, on sait exactement ce que paie la Ville et ce qui est au délégataire. Quand c'est une délégation de service public, ce qui est le cas de Pailleron, au début j'ai été très sévère envers Vert Marine sur le début de l'exploitation post-Covid, qui n'était absolument pas satisfaisante, et cela s'est amélioré.

Cependant, il faut évidemment toujours être vigilants. Le service de la DJS, qui s'occupe des baignades et des piscines, est extrêmement vigilant sur ce point : on a des "reportings" mensuels, on a aussi les retours des usagers. On essaie, lorsqu'il y a des déviations, des dérives ou des non-satisfactions usagères, de trouver les satisfactions nécessaires pour une meilleure qualité de service, et généralement on y arrive.

Sur le statut des maîtres-nageurs, je voulais répondre à M. GILLET. Nous demandons aux E.T.P. qu'ils soient composés de 100 % de permanents. Mais vous ne le savez peut-être pas et je vais le rappeler, comme dans les piscines en régie, dans les piscines externalisées et sur les sites de baignade en particulier l'été, c'est là aussi un métier en forte tension. Parfois, pour des remplacements, il faut aussi avoir recours à des autoentrepreneurs. Néanmoins, nous sommes extrêmement vigilants, pour les piscines qui ne sont pas en régie, pour qu'elles assurent un service de qualité.

J'espère que dans la spécificité de Pailleron, vous aurez compris que ce projet de délibération nous permet de nous projeter en 2027, qui est la fin de la délégation actuelle, pour relancer un marché d'exploitation pour un espace sportif très atypique. Il n'y en a pas d'équivalent à Paris. Il ne peut se faire, à mon avis et pour l'avoir expérimenté, que dans le cadre d'une délégation de service public. Je crois que c'est ce qu'a soulevé Mme TIMSIT.

Pour le reste, nous avons les réponses à vos questions et j'espère que je vous aurais convaincu de retirer votre vœu, sinon je serais obligé d'y mettre un avis défavorable, et de voter évidemment le projet de délibération DJS 158 pour permettre la mise en place du suivi de la prochaine délégation de service public qui commencera en 2027.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Pierre.

Avez-vous entendu l'appel de l'Exécutif ? A la suite de ce débat, acceptez-vous de retirer votre vœu ?

M. Jean-Philippe GILLET. - On prend acte, bien sûr, des réponses de M. RABADAN, mais on est amenés quand même à maintenir notre vœu.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Jean-Philippe GILLET.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 30 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 158.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DJS 158).

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la mise en place d'équipements sportifs démontables, autonomes et réversibles sur les quais de Seine.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 31 relatif à la mise en place d'équipements sportif démontables, autonomes et réversibles sur les quais de Seine.

La parole est à Samia BADAT-KARAM.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, chers collègues, Paris souffre d'un déficit structurel d'équipements sportifs, je ne vous apprend rien. Avec seulement 1,6 équipement pour 1.000 habitants, contre 4,6 au niveau national, notre ville figure parmi les plus mal dotées de France, alors même que la demande ne cesse d'augmenter.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 auraient dû constituer une opportunité historique pour combler ce retard. Or, l'héritage sportif laissé aux Parisiens demeure très limité. En dehors de l'Adidas Arena et des sites de baignade dans la Seine, peu d'infrastructures nouvelles ont été mises à disposition pour la pratique quotidienne du sport.

La baignade dans la Seine, souvent mise en avant, reste en réalité fortement contrainte par les conditions météorologiques et par le calendrier saisonnier. Elle ne peut donc répondre à elle seule aux besoins réguliers des Parisiens.

Quant à l'Adidas Arena, sur une surface totale de 26.000 mètres carrés, seuls deux gymnases sont accessibles aux écoles et aux associations sportives du 18e arrondissement, soit moins de 10 % de l'équipement.

Dans le même temps, la pression sur les infrastructures existantes s'accroît. Le nombre de licenciés a augmenté de 5 % à la suite des Jeux, ce qui se traduit par un manque de créneaux, des listes d'attente dans les clubs et une frustration croissante pour les familles.

Face à cette situation, la Ville se heurte à un triple défi : la rareté du foncier disponible, une situation budgétaire dégradée et la nécessaire préservation du patrimoine parisien. C'est précisément pour répondre à ces contraintes que nous présentons ce vœu pragmatique et innovant.

Depuis leur piétonnisation, les quais de Seine n'ont fait l'objet d'aucun aménagement sportif structuré, notamment pour les sports collectifs, comme le football ou le basket. Pourtant, le parc Rives de Seine, long de 7 kilomètres, constitue une réserve foncière exceptionnelle en plein cœur de Paris.

Par ailleurs, des solutions existent aujourd'hui, des équipements sportifs démontables, autonomes et réversibles. Déjà expérimentées dans plusieurs villes françaises, ces installations permettent de créer rapidement des terrains de sport sans artificialisation durable des sols, avec des coûts maîtrisés, sans engager la Ville dans des investissements lourds ou irréversibles. En plus, ces modules peuvent être démontés en moins de 24 heures. Cela permet de parer aux risques de submersibilité, en offrant une grande réactivité face aux épisodes de crues lentes que peuvent connaître les bords de Seine.

Ce vœu propose que la Ville identifie des emplacements adaptés sur les quais de Seine et y déploie ce type d'équipements. Il s'agit donc ici d'offrir des solutions concrètes, rapides et accessibles. Ce n'est pas un vœu de principe, c'est une proposition opérationnelle au service de la pratique sportive des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Samia BADAT-KARAM, pour la présentation de ce vœu au nom de votre groupe LR-LCI.

Je donne la parole à Pierre RABADAN, pour vous répondre. Monsieur le Maire.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci pour ce vœu, Madame BADAT-KARAM.

Vous avez décrit l'objectif. Si je le partage pleinement, je suis obligé de corriger plusieurs erreurs que vous avez faites, notamment dans les considérants.

D'abord, l'héritage des Jeux, comme vous l'avez dit, ne se limite pas juste à la baignade et à l'Adidas Arena, mais à la construction de quelques équipements sportifs quand le foncier est disponible.

Vous avez parlé d'un défi, parce que nous avons assez peu de place effectivement et je vous rejoins sur ce point, cependant il y a de nombreuses rénovations d'équipements sportifs : 9 équipements livrés dans la mandature, 18 réhabilitations, 73 créations rénovations, 5 sites de baignades, dont vous avez parlé, même s'ils ne sont que saisonniers. Ce sont aussi des dispositifs sportifs qui permettent de continuer à encadrer l'augmentation des licenciés que vous avez citée.

Je crois que vous avez bien compris, et j'avais un petit doute quand j'ai lu le vœu, la complexité d'aménager les quais de Seine. C'est aujourd'hui le lieu où on fait le plus de sport à Paris, d'après les relevés qui nous sont donnés, à la fois de la course et des cours y sont donnés.

Aujourd'hui, vous avez parlé d'équipements réversibles, facilement démontables. Il se trouve qu'on les a testés, mais peut-être ne les avez-vous pas vus et j'en suis désolé, notamment à l'entrée du parc André-Citroën, à 23 mètres de la Seine sur les quais, pour pouvoir en disposer ailleurs.

Après, comme vous le savez et votre rapprochement dernier dans les groupes de droite devrait vous avoir donné une vision encore plus claire de cela, les quais de Seine sont protégés. A chaque fois que l'on fait une proposition, elle est souvent refusée, d'abord parce qu'on ne peut pas tous les aménager au titre de la protection. Cela vous étonne, mais vous pourrez en parler peut-être au Ministre de la Culture qui pourra convaincre les A.B.F. d'être un peu plus volontaires sur l'accueil d'équipements sportifs sur les berges. En tout cas, les sites sont tous identifiés.

Une autre chose à corriger : vous dites qu'il n'y a pas de sports collectifs, mais il y a un "city stade", un seul et j'en suis bien triste, sur le quai Saint-Bernard dans le 5e arrondissement.

Ailleurs, il est difficile d'en mettre parce qu'il faut laisser une voie de circulation d'urgence. Les quais sont gérés par Haropa-Port de Paris et non par la Ville. Il est donc quasi impossible de mettre des équipements structurants. En revanche, pour les équipements légers et démontables, nous avons fait un test et nous avons déjà identifié les lieux.

Je veux croire au bienfait de votre vœu, mais au vu de ces explications, tous les considérants que vous avez dits ne sont pas tous vrais et votre demande est déjà faite. C'est pourquoi je vous demande de retirer votre vœu, pour ne pas y mettre un avis défavorable, mais merci de l'esprit du vœu.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Voilà, un esprit sportif.

Compte tenu de la réponse de Pierre RABADAN, est-ce que vous maintenez votre vœu n° 31 ou le retirez-vous ? Vous le maintenez. Nous sommes avec un immense regret obligés d'y donner un avis défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'indemnisation des associations et clubs sportifs en réparation du préjudice financier causé par les réquisitions abusives des gymnases parisiens.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 32 relatif à l'indemnisation des associations et clubs sportifs en réparation du préjudice financier causé par les réquisitions abusives des gymnases parisiens.

La parole est à nouveau à Samia BADAT-KARAM.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Merci, Monsieur le Maire. On va continuer à parler de sport.

On aurait pu croire, enfin, que vous auriez fait de Paris la Capitale mondiale du sport après l'engouement porté par les Jeux Olympiques et Paralympiques, dont l'héritage vous aurait inspirés. Nous aurions pu croire bien des choses, si nous n'étions pas des élus de terrain, écoutant avec attention les craintes et le ras-le-bol de tous ceux qui font vivre nos arrondissements, notamment nos précieuses associations et je voudrais parler ici des associations sportives.

Justement, comment pouvez-vous prétendre défendre les associations quand vos réquisitions incessantes des gymnases mettent en péril leur existence ? Comment pouvez-vous prétendre vous soucier des jeunes quand vous

les empêchez de garder un mode de vie équilibré en pratiquant du sport ou même de s'entraîner pour les épreuves du sport au bac ? Comment pouvez-vous prétendre être du côté du sport quand vous en faites la variable d'ajustement de l'hébergement d'urgence ?

Les chiffres sont irréfutables : 119 heures de créneaux hebdomadaires supprimés pour le seul gymnase Suchet pendant 7 semaines, 58 heures hebdomadaires pour le gymnase Jean Bouin fermé pendant 15 semaines. Cela évidemment sans compter les réquisitions d'autres gymnases, Croix Nivert, Fédération, et les travaux interminables de piscines, par exemple la piscine Montherlant, qui mettent à mal la pratique sportive dans nos quartiers.

Pour le seul Club de Paris Jean Bouin, là encore vous ne pourrez pas dire que je mens car ce sont des chiffres du président du club : les réquisitions décidées par la Ville ont entraîné un préjudice financier de 18.500 euros uniquement pour la section basket, celui-ci comprenant 2.000 euros pour la location de salles privées, 2.500 euros de stage de perfectionnement annulé, près de 9.000 euros de perte d'adhésion en pleine période d'inscription et 5.000 euros de partenariat abandonné. Tout cela à cause de vos réquisitions.

Nous ne pouvons pas accepter que votre manque d'anticipation et votre négligence mettent en péril l'équilibre de la vie sportive de nos quartiers porté à bout de bras par le travail exceptionnel de ceux qui œuvrent dans les associations, car c'est là le sujet.

Nous demandons donc des mesures. Par ce vœu, nous réclamons que la Ville mène une évaluation précise du préjudice financier pour les clubs sportifs lié aux très nombreuses réquisitions de gymnases et qu'elle s'engage à les indemniser à hauteur de ce préjudice.

Ne me répondez surtout pas, comme en 7e Commission, que vous n'êtes pas responsables, que vous êtes impuissants, que vous n'êtes responsables de rien, que l'hébergement relève de l'Etat, car c'est bien la Ville de Paris qui choisit les gymnases comme lieux d'hébergement. Vous pourriez très bien choisir autre chose, des bureaux, l'Académie du Climat, je ne sais quoi encore, mais vous préférez préempter les gymnases...

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci de conclure.

Mme Samia BADAT-KARAM. - A fortiori dans les arrondissements de droite pour punir les Parisiens.

Le sport n'est pas une variable paramétrique que vous pouvez ajuster selon votre bon désir, c'est l'un des piliers sur lesquels repose notre ville, traitez-le comme tel.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Samia BADAT-KARAM.

La parole est à Karim ZIADY, pour vous répondre, au nom de l'Exécutif. Monsieur le Conseiller délégué.

M. Karim ZIADY. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame BADAT-KARAM, au dernier Conseil du 17e arrondissement, j'ai déposé un vœu sur la question de l'hébergement d'urgence et le maire d'arrondissement m'a répondu qu'il n'y avait aucun bureau libre, ni privé, ni public, dans le 17e ou ailleurs. Voilà. Mais s'il y en a dans le 16e, c'est avec plaisir, on va s'en occuper et on va les occuper.

Dans les considérants de votre vœu, et j'invite l'ensemble de mes collègues à lire ce vœu, vous critiquez la fermeture des équipements sportifs pour des mises à l'abri et hébergements d'urgence. Vous évoquez également la question des travaux, notamment la fermeture de la piscine Montherlant qui est dans le 16e. Oui, quand on fait des travaux, on ferme des équipements. En général, c'est obligatoire, souvent c'est essentiel.

Non, nous n'allons pas indemniser les clubs lorsque nous faisons des travaux, alors qu'il faut juste continuer de rénover les équipements, qui sont objectivement en mauvais état, et pour permettre à tous les clubs de pratiquer dans de meilleures conditions. Et non, nous n'allons pas indemniser financièrement les clubs ou associations sportives du 16e ou d'autres arrondissements, parce que l'Etat ne prend pas ou ne prend plus ses responsabilités dans l'accueil d'urgence de personnes, notamment des familles à la rue parce qu'on a de plus en plus de femmes et de bébés qui dorment dehors en ce moment à Paris.

Je l'ai déjà dit depuis plusieurs années à de nombreuses associations du 16e, que je salue au passage, et je suis prêt à le refaire si besoin, en tant qu' élu chargé du sport de proximité. Je le ferai avec vous avec plaisir et je leur ai d'ailleurs déjà dit.

Nous émettrons sans surprise un avis défavorable à votre vœu.

Utiliser des gymnases n'est ni souhaitable, ni satisfaisant. La Direction de la Jeunesse et des Sports de la Ville passe un temps considérable à essayer de reloger des matchs de compétition, à essayer de trouver des solutions alternatives. On sait que l'exercice est compliqué, parce qu'on manque de créneaux, on est saturé. C'est un travail qui m'occupe quotidiennement et vous le savez très bien. Nous faisons le maximum avec les circonscriptions, avec lesquelles vous êtes en lien, pour assurer la continuité du sport à Paris. Les clubs impactés ne sont évidemment pas facturés. Si c'est le cas, n'hésitez pas à me le faire savoir et je corrigerai.

Je pense avoir répondu à votre vœu, mais sachez que dans plusieurs arrondissements, des vœux ont été déposés pour identifier rapidement des lieux alternatifs pour augmenter le nombre de places d'hébergement. J'espère que vous y donnerez un avis favorable. Mobiliser un gymnase, ce n'est pas une solution idéale et, dans l'urgence sociale, ne rien faire, ce n'est pas une option. La Ville de Paris agit, le 16e y prend sa part et il continuera à le faire. Et rappelons pour celles et ceux qui nous écoutent que c'est l'Est parisien qui assume en très grande partie cette responsabilité, celle de l'hébergement d'urgence.

C'est un vœu qui, selon moi, n'apporte aucune solution ni alternative et je voterai contre.

Je vous remercie. Bonne soirée.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Bonne soirée ? On a encore le temps, on a encore une heure et demie à rester ensemble.

En tout cas, on a noté l'avis défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 32 déposée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Nous en avons fini avec les dossiers de la 7e Commission.

Compte rendu de la 8e Commission.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons à la 8e Commission. Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à son président, Alexis GOVCIYAN.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour la préparation des travaux de ce Conseil de Paris, notre 8e Commission s'est réunie lundi 8 décembre dernier et, comme c'est l'usage, dans un format mixte en présentiel et en distanciel. Il est également à noter que la séance de notre Commission a une nouvelle fois bénéficié de la retransmission en direct de nos travaux.

Avant de débiter l'examen des projets de délibération de l'Exécutif et les vœux des groupes politiques, nous avons inscrit à l'ordre du jour de nos travaux le point du suivi du plan Arbres. Je remercie les trois représentants de la DEVE, Florence VELIN, Sylvain MONTESINOS et Christelle ANGENIOL, pour leurs interventions aux côtés de M. le maire Christophe NAJDOVSKI, basées sur les quatre axes du plan Arbres.

A noter notamment le bilan des plantations par arrondissement, le focus sur la forêt urbaine de l'Hôtel de Ville, les opérations de renaturation, la diversification des essences d'arbres, mais aussi le point sur les actions pédagogiques et de sensibilisation. Ce travail de présentation détaillée a permis aux élus membres de la Commission de mieux appréhender ce dossier, l'état d'avancement des travaux et d'obtenir des membres de l'Exécutif les réponses à leurs questions.

Après ce bilan, conformément à notre ordre du jour, nous avons entendu les adjointes et adjoints à la Maire de Paris qui ont présenté chacun et chacune des éléments de budget 2026 relevant de leur délégation.

Puis, nous avons poursuivi nos travaux avec M. GUILLOU, qui nous a présenté 5 projets de délibération, dont le budget annexe de l'assainissement, M. LERT 14 projets de délibération avec notamment le budget annexe de l'eau, et le dossier complexe de renouvellement de la concession de service public parisien de production et de distribution de la chaleur qui a déjà été débattu lors de ce Conseil.

Mme VASA était concernée par deux projets de délibération.

Pour M. NAJDOVSKI, 13 projets de délibération étaient inscrits à notre ordre du jour, aussi bien dans le cadre de sa délégation que celle concernant notamment des dénominations.

Mme PULVAR était concernée par cinq projets de délibération importants, dont les subventions à la "Fondation de l'Armée du Salut" et à la "Croix-Rouge insertion" pour leur projet d'approvisionnement en alimentation durable et locale à destination des associations d'aide alimentaire parisiennes, des épiceries sociales et solidaires, et des cuisines partagées.

Enfin, les groupes politiques qui le souhaitaient avaient la possibilité d'aborder certains vœux rattachés et non rattachés. Ils seront examinés lors de cette séance.

Avant de terminer, comme il est de coutume, je remercie les adjointes et adjoints à la Maire de Paris. Je remercie nos deux vice-présidentes, Véronique BALDINI et Chloé SAGASPE, ainsi que l'ensemble de nos collègues élus pour leur présence active et leur disponibilité. Je souhaite aussi vous remercier, Patrick BLOCHE, premier

adjoint à la Maire de Paris, et l'ensemble de l'équipe administrative en charge du pôle séance, avec un remerciement tout particulier à Valérie SEMELET qui assure le secrétariat de notre Commission.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

2025 DPE 49 Prévention des déchets Textiles Sanitaires à Usage Unique (TSUU) : signature de deux contrats avec Citeo Soin & Hygiène dans le cadre de la filière REP.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la prévention des déchets Textiles Sanitaires à Usage Unique.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPE 49 concernant la prévention des déchets Textiles sanitaires à usage unique, T.S.U.U. Signature de deux contrats avec Citeo Soin & Hygiène dans le cadre de la filière REP, ainsi que le vœu référencé n° 33 relatif à la prévention des déchets Textiles sanitaires à usage unique.

La parole est à Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération vise à permettre à la Ville de Paris de s'inscrire dans la nouvelle filière de responsabilité élargie du producteur dédié aux textiles sanitaires à usage unique, une filière désormais opérationnelle à l'échelle nationale depuis juillet 2025.

Concrètement, il s'agit d'autoriser la signature de deux contrats avec Citeo Soin & Hygiène, l'éco-organisme agréé par l'Etat pour cette filière. Le premier contrat porte sur la prévention des déchets, le second sur les modalités de soutien financier apporté à la collectivité, en contrepartie d'actions et de déclarations réalisées par la Ville.

Cette filière concerne principalement les lingettes à usage unique que nous voyons d'ailleurs dans chaque magasin. Au-delà de la question des déchets, ces produits posent un problème très concret pour les collectivités : lorsqu'ils sont jetés dans les toilettes, ils ne se désagrègent pas comme le papier toilette et provoquent des dysfonctionnements importants dans les réseaux d'assainissement et les stations d'épuration.

Dans les stations de traitement des eaux usées, notamment en Ile-de-France, les lingettes représentent une part très majoritaire des déchets extraits lors du dégrillage, entraînant des surcoûts d'exploitation, des interventions techniques lourdes et parfois des risques pour le bon fonctionnement des installations.

Rappelons que Citeo, entreprise à mission, est un éco-organisme créé en 1992 par les entreprises du secteur de la grande consommation. Le rôle de Citeo est précisément d'organiser, pour le compte des entreprises concernées, le financement d'actions de prévention, de sensibilisation et de soutien aux collectivités, afin de limiter ces impacts, tant sur la propreté que sur les réseaux d'eau.

A l'échelle nationale, cette filière représente un engagement financier estimé de 19 millions d'euros par an issus des contributions des entreprises. Rapporté au poids démographique de Paris, on estime un ordre de grandeur à plusieurs centaines de milliers d'euros par an, sous réserve bien sûr des actions déclarées et mises en œuvre par la Ville. Je pense qu'Antoine GUILLOU nous en dira plus.

Ce projet de délibération permet à la Ville de s'inscrire dans un cadre national existant et de mobiliser des moyens complémentaires pour accompagner ces politiques de réduction de déchets, qui sont un vrai sujet de protection des infrastructures publiques.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Vincent BALADI.

Je donne la parole à Nathalie LAVILLE, qui en profitera pour présenter le vœu n° 33 du groupe Paris en commun.

Mme Nathalie LAVILLE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, cela a l'air de rien mais les textiles sanitaires à usage unique, qui comprennent les lingettes, les équipements de protection individuelle, les produits d'hygiène en papier, les produits d'hygiène et de protection intime absorbants, etc., ainsi que les couches pour bébé d'ailleurs, sont un véritable fléau environnemental. Ils représentent 2,4 millions de tonnes de déchets par an en France qui sont en majorité incinérés ou enfouis.

Les tissus sanitaires à usage unique sont la troisième catégorie de déchets la plus présente dans les ordures ménagères. Les déchets issus des couches bébé représentent plus du quart, 28 %, de l'ensemble de ces textiles. A Paris, d'ailleurs, ces textiles sanitaires représentent 8 % des ordures ménagères résiduelles, c'est-à-dire 50.000 tonnes de déchets par an.

Nos crèches parisiennes sont directement concernées par ces déchets, avec notamment les couches bébé, et nous avons, je m'en félicite, expérimenté au cours des dernières années, sur nos fonds propres et sans aucun financement, l'utilisation de couches compostables dans plusieurs de nos établissements. C'est une avancée que je tiens à souligner et il va falloir d'ailleurs continuer en ce sens.

En février 2020, le Parlement a voté une loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Cette loi prévoyait, entre autres choses, la mise en œuvre, selon le principe du pollueur payeur, d'une filière à responsabilité élargie qui impliquait que les producteurs de textiles sanitaires à usage unique soient responsables de la gestion de la fin de vie des produits commercialisés.

En fait, il n'en a rien été, puisque l'arrêté du 20 décembre 2024, qui portait sur la création du cahier des charges de la filière à responsabilité élargie des producteurs pour les textiles sanitaires à usage unique, n'a retenu que la catégorie des lingettes pré-imbibées qui ne représentent que 1 % des tissus sanitaires à usage unique produits chaque année en France. Aujourd'hui, c'est 90 % du coût de la gestion de ce type de déchets qui est supporté par le service public de gestion des déchets.

Plusieurs associations et collectivités, je pense notamment à "Amorce", "Nature Environnement", "Zero Waste France" et d'autres, ont déposé un recours à ce sujet devant le Conseil d'Etat en juillet dernier. Il demande juste à l'Etat de respecter la loi antigaspillage pour une économie circulaire, Agec, et de s'engager dans sa pleine application.

C'est pour toutes ces raisons que le groupe Paris en commun demande que l'Etat revienne au périmètre initial prévu par la loi et élargisse la filière responsabilité élargie des producteurs à l'ensemble des textiles sanitaires à usage unique. Nous demandons aussi, parce que c'est un sujet essentiel, l'organisation de campagnes de communication pour promouvoir des alternatives à ces textiles sanitaires à usage unique.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Nathalie LAVILLE.

Je donne la parole à Antoine GUILLOU, pour répondre, au nom de l'Exécutif.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci beaucoup, cher Vincent BALADI, chère Nathalie LAVILLE, pour vos expressions sur ce sujet.

Effectivement, ce sujet n'a l'air de rien, mais derrière cet acronyme quelque peu barbare des textiles sanitaires à usage unique se cachent énormément de produits qui font notre quotidien : les lingettes, les couches, les mouchoirs, etc. Ces petits textiles représentent en réalité à eux tous 2,4 millions de tonnes de déchets en France chaque année, plus de 50.000 tonnes rien que sur le territoire parisien. Ce sont des volumes tout à fait considérables.

Ils ont évidemment des coûts de collecte et de traitement, mais ils ont aussi des coûts liés aux dommages qu'ils créent sur les réseaux d'assainissement, vous en avez parlé, lorsqu'ils sont jetés dans les sanitaires, ce qu'il ne faut évidemment pas faire et c'est un message de prévention.

Face à cet impact écologique, mais aussi économique, pour les contribuables locaux - car derrière les coûts que cela induit pour les collectivités, ce sont les contribuables locaux qui les assument -, la loi prévoyait effectivement la création de cette filière de responsabilité élargie des producteurs, filière R.E.P., pour faire en sorte que les entreprises, qui mettent sur le marché ces produits, soient amenées à financer le coût de leur fin de vie, et même incitées à réduire le poids de ces objets, peut-être à développer des alternatives qui puissent être compostables, dans le cas des couches par exemple, ou réutilisables dans le cas d'autres textiles.

Nous avons d'ailleurs une expérience à la Ville en la matière, Monsieur le Maire, puisque les crèches de la Ville sont en pointe sur le sujet des couches compostables, qui représentent là encore un volume tout à fait considérable. Il y a des moyens beaucoup plus écologiques de valoriser ces déchets.

Eh bien, patatras ! Evidemment, l'ambition initiale n'est pas matérialisée. L'ambition de 2020 a rétréci au fur et à mesure des années et cette filière R.E.P. ne couvre aujourd'hui que 1 % des déchets. Exit les couches, les mouchoirs, etc., nous n'avons plus que les lingettes.

Le projet de délibération que je vous propose d'adopter, c'est toujours 500.000 euros de soutien pris pour la Ville, mais c'est bien inférieur aux coûts induits pour la collectivité et c'est un renoncement majeur en termes de transition écologique. C'est l'objet du vœu du groupe Paris en commun, auquel je donnerai bien sûr un avis favorable.

Je me permets de prendre 30 secondes supplémentaires, en commentant ce projet de délibération, pour attirer l'attention sur un deuxième sujet. Au-delà du détricotage ici sur le sujet des déchets des textiles sanitaires à usage unique, c'est un véritable recul global qui s'annonce sur la question de la responsabilité des metteurs sur le marché pour les impliquer dans le financement de la fin de vie des déchets. Au-delà des lingettes et des couches, nous avons un recul majeur sur la filière du bâtiment, qui représente des tonnages beaucoup plus importants, des dizaines de millions de tonnes de déchets à l'échelle du pays. Cette semaine même, le Gouvernement est en train de détricoter cette filière, de détricoter les obligations qui pèsent sur les metteurs sur le marché, et par là même ramène l'ensemble des coûts sur les collectivités.

Encore une fois, les contribuables locaux, la transition écologique et les Parisiennes et les Parisiens apprécieront.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 33 déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2025, V. 294).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 49.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DPE 49).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au plan de ramassage des feuilles mortes de la Ville de Paris.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Nous examinons le vœu référencé n° 34 relatif au plan de ramassage des feuilles mortes de la Ville de Paris, sujet nouveau.

La parole est à David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Un sujet de saison et très terre à terre, puisqu'il s'agit des feuilles mortes dans nos rues et sur les trottoirs. Je présente un vœu qui a été travaillé, notamment par les maires d'arrondissement de notre groupe, Jean-Pierre LECOQ, Philippe GOUJON et Geoffroy BOULARD, et naturellement Rachida DATI.

Ces feuilles mortes, on les connaît tous et elles sont très dangereuses, en fait. Leur amoncellement avec la pluie les rend particulièrement glissantes pour les personnes âgées, ceux qui ont des difficultés de mobilité, les "runners" et tous ceux qui sont un peu pressés ou inattentifs. D'ailleurs, la Ville de Paris indemnise de temps en temps, au regard de ces accidents dans l'espace public.

Les équipes locales de propreté sont en difficulté face à ces amoncellements. Souvent, les signalements sont ponctuels et amènent les équipes à s'intéresser à un point en particulier, sans avoir de vision d'ensemble dans l'arrondissement et sans avoir de démarche ordonnée.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons, au travers de ce vœu, la mise en place d'un plan feuilles mortes qui permette d'avoir une approche beaucoup plus précise, efficace de la propreté dans nos rues, et d'éviter ces nuisances qui sont une gêne toute particulière pour les piétons parisiens.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, David ALPHAND.

Je donne la parole à Antoine GUILLOU, pour vous répondre. Monsieur le Maire.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

C'est un vœu particulièrement semblable à celui déposé par le même groupe le mois dernier. Je commencerai par la première phrase que je partage, "considérant que les feuilles mortes sont particulièrement nombreuses en cette période de l'année, ce qui est parfaitement normal". Voilà là un point d'accord que nous avons et c'est malheureusement le seul dans le cadre du vœu puisqu'au-delà de cela, c'est quelque peu un tissu de contrevérités.

Ce qui m'inquiète, Monsieur ALPHAND, quand vous dites que cela a été travaillé avec tous les maires d'arrondissement de votre groupe que vous avez cités, et peut-être aspirez-vous vous-même à devenir maire du 16e, c'est le degré de méconnaissance que vous semblez avoir du fonctionnement quotidien de la propreté. Or, je pense qu'il serait temps d'admettre que, depuis le début de cette mandature, les maires d'arrondissement ont les leviers pour mener la politique de propreté.

Je sais bien que certains des membres de votre groupe essaient de se dissimuler pour dire que ce n'est pas le cas et qu'ils n'ont aucune responsabilité en la matière, certains allant jusqu'à ne pas nommer d'adjoint en charge du sujet, en espérant que cela passe inaperçu. Mais, vous avez, les maires d'arrondissement - enfin vous du coup, les autres membres de votre groupe signataires du vœu - ont la capacité de piloter les politiques de propreté à l'échelle de l'arrondissement. En l'occurrence, en ce qui concerne les feuilles mortes, bien évidemment sur la priorisation des moyens, bien évidemment sur les rues dans lesquelles il convient d'ajuster la fréquence de passages, vous disposez de l'ensemble des leviers pour le faire.

Bien évidemment, nous faisons appel à des moyens du privé en complément pour faire face au pic saisonnier, les feuilles tombant davantage en automne, cela n'aura échappé à personne. Donc sur ce point, votre vœu est démenti.

Nous faisons également en sorte de mettre en place un circuit logistique. C'est d'ailleurs avec le concours des arrondissements et j'ai eu l'occasion de le dire et d'en remercier l'ensemble des élus impliqués, y compris dans le 16^e arrondissement le mois dernier. Nous mettons en place un circuit logistique pour valoriser le plus possible les feuilles et ne pas les envoyer à l'incinération.

Bref, je ne redis pas tout ce que j'ai eu l'occasion de dire le mois dernier mais, pardonnez-moi, il serait temps, après cinq ans de territorialisation des politiques publiques, en particulier celle de la propreté, que les maires d'arrondissement de votre groupe assument leurs responsabilités.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'imagine que le vœu n° 34 du groupe Changer Paris est maintenu. L'Exécutif y a émis un avis défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif au libre choix du mode de gestion de la collecte des déchets par les arrondissements.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons au vœu suivant, parce que c'est comme les feuilles mortes, les vœux en séance du Conseil de Paris se ramassent à la pelle.

Nous examinons le vœu référencé n° 35 relatif au libre choix du mode de gestion de la collecte des déchets par les arrondissements.

La parole est à Vincent BALADI, pour le présenter, au nom du groupe LR-LCI.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le vœu que nous présentons aujourd'hui avec Jeanne d'HAUTESERRE, Jérémy REDLER et Francis SZPINER, ainsi que des élus de nos arrondissements, part d'un constat simple partagé par de nombreux Parisiens : si les mouvements de grève dans la collecte des déchets ne représentent que quelques jours par an, leurs effets sont immédiats, massifs et particulièrement visibles. En quelques heures, ils entraînent une dégradation importante de la salubrité, de la sécurité et de l'image de notre ville.

Je veux être très clair d'emblée, ce vœu ne remet absolument pas en cause le droit de grève qui est un droit constitutionnel. Il ne stigmatise pas non plus les agents de la Direction de la Propreté, dont l'engagement quotidien est réel et reconnu. Le présent vœu vise à tirer les conséquences organisationnelles de situations qui impactent fortement la vie quotidienne des Parisiens.

Dans les arrondissements, comme le 8^e ou le 16^e, par exemple, où la production des déchets est particulièrement élevée du fait de la présence d'hôtels, de cafés, de restaurants ou de zones résidentielles denses, la collecte est une mission prioritaire absolue. Or, lorsque les agents ne sont pas majoritairement grévistes, ils se retrouvent empêchés de travailler, faute d'engins disponibles du fait de blocages en amont. Résultat : les agents municipaux sont mobilisés sur la collecte au détriment du nettoyage des rues, des parcs, des jardins, ce qui dégrade durablement notre cadre de vie.

Nous constatons également une inégalité de traitement des arrondissements liée au partage historique entre régie et délégation, mais nous n'y reviendrons pas.

Ce vœu ne demande pas une privatisation immédiate, il demande de la souplesse, de la responsabilité et du pragmatisme. Il propose concrètement que chaque maire d'arrondissement, après étude et consultation, puisse choisir le mode de gestion de la collecte le plus adapté aux spécificités de l'arrondissement. Il demande que cette liberté soit strictement encadrée avec notamment des garanties sociales, une continuité de service et des indicateurs de performance. Il appelle aussi à garantir un service minimum de traitement.

Ce vœu n'est ni idéologique, ni polémique, il est responsable et équilibré.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Vincent BALADI.

Je donne la parole à Antoine GUILLOU, pour vous répondre, au nom de l'Exécutif.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Cher Vincent BALADI, sous des termes policés, ce vœu reflète, d'une part quelque chose qui n'aurait pas de sens sur le plan organisationnel et technique, c'est-à-dire donner à l'arrondissement la capacité de choisir le mode de collecte, alors que la collecte s'organise à une échelle plus large que l'arrondissement. D'ailleurs dans les territoires autres que Paris, pour ne rester que dans le Grand Paris, la collecte est gérée à l'échelle du territoire et non de la commune.

Au-delà de cet aspect organisationnel et technique, là encore, sous des termes policés, ce vœu reflète au fond l'obsession, qui est celle de votre groupe ou des groupes de droite dans leur ensemble, pour la privatisation de la collecte des déchets.

Permettez-moi de le dire, cette obsession va tellement loin que l'on a vu récemment une candidate, Mme DATI, faire campagne avec un opérateur privé de collecte des déchets. C'est pousser effectivement loin l'illustration du programme, peut-être un peu trop loin d'ailleurs selon l'article L.113-1 du Code électoral qui prévoit que la participation d'un prestataire privé à une campagne électorale est punie potentiellement de trois ans d'emprisonnement et de 45.000 euros d'amende.

Au-delà de cela, c'est une obsession de la privatisation, une obsession de vouloir se priver de l'expertise du service public, qui est au fond ce qui lui permet de dialoguer avec les opérateurs privés dans une relation exigeante et d'obtenir un service de qualité de la part de ces mêmes opérateurs. C'est aussi ce qui permet la résilience, lorsqu'un opérateur privé a des difficultés ou que la régie a des difficultés, en passant de l'un à l'autre, comme beaucoup de villes le font, citons Toulouse, par exemple.

Encore une fois, c'est une obsession de la privatisation qui est derrière chacun de vos vœux sur le sujet. Evidemment, nous donnerons un avis défavorable et pardonnez-nous d'être peut-être les derniers à défendre en la matière l'héritage équilibré de Jacques Chirac, qui avait choisi ce mode de gestion partagée entre la régie et le privé. Nous serons peut-être les derniers à défendre son héritage, puisqu'il semble que ses héritiers naturels aient quelque peu déserté, il y a maintenant un certain temps.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

J'ai une demande d'explication de vote de Frédéric BADINA-SERPETTE, au nom du groupe "Les Écologistes".

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire, très rapidement.

C'est toujours un peu surprenant de voir ce manque de cohérence à droite. C'est vrai que pour le groupe, dont vous faites partie, on ne sait toujours pas de quel côté la pièce va retomber. Est-ce Mme DATI ? Est-ce M. BOURNAZEL ? Mais manque de pot, pour l'un comme pour l'autre, c'est 100 % de privatisation. On n'est même pas sur un "truc" arrondissement par arrondissement, on est sur 100 % du service public de la propreté privatisé, balayeurs plus collecte des ordures ménagères. Voilà. Je pense qu'il va falloir que vous vous parliez un peu à droite, parce que vous n'avez pas l'air d'être méga cohérents entre vous.

Le deuxième "truc", qui me paraît assez "dingue" - pardon du terme -, en réalité, ce que vous proposez, c'est de faire travailler les agents sur 16 marchés publics différents, puisque vous évoquez un marché public de collecte par arrondissement. Or, vous êtes les premiers, M. ALPHAND a dit qu'il fallait en gros dégraisser le mammoth, il l'a presque dit comme cela puisqu'il a parlé du mammoth des services publics de la Ville de Paris, et vous allez là noyer totalement les services. Votre "truc" n'est donc pas cohérent.

Même si je peux entendre que vous posiez la question, c'est normal, on est en temps de campagne, il n'y a pas de cohérence économique, pas de cohérence en termes de marchés publics et en matière de conduite de politique publique. C'est un peu dommage.

Evidemment, ce sera vote contre de la part du groupe "Les Écologistes".

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Frédéric BADINA-SERPETTE.

J'imagine que le vœu n° 35 est maintenu ? D'accord, je crois deviner qu'il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe LR-LCI, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2025 DPE 54 Sortie du domaine public de l'eau d'une partie de la parcelle AE n° 29 correspondant à une surface de 2.508 mètres carrés mise en dotation d'"Eau de Paris" située 125/125 bis, rue de l'Abbé Groult (15e).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPE 54 concernant la sortie du domaine public de l'eau d'une partie de la parcelle AE n° 29 correspondant à une surface de 2.508 mètres carrés mise en dotation d'"Eau de Paris" située 125/125 bis, rue de l'Abbé Groult, dans le 15e arrondissement.

La parole est à Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Monsieur le Maire, chers collègues, si la concertation autour du devenir du réservoir de Grenelle n'avait pas été un vain mot, ce projet aurait pu voir le jour il y a douze ans. Car voilà douze ans que plusieurs d'entre nous, au premier rang desquels Philippe GOUJON, accompagnons les riverains pour la transformation du réservoir de Grenelle en espace de biodiversité.

Je rappelle que l'aventure a commencé en 2013 avec un projet édifiant porté par la Maire de Paris, alors adjointe à l'urbanisme, qui avait décidé de détruire les réservoirs, leur magnifique structure voûtée, pour construire plusieurs bâtiments de logements, dont un R+7 du côté de la rue Yvart, une vraie opération de densification qui a suscité l'ire des riverains et la création de l'association "Respiration 15", portée par Gérard DER AGOBIAN et Agnès Lozet, aujourd'hui malheureusement décédée.

Sans cette mobilisation, le réservoir de 1886, représentatif de la typologie des ouvrages réalisés par Belgrand, aurait sans doute été sacrifié pour un projet immobilier destructeur d'un patrimoine industriel, d'un espace de respiration et d'un lieu de biodiversité.

Le programme de bétonnage ayant été abandonné et le site classé en espace vert, les réservoirs ont alors été proposés en 2016 dans le cadre du premier appel à projets Les Parisculteurs. La lauréate, qui prévoyait d'y développer une ferme aquaponique avec élevage de truites et maraîchage, entendait y installer deux serres en polyéthylène, un ascenseur et deux conteneurs, le tout à grand renfort de subventions.

Une telle perspective, génératrice de nuisances sonores, olfactives, et qui plus est fragile sur le plan économique, a conduit les riverains à intensifier leur mobilisation et à mener un long combat, que nous avons d'ailleurs relayé ici même à travers plusieurs vœux, dont notre Assemblée a débattu sous la précédente mandature et l'actuelle.

Après toutes ces années d'enlisement, ce rebondissement inattendu me laisse penser que ce projet vient s'inscrire bien à propos en cette période préélectorale. Car voilà un projet que nous attendions depuis plus d'une décennie et qui est subitement sorti en un temps record. D'autant qu'en moins d'un mois, toutes les procédures se sont enchaînées : présentation du projet au maire, délivrance de l'autorisation d'urbanisme, passage devant la C.V.P., devant le conseil d'administration d'Eau de Paris, organisation d'une réunion d'information, et enfin un vote en conseil d'arrondissement le 8 décembre. Un passage express !

Ceci étant dit, les intentions paysagères, qui nous sont proposées ce soir, reprennent bien l'esprit du contre-projet esquissé par l'association "Respiration 15", avec notamment le respect du patrimoine, la plantation d'une centaine d'arbres, des espaces engazonnés sur la moitié de la longueur des bassins, une réserve de biodiversité, mais aussi des visites de découverte animées par les conférenciers de la DEVE.

Si nous adhérons au projet proposé, avec Philippe GOUJON nous souhaitons que plusieurs demandes exprimées lors de la réunion d'information soient prises en compte, en particulier la réalisation d'une zone humide favorisant la venue des oiseaux, un suivi de la biodiversité du site et sa labellisation comme refuge de biodiversité, le ravalement des murs qui bordent les bassins, mais aussi la mise en place de panneaux informatifs sur le mur aveugle de la rue Yvart. L'idée est, entre autres, d'y présenter les anciens et les nouveaux usages de ce patrimoine qui passe d'un réservoir d'eau non potable à un réservoir de biodiversité.

Nous voterons bien évidemment ce projet de délibération, tout en rappelant, chers collègues, que le combat n'était pas gagné d'avance. Dans son livre "Résister", publié en mars 2025, la Maire de Paris écrivait, page 254, je la cite : "Dans le 15e, un collectif a tenté d'empêcher la création d'une ferme d'aquaponie sur un ancien réservoir d'eau inutilisé depuis des décennies. Leur motivation semblait davantage liée par une logique relevant d'un souci de préservation de leur tranquillité". Habitants dont la maire a ensuite qualifié l'attitude de "caricaturale", avant de conclure que "de toutes les façons, ce projet d'aquaponie verrait le jour".

Fort heureusement, c'est un tout autre projet qui nous est présenté ce soir. En revanche, cette citation en dit long sur la conception de la participation citoyenne et du débat public porté par votre Exécutif.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Claire de CLERMONT-TONNERRE.

La parole est à Daniel-Georges COURTOIS.

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais d'abord préciser que je m'exprime en mon nom, mais également en celui de Catherine IBLED, qui est Conseillère de Paris et du 15e. Vous le verrez dans mes propos, je suis très largement en concordance avec ce que ma collègue Claire de CLERMONT-TONNERRE a indiqué.

Je voudrais tout d'abord préciser qu'après la minéralisation de la place de la République, de la place de la Bastille et la construction de la Tour Triangle, votre majorité continue de proposer des projets d'adaptation climatique pour le moins baroques, souvent plus guidée par la communication que par l'efficacité environnementale.

Le dossier des réservoirs de Grenelle en est une illustration parfaite. Pendant des années, la Ville a obstinément défendu un projet de ferme aquaponique, présenté comme innovant alors qu'il était inadapté au site, coûteux pour les finances publiques et massivement rejeté par les riverains. Ce choix a conduit à une perte de temps considérable, à des dépenses inutiles en études successives et à une tension durable avec les habitants directement concernés et jamais réellement associés.

Pourtant, dès le départ, les riverains proposaient une alternative simple, pertinente et écologique : la transformation de ce site en espace végétalisé avec une mare ouverte et accessible à toutes et tous. Aujourd'hui, vous changez brutalement de cap et vous annoncez la plantation d'une centaine d'arbres pour créer un îlot de fraîcheur, mais que de temps perdu.

Nous sommes en droit de nous interroger : comment comptez-vous planter durablement une centaine d'arbres dans un réservoir en béton, alors que Paris est déjà une des villes européennes les plus meurtrières lors des épisodes de canicule ? Comme la Forêt urbaine installée devant l'Hôtel de Ville, ce projet relève davantage du "green washing" que d'une réelle adaptation climatique. Planter des arbres sur du béton, sur des bâches plastifiées, ne permet pas de rafraîchir durablement la ville. La seule solution efficace est la plantation en pleine terre, je crois que nous pouvons tous en convenir.

Mon collègue Paul HATTE avait d'ailleurs proposé de recourir à l'intelligence artificielle pour cartographier la plantabilité des sols parisiens, comme cela se fait à Lyon, pourtant dirigée par une majorité écologiste, mais vous avez rejeté cette proposition.

Si vous aviez écouté les habitants dès le début, nous aurions évité ces errements, perdu moins de temps, dépensé moins d'argent et le 15e arrondissement serait déjà mieux préparé au réchauffement climatique.

Le projet, que vous nous présentez aujourd'hui, est certes plus raisonnable que la ferme aquaponique, mais pourquoi ne pas l'avoir envisagé dès l'origine ? Pourquoi avoir imposé un projet industriel hors sol, intensif, dans un quartier dense, au risque de dénaturer un site patrimonial exceptionnel ?

Cette succession d'annonces contradictoires révèle un manque de vision, une gestion approximative et une absence de stratégie claire pour l'avenir de ce réservoir pourtant inutilisé par le service de l'eau depuis longtemps. L'aquaponie n'a jamais été crédible ici, elle n'a servi qu'à produire un effet d'annonce.

L'avenir de ce site doit désormais être construit avec les habitants du 15e arrondissement et non contre eux, et bien sûr avec la mairie du 15e. Paris mérite une politique climatique cohérente, financièrement responsable, réellement efficace et respectueuse de ses agissements.

Je vous remercie et nous voterons bien évidemment pour ce projet.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Daniel-Georges COURTOIS.

La parole est à la présidente Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, finalement ce projet de délibération est l'illustration de la démocratie participative vue par l'Exécutif. Un projet a été proposé, il y a douze ans, par des riverains, une association soutenue par la mairie d'arrondissement et il a fallu douze ans, beaucoup d'errements, pour que l'on revienne au point de départ.

Je me souviens, lors de la dernière mandature lorsque nous avons déposé un vœu concernant ce projet d'aquaponie en faisait part de toutes nos réticences et nos doutes, ce qui nous avait été répondu à l'époque. Aujourd'hui, machine arrière totale pour revenir à ce qui était finalement le projet initial, il y a plus de dix ans. Claire de CLERMONT-TONNERRE et Daniel-Georges COURTOIS l'ont rappelé.

Douze ans perdus pour tous les habitants de ce quartier, peut-être un peu d'argent dépensé aussi, et finalement douze années sans faire de cet espace un véritable espace de respiration à la hauteur de ce qu'il aurait pu être. Quelle occasion gâchée !

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - ... Excusez-moi.

La parole est à Aminata NIAKATÉ.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, vous le savez, les réservoirs de Grenelle, situés en zone urbaine verte et constitués de deux bassins non potables soutenus par une galerie de voûtes, ont été vidés de leur eau en 2018. Un permis de construire avait été attribué la même année à l'entreprise "Green'elle", porteuse d'un projet d'aquaponie, projet lauréat en novembre 2016 de l'appel à projets Parisculteurs 1.

Ce projet, que les écologistes ont combattu depuis le début de la mandature, consistait en la création d'une exploitation agricole dans le fond des bassins et sous des serres, afin de produire 25 tonnes de fruits et de légumes et 5 tonnes de poissons par an. Ce projet avait soulevé de nombreuses interrogations et l'inquiétude des riverains que nous partagions : emplacement d'un site d'aquaponie en plein cœur d'un quartier densément peuplé, absence de garantie quant au bien-être des poissons par ailleurs prélevés dans leur écosystème naturel, nuisances causées au voisinage par l'activité d'aquaponie, mise à mal d'un patrimoine datant de la fin du XIXe siècle. Puis c'était le caractère bancal du financement du projet, qui ne semblait absolument pas couvert puisque l'Exécutif parisien avait souhaité accorder à "Green'elle" une subvention de près de 300.000 euros contre laquelle nous avons voté. Nous aspirions, en lieu et place de ce projet contesté, à un projet de biodiversité et de nature pour que ce lieu peu végétalisé soit un lieu de fraîcheur pour ses habitantes et ses habitants.

Les écologistes se réjouissent qu'un tel projet de végétalisation, avec la plantation de nombreux arbres, voie enfin le jour. Nous regrettons simplement le calendrier tardif et le manque de concertation quant à la conception de cette version du projet. La mobilisation citoyenne était telle, avec une pétition très largement signée, qu'il aurait été de bon augure de consulter préalablement les riverains sur le devenir de ce site, ces derniers ayant par ailleurs pris la peine de présenter un projet au budget participatif.

Nous voterons bien volontiers toutefois ce projet de délibération qui permet à la Ville de redevenir propriétaire des réservoirs de Grenelle et de conduire ce projet de biodiversité et de nature.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Aminata NIAKATÉ, et merci à toutes les oratrices et tous les orateurs.

Je donne la parole à Dan LERT, pour vous répondre.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous remercie pour vos interventions, chers collègues.

Ce projet de délibération permet la création d'un espace naturel de 2.000 mètres carrés à l'endroit de l'ancien réservoir d'eau non potable de Grenelle. Ce réservoir n'est plus utile au fonctionnement du réseau d'eau non potable. La Maire de Paris a souhaité en faire un nouvel espace vert au cœur du 15e arrondissement. Il s'agit de la reconversion d'un ancien réservoir d'eau aujourd'hui vide dans le 15e arrondissement.

Concrètement, le site est composé de deux anciens bassins de 1.000 mètres carrés chacun, qui seront entièrement végétalisés, tout en conservant la structure existante. Ce choix est essentiel, il permet à la fois de limiter l'empreinte carbone du chantier, de maîtriser les coûts et d'agir rapidement sans attendre de lourdes transformations structurelles.

Sur le plan paysager, le projet repose sur une ambition forte : créer un jardin naturaliste inspiré des écosystèmes naturels. Il ne s'agit pas d'un jardin ornemental classique, mais d'un espace conçu comme un refuge de biodiversité, végétalisé au maximum de son potentiel, avec une grande diversité d'essences et de strates végétales.

Environ 100 arbres seront plantés, soit une cinquantaine par bassin. Il s'agira d'arbres de petit et moyen développement, issus d'un mélange d'essences régionales et nationales adaptées au climat et résilientes face aux évolutions à venir. A maturité, la canopée couvrira près de 85 % de la surface des bassins, ce qui permettra de créer un véritable îlot de fraîcheur.

Je tiens à insister sur un point : les bassins d'eau stagnante n'apportent pas de la fraîcheur en ville, contrairement à l'ombre des arbres, l'évapotranspiration et la diversité végétale. Ce projet est donc pleinement cohérent avec le plan Climat et notre stratégie d'adaptation climatique.

Le calendrier est volontairement resserré. Les travaux débuteront en janvier, avec des plantations à partir de fin février, pour une durée d'environ deux mois. Ce rythme rapide est rendu possible par un large consensus sur le projet. La Maire de Paris, le maire du 15e arrondissement et les riverains partagent la même conviction. Face aux vagues de chaleur de plus en plus fréquentes, il n'est pas question d'attendre un an de plus pour créer un nouvel îlot de fraîcheur.

Enfin, ce projet constitue également une opportunité d'ouverture sur le quartier à moyen terme. La configuration actuelle du site implique des travaux lourds pour permettre une ouverture permanente au public. Mise en accessibilité, sécurisation, ouverture des passerelles existantes : ces éléments nécessitent des études complémentaires que nous poursuivons.

En revanche, la végétalisation peut être réalisée sans attendre. Dans l'intervalle, le jardin ne sera pas un espace fermé, il pourra accueillir des visites guidées, notamment pour les habitants et les écoles, afin de sensibiliser aux enjeux de la biodiversité, de la nature en ville et de l'adaptation au changement climatique.

Pour finir, je souhaite remercier particulièrement mon collègue Christophe NAJDOVSKI, qui pilote ce projet, et l'ensemble des services de la Ville de Paris et d'"Eau de Paris" mobilisés pour le concrétiser.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Dan LERT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 54.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2025, DPE 54).

Bravo !

Vœu déposé par le groupe "Les Écologistes" relatif aux impacts énergétiques et environnementaux du projet de campus d'intelligence artificielle à Fouju en Seine-et-Marne.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché. Le vœu référencé n° 36 est relatif aux impacts énergétiques et environnementaux du projet de campus d'intelligence artificielle à Fouju, en Seine-et-Marne.

Est-ce Jérôme GLEIZES qui le présente au nom du groupe "Les Écologistes" ?

M. Jérôme GLEIZES. - Tout à fait. Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, dans ces phases politiques de grande convergence des gauches et des droites séparément, il est important de rappeler la spécificité du projet de l'écologie politique, notamment sur la question de l'intelligence artificielle. Il est important de développer l'intelligence artificielle, mais cela ne doit pas se faire à n'importe quel prix. Comme l'a rappelé, il y a très longtemps, Illich, un grand penseur de l'écologie politique, à un moment donné, les technologies arrivent à des seuils de contre-productivité.

Ici, nous avons un vrai problème. On veut construire un campus d'intelligence artificielle en Seine-et-Marne, à Fouju, ce que va entraîner l'artificialisation de 70 hectares de terres agricoles. Ce projet va consommer 1,4 gigawattheure, c'est-à-dire l'équivalent d'un réacteur nucléaire. En plus, il va poser un problème de refroidissement, ainsi que de rejets de chaleur.

L'autre élément très important est que cela va entraîner un effet rebond, dont j'ai souvent parlé ici, c'est-à-dire que l'augmentation de l'offre de capacité de calcul va générer une hausse des usages numériques, qui va entraver les objectifs de sobriété et accentuer la pression sur le réseau électrique.

Il existe, par ailleurs, une norme AFNOR IA frugale, qui n'est pas du tout utilisée sur ce projet, qui permettrait d'avoir quelque chose de beaucoup plus équilibré et qui évite tout effet rebond. Par ailleurs, en axant uniquement sur les formes de calcul, on oublie qu'il y a aujourd'hui tout un travail des informaticiens sur des algorithmes optimisés qui permettent de réduire la consommation énergétique.

C'est pour cela qu'à travers ce vœu, et j'espère que nous allons avoir l'unanimité de ce Conseil, nous ne sommes pas contre les IA mais il y a deux éléments par rapport à cela. Le premier est qu'on exprime publiquement notre opposition à la création de cette infrastructure, qui entraîne une consommation énergétique massive et l'artificialisation de terres agricoles.

En contrepartie, on interpelle les porteurs du projet, l'Etat et la Région Ile-de-France, pour qu'ils réexaminent la conception du campus d'intelligence artificielle, afin de définir clairement une localisation compatible avec les objectifs climat de la France, les usages, les bénéficiaires et la gouvernance, et pour engager une trajectoire française de puissance de calcul indépendante, fondée sur le principe d'une stricte suffisance dimensionnée aux besoins réels et compatibles avec nos objectifs environnementaux.

Il est important de le faire, mais pas à n'importe quel prix.

Merci de votre attention et votez tous massivement pour ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES.

La parole est à Dan LERT, pour vous répondre.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher Jérôme GLEIZES, pour votre intervention.

Au Conseil de Paris de novembre, avec ma collègue Johanne KOUASSI, nous avons présenté la première stratégie numérique responsable de Paris. Cette stratégie fixe une trajectoire et une doctrine claires pour rendre le numérique plus responsable à l'échelle de notre territoire autour de trois priorités majeures : un numérique plus sobre, un numérique plus démocratique et un numérique plus inclusif.

L'empreinte environnementale du numérique à Paris est lourde. Elle représente près de 1 million de tonnes équivalent CO2 par an. A l'échelle mondiale, son impact est comparable à celui de l'aviation civile. Pour fonctionner, le numérique repose sur une consommation massive d'énergie, sur l'extraction de métaux rares et sur des infrastructures gigantesques. Cette pression s'accroît sans arrêt, notamment sous l'effet du développement fulgurant de l'intelligence artificielle.

Sous l'impulsion de ma collègue Pénélope KOMITÈS, la Ville de Paris porte une ambition forte en matière d'intelligence artificielle, en s'appuyant sur des principes éthiques essentiels : équité et non-discrimination, transparence, soutenabilité environnementale, protection et confidentialité des données.

Les usages de l'IA à Paris produisent des effets bien au-delà des limites de notre territoire. Ce projet en Seine-et-Marne en est un bon exemple. En réalité, il n'a rien d'un véritable campus au sens universitaire du terme. Il s'agit avant tout d'un méga site de centres de données et d'infrastructures de calcul qui suscite des inquiétudes majeures, qui ont été rappelées par Jérôme GLEIZES : l'artificialisation de terres agricoles et donc la perte de surfaces cultivables ; des besoins énergétiques colossaux avec 1,4 gigawattheure, soit l'équivalent d'un réacteur nucléaire, qui interroge très sérieusement la soutenabilité de ce projet pour le réseau électrique francilien ; un montage financier impliquant des capitaux étrangers qui interroge la souveraineté et la maîtrise publique de ces infrastructures stratégiques.

Nous sommes attentifs aux conséquences des pratiques numériques des acteurs parisiens sur les territoires voisins. Ce projet mérite d'être complètement revu, encadré et conditionné à des garanties pour réduire ses impacts négatifs sur l'environnement et sur la souveraineté numérique.

C'est pourquoi l'Exécutif émet un avis favorable à ce vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Dan LERT.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 36 déposée par le groupe "Les Écologistes", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2025, V. 295).

2025 DEVE 44 Ouverture au public du jardin de la cité mixte régionale Paul Valéry (12e) - Convention avec la RIF.

Vœu déposé par le groupe "Les Écologistes", relatif à la dénomination du jardin, du parvis et du Terrain d'Education Physique de la cité scolaire Paul Valéry.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 44 relatif à l'ouverture au public du jardin de la cité mixte régionale Paul Valéry, dans le 12e arrondissement, d'une convention avec la Région Ile-de-France, ainsi que le vœu référencé n° 38 qui y est rattaché, relatif à la dénomination du jardin, du parvis et du territoire d'éducation physique de la cité scolaire Paul Valéry.

La parole est à Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je souhaitais d'abord remercier les services de la Région Ile-de-France, le pôle lycées, ainsi que les services de la Ville de Paris, notamment la DASCO, pour le travail mené sur les trois conventions que nous votons en ce Conseil de Paris et qui concernent la C.M.R. Paul Valéry, avec le jardin, le parvis et le T.E.P.

Je souhaitais également rappeler la genèse du projet, non par nostalgie mais parce qu'elle est trop souvent réécrite par la Municipalité. Il est pour le moins pénible, je vous avoue, de voir la majorité municipale tenter en permanence de s'approprier les choix faits sur le projet Paul Valéry. Vous avez, dans le 12e arrondissement, vingt-cinq ans de bilan à assumer. Alors assumez vos propres projets, mais cessez de vouloir récupérer la paternité de celui de la C.M.R. Paul Valéry. C'est sans doute parce qu'il s'agit d'un projet réussi, innovant et vertueux, aussi bien sur le plan pédagogique qu'environnemental, et environnemental tant par sa préservation des espaces verts que par la rénovation de l'existant.

Le jardin, que nous votons aujourd'hui, n'existerait tout simplement pas si le projet, porté à l'époque par les majorités municipales et régionales socialistes et écologistes, le tandem HIDALGO-HUCHON, avait abouti. Je tiens à rappeler que dans cette majorité municipale de l'école siégeaient déjà Emmanuel GRÉGOIRE, Emmanuelle PIERRE-MARIE et tant d'autres.

Ce projet, il faut le rappeler, c'était plus de 500 logements, des commerces, une crèche, et même une route en lieu et place du jardin pour lequel nous allons actuellement voter la convention.

Lorsque vous affirmez régulièrement que ce jardin a été préservé grâce au P.L.U. bioclimatique, c'est tellement faux ! Cela relève d'une profonde malhonnêteté intellectuelle. La décision de préserver et de valoriser le jardin, ce site, a été prise en amont, dès 2016 par la présidente de la Région Ile-de-France, par mon collègue Franck MARGAIN et par moi-même.

La décision de remettre à plat le projet en 2016, il faut le dire, c'était de retarder les travaux pourtant nécessaires dans un lycée vétuste et c'était une décision courageuse. La Région a fait preuve à la fois de courage, de générosité et de vision.

Courage d'abord d'avoir eu la lucidité de remettre en cause un projet de la majorité socialiste et écologiste qui prévoyait de bétonner l'ensemble du site, y compris le jardin, comme je vous l'ai dit, pour lequel nous nous apprêtons à voter la convention.

Puis générosité et vision ensuite, celles d'avoir su anticiper les effets du changement climatique à Paris et d'avoir fait le choix de créer un environnement de travail à la fois agréable, et végétalisé, pour les élèves comme pour l'ensemble de la communauté éducative, tout en mettant le foncier régional à disposition de tous les habitants grâce à l'ouverture du jardin en dehors des heures scolaires.

Cette ouverture du jardin constitue précisément l'objet de la convention qui nous est soumise aujourd'hui. Une ouverture qui se fera en partenariat avec la Ville de Paris, et je me réjouis de ce point. En effet, cette coopération entre la Ville de Paris et la Région Ile-de-France est l'aboutissement d'un travail collectif. Cette volonté d'ouverture est partagée et cette convention en est la traduction concrète.

C'est pourquoi notre groupe la votera avec enthousiasme.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Valérie MONTANDON.

Je donne la parole à Jérôme GLEIZES, pour présenter le vœu n° 38 du groupe "Les Écologistes".

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais lire l'intervention de Mme la maire du 12e arrondissement qui ne peut pas être présente pour des raisons locales.

Je ne comprends pas, Madame MONTANDON, pour une fois qu'on est tous d'accord, on pourrait quand même se réjouir collectivement de cette victoire. Je ne pense pas que les écologistes aient défendu la bétonisation initialement.

"Madame la Maire, Mesdames les adjointes, Messieurs les adjoints de la Maire de Paris, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris"...

C'est moi qui ai la parole, laissez-moi lire l'intervention.

"Paul Valéry est un établissement du 12e arrondissement et plus largement de l'Est parisien"...

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Silence, silence. Allez...

M. Jérôme GLEIZES. - Merci.

"La restructuration dont il fait l'objet est sur le point d'aboutir. Elle concerne en premier lieu la réhabilitation de l'établissement et vient également considérablement améliorer les aménités urbaines du quartier avec la création et l'ouverture au public d'une vaste cour "Oasis", la réalisation d'un nouveau parvis, ou encore la réfection et l'ouverture en dehors du temps scolaire du T.E.P.

La Ville de Paris a largement œuvré pour que, à l'occasion des travaux menés sur cet établissement, Paul Valéry ne fonctionne plus en vase clos et s'ouvre sur la ville, répondant par la même occasion aux grands enjeux de notre temps, tant sur le plan environnemental que pédagogique.

En effet, l'ouverture de ces espaces résulte d'un travail technique complexe et est également le fruit de nombreuses discussions politiques entre nos deux collectivités. Pour que leur gestion soit à la hauteur des exigences portées par la Ville de Paris, leur entretien requiert par ailleurs un investissement en moyens humains et financiers conséquents pour la Ville de Paris.

Selon l'O.N.G. "Sorooptimist", seules 2 % des rues en France portaient le nom d'une femme en 2014. A Paris, en 2022, nous avons porté le chiffre à 14 %, bien au-delà de la moyenne nationale, mais cela reste trop peu au

regard de l'immense défi que représente la visibilisation des femmes, de leur histoire, leurs œuvres, leurs pensées, leurs actes à travers l'histoire.

L'ouverture de ces nouveaux équipements constitue donc une occasion de valoriser une figure ou un engagement en phase avec des enjeux contemporains, notamment en matière d'environnement, d'éducation, de culture ou d'égalité.

C'est pourquoi je demande à la Région Ile-de-France, en s'appuyant sur l'expérience de la mairie du 12e arrondissement, d'organiser une concertation locale avec les habitantes et les habitants, la communauté éducative, les élèves, les conseils de quartier, les associations du quartier et les élus volontaires, afin de faire émerger des propositions de dénomination alternatives au seul nom de Paul Valéry pour le jardin, le parvis et le terrain d'éducation physique".

C'est parce que cela appartient bien sûr à la Région Ile-de-France et j'espère que nous aurons l'unanimité sur ce vœu. Merci de votre attention.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérôme GLEIZES.

La parole est à Christophe NAJDOVSKI, pour répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne rentrerai pas dans les polémiques vaines que certaines ou certains essaient d'imposer quant à ce projet. Je me bornerai simplement à saluer le travail conjoint, qui a été mené par la Région Ile-de-France et par la Ville de Paris et qui permet la réalisation de ce jardin, et surtout son ouverture au public, car c'est de cela qu'il est question ici, et donc de pouvoir faire profiter les habitantes et les habitants du 12e, et plus largement les Parisiennes et les Parisiens, de ce site qui sera ouvert au public désormais les week-ends.

Nous avons longuement évoqué dans cet hémicycle le besoin urgent de nature en ville dans notre ville. Vous le savez, nous avons à travers le P.L.U. bioclimatique adopté l'ambition, voté l'ambition qui est celle de cette majorité municipale - Madame MONTANDON, je crois que vous vous êtes abstenue sur ce P.L.U. -, de créer ou d'ouvrir 300 hectares supplémentaires d'espaces verts au public, comme celui de la cité mixte Paul Valéry.

Ce projet de délibération s'inscrit donc parfaitement dans cette stratégie, en proposant l'ouverture au public du jardin Paul Valéry, avec un nouvel espace de 5.340 mètres carrés, qui est partie prenante de la restructuration de la cité scolaire Paul Valéry. Ce projet vise bien plus que la création d'une simple cour d'école, puisqu'il sera un véritable îlot de fraîcheur, un espace apaisé, également propice à la détente et au sport.

Conçu comme étant la cour des élèves de la cité mixte, ce jardin sera accessible aux riverains en dehors des heures scolaires et également durant les vacances scolaires. La Ville de Paris en assurera l'ouverture et la gestion, avec une ouverture au public prévue pour les vacances scolaires d'avril 2026 après l'achèvement des travaux.

Ce projet est une illustration des ambitions de l'Exécutif municipal en matière d'adaptation au changement climatique et de mutualisation des usages de la ville. Il vient d'ailleurs aussi en complément d'un certain nombre de projets qui ont été réalisés dans le 12e arrondissement ces dernières années et qui sont à mettre à l'actif de cette majorité municipale. Je pense notamment à l'ouverture d'un tronçon de la Petite Ceinture, dans le 12e arrondissement, ou encore le prolongement de la coulée verte René-Dumont sur la rue Edouard-Lartet, ainsi que la rue du Général-Archinard, juste derrière le lycée et le collège Paul Valéry. Cela vient compléter les espaces verts dans le quartier.

J'en viens à la question du vœu présenté par notre collègue Jérôme GLEIZES, en lieu et place de Mme la maire du 12e arrondissement, Emmanuelle PIERRE-MARIE. Effectivement, il s'agira de trouver un nom à ce nouvel équipement qui valorise une figure féminine engagée en faveur de l'environnement et de l'éducation. C'est pourquoi nous proposons de voter favorablement ce vœu qui propose qu'une concertation locale soit menée, afin de faire émerger des propositions de dénomination pour le jardin, le parvis et le terrain d'éducation physique.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Valérie MONTANDON, vous voulez faire une explication de vote sur le vœu n° 38 du groupe "Les Écologistes" ?

Mme Valérie MONTANDON. - Oui, tout à fait. Merci, Monsieur le Maire.

C'est déjà pour dire à M. GLEIZES que les élus écologistes de l'époque, qui sont les mêmes qu'aujourd'hui, ont porté le projet de densification de 500 logements et de la crèche.

Monsieur NAJDOVSKI, par votre intervention, vous venez en effet de nouveau démontrer ce que j'ai dit, c'est-à-dire qu'en fait vous vous appropriez le projet, grâce soi-disant au P.L.U. bioclimatique, alors que vous aviez vous aussi porté ce projet de densification qui détruisait totalement le jardin. Donc arrêtez ! Vous êtes d'une malhonnêteté intellectuelle et il est important de rappeler que le jardin a été sauvé par la Région Ile-de-France qui a remis à plat entièrement votre projet de bétonisation.

Concernant la dénomination, là encore, on a eu l'occasion de vous le dire lors de COPIL, c'est en fait le jardin des lycéens de Paul Valéry et il n'a pas vocation à changer de nom. Parce que même si la Région met son foncier à disposition et à l'ouverture des habitants, c'est le jardin des lycéens de Paul Valéry et, pour l'instant, cela a vocation à le rester.

Si vraiment vous continuez à insister, j'ai envie de vous dire occupez-vous de vos compétences parce que vous n'arrêtez pas de nommer. Dans le 12e, tout a été débaptisé, renommé, même les rues qui n'existent pas encore. Les rues piétonnes, les pistes cyclables, tout a été nommé. On dirait que vous avez encore besoin de venir nommer aussi un ensemble qui appartient à la collectivité régionale.

Je vous propose plutôt d'apposer une plaque sur ce jardin, qui rappellera le jardin des lycéens de Paul Valéry sauvé par la Région Ile-de-France, par sa présidente Valérie PÉCRESSE, du saccage programmé par la Ville de Paris ! Cela, on peut le faire et cela peut être très marrant.

Je voulais vraiment vous dire, occupez-vous, notamment dans le 12e, des préoccupations au quotidien des Parisiens : la propreté, l'aménagement, le périscolaire dans le 12e qui a de gros problèmes et vous le savez, la mobilité. Mais arrêtez de mettre votre énergie à vouloir renommer, rebaptiser, dénommer, surtout quand ce n'est pas votre compétence. Alors faites votre travail, là où vous en avez la compétence, et cessez de vouloir empiéter sur celle des autres collectivités.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Désolé de vous contrarier, Valérie MONTANDON, mais une cité mixte régionale, par nature, c'est un lycée et un collège, donc c'est une double compétence de la Ville de Paris pour le collège et de la Région Ile-de-France pour le lycée. Nous avons inauguré le collège avec Valérie PÉCRESSE récemment et, de ce fait, nous avons financé la partie collège et la Région Ile-de-France a financé la partie lycée. Si vous voulez, elle a des compétences sur le lycée, de ce fait, la maîtrise d'ouvrage lui est revenue, mais ne dites pas que la Ville de Paris n'est pas présente dans une cité mixte régionale.

Bref. Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 38 déposée par le groupe "Les Écologistes", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2025, V. 296).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 44.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DEVE 44).

2025 DEVE 109 Occupation par la Garde Républicaine de locaux dans le bois de Boulogne (16e).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 109 concernant l'occupation, par la Garde républicaine, de locaux dans le Bois de Boulogne, dans le 16e arrondissement.

La parole est au maire du 16e arrondissement, Jérémy REDLER.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je souhaite me réjouir du projet de délibération, qui nous est soumis aujourd'hui, et de l'avancée concrète qu'il traduit dans la continuité du vœu adopté par notre Conseil.

Le Bois de Boulogne est un poumon vert essentiel du 16e arrondissement, essentiel de l'Ouest parisien. Très fréquenté, il constitue un espace de respiration et de promenade, mais aussi un territoire qui appelle à une vigilance constante en matière de sécurité. Cette exigence s'est imposée avec une acuité particulière après le drame que nous connaissons tous et qui a profondément marqué les habitants et les usagers du bois.

La sécurité du Bois de Boulogne est une priorité de la mairie du 16e. C'est dans ce contexte que j'ai demandé au Préfet de police, que je remercie d'avoir répondu favorablement à ma demande, la volonté de renforcer durablement la sécurisation dans le Bois de Boulogne. Cette démarche s'est construite dans le cadre d'un dialogue étroit avec le Préfet de police, Laurent NUNEZ et son successeur, afin d'identifier des solutions opérationnelles efficaces et respectueuses des compétences de chacun.

Le projet de délibération présenté aujourd'hui apporte une réponse concrète à cette demande. Il permet le regroupement de la Garde républicaine, l'extension de son emprise actuelle et la création de logements pour les gendarmes directement affectés aux missions de sécurisation du Bois de Boulogne. Cette proximité immédiate entre lieu de vie et lieu d'intervention constitue un levier majeur pour doubler la présence sur le terrain et améliorer le délai d'intervention.

Je me félicite également de la cohérence juridique et financière du dispositif retenu, qui s'inscrit dans la continuité des conventions existantes, sans surcoût pour la Ville de Paris, et dans le respect de l'intérêt général partagé de sécurisation du Bois de Boulogne.

Ce projet de délibération illustre utilement ce que peut produire un travail partenarial entre la Ville de Paris, l'Etat, la Préfecture de police et le 16e arrondissement, lorsque l'objectif est clair et partagé : protéger les Parisiens et préserver un espace naturel majeur.

Pour toutes ces raisons, je soutiens pleinement ce projet de délibération et je me réjouis de cette mise en œuvre prochaine.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie M. le maire du 16e arrondissement, Jérémy REDLER, de s'être inscrit sur ce projet de délibération, puisque cela me donne l'occasion effectivement de valoriser ce beau projet de délibération. Ce partenariat est essentiel entre la Ville de Paris et l'Etat, et la mairie du 16e arrondissement que j'associe bien évidemment à ce partenariat.

Actuellement, la Garde républicaine occupe des bâtiments et des terrains dans le Bois de Boulogne pour y loger ses chevaux et pour assurer ses missions. Le projet qui nous est soumis, via ce projet de délibération, vise à étendre cette emprise en y intégrant un terrain adjacent comprenant un bâtiment actuellement inoccupé nommé la caserne des gardes.

L'objectif est de rénover ce bâtiment pour y créer huit logements destinés aux gendarmes de la Garde républicaine. Ces logements permettront, outre de loger sur place les gendarmes en question, de consolider et d'étendre aussi les moyens mis à disposition de la Garde Républicaine. Ils permettront également de conforter le travail de sécurisation du Bois de Boulogne qui est mené par la Garde républicaine avec des bénéfices multiples. La présence de logements à proximité immédiate des écuries permettra des gains de temps considérables, et surtout une présence accrue des gendarmes sur le terrain avec des temps d'intervention qui seront également plus rapides.

Cette convention est proposée pour une durée de cinquante ans, ce qui permet de s'inscrire vraiment dans le long terme, et cela représente un engagement fort et durable au service de la sécurité des usagers et du Bois.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Christophe NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 109.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DEVE 109).

2025 DLH 415 Réalisation 3, chemin des Gravilliers et 52, route de Suresnes (16e), d'un programme d'acquisition amélioration de 11 logements sociaux (9 PLUS, 2 PLS) par la R.I.V.P. - Subvention (978.130 euros).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 415 concernant la réalisation 3, chemin des Gravilliers et 52, route de Suresnes dans le 16e, d'un programme d'acquisition amélioration de 11 logements sociaux (9 PLUS, 2 PLS) par la R.I.V.P.

La parole est à nouveau au maire du 16e arrondissement, cher Jérémy REDLER.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voterai bien évidemment ce projet de délibération car il répond à un objectif que nous partageons tous : aider la Ville de Paris à recruter et fidéliser les agents indispensables à l'entretien et à la préservation du Bois de Boulogne, en levant l'un des principaux freins que constitue l'accès au logement.

Je souhaite toutefois formuler deux points de vigilance qui me paraissent essentiels.

D'abord, il est indispensable que la mairie d'arrondissement soit pleinement associée à ce projet, tant dans son suivi que dans sa mise en œuvre. Ces logements sont implantés sur un territoire précis, celui du 16e, au cœur du Bois de Boulogne, et concernent directement son fonctionnement au quotidien.

Ensuite, je souhaite que la Ville de Paris s'engage de manière claire et durable sur la destination exclusive de ces logements. Ils ont été conçus pour un objectif précis : loger des agents municipaux directement en charge du Bois de Boulogne, notamment les personnels de la Direction des Espaces verts et de l'Environnement, afin de faciliter leur recrutement, leur installation et leur fidélisation. C'est cette cohérence entre lieu de travail et lieu de logement qui fait la pertinence du projet.

Je voterai donc ce projet de délibération avec responsabilité, mais je serai particulièrement attentif à ce que ces engagements soient tenus : association réelle du maire du 16e et affectation exclusive des logements aux travailleurs chargés du bois dans une logique de service public et d'efficacité.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire du 16e arrondissement, cher Jérémy REDLER.

La parole est à Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Cela vient d'être dit, le projet de délibération que nous examinons porte sur un programme d'acquisition et d'amélioration de 11 logements sociaux au 3, chemin des Gravilliers et 52, route de Suresnes, dans le 16e arrondissement. Il sera réalisé par la R.I.V.P. grâce à l'octroi d'une subvention de la Ville de Paris qui pourra atteindre jusqu'à 978.130 euros, ainsi que la garantie des emprunts nécessaires.

Je suis particulièrement enthousiaste parce que ce dossier répond de façon très concrète à un sujet important pour nos services publics. Les difficultés de recrutement et de fidélisation sur certains métiers, notamment dans les espaces verts, pour l'accès au logement en Région parisienne constituent un frein majeur, comme nous avons pu le constater lors de la M.I.E. sur les Bois.

Le projet est clairement pensé comme un outil de ressources humaines utile : offrir des logements à des agents en début de carrière pour qu'ils puissent s'installer durablement et sereinement.

C'est aussi une opération intelligente de valorisation du patrimoine. Le document indique que ces bâtiments, situés dans le Pré Catelan au Bois de Boulogne, sont aujourd'hui sans affectation et l'un a été utilisé comme restaurant jusqu'en 2007. Les remettre en usage, c'est éviter l'abandon et redonner une utilité publique à un patrimoine existant.

Je souligne enfin l'ambition environnementale et la qualité du programme de travaux : restructuration complète, réflexion du clos couvert, isolation, remplacement des menuiseries et du chauffage.

Si je suis si intéressée par ce projet de délibération, c'est parce que tout d'abord il va permettre de créer des logements sociaux dans le 16e arrondissement et de renforcer la mixité sociale. Comme vous le savez, c'est un arrondissement qui en compte moins de 7 % et nous l'avons dit et répété durant toute la mandature, il est impératif que des logements abordables soient créés dans tout Paris et particulièrement dans l'Ouest parisien.

Ensuite, comme je l'ai déjà dit, j'ai participé à la M.I.E. sur les bois et ce projet de délibération répond à plusieurs des sujets qui nous ont semblé importants. Premièrement, il répond au sujet du logement des agents qui travaillent dans les Bois. Ensuite, il permet l'utilisation d'éléments du patrimoine bâti depuis de nombreuses années. Ainsi, les personnes qui vont travailler dans les bois seront directement sur place et au contact et c'est plus de la ville du quart d'heure que nous développons ici.

En bref, c'est une opération utile socialement, utile pour nos agents et utile pour le patrimoine, utile pour l'entretien des Bois, avec un cadre financier clair. Je voterai bien évidemment ce projet de délibération et je vous appelle à en faire de même. Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Geneviève GARRIGOS.

Je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie M. REDLER et Mme GARRIGOS de s'être inscrits sur ce projet de délibération qui est d'ailleurs dans le droit fil du précédent projet de délibération que nous venons d'adopter.

Avec ce projet de délibération, nous allons mettre en œuvre un dispositif de logements sociaux destinés aux agents de la Direction des Espaces verts et de l'Environnement.

Depuis 2020, l'Exécutif parisien s'est pleinement engagé pour la végétalisation de notre ville et, pour concrétiser cette ambition, nous avons besoin de talents et de compétences, que ce soit des jardiniers ou des arboristes élagueurs, qui s'occupent notamment de l'entretien du patrimoine arboré et qui sont essentiels pour entretenir le patrimoine végétal parisien.

Or, nous faisons face à une problématique récurrente et majeure, comme pour beaucoup de collectivités, qui est la question de l'attractivité des métiers impactée par la difficulté d'accès au logement. Cela constitue un frein significatif, en particulier pour les jeunes recrues.

C'est pour répondre à ce défi concret que nous avons travaillé avec les services de la Direction des Espaces verts et de l'Environnement mais aussi ceux de la Direction du Logement et de l'Habitat, et j'associe à ce projet de délibération mon collègue Jacques BAUDRIER. Nous avons titré la R.I.V.P. pour travailler à une solution pérenne, qui consiste en la création d'un programme de 11 logements sociaux dans le Bois de Boulogne. Ces logements seront spécifiquement dédiés aux agents nouvellement recrutés de la DEVE, en particulier ceux qui sont en début de carrière. Ils bénéficieront ainsi d'une solution concrète pour s'installer sereinement durant leurs premières années au sein de nos services.

Je tiens à préciser à M. le maire du 16e arrondissement que le règlement du P.L.U. nous oblige à faire en sorte que la destination de ces logements soit de toute façon exclusivement dédiée à des agents qui travaillent dans le Bois de Boulogne. Vous avez donc la garantie que ces projets seront bien dédiés à loger des agents de la Direction des Espaces verts et de l'Environnement qui interviennent d'ailleurs sur le Bois de Boulogne.

Ce projet a un double avantage : il sera un levier essentiel pour attirer et fidéliser des agents, et il permettra également de valoriser une partie de notre patrimoine immobilier des Bois qui est aujourd'hui sans affectation.

Je précise que la réalisation de ces logements se fait simplement en rénovant des bâtiments existants et en respectant strictement le caractère naturel et forestier du Bois de Boulogne, ainsi que le Plan local d'urbanisme bioclimatique que je viens d'évoquer.

Il s'agit d'envoyer un signal fort à nos futurs agents : la Ville de Paris est prête à les accompagner concrètement dans leur installation. C'est la raison pour laquelle je vous demande de bien vouloir adopter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 415.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DLH 415).

2025 DVD 146 "Fonds Vert" - végétalisation rue Gay Lussac (5e) et renaturation avenue de Bouvines (11e) - Conventions de cofinancement entre la Ville de Paris et l'Etat.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 146 relatif au "Fonds Vert". Végétalisation de la rue Gay-Lussac dans le 5e et renaturation de l'avenue de Bouvines, dans le 11e. Conventions de cofinancement entre la Ville de Paris et l'Etat.

La parole est à Nathalie LAVILLE.

Mme Nathalie LAVILLE. - Merci, Monsieur le Maire.

Avec ce projet de délibération sur le "Fonds Vert", la Ville fait très exactement ce que nos concitoyennes et nos concitoyens attendent d'elle, c'est-à-dire transformer des axes minéraux en véritable respiration de nature, en cohérence avec notre stratégie d'adaptation au changement climatique et les engagements pris dans le plan Arbres et le troisième plan Biodiversité. Ce n'est pas un document de plus : c'est une étape très concrète vers la ville jardin que nous construisons rue par rue, place par place, grâce notamment à "Embellir notre quartier" et aux "Rues aux écoles".

Le cofinancement qui a été obtenu de l'Etat via le "Fonds Vert" est une très bonne nouvelle, parce que cela permet de démultiplier l'action municipale, sans peser davantage sur les finances parisiennes, avec une subvention globale de près de 400.000 euros pour ces deux opérations.

La rue Gay-Lussac dans le 5e arrondissement va changer de visage : un élargissement des trottoirs côté pair avec 436 mètres carrés supplémentaires rendus aux piétons, une plantation de 27 arbres d'alignement qui feront disparaître une simple zone de stationnement au profit d'une rue arborée et d'un véritable îlot de diversité. C'est un gain immédiat pour le confort thermique, la sécurité des déplacements et la qualité de vie des riverains, mais c'est aussi un investissement de long terme dans un patrimoine végétal qui va bénéficier aux générations futures.

Pour l'avenue de Bouvines dans le 11e arrondissement, le projet s'inscrit au cœur de la démarche "Rues aux écoles" avec la création d'un jardin boisé central, la restructuration des trottoirs, des contre-allées et de la placette vers Nation pour augmenter massivement la place des piétons et de la végétalisation. La plantation de 39 arbres, la renaturation de 1.441 mètres carrés et la préservation des arbres existants vont transformer un linéaire aujourd'hui

très minéral en un espace apaisé, plus sûr pour les enfants, plus résilient face aux canicules, et en fait plus agréable pour tout le quartier.

En adoptant ce projet de délibération, nous faisons le choix de la cohérence avec nos plans Climat, Biodiversité et Arbres, mais surtout de cohérence avec la demande sociale pour des rues plus ombragées, plus respirables et mieux partagées.

Je vous invite donc toutes et tous à voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Nathalie LAVILLE.

La parole est à Christophe NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie notre collègue Nathalie LAVILLE d'être intervenue sur ce projet de délibération qui porte sur une subvention de l'Etat à hauteur de 396.000 euros pour deux projets de végétalisation que nous menons cet hiver. D'ailleurs, pas plus tard qu'hier matin, j'étais rue Gay-Lussac, où nous avons planté 27 nouveaux arbres, des érables, des tilleuls et des ormes, avec une diversification des essences qui, je l'espère, nous permettra d'avoir des arbres qui vont durer longtemps à Paris.

Vous avez également mentionné l'avenue de Bouvines dans le 11e arrondissement, où ce sont 39 arbres qui seront plantés au début de l'année 2026 et qui laisseront la place au printemps à une nouvelle "rue-jardin".

Je tiens ici à saluer l'engagement du maire du 11e arrondissement, François VAUGLIN, sur ce projet et l'ambition qu'il a portée sur cette avenue, qui était il y a quelques années encore un parking à ciel ouvert. Il a souhaité que nous puissions la transformer en ce que l'on pourrait appeler véritablement un jardin dans l'espace public, dans la rue, avec un espace dédié à la biodiversité, une aire de jeux comme on en trouve dans les jardins en règle générale.

J'en profite pour dire que cet hiver nous allons planter 21.000 arbres sur le domaine parisien, 1.200 nouveaux arbres dans 92 rues parisiennes, ce qui portera à plus de 350 le nombre de rues que nous aurons végétalisées durant ce mandat, à l'image de l'avenue de Bouvines et de la rue Gay-Lussac. Toutes ces opérations consolident la trame verte parisienne et offrent de nouveaux îlots de fraîcheur aux Parisiennes et aux Parisiens.

Comme nous parlons arbres, j'en profite également pour parler de l'indice de canopée, puisque nous avons présenté ce chiffre en 8e Commission la semaine dernière. En dix ans, l'indice de canopée de la Ville de Paris est passé de 21 % en 2015 à 25,2 % en 2025, ce qui signifie une augmentation de 20 % de l'ombre projetée par les arbres à Paris. C'est la preuve que la politique de végétalisation, que nous menons depuis dix ans, ainsi que le plan Arbres que nous avons adopté en 2021 portent leurs fruits.

Je le dis avec force, jamais depuis le baron Haussmann, autrement dit depuis plus de 150 ans, il n'y a eu autant d'arbres plantés dans les rues et sur les places de Paris, et cela se voit, et les Parisiennes et les Parisiens le voient.

Ces deux projets s'inscrivent complètement dans cette stratégie de transformation de l'espace public, que nous portons singulièrement depuis cinq ans et même au-delà, avec un espace public plus végétal pour une ville plus résiliente.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Christophe NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 146.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DVD 146).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'expérimentation d'une plage horaire pour chiens sans laisse au parc des Buttes Chaumont.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 39 relatif à l'expérimentation d'une plage horaire pour chiens sans laisse au parc des Buttes Chaumont.

La parole est au président MEUNIER.

On peut considérer peut-être que le vœu est présenté ? Non, vous voulez causer.

M. Émile MEUNIER. - Monsieur le Maire, pardonnez ma déconcentration.

C'est un vœu qui concerne les promenades de chiens sans laisse.

Il faut savoir que sous l'impulsion de l'Exécutif et de Christophe NAJDOVSKI que je veux remercier, une expérimentation a été menée au parc Monceau pour que, de 7 heures à 8 heures et demie, les humains puissent promener leur chien sans laisse, afin qu'ils se dégourdisent les pattes, jouent entre eux, etc. Cela doit se faire sous l'égide d'une association et cela fonctionne très bien au parc Monceau, à telle enseigne que cette expérimentation va devenir pérenne dans le temps.

Au précédent Conseil, nous avons voté un vœu qui disait que nous allons faire ce type d'expérimentations dans d'autres endroits à Paris. Ainsi, toute l'équipe du 19e arrondissement et moi-même proposons que la prochaine expérimentation ait lieu aux Buttes Chaumont. Il y a un petit espace canin, et je veux remercier le maire du 19e qui l'a installé, mais il y a trop de chiens et pas assez d'espace. Ils ne peuvent pas se dégourdir les pattes et il y a aussi des petits chiens agressifs, etc.

Ces chiens ont besoin d'espace et, de 7 heures à 8 heures, cela tombe bien, il n'y a personne sur certaines grandes pelouses. On peut donc imaginer des activités, des rencontres, etc. Cela doit être fait avec une association qui supervise les choses, en lien évidemment avec les services de la Ville et des jardins.

C'est l'objet de ce vœu et je vous remercie de bien vouloir le voter.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Président MEUNIER.

La parole est à Christophe NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

En octobre dernier, notre Assemblée a voté un vœu à l'unanimité sur le principe d'une accélération de la dynamique d'ouverture de plus d'espaces pour les chiens à Paris, afin de répondre à la demande des propriétaires de chiens pour qui l'épanouissement et le bien-être de leur animal sont une préoccupation quotidienne majeure.

Nous avons créé 43 espaces canins dans tout Paris, plusieurs espaces de liberté dans les bois, et nous avons permis et accompagné la mise en place d'expérimentations multiples dans plusieurs arrondissements, comme l'espace de liberté au parc Monceau cité par Émile MEUNIER. Je tiens d'ailleurs à préciser que nous avons mis en œuvre cet espace en lien avec la mairie du 8e arrondissement et sa maire Jeanne d'HAUTESERRE que je salue.

Depuis quelques semaines maintenant, nous nous sommes attelés à augmenter le nombre de parcs et jardins accessibles aux chiens à Paris à travers différentes mesures. Nous avons notamment proposé aux mairies d'arrondissement de nouveaux sites à ouvrir aux chiens tenus en laisse. Depuis hier, la partie Nord du parc de Bercy dans le 12e arrondissement est devenue accessible aux chiens tenus en laisse.

D'autres jardins seront ouverts aux chiens tenus en laisse dans les prochaines semaines, la partie Sud du parc André Citroën, le jardin Atlantique dans le 15e arrondissement et une grande partie du parc Monceau, pour ne citer qu'eux, après avoir recueilli l'avis des mairies d'arrondissement.

Par ailleurs, treize espaces canins sont encore en projet dans tout Paris. Deux d'entre eux ouvriront début 2026 : place Denfert-Rochereau dans le 14e arrondissement et sur le site d'Orgues de Flandres dans le 19e.

Je tiens à remercier l'ensemble des agents du service d'exploitation des jardins, mais aussi la mission de l'animal en ville, ainsi que les agents de la police municipale sous l'égide de mon collègue Nicolas NORDMAN, qui sont mobilisés en ce moment pour accompagner dans les meilleures conditions ces ouvertures.

Le vœu présenté par le groupe "Les Écologistes" s'inscrit dans cette dynamique. Il est dans la suite de l'expérimentation que nous avons souhaité mettre en œuvre au parc Monceau, dans le cadre déterminé par le vœu de l'Exécutif d'octobre dernier. C'est la raison pour laquelle, à condition d'y intégrer les amendements proposés par l'Exécutif, nous pourrions y donner un avis favorable.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Christophe NAJDOVSKI.

Les amendements de l'Exécutif sont acceptés, j'imagine ? Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 39 déposée par le groupe "Les Écologistes", amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2025, V. 297).

2025 DAE 201 Convention de financement, accord de consortium et autorisation de recrutement sur contrats de projets de trois agents pour la phase de réalisation du démonstrateur Seine Nourricière.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 201 concernant une convention de financement, d'un accord de consortium et d'une autorisation de recrutement sur contrats de projets de trois agents pour la phase de réalisation du démonstrateur Seine Nourricière.

La parole est à Nathalie LAVILLE.

Mme Nathalie LAVILLE. - Je salue ici la grande qualité et l'ambition du projet de délibération qui nous est soumis aujourd'hui et qui est relatif au démonstrateur Seine Nourricière.

Ce document part d'un constat : l'empreinte alimentaire de Paris est massive, largement extraterritoriale et encore trop dépendante de modes de production et de logistiques carbonés. En rappelant que l'alimentation constitue le deuxième poste d'émission de gaz à effet de serre de l'empreinte carbone parisienne, ce projet assume pleinement l'urgence de transformer en profondeur notre système alimentaire pour être au rendez-vous de nos objectifs climatiques.

La réponse apportée est à la hauteur de cet enjeu. Avec Seine Nourricière, la Ville de Paris confirme son rôle de collectivité pionnière, capable de dépasser ses frontières administratives pour penser l'alimentation à une échelle pertinente qui est celle du bassin de la Seine.

Cette coopération territoriale inédite, qui associe Métropole, territoires ruraux, opérateurs publics et acteurs économiques incarne une vision moderne, responsable de l'action publique qui est fondée sur la complémentarité et la réciprocité entre territoires. Cette démarche agit sur l'ensemble de la chaîne alimentaire : soutien aux pratiques agricoles durables via les paiements pour services environnementaux, structuration de filières locales rémunératrices pour les producteurs, accompagnement des gestionnaires de la restauration collective, développement d'outils de transformation, de stockage et de logistique décarbonés, y compris fluviale et cyclologique.

Nous ne sommes pas face à une juxtaposition de projets mais bien devant une action systémique qui est pensée pour produire des effets durables et mesurables. Les objectifs affichés à l'horizon 2030 sont à la fois ambitieux et concrets : extension des surfaces engagées en agriculture durable et biologique, montée en qualité de la restauration collective, réduction des émissions liées aux transports des denrées, et enfin amélioration de l'accès à une alimentation durable pour les publics de l'aide alimentaire. C'est une vision sociale, écologique et économique de l'alimentation que porte ce projet.

Je souhaite également saluer la reconnaissance nationale de ce travail, avec le soutien massif de France 2030 et de la Banque des Territoires. L'obtention de près de 10 millions d'euros de subvention témoigne de la solidité du projet, de la qualité du portage assuré par la Ville de Paris et de la crédibilité du consortium réuni.

Pour toutes ces raisons, ce projet de délibération mérite un soutien plein et entier. Il traduit concrètement notre volonté de transformer le système alimentaire, de soutenir les territoires agricoles, de lutter contre le changement climatique, et de garantir à toutes et tous l'accès à une alimentation saine et durable.

J'invite notre Assemblée à soutenir ce projet.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Nathalie LAVILLE.

Je donne la parole à Audrey PULVAR, pour vous répondre.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Bonsoir. Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Nathalie. Je suis très heureuse de présenter cette convention sur laquelle nous travaillons depuis environ trois ans et qui a déjà fait l'objet de plusieurs projets de délibération ces dernières années. Le démonstrateur Seine Nourricière a valu à la Ville de Paris d'être lauréate en 2023 d'un A.M.I. de la Banque des Territoires.

Après une phase de maturation, qui nous a permis de mener de larges études sur le potentiel de production du territoire bassin de la Seine, nous entrons dans la phase de réalisation des projets. Cette nouvelle étape a d'ailleurs été validée par le Premier Ministre avec l'octroi d'une subvention France 2030 d'un montant de près de 10 millions d'euros, qui viendra compléter les 10 millions d'euros mobilisés par les collectivités membres de Seine Nourricière.

Paris est, en effet, chef de file de ce projet. Nous avons réuni une trentaine de partenaires publics et privés, dont l'association "AgriParis Seine" et ses collectivités membres, pour mettre en route ce démonstrateur des transitions agricoles et alimentaires ou, devrais-je dire, cet accélérateur.

Entre 2026 et 2030, 20 projets de structuration des filières agricoles et alimentaires durables se déploieront sur le bassin de la Seine, de l'Yonne au Havre, en passant par la Métropole du Grand Paris et la Normandie.

Pour être plus précise, ces projets concernent des équipements et infrastructures de production, avec la création d'un nouveau paiement pour services environnementaux eau et agroécologie, des équipements et des infrastructures de transformation avec le déploiement de légumeries, d'outils de transformation de produits laitiers, de pains ou de conserves de légumineuses, des outils de stockage et de logistique décarbonée avec des solutions

cyclologistiques, mais aussi une barge fluviale électrique et réfrigérée transportant des denrées "bio", durables et locales à destination de Paris, et c'est une première en Europe. Enfin, ce sont des structures de commercialisation, avec une union commerciale de grossistes et de coopératives de producteurs durables et locales pour répondre aux marchés publics et être plus compétitifs.

Après notre Convention citoyenne sur l'alimentation durable en 2021, notre plan Alimentation durable en 2022, nos Etats généraux de l'agriculture et de l'alimentation et la création de "AgriParis Seine" en 2023, nous poursuivons donc avec Seine Nourricière depuis 2023 une puissante action de structuration des filières d'agriculture et d'alimentation durable et "bio", à l'échelle de l'ensemble du bassin de la Seine. C'est inédit, comme je vous le disais, et regardé avec beaucoup d'intérêt, pas trop par la droite de cet hémicycle mais avec beaucoup d'intérêt par de nombreuses collectivités du reste du pays.

Avec "AgriParis Seine" et Seine Nourricière, nous améliorons non seulement l'approvisionnement de la restauration collective dionysienne et parisienne mais l'approvisionnement des territoires plus nourriciers et producteurs de notre alliance, car les débouchés apportés par Paris et la Seine-Saint-Denis leur permettent de rationaliser des investissements et des équipements dès lors mobilisables pour approvisionner leur propre restauration collective.

Cette démarche de réciprocité est au cœur de mon action depuis la création de ma délégation. Et puisque nous sommes au dernier Conseil dans sa forme habituelle de la mandature, qu'il me soit permis de saluer le travail des équipes administratives qui se sont employées à mettre en musique les politiques publiques portées par une nouvelle élue, dans une nouvelle délégation, et tout particulièrement le service de la transition écologique de la DAE, la division alimentation durable au sein de la DEVE, le service de la restauration scolaire à la DASCO qui pilote une partie de la restauration collective et la restauration scolaire.

Je voudrais aussi remercier mon cabinet et le dévouement infini de celles qui le composent. Je veux remercier l'ensemble des maires d'arrondissement, de la majorité comme de l'opposition car il me semble que nous avons réussi à faire de très belles choses ensemble. Mes remerciements les plus chaleureux, et je vous demande pour celles et ceux qui m'écoutent de les applaudir, vont aux équipes des crèches, des caisses des écoles, des E.H.P.A.D...

Il y a une personne qui écoute ! Merci.

Donc je voulais remercier les équipes des crèches, des caisses des écoles, des E.H.P.A.D., de l'A.S.P.P., des restaurants solidaires, des restaurants de l'A.S.E. qui, chaque jour, font le maximum pour que les bébés, les écoliers, les collégiens, nos agents, les personnes âgées les plus fragiles aient accès à une alimentation durable et savoureuse, qui rémunère correctement les écosystèmes et la santé humaine.

Enfin, merci à l'ensemble des collègues adjoints, je ne vais pas tous les citer mais, entre autres, Patrick BLOCHE, Céline HERVIEU, Johanne KOUASSI, Véronique LEVIEUX, Antoine GUILLOU, Léa FILOCHE et Dan LERT, parce que la réussite de notre restauration collective, en matière de qualité de l'alimentation servie, leur doit aussi beaucoup.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Maire, chère Audrey PULVAR, pour votre engagement et beaucoup d'autres choses.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 201.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAE 201).

2025 DAE 255 Budget participatif parisien : subvention d'investissement (300.000 euros) à l'association Food Sweet Food pour son installation à la Fabrique de l'Alimentation durable dans le 20e arrondissement.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 255 concernant le budget participatif parisien. Subvention d'investissement à l'association "Food Sweet Food" pour son installation à la Fabrique de l'alimentation durable dans le 20e arrondissement.

La parole est à nouveau à Nathalie LAVILLE.

Mme Nathalie LAVILLE. - Merci, Monsieur le Maire.

A travers ce soutien à l'association "Food Sweet Food", la Ville de Paris poursuit et renforce sa stratégie pour une alimentation durable, qui a été adoptée dès 2018 et reconnue par l'Etat à travers le label Projet alimentaire

territorial. C'est une stratégie qui ne se limite pas aux principes, parce qu'elle se traduit ici par un projet ancré dans un quartier populaire, le 20e, et pensé au plus près des habitantes et des habitants.

La Fabrique de l'alimentation durable, issue de la réhabilitation du site Serpolet, est aujourd'hui un lieu emblématique. Elle rassemble production, transformation, lutte contre le gaspillage alimentaire, insertion professionnelle et solidarité. L'arrivée de "Food Sweet Food" vient renforcer des synergies déjà existantes, notamment avec des acteurs comme la Fondation de l'Armée du Salut.

"Food Sweet Food" est un projet exemplaire à plus d'un titre. C'est d'abord un projet d'insertion. Son objectif est de former chaque année près d'une centaine de personnes réfugiées ou primo-arrivantes aux métiers de la restauration, en combinant apprentissage professionnel et accompagnement social. C'est aussi un projet ouvert sur le quartier avec une offre de restauration, de vente à emporter, et des ateliers culinaires qui font de la cuisine un levier de rencontres, de transmission et de sensibilisation aux enjeux de l'alimentation durable. C'est enfin un projet responsable, attentif à ses approvisionnements, engagé dans des démarches de labellisation et dans l'économie sociale et solidaire.

La subvention d'investissement proposée aujourd'hui, en complément de celle déjà votée en novembre dernier, va permettre à ce projet de se déployer dans de bonnes conditions. Elle s'inscrit pleinement dans l'esprit du budget participatif, puisqu'elle répond à un besoin local identifié, et elle soutient un équipement utile, durable et porteur de sens.

En soutenant ce projet de délibération, nous affirmons que la transition écologique peut aller de pair avec la justice sociale, que l'alimentation est un enjeu politique à part entière et que Paris continue d'innover pour conjuguer solidarité, emploi et écologie.

Pour toutes ces raisons, notre groupe se félicite de ce projet de délibération et votera bien évidemment en sa faveur.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Nathalie LAVILLE.

Je donne la parole à Audrey PULVAR, pour vous répondre.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci de nouveau, chère Nathalie, de me donner l'opportunité de mettre en avant ce projet. C'est l'autre levier. Je vous parlais à l'instant de restauration collective et du travail de structuration des filières à l'échelle du bassin de la Seine et il s'agit ici de la partie accessibilité à une alimentation durable et de qualité pour toutes les Parisiennes et tous les Parisiens. Ceci vient compléter le travail de structuration des filières à l'échelle du bassin de la Seine.

Nous maillons le territoire en lieux d'alimentation durable à prix abordable. Nous avons accompagné, soutenu, fait croître tout un système de l'alimentation durable et solidaire à Paris. Au sein de cet écosystème, on trouve la dynamique équipe de "Refugee Food", qui, grâce à ce projet de délibération, va pouvoir s'installer au sein de La Fabrique de l'alimentation durable dans le 20e arrondissement.

L'association a prévu d'y seoir sur plus de 400 mètres carrés son école de formation, une cuisine professionnelle, des bureaux, ainsi qu'une restauration ouverte à prix accessible dans le quartier Python-Duvernois en pleine transformation. La présente subvention d'un montant de 300.000 euros permettra à l'association, dont nous avons fêté les dix ans ce lundi, de financer ces travaux et de s'équiper.

Je veux rappeler ici rapidement l'engagement de "Refugee Food" depuis dix ans au service des Parisiennes et des Parisiens, sa contribution aux efforts de la Ville pour faire de Paris une ville plus durable, sociale, inclusive et résiliente.

"Refugee Food", c'est à la fois de la formation aux métiers de la restauration pour des personnes réfugiées et primo-arrivantes, une activité de traiteur, une restauration durable et accessible à retrouver à la Cantine des Arbustes dans le 14e arrondissement et à la Cité de Refuge dans le 13e arrondissement. Elle est orientée vers les résidents des centres d'hébergement de ces deux lieux, mais aussi vers les étudiants. L'association réalise également des distributions d'aide alimentaire, notamment avec "La Chorba" dans les restaurants de l'A.S.P.P. et bien sûr elle organise chaque année le magnifique le "Refugee Food Festival".

Je suis donc très heureuse que "Refugee Food" rejoigne La Fabrique de l'alimentation durable, créée par la Ville de Paris avec le soutien sans faille d'Éric PLIEZ. La Fabrique réunit sur huit étages plusieurs structures associatives de l'E.S.S. qui travaillent à la transformation alimentaire, la valorisation d'inventus, la sensibilisation à l'alimentation durable et l'insertion de personnes éloignées de l'emploi.

En plus d'y installer son école de cuisine, "Refugee Food" ouvrira au rez-de-chaussée un restaurant d'application. Dans un second temps, des ateliers de cuisine, animés par des cuisiniers réfugiés, seront organisés afin de sensibiliser, mobiliser les habitants du quartier autour des enjeux de la cuisine et de l'alimentation durable.

Comme pour l'ensemble de ces activités, l'association veillera à favoriser des approvisionnements alimentaires durables. Elle travaille à la mise en place d'un groupement d'achats d'alimentation durable avec d'autres acteurs de l'économie sociale et solidaire.

L'installation de "Refugee Food" à La Fabrique de l'alimentation durable est donc en totale cohérence avec les objectifs portés par la Ville. Elle permettra à l'association d'en renforcer ses synergies avec les autres structures déjà installées.

Je veux dire aux équipes de "Refugee Food", avec une mention spéciale pour Marine, Louis et Harouna, ainsi qu'à toutes les porteuses et porteurs de projets d'alimentation durable que nous avons accompagnés, installés, équipés et soutenus pendant cette mandature, que ce fut un honneur pour moi de porter avec elles et eux la cause de l'alimentation durable. Grâce à leur action, notre Ville est plus solidaire, plus juste et mieux préparée aux enjeux sociaux liés au réchauffement climatique.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, chère Audrey PULVAR.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 255.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAE 255).

Voilà, il est 21 heures 10 et on va aller faire autre chose. La séance reprendra demain matin à 9 heures avec les dossiers de la 1ère Commission. Bonne soirée.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mercredi 17 décembre 2025 à vingt-et-une heures dix minutes, est reprise le jeudi 18 décembre 2025 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Carine ROLLAND, adjointe).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Bonjour. Mesdames, Messieurs, chers collègues, je vous propose que nous reprenions le cours de nos travaux.

Compte rendu de la 1ère Commission.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Conformément au règlement intérieur de notre Conseil, je donne la parole à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, présidente de la 1ère Commission.

Madame la Présidente ?

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci, Madame la Maire.

La 1ère Commission s'est réunie le mardi 9 décembre avec un ordre du jour très chargé, comme vous vous en doutez, qui a donné lieu à de nombreux échanges et à des questions posées notamment par David ALPHAND, Jérôme GLEIZES et Jack-Yves BOHBOT.

Cette réunion a naturellement été marquée par la discussion des documents budgétaires de la Ville de Paris. Nous avons déjà examiné ici en séance tous les projets de délibération afférents. Ces projets de délibération étaient présentés par Paul SIMONDON, qui a également présenté l'important projet de délibération, qui a aussi déjà été discuté en séance, portant autorisation de conclure actes et conventions financières dans le cadre du contrat de concession de service public parisien de la production et la distribution de chaleur.

Pour sa part, Olivia POLSKI a présenté le budget emploi.

Les représentants de la Préfecture de police sont venus détailler les orientations du budget de la Préfecture de police.

Bien naturellement, les adjoints Nicolas BONNET-OULALDJ, Sandrine CHARNOZ, Afaf GABELOTAUD, Frédéric HOCQUARD, Pénélope KOMITÈS et Florentin LETISSIER ont également présenté tous leurs projets de délibération.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

2025 DAE 41 Dérogations à la règle du repos dominical pour 2026 : Avis du Conseil de Paris.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DAE 41 et à l'amendement technique n° 154.

Le projet de délibération DAE 41 porte sur les dérogations à la règle du repos dominical pour 2026 et requiert l'avis du Conseil de Paris.

La parole est à M. Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Ecoutez, tous les ans, c'est la même chose, c'est la même discussion sur les dérogations à la règle du repos dominical, "le dimanche de la Maire", comme on l'appelle aussi. Chaque année, j'ai la même crainte. Les syndicats, beaucoup de syndicats d'ailleurs du commerce, ont la même crainte : que l'ouverture dominicale, qui doit rester une exception, à force d'exceptions, devienne une règle.

Oui, le Code du travail prévoit plusieurs types de dérogation. Il y a les dérogations permanentes, il y a les dérogations géographiques et, ce qui nous intéresse ici, les dérogations ponctuelles qui sont accordées par la Maire de Paris. Les dérogations géographiques ne sont pas l'objet de ce projet de délibération, mais j'en dis tout de même deux mots. Ce qui concerne en particulier Paris, ce sont les fameuses zones touristiques internationales, dont souffre beaucoup Montmartre aujourd'hui, qui est victime d'un tourisme de masse. Cela participe de la généralisation et de la normalisation de l'ouverture des magasins le dimanche.

Il y a ce qui nous intéresse ici : les dérogations à la règle du repos dominical. Alors, oui, vous me direz, en théorie, ces dérogations sont données sur la base de l'accord express des salariés, mais vous comprendrez bien que, quand un salarié est embauché dans un commerce et qu'on lui demande s'il est prêt à travailler le dimanche, s'il répond non à cette question, le plus probable est qu'on lui réponde : "on vous rappellera" et qu'il ne soit pas embauché. L'accord express des salariés est souvent sous la pression explicite ou implicite du patron. C'est donc un faux accord évidemment.

Oui, cette dérogation donne lieu à... Heureusement, le droit du travail existe encore, donc il y a un certain nombre de compensations, notamment la rémunération doublée et le repos compensateur. Or, cela ne règle pas le problème du repos dominical. Ce n'est pas simplement : "ce n'est pas grave, vous travaillez le dimanche et vous aurez la journée de lundi ou de mardi". Le dimanche, c'est aussi le jour où beaucoup de salariés sont en repos. Quand vous avez des enfants ou même quand vous n'en avez pas et que vous voulez une vie aussi à l'extérieur du travail, avec votre conjoint, votre conjointe, et voir des amis, c'est tout de même plus facile d'avoir un même jour de repos que les autres. Souvent, c'est le dimanche. Quand on travaille le dimanche, c'est un jour où l'on ne voit pas ses proches. C'est aussi cela, le prix à payer pour celles et ceux qui travaillent le dimanche.

On a 29 secteurs professionnels qui ont donné leurs propositions sur 31. Quand on regarde la liste des dimanches, on remarque que, à part pour les boucheries, c'est le nombre maximal qui est donné, c'est-à-dire 12 par an. C'est donc aussi pour cette raison que je vais voter contre. Il y a une généralisation qui est de fait tolérée par la Ville, parce que systématiquement la Ville a plutôt tendance à accorder, à dire oui à l'ensemble des demandes de dérogations qui sont faites par les différents commerces.

Attention, je ne dis pas... Quelqu'un qui est son petit patron, qui veut travailler le dimanche et qui ouvre, il est libre d'organiser son temps de travail et il le fait, tant qu'il n'oblige pas des salariés à le suivre. C'est évidemment la liberté du commerce et le droit du travail n'entre pas en ligne de compte.

Pour ce qui est du droit du travail et du droit des salariés, je pense que la Ville devrait être plus attentive au respect de ce droit et suivre un peu plus les revendications salariales en la matière. Il ne s'agit pas de dire que tous les dimanches tous les commerces doivent être fermés. Il ne faut pas non plus dire n'importe quoi. Cependant, il s'agit de revenir sur cette autorisation un peu trop facile qui est donnée à l'ensemble des secteurs professionnels.

L'objectif, on le sait. C'est "cool" que la Ville soit ouverte en permanence. On le voit sur Instagram : 24 heures sur 24, c'est "cool", à New York, à Tokyo, à Bangkok. Cela peut être "cool" quand on est touriste trois jours, mais cela l'est moins quand on vit au jour le jour dans une ville. Cela l'est encore moins évidemment quand on est directement concerné, quand on a une famille, des amis et qu'on ne peut pas les voir le dimanche parce qu'on n'a pas le choix.

Je pense que la Ville devrait être mieux-disante en matière de protection des droits des salariés.

Je voterai contre pour affirmer la défense des droits des salariés dans le commerce.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Conseiller.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, pour le groupe "Les Écologistes".

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Jusqu'à présent, les écologistes se sont toujours opposés à ce projet de délibération. Peut-être que cela changera demain, mais on verra cela l'année prochaine.

Pourquoi les écologistes se sont toujours opposés à ce type de projet de délibération ? Je rappelle qu'il y a eu une M.I.E. sur le travail du dimanche qui a été très longue, très argumentée. A l'époque, c'était Yves CONTASSOT qui représentait les écologistes. Avec les communistes, nous nous étions opposés à ce type de mise en œuvre. Malheureusement, nous n'avons pas été suivis.

La question de la réduction du temps de travail sous toutes ses formes, que ce soit sur l'année, sur la semaine ou sur la vie, a toujours été une bataille très importante des écologistes.

Je rappelle que la loi sur les 35 heures, qui a été mise en place après la victoire de 1997, était notamment liée à un accord entre les écologistes et le Parti socialiste à cette époque. Cela remonte à très longtemps. Je voudrais notamment saluer aussi quelqu'un qui a beaucoup travaillé sur ces sujets : Alain LIPIETZ, économiste, qui avait fait toute une réflexion en montrant que la question de la R.T.T., réduction du temps de travail, était un élément très important.

Cela a été une première victoire et tout a commencé à se détricoter après ce que l'on appelle la loi "Aubry II", qui a commencé à mettre des dérogations et donc à arbitrer la question de la réduction du temps de travail "versus" la rémunération.

Comme l'a dit mon collègue Laurent SOREL, aujourd'hui, les salariés sont dans l'incapacité de pouvoir s'opposer à travailler le dimanche parce que, pour eux, c'est une condition de rémunération supplémentaire.

Le coût du travail est encore respecté. Cela veut dire tout de même que, le dimanche, nous avons encore droit à 50 % de plus sur la rémunération. Peut-être que cela ne durera pas très longtemps, mais c'est en tout cas aujourd'hui encore présent. Ce complément salarial du dimanche est donc très important pour ceux qui peuvent en bénéficier.

C'est en fait sous la contrainte que les gens acceptent de travailler le dimanche, parce que, malheureusement, vous savez très bien que le pouvoir d'achat et les salaires, notamment les plus bas, n'ont pas très augmenté. On est donc obligé de compenser cette augmentation du salaire de base par travailler plus pour gagner malheureusement moins, contrairement au slogan de M. SARKOZY, qui a fait florès et qui aujourd'hui n'est pas du tout respecté. Les gens travaillent plus pour gagner moins, au lieu de gagner plus.

L'autre élément important de l'opposition des écologistes par rapport à cela, qui était un peu différent de l'analyse un peu plus marxiste sur la question de la rémunération par rapport au travail, c'est la question par rapport au fait que nous ne sommes pas contre les activités du dimanche, mais nous sommes contre l'activité par les grands groupes du dimanche. La réalité de ces dérogations, c'est que cela permet à des grands groupes de pouvoir augmenter leur surface de commercialisation et donc d'augmenter leur chiffre d'affaires au détriment des petites structures. Le fait qu'un petit commerçant profession libérale puisse travailler le dimanche, il faut l'assurer. Or, aujourd'hui, ce n'est pas le cas.

Je voudrais tout de même féliciter dans cet accord le seul élément positif : la fédération de la boucherie, qui n'a vraiment pas abusé. C'est la seule, dans les 31 structures qui ont signé un accord, qui n'est pas allée au maximum de 12, qui n'a pris que 3 dimanches. Elle a été raisonnable. Je crois que ce sont deux dates de décembre et une date au mois d'avril. On peut donc arriver à des compromis.

Là, on voit très bien que, aujourd'hui, ces dérogations sont faites et que l'on va aller au maximum de ce que la loi permet de déroger, c'est-à-dire 12.

Nous votons donc bien sûr contre ce projet de délibération et nous espérons que tout le monde va nous suivre sur cet argumentaire.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GLEIZES.

Pour répondre aux orateurs, je donne la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, au nom de l'Exécutif.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci, mes chers collègues.

Je partage évidemment les propos des deux orateurs. On avait eu en 2015 cette Mission d'Information et d'Evaluation sur le travail du dimanche, qui montre les limites de cette mesure et les risques pour les familles. Je pense notamment aux femmes, aux familles monoparentales, qui sont bien souvent dans la vente, les premières concernées. Certaines d'entre elles ne peuvent pas avoir leur dimanche pour le passer avec leur famille, leurs enfants ou même pour avoir accès à des activités culturelles ou sportives.

Cela dit, ce projet de délibération est simplement un avis du Conseil de Paris. Ce n'est pas le Conseil de Paris qui fixe les règles. Je voudrais le rappeler ici. C'est un avis qui s'appuie sur des accords de branche entre les salariés et le patronat. C'est un avis qui est soumis à une évaluation, qui est d'ailleurs en annexe de ce projet de délibération.

Ce que l'on nous demande, c'est un avis de suivre l'accord qui est préalable entre les branches professionnelles et les salariés. C'est donc très compliqué aussi pour nous, même si l'on peut avoir un avis idéologique sur la question du travail du dimanche, de ne pas accéder à cet accord qui est signé entre les branches et les représentants du personnel.

Je voudrais aussi préciser pour l'ensemble de mes collègues que les 12 dimanches, cela a été dit, ce n'est pas un maximum pour tout le monde. C'est l'exemple de la boucherie que vous avez cité, qui n'utilisera pas les 12 dimanches. Dans la plupart des cas, ce sont des dimanches travaillés dans des périodes de forte activité commerciale. Je pense notamment aux fêtes de Noël où, pendant les vacances de Noël, les deux dimanches sont en général utilisés. Je pense au moment des vacances d'hiver, aux soldes d'été ou à certaines fêtes. C'est le cas pour les chocolatiers au moment de Pâques, par exemple. Ce ne sont donc pas 12 dimanches pris comme cela dans l'année. Ce sont bien souvent des dimanches regroupés au moment de fêtes.

Pour toutes ces raisons, je vous propose de voter ce projet de délibération.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 154 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 154 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 41 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DAE 41).

Souhaits de bienvenue.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Avant d'en venir au projet de délibération DAE 259, je salue l'arrivée dans les tribunes d'une classe de Terminale du lycée Fénélon Sainte-Marie, accompagnée de son professeur d'histoire et de géographie. Merci, Mesdames et Messieurs, pour votre présence ce matin.

2025 DAE 259 - Subventions d'investissement (482.000 euros) et conventions avec 40 librairies parisiennes.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Projet de délibération DAE 259. Il s'agit d'une subvention d'investissement d'un montant de 482.000 euros et conventions avec 40 librairies parisiennes.

La parole est tout d'abord à M. Francis SZPINER, que je ne vois pas.

La parole est donc à M. Jack-Yves BOHBOT, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !", que je ne vois pas.

Nous en venons à M. SITBON, pour le groupe Paris en commun.

M. Florian SITBON. - Madame la Maire, mes chers collègues, c'est bien triste que nos collègues ne soient pas là.

Le 20 novembre dernier, la droite parisienne, emmenée par Rachida DATI, Ministre de la Culture, a fait tomber un projet de délibération qui devait soutenir 40 librairies indépendantes parisiennes dans tous les arrondissements à hauteur de 500.000 euros. 40 librairies, 40 lieux de pensée, de débat, de résistance. Il y a là une idée très dangereuse : l'idée qu'un camp politique pourrait décider quelles librairies méritent d'être aidées, non pas selon leurs besoins, leurs utilités, leurs rôles dans leur quartier, mais selon les livres qu'elles exposent.

Ce jour-là, et c'est très grave, vous avez fait rentrer la censure dans le Conseil de Paris. Depuis des mois, des librairies sont la cible d'intimidations, de menaces, de campagnes de harcèlement, de dégradations. On sait que nombre de vos amis ont participé ou ont incité à participer à cela.

La librairie "Violette and Co" a notamment subi des tags à l'acide, des menaces et a porté plainte. Les librairies doivent rester des refuges pour le savoir et la création, pas des cibles. L'ouvrage dont vous avez parlé s'est vendu à la Fnac autant que chez "Violette and Co". S'il est polémique, si "Violette and Co" a été ciblée, c'est parce que c'est une librairie féministe, lesbienne et LGBTQIA+.

La liberté d'expression est un principe fondamental, qui est un pilier de notre démocratie. La liberté d'expression n'a qu'une seule limite : le cadre de la loi. En France, si un livre est jugé antisémite, raciste, homophobe, il tombe sous le coup de la loi et il est interdit. Ce n'est pas un groupe politique qui tranche, c'est la justice, le droit, la République, point.

Défendre la liberté d'expression et de création, c'est aussi bien sûr défendre la possibilité que des livres qui ne nous plaisent pas, voire qui nous choquent puissent être diffusés, mis en valeur ou dans une vitrine.

Lorsque nous avons, il y a 10 ans, affirmé ensemble que nous étions Charlie, que disions-nous d'autre ? Ensemble alors. Aujourd'hui, votre discours ressemble dangereusement et de plus en plus à celui de l'extrême droite. Or, l'extrême droite prospère toujours sur cette pente. Elle prétend protéger le peuple, mais veut surtout contrôler le récit, désigner des boucs émissaires, intimider les artistes, mettre au pas les médias, assécher les lieux de débat et de nuance. Elle avance en opposant, en simplifiant, en décrétant ce qui serait vrai, pur, acceptable. Face à cela, la République doit être claire : on ne négocie pas avec la censure, on ne marchandise pas la liberté au nom d'une morale variable ou d'une prétendue identité.

Défendre la création, c'est défendre le droit de contester, de déranger, d'inventer. C'est refuser qu'un camp, quel qu'il soit, décide à notre place de ce qui est montrable, dicible, pensable.

On n'a pas à décider ce qui est bon et ce qui est mal, ce qui est beau et ce qui est moche. On n'a pas à trier la pensée. On n'a pas à conditionner l'aide publique à une conformité idéologique.

Vous avez une circonstance aggravante. Votre groupe est présidé par Mme DATI, qui est Ministre de la Culture, la Ministre précisément en charge de défendre et de protéger coûte que coûte cette liberté d'expression et cette liberté de création.

Défendre la création, c'est défendre la diversité des points de vue et des formes. C'est défendre notre capacité collective à douter, à contredire, à imaginer. C'est précisément ce droit de chercher, de bousculer et d'inventer qui fait de notre pays une démocratie. La culture, c'est la diversité.

Au lieu de remplir sa tâche, Mme DATI a saccagé son Ministère : budget sacrifié comme jamais, avec des baisses comme jamais depuis des années, artistes méprisés, caricaturés, moqués, service public détesté et pointé du doigt, nominations arrangées de collaborateurs à la tête d'établissements culturels. Maintenant, librairies indépendantes abandonnées et censurées. On reconnaît la méthode.

Madame DATI, malheureusement, vous n'êtes pas là, mais de la culture il paraît que vous êtes Ministre. Vous en êtes tristement devenue l'ennemi public numéro 1. Si nous vous combattons, et nous allons vous combattre, Madame DATI et tous vos soutiens, c'est bien parce que nous avons chevillé au corps la défense de cet universalisme et la défense suprême des libertés, qui est l'héritage des Lumières, qui est la fierté de Paris et que vous voulez mettre à mal. C'est une bataille culturelle qui est ouverte et que nous allons mener, car il y a urgence.

Oui, Paris, dans nos temps confus et troubles, est un rempart et doit le rester et va le rester.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur SITBON.

La parole est à Mme Alice COFFIN, pour le groupe "Les Écologistes".

Chers collègues, depuis le début de la séance, un brouhaha plane sur l'hémicycle. Je vous invite vraiment à respecter les prises de parole de celles et ceux qui s'expriment, en l'occurrence Mme Alice COFFIN.

Mme Alice COFFIN. - Merci, Madame la Maire.

J'ai essayé de comprendre depuis le vote des élus de droite contre cette subvention aux librairies indépendantes. Il faut toujours essayer de comprendre, surtout face à la sidération.

Le premier constat est qu'il y a un certain acharnement contre "Violette and Co" et, à travers elle, toutes les librairies indépendantes. D'ailleurs, l'association "Paris Librairies", qui compte 200 librairies de quartier, a écrit sa solidarité et souligné que cette subvention n'était en rien partisane, puisque 12 de ces librairies sont situées dans des arrondissements de droite.

Disons d'abord que, vous qui brandissez la République pour justifier votre vote, vous agissez précisément comme des hors-la-loi. Rappelons que, après les élus de droite de ce Conseil, la Région Ile-de-France, arbitrairement et au mépris de toute procédure, a exclu "Violette and Co" de son budget participatif handicap. Hors-la-loi.

Rappelons que, comme une tribune de professionnels du livre parue dans "Le Monde" l'a pointé, je cite : "jusqu'à preuve du contraire, les ouvrages incriminés et présents dans de multiples librairies n'ont fait l'objet d'aucune procédure judiciaire et ne contreviennent donc pas à la loi. Ils sont simplement l'expression d'une opinion ou le résultat d'un travail de recherche. Libre à chacun de les lire ou de les ignorer, mais en aucun cas de tenter de les invisibiliser par la menace". Hors-la-loi.

Pourtant, nombre de librairies, comme mon collègue M. SITBON l'a rappelé, sont confrontées à des violences, à des menaces, notamment pour leur si juste soutien au peuple palestinien. Si, puisque je tente toujours de comprendre, il est là, le problème, dans ce très beau concept, cette très bonne pratique que vous semblez avoir découvert récemment : la convergence des luttes. Oui, la convergence des luttes. C'est une convergence pleinement assumée et revendiquée. Lutter contre le sexisme et contre la lesbophobie, cela implique de lutter pour la libération

de la Palestine, contre l'antisémitisme, contre le validisme, contre le racisme. Tous ces combats et d'autres encore doivent être menés de front.

C'est ce que font très bien les lesbiennes. C'est pour cela qu'on leur dit si souvent "bravo". "Violette and Co" est justement la seule librairie de Paris ouvertement féministe et lesbienne. Si je persiste à tenter de comprendre, je crois qu'il y a une immense part de misogynie et de lesbophobie dans votre vote passé.

Je ne lance pas cette accusation de lesbophobie à la légère. Je renvoie pour cela à une certaine systématique de vos votes contre les associations lesbiennes. Vous demandez régulièrement de dissocier ces associations des votes. Cela a été le cas pour les "Archives lesbiennes", pour le centre audiovisuel Simone de Beauvoir et même, si je me souviens bien, pour un club de roller derby. Il y avait sans doute trop de "gouines" sur le terrain.

Il y a une cohérence, car, oui, les lesbiennes sont les championnes de la convergence des luttes et de l'intérêt général.

Je vous entends un peu rigoler, mais le problème, si je continue à essayer de comprendre, est bien plus fondamental. Cette subvention vise les librairies indépendantes de petite taille. Or, dans ce pays de plus en plus gangréné par Vincent BOLLORÉ et consorts, elles sont, comme certaines maisons d'édition, en passe de devenir des hauts lieux de résistance face à l'offensive de ceux qui voudraient écarter tout ce qui ne leur ressemble pas.

Finalement, je crois que cet acharnement vient du fait que les féministes ne se laissent pas faire. J'ai l'impression que cela vous met la rage, parce que justement "Violette and Co" et d'autres font preuve d'une réussite éclatante, avec un modèle économique très particulier.

Je me souviens que, il y a deux ans, lors de la journée d'ouverture, la rue Jean-Pierre Timbaud, un beau nom de la Résistance aussi, a dû être fermée à la circulation tant il y avait foule.

Devant tant d'évidences, je crois que j'ai peut-être renoncé à comprendre, parce que, Conseil après Conseil et bien au-delà des librairies, je constate que tout cela, pour vous, n'est qu'un jeu. Vous vous fichez pas mal de ce que vous dites. Je ne l'ai que trop constaté. Des mots vidés de leurs sens, des mensonges qui se multiplient. Cela vous fait rire même souvent quand vous balancez absolument n'importe quoi.

Face à cela, nous voulons croire que les livres sont un rempart et le resteront. D'ailleurs, un petit conseil de lecture avant de conclure, qui résume bien toute votre attitude autour de ce projet de délibération : "Bouvard et Pécuchet". C'est ce livre de Flaubert qui visait à être, je le cite, "une encyclopédie de la bêtise".

Pour conclure, il y a une chose, je vous l'accorde, que vous avez très bien comprise : il va être primordial dans les temps à venir d'investir le champ culturel. C'est bien, parce que je pense que, pour le prochain mandat, on sera peut-être plus nombreux en Commission culture. Je compte bien être là et je m'en réjouis d'avance. Le champ culturel, les batailles culturelles, c'est là que se situent pour beaucoup les batailles politiques.

Pour conclure, une information : cette semaine, "Time Out" a publié son classement des 11 meilleures librairies indépendantes du monde. 4 d'entre elles, donc 4 sur 11, sont des librairies parisiennes. Paris sans les librairies indépendantes n'est plus Paris. La République, encore une fois, que vous brandissez tant pour justifier votre vote, n'existerait pas sans ces librairies indépendantes parisiennes. Ce sont les textes, les libelles qui ont fleuri sur les murs parisiens pendant la Révolution, précédés par les salons, par les livres, poursuivis par les libraires qui, en 1789 et les années suivantes, celles qui menèrent à la République justement, furent d'abord des lieux de fabrication politique, de conflictualité assumée.

Vous allez perdre ce vote, mais, en abandonnant les librairies, vous avez donc déjà perdu Paris.

Merci à toutes et à tous pour votre écoute.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !".

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération porte, comme vous l'avez dit, sur le soutien de la Ville de Paris aux librairies indépendantes, qui traversent depuis plusieurs années une période difficile, marquée par les crises sanitaires, énergétiques, l'inflation, la hausse des loyers et une concurrence accrue du commerce en ligne.

Les librairies sont pourtant des acteurs essentiels de la vie culturelle parisienne. Ce sont des lieux de lecture, de découverte, mais aussi de lien social ouverts sur les quartiers. C'est pourquoi la Ville de Paris les accompagne d'ailleurs depuis de nombreuses années.

En 2025, un appel à projets a été lancé pour les aider à investir dans leurs locaux autour de trois priorités : tout d'abord l'accessibilité pour mieux accueillir tous les publics, la transition énergétique afin de réduire leur consommation et leurs charges, et l'attractivité pour rendre ces lieux plus visibles, plus accueillants, accueillir plus de monde et plus adaptés aux usages d'aujourd'hui.

L'accessibilité constitue un axe important de ce dispositif. Il s'agit de permettre à tous, et en particulier aux personnes en situation de handicap, qu'il s'agisse de handicaps moteurs, sensoriels ou cognitifs, de pouvoir entrer dans une librairie, de s'y déplacer librement et d'accéder aux ouvrages et aux événements proposés, comme les signatures ou autres.

A l'issue de cet appel à projets, il y a donc 40 librairies, vous l'avez mentionné, qui ont été sélectionnées par un jury associant les services municipaux et professionnels du livre. La Ville leur attribue 482.000 euros de subventions d'investissement, soit jusqu'à 25.000 euros par librairie, dans la limite de 80 % des dépenses engagées.

Ces aides permettront de financer des travaux très concrets : mise aux normes pour les personnes en situation de handicap, puisqu'effectivement un fauteuil prend plus de place, réaménagement des espaces intérieurs, rénovation des devantures, amélioration de l'éclairage et, depuis peu, l'isolation thermique ou encore la réduction de la consommation d'énergie, qui explose.

A travers ce projet de délibération, la Ville de Paris réaffirme son engagement en faveur de librairies de proximité accessibles à tous et pleinement intégrées à la vie culturelle et sociale des quartiers parisiens.

Même si elles ne font pas partie des librairies sélectionnées, en tout cas pour le moment, je tiens à citer la librairie "Fontaine", "Gros Calin" ou encore "La Procure", dans notre 8e arrondissement, qui font un travail formidable et dynamique pour nos habitants.

Notre groupe votera pour ce projet de délibération en dissociant ce vote pour "Violette and Co".

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Mme Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen, Madame la Présidente.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous voici donc rassemblés pour voter un projet de délibération que la droite parisienne de Mme DATI, et singulièrement M. VÉRON, a rejeté en bloc il y a à peine un mois.

Cette droite, menée par la Ministre de la Culture, a en effet refusé de voter un projet de délibération de près de 500.000 euros en soutien à 40 librairies indépendantes de la Capitale. Trop indépendantes certainement pour cette droite, qui se fait la porte-parole des milliardaires d'extrême droite qui brutalisent le débat public. La droite parisienne n'a pas défendu la République, elle a assumé une posture de censure qui ne fait pas honneur à notre histoire.

Les librairies indépendantes sont l'un des derniers remparts contre l'uniformisation idéologique nauséabonde. Pour un livre de coloriage commercialisé de manière parfaitement légale, 40 établissements ont été sanctionnés. Le vote du groupe de Rachida DATI lors de ce Conseil était un scandale politique.

Ce vote n'est pas un dérapage. C'est un signal qui nous indique une fois de plus que le fond de l'air est mauvais et que la droite alimente sciemment une atmosphère très dangereuse. La droite piétine la liberté d'expression. Elle veut pouvoir choisir les ouvrages à la place des libraires.

Vous ne faites pas preuve de la même vigilance lorsque votre sénatrice Valérie BOYER cite à dessein les antisémites Maurice Barrès et Charles Maurras dans l'enceinte du Sénat. Vous ne faites pas preuve non plus de la même vigilance en ce qui concerne les LGBTphobies lorsque vous votez en faveur de thérapies de conversion. Je n'ai vu aucune indignation de votre part en ce qui concerne le racisme quand Sarah KNAFO juge que, à Paris, une entente entre votre parti et son parti, celui d'Éric ZEMMOUR, condamné à plusieurs reprises pour racisme, serait naturelle. C'est sibyllin et cela illustre parfaitement votre lente dérive.

En réaction, nous sommes mobilisés pour soutenir les librairies, leurs syndicats et les éditeurs indépendants, parce que toutes et tous ont compris ce qui se joue : une offensive politique contre les lieux où fleurissent des pensées critiques, féministes, anti-racistes, LGBT+, communistes ou encore anticoloniales ou même tout simplement de gauche.

Ce sont des pensées que l'on ne trouve pas partout et encore moins dans les relais de BOLLORÉ ou "Valeurs actuelles", les essais d'Éric ZEMMOUR, de VILLIERS et consorts, où tous les semeurs de haine sont allègrement mis en avant.

Les vitrines taguées à l'acide, les menaces et les campagnes de diffamation dont font l'objet les librairies font partie intégrante d'une stratégie d'intimidation théorisée et légitimisée par la banalisation des idées d'extrême droite et désormais relayée par la droite de DATI elle-même.

Ces attaques coïncident avec le moment où le milieu de l'édition est la proie de BOLLORÉ et des milliardaires réactionnaires, qui ont mis la main sur des pans entiers de médias et de l'édition, dont Hachette, qui a placé Lise BOËLL, éditrice d'Éric ZEMMOUR, à la tête de Fayard, ou encore Pierre-Édouard STÉRIN, qui rêve de financer des centaines de librairies pour organiser l'union des droites. Leur objectif est clair : contrôler les récits et façonner les imaginaires au profit d'un fantasme identitaire raciste, tout cela en étouffant les voix dissidentes.

Notre groupe renouvelle donc son plein soutien aux librairies parisiennes "Violette and Co", "Petite Egypte" et à celle de la "fédération nationale de la libre pensée" dans le 5e arrondissement, qui ont été vandalisées mi-novembre pour avoir prêté une salle aux personnes souhaitant suivre à distance un colloque sur la Palestine.

Nous soutenons l'appel à la solidarité lancé par les professionnels du livre d'octobre dernier et de toutes les librairies indépendantes de France qui sont attaquées pour ce qu'elles sont : des lieux de culture et d'échanges pluralistes et démocratiques.

A Paris, nous refusons fermement cette dérive "trumpiste" de la droite. Soutenir les librairies indépendantes, c'est défendre la liberté, la diversité et la démocratie. Face à vos attaques réactionnaires, nos libraires indépendants feront toujours barrage et nous ferons barrage à leurs côtés.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Ian BROSSAT, président du groupe Communiste et Citoyen.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Madame la Maire.

Chère Carine ROLLAND, pourquoi est-ce que nous sommes amenés à redébattre de ce projet de délibération relatif à une subvention à 40 librairies indépendantes parisiennes ? C'est parce que, lors du dernier Conseil de Paris, la droite a fait battre cette subvention de quasiment 500.000 euros visant à soutenir des librairies indépendantes parisiennes.

Vous l'avez fait battre et nous avons décidé, Nicolas BONNET-OULALDJ a décidé avec l'Exécutif municipal de présenter à nouveau ce projet de délibération. Nous ne pouvons pas nous faire à l'idée que nous laissons tomber ces librairies indépendantes de Paris qui font vivre la culture et la démocratie dans notre ville.

Oui, vous vous êtes opposés, la droite parisienne s'est opposée à ce projet de délibération. Cette droite parisienne, représentée par Mme DATI, Ministre de la Culture, fait le choix d'empêcher une subvention à 40 librairies parisiennes.

Sous quel motif ? C'est avec le motif avancé du moins, le prétexte en réalité, selon lequel l'une de ces librairies, "Violette and Co", qui est une librairie par ailleurs très engagée sur les questions LGBT, vendrait des ouvrages que vous qualifiez d'"antisémites", des ouvrages qui concernent la situation en Palestine.

La réalité, c'est que vous entrez dans une logique qui est une pure et simple logique de censure, qui consiste à dire qu'une librairie, plusieurs librairies en réalité, parce que plusieurs librairies parisiennes ont été vandalisées suite à la campagne de tweets que vous avez lancée, qui vendent des ouvrages que vous n'aimez pas, qui ne correspondent pas à l'idéologie qui est la vôtre, ces librairies ne doivent plus être soutenues.

Tout cela est une pensée qui fait système, parce que vous raisonnez exactement de la même manière avec les associations. Vous refusez de subventionner, par exemple, l'Association des Franchisés Accor, qui est implantée dans le 10e arrondissement, avec exactement le même raisonnement. Vous dites : "cette association défend des options politiques que nous n'apprécions pas, donc nous ne voulons pas la subventionner". Une association, on ne la subventionne pas pour ce qu'elle pense, mais pour les actions qu'elle mène. De la même manière, vous refusez de subventionner "l'association des travailleurs maghrébins de France". Pourquoi ? Parce que vous n'aimez pas les travailleurs ? Parce que vous n'aimez pas les Maghrébins ? J'aimerais bien savoir. En réalité, c'est à chaque fois la même histoire.

En l'occurrence, vous ciblez une librairie : la librairie "Violette and Co". Oui, vous ciblez une librairie : la librairie "Violette and Co". Vous la ciblez sur les réseaux sociaux, vous, Monsieur BOULARD, en faisant des plateaux de télévision pour la vouer aux gémonies. Derrière, parce que cela survient après, elle est vandalisée. C'est vous qui l'avez ciblée et elle est vandalisée ensuite. Enfin, vous votez contre la subvention à cette librairie. Tout cela est cousu de fil blanc. Tout cela est cousu de fil blanc !

Vous marchez main dans la main avec l'extrême droite. Vous marchez main dans la main avec des nervis d'extrême droite qui s'attaquent à des librairies. Voilà la réalité pure et simple et c'est une honte.

Nous avons, dans notre Conseil de Paris, des gens qui s'attaquent à des librairies et qui avancent main dans la main avec des nervis fascistes qui s'attaquent à des librairies indépendantes parisiennes. Vous qui passez votre temps à dénoncer la "cancel culture", c'est vous qui pratiquez la censure, c'est vous qui portez atteinte aux libertés, c'est vous qui portez atteinte au pluralisme.

Nous le défendons. Nous voterons cette subvention et nous en sommes immensément fiers. Honte à vous et bravo à notre majorité municipale !

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - La parole est à M. Laurent SOREL.

J'appelle néanmoins à une forme de modération. J'ai entendu au moins un adjectif à la droite de cet hémicycle qui n'a pas sa place dans cet hémicycle.

Pour poursuivre le débat, la parole est à M. Laurent SOREL et à lui seul.

Monsieur SOREL ?

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Ecoutez, je constate que la droite est fidèle à elle-même, donc je vous laisserai à vos haines recuites.

Pour moi, voyez-vous, les librairies, ce ne sont pas des lieux dangereux. Pour moi, elles ont toujours été des lieux qui me rassuraient, des oasis dans la ville. Il y a toujours eu cette petite odeur de papier, ce crissement des pages qu'on tourne. Quand j'étais au lycée Schœlcher, j'aimais bien me réfugier dans les quelques librairies indépendantes qui, malheureusement, ont fermé pour la plupart depuis, de ma ville de naissance, Fort-de-France.

J'ai fini par me rendre à l'évidence : pour certains, une librairie, cela peut être dangereux, surtout une librairie indépendante. Cela peut faire peur. C'est suspect. Cela doit être surveillé. Cela doit être châtié et mis au pas quand cela sort du cadre.

Alors, oui, il y a des librairies, figurez-vous, qui se font attaquer aujourd'hui, qui se font taguer à l'acide, avec du cyberharcèlement contre des libraires, avec des intimidations. Il y a "Violette and Co", vous le savez. Vous avez dessiné une cible littéralement sur "Violette and Co" et évidemment vos amis se sont chargés de faire le service après-vente. Ils se sont retrouvés avec des tags à l'acide dessinés sur leur vitrine. Il y a aussi la "Petite Egypte" et la librairie de la "fédération nationale de la libre pensée" qui ont été attaquées.

A chaque fois, on est obligé de le remarquer, ces librairies ont été ciblées parce qu'elles ont osé faire quoi ? Elles ont osé parler de la Palestine. Elles ont osé, pour "Violette and Co", vendre un ouvrage pourtant autorisé à la publication, qui a d'ailleurs été vendu à la Fnac. Elles ont osé organiser des réunions sur la Palestine. Qu'est-ce que vous avez répondu ? "Evidemment, non, ce n'est pas possible". Vous avez voulu intimider. Vous avez voulu dire non, évidemment, à la convergence des luttes qui vous fait si peur.

Ce n'est pas un hasard si la Fnac a été laissée tranquille et si "Violette and Co" a été attaquée. "Violette and Co", en plus de défendre la Palestine, son autre défaut, c'est d'être une librairie féministe, c'est d'être une librairie LGBTQIA+. La convergence des luttes, vous ne la supportez pas.

Sauf que vous oubliez une chose ou vous faites semblant d'oublier une chose : pour vous, la convergence des luttes, c'est la convergence du désordre. Or, je vous rappelle que la convergence des luttes, c'est d'abord la convergence des droits, des droits de chacun et de chacune, des droits des Palestiniens, des droits des lesbiennes, des droits des racisés. C'est aussi ce que représentent certaines librairies, des librairies indépendantes, et c'est ce que vous ne supportez pas en réalité.

Les censeurs, évidemment, veulent intimider. La droite parisienne, et parmi elle, malheureusement, Mme DATI, censée être garante de la liberté culturelle, que fait-elle ? Elle applaudit et elle vote en rangs serrés pour assécher ces oasis de la liberté de pensée, de la liberté culturelle.

La droite régionale, d'ailleurs, ne fait pas mieux, puisqu'elle a supprimé de manière totalement arbitraire une demande de subvention de la librairie "Violette and Co". Vous vous passez le mot apparemment.

Vous voulez les assécher, ces oasis, mais qu'est-ce que vous voulez assécher en réalité ? Ce n'est pas que vous n'aimez pas les livres, car vous en aimez certains. Vous avez adoré, j'imagine, le livre de M. SARKOZY, qui a raconté ses aventures en prison. J'imagine que vous applaudissez des deux mains quand, dans les vitrines des librairies, il y a M. SARKOZY en première page. Très bien. Ces librairies font leur travail. C'est ce que vous devez vous dire. Celles-là, on les applaudit.

Les autres, par contre, quand cela parle de la Palestine ou quand cela parle de droits LGBTQIA+, attention, il ne faut pas non plus trop pousser. Il faut regarder attentivement ce qu'elles font et chercher effectivement là où il y a danger pour la République, parce que, évidemment, quand on défend les droits de chacun et de chacune, et pas uniquement des dominants, on devient dangereux et anti-républicain. Or, c'est l'esprit même de la République et de la démocratie de défendre et de faire ce que font ces librairies indépendantes.

Aujourd'hui, on revote. On revote parce que, la dernière fois, vous avez évidemment voté contre les subventions de 40 librairies. Vous avez voulu faire un exemple : assécher les subventions de 40 librairies pour dire "écoutez", pour envoyer un signal.

Qu'est-ce que vous avez fait au final ? Vous nous avez fait perdre un mois, c'est vrai, mais vous avez aussi réveillé un certain nombre de gens qui s'imaginaient que la liberté de ces librairies était garantie dans notre République. Il y a des gens qui ont l'intention de mettre au pas ces librairies, de les fermer et donc il faut les défendre.

Ce que l'on a vu, ce sont des tribunes, ce sont des mobilisations. Ce que l'on a vu, ce sont des gens qui se sont réveillés. Ce que l'on a vu, ce sont des librairies qui disaient depuis des années qu'elles étaient menacées et que l'on n'entendait pas forcément et qui, aujourd'hui, sont entendues. En réalité, vous avez réveillé la bête, mes amis. Vous avez réveillé nos résistances. Vous avez réveillé ce que vous avez voulu endormir. Vous avez raté votre coup.

On revote aujourd'hui. On est ravi de revoter aujourd'hui. Vive la gauche, vive "Violette and Co", vive toutes ces librairies indépendantes, toutes ces oasis qui résistent face au désert de vos opinions.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur SOREL.

La parole est à M. Sylvain RAIFAUD, pour le groupe "Les Écologistes".

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la droite parisienne n'aime pas la liberté d'expression. Après "La Ligue de l'enseignement", à qui la droite refuse toute subvention depuis plusieurs années, depuis que des jeunes issus de l'immigration avaient fait part de leur malaise face à une instrumentalisation de la notion de laïcité qui alimente l'islamophobie, voici 40 librairies indépendantes parisiennes privées de subventions d'investissement au motif que "Violette and Co", une librairie féministe, a affiché en vitrine un livre qui parle de la Palestine.

Cet autodafé symbolique est extrêmement inquiétant. Il alimente des discours de haine et justifie des actions violentes. "Violette and Co" a été attaquée physiquement et c'est inacceptable et vous en êtes responsables.

Cet autodafé dessine l'image de la ville rêvée de Rachida DATI, une ville où l'on ne débat plus. Paris a longtemps été la capitale mondiale du débat public, de la controverse, de ces désaccords féconds qui font une démocratie. Les librairies indépendantes jouent un rôle central pour faire vivre ce débat public, en plus de permettre l'accès à la culture, à la connaissance, aux mondes imaginaires.

Les librairies sont menacées depuis 25 ans par les plateformes numériques qui écrasent tous les commerces. Les subventions d'investissement qui font l'objet de ce projet de délibération sont indispensables pour leur permettre de continuer d'accueillir le public dans les meilleures conditions et nous les voterons avec détermination.

Nous profiterons de l'existence de ces librairies pour se souhaiter un Noël sans Amazon, en s'offrant des livres achetés en librairie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur RAIFAUD.

M. Aurélien VÉRON, pour le groupe Changer Paris.

M. Aurélien VÉRON. - Madame la Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération a déjà été soumis à notre Assemblée. Il a été débattu, il a été voté et il a été rejeté.

Avec vous, c'est toujours la même mécanique : pile je gagne, face je rejoue. Vous remettez, si je puis dire, l'ouvrage sur le métier.

Contrairement à l'intox que vous avez largement diffusée suite à votre échec, nous soutenons pleinement les librairies indépendantes. C'est pourquoi, une nouvelle fois, nous demandons un vote dissocié afin de pouvoir soutenir, renforcer 39 librairies indépendantes de la liste à travers cette subvention de 490.000 euros au titre de l'accessibilité, de la transition énergétique et de l'attractivité.

Nous sommes évidemment favorables à ce soutien, particulièrement à un moment où la lecture recule dramatiquement chez les jeunes générations. En revanche, nous refusons que l'argent public soit versé à la librairie "Violette and Co" qui continue d'assurer une promotion active de textes qui relèvent de l'antisémitisme.

Votre premier adjoint lui-même, Patrick BLOCHE, ici présent la dernière fois, a reconnu le caractère antisémite de ce livre "From the river to the sea". Ce livre, dont la vitrine est sur les planches de cette librairie, figure au milieu d'autres ouvrages de même nature qui appellent à l'éradication d'Israël.

Qu'il n'y ait aucune ambiguïté : il ne s'agit en aucun cas de censure. Nous ne demandons ni la fermeture de cette librairie, ni sa disparition. Nous condamnons sans réserve les actes de vandalisme dont elle a été victime. Soyons très clairs. Nous condamnons le vandalisme. Cependant, il s'agit ici d'un choix politique et éthique : celui de ne pas subventionner une librairie qui fait la promotion de thèses antisémites. Je rappelle que la Fnac n'est pas subventionnée, Monsieur SOREL. Cette librairie n'a pas à l'être non plus. Ce n'est pas de la censure.

Alors que nous célébrons Hanoucca, fête des Lumières, alors que nous sommes encore endeuillés par le massacre antisémite de la plage de Bondi à Sydney, voulez-vous vraiment subventionner une librairie qui met en vitrine des ouvrages appelant au boycott d'Israël, contestant même son existence, demandant son éradication et présentant comme des martyrs les terroristes du Hamas responsables du crime du 7 octobre ? C'est cela, votre vision ?

Quand vous invoquez la liberté d'expression, permettez-moi de rappeler un point essentiel, une valeur qui nous tient à cœur, au groupe Changer Paris : l'antisémitisme n'est pas une opinion, c'est un délit. Pire, un délit qui partout dans l'histoire et particulièrement aujourd'hui mène au passage à l'acte, à la violence et au terrorisme.

Vous auriez comme nous, sans aucune hésitation, refusé toute subvention à une librairie homophobe ou raciste. Pourquoi deux poids, deux mesures lorsqu'il s'agit des Juifs ?

Je voudrais conclure sur un malaise profond largement partagé au centre et à droite. Nous reconnaissons le caractère profondément républicain des discours de la Maire de Paris et de son premier adjoint, sans aucune ambiguïté dans les mots. Nous le reconnaissons. Cependant, en politique, il n'y a pas que les paroles, il y a aussi les actes. Les actes, ce sont cette multitude de petites subventions disséminées tout au long de ce mandat finançant

une nébuleuse militante, parfois dissimulée en causes consensuelles, la défense de la planète, mais que l'on retrouve systématiquement dans les manifestations violemment antisionistes et antisémites depuis le 7 octobre 2023.

Le plus lourd héritage de votre mandature, l'attache la plus sombre que vous laisserez derrière vous en mars prochain en quittant l'Hôtel de Ville, ce sera d'avoir contribué par aveuglement idéologique ou par complaisance militante à alimenter un cancer : la haine des Juifs.

Au groupe Changer Paris, nous combattons l'obscurantisme, l'antisémitisme, comme nous combattons sans réserve l'homophobie et le racisme. Voilà pourquoi nous demandons un vote dissocié. Nous soutenons sans réserve les 39 librairies indépendantes, mais certainement pas "Violette and Co". La cause est trop grave pour laisser ce cancer gagner.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - M. David ALPHAND, pour le groupe Changer Paris.

M. David ALPHAND. - Mon collègue Aurélien VÉRON a été particulièrement éloquent. J'apporterai une dernière précision, parce que tout de même, le nombre de "fake news" auxquelles vous nous avez soumis depuis quelques minutes, il faut le faire ! Vous venez de battre votre record de mandature. Mais tout de même ! Pardon. Je vais tout de même rappeler.

Vous vous prétendez les grands défenseurs des librairies indépendantes ? Vous prétendez que nous les attaquerions ? Si cela était, ne serait-ce qu'un instant, la vérité, mes chers collègues, je vais vous poser la question : que faisiez-vous le mois dernier ? Vous étiez où quand le projet de délibération a été présenté ? Vous qui vous prétendez comme les grands défenseurs, avec M. Yann LE ROUGE en tête. Vous avez déserté les bancs. Vous les avez désertés parce que vous êtes une majorité usée, une majorité sortante usée.

Alors, pardon, regardez-vous un peu dans un miroir. Aujourd'hui, vous avez demandé aux libraires indépendants de venir en tribune. Vous avez fait partir des mails, etc. C'est dommage. Pourquoi le mois dernier ne l'avez-vous pas fait quand vous avez déserté les rangs ? Alors, pardon, mais votre culot, il faut tout de même le souligner ce matin.

En conclusion, je veux rappeler que le groupe Changer Paris, avec Rachida DATI, a voté toutes les subventions aux librairies indépendantes depuis le début de la mandature. Absolument toutes ! D'ailleurs, j'ai eu l'occasion de le rappeler aux syndicats et aux représentants de la profession et des libraires indépendants au cours des dernières semaines. Bien évidemment, vous avez voulu faire peur, vous avez voulu inquiéter, vous avez voulu apeurer. Cela fait "pschitt" ce matin, encore une fois.

Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Monsieur SZPINER, je vous vois arriver. Dans notre grande liberté, nous vous redonnons donc la parole.

M. Francis SZPINER. - Je vous remercie, Madame la Maire, de votre souci de la liberté d'expression.

Je crois que, si l'on pouvait éviter la caricature... Parce que la caricature, c'est de dire qu'il y a une droite obscurantiste qui n'aime pas la liberté d'expression et une gauche magnifique, mais je n'ai pas le souvenir, quand Soljenitsyne publiait "L'Archipel du goulag", que vous aviez eu autant de militantisme pour la liberté. Je n'ai pas le souvenir, Monsieur SOREL, que vos amis aient soutenu M. VALLADARES, poète cubain emprisonné.

Moi, je vais dire les choses très clairement. Je remercie Anne HIDALGO, sur le terrain républicain, défense de la laïcité, lutte contre l'antisémitisme, d'avoir eu une attitude toujours irréprochable. Je rappelle que c'est grâce à une partie de la gauche que j'avais pu faire voter la résolution assimilant l'antisionisme sous certaines formes et l'antisémitisme. Sur ce sujet, vous êtes une majorité divisée. Cette division, c'est le champ entre les républicains et ceux qui le sont moins.

Je rappelle que M. BLOCHE a reconnu le caractère antisémite de ce livre. Il a reconnu le caractère antisémite de ce livre ! Si, Madame, le fait de dire : "de la rivière à la mer" à propos d'Israël, ce n'est pas un acte antisémite, je pense que vous avez des problèmes de compréhension, ce qui est l'option la plus favorable à votre égard.

Nous avons donc non pas refusé de soutenir les librairies, et c'est vous qui, par une manœuvre politique, avez voulu faire passer la subvention à cette librairie avec les autres et c'est vous qui avez pris le risque de pénaliser toutes les librairies. Il vous suffisait, si vous étiez de bonne foi et que vous ne cherchiez pas un prétexte, de faire le vote dissocié et vous saviez que nous l'aurions voté sans aucune difficulté, comme nous avons toujours voté les subventions aux librairies, comme l'a rappelé David ALPHAND.

Aujourd'hui, les choses sont très simples. Vous parlez de censure et d'atteinte à la liberté d'expression. Y a-t-il dans cet hémicycle une majorité pour subventionner une librairie qui vend un livre qui appelle à la destruction d'un état ou est-ce que vous le refusez ? C'est là que chacun pourra juger qui défend quoi.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - J'ai entendu une demande de scrutin public de la part du groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !".

Monsieur BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Effectivement, merci, Madame la Maire, nous demandons un scrutin public afin que chacun assume son vote, qu'il l'assume en transparence et que les libraires indépendants parisiens puissent savoir qui les soutient et qui ne les soutient pas.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - On va distribuer les cartes pour le scrutin public.

Est-ce que les cartes ont été distribuées ? Nous allons écouter la réponse de l'Exécutif par Nicolas BONNET-OULALDJ. Veuillez donc vous asseoir.

La réponse de l'Exécutif. Cher Nicolas BONNET-OULALDJ, vous avez la parole.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Tout d'abord, on nous fait ici un procès disant que l'on serait complice d'antisémitisme. Je voudrais rappeler une chose très importante, Madame la Maire. Au moment où je présentais ce projet de délibération il y a un mois, vous receviez vous-même, Madame la Maire, le Sommet international des maires de lutte contre l'antisémitisme. Je voudrais donc que l'on cesse cette hypocrisie. D'ailleurs, M. SZPNER l'a rappelé, nous avons été plein de fois dans cet hémicycle, et je suis élu depuis 2014, animés par différents vœux, différentes expressions, différents déplacements, notamment à Auschwitz, pour marquer notre engagement contre l'antisémitisme.

Je voudrais donc une bonne fois pour toutes que nos sujets ne soient pas instrumentalisés à chaque fois en ciblant, comme j'ai entendu M. BOULARD crier : "vous êtes antisémites ! Vous êtes antisémites !".

Une chose est claire : lorsqu'un livre, Monsieur BOULARD, est frappé d'antisémitisme, de racisme, d'homophobie, il est retiré des ventes. C'est le rôle de l'Etat et c'est aussi le rôle, d'ailleurs, de la Ministre de la Culture de se poser la question à un moment donné. Si ce livre pose tant de problèmes, qu'il soit retiré des ventes ! Or, nous attendons toujours la présence de la Ministre de la Culture sur le sujet, qui n'a jamais été présente en séance sur ce sujet et qui n'a jamais porté, à ma connaissance, le fait que ce livre posait des problèmes.

Enfin, je voudrais dire à mes collègues que ce projet de délibération était construit avec l'association "Paris Librairies", qui représente plus de 200 libraires en Ile-de-France.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un jury, construit avec "Paris Librairies", qui a souhaité, et je vais le dire aussi à travers une tribune, que nous présentions un article unique, car il considère que c'est un appel à projets. Ils ne veulent pas cibler une librairie plutôt qu'une autre. C'est pour cette raison que nous la présentons en article unique.

Je vous dis aussi, mes chers collègues, il y a à peine quelques semaines, 400 libraires, éditeurs, auteurs dénoncent le vote que vous avez fait dans cet hémicycle, en dénonçant justement le fait de cibler et de vouloir retirer une librairie parmi d'autres en la discriminant.

Je voudrais enfin dire, et cela a d'ailleurs été dit par M. ALPHAND, que ce projet de délibération a toujours été consensuel. D'ailleurs, il a été présenté presque chaque année, sans qu'il n'y ait forcément des inscrits et sans qu'il n'y ait de polémique.

Je note donc que vous utilisez et vous instrumentalisez notamment nos compatriotes de confession juive pour amener une polémique sur un livre et instrumentaliser l'antisémitisme, qui méritent beaucoup mieux que vos propos et ce que vous faites.

Je voudrais enfin vous dire que ce projet de délibération de 500.000 euros permet aux libraires de rénover leurs librairies notamment pour la transition énergétique et pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Je voudrais vous dire que l'attitude que vous avez eue et que vous continuez à avoir par rapport à "Violette and Co" est tout de même une attitude de censure. Je suis désolé de le dire. C'est une censure vis-à-vis d'un livre et d'une librairie. Je voudrais tout de même vous dire que ce mécanisme est connu. Cela a été dit par beaucoup de mes collègues de la gauche : c'est un mécanisme d'extrême droite, c'est un mécanisme d'obscurantisme. Attention à la manière dont vous procédez. Attention à la manière dont vous êtes dans un glissement sémantique.

Je voudrais enfin dire que les libraires indépendants ne sont pas des commerces comme les autres. Ce sont des lieux de débat démocratique, des lieux où se croisent des idées, des lieux où des voix minoritaires, notamment les voix des personnes qui mènent le combat LGBTQIphobe. J'ai entendu notre collègue Alice COFFIN sur le sujet. Elle a tout à fait raison. On a besoin de ces lieux. C'est pourquoi on soutient "Violette and Co".

Enfin, je voudrais vous dire que, quand vous vous opposez aux librairies indépendantes, notamment comme "Violette and Co", quels intérêts vous défendez ? Est-ce que vous défendez l'intérêt que ces librairies disparaissent au profit de chaînes standardisées, comme les Relay, de groupes hyper concentrés détenus dans les mains de milliardaires qui avancent ? Ce sont les mêmes groupes qui possèdent les médias, les maisons d'édition, les chaînes d'information en continu. Moins de diversité, c'est moins de diversité d'idées.

Enfin, je voudrais vous le dire, Madame la Maire, nous avons appris que 11 librairies indépendantes parisiennes viennent d'être élues parmi les meilleures au monde. C'est notre fierté. Nous continuerons à défendre nos librairies indépendantes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Nicolas BONNET-OULALDJ.

C'est une politique publique que nous conduisons depuis longtemps, celle qui consiste à soutenir les librairies indépendantes. Nous en sommes fiers. Chacune et chacun va s'exprimer dans un vote clair. Tout est sur la table. Il y a ceux qui veulent censurer une librairie, qui refusent de voir que c'est à l'Etat, et à la Ministre de la Culture, de prendre ses responsabilités. Nous aurons donc un vote et chacun ira ensuite devant les Parisiennes et les Parisiens pour expliquer, en effet, cher Nicolas, pour quels intérêts vous œuvrez, pour quels intérêts vous travaillez.

Je vais à présent... Arrêtez avec votre grosse voix qui définitivement ne m'impressionnera pas, vous savez. Arrêtez avec cette grosse voix qui essaie de couvrir les débats et de les empêcher. Je regrette l'absence de la Ministre de la Culture aussi. Elle aurait eu sans doute son mot à dire.

Je vais maintenant procéder au vote de ce projet de délibération.

Il est de droit de dissocier. Il y aura donc un vote dissocié, parce que c'est de droit.

Maintenant, ce que je vais... Vous allez maintenant cesser de perturber les débats.

Je rappelle, s'il est besoin encore de le rappeler, que, s'agissant d'un vote par scrutin public, vous restez à vos places. Vous n'avez pas le droit d'avoir deux procurations. Cela n'existe pas. Vous votez pour les procurations que vous avez reçues. Si vous n'avez pas de procuration, vous ne votez que pour vous-même. Sinon, c'est une infraction au Code des collectivités territoriales. Je demande donc à chacune et à chacun ici de veiller très précisément au respect de ces règles de droit, que nul ne peut ignorer.

Nous passons donc au vote de la subvention pour "Violette and Co".

J'ouvre le scrutin. Vous pouvez voter.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Je clos le scrutin. Ce n'est tout de même pas très compliqué, non ?

Résultats :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 141

Suffrages exprimés : 139

Abstentions : 14

NPPV : 0

Pour : 90

Contre : 49

(Voir détail des votes annexe n° 9).

La subvention à la librairie "Violette & Co" du projet de délibération DAE 259 est adoptée au scrutin public.

Je passe à présent au projet de délibération DAE 259.

J'ouvre le scrutin.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Je clos le scrutin.

Résultats :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 141

Suffrages exprimés : 139

Abstentions : 14

NPPV : 0

Pour : 139

Contre : 0

(Voir détail des votes annexe n° 10).

Le projet de délibération DAE 259, dans sa globalité, est adopté au scrutin public.

Nota bene : M. Geoffroy BOULARD, présent en séance, a voté par mégarde avec sa carte de procuration.

J'interromps momentanément la séance pour accueillir nos collègues du Conseil parisien des Européens. Merci.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix heures huit minutes, est reprise à dix heures dix minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je demande aux élus de rejoindre leur place.

2025 DGRI 51 - Communication sur le rapport d'activité 2025 du Conseil parisien des Européen.ne.s.

Vœu déposé par l'Exécutif concernant le Conseil parisien des Européens relatif au sport pour toutes et tous.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - J'accueille avec beaucoup de plaisir les deux représentants du Conseil parisien des Européens, M. Joao Manuel POTRICAS, représentant du Portugal, et Mme Marija BASIC-ROBINI, représentante de la Croatie. Je veux aussi saluer celles et ceux qui sont en tribune et représentant ce Conseil. On peut les applaudir tous autant qu'ils sont.

Mesdames et Messieurs, un débat organisé a été prévu sur le rapport d'activité 2025 du Conseil parisien des Européens. C'est la discussion DGRI 51, avec un vœu n° 11. Il a été convenu, lors de la conférence des présidents, d'un débat organisé sur ce thème. Ce débat va inclure les temps de parole et la présentation des vœux. Avant de donner la parole à nos deux représentants, je vais introduire ce débat.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, Mesdames et Messieurs les oratrices et orateurs, cher Joao Manuel POTRICAS et Marija BASIC-ROBINI, chers membres du Conseil de Paris et chers membres du Conseil parisien des Européens, je me réjouis de vous accueillir à cette tribune, dans ce lieu où se forge une partie importante de la vie démocratique de notre ville, pour entreprendre et entendre le bilan de notre année passée au sein du Conseil parisien des Européens, au service de Paris, et pour entendre aussi les propositions très concrètes que vous formulez sur, par exemple, la pratique du sport, par le biais du vœu que présentera tout à l'heure mon adjoint, que je remercie beaucoup pour son travail, notamment en charge des questions européennes, cher Arnaud NGATCHA.

Je veux bien sûr vous remercier d'abord vous, et saluer l'ensemble de la promotion 2025 du Conseil parisien des Européens, pour votre engagement bénévole, mais aussi pour la qualité de vos travaux.

Paris, nous le savons, c'est une ville profondément européenne, ouverte sur le monde, avec plus de 25 % d'habitants nés à l'étranger. C'est mon cas, d'ailleurs. J'ai à la fois une double nationalité, je suis née à l'étranger et je suis Maire de Paris. Comme quoi, c'est possible. Votre rôle pour faire vivre les valeurs européennes et les liens entre les villes du continent est, à ce titre, essentiel.

Le rapport que vous allez nous présenter dans quelques minutes témoigne de votre capacité à embrasser toutes les thématiques très larges, très variées pour la seule année 2025. Vous avez mis votre expertise citoyenne au service d'une comparaison des politiques de végétalisation menées dans les grandes villes européennes : à Londres, à Copenhague, à Milan, à Rome, à Munich et à Barcelone. Le travail que vous avez fait vaut mieux, je vous le dis, parce que cela ne coûtait rien à la collectivité, que parfois des travaux de consultants. Vous avez été des consultants experts publics citoyens européens, que je remercie vraiment.

Vous avez travaillé sur la mise en place d'un réseau des capitales européennes de la culture ou encore à l'identification des freins à l'inscription des résidents européens sur les listes électorales françaises pour notamment les élections municipales. C'est d'actualité. Evidemment, nous devons tout faire pour que nos concitoyens européens sachent qu'ils ont le droit de voter aux élections municipales.

Je veux remercier Carine ROLLAND, Christophe NAJDOVSKI, Arnaud NGATCHA, l'ensemble de l'administration de la Ville et du Conseil d'avoir accompagné cette aventure démocratique.

Je veux aussi, sans en dévoiler le contenu, vous remercier pour le projet de vœu que vous présentez et qui porte sur ce symbole et ce que nous avons vécu ensemble absolument extraordinaire lors des Jeux olympiques et paralympiques.

Grâce aux exemples issus des différents pays européens, nous avons une cartographie solide maintenant des initiatives sur lesquelles nous allons nous appuyer. Depuis 2019, les travaux du Conseil sont très utiles. Nous avons conduit beaucoup d'actions et nous allons continuer.

Je pense aussi à des actions qui ont été conduites par les maires, mais qui sont des actions sur lesquelles le Conseil parisien des Européens aura aussi son mot à dire, notamment cette initiative que nous avons lancée, avec

au départ le maire de Rome et de Barcelone, mais qui aujourd'hui concerne toutes les villes européennes sur la question du logement abordable, point qui est d'ailleurs inscrit à l'ordre du jour du Conseil européen, qui se tient en ce moment même.

Vous avez aussi participé à tous ces travaux concernant les assemblées citoyennes, le budget participatif, donc tous ces éléments qui font partie de notre vie démocratique.

A mon tour aussi de formuler le vœu que, dans les prochaines années, des initiatives comme celles du Conseil parisien des Européens puissent s'affermir, se développer, parce que nous avons besoin de vous, de cette participation. Vous êtes aussi les ambassadeurs des pays dont vous êtes originaires, souvent avec des doubles nationalités, parfois non, peu importe. De toute façon, vous êtes des Parisiens et des Parisiennes de résidence, avec en plus un droit de vote aux élections locales.

Je le dis, puisque ce sera aussi un moment très important de cet engagement européen qui est le nôtre : nous aurons en tout début d'année les festivités qui marqueront d'ailleurs le jumelage exclusif entre Paris et Rome, que nous allons célébrer à partir de 2026 et qui scellera les 70 ans de ce jumelage.

L'Europe est partout à Paris. Permettez-moi de conclure sur cette phrase extraordinaire de ce petit livre de Victor Hugo en 1867 consacré à Paris, où il dit sans aucune arrogance : "un jour, Paris sera la capitale d'un pays que l'on appellera l'Europe, et cette Europe sera elle-même partie prenante d'un pays que l'on appellera l'humanité".

Je crois qu'être Parisien, faire honneur à notre Ville, faire honneur à ces valeurs et faire honneur à Victor Hugo, c'était sans doute mettre sur pied ce Conseil parisien des Européens, ici, à Paris.

Je vous remercie.

Je vais donner la parole à Joao Manuel POTRICAS, représentant du Portugal, puis à Marija BASIC-ROBINI. L'un et l'autre vont rapporter et présenter aussi leurs travaux.

(La séance est suspendue pendant les interventions de deux représentants du Conseil parisien des Européens : M. Joao Manuel POTRICAS et Mme Marija BASIC-ROBINI).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Joao Manuel POTRICAS, vous avez la parole.

M. Joao Manuel POTRICAS. - Merci beaucoup, Madame le Maire.

Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, je vais vous présenter la synthèse de deux saisines confiées au Conseil parisien des Européens par des adjoints de la Maire de Paris, portant respectivement sur la végétalisation de l'espace public et sur la culture, avec un regard comparatif à l'échelle européenne.

Le premier groupe a travaillé sur la végétalisation. Cette saisine est portée par M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint à la Maire de Paris en charge de la végétalisation, de l'espace public, des espaces verts, de la biodiversité et de la condition animale.

M. Christophe NAJDOVSKI a souhaité saisir le Conseil parisien des Européens pour connaître les politiques de végétalisation menées dans d'autres grandes villes européennes et les impacts potentiels sur la mobilité, la répartition des usages, le paysage de la rue. Il s'interroge également sur l'acceptation de ces politiques de végétalisation, surtout lorsqu'elles réduisent l'espace alloué à la voiture.

Actuellement, à Paris, 2,1 millions d'habitants se partagent 105 kilomètres carrés. A Paris, les habitants peuvent profiter de 531 parcs et jardins, soit 454 hectares d'espaces verts, où ils peuvent se détendre et se rafraîchir.

La Ville de Paris veut aller plus loin. A l'horizon 2026, les Parisiennes et Parisiens pourront profiter de 30 hectares d'espaces supplémentaires. Les différentes rencontres, par exemple avec la DEVE, la Direction des Espaces verts et de l'Environnement, et les recherches faites par les membres du groupe ont permis d'orienter les recherches et d'identifier des projets phares dans différentes villes européennes et ont permis de répondre à trois volets principaux de cette saisine, à savoir : les politiques de végétalisation, l'acceptation citoyenne, la participation des citoyens.

Ces démarches, à la croisée des enjeux environnementaux, sociaux et démocratiques, visent à réconcilier la qualité de vie, la durabilité des espaces publics et la participation des habitants à la transformation de leur cadre de vie.

Ces démarches, qu'elles soient portées par la concertation, comme à Barcelone, la communication à Copenhague, la co-création à Milan, la conception urbaine intégrée à Munich ou sur une gouvernance écologique citoyenne et collaborative à Londres, convergent vers une même finalité : faire de la ville un espace partagé où l'écologie devient un projet collectif.

Ces modèles mettent en évidence l'importance de soutenir les initiatives existantes, associer les citoyens à la mise en œuvre, valoriser la coopération inter-acteurs. Cette approche fonctionnelle démontre que la nature et la mobilité peuvent être pensées conjointement au service d'une ville plus sûre, plus verte et plus agréable à vivre.

En conclusion, ces expériences observées démontrent une convergence claire entre transition écologique et renouveau démocratique.

Ensuite, en ce qui concerne la saisine sur la culture, elle a été proposée par Mme Carine ROLLAND, adjointe à la Maire de Paris en charge de la culture et de la ville du quart d'heure.

La saisine s'inscrit dans le prolongement de la première réflexion du Conseil parisien des Européens, qui a été sollicité en 2023 autour de deux chantiers : d'une part la perception de la politique culturelle parisienne et d'autre part la pertinence de la création d'un réseau de villes européennes de la culture.

Cette nouvelle saisine poursuit deux objectifs : évaluer la pertinence et créer un réseau de capitales européennes de la culture, tirer des enseignements de politiques européennes en matière d'éducation à l'image et aux médias. La Ville de Paris souhaite poursuivre et renforcer sa politique publique en la matière en éclairant ces orientations nouvelles de bonnes pratiques observables dans d'autres villes européennes.

Au-delà des réunions d'introduction avec le cabinet de Mme Carine ROLLAND, le groupe a ainsi rencontré la Direction des Affaires culturelles, la bibliothèque Virginia Woolf, la Maison du Geste et de l'Image. Ces échanges ont permis de comprendre les politiques parisiennes existantes, d'en identifier les leviers et d'établir des comparaisons avec des pratiques observées dans d'autres villes européennes.

Les membres ont ensuite conduit des recherches dans leurs pays d'origines respectifs, comme la Bulgarie, l'Irlande, la Belgique, l'Allemagne, l'Autriche et d'autres, afin d'identifier des initiatives inspirantes susceptibles d'enrichir la stratégie de la Ville de Paris.

Le groupe constate que Paris est déjà fortement impliquée dans de nombreux réseaux culturels européens et internationaux. En particulier, il apparaît pertinent d'impulser une nouvelle dynamique de coopération autour de l'éducation à l'image et de la citoyenneté culturelle en s'appuyant sur ces plateformes déjà opérationnelles.

En conséquence, le groupe recommande de renforcer la coopération au sein de ces réseaux existants plutôt que de créer de nouvelles structures jugées plutôt coûteuses et redondantes. Il préconise de développer prioritairement des échanges et des projets communs autour de l'éducation à l'image et de la citoyenneté culturelle en s'appuyant sur les bonnes pratiques observées dans d'autres capitales européennes, comme Sofia, Bruxelles ou Dublin, et en favorisant des partenariats thématiques et des projets conjoints dans le cadre des programmes européens existants, comme Erasmus +, Europe créative ou Horizon Europe.

Je passe la parole.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Monsieur POTRICAS. Merci pour cet exposé extrêmement important et intéressant.

Madame Marija BASIC-ROBINI ?

Mme Marija BASIC-ROBINI. - Merci. Je vous présente le troisième chapitre du rapport d'activité du Conseil parisien des Européens promotion 2025, qui est consacré à la citoyenneté européenne et piloté par Arnaud NGATCHA.

Ce chapitre met en évidence un constat central : malgré un droit de vote garanti par le droit européen, les citoyens de l'Union européenne résidant à Paris participent peu. Notre objectif était clair : comprendre ce qui fonctionne ailleurs et voir ce que Paris pourrait reprendre ou adapter afin d'améliorer la participation électorale des citoyens européens à Paris.

Pour cette raison, nous avons étudié en détail les pratiques de plusieurs pays européens. Trois recommandations majeures ressortent. La première concerne la simplification de l'inscription électorale. Aujourd'hui, beaucoup de citoyens européens vivent à Paris, mais ne s'inscrivent pas parce que les démarches leur paraissent compliquées ou tout simplement parce qu'ils ignorent qu'ils doivent faire une demande, ou encore en raison d'une méconnaissance de leurs droits. Les pays les plus efficaces, comme les Pays-Bas ou la Slovaquie, pratiquent l'inscription automatique "via" le registre de résidence.

A Paris, même si tout ne peut pas être automatisé immédiatement, il sera possible de coupler l'inscription électorale à des démarches déjà réalisées par les Européens. Par exemple, création d'un compte "mon.paris.fr", inscription des enfants à l'école ou enregistrement en mairie d'arrondissement ou participation aux soirées d'accueil des nouveaux arrivants.

Au-delà des démarches administratives, la communication joue un rôle essentiel. Notre deuxième recommandation est de mener une communication multilingue, multicanale, visible et ciblée. C'est un point essentiel et les exemples étrangers le montrent bien.

En Allemagne ou en Irlande, ce sont des campagnes multilingues très visuelles qui ont permis de toucher des publics qui ne s'informaient pas spontanément. Pour Paris, cela veut dire que l'information doit aller vers les citoyens, par exemple des relais dans les associations, dans les mairies d'arrondissement, et pourquoi pas des micro-campagnes spécifiques pour chaque communauté européenne. Il s'agit de diffuser des vidéos simples, des guides pratiques et des messages en plusieurs langues. C'est l'année dernière que le groupe C.P.E. a lancé une vidéo sur les réseaux, que vous avez sûrement déjà vue.

La troisième recommandation est de mettre en place un suivi statistique précis. Aujourd'hui, il n'existe pas d'outil permettant de savoir combien d'Européens sont inscrits, d'où ils viennent et comment évoluent leurs participations. Créer un tableau de bord municipal serait un levier très puissant. Cela permettrait de comprendre les obstacles réels, d'adapter les actions, d'évaluer ce qui fonctionne et de mesurer les résultats pour ajuster en continu.

En conclusion, ce chapitre montre une chose très simple : si l'on veut renforcer la participation démocratique des Européens à Paris, il faut agir sur trois leviers : simplifier, informer et mesurer. En adaptant ces bonnes pratiques, Paris peut réellement améliorer l'accès au vote et faire vivre concrètement la citoyenneté européenne.

Le dernier chapitre du rapport d'activité, intitulé "Sport pour toutes et tous", a été élaboré par le groupe de travail d'auto-saisine du Conseil parisien des Européens. L'objectif est de formuler, à l'issue de travaux, des préconisations concrètes présentées sous la forme d'un vœu au Conseil de Paris par Arnaud NGATCHA.

En 2025, 14 thématiques ont été proposées par les membres de C.P.E. Après un travail de qualification collective et un vote, la thématique "sport pour toutes et tous" a finalement été choisie à la majorité. Les travaux du groupe se sont appuyés sur une analyse de l'offre sportive parisienne, déjà riche et structurée, portée notamment par la Direction de la Jeunesse et des Sports. Ils ont également intégré une approche comparative européenne afin d'identifier des pratiques inspirantes en matière d'accessibilité, des participations citoyennes et des gouvernances du sport.

Les réflexions ont mis en évidence plusieurs axes prioritaires inspirés d'ailleurs :

Renforcer la communication et l'engagement des citoyens, notamment à travers des plateformes dédiées et des campagnes multicanales inclusives, à l'image de l'expérience menée à Sofia par exemple.

Valoriser l'engagement international de Paris par l'acquisition de labels européens et internationaux - European Capitals of Sport, Global Active City -, permettant de renforcer la visibilité et la reconnaissance des politiques sportives parisiennes.

Développer des indicateurs de suivi tels que les taux d'activité afin de mieux mesurer la pratique sportive et d'orienter l'action publique de manière plus équitable et ciblée.

L'ensemble de ces recommandations convergent vers un objectif partagé : faire du sport un bien commun accessible à toutes et tous en garantissant une offre inclusive, lisible et durable capable de s'inscrire dans l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 et de renforcer la cohésion sociale à l'échelle parisienne.

Vous trouverez des informations complémentaires et détaillées dans le rapport.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, chère Marija BASIC-ROBINI et cher Joao Manuel POTRICAS. Merci pour ces interventions. On voit à quel point cela concerne directement l'activité de notre Municipalité.

(La séance est reprise).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne à présent la parole à la première oratrice, Mme Farida KERBOUA, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !".

Mme Farida KERBOUA. - Madame la Maire, mes chers collègues, soutenir le rapport d'activité du Conseil parisien des Européens, ce n'est pas céder à une mode participative de plus. C'est reconnaître l'utilité d'un outil lorsqu'il produit des résultats concrets, comparables et transposables.

Ce rapport nous rappelle une évidence : Paris a tout à gagner à s'inspirer de ce qui fonctionne ailleurs en Europe. Non pour copier mécaniquement, mais pour améliorer l'efficacité de ses politiques publiques.

Les exemples cités, tels que la végétalisation, le sport, la culture ou la citoyenneté, montrent que les meilleures pratiques reposent sur des dispositifs lisibles, une gouvernance claire et une mobilisation des acteurs existants sans lourdeur administrative.

Sur la végétalisation, les modèles européens présentés rappellent que la nature en ville n'est pas une question d'affichage, mais d'usage, d'acceptabilité et de maintenance. Gouvernance partagée, information transparente, co-conception locale, autant de leviers pour éviter les aménagements coûteux, mal compris ou mal entretenus.

En matière de culture, le Conseil fait un choix responsable : renforcer l'existant plutôt que de multiplier les structures. L'éducation à l'image, par exemple, est abordée comme un enjeu de citoyenneté, mais aussi de protection des publics, dont les plus faibles avec des outils concrets, évaluables et coordonnés. C'est exactement ce que l'on attend d'une politique publique sérieuse.

Sur la citoyenneté européenne, le diagnostic est lucide : le droit existe, mais l'accès reste trop complexe. Simplifier les parcours, mieux informer, former les agents, suivre les résultats dans le temps, ce sont des mesures de bon sens, pas des déclarations d'intention.

Enfin, sur le sport, le Conseil prône une approche pragmatique : moins de discours, plus de sports de proximité accessibles non compétitifs utilisant mieux les équipements existants. Là encore, on parle d'optimisation, pas de dépenses supplémentaires mal ciblées.

Ce rapport ne propose pas une vision idéologique de la ville. Il propose une méthode : comparer, simplifier, coordonner, mesurer. C'est cette approche que nous devons encourager si nous voulons une ville de Paris mieux gérée, plus lisible pour ses habitants et plus exigeante sur les résultats.

Pour ces raisons, avec mon groupe, je soutiendrai ce rapport et le vœu qui l'accompagne.

Je vous remercie.

(Mme Carine ROLLAND, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Jean-Philippe GILLET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, au cours de cette mandature, le Conseil parisien des Européens a démontré tout l'intérêt politique de disposer au cœur de notre démocratie municipale d'un espace de réflexion nourri par les expériences venues d'ailleurs en Europe. Le C.P.E. compte 61 membres en référence au 61e anniversaire du traité de Rome.

Ainsi, dans un moment où la citoyenneté européenne est trop souvent réduite à un principe abstrait, le C.P.E. en a fait une réalité vivante et utile aux politiques publiques de notre ville.

Parce qu'il réunit des Parisiennes et Parisiens issus de nombreux pays de l'Union, le C.P.E. incarne une diversité qui enrichit Paris. Ses membres ne se contentent pas de témoigner de leurs expériences, ils les transforment en propositions construites à partir de pratiques observées à Berlin, Madrid, Copenhague, Sofia ou Varsovie. C'est tout l'intérêt politique de ce Conseil : élargir les horizons, confronter nos choix locaux aux réussites et aux difficultés rencontrées par d'autres villes et rappeler que Paris s'inscrit pleinement dans la communauté des démocraties européennes.

Ce travail prend une forme très concrète : vœux, recommandations et jusqu'à ce rapport présenté en Conseil de Paris. Les membres du C.P.E. ont vocation à s'exprimer sur tout sujet pour lequel cette caractéristique apporte une expertise et une plus-value, comme le tourisme ou la vie associative européenne et internationale. Ils ont aussi abordé le dossier de la citoyenneté européenne, thème fondateur du Conseil. Les membres ont fait avancer la réflexion sur l'accès aux droits civiques, la participation électorale ou encore la vie démocratique locale avec un regard neuf.

Le groupe Communiste, vous le savez tous, nous le savons tous, milite pour l'élargissement de l'accès au vote depuis toujours. Nous souhaitons qu'il s'applique bien au-delà des frontières de l'Union européenne, à tous les habitants extra-communautaires de Paris. On ne le rappellera jamais assez : les étrangers travaillent et participent pleinement à la vie de la cité, à l'effort fiscal, à l'économie locale, à la vie associative et ils élèvent leurs enfants souvent nés en France. Leur voix compte et doit compter dans l'avenir.

Saluons aussi l'importance des travaux du C.P.E. sur la thématique du sport pour toutes et tous, qui confirme le rôle du sport comme levier d'inclusion sociale et d'émancipation collective. Parce qu'il observe ce qui se fait dans d'autres villes européennes, le C.P.E. nous invite à penser le sport non seulement comme une offre de loisirs, mais comme un droit, un espace d'égalité et d'émancipation à l'image d'initiatives menées en Irlande ou en Croatie, qui mettent l'accent sur une pratique sportive conviviale, non compétitive et adaptée à toutes et tous. C'est précisément ce que nous portons à la Ville de Paris : garantir l'accès au sport et à ses équipements quel que soit l'âge, la condition physique ou l'origine sociale.

En proposant des recommandations concrètes pour toucher les publics les plus éloignés, pour inventer des formes de pratiques inclusives et inspirées de réussites européennes, le C.P.E. contribue directement à l'effort municipal pour faire du sport un instrument d'égalité réelle.

Par son fonctionnement et ses missions, le C.P.E. montre qu'une démocratie locale vivante ne se construit pas uniquement depuis les institutions, mais par l'implication directe de celles et ceux qui vivent Paris au quotidien dans la pluralité de leurs parcours.

Nous ne reviendrons pas sur l'ensemble des travaux du C.P.E., mais notre groupe tient à saluer le sérieux et le caractère précieux des apports de ce dernier à nos politiques publiques.

Nous vous remercions, Mesdames et Messieurs, très sincèrement pour votre engagement à faire de Paris une collectivité toujours plus fraternelle.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GILLET.

Mme Béatrice LECOUTURIER, pour le groupe MoDem et Indépendants.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, chers amis européens, c'est toujours une grande joie de vous accueillir pour nous, élus MoDem et Indépendants. Comme vous le savez, pour nous, l'Europe fait partie de notre A.D.N. politique. Nous croyons fermement que c'est avec l'Europe que la France relèvera ses grands défis.

Nous attendons toujours vos travaux et propositions pour Paris, à la lumière des expériences d'autres capitales européennes, qui nous obligent à réfléchir sous un autre angle, à sortir de nos certitudes pour nous ouvrir à de nouvelles politiques de la ville.

Que ce soit la végétalisation, la culture, la citoyenneté et le sport, ces quatre thématiques sur lesquelles vous avez travaillé sont des thèmes structurants pour notre Capitale. Merci de les avoir choisis.

Parmi les propositions fortes que vous nous proposez, notre groupe retiendra particulièrement la création de rangers dédiés à la nature en ville ou encore l'apport essentiel de la réflexion sur le handicap. Vous ouvrez par là la voie à une conception universelle des usages et des activités, où la nature en ville ne doit exclure personne. C'est une excellente chose.

Sur le thème de la culture, la Ville de Paris rappelle qu'elle est impliquée dans plusieurs réseaux européens et c'est très bien, mais encore faudrait-il que cet écosystème culturel européen, qui est une base extraordinaire, soit mieux exploité par la Ville de Paris. En tout cas, elle ne le fait pas de manière suffisamment visible.

Vos travaux ont permis d'identifier des exemples internationaux particulièrement inspirants qui montrent à quel point l'éducation à l'image et au numérique est devenue un enjeu culturel majeur en Europe.

Ils ouvrent une voie ambitieuse et nécessaire pour Paris, non seulement pour adapter notre politique culturelle aux nouveaux usages du numérique, mais aussi pour construire une véritable stratégie d'éducation à l'image à la hauteur des enjeux démocratiques actuels. Je parle bien d'enjeux démocratiques. En suggérant des outils concrets, comme des hubs numériques, des campagnes citoyennes, des formations, des prix, des observatoires, une coordination renforcée des programmes européens, ils esquissent une politique culturelle moderne, innovante, inclusive et structurante.

Enfin, je terminerai par le sujet de la citoyenneté. Nous ne le répéterons jamais assez : les Européens ont le droit de vote aux élections municipales. Paris est la ville dans laquelle ils habitent, ils travaillent, ils sortent, ils se soignent. Je lance alors un appel : amis européens, allez vous inscrire sur les listes électorales parisiennes. Exprimez-vous sur la ville que vous voulez.

La Ville de Paris porte une réelle responsabilité à faire connaître et savoir ce droit. Nous demandons donc qu'une vaste campagne de communication, et vous l'avez très bien fait et très bien dit, soit faite, notamment en s'appuyant sur les réseaux sociaux, les réseaux associatifs ou les diasporas européennes présentes à Paris, comme vous le proposez.

Bravo pour vos travaux qui font avancer les choses. Vous êtes les meilleurs ambassadeurs pour sensibiliser nos compatriotes européens à s'investir à Paris, dans la ville qu'ils ont choisie, mais qui n'est pas toujours aussi accueillante, ni facile à vivre qu'ils l'auraient imaginé en arrivant. Ils nous l'ont dit.

Pour terminer, nous voterons bien évidemment votre vœu pour améliorer l'accès au sport à toutes et à tous à Paris, en passant notamment par la promotion d'un sport accessible et inclusif.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Mme Catherine IBLED. Madame la Députée ?

Mme Catherine IBLED. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je tenais tout d'abord à remercier le Conseil parisien des Européens pour votre rapport et vos propositions en termes de culture, de sport, de nature ou encore de citoyenneté. Ce sont des sujets chers à notre hémicycle.

Un an après la recette des Jeux olympiques et paralympiques de Paris, ce vœu du Conseil parisien des Européens sur la démocratisation du sport pour toutes et tous nous oblige à réaliser l'héritage sportif des Jeux tant attendus. En s'appuyant, par exemple, sur des expériences inspirantes observées dans plusieurs grandes villes européennes, il illustre pleinement l'utilité de cette instance consultative : ouvrir Paris à d'autres pratiques et nourrir notre réflexion collective.

Ce vœu rappelle à juste titre les enjeux d'un sport plus inclusif, plus accessible et plus fédérateur : le sport santé, qui lutte contre la sédentarité, l'accès à des publics éloignés de la pratique, l'égalité hommes-femmes, la cohésion sociale.

Les exemples cités, qu'il s'agisse de programmes de sport doux, événementiels, sportifs, populaires ou de démarches de labellisation internationale, dessinent une ambition partagée que nous pouvons évidemment soutenir.

Pour autant, ce vœu appelle aussi plusieurs remarques de fond, d'abord sur sa portée réelle. Comme souvent, nous sommes face à un vœu sans portée réelle, puisqu'il esquisse des pistes, mais il ne crée ni obligation, ni calendrier, ni indicateur précis. Je rappelle ici que les vœux votés par cette Assemblée ne sont pas toujours mis en œuvre et que, à ce titre, l'article 14 de notre règlement intérieur stipule que l'Exécutif assure un suivi des vœux adoptés par le Conseil de Paris et transmet aux groupes et aux élus un point d'étape. J'espère donc que nous aurons tous ces éléments.

Ce vœu évoque l'idée d'un budget participatif dédié aux projets sportifs de proximité et d'inclusion. L'intention est séduisante, mais je m'interroge, car les équipements sportifs, leur création, leur rénovation et leur entretien peuvent déjà être financés par le budget participatif sur proposition des Parisiens. Nous avons donc un risque de substituer des initiatives ponctuelles à une autre politique structurée et cohérente.

Paris aujourd'hui manque d'une stratégie claire et lisible en matière d'équipements sportifs. Une planification de la pratique sportive est essentielle pour notre ville. Ce sera la tâche de la prochaine équipe municipale de proposer une pratique inclusive, populaire, accessible à toutes et tous, pour tous les publics, quels que soient leur âge et leur condition.

Evidemment, nous pouvons voter tout à fait ce vœu, et nous le ferons avec plaisir, pour saluer le travail du Conseil parisien des Européens et l'esprit d'ouverture que porte ce vœu. Cependant, nous ne pouvons pas nous satisfaire juste d'un vœu. Il nous faut une garantie de traduction opérationnelle.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

M. Jean-Philippe DAVIAUD, pour le groupe Paris en commun.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs, les membres du Conseil parisien des Européens, merci et bravo pour votre présentation. Merci très sincèrement à tous les membres du Conseil parisien des Européens pour votre engagement et la qualité des travaux et des réflexions que vous nous livrez aujourd'hui.

Ce regard extérieur que vous portez sur les politiques publiques parisiennes, qui s'inspirent de bonnes pratiques et de dispositifs innovants observés chez nos voisins européens, est toujours précieux. Cette année, vous avez travaillé, à la demande de mes collègues adjoints à la Maire, sur des sujets très variés : la question de la végétalisation, comme cela nous a été rappelé et précisé tout à l'heure, la végétalisation de l'espace public et son impact pour les usagers, la mise en place d'un réseau des capitales européennes de la culture, pour lequel vous avez documenté les politiques d'éducation à l'image et aux médias de Sofia, Dublin, Bruxelles, Vienne ou Berlin afin de renforcer l'esprit critique des Parisiennes et des Parisiens. Le groupe Citoyenneté européenne a lancé une étude qualitative ambitieuse sur les freins à l'inscription électorale des citoyens européens résidant à Paris.

Je voudrais revenir plus particulièrement sur les travaux du groupe d'auto-saisine, qui a choisi de consacrer son vœu 2025 au thème du sport pour toutes et tous, un véritable sujet d'actualité. Ce choix repose sur une conviction très forte : le sport est un levier puissant d'inclusion sociale, en particulier pour les publics aujourd'hui les plus éloignés de l'offre sportive, à savoir les personnes âgées, les femmes, les habitants peu habitués à fréquenter nos équipements. Ce ne sont que quelques exemples.

Quelques mois après les Jeux olympiques et paralympiques, c'est un choix très pertinent qui vient confirmer, car c'est bien notre souhait et notre boussole, que l'héritage des Jeux est un projet durable, celui d'une capitale où le sport au quotidien devient un droit et une possibilité réelle pour toutes et tous. Vous proposez donc des idées pour aller encore plus loin et pour fédérer la population parisienne autour du sport.

Avec ce vœu, il s'agit de promouvoir un sport inclusif et accessible en s'inspirant des programmes de sport santé, comme "Runity" en Croatie, le "walking football" en Irlande ou des dispositifs qui encouragent la pratique d'activités physiques ouvertes à tous les publics quels que soient l'âge, le niveau ou les capacités, dans un esprit convivial et non compétitif.

Je pense aussi au développement de nouveaux événements, à l'image des "Crolympiades" en Croatie, du Dublin Sportsfest ou du village bulgare Be Active. C'est là certainement une belle idée pour prolonger l'expérience exceptionnelle des "fan zone", des sites de festivités et des animations olympiques, avec des rendez-vous réguliers dans l'espace public, qui permettent de se retrouver pour vivre des expériences sportives tout simplement dans la rue, sur les places ou sur les berges, en mêlant culture, sport et convivialité.

Ce vœu, c'est un peu une boîte à outils pour aller encore plus loin dans notre politique en faveur du sport pour toutes et tous. Il permet de réaffirmer que l'héritage des Jeux doit se vivre très concrètement dans le quotidien des Parisiennes et des Parisiens en multipliant les lieux et les occasions de bouger, les espaces pour se retrouver, les passerelles entre les associations, les clubs, les établissements scolaires et les équipements municipaux. C'est là toute notre ambition. Je vous remercie sincèrement d'y contribuer.

Pour finir, et en cette fin de mandature, Madame la Maire, nous avons aujourd'hui une nouvelle illustration : l'action du Conseil parisien des Européens s'inscrit pleinement dans l'ensemble des politiques de la Ville de Paris depuis 2014 en matière de promotion de l'idée européenne que vous avez souhaitée, et qui ont été mises en œuvre d'abord par vous, cher Hermano SANCHES RUIVO, puis par vous, cher Arnaud NGATCHA. Nous en apprécions de nouveau, à l'occasion de cette séance, toute la pertinence.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur DAVIAUD.

M. Jean-Didier BERTHAULT, pour le groupe Changer Paris.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci. Je souhaite à mon tour évidemment m'associer aux remerciements des membres du Conseil parisien des Européens, spécifiquement les deux représentants qui sont ici devant nous aujourd'hui et qui représentent d'ailleurs deux pays non fondateurs, ce qui montre bien que, petit à petit, nous progressons aussi dans cette construction européenne. La Croatie, c'est encore plus récent, puisque c'était en 2013. Cependant, pour le Portugal, c'est déjà depuis 1986. Je suis certain que 2026 sera aussi une année importante pour rappeler cette adhésion du Portugal à l'Union européenne.

Parmi tous les thèmes de saisine, j'en proposerai un pour faire peut-être le lien avec le Portugal la prochaine fois : ce serait peut-être sur les finances. Vous avez un pays qui réussit merveilleusement bien sur le plan budgétaire. Cela pourrait servir à la ville, comme à la France d'une façon plus générale.

Je remercie également pour l'ensemble des travaux des membres du Conseil parisien des Européens. Il y a un axe principal d'expertise. Vous l'avez rappelé. C'est d'ailleurs un peu le fil rouge de ce qui est décliné sur les trois thématiques. C'est ce que l'on appelle en français, le "benchmarking" des capitales européennes. Cela m'a fait vraiment plaisir de pouvoir le lire aujourd'hui et de pouvoir l'entendre de votre part, parce que c'est ce que nous avons proposé depuis des années, nous, dans l'opposition parisienne. Cependant, nous, quand nous le proposons, c'est du "Paris bashing". Vous, vous êtes un peu plus écoutés. Tant mieux. C'est bien. Je suis d'ailleurs content que ce soit partagé par l'ensemble des orateurs que j'ai entendus, parce que l'on a beaucoup à apprendre des expériences européennes.

Pour revenir, j'avais préparé une intervention, mais en vous écoutant j'ai voulu apporter quelques modifications sur les trois principaux axes que vous avez développés. Je pense notamment à la végétalisation. Vous avez parlé notamment de l'impact sur la mobilité. Là aussi, la végétalisation est un sujet dans le Plan Climat, qui est voté, je le rappelle, à l'unanimité de notre Conseil de Paris, mais j'ai bien noté aussi projets collectifs, associer les citoyens à la mise en œuvre, avec les différences fondamentales de ce qui est souvent fait aujourd'hui dans la politique publique parisienne. Je suis heureux que vous y apportiez une contribution, en montrant que, ailleurs, c'est par la concertation, c'est par l'explication, c'est par l'association des citoyens que l'on arrive à des résultats et à des résultats partagés.

Sur la culture, vous l'avez rappelé, il y a eu une première saisine en 2023. J'avoue que, à la lecture du rapport, j'avais eu un peu de mal à comprendre pourquoi on se saisissait à nouveau du sujet. J'ai compris que le réseau des capitales européennes était aujourd'hui insuffisamment mis en valeur. Quid des politiques européennes, qui sont très importantes et qui peuvent aujourd'hui être un appui à votre action ?

J'ai eu la chance, notamment par les capitales de la culture, qui sont régulièrement un lieu important, de pouvoir paraître en Lituanie, à Kaunas, et de découvrir toute une culture par ces réseaux. Je pense que nous devons aussi nous y appuyer beaucoup plus. Il faut aussi renforcer ce qui existe, plutôt que de créer de nouvelles structures. Vous avez entièrement raison. C'est ce que nous dénonçons d'ailleurs régulièrement ici. Sur l'éducation à l'image, c'est un point très positif que vous avez également souligné.

Enfin, sur la citoyenneté européenne, je voudrais dire que l'information sur les droits à la simplification, oui, la communication est pertinente, l'évaluation aussi. Je voudrais aussi dire qu'il y a souvent une crainte de la part des citoyens européens de perdre leur droit de vote dans le pays d'origine. C'est aussi un obstacle.

Je voudrais prendre l'exemple du 17^e arrondissement, mon arrondissement d'élection, puisque nous travaillons beaucoup avec les consulats pour identifier et faire des manifestations culturelles, notamment le consulat général du Portugal, avec lequel nous sommes très actifs, pour se faire connaître et pour développer aussi des relations de façon plus proche.

Sur le sport, votre vœu est légitime. Il s'inscrit après une année olympique. Nous le voterons bien évidemment. Peut-être juste un regret : qu'il soit focalisé sur l'institutionnel. Le maillage associatif est aussi important à creuser. C'est un tissu de bénévoles important aujourd'hui à Paris. Je voulais le souligner.

Enfin, deux points pour conclure. Le premier est le jumelage Paris-Rome. Il a été évoqué. En tant qu'élu du 17^e, je ne peux pas passer à côté : le métro Rome, la rue de Rome. On s'y associera bien évidemment en 2026.

Je vous renouvelle, à vous et à l'ensemble du Conseil parisien des Européens, une invitation dans notre arrondissement quand vous le souhaitez. Je vous dis, puisque nous sommes en fin de mandature, que s'il y a une

institution que je souhaite voir pérennisée, quel que soit le résultat des prochaines élections, c'est le Conseil parisien des Européens pour ce qu'il nous apporte et pour ses contributions.

Merci à tous.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - M. Sylvain RAIFAUD, pour le groupe "Les Écologistes".

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire. Merci, mes chers collègues. Merci aux personnes qui sont à la tribune pour présenter les travaux du Conseil parisien des Européens. Merci d'avoir fait le geste de venir à la tribune. Merci à toutes les autres personnes qui participent aux travaux de ce Conseil. Je sais que vous leur transmettez de ma part.

Chaque année, je trouve que ce rapport est extrêmement intéressant. Je trouve que les travaux sont denses. Vous intervenez sur des thématiques diverses et toujours en vous appuyant à la fois sur votre expérience de citoyennes et de citoyens parisiens, puisque vous êtes des citoyennes et des citoyens parisiens, et aussi sur l'expérience des autres capitales européennes. On voit dans ce rapport une grande diversité de sujets qui sont abordés.

Je voulais citer quelques éléments qui m'ont particulièrement intéressé dans vos travaux, notamment sur la question de la nature en ville. Il est fait référence au London National Park City, cité dans votre rapport. Je trouve que c'est intéressant. C'est à la fois une démarche pour la nature en ville et la biodiversité, mais aussi une démarche partenariale avec de nombreux acteurs, des entreprises, des acteurs associatifs, etc., qui travaillent ensemble. A Paris, il y a l'idée du parc naturel urbain, qui a été évoquée. Je sais que Léa VASA y travaille le long des canaux parisiens. Je trouve que cette référence à Londres est particulièrement intéressante.

Cela a été cité, les rangers volontaires de Londres rejoignent un peu nos membres d'associations de jardins partagés, les personnes qui prennent en charge les permis de végétaliser. Je trouve que le fait d'avoir une démarche de volontariat sur cette question est extrêmement intéressant. Il faut donc suivre attentivement ce qui se passe à Londres, même si vous mettez aussi le contrepoint dans le rapport sur la difficulté de maintenir ce réseau, de le faire vivre, etc. Je crois que l'on a la même difficulté à Paris et que l'on doit réfléchir aussi en s'inspirant et en travaillant aussi avec Londres, avec d'autres capitales européennes sur cette question.

Sur la question de la nature en ville et de la végétalisation, je note aussi la végétalisation fonctionnelle de Munich, le fait d'avoir les éléments naturels, qui viennent finalement matérialiser l'espace, identifier les secteurs, en particulier pour les mobilités, pour la circulation. C'est quelque chose sur quoi on doit aussi s'inspirer pour aménager nos grands boulevards. Je pense en particulier au boulevard de Strasbourg, dans le 10^e arrondissement.

Sur la culture, j'ai noté en particulier l'éducation aux médias et le Conseil supérieur de l'éducation aux médias de la fédération Wallonie-Bruxelles. C'est un enjeu d'éducation majeur et extrêmement important, avec les jeunes qui sont maintenant, comme tout le monde, fixés sur leurs écrans, avec l'impact très fort des réseaux sociaux. Cela joue un rôle essentiel. C'est vraiment important que chacune et chacun soit formé et accompagné pour aborder ces enjeux.

A Barcelone, vous avez cité les jurys citoyens de Barcelone. On a l'assemblée citoyenne de Paris qui existe et qui fait plutôt de bons travaux. Je note que, à Barcelone, les jurys citoyens donnent des avis argumentés. Je considère que ces avis argumentés devraient être utilisés en préalable aux votations citoyennes qui sont organisées par la Ville de Paris.

Sur la thématique du sport, Paris a été l'année dernière la capitale mondiale du sport, avec les Jeux olympiques et paralympiques. On parle souvent d'héritage, et c'est tant mieux, dans cette enceinte. Nous souscrivons donc évidemment aux propositions que vous formulez au travers de votre vœu, notamment en ce qui concerne le sport inclusif : Run Slowly, Enjoy Cities, GAGA - Get All Girls Active - et le programme municipal d'appui au sport de Barcelone, ainsi que l'acquisition des labels européens.

Je voulais terminer avec la question de la citoyenneté. On a évidemment l'élection municipale l'année prochaine, dans trois mois, au mois de mars. Comme citoyennes et citoyens européens, vous avez le droit de vote. Vous faites un long développement sur le fait qu'il est important que tous les citoyens européens qui habitent à Paris sachent qu'ils ont le droit de vote. Il y a une action très déterminée à faire. Vous habitez Paris, vous travaillez à Paris. Il est normal que votre voix soit entendue sur la façon dont la ville doit être conduite. Merci de le rappeler et merci d'en faire la promotion.

J'irai même un peu au-delà, mais je sais aujourd'hui que le cadre législatif ne le permet pas. Je considère que tant mieux que les citoyens et citoyennes européens aient le droit de vote, mais cela devrait être le cas de toutes les Parisiennes et de tous les Parisiens, y compris celles et ceux qui ne sont pas européens.

Je voulais donc rappeler le soutien de notre groupe au droit de vote des étrangers et étrangères aux élections locales.

En tout cas, bravo pour vos travaux.

Merci beaucoup.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

M. Laurent SOREL a la parole.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je tenais d'abord évidemment à remercier le Conseil parisien des Européens et ses augustes représentants et représentantes à la tribune.

Nous savons que la démocratie ne se résume pas aux projets de délibération qui ont lieu dans cet hémicycle et heureusement. Cette démocratie dépend aussi du développement de structures citoyennes comme les vôtres, qui permettent d'enrichir les points de vue et de nourrir nos débats. Merci à vous d'enrichir nos débats.

Merci à vous pour vos propositions et de nous faire profiter de cette focale si particulière que vous avez en tant que citoyens européens vivant à Paris. Je vis à Paris, je suis citoyen français, mais je suis né de l'autre côté de l'océan, en Martinique. Je sais donc bien ce que cela veut dire d'arriver dans une ville où l'on doit apprendre à s'adapter et à vivre dans un nouvel environnement.

Avant, au moment du Printemps des peuples, on disait que quand Paris éternuait l'Europe s'enrhumait. Je n'aime pas cette conception très centralisée, même si c'était peut-être vrai au moment du Printemps des peuples. Je pense que tout cela est réciproque. Quand Paris décide et quand Paris fait, il faut aussi s'inspirer de ce qui se fait ailleurs, à Londres, à Barcelone, à Copenhague et à Milan. J'ai retenu notamment une chose sur la végétalisation, sur vos travaux : l'exemple londonien, qui est très bien, avec l'implication directe des citoyens "via" des réseaux de volontaires. Vous soulignez aussi la difficulté de faire vivre sur la durée ces collectifs, ces dynamiques citoyennes.

Sur la question du droit de vote, effectivement, vous insistez sur l'importance de simplifier l'inscription sur les listes électorales pour que les citoyens européens puissent voter. Je rajouterai que, si vous pouvez voter, il y a des habitants de cette ville qui ne peuvent pas voter, alors qu'ils y habitent depuis parfois des dizaines d'années. Je suis évidemment pour faire campagne pour élargir ce droit de vote aux municipales à tous les citoyens étrangers de cette ville.

Je dis encore bravo à vous, bravo pour vos travaux. J'espère que nous suivrons attentivement, qu'il y aura un droit de suite et que nous serons attentifs sur la durée à ce que vous proposez et que nous pourrions rebondir et que cela ne se fasse pas uniquement dans un seul sens, c'est-à-dire du haut vers le bas, que vous puissiez parfois nous imposer les termes de vos débats et de vos propositions.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur SOREL.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !".

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le Conseil parisien des Européens, ce sont tout d'abord 61 Européens tirés au sort et bénévoles qui partagent leurs expériences et leurs idées en s'appuyant sur ce qui se fait dans d'autres villes d'Europe. Cette année encore, leurs travaux ont été très utiles sur la végétalisation, la culture ou la citoyenneté européenne.

Je veux surtout parler du vœu sur le sport. Le message est clair : le sport, ce n'est pas seulement la compétition. C'est aussi très important pour la santé, se dépenser, se sentir bien, rencontrer d'autres personnes, partager, faire société.

Pourtant, nombreux à Paris ont beaucoup plus de mal à avoir accès à une pratique sportive, comme les personnes en situation de handicap, même s'il y a des efforts dus aux Jeux Olympiques et Paralympiques, mais aussi les seniors et les personnes plus en difficulté.

En s'inspirant d'exemples européens, comme "Runity", "Change4Life" ou "Girls Active", ce vœu propose une offre sportive plus simple d'accès, adaptée aux rythmes et aux capacités de chacun. Cela signifie aussi des équipements accessibles, des encadrants formés, des informations faciles à trouver et la reconnaissance du sport comme un moyen de gagner en autonomie et en confiance. C'est un travail concret qui a été proposé, utile et fidèle aux valeurs d'inclusion de notre ville.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Nous en avons terminé avec les orateurs Conseillers de Paris, à l'exception bien sûr, et c'est à vous que je donne la parole, de M. Arnaud NGATCHA, adjoint en charge des questions internationales dans notre Conseil auprès de la Maire de Paris. Merci.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Et de l'Europe !

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Et de l'Europe, incluse dans les questions internationales. J'ai trop inclus.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, tout d'abord, mes premiers mots iront aux Conseillères et Conseillers de Paris présents dans l'hémicycle et aux maires d'arrondissement également, pour ceux qui ont fait l'effort de venir. Je le redis : je déplore toujours, tous les ans, qu'il n'y ait pas assez de monde pour venir écouter le Conseil parisien des Européens, qui fait un exercice qui n'est pas facile. Je vous félicite d'avoir fait l'exposé. Je voudrais que l'on puisse applaudir tous ceux qui sont présents ici en tribune avec nous.

Tout d'abord, je veux commencer par rappeler une évidence : dans un moment où l'Europe est mise en cause, contestée, parfois instrumentalisée, la Maire de Paris l'a dit en ouverture, il y a en ce moment un Conseil Européen, Paris a fait un choix politique clair. Nous faisons le choix d'une Europe civique, participative, concrète qui améliore le quotidien des Parisiennes et des Parisiens. Nous faisons le choix de l'Europe des villes, comme l'atteste le succès de la fête de l'Europe, qui chaque année bat des records.

D'ailleurs, le 8 décembre dernier, se tenait la conférence annuelle de l'Institut Jacques Delors à la Maison de l'Europe en présence d'António COSTA, président du Conseil européen, ce qui illustre non seulement l'importance, mais chacun le sait, de ce qu'est l'institut de l'Europe, mais aussi de la place de Paris en Europe. L'institut, présidé par Enrico LETTA, avait convié la Maire de Paris à intervenir. A cette occasion, elle a pu revenir sur les politiques publiques européennes que nous menons et notamment le Conseil parisien des Européens.

Depuis maintenant trois ans que j'occupe cette fonction d'adjoint à l'Europe, qui était avant occupée par mon collègue, j'apporte un soutien déterminé à cette formidable instance de démocratie participative qui est le Conseil européen, rassemblant près de 20 Etats membres de l'Union et le Royaume-Uni, que nous avons gardé au sein du Conseil parisien des Européens. Je me réjouis d'ailleurs que le Royaume-Uni ait rejoint, depuis hier me semble-t-il, Erasmus à nouveau. C'est une excellente nouvelle.

Ce système unique en Europe, mais également dans le monde, est un gage d'un exercice de la citoyenneté européenne au niveau local. Vous avez pu mener de nombreuses actions, notamment en participant activement à la fête de l'Europe et aux différentes rencontres que nous avons pu initier avec les acteurs de la vie parisienne, avec des mairies d'arrondissement. Je voudrais remercier à ce titre la mairie du 17e, qui est dans l'opposition, mais qui, sur l'Europe, fait un travail remarquable.

Merci, Monsieur BERTHAULT, d'avoir pris le temps de recevoir le Conseil parisien des Européens. J'entends quelques critiques. Madame LECOUTURIER, vous avez dit que nous n'en faisons pas assez, mais je ne vous vois pas beaucoup à la fête de l'Europe. J'y passe toutes les journées du matin au soir. Je ne vous ai pas vue cette année, ni l'année précédente. Je ne vous vois pas non plus dans les conférences que nous organisons. C'est bien d'aimer l'Europe, mais c'est bien de participer. Vous êtes invitée. Tout le monde y est invité. M. BERTHAULT y vient et même les Ministres du Gouvernement du Président MACRON. Je suis vraiment impatient de vous y voir.

Je reprends. Il y a des rendez-vous également avec les ambassades, permettant ainsi le rapprochement de l'Europe et de ses citoyens. Pour toutes ces réussites, je tiens à féliciter notamment les transformations concrètes pour améliorer la démocratie et montrer que l'Europe n'est pas qu'une action dévolue à l'Etat, mais qu'elle est aussi celle du quotidien. Je suis heureux de le dire à côté de ma collègue Anouch TORANIAN, qui est en charge de la vie et de la participation citoyenne et qui fait vivre ce dialogue constant que les Parisiens doivent avoir avec nos instances démocratiques.

Je voudrais remercier ainsi l'ensemble des membres du Conseil parisien des Européens présents dans cet hémicycle aujourd'hui, et particulièrement vous, Monsieur Joao Manuel POTRICAS et Madame Marija BASIC-ROBINI, pour la présentation de votre rapport 2025. Je remercie aussi les équipes de la Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires, DDCT, Stéphane MOCH, André DURAMOIS et évidemment Anisha RAVAH FINJAT THAUVEAU, qui accompagnent le C.P.E. tout au long de l'année, pour leur engagement et la qualité de leur travail. Je pense que l'on peut aussi les applaudir pour la qualité de leur travail.

Les années précédentes, et j'en finirai là, Madame la Maire - merci de me laisser un peu plus de temps - le C.P.E. s'était aussi saisi de vœux portant sur l'optimisation de la gestion de l'eau, de l'énergie ou encore l'intégration des personnes d'origine étrangère, la lutte contre l'isolement des seniors ou la culture.

Cette année, le vœu du Conseil parisien des Européens relatif à la promotion du sport inclusif prolonge l'héritage de Paris 2024 et place - l'adjoint au sport est là, merci beaucoup - l'activité physique comme levier de la santé, d'inclusion et de cohésion sociale. Il affirme la volonté de bâtir une ville où chacun trouve sa place dans la pratique sportive.

Le vœu invite d'abord à promouvoir un sport inclusif en reprenant des programmes d'activité physique pour le public peu actif et des initiatives portées ailleurs en Europe - Croatie, Irlande, Portugal -. Le texte préconise de structurer un écosystème local du sport sur le modèle du dispositif Programme municipal d'appui au sport de Lisbonne et en coordonnant municipalités, écoles et associations.

Le vœu propose aussi de renforcer la communication citoyenne pour informer, consulter et impliquer les habitants. Il encourage enfin Paris à viser des distinctions internationales, comme European Capitals of Sport ou World Capitals of Sport.

Dans la continuité de l'action menée par mes collègues, Pierre RABADAN et Karim ZIADY, cette démarche réaffirme la vocation de Paris à innover, à coopérer à l'échelle européenne, en s'inspirant de dispositifs européens exemplaires et en portant une vision partagée du sport comme bien commun. Ceci me permet aussi de remercier l'ensemble des membres de ma majorité, de soutenir aussi toutes les actions que nous menons pour l'Europe.

En votant pour ce projet de délibération, nous affirmons donc que Paris continue de regarder l'Europe à hauteur des citoyennes et des citoyens et que notre engagement pour une Europe unie, qui se construit chaque jour, ici, à Paris, est notre objectif commun.

Je vous remercie.

(M. Pierre RABADAN, adjoint, remplace Mme Carine ROLLAND au fauteuil de la présidence).

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 11 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2025, V. 283).

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote sur le projet de délibération DGRI 51.

Je vous remercie.

Madame BASIC-ROBINI, Monsieur POTRICAS, voulez-vous dire un mot après le vote ? Pas de conclusion ? Non ? Parfait. Merci à vous. Je suspends la séance pour vous raccompagner. Merci.

(Suspension d'une minute).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en place d'un plan d'urgence pour le commerce dans le 14e arrondissement.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous poursuivons l'examen des projets de délibération et des vœux. On a ici l'examen d'un vœu non rattaché, le vœu n° 40, relatif à la mise en place d'un plan d'urgence pour le commerce dans le 14e arrondissement.

Je donne la parole à M. BOULARD, mais je ne le vois pas. Concernant le vœu n° 40, est-ce que quelqu'un le présente ?

Madame CARRÈRE-GÉE, vous avez la parole, pour deux minutes pour présenter le vœu.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Ce vœu porte sur la situation dramatique du commerce à Paris, mais en particulier dans le 14e arrondissement de Paris. La presse s'en est fait également l'écho, mais les habitants le savent. Le commerce souffre énormément et en particulier sur beaucoup d'artères majeures du 14e arrondissement, qu'il s'agisse de l'avenue d'Alésia, de l'avenue du Général-Leclerc, de la rue Daguerre, de la rue Raymond-Losserand ou encore la rue de l'Ouest. Ces rues connaissent depuis des années une dégradation rapide et préoccupante de leur tissu commercial, avec un nombre croissant de fermetures, des vacances très prolongées, des loyers commerciaux d'un niveau délirant et de grandes difficultés aussi rencontrées par les commerces liées à des travaux publics très prolongés dans le 14e arrondissement.

Ce vœu, Monsieur le Maire, mes chers collègues, vise à ce que la Mairie de Paris... On sait qu'il ne reste pas beaucoup de mois d'ici les municipales. En trois mois, encore beaucoup de commerces sont dans une situation critique, ont des difficultés de toutes sortes, doivent de l'argent aussi parfois à la Ville de Paris. Nous souhaiterions que soit mise en place une cellule d'urgence pour recenser très rapidement les commerces qui sont en grande difficulté, pour identifier celles et ceux qui ont des sujets avec la Ville de Paris. Il s'agit de mettre en place une cellule de médiation et d'accompagnement et de prendre immédiatement des mesures de soutien pour éviter des fermetures qui peuvent être irréversibles et qui pourraient survenir au cours des prochains mois.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Madame CARRÈRE-GÉE.

Pour vous répondre, la parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes face à un problème, que l'on ne découvre pas. Aujourd'hui, les commerçants sont en difficulté. Je voudrais tout de même parler franchement des causes. La vacance commerciale à Paris n'est pas le résultat d'un

excès de régulation municipale. Il est le produit de trois phénomènes majeurs. D'abord, et vous l'avez évoqué, c'est la spéculation immobilière qui fait exploser les loyers commerciaux. La deuxième chose, c'est qu'il y a une concurrence déloyale de l'e-commerce, qui a largement dérégulé à l'échelle nationale notamment l'habillement, la chaussure et tous les biens à la personne. Enfin, permettez-moi de vous le dire, mais on est dans une situation où le pouvoir d'achat n'est pas au mieux et ce n'est pas le Gouvernement auquel appartient Mme DATI qui permet aujourd'hui de relancer les salaires, relancer l'emploi et avoir un meilleur pouvoir d'achat.

Sur ce point, permettez-moi de vous dire aussi qu'il y a une réponse qui est simple : c'est l'encadrement des loyers. Or, quand on demande l'encadrement des loyers, et notamment sur le logement, vous criez à l'atteinte à la liberté. Quand nous proposons de taxer les friches commerciales, vous parlez de matraquage des impôts. Quand nous préemptons pour installer des logements et des commerces de proximité, vous votez systématiquement contre dans vos arrondissements. Quand les commerces ferment, vous demandez à la Ville de réparer les dégâts de l'ultra-libéralisme.

Je vais vous dire, Madame CARRÈRE-GÉE, d'abord nous avons protégé plus de 53 % des commerces par le P.L.U. Avec "Paris Commerces", nous faisons des préemptions ciblées, nous rachetons un cycle à peu près de 40 commerces par an. Dans tout ce qui correspond à des baux commerciaux, R.I.V.P., "Paris Habitat" et "Paris Commerces", nous sommes à un taux de vacance autour de 6 %, bien en dessous du taux national qui est autour de 11 %.

Ce que vous laissez entendre dans le 14e et ce que vous demandez, c'est-à-dire recenser les locaux vacants, identifier les contacts des bailleurs, pression politique, ouverture de projets capables de faire vivre durablement, l'objectif est clair : mettre fin à une stratégie du local vide qui asphyxie les quartiers et nourrit la spéculation. Voilà la différence entre vous et nous.

Je voudrais vous le dire : nous continuons à mettre en place notre politique. D'ailleurs, dans le 5e arrondissement, boulevard Saint-Michel, j'ai écrit à tous les propriétaires. Nous leur avons proposé d'ailleurs de l'achat de gré à gré par "Paris Commerces". Nous leur avons dit que, si la vacance dépassait les deux ans, nous appliquerions la taxe sur les friches commerciales. Nous ferons pareil dans le 14e arrondissement.

Pour toutes ces raisons, j'émetts un avis défavorable à votre vœu.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu n° 40 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 40 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la vacance commerciale dans le 17e arrondissement.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu n° 41 sur la vacance commerciale dans le 17e.

Est-ce Mme CARRÈRE-GÉE ou M. BOULARD ? J'avais Mme CARRÈRE-GÉE qui était inscrite.

C'est M. BOULARD, ce qui me semble effectivement plus logique. Allez-y, Monsieur BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la vacance commerciale n'est pas un sujet secondaire. C'est ce qui a été évoqué à l'instant par Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. Ce n'est pas qu'un sujet technique. C'est un sujet de qualité de vie, d'attractivité des quartiers et de vitalité économique.

Dans le 17e, la situation est également préoccupante. Entre 2020 et 2023, le taux de vacance commerciale a augmenté de 16 %, alors qu'il progressait de 10,9 % à l'échelle parisienne. Ce décrochage n'est pas une statistique abstraite. Il se voit, il se vit, il se subit aussi au quotidien par les habitants : des rideaux baissés pendant des mois, parfois des années, des rues qui perdent leur animation, un sentiment de délaissement de l'espace public, un affaiblissement du tissu économique local.

Chacun le sait, une vacance prolongée enclenche un cercle vicieux : moins d'attractivité, moins de fréquentation, plus de difficultés à attirer des commerces de qualité. Si l'on ne casse pas rapidement cette dynamique, ce sont des quartiers entiers qui se fragilisent durablement.

La Ville, vous l'avez rappelé, Monsieur BONNET-OULALDJ, dispose pourtant d'outils importants au premier rang desquels le G.I.E. "Paris Commerces", qui permet de proposer des locaux à loyers modérés pour de futurs

entrepreneurs. Sur le papier, l'objectif est clair : une vingtaine de préemptions par an à l'échelle parisienne. Dans le 17e, la foncière "Paris Commerces" détient aujourd'hui 19 locaux, dont 13 issus de l'opération Vital'Quartier 2, sur le secteur Epinettes-Jonquière, qui s'est achevée en 2022 et qui a montré son efficacité. Je le dis dans cette enceinte. Nous l'avons accompagnée à la mairie du 17e.

Une réunion s'est tenue en début d'année en mairie d'arrondissement pour définir une stratégie commerciale et identifier les zones prioritaires de préemption. Dans les faits, je le constate, les élus d'arrondissement sont trop souvent mis devant le fait accompli. Or, la stratégie commerciale ne peut pas se décider depuis le Centre de Paris. La planification centrale a ses limites de manière uniforme et est déconnectée des réalités locales. Le 17e arrondissement est une mosaïque de quartiers aux identités fortes, aux équilibres commerciaux différents et aux besoins spécifiques.

Préempter un local, ce n'est pas un acte neutre, c'est un choix lourd. Dans ce contexte budgétaire contraint, la transparence totale sur l'utilisation de l'argent public est indispensable. C'est le sens de notre vœu. Monsieur le Maire, je dépasse mon temps de parole et je vous en remercie. On demande que la mairie d'arrondissement soit consultée à chaque préemption de local commercial, non pas pour bloquer, mais pour construire des décisions pertinentes, cohérentes, utiles à nos quartiers.

Je vous remercie de m'avoir écouté jusqu'au bout.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, M. BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Monsieur le Maire, vous me demandez d'être consulté par un vœu au Conseil de Paris. C'est tout de même étonnant comme démarche. Je vous ai répondu par courrier.

Sachez tout d'abord que, concernant toute préemption, la liste des D.I.A. commerces est adressée à vos services, avec la liste des D.I.A. logements. Vous avez donc comme tout le monde la liste des D.I.A. Vous pouvez tout à fait faire remonter à mon cabinet, à la Direction de l'Urbanisme et à la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi les adresses que vous souhaitez préempter. Les secteurs d'intervention prioritaires prennent bien en compte les secteurs que les maires définissent et qui ont été remontés.

Vous concernant, notre échange s'est tenu en mairie d'arrondissement le 9 janvier 2025. Par ailleurs, lorsque la commission D.I.A. examine l'adresse, mon cabinet transmet automatiquement le dossier à votre cabinet.

Vous demandez également la présentation annuelle d'un bilan détaillé. Ce fut l'objet de notre réunion le 9 janvier, par ailleurs, il y a moins d'un an. Je vous invite à consulter le rapport d'activité "Paris Commerces", qui est d'ailleurs délibéré annuellement en Conseil de Paris en juin dernier.

Concernant le 17e arrondissement, la foncière "Paris Commerces" est propriétaire de 19 locaux, dont 13 sont issus de l'opération "Vital'Quartier 2", menée par la S.E.M. dans le périmètre de Jonquière-Epinettes. Depuis 2024, elle a acquis de gré à gré six nouveaux locaux dans le cadre du nouveau plan "Paris Commerces". Ces locaux sont situés dans plusieurs quartiers du 17e et font l'objet de travaux de mise aux normes. L'objectif de la foncière par ces acquisitions est clair : lutter contre la vacance commerciale, installer une offre commerciale de proximité diverse et de qualité.

Je me tiens toujours à votre disposition et je pense que, plutôt que de perdre du temps en Conseil de Paris avec des vœux, nous pouvons échanger tranquillement entre nous. C'est pourquoi j'é mets un avis défavorable.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - C'est bien noté.

Madame CARRÈRE-GÉE, je ne peux pas vous donner une explication de vote. C'est un vœu de votre groupe. Vous ne pouvez donc pas avoir une explication de vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 41 du groupe Changer Paris. J'imagine qu'il est maintenu, Monsieur BOULARD ?

Il a un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 41 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Pour Paris relatif à l'accompagnement des librairies concernées par la protection au titre des commerces culturels dans le P.L.U.-b.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous passons à présent à l'examen du vœu n° 42 relatif à l'accompagnement des librairies concernées par la protection au titre des commerces culturels dans le P.L.U.-b, ainsi que le vœu n° 42 bis de l'Exécutif.

Je donne la parole à M. CASANOVA, pour deux minutes.

M. Pierre CASANOVA. - Merci, Monsieur le Maire. Merci beaucoup.

Comme vous le savez, le 5e arrondissement a la plus forte densité de libraires et d'éditeurs par habitant pour des raisons historiques mais, je l'espère, aussi politiques, puisque nous menons de nombreuses actions pour préserver et développer cette belle profession, qu'il s'agisse de notre Festival annuel du livre, Quartier du Livre, mais aussi de nos dons à tous les jeunes collégiens ou jeunes élèves de maternelle d'un livre chacun à chaque rentrée, mais aussi d'un chèque aux librairies des maternelles et écoles élémentaires de 200 euros également à chaque fête de fin d'année et enfin des ateliers d'écriture dans notre résidence d'artistes, place du Panthéon.

Il s'agit maintenant de parler du Plan local d'urbanisme et des mécanismes de protection. Nous avons constaté par nos libraires, qui nous ont interpellés nombreux, deux difficultés. La première difficulté porte sur les petites surfaces. Les plus petits locaux sont très difficiles à transférer, qu'il s'agisse de commerçants du secteur culturel ou d'autres. Ils ont donc besoin d'une assistance particulière. La deuxième difficulté est que de nombreux libraires du quartier, les plus âgés, ne se servaient qu'un très faible revenu, voire certaines saisons pas de revenu du tout, et misaient leur retraite sur la cession de leur fonds, des murs ou des deux. Pour eux, subir, du fait des nouveaux mécanismes de préemption ou de limitation, une baisse de valeur pouvant se compter en plusieurs dizaines de pourcents constitue un préjudice.

Tout en soutenant évidemment l'intention qui préside à ces rédactions du Plan local d'urbanisme pour les commerces culturels, nous proposons la mise en place d'un dispositif de terrain sous la forme d'un comité de suivi qui réunirait des acteurs de terrain pour essayer de trouver les aménagements. Je suis comme M. BOULARD, je vais respecter le temps de parole plus 10 secondes.

Nous demandons cette initiative tout simplement parce qu'il nous semble que l'action centrale doit être complétée par le terrain.

J'ai fini. Merci.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. BONNET-OULALDJ, pour deux minutes.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons identifié avec la maire du 5e une problématique : notre Plan local d'urbanisme a vocation à protéger les librairies. Or, quand une librairie fait entre 15 et 20 mètres carrés et que le propriétaire ne trouve pas de repreneur parce que la taille du local est trop petite, nous avons tout de même une spécificité sur une ou deux librairies où nous devons regarder comment la protection renforcée ne soit pas un frein, mais permette la continuité du service culturel des librairies.

En réponse au vœu présenté par M. CASANOVA et la maire du 5e arrondissement, je propose un vœu de l'Exécutif, qui dit que l'on poursuit, pérennise et renforce en priorité les dispositifs de soutien aux librairies indépendantes et en activité afin de conforter leurs modèles économiques face aux effets de l'inflation, de l'augmentation des charges et de la concurrence du commerce en ligne, mais qui engage une évaluation des effets de la protection des commerces culturels prévue par le P.L.U., notamment sur les conditions de transmission, notamment quand il s'agit d'un départ en retraite et qu'il s'agit d'un local qui est petit.

Je le dis aussi à M. CASANOVA et je l'ai dit à la maire du 5e : je m'engage oralement à ce qu'il y ait un suivi de ce vœu avec les élus de l'arrondissement. Evidemment, nous examinerons, et c'est ce que dit le vœu, les situations spécifiques de très petites surfaces lorsqu'elles posent des difficultés avérées de transmission et de maintien de l'activité. Nous demanderons aussi à "Paris Commerces" de se positionner lorsque les conditions le justifient pour racheter ou pour porter les locaux de librairies protégées à des difficultés avérées de cession dans l'objectif de maintien durablement d'une activité de librairie indépendante.

C'est un vœu de l'Exécutif en réponse à ce vœu.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'ai une demande d'explication de vote de Mme BIRABEN, pour le groupe Changer Paris.

Mme Anne BIRABEN. - Nous attachons tous ici un attachement aux librairies et aux rôles essentiels qu'elles jouent dans la vie culturelle, comme dans le 5e arrondissement. Leur protection est légitime et nous l'avons toujours soutenue.

Mais plus que les librairies, ce que nous aimons, ce sont les libraires, ces hommes et ces femmes qui vivent leur passion et qui nous la font partager. Sans eux, les librairies n'existeraient pas.

Ce vœu qui nous est présenté ne pose pas le problème de fond, car il ne remet jamais en cause le dispositif du Plan local d'urbanisme, dont il reconnaît pourtant implicitement les effets négatifs. Chacun le sait, l'inscription des commerces culturels au P.L.U. réduit fortement les possibilités de cession et entraîne une dépréciation immédiate de la valeur des murs, parfois de plus de 30 %.

Pour les libraires qui arrivent à l'âge de la retraite ou veulent s'agrandir, c'est une réalité brutale, car la vente de leur commerce constitue souvent leur principale ressource. Pour ceux qui voudraient s'installer, les banques leur refusent l'accès au crédit.

Le vœu propose la création d'un comité de suivi. Cependant, constater les dégâts ne règlera pas le problème, que vous avez par ailleurs aggravé en faisant rajouter des linéaires à ceux déjà identifiés par la Mairie de Paris. Il ne répond ni à l'atteinte disproportionnée portée aux droits des propriétaires, ni aux difficultés de transmission ou de vacance commerciale.

Pire encore, on nous propose de laisser "Paris Commerces" racheter les murs devenus invendables du fait même des règles imposées par la Ville. Autrement dit, on dévalorise par la norme, puis on rachète à bas prix avec l'argent public. Ce mécanisme n'est ni sain, ni acceptable. Nous le disons clairement : oui à la préservation des librairies, mais cela ne se fera pas contre les libraires.

Pour toutes ces raisons et par cohérence avec l'opposition que nous défendons depuis le début sur le Plan local d'urbanisme bioclimatique, nous voterons contre ce vœu et appelons la Ville à revoir en profondeur le dispositif de protection des commerces culturels afin qu'il protège réellement les libraires sans porter atteinte de manière disproportionnée aux droits des propriétaires et à l'équilibre économique de nos quartiers.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Est-ce que le vœu n° 42 du groupe Pour Paris est maintenu ?

M. Pierre CASANOVA. - Les réponses qui ont été apportées me paraissent tout à fait répondre aux questions, donc je le retire.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Je vous remercie beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2025, V. 298).

Je vous remercie.

2025 DFA 78 - Modification des statuts de la S.P.L.A. Soreqa corrélative à l'entrée de l'E.P.T. Grand Paris Grand Est au capital de la S.P.L.A.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous passons à présent à l'examen du projet de délibération DFA 78 : modification des statuts de la S.P.L.A. Soreqa corrélative à l'entrée de l'E.P.T. Grand Paris Grand Est au capital de la S.P.L.A. C'est extrêmement clair.

Je donne la parole à M. RAIFAUD, pour le groupe "Les Écologistes", pour cinq minutes maximum.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération nous permet de revenir sur une politique publique structurante, patiemment construite par la gauche parisienne depuis 2001 et dont les résultats aujourd'hui sont incontestables : la lutte contre l'habitat indigne et dégradé.

Pendant que la droite continue de découvrir avec étonnement l'existence du parc social et de l'habitat dégradé, le parc social qu'elle n'a eu de cesse de combattre lorsqu'elle était aux responsabilités, nous agissons, nous transformons concrètement les territoires et nous assumons des politiques publiques ambitieuses sur le long terme.

Dès la fin des années 2000, Paris a été pionnière sur ces enjeux, notamment avec Plaine Commune, pour répondre à ce qui constitue une urgence sanitaire, sociale et humaine : l'habitat indigne.

Il faut le rappeler, au début des années 2000, notre Ville comptait encore plus d'un millier d'immeubles extrêmement dégradés. Leur traitement a permis la réhabilitation de plus de 20.000 logements et le réaménagement

de milliers de ménages dans des conditions dignes. C'est un basculement historique. Paris est passée d'un stock massif d'habitats indignes à une politique beaucoup plus ciblée, préventive et territorialisée. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Le nombre d'immeubles du parc privé nécessitant une vigilance active a été divisé par deux en moins de 10 ans. Cette évolution n'est pas le fruit du hasard. Elle est le résultat d'une politique publique cohérente, continue et dotée d'outils opérationnels solides, parmi lesquels la Soreqa.

La S.I.E.M.P. hier, la Soreqa aujourd'hui, occupe une place absolument centrale. La Soreqa est un opérateur public essentiel dans la lutte contre l'habitat indigne et les propriétés dégradées, capable d'intervenir sur des situations complexes là où le marché privé échoue structurellement. Si la Soreqa fonctionne, c'est précisément parce qu'elle est un outil public adossé à des collectivités engagées et orientées vers l'intérêt général.

Le projet de délibération qui nous est soumis aujourd'hui s'inscrit pleinement dans cette logique. L'entrée de l'établissement public territorial Grand Paris Grand Est au capital de la S.P.L.A. Soreqa est une évolution à la fois cohérente et bienvenue. Elle traduit une réalité que nous connaissons bien : la précarité résidentielle. L'habitat indigne et les copropriétés fragiles sont des phénomènes profondément métropolitains. Ils ne s'arrêtent ni aux limites communales, ni aux périphériques et ils appellent donc des réponses coordonnées à l'échelle du Grand Paris.

En intégrant la Soreqa, rejoignant ainsi Plaine Commune, Est Ensemble, Paris Ouest La Défense et la Métropole du Grand Paris, l'E.P.T. Grand Paris Grand Est se dote d'un outil éprouvé pour répondre à des besoins clairement identifiés : lutte contre l'habitat indigne, accompagnement des copropriétés en difficulté et appui à la rénovation notamment énergétique. Cette métropolisation progressive de la Soreqa est un signal fort. Elle montre que les collectivités font le choix de solutions publiques, mutualisées et efficaces plutôt que de s'en remettre à des logiques fragmentées ou à des opérateurs privés dont on connaît les limites sur ce sujet.

Nous saluons également l'équilibre trouvé dans la gouvernance, qui permet à la Ville de Paris de conserver la majorité au conseil d'administration, tout en élargissant la représentation des territoires concernés. C'est une condition indispensable pour garantir la cohérence stratégique de l'action de la Soreqa et préserver son orientation d'intérêt général.

Enfin, je souhaite souligner un point qui n'est jamais anecdotique : l'attention portée à la représentation équilibrée entre les femmes et les hommes au sein des conseils d'administration de nos opérateurs publics. Même si le conseil d'administration de la Soreqa n'est pas encore paritaire, il est important de rappeler que la Ville de Paris, pour sa part, désigne des représentants et représentantes de manière paritaire, en cohérence avec ses engagements politiques et ses valeurs.

Pour toutes ces raisons, nous soutenons pleinement ce projet de délibération, qui prolonge et renforce une politique publique essentielle, efficace et profondément ancrée dans l'histoire sociale et urbaine de notre Ville et de la Métropole du Grand Paris.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur RAIFAUD.

Pour vous répondre, la parole est à Mme CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Par ce projet de délibération, vous êtes, mes chers collègues, invités à approuver l'entrée de l'établissement public territorial Grand Paris Grand Est au capital de la SOREQA et donc la modification de ses statuts.

La composition du conseil d'administration doit en effet s'adapter pour accueillir notre co-actionnaire public. Un siège est attribué à Grand Paris Grand Est, tandis que la Ville de Paris en gagne un nouveau afin de rester l'actionnaire majoritaire en nombre de sièges.

La Soreqa, société de réhabilitation des quartiers anciens, est, comme vous le savez, un formidable outil que la Ville de Paris a créé en 2009 pour la résorption de l'habitat indigne et dégradé sur son territoire et qui compte alors plus d'un millier d'immeubles extrêmement dégradés.

Aujourd'hui, alors que les coûts d'entretien et de rénovation ont explosé, une part importante des propriétaires privés se trouvent dans l'incapacité de satisfaire à leurs obligations. Plus encore, parce que les logiques de spéculation gouvernent le marché immobilier, que les loyers s'envolent et que l'offre se raréfie, certains opérateurs privés de logements indignes s'enrichissent sur le dos de locataires précaires.

Notre Société publique locale est un véritable couteau suisse permettant de traiter chaque aspect de l'habitat indigne : accompagnement des copropriétés en difficulté, appropriation publique, gestion du patrimoine, politique de relogement, réhabilitation ou destruction des biens acquis, réaménagement des zones concernées et pilotage urbain.

L'habitat indigne est complexe et pluriel. Parce que s'y entremêlent les enjeux sociaux, architecturaux, techniques, urbains, financiers, la Soreqa déploie une stratégie complète de requalification et surtout un travail en dentelle.

Je vous rejoins, cher Sylvain RAIFAUD. Nous assumons des politiques publiques ambitieuses sur le long terme et dans le long terme. Notre ambition dans les quartiers anciens va bien au-delà de la seule résorption de l'habitat et de l'insalubrité. Nous œuvrons pour un habitat durable, respectueux de l'environnement et du lien social au cœur des quartiers résilients et conviviaux. En somme, c'est un combat non seulement contre les profiteurs de misère, la déroute du marché immobilier, mais surtout pour la dignité, les droits sociaux et le climat.

Par son expertise et son expérience, la Soreqa est désormais une actrice reconnue au niveau national, sollicitée par les élus locaux qui veulent s'engager dans la lutte contre l'habitat indigne. Elle a su, grâce à l'engagement et à la ténacité de sa présidente, Nathalie MAQUOI, que je salue, contribuer au débat de ces dernières années notamment au Parlement. Avec son manifeste des 44 propositions, elle a ainsi concouru de manière décisive à l'accélération de la loi relative à l'accélération et à la simplification de la rénovation de l'habitat dégradé. Mes chers collègues, les choix de notre Ville, qu'il s'agisse de ses politiques publiques ou de ses opérateurs, font aujourd'hui référence.

Je me permets ici un aparté à propos d'expertise de collaboration pour souligner la très grande qualité de notre politique de Ville actionnaire, qui doit beaucoup au travail rigoureux de la Direction des Finances et des Achats et singulièrement au bureau de l'expertise financière et du pilotage des participations. Je souhaite qu'ils en soient remerciés ici, avec le Secrétariat général, les présidents de nos 22 sociétés, leurs directeurs et leurs directrices générales et l'ensemble de ceux d'entre vous qui ont siégé dans nos conseils d'administration.

Avec ce projet de délibération, la Ville de Paris demeure bien sûr l'actionnaire de référence qui assure la stabilité de la gouvernance, mais l'entrée du Grand Paris Grand Est au capital de la Soreqa envoie un signal politique fort : celui d'une métropolisation confortée grâce à la mutualisation des compétences et des moyens au service d'un projet politique partagé au-delà de nos divergences éventuelles.

Je ne peux terminer ce propos sans acquiescer à votre appel, cher Sylvain RAIFAUD, à conserver la dynamique paritaire que nous avons engagée sous cette mandature, notamment en matière de désignation.

Ainsi, pour l'ensemble de ces raisons, je vous invite, mes chers collègues, à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame CHARNOZ.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 78.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DFA 78).

Merci.

2025 DAE 4 - Budget participatif parisien. - Subvention (108.000 euros) et convention avec une entreprise à but d'emploi parisienne (18e).

Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif au soutien aux E.B.E. parisiennes.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous passons à présent à l'examen du projet de délibération DAE 4 : budget participatif parisien, subvention et convention avec une entreprise à but d'emploi, ainsi que le vœu rattaché n° 43, relatif au soutien aux E.B.E. parisiennes.

La parole est à M. SOREL, pour trois minutes.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je profite de ce projet de délibération qui porte sur une subvention de 108.000 euros et la signature de la convention avec l'entreprise à but d'emploi du 18e pour présenter ce vœu en soutien aux quatre expérimentations Territoires zéro chômeur de longue durée sur Paris et aux autres expérimentations sur le reste du territoire.

Nous le savons, le chômage en France est un problème endémique. Il y a 2,4 millions de personnes au moins qui sont au chômage et 580.000 le sont depuis plus d'un an. Face à cette réalité, il y a un dispositif, des expérimentations Territoires zéro chômeur de longue durée, initiées en 2017 par notamment "A.T.D. Quart Monde", qui repose sur un principe simple, mais fondamental : personne n'est inemployable et chacun a droit à un emploi.

Concrètement, ce dispositif permet à des personnes privées durablement d'emploi d'être embauchées en C.D.I. au S.M.I.C. au sein d'E.B.E. et qui répondent en plus à des besoins non satisfaits sur un territoire sans concurrencer, et c'est important, l'économie existante.

Aujourd'hui, sur le territoire, on a 92 E.B.E et plus de 4.000 salariés. Sur Paris, on a 4 E.B.E., dont "La Compagnie du 20e", l'E.B.E. du 18e, du 19e, du 13e et 188 salariés, des personnes à qui le système disait : "vous êtes inemployables", certains disant d'ailleurs qu'ils sont des parasites. Aujourd'hui, ils ont démontré qu'ils sont employables, qu'ils ont une dignité et qu'ils peuvent contribuer au développement de leur territoire.

Le problème, évidemment, est que ces belles expérimentations sont en sursis. Elles sont en danger, parce qu'en juin 2026, sans nouvelle loi, elles devront prendre fin. Ce serait la fin d'une belle aventure. Nous ne pouvons nous résoudre évidemment à ce que cela prenne fin. Il y a une proposition de loi visant à pérenniser l'expérimentation qui a été adoptée à la commission des affaires sociales. Cependant, dans ce désordre à l'Assemblée, on ne sait pas trop ce que deviendront finalement ces propositions de loi.

Je propose donc à la Ville, je me fais le prolongement aussi de nombreuses demandes portées par des groupes, des élus, notamment d'un vœu voté en Conseil d'arrondissement dans le 20e, porté par "Les Écologistes", en disant que la Ville de Paris continue à interpeler les députés pour qu'ils apportent leur soutien plein et entier à la pérennisation et l'expérimentation du dispositif des Territoires zéro chômeur à l'Assemblée.

J'en profite pour dire que j'accepte l'amendement proposé par l'Exécutif. Je retire le deuxième attendu, parce que c'est évidemment d'abord auprès de l'Etat qu'il faut s'adresser, même si la Ville doit évidemment aussi s'interroger sur ce qu'il adviendrait de ces E.B.E. si l'Etat se désengage totalement.

Merci.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci à vous, Monsieur SOREL.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Afaf GABELOTAUD.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le vœu qui nous est présenté aujourd'hui touche à un sujet essentiel : le droit à l'emploi et la lutte contre le chômage de longue durée. Sur ce point, nous voulons être très clairs : oui, nous sommes favorables à ce vœu et nous souhaitons rappeler combien l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée est, à Paris, une expérimentation qui fonctionne.

Elle fonctionne d'abord par ses résultats. Plus de 315 personnes ont pu accéder à un emploi durable et adapté. Ce sont 375 parcours reconstruits pour des femmes et des hommes souvent durablement éloignés de l'emploi que les dispositifs classiques ne parvenaient plus à atteindre.

Cette expérimentation démontre très concrètement que personne n'est inemployable. Elle fonctionne aussi par sa méthode de comité local pour l'emploi et est un espace de coopération efficace qui permet de faire émerger des solutions économiques utiles. Elle est non-concurrente et ancrée dans les besoins des quartiers, tout en recréant du lien social. Les entreprises à but d'emploi y innove socialement et contribuent au développement local.

La Ville de Paris a pleinement assumé ses responsabilités. Elle a maintenu et renforcé son engagement financier en allant au-delà de ses obligations à hauteur des 15 % des 102 % du S.M.I.C. et elle assure, avec l'association "La Pile", une ingénierie quotidienne, indispensable à la solidité du projet. Cet engagement fait aujourd'hui du projet parisien une référence, y compris à l'international.

Cependant, il faut aussi le dire lucidement : l'expérimentation traverse une période difficile, à l'image de l'ensemble du monde associatif. Le Gouvernement ne prévoit pas à ce stade le financement de nouveaux emplois en 2026 et ne s'engage pas clairement sur une loi de pérennisation, alors même que toutes les études récentes, y compris celles du Conseil scientifique, comme vous l'avez rappelé, Monsieur SOREL, convergent pour soutenir cette voie.

Il n'est néanmoins pas question de faire porter à notre collectivité la totalité du financement de cette expérimentation au-delà du coût. Cela reviendrait à déresponsabiliser l'Etat sur ses missions d'insertion et vis-à-vis de tous les autres territoires qui portent la démarche et qui n'ont pas les capacités financières de Paris. Ce serait un mauvais signal à envoyer quant au modèle lui-même.

Nous appelons donc l'Etat à assumer ses engagements et ses responsabilités, comme le fait déjà l'association nationale "T.Z.C.L.D."

Pour toutes ces raisons, l'Exécutif émet un avis favorable à ce vœu sous réserve que vous acceptiez l'amendement que nous vous avons proposé. Je vous en remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup. Je crois que l'amendement a été accepté, comme M. SOREL l'avait dit dans son propos.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 43, avec un avis favorable de l'Exécutif, avec l'amendement proposé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu amendé est adopté. (2025, V. 299).

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 4.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAE 4).

Je vous remercie.

2025 DAE 228 - Subvention de fonctionnement (1.500.000 euros) et d'investissement (200.000 euros) 2026 et convention avec "Paris et Compagnie".

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAE 228 : subvention de fonctionnement et d'investissement et convention avec "Paris & Co".

Je donne la parole à M. AQUA, pour cinq minutes maximum.

M. Jean-Noël AQUA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, présenter une nouvelle subvention pour une structure qui ne survit que par de l'argent public, en ces temps d'austérité, infligée par les temps, ne peut que surprendre. Cette subvention de 1,7 million d'euros vient s'ajouter à toutes celles qui l'ont précédée depuis 10 ans pratiquement, ou plus je ne sais plus. Vous le savez, nous intervenons régulièrement et nous sommes toujours opposés au principe de cette structure et nous resterons cohérents.

Par ailleurs, "Paris & Co" aime se présenter comme le fer de lance de l'innovation parisienne au service de la transition sociale et écologique. C'est ce que l'on entend dans les discours, mais ce n'est pas une politique d'innovation, c'est un transfert organisé de fonds publics vers des logiques marchandes.

En 2023, moins de la moitié des "start-up" incubées relèvent de l'impact social positif. Autrement dit, moins de la moitié, cela veut dire que la majorité des projets soutenus à l'inverse n'entrent pas dans le cadre qui justifie l'intervention publique.

J'aimerais pouvoir vous citer des chiffres. Je suis désolé, je prends ceux de 2023, parce que ceux de 2024 n'ont jamais été publiés. C'est un peu dommage, surtout quand on demande 1,7 million d'euros d'argent public. De toute façon, que ces entreprises fleurissent ou explosent en vol, c'est la Ville qui passe au final à la caisse.

Récemment, plus de 50 "start-up" ont rejoint l'écosystème "Paris & Co" autour de six programmes thématiques : alimentation durable, futur des organisations, santé, sport, tourisme et culture, ville durable, mais où est le social ?

Depuis des années, notre groupe, vous le savez, réclame plus de transparence sur les projets et les finances de "Paris & Co". Nous attendons toujours, car, certes, on nous a donné des dizaines de "slides" Powerpoint, mais cela ne saurait justifier des millions d'euros d'argent public. On ne permet pas le tiers d'une telle opacité pour des structures associatives de quartier soutenues par la Ville et qui pourtant, elles, ne coûtent pas des millions.

L'an dernier, c'était la subvention de la dernière chance. On nous avait dit : "c'est la dernière, vous allez voir, etc.". Un ultime coup de pouce pour que tout redémarre. C'étaient les discours de l'an dernier. Finalement, c'est un marronnier. La Ville recourt une fois de plus à la subvention et vient à la rescousse d'une structure qui va mal. Nous le disons : il faut que cela cesse. Ce type de structure n'a pas vocation à être financé par l'argent public, et encore moins si elle se trouve être structurellement défailante.

De l'argent public, on en a besoin pour les crèches, le périscolaire, les logements sociaux, les centres de santé, la culture et les équipements sportifs, la liste est longue, mais pas pour remplacer les défaillances du marché et de la mise de fonds. Surtout lorsque l'on voit que, comme d'habitude, cela n'a pas changé, quand bien même nous l'avons dénoncé, les partenaires des projets sont Bouygues, la Société Générale, la B.N.P. Que l'on ne vienne pas nous parler d'éthique, etc. Ce n'est ni vert, ni éthique. À défaut d'entrer dans les critères de "Paris & Co", ces entreprises pourraient au moins contribuer au financement plutôt que de demander à la puissance publique de le faire.

Alors, non, chers collègues, nous n'accepterons ni de financer la refonte du site internet de "Paris & Co" pour 45.000 euros, ni 18.150 euros pour "la capitalisation base connaissance et intégration agent IA" tel qu'inscrit dans le budget.

Enfin, rappelons-le clairement : une autre voie était possible. En 2022, le groupe Communiste a fait adopter un vœu, comme d'habitude pas suivi d'effets, demandant l'intégration de critères sociaux et environnementaux contraignants dans l'attribution des aides publiques au secteur privé. Il est resté lettre morte. Dès que l'on parle de contraindre l'argent public aux entreprises, on voit bien que beaucoup sont absents.

Je ferai juste un parallèle avec les 211 milliards d'euros qui sont distribués chaque année par l'Etat. Vous savez qu'une commission d'enquête parlementaire sénatoriale a révélé ces faits, trans-partisane, avec Fabien GAY pour le groupe Communiste et les L.R., qui ont convergé sur ce chiffre de 211 milliards d'euros, qui sont saupoudrés chaque année aux entreprises sans aucun contrôle et ce qui démontre leur inefficacité. On dilapide l'argent public en ce faisant. On n'est pas responsable, même en termes comptables, de la bonne gestion, de la bonne utilisation des fonds publics. Cela entre carrément en résonance avec ce que nous faisons encore et toujours avec "Paris & Co", qui est structurellement défailante, structurellement déficitaire.

Les millions d'euros que nous donnons depuis des années sont très peu contraints et clairement pas sur critères sociaux et environnementaux. On aura compris qu'il faut faire la danse du ventre pour charmer des structures qui seraient partenaires, des grands comptes qui seraient partenaires de "Paris & Co", mais que jamais on ne va aller imposer les moindres contraintes.

Il est donc temps que tout ceci cesse.

Nous voterons sans surprise contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à Mme GABELOTAUD.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération vise à attribuer à "Paris & Co" une subvention de fonctionnement de 1,5 million d'euros et une subvention d'investissement de 200.000 euros pour l'année 2026.

"Paris & Co" n'est pas un incubateur parmi d'autres. C'est l'agence d'innovation territoriale de la Ville de Paris et de la Métropole du Grand Paris. Il agit avec un objectif clair : mettre l'innovation au service de la transformation durable de la cité, en conjuguant transition écologique, économique et sociale.

Pour cela, elle accompagne chaque année plus de 400 "start-up" prioritairement positionnées sur des secteurs stratégiques de notre territoire : ville durable, transition énergétique, économie circulaire, mobilité, alimentation durable, santé et futur du travail. Ces entreprises développent des solutions concrètes expérimentées sur le territoire parisien, souvent en lien direct avec les services municipaux, les bailleurs sociaux, les hôpitaux ou les acteurs de terrain.

La Ville est dans son rôle lorsqu'elle soutient cet opérateur et nous le faisons dans le cadre de conventions aux modalités strictes et claires : contrôle des dépenses, obligation des justifications, possibilité de reversement en cas de non-respect des engagements, évaluation quantitative et qualitative des actions menées et interdiction de toute affectation hors projet.

La subvention d'investissement est ainsi affectée à des besoins identifiés en équipements numériques et matériels mis à disposition des incubés sur les différents sites parisiens.

La subvention de fonctionnement permet quant à elle à "Paris & Co" de poursuivre les cinq axes stratégiques sur lesquels elle s'est identifiée : accompagner les structures innovantes à impacts positifs, soutenir la transition du tissu économique existant, développer l'expérimentation, renforcer la veille prospective et favoriser l'émergence d'entrepreneurs issus des quartiers populaires. Ces derniers points méritent d'ailleurs d'être soulignés. "Paris & Co" est un outil de démocratisation de l'innovation qui agit pour que l'entrepreneuriat soit accessible à toutes et à tous.

Par de nombreux aspects, "Paris & Co" permet également à la Ville de Paris d'anticiper les mutations, d'expérimenter à coût maîtrisé et de déployer plus rapidement des solutions utiles aux Parisiennes et aux Parisiens. A titre d'exemple, on peut citer le programme des défis parisiens, par lesquels nous pouvons expérimenter pendant quelques mois des solutions concrètes développées par des "start-up" pour rendre, par exemple, les chantiers moins bruyants grâce à des batteries électriques qui remplacent les groupes électrogènes thermiques polluants et bruyants ou encore améliorer le chauffage dans les logements collectifs "via" l'installation de membranes en carbone.

"Paris & Co" contribue donc à dessiner l'économie de demain, à anticiper nos besoins et à prôner une attractivité maîtrisée, créatrice d'emplois locaux, durables et alignés sur nos objectifs climatiques et sociaux.

Pour toutes ces raisons, je vous invite donc, mes chers collègues, à voter favorablement ce projet de délibération.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 228.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAE 228).

J'ai entendu votre intervention, mais je me permets, Monsieur AQUA, de vous inviter à venir lors d'un prochain conseil d'administration. Ce serait intéressant. Si vous avez des réserves, je pense que certaines pourraient être levées, dans l'intervention que vous avez faite.

Merci beaucoup.

2025 DAE 236 - Subvention de fonctionnement au fonds E.T.C.L.D. (410.700 euros), et avenants entre E.T.C.L.D. et la Ville de Paris, ainsi qu'entre elles et "13 Avenir", "Activ'18", "Émile et Rosa" et "La Compagnie du 20e".

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAE 236 : subvention de fonctionnement au fonds E.T.C.L.D. et avenants entre E.T.C.L.D. et la Ville de Paris, ainsi qu'entre elles et "13 Avenir", "Activ'18", "Emile et Rosa" et "La Compagnie du 20e".

Je donne la parole à Mme KERBOUA, pour cinq minutes maximum.

Mme Farida KERBOUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée a été mise en œuvre à Paris avec une ambition que nous partageons tous : ne laisser personne de côté.

Je veux d'abord saluer l'engagement des acteurs locaux, des équipes des entreprises à but d'emploi, des associations et des volontaires. Leur implication est sincère, leur travail est réel et ils méritent d'être reconnus.

Mais notre responsabilité d'élu est aussi d'exercer un regard lucide sur le résultat. Or, à Paris, les chiffres interrogent. Dans les quatre territoires concernés, plusieurs centaines de personnes étaient identifiées comme durablement privées d'emploi. Pourtant, seules quelques dizaines ont effectivement été embauchées. Les entreprises à but d'emploi peinent à atteindre leur rythme de croisière. Les sorties vers l'emploi classique restent marginales et le nombre de volontaires demeure très en deçà des estimations initiales.

Un exemple est particulièrement révélateur dans mon arrondissement. Dans le secteur pour Paris 19e, Rosa Parks, 745 personnes étaient identifiées comme concernées. Depuis le lancement du dispositif, 78 volontaires seulement se sont engagés et 45 personnes ont effectivement quitté la privation d'emploi "via" l'entreprise à but d'emploi "Emile et Rosa". Ces chiffres, sans remettre en cause l'utilité pour les bénéficiaires concernés, montrent clairement les limites du dispositif à l'échelle d'un territoire comme Paris.

A cela s'ajoute une question centrale : celle du coût. Les rapports nationaux, et notamment ceux de la Cour des comptes, soulignent que chaque emploi financé mobilise des ressources publiques très importantes sans impact significatif sur le volume global du chômage de longue durée. Ce modèle peut soulager ponctuellement certaines situations individuelles, mais il ne peut ni être généralisé, ni constituer une réponse structurelle durable dans sa forme actuelle.

Pour lutter efficacement contre le chômage de longue durée, Paris a besoin de politiques plus ambitieuses. Cela passe par un investissement dans la formation qualifiante, des passerelles concrètes vers les secteurs qui recrutent et une véritable requalification professionnelle adaptée aux besoins du marché du travail.

Il faut tirer les enseignements de ce qui fonctionne et de ce qui ne fonctionne pas afin de passer d'une expérimentation limitée à une politique efficace et soutenable pour les finances publiques, comme pour les bénéficiaires.

C'est pour ces raisons que notre groupe s'abstiendra sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. BADINA-SERPETTE, pour cinq minutes maximum.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais dire quelques mots sur l'importance de ce fonds d'expérimentation et, de fait, sur les expérimentations Territoires zéro chômeur de longue durée. Je vais peut-être réagir à ce que vient de dire la droite de l'autre côté de l'hémicycle. On n'est pas sûr de la politique du chiffre. L'insertion par l'activité économique, c'est long. Oui, c'est coûteux, mais cela veut dire que l'on fait de la dentelle. En l'occurrence, cette dentelle se fait avec des acteurs locaux que l'on identifie patiemment et avec lesquels on travaille pour faire en sorte que ces dispositifs de retour à l'emploi soient bénéfiques à toutes et à tous. C'est aussi et surtout pour faire en sorte que ces structures qui se mobilisent sous l'impulsion du politique le fassent avec efficacité dans l'animation des territoires. C'est essentiel.

C'est d'abord une volonté politique. Dans le 18e, on l'a évoqué avec "Activ'18" et l'E.B.E. du 18e, c'est la volonté de l'arrondissement, la volonté de l'équipe municipale qui a fait que l'on a réussi à aller chercher les bons

acteurs associatifs et entrepreneuriaux sur le terrain pour montrer un dispositif qui articule énormément de monde, énormément d'acteurs de l'insertion, d'acteurs de l'entrepreneuriat sur le territoire dans un quartier qui méritait que ce soit le cas, avec énormément d'activités industrielles, d'entreprises industrielles. Je vous rappelle que, à proximité de Charles Hermite et de là où s'agite tous les jours "Activ'18", nous avons "Cap 18", qui est une zone très importante en termes d'activité industrielle.

Je voulais redire à quel point ces dispositifs sont vraiment essentiels et surtout à quel point, sans volonté politique, nous n'arriverons pas à faire en sorte de permettre aux publics éloignés de l'emploi de revenir vers ces emplois. C'est très important que nous puissions le réaffirmer ici au travers du soutien que nous apportons à ces différentes structures.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur BADINA-SERPETTE.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Afaf GABELOTAUD.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, depuis 2016, Paris s'est engagée avec détermination dans l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée. Depuis, avec quatre territoires habilités, près de 400 personnes très éloignées de l'emploi ont pu trouver un travail durable au sein d'entreprises à but d'emploi qui répondent aux besoins des quartiers et l'objectif d'atteindre 1.000 retours à l'emploi durable est à portée de main.

Il faut rappeler que dans notre région, capitale, près d'un demandeur d'emploi sur deux est au chômage de longue durée. Ce ne sont pourtant pas les offres qui manquent, mais les freins à leur accès qui subsistent : absence de formation, problèmes de santé, contraintes de garde d'enfant et j'en passe. Ces personnes ont donc besoin d'une solution adaptée. C'est bien ce que permettent ces T.Z.C.L.D.

Nous œuvrons également dans la formation qualifiante, dans l'adaptation, dans les processus complémentaires à tout ce qui existe déjà. Nous n'avons pas vocation à dire que Territoires zéro chômeur est l'unique et seule solution ou la solution parfaite. Pas du tout. Nous venons avec un arsenal pour compléter ce qui existe déjà au niveau de la Région et de l'Etat. Je crois que ni la Région ni l'Etat n'ont émis de doute sur la qualité et la pertinence de ces complémentarités d'outils pour arriver à toucher les publics les plus éloignés dans leurs spécificités et donc d'avoir des retours à l'emploi qui s'avèrent pérennes par la suite.

Sa pertinence dans la lutte contre l'exclusion et pour le retour à l'emploi n'est plus à démontrer. Cette démarche s'avère également être un outil de développement territorial unique en son genre. Dans tous les quartiers où elle se déploie, ce sont de nouveaux services offerts à la population, une nouvelle vitalité associative qui se développe, de nouvelles coopérations avec les entreprises, de nouveaux projets portés par tous les habitants. La Cour des comptes, dans un rapport récent, salue l'efficacité du dispositif national qui propose à ces publics un emploi pérenne, adapté aux capacités, aux contraintes et aux freins, avec des activités répondant aux besoins réels du territoire. Elle précise que ce modèle doit être, je cite, "supporté par la solidarité nationale".

La Ville de Paris y prend pleinement sa part en finançant chaque année, et comme le veut le modèle, une part des salaires des employés et des encadrants des entreprises à but d'emploi du territoire. C'est l'objet de ce projet de délibération. Pour 2026, le calcul se base sur une estimation de 169 postes équivalents temps plein, ce qui n'est pas équivalent au nombre de bénéficiaires, puisque le nombre de salariés de ces E.B.E. qui sont en temps partiel est beaucoup plus important. A ces 410.000 euros s'ajoutent les financements de l'Etat et les produits de l'activité des quatre entreprises à but d'emploi.

Comme l'ordre du jour de ce Conseil le démontre, nous soutenons également l'expérimentation par d'autres biais, notamment avec des subventions du budget participatif pour équiper les entreprises à but d'emploi et en soutenant "La Pile", association qui coordonne le développement de la démarche sur les quatre territoires parisiens.

Je rappelle ici, car cela fait souvent l'objet de débats entre nous, que ces sommes ne sont pas des dépenses nouvelles, mais qu'elles sont ni plus ni moins qu'une réorientation des coûts que la privation d'emploi de ces personnes représentait précédemment.

Pour ces Parisiennes et Parisiens qui ne parvenaient pas à trouver un emploi dans l'économie classique, le revenu qu'ils perçoivent de leur nouvelle activité vient remplacer les aides sociales auxquelles ils étaient éligibles.

Du reste, l'expérimentation fait consensus sur tous les territoires qui l'accueillent, tous bords politiques confondus. Derrière les chiffres, ce sont des quartiers et des vies qui changent, des liens qui se nouent, des personnes qui retrouvent confiance, une place dans la société et un revenu stable.

Pour toutes ces raisons, je vous invite donc, mes chers collègues, à adopter ce projet de délibération et je vous en remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 236.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAE 236).

Je vous remercie.

2025 DAE 238 - Subventions (1.440.000 euros) et conventions avec 18 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAE 238 : subventions et conventions avec 18 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion.

Je donne la parole à M. MARGAIN, pour cinq minutes maximum.

M. Franck MARGAIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, tout au long de cette mandature, j'aurais dénoncé en Conseil d'arrondissement comme en Conseil de Paris une méthode de financement des associations par des projets de délibération dits "paquets", où toutes celles œuvrant dans tout Paris sont présentées ensemble dans les Conseils d'arrondissement.

Je dénoncerai donc pour la dernière fois, puisque nous sommes en fin de mandature, ce qui est avant tout pour moi un déni du travail bénévole des conseillers d'arrondissement qui ne sont pas censés connaître toutes les associations de tous les arrondissements.

Il y a confusion entre célérité administrative et déficit de transparence. Regrouper des dizaines de subventions dans un seul projet de délibération conduit à masquer la singularité de chaque décision. Chaque association a pour objet une gouvernance, un bilan propre. Or, le vote en bloc empêche d'apprécier la pertinence individuelle de chaque financement. En pratique, l'élu au Conseil d'arrondissement doit voter l'ensemble ou rien, ce qui crée un effet d'entraînement contraire à la transparence démocratique.

C'est également un affaiblissement du contrôle politique et budgétaire. Le budget local impose que chaque dépense soit justifiée, nécessaire et proportionnée. Or, dans un projet de délibération "paquet", l'analyse de la conformité à l'intérêt local est beaucoup plus difficile. La vérification du respect des règles de subventionnement des articles 1611 alinéa 4 et suivants du Code général des collectivités territoriales, conventions obligatoires au-delà de 23.000 euros, est beaucoup moins facile à conduire. Le rôle de l'exécution des conventions intérieures peut être escamoté faute de temps. Le vote devient alors un acte politique global plutôt qu'un contrôle rigoureux ligne à ligne des subventions accordées.

Le risque d'opacité dans l'allocation des fonds publics est également réel. L'agrégation de subventions très diverses dans un même bloc favorise à la fois les effets de dilution, puisque des subventions contestables peuvent se retrouver noyées dans un ensemble acceptable, un effet parapluie, puisque les montants importants bénéficient de la discrétion offerte par la masse, et un manque de lisibilité pour le citoyen, puisqu'il devient difficile de savoir qui reçoit quoi et pourquoi. Cela limite également la possibilité pour les habitants, les associations concurrentes ou journalistes d'évaluer l'action publique.

Le contournement du débat en séance est également un problème. En pratique, ces projets de délibération "paquets" permettent de réduire le débat public. Au lieu d'un échange association par association ou projet par projet, le débat se limite à une discussion générale sur les subventions aux associations, ce qui empêche les questions sur des cas particuliers, les réserves concernant les bilans insuffisants, les interrogations sur les doublons ou la mauvaise utilisation des fonds. C'est un mode de présentation économe en débat, mais coûteux pour la démocratie locale.

Il y a également un risque de fragilité juridique. Même si la technique n'est pas illégale, elle peut fragiliser les décisions. Une contestation contentieuse pourrait viser tout le projet de délibération si un élément substantiel est irrégulier. Les juges administratifs contrôlent de plus en plus la motivation des subventions, notamment lorsqu'elles sont répétées ou importantes. Un projet de délibération "paquet" peut être jugé insuffisamment motivé s'il ne détaille pas association par association l'intérêt local ou le bilan. Le risque est donc juridiquement réel, surtout pour les montants plus élevés.

C'est enfin une pratique de gestion plus politique que budgétaire. En effet, l'effet politique est clair. Voter des paquets permet de garantir le passage d'un ensemble de financements sans devoir négocier sur chaque ligne. Cela sécurise bien sûr la majorité, mais affaiblit le pouvoir d'amendement et de contrôle de l'opposition.

Toutes ces remarques sont bien sûr à destination des Conseils d'arrondissement qui se trouvent extrêmement défavorisés et qui se trouvent dans une situation de déni de leur rôle. Je rappelle que tous les conseillers d'arrondissement, dans notre organisation, sont des conseillers d'arrondissement bénévoles.

Nous voterons ce projet de délibération, mais je voulais une dernière fois attirer l'attention des équipes de la Municipalité, de l'administration. Il faut abandonner en Conseil d'arrondissement la présentation des projets de délibération "paquets".

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme GABELOTAUD.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous remercie pour cette intervention, qui me fait donc l'honneur de parler d'un autre sujet, mais je reviendrai à mon sujet principal, qui est D.P.H., Dispositif Premières Heures.

Cela me permet de souligner l'extraordinaire travail accompli par les 18 structures porteuses de ce Dispositif Premières Heures et Premières Heures en chantier, que nous vous proposons de financer pour l'année 2026. Vous l'avez compris, il est question d'un financement annuel qui interviendra tôt, au début de l'année 2026, afin d'assurer la continuité des parcours pour les bénéficiaires de ces dispositifs.

Cela permettra également dès le début de l'année prochaine de salarier de nouvelles personnes, car le besoin est malheureusement intarissable et même croissant. Premières Heures, est-il utile de le rappeler ici, est un indispensable outil pour intervenir auprès des personnes en très grande précarité ayant connu ou étant à la rue et qui, ne trouvant pas de solution adaptée, peuvent bénéficier à la fois d'un accompagnement social et d'un parcours sur mesure et progressif pour, pas à pas, intégrer un cadre de travail dans leur quotidien.

Avec ma collègue Léa FILOCHE, nous sommes particulièrement fières de piloter ces dispositifs, qui constituent une innovation sociale parisienne. Depuis une quinzaine d'années, elle répond à un besoin et elle a fait ses preuves. C'est pour cela qu'elle a essaimé dans toute la France, notamment dans les villes de Strasbourg, Marseille ou encore Toulouse.

C'est une innovation parisienne, je le disais, reprise par la Ville, mais initiée par l'association "Emmaüs Défi". J'aimerais donc profiter de cette intervention pour les saluer, pour saluer les structures qui portent à Paris ces dispositifs. Dans ce projet de délibération, vous trouverez des associations bien connues qui interviennent de multiples manières dans les arrondissements, de très importantes organisations, des plus petites, des très anciennes pour certaines, des plus récentes pour d'autres, des associations structurées localement et d'autres à une plus grande échelle. Elles déploient des activités de petite menuiserie, de logistique, de nettoyage, de maraîchage, de restauration ou encore d'accueil. Elles sont très différentes et ont pourtant toutes en commun d'œuvrer quotidiennement auprès des personnes les plus à la marge de notre société, délaissées ou faisant opportunément l'objet de discours à visée électoraliste.

A toutes leurs équipes, impliquées au quotidien et qui travaillent à redonner la dignité à celles et ceux à qui elle a été confisquée, merci infiniment. C'est aussi pour cela, mes chers collègues, que je vous propose d'adopter ce projet de délibération.

Merci.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame GABELOTAUD.

C'est pour une explication de vote de vous-même, alors que vous êtes intervenu pendant cinq minutes ?

M. Franck MARGAIN. - Oui, parce que j'ai oublié de demander un vote contre sur la subvention...

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Ce n'est pas possible, Monsieur MARGAIN. Il n'y a pas d'explication de vote sur un projet de délibération.

M. Franck MARGAIN. - J'ai oublié quelque chose : notre vote contre.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - C'est trop tard.

M. Franck MARGAIN. - On votera contre tout de même. Il était important, dans cette Assemblée, que l'on dise que nous sommes contre la subvention à l'association "Gaïa". Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Oui, c'était vraiment important. Merci beaucoup.

Oui ?

M. Rudolph GRANIER. - C'est un vote disjoint sur l'article 14, ce que voulait dire mon collègue, du projet de délibération.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - On a compris. Très bien. On va le mettre en vote disjoint.

M. Rudolph GRANIER. - Voilà. Nous voterons pour le reste du projet de délibération.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - J'ai une demande d'explication de vote de M. PLIEZ, en tant que maire du 20e arrondissement.

Allez-y, Monsieur le Maire.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Simplement quelques mots. Certains parlent régulièrement ici de l'assistanat. Je dois dire que D.P.H., le Dispositif Premières Heures, et je salue au passage Charles-Édouard VINCENT, qui a été l'initiateur de cette démarche, est une première marche indispensable. C'est un maillage, le retour à l'emploi et le retour à l'insertion. Je redirai ce que j'ai dit hier : la suppression annoncée de 20.000 postes dans le secteur de l'insertion par l'activité économique par l'Etat, qui menace 60.000 personnes en insertion, est un vrai problème aujourd'hui.

J'ajouterai que, pour les toxicomanes dont on dit souvent qu'ils doivent passer par le soin, le sevrage, ce dispositif est justement une marche qui leur permet de mettre un pied dans l'insertion. Je dois dire que, le fait que vous refusiez, chers collègues, de voter une subvention à "Gaïa" pour tenir ses engagements, qui sont des engagements positifs, me choque profondément.

Merci.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous m'avez demandé un vote dissocié sur l'article 14, mais simplement sur la subvention à l'association "Gaïa" ?

D'accord, parfait.

Je vous propose donc de mettre aux voix, à main levée, l'article 14 du projet de délibération DAE 238 relatif à la subvention à l'association "Gaïa".

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'article 14 est adopté.

Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 238 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté également. (2025, DAE 238). Merci.

2025 DAE 248 - Subvention (170.114 euros) et signature de la convention pluriannuelle 2025-2028 avec l'Union départementale UNSA de Paris.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAE 248, ainsi que l'amendement technique n° 44, concernant la subvention et la signature de la convention pluriannuelle avec l'Union départementale UNSA de Paris.

Je donne la parole à Mme Afaf GABELOTAUD, pour trois minutes.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - C'est un amendement qui corrige simplement le montant de la subvention prévue pour cette association, qui avait été mal retranscrit dans le projet. Il n'y a pas de sujet.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Parfait.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 44.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement technique n° 44 est adopté.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 248 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DAE 248).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la fermeture des deux magasins Leroy Merlin à Paris.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous passons à présent à l'examen de vœux non rattachés. Nous examinons le vœu n° 45 relatif à la fermeture des deux magasins Leroy Merlin à Paris.

Je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET, pour deux minutes.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, par ce vœu, nous souhaitons alerter le Conseil de Paris sur une décision lourde de conséquences : l'annonce, le 21 novembre dernier par la Direction régionale de Leroy Merlin, de la fermeture des magasins de Rosa Parks dans le 19e arrondissement et de Daumesnil dans le 12e. Ces fermetures sont justifiées par l'enseigne au motif que le modèle de grand magasin serait devenu structurellement déficitaire en raison notamment de charges fixes trop élevées.

Or, cette explication interroge, d'autant plus que Leroy Merlin opère aujourd'hui un virage stratégique vers une gestion dite "plus efficiente", qui annonce déjà d'autres fermetures à venir, y compris à Paris. Le magasin de la Madeleine, par exemple, est également déficitaire et pourrait connaître le même sort d'ici quelques années.

Derrière ces décisions, ce sont 280 salariés, dont 271 non-protégés, qui voient leur avenir brutalement fragilisé. L'enseigne promet un plan de reclassement, mais les syndicats nous alertent : ce plan tient sur deux diapositives sans garanties réelles. Trois phases sont prévues : reclassement national, puis périurbain, puis dans un rayon de 50 kilomètres. Cependant, dans les faits, seul un tiers des salariés pourraient retrouver un emploi acceptable. Parmi les autres, ce sera la galère : déménagement impossible, perte de revenus, démission contrainte ou licenciement déguisé, y compris disciplinaire pour refus de mobilité.

Cette stratégie est d'autant plus choquante que le groupe Mulliez, propriétaire de Leroy Merlin, a bénéficié de nombreuses aides publiques, notamment du C.I.C.E., censées préserver l'emploi. Pendant ce temps, l'enseigne prévoit d'ouvrir de petites boutiques spécialisées avec moins de salariés, des loyers plus élevés, des produits plus chers et un service toujours plus numérisé au détriment des consommateurs et du commerce de proximité.

C'est pourquoi la Ville de Paris doit clairement affirmer son soutien aux salariés, exiger une transparence totale de la Direction et interpellier l'Etat sur le respect des engagements pris en contrepartie des aides publiques qu'ils ont touchées. Il y va de l'emploi, de la justice sociale et de l'équilibre de nos quartiers.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme GABELOTAUD.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

L'annonce, le 21 novembre dernier, de la prochaine fermeture des magasins Leroy Merlin de l'avenue Daumesnil dans le 12e arrondissement et de Rosa Parks dans le 19e, a été un choc pour les habitants de ces quartiers, ainsi que pour les salariés.

La Ville de Paris a réagi immédiatement à cette annonce par les voix de M. Patrick BLOCHE, de M. Nicolas BONNET-OULALDJ et par la mienne pour soutenir les employés de ces magasins et exiger responsabilité et transparence de la part du Groupe.

Trois jours plus tard, nous recevions des représentants du personnel à l'Hôtel de Ville, puis, le 4 décembre, la Direction régionale de l'entreprise. Leroy Merlin justifie ces fermetures par une réorientation de la stratégie commerciale sur le territoire parisien, le Groupe souhaitant désormais privilégier des boutiques spécialisées à dimension réduite. L'entreprise affirme par ailleurs que les magasins en question n'étaient pas rentables, notamment à cause d'un loyer très élevé. Mon camarade Nicolas BONNET-OULALDJ en a souvent parlé : les prix des loyers sont une problématique sérieuse à Paris.

Force est de constater néanmoins que ces fermetures interviennent dans un contexte de réduction des coûts de la part de l'entreprise et de "l'association familiale Mulliez" dont elle dépend. Pour les quartiers d'implantation de ces deux magasins, la nouvelle est rude, car ils constituaient des locomotives commerciales qui ne seront pas faciles à remplacer. Je sais que la situation préoccupe particulièrement nos collègues maires des 12e et 19e, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE et M. François DAGNAUD. C'est pour cela que nous souhaitons poursuivre le dialogue avec la Direction du Groupe, mais également avec les propriétaires de ces locaux afin de connaître leurs intentions et les mesures qui pourraient être prises afin de contrecarrer la tendance au départ que l'on observe sur ces deux secteurs.

Comme elle l'a fait par le passé, la Ville de Paris agit et continuera d'agir en faveur de la vitalité commerciale en redéfinissant si besoin les outils pour répondre aux nouveaux enjeux qui nous font face. Nous suivrons avec la plus grande vigilance le devenir des très nombreux salariés concernés par ces fermetures. J'ai une pensée plus personnelle pour les équipes du magasin de Rosa Parks, dont je connais plusieurs membres et qui ont toujours fait preuve d'un grand engagement, tant pour la qualité de leurs services que pour la dynamique du quartier et aussi leur créativité en termes de proximité avec le quartier et leur personnel.

L'Exécutif émet donc un avis favorable à votre vœu sous réserve que vous acceptiez les amendements proposés.

Merci.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'ai une demande d'explication de vote de M. Richard BOUIGUE, pour le groupe Paris en commun.

M. Richard BOUIGUE. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous voterons bien évidemment ce vœu, mais je souhaite expliquer cette position à partir notamment du cas très concret du magasin Leroy Merlin de Daumesnil dans le 12^e arrondissement.

Une telle fermeture, vous l'avez dit, ne peut pas être traitée comme un simple ajustement comptable, puisqu'elle concerne des salariés, un quartier et un équilibre urbain.

Sur le plan social d'abord, un accord a été signé le 28 novembre avec l'ensemble des organisations syndicales afin de démarrer l'accompagnement des salariés. Avec la maire du 12^e, nous y serons extrêmement vigilants. Nous rencontrerons d'ailleurs prochainement les syndicats pour nous assurer que les engagements pris sont bien respectés.

Mais il faut aussi le dire clairement : le problème de ce magasin, qui est déficitaire à hauteur d'environ 3 millions d'euros par an, comme nous l'a indiqué la Direction, n'est pas qu'un problème d'activité. C'est d'abord un problème de modèle économique, avec un loyer de près de 3,8 millions d'euros annuels et des coûts de fonctionnement très élevés. C'est donc aujourd'hui une vraie question qui se pose : si Leroy Merlin n'y parvient pas, qui demain le pourra ?

Nous parlons ici d'un paquebot commercial de 6.400 mètres carrés hérité d'un urbanisme du passé. Ce modèle ne fonctionne plus, il n'attire plus. D'ailleurs, vous l'avez rappelé, Madame la Maire, la Direction de Leroy Merlin a indiqué rechercher désormais dans Paris des surfaces plus petites pour déployer ses magasins.

Mais alors, une question centrale se pose : que fait-on de ces très grandes emprises commerciales qui restent dans les établissements ? Ce que nous refusons, c'est la vacance durable, c'est laisser un site de cette taille vide. Ce serait une faute à la fois pour l'emploi local et pour la vie du quartier.

C'est pourquoi nous demandons l'ouverture d'une discussion sérieuse avec le bailleur à la fois sur le niveau des loyers, sur l'avenir du site et la transformation possible de ce magasin. Un site de 6.400 mètres carrés dans Paris n'est pas un actif financier comme un autre. Il mérite une vraie discussion avec la collectivité.

Nous voterons ce vœu parce que le cas de Leroy Merlin du 12^e montre qu'on ne peut pas laisser la rente immobilière décider seule de l'avenir de l'emploi et de l'avenir de nos quartiers.

Merci.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup. On a des idées pour occuper ce genre de surface.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 45 du groupe Communiste et Citoyen, avec un avis favorable de l'Exécutif si les amendements proposés sont acceptés, ce qui est le cas.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu amendé est adopté. (2025, V. 300).

Je vous remercie.

2025 DTEC 35 - Mise à disposition de l'annexe du collège André Citroën (15^e) pour y créer le campus de la Résilience.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DTEC 35 : mise à disposition de l'annexe du collège André Citroën pour y créer le campus de la Résilience.

Je donne la parole à Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, pour le groupe Changer Paris, pour cinq minutes maximum.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la création du campus de la Résilience dans l'annexe du collège André Citroën rue Balard répond à des enjeux de sécurité très concrets pour le 15e arrondissement comme pour l'ensemble de la Capitale.

Situé à proximité immédiate de la Seine, le 15e est directement concerné par les risques de crue centennale. A ce titre, l'accueil de ce campus fait particulièrement sens. Les crises récentes nous l'enseignent : anticiper, former et préparer, c'est faire preuve de responsabilité politique pour faire face à l'imprévu lorsqu'il surgit.

Ce projet est d'autant plus pertinent qu'il s'appuie sur des acteurs reconnus et de premier plan, à savoir la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris et la Protection Civile Paris Seine. Professionnels de terrain, ils incarnent une culture de l'action, de la prévention et du secours qui nous est indispensable.

Je tiens aussi à souligner la méthode qui a présidé à cette implantation. Le projet a été élaboré en lien étroit avec le maire du 15e arrondissement, Philippe GOUJON, dans un esprit de dialogue et de concertation locale. D'ailleurs, s'il pouvait en être de même pour d'autres choix politiques de l'Exécutif, Paris y gagnerait grandement.

Cette concertation est finalement le contre-modèle de ce que la Ville pratique fréquemment, alors même que la concertation est indispensable pour garantir l'acceptabilité du projet par les riverains et son intégration harmonieuse dans son quartier. Former les habitants, sensibiliser les scolaires, transmettre les bons réflexes et développer une véritable culture du risque, c'est faire le choix d'une ville plus responsable, plus autonome et plus solidaire.

A présent, il ne reste plus qu'à rendre disponible ce bâtiment, qui est provisoirement affecté à une association, afin d'accueillir ce projet d'intérêt général et qui doit aussi servir de bureau de vote pour les municipales. Sa libération est donc absolument indispensable avant le mois de mars.

Pour toutes ces raisons et parce que ce projet sera bénéfique à la fois, je le rappelle, pour les habitants du 15e, comme pour l'ensemble des Parisiens, notre groupe votera en faveur de ce texte.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Madame DOUCERÉ.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Madame DOUCERÉ, pour vos propos. Effectivement, avec ce projet de campus de la Résilience, nous franchissons aujourd'hui une étape très importante de la stratégie de résilience que l'on a adoptée en novembre 2024, avec effectivement comme moteur celui d'une ville qui agit, qui innove et qui embarque l'ensemble de sa population pour faire face aux défis du siècle et notamment les crises qui sont devant nous.

Ce sera donc un lieu totem ouvert à tous dans le 15e arrondissement, dans un bâtiment vaste. Cependant, au-delà des murs, puisque c'est tout de même un grand bâtiment, ce que l'on veut y faire, c'est effectivement une culture des risques partagés, une compréhension collective des enjeux et une capacité citoyenne à agir au bon moment. Vous l'avez indiqué : avec deux partenaires d'excellence que sont la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris et la Protection Civile Paris Seine, avec ces partenaires, la Ville construit effectivement une alliance inédite et une coopération, où vont se croiser prévention, gestion opérationnelle, sensibilisation, engagement citoyen et pédagogie. Dans une ville exposée, comme vous l'avez dit, à la crue de la Seine, mais pas uniquement, aux vagues de chaleur, aux risques sanitaires, industriels et domestiques, chacun doit pouvoir se sentir acteur de sa propre sécurité, mais aussi de celle des autres.

Ce campus proposera des formations aux gestes qui sauvent, des ateliers immersifs avec des simulateurs, des jeux d'enquêtes, des expériences notamment pour les scolaires, des expositions thématiques, une programmation événementielle régulière sur laquelle nous avons commencé à travailler. Il y aura, bien évidemment, je le redis, des actions pour les scolaires, les familles, les professionnels, les volontaires de Paris et les associations. Bref, ce sera une offre adaptée à l'ensemble du territoire. C'est tout le sens de ce projet. C'est effectivement transformer le savoir en pouvoir d'agir et transformer la peur en connaissance, transformer la vulnérabilité en solidarité.

Comme vous et comme le maire du 15e arrondissement, nous attendons effectivement la libération de ces locaux, prévue pour fin février. Je terminerai par un "djo" parce que j'ai dit au maire du 15e arrondissement que, si ce n'était pas libéré fin février, nous irions nous asseoir tous les deux devant.

Merci.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 35.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté, je crois, à l'unanimité, si j'ai bien vu, me semble-t-il. (2025, DTEC 35).

Merci beaucoup.

2025 DAE 235 - Subvention de fonctionnement (311.000 euros) à l'association "Les Canaux" (19e).

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAE 235 : subvention de fonctionnement à l'association "Les Canaux".

Je donne la parole à M. François BÉCHIEAU, pour cinq minutes maximum.

M. François BÉCHIEAU. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Paris se met au défi d'être la capitale mondiale de l'économie sociale et solidaire et se mobilise à ce titre pour soutenir une économie à impact social et écologique positif, avec cette conviction que son avenir et son attractivité passent par un développement qui ne se fasse pas, pour aujourd'hui et pour demain, au détriment de notre planète et des générations futures.

Notre Ville capitale soutient la transition écologique et sociale de l'économie, dont le but ne doit pas être la seule quête d'un profit financier, mais plutôt la création de biens et de services utiles et durables, conçus et fabriqués grâce à des emplois ancrés dans les quartiers et fruits de coopérations équitables.

C'est dans ce cadre que la Maison des Economies solidaires et innovantes, communément appelée aujourd'hui "Maison des Canaux", a été ouverte en novembre 2017 dans un bâtiment propriété de la Ville de Paris et rénové par des travaux et des aménagements entièrement réalisés selon le principe de l'économie circulaire.

Le lieu accueille aujourd'hui l'association "Les Canaux", qui assure de manière particulièrement dynamique son animation et qui bénéficie à ce titre depuis 2017 d'une subvention annuelle accordée par notre Ville.

Tout au long de l'année, une riche programmation permet aux Parisiennes et aux Parisiens de découvrir les économies solidaires et innovantes et leur utilité sociale : des conférences et des visites guidées de la maison elle-même, un festival des économies engagées, un marché de Noël.

De janvier à novembre 2025, plus de 16.000 personnes, parmi lesquelles 60 % de Parisiennes et de Parisiens, ont participé aux événements organisés. L'association développe également des cours en ligne à travers un M.O.O.C. afin de permettre à tout un chacun de découvrir les concepts clés de l'économie circulaire et de rencontrer des acteurs œuvrant à un modèle économique plus désirable et respectueux de l'environnement.

Des services et des outils sont proposés aux acteurs impliqués dans les économies solidaires, circulaires et collaboratives sur l'ensemble du territoire du Grand Paris et au-delà, en particulier des programmes d'accompagnement au lancement et à l'émergence d'activités. Il y a bien d'autres actions développées dont je ne parlerai pas, mais qui participent aussi à la richesse de l'ensemble des actions que l'association "Les Canaux" se propose de poursuivre en 2026.

Au vu de l'intérêt que représente l'ensemble du projet développé par la "Maison des Canaux" et afin d'en assurer la continuité, il nous est proposé de lui accorder au titre de l'année 2026 une subvention de fonctionnement d'un montant de 311.000 euros en complément de l'aide en nature d'un montant de 250.400 euros, dont elle bénéficie pour l'utilisation des locaux.

Je vous invite bien entendu à voter avec enthousiasme ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur BÉCHIEAU.

Pour vous répondre, la parole est à M. Florentin LETISSIER.

M. Florentin LETISSIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher François BÉCHIEAU, vous avez tout dit, donc je vais être très bref : on va continuer à soutenir l'association "Les Canaux" sur 2026 à travers justement trois types d'actions qu'ils mènent.

Le premier type d'actions, ce sont des actions de sensibilisation et de communication à destination des Parisiennes et des Parisiens pour leur faire connaître l'économie sociale et solidaire. Le deuxième axe, c'est l'accompagnement à la création et à l'émergence des structures de l'économie sociale et solidaire sur notre territoire. Le troisième axe, c'est le soutien à la fabrique des marchés responsables, qui est un héritage des Jeux olympiques et paralympiques. Cela vise à aider les entreprises de l'E.S.S. et de l'économie circulaire à répondre aux marchés publics.

J'espère que cela fera l'unanimité.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur LETISSIER.

Je me satisfais, puisqu'on a eu à le dire hier, d'un autre héritage potentiel des Jeux olympiques, qui ne sont pas que la baignade dans la Seine, comme je l'ai entendu hier dans cet hémicycle. Je me permettais de le préciser.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 235.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité aussi, je crois. (2025, DAE 235).

2025 DAE 237 - Subvention de fonctionnement (60.000 euros) à l'association "Réseau francilien du réemploi" (11e).

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAE 237 : subvention de fonctionnement à l'association "Réseau francilien du réemploi".

La parole est à M. BADINA-SERPETTE, pour cinq minutes maximum.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais profiter de ce projet de délibération pour insister sur l'importance du soutien renouvelé au "REFER", le "Réseau francilien du réemploi", qui, comme son nom l'indique, place le réemploi comme un levier central de la transition écologique et sociale à Paris.

On peut se le dire : le réemploi ne se décrète pas, ne fonctionne pas tout seul, surtout quand c'est livré aux seules logiques du marché. Soit la puissance publique assume un rôle structurant, soit la filière reste fragile, morcelée et dépendante de modèles qui parfois restent précaires.

Avec ce projet de délibération, la Ville de Paris a fait le choix d'investir dans la structuration d'une filière et pas seulement dans l'empilement de projets isolés. C'est pour cela que, depuis maintenant plusieurs années, nous travaillons avec ce "Réseau francilien du réemploi" pour nous aider dans cette stratégie de l'économie circulaire et au final l'ouverture d'un certain nombre de sites, de ressourceries ou de lieux de réparation à Paris.

Ce "REFER" joue un rôle déterminant dans cette stratégie, puisque c'est ce réseau, ces acteurs, qui détecte les projets, qui identifie les gisements à valoriser, qui accompagne les ressourceries dans la construction de modèles économiques plus soutenables et qui anime le réseau en créant de la coopération, là où d'autres laisseraient s'installer des modèles plus soumis à la concurrence.

Sans ce travail et sans le "REFER", nous n'aurions pas aujourd'hui les 28 ressourceries que nous avons aujourd'hui à Paris. Sans ce travail, nombre de projets n'auraient jamais vu le jour ou ils se seraient arrêtés faute d'accompagnement de structuration ou de visibilité.

Je voulais en profiter une nouvelle fois pour remercier ces équipes qui travaillent avec nous depuis 2014. Elles font vraiment un travail essentiel. C'est un choix politique que nous faisons qui est très concret. C'est le choix de la prévention des déchets, plutôt que leur gestion "a posteriori". C'est le choix de l'économie sociale et solidaire, plutôt que la marchandisation ou le "green washing". C'est le choix d'une économie populaire qui soit accessible et ancrée dans les quartiers.

Je voulais, enfin, insister sur le projet de hub du réemploi, qui incarne vraiment cette vision politique que nous portons. La massification des gisements, la mutualisation logistique, la sécurisation des flux, tout cela ne peut pas se faire sans un pilotage collectif et sans une volonté publique et politique forte. Cette volonté, on l'a. Elle est portée par Florentin depuis le début de la mandature. Là encore, la Ville choisit d'outiller cette filière, plutôt que de laisser chaque acteur se débrouiller seul de son côté.

Je voulais conclure en vous remerciant de soutenir ce projet de délibération et pour poursuivre toujours plus le travail du "REFER" à Paris dans tous les arrondissements, car il est important de dire que c'est dans les arrondissements de gauche comme de droite.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Florentin LETISSIER.

M. Florentin LETISSIER, adjoint. - Merci beaucoup. Merci, cher Frédéric, pour ton intervention très complète.

Effectivement, sans le "REFER", nous n'aurions pas pu avoir tout ce développement de ressourceries depuis plusieurs années. Rien que sur 2025, leur travail a permis d'accompagner jusqu'à sept projets de développement de nouvelles ressourceries, ce qui fait de la Ville de Paris incontestablement la ville aujourd'hui en France où le tissu de ressourceries est le plus dense en France. Un grand bravo à eux.

Les ressourceries, il y en a de plus en plus aussi dans l'Ouest parisien. C'est aussi très positif, parce que la dynamique historique fondatrice des ressourceries, c'était plutôt sur le Nord-Est. Maintenant, elles sont présentes sur tout le territoire. Cela montre bien l'aspect trans-partisan, de plus en plus, de leur action.

J'insiste beaucoup sur ce sujet. Pourquoi ? C'est parce que, comme vous le savez, il y a un débat sur le budget 2026 en ce moment au Parlement. Il faut absolument soutenir les budgets de l'insertion par l'activité économique. Cela a déjà été dit. De nombreuses ressourceries reposent sur le travail des salariés en insertion.

Je le dis vraiment pour tous les bancs de cette Assemblée parisienne : si nous voulons continuer à développer cette économie circulaire de proximité, il faut impérativement préserver et augmenter les budgets de l'insertion par l'activité économique. Sinon, on n'y arrivera pas. Au contraire, on aura des destructions d'emplois, donc on fera diminuer l'économie circulaire avec l'impact environnemental négatif que cela aura.

Merci beaucoup.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 237.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAE 237). Je vous remercie.

2025 DAE 239 - Subventions (3.059.000 euros) et conventions avec 44 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAE 239 : subventions et conventions avec 44 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et des Parisiens les plus éloignés de l'emploi.

La parole est à M. MARGAIN.

M. Franck MARGAIN. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération montre ô combien ma première intervention sur le projet de délibération DAE 233 avait été pertinente. Je ne referai pas les mêmes commentaires, même si, vous le savez, je suis très étonné de voir que l'on puisse faire des projets de délibération "paquets" de cette manière.

Dans ce projet de délibération, en revanche, je vous informe que nous demanderons un vote disjoint sur la "Petite Rockette", article 33, et sur l'association "Pépins production", article 42. Nous demandons un vote disjoint et nous serons contre.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Ce sont bien les articles 33 et 42, si j'ai bien noté. Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Florentin LETISSIER.

M. Florentin LETISSIER, adjoint. - Merci, Monsieur MARGAIN.

Vous êtes constant. Je vous reconnais le mérite de la constance, si je puis dire. A chaque projet de délibération sur l'insertion par l'activité économique, vous dites la même chose. Vous stigmatisez, d'une certaine manière, toujours les mêmes structures.

Un mot sur les projets de délibération "paquets", comme vous dites. Quand on subventionne ce type d'acteur, les soutiens financiers sont forfaitaires. Ils sont de même nature pour toutes les catégories de structure. Ce sont des aides au poste. C'est pourquoi on a de tels projets de délibération, avec des dizaines d'aides. C'est parce qu'elles sont calculées de la même manière. Les clés de répartition sont justement cadrées légalement.

Il y a donc une explication technique. A chaque fois, je voudrais rassurer sur le fait que les services de la DAE instruisent individuellement les demandes de chaque structure et ils vérifient le bon usage de l'argent public.

Je ne vais pas refaire le plaidoyer sur l'insertion. Je ne peux qu'inviter à voter pour les subventions pour toutes les structures sans exception. C'est votre liberté de faire des votes dissociés.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur LETISSIER.

Je vais mettre au vote avec les demandes de votes dissociés. Je m'interroge quand j'entends vos remarques, Monsieur MARGAIN. Si l'on peut faire un vote dissocié, l'avantage est que l'on n'a pas besoin de passer 40 projets de délibération pour passer 40 subventions.

En Conseil d'arrondissement ? J'avais mal entendu. Vous faites bien de le préciser. Formidable. Merci.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 33 du projet de délibération DAE 239 relatif à la "Petite Rockette".

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'article 33 du projet de délibération DAE 239 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 42 du projet de délibération DAE 239 relatif à l'association "Pépins production".

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'article 42 du projet de délibération DAE 239 est adopté. Je vous remercie.

A présent, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 239 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAE 239). Je vous remercie.

2025 DAJ 28 - Acceptation du legs particulier consenti par M. B au profit de la Ville de Paris à charge pour elle de mettre des livres à la disposition de la bibliothèque Forney.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAJ 28 : acceptation du legs particulier consenti par M. B au profit de la Ville de Paris à charge pour elle de mettre des livres à la disposition de la bibliothèque Forney.

Je donne la parole à M. Christophe GIRARD, qui n'est pas là, je crois.

Je vous propose donc de le soumettre au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 28.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAJ 28). Je vous remercie.

2025 DEVE 103 - Approbation d'un contrat de délégation de service public relatif à la rénovation et à la gestion du crématorium du Père-Lachaise à la société publique locale funéraire de Paris (S.P.L.F.P.).

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DEVE 103 : approbation d'un contrat de délégation de service public relatif à la rénovation et à la gestion du crématorium du Père-Lachaise à la Société publique locale funéraire de Paris.

La parole est à M. ALPHAND, pour cinq minutes.

M. David ALPHAND. - On aborde maintenant un sujet qui concerne énormément de familles parisiennes, qui sont les questions funéraires.

Malheureusement, c'est un thème qui a été excessivement mal traité par la Municipalité sortante tout au long de cette mandature. Beaucoup de cafouillages, des remords de plume probablement de la part de l'Exécutif parisien et également un imbroglio administrativo-technico-juridique, qui nous amène maintenant à une situation qui est très largement une impasse. C'est une impasse qui ne répond pas aux besoins croissants des familles parisiennes, notamment en matière de crématorium à Paris. Je vais y revenir dans quelques instants.

Les étapes précédentes de cet imbroglio sont la résiliation du contrat de délégation de service public avec la société "Funecap", pour finalement, ce matin, se voir proposer l'attribution de cette délégation à la Société publique locale funéraire de Paris, qui est un des satellites de la Ville.

Le risque que court aujourd'hui la Ville de Paris, c'est un risque contentieux très fort. Comme souvent avec la Municipalité sortante, aucune sécurité juridique n'a été prise, de sorte que le risque pourrait s'évaluer à une demande pour préjudice subi qui pourrait aller jusqu'à 100 millions d'euros demain et qui serait à la charge de la Ville. On se demande comment la Ville a anticipé ce risque. On aimerait bien avoir quelques explications.

Il y a aussi la question de fond. Dans une société où les pratiques funéraires sont en évolution profonde et où le besoin en crématoriums à Paris est croissant, la résiliation de l'ancienne délégation de service public s'accompagne de l'abandon du projet d'un nouveau crématorium, qui était pourtant nécessaire et même indispensable pour répondre aux familles.

L'Exécutif parisien, naturellement, n'apporte aucune réponse aux interrogations qui sont celles de beaucoup de ces familles en demande. Après avoir abandonné le crématorium, quel est le projet alternatif ? Il ne suffit pas de présenter un nouveau contrat de délégation de service public en oubliant une partie des obligations qui incombent à une municipalité. Nous aimerions avoir des réponses à ce titre également.

J'ai interrogé l'adjoint aux finances, qui se trouve être en charge également des affaires funéraires, voilà quelques jours, sur les risques courus sur le site du Père-Lachaise aujourd'hui en matière de départ d'incendie en particulier. Nous avons exprimé des inquiétudes au regard de l'entretien du site. Ces inquiétudes ne peuvent être que renforcées dans la mesure où le délégataire actuel va quitter en principe le site au mois de mai prochain et que, bien évidemment, il ne va pas être encouragé particulièrement à réaliser de nouveaux investissements en bout de course et surtout de la manière dont le contrat de D.S.P. a été rompu avec lui.

Sur toutes ces questions, nous souhaiterions avoir des éclairages dans ce dossier, qui est une succession de cafouillages de la part de la Municipalité sortante.

Merci.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - La parole est à présent à M. BOURNAZEL, pour cinq minutes maximum.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup.

Chers collègues, après le "crash" de Vélib' et le fiasco financier d'Autolib', la précipitation de l'Exécutif autour de la concession de chaleur vous a peut-être définitivement alertés sur la difficulté de cette majorité à conduire de grands projets.

Voici un nouveau dossier qui pourrait bien devenir un dossier à haut risque et dont la charge financière retombera sur la prochaine Municipalité. Le crématorium du Père-Lachaise n'est pas un équipement comme un autre. C'est le seul crématorium parisien, le plus ancien de France, un lieu où l'on accompagne les familles dans un moment intime et douloureux à la fois. C'est aussi un équipement technique que la Ville aurait dû préserver, entretenir et moderniser. Il n'en a rien été.

Depuis plus de 10 ans, les alertes s'accumulent : saturation dès 2013 selon la Chambre régionale des comptes, délais d'attente qui s'allongent, équipements vieillissants et aujourd'hui un expert judiciaire qui évoque un état critique des installations.

Pendant ce temps, la majorité municipale a multiplié les revirements : un second crématorium promis, puis abandonné, une délégation confiée en 2019 à un opérateur privé qui se termine aujourd'hui par une résiliation anticipée et un contentieux potentiellement colossal.

Tout cela n'est pourtant pas une fatalité. C'est le résultat d'une absence de vision, de stratégie, d'un manque d'anticipation, d'une gestion à vue, qui conduit la Ville à osciller entre sous-investissements, improvisations et décisions prises dans l'urgence.

Ce sont les familles endeuillées qui en subissent directement les conséquences : des délais qui s'allongent, bien sûr, des conditions d'accueil dégradées, des incertitudes sur la continuité du service. A cela s'ajoute désormais un élément particulièrement étonnant : les tarifs applicables aux familles vont augmenter de 6 à 10 % avec la S.P.L. par rapport aux tarifs actuels, comme l'établissent clairement le rapport d'analyse des offres et le comparatif des grilles tarifaires intégrant l'indexation 2025. Cette hausse intervient alors même que les services funéraires de la Ville de Paris affichent partout dans Paris le slogan : "dans ces moments-là, le service public oui, la recherche du profit non". Les documents contractuels racontent pourtant une tout autre réalité.

Les travaux annoncés à hauteur de 9,6 millions d'euros sont indispensables et urgents. Mais, il faut le reconnaître lucidement, ces travaux sont nécessaires aujourd'hui parce qu'ils n'ont pas été réalisés hier. Surtout, la lecture attentive des documents financiers soulève de très lourdes interrogations. La conclusion du rapport de la commission d'analyse préalable des offres indique que le calcul de la Ville de Paris fait apparaître un taux de rendement interne de 28,4 % en faveur de la S.P.L., qualifié de "très élevé". Concrètement, cela correspond à un rendement annuel de 28,4 % sur les capitaux engagés. Un tel niveau est parfaitement inédit dans une délégation de service public quel que soit le secteur considéré.

Pourtant, malgré cette rentabilité exceptionnelle accordée à la S.P.L., la redevance versée à la Ville de Paris sera inférieure d'environ 500.000 euros par an à celle perçue aujourd'hui. Sur la base du chiffre d'affaires 2024, la redevance du nouveau contrat s'établirait autour de 1,4 million d'euros, contre 1,9 million d'euros versés par l'actuel délégataire, autrement dit, une hausse des tarifs pour les familles, une baisse des recettes pour la Ville et un rendement financier sans précédent pour la structure délégataire.

A cela s'ajoute aussi un point fondamental trop souvent passé sous silence : le risque d'exploitation sera "de facto" intégralement supporté par la Ville de Paris, la S.P.L. étant détenue à 99 % par la Ville. Quelle que soit la difficulté rencontrée demain, dépassement des investissements, crise sanitaire, crise financière ou opérationnelle, la Ville devra soutenir sa filiale. Le risque est public, tandis que la rentabilité est sécurisée.

Par ailleurs, qu'en est-il du projet du second crématorium à Paris ? Cette nouvelle D.S.P. entérine en réalité son abandon pour au moins 7 ans, durée du contrat attribué à la S.P.L. Or, toutes les études menées depuis plus de 10 ans, notamment celle de l'APUR, démontrent son caractère indispensable. Cet abandon n'est désormais plus implicite ; il est explicitement mentionné dans le rapport de sélection des candidatures, qui évoque l'abandon du projet "L'Orée", contrairement aux affirmations antérieures de la Ville.

Enfin, les Conseillers de Paris sont appelés à se prononcer sur ce projet de délibération sans disposer d'aucune visibilité sur le coût estimé de la résiliation du contrat actuel. Cet élément est pourtant déterminant pour apprécier la sincérité financière et la soutenabilité globale de la décision proposée.

Beaucoup de questions, et finalement, comme trop souvent, pas de réponses. Nous ne pouvons pas cautionner une méthode consistant à laisser un service public vital se dégrader pendant une décennie, pour ensuite demander à cette Assemblée de réparer en urgence ce que l'Exécutif n'a pas su anticiper.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET, pour cinq minutes maximum.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération est, pour nous, une victoire, que notre groupe est heureux de célébrer après des années de tractation. Elle est une étape majeure pour Paris et pour notre conception du service public.

Le retour du crématorium dans le giron de la Ville confirme une conviction ancienne : la prise en charge de la mort ne peut être abandonnée aux logiques marchandes. Chacun devrait être égal face à la mort. Pourtant, dans l'un des pires moments de leur vie, les familles sont confrontées à un marché où la rentabilité et le profit dictent les prix.

En France, le coût moyen des obsèques s'élève aujourd'hui à environ 4.000 euros dans un secteur qui pèse plus de 3 milliards d'euros par an et où les géants privés, "OGF" et "Funecap", contrôlent un tiers du marché.

Depuis la libéralisation des pompes funèbres en 1993, les tarifs ont augmenté bien au-delà de l'inflation et la concurrence promise par la privatisation de ces services n'a jamais réellement existé. La Cour des comptes l'a d'ailleurs dénoncé en 2019.

Dans un secteur où l'abus de position dominante n'est jamais très loin, la Ville de Paris assure, en reprenant le marché en main, aux Parisiennes et aux Parisiens respect et écoute. A l'inverse, pour ces géants du funéraire, la douleur des familles devient une opportunité de profit, leur faiblesse, une donnée à exploiter. Techniques commerciales agressives, pression sur les salariés, frais optionnels imposés, erreurs irréparables sur le traitement des corps, cérémonies bâclées, la liste est longue.

De nombreux témoignages recueillis dans le livre enquête "Les Charognards", des journalistes Brianne HUGUERRE-COUSIN et Matthieu SLISSE, paru en octobre dernier, révèlent des pratiques où l'accompagnement de l'humain, pour les vivants comme pour les défunts, passe après la rentabilité.

Certaines entreprises forcent même leurs salariés à vendre des services funéraires comme on vend des télévisions, au point que ces travailleurs évoquent des conditions de travail indignes et une souffrance morale extrême.

Pour eux aussi, nous avons une autre vision. La Société publique locale funéraire de Paris s'est, elle, engagée à reprendre l'ensemble des agents en poste au crématorium du Père-Lachaise avec leur qualification, leur salaire et leur ancienneté. Elle prévoit également de compléter ces effectifs, notamment par l'embauche de maîtres de cérémonie et assistants en maître de cérémonie, afin d'améliorer les conditions d'exercice des agents et les conditions de prise en charge évidemment des familles.

C'est pour rompre avec cette logique d'ultra-capitalisme d'outre-tombe que la Ville choisit aujourd'hui de confier à la S.P.L. funéraire de Paris, dans le cadre d'une quasi régie, la rénovation et la gestion du crématorium du Père-Lachaise, une S.P.L. qui connaît historiquement le terrain, les familles, leurs besoins et qui se distingue par une approche humaine et non pécuniaire.

La Ville conservera la maîtrise des tarifs, validés en toute transparence par le Conseil de Paris, avec des évolutions strictement encadrées et la garantie d'une prise en charge gratuite pour les personnes décédées sans ressources, dont certaines entreprises, comme vous le savez, font très peu de cas.

L'offre de la S.P.L. comprend aussi une proposition de charte éthique et des cérémonies seront prévues pour accompagner chaque usager dans sa singularité et ses croyances. La délégation de service public permettra, outre l'accueil des familles, d'enfin lancer des travaux indispensables dont vous parliez au crématorium du Père-Lachaise, avec la modernisation des fours ou encore la rénovation des locaux.

Financièrement, la Ville bénéficie d'un contrat de 7 ans, suffisamment long pour amortir l'investissement, avant un retour gratuit des installations dans le patrimoine municipal.

Ce choix n'est donc pas seulement un choix technique. Il est politique. Il réaffirme que les moments de deuil doivent être protégés des logiques de concurrence et de spéculation. Le service public est le seul garant du respect, de la dignité et de l'égalité face à la mort.

Nous voterons donc évidemment en faveur de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne à présent la parole à M. SOREL, pour cinq minutes maximum.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

En tant qu'élus du 20e, je me devais de prendre la parole évidemment sur ce projet de délibération, qui concerne le crématorium du Père-Lachaise, qui est le seul crématorium parisien, ce qui est un problème d'ailleurs, parce que ses capacités ne sont pas suffisantes, dans une période où le recours à la crémation augmente.

On se rappelle que, pour étendre les capacités de crémation, la Ville avait voulu, sans concertation, installer un crématorium porte de la Villette et qu'elle s'était vue confrontée à une levée de boucliers des habitants des deux côtés du périphérique.

Autre erreur qui avait été faite à l'époque, malheureusement : la privatisation du crématorium à "Funecap", une entreprise qui gère, comme cela a été rappelé, plus de 50 établissements de ce type en France, un quart des structures. C'était un choix qui, malheureusement, encourageait les mêmes logiques de marchandisation de la mort que l'on observe un peu partout dans le pays, avec un risque évidemment d'augmentation des tarifs. Le coût moyen pour les obsèques est autour de 4.000 euros aujourd'hui. Il y a aussi un risque évidemment de susciter un rapport inhumain à ce moment très particulier où justement les familles ont besoin d'être accompagnées et non d'être considérées comme des sources de profit.

Heureusement, il y a une belle "fin". Le contrat a été résilié et la Ville a aujourd'hui fait le choix de déléguer ce service public à la Société publique locale funéraire de Paris, une structure à capitaux publics détenue majoritairement par la Ville. C'est donc quasiment une régie publique, j'ai envie de dire, même si j'aurais préféré une municipalisation en bonne et due forme.

La Ville, ce qui est aussi très bien, a fait le choix de créer les conditions pour permettre des investissements. Il faut le rappeler aussi, ces investissements n'ont pas été faits par "Funecap". Aujourd'hui, il faut créer les conditions urgemment pour que ces investissements soient faits au crématorium du Père-Lachaise. Cela va dans le bon sens.

Je voterai évidemment, même si j'ai deux petites craintes. J'espère que ce couac sur cette privatisation puis résiliation ne coûtera pas trop cher à la Ville. J'espère aussi que la Ville ne tardera pas trop avant de trouver une solution pour augmenter les capacités de crémation et pas dans le Nord-Est, puisque le Père-Lachaise est dans ce coin, mais dans l'autre côté de la Ville si possible, pour permettre aux familles un accès plus important à la crémation. C'est pour faire en sorte qu'il y ait moins de temps d'attente et que la Ville prévoie et ne soit pas contrainte de décider dans l'urgence, dans quelques années, l'ouverture d'un nouveau site, parce que cela devra se faire, en concertation avec les habitants.

En attendant, je suis ravi de voter ce projet de délibération. Je suis ravi de voir que les erreurs, parfois, peuvent être réparées.

Merci.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur SOREL.

M. BADINA-SERPETTE, pour cinq minutes maximum, avant la réponse de M. SIMONDON et la pause déjeuner. Il est 13 heures. Je vous en prie.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - On va prendre le temps tout de même. Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le projet de délibération que nous examinons aujourd'hui n'est pas une simple décision technique, c'est un acte politique fort. C'est celui d'un retour en gestion publique d'un service public essentiel, profondément humain, qui, en réalité, n'aurait jamais dû être abandonné aux logiques du marché.

Le crématorium du Père-Lachaise est un lieu de recueillement, de dignité, de respect des défunts et des proches. Ce n'est pas un marché, ce n'est pas une opportunité de rentabilité et certainement pas un espace où la logique du profit doit primer sur l'intérêt général.

Vous le savez, cette position, nous la portons depuis le départ, comme nos collègues communistes, mais quel temps perdu ! Ce n'est pas faute d'avoir prévenu. Je voudrais rendre hommage ici à Pascal JULIEN, qui siégeait ici, sur nos bancs, et qui a énormément travaillé sur ces sujets, et qui n'hésitait pas à dire toute l'opposition de notre groupe, à l'époque, sur cette question.

Si nous en sommes là aujourd'hui, c'est parce que la délégation privée dont nous sortons, dont nous nous apprêtons à sortir, a montré un certain nombre de limites. Le Conseil de Paris a d'ailleurs acté la résiliation anticipée de cette D.S.P. pour motif d'intérêt général. Ce n'est pas anodin. Cela dit clairement que le privé n'a pas été à la hauteur des exigences de la Ville et encore moins de celles des Parisiennes et des Parisiens.

Avec ce projet de délibération, nous faisons donc un choix clair : confier la rénovation et la gestion du crématorium à la S.P.L. funéraire de Paris, détenue quasi intégralement par la Ville. C'est un retour assumé à une gestion publique sans mise en concurrence, parce que ce service relève de l'intérêt général, de l'éthique et de la dignité humaine. Cela signifie une maîtrise des tarifs, un contrôle direct de la qualité de service, une exigence éthique irréprochable et une responsabilité politique pleine et entière de la collectivité. Autant dire que, jusqu'à présent, c'était loin d'être le cas. C'est donc ce que nous défendons aujourd'hui : des services publics forts, gérés par et pour l'intérêt général.

La S.P.L., c'est aussi un changement de statut juridique. C'est la reprise de l'ensemble des agents avec leurs droits et leur ancienneté, le renforcement des effectifs, l'amélioration des conditions de travail et donc, mécaniquement, une amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des familles. C'est, en l'occurrence, une rupture nette avec une gestion où l'ajustement budgétaire se faisait trop souvent sur le dos des agents et de la qualité de service.

Ce projet de délibération affirme donc une conviction simple, mais essentielle : tout ne doit pas être soumis au marché et certainement pas les marchés funéraires. On le dit depuis longtemps. En reprenant la main sur le crématorium, Paris affirme que la dignité humaine, l'écologie et le service public passent avant la rentabilité.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur BADINA-SERPETTE.

Pour répondre à toutes les interventions, je donne la parole à M. Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Merci aux intervenants sur le sujet.

Ce projet de délibération permet d'approuver le contrat de délégation de service public pour la rénovation et la gestion du crématorium du Père-Lachaise envers notre Société locale funéraire de Paris. Notre Assemblée connaît bien ce dossier, puisque plusieurs projets de délibération ont déjà été présentés et votés par notre Conseil.

Comme vous le savez, la gestion du crématorium du Père-Lachaise repose sur des délégations de service public depuis 1998. La dernière en date, vous l'avez citée, date de septembre 2019. Elle a été attribuée au profit de la société "Funecap". Elle comportait deux volets : d'une part l'exploitation de l'équipement du Père-Lachaise et d'autre part la création puis l'exploitation d'un nouvel équipement, appelé "projet L'Orée", comme vous l'avez rappelé.

C'est là, Monsieur BOURNAZEL, que je ne comprends pas du tout votre intervention. La décision de résilier l'ancien contrat, celui qui est toujours en cours, a été prise déjà en avril dernier par notre Conseil. C'est à ce moment-là que vous auriez pu éventuellement critiquer. En avril dernier, notre Conseil a approuvé la résiliation de cette D.S.P. pour motif d'intérêt général, parce que vous savez que ce projet ne répondait plus aux priorités de la Ville face à différents sujets, dont le défi climatique, l'équilibre territorial et la préservation des espaces végétalisés.

A partir de là, la résiliation est actée. Il y a une discussion avec le délégataire actuel pour voir dans quel cadre elle se fait. Il y aura peut-être un contentieux, très bien, mais pourquoi en parler avec gourmandise ? Pourquoi ne pas plutôt défendre les intérêts de la Ville en actant quelque chose d'extrêmement rationnel, c'est-à-dire qu'une indemnité se fait l'un des principaux paramètres sur la base des investissements non amortis qui ont déjà été effectués ? Or, il suffit de se déplacer porte de la Villette pour voir qu'il y a eu assez peu d'investissements sur site. Pour le reste, la procédure suivra son cours.

Une fois cette résiliation adoptée, nous devons donc réattribuer l'exploitation du crématorium. Sinon, il n'y aura aucun exploitant à partir du 1er mai. Ce serait fâcheux. En juillet dernier, nous avons donc voté le lancement d'une nouvelle D.S.P., attribuée en procédure dite "in-house" à notre Société publique locale pour à la fois rénover et exploiter le crématorium du Père-Lachaise.

Oui, nous avons fait le choix de le confier à notre S.P.L., parce que nous savons que, dans le domaine du funéraire, comme cela a été rappelé par plusieurs orateurs, cet outil 100 % public garantira une qualité et jouera même, par les effets de concurrence, sur les offres des concurrents privés.

Le dernier projet de délibération prévoit donc l'approbation du contrat. Il permet un programme de travaux très importants, 9,5 millions d'euros. C'est absolument indispensable. Je n'ai pas tellement compris les éléments financiers. On reproche à la fois à la S.P.L. d'avoir un équilibre trop important, mais aussi de se reposer trop sur la Ville. Cela n'a pas vraiment de sens. Les tarifs augmentent de 3 % au 1er mai, sur des mécanismes d'indexation assez classiques. Ils sont même en baisse sur certaines prestations, certaines qui concernent des moments particulièrement douloureux pour les familles.

Pour le reste, la redevance à 1,7 million d'euros par an sur la durée est tout à fait de qualité pour la Ville. Il n'y a aucune raison de comparer un contrat sur deux équipements pour une certaine durée et un contrat sur un seul équipement pour une autre durée. Cela n'a pas de sens de les comparer.

Ces investissements devront bien sûr assurer la qualité technique des installations. Il n'y a pas d'alerte de ce point de vue. Il y a eu effectivement, non pas un constat juridique, mais un référé dans le cadre de la procédure de résiliation. Le constat n'a pas signalé de non-conformité des installations.

Oui, le délégataire actuel, jusqu'à fin avril, est responsable. Nous suivons avec lui la situation. Il y a eu, par exemple, un incendie en juin 2023 sur l'une des installations techniques. A notre demande, les investissements ont été faits pour les rénover totalement. L'un des cinq fours, en l'occurrence, du crématorium a été déjà rénové suite à ce sinistre.

Il me reste juste à vous dire qu'il faut, je pense, adopter ce projet de délibération. Effectivement, le besoin d'un autre crématorium reste tout à fait actuel. C'est pourquoi, à ma demande, les services techniques de la Ville travaillent sur différentes pistes. Le nouveau Maire de Paris, le nouvel Exécutif, pourra prendre une décision sur le sujet dès le début du prochain mandat.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur SIMONDON.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 103.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DEVE 103).

Je vous remercie.

Je vous souhaite un bon appétit. Reprise à 14 heures 30. Merci à vous !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures sept minutes, est reprise à quatorze heures trente-et-une minutes, sous la présidence de M. Thomas CHEVANDIER, adjoint).

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - La séance est ouverte.

2025 DFA 59 - Signature d'un contrat de concession de travaux relatif à la rénovation et l'exploitation de l'établissement dénommé "le Pavillon des Princes" (16e).

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DFA 59 relatif à la signature d'un contrat de concession de travaux.

Je vais vous demander de poursuivre vos discussions à l'extérieur, chers collègues. La cloche a sonné. Je vais vous demander d'arrêter vos discussions et de les poursuivre à l'extérieur pour que nous puissions laisser place au débat.

Nous examinons le projet de délibération DFA 59, signature d'un contrat de concession de travaux relatif à la rénovation et à l'exploitation de l'établissement dénommé "le Pavillon des Princes", dans le 16e arrondissement.

La parole est à Mme Samia BADAT-KARAM pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", pour cinq minutes maximum.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, chers collègues, ce projet de délibération porte sur le Pavillon des Princes, un site emblématique du 16e arrondissement, situé porte d'Auteuil, à proximité du bois de

Boulogne. Ce bâtiment historique, utilisé comme salon de réception, fait partie de l'identité de notre quartier et du patrimoine parisien.

Nous ne remettons pas en cause l'importance de sa rénovation, ni la pertinence de maintenir son activité de réception haut de gamme, tout en l'ouvrant ponctuellement à un public plus large "via" des animations ou des ateliers. Nous reconnaissons également que le projet, proposé par "Sodexo Sports et Loisirs", prévoit 1,6 million d'euros d'investissement pour moderniser le site, améliorer ses performances énergétiques et valoriser ses abords paysagers, tout en garantissant une redevance économique minimale sur dix ans.

Toutefois, si je prends la parole sur ce projet de délibération, c'est que nous ne pouvons pas passer sous silence ce qui constitue, une fois de plus, un déni flagrant de démocratie. Avec Jérémy REDLER, nous avons été très surpris de découvrir que la commission des élus, censée examiner et comparer les différentes offres, avait été mise devant le fait accompli. En effet, la Ville a publié l'ordre du jour avec le choix de l'exploitant déjà acté, privant les élus de toute possibilité d'influer sur la décision ou de trancher entre les candidatures.

Quelle place reste-t-il aux élus si, dans les procédures de mise en concurrence, leur rôle consultatif ou décisionnel est neutralisé par avance ? Si la concertation se limite à valider des choix préfabriqués ou des actes unilatéralement décidés par votre majorité, nous sommes alors témoins d'un fonctionnement qui nie l'esprit même de la démocratie locale et qui transforme nos commissions en simples chambres d'enregistrement.

Pour ces raisons, nous nous abstenons sur ce projet de délibération. Nous le faisons avec regret, car notre priorité reste la préservation et la valorisation du Pavillon des Princes. Néanmoins, nous ne pouvons pas cautionner un processus qui écarte la participation des élus et la transparence dans la prise de décision. La Ville devrait associer pleinement les élus à ce type de projet, afin que leur expertise et leur rôle de représentants des habitants puissent s'exprimer réellement, et non être réduits à une formalité.

Il est temps de remettre de l'ordre et de la transparence dans la gestion des affaires parisiennes. C'est ce que fera la droite parisienne et Rachida DATI quand elle reprendra les rênes de cette ville.

Je vous remercie.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à M. Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci beaucoup, chère Samia BADAT-KARAM. Nous avons déjà eu l'occasion d'échanger sur le renouvellement de cette concession avec vous et avec le maire du 16^e arrondissement.

A quoi servent les élus dans ce genre de procédure ? A fixer les objectifs. Vous avez dit que vous les partagiez. D'ailleurs, dans le cadre de la commission élue Concessions, le cahier des charges vous a été présenté le 18 octobre 2024, vous étiez présente. Je ne crois pas avoir entendu d'objection de votre part sur ce cahier des charges, qui prévoit effectivement une activité de salon de réception avec une concession de travaux d'une dizaine d'années.

A partir de ce moment, c'est bien l'Administration qui analyse les offres. En l'occurrence, il y a eu trois offres. L'Administration, ici les équipes de la Direction des Finances qui s'occupent des concessions, analyse les offres. Ce n'est pas que le sortant n'a pas proposé une bonne offre - nous ne disons pas que son offre n'était pas bonne. Simplement, le candidat retenu a présenté une meilleure offre selon les critères que nous nous étions fixés, en particulier le premier critère sur la redevance et la viabilité économique de l'offre, mais également sur le critère 3 concernant la qualité du projet d'exploitation.

La commission élue Concessions est présente pour informer les élus de tous les groupes sur le contenu des offres et sur ce qui a conduit l'Administration à dire qu'en fonction des critères fixés par les élus, une offre est meilleure qu'une autre. Quand je vous entends dire qu'avec Rachida DATI, les élus vont directement intervenir pour favoriser, sans doute, les acteurs économiques avec lesquels ils ont peut-être des contacts, ce n'est pas bon signe. Je le dis très simplement.

Je vous remercie.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 59.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DFA 59).

2025 DFA 71 - Communication sur les rapports d'activité des délégataires et concessionnaires au titre de l'exercice 2024.

2025 DFA 72 - Communication sur le bilan des conventions et autres titres d'occupation du domaine public de la Ville de Paris pour l'exercice 2024.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'action de la Ville de Paris face aux loyers et redevances impayés par certains occupants du domaine public.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Nous examinons à présent conjointement les projets de délibération DFA 71, DFA 72 et le vœu rattaché n° 46 relatifs à l'action de la Ville de Paris face aux loyers et aux redevances impayés par certains occupants du domaine public.

Le DFA 71 porte plus spécifiquement sur la communication des rapports d'activité des délégataires et des concessionnaires au titre de l'exercice 2024.

Le DFA 72 porte, lui, sur la communication du bilan des conventions et autres titres d'occupation du domaine public de la Ville pour l'exercice 2024.

Je donne la parole à M. Vincent BALADI, du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", pour cinq minutes.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Ville de Paris est propriétaire d'un patrimoine considérable - locaux commerciaux, établissements culturels, établissements publics ou espaces de loisirs. Ces biens font régulièrement l'objet de conventions d'occupation ou de concessions qui imposent à leurs exploitants le versement de redevances et de loyers.

Par un vœu, nous constatons que, depuis plusieurs années, nous avons eu plusieurs cas d'impayés ou de retard de paiement parmi les occupants du domaine public, parfois même sur plusieurs exercices. Ces situations fragilisent non seulement les finances de la Ville, mais également le principe d'équité entre les acteurs économiques - vous le disiez à l'instant, Monsieur SIMONDON - qui, eux, respectent leurs obligations.

L'exemple emblématique du Faust, cela nous a été rapporté plusieurs fois en commission, sous le pont Alexandre III, illustre bien cette problématique. Depuis 2015, plus de dix ans, l'établissement a connu de multiples difficultés financières, entraînant des arriérés de loyers et de redevances. Malgré cela, la Ville a accordé plusieurs plans d'accompagnement et de redressement, notamment pendant la crise sanitaire, et c'était utile.

Si cette approche se veut pragmatique, elle ne peut pas devenir la règle et devenir pérenne. En effet, les procédures de conciliation ou de plan de redressement, prévues par le Code de commerce, doivent servir à préserver l'activité, mais ne doivent pas se substituer au respect des engagements contractuels. A force de tolérer des impayés prolongés, la Ville risque de créer un précédent dangereux et de compromettre la bonne gestion du domaine public.

C'est pourquoi, par le vœu que nous déposons, rattaché à ce projet de délibération, nous demandons à la Ville de Paris d'assurer un suivi rigoureux et transparent des loyers et des redevances dus, avec la publication régulière d'un état des encours et des mesures d'accompagnement consenties ; de conditionner strictement les plans de redressement à un échéancier ferme et contrôlé ; d'appliquer des sanctions proportionnées en cas de manquement répété, pour garantir l'équité entre les occupants ; enfin, de réaliser un audit général des conventions d'occupation à long terme, afin de sécuriser durablement les recettes de la Ville et d'éviter le renouvellement de situations d'impayés chroniques, comme je viens de le dire. Le domaine public appartient à tous et sa gestion doit être exemplaire, transparente et rigoureuse.

Je vous remercie.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je vous remercie, cher collègue.

Pour répondre, je donne la parole à M. Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur BALADI. Votre vœu est rattaché au double rapport d'activité, à la fois sur les délégations, les concessions, les conventions et les titres d'occupation du domaine public, où nous voyons bien qu'il y a de très nombreux contrats. Cela génère des recettes importantes pour la Ville, sur différentes thématiques. Parmi les thématiques, il y a effectivement de l'événementiel ou de la restauration.

Les acteurs économiques qui prennent ces contrats peuvent connaître des difficultés. Ils peuvent aussi, parfois, être de mauvaise foi dans ces difficultés. Je partage totalement la vigilance que vous nous réclamez d'avoir. En revanche, nous ne sommes pas là pour leur enfoncer la tête sous l'eau quand ils connaissent des difficultés. Bien sûr, nous les avons accompagnés pendant la crise sanitaire. En outre, quand il y a une procédure de redressement, y compris dans le cadre d'une accumulation de retard sur les redevances, nous participons au tour de table pour faciliter le redressement, une reprise. Cela peut être le cas, mais nous lançons systématiquement les différentes procédures.

Vous prenez l'exemple du Faust. Son activité, depuis 2016, dans le local que vous connaissez, a connu des difficultés. Il a accumulé une dette après le plan d'aide pendant la crise sanitaire. Nous avons lancé une première procédure de résiliation et, à ce moment, il y a eu un changement d'actionnaire. Son principal actionnaire a été racheté par une autre société. Il y a eu une procédure collective pour permettre la liquidation avec reprise de ce

contrat et, à ce moment, paiement du retard des arriérés. Nous n'avons donc pas organisé la fin de l'activité, puisqu'il y avait cette procédure permettant que les arriérés de paiement reprennent.

Quand nous avons à nouveau constaté des difficultés sur le paiement des redevances, nous avons lancé une nouvelle procédure de résiliation, et celle-ci est arrivée à son terme.

Je partage votre souci de vigilance. Nous l'avons eu sur le Faust. Nous l'avons en ce moment sur un autre cas pour lequel j'ai pu vous alerter en 1ère Commission, le Chalet du lac de Saint-Mandé. Nous continuerons à l'avoir vis-à-vis de tous nos partenaires économiques, y compris en les soutenant quand ils traversent des difficultés. Cela fait partie d'une commande publique responsable, à mon avis.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Vous émettez donc un avis, Monsieur le Maire ?

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Je vous suggère de retirer votre vœu suite à ce que j'ai pu vous dire de ma vigilance en la matière.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Monsieur BALADI, retirez-vous votre vœu ?

M. Vincent BALADI. - Je retire mon vœu.

Je vois que M. Paul SIMONDON partage 90 % de mes constats.

J'espère que tout sera mis en place à la fin de la mandature.

Je vous remercie.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je vous remercie.

Le vœu n° 46 est retiré.

Il n'y a pas de vote sur les projets de délibération DFA 71 et 72, qui sont des communications.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la modification de la procédure d'information préalable prévue par la Charte de la téléphonie mobile de la Ville de Paris.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Nous passons à présent à l'examen de vœux non rattachés.

Nous examinons le vœu n° 48 relatif à la modification de la procédure d'information préalable prévue par la Charte de la téléphonie mobile de la Ville de Paris.

La parole est normalement à M. Émile MEUNIER, pour le groupe "Les Écologistes". Cependant, je ne le vois pas.

Y a-t-il un autre membre de son groupe qui souhaite s'exprimer sur le sujet pour présenter le vœu ?

Le vœu tombe.

Compte rendu de la 2e Commission.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Nous passons à présent à la 2e Commission.

Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Mme Dominique KIELEMOËS, présidente de la 2e Commission, pour cinq minutes.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Monsieur le Maire.

La présidente de la 2e Commission, Mme Raphaëlle PRIMET, m'a demandée de pallier son absence en ce début d'après-midi. Je vais vous faire un résumé de notre réunion de 2e Commission, précédant le Conseil.

La Commission culture a tout d'abord organisé une visite du mausolée de Lek et Sowat, lieu emblématique du "graffiti" et du "street art" parisien. Porté par une énergie artistique exceptionnelle, ce site est aujourd'hui reconnu comme un véritable temple de la création urbaine, dont le succès populaire ne se dément pas. Dans ce cadre, nous examinerons le projet de délibération DAC 147, visant à prolonger son ouverture jusqu'au 30 juin, afin de permettre au plus grand nombre d'y accéder.

La Commission s'est également réunie en séance thématique sur un sujet grave et essentiel : les violences dans le milieu de la culture. Nous avons eu l'honneur d'accueillir le député Erwan BALANANT, rapporteur de la Commission d'enquête parlementaire sur ces violences. Les échanges ont été riches, approfondis et nécessaires, même si l'on peut regretter la faible participation des élus de la Commission à ces deux temps importants.

Nous avons ensuite abordé les budgets culturels, présentés par les adjointes. Contrairement aux orientations nationales, le budget parisien est maintenu et légèrement renforcé, affirmant un choix politique clair en faveur de la culture, de l'accès à la création et de l'emploi culturel. Certains budgets, comme celui de Laurence PATRICE, restent stables, hors enveloppe exceptionnelle liée au 80e anniversaire de la Libération.

Ces dernières semaines ont été marquées par de nombreuses inaugurations et hommages : plaques en hommage à Madeleine Riffaud dans le 19e arrondissement, passerelle Jane Birkin, cérémonie dédiée à François-Gilles-Lazaro, ainsi que l'inauguration de la place Roger-Madec. A venir, le 30 janvier, la dénomination de l'allée Léa-Massari dans le jardin Monica-Vitti, à l'occasion des 70 ans du jumelage Paris-Rome, ainsi que plusieurs initiatives mémorielles, notamment en hommage aux militantes kurdes assassinées.

Concernant les projets de délibération, nous examinerons plusieurs textes à forte portée mémorielle autour de l'insurrection du ghetto de Varsovie et de la figure de Marek Edelman, des plaques en hommage aux victimes de féminicides, ainsi que deux mémoriaux dédiés aux victimes de l'esclavage et au génocide des Tutsi. Sept vœux seront également présentés, même si leur mise en œuvre ne pourra intervenir avant les prochaines échéances municipales.

Le budget culturel, présenté par Carine ROLLAND, s'élève à 183 millions d'euros en fonctionnement, intégrant revalorisation salariale et évolution des coûts. Le soutien au spectacle vivant et à la création musicale est renforcé de 900.000 euros, avec la pérennisation d'aides issues de la période post-crise sanitaire. Le Forum des images réintègre le giron de la DAC, confirmant son rôle central dans la politique culturelle parisienne.

En investissements, les priorités portent sur les équipements culturels, la transition écologique, les bibliothèques, l'enseignement artistique, les musées et les artistes. Pour les bibliothèques, les crédits sont maintenus et 500.000 euros de plus ont été débloqués pour les collections. Pour l'enseignement artistique, 1 million d'euros d'investissement, notamment rue des Rigoles et rue de Noisy-le-Sec, dans le 20e arrondissement également. Pour la création, 1,8 million d'euros pour les théâtres et plus de 800.000 euros pour des travaux urgents, notamment à la Cartoucherie, dans le 12e arrondissement.

Quant aux musées, notons la réouverture du Musée de la Vie romantique en février 2026, la poursuite des actions aux Catacombes et une masse salariale portée à 61,2 millions d'euros. Aucune suppression de postes n'est prévue à la DAC, avec la création de postes de professeurs d'enseignement artistique, notamment au conservatoire du 8e arrondissement. Plusieurs projets de délibération importants concernent également la Philharmonie, la Gaîté lyrique, l'International Visual Theater et le Théâtre de la Marionnette.

Enfin, en matière de patrimoine, Karen TAÏEB a rappelé la volonté de poursuivre les Mardis de l'histoire, en lien avec les sociétés d'histoire. L'année Baltard touchant à sa fin, le thème de 2026 sera prochainement annoncé. Parmi les points forts figurent la restauration d'une église en béton armé, l'installation pérenne, au Petit Palais, des cinq nymphes de la fontaine des Innocents, désormais accessible gratuitement, la réinscription de la devise républicaine au fronton de Notre-Dame-de-Lorette, ainsi que la remise du prix du Brigadier.

Pour conclure, cette Commission Culture illustre une ligne politique claire : faire de la culture un pilier de la cohésion sociale, de la mémoire, de la création et de l'émancipation, malgré un contexte national contraint. Paris assume pleinement cette responsabilité.

Je vous remercie.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je vous remercie, chère collègue.

2025 DAC 312 - Apposition d'une plaque commémorative en mémoire des victimes de la dictature en Uruguay (1973-1985) au 21 ter, rue Voltaire (11e).

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAC 312 relatif à la pose d'une plaque commémorative en mémoire des victimes de la dictature en Uruguay, au 21 ter, rue Voltaire, dans le 11e arrondissement.

La parole est à Mme Geneviève GARRIGOS, du groupe Paris en commun, pour cinq minutes.

Mme Geneviève GARRIGOS. - "Yo pregunto a los presentes si no se han puesto a pensar que esta tierra es de nosotros y no del que tenga más" : "Je demande à ceux qui sont présents s'ils n'ont jamais pensé que cette terre est à nous, et non à celui qui a déjà tout".

Monsieur le Maire, chers collègues, ces paroles, qui dénoncent l'appropriation des terres par les latifundiaires, je les ai entendues en 1973 de son auteur, Daniel Viglietti, exilé à Buenos Aires après le coup d'Etat militaire en Uruguay. Elles sont pour moi d'une grande émotion, tant elles portent en elles la source de toutes les luttes pour la justice sociale en Amérique latine.

On oublie souvent que 1973, année noire pour l'Amérique latine, marquée par le coup d'Etat de Pinochet contre le très emblématique président de la gauche unie, Salvador Allende, est aussi celle d'un autre coup d'Etat qui plonge un autre petit pays, l'Uruguay, dans la terreur, avec l'une des pires dictatures de l'époque.

Certes, la dimension symbolique n'est pas la même. Le 27 juin 1973, l'armée dissout le Congrès et le remplace par un Conseil d'Etat. Tout en maintenant...

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - S'il vous plaît, chers collègues, je vous demande de faire silence pour que nous puissions écouter notre oratrice.

Merci beaucoup.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Monsieur le Président.

... Tout en maintenant Juan María Bordaberry, inféodé à Richard Nixon, dans ses fonctions. Ce dernier suspend la Constitution et établit un régime dictatorial sous haute surveillance de l'armée, s'autoproclamant "processus de reconstruction nationale". Nous savions le putsch imminent. A partir de 1968, les mesures d'exception instaurent la censure, les arrestations arbitraires et apparaissent les escadrons de la mort. Une imminence qu'annonce le très fort "Etat de siège", que nous avons projeté en présence de son réalisateur, Costa-Gavras, pour commémorer les 50 ans du coup d'Etat, il y a deux ans.

La répression ne se limite pas aux "leaders" de l'opposition. A partir de 1975, elle se fait transfrontalière avec le plan Condor. Des dizaines de disparitions forcées d'Uruguayens sont répertoriées en Argentine, dont le sénateur Zelmar Raúl Mechelini, dont je salue la présence en tribune de son fils, Zelmar. Les crimes sont massifs. Des milliers de personnes sont emprisonnées, torturées. Des centaines d'opposants sont portés disparus. Au moins 150 militants politiques sont assassinés. Près de 300.000 Uruguayens s'exilent ; environ 2.000 s'installent en France.

Il nous est aujourd'hui proposé d'apposer une plaque dans le 11e arrondissement, en mémoire des victimes de cette dictature et de la solidarité de Paris. Il ne s'agit pas d'un geste symbolique. Cette plaque inscrit dans l'espace public parisien une histoire très forte : celle des Uruguayennes et des Uruguayens, victimes de la dictature, contraints de s'exiler ; celle de leur combat pour la démocratie et contre l'impunité.

Au cœur de cette mémoire, on trouve le secteur associatif, qui a joué un rôle décisif dans l'accueil des Uruguayens, pour sensibiliser et mobiliser l'opinion publique. Le Centre international de la culture populaire, le C.I.C.P., du 21 ter, rue Voltaire, accueille encore aujourd'hui le Comité de défense des prisonniers politiques en Uruguay. Dès le printemps 1972, il crée à Paris le premier mouvement européen à dénoncer la dérive autoritaire en Uruguay, avant même le coup d'Etat. Depuis 1997, cette adresse abrite également les équipes de l'association "¿Dónde Están?" - "Où sont-ils ?" - ici aussi, en tribune. Je les salue et je les remercie pour leur travail, mené aux côtés des victimes et des familles de disparus, pour obtenir la vérité.

Cette plaque n'est pas que symbolique. Cinquante ans après, l'extrême droite est aux commandes en Argentine et un héritier de Pinochet vient d'être élu au Chili. Elle nous rappelle que la liberté et la démocratie ne sont jamais définitivement acquises, ce que les Uruguayens ont compris en donnant la majorité au Front de gauche en 2024, à contre-courant de ses voisins. Cette plaque, en miroir de celle dévoilée cette année à Montevideo pour nous remercier de notre soutien, s'inscrit dans la longue tradition d'accueil des exilés politiques uruguayens, de toutes celles et de tous ceux qui combattent l'extrême droite, qui défendent la démocratie et nos libertés, et à qui Paris rend hommage.

Merci beaucoup.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je vous remercie, chère collègue.

Je donne la parole à Mme Dominique KIELEMOËS, du groupe Paris en commun.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne vais pas répéter ce que Geneviève GARRIGOS a dit tout à fait brillamment. Je voulais simplement dire que, dans le 11e arrondissement, nous sommes très fiers que le 11e arrondissement ait accueilli cette association depuis très longtemps, "¿Dónde Están?", et que nous serons, bien sûr, à l'inauguration de cette plaque.

Je vous remercie.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je vous remercie, chère collègue.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, chères collègues. En l'absence momentanée de notre chère collègue Laurence PATRICE, je n'irai pas sur le fond du projet de délibération, mais j'aurai quelques mots pour saluer la politique de commémoration ainsi menée. Poser une plaque, ce n'est pas seulement un geste bâtiminaire : c'est un acte qui honore le passé et qui engage le présent et l'avenir.

La mémoire des crimes dictatoriaux qui ont pu marquer le monde et les décennies passées est encore vive. Malheureusement, ces phénomènes ne font que se reproduire. Cette présence, dans la Ville, de ces plaques mémorielles nous rappelle que la démocratie est un bien fragile, qu'il convient de construire tous les jours. Ce dont vous avez parlé, chère Geneviève GARRIGOS, nous le rappelle. C'est décidément un très bel endroit que le 11e arrondissement - arrondissement de lutte sociale, historique, passée et encore très vivante - pour l'apposer. Merci à Dominique KIELEMOËS de l'avoir rappelé.

Je vous appelle, au nom de Laurence PATRICE, qui vient de faire son entrée dans l'hémicycle, à voter favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je vous remercie, chère collègue.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 312.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAC 312).

2025 DAC 316 - Apposition d'une plaque commémorative en souvenir de l'insurrection du ghetto de Varsovie, place Marek-Edelman (11e).

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 316 relatif à la pose d'une plaque commémorative en souvenir de l'insurrection du ghetto de Varsovie, place Marek-Edelman, dans le 11e arrondissement également.

Je donne la parole à Mme Dominique KIELEMOËS, du groupe Paris en commun, pour cinq minutes.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Ville de Paris souhaite rappeler l'insurrection du ghetto de Varsovie, symbole fort de la résistance des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale.

Les ghettos, première étape de l'extermination nazie, ont vu Varsovie enfermer plus de 400.000 Juifs dès octobre 1940 sur 2 % de son territoire, derrière un mur. Les conditions de vie y étaient volontairement inhumaines : surpopulation, famine, insalubrité causant des dizaines de milliers de morts. Malgré cette destruction, une vie juive intense s'y maintenait : entraide, éducation, culture.

A partir du 22 juillet 1942, les nazis organisent la déportation massive vers le camp d'extermination de Treblinka, ne laissant que 50.000 Juifs à la mi-septembre. Face à la mort certaine des organisations juives préparent la résistance armée. Le 19 avril 1943, à la veille de Pessa'h, les survivants prennent les armes, préférant mourir en combattant. Ils résistent jusqu'au 16 mai 1943, plus d'un mois. Cette insurrection, gravée par les témoignages, dont celui de Marek Edelman, l'un des commandants, incarne un choix radical de dignité et de résistance.

Pour honorer leur mémoire, il est proposé de poser une plaque commémorative place Marek-Edelman, dans le 11e arrondissement, rappelant, je cite, "la déportation massive vers Treblinka, le soulèvement populaire mené presque sans armes, la décision de certains combattants de se donner la mort plutôt que de se rendre, le rôle de Marek Edelman". Par cette plaque, la Ville de Paris réaffirme son attachement à la mémoire de la Shoah, à l'honneur de ceux qui ont résisté et à la transmission de cette histoire.

Je vous propose d'approuver ce projet de délibération pour la pose de cette plaque, place Marek-Edelman, pour en faire un lieu de recueillement et d'enseignement.

Je vous remercie.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je vous remercie, chère collègue.

Je donne à présent la parole à M. Jack-Yves BOHBOT, du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", pour cinq minutes.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues. C'est un projet de délibération important. En effet, en décidant la pose d'une plaque commémorative en hommage aux combattants du ghetto de Varsovie, place Marek-Edelman, dans le 11e arrondissement de Paris, notre ville, la Ville de Paris, choisit de rappeler un épisode majeur de la Shoah, mais également un acte de résistance peu connu de nos contemporains, dont la portée est pourtant universelle.

C'est grâce au livre de Marek Edelman, "Le Ghetto lutte", que nous avons la trace de ce combat héroïque de quelques survivants : femmes, enfants, jeunes surtout, des anciens qui se sont battus pendant un mois contre une division S.S., alors qu'ils étaient sans armes, sans nourriture et sans espoir, abandonnés par le monde entier.

Vous l'avez dit, Madame, les conditions de vie dans ce ghetto étaient insupportables. Pourtant, au sein de cet enfer, une vie subsistait, une vie fragile, mais tenace : des réseaux d'entraide, des actions éducatives clandestines, des activités culturelles et des activités cultuelles. Car dans le malheur, dans le dénuement, face à l'oppression, les Juifs continuaient d'avoir une vie spirituelle très intense, et même une presse illégale. Cette résistance faisait déjà partie d'une forme de combat.

Il y a eu des débats, depuis les années 1940, au sein de la communauté juive à Varsovie et dans le ghetto. Il y avait bien sûr ceux qui espéraient une issue qui ne soit pas définitive, et il y avait des militants du Bund, en particulier, ce mouvement socialiste et laïc, qui voulaient se révolter et prendre les armes. Face aux premières déportations, les vraies déportations à Treblinka et à Varsovie, ces jeunes, menés par Marek Edelman et d'autres combattants, choisirent de se battre.

Contrairement à ce que certains ont voulu laisser penser après-guerre, les Juifs se sont battus, et ils se sont toujours battus. Le 19 avril 1943, des femmes et des hommes décidèrent de se lever contre l'une des armées les plus puissantes du monde. Très peu armés et, je le disais, abandonnés par la communauté internationale, ils se battaient pour leur dignité et pour l'histoire. Ils ont tenu pratiquement un mois, du 19 avril jusqu'à la mi-mai, face à des troupes nazies très puissantes, soutenues par des blindés, de l'artillerie et même de l'aviation. Ce fut la première insurrection urbaine en Europe occupée.

Parmi ces combattants, je vous le disais, figurait Marek Edelman, dont cette place parisienne porte aujourd'hui le nom. C'est le dernier combattant survivant de l'insurrection. Il fut l'un de ceux qui témoignèrent toute leur vie pour que cette révolte ne soit ni oubliée ni déformée. Il rappelait que, "résister dans ces conditions, c'est affirmer que, même au cœur de l'anéantissement, l'humanité ne disparaît pas".

La plaque que la Ville propose de poser dit tout cela. Elle rappellera les faits et racontera, aux futures générations, ces combats et cette espérance pour nous tous. Elle nommera les victimes et honorera ces combattants.

En votant ce projet de délibération, nous honorons le passé, mais nous honorons aussi la mémoire des survivants de la Shoah, comme ceux qui sont morts le 7 octobre, ou comme Alex Kleytman, lui aussi survivant de la Shoah, qui a été tué dimanche dernier à Sydney en protégeant son épouse.

Je vous remercie, et je remercie la Ville de Paris de ce projet de délibération.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je vous remercie, cher collègue.

Je donne à présent la parole à Mme Alice TIMSIT, du groupe "Les Écologistes".

Mme Alice TIMSIT. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, chers collègues. Marek Edelman, le plus grand héros des anti-héros, nous aurait probablement "envoyés paître" s'il avait su que la Ville de Paris s'apprêtait à apposer son nom sur une plaque commémorative en souvenir de l'insurrection du ghetto de Varsovie.

Marek Edelman avait horreur des commémorations officielles. Cette ligne de conduite, il l'avait érigée en principe, un principe strict qu'il observait chaque année, chaque 19 avril, et ce depuis 1945. Marek Edelman se recueillait seul ou avec ses enfants, en silence, dans l'ancien ghetto juif de Varsovie. Que les présidents Lech Kaczyński et Shimon Peres l'invitent à une commémoration officielle, qu'importe : il ne leur fera pas cet honneur, non. Marek Edelman faisait partie de ceux pour qui la résistance n'est pas un héroïsme, mais un dernier acte de volonté, un acte de liberté.

Marek Edelman fut l'un des derniers commandants de l'insurrection du ghetto de Varsovie au printemps 1943. Il n'était pas officier de carrière, c'était un enfant, un militant du Bund et un socialiste juif laïque, attaché à l'idée que la dignité humaine se défend sans promesse de salut ni consolation héroïque.

Dans le ghetto de Varsovie, où un demi-million de Juifs se trouvaient enfermés, les insurgés savaient parfaitement qu'ils n'avaient aucune chance de victoire militaire ; Edelman l'a rappelé toute sa vie. Il ne s'agissait pas de mourir en héros, mais de refuser que les nazis décident seuls du moment et des conditions de sa mort. Résister, c'est encore affirmer une dernière liberté, celle de la dignité.

Après avoir échappé à la mort aux côtés d'une quarantaine de ses camarades en s'enfuyant du ghetto par les égouts, Edelman, fidèle à l'antisionisme bundiste, fait le choix de rester en Pologne, malgré les pogroms de 1946, malgré la haine antisémite qui persiste, et il refuse d'émigrer en Israël. Loin d'un antisionisme aujourd'hui parfois fantasmé, son antisionisme bundiste signifie toute sa fidélité à sa terre. Éternel Juif diasporique, il affichera un attachement indéfectible à son pays, pour lequel il soignera en tant qu'éminent cardiologue, et ce quasiment jusqu'à sa mort en 2009.

Par ce projet de délibération, Paris fait œuvre de justice et de fidélité à sa mémoire collective. En posant une plaque en hommage aux combattants et aux combattantes du ghetto de Varsovie, place Marek-Edelman, notre Ville reconnaît avec force ce que fut cette insurrection : un acte de résistance face à un projet d'anéantissement. Cette reconnaissance est d'autant plus essentielle aujourd'hui, alors que l'antisémitisme connaît une recrudescence glaçante. Edelman nous rappelle que la menace ne vient pas seulement de la haine, mais également de l'indifférence, du silence et du renoncement.

Se souvenir de l'insurrection du ghetto de Varsovie, ce n'est pas figer l'histoire, c'est servir les vivants. Je me réjouis profondément de ce projet de délibération que nous voterons avec gravité et avec détermination.

Je vous remercie.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je vous remercie, chère collègue.

Je donne la parole à M. Laurent SOREL, pour cinq minutes, non inscrit.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Le ghetto de Varsovie, c'est ce que donne la haine des Juifs. C'est ce que produit l'antisémitisme poussé à son paroxysme. L'antisémitisme tue ; nous l'avons encore vu en Australie dernièrement. Ce qui s'est passé à Varsovie, nous ne devons jamais l'oublier.

C'est d'abord un ghetto créé à l'automne 1940 par les nazis, qui enfermèrent plus de 400.000 Juifs dans un minuscule territoire, condamnés à la misère et à mourir de faim, puisque les rations alimentaires ne dépassaient pas quelques centaines de calories par jour. Cela a occasionné plusieurs dizaines de milliers de morts avant même que les nazis n'entament, de manière mécanique, leur entreprise de tuerie.

Les parqués, malgré tout, ont maintenu une vie culturelle intense et des réseaux d'entraide. Ils ont continué à vivre, à prier, à penser et à espérer, malgré la barbarie.

A partir de juillet 1942, les nazis organisèrent la déportation massive d'une partie de la population du ghetto vers le camp d'extermination de Treblinka. Ce sont près de 265.000 personnes qui seront assassinées. Ceux qui restèrent comprirent, à ce moment-là, que le ghetto n'était pas un simple lieu d'enfermement, mais que c'était un gigantesque mouvoir à ciel ouvert.

Les militants du Bund, parti socialiste laïque et parti antisioniste, faut-il le rappeler, organisèrent la révolte avec d'autres. C'est dans ce moment désespéré que les Juifs, enfermés dans le ghetto, décidèrent de mourir debout, parce qu'ils savaient qu'il n'y avait pas d'autre issue que la mort. Ils s'organisèrent clandestinement avec des armes de fortune.

Le 19 avril 1943, la veille de la fête de Pessa'h, lorsque les nazis entrèrent, ils se retrouvèrent face à une véritable insurrection. Femmes, hommes, adolescents, tous des combattants, tombèrent les armes à la main, leur dignité en bandoulière, parce qu'ils avaient choisi de vivre, malgré tout, de vivre jusqu'au bout, jusqu'au 16 mai.

Cette insurrection a été racontée par les quelques survivants, dont l'un des plus illustres, Marek Edelman, qui ne cessa de témoigner pour que les vivants n'oublient pas les morts. Ce soulèvement du ghetto de Varsovie demeure l'un des plus beaux symboles de la résistance juive. Le nom de Marek Edelman, qui a été donné à cette place du 11^e arrondissement, verra cette plaque commémorer le souvenir de cette insurrection des anonymes - même s'il aurait eu en horreur que son nom soit commémoré, qu'il soit donné à une place, il aurait apprécié que ces centaines de milliers d'anonymes qui sont morts vivent un peu dans nos rues.

En posant cette plaque, la Ville de Paris inscrit dans nos rues la mémoire des Juifs et Juives qui se sont battus, qui sont morts, tués par l'antisémitisme et par le nazisme, là-bas, dans les rues de Varsovie. Ici, grâce aussi à cette plaque, nous ne les oublierons pas.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je vous remercie, cher collègue.

Je donne à présent la parole à M. François VAUGLIN, maire du 11^e arrondissement.

M. François VAUGLIN, maire du 11^e arrondissement. - Merci beaucoup, chers collègues, pour votre soutien sur cette démarche que nous avons voulue. Vous avez eu raison de louer le rôle historique de Marek Edelman, ce dernier commandant du soulèvement du ghetto de Varsovie. A vous entendre, nous pourrions croire qu'il s'agit d'une plaque pour Marek Edelman. De fait, sa place existe déjà. Nous commémorons d'ailleurs tous les ans le ghetto de Varsovie sur place, avec le Centre Medem et sa famille.

C'est au cours de ces commémorations qu'avec Patrick BLOCHE et Laurence PATRICE, nous nous sommes dit que Paris était une de ces rares villes qui n'avaient pas de lieu de commémoration du ghetto en tant que tel. Marek Edelman en est un acteur de premier rang et sa place existe, encore une fois.

Ce ghetto de Varsovie a des lieux ou des œuvres dans différentes villes de France, mais Paris n'en avait pas. C'est ainsi, dans ce contexte, que nous avons considéré qu'il pouvait être intéressant de faire œuvre de mémoire spécifiquement sur le ghetto de Varsovie.

Outre cette plaque et son texte qui a été lu tout à l'heure par Dominique KIELEMOËS, nous avons fait ensemble, avec la famille et avec le Centre Medem, le choix d'une sculpture tirée du Fonds municipal d'art contemporain. C'est une œuvre magnifique, qui représente de façon abstraite, mais d'une très belle façon, cette résistance. Elle a été installée et la plaque expliquera le sens de cette œuvre. Il me semblait important de remettre l'œuvre au milieu de la place.

C'est ainsi que, comme sur le projet de délibération précédent qui commémore les victimes de la dictature en Uruguay, nous considérons que Paris doit faire vivre la mémoire. La mémoire n'est pas figée, elle est vivante. A travers ces gestes, nous rendons hommage et nous faisons vivre les valeurs de liberté que promeut Paris.

Merci à tous.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je vous remercie, cher collègue.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Je vous prie d'excuser mon léger retard et je remercie ma collègue adjointe en charge de la culture, Carine ROLLAND, d'avoir pris le début de cette session.

En réalité, il ne me reste plus énormément de choses à dire, puisque chacun a fait de très belles interventions. Je remercie surtout M. le Maire, François VAUGLIN, d'avoir remis cette plaque dans son contexte. Il était important - nous en avons discuté longuement - de mettre une plaque en hommage à cette insurrection du ghetto de Varsovie.

Comme cela a été rappelé, elle constitue l'un des événements les plus forts et les plus tragiques de l'histoire de la Shoah. Elle incarne, au cœur même de l'entreprise d'extermination nazie, un refus résolu de la déshumanisation et l'héroïsme de la résistance juive, qu'il ne nous faut pas oublier.

Ce soulèvement contre l'armée du Reich, sans illusion de victoire, avait pour but d'affirmer la dignité de toute une communauté et l'affirmation de l'humanité que les nazis cherchaient à anéantir. C'est là un symbole universel du courage face à la barbarie.

Nous avons cette place Marek-Edelman. En y imposant une œuvre, et en ayant maintenant cette plaque un peu plus significative et explicative de l'ensemble, il me semble que nous avons désormais un vrai hommage à l'insurrection du ghetto et à ses victimes.

Je vous remercie.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je vous remercie, chère collègue.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 316.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAC 316).

2025 DAC 463 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage aux victimes du féminicide de l'École Polytechnique de Montréal (Québec), le 6 décembre 1989, au 1, place du Québec (6e).

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAC 463 relatif à la pose d'une plaque commémorative en hommage aux victimes du féminicide de l'École Polytechnique de Montréal, le 6 décembre 1989, au 1, place du Québec, dans le 6^e arrondissement.

La parole est à Mme Geneviève GARRIGOS, du groupe Paris en commun, pour cinq minutes maximum.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Geneviève Bergeron, 21 ans.

C'est une liste de noms de femmes inconnues du grand public, et pour une bonne raison. Elles ont été fauchées très jeunes, au moment de tous les possibles, alors qu'elles se destinaient à de brillantes études.

Hélène Colgan, 23 ans.

Elles ont des airs de grandes adolescentes sur les photos d'identité, figées dans la mode des 1980, qui figurent sur la plaque portée tous les ans pour la cérémonie à leur mémoire, sur la place du Québec.

Nathalie Croteau, 23 ans.

Ces 14 femmes ont un nom. Elles avaient des rêves, des envies, des amis et des amours. Néanmoins, ce n'est pas pour cela qu'elles ont été abattues. C'est parce qu'elles avaient l'outrecuidance d'être, bêtement, des femmes et de faire des études.

Barbara Daigneault, 22 ans.

Elles ont été tuées parce que, comme le disait le terroriste qui leur a ôté la vie : "Vous n'êtes toutes qu'un tas de féministes ; je hais les féministes". Un tas de féministes qui saignent et qui meurent quand on leur tire dessus.

Anne-Marie Edward, 21 ans.

Les roses blanches, elles aussi, font un tas. On les dépose une à une, place du Québec, sur le pavé déchiré par les plaques de bronze qui forment la fontaine Lambach à cet endroit.

Maud Haviernick, 29 ans.

Les noms s'égrènent dans le froid, le vent, et parfois la pluie du 6 décembre.

Barbara Klucznik-Widajewicz, 31 ans.

Des inconnus ou des plus connus sont présents, chacune déposant la rose blanche à l'appel du nom qui lui a été désigné.

Maryse Laganière, 25 ans.

Avec le chœur des voix rebelles, on chante quelques chansons : une composition spéciale sur le massacre anti-féministe, l'"Hymne des femmes", bien sûr, une "Internationale" revisitée par la marche des femmes, pour parler sororité au-delà des frontières.

Maryse Leclerc, 23 ans.

C'est une petite commémoration discrète, organisée sans discontinuer, même lors de l'état d'urgence ou dans l'année du confinement, d'abord par Florence MORENO, puis par Si YOUNG, avec quelques fidèles et des collectifs féministes divers. Je suis fidèle à ce rendez-vous depuis que je l'ai découvert en 2020. Il marque une solidarité toute simple qui n'oublie pas ces femmes depuis 25 ans.

Anne-Marie Lemay, 22 ans.

Je suis heureuse que nous puissions enfin, avec l'accord de la copropriété, et je remercie Laurence PATRICE, mettre une plaque sur cette place en hommage à l'attentat anti-féministe de Montréal, le 6 décembre 1989, premier féminicide de masse revendiqué dans l'histoire moderne.

Sonia Pelletier, 28 ans.

Il est grand temps de rétablir cette simple vérité, à l'heure où les mouvements masculinistes instillent leur poison geignard dans la tête des plus impressionnables. "Le féminisme n'a jamais tué personne, le machisme tue tous les jours", comme le disait Benoîte Groult.

Michèle Richard, 21 ans.

Alors, plutôt que de nous souvenir de l'assassin de Montréal, de ses épigones niaiseux et des apologistes du terrorisme misogyne, souvenons-nous de ces femmes, de ces vies inachevées, de ces promesses restées en l'air.

Annie Saint-Arneault, 23 ans.

Souvenons-nous que cela a été, que ces femmes ont existé, et souvenons-nous aussi de toutes les autres dont la vie a été marquée par la violence ce jour-là, et depuis.

Annie Turcotte, 21 ans.

La solidarité de Paris sera désormais marquée dans la pierre, ainsi que ce petit mot qui fait toute la différence, "féminicide".

Je vous remercie.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je vous remercie, chère collègue.

Je donne la parole à Mme Élisabeth STIBBE, du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", pour cinq minutes maximum.

Mme Élisabeth STIBBE. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Le 6 décembre 1989, un homme armé d'un fusil a froidement assassiné 14 femmes et en a blessé 10 autres, ainsi que 4 hommes, à l'Ecole Polytechnique de Montréal. Il n'a pas frappé au hasard sur le campus. Avec méthode, il a identifié le lieu où avaient lieu les cours de génie mécanique, fait irruption dans la classe et demandé aux hommes d'en sortir, avant de faire feu sur les étudiantes, sans défense ni échappatoire. Il a ensuite poursuivi sa mortelle déambulation dans l'établissement et tué d'autres femmes, avant de se donner la mort.

Enoncer ces faits, sans émotion apparente, est difficile. Une même sauvagerie, guidée par une haine profonde, a conduit au massacre de la plage de Bondi, visant des familles qui célébraient le premier jour de Hanoucca, la fête juive des Lumières. A Montréal, cette haine était l'expression d'une misogynie extrême, le tueur se revendiquant anti-féministe. A Sydney, il s'agissait d'une attaque antisémite qui a plongé la communauté dans l'horreur, en ce jour de fête. Dans les deux cas, les tueurs ont assumé et expliqué leurs gestes, mûrement réfléchis. Je souhaite avant tout rendre hommage aux victimes et apporter mon soutien à leurs proches.

Revenons à Montréal. Les victimes étaient non seulement des femmes, mais des étudiantes en génie mécanique. Cette précision nous éclaire sur les motivations de l'assaillant. Je vous ai présenté hier quelques statistiques sur la place des femmes dans les disciplines scientifiques et techniques. Dans les formations d'ingénieurs en France, la part des femmes est de 30 %, alors qu'elles représentent, "grosso modo", la moitié des étudiants dans les principales formations de l'enseignement supérieur. Cette sous-représentation est observée en génie mécanique. Supmicrotech, ancienne Ecole nationale supérieure de Mécanique et des Microtechniques, n'accueille que 21 % de femmes sur 848 inscrits pour l'année universitaire 2025-2026.

Les jeunes femmes sont peu attirées par des filières aussi techniques que la mécanique et les métiers associés. L'image d'une femme en bleu de travail, ou moulée dans une combinaison intégrale fort peu seyante, mais obligatoire en salle blanche, ne fait pas rêver. Elle peut déclencher une pulsion criminelle chez une personne qui considère que les femmes n'ont pas leur place dans la société, "a fortiori" dans la vie active et dans des métiers dits, à tort, masculins. Je ne me permettrai bien sûr aucune affirmation, ni même hypothèse, mais le fait que le tueur de Polytechnique de Montréal aurait pu, dans son environnement familial, être orienté vers une vision stéréotypée des femmes est à envisager.

Ce massacre est le plus grand féminicide de masse commis en Amérique du Nord. Il a ébranlé le pays tout entier. En 1991, le Gouvernement canadien a instauré la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes, chaque 6 décembre, pour honorer les victimes et sensibiliser aux violences faites aux femmes.

En conclusion, je vous remercie pour cette initiative de rendre hommage, place du Québec, à ces étudiantes canadiennes massacrées pour avoir été femmes et futures ingénieures.

Je vous remercie.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je vous remercie, chère collègue.

Je donne la parole à Mme Dominique KIELEMOËS, pour cinq minutes.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, tout d'abord, merci beaucoup à Geneviève GARRIGOS, qui a pris la peine de citer le nom de toutes ces femmes plutôt que le nom de l'assassin. Merci aussi à Élisabeth STIBBE de nous rappeler que, quelle que soit la motivation des terroristes, ce sont toujours des terroristes, et ce sont toujours des victimes innocentes.

Ce projet de délibération concerne un événement tragique de notre histoire contemporaine qui a profondément marqué le Québec, le Canada, mais bien au-delà : le féminicide de l'Ecole Polytechnique de Montréal, survenu le 6 décembre 1989.

Ce jour-là, peu après 17 heures, un homme armé d'une carabine pénètre dans une salle de cours d'ingénierie mécanique, au deuxième étage de l'Ecole Polytechnique. Je ne citerai pas son nom. Il a 25 ans. Il ordonne aux étudiants d'interrompre leur travail et impose une séparation entre les hommes et les femmes, avant de faire sortir les hommes. Restent alors neuf étudiantes qu'il accuse explicitement d'être des féministes, déclarant : "Je hais les féministes". Malgré la tentative d'une étudiante de lui répondre, il ouvre le feu et abat ces jeunes femmes comme sur un peloton d'exécution.

Il quitte alors la salle, parcourt les étages de l'établissement, ciblant uniquement les femmes, parfois à bout portant, parfois avec un couteau. Après 20 minutes d'horreur, il met fin à ses jours. Les enquêteurs retrouveront sur lui plusieurs lettres dans lesquelles il revendique ses actes et expose un projet anti-féministe encore plus vaste.

Le bilan humain de cette attaque est effroyable : 14 jeunes femmes ont été assassinées, toutes étudiantes ou employées de Polytechnique ; 13 autres personnes ont été blessées, dont dix femmes. Fait souvent moins connu : quatre survivants se suicideront dans les années suivantes, témoignant de la profondeur du traumatisme. Nous connaissons également cela, le trouble de stress post-traumatique qui conduit au suicide quelques années après l'événement.

Le massacre de Polytechnique est reconnu comme le premier attentat anti-féministe de masse. Il a bouleversé la société québécoise. Dès les semaines qui ont suivi, un mouvement national s'est constitué pour dénoncer les violences misogynes et réfléchir au rôle des armes à feu dans la société. Chaque année, le 6 décembre est devenu la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes.

L'événement a également contribué à l'adoption de mesures législatives, notamment des lois plus strictes sur le contrôle des armes, bien que celles-ci aient connu diverses contestations et révisions au fil des années.

Aujourd'hui, la Ville de Paris, fidèle à son engagement pour l'égalité entre les femmes et les hommes, et contre toutes les formes de violences sexistes, souhaite s'associer à cet hommage. Au-delà des frontières, la lutte contre la haine anti-féministe et contre les féminicides est un combat universel.

C'est pourquoi ce projet de délibération nous propose d'installer une plaque commémorative au 1, place du Québec, qui dira : "En mémoire des victimes assassinées et blessées lors du féminicide de l'Ecole Polytechnique de Montréal au Québec, le 6 décembre 1989". Cet acte symbolique permet à Paris d'affirmer sa solidarité avec Montréal et avec toutes les femmes victimes de violences. Il inscrit dans l'espace public un rappel nécessaire : la misogynie, la phallocratie et le patriarcat tuent. La société tout entière a la responsabilité de se mobiliser.

En rendant hommage à ces 14 jeunes femmes, nous honorons leur mémoire, reconnaissons le traumatisme subi par leurs proches et leurs camarades et réaffirmons notre engagement à lutter, ici comme ailleurs, contre les violences faites aux femmes.

Je vous remercie.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je vous remercie, chère collègue.

Je donne à présent la parole à Mme Douchka MARKOVIC, du groupe "Les Écologistes".

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Monsieur le Maire.

A Montréal, le 6 décembre 1989, s'est déroulé un féminicide de masse, connu sous le nom de "massacre de l'Ecole Polytechnique". Ce jour-là, un ancien étudiant, armé, a pénétré dans l'établissement. En entrant dans la salle

de classe, il a délibérément séparé les hommes des femmes, en demandant aux hommes de sortir. La raison de cette sélection ? Le tueur a laissé une lettre dans laquelle il explique sa haine profonde envers les femmes. Il les accusait de l'avoir empêché de devenir ingénieur en prenant les places des hommes dans les concours d'écoles d'ingénierie - concours auxquels il avait échoué. La haine des femmes comme seul motif.

Quatorze femmes sont mortes et dix autres ont été blessées avant que le terroriste ne retourne l'arme contre lui-même. Vous ne m'entendrez pas prononcer le nom du tueur ; je ne souhaite pas participer à sa célébrité. Pour moi, il n'est qu'un idiot, un faible, un homme médiocre.

La nature politique de l'attaque de Polytechnique de Montréal a été largement négligée par les médias. Il n'a pas été reconnu immédiatement qu'il ciblait ses victimes parce qu'elles étaient femmes. Conformément à la définition même du féminicide, il est important de le nommer, de le définir. Il est important de se souvenir, car nous devons redoubler de vigilance. L'idéologie de cette tuerie n'est pas morte : elle vit toujours dans les esprits des masculinistes.

Les réseaux sociaux amplifient fortement ces représentations. Ils offrent une visibilité sans précédent aux communautés anti-féministes et aux mouvements virilistes. Ces discours, centrés sur la force, la performance virile, la domination ou encore la séparation stricte des rôles, ne séduisent heureusement qu'une minorité d'hommes. Leur influence est toutefois réelle. Les algorithmes accentuent cette exposition en ciblant particulièrement les jeunes hommes.

A la demande de sites d'action, "OpinionWay" a réalisé un sondage qui révèle une percée alarmante des discours masculinistes auprès des hommes en France, tous âges confondus, bien que les 16-34 ans soient les plus touchés. Nous pouvons souligner certains résultats : 66 % des 16-35 ans connaissent au moins un influenceur masculiniste ; 37 % consultent leur contenu, dont 19 % de façon régulière ; 43 % des hommes qui connaissent des contenus masculinistes déclarent y adhérer - on monte à 57 % chez les jeunes ; 37 % des hommes qui connaissent des contenus masculinistes y trouvent un sentiment de réassurance sur leur identité masculine - on monte à 48 % chez les 25-34 ans.

Ce n'est pas fini : 32 % de ceux qui connaissent des contenus masculinistes ont déjà tenté de mettre en pratique certains conseils pour devenir, je cite, "un meilleur homme" - on monte à 41 % chez les 16-34 ans. Dernier sondage : 29 % considèrent que le masculinisme, je cite, "remet les pendules à l'heure" - on monte à 38 % parmi les jeunes. Ces nouvelles tendances sont alarmantes pour les générations futures, pour les femmes futures et pour les jeunes femmes. Nous devons prendre ces données au sérieux et ne pas les minorer, car ces pensées peuvent devenir dangereuses, comme nous l'a montré le profil du tueur de Polytechnique de Montréal.

A la suite de ce massacre, de nombreuses personnes ont décrit les actions du tueur comme l'œuvre d'un fou, ignorant la connexion entre la violence de ses attitudes haineuses et misogynes envers les femmes. Non, il faut nommer : c'était un acte politique. Il faut dénoncer la dérive ; elle existe encore dans les pensées masculinistes.

Le Canada a été profondément choqué par ce meurtre de masse de femmes, et c'est bien normal. Pour ne pas oublier, ici à Paris - parce que la mémoire est importante - nous sommes favorables à la pose d'une plaque commémorative au 1, place du Québec, dans le 6^e arrondissement.

Merci à vous.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je vous remercie, chère collègue.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Laurence PATRICE pour cinq minutes maximum.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci beaucoup, chers collègues, pour toutes les prises de parole, qui ont largement explicité l'objet de cette plaque. Comme le rappelait Geneviève GARRIGOS, nous nous y sommes rendus plusieurs fois, avec ma collègue Marie-Christine LEMARDELEY, avec mon collègue Jean-Luc ROMERO-MICHEL et avec Geneviève GARRIGOS. Je dois citer aussi notre collègue Raphaëlle RÉMY-LELEU, qui n'est pas présente pour parler de ce projet de délibération, mais qui a beaucoup soutenu ce projet de plaque et qui a souvent participé à cette cérémonie, dans le froid la plupart du temps, du 6 décembre.

Vous l'avez rappelé, le féminicide de l'Ecole Polytechnique de Montréal, le 6 décembre 1989, a durablement marqué les consciences. C'est un acte de haine explicitement dirigé contre des femmes, désignées, ciblées et assassinées parce qu'elles étaient femmes, parce qu'elles étaient féministes et parce qu'elles incarnaient, aux yeux de ce meurtrier, une émancipation qu'il refusait. Ce crime anti-féministe de masse a constitué un vrai tournant. Il a rappelé, avec une violence extrême, que le combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes n'est jamais abstrait et que la misogynie peut tuer.

Il a aussi profondément transformé le débat public au Québec, et bien au-delà, en obligeant nos sociétés à nommer ce qui s'était produit : un féminicide.

Je voulais dire que cela a été long d'obtenir cette plaque, puisque nous aurions bien aimé que, le 6 décembre de cette année, elle soit posée. Néanmoins, il a été long de convaincre les copropriétés. Une copropriété a refusé. Nous avons donc tenté celle juste à côté, qui a accepté. Que cette copropriété du 1, place du Québec en soit remerciée.

Je me réjouis que, l'année prochaine, le 6 décembre, toutes les associations organisatrices de cette cérémonie puissent le faire devant une pierre gravée au nom de toutes ces femmes, victimes d'un féminicide terrible et qui marque l'époque.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je vous remercie, chère collègue.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 463.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAC 463).

2025 DAC 489 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Mário Soares au 17, boulevard Garibaldi (15e).

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 489, portant sur l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Mário Soares au 17, boulevard Garibaldi, dans le 15e arrondissement.

La parole est à M. Florian SITBON, du groupe Paris en commun, pour cinq minutes.

M. Florian SITBON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, lors du Conseil de Paris d'octobre 2023, j'avais présenté un vœu, avec les élus de mon groupe, Paris en commun, demandant la pose d'une plaque commémorative en hommage à Mário Soares sur l'immeuble du 17, boulevard Garibaldi, où il a vécu de 1970 à 1974. Je me réjouis grandement qu'aujourd'hui, par le biais de ce projet de délibération DAC 489, ce vœu devienne une réalité.

Mário Soares mérite largement cet hommage de notre ville. Mário Soares est une figure historique et emblématique de la lutte pour la démocratie au Portugal, souvent surnommé "le père de la démocratie portugaise". Né à Lisbonne dans une famille d'opposants politiques, il commence son engagement dès son jeune âge. Après des études en histoire, philosophie et droit, il défend de nombreux opposants sous le régime dictatorial de l'"Estado Novo", dirigé par António Salazar et Marcelo Caetano, qui a régné sur le Portugal de 1933 à 1974.

Dans les 1970, face à la répression, Mário Soares est contraint à l'exil en France de 1970 à 1974. Pendant cette période, il réside notamment dans le 15e arrondissement de Paris, au 17, boulevard Garibaldi. C'est depuis la capitale française qu'il poursuit son combat pour le retour de la démocratie au Portugal, en échangeant avec des figures politiques internationales, dont le Président François Mitterrand. Il devient un acteur central de la révolution des Œillets en 1974, qui marque la fin de la dictature et le début de la démocratisation du Portugal.

De retour au pays, Mário Soares joue un rôle-clé dans la transition démocratique, d'abord en tant que Ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement provisoire, puis comme Premier Ministre à deux reprises, en 1976 et 1983. Il est élu Président de la République du Portugal en 1986, un poste qu'il occupera jusqu'en 1996.

Tout au long de ses mandats, il maintient des relations privilégiées avec la France, notamment avec François Mitterrand. Son engagement en faveur de la démocratie et de la francophonie le mène à devenir membre du Haut-Conseil de la francophonie et à recevoir plusieurs distinctions françaises, telles que la Légion d'honneur et la Grand-Croix de l'Ordre national du Mérite.

Mário Soares est décédé en janvier 2017, mais son héritage demeure intact. En avril 2024, à l'occasion du 50e anniversaire de la révolution des Œillets, son rôle fondamental dans la démocratisation du Portugal a été à nouveau célébré, tout comme l'amitié qui lie le peuple portugais à la France.

La Ville de Paris, en hommage à cet homme d'Etat qui a œuvré pour la liberté, la démocratie et les relations franco-portugaises, propose d'apposer une plaque commémorative au 17, boulevard Garibaldi, dans le 15e arrondissement de Paris, où il vécut entre 1970 et 1974. Le texte de la plaque sera le suivant : "Mário Soares, 1924-2017, homme d'Etat portugais, vécut ici de 1970 à 1974. Eminent acteur de la révolution des Œillets, il a œuvré toute sa vie pour défendre la démocratie dans son pays".

Ce geste symbolique souligne non seulement l'importance de Mário Soares dans l'histoire politique du Portugal, mais également l'amitié durable entre la France et le Portugal, particulièrement forte à Paris. Je me réjouis également du projet de délibération DEVE 116, présenté dans ce Conseil, qui permettra de donner le nom de Mário Soares à un espace vert situé dans le 20e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je vous remercie, cher collègue.

Je donne la parole à M. Hermano SANCHES RUIVO, du groupe Paris en commun, pour cinq minutes maximum.

M. Hermano SANCHES RUIVO, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci à Florian, qui a dit l'essentiel sur ce nom que nous connaissons tous d'une façon ou d'une autre, celui de Mário Soares. Je voulais remercier tout particulièrement la Maire de Paris, Anne HIDALGO, mais également Laurence PATRICE pour cet hommage.

Je vais m'attacher à cette réalité parisienne de Mário Soares, notamment parce que, cela a été dit, il a vécu dans le 15^e arrondissement de 1970 à 1974. Ce sont des années importantes. En 1968, il va être déporté sur l'île de São Tomé-et-Príncipe par la P.I.D.E., la police politique, et par le dictateur Salazar. Quand il réussit cet exil, c'est en France, à Paris, qu'il vient s'installer. C'est là aussi qu'il va mener toute une série de combats, mais l'un des principaux, pour l'histoire du Portugal et de l'Internationale socialiste également, est la fondation du Parti socialiste portugais.

Chers collègues, citer quelques-uns des noms de ces fondateurs est une manière, pour moi aussi, de rappeler combien Paris a accueilli des exilés politiques portugais, mais pas seulement, notamment ceux-là : des noms comme Tito de Morais, comme António Arnaut, comme sa propre femme, puisque Mário Soares, c'est une figure, mais c'est aussi un couple emblématique qui aura marqué l'histoire du Portugal. Maria Barroso doit être à ce titre également mentionnée.

Je pense aussi à nos collègues communistes : des personnalités comme Álvaro Cunhal vont également être exilées en terre française. Álvaro a choisi Montreuil, Mário a choisi Paris, mais nous sommes dans ces mêmes dynamiques.

Rendre hommage à ces hommes et femmes politiques, c'est aussi rappeler que des artistes ont fait pareil. Quand on pense que la chanson "Grândola, Vila Morena", qui est celle qui a lancé la révolution au Portugal le 25 avril 1974, a été enregistrée ici, dans le 95, c'est parce que des artistes, et notamment Branco, étaient eux aussi exilés.

Voilà un premier point.

Le deuxième point, c'est de rappeler, et c'est important, merci, Laurence PATRICE, je sais que tu travailles aussi sur cette plaque, que Mário Soares va rentrer au Portugal en 1974, tout de suite après la révolution. Il va prendre le train de la Liberté. Ce train de la Liberté part de la gare d'Austerlitz, qui a été celle que beaucoup, pour ne pas dire énormément de Portugais, des centaines de milliers en vérité, ont découverte en arrivant en France. C'est leur première image de Paris, la gare d'Austerlitz. J'espère que nous pourrons rendre hommage aussi avec une plaque dans cette belle gare.

Cette venue à Paris et ensuite ce départ vers le Portugal sont une manière supplémentaire de faire le lien avec notre Capitale. Pourquoi ? S'ensuivront toute une série de retours d'exilés et un important lien avec la communauté franco-portugaise. Ce sont des centaines de milliers de personnes qui vont arriver dans les 1970. Je parlais de la gare d'Austerlitz : mes parents, Carlos et moi sommes arrivés en novembre 1971 dans cette même gare. A partir de 1974, ce sont des centaines d'associations qui vont être actives, en grande partie en faisant le lien avec cette nouvelle démocratie. Mário Soares, qui va devenir Premier ministre et ensuite Président, va être l'un des maîtres d'œuvre de ce lien.

Le troisième point, cela a été dit : il paraît difficile de ne pas faire le lien avec François Mitterrand, surtout dans une séance où il y a également un projet de délibération. Ce lien entre la France et le Portugal, et entre François Mitterrand et Mário Soares, montre beaucoup de ce qu'ont été les liens entre la France et le Portugal. Pas toujours évidents, pas toujours équilibrés, diront certains, mais à ce point conséquents.

Florian a parlé de la Légion d'honneur, mais je suis particulièrement heureux de rappeler combien la Maire de Paris, ou le Maire de Paris, Bertrand DELANOË, en ce temps-là, ont également œuvré en ce sens. La médaille de la Ville de Paris a été attribuée à Mário Soares en novembre 2013.

Permettez-moi, vous connaissez mes liens avec le Portugal, de reprendre quelques phrases qui ont été échangées en présence de Pascal CHERKI, qui était le maire du 14^e arrondissement à ce moment-là, ici à l'Hôtel de Ville, quand nous demandions, Pascal et moi, au Président Soares comment résumer les liens entre la France et le Portugal. Lui de répondre avec beaucoup de tendresse, je dois dire, et un brin de taquinerie : "Tous les grands ont besoin des plus petits pour construire leur vie, tracer leur route. La France est un très, très grand pays qui a besoin du Portugal". Petite pause, et de rajouter : "Le Portugal, qui est aussi un très grand pays". Voilà ma conclusion, Madame la Maire.

Merci encore.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Laurence PATRICE, pour vous répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Cher Hermano SANCHES RUIVO, vous étiez pris dans votre enthousiasme. Je veux aussi remercier Florian SITBON.

Nous avons tout lieu de nous réjouir de voir aboutir ce projet, engagé depuis le 50e anniversaire de la révolution des Œillets, qui avait pris un peu de retard. Nous avons déjà engagé ce projet en 2024. Il a été mené en lien étroit avec l'ambassade du Portugal, avec Mme la Maire et mon collègue Arnaud NGATCHA.

La révolution des Œillets demeure un moment majeur de l'histoire européenne contemporaine, une révolution démocratique portée par le refus de la dictature, par l'aspiration à la liberté et par une transition pacifique qui continue de faire référence. Mário Soares en fut l'un des acteurs centraux. Lui rendre hommage à Paris, là où il a vécu en exil, dans le 15e arrondissement, c'est rappeler la proximité historique, culturelle et politique qui unit nos deux pays.

Vous l'avez dit, cette séance du Conseil de Paris verra également aboutir un projet de dénomination, puisque le nom de Mário Soares sera donné à un jardin du 20e arrondissement. Ce sont deux gestes qui répondent et donnent une lisibilité d'ensemble à ce travail mémoriel.

Par ailleurs, je veux vous rassurer, cher Hermano SANCHES RUIVO : en effet, nous avons voté cette plaque, à poser gare d'Austerlitz, en hommage à tous les exilés portugais qui arrivaient en gare d'Austerlitz. Malheureusement, comme vous le savez, il y a de gros travaux dans la gare. Nous souhaitons la poser à un moment où nous pourrions faire une belle cérémonie et où elle sera visible.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame Laurence PATRICE, pour cette réponse. Nous nous réjouissons de cette plaque que nous allons apposer.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 489.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2025, DAC 489).

2025 DASCO 138 - Dénomination des écoles Yves de Daruvar, François de Labouchère et François de Menthon (16e).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 138. Il s'agit de la dénomination des écoles Yves de Daruvar, François de Labouchère et François de Menthon dans le 16e arrondissement.

M. le maire du 16e, M. REDLER pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, c'est avec fierté que je prends la parole sur ce projet de délibération qui vise à rendre hommage à trois grandes figures de notre histoire nationale : Yves de Daruvar, François de Labouchère et François de Menthon, tous trois Compagnons de la Libération.

A travers la dénomination de trois écoles publiques du 16e, notre Conseil fait bien plus qu'un acte symbolique : il affirme la place centrale du devoir de mémoire dans notre espace public, et tout particulièrement dans des lieux dédiés à l'éducation et à la transmission.

Ces trois parcours incarnent, chacun à leur manière, l'engagement absolu au service de la France. Yves de Daruvar, engagé dès 1940 dans les Forces françaises libres, combattant sur de nombreux théâtres d'opérations avant de rejoindre la Deuxième Division blindée du Général Leclerc, a illustré, par son courage et sa fidélité, l'esprit de la France libre.

François de Labouchère, pilote de chasse au sein de la Royal Air Force, disparu en mission à seulement 25 ans, incarne le sacrifice ultime consenti pour la liberté.

François de Menthon, figure majeure de la Résistance intérieure, compagnon de Jean Moulin, puis Garde des Sceaux à la Libération et procureur au procès de Nuremberg, a quant à lui œuvré à la fois pour la victoire et pour le rétablissement de l'Etat de droit.

Donner leur nom à des écoles n'a rien d'anodin. C'est inscrire ces destins exemplaires dans le quotidien des enfants, des familles et des équipes éducatives. C'est permettre aux jeunes générations de comprendre que la liberté, la justice et la démocratie reposent sur des engagements humains, parfois au prix de vies brisées.

Je tiens également à souligner que cette démarche répond aux souhaits exprimés par le conseil du 16e arrondissement, sur l'initiative de Francis SZPINER, et qu'elle s'inscrit dans une volonté partagée de faire vivre la mémoire des Compagnons de la Libération au cœur de nos quartiers.

A l'heure où notre société est confrontée à des replis, des oublis ou des simplifications de l'Histoire, ce type de projet de délibération est un acte politique fort. Il rappelle que les valeurs républicaines que nous défendons aujourd'hui ont été conquises de haute lutte et qu'il nous appartient de les transmettre avec exigence et fidélité.

Pour toutes ces raisons, nous voterons ce projet de délibération avec conviction.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à Mme Laurence PATRICE pour vous répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, Monsieur le Maire. Le 16e arrondissement a effectivement une relation désormais ancienne et très marquée avec les dénominations d'écoles rendant hommage aux Compagnons de la Libération. Ce projet de délibération s'inscrit pleinement dans cette tradition.

Nous savons aussi, et le conseil du 16e arrondissement a fait l'effort lui-même d'esquisser, par un vœu, que cette histoire gagnerait à être complétée par des figures féminines dans les écoles du 16e arrondissement. J'espère que nous y arriverons, si possible avec des femmes qui ne soient pas déjà honorées dans notre espace public, ce qui n'est hélas pas le cas du choix du 16e arrondissement actuellement. Néanmoins, chacun conviendra que ce débat ne pourra, quoi qu'il en soit, trouver une traduction concrète que sous la prochaine mandature. Prenons donc date avec sérénité.

Pour l'heure, ces dénominations ont du sens. Elles parlent de résistance, d'engagement et de transmission auprès des plus jeunes. C'est bien l'essentiel lorsqu'il s'agit d'école. Je vous invite donc, chers collègues, à voter favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame Laurence PATRICE.

Je vais mettre aux voix, à main levée, ce projet de délibération DASCO 138.

Qui est pour ?

Contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DASCO 138).

2025 DEVE 7 - Réalisation d'un jardin mémoriel en hommage aux victimes de l'esclavage dans le jardin du Trocadéro (16e).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous examinons à présent le projet de délibération DEVE 7 et l'amendement technique n° 37, qui concernent la réalisation d'un jardin mémoriel en hommage aux victimes de l'esclavage dans le jardin du Trocadéro.

Je voudrais dire ma pensée pour Jacques Martial, à qui j'avais confié la mission de porter ce jardin. Aujourd'hui, il sera avec nous dans toutes les discussions que nous allons avoir pour pouvoir avancer sur ce très beau projet que nous portons avec le Président de la République.

Nous pouvons applaudir Jacques. Je pense qu'il est là parmi nous.

Je donne la parole à Mme Samia BADAT-KARAM pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

Mme Samia BADAT-KARAM. - Merci, Madame la Maire. J'ai également une pensée pour Jacques Martial, avec qui nous avons travaillé sur ce beau projet.

Ce projet de délibération revêt effectivement une portée symbolique et historique majeure. Il concerne l'implantation, dans les jardins du Trocadéro, d'un jardin mémoriel en hommage aux victimes de l'esclavage, un projet qui a notre plein soutien.

Le choix du Trocadéro n'est ni anodin ni circonstanciel. C'est dans ces jardins qu'a été proclamée et signée, en 1948, la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. C'est également un lieu de transmission, à proximité immédiate du Musée de l'Homme, haut lieu de diffusion du savoir. Inscrire ici la mémoire de l'esclavage, c'est faire dialoguer une histoire douloureuse avec l'idéal universel des droits humains.

Ce jardin mémoriel rendra hommage aux femmes, aux hommes et aux enfants qui ont vécu l'esclavage dans les colonies françaises jusqu'à son abolition en 1848. Il donnera surtout un visage et un nom à ceux qui en ont été privés. Les 215.000 noms gravés, issus d'un travail remarquable de recherche mené sur plusieurs décennies par des associations de descendants, des historiens et des bénévoles, constituent un acte de reconnaissance important.

Je veux également saluer la forme retenue pour ce mémorial : celle d'un jardin, un espace ouvert et apaisé, qui invite à la déambulation et au recueillement. Les monolithes dédiés aux victimes sans nom rappellent, avec sobriété et force, que si des milliers d'identités ont pu être retrouvées, des millions d'êtres humains ont disparu dans l'anonymat de la traite et de l'esclavage.

Ce mémorial n'est pas un lieu de repentance permanente : il est un lieu de transmission et de rassemblement. Il s'adresse d'abord aux descendants, mais également à l'ensemble des citoyens, aux jeunes générations et aux visiteurs du monde entier.

Ce mémorial, c'est un projet que je connais très bien. En effet, j'ai eu l'honneur de siéger au sein de son comité de pilotage, sur proposition de Francis SZPINER, depuis 2022.

Par ailleurs, pour montrer notre joie d'accueillir ce mémorial, nous avons organisé cette année, le 10 mai, une commémoration de l'abolition de l'esclavage avec le maire du 16^e arrondissement, sur ce site, en présence des associations, de Serge ROMANA, d'Emmanuel GORDIEN, des scolaires, du cabinet du Ministre des Outre-mer et, évidemment, de toute notre équipe municipale.

Pour toutes ces raisons, vous l'aurez compris, notre groupe votera avec joie ce projet de délibération, car assumer l'histoire, c'est renforcer la République et que faire mémoire, c'est préparer l'avenir.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Monsieur SOREL, vous avez la parole.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Je suis, comme vous le savez, descendant d'esclaves. Je suis né en Martinique. Je ne connais pas l'histoire en détail de mes ancêtres en détail. Je ne l'ai pas trouvée dans les livres d'histoire. Je l'ai à peine trouvée dans mon nom ou dans mon arbre généalogique. Je ne l'ai pas trouvée non plus dans les registres qui restent des bateaux négriers qui ont amené mes ancêtres en Martinique.

Néanmoins, je connais l'histoire. Je connais l'histoire du commerce triangulaire. J'ai lu le "Code noir" écrit par Colbert. Je connais l'histoire des révoltes, celle qui a commencé à Haïti, par la cérémonie de Bois-Caïman, le 14 août 1791 ; celle qui s'est achevée à Matouba, sur les hauteurs de Basse-Terre, le 28 mai 1802. Je ne connais pas le vrai nom de mes ancêtres descendus du bateau, mais je connais celui de Boukman, celui de Toussaint-Louverture, celui de Delgrès.

Je ne connais pas la langue, la vraie langue de mes ancêtres, celle qu'ils ont parlée avant de parler le français. Je sais reconnaître les mots et les cris que je n'ai pas entendus : ceux prononcés lors de la cérémonie vaudoue de Bois-Caïman, et ce dernier cri du désespoir poussé par Delgrès, quand il s'adressait à l'univers entier, le 28 mai 1802, avant de mourir - de mourir libre plutôt que de vivre esclave - tué par les hommes envoyés par Napoléon.

Il y a aussi l'engagement de toutes celles et tous ceux d'aujourd'hui, qui se sont battus et qui se battent encore pour que nos ancêtres oubliés ne soient pas oubliés, pour que les noms, les mots, les vies des anciens Africains esclavagisés ne soient pas oubliés. Mme TAUBIRA, par exemple, a fait reconnaître l'esclavage comme crime contre l'humanité, Jacques Martial, qui a siégé ici, lisait et jouait si bien Aimé Césaire, s'est battu jusqu'au bout, avec d'autres, pour que ce jardin mémoriel en hommage aux victimes de l'esclavage fleurisse sous le ciel de Paris.

L'esclavage, vous le savez, c'est une gigantesque opération de mort et d'exploitation qui a vidé l'Afrique de ses forces vives. Il a rempli les plantations pour que l'Europe ait, à bas prix, du sucre et du coton. Il a fallu attendre le 27 avril 1848 pour que soit signé le décret d'abolition en France, après moult révoltes. Il a fallu attendre le 10 mai 2001 pour que l'esclavage soit reconnu crime contre l'humanité par la France. Il faudra attendre 2027, l'ouverture de ce lieu mémoriel, un jardin en hommage aux victimes de l'esclavage, pour qu'enfin, à Paris, nous ayons ce lieu de recueillement, de transmission, de mémoire, mais également de révolte.

Au cœur du mémorial, il y aura plus de 215.000 noms : des nouveaux libres, anciennement réduits en esclavage, affranchis lors de la fameuse abolition de 1848 dans les colonies françaises - Guadeloupe, Martinique, Guyane, Saint-Martin, Réunion. Ces noms seront gravés sous le ciel de Paris. Il y aura aussi cette "île de l'esclave sans nom", pour celles et ceux dont les noms se sont perdus dans la barbarie de l'esclavage.

Je sais déjà que je m'y recueillerai avec beaucoup d'émotion, comme je suis ému aujourd'hui de voter ce projet de délibération pour ce beau projet. Merci à Jacques Martial. Merci à toutes les associations et à tous les collectifs qui se sont battus et qui se battent encore. Merci à mes ancêtres, grâce auxquels je suis aujourd'hui. C'est parce qu'ils n'ont jamais renoncé à vivre libres et fiers que je vous parle aujourd'hui, moi aussi, la voix haute, la voix fière et les larmes aux yeux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur Laurent SOREL.

Je donne la parole à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD. - Madame la Maire, chers collègues, je pense qu'après les mots utilisés et les émotions transmises par Laurent SOREL, la sobriété est nécessaire.

A l'ère de la désinformation, du négationnisme, d'une désinformation galopante, d'un effacement et des manipulations historiques, rappeler les crimes de l'humanité, au cœur de Paris, est une nécessité. Ce jardin contribuera, j'en suis certain, à éduquer, expliquer, éclairer et permettre, comme l'a dit Laurent SOREL avec beaucoup d'émotion, de la manière personnelle et légitime qui est la sienne, d'être, en effet, un lieu très visité et incontournable, qui ressemble en effet à Paris.

Aujourd'hui, j'ai des pensées pour Édouard Glissant, pour Aimé Césaire, bien sûr, mais également une pensée très émue, comme collègue, comme nous toutes et tous, pour Jacques Martial. Merci pour ce grand projet qui ressemble tant à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Christophe GIRARD.

Mme Douchka MARKOVIC, pour le groupe "Les Écologistes".

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci à vous, Madame la Maire.

L'esclavage est un système de domination et d'exploitation dans lequel des individus sont privés de leur liberté, de leurs droits fondamentaux et de leur personnalité juridique, les réduisant au statut de bien ou de propriété appartenant à d'autres. Pendant plus de 400 ans, plus de 15 millions de femmes, d'enfants et d'hommes ont été victimes de la dramatique traite transatlantique.

La fin de l'esclavagisme ne fut ni un accident de l'histoire, ni un simple progrès moral spontané. Elle est le fruit de luttes politiques, de résistances acharnées et de combats menés par des femmes et des hommes mis en esclavage, ainsi que par celles et ceux qui refusèrent de considérer l'exploitation d'humains comme une normalité.

Abolir l'esclavage, c'est avant tout affirmer un principe politique fondamental : aucun être sensible ne peut être la propriété d'un autre. Pendant des siècles, l'esclavagisme a été au cœur des systèmes économiques et coloniaux. Il a enrichi des Etats, bâti des empires, structuré des rapports de domination fondés sur la violence, le racisme et la déshumanisation. Sa remise en cause a représenté une rupture radicale, une contestation directe des intérêts économiques et des hiérarchies sociales de l'époque. Pourtant, malgré toutes les oppositions, il fallait le faire.

L'abolition n'a jamais été un simple acte juridique : elle a été une lutte. Les décrets et les lois abolissant l'esclavage ont été arrachés par des révoltes, comme à Saint-Domingue ou à Haïti, et portés par des mouvements abolitionnistes. L'abolition a été possible parce que la légitimité même de l'esclavage avait été politiquement et moralement détruite. Ce combat a montré que le droit ne peut devenir un outil d'émancipation que lorsque la pression populaire, la mobilisation intellectuelle et la résistance des opprimés convergent.

Néanmoins, célébrer la fin officielle de l'esclavagisme sans interroger les héritages serait une erreur politique majeure. Les sociétés issues de l'esclavage portent encore les traces de cette violence : inégalités économiques persistantes, discriminations structurelles, mémoire blessée et rapports de domination renouvelés. L'abolition a libéré des corps, mais elle n'a pas immédiatement libéré des vies.

Parler d'hommage aux victimes de l'esclavage, c'est aussi se souvenir des abus sexuels, des chaînes, des coups, de la privation, de l'exploitation, de la souffrance de ces humains mis en esclavage. C'est se rappeler la barbarie que l'espèce humaine peut infliger - barbarie qu'à un moment, certains ont pu encourager, et même plébisciter. C'est reconnaître que les formes modernes d'exploitation sont les héritières directes de l'esclavagisme. Le combat abolitionniste n'appartient pas au passé. Il se prolonge dans les luttes pour la dignité, l'égalité et la justice.

Parler d'hommage aux victimes de l'esclavage, c'est rappeler que la liberté ne se décrète pas une fois pour toutes. La fin de l'esclavagisme est une victoire politique majeure, mais elle nous impose une responsabilité collective : celle de refuser toute organisation sociale qui tolère l'exploitation.

Ainsi, l'idée d'un jardin mémoriel au sein même de Paris est un acte important pour nous souvenir que jamais nous ne devons accepter. Plus jamais nous ne devons accepter ce type de barbarie, d'organisation et de déshumanisation.

Merci à vous.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame MARKOVIC.

Je donne la parole à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, chers collègues, pour vos mots. Ce mémorial représentera un geste juste et nécessaire. Juste, parce qu'il répond à une exigence mémorielle longtemps espérée : celle de rendre hommage, de manière visible et durable, aux victimes de l'esclavage en inscrivant leur nom, leur histoire et leur humanité dans notre paysage urbain. Nécessaire, parce qu'il s'inscrit dans une histoire républicaine qui ne peut être pleinement assumée qu'à la condition de regarder en face toutes ses parts, y compris les plus douloureuses.

Je voudrais, à mon tour, saluer le travail patient et exigeant mené ces dernières années, et avoir une pensée toute particulière pour Jacques Martial qui l'a mené. Il suivait ce projet pour la Ville de Paris avec une attention constante, une intelligence du symbole et un profond sens de la responsabilité mémorielle. Sa disparition nous oblige, et ce projet lui doit beaucoup.

Je vous remercie de voter avec moi ce beau projet de délibération.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup pour vos paroles. Je pense qu'elles sont entendues. Tim, son mari, entendra aussi ce qui vient d'être à nouveau dit dans cette salle, où la voix de Jacques continue de résonner.

Je vais mettre aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 37 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement technique n° 37 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 7 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

S'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote. ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DEVE 7).

2025 DEVE 111 - Dénomination "allée Claude Lanzmann" attribuée à l'allée centrale du square des martyrs juifs du vélodrome d'hiver (15e).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous informe que ce projet de délibération a été retiré de l'ordre du jour.

2025 DEVE 116 - Dénomination "jardin Mário Soares" attribuée au jardin situé 50, rue Pixérécourt (20e).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous avons à présent le projet de délibération DEVE 116. Il s'agit d'une dénomination "jardin Mário Soares", attribuée au jardin situé 50, rue Pixérécourt, dans le 20e.

Je donne tout d'abord la parole à M. Hamidou SAMAKÉ, pour le groupe Paris en commun.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues. Nous délibérons aujourd'hui sur l'attribution du nom de Mário Soares au jardin situé rue Pixérécourt. Cet acte, en apparence simple, porte en réalité une charge politique et symbolique très forte. En effet, Mário Soares n'est pas seulement une grande figure portugaise ; il est l'un de ces hommes dont la trajectoire éclaire notre compréhension de la démocratie, de l'Europe et du rôle que Paris joue dans l'histoire des libertés.

Mário Soares a consacré sa vie au combat contre l'autoritarisme. Il l'a fait, non pas depuis des tribunes confortables, mais en affrontant directement la répression, les intimidations, les arrestations et l'exil forcé. En défendant les prisonniers politiques, en organisant la résistance démocratique et en assumant l'exil comme un espace de lutte et de reconstruction, il a incarné cette conviction que la liberté vaut qu'on lui consacre sa vie entière.

Beaucoup a été dit sur la vie de Mário Soares par mes collègues concernant la plaque au boulevard Garibaldi, dans le 15e arrondissement. Paris fut, pour Mário Soares, un havre, mais également un tremplin. Enseignant à Vincennes, tissant des liens avec les milieux politiques et intellectuels français, Soares a trouvé, dans notre ville, le souffle et les alliances nécessaires pour préparer le renouveau démocratique de son pays. Nous honorons aujourd'hui ce lien étroit entre Paris et le combat démocratique, un lien qui traverse les décennies et fait de notre ville une capitale politique au sens noble.

Après la révolution des Œillets, Mário Soares a démontré qu'il ne suffit pas de renverser une dictature ; il faut encore construire une démocratie stable, crédible et tournée vers l'avenir. Comme Ministre des Affaires étrangères, comme Premier ministre, comme Président de la République, il a œuvré sans relâche pour ancrer le Portugal dans un projet de modernisation, de justice sociale et d'intégration européenne. Il a été l'un des artisans du rapprochement de son pays avec l'Europe communautaire, convaincu que la souveraineté ne se renforce pas dans l'isolement, mais dans la coopération, le dialogue et la solidarité.

En cela, Mário Soares nous rappelle une vérité essentielle : l'Europe n'est pas un automatisme, c'est un projet politique. Un projet qui doit être défendu, réinventé et consolidé. Il fut un Européen convaincu, non pas par

romantisme institutionnel, mais parce qu'il savait que seule une Europe politique et sociale protège les peuples, garantit la paix et ouvre des horizons de progrès.

Son héritage est plus que jamais d'actualité à une époque où les tentations nationalistes s'aiguisent, où les certitudes démocratiques s'effritent parfois, où les discours de repli gagnent du terrain. L'hommage lui sera rendu aussi dans le 20e arrondissement, territoire populaire, cosmopolite, riche de sa diversité, où tant de familles d'origine portugaise ont bâti leur vie et contribué à notre ville.

En donnant ce nom à un jardin, nous faisons dialoguer l'histoire et le présent. L'histoire d'un homme qui a représenté l'espoir pour des millions de Portugais et le présent d'un quartier où l'on sait que la démocratie se vit au quotidien, dans les solidarités de voisinage, la mixité sociale, l'accès aux espaces partagés et la culture.

Nous envoyons un message politique clair : la démocratie n'est jamais acquise définitivement. Elle exige des engagements, des courageux et des bâtisseurs. Elle exige de l'éducation, de l'ouverture, du débat et, parfois, de la résistance. Elle exige de rappeler à nos concitoyens que les libertés pour lesquelles des femmes et des hommes comme Mário Soares se sont battus peuvent être fragiles si nous n'en prenons pas soin.

En nommant ce jardin "jardin Mário Soares", nous faisons plus que célébrer une figure historique : nous créons un lieu de mémoire, un lieu de transmission, un lieu qui rappelle à chacune et chacun que la démocratie est un patrimoine vivant, qu'il nous appartient de défendre et de faire fructifier.

Je vous invite donc, avec conviction et sens de responsabilité, à voter en faveur de ce projet de délibération. C'est un geste de reconnaissance, un geste de fidélité aux valeurs républicaines et un geste de confiance dans l'avenir démocratique et européen que nous voulons construire.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous pour cette intervention.

Je donne la parole à M. Hermano SANCHES RUIVO.

M. Hermano SANCHES RUIVO, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Hamidou a déjà dit énormément. Je vais plutôt rester dans le 20e arrondissement.

D'abord, je vous remercie, Madame la Maire. Je remercie aussi Laurence PATRICE et l'ensemble des adjoints qui ont travaillé sur ce bel hommage. En cette séance, où nous avons déjà rendu hommage à Mário Soares avec cette belle plaque...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Un instant...

Pouvez-vous, s'il vous plaît...

Voilà, nous sommes en train de parler de Mário Soares.

Ah oui, vous avez d'autres sujets, c'est cela.

Oui, beaucoup de gens ne sont pas là, je le constate.

Monsieur Hermano SANCHES RUIVO, vous avez la parole.

M. Hermano SANCHES RUIVO. - Merci, Madame la Maire.

En effet, Mário mérite que tout le monde s'y attache.

Pour nous attacher un peu plus encore au 20e arrondissement, cela a été dit. Paris est une ville qui a accueilli beaucoup de ces exilés et de ces émigrés portugais. Elle a surtout, comme ville, accueilli la dynamique après, avec la démocratie de retour au Portugal. Le 20e arrondissement, nous ne le savons sans doute pas suffisamment - et merci à Éric PLIEZ et à Hamidou SAMAKÉ pour le travail qu'ils font dans ce bel arrondissement -, a énormément accueilli des associations conséquentes, des coordinations nationales d'associations franco-portugaises.

Je trouve assez fantastique que ce jardin puisse s'installer dans le 20e arrondissement. Permettez-moi d'élargir : puisque nous parlons beaucoup de Mário Soares, n'oublions pas Maria Barroso, son épouse, également un pilier conséquent, fondatrice, par ailleurs, du Parti socialiste portugais. Isabelle et João, leurs enfants, sont désormais administrateurs de cette fondation "Mário Soares et Maria Barroso". J'imagine que ce jardin sera, en outre, non loin du siège de l'association "Mémoire Vive", dont les présidents Vasco MARTINS, Silva NUÑES et Hugo de SANTOS portent tout le travail de mémoire. Vasco MARTINS fait partie de ceux qui, à la première heure, ont fui un Portugal sous la dictature. Je trouve cela merveilleux. C'est pour cette raison que je me permets d'insister beaucoup sur cette partie.

Dernier point, pour faire le lien avec la Fondation, qui a un magnifique jardin : retrouver un jardin ici, à Paris, lequel est également fourni en massifs de fleurs et en rosiers arbustifs, me paraît être des plus indiqués.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous.

C'est un grand bonheur de porter ce projet de délibération.

Je donne la parole à Laurence PATRICE pour répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, chers collègues. Je ne serai pas plus longue, puisque nous avons beaucoup évoqué la mémoire de Mário Soares. Le choix d'un jardin n'est pas anodin : c'est un lieu de quotidien, un lieu de passage et de transmission qui correspond bien à l'image d'un homme attaché à une démocratie vivante et accessible, tournée vers les citoyens.

La mémoire de la révolution des Œillets, celle du "père de la démocratie portugaise", se répond ainsi clairement au cours de cette séance, donnant une cohérence d'ensemble dont nous pouvons nous réjouir.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous.

Je mets aux voix, à main levée, ce projet de délibération DEVE 116.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DEVE 116).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'apposition d'une plaque en souvenir du rassemblement des Francs-Maçons au Carrousel du Louvre, le 29 avril 1871.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le vœu n° 49 relatif à l'apposition d'une plaque en souvenir du rassemblement des Francs-Maçons au Carrousel du Louvre, le 29 avril 1871.

Je donne la parole à M. Gauthier CARON-THIBAUT pour le groupe Paris en commun.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Madame la Maire, mes chers collègues, nous avons déjà, dans le Centre de Paris, la Terrasse des 500 délégués de la Commune, qui célèbre le lieu où son déclenchement a été décidé, le 5 septembre 1870.

Je souhaite, avec ce vœu, proposer un hommage à un autre rassemblement collectif qui illustre bien cet événement historique. Je parle du rassemblement du 29 avril 1871 des Francs-Maçons parisiens dans le Carrousel du Louvre, rassemblement suivi d'un cortège de plus de 10.000 maçons qui allèrent jusqu'à la porte Bineau, en passant par l'Hôtel de Ville, pour apporter leur soutien aux Communards réunis ici même, et ce, avant de se faire décimer par Thiers, après avoir sorti pour la première fois leur bannière dans l'espace public.

Pourquoi commémorer cette date ? Car la franc-maçonnerie était très divisée sur le soutien à la Commune, comme l'était le peuple parisien. Il aura fallu l'intransigeance sanguinaire de Thiers, face à l'expression de l'aspiration à l'égalité, pour que les maçons s'unissent contre lui, à l'image des Parisiennes et des Parisiens. Parisiennes et Parisiens, maçons et futures maçonnes, qui furent les victimes de la Semaine sanglante, trente jours plus tard.

Madame la Maire, mes chers collègues, Paris, c'est la liberté avec le souvenir de la Révolution. Paris, c'est la fraternité avec le souvenir de la Libération. Paris, c'est aussi l'égalité avec le souvenir de la Commune et l'union des Parisiennes et des Parisiens contre la tyrannie. Se souvenir du 29 avril 1871, c'est s'en rappeler pour toujours.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Mme Laurence PATRICE, pour répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, chers collègues, pour ce vœu qui nous invite à revenir sur un épisode méconnu de l'histoire de la Commune : ce rassemblement du 29 avril 1871 au Carrousel du Louvre, où des milliers de Francs-Maçons, venus d'horizons politiques parfois opposés, vous l'avez signalé, ont tenté d'ouvrir une voie de médiation au cœur d'une guerre civile déjà engagée.

Sans idéaliser cette histoire, il est important de rappeler que ce moment dit quelque chose de l'état d'esprit d'une partie de la société parisienne : le refus de l'effusion de sang, l'attachement au principe républicain et la recherche, fut-elle vouée à l'échec, d'une sortie politique à la violence. Le fait que cette tentative ait été brisée et que nombre de ses participants aient ensuite payé un lourd tribut fait partie de la mémoire de la Commune, à laquelle nous avons rendu hommage au cours de cette mandature, et particulièrement pour célébrer les 150 ans.

L'apposition d'une plaque dans le jardin du Carrousel devra être discutée avec l'Etablissement public du Musée du Louvre, qui a peut-être d'autres choses à faire pour l'instant, mais elle permettrait d'inscrire cet épisode dans l'espace public parisien, à l'endroit même où il s'est déroulé.

Pour ces raisons, je donne un avis favorable.

(Mme Léa FILOCHE, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 49 du groupe Paris en commun, avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2025, V. 301).

Rappel au règlement.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Je suis saisie d'une demande de rappel au règlement par Mme Catherine IBLED pour le groupe Union Capitale.

Sur la base de quel article, Madame ?

Mme Catherine IBLED. - Merci.

C'est sur la base de l'article n° 1 du règlement intérieur. L'Exécutif a ajouté, à l'ordre du jour, le projet de délibération DAC 495 relatif à la pose d'une plaque commémorative en hommage à François Mitterrand au 22, rue de Bièvre, dans le 5e arrondissement.

Florence BERTHOUT, la maire du 5e arrondissement, est en faveur de ce projet. En revanche, elle voulait faire savoir que ce projet de délibération n'avait pas été présenté au conseil d'arrondissement, ce qui va à l'encontre des règles de fonctionnement de notre Assemblée. Nous regrettons que cette décision ne permette pas une bonne implication des arrondissements.

Merci.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci pour ce rappel au règlement.

Je prends bonne note.

Ce sont des choses qui n'arrivent pas, mais cela peut arriver.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la dénomination d'une rue ou d'un lieu emblématique portant le nom de Lydia Braggiotti.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 50 relatif à la dénomination d'une rue ou d'un lieu emblématique portant le nom de Lydia Braggiotti.

La parole est à Mme Emmanuelle RIVIER pour le groupe "Les Écologistes", pour deux minutes maximum.

Mme Emmanuelle RIVIER. - Merci, Madame la Maire, chers collègues. Lydia Braggiotti était une femme audacieuse, courageuse et déterminée. A 14 ans, elle part vivre à la rue et adopte pour un temps le mode de vie des marginaux : prostitution et usage de drogue. Finalement, elle est diagnostiquée positive au V.I.H. et décide de le combattre à sa façon. Elle réalise un court film de prévention, salué pour ses qualités esthétiques et scientifiques, et elle participe au début d'"Act Up" et d'"AIDES" dans la logique de prévention des risques.

Dans le même esprit, Lydia Braggiotti a participé au mouvement de contestation des prostituées en décidant de, je cite, "défendre les intérêts personnels des prostituées qui sont des femmes, des mères et des citoyennes et d'améliorer leurs conditions de travail qui se sont beaucoup dégradées". Cela reste malheureusement d'actualité.

Lydia Braggiotti a ainsi été cheffe de projet d'une recherche-action réalisée avec la contribution de 200 prostituées, à partir de données sur leurs conditions de santé. C'est grâce à elle, la première fois, qu'un groupe de prostituées est associé, contre rémunération, à un travail de recherche, et ce, grâce à la circulation de huit cahiers de confidences portant le sceau de la Direction générale de la Santé et de l'Agence française de lutte contre le Sida. Parmi les propositions émergent celles d'un bus d'information et de prévention, d'accès aux droits contre le Sida. Le premier bus, un bus rouge à impériale de deux étages, arrive de Londres, financé par l'O.M.S.

Aujourd'hui, et par-delà la mort de Lydia Braggiotti, l'Association du Bus des femmes poursuit le combat dans une logique communautaire d'accès aux droits, par et pour les prostituées, dans le 20e arrondissement. C'est pourquoi je suis très émue de vous proposer la dénomination "Lydia Braggiotti, créatrice du Bus des femmes, par et pour les prostituées".

J'en profite pour saluer sa famille, qui aurait voulu être présente, et les membres du conseil d'administration ainsi que les équipes du Bus des femmes.

Je vous remercie.

(M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, remplace Mme Léa FILOCHE au fauteuil de la présidence).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Laurence PATRICE, Madame la Maire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci.

Vous l'avez dit, le parcours et l'engagement de Lydia Braggiotti forcent le respect. Son action, menée toute sa vie aux côtés des personnes les plus vulnérables - femmes en situation de prostitution, personnes vivant avec le V.I.H., personnes sans abri -, a profondément marqué le champ de la santé communautaire et de l'accès aux droits à Paris. A ce titre, il est absolument légitime que notre ville porte sa mémoire dans notre espace public.

Je souhaite néanmoins rappeler un petit point de méthode, qui n'enlève rien au fond de la démarche : il n'est pas d'usage qu'un vœu détermine par avance le libellé précis d'une plaque. Une plaque de voirie est d'abord un outil de signalétique. Son contenu mémoriel fait l'objet d'un travail spécifique mené en lien étroit avec la famille et la mairie d'arrondissement concernée. Ce dialogue est essentiel pour aboutir à un hommage juste, partagé et durable. Hormis cette réserve de méthode, l'intention portée par ce vœu est pleinement recevable. J'émetts donc un avis favorable.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 50 du groupe "Les Écologistes", avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je me réjouis, le vœu est adopté à l'unanimité. (2025, V. 302).

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'attribution du nom de Gil Taïeb à un équipement public parisien.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons les vœux n°s 51 et 51 bis relatifs à l'attribution du nom de Gil Taïeb à un équipement public parisien.

La parole est à M. le maire du 16e, Jérémie REDLER.

M. Jérémie REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, très chère Karen, c'est avec une très grande émotion que je m'exprime aujourd'hui pour rendre hommage à celui qui m'appelait "petit frère". Le 15 avril 2024, Gil Taïeb disparaissait brutalement. Sa mort soudaine a suscité une immense émotion, bien au-delà de la communauté juive, tant son engagement, sa générosité et son humanité faisaient consensus.

Dans ce moment de recueillement, Madame la Maire, Monsieur le Maire, ma chère Karen, la Maire de Paris avait pris un engagement clair : celui que Paris rende hommage à Gil Taïeb par la dénomination d'un lieu. Cet engagement n'a, à ce jour, pas encore été concrétisé. C'est pourquoi nous souhaitons aujourd'hui que Paris inscrive cet hommage dans l'espace public.

Gil Taïeb mérite d'entrer dans la mémoire collective parisienne. Ce n'est d'ailleurs pas étonnant qu'il ait choisi la voie médicale. Gil Taïeb était de ceux qui réparent, qui soignent, qui pansent les plaies, de ceux qui rassemblent et apaisent, pas de ceux qui polémiquent, qui agitent, qui attisent les fractures et les douleurs. Toute sa vie en témoigne. Nous pourrions aujourd'hui parler de plusieurs anecdotes, mais je me souviens encore de Gil Taïeb distribuant des masques lors de la crise de la Covid-19.

Né à Tunis, arrivé en France enfant, chirurgien-dentiste de formation, il a consacré plus de cinquante années à l'engagement : l'engagement contre l'antisémitisme, contre le racisme et contre toutes les formes de haine. Humaniste ardent, il portait la République au cœur, dans ce qu'elle a de plus exigeant et de plus universel. Dirigeant du Consistoire, du Fonds social juif unifié, du C.R.I.F., président de l'Appel national pour la Tzedaka, artisan du dialogue interreligieux, il n'a jamais dissocié la lutte contre la haine de l'attention portée aux plus fragiles.

Gil Taïeb, c'était aussi un enfant du 11e arrondissement, un amoureux de Paris et de sa vitalité populaire. Avec le festival "On s'bouge", il a fait entrer les arts de la rue au cœur de la Capitale, convaincu que la culture devait être un lieu de rencontre, de partage et de fraternité. Jusqu'au dernier mois de sa vie, malgré la maladie, il était encore présent chaque semaine pour défendre la dignité humaine et demander la libération des otages.

Donner aujourd'hui son nom à un lieu parisien, ce n'est pas seulement honorer un parcours exemplaire, c'est adresser un message clair : Paris n'oublie pas celles et ceux qui ont servi la République avec discrétion, courage et

fidélité à ses valeurs. Nous souhaitons que cet engagement soit tenu et que cette dénomination soit soumise au vote de notre Conseil.

Je vous en remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire, pour ce beau et émouvant discours.

Je donne la parole à Mme la Maire, Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Monsieur le Maire du 16^e arrondissement. Mes chers collègues, chère Karen TAÏEB, l'Exécutif a souhaité présenter ce vœu, un vœu bis, pour une raison simple : nous partageons pleinement l'intention portée par le vœu du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !". Il nous a paru juste que notre Assemblée prenne collectivement l'initiative et la responsabilité, d'autant plus que la Maire de Paris s'était déjà engagée oralement à saluer la mémoire de Gil Taïeb. En effet, cet hommage dépasse les clivages et relève d'un engagement républicain.

La disparition de Gil Taïeb, en avril 2024, a profondément marqué cet hémicycle. Nous avons toutes et tous partagé la peine de notre collègue, Karen TAÏEB, chère Karen. Je veux rappeler ici, avec sincérité, que le Conseil de Paris lui renouvelle tout son soutien et son amitié.

Gil Taïeb, vous le savez - et cela a été rappelé par M. le maire - a consacré sa vie entière au combat contre l'antisémitisme et au service des valeurs républicaines. Cet engagement s'est traduit par les responsabilités nationales qu'il a exercées, par le rôle qu'il a joué dans la lutte contre les discours de haine, mais également à travers des initiatives ancrées dans la vie parisienne.

Il a également mené beaucoup d'initiatives de solidarité, que Karen perpétue désormais. Je pense notamment à son activité culturelle dans notre ville, dans le 11^e arrondissement, où il a fondé le festival "On s'bouge". Ce projet, profondément culturel, mais également citoyen, et c'est très important, illustre bien ce qu'était son engagement : créer du lien et faire vivre la République dans les quartiers, par la culture, par la rencontre, par la présence. Un travail a déjà été engagé dans cet arrondissement, avec des échanges ouverts, pour réfléchir aux formes que pourrait prendre un hommage durable.

Par ce vœu, l'Exécutif propose donc que la Ville de Paris rende hommage à Gil Taïeb par la dénomination d'un lieu parisien, en concertation avec sa famille. Je vous invite, mes chers collègues, à vous rassembler autour de cet hommage partagé.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

En réponse au vœu n° 51 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", l'Exécutif a déposé le vœu n° 51 bis.

Le groupe accepte-t-il de retirer son vœu au profit de l'Exécutif, Monsieur le Maire ?

M. Jérémy REDLER, maire du 16^e arrondissement. - Oui.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu référencé n° 51 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2025, V. 303).

Nous disons, encore une fois, toute notre affection à Karen dans ce moment symbolique et très émouvant.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'hommage à Noor Inayat Khan, résistante et héroïne de la Seconde Guerre mondiale.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 52 relatif à l'hommage à Noor Inayat Khan, résistante héroïne de la Seconde Guerre mondiale.

La parole est à M. Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je m'associe pleinement à l'intervention de mon collègue Jérémy REDLER sur le vœu pour Gil Taïeb.

Notre groupe souhaite, à travers ce vœu n° 52, rendre hommage à une femme d'exception, Noor Inayat Khan, dont le courage et la détermination ont marqué l'histoire de la Seconde Guerre mondiale.

Née le 1er janvier 1914 à Moscou et élevée entre Londres et Suresnes, Noor grandit dans un univers intellectuel et artistique baigné par la musique et la philosophie. Très jeune, elle manifeste une sensibilité et une force intérieure rares qui l'amèneront, plus tard, à un engagement héroïque en faveur de la liberté.

Lorsque l'Europe est envahie par les armées allemandes, Noor choisit de s'engager, mais, fidèle à son héritage de non-violence, elle refuse de prendre les armes. Son rôle, au sein du service secret britannique, est celui d'opératrice radio, un métier dangereux où l'espérance de vie moyenne est de seulement quelques semaines. Pourtant, elle parvient à maintenir clandestinement les liaisons entre les résistants parisiens et Londres, malgré le danger permanent et les pressions de la Gestapo.

Arrêtée à Paris en octobre 1943, elle est soumise à l'interrogatoire et à la torture, mais garde le silence et protège ses camarades. Déportée à Dachau, elle est exécutée le 13 septembre 1944, à seulement 30 ans. Son dernier mot, rapporté par sa famille, fut : "Liberté". Pour son héroïsme, elle a été décorée, à titre posthume, de la Croix George Cross par le Royaume-Uni et de la Croix de Guerre 1939-1945 par la France.

C'est pourquoi nous déposons ce vœu aujourd'hui. Il s'agit, pour la Ville de Paris, de perpétuer sa mémoire, de transmettre son exemple et d'inscrire son nom sur un équipement public, afin que tous les Parisiens et, au-delà tous, ceux qui visitent notre Capitale, puissent se souvenir de son courage et de son engagement.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Pour vous répondre, la parole est à Mme la Maire, Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, cher collègue, pour ce vœu. Vous nous donnez l'occasion de mettre en lumière une figure de la Résistance à la fois méconnue et passionnante. Cet apport est précieux pour notre mémoire collective. Noor Inayat Khan n'est pas seulement une héroïne de la Seconde Guerre mondiale. Son parcours, singulier et exigeant, dit quelque chose de la diversité des engagements qui ont fait la Résistance.

Vous l'avez dit, Paris occupe une place centrale dans sa vie. C'est ici qu'elle s'est formée, qu'elle a vécu, et c'est aussi ici qu'elle a choisi de rester pendant l'Occupation, prenant tous les risques pour assurer des liaisons essentielles entre la Résistance et Londres. Son courage, sa détermination et son refus de renoncer, jusqu'à la déportation et la mort à Dachau, forcent le respect.

Rendre hommage à Noor Inayat Khan dans notre espace public, par une plaque ou une dénomination, nous permettra d'enrichir le récit que Paris transmet de la Résistance : un récit ouvert, pluriel, profondément attaché aux valeurs de la liberté et de courage, et qui salue aussi la mémoire des femmes engagées. J'y suis donc totalement favorable.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 52 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2025, V. 304).

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'hommage à Xavier Emmanuelli, fondateur du Samu social de Paris.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 53 relatif à l'hommage à Xavier Emmanuelli, fondateur du Samu social de Paris.

La parole est à Mme Véronique BUCAILLE.

Mme Véronique BUCAILLE. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Xavier Emmanuelli a marqué l'histoire de notre ville en tant que médecin anesthésiste-réanimateur, profondément engagé dans les causes humanitaires et sociales. Dès 1971, il cofonde "Médecins sans frontières", organisation mondialement reconnue qui recevra le prix Nobel de la paix pour son action humanitaire. Vingt ans plus tard, en 1993, il crée le Samu social de Paris, dispositif d'urgence pour les personnes sans abri, leur offrant hébergement, soins et accompagnement social. Ce service continue, chaque jour, de sauver des vies. Plusieurs structures qu'il a initiées accueillent encore aujourd'hui des femmes isolées, leur proposant halte de nuit, hébergement ou accueil de jour.

Xavier Emmanuelli s'engage également à l'échelle nationale comme Secrétaire d'Etat à l'Action humanitaire d'urgence, de 1995 à 1997, sous Jacques Chirac, puis préside le Haut-Comité pour le logement des personnes

défavorisées jusqu'en 2015. En 1998, il fonde le Samu social international, diffusant ses méthodes d'urgence sociale dans le monde entier.

Son engagement s'étendait même aux plus marginalisés, comme les personnes détenues, lorsqu'il fut médecin-chef à Fleury-Mérogis. Il a incarné un humanisme concret, un humanisme en actes, appliquant les méthodes de l'urgence médicale aux problèmes sociaux et formant plusieurs générations d'acteurs de la solidarité et de professionnels du secteur social.

Son exemple nous rappelle que la solidarité est une valeur transpartisane qui ne saurait être l'apanage d'aucune couleur politique. La Ville de Paris a la responsabilité de perpétuer la mémoire de ceux qui ont marqué notre engagement collectif en faveur des plus vulnérables. C'est pourquoi nous proposons qu'un équipement social ou une structure d'accueil pour les personnes en situation de précarité porte le nom de Xavier Emmanuelli, afin d'honorer durablement son œuvre et son engagement.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, chère collègue. Ce vœu touche à une figure qui dépasse largement les appartenances politiques. Xavier Emmanuelli a profondément marqué Paris en y inventant une réponse nouvelle à l'urgence sociale, avec la création, vous l'avez rappelé, du Samu social, cofondé avec notre ancienne collègue, Dominique VERSINI. C'est une innovation majeure, née ici, qui a depuis essaimé bien au-delà de notre ville.

Son engagement, à la fois médical, social et profondément humain, a changé durablement notre manière de regarder et d'accompagner les personnes en grande précarité. Il a su appliquer les méthodes de l'urgence médicale à des situations d'exclusion que, trop longtemps, l'on ne voulait pas voir.

Donner son nom à un équipement ou à une structure dédiée à l'aide aux plus vulnérables a une évidence particulière. Ce sera un hommage cohérent, lisible et fidèle à ce qu'a été son œuvre. Pour ces raisons, j'apporte un avis favorable à ce vœu.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Une explication de vote de M. le maire du 20^e arrondissement, Éric PLIEZ.

M. Éric PLIEZ, maire du 20^e arrondissement. - Merci.

Pour avoir moi-même présidé le Samu social après Xavier Emmanuelli, je sais ce que les sans-domicile lui doivent. Il avait la volonté de sortir des accueils indignes proposés aux sans-abri, ramassés par ce que l'on appelait les "bleus", conduits brutalement au dépôt de Nanterre.

Le Samu social et Xavier Emmanuelli ont su réinventer et développer le "aller vers" les personnes, pour une prise en charge digne des sans-abris. Il ne regardait ni l'origine des gens, ni ce qui les avait conduits à la rue, il agissait. C'est pourquoi je voterai pour ce vœu.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu référencé n° 53 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2025, V. 305).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à un hommage public parisien à Biyouna, artiste algérienne emblématique.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 54 relatif à un hommage public parisien à Biyouna, artiste algérienne emblématique.

La parole est à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - C'est avec une profonde émotion que nous rendons hommage aujourd'hui à Biyouna, de son vrai nom Baya Bouzar, née en 1952 à Belouizdad en Algérie, et décédée le 25 novembre 2025, à Alger, à l'âge de 73 ans. Sa disparition a bouleversé l'Algérie comme la France. Biyouna a été une icône de la culture algérienne et francophone, une femme libre, intrépide et rebelle. Elle a marqué des générations par sa voix rauque, son rire inoubliable et une présence scénique hors du commun.

Son parcours personnel fut marqué très tôt par la violence et les interdits. Après la mort de leur père, son frère aîné, devenu chef de famille, maltraitait ses sœurs pour les empêcher de danser et de jouer. Le refus de la liberté et de l'amour conduira même au drame, avec la disparition tragique de sa sœur Louisa.

Malgré tout, Biyouna n'a jamais renoncé. Elle a choisi de rester en Algérie durant la décennie noire des années 1990, alors que le pays était ravagé par la violence. Elle a fait preuve d'un courage et d'un attachement indéfectible à sa terre.

Artiste complète, elle s'est illustrée comme chanteuse, actrice, danseuse et comique. Des mariages algérois à l'orchestre de Fadhéla Dziria, du feuilleton culte "Alaric" au cinéma avec "Viva l'Algérie", "Le Harem de Mme Haussmann" ou "Paloma", elle a imposé un style unique. Sur scène, son "one man show", Biyouna, a confirmé son immense talent et sa proximité avec le public.

Biyouna n'a jamais renié ses racines populaires. Elle a défié les normes, rapproché la culture de tous et incarné l'art comme une force de liberté et de résistance. Honorée par la Ville de Paris et faite Chevalière de l'Ordre des Arts et des Lettres, elle laisse un héritage immense.

Nous proposons aujourd'hui que la Ville lui rende hommage dans l'espace public afin de célébrer sa vie, son œuvre et la femme exceptionnelle qu'elle a été.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Pour vous répondre, la parole est à Mme la maire, Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Madame la Présidente. Ce vœu nous permet de saluer une artiste dont la disparition a profondément ému bien au-delà de l'Algérie. Biyouna a occupé une place singulière, vous l'avez rappelé : une figure populaire, libre, indocile, dont le parcours artistique a accompagné plusieurs générations et a traversé à la fois le théâtre, le cinéma, la musique et la scène.

Elle a toujours revendiqué une parole franche, un rapport direct au public et une identité assumée, refusant les assignations comme l'exil. Son œuvre, marquée par l'humour autant que par la gravité, a porté une voix féminine forte et profondément contemporaine.

Paris a compté dans son parcours, et d'ailleurs, vous l'avez rappelé, notre ville l'avait distinguée. Lui rendre hommage aujourd'hui, un hommage dans l'espace public, c'est prolonger ce lien et inscrire à Paris la mémoire d'une grande figure culturelle algérienne, symbole de liberté et de créativité. Pour ces raisons, j'émetts bien sûr un avis favorable à ce vœu.

Je vous en remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu référencé n° 54 du groupe Communiste et Citoyen, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2025, V. 306).

Vœu déposé par le groupe Pour Paris relatif à la restauration du monument aux morts en forme de stupa dans le Jardin d'agronomie tropicale en hommage aux soldats cambodgiens et laotiens morts pour la France.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 55 relatif à la restauration du monument aux morts en forme de stupa, dans le Jardin d'agronomie tropicale, en hommage aux soldats cambodgiens et laotiens morts pour la France.

La parole est à Mme Catherine IBLED.

Mme Catherine IBLED. - Merci, Monsieur le Maire. Je prends la parole pour ce vœu de Pierre-Yves BOURNAZEL.

Au sein du Jardin d'agronomie tropicale, situé dans le bois de Vincennes, se trouve un lieu de mémoire trop souvent ignoré : un monument aux morts en forme de stupa, édifié en 1927 en hommage aux soldats cambodgiens et laotiens morts pour la France.

Ce monument approche de son centenaire et il est aujourd'hui dans un état de dégradation alarmant. La structure interne est visible. Les fissures se multiplient et rendent l'ensemble particulièrement détérioré. Ce n'est pas un simple problème patrimonial, c'est un sujet de mémoire nationale.

Des combattants venus d'Asie, comme ceux venus d'Afrique, d'Amérique, de Madagascar ou d'ailleurs, ont versé leur sang pour la France. Beaucoup sont morts loin de leur terre, sans reconnaissance suffisante. L'abandon progressif de ce monument n'est pas digne du sacrifice consenti par ces soldats pour la liberté de notre Nation.

Dans la perspective des prochaines commémorations du 11 novembre, il est de notre responsabilité d'assurer la transmission de cette histoire, d'autant plus que de nombreuses associations, familles, diasporas et anciens combattants souhaitent prendre part à la restauration de ce monument. Cet élan doit être entendu et soutenu.

Nous demandons alors à la Ville de Paris de lancer immédiatement une expertise technique pour démarrer les travaux indispensables, d'ouvrir une concertation avec les associations mémorielles et les représentations diplomatiques concernées, et de faire en sorte que la restauration soit achevée en 2027, pour le centenaire du monument, accompagnée d'une cérémonie officielle rendant hommage à tous ces soldats.

Restaurer ce monument, ce n'est pas regarder le passé, c'est honorer la France telle qu'elle s'est construite et telle qu'elle doit se souvenir, mais également honorer l'ensemble des soldats morts pour la France dans toute leur diversité.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, chère collègue. L'Exécutif a souhaité déposer un vœu bis, afin de rappeler un point essentiel : la Ville assure la gestion du Jardin d'agronomie tropicale René Dumont - je crois qu'il s'agit du premier écologiste honoré par la Ville de Paris -, depuis plus de 20 ans. Il s'agit d'un site majeur où, de manière continue, a été conduit un travail attentif de restauration, de valorisation et de transmission. Ce jardin est donc un lieu singulier, à la fois environnemental, scientifique, patrimonial et mémoriel. Il porte une histoire complexe, marquée par l'héritage colonial, mais également par la mémoire des soldats venus d'Afrique, d'Asie et des Outre-mer, morts pour la France.

C'est précisément pour cela que nous y travaillons avec méthode, exigence et vigilance. Depuis plusieurs années, des restaurations importantes ont déjà été engagées. D'autres sont programmées, notamment autour du temple indochinois et de l'esplanade du Dinh. Le site s'inscrit aussi dans une dynamique nouvelle, associant enseignement supérieur, recherche, agriculture urbaine et ouverture au public - nous y sommes souvent allés avec Marie-Christine LEMARDELEY et Audrey PULVAR notamment.

S'agissant des monuments commémoratifs, et en particulier du stupa dédié aux combattants cambodgiens et laotiens morts pour la France, la Ville a pleinement conscience de l'enjeu symbolique à l'approche de son centenaire. La Direction des Affaires culturelles conduira une expertise technique préalable. Un dialogue étroit sera engagé avec les associations mémorielles et les représentants des communautés concernées.

Ce vœu vise donc à formaliser cette vigilance, à poursuivre l'expertise, à inscrire les restaurations dans le calendrier déjà prévu et à faire de ces travaux un moment de mémoire partagée, notamment dans le cadre des commémorations du 11 novembre.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

En réponse au vœu n° 55 du groupe Pour Paris, l'Exécutif a déposé le vœu n° 55 bis.

Acceptez-vous de retirer votre vœu ?

Mme Catherine IBLED. - Je remercie l'Exécutif.

Il faudrait un calendrier plus précis, néanmoins, nous retirons notre vœu, car cela correspond à la demande.

Merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 55 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu référencé n° 55 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2025, V. 307).

2025 DAC 107 - Subventions de fonctionnement et d'équipement (15.295.751,69 euros), convention et avenant à convention d'investissement, avec l'établissement public "Cité de la musique - Philharmonie de Paris" (19e).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons désormais le projet de délibération DAC 107 : subventions de fonctionnement et d'équipement de 15.295.751,69 euros, pour être précis, et convention et avenant à la convention d'investissement avec l'établissement public "Cité de la musique - Philharmonie de Paris", dans le 19e arrondissement.

La parole est à Mme Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Au moment où nous sommes amenés à nous prononcer pour une subvention à la Cité de la Musique et la Philharmonie de Paris, je souhaite d'abord saluer le travail effectué par cet établissement public qui, depuis sa création, est devenu un haut lieu culturel parisien. En assurant la diversité d'une offre musicale de qualité, avec un projet pédagogique qui a trouvé, lui aussi, son public, nous nous devons d'être au rendez-vous concernant son fonctionnement. Ce projet de délibération y contribuera.

Je voudrais aussi rappeler que l'Etat en est un grand contributeur en tant que premier partenaire institutionnel, contribuant ainsi à l'excellence artistique, à l'ouverture au plus grand nombre et à la stabilité d'un équipement culturel majeur. Néanmoins, la Philharmonie de Paris n'est pas le seul établissement à bénéficier du soutien du Ministère de la Culture. Bien souvent, ici, j'entends sur ces différents bancs des interventions qui critiquent l'action de Rachida DATI comme Ministre de la Culture.

D'autres structures culturelles parisiennes bénéficient de financements importants : le Musée d'Orsay, le Centre Pompidou, la Bibliothèque nationale de France, l'Opéra de Paris et le Louvre.

Oui, Madame.

J'ai en mémoire vos critiques incessantes sur les bancs de cette majorité municipale.

Je vous appelle, Madame, à un peu d'humilité.

Voyez-vous, vous pouvez être en responsabilité et ne pas avoir le pouvoir de tout faire.

J'ai en mémoire ce qui est arrivé au Musée d'Art moderne de la Ville de Paris ou au Musée Cognacq-Jay de la Ville de Paris. J'ai déjà eu l'occasion de le dire ici : à aucun moment, nous n'avons dit : "C'est Mme HIDALGO la responsable". S'il vous plaît, un peu de décence, quand vous êtes tout le temps en train de personnaliser un dossier. Vous ne pouvez pas vous en empêcher. Je me permets de rappeler ce que l'Etat fait, a toujours fait, et continuera de faire, quels que soient, je l'espère, les prochains gouvernements.

Concernant son budget, il faut aussi regarder le budget du Ministère avec attention, sérieux et lucidité. Si j'en parle ainsi, c'est que j'ai été rapporteure du budget du Ministère de la Culture alors que j'étais députée. Dans un contexte national contraint qui n'aura échappé à personne, ce budget traduit néanmoins un choix clair : celui de ne pas sacrifier la culture qui, je le rappelle, dans cette mission, bénéficie d'un budget de 3,5 milliards d'euros.

Soyez rassurés : pour la Philharmonie de Paris, comme pour d'autres sites culturels parisiens, l'Etat est bien présent. A travers cette action commune, dont nous pouvons aussi ici nous féliciter, quand les choses se font de manière intelligente et complémentaire, faisons en sorte que la culture reste une politique publique à part entière, essentielle à la cohésion de notre société et à la vitalité démocratique.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Béatrice LECOUTURIER, pour cinq minutes maximum.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce nouveau projet de délibération est l'occasion de renouveler, une fois encore, notre confiance à la Philharmonie de Paris, notre confiance au travail exceptionnel d'ouverture de la musique classique, longtemps considérée comme élitiste, à d'autres publics : plus jeunes, venus d'horizons différents, avec des attentes différentes.

L'ouverture à de nouvelles musiques ; l'ouverture au handicap et à la différence ; l'ouverture à des enfants venus de quartiers défavorisés qui n'ont jamais eu accès à la musique ni à la culture ; l'ouverture à la jeunesse avec des concerts à partir de 9 euros ; l'ouverture à d'autres cultures musicales ; l'ouverture à des femmes chefs d'orchestre ; l'ouverture visant à marier l'art, le sport et la musique au travers d'expositions exceptionnelles.

Bref, vous l'aurez compris : la Philharmonie de Paris, c'est un grand souffle d'ouverture et de respect qui souffle sur le monde de la culture depuis dix ans maintenant. Christophe GIRARD me rappelait que nous avons fêté les dix ans de la Philharmonie et qu'il était dans le jury. Merci, Christophe. Tout cela a été porté par un esprit d'exigence omniprésent dans chaque projet.

J'aimerais aussi rappeler toute notre confiance à la Philharmonie de Paris, au nom des élus du groupe MoDem et Indépendants, suite aux événements très graves du 6 novembre dernier. Le jeudi 6 novembre, aux alentours de 20 heures 30, un concert de l'Orchestre philharmonique d'Israël, conduit par le chef d'orchestre Lahav SHANI, a été fortement perturbé par des manifestants propalestiniens qui se sont introduits dans la grande salle Pierre-Boulez en dépit d'un important dispositif de sécurité. Ces activistes ont interrompu la représentation à plusieurs reprises en allumant des fumigènes, mettant en danger la sécurité des spectateurs et des musiciens, et provoquant un grand désordre durant le concert.

Cet événement a profondément choqué les spectateurs, les musiciens, les équipes de la Philharmonie et nous tous, qui sommes attachés à la liberté artistique dans tous les lieux culturels. La musique et la culture ont été attaquées ce soir-là, mais n'ont cédé ni à la violence ni à la haine. Il nous revient à nous tous, élus de la République, de condamner ces actes intolérables dans les salles de spectacle, qui doivent rester des sanctuaires de paix, de respect et de tolérance.

Je terminerai mon propos en apportant tout le soutien de notre groupe à Olivier MANTEI, directeur général de la Philharmonie de Paris, ainsi qu'à toutes ses équipes, pour qu'il continue sans relâche le travail exceptionnel et ambitieux qu'il réalise pour le rayonnement de la culture à Paris, en France et dans le monde entier.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Alice COFFIN.

Mme Alice COFFIN. - Merci, Monsieur le Maire. Je me suis inscrite, car je craignais précisément que soient évoqués les événements de la Philharmonie. J'aimerais simplement pouvoir, si cela était nécessaire, rétablir certains faits.

D'abord, l'activisme : je l'ai souvent pratiqué, notamment avec "La Barbe", lorsque nous envahissions des salles comblées d'hommes. L'activisme, c'est un droit en démocratie. C'est lorsque l'on considère avoir utilisé tous les moyens possibles pour demander à un Etat, en l'occurrence à l'Etat français, de cesser son aide dans la fourniture d'armes à Israël, que l'on vient agir de manière activiste.

Vous pouvez ne pas être d'accord avec les revendications de ce groupe d'activistes. Il n'en demeure pas moins que c'est une pratique devant être admise en démocratie. Nous avons eu d'autres exemples assez récents d'interruption de spectacle pour des causes justes.

J'ajoute, puisque vous avez pointé la violence, que nous avons des récits très précis. Il y a d'ailleurs des plaintes déposées. Nous avons des récits très précis de violence contre les personnes ayant interrompu ce spectacle. Cela a été noté par des observatrices extérieures : des cris disant "achevez-le, achevez-le, achevez-le", et de nombreux coups, avec des témoignages de ces activistes sur la façon dont ils avaient été reçus. Encore une fois, vous pouvez en discuter, mais leur revendication doit plus que s'entendre dans l'espace public.

Merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Alice.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, chers collègues. Ce projet de délibération vise à apporter notre soutien annuel à la Philharmonie de Paris, un établissement exceptionnel, cela a été dit. Je suis en désaccord avec vous, Madame LECOUTURIER, ce n'est pas la première fois : les publics éloignés de la culture n'existent pas.

Cela n'est pas que sociologique. Certains enfants n'écoutent pas de musique classique dans leur foyer. Cela ne veut pas dire qu'ils ne sont pas en contact avec la musique, comme vous avez pu le dire. Je suis obligée de réagir, depuis le temps que nous expliquons qu'il est sensé de dire que la culture est aussi faite de cultures au pluriel et qu'il n'y a pas de hiérarchie à établir. De la même manière qu'il est bon que la Philharmonie travaille à la diffusion de la musique classique, le partage d'autres formes de culture est tout aussi précieux. Il me fallait vous signaler ce point dans votre discours.

Cela n'enlève rien aux qualités de la Philharmonie, établissement de diffusion et de pratiques culturelles particulièrement innovant et rayonnant.

Madame KUSTER, le problème, ce n'est pas qu'il reste de l'argent pour la culture, c'est que cela ne fait que baisser. Nous avons eu confirmation des orientations pour le projet de loi de finances 2026 : -7 % pour la culture. Cela a été dit tout à l'heure en ouverture de la 2e Commission. Vous pouvez chercher, c'est assez inédit dans les dernières années, à un moment où le service public de la culture est d'autant plus nécessaire que tout coûte plus cher.

Le service public est là pour couvrir toutes les activités qui ne sont pas rentables, notamment l'éducation artistique et culturelle. C'est précisément ce que vise Mme DATI dans ses budgets, année après année. Vous ne

nous enlèverez pas de l'idée que c'est non seulement une très mauvaise nouvelle, mais même une catastrophe annoncée. D'ailleurs, la Région, venons-nous d'apprendre, fait de même : -6 %, si j'ai bien lu.

Pour ce qui est du 6 novembre, je vous rejoins, chère Alice COFFIN, l'activisme est tout à fait de droit. Le problème, c'est que l'activisme s'est déroulé dans une salle de spectacle, ce qui a pu s'apparenter à une mise en danger des spectateurs. Pour ce qui est de l'orchestre faisant l'objet des interventions, Lahav SHANI, le chef d'orchestre, et les musiciennes et musiciens, lorsqu'ils s'étaient exprimés, l'avaient fait dans un seul sens : celui de l'appel à la paix.

Que l'on revendique le soutien aux Palestiniens : je crois qu'ici, nous sommes tous d'accord pour dire que les difficultés sont multiples. Oui, il faut soutenir le peuple palestinien et dénoncer ce qui s'est passé le 7 octobre. Les engagements de la Maire de Paris en ce sens sont d'ailleurs nombreux, encore récemment par la voie culturelle.

Le problème ici, c'est que cela s'adressait à des personnes n'étant porteuses ni d'un message en direction de l'un, ni contre les autres. Ce faisant, c'est l'établissement culturel qui a été pris en étau. C'est ce qui fait que nous avons apporté notre soutien à la Philharmonie de Paris, tout en revenant sur le sujet pas plus tard qu'il y a deux jours : François DAGNAUD était présent au C.A. de la Philharmonie et a pu en discuter, notamment sur le déroulé du concert, sur le fait qu'a été joué l'hymne israélien, "et cætera". Forte de tout cela, je vous invite à voter cette subvention en direction de la Philharmonie.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 107.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAC 107).

2025 DAC 108 - Protocole transactionnel avec "La Gaîté lyrique S.A.S.", titulaire du contrat de concession de services portant sur la gestion et l'exploitation de l'établissement culturel "La Gaîté lyrique".

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 108 : protocole transactionnel avec "La Gaîté lyrique S.A.S.", titulaire du contrat de concession de services portant sur la gestion et l'exploitation de l'établissement culturel "La Gaîté lyrique".

La parole est à Mme Corine FAUGERON.

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Monsieur le Maire.

En 2023, la Gaîté lyrique ouvre à nouveau ses portes avec une nouvelle équipe et un nouveau projet, celui de la Fabrique de l'époque, qui se décline en trois axes : être un lieu du quotidien ouvert à toutes et tous ; être un lieu de création et de diffusion artistiques, en particulier musical ; accompagner, dans le développement de leurs projets, les acteurs culturels, économiques, scientifiques ou du champ social.

Quatre associations, "Arty Farty", "Makesense", "Singa Global" et la société "Arte France Développement", se sont fédérées pour la réalisation du projet. Tout doit commencer en janvier 2023. Or, le bâtiment subit immédiatement une fermeture administrative due aux manquements et aux irrégularités hérités de la gestion du précédent concessionnaire. L'établissement est fermé à peine ouvert, et jusqu'en mai, c'est la fermeture. Un premier avenant accorde une indemnité à la Gaîté lyrique, Fabrique de l'époque, pour compenser le manque à gagner durant ces quatre mois. Finalement, le bilan 2023-2024 est très positif à tous les niveaux. C'est un succès : 155.000 personnes ont été accueillies à la Gaîté pour des spectacles, des festivals et des ateliers.

L'histoire de la Gaîté lyrique n'est pas un long fleuve tranquille. Le 10 décembre 2024, à l'occasion d'un événement organisé par la Croix-Rouge, le lieu est investi par des jeunes, mineurs ou jeunes adultes, à la recherche d'un toit, il fait froid. Durant 90 jours, les lieux sont occupés. Ce sont les équipes des quatre associations porteuses de la Fabrique de l'époque qui ont assuré la gestion, la sécurité et la propreté du bâtiment et des personnes qui l'occupent.

En mars 2025, les occupants sont expulsés. Après deux mois de vérification de l'état du bâtiment, l'activité de la Gaîté lyrique a pu reprendre, car aucuns travaux n'étaient nécessaires. Cette interruption, subie par les équipes de la Fabrique de l'époque, a néanmoins asséché leurs finances, malgré l'avance consentie par la Ville.

Chacun a fait ses comptes. D'un côté, la Direction des Affaires culturelles, de l'autre, la direction de la Gaîté lyrique. Chacun a fait des concessions et un consensus a été trouvé. Aujourd'hui, à la veille de Noël, je suis heureuse de vous demander de donner votre accord à ce protocole transactionnel qui accorde une subvention de 440.000 euros à la Gaîté lyrique et lui permet ainsi de reprendre le chemin du succès.

Cependant, je n'oublie pas les 300 personnes qui en ont été expulsées et qui vivent encore malheureusement dans la rue. Ce sera un autre chantier, dont j'espère que la Ville va se saisir rapidement, pour aboutir, ici aussi, à un dénouement heureux.

Je transmets les remerciements de la Gaîté lyrique à la Direction des Affaires culturelles.

Merci à vous tous de voter ce projet de délibération.

Longue vie à la Gaîté lyrique et à la Fabrique de l'époque.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - La parole est à Mme la présidente, Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, si je prends la parole aujourd'hui, c'est pour revenir sur cette crise exceptionnelle qu'a traversée la Gaîté lyrique et pour dire clairement où se trouvent les responsabilités.

Pendant près de trois mois, du 10 décembre au 18 mars, la Gaîté lyrique a été occupée par plusieurs collectifs militants qui ont choisi ce lieu pour offrir un abri à plus de 400 mineurs isolés étrangers livrés à la rue. Je répète : 400 mineurs dans la rue à Paris. Pourquoi ? Parce que l'Etat, qui en est légalement responsable, n'a pas assuré sa mission de protection.

La situation humanitaire était intenable. Or, c'est la Gaîté lyrique, un lieu culturel - pas un centre d'hébergement -, qui a dû combler ce vide. Je tiens à le rappeler : ce sont les salariés, les agents et les équipes de la Gaîté lyrique qui ont, en lieu et place des autorités compétentes, assumé cette responsabilité. Ils l'ont fait par devoir humain, pas parce que cela relevait de leur mission. Ils l'ont fait pour éviter que ces centaines de jeunes dorment dehors et pour laisser le temps à la Ville de négocier avec un Etat qui n'avait visiblement aucune intention de prendre ses responsabilités.

L'expulsion, décidée par le Préfet, Laurent NUÑEZ, n'a d'ailleurs rien réglé, ni pour les jeunes ni pour l'établissement, qui a été plongé dans une crise financière. C'est cette fermeture forcée de plus de cinq mois qui a entraîné des pertes d'exploitation considérables.

Depuis juin 2025, la Gaîté lyrique se relève grâce à un formidable élan de solidarité, aux partenaires privés, aux acteurs publics et, surtout, grâce à la Ville de Paris qui, elle, n'a jamais déserté. C'est cette mobilisation qui a permis de rééquilibrer son modèle économique et qui permet aujourd'hui d'annoncer la réouverture complète au public le 13 janvier 2026.

Soyons très clairs : ce succès, c'est grâce à l'action de la Ville, exclusivement à elle - pas à l'Etat ni au Ministère de la Culture, et encore moins à Mme DATI. Pendant que la Gaîté lyrique se battait pour survivre, alors que 80 emplois étaient menacés, et pendant qu'un établissement culturel majeur tentait de rouvrir ses portes, le Ministère de la Culture n'a strictement rien fait : pas un geste, pas un euro, pas un mot, rien.

Mme DATI n'a jamais levé le petit doigt pour soutenir un établissement placé en difficulté par une situation directement liée à l'inaction de l'Etat. Elle n'a pas jugé utile d'aider un lieu culturel municipal frappé de plein fouet par une crise humanitaire qui, je le rappelle, aurait dû être prise en charge par son propre Gouvernement.

Mes chers collègues, la Gaîté lyrique a été au rendez-vous de l'urgence humanitaire. La Ville de Paris a été au rendez-vous de l'urgence culturelle. L'Etat, lui, n'a été au rendez-vous de rien.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

La parole est à M. Laurent SOREL.

M. Aurélien VÉRON. - Il est parti.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - M. Aurélien VÉRON ?

M. Aurélien VÉRON. - Monsieur le Maire, la Gaîté lyrique accueille, depuis 2023, la Fabrique de l'époque, qui se présente comme une boîte à outils au service du changement. Vaste programme.

Le choix de la Ville est de regrouper, dans une même structure, un éditeur privé, un média audiovisuel franco-allemand, une O.N.G. d'accueil de migrants présidée par Benoît HAMON - un vieil ami à vous -, une association de formation au militantisme "écologico-solidaire", ainsi qu'une structure événementielle destinée à la jeunesse. Si vous cherchez le point commun, les Parisiens aussi le cherchent.

Le budget annuel de cette structure est de 3,2 millions d'euros par an. Apparemment, cette année, cela ne suffit pas. Cet attelage improbable, qui vivait paisiblement de ces millions de subventions chaque année, s'est trouvé perturbé par l'arrivée de centaines de jeunes migrants - nous en sommes arrivés au chiffre de 450 - qui ont occupé les 10.000 mètres carrés de la Gaîté lyrique fin 2024, interrompant tous les programmes. Au début, la direction a trouvé cela vivifiant. Grand accueil, très positif.

Puis, il y a eu les dérapages, les dérives, les bagarres. Pour certains, l'alcool, la drogue, les mafias qui tournent autour des jeunes. Les salariés ont fini par exercer leur droit de retrait et ont arrêté de travailler. Les riverains et les

commerçants ont découvert une nouvelle ambiance à Paris-Centre, dans le 3^e arrondissement, faite d'agressions verbales et de chaos quasi-quotidiens.

Le Tribunal administratif a ordonné l'évacuation, mais non : la direction refuse d'appliquer la décision. Il faut poursuivre l'expérience, mais à quel prix ? Quand le squat est enfin évacué, suite à notre intervention auprès de Laurent NUÑEZ, Préfet de police, nous découvrons l'impensable. D'abord, 444 migrants refusent d'être logés, alors que les propositions concernent l'intégralité des jeunes. Surtout, les 3,2 millions d'euros de subvention prévus pour toute l'année 2025 ont été intégralement dépensés avant la fin du mois de mars.

L'établissement est resté fermé des mois, avec une réouverture tardive et poussive. Depuis, la direction pleure misère et exige encore plus d'argent public. Elle ne voulait pas évacuer, mais elle a dépensé, à un rythme plus élevé que jamais, l'argent public que nous lui avons confié. Elle veut maintenant "refiler" la facture de son choix politique aux Parisiens, plutôt qu'aux composantes du projet.

Soyons clairs : avant de signer un nouveau chèque, nous demandons une chose très simple, élémentaire, républicaine : où sont passés les 3,2 millions d'euros ? Où sont les justificatifs ? Avant de donner 400.000 euros de subvention supplémentaire et 30.000 euros de redevance offerte et conformément à l'article 14 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, les contribuables ont le droit d'avoir le détail de ces dépenses publiques consistantes, voire considérables.

Ma question est simple : où est l'argent ? Qui l'a dépensé et comment ? Quels justificatifs ? Je vous conseille d'apporter rapidement des réponses précises, documentées et vérifiables. A défaut, je vous assure que le soupçon va s'installer. Vous porterez l'entière responsabilité. En attendant, pour nous, il n'est pas question de rajouter un chèque pour soutenir ce canard sans tête.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Carine ROLLAND, chère Carine.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur la Maire.

Répondre ? Vous nous faites l'injonction de donner transmission du bilan financier de la Gaîté lyrique. Cela tombe bien, absolument rien n'est à cacher.

Vous savez, Monsieur VÉRON, que des êtres humains travaillent dans les établissements culturels pour les faire fonctionner. L'on n'appuie pas sur un bouton pour créer une programmation, pour faire en sorte que les portes soient ouvertes du matin au soir et que l'on puisse organiser des débats, des concerts, des petits-déjeuners solidaires, un certain nombre d'activités qui, en somme, font les établissements culturels tels que nous les entendons et tels que vous ne voulez absolument pas les entendre.

Non, le consortium qui a emporté la gestion de la Gaîté lyrique, ce n'est pas l'alliance de la carpe et du lapin. C'est un certain nombre d'acteurs sociaux et sociétaux qui ont souhaité travailler ensemble à exploiter ce lieu pour y mener des débats liés à l'époque et pour y inviter des esthétiques musicales, des nouveaux médias, liés eux aussi à l'époque. C'est donc une forme d'ancrage dans le XXI^e siècle qu'il nous paraissait intéressant de suivre.

Si vous aviez écouté les débats de début d'après-midi sur l'attribution des concessions, vous sauriez que, s'agissant d'un marché public, les élus ne sont pas à la manœuvre pour l'attribution d'un marché. Nous présidons à l'écriture du cahier des charges préalables, mais, ensuite, ce sont les directions qui travaillent. C'est à elles que vous faites offense, et non à vos collègues de l'hémicycle que nous sommes, bien malgré nous.

Pour le reste, je suis obligée de reprendre vos termes. De quoi avez-vous parlé ? "Quand le squat est enfin évacué". Nous ne parlons pas d'évacuer un squat. Nous parlons de faire sortir 400 et quelques jeunes en recours de reconnaissance de minorité qui n'avaient pas d'autre lieu pour dormir. Lorsqu'ils sont sortis, ils n'en ont pas eu davantage. C'est pour cela qu'un certain nombre ne voulait pas sortir. Pourquoi ne voulaient-ils pas sortir ? Parce que l'Etat n'exerçait pas ses responsabilités. Cependant, la Maire de Paris et ma collègue Léa FILOCHE avaient déjà fait ouvrir entre cinq et sept gymnases. Je parle sous le contrôle de Pierre RABADAN. Ne mélangeons pas tout. Surtout, sachons rappeler où sont les responsabilités.

S'agissant de ce projet de délibération, il vise à conclure un dialogue que nous avons eu avec la Gaîté lyrique, qui est partie d'un constat d'un déficit très important, sur la base duquel la Direction des Affaires culturelles a mené un dialogue qui aboutit aujourd'hui à constater que les pertes d'exploitation s'élèvent principalement à 400 et quelques milliers d'euros. C'est précisément ce à quoi nous proposons de remédier pour que la Fabrique de l'époque puisse revenir à sa vocation initiale de lieu culturel ancré dans le XXI^e siècle, tel que je l'ai décrit. Je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération.

(Mme Audrey PULVAR, adjointe, remplace M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL au fauteuil de la présidence).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 108.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAC 108).

2025 DAC 147 - Avenant n° 2 à la convention d'occupation du domaine public avec l'association "R Style" pour les locaux situés 1, boulevard de la Commanderie (19e) pour prolongation des délais.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 147, qui porte sur un avenant à la convention d'occupation du domaine public avec l'association "R Style" pour les locaux situés au 1, boulevard de la Commanderie, dans le 19e. Il s'agit d'une prolongation de délais.

La parole est à François BÉCHIEAU pour le groupe Paris en commun.

M. François BÉCHIEAU. - Madame la Maire, mes chers collègues, la Ville de Paris est propriétaire d'un ensemble immobilier situé au 1, boulevard de la Commanderie, dans le 19e arrondissement. Ces locaux, anciennement occupés par une station-service, un supermarché et des parkings, ont cessé toute activité en 2008.

En 2010, deux artistes, Lek et Sowat, ont découvert ce site désaffecté et y ont initié un vaste projet artistique. Ils y ont réalisé de nombreuses œuvres abstraites, souvent de grande dimension, en collaboration avec une quarantaine d'artistes urbains invités. Ce projet, désormais bien connu sous le nom de "Mausolée", a donné lieu à une publication aux éditions "Alternatives", ainsi qu'à un film documentaire.

Toutefois, le site n'avait jamais été ouvert au public jusqu'à ce que, le 13 mars 2025, l'association "R Style" formule, auprès de la Ville, une manifestation d'intérêt spontané pour ouvrir au public un parcours d'art urbain au sein de cet immeuble relevant du domaine public communal. Aucun projet concurrent n'ayant été présenté, une convention d'occupation du domaine public d'une durée de quatre mois et demi, fixée à une redevance symbolique d'un euro, a été accordée à l'association "R Style" lors du Conseil de Paris de juin 2025.

Le démarrage de l'ouverture au public a été retardé. Cette convention a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2025 par avenant voté lors du Conseil d'octobre 2025. Cette prolongation a permis d'accueillir un nombre croissant de visiteurs, accompagnés par des équipes de médiation.

Les créneaux de réservation ayant été très vite complets dès leur mise en ligne, il est aujourd'hui de nouveau proposé de prolonger l'occupation du site afin d'offrir, à un public encore plus large, la possibilité de découvrir ce formidable projet artistique d'envergure et de valoriser ainsi, de manière exemplaire, le patrimoine urbain du 19e arrondissement.

Je vous invite à voter ce projet de délibération et vous en remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie, cher collègue.

Pour répondre, la parole est à Carine ROLLAND, Madame la Maire.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je ne vais pas être plus longue, car nous avons souvent parlé du Mausolée en ces lieux. Je suis extrêmement réjouie - et nous l'étions, chère Raphaëlle PRIMET, lorsque nous sommes allés en visite avec les membres de la 2e Commission sur site - que ce lieu puisse revivre grâce à l'art urbain, à la porte de la Villette, avec des artistes mobilisés pour faire revivre ce qui, à l'origine, était un squat et est devenu un très bel hommage à l'art urbain des années 2010. Aujourd'hui, ils le revivifient.

Il s'agit de prolonger cette occupation jusqu'en juin prochain.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 147.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAC 147).

2025 DAC 155 - Deuxième avenant à convention d'investissement pour prolongation des délais avec l'Association de promotion des arts plastiques et urbains contemporains.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 155 et l'amendement technique n° 188. Le projet de délibération porte sur le deuxième avenant à la convention d'investissement pour prolonger les délais avec l'Association de promotion des arts plastiques et urbains contemporains.

La parole est à Christophe GIRARD pour cinq minutes, cher collègue.

M. Christophe GIRARD. - Merci beaucoup, Mesdames les adjointes à la Maire de Paris, chères collègues. Florian SITBON ayant dû s'absenter, m'a demandé de transmettre le soutien inconditionnel qu'il apporte à ce projet de délibération.

Pour moi, c'est l'occasion de saluer la nomination de Martin BETHENOD, ancien directeur du Palazzo Grassi à Venise, Fondation Pinault, ancien directeur de la F.I.A.C. et remarquable directeur artistique d'une édition de "Nuit Blanche", à la tête du Centre national des arts plastiques, en remplacement de l'autre excellente personne, Béatrice SALMON, qui vient d'être nommée secrétaire générale à l'Académie des Beaux-Arts.

Ce sont des personnes d'expérience. Le Centre national des arts plastiques, que la Cour des comptes a gravement pointé du doigt, va trouver, je l'espère, avec Martin BETHENOD et son équipe, de la compétence et une nécessité d'existence. En effet, tout ce travail autour de la création artistique est absolument nécessaire pour faire société.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci à vous, cher collègue.

La parole est à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, cher Christophe GIRARD. Je me joins, à vos salutations à l'attention de Martin BETHENOD, avec l'espoir ardent que le C.N.A.P. survive, puisque la menace a plané sur la possibilité de voir s'éteindre ce Centre national des arts plastiques extrêmement précieux.

Un mot sur le projet de délibération qui nous amène à prendre la parole. "L'APAPUC", c'est cette association qui travaille dans l'art urbain et qui permet au 13e arrondissement de Paris, depuis plusieurs années, de devenir un musée à ciel ouvert de la création contemporaine en matière de "street art". Je m'adresse ici, en salutation, à Jérôme COUMET, qui accompagne passionnément et ardemment tout cela.

"L'APAPUC", c'est la structure qui est à l'origine de la présence d'Obey, de la Samaritaine, de la Samaritaine qui sourit, puis de la Samaritaine qui pleure au lendemain des attentats du 13 novembre. C'est JonOne, c'est Miss.Tic, c'est Kashink et bien d'autres.

Le travail n'est jamais terminé. Le terrain de jeu est presque infini pour "APAPUC". Le projet de délibération que nous vous proposons, que nous vous invitons à voter, permettra de convenir d'un avenant avec elle pour qu'un certain nombre de nouvelles fresques puissent continuer à se déployer.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la maire.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 188.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 188 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 155, ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DAC 155).

2025 DAC 215 - Convention de co-production pour deux expositions ukrainiennes sur la voie publique.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 215 qui porte sur une convention de co-production pour deux expositions ukrainiennes sur la voie publique.

La parole est de nouveau à François BÉCHIEAU, pour le groupe Paris en commun.

M. François BÉCHIEAU. - Madame la Maire, chers collègues, depuis plusieurs années, notre ville s'attache à rendre la culture accessible à toutes et à tous en proposant, sur l'espace public, de nombreuses expositions gratuites. Les grilles de l'Hôtel de Ville, celles du square de la tour Saint-Jacques, les berges de Seine ou encore les façades de la caserne Napoléon sont autant de lieux qui accueillent, chaque année, des installations éphémères, permettant aux Parisiennes, aux Parisiens et aux visiteurs venus d'ailleurs de découvrir des contenus culturels de qualité.

Dans ce cadre, la Ville s'associe au temps fort culturel intitulé "Le voyage en Ukraine", organisé de décembre 2025 à mars 2026 en partenariat avec l'Institut français et l'Institut ukrainien. Cet événement mettra à l'honneur la résilience et la créativité de la société ukrainienne face à la guerre d'agression à laquelle elle est confrontée et qui est menée par la Russie depuis février 2022.

Deux expositions majeures seront présentées sur l'espace public. La première, "Trésors des musées ukrainiens, voyage à travers les collections nationales", se tiendra du 30 janvier au 10 mars 2026 sur le port de Solférino, le long des berges de Seine. A travers la reproduction de chefs-d'œuvre issus de musées de Lviv, Kiev, Odessa ou Ouhhorod, mais également de villes touchées par la guerre, comme Marioupol ou Kherson, cette exposition retrace la richesse et la diversité de l'art ukrainien. Elle évoque un patrimoine forgé par le dialogue des influences slaves, juives, tatares, grecques et polonaises, profondément marqué par l'histoire spirituelle et artistique du pays.

La seconde exposition, "Sophie Jablonska-Oudin, la femme à la caméra", sera installée sur les grilles du square de la tour Saint-Jacques aux mêmes dates. Elle rendra hommage à cette figure méconnue, écrivaine, photographe et réalisatrice franco-ukrainienne, pionnière d'un regard féministe, libre et anti-colonial. Son parcours exceptionnel, de son Ukraine natale à Paris, de ses voyages à travers le monde jusqu'à sa vie à Noirmoutier, témoigne d'une conscience à la fois écologique, humaniste et profondément universelle.

Je vous appelle donc, chers collègues, à voter ce projet de délibération qui permettra, par le biais de ces deux projets, de renforcer les liens culturels entre la France et l'Ukraine, tout en affirmant le rôle de Paris comme capitale ouverte, solidaire et créative.

Permettez-moi quelques mots supplémentaires pour vous rappeler que l'Union des Ukrainiens de France organise, chaque mercredi et chaque samedi depuis février 2022, des marches de soutien au peuple ukrainien pour rappeler au monde que, malgré les négociations en cours qui, nous l'espérons, pourront déboucher sur une juste paix, la Russie continue de tuer en Ukraine et de bombarder des sites civils.

Je vous en remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue.

La parole est à Carine ROLLAND, Madame la Maire.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, cher François BÉCHIEAU. Ce projet de délibération est aussi pour moi l'occasion de vous remercier, car c'est très souvent que vous faites part de votre engagement en matière de droits humains. Vous êtes aussi de ceux qui considèrent que la culture peut y contribuer, et qu'elle sait y contribuer. C'est une conception aussi fine que juste et précieuse.

En la matière, nous parlons d'Ukraine, d'art en Ukraine et d'art ukrainien en France. "Le voyage en Ukraine, la culture contre-attaque", est une saison culturelle exceptionnelle, conçue par l'Institut français et l'Institut ukrainien, qui trouva ses quartiers à la Gaîté lyrique lors de sa fondation, et qui a dû déménager l'année dernière suite aux événements que nous avons évoqués il y a quelques instants.

En tout cas, ces deux instituts, français et ukrainien, ont souhaité ouvrir cette saison culturelle le 1er décembre dernier au Théâtre de la Ville. Nous y étions, avec la Maire de Paris, aux côtés de Mme Olena ZELENSKA, Première dame d'Ukraine, qui nous faisait l'honneur de sa présence, toujours extrêmement engagée, elle aussi, en matière culturelle.

Cette saison se déploie au Théâtre de la Concorde, qui a accueilli, du 10 au 13 décembre, le festival "Ukraine, un souffle de liberté". Elle se déploie "via" les deux expositions que vous avez évoquées, cher François BÉCHIEAU. Elle est aussi l'occasion de signer une convention avec les établissements muséaux de la Ville de Paris pour proposer la gratuité des expositions temporaires de ces musées parisiens aux ressortissants ukrainiens et pour faire vivre la langue ukrainienne au sein des musées de la Ville de Paris. Des visites et des actions de médiation seront également proposées en langue ukrainienne. C'est aussi l'un des combats de Mme ZELENSKA, auquel nous avons souhaité nous associer.

Paris reste, et doit rester, une ville refuge et accueillante pour celles et ceux qui sont menacés dans leur pays. La culture doit aussi servir à cela, principalement à Paris.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 215.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAC 215).

2025 DAC 343 - Bail civil avec l'association "International Visual Theatre" pour l'occupation de locaux situés 7, cité Chaptal (9e).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 343 et l'amendement n° 56 relatifs au bail civil avec l'association "International Visual Theater" pour l'occupation de locaux situés au 7, cité Chaptal, dans le 9e.

La parole est à Delphine BÜRKLİ, pour le groupe MoDem et Indépendants.

Mme Delphine BÜRKLİ, maire du 9e arrondissement. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chacun ici connaît l'importance de cette institution basée dans le 9e arrondissement, l'I.V.T., qui œuvre depuis des années au carrefour du théâtre, de la création artistique et de la culture sourde. L'I.V.T., avec Emmanuel LABORIE, et Jennifer LESAGE, que je salue très chaleureusement, joue un rôle unique, irremplaçable, et contribue au rayonnement culturel de Paris au-delà de la Région Île-de-France.

Le bail emphytéotique actuellement en vigueur arrive à son terme. Ici, il nous est proposé un nouveau projet de bail, couvrant une période allant du 19 février 2026 au 31 décembre 2031. Si ce bail permettra à l'I.V.T. de poursuivre son activité dans ce lieu emblématique du 9e arrondissement, de maintenir son ancrage et de continuer à accueillir artistes, publics et apprenants dans des conditions favorables, ce projet de délibération, Madame ROLLAND, fragilise néanmoins la structure. Vous le savez, l'institution, au moment des négociations, avait une demande que je soutenais : celle de pouvoir bénéficier à nouveau d'un bail emphytéotique, gage de stabilité et de visibilité pour un acteur culturel dont les projets s'inscrivent, vous l'imaginez, dans le temps long.

Cette question de la visibilité est aujourd'hui cruciale pour nombre d'acteurs culturels confrontés à une fragilisation de leur modèle économique, à un climat incertain et à la nécessité de développer des projets souvent pluriannuels. En n'ayant pas accepté cette demande de bail emphytéotique, vous privez l'I.V.T. d'un outil essentiel pour se projeter, lever des financements, rassurer ses partenaires et mener à bien des projets d'envergure.

C'est pourquoi j'ai présenté, avec mon groupe, Alexis GOVCIYAN, Maud GATEL et Béatrice LECOUTURIER, cet amendement à ce projet de délibération, visant à revenir sur la limitation à cinq ans du bail proposé à l'I.V.T. pour l'occupation de ses locaux. Je le répète : l'I.V.T. a besoin d'un horizon contractuel long pour planifier ses projets, mobiliser des financements, sécuriser ses partenariats et travailler dans un cadre serein. Un bail emphytéotique répond à ces objectifs et constitue le dispositif le plus adapté pour garantir la pérennité de cette institution culturelle unique, reconnue pour son travail au service de la création et des publics sourds.

Il s'agit, par cette initiative, de demeurer vigilants et à l'écoute de la direction et du personnel de l'I.V.T., afin qu'ils puissent poursuivre leur mission artistique et pédagogique dans les meilleures conditions possibles.

Je vous remercie pour votre soutien.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

La parole est à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Madame la maire du 9e arrondissement, entendons-nous bien : le changement de formule pour l'I.V.T. ne vise aucunement à fragiliser la structure. Au contraire, il s'agit bien, par la nouvelle formule proposée par la Direction des Affaires culturelles, de la soutenir davantage. Avec le nouveau bail civil de cinq ans advient une évolution assez significative. La Ville de Paris propose de prendre en charge l'intégralité des travaux bâtimentaires, travaux de rénovation, de reconstruction ou de mise aux normes, qui ne manquent pas d'intervenir dans la vie d'un établissement tel que ce théâtre.

Cela représente un soutien financier considérable. En réalité, la Ville de Paris va investir davantage qu'elle ne le fait déjà, en complément de la subvention de fonctionnement, bien sûr, dans l'avenir de l'I.V.T. Il s'agit d'harmoniser les pratiques telles qu'elles ont lieu sur l'ensemble des autres lieux. Il s'agit, bel et bien, de venir davantage en soutien à cet établissement qui, je vous rejoins, Madame la maire, Madame BÜRKLİ, traverse une

période de fragilité liée à une baisse de la fréquentation, à une baisse des recettes de formation, pour laquelle le dialogue est constant avec la Direction des Affaires culturelles. Je vous invite à voter favorablement ce bail.

En revanche, j'émets un avis défavorable à l'amendement et je rappelle combien cette manière de procéder constitue une confiance réitérée dans un projet artistique et culturel tout à fait singulier, qui contribue à faire vivre une langue à part entière, une culture et une communauté trop souvent invisibilisées.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 56 du groupe MoDem et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 56 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 343.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAC 343).

2025 DAC 359 - Approbation du principe et des modalités de passation d'une convention de délégation de service public pour l'exploitation du cinéma "Le Louxor", Palais du cinéma, situé 170, boulevard Magenta (10e).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous poursuivons.

Nous examinons le projet de délibération DAC 359, portant sur l'approbation du principe et des modalités de passation d'une convention de délégation de service public pour l'exploitation du cinéma "Le Louxor", Palais du cinéma, situé dans le 10e arrondissement.

La parole est à Raphaëlle PRIMET pour le groupe Communiste et Citoyen. C'est à vous, chère collègue.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la maire, mes chers collègues, ce projet de délibération ouvre une nouvelle page pour l'un des emblèmes culturels du 10e arrondissement, "Le Louxor". Un cinéma mythique, un phare pour Barbès, un lieu qui fait battre le cœur culturel de notre arrondissement.

Oui, "Le Louxor" a failli disparaître dans les 1980. Sans la mobilisation des habitants, des associations "Histoire et Vie du 10e", "Action Barbès", et sans la détermination de la Ville de Paris, il serait aujourd'hui un souvenir. Nous l'avons sauvé, nous l'avons restauré. Il a ressuscité en 2013 dans toute sa splendeur grâce à un travail exemplaire.

Aujourd'hui, ce que nous lançons n'est pas une simple procédure : c'est l'engagement clair que "Le Louxor" continuera d'être ce qu'il est : un lieu populaire, exigeant, vivant, et un pilier du 10e arrondissement. Depuis sa réouverture, l'exploitation du "Louxor" est confiée par délégation de service public à la société "Ciné Louxor", regroupant "Haut et Court", "Xanthie Films" et Emmanuel PAPILLON, renouvelée en 2018 pour cinq ans.

Le bilan est remarquable : depuis 2013, plus de 2,5 millions de spectateurs ont franchi ses portes, avec une moyenne annuelle de 230.000 spectateurs hors-Covid-19. Chaque année, "Le Louxor" programme près de 300 films, dont 95 % d'art et d'essai ; organise des rendez-vous réguliers - ciné-clubs, ciné-concerts, universités populaires, avant-premières, ciné-quiz ; et participe à de nombreux festivals et propose des reprises de films de Cannes et de l'A.C.I.D.

C'est également un lieu de formation et de découverte. 40.000 enfants sont accueillis chaque année dans le cadre scolaire et périscolaire à travers des offres dédiées aux jeunes publics, comme "Mon Premier Festival", "Les Petits Loups", "Et cætera".

Fort de ce succès, ce projet de délibération propose de reconduire la délégation pour cinq ans en renforçant ses objectifs : consolider une programmation art et essai ouverte au cinéma du monde et aux films d'auteur ; développer une animation culturelle dynamique - ateliers, rencontres et débats ; proposer des séances adaptées au public en situation de handicap ; renforcer l'éducation à l'image et les actions pour les publics scolaires ; et affirmer un ancrage local avec les associations de quartier et alentour.

La politique tarifaire, fixée par convention, et qui a peu d'égal à Paris, visera à garantir l'accès pour toutes et tous, en assurant une viabilité économique du "Louxor" dans le cadre d'un service public culturel à caractère industriel et commercial.

Cette ambition pour "Le Louxor" s'inscrit plus largement dans le soutien de la Ville de Paris au cinéma de proximité. Je voulais, à ce titre, saluer l'excellente nouvelle de la réouverture définitive du cinéma "La Clef", le 14 janvier 2026, symbole fort d'une cinéphilie populaire et engagée retrouvée. Elle rappelle combien les cinémas municipaux jouent un rôle essentiel de service public : garantir l'accès de toutes et tous au cinéma, défendre la diversité culturelle et ancrer la création au cœur de nos quartiers.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que, dans le 20e arrondissement, les militants communistes portent une pétition pour faire d'un parking de Belleville un futur cinéma municipal.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, chère collègue.

Pour vous répondre, la parole est à Carine ROLLAND, Madame la Maire.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, chère Raphaëlle PRIMET. Vous avez raison de demander l'ouverture de nouveaux cinémas, puisque "La Clef" réouvrira le 14 janvier. Chère Audrey PULVAR, "Le CiNey 18" ouvrira dans la foulée et sera, lui aussi, un lieu ancré dans l'époque, un véritable établissement culturel, comme nous en parlions au début de mes prises de parole. Nous y trouverons du cinéma art et essai, de l'alimentation durable et des activités d'insertion et de retour à l'emploi ; comme quoi, les établissements culturels peuvent être polymorphes et très bien fonctionner.

Oui, les cinémas indépendants sont essentiels à la vie culturelle et sociale parisienne. Si nous revenons au "Louxor", sa réhabilitation totale pour laquelle je veux remercier l'ensemble des élus qui se sont mobilisés. Rémi FÉRAUD est présent ici ; le 10e arrondissement a été fer de lance ; le 18e arrondissement ne l'a pas été moins. Il a fallu beaucoup de force et beaucoup de mobilisation pour que "Le Louxor" devienne ce qu'il est, ce cinéma. Ce faisant, "Le Louxor" a changé le quartier dans son ensemble. Lorsque nous parlons de vitalité culturelle ou de l'importance de ces lieux, c'est au-delà des activités culturelles : c'est bien de lien social et de vivre ensemble qu'il s'agit.

En la matière, je voulais saluer l'arrivée du futur directeur, Romain PRYBILSKI, qui succédera à Manon DESSEAUVÉ, l'actuelle directrice, en début d'année prochaine. Je crois que vous avez tout dit, chère Raphaëlle, sur les modalités de la délégation de service public qui continuera d'axer "Le Louxor" à la fois sur les activités de programmation art et essai, de médiation à destination des scolaires en particulier, tout en n'oubliant jamais des pratiques tarifaires les plus abordables possibles.

Je vous invite à voter ce projet de délibération.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 359.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAC 359).

2025 DAC 404 - Bail civil avec l'association "Théâtre de la Marionnette à Paris" pour l'occupation du théâtre Mouffetard (5e).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous poursuivons avec le projet de délibération DAC 404, portant sur le bail civil avec l'association "Théâtre de la Marionnette à Paris", pour l'occupation du théâtre Mouffetard dans le 5e arrondissement.

La parole est à Christophe GIRARD, cher collègue.

M. Christophe GIRARD. - Merci beaucoup.

C'est l'occasion d'adresser des vœux chaleureux à la nouvelle directrice, Aurélia IVAN, qui vient d'être nommée, et de remercier particulièrement Isabelle BERTOLA pour le travail remarquable qu'elle a mené pour un art si délicat, fragile et populaire qu'est celui de la marionnette.

Merci.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci pour la brièveté de votre intervention.

Pour répondre, je donne la parole à Carine ROLLAND pour cinq minutes.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, cher Christophe. Je m'associe à vos salutations à l'endroit d'Isabelle BERTOLA, qui part effectivement à la retraite.

Avec cette directrice, le théâtre de la Marionnette à Paris, le Mouffetard, s'est inscrit dans une dimension nationale, bénéficiant depuis peu d'un label ministériel. Une dimension internationale, puisqu'Isabelle BERTOLA a

présidé la mise en place d'une biennale internationale des arts de la marionnette, dite "B.I.A.M.", sans jamais négliger tout ce qui pouvait relever de la médiation, de l'action culturelle, du partage d'une meilleure connaissance de ce que sont les arts de la marionnette et le théâtre d'objets.

Une nouvelle page va s'écrire avec l'arrivée d'Aurélia IVAN. Il y a fort à parier que les actions menées avec la Ville de Paris se poursuivront. J'ai un souvenir particulièrement marquant de l'implication du Mouffetard pendant toute la période de l'Olympiade culturelle. Spontanément, on n'associe pas la marionnette au sport et aux manifestations olympiques ; je peux vous assurer qu'ils l'ont très bien fait. Je pense qu'ils continueront de le faire.

Je vous invite à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 404.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAC 404).

"404", rien à voir avec la Peugeot des années 1970 ; je vois qu'il y a des connaisseurs.

2025 DAC 410 - Bail civil avec le B.A.L., 6, impasse de la Défense à Paris (18e), résiliation anticipée du bail emphytéotique administratif et acquisition de parties communes (caves).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 410 et l'amendement technique n° 180.

L'adjointe à l'Alimentation aurait aussi pu dire "rien à voir avec l'excellent restaurant de couscous de la rue des Gravilliers à Paris" ; je vous le recommande.

Nous examinons le projet DAC 410 et l'amendement technique n° 180, portant sur le bail civil avec le B.A.L., au 6, impasse de la Défense, dans le 18e arrondissement, une résiliation anticipée du bail emphytéotique administratif et l'acquisition de parties communes.

La parole est à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Je serai très brève en la matière. Comme pour l'I.V.T., il s'agit de passer d'un bail emphytéotique à un bail civil renouvelable d'une durée de cinq ans. Là aussi, nous apportons une dimension supplémentaire, puisqu'est acquise une cave qui servira aux activités de réserve du B.A.L.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 180 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 180 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 410 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DAC 410).

Petit problème technique d'affichage, mais, que je sache, nous avons bien voté le projet de délibération DAC 404.

Maintenant, nous votons le projet de délibération DAC 410.

Je remets aux voix pour que nous soyons bien précis.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 180 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 180 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 410 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DAC 410).

Ce projet de délibération n'était pas dans le déroulé. Il s'agit de l'inscription d'un amendement technique qui fait que nous le faisons voter maintenant. Il n'y avait pas d'enjeu majeur.

2025 DICOM 34 - Conventions relatives à la cérémonie de commémoration des 10 ans des attentats du 13 novembre 2015.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DICOM 34 portant sur les conventions relatives à la cérémonie de commémoration des dix ans des attentats du 13 novembre 2015.

La parole est à François BÉCHIEAU, pour le groupe Paris en commun.

M. François BÉCHIEAU. - Madame la maire, mes chers collègues, dix ans après les terribles attentats du 13 novembre 2015, notre ville a souhaité rendre un hommage digne, solennel et profondément humain aux 132 victimes décédées ainsi qu'aux rescapés qui, encore aujourd'hui, portent les blessures visibles et invisibles de cette tragédie, des blessures qu'ils porteront à jamais.

En présence du Président de la République et de la Maire de Paris, la cérémonie commémorative s'est tenue le 13 novembre 2025 dans le jardin du 13-Novembre 2015, inauguré à cette occasion à l'arrière de notre Hôtel de Ville. Ce lieu symbolique est désormais devenu un espace de recueillement et de mémoire au cœur de notre Capitale.

Plus de 2.500 personnes - victimes, proches, représentants d'associations, secouristes, forces de l'ordre, élus et citoyens - s'y sont retrouvées le 13 novembre au soir pour partager un moment de recueillement très émouvant, d'unité et d'hommage national.

En lien étroit avec les associations de victimes, plusieurs séquences artistiques ont rythmé cette cérémonie. Des artistes tels qu'Axelle SAINT-CIREL, Yarol POUPAUD, Ingrid SAMITIER, Eddie DE PRETTO, Victor MECHANICK et Jarvis COCKER ont prêté leur voix à des interprétations conçues spécialement pour cette occasion. Ces titres ont été enregistrés en studio, en partenariat avec "Universal Music France", afin de constituer un album commémoratif disponible sur les plateformes en ligne. Les recettes issues de ces écoutes seront intégralement reversées à la Ville de Paris, qui en assurera la redistribution aux deux associations partenaires de longue date : "13.11.15 : Fraternité et Vérité" et "Life for Paris".

La cérémonie a également donné lieu à la création d'un objet symbolique, un bandana commémoratif, distribué aux participants et aux artistes. Ce visuel, conçu par le graphiste Joachim RONCIN, créateur du symbole "Je suis Charlie", reprend la devise et les emblèmes de notre ville. Le motif figure également sur la pochette de l'album et sur les supports d'accueil du public.

Dans ce cadre, plusieurs conventions ont été conclues : un contrat de distribution digitale avec "Universal Music France" ; des autorisations d'exploitation de titres avec les artistes interprètes ; un contrat de licence avec le Comité international olympique pour l'arrangement de la Marseillaise ; et, enfin, un contrat d'exploitation visuelle avec Joachim RONCIN.

Le présent projet de délibération nous propose d'approuver le principe et les modalités des conventions relatives à la cérémonie de commémoration des dix ans de ces attentats, conclues avec "Universal Music France", Joachim RONCIN, les artistes interprètes et le Comité international olympique.

Je vous invite, bien sûr, à voter à l'unanimité ce projet de délibération et à être en pensée avec toutes celles et tous ceux qui ont souffert de ces terribles attentats, et qui souffrent encore aujourd'hui, hélas.

Merci à vous.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, cher collègue.

Je donne la parole à Carine ROLLAND pour vous répondre, Madame la maire.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, cher François BÉCHIEAU. Il y a un mois maintenant, nous nous recueillons à l'occasion des commémorations des attentats du 13 novembre 2015, moment lors duquel notre Capitale et notre vie ont été frappées par une violence inouïe et indescriptible.

Nous avons souvent parlé de ce sujet ici et au-delà. Il faut souligner, et c'est bien l'objet de cette soirée que, depuis le 13 novembre, jamais le travail de mémoire et de souvenirs ne s'est interrompu. Au contraire, il s'est enrichi. Preuve en est la création du Jardin du souvenir, qui rencontre un véritable succès. Les gens viennent s'y promener, s'y recueillir, le traverser.

Je tiens ici à saluer le travail réalisé par l'Agence et, surtout, pour le jardin comme pour la cérémonie, le travail incessant mené avec les deux associations, "Life for Paris" et "13.11.15 : Fraternité et Vérité". Je salue particulièrement Dominique KIELEMOËS.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Juste pour ajouter que la promotion de l'E.N.A. - enfin, ex-E.N.A., je ne sais pas comment cela s'appelle - est venue spécialement cet après-midi déposer une gerbe au Jardin mémoriel.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Et ils ont bien fait, Madame la Présidente de "13.11.15 : Fraternité et Vérité".

Ces deux associations ont sans cesse travaillé avec les pouvoirs publics, et notamment avec la Ville de Paris. Cette cérémonie de commémoration des dix ans a été un grand succès. Je voulais saluer ici Thierry REBOUL, qui fut le grand orchestrateur des cérémonies des Jeux olympiques et paralympiques et qui est revenu à cette occasion.

Nous avons eu droit à la création d'un requiem par Victor LE MASNE et à des interventions artistiques, toutes plus inspirées et plus émouvantes les unes que les autres, avec un final en forme de chœur avec un "H". Elles nous ont, je crois, laissé des souvenirs impérissables et montré que le souvenir peut s'ancrer dans le présent et permet de mieux écrire l'avenir.

C'est à cela que sert ce projet de délibération : à faire en sorte que les droits de l'album musical créé à l'occasion de la soirée puissent être reversés aux deux associations, de même que les recettes issues des autres objets dérivés.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 34.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DICOM 34).

2025 DLH 367 - 2, place du Louvre (1er). - Mise à disposition temporaire du Beffroi de l'ex-mairie du 1er à l'association "Musée Transitoire".

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 367 relatif à la mise à disposition temporaire du Beffroi de l'ex-mairie du 1er arrondissement à l'association "Musée Transitoire".

La parole est à M. Vincent BALADI pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

C'est à vous, cher collègue.

M. Vincent BALADI. - Madame la maire, mes chers collègues, j'ai bien connu la mairie du 1er arrondissement, son histoire, son caractère patrimonial fort et l'engagement de ses élus au service des habitants et des commerçants du quartier. Je salue ces anciens maires, ainsi que mes anciens collègues et amis, Emmanuel CALDAGUËS et Franck BOUGNOL.

Depuis la disparition de la mairie d'arrondissement, ce bâtiment emblématique accueille désormais, nous le savons, le dispositif "Quartier Jeunes", avec une vocation, au moins initiale, d'accompagnement des 16-30 ans. Le projet de délibération présenté aujourd'hui concerne plus précisément le Beffroi, espace laissé vacant, nous l'apprenons, dans cet ensemble patrimonial.

A ce titre, plusieurs questions se posent. Nous souhaiterions disposer d'une information précise et exhaustive sur l'utilisation actuelle des différents espaces du site, sur les locaux effectivement vacants et depuis quand, ainsi que sur l'affectation exacte envisagée pour le Beffroi. L'association et votre proposition semblent crédibles. Nous aimerions néanmoins avoir plus de précisions.

Enfin, je voulais également relayer un point, avec prudence et au conditionnel : plusieurs riverains et commerçants nous ont fait part d'interrogations sur l'utilisation, par "Quartier Jeunes", de locaux qui pourraient accueillir des salles de prière ou des usages culturels. Nous aimerions avoir des informations à ce sujet.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Carine ROLLAND pour vous répondre, Madame la Maire.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, Monsieur BALADI. Le projet de délibération proposé concerne le Musée Transitoire, qui s'installera dans le Beffroi de l'ancienne mairie du 1er arrondissement. Cela fait suite à la signature, en 2021, d'une charte pour l'occupation temporaire et transitoire, à laquelle nous avons travaillé avec Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint à l'urbanisme à l'époque, pour développer des projets d'occupation temporaire d'espaces dont le propriétaire n'a pas un usage immédiat et qui, compte tenu de la configuration des lieux, pouvaient accueillir des activités, notamment culturelles, pour une durée limitée.

Nous sommes exactement dans ce cas de figure, comme cela a été le cas à d'autres endroits de Paris dont nous avons souvent parlé ici. En effet, le Musée Transitoire est une association qui, depuis six ou sept ans maintenant, développe des projets d'exposition d'art contemporain, pour lesquels elle invite des artistes relevant du spectacle vivant : théâtre, danse, marionnettes, que sais-je encore, dans ces lieux.

Trois éditions ont pu se tenir précédemment ; cela, je l'espère, Monsieur BALADI, concourra à rassurer les riverains, dont j'entends les questions. En 2019, ils ont occupé un garage désaffecté dans le 11e arrondissement. En 2021, ils étaient à Genève, puis de nouveau à Paris, d'octobre 2023 à mars 2024, dans l'ancien siège du Régime social des indépendants, dans le 12e arrondissement.

Cette association a une réelle habitude de l'occupation d'espaces urbains vides. A chaque fois, le projet est pensé en fonction des caractéristiques du lieu. Des artistes différents sont mobilisés à chaque nouvelle édition, de telle sorte que de nouveaux regards se posent sur notre ville. En l'occurrence, il s'agira d'investir uniquement le rez-de-chaussée du Beffroi de l'ancienne mairie du 1er arrondissement qui, à ma connaissance, n'est actuellement pas occupé. Nous vous apporterons toutes les précisions en la matière. Je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame l'adjointe.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 367.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DLH 367).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au projet d'un jardin de sculptures par le musée national Picasso.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous informe que le vœu référencé n° 57 est retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la préservation de l'appartement de Jacques Prévert de la cité Véron à Montmartre.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 58 relatif à la préservation de l'appartement de Jacques Prévert dans la cité Véron à Montmartre, et le vœu n° 58 bis de l'Exécutif.

La parole est à Éric ALGRAIN pour deux minutes, cher collègue.

M. Éric ALGRAIN. - Merci, Madame la Maire, chers collègues. Montmartre a accueilli et accueille des artistes français et internationaux qui font de notre ville l'une des capitales mondiales des arts, un creuset où se rencontrent création, audace et diversité. Notre ville n'a cessé d'inspirer et de faire rayonner les talents. Berceau des avant-gardes, des mouvements qui ont bouleversé l'histoire de l'art et d'innombrables innovations esthétiques, Paris demeure aujourd'hui un phare créatif, une ville qui cultive la liberté de créer, qui protège ses artistes et qui continue de faire battre le cœur de la scène artistique internationale.

Ce rayonnement artistique, Paris le doit aussi aux artistes qui ont trouvé, dans nos rues, dans les ateliers d'artistes, un refuge créatif. C'est pourquoi nous agissons pour préserver des lieux qui témoignent de l'histoire culturelle et patrimoniale de Paris, en particulier celle du 18e arrondissement, et qui transmettent la mémoire des artistes parisiens, à l'image des appartements de Jacques Prévert et de Boris Vian, situés au 6 bis, cité Véron, dans le 18e arrondissement, sur la terrasse du Moulin Rouge, propriétaire des lieux.

Garder la mémoire des artistes, c'est offrir aux créateurs d'aujourd'hui et à ceux de demain un socle, une source d'inspiration et un horizon. Ces appartements, intimement liés à la vie et à l'œuvre de ces deux artistes montmartrois, représentent un témoignage précieux du patrimoine littéraire et créatif de notre pays. Ils contiennent un patrimoine tant matériel qu'immatériel, à travers les œuvres et archives présentes dans les lieux qui perpétuent l'âme artistique et littéraire du Montmartre de l'époque.

Ces appartements, conservés de manière intacte, ont été au cœur de la création de ces deux artistes surréalistes. Aujourd'hui, ces lieux sont menacés par le projet du Moulin Rouge de réhabilitation de la salle "Mistinguett", figure majeure de la scène artistique montmartroise. Nous affirmons avec force que toutes les mémoires ont leur place et qu'aucune ne doit jamais en effacer une autre. Préserver les traces de Prévert et de Vian n'entre pas en contradiction avec la vitalité culturelle du Moulin Rouge. Ces histoires doivent s'additionner, pas se concurrencer.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

C'est deux minutes, merci.

Je donne la parole à Carine ROLLAND, pour deux minutes également.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, cher Éric ALGRAIN. Vous l'avez très bien dit, les appartements dont nous parlons, ceux de Jacques Prévert et de Boris Vian, dans le 18^e arrondissement, cité Véron, sont des témoins précieux de l'histoire littéraire et artistique, non seulement de Montmartre, mais également de Paris, des espaces absolument indissociables de la vie, de l'œuvre et de l'amitié, ainsi que des engagements de ces artistes.

Tout cela a été très bien dit lors du dernier Conseil de Paris, lors d'un vœu porté par le groupe Communiste et Citoyen. Nous réitérons la démarche du vœu. Suite au dernier Conseil de Paris, nous avons pu, avec Éric LEJOINDRE et Laurence PATRICE, nous adresser au Moulin Rouge, propriétaire des lieux concernés, pour demander que les appartements soient absolument sauvegardés. Nous avons aussi rencontré le directeur régional des Affaires culturelles, qui s'est engagé à mettre en place une médiation.

Ce vœu appelle à la mise en œuvre de cette médiation, mais également, et c'est nouveau, à la notification immédiate d'une instance de classement afin de protéger le bâtiment dès à présent, pour une durée de 12 mois. Pendant 12 mois, il ne pourrait rien se passer. Les locataires, que sont les ayants droit de Jacques Prévert et de Boris Vian, n'auraient pas à sortir des lieux. Ce faisant, la médiation pourrait se dérouler et les projets culturels continuer de se développer dans ces lieux de mémoire uniques.

Je vous remercie et vous invite à voter favorablement le vœu de l'Exécutif.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 58 du groupe Paris en commun est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

M. Éric ALGRAIN. - Oui.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vais donc mettre au vote le vœu n° 58 bis de l'Exécutif. J'ai, avant, deux demandes d'explication de vote.

Rudolph GRANIER pour Changer Paris, pour deux minutes.

M. Rudolph GRANIER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

La situation des appartements de Jacques Prévert et de Boris Vian relève à la fois de la clarté et de la responsabilité. Ces appartements sont hautement patrimoniaux et indissociables de l'histoire littéraire et artistique de Paris. Le Ministère de la Culture en a pleinement conscience et porte ce sujet en priorité pour aboutir à une solution dans le respect de l'histoire de ces lieux.

Par ailleurs, le Moulin Rouge porte aujourd'hui un projet stratégique de transformation indispensable à sa survie économique. L'agrandissement de la salle "Mistinguett", vous l'avez dit, permettra d'accueillir deux revues simultanément, de consolider des centaines d'emplois et de préserver les savoir-faire des métiers d'art qui font la renommée mondiale de ce lieu.

Dès le mois d'octobre, la D.R.A.C. a été saisie, à la suite d'une demande de classement de l'appartement de Jacques Prévert. Sur instruction directe de la Ministre, l'Etat n'a pas choisi la confrontation, mais la médiation active. Deux visites sur site ont été organisées, fin novembre et début décembre, associant le Moulin Rouge, les ayants droit, les élus concernés et les services de l'Etat.

Les faits sont là : le Moulin Rouge a entendu l'enjeu patrimonial. Son dirigeant, Jean-Victor CLERICO, a formalisé par écrit son intention de préserver les deux appartements, en adaptant son projet. Il s'est engagé à faire de ces lieux un élément du projet culturel du Moulin Rouge, permettant à un public plus large de les découvrir, ce qui n'est malheureusement pas le cas aujourd'hui.

Le Ministère de la Culture et la D.R.A.C. poursuivent donc l'instruction de la demande de classement, y compris la possibilité exceptionnelle d'un classement d'office, tout en accompagnant les ayants droit, notamment sur la préservation et le dépôt des archives dans des institutions nationales.

La position du Ministère est claire : pas de disparition de ce patrimoine, pas de blocage dogmatique du projet du Moulin Rouge, mais une solution durable, juridiquement sécurisée et culturellement ambitieuse, construite avec toutes les parties. C'est cette voie de la responsabilité que le Ministère de la Culture assume pleinement.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci à vous, cher collègue.

Pas d'explication de vote du côté du groupe Communiste et Citoyen.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu référencé n° 58 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2025, V. 308).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au maintien de la compagnie "Graines de Soleil" dans le théâtre "Lavoir Moderne Parisien".

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 59 relatif au maintien de la compagnie "Graines de Soleil" dans le théâtre "Lavoir Moderne Parisien".

La parole est à Émile MEUNIER pour le groupe "Les Écologistes", pour deux minutes.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues. Je dois partager ma joie avec vous. J'ai le sentiment qu'un dossier, qui nous occupe maintenant depuis des années et des années, pourrait trouver un aboutissement heureux ce soir.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit, vous le savez, du théâtre "Lavoir Moderne Parisien". Un promoteur privé voulait racheter les murs et en faire des appartements. Cela mettait en péril l'activité du Lavoir Moderne Parisien et, à l'intérieur, celle de la compagnie "Graines de Soleil", qui anime ce lieu depuis plus de dix ans maintenant.

La Ville, et je tiens à saluer cet acte, a préempté l'immeuble pour sauver le L.M.P., le théâtre, et aussi faire du logement social, ce qui est très bien. C'est là que c'est devenu un peu plus compliqué. La compagnie "Graines de Soleil" devait-elle participer à une manifestation d'intérêt, ou pouvait-elle continuer à occuper les locaux, le temps de préparer son projet culturel ? Bref, une médiation a été mise en œuvre entre la Ville et la compagnie.

Après plusieurs mois, voire années, je crois que nous arrivons vers une solution qui pourrait contenter tout le monde, à savoir un bail civil d'une certaine durée qui pourrait permettre à "Graines de Soleil" de rassurer ses partenaires et ses financements et de se projeter vers l'avenir, tout en, à l'issue de cette durée, s'inscrire dans un appel à manifestation d'intérêt, c'est-à-dire le droit commun.

Si la Ville est prête à aller dans ce sens, je crois savoir que la compagnie "Graines de Soleil" aussi. Nous pourrions tous passer de très belles fêtes, et je pense que cela rassurera énormément de personnes.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie, cher collègue.

La parole est à Carine ROLLAND pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, Monsieur MEUNIER. Sans refaire toute l'histoire, il y a six ans, nous nous étions mobilisés avec Éric LEJOINDRE, Christophe GIRARD et Ian BROSSAT, pour faire en sorte de préempter le Lavoir Moderne Parisien, petit théâtre par la taille, grand par l'histoire et par l'importance artistique, au cœur de la Goutte d'Or.

Depuis, "Graines de Soleil", une association théâtrale, mène son projet dans les lieux du Lavoir Moderne Parisien. Il s'agit maintenant de trouver les modalités qui conviennent à la Ville. Je rappelle que du logement social va être construit au-dessus du Lavoir Moderne Parisien ; comme quoi, vous voyez, le social-libéralisme des élus de gauche que nous sommes a du bon en matière de solidarité et de construction solidaire de la ville. Il faut aussi faire des travaux nécessaires dans cet endroit vieillissant, dont les murs datent de la fin du XIXe siècle et qui vit y passer nul moins qu'Émile Zola et quelques autres.

Bref, il fallait faire des travaux, il fallait pouvoir construire les logements sociaux auxquels nous nous sommes engagés dans le cadre de la préemption, et il fallait, bien sûr, assurer à "Graines de Soleil" le déploiement de son projet. C'est pourquoi, récemment, nous avons proposé à H.S.F., le bailleur social propriétaire du Lavoir Moderne Parisien, de proposer un bail - c'est la troisième fois que nous en parlons aujourd'hui - d'une durée de quatre ans, renouvelable une fois, à l'issue de laquelle un appel à manifestation d'intérêt sera publié.

C'est un chemin sur lequel nous avançons, sur lequel "Graines de Soleil" semble vouloir avancer avec nous aussi. Je me réjouis avec vous, Monsieur MEUNIER. Je vous invite à voter favorablement ce vœu.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Absolument, merci beaucoup.

L'Exécutif a déposé le vœu n° 59 bis en réponse au vœu du groupe "Les Écologistes".

Le vœu n° 59 du groupe "Les Écologistes" est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

M. Émile MEUNIER. - Oui, car le vœu de l'Exécutif est encore meilleur que le nôtre.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Incroyable. Cela veut dire que nous arrivons parfois à faire mieux que les écologistes !

Je mets aux voix, à main levée, le vœu référencé n° 59 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2025, V. 309).

2025 DAC 245 - Convention de groupement avec l'I.N.R.A.P. dans le cadre du chantier archéologique de l'Hôtel-Dieu.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 245, qui porte sur une convention de groupement avec l'I.N.R.A.P. dans le cadre du chantier archéologique de l'Hôtel-Dieu.

La parole est à Mme Brigitte KUSTER pour le groupe Changer Paris.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues. L'Hôtel-Dieu est l'un des lieux les plus symboliques de Paris. C'est un site où se superpose l'histoire de la ville, celle de la médecine et du patrimoine. Je me réjouis du projet de délibération que nous examinons, relatif à la convention de groupement entre l'I.N.R.A.P. et la Ville pour une fouille archéologique portant sur les cours extérieures.

Je m'en réjouis, car il met en lumière le rôle essentiel joué par le service archéologique de la Ville de Paris. A travers le Département d'Histoire, d'Architecture et d'Archéologie, notre collectivité assume ainsi une mission de service public fondamentale : étudier, préserver et transmettre le patrimoine archéologique parisien.

Héritière de la Commission du Vieux Paris, la D.H.A.A.P. est aujourd'hui reconnue comme un acteur majeur de l'archéologie préventive, capable d'intervenir sur des sites urbains d'une extrême complexité. Le diagnostic réalisé en 2020 à l'Hôtel-Dieu avait confirmé la richesse et la sensibilité du site. Cela justifie donc pleinement la prescription d'une fouille par la D.R.A.C.

Le partenariat noué avec l'I.N.R.A.P. s'inscrit dans une logique de compétence, de complémentarité et d'exigence scientifique. La Ville assume ainsi son rôle de mandataire. Elle encadre l'opération et garantit un haut niveau de qualité. C'est une décision conforme à ce que l'on est en droit d'attendre de Paris et de ses joyaux.

Notons d'ailleurs que l'évolution de l'Hôtel-Dieu s'inscrit dans une réflexion plus large sur l'avenir de ce site emblématique, au cœur de l'île de la Cité. L'enjeu est de conserver un lieu vivant et ouvert, tout en respectant son histoire et son patrimoine.

Rappelons d'ailleurs que le site accueillera une offre de santé tournée vers les soins, la prévention et l'accompagnement des patients, en lien avec les enjeux de santé publique, complétée par une maison du handicap, une crèche, une offre de logement, une résidence étudiante, un restaurant et des commerces. Tout cela devrait correspondre à un besoin, non seulement des Parisiens, mais également à l'accueil des milliers - voire millions - de visiteurs de Notre-Dame.

Je voulais m'arrêter un instant sur le projet du musée Notre-Dame, qui est désormais intégré au périmètre de l'Hôtel-Dieu ; vous imaginez combien cela me réjouit. Ce musée est attendu par des millions de Français, et surtout de visiteurs, rappelons-le, qui viennent du monde entier. Il s'inscrit dans le prolongement du chantier exceptionnel de restauration de la cathédrale. Il constituera également un projet culturel porté par le Ministère de la Culture.

Son implantation à l'Hôtel-Dieu renforce donc la cohérence patrimoniale et culturelle de l'île de la Cité. Nous devons collectivement, je l'espère, nous en réjouir. Dans ce cadre, je salue l'engagement du Ministère de la Culture, qui sera garant de l'ambition culturelle et patrimoniale de ce projet.

Madame la Maire, mes chers collègues, le chantier de l'Hôtel-Dieu nous rappelle que la transformation n'a de sens que lorsqu'elle respecte l'histoire, s'appuie sur l'excellence des savoir-faire et place l'intérêt général au cœur de l'action publique. C'est ainsi que Paris doit se transformer : avec exigence, responsabilité et fidélité à son héritage.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci à vous, Madame la maire.

Mme Raphaëlle PRIMET, pour cinq minutes, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, le projet de délibération soumis aujourd'hui porte en apparence sur une convention technique, un groupement entre la Ville de Paris et l'I.N.R.A.P. pour la réalisation de fouilles archéologiques préventives à l'Hôtel-Dieu.

Désolée, Madame KUSTER, mais excepté la Ministre de la Culture, qui, de mémoire, avait dit à propos de Notre-Dame, je cite : "L'archéologie préventive, c'est juste creuser un trou pour creuser un trou", personne ici ne remet en cause le sérieux du travail des archéologues, ni l'importance de l'archéologie préventive, mission de service public essentielle à la connaissance et à la protection de notre patrimoine commun. Le travail mené par le D.H.A.A.P. et l'I.N.R.A.P. est reconnu et mérite le respect.

Cependant, nous ne pouvions examiner ce projet de délibération hors de son contexte politique réel. Ces fouilles s'inscrivent dans le cadre global du projet de transformation de l'Hôtel-Dieu, projet prévoyant, comme vous le savez, la privatisation d'une partie majeure de ce site historique au profit d'un opérateur privé, "Novaxia", afin d'y accueillir des bureaux pour des "start-up" ou encore des espaces de restauration. C'est cette orientation que nous contestons fermement.

L'Hôtel-Dieu n'est pas un site comme un autre : c'est le plus ancien hôpital de Paris, un symbole de l'histoire hospitalière, sociale et populaire de la Capitale. Il incarne une idée simple à laquelle nous sommes attachés : celle d'un service public de la santé accessible à toutes et à tous au cœur de la ville. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons collectivement inscrit cet hôpital en zone U.G.C.-S.U. dans le dernier P.L.U., pour sanctuariser sa vocation hospitalière. C'est aussi pourquoi nous nous opposons à la modification du P.L.U. et pourquoi nous avons interpellé Mme la Maire de Paris et la Ministre de la Santé afin qu'elles s'opposent à ce projet, tout comme l'ont fait les habitants, les associations et les syndicats dans le cadre de l'enquête publique.

Voter ce projet de délibération reviendrait donc à entériner une étape supplémentaire de ce processus. Ce serait accepter que l'archéologie préventive serve de préalable technique à un projet que nous jugeons socialement injuste et symboliquement dangereux après la crise du Covid-19 et dans un contexte de désertification médicale.

Pour notre groupe, la question est simple : au service de quel projet urbain et social cette convention s'inscrit-elle ? Nous assumons de répondre clairement : ce projet n'est pas le nôtre. Nous refusons que l'Hôtel-Dieu devienne un symbole de plus de la marchandisation du patrimoine public. Nous refusons que l'histoire, la santé et la mémoire collective servent de support à des logiques spéculatives, même habillées du vocabulaire de la "reconversion" ou de l'"innovation".

Pour toutes ces raisons, et en cohérence avec nos précédents vœux et nos précédents votes, nous voterons contre ce projet de délibération, je le répète, non pas par rejet de l'archéologie préventive, mais bien parce que nous refusons d'accompagner, de quelque manière que ce soit, la privatisation d'une partie de l'Hôtel-Dieu.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, chère collègue.

Pour vous répondre, je donne la parole à Karen TAÏEB, Madame la Maire.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues. Chère Brigitte KUSTER, chère Raphaëlle PRIMET, je vous remercie pour vos interventions. Je m'en tiendrai à l'objet de ce projet de délibération, qui n'est pas du tout un prétexte. Il faudra bien en passer par là, quel que soit le projet.

Ici, il s'agit de parler de l'archéologie, qui explore les sous-sols et les profondeurs invisibles de notre ville. Ce projet de délibération permet de mettre au grand jour cette formidable équipe d'archéologues de la Ville de Paris, que je salue, dirigée par Julien AVINAIN, archéologue et chef du pôle archéologique de la Ville, et le D.H.A.A.P., dirigé par Laurent FAVROLE. Grâce à leur savoir-faire, la Ville de Paris est devenue l'un des opérateurs les plus reconnus en matière d'archéologie préventive.

Par définition, l'archéologie préventive consiste à détecter et à sauvegarder les éléments du patrimoine archéologique affectés ou susceptibles d'être affectés et détruits par des travaux d'aménagement publics ou privés, dont la localisation est située sur une zone connue pour sa sensibilité archéologique. C'est le cas ici précisément.

J'ai, depuis mon mandat d'adjointe, visité tous les chantiers de fouilles. Mais, je garde un souvenir impérissable de la découverte majeure que fut celle d'habitations datant du I^{er} siècle au cœur de Paris. Cette fouille eut lieu en 2020. Nous avons donc commencé cette fouille bien longtemps avant ce Conseil de Paris. Ce fut dans l'enceinte de l'Hôtel-Dieu, dans cette fameuse cour extérieure côté rue d'Arcole, alors que des travaux d'aménagement étaient envisagés. Cette découverte majeure allait entraîner une fouille de plus grande envergure sur ce site, comme le veut la règle. En effet, lorsque l'on fait des découvertes, l'on doit aller plus loin dans les investigations, qui sont ici très prometteuses. Ce premier diagnostic, vous l'avez compris, a attesté de la présence de vestiges dignes d'intérêt historique et scientifique, entraînant de fait des investigations plus larges.

C'est ainsi qu'à l'issue de ce premier constat, la D.R.A.C. a prescrit une opération préventive portant sur les cours extérieures de l'Hôtel-Dieu, jouxtant la rue d'Arcole, à partir de 2026, pour poursuivre les recherches

fructueuses de 2020. Je me félicite, en cette fin de mandature, de voir ce projet de fouilles à l'ordre du jour de cet avant-dernier Conseil de Paris, comme adjointe en charge du Patrimoine. Cela était dans ma feuille de route. La Maire était elle-même venue voir ce premier résultat exceptionnel.

La Ville de Paris et l'I.N.R.A.P. constitueront un groupement afin de répondre ensemble à l'appel d'offres de l'A.P.-H.P. pour ce chantier, avec pour la Ville la fonction de mandataire, cela a été dit, c'est-à-dire la responsabilité de la coordination de ces fouilles, ce qui était pour moi très important, notamment sur ce site. Je tenais à ce que l'équipe des archéologues de la Ville de Paris puisse travailler sur ce site.

J'ajouterai que ces fouilles sont pourvoyeuses de recettes pour la Ville de Paris, conformément à la grille tarifaire fixant les prestations archéologiques du service d'archéologie municipale, proposée au vote "via" le projet de délibération DAC 243 lors de cette séance. Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter avec enthousiasme ce projet de délibération, qui honore nos archéologues et qui nous permet de nous féliciter d'un service d'archéologie de pointe au sein de la Ville de Paris, et dont les actions sont exponentielles.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère Karen TAÏEB.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 245.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAC 245).

2025 DAC 430 - Convention d'occupation du domaine public avec l'Union Bouddhiste de France et bail emphytéotique administratif avec l'association "Kagyu Dzong" dans l'enclos bouddhique du bois de Vincennes (12e).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 430 et l'amendement technique n° 116.

Pas d'inscription, simplement une précision, Madame TAÏEB ?

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Cet amendement permet d'ajouter une mention, à savoir l'estimation de la valeur locative du bien de ce site, le service des Domaines n'ayant répondu que très récemment.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 116.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 116 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 430 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DAC 430).

2025 DAC 483 - Convention d'occupation du domaine public relative à l'installation et l'exploitation d'un espace publicitaire sur l'échafaudage des travaux de l'église Saint-Pierre-du-Gros-Cailou (7e).

2025 DAC 493 - Convention d'occupation du domaine public relative à l'installation et à l'exploitation d'un espace d'affichage publicitaire sur l'échafaudage des travaux de l'église de la Madeleine (8e).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons conjointement les projets de délibération DAC 483 et DAC 493.

Le DAC 483 porte sur une convention d'occupation du domaine public relative à l'installation et l'exploitation d'un espace publicitaire sur l'échafaudage des travaux de l'église Saint-Pierre-du-Gros-Cailou, dans le 7e arrondissement.

Le DAC 493 porte sur une convention d'occupation du domaine public relative à l'installation et à l'exploitation d'un espace d'affichage publicitaire sur l'échafaudage des travaux de l'église de la Madeleine, dans le 8e arrondissement.

La parole est à Corine FAUGERON pour le groupe "Les Écologistes".

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Madame la Maire.

Paris va réaliser la restauration des façades sud et est de l'église Saint-Pierre-du-Gros-Caillo. Le projet a été lauréat du budget participatif de 2021. Cette église date du début du XIXe siècle. Elle abrite la sépulture du premier maire de Paris, élu en 1789, Jean-Sylvain Bailly, dont nous pouvons voir une peinture dans les salons. Autre particularité de ce lieu : les confessionnaux ont été dessinés par l'architecte Victor Baltard, fêté tout au long de l'année 2025 par la Ville à l'initiative de Karen TAÏEB.

Ce projet de délibération nous demande d'autoriser ou non un affichage publicitaire sur l'échafaudage. Il est précisé que les visuels publicitaires ne peuvent couvrir plus de 50 % du bâtiment et seront soumis à l'avis conforme de l'A.B.F. Je vous invite à aller voir l'affichage du téléphone sur la fontaine Saint-Michel, qui donne une image déplorable de cette place. Cependant, peut-être n'y avait-il pas besoin de l'avis conforme de l'A.B.F., puisque nous sommes hors périmètre de secteur sauvegardé.

Oui, juridiquement et légalement, c'est possible. Néanmoins, nous, les écologistes, nous trouvons barbare d'infliger aux habitants et aux passants une image commerciale, pendant huit mois, puisque c'est le temps maximal, pour une redevance forfaitaire de 54.000 euros, qui, si l'on dépasse un peu, peut arriver jusqu'à 99.000 euros. Nous préférons que la Ville retrouve ses ressources grâce à l'excellence de ses services, comme nous venons de le voir avec les services de fouilles du D.H.A.A.P. Voilà pourquoi nous voterons contre ce projet de délibération.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie, chère collègue.

Côté "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", nous avons trois inscrits.

C'est M. BALADI qui prend la parole.

Je vous en prie.

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, mes chers collègues, après avoir couvert la quasi-totalité du coût de la rénovation de la façade sud de l'église de la Madeleine, soit environ 10 millions d'euros, les recettes publicitaires permettent de financer une nouvelle tranche de travaux attendue sur la façade nord de l'église, côté rue Tronchet. Sans ces recettes - un peu plus de 17 millions d'euros pour les deux chantiers - il est peu probable que l'église, comme tant d'autres à Paris, eût pu rester défigurée par les échafaudages de sécurité, les dégradations de pierres et la pollution. Rappelons d'ailleurs qu'à la Madeleine, il y a eu pendant quinze ans un échafaudage préventif.

Avec Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e, nous nous souvenons des réticences et des freins, nous en voyons encore d'ailleurs, qu'il a fallu lever lors de la pose d'une première bâche publicitaire sur l'église Saint-Augustin en 2016, malgré l'appui du curé de la paroisse, Denis BRANCHU. Ce sont bien ces deux horizons temporels qu'il faut mettre en perspective : quelques mois de publicité avec un format raisonnable pour plusieurs décennies de rayonnement.

A l'heure où l'argent public se fait de plus en plus rare, les sources de financement privées deviennent indispensables à la sauvegarde de notre patrimoine. L'élan de générosité qui a suivi le dramatique incendie de Notre-Dame atteste de l'attachement de nos concitoyens à ces pierres qui construisent aussi notre identité.

Cependant, il ne faut pas décevoir les levées de fonds organisées. Ainsi, "Les Amis de Saint-Augustin" ont réuni plus de 500.000 euros pour lancer des travaux de restauration de la façade du transept ouest et la rénovation des fresques situées à l'intérieur de la chapelle ouest. Ces travaux auraient dû commencer en 2024, mais ils n'ont pas encore débuté. Nous souhaitons donc que le calendrier de l'opération nous soit ici confirmé, chère Karen TAÏEB.

Pour revenir à l'église de la Madeleine, je souhaite également, avec la maire du 8e, que nous avancions sur l'engagement des ressources issues du legs de Marie-Amélie Daout, dont nous avons déjà parlé au Conseil de Paris. Ce don permet aujourd'hui de disposer de 5,3 millions d'euros pour engager de nouvelles tranches de travaux, notamment pour les besoins qui ne peuvent être plus difficilement couverts par les recettes publicitaires. Nous devons être à la hauteur de ce geste providentiel en engageant, sans tarder, les crédits disponibles.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue.

Pour répondre, je donne la parole à Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, Madame la Maire, chers collègues. Je vous remercie pour vos interventions concernant ces deux espaces d'affichage publicitaire à l'occasion de travaux de façade, vous l'avez dit : celle de Saint-Pierre-du-Gros-Caillo dans le 7e et celle de la Madeleine dans le 8e, côté rue Tronchet.

J'entends que les écologistes ne soient pas en faveur des bâches publicitaires. Néanmoins, parler de "barbarie", c'est dévoyer un mot qui, hélas, a un sens pour ceux qui en souffrent partout dans le monde.

Comme nous pouvons le voir, l'opération qui sera menée à Saint-Pierre-du-Gros-Caillou n'a pas la même envergure que celle de la Madeleine. D'abord, en termes de durée de chantier : à Saint-Pierre-du-Gros-Caillou, ce seront cinq mois de travaux et autant en termes d'affichage, avec un budget total de travaux de 800.000 euros et une prévision de recettes de 193.500 euros, proposés par la société "Terre Rouge". C'est l'objet du vote d'aujourd'hui avec le projet de délibération DAC 483.

Par ailleurs, la façade nord de la Madeleine, extrêmement encrassée, retrouvera le même éclat que son côté opposé, rue Royale, dont le résultat est absolument exceptionnel et particulièrement enthousiasmant. Là, ce seront seize mois de travaux, à partir d'août 2026, et un affichage sur cette même période, avec un budget de travaux de 8 millions d'euros et des recettes prévisionnelles de 7,6 millions d'euros. C'est donc la proposition de la société "ATHEM", qui fait l'objet du projet de délibération DAC 493.

Oui, j'entends que certains groupes, dans l'hémicycle, ne sont pas favorables aux bâches publicitaires. Cependant, ces recettes sont loin d'être négligeables dans le contexte budgétaire que nous connaissons. Je rappelle que nous n'avons pas couvert l'ensemble de nos chantiers de bâches publicitaires, loin s'en faut. Dans cette mandature, il y a eu Saint-Pierre-de-Montrouge, la Madeleine façade sud, la Trinité, Notre-Dame-de-Lorette, la fontaine Saint-Michel - dont je ne cache pas ma satisfaction, car l'excédent de recettes va permettre de restaurer la fontaine Saint-Sulpice dès 2026, puisque nous avons voté, au budget, l'autorisation de programme, ce qui me réjouit aussi.

Ce sont là deux nouvelles C.O.D.P., qui plus est pour la prochaine mandature ; c'est dire si cela a été fait avec parcimonie, puisque cet affichage n'est autorisé que durant la période effective des travaux, comme le veut l'encadrement très strict de la loi. Je veux rappeler aussi que, dans le cadre de l'attribution de ces C.O.D.P., l'un des critères essentiels, outre la redevance, est la démarche environnementale proposée par les candidats, afin de limiter au mieux l'empreinte carbone de cet affichage.

Pour conclure, en cette fin de mandature, je veux remercier mon collègue Paul SIMONDON de m'avoir accompagnée sur le plan budgétaire pour mener à bien un très grand nombre de restaurations - je dirais même un nombre exceptionnel, cela se voit. Néanmoins, les recettes supplémentaires, qu'elles viennent des bâches publicitaires, du mécénat ou du cofinancement par la D.R.A.C. sur des édifices classés monuments historiques, nous ont permis d'aller plus loin et d'amoinrir les dépenses de la Ville, c'est mathématique, et donc celles des Parisiens.

Concernant Mme Daout, puisque vous en avez parlé, Monsieur BALADI, cher collègue, cette somme est en train d'être rassemblée au fur et à mesure, puisque ce sont des biens qui doivent être vendus. Je peux vous rassurer : ces travaux seront menés en temps et en heure. Ce calendrier est acté, et nous allons également mettre une plaque en mémoire de Mme Daout avant la fin de cette mandature afin d'honorer sa mémoire.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci à vous, chère collègue.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 483.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAC 483).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 493.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAC 493).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au projet d'éclairage L.E.D. de l'église du Saint-Esprit, lauréat du budget participatif 2023.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 60 relatif au projet d'éclairage L.E.D. de l'église du Saint-Esprit, lauréat du budget participatif 2023.

La parole est à Valérie MONTANDON pour deux minutes, pour Changer Paris.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Le projet participatif 2023, intitulé "Pour s'adapter aux changements climatiques", a été désigné lauréat dans le 12e arrondissement. Il y avait trois volets : l'un concernait le collège Jean-François Oeben, l'autre la commune Aligre, et un autre le remplacement de l'éclairage existant de l'église du Saint-Esprit.

Les paroissiens m'ont saisie, car ils ont été fortement surpris lorsque le montant leur a été alloué. Il leur a été alloué 10 % du montant auquel ils s'attendaient. Il leur a été expliqué, lorsqu'ils ont saisi la mairie du 12^e arrondissement, que cette réduction était due à la nature des dépenses : ce n'étaient pas des dépenses d'investissement, mais de fonctionnement, ce qui expliquait la révision.

J'étais d'autant plus surprise que je sais à quel point il y a des étapes avant qu'un projet participatif soit présenté au vote des habitants : il y a des commissions d'instruction pour vérifier si le projet relève bien des compétences de la Ville, si les montants sont respectés. J'étais étonnée de ce changement, autant surprise que les paroissiens.

Je demande donc à la Ville de Paris des explications sur l'écart entre l'attente des paroissiens, qui était de 400.000 euros, et le montant qui va leur être alloué réellement, soit 40.000 euros.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie, chère collègue.

La parole est à Karen TAÏEB pour vous répondre.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, chère collègue, chère Valérie MONTANDON. Votre vœu rappelle, à juste titre, le projet lauréat de l'édition 2023 du budget participatif dans le 12^e arrondissement. J'associe ma collègue Anouch TORANIAN.

Celui-ci avait pour titre "Rénovons les bâtiments pour s'adapter aux changements climatiques dans le 12^e arrondissement". Le budget global de ce budget participatif s'élevait à 1.290.000 euros. Il se divisait, depuis le départ, de la façon suivante, en trois parties : 1 million d'euros pour le collège Oeben ; 250.000 euros pour le café de la Commune libre d'Aligre ; enfin, 40.000 euros pour le changement d'ampoules à l'église du Saint-Esprit, pour une moindre consommation énergétique.

Il se trouve que la paroisse, de son côté, a fait évaluer un projet de plus grande envergure. Cela a abouti à la somme de 400.000 euros. L'enveloppe du budget participatif n'est pas extensible, et la seule dont nous disposons dans ce cadre précis est de 40.000 euros. Contrairement à ce que vous dites dans votre vœu, il n'a jamais été, je cite, "ultérieurement annulé partiellement par la Ville de Paris".

La paroisse est en lien avec le Département des édifices culturels et historiques de la Ville sur ce projet. Leurs échanges sont réguliers, notamment sur ce sujet, et les 40.000 euros permettront de réaliser la mise en lumière avec des ampoules L.E.D. dans le sas d'entrée de l'église en 2026. Rien n'empêchera bien sûr de poursuivre cette opération, dans le futur, pour l'ensemble de l'église, car c'est un projet vertueux du point de vue environnemental. Pour cela, il faudra un autre budget participatif, du mécénat, ou faire voter cette inscription à un autre budget dans la prochaine mandature.

Pour vous rassurer, je me rendrai sans doute à l'église du Saint-Esprit avant la fin de cette mandature afin de rencontrer, avec l'équipe du DECH, l'équipe paroissiale, pour que les choses soient bien comprises. Pour toutes ces raisons, je vous demanderai de retirer votre vœu. Sinon, j'y donnerai un avis défavorable.

Merci.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, chère collègue.

Le vœu n° 60 du groupe Changer Paris est-il maintenu ?

Mme Valérie MONTANDON. - Oui, je vais le retirer.

Je remercie Mme TAÏEB pour ses explications.

Je voulais également savoir s'il était possible d'avoir le rapport d'instruction des services, puisque des services étudient toujours les projets en préliminaire. Je voulais savoir si Mme l'adjointe voulait bien me les transmettre, en plus de ses explications.

Je la remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci.

Madame TAÏEB ?

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Je pense que c'est tout à fait possible et j'en alerterai les services.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue, et Madame la Maire.

2025 DTEC 39 - Etude prospective : Energies et Mobilités à Paris, quelles perspectives à horizon 2050 ?

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux mesures à mettre en œuvre suite à l'étude de l'APUR et du CEREMA "Énergies et mobilités à Paris : quelles perspectives à l'horizon 2050 ?".

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous débutons l'examen des projets de délibération de la 3e Commission.

Nous allons directement passer à l'examen du projet de délibération DTEC 39 ainsi qu'au vœu n° 61 relatifs aux mesures à mettre en œuvre suite à l'étude de l'APUR et du C.E.R.E.M.A. portant sur les énergies et les mobilités à Paris.

Nous voterons ce projet de délibération.

La parole est à Frédéric BADINA-SERPETTE, pour le groupe "Les Écologistes", pour le vœu n° 61.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Madame la Maire, chers collègues. La question des mobilités est au cœur des combats climatiques que nous menons à Paris. L'étude prospective "Énergie et mobilité à Paris, quelles perspectives à horizon 2050 ?", menée avec le C.E.R.E.M.A. et l'APUR, nous apporte aujourd'hui une boussole indispensable pour les décennies à venir.

Le constat est clair : oui, Paris a déjà agi. Depuis 2004, les émissions du transport routier ont baissé de 60 %. La qualité de l'air s'est améliorée, mais soyons lucides, cela ne suffira pas. Les transports représentent encore près de 15 % des émissions locales de gaz à effet de serre. Toute la population parisienne reste exposée à des niveaux de pollution incompatibles avec les recommandations de l'O.M.S. La transition doit s'accélérer. Elle doit être juste, cohérente et planifiée.

Cette étude nous dit une chose essentielle : la décarbonation des mobilités passe massivement par l'électrification et par la sortie progressive et assumée des motorisations fossiles. Pour les véhicules légers, c'est sans ambiguïté : à horizon 2050, 95 % du parc devra être électrique, dans un contexte de baisse globale du nombre de voitures, de démotorisation choisie et de report vers les mobilités actives et collectives.

Pour les poids lourds, les bus et les autocars, l'électrique s'impose également comme la solution de référence, le bio-G.N.V. jouant un rôle transitoire. L'hydrogène, contrairement à certaines idées reçues, reste marginal et réservé à des usages très spécifiques.

Le transport fluvial, trop souvent oublié, reste aussi un levier majeur. L'électrification complète des bateaux de passagers d'ici à 2040 et l'électrification à quai, dès 2030, constitue une trajectoire crédible vers un fret fluvial décarboné.

Néanmoins, c'est un point politique fondamental : cette transition ne pourra pas se faire toute seule. Elle suppose des infrastructures, de la planification, de l'anticipation sur le foncier et une action publique forte, avec des bornes de recharge dans les parkings résidentiels, dans l'espace public, dans les dépôts logistiques. Il faut adapter nos règles d'urbanisme, accompagner les professionnels, les artisans et les transporteurs. Tout cela doit se faire en cohérence avec notre Plan Climat et notre Plan local des mobilités.

Cette étude n'est pas un document de plus. C'est un socle pour un futur schéma directeur de la transition des mobilités, prévu par le Plan Climat adopté en novembre dernier. En tant qu'élus écologistes, nous le disons clairement : nous, les élus de la Ville, avons la responsabilité de transformer cette boussole en trajectoire, et que cette trajectoire puisse se transformer en décisions courageuses.

C'est pourquoi nous proposons, associé à ce projet de délibération, un vœu qui rebondit sur le scénario 2050 proposé dans l'étude. Il permettrait de respecter les objectifs du Plan Climat de la Ville et ceux fixés par l'O.M.S. en termes de qualité de l'air.

Le vœu écologiste propose ainsi que la Ville étudie la possibilité d'une aide spécifique, à l'échelle de la Métropole du Grand Paris ou de la Région, aux ménages les plus défavorisés et dépendants de la voiture, en vue d'une transition plus juste ; la mise en place d'un réseau "hub" de recharge rapide pour les professionnels en surface ; le renforcement du maillage de bornes dans les quartiers les moins pourvus, notamment en ouvrages ; la cessation progressive de la distribution des carburants thermiques dans les stations-service concédées à partir de 2030 ; l'instauration d'une politique d'homogénéisation tarifaire pour une meilleure lisibilité de l'offre en énergie électrique sur Paris ; et, à terme, l'électrification de l'ensemble des quais parisiens pour le développement d'un transport fluvial décarboné. Je vous invite à voter favorablement ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci à vous, cher collègue.

La parole est à Élisabeth STIBBE, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

Mme Élisabeth STIBBE. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

L'étude prospective conduite par l'APUR et le C.E.R.E.M.A. propose plusieurs scénarios sur l'évolution des énergies et des mobilités à Paris à l'horizon 2050. C'est un travail dense et intéressant, que nous saluons pour sa qualité technique.

Néanmoins, une étude prospective n'a de valeur que si ses hypothèses sont réalistes. C'est précisément là que le bât blesse. Sur le périmètre des véhicules légers, vos scénarios reposent sur des postulats beaucoup trop optimistes, qui ne permettent déjà plus d'atteindre les objectifs fixés par votre propre Plan Climat.

En 2024, la baisse du nombre de véhicules particuliers ne compense plus l'augmentation des véhicules professionnels. Or, la plupart de vos scénarios supposent la poursuite d'une démotorisation au même rythme que ces dernières années. Pourquoi pas, me direz-vous. Encore faudrait-il en démontrer la faisabilité sociale et économique.

Par ailleurs, vous fondez l'ensemble de vos trajectoires sur un postulat désormais caduc : l'arrêt de la vente des véhicules thermiques neufs à partir de 2035. Ce pilier du "Green Deal" européen de 2019 a été abandonné par la Commission européenne, après une forte opposition au sein des institutions. Dès lors, il faut le dire clairement : tous les scénarios présentés sont faussés et devront être revus. Même ceux qui prolongent simplement les tendances actuelles n'atteignent pas les objectifs affichés.

Vous misez massivement sur l'électrification du parc automobile. Les infrastructures, elles, ne suivent pas. Les bornes de recharge pour véhicules électriques manquent cruellement à Paris. Ce n'est pas nous qui le disons : votre propre étude estime qu'il faudra, selon les scénarios, entre 28.000 et 39.000 bornes supplémentaires d'ici à 2040.

A cela s'ajoute un problème majeur que vous refusez de regarder en face : le stationnement. Ces bornes devront bien être installées quelque part. Or, dans le même temps, vous poursuivez une politique systématique de suppression de places de stationnement.

Plus encore, votre discours en faveur du véhicule électrique manque singulièrement de cohérence. Vous avez choisi d'inclure les véhicules électriques dans la surtaxation des S.U.V., alors même qu'ils participent pleinement à la décarbonation que nous appelons de nos vœux. C'est un signal incompréhensible envoyé aux ménages et aux professionnels.

Dans le même esprit, vous envisagez de supprimer les stations-service, qu'elles soient concédées ou non. Cette décision risque d'aggraver les inégalités territoriales entre arrondissements. Les arrondissements de l'Est parisien, beaucoup moins équipés en véhicules électriques, quels que soient les scénarios et les horizons temporels étudiés - 2030, 2040 ou 2050 -, seraient les premiers pénalisés.

Au-delà de la voiture individuelle, un autre angle mort mérite d'être souligné : les poids lourds. Leur nombre en circulation à Paris a augmenté au cours des cinq dernières années. Cela traduit un échec manifeste de votre politique de logistique urbaine, qui devait permettre de limiter l'entrée de ces véhicules dans Paris.

Enfin, je souhaite dire un mot du vœu présenté par les écologistes : nous nous y opposerons fermement. Il vise à priver les Parisiens de la distribution de carburant dans les stations-service concédées dès 2030. Une telle mesure serait brutale, socialement injuste et totalement déconnectée des réalités vécues par une grande partie des habitants.

En conclusion, cette étude révèle surtout une chose : l'écart croissant entre vos ambitions affichées et les conditions concrètes de leur mise en œuvre. La transition écologique ne se décrète pas, elle se construit avec pragmatisme, justice sociale et réalisme. C'est ce cap que nous continuerons de défendre.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue.

La parole est à Mme Séverine de COMPREIGNAC, pour le groupe MoDem et Indépendants, pour cinq minutes.

Mme Séverine de COMPREIGNAC. - Merci, Madame la Maire.

Cette étude dont nous débattons ce soir s'inscrit dans les objectifs du Plan Climat, avec en ligne de mire la volonté réaffirmée, à laquelle nous souscrivons, de la neutralité carbone à horizon 2050.

Vous nous proposez un document présenté comme scientifique. Il l'est, si l'on oublie les biais qu'il traverse. Il l'est, si l'on oublie toutes les questions restées sans réponse. J'imagine que c'est la première étape d'un long chemin qui permettra, je l'espère, de revenir de plain-pied dans la réalité. Ces biais posent la question du sérieux du schéma directeur à venir pour planifier la transition énergétique des mobilités à horizon 2030-2050, quand il est fait sur des bases faussées.

Le premier biais, et c'est ce que nous répétons depuis cinq ans maintenant, c'est de penser que Paris est une île. Vous prenez le parc de voitures immatriculées et non circulant : c'est une double erreur. Les données de déplacement réelles sont lacunaires, les comptages partiels et les immatriculations parasitées par les flottes

rattachées aux sièges sociaux dans les arrondissements. Cela ne veut pas forcément dire qu'elles circulent dans les rues de Paris.

Le deuxième biais, c'est de partir d'une électrification massive, présentée comme inévitable, alors que l'étude elle-même en souligne les incertitudes. Celle-ci se fonde sur un scénario supposant que 95 % de véhicules légers soient électriques en 2050, 75 % de poids lourds électriques et une flotte fluviale presque totalement électrifiée en 2040, sans aucune démonstration économique ni d'analyse des besoins réseaux ou des coûts d'adaptation des infrastructures.

Par ailleurs, l'étude passe sous silence les zones sous-dotées, aujourd'hui, en infrastructures de recharge, ce qui rend d'autant plus hypothétiques ces projections. Le document mise beaucoup sur le renouvellement futur des 107 parkings concédés, mais il n'est pas fait mention des éventuels refus des opérateurs ou de leurs demandes de compensation financière. La Ville a-t-elle chiffré le coût des obligations qu'elle souhaite insérer ?

Pour moi, je l'ai déjà dit, c'est essentiel : nous pouvons nous interroger sur l'intérêt de réaliser une telle étude centrée sur Paris, alors que les flux viennent principalement de l'extérieur. Une échelle de ce type à l'échelle du Grand Paris paraîtrait plus percutante.

Enfin, une nouvelle fois, ce futur schéma directeur est annoncé, mais l'étude reste purement théorique. Quels investissements ? Quelle gouvernance ? Quel calendrier ? Comment éviter que ce document ne soit qu'un rapport de plus sur une étagère ?

L'étude constitue donc un document de référence pour définir le futur schéma directeur de la transition énergétique des mobilités. Il est expliqué que sa mise en œuvre nécessitera l'identification des leviers opérationnels : le stationnement, les concessions, les aides, l'urbanisme, l'équipement à quai, "et cætera" ; une gouvernance dédiée et un suivi annuel, mais dont il n'est rien dit ; une révision périodique intégrant les évolutions technologiques et réglementaires. C'est une sorte de boussole qui nous est proposée, mais rien de très précis. Notre espoir est que la prochaine étape soit plus élaborée, plus large et plus sérieuse.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue.

Je ne vois pas Laurent SOREL.

La parole est donc à Jérôme GLEIZES, pour le groupe "Les Écologistes", pour cinq minutes, cher collègue.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire, chers collègues. Je suis d'accord avec Mme de COMPREIGNAC : ce document est une boussole. Les femmes et les hommes politiques ont besoin de ces rapports de prospective, car c'est à partir de cela que nous pouvons élaborer une décision politique. Chaque décision politique se base sur ce type d'études pour se faire une opinion sur ce qu'il y a à faire.

Je ne comprends pas la position de Mme STIBBE, qui a l'air de critiquer l'objectivité de ce travail. Je pense qu'il y a une confusion totale, comme je l'ai dit dans mon intervention sur le budget primitif, entre les éthiques de responsabilité et les éthiques de conviction, soit entre celles du politique et celles du scientifique.

Nous sommes là dans le domaine de l'éthique de conviction : savoir à partir de quoi l'on se base. Nous sommes dans le domaine de la science, avec le principe de réfutabilité. Nous posons des hypothèses et nous les contestons sur le fond. Il n'y a pas de vérité en science ; il y a la possibilité de réfuter et de proposer des alternatives.

La confusion entre les deux registres chez Mme STIBBE est un peu inquiétante. De fait, vous remettez en cause la question de la fin des moteurs thermiques. Au moins, Mme de COMPREIGNAC a rappelé l'objectif de la neutralité carbone en 2050. Comment peut-on obtenir la neutralité carbone si nous n'en finissons pas avec le moteur thermique ?

La réalité est là. Pourquoi mettons-nous fin aux moteurs thermiques ? C'est parce que les moteurs thermiques émettent des gaz à effet de serre, notamment du CO₂. Si nous voulons limiter l'émission de gaz à effet de serre, il faut arrêter d'en produire. Il faut donc en finir avec les moteurs thermiques.

Dans toutes les projections des Plans Climat, il suffit de voir les trajectoires au début du document : dans la partie transport, nous arrivons à atteindre nos objectifs, parce que nous en sortons avec les moteurs thermiques.

Vous sortez des arguments totalement dangereux par rapport à nos objectifs. Quelle est votre alternative aux moteurs thermiques ? Ce n'est pas parce qu'il y a un recul de la Commission européenne et du Parlement européen par rapport à cela que c'est une avancée. Au contraire, c'est une catastrophe. Les projections données par le G.I.E.C. sont très inquiétantes. Aujourd'hui, les scénarios climatiques, parce que l'on n'a pas réussi à inverser la courbe d'émissions de gaz à effet de serre, font que l'on va rentrer dans un mal-être climatique. Vous faites comme si cela n'existe pas. D'habitude, vous êtes beaucoup plus objective d'un point de vue scientifique. Là, vous avez joué sur les deux registres, ce qui m'a beaucoup surpris de votre part.

Ce qui est intéressant dans ce rapport, c'est le fait qu'enfin, il parle du transport fluvial. Comme vous l'avez dit aussi dans votre intervention : oui, il faut en finir avec le poids lourd. Il faut arrêter de faire amener des marchandises

par poids lourd, même si c'est du poids lourd électrifié. Il faut passer à d'autres formes d'approvisionnement. Le fleuve - la Seine - est sous-utilisé par rapport à cela. Nous pouvons même dire que, dans ce rapport, le chapitre est trop court par rapport à l'enjeu du fluvial. C'est pour cela que, dans notre vœu, nous en parlons aussi. Vous auriez pu parler de cet aspect.

L'autre élément sur lequel je suis obligé d'insister, c'est que vous dites que nous allons nous attaquer aux ménages. Il faut en finir avec l'effet rebond. Il faut réduire le volume de circulation. Si nous ne réduisons pas le volume de circulation, même si nous améliorons la qualité des moteurs thermiques qui émettent moins de gaz à effet de serre. En effet, le volume de circulation augmente, donc les émissions augmentent du fait de cet effet, même avec une meilleure productivité.

Ce que ne comprennent pas les productivistes, c'est l'effet rebond. Jevons avait montré cela, il y a très longtemps, au XIX^e siècle. Il avait montré que nous avions amélioré les centrales à charbon. Nous aurions pu penser que la consommation de charbon aurait pu diminuer. Or, elle a explosé parce que l'amélioration de la productivité a baissé les coûts de production. Nous avons produit encore plus d'autres biens à partir de cela.

C'est la même chose avec le transport automobile : il faut réduire le volume. C'est ce qui se passe à Paris. Vous n'avez pas encore compris l'importance du transfert de modalité vers le vélo, alors que c'est une avancée pour le climat. C'est une bonne chose, le vélo. L'avantage, c'est que cela n'émet pas de gaz à effet de serre.

Il faut que vous compreniez ces mécanismes de façon à ne pas critiquer cela et à être uniquement dans une approche totalement politicienne, en ne voyant pas l'intérêt de ce type de rapport. Après, nous pouvons confronter nos oppositions par rapport à cela.

M. ALPHAND disait aussi, dans un autre débat, que "c'est trop technique, la politique ne peut pas comprendre". Au contraire, il faut que la politique comprenne les enjeux scientifiques et les propositions techniques pour pouvoir faire les bonnes solutions.

Je rappellerai un dernier élément : la prime Balladur, à la fin des 1990. Elle a provoqué la diésélisation du parc thermique français, parce que les gens ont remplacé leur voiture essence par les voitures diesel. Vingt ans plus tard, il faut en finir avec le diesel. C'est le genre de positions politiques qui ont été une catastrophe.

Merci de votre attention.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue.

La parole est à René-François BERNARD pour le groupe Changer Paris.

M. René-François BERNARD. - Madame la Maire, mes chers collègues, je veux d'abord remercier les services de la Ville, le C.E.R.E.M.A. et l'APUR, pour la qualité du travail fourni. Ce rapport a un mérite essentiel. Il nous oblige à penser Paris sur un temps long, à l'horizon 2050. Qui dit "temps long" impose aussi de réfléchir sur le bilan des vingt-cinq ans de la gestion passée, socialiste, communiste et écologiste.

Posons-nous une seule question : en termes d'énergie et de mobilité, la Ville va-t-elle réellement dans la bonne direction ?

Première observation : la flotte des véhicules parisiens, V.L., se partage entre particuliers, 56 %, et utilitaires, 44 %. En termes d'usage sur la voie publique, nous pourrions considérer que la part des utilitaires est encore plus grande, qu'il s'agisse de la circulation ou du stationnement. Tout cela pour dire que la politique conduite par la Ville, idéologique, anti-voiture, avait trouvé sa cible. En effet, il est plus facile d'attaquer le particulier pollueur, mais plus délicat de s'en prendre à ceux qui travaillent au profit des Parisiens.

Pourtant, si l'étude aborde bien le caractère spécifique de cette partie de la flotte, elle ne prend pas en compte la différence radicale d'approche sociale et économique, notamment sur le poids des investissements pour l'évolution de la mobilité chez les professionnels.

Vous avez fait le choix, et cette étude le maintient, de miser sur l'électrification des usages et des mobilités. Plusieurs exemples l'attestent : pour les véhicules légers, le scénario objectif prévoit 95 % de véhicules électriques en 2050, en raison d'une forte démotorisation du parc. Pour les poids lourds, bus et autocars, l'électrique domine, avec 75 % de la flotte électrifiée, tandis que l'hydrogène est relégué à 3 % et le bio-G.N.V. a un simple rôle transitoire. Nous en avons parlé, même le transport fluvial est appelé à une électrification, quasi-totale, y compris pour des bateaux anciens, coûteux à convertir et contraints par l'autonomie des batteries.

Ainsi, l'électrique est présenté comme la solution quasi exclusive de la transition énergétique des mobilités parisiennes, soit. Nous avons ici un discours très cohérent, à une condition essentielle : disposer d'une électricité abondante, décarbonée, pilotable et compétitive.

Or, dans le même temps, les écologistes et une grande partie de la gauche parisienne, y compris M. l'adjoint à la Maire, combattent, au niveau national, la seule énergie capable aujourd'hui de fournir massivement cette électricité : le nucléaire.

Je vous renvoie à l'avis de l'Académie des sciences sur l'apport du nucléaire dans la transition énergétique, qui met en avant le doublement, en 2050, de la consommation électrique. Comment peut-on, d'un côté, construire une stratégie municipale reposant presque exclusivement sur l'électricité, et, de l'autre, refuser l'outil industriel qui permet d'en produire massivement et, en plus, de façon décarbonée ? Il s'agit là d'un immense contresens qui amène la Ville de Paris dans l'impasse.

Deuxième observation que l'on peut formuler sur cette étude. Je ne peux que regretter que ce document minimise fortement le rôle des autres énergies propres, notamment le biogaz carburant, l'hydrogène décarboné et les carburants alternatifs, relégués à un rôle marginal. Pourtant, la Région Île-de-France investit massivement dans ces filières. Elle a adopté une stratégie Hydrogène en 2019, qui a acté la création du Club Hydrogène Île-de-France, animé par l'A.R.E.C. Île-de-France. Il publie chaque année une cartographie des infrastructures de stations de distribution d'hydrogène dédiées aux poids lourds. Il s'avère qu'il y a une réelle demande concernant ceci.

Toutes ces actions sont en cohérence avec les grandes orientations de l'Union européenne, notamment avec la directive du 8 juillet 2025 sur le marché de l'hydrogène et du gaz, suite du pacte pour une industrie propre présentée par la Commission européenne en février 2025. La Ville de Paris, qui sous-estime l'hydrogène et les biocarburants, prend ici le risque d'un retard important sur les énergies-clés de demain.

Vous vous évertuez, rapport à l'appui, à justifier l'investissement pour la mobilité électrique. Ce rapport lui donne même un avantage compétitif en termes d'emplois en France par rapport aux autres énergies. Alors, il eût fallu intégrer l'avertissement que formulait, en 2023, l'Académie de technologie, jugeant, comme en même temps la Cour des comptes de l'Union européenne, que les objectifs de décarbonation n'étaient pas tenables.

Aujourd'hui, réalisant que l'industrie automobile, l'un des fleurons de l'Allemagne, n'était pas prête, la Commission européenne a décidé de reculer sur les objectifs de décarbonation. Je me tourne alors vers l'Exécutif : que faites-vous de ce nouvel horizon, désormais éloigné ? Ne croyez-vous pas que ce plan soit décalé des évolutions techniques et économiques nécessaires ? Il est dit, dans la synthèse, que ce plan est adaptable dans l'avenir. Allez-vous lui donner des objectifs réalistes et pragmatiques ?

Pour décarboner les mobilités à Paris, il n'y a pas de baguette magique, ni l'électrique seul, ni l'hydrogène seul. Il s'agit bien d'un "mix" énergétique pragmatique et non dogmatique dont les Parisiens ont besoin.

Enfin, puisque j'évoquais l'Académie des technologies, celle-ci disait que ce n'était pas seulement par les véhicules électriques, mais avec des offres de services de mobilité novatrice. N'êtes-vous pas ambitieux ? Par exemple, la municipalisation d'une flotte de véhicules autonomes : voilà ce que les Parisiens attendent et ce que nous souhaiterions que ce rapport puisse aborder.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie, cher collègue.

Transformation de nos modes de vie, et pas seulement transformation des énergies qui les alimentent.

La parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci, mes chers collègues, pour vos interventions sur cette étude essentielle dont nous attendions les conclusions avec impatience.

Pour rappeler l'historique de cette étude, nous avons demandé au C.E.R.E.M.A. et à l'APUR de travailler sur des scénarios nous permettant de respecter les objectifs du Plan Climat et ceux de l'O.M.S. en termes de qualité de l'air. Avec cette étude, ils nous disent deux choses : ces scénarios sont atteignables, contrairement à ce que j'ai pu entendre, et comment les atteindre.

Vous avez soulevé un certain nombre d'éléments. Je me permettrai très rapidement de rebondir sur les interventions et certains arguments que j'ai pu entendre.

Vous avez raison, c'est une étude de temps long, c'est une étude de prospective. A partir de là, personne n'est "Madame Irma" et ne peut, à coup sûr, assurer comment tout cela va bouger ces 20 ou 30 prochaines années. Cependant, cela nous donne un cadre à partir des études et des données scientifiques que nous avons à date. C'est ce qui est intéressant dans ce document.

La deuxième chose, c'est le périmètre de l'étude. Aucun problème pour que la Métropole du Grand Paris fasse aussi une étude sur son périmètre territorial. Cela serait même, je pense, extrêmement intéressant. Néanmoins, dire que cette étude n'est pas valable parce qu'elle ne concerne que Paris, c'est mentir. Paris a des singularités territoriales particulières, du fait notamment des offres alternatives à la voiture individuelle, de sa très forte densité et de sa faible superficie. Sur un plan des mobilités et des déplacements, c'est un cas quasiment unique sur le territoire national. D'ailleurs, nous le voyons : les évolutions, notamment de motorisation, ne sont pas les mêmes que celles que nous pouvons observer sur d'autres territoires, et c'est bien normal.

La troisième chose que vous avez évoquée, c'est le côté irréaliste de tout cela. J'ai entendu une intervention. Nous aurions pu tenir la même au début des années 2000, en nous disant "tout cela ne va pas marcher". Qui aurait dit, il y a vingt ans, et notamment pas sur vos bancs, que nous allions réduire par deux la circulation automobile sur

Paris ? Personne. Vous nous aviez dit exactement la même chose : "Vous êtes des irréalistes, des idéalistes, des "bobos-écolos"". La réalité, c'est que nous avons réussi. Il y a quand même quelque chose qui marche dans la vie, c'est que les décisions politiques ont des impacts et qu'elles ont des résultats. Je pense que nous avons eu des résultats avec une politique de réduction de la part de la voiture.

Enfin, sur la question de l'électricité. A défaut des décisions de la Commission européenne, que je regrette, il y a quand même quelque chose. Vous devriez y être sensible : le marché. Aujourd'hui, des voitures électriques se vendent de plus en plus. Parfois, sur certains mois en France, c'est une immatriculation sur quatre qui concerne un véhicule électrique. Nous voyons bien que les choses sont en train d'évoluer et de bouger.

Pour revenir sur le fond de l'étude, je partage complètement ce que dit Jérôme GLEIZES. Une partie de la solution, donnée en creux dans l'étude, concerne l'accélération de la réduction de la part de la voiture. Il faut baisser le nombre de circulations d'automobiles dans la Capitale, qu'elles soient électriques ou thermiques. Cela constitue une clé pour répondre aux enjeux climatiques et de santé publique.

La deuxième chose, sur le débat sur les énergies. Je ne vais pas faire ici le débat nucléaire "versus" énergies renouvelables, ce n'est pas le lieu. Sur l'hydrogène, je rappelle que même les industriels ont beaucoup d'interrogations sur le fait d'investir dans l'hydrogène, notamment sur des véhicules électriques. Aujourd'hui, il suffit de regarder et de discuter avec les responsables d'Air Liquide pour vous dire que, pour l'instant, tout cela est encore très mouvant. Ceux qui viennent m'expliquer que l'hydrogène, c'est la clé de l'énergie verte de demain, sont à côté de la plaque de ce que disent les industriels qui produisent de l'hydrogène.

Ce que disent globalement les études, et c'est un recensement aussi des études, c'est que si nous voulons aller vers la décarbonation de nos mobilités, il y a aujourd'hui une énergie utilisable et dans laquelle nous devons massivement investir, c'est l'énergie électrique. C'est pour cela que l'APUR et le C.E.R.E.M.A. nous recommandent, pour 2050, de viser une électrification de près de 95 % des véhicules légers, 75 % des poids lourds et 100 % des navettes fluviales. Ils nous donnent quelques éléments en termes de perspective et comment y arriver.

Pour le reste de mon intervention, je le posterai sur les réseaux sociaux. Vous pourrez aller voir, commenter, et même vous abonner.

Merci beaucoup.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue. J'imagine qu'il y a beaucoup d'inscriptions et que vous aurez d'autres occasions de terminer votre propos.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu référencé n° 61 déposé par le groupe "Les Écologistes", avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2025, V. 310).

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote sur le projet de délibération DTEC 39.

Pouvez-vous baisser le volume sonore des conversations périphériques ?

Merci beaucoup. Le volume sonore du périphérique, c'est toujours un problème !

2025 DVD 18 - Reprise d'étanchéité du tunnel du Maine et de la vélo-station (15e). - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la R.A.T.P. pour les travaux.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DVD 18, avec la reprise d'étanchéité du tunnel du Maine et de la vélo-station dans le 15e.

La parole est à Marie-Caroline DOUCERÉ, pour le groupe Changer Paris, chère collègue.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues. Ce projet de délibération, qui porte sur la reprise d'étanchéité du tunnel du Maine, concerne également la vélo-station. A Montparnasse, la gestion de cette vélo-station est à l'image de la politique Vélo menée par M. BELLIARD : un immense écran de fumée. Un véritable enfumage qui se cache derrière de belles déclarations lorsqu'il faut présenter des Plans Vélo.

La réalité sur le terrain, loin de l'Hôtel de Ville, est tout de suite moins flatteuse. En lisant le projet de délibération, nous nous disons que tout va bien. La Ville promet une rénovation de l'étanchéité de la station vélo dans le cadre du réaménagement des abords de la gare, avec en prime des travaux de végétalisation pour 2028. En réalité, il ne s'agit que d'une reprise d'étanchéité partielle pour la dalle uniquement, alors qu'il y a un problème de fuite d'eau, connu depuis 2022, qui va bien au-delà de cette dalle. Pourquoi a-t-il fallu attendre quatre ans pour agir ?

La mairie du 15e, par la voix de notre collègue Isabelle LESENS, avait pourtant, dès 2021, alerté sur les défaillances du site et de sa gestion, à la suite de l'attribution de la D.S.P. à "Indigo". Ce projet de délibération

s'attache à rénover seulement la dalle, alors que c'est d'une rénovation de la toiture et des accès en entier dont a besoin ce site avec, en prime, l'accès sur la voirie qui n'a toujours pas été réalisé.

Ce n'est pas une vélo-station, c'est un véritable repoussoir. Odeur d'urine, déchets, dégradations, cette vélo-station est dans un état lamentable depuis le début de votre mandature. Quand on laisse une vélo-station dans un état aussi pitoyable, comment peut-on prétendre amis des cyclistes ? Ce manque d'entretien est un manque total de respect et de considération à leur égard.

Si nous n'allons pas nous opposer à ces travaux, nous demandons que l'Exécutif du 15e soit intégré dès le début au comité de pilotage à venir, pour que l'ensemble des partenaires puissent bénéficier de l'expertise des élus de terrain.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue.

Pour répondre, la parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci, chère collègue, de m'avoir "rhabillé pour l'hiver". C'est super, je prendrai le positif. Vous étiez contre la vélo-station et contre l'ensemble des infrastructures vélo que nous avons déployé. Aujourd'hui, vous les défendez. Je prends cela comme un petit cadeau de Noël.

Le tunnel du Maine est un ouvrage souterrain de plus de 50 ans, essentiel au fonctionnement quotidien du quartier. C'est un projet cohérent. Demain, il y aura un parvis Raoul-Dautry plus végétalisé, une rue du Départ et une avenue du Maine pacifiées, et une piste cyclable dans le tunnel du Maine. Avant de planter et de faire ces aménagements, il faut remettre à niveau l'étanchéité. C'est l'objet du projet de délibération : éviter les infiltrations et sécuriser durablement l'ouvrage.

Parce que le tunnel, la vélo-station et la salle d'échange R.A.T.P. sont des ouvrages imbriqués, nous faisons ici un choix de bon sens, et qui nous a été conseillé techniquement : un seul maître d'ouvrage, une seule coordination de chantier et des études mutualisées. C'est l'objet de la convention signée avec la R.A.T.P. pour un montant estimé à 1,7 million d'euros.

Vous faites référence à cette fameuse vélo-station qui a été sécurisée en juillet 2025, avec la mise en place d'une clôture toute hauteur et d'un nouveau contrôle d'accès en remplacement d'un portillon régulièrement détérioré. Nous en avons échangé notamment avec Mme LESENS et les équipes du 15e arrondissement. Depuis ces installations, nous n'avons pas eu connaissance de nouvelles dégradations ou dysfonctionnements. Je ne doute pas que si vous en avez connaissance, vous nous les indiquerez.

Ensuite, le projet de délibération va exactement dans le même sens que votre intervention : la reprise d'étanchéité permettra de supprimer les désordres liés aux infiltrations depuis le parvis et d'ouvrir la voie à des améliorations futures, comme une liaison plus directe avec la salle d'échange R.A.T.P.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 18.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DVD 18).

2025 DVD 69 - P.A.M. régional entre Île-de-France Mobilités et la Ville de Paris. - Avenant n° 1 à la convention de financement.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DVD 69, qui porte sur le P.A.M. régional entre Île-de-France Mobilités et la Ville de Paris, avec un avenant à la convention de financement.

La parole est à Jack-Yves BOHBOT, cher collègue.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci beaucoup, Madame la Maire, mes chers collègues.

Ce projet de délibération porte sur un point technique : un avenant qui corrige une erreur matérielle dans la formule de révision de la contribution de la Ville de Paris au financement du service P.A.M.

Je voulais saisir cette occasion pour rappeler l'enjeu fondamental de ce service et faire un point sur le bilan de la régionalisation engagée par la Région Île-de-France depuis un certain temps, et aujourd'hui achevée. Cette démarche a permis de mettre fin aux frontières départementales, de sanctuariser les services et d'augmenter fortement le nombre d'usagers, puisqu'ils sont désormais 23.000 bénéficiaires en 2025, soit deux fois plus, vous le

savez, mon cher David BELLIARD, qu'en 2019. Près de 800.000 courses ont été réalisées cette année avec une nette amélioration de la ponctualité et de la qualité de service.

C'est vrai qu'il y avait des dysfonctionnements persistants, notamment en matière d'annulation de dernière minute, ce qui pose un problème pour les personnes transportées et pour les usagers, surtout on doit aller travailler, quand on doit se soigner ou simplement faire nos courses, ce qui a un impact important sur le quotidien.

Puisque vous aimez les beaux cadeaux de Noël et de nouvelle année, I.D.F. Mobilités nous a apporté, dans sa hotte, de très beaux cadeaux pour 2026 : 16 millions d'euros supplémentaires sur le budget ; 50.000 courses supplémentaires ; le remboursement des taxis ou des V.T.C. en cas d'annulation tardive ; un système de notation des conducteurs sur la qualité de service - c'est important ; et la création d'un médiateur indépendant qui permettra effectivement de régler les conflits pouvant exister entre le service et l'usager.

Ces mesures vont clairement dans le bon sens. Nous voterons ce projet de délibération, cet avenant technique, tout en restant extrêmement vigilants sur la qualité de service du P.A.M. à Paris, en souhaitant que la Ville, comme elle le fait, joue pleinement son rôle aux côtés d'I.D.F. Mobilités, notamment dans l'intérêt des usagers les plus fragiles.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci à vous, cher collègue.

Je donne la parole à David BELLIARD, pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Cher Jack-Yves BOHBOT, je vous remercie pour votre intervention. Ce projet de délibération est très technique, puisqu'il a pour objet la correction d'une erreur glissée dans la formule de révision de la contribution financière de la Ville à Île-de-France Mobilités. Merci de revenir sur le service P.A.M. qui, en effet, a été régionalisé. Vous avez fait état d'un certain nombre de chiffres assez flatteurs. J'ai, pour ma part, un regard plus nuancé et plus critique sur la manière dont les choses se passent avec le service P.A.M. depuis qu'il a été régionalisé.

Sur ce service, nous avons joué la confiance, puisque nous avons voté la régionalisation et le fait d'avoir un service piloté plutôt au niveau de la Région. Cela nous semblait répondre à un certain nombre de cohérences et à une amélioration des besoins des usagers et des usagères. Le service, en l'état, depuis que nous l'avons régionalisé sous la responsabilité de Valérie PÉCRESE, a vu une qualité de service se dégrader avec des courses annulées à répétition, notamment à la dernière minute. Des personnes en situation de handicap se sont retrouvées sans solution et isolées.

Il y a eu une mise en demeure de l'opérateur, ce qui veut dire qu'Île-de-France Mobilités a vu qu'il y avait un problème majeur. Il y a un an, nous avons eu ce débat avec Île-de-France Mobilités sur ce que nous faisons avec ce service P.A.M., et notamment avec l'opérateur qui ne répondait pas aux exigences du cahier des charges. Valérie PÉCRESE, la Présidente de Région, nous avait dit que cela serait réglé en trois mois. Au bout de trois mois, pas de son, pas d'image.

C'est seulement la semaine dernière, sans doute par la magie de Noël, un an plus tard, qu'elle s'est enfin décidée à prendre quelques mesures que vous avez eu la gentillesse de nous partager. J'espère qu'elles permettront aux usagers et aux usagères de vivre moins de stress au quotidien, et de profiter du droit à la mobilité comme tout le monde.

Je peux vous assurer de notre détermination à améliorer ce service, à continuer à y travailler. L'accès des personnes en situation de handicap au droit à la mobilité est un droit fondamental, nous est chevillé au corps. Nous allons continuer à y travailler à la place qui est la nôtre.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 69.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DVD 69).

2025 DVD 139 - Voie Ouest Campus Condorcet. - Convention avec la S.N.C.F. pour mise à disposition du terrain à compter du 1er janvier 2026.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DVD 139 et l'amendement technique n° 62.

Pas d'inscription.

Monsieur le Maire ?

M. David BELLIARD, adjoint. - Pur amendement technique.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 62, déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 62 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 139 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DVD 139).

2025 DVD 144 - Services réguliers de transport touristique. - Convention de délégation de compétences avec Île-de-France Mobilités.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DVD 144, qui porte sur les services réguliers de transport touristique et une convention de délégation de compétences avec Île-de-France Mobilités.

La parole est à Vincent BALADI pour cinq minutes, cher collègue.

M. Vincent BALADI. - Madame la maire, mes chers collègues, en octobre 2023, j'avais déposé une question écrite à la Maire de Paris sur l'utilisation des voies de bus par les bus touristiques. Ce projet de délibération porte sur un sujet important pour Paris, les lignes de transport touristique dites "Hop-on, Hop-off". Ces bus impériaux participent à l'attractivité de notre Capitale, mais ils soulèvent aussi, comme chacun le sait, de réelles difficultés de circulation, de sécurité, de partage de l'espace public.

Sur le principe, nous n'avons pas d'opposition de base à l'existence de ces lignes touristiques. Ces services répondent à une attente de certains visiteurs ; encore faut-il qu'ils soient clairement régulés, contrôlés et intégrés intelligemment dans l'espace urbain.

Or, ce projet de délibération appelle de notre part plusieurs remarques. Sur le terrain, ce sont les Parisiens qui subissent jusqu'à 500 à 600 bus touristiques par jour en période de pointe, surtout dans nos quartiers très touristiques. Ce sont des véhicules, rappelons-le, de 15 tonnes. Ici, au Conseil de Paris, nous parlons beaucoup de voitures et un peu moins des camions - Jérôme GLEIZES en a parlé tout à l'heure. Des bus qui circulent ou stationnent souvent à vide. Ils empruntent les voies réservées pour éviter le paiement du stationnement. Ces bus sont sonores, avec des moteurs laissés allumés, mais également des risques pour la sécurité des piétons. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : près de 2.000 contraventions relevées en six mois. Il s'agit là d'un dysfonctionnement structurel.

C'est précisément pour répondre à cette situation qu'il faut réguler et sécuriser la circulation des bus touristiques à Paris. Il faut d'abord faire appliquer systématiquement l'interdiction de circulation et de stationnement des bus touristiques à vide sur les voies réservées. La règle existe déjà, encore faut-il la faire appliquer.

Deuxièmement, il faut des infrastructures adaptées. Les professionnels du secteur le disent eux-mêmes : le déficit de places de stationnement et le manque d'information en temps réel favorisent les comportements anarchiques. Réguler sans offrir d'alternatives crédibles, c'est créer de l'inefficacité et de la tension.

Nous serons donc particulièrement vigilants à ce que cette régulation se traduise concrètement par un effort en faveur de la sécurité des piétons, de la fluidité de la circulation, du respect de l'espace public et d'un tourisme organisé, responsable et respectueux des Parisiens.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci à vous, cher collègue.

La parole est à Frédéric BADINA-SERPETTE, pour le groupe "Les Écologistes".

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, depuis trop longtemps, les bus touristiques ont bénéficié d'un régime d'exception à Paris. Ils ont occupé notre espace public sans réelle contrepartie, sans régulation sérieuse, sans exigence environnementale à la hauteur, au détriment des habitants, de la qualité de l'air et de la tranquillité des quartiers les plus exposés.

Ces bus "Hop-on, Hop-off" sont l'un des symboles les plus visibles du tourisme de masse. Ce sont des véhicules imposants, certes désormais électriques, mais qui circulent en boucle dans les mêmes zones, déjà saturées, stationnant devant nos monuments et transformant certains de nos quais, des places et des avenues en corridors touristiques privatisés.

Pendant ce temps, on explique aux Parisiennes et aux Parisiens qu'il faut réduire la place de la voiture, accepter des changements de mobilité et faire des efforts pour le climat. L'écologie ne peut pas s'arrêter là où commencent les intérêts économiques de quelques opérateurs. Nous l'avons vu récemment avec la Préfecture de police qui a, au moment où nous avons le débat sur la Z.T.L., a choisi de ne pas faire en sorte que les bus touristiques soient concernés par la Z.T.L., en les extrayant de cette exigence. Nous avons bien vu que c'était pour protéger les intérêts économiques de ces opérateurs. Cela reste un problème aujourd'hui.

Ce projet de délibération est nécessaire, non pas parce qu'il est parfait, mais parce qu'il permet enfin à la Ville de Paris de reprendre la main politiquement sur cette activité en exerçant pleinement son rôle d'autorité de proximité, plutôt que de subir un cadre imposé, assez minimaliste jusqu'ici. Nous avons donc des moyens plus clairs pour mettre fin à l'occupation quasi-gratuite de l'espace public par ces opérateurs, d'imposer des règles claires que nous aurons choisies nous-mêmes et de poser des exigences environnementales toujours plus fermes, notamment sur la décarbonation des flottes en général.

Je veux le dire ici avec force : ce projet de délibération, c'est un premier pas, mais il ne faudrait pas qu'il serve d'alibi à l'inaction par la suite. Nous ne pouvons pas rester là où nous en sommes avec la Préfecture. Aujourd'hui, il faut que nous allions beaucoup plus loin.

La régulation des bus touristiques doit s'inscrire dans une stratégie beaucoup plus globale de lutte contre le tourisme de masse. Nous le disons souvent chez les écologistes : limiter les flux dans les zones les plus saturées, réduire le nombre de véhicules, rééquilibrer les flux sur les territoires et puis remettre en cause un modèle touristique toujours fondé aujourd'hui sur le volume plutôt que sur la qualité. Paris n'a pas vocation à être consommée, usée, épuisée. Paris est une ville à habiter et non pas un décor à exploiter.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue.

Pour répondre, je donne la parole à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci, chers collègues, pour vos interventions. C'est un projet de délibération que nous attendions depuis très longtemps. C'est la convention de délégation de compétences d'Île-de-France Mobilités à la Ville pour les services réguliers de transport touristique, autrement dit les bus touristiques à étage "Hop-on, Hop-off".

Les autorisations aux opérateurs actuels, "Tootbus" et "Big Bus", doivent être renouvelées d'ici à la fin 2026. Nous demandons depuis déjà un certain nombre d'années à Île-de-France Mobilités de mener cette nouvelle mise en concurrence. En effet, nous souhaitons avoir pleinement la main sur le cahier des charges pour sélectionner les prochains opérateurs.

Cela nous permettra, cela a été dit, de réguler leur nombre, de leur proposer des itinéraires alternatifs pour sortir des zones sur-touristiques, de vérifier qu'ils s'insèrent bien dans notre espace parisien contraint, de leur demander aussi une motorisation plus décarbonée. En d'autres termes, cette convention va dans le sens de tout le travail que nous menons, avec mon collègue Frédéric HOCQUARD, de régulation des activités touristiques, notamment privées, à Paris.

Dans une ville comme la nôtre, cela a été rappelé, nous avons des rues étroites, des millions de touristes. Nous ne pouvons pas faire ce que nous voulons. L'espace public appartient à tout le monde et nous ne pouvons pas subir les nuisances de quelques activités privées qui se font, en outre, du bénéfice, qui en tirent valeur et rémunération. Il faut que nous arrivions à trouver le bon équilibre. Le tourisme qui vise à toujours plus n'est pas tenable à terme.

Cette convention et ce projet de délibération vont dans le sens d'une meilleure régulation et d'une meilleure maîtrise des flux sur le territoire parisien. Je vous invite donc à le voter.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 144.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DVD 144).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la circulation cycliste sur la rue Vaugirard entre le boulevard Montparnasse et le carrefour Saint Placide.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous informe que le vœu référencé n° 63 est retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une concertation préalable à l'aménagement cyclable de la place du Général-Catroux.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous passons donc directement, chère collègue, Madame KUSTER, à l'examen du vœu n° 64 relatif à une concertation préalable à l'aménagement cyclable de la place du Général-Catroux.

La parole est à Brigitte KUSTER, pour le groupe Changer Paris, pour deux minutes.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Madame la Maire. Je vous prie d'excuser l'absence de Geoffroy BOULARD, maire du 17e, retenu dans l'arrondissement. Je prononcerai donc l'intervention qu'il avait prévue de faire.

Personne ici ne conteste la nécessité de mieux sécuriser les déplacements des piétons et des cyclistes. La tragédie qui a coûté la vie à Paul Varry en octobre 2024 nous oblige collectivement. Elle impose de l'humilité, de la responsabilité et de la rigueur dans les décisions d'aménagement.

L'aménagement tactique envisagé place du Général-Catroux fait l'objet de ce vœu et s'inscrit dans cette logique de sécurisation. Sur le principe, une première étape par marquage et par bornes basses peut permettre une traversée "a priori" plus lisible pour les cyclistes. Personne ne le nie. Encore faut-il que cette étape ait un sens, qu'elle soit utile, cohérente et réellement empruntable.

Or, même les membres du comité Vélo du 17e, à qui le projet a été présenté, ont reconnu deux choses très claires : d'abord, qu'il n'existait probablement pas d'autre manière d'engager ce type d'aménagement dans l'immédiat ; ensuite, et c'est plus préoccupant, qu'ils ne l'emprunteraient pas, sans doute parce que c'est isolé et non connecté aux futures pistes de l'avenue de Villiers et du boulevard Malesherbes. Autrement dit, un aménagement pensé pour les cyclistes, mais que les cyclistes n'utiliseraient pas.

Pris isolément, cet aménagement tactique risque en outre de reproduire un scénario que nous connaissons déjà dans le 17e, place du Général-Kœnig. La multiplication des bornes basses a conduit à une embolie de la circulation générale, sans gain clair en matière de sécurité et au prix d'une forte incompréhension, non seulement des usagers, mais également des habitants.

A cela s'ajoutent plusieurs problèmes de méthode majeurs. D'abord, le respect dû aux mairies d'arrondissement. Le principe de territorialisation ne peut pas être un slogan. Il doit se traduire dans les faits, en particulier sur des espaces aussi sensibles que le Général Catroux. Ensuite, le cadre institutionnel : le boulevard Malesherbes est un axe préfectoral. La place présente un enjeu patrimonial majeur qui impose d'associer non seulement la Préfecture de police, les sapeurs-pompiers et les architectes des Bâtiments de France. Enfin, le calendrier : il contrevient complètement à la doctrine de suspension nécessaire de tous travaux impactants à l'approche des élections municipales.

C'est pourquoi nous vous demandons deux choses : que les acteurs concernés soient pleinement associés et que la réalisation de cet aménagement tactique soit reportée à l'issue des élections municipales.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour répondre, je donne la parole à David BELLARD.

M. David BELLARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci, Brigitte KUSTER, pour ce vœu. Nous sommes sur un vœu d'aménagement de mise en sécurité. Quand un carrefour est dangereux, nous agissons du mieux possible pour le sécuriser, et surtout le plus rapidement possible.

J'en profite pour dire que la première demande de votre vœu, c'est-à-dire une concertation, a déjà eu lieu. Le projet a déjà été validé par la Préfecture de police et par la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. Sur le patrimoine, même chose : le dessin est identique à celui validé par l'architecte des Bâtiments de France. Notre interlocutrice A.B.F. nous a d'ailleurs explicitement encouragés à privilégier un aménagement tactique en attendant qu'un projet plus ambitieux de réaménagement complet de la place soit programmé.

Sur le fond, nous respectons les procédures, les exigences et, en plus, nous amenons plus de sécurité. Tout le monde ici peut le comprendre. Il ne faut pas tarder. Le fait d'avoir des perspectives municipales ou électorales ne doit pas nous empêcher de continuer à œuvrer pour la sécurité de nos concitoyennes et concitoyens. C'est ce que je souhaite continuer à faire. C'est la raison pour laquelle je donne un avis défavorable à ce vœu.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Monsieur le Représentant du Préfet de police ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup, Madame la maire.

L'avis du Préfet de police a été sollicité à plusieurs reprises pour des projets d'aménagement concernant le périmètre évoqué dans ce vœu, lequel figure parmi les axes inscrits dans la liste des 200 carrefours prioritaires nécessitant des mesures de sécurisation des piétons et des cyclistes, engagées à la suite du décès de M. Paul Varry.

S'agissant de la place du Général-Catroux, le projet prévoyait la création de deux pistes cyclables unidirectionnelles, la réorganisation du stationnement et l'adaptation des carrefours. La Préfecture de police a rendu un avis favorable en octobre 2024, ainsi qu'un autre avis favorable en avril 2025, sans opposition, assorti de réserves.

La Ville de Paris a, à la suite de ces réserves, présenté plusieurs ajustements visant à répondre à ces observations. A l'issue des échanges entre les services et ceux de la Préfecture de police, le Préfet de police a rendu, le 5 novembre 2025, un avis favorable sans opposition sur le projet d'aménagement provisoire de la place du Général-Catroux.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

J'en profite pour redemander un peu de silence, y compris aux personnes derrière la cloison : nous vous entendons.

Je mets aux voix le vœu n° 64.

Est-il maintenu ?

Mme Brigitte KUSTER. - Je préfère le garder, puisque le maire n'est pas là.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 64, déposé par le groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 64 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mobilité dans le 12e.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 65 relatif à la mobilité dans le 12e arrondissement.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON, pour deux minutes.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues. Les modifications récentes du plan de circulation, notamment la fermeture des accès de la rue Montéra par le boulevard Soult et la rue du Gabon, ainsi que les changements apportés à l'avenue du Général-Bizot, ont entraîné des détours importants pour de nombreux riverains.

La transformation des axes à sens unique, lorsqu'elle n'est pas accompagnée d'une continuité de trajet ou d'un second accès, peut générer des effets de report de circulation importants et accentuer la pression sur les voies annexes, avec un allongement de temps de parcours non négligeable.

Les modifications de circulation intervenues sur l'avenue du Général-Bizot ont provoqué une nette baisse de fréquentation pour les commerces, 30 % en moyenne. D'ailleurs, ces derniers se sont beaucoup organisés ces derniers temps pour sensibiliser aussi bien les habitants que la mairie du 12e.

Il ne s'agit pas dans ce vœu de revenir sur les objectifs, notamment de réduction du trafic de transit, mais d'apporter des ajustements ciblés et pragmatiques pour résoudre les points les plus problématiques et garantir un équilibre entre réduction du trafic et accessibilité des riverains, des services, des commerces, des artisans, mais également des acteurs de la santé, notamment des secours.

C'est pour cela que nous vous demandons qu'un diagnostic de terrain approfondi soit mené pour évaluer les effets des modifications réalisées, intégrant l'analyse des temps de parcours, les reports de trafic, l'accessibilité des secours et les impacts sur la vie quotidienne des habitants ; qu'un dialogue structuré avec les habitants et les commerçants concernés soit organisé afin d'identifier les ajustements nécessaires pour fluidifier les mobilités, tout en préservant les objectifs de réduction du trafic de transit ; qu'un plan d'action rapide soit élaboré pour soutenir les commerces, notamment de l'avenue du Général-Bizot ; enfin, que des mesures correctrices ponctuelles puissent être prises et mises en œuvre pour corriger les effets les plus pénalisants.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Nous avons une intervention de la maire du 12e arrondissement, Emmanuelle PIERRE-MARIE.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, chers collègues. Mes collaboratrices et mes collaborateurs m'avaient préparé une note pour contredire toutes les incertitudes qui viennent d'être proposées par Mme MONTANDON. J'ai aussi reçu de nombreux courriers. Je me suis dit que j'allais lire le dernier courrier que j'ai reçu.

"Madame la Maire, suite aux travaux d'embellissement, de sécurisation, passage piéton, rue Bizot, notamment sur l'axe que j'emprunte tous les jours du carrefour Claude-Decaen à Wattignies, la rue comporte désormais trois voies, du numéro 45 au numéro 70 : une voie vélo à droite, une voie vélo à gauche, une voie véhicule au centre. Des zones de stationnement ont été prévues pour le déchargement des camions devant approvisionner les commerces, quelques aires de stationnement pour les véhicules de personnes handicapées, des stationnements pour les vélos et les scooters.

Etant habitant du 12e depuis plusieurs années, je vois, depuis ces travaux une qualité de vie de quartier s'améliorer. Nous vous en remercions. J'ai pris connaissance d'une pétition de commerçants demandant la réouverture de l'avenue Bizot. Cette demande va à l'encontre de l'écologie et du réchauffement climatique, de la pollution, du bruit et des valeurs que vous défendez.

Les commerçants de l'avenue Bizot ont une clientèle de quartier et n'ont pas besoin de leur voiture pour se déplacer : "Champs Libre", poissonnerie, "Koala", boulangerie, "Archibald". Pour m'être approchée de certains commerçants, ils n'ont pas vu leur chiffre d'affaires baisser, l'autorisation d'afficher la demande de réouverture étant davantage par soutien aux commerçants qui ont rédigé cette pétition.

Les restaurateurs ont déjà été privilégiés, avec l'autorisation d'ouverture de terrasses durant plusieurs mois, pouvant générer des désordres pour les habitants : bruits, déplacements des horaires autorisés, que nous supportons. Avant la fermeture partielle, l'avenue subissait la sur-fréquentation de véhicules pour rejoindre la Foire du Trône ou cherchant à stationner dans la rue, créant des nuisances pour les riverains. Cet événement, entre autres, n'est pas sans conséquence sur la vie de quartier durant deux mois de l'année.

Ces mêmes commerçants qui cherchent à réouvrir l'avenue n'habitent pas le quartier. J'espère que vous conserverez la fermeture partielle de ce tronçon pour la qualité de vie de ses habitants.

A votre disposition pour échanger avec vous et vos équipes si nécessaire.

Merci encore pour votre initiative pour la qualité de vie dans le quartier.

Veuillez agréer, Madame la Maire, l'expression de mes salutations distinguées".

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Très bien.

Un courrier presque trop beau pour être vrai, mais nous allons considérer qu'il est très beau.

Je mets donc aux voix le vœu n° 65.

Est-il maintenu ?

M. David BELLARD, adjoint. - Il faut que j'y réponde !

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Toutes mes excuses, Monsieur le maire.

M. David BELLARD, adjoint. - Pas de problème.

Quelques mots sur ce vœu, toujours la même rengaine : on est pour la réduction du trafic de transit, mais ce n'est jamais comme il faut, il faut refaire des études, il faut toujours repartir à zéro et l'on ne fait jamais correctement. En réalité, au fond, ce qui est demandé ici, c'est que nous arrêtons le projet. Ce projet, d'ailleurs, n'a pas été décidé dans un bureau. Il a été travaillé et présenté aux habitantes, habitants et acteurs locaux le 22 janvier 2025 en mairie d'arrondissement, lors d'une réunion publique présidée par la maire, Emmanuelle PIERRE-MARIE - j'étais d'ailleurs à ses côtés. Elle a réuni plusieurs centaines de personnes et nous avons expliqué ce projet point par point. Certaines personnes, manifestement, en sont déjà très satisfaites, au regard du courrier dont j'ai entendu avec vous la lecture.

Quelques mots sur les secours, toujours les mêmes arguments : la Préfecture de police se prononce précisément sur ces sujets. Faire croire que nous aurions oublié les urgences, c'est faux. Nous ne jouons pas avec cela, ni dans ce projet, ni dans les autres. Je vous invite d'ailleurs à vous renseigner : les délais d'intervention dans Paris ont tendance à diminuer ces dernières années. C'est parce que nous pensons qu'avec ces aménagements, notamment les plans de circulation, les couloirs de bus, qu'ils leur sont plus favorables.

Sur le commerce, cela a été dit en creux. Nous connaissons, toutes et tous ici, les études. Bien sûr que nous prenons en compte les inquiétudes, mais, dans toutes les grandes villes européennes, les études montrent qu'une baisse de trafic motorisé, plus de piétons et plus de cyclistes tendent au contraire à soutenir l'activité des commerces de proximité, en augmentant leur fréquentation, leur chiffre d'affaires et en réduisant la vacance. C'est exactement ce

que nous défendons depuis le début : réduire le trafic motorisé superflu. C'est bon pour la ville, mais c'est aussi bon pour le commerce et l'activité économique.

Pour toutes ces raisons, je donnerai un avis défavorable à votre vœu.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix le vœu n° 65, déposé par le groupe Changer Paris.

J'ai oublié de vous demander, avant de le mettre au vote, s'il était retiré ou maintenu, mais j' imagine qu'il est maintenu.

Mme Valérie MONTANDON. - Oui.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 65, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 65 est rejeté.

Oui ?

Je n'entends pas ce que vous dites, cher collègue.

M. Rudolph GRANIER. - Excusez-moi, Madame la Maire. Recomptez, car je pense que le vœu est adopté en l'état.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous allons recompter pour ce vœu n° 65, déposé par le groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Vous êtes 18.

Qui est contre ?

Ma voix comptant double, le vœu est rejeté.

Nous allons arrêter avec ces histoires de vote multiples. Nous en avons déjà eu assez comme cela dans ce Conseil, me semble-t-il.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'amélioration de la sécurité routière.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons les vœux n^{os} 66 et 66 bis relatifs à l'amélioration de la sécurité routière.

La parole est à M. Jérémy REDLER, Monsieur le Maire.

M. Jérémy REDLER, maire du 16^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Monsieur le Représentant du Préfet de police, à qui je souhaite la bienvenue dans cet hémicycle, mes chers collègues, je défends aujourd'hui un sujet qui concerne la sécurité de tous et, en particulier, celle des usagers les plus vulnérables : les piétons, les cyclistes et les enfants.

Comme vous le savez, cher David BELLIARD, la sécurité routière est une priorité de la mairie du 16^e. Chaque année, des accidents graves, et parfois mortels, impliquent des poids lourds et des usagers vulnérables. L'une des causes principales de ces accidents réside dans les angles morts des poids lourds, qui rendent la détection des piétons et des cyclistes difficile, augmentant significativement le risque d'accident, surtout dans nos zones urbaines denses.

La signalisation actuelle, telle que prévue par la loi L.O.M., consistant en des autocollants indiquant les angles morts, s'est révélée insuffisante. Il est donc nécessaire d'aller plus loin et de mettre en place des solutions concrètes et efficaces. Parmi elles, des systèmes de détection des angles-morts latéraux, utilisant radars, capteurs ultrasons ou caméras, ainsi que des avertisseurs sonores et optiques.

Nous savons également que la sécurisation des abords d'établissements scolaires est une priorité absolue. C'est pourquoi ce vœu propose d'interdire la circulation des poids lourds à proximité immédiate des écoles, aux heures d'entrée et de sortie des classes, afin de protéger nos enfants dans leurs déplacements quotidiens.

Enfin, nous demandons à la Ville de Paris de communiquer sur deux points essentiels : a-t-elle agi depuis l'adoption de notre vœu amendé lors de la séance de février 2025 ? Quelles sont les réponses du Gouvernement à vos interpellations concernant les angles morts sur les poids lourds ? Quel est le bilan sur l'équipement des poids lourds de la Ville et de l'ensemble de ses délégataires après ces huit mois d'action ? Ces informations sont indispensables pour évaluer l'efficacité des mesures et envisager les ajustements.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers collègues, protéger nos enfants et l'ensemble des usagers vulnérables de la route n'est pas une option, c'est une obligation. Ce vœu propose des mesures concrètes et pragmatiques pour améliorer la sécurité routière dans notre ville. Je vous invite donc à le soutenir sans réserve.

Je vous en remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Pour répondre, je donne la parole à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci, Monsieur le Maire. Il y a quelques jours, un homme de 51 ans est mort dans l'angle mort d'un poids lourd, boulevard Romain-Rolland ; trois semaines plus tard, une piétonne de 73 ans, rue de l'Ave-Maria ; quatre semaines plus tôt, un cycliste rue des Pyrénées ; le 17 octobre, une cycliste de 39 ans, boulevard Lefebvre. A chaque fois, c'est toujours le même scénario : un véhicule immense, un usager vulnérable invisible et une vie fauchée.

Je le dis ici, ces drames ne sont pas une fatalité. Les technologies existent : caméras, radars, capteurs, alertes, parfois même de freinages automatisés. Pourtant, au niveau national, le Gouvernement a renoncé, en remplaçant l'ambition d'avoir des dispositifs dits "anti-angle mort" par de simples autocollants "angle mort". Un autocollant ne voit pas un enfant. Un autocollant ne freine pas un camion et ne permet pas d'être une aide à la conduite pour un certain nombre de conducteurs, qui sont parfois en état de fatigue.

Depuis des années, les écologistes se battent pour obtenir des avancées. Paris agit : nos camions-bennes sont équipés et nous imposons ces dispositifs à nos délégataires parce que protéger les piétons, les cyclistes, les enfants aux abords des écoles, c'est un devoir.

Nous avons proposé un vœu de l'Exécutif dans l'esprit de celui que vous présentez, cher Jérémy REDLER, pour tracer une ligne claire ensemble : réduire le nombre et la taille des poids lourds jusqu'à leur interdiction autour des écoles et des zones très fréquentées. C'est du bon sens, compatible avec la logistique urbaine moderne et plus sûre.

Je demande aussi ici la transparence de l'Etat, que le Préfet de police s'engage à nos côtés pour faire respecter l'arrêté sur la taille et les horaires de circulation des poids lourds avec des chiffres précis sur les contrôles. Une règle sans contrôle, nous le savons, n'est qu'un slogan.

Je le redis, ce combat n'est pas contre les chauffeurs, c'est aussi pour eux, afin qu'ils ne vivent plus avec le stress de blesser ou de tuer, faute d'outils adaptés lorsqu'ils conduisent dans la Capitale. J'espère que, sur ce sujet, nous pourrions trouver les voix de l'unanimité. Ce serait un signal fort envoyé pour faire bouger les choses. Les choses doivent bouger et vite, pour éviter qu'une famille apprenne demain que son proche est mort, faute de dispositifs ou faute d'action pour contrer les angles morts.

Je sais, cher Jérémy REDLER, votre combat et votre implication sur le sujet. Je ne doute pas que nous allons nous retrouver une nouvelle fois sur ce vœu.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

En réponse au vœu n° 66, l'Exécutif a déposé le vœu n° 66 bis.

Le vœu n° 66 est-il retiré ?

M. Jérémy REDLER, maire du 16^e arrondissement. - Oui.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous vouliez ajouter un mot ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Je voulais préciser qu'à Paris, une réglementation est prévue en ce qui concerne la circulation des poids lourds par un arrêté conjoint de la Maire et du Préfet de police, qui date du 31 décembre 2020. Il prévoit une interdiction de circulation tous les jours pour les véhicules dont la longueur est supérieure à 16,5 mètres, et autorise ceux entre 12 et 16,5 mètres, uniquement la nuit, entre 22 heures et 7 heures du matin.

Cette réglementation prévoit des cas de dérogation permanente, notamment pour les véhicules de chantier, ainsi que des dérogations exceptionnelles. Elles peuvent être délivrées par le Préfet de police pour certains motifs déterminés, comme le transport de matériel ou d'équipements indispensables à la tenue de manifestations économiques, sportives ou culturelles.

Enfin, en termes de sécurisation et en parallèle du dispositif "Vigipirate", des aménagements de voirie sont réalisés pour favoriser la sécurité aux abords des écoles dès que cela est possible, notamment sous la forme de piétonnisation.

Pour répondre à la question sur les contrôles organisés par les services de l'Etat sur cette question, je peux vous préciser que, sur les neuf premiers mois de l'année 2025, 23 opérations de contrôle spécifiques sur les poids lourds ont été réalisées à Paris intra-muros. Elles ont permis de contrôler 330 véhicules poids lourds et de relever 1.197 infractions, dont 29 délits. Pour ainsi dire, le droit à circuler est systématiquement contrôlé, et les exceptions que j'ai évoquées également.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Le vœu n° 66 est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu référencé n° 66 bis, déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2025, V. 311).

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à une réévaluation des aménagements combinant arrêts de bus et pistes cyclables.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 67 relatif à une réévaluation des aménagements combinant arrêt de bus et pistes cyclables.

La parole est à Mme Élisabeth STIBBE, pour deux minutes, chère collègue.

Mme Élisabeth STIBBE. - Merci, Madame la Maire, je les respecterai.

Chers collègues, Paris a engagé, depuis plusieurs mandatures, un développement des pistes cyclables et des couloirs bus-vélo. Cela s'inscrit dans une évolution des pratiques des Parisiens qu'il faut accompagner. Cependant, certaines configurations s'avèrent dangereuses pour les usagers vulnérables, notamment aux arrêts de bus.

Les piétons, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite ou celles avec des poussettes se retrouvent parfois contraintes de traverser ou de côtoyer une piste cyclable à forte circulation au moment même où elles cherchent à accéder au bus ou à en descendre. Ces situations, fréquentes dans plusieurs secteurs de la ville, peuvent dissuader certains usagers ou provoquer des accidents.

Des associations de cyclistes et de piétons ont recensé près de 200 points jugés dangereux à Paris, et la réalité des accidents, même si elle a légèrement diminué en 2025, montre que piétons et cyclistes restent parmi les victimes principales. Certains arrêts, situés devant un feu ou avec un flux de vélos très proche du quai, créent des zones grises particulièrement périlleuses, surtout pour ceux qui montent ou descendent rapidement du bus.

C'est pourquoi nous proposons que la Ville identifie les stations à risque pour les piétons et usagers vulnérables et propose des modifications d'aménagement pour sécuriser l'accès au bus tout en maintenant la fluidité du trafic vélo. Surtout, il ne faut qu'aucune future station ne soit conçue sans séparation claire entre arrêt de bus et pistes cyclables.

Chacun doit pouvoir se déplacer à Paris en toute confiance, qu'il marche, pédale ou prenne le bus. Nous espérons que ce vœu sera soutenu afin de garantir la sécurité de tous les usagers dans une ville respectueuse de la mobilité partagée.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci à vous, chère collègue.

Pour répondre, je donne la parole à David BELLIARD, Monsieur le maire.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Les aménagements cyclables qui créeraient mécaniquement du danger, ce n'est pas le cas. C'est ce que semble suggérer ce vœu à nouveau. La réalité, c'est l'inverse : les aménagements que nous faisons, notamment aux bords des arrêts de bus, quand nous les qualifions, sont justement conçus pour protéger et rendre accessible. Ces aménagements ne sont pas faits "aux doigts mouillés". Nous appliquons les recommandations du C.E.R.E.M.A., c'est-à-dire les standards de l'Etat : des bords complets de l'arrêt de bus, piste cyclable arrière, avec une traversée piétonne lisible, des bandes d'éveil de vigilance de part et d'autre - c'est comme cela que nous les appelons - et surtout une vraie zone d'attente confortable pour les usagers et usagères du bus.

Ce sont des aménagements inclusifs, puisqu'ils permettent de ne plus mettre en danger en interrompant les pistes cyclables, comme cela a pu être le cas, notamment pour les aménagements pendant la période Covid-19. Il y a bien sûr des enjeux qui dépassent les enjeux d'infrastructure, notamment de faire respecter la priorité des piétons. Nous avons d'ailleurs affiné notre doctrine, puisqu'il y a des implications sur les aménagements que nous réalisons, en rétrécissant au maximum la piste au droit du quai de bus pour réduire la vitesse des vélos et susciter de la vigilance. Quand un point pose problème, notamment sur ces arrêts de bus, nous le corrigeons.

Oui, nous identifions et nous améliorons les points sensibles. Oui, nous modifions quand c'est nécessaire, mais non, nous ne faisons pas un moratoire déguisé dans ce vœu sur des aménagements qui, bien faits, améliorent précisément la sécurité et l'accessibilité de tout le monde. J'y suis donc défavorable.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le maire.

Le vœu n° 67 est-il retiré ?

Mme Élisabeth STIBBE. - Non, il est maintenu.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Ce vœu a un avis défavorable de l'Exécutif.

Je le mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 67 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'hommage à la zone de stationnement 75-023 en soutien aux associations sportives de proximité.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 68 relatif à la zone de stationnement 75-023, en soutien aux associations sportives de proximité.

La parole est de nouveau au maire du 16e, M. REDLER.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, Monsieur le Représentant du Préfet de police, mes chers collègues. Le bois de Boulogne et ses abords, notamment l'allée des Fortifications, sont des lieux privilégiés pour la pratique sportive, la promenade et les activités de plein air pour les habitants du 16e arrondissement, et évidemment pour l'ensemble des Parisiens.

Ce vœu technique parle notamment de la zone de stationnement 75-023, qui offre un tarif avantageux de 3 euros pour trois heures consécutives, favorisant l'accès des familles et des sportifs à ces espaces. Cependant, elle n'est pas active les mercredis et samedis, précisément les jours où la fréquentation est la plus importante. Les usagers qui se garent sur l'allée des Fortifications ces jours-là se voient appliquer le tarif supérieur de la zone 75-021. Cela crée une incohérence et pénalise ceux qui veulent profiter de ces espaces pour leurs activités de loisirs ou sportives.

Il est indispensable de clarifier et d'harmoniser les zones 75-021 et 75-023. Cela permettrait de simplifier la lecture du dispositif, d'éviter les erreurs de paiement et de garantir une meilleure équité pour les usagers.

Ce vœu propose deux solutions concrètes : étendre la zone 75-023 aux mercredis et samedis, afin de permettre l'application du tarif préférentiel de 3 euros les trois heures consécutives ; ou, à défaut, intégrer l'allée des Fortifications dans la zone 75-021, pour assurer une continuité tarifaire et une cohérence géographique avec les autres voies longeant le bois de Boulogne.

Enfin, il est essentiel d'informer les usagers et les associations sportives locales de cette adaptation tarifaire, pour garantir la lisibilité du dispositif et éviter toute confusion dans les paiements électroniques. Il s'agit d'une mesure simple, concrète et juste pour soutenir la pratique sportive de proximité et faciliter l'accès au bois de Boulogne pour tous.

Je vous invite donc à soutenir ce vœu et je vous en remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Monsieur le maire.

Pour répondre, je donne la parole à David BELLARD, Monsieur le Maire.

M. David BELLARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci, Monsieur le Maire. Pour votre vœu, je préfère toutefois vous le dire tout de suite : il sera très difficile d'y répondre favorablement.

La zone de stationnement 75-021, correspondant au bois de Boulogne, dispose d'une grille tarifaire spécifique. Elle propose un ticket "Promenade bois" les lundis, les mardis, les jeudis et les vendredis pour 3 euros les trois

heures. Pour ces jours et au-delà de ces trois premières heures, le tarif monte jusqu'à 50 euros de l'heure pour permettre la rotation.

En revanche, un tarif préférentiel a été créé pour les mercredis et samedis, précisément pour les familles ou les sportifs utilisant les équipements des bois parisiens. Les trois premières heures équivalent au tarif "Promenade bois", et le tarif reste modéré au-delà. Les usagers et usagères du bois se voient proposer ce tarif lors de la prise du ticket, sur application ou horodateur.

Concernant l'allée des Fortifications, cette voie a été sortie de la zone 75-021 à dessein, afin que les habitantes et les habitants des alentours puissent s'y garer en bénéficiant du tarif résident parisien. Si nous l'intégrons au bois, les sportifs pourront dès lors bénéficier de la grille spécifique, mais les résidentes et les résidents devront s'acquitter de ce tarif, ce qui n'est pas avantageux - conflit d'usage.

Vous défendiez toutefois l'inverse sur l'allée des Fortifications au moment de la mise en place du stationnement payant dans les bois, il y a trois ans. C'était le point d'équilibre que nous avons trouvé à l'époque.

Je vous propose donc de rester à ce point d'équilibre et, éventuellement, de faire des ajustements après mars 2026.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Nous avons une explication de vote de Mme BALDINI, pour le groupe Changer Paris.

Mme Véronique BALDINI. - Madame la Maire, mes chers collègues. Nous voterons en faveur de ce vœu, car les propositions formulées vont très clairement dans le sens des travaux de la Mission d'Information et d'Evaluation sur les bois de Boulogne et de Vincennes.

Je vous rappelle, Madame la maire, que cette M.I.E. a été votée à l'unanimité en mai 2024. Cette mission transpartisane avait permis un travail de fond sur la gestion et l'avenir de ces espaces essentiels aux habitants du 16e, mais également à tous les Parisiens - d'autant plus que, comme l'indique ce vœu, les mercredis et les samedis sont les jours où les bois sont les plus fréquentés pour la pratique sportive et les sorties familiales.

Notre groupe Changer Paris, dans les 99 recommandations qu'il avait formulées, avait inscrit l'élargissement de la gratuité pour les véhicules légers et les deux-roues dans les bois, aux mercredis et samedis, jours prisés par les familles et la pratique sportive dans de nombreux clubs. C'est exactement l'objet de ce vœu.

Dès lors, une question s'impose : à quoi servent les M.I.E. ? A quoi bon mobiliser les élus de tous les groupes, auditionner des dizaines d'acteurs, formuler des propositions équilibrées et surtout les voter à l'unanimité, si la mairie centrale ne reprend jamais les recommandations ? Il y a là un double mépris : pour les Parisiens, contraints de payer un tarif incohérent pour accéder au bois, et, par ailleurs, pour le travail démocratique de cette Assemblée.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, chère collègue.

Je mets aux voix le vœu n° 68.

J' imagine qu'il est maintenu.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Oui.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 68, déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 68 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la sur-tarification S.U.V.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 69 relatif à la sur-tarification S.U.V.

La parole est à Mme Sandra BOËLLE, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

Mme Sandra BOËLLE. - Merci, Madame la Maire, chers collègues. Depuis octobre 2024, la Ville de Paris a mis en place une sur-tarification du stationnement des véhicules qualifiés de S.U.V., à la suite d'un simulacre de votation citoyenne - une votation qui n'avait mobilisé que 5 % des inscrits, et seuls 3,1 % des Parisiens ont voté en faveur de cette mesure. Nous sommes très loin d'une demande populaire.

Au-delà de la méthode, le fond de cette décision est profondément injuste, puisqu'elle vient à l'encontre des familles. Le critère retenu, celui du poids du véhicule, est non seulement contestable, mais surtout inadapté aux

usages réels. Il pénalise directement les familles qui ont besoin de véhicules spacieux pour transporter leurs enfants, du matériel ou pour leurs déplacements quotidiens.

Concrètement, des modèles familiaux courants - je cite : Peugeot 3008, Renault Scénic ou Espace, Citroën Grand Picasso - se retrouvent surtaxés, alors qu'ils ne sont ni des véhicules de luxe, ni les symboles d'excès que vous y voyez.

Plus encore, cette sur-tarification frappe en priorité les véhicules électriques et hybrides, simplement parce que leurs batteries les rendent plus lourds. C'est un véritable non-sens écologique : on pénalise précisément les véhicules qui contribuent à la décarbonisation, alors même que la Ville prétend encourager la transition énergétique.

Si l'objectif était réellement environnemental, il aurait été bien plus cohérent de retenir des critères objectifs : consommation de carburant, émissions de CO₂, émissions de particules fines, ou encore le nombre réel d'occupants du véhicule.

Enfin, cette politique ouvre la voie à une stigmatisation assumée de certains automobilistes, comme en témoignent les déclarations récentes de candidats aux municipales de 2026, proposant d'interdire la circulation ou le stationnement des S.U.V. en surface. Ce n'est ni juste ni acceptable pour les Parisiens.

C'est pourquoi, par ce vœu, nous demandons deux choses : premièrement, l'exemption des familles parisiennes de plus de deux enfants de cette sur-tarification ; deuxièmement, l'exemption des véhicules électriques et hybrides, qui ne doivent pas être pénalisés, mais encouragés. Vous contribuerez ainsi à améliorer la vie des familles au quotidien dans leurs déplacements.

Merci.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, votre propos a été compris.

Je donne la parole à David BELLIARD, pour vous répondre, Monsieur le Maire.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci, chère Sandra BOËLLE. C'est un débat que nous avons déjà eu de manière assez récurrente. En effet, nous avons choisi de faire une consultation citoyenne. Vous en pensez ce que vous voulez, mais elle a eu le mérite d'exister et d'avoir porté ce débat, notamment celui que vous remettez ici dans notre Assemblée.

Sur la question des seuils, les seuils qui ont été choisis pour appliquer cette sur-tarification correspondent au malus écologique du Gouvernement. Nous nous sommes basés sur ce point. Par ailleurs, cela vous aura peut-être échappé, mais les études les plus récentes démontrent que la pollution aux particules fines est de plus en plus causée par le freinage, et donc par le poids des véhicules ; plus le véhicule est lourd, plus il émet de microparticules au moment du freinage, en plus de toutes les questions de sécurité que nous avons déjà abordées.

La logique de transition vers l'électrique, nous l'avons dit il y a quelques minutes, elle est essentielle. Néanmoins, il faut toujours rappeler la logique de sobriété. C'est pourquoi nous avons opté pour le seuil de deux tonnes pour les voitures électriques et hybrides. Je vous confirme que nous n'allons pas revenir dessus : les véhicules de deux tonnes électriques sont des véhicules trop lourds et trop gros pour une ville comme Paris.

Une grande majorité des véhicules d'entrée de gamme n'atteignent pas les deux tonnes. C'est lorsque l'on bascule sur des modèles qui sont plus luxueux ou avec plus d'options qu'on atteint les modèles les plus lourds, mais également les plus chers.

Enfin, vous parliez de la 3008, qui a effectivement dépassé les deux tonnes dans sa version redessinée par Peugeot, alourdissant le véhicule de plus de 250 kg par rapport à la version précédente. Or, nous sommes sur des véhicules d'entrée de gamme à 45.000 euros. Ce sont des véhicules chers, qui concernent une toute petite partie des familles pouvant se les payer.

Je rappelle ici que la sur-tarification des S.U.V. ne concerne pas les ménages parisiens non imposables. Ceux-là ne payent pas la sur-tarification. C'est donc un avis défavorable.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le maire.

Nous avons une explication de vote de M. Jérôme GLEIZES, pour le groupe "Les Écologistes".

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Si j'étais communiste, je voterais contre, parce que le S.U.V. est un marqueur de classe sociale. D'ailleurs, vous parlez bien, dans votre intervention, de stigmatisation. À l'inverse, la classe sociale qui possède le S.U.V. a tendance à voter beaucoup plus à droite, mais je sais qu'à ce type d'argument, vous êtes totalement insensible. Or, je suis écologiste.

L'argument principal, au-delà de ce qui a été dit par David BELLIARD sur la question du poids, du freinage et des microparticules, contrairement au débat que nous avons eu tout à l'heure, ici, ce n'est pas un problème de gaz à effet de serre, c'est une question de microparticules, surtout ultrafines, que nous n'avons pas détectées immédiatement.

Il y a un autre élément très important. Ici, nous ne sommes pas dans le "low-tech". Nous sommes dans des technologies qui utilisent beaucoup de métaux rares, des choses que nous allons chercher très loin, notamment en Afrique centrale. Cela entraîne beaucoup de morts, beaucoup de sang pour produire ces métaux rares. L'extraction est également très émettrice de gaz à effet de serre.

À un moment, réfléchissez sur ce type de technologie. Essayez de réfléchir à des technologies "low-tech" qui seraient, par ailleurs, beaucoup moins lourdes, et qui pourraient être beaucoup plus utiles. Si les constructeurs automobiles respectaient la barre des deux tonnes, il n'y aurait pas de surtaxe. Comme nous l'avons dit, c'est sur le malus-bonus du Gouvernement que nous nous appuyons. Par ailleurs, si les personnes sont non imposables, elles ne paient pas non plus la taxe.

Arrêtez de dire que nous pénalisons. Oui, nous pénalisons une classe sociale qui vote pour vous, c'est certain, mais pas pour des raisons écologiques, et pas pour des raisons de mépris de classe.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, cher collègue.

Le vœu n° 69 est-il retiré ?

J'imagine que non.

Mme Sandra BOËLLE. - Non.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Il n'est pas retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 69, déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 69 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Pour Paris relatif à l'accompagnement de la Ville de Paris à la mise en œuvre effective des objectifs de la Zone à faibles émissions métropolitaine.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 70 relatif à l'accompagnement de la Ville de Paris à la mise en œuvre effective des objectifs de la Zone métropolitaine à faibles émissions.

La parole est à Catherine IBLED, pour le groupe Changer Paris, pour deux minutes.

Mme Catherine IBLED. - Merci, Madame la Maire. Ce n'est pas le groupe Changer Paris, c'est le groupe Pour Paris.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Pardonnez-moi. Il y a tellement de changements de groupes qui apparaissent, qui disparaissent, qui réapparaissent...

Toutes mes excuses.

Vous avez vos deux minutes.

Mme Catherine IBLED. - Madame la Maire, mes chers collègues, en dépit de l'amélioration de la qualité de l'air cette année en Île-de-France, beaucoup reste encore à faire. La pollution de l'air reste responsable de milliers de décès chaque année, selon "Airparif". Face à cette réalité, il n'y a ni ambiguïté ni calcul politique possible.

Avec mon collègue Daniel-Georges COURTOIS, je souhaite d'emblée rappeler un point essentiel, pour anticiper certaines critiques de la gauche de cet hémicycle : le Ministère de la Transition écologique a clairement réaffirmé le dispositif des Z.F.E. qui demeure pleinement en vigueur. Il n'y a pas de renoncement à l'ordre du jour.

Soutenir notre vœu, ce n'est ni céder à une quelconque ambiguïté, ni relayer des débats parlementaires. Néanmoins, la Z.F.E. ne réussira que si elle est comprise, acceptée et accompagnée par tous. Aujourd'hui, l'acceptabilité sociale reste assez fragile. Les usagers sont confrontés à un manque de lisibilité, notamment sur les échéances à venir. Cette incertitude nourrit l'inquiétude et affaiblit l'adhésion.

La Ville de Paris doit donc s'impliquer pleinement pour clarifier et stabiliser ce calendrier, en lien avec la Métropole et l'Etat.

Toutefois, cela ne répond pas tout à fait à la question centrale : que fait la Ville de Paris pour financer la transition des véhicules des Parisiens ? Aujourd'hui, les aides financières au verdissement des mobilités sont insuffisamment dotées et, surtout, elles ne sont tournées que vers le vélo. C'est trop restrictif, trop peu visible et, surtout, le vélo ne correspond pas à tout le monde et à tous les besoins.

Là encore, Paris doit accélérer et amplifier son action. Accélérer la transition des mobilités, c'est renforcer les aides, élargir leurs critères et mener une campagne pédagogique massive, offrant ainsi de la visibilité sur les échéances, et notamment celle de la vidéo-verbalisation.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie, chère collègue, Madame la députée.

Pour répondre, je donne la parole à David BELLIARD, Monsieur le Maire.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je dois bien le dire, c'est un vœu un peu déroutant. Vous avez été incapables, au niveau gouvernemental, de maintenir correctement cette zone à faibles émissions. Nous ne savons plus du tout où nous en sommes.

Vous nous demandez de faire une campagne de communication. Franchement, je ne connais pas exactement l'état du dispositif. Vous l'avez laissé littéralement sombrer. Vous n'avez rien fait pendant des années, en laissant une zone à faibles émissions sans aide. Vous nous reprochez de ne pas avoir fait d'aide. En réalité, vous n'avez même pas pensé à faire une Z.F.E. socialement juste, c'est-à-dire en allant aider celles et ceux qui ont besoin d'accéder à des véhicules moins polluants, car ils n'ont pas d'alternative en termes de transports en commun.

Aujourd'hui, vous venez nous faire la leçon sur une politique, saluée dans le monde entier pour ses résultats en termes d'amélioration de la qualité de l'air. Le seul point sur lequel je suis d'accord, c'est que nous sommes encore loin du "plat à saucer" sur cette question. Nous avons besoin d'agir, encore et encore, pour améliorer la qualité de l'air - "c.f." la discussion sur les S.U.V., les véhicules trop lourds et les problèmes de particules liées au freinage.

Enfin, je ne peux pas vous laisser dire que nos aides ne vont que pour le vélo. Nous avons d'ailleurs réduit les aides d'achat au vélo, en début de mandat, sous les critiques de l'opposition que vous représentez, en partie, dans sa diversité. En effet, nous pensions, et nous pensons toujours que le marché du véhicule électrique est arrivé à maturité, avec, d'ailleurs, des difficultés aujourd'hui. Nous avons concentré nos aides où nous en avons besoin, notamment sur les professionnels. Il y a des aides à l'électrification et à la décarbonation des mobilités pour les personnes qui ont besoin de leur véhicule pour travailler. C'est sur cela que nous avons concentré nos aides ces dernières années. Je vous invite donc à regarder le site paris.fr.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

J'imagine que ce vœu n'est pas retiré.

Mme Catherine IBLED. - Non.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 70, déposé par le groupe Pour Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 70 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Pour Paris relatif à l'expérimentation de véhicules autonomes à Paris lors de grands événements internationaux.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous informe que le vœu n° 71 est retiré de l'ordre du jour.

2025 DPMP 14 - Subvention (850.000 euros) et convention 2025 avec le G.I.E. "Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance" (G.P.I.S.) dans le cadre de la politique parisienne de prévention de la délinquance et de la tranquillité publique.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous poursuivons avec le projet de délibération DPMP 14, portant sur une subvention et une convention pour l'année 2025 avec G.I.E. "Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance" dans le cadre de la politique parisienne de prévention de la délinquance et de la tranquillité publique.

Je donne la parole à M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement, Monsieur le Maire.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, mes chers collègues, vous affichez comme priorité, en exergue de ce projet de délibération, la sécurité dans les grands ensembles immobiliers sociaux. Vous avez raison. Néanmoins, vous êtes loin du compte, étant donné la dégradation des conditions de vie, notamment de la tranquillité publique que vivent au jour le jour leurs habitants. Rachida DATI a encore pu le constater, il y a quelques semaines, en se rendant dans la cité des Périchaux, dans le 15e, ainsi que dans d'autres quartiers parisiens.

Surtout, vous n'y mettez absolument pas les moyens en figeant votre subvention au G.P.I.S. à 850.000 euros depuis des années, ce que je déplore à chaque conseil budgétaire, sans aucun succès. C'est une baisse considérable au regard de l'inflation. C'est certes mieux que les 400.000 euros de 2018, mais beaucoup moins, avouez-le, que les 11 millions d'euros de 2011, soit, aujourd'hui, moins de 5 % du budget global du G.P.I.S. Ainsi, vous avez transféré les charges financières aux bailleurs sociaux, dont ce n'est pourtant pas le métier, qui en répercutent les coûts dans les charges des locataires.

De surcroît, il ne relève ainsi plus tant de votre autorité, puisque, selon l'adage : "Qui paye commande". Les horaires de surveillance ont même été réduits de 17 heures 30 à 3 heures 30, alors que si l'on remonte aux origines, avec Jacques Chirac, d'ailleurs, lorsque nous avons créé ce service, la surveillance était maintenue H24, avec même un poste fixe dans les résidences les plus sensibles.

Ces agents de première ligne, à qui je veux rendre hommage et dont beaucoup sont blessés en service, demandent à être mieux protégés et équipés. Le poste de commandement opérationnel demande à avoir davantage accès aux images du P.V.P.P. afin de pratiquer de la vidéo-patrouille et de mieux pouvoir se prémunir des agressions.

Il serait grand temps de mettre en œuvre la loi de sécurité globale, qui leur permet désormais de verbaliser un certain nombre d'infractions, en renfort des gardiens d'immeubles assermentés, dont j'aimerais savoir combien sont en fonction aujourd'hui. Merci de nous communiquer ces bilans, même si je sais la difficulté de l'exercice et le délai de formation nécessaire avant qu'ils puissent verbaliser.

Vous évoquez, à juste titre, des opérations conjointes - Police municipale et Police nationale. J'y souscris pleinement, leurs prérogatives étant différentes et complémentaires. Les avez-vous commencées ? Comment sont-elles décidées et coordonnées ?

J'ajoute que les nouvelles missions, autorisées par la très opérationnelle - et très utile - loi "Narcotrafic", seraient facilitées par cette coopération pour mieux assurer l'interdiction de paraître. Aider à l'expulsion des "dealers" sur instruction du Préfet de police, c'est aussi dans la perspective de la loi sur le Beauvau des polices municipales, afin de verbaliser l'usage de stupéfiants, les attroupements dans les halls d'immeubles ou encore éliminer les sauvettes - nous en avons parlé lors de l'examen du budget spécial. Cela donnerait aussi du sens au partage des informations opérationnelles que vous prévoyez avec justesse.

Au passage, je réitère ma demande d'implantation d'une base dans le Sud parisien, qui ferait gagner beaucoup de temps aux équipages venus du siège situé plein Nord.

En conclusion, nos concitoyens résidant dans les grands ensembles ont droit, encore plus que d'autres, à une protection H24, non répercutée sur leurs charges, par des agents aux missions plus répressives et complémentaires de l'action des polices municipale et nationale. La sécurité des populations les plus sensibles a un coût. A la Ville d'y prendre toute sa part en en faisant vraiment une priorité.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour répondre, je donne la parole à Nicolas NORDMAN, Monsieur le Maire, pour cinq minutes.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci, Monsieur le Maire, pour votre intervention, qui me permet une nouvelle fois de saluer et de remercier l'engagement des agents qui travaillent au G.P.I.S. pour la sécurité et la tranquillité résidentielles. C'est une mission absolument nécessaire pour assurer, aux Parisiennes et aux Parisiens qui vivent dans ces grands ensembles, d'avoir la tranquillité qu'ils doivent pouvoir avoir.

Le G.P.I.S., c'est 50.000 missions effectuées en moyenne par an, c'est considérable. De ce point de vue, les modalités mises en œuvre pour ce travail permettent que le G.P.I.S. puisse être requis au téléphone. Il y a tous les jours de très nombreux appels passés et des interventions des agents du G.P.I.S.

Dans le cadre du nouveau Plan Stratégique, discuté notamment en lien avec les maires d'arrondissement, le G.P.I.S. a souhaité avoir des missions avec davantage de présence, plus statiques, dans les grands ensembles, pour pouvoir recueillir des informations. Vous l'avez dit à juste raison, les informations sont nécessaires pour diligenter des opérations, mais également pour avoir un lien plus continu avec les habitants. C'est l'un des éléments sur lesquels le G.P.I.S. a décidé de développer son intervention.

Concernant le financement, nous avons ce débat à peu près tous les ans. Je me félicite que la Ville ait décidé et souhaité, année après année, maintenir un engagement financier à hauteur de 850.000 euros pour le G.P.I.S., dans un contexte budgétaire que vous connaissez, qui est difficile. Je vois aussi, sur le fait que les bailleurs financent le service, une forme de vertu budgétaire. En effet, il me semble tout à fait naturel que les utilisateurs du service, à savoir les bailleurs, puissent participer et assurer son financement.

Je le dis d'ailleurs, comme je le dis chaque année : il n'y a pas de diminution du budget du G.P.I.S. Certes, la Ville ne finance pas au même niveau, mais aujourd'hui, les bailleurs aujourd'hui financent. Globalement,

l'investissement et les moyens budgétaires du G.P.I.S. sont maintenus année après année. Je crois que nous devons collectivement nous en féliciter, car le G.P.I.S. joue un rôle tout à fait décisif.

Sur les possibilités de verbalisation, aujourd'hui, c'est fait. La loi a autorisé les agents du G.P.I.S. à pouvoir, notamment sur la question des incivilités, faire de la verbalisation. C'est une avancée souhaitée dans le cadre de la loi de sécurité globale. Des formations ont eu lieu pour les agents. Cela fait désormais partie de leur modalité d'intervention. Je crois que c'est une bonne chose.

Compte tenu de ces éléments et du rôle décisif du G.P.I.S. et de son action, soutenus par toutes et tous dans cette Assemblée, je vous invite à soutenir ce projet de délibération.

(M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, remplace Mme Audrey PULVAR au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Nicolas NORDMAN, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPMP 14.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DPMP 14).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'impact de la crise du "crack" sur les quartiers Nord de Paris.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 72 est relatif à l'impact de la crise du "crack" dans les quartiers Nord de Paris.

La parole est à Marie TOUBIANA.

Mme Marie TOUBIANA. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous avez nié la réalité depuis des années. Pourtant, les habitants de Rosa-Parks n'ont cessé de vous alerter : la violence due aux toxicomanes, l'insécurité, les agressions, les enfants qui enjambent des drogués sur les trottoirs, les meurtres, les salariés de la B.N.P. accompagnés par des vigiles... Quelle honte !

Il y a encore quelques mois, lors d'une réunion houleuse à Rosa-Parks, tous les élus de gauche n'ont cessé de dire que tout allait mieux. Le maire du 19e a parlé dernièrement d'une hypocrisie collective. Non, l'hypocrisie est de votre côté, pas du nôtre.

Quel échec ! Le départ programmé de la B.N.P. et de Leroy Merlin. Eux partent, mais les habitants restent. Que faites-vous, à part vous enfermer dans vos convictions et nier la réalité ? La maire d'Aubervilliers n'a pas été tendre avec vous. Dans ses déclarations, elle dit avoir fait passer de 4 à 40 les policiers municipaux, avec des brigades spécialisées sur la sécurité et le trafic de drogue. Vous, qu'avez-vous fait ?

Vous allez nous répondre : "Ce n'est pas de notre faute, c'est le Gouvernement". Or, vous avez des compétences sur la sécurité. Alors, devant cet échec, nous vous demandons enfin d'agir et de ne pas baisser les bras : créer des brigades spécialisées de policiers municipaux ; demander plus de policiers nationaux ; exiger l'intransigeance envers les "dealers" et l'expulsion de ceux en situation irrégulière ; soigner les toxicomanes dans des lieux éloignés des habitations ; cesser de les aider à consommer de la drogue et les faire sortir de leur addiction ; refuser de nouvelles salles de "shoot" que vous avez votées au dernier Conseil de Paris, dont une à Rosa-Parks, c'est une honte ; entamer un dialogue avec la B.N.P. et Leroy Merlin.

En conclusion, refuser l'échec : ne pas abandonner les habitants, les commerçants et tout un quartier de Paris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Marie TOUBIANA.

Je donne d'abord la parole à Nicolas NORDMAN, Monsieur le Maire, puis à M. le Représentant du Préfet de police.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons déjà eu l'occasion d'avoir, en conseil du 19e arrondissement, exactement la même intervention faite par Marie TOUBIANA. Le maire du 19e arrondissement avait d'ailleurs répondu de manière extrêmement ferme sur le sujet. Je crois que ce n'est pas à l'approche des échéances électorales, en pratiquant la démagogie et l'instrumentalisation d'une situation qui, en effet, est très difficile et dramatique pour les habitants de Rosa-Parks, que nous arriverons à résoudre durablement ce problème. La démagogie et cette volonté de vouloir instrumentaliser la situation ne sont en rien une manière de résoudre les difficultés.

Les difficultés, oui, elles sont là. Elles appellent une mobilisation très importante des forces de sécurité. J'ai eu l'occasion de demander très récemment, dans un rendez-vous que j'ai eu avec le Préfet de police, à ce que la Police nationale puisse rester très mobilisée sur le secteur.

Concernant la Police municipale, nous assurons également des présences extrêmement importantes avec la Division territoriale du 19e arrondissement, qui est très mobilisée. J'ai eu l'occasion de discuter avec ses agents, présents matin, midi et soir, notamment aux sorties des écoles. Les divisions d'appui de la Police municipale sont également très présentes pour assurer cette visibilité rassurante vis-à-vis des habitants de Rosa-Parks.

J'ajoute qu'il est nécessaire, et cela ne relève pas de la responsabilité de la Ville, de pouvoir agir de manière encore plus ferme et résolue contre les trafics. Ils amènent la drogue dans nos quartiers et doivent faire l'objet d'une lutte extrêmement forte. Nous devons insister pour que cette lutte puisse se faire.

Par ailleurs, la question de la prise en charge des toxicomanes est nécessaire. Dans le cadre du Plan "Crack", nous avons des dispositifs qu'il faut sans doute renforcer pour agir sur la sécurité, mais également sur la prise en charge des toxicomanes.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire, cher Nicolas NORDMAN.

M. le Directeur adjoint du cabinet du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

La lutte contre le trafic et la consommation de stupéfiants, en particulier le "crack", a constitué une priorité majeure pour la Préfecture de police. Le Nord-Est parisien reste, depuis plus de dix ans, le principal point de concentration des consommateurs et des revendeurs, avec des déplacements successifs entre le jardin d'Eole, Stalingrad, Forceval et, depuis 2022, entre la porte d'Aubervilliers et la porte de la Villette. Dans ce périmètre, le quartier Rosa-Parks-MacDonald est directement exposé à ces flux.

Pour éviter toute installation durable dans l'espace public, un dispositif de voie publique est maintenu en permanence. Les effectifs territoriaux et les compagnies de sécurisation et d'intervention sont engagés quotidiennement, avec le renfort régulier des forces mobiles. Depuis octobre 2022, plus de 141.000 contrôles ont été réalisés dans le Nord-Est parisien, près de 172.000 évictions et près de 6.000 interpellations.

En 2025, l'activité policière demeure très soutenue. Dans le 19e arrondissement, les saisies de "crack" ont plus que doublé et le taux d'élucidation a été multiplié par plus de 2,5. Parallèlement, les services judiciaires poursuivent un travail important pour identifier et démanteler les filières d'approvisionnement et porter un coup d'arrêt aux micro-réseaux qui alimentent le trafic de "crack" à Paris.

Sur le secteur de Rosa-Parks, la pression policière est continue depuis 2023 et a été renforcée en 2025. Patrouilles, opérations de sécurisation ciblées, interventions régulières, évictions, interpellations sont le lot quotidien. La compagnie cynophile et la B.A.P.S.A. complètent ce dispositif.

Par ailleurs, je souligne qu'un groupe de partenariat opérationnel permanent et un nouveau comité de suivi réunissent élus, habitants, associations et acteurs économiques afin d'ajuster les réponses au plus près du terrain et de recueillir les doléances des riverains.

Autour de la place Skanderbeg, à la limite des 18e et 19e arrondissements, la mobilisation est du même niveau. Les forces de police veillent à maintenir, sous le pont du périphérique, un regroupement pouvant atteindre une centaine de personnes afin d'éviter leur dispersion dans les rues adjacentes, très fréquentées par les salariés.

Comme vous le voyez, la Préfecture de police prend pleinement sa part et mobilise des moyens élevés pour lutter contre ces phénomènes. L'objectif est clair : réduire durablement les trafics, empêcher l'installation des consommateurs dans l'espace public et restaurer un cadre de vie sécurisé autour de Rosa-Parks et de la place Skanderbeg, et plus largement dans tout le Nord-Est parisien.

Néanmoins, la réponse ne peut pas reposer sur le seul levier policier. La prise en charge durable des consommateurs suppose en effet une action conjointe, sanitaire, sociale et sécuritaire.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le directeur.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 72 déposé par le groupe Changer Paris, n'émettant pas un seul instant l'hypothèse qu'il soit retiré. L'avis de l'Exécutif est défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 72 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au maintien de l'ordre et à la communication masculiniste de policiers parisiens.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 73 relatif au maintien de l'ordre et à la communication masculiniste de policiers parisiens.

La parole est à Alice COFFIN, pour le présenter, au nom du groupe "Les Écologistes".

Mme Alice COFFIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Directeur de cabinet, Représentant du Préfet de police, je suis très contente de vous avoir en face de moi pour parler de la manifestation du 22 novembre et du comportement des policiers pendant et après cette manifestation féministe. Nous défilions contre les violences masculines et, question violences masculines, nous avons été servies. Je parle de celles des policiers.

Comme des milliers de manifestantes, j'ai été sous le choc, après cette manifestation, de découvrir une photo montrant des policiers brandissant, comme un trophée, à l'envers selon les codes des groupes d'extrême droite, une banderole sur laquelle on peut lire "Antifa féministe contre la transphobie et le racisme". Il nous faut des explications. Celle du Ministre de l'Intérieur, Laurent NUÑES, sur B.F.M.T.V., ne suffit vraiment pas. Je vous la donne quand même, je cite : "Quand les policiers récupèrent les banderoles, c'est nécessairement parce qu'elles sont utilisées dans le but de commettre des violences. Cette banderole ne s'est pas retrouvée dans ce service par hasard. Ces policiers l'ont récupérée pour éviter que ces violences continuent".

N'importe quoi. Je peux l'attester, j'ai vu de mes yeux, à cette manifestation, des policiers arracher une banderole et s'en saisir. Ce n'était pas la même que celle qu'ils brandissaient comme un trophée. Il y en avait donc au moins deux.

Je voulais dire qu'hier, un policier a été condamné pour avoir violé trois femmes venues déposer plainte. En novembre, "Nous Toutes" a publié un recueil de témoignages accablants sur les personnes victimes de violences sexistes et sexuelles commises par des agents de police en fonction.

Si je résume : les manifestantes viennent marcher pour dénoncer des chiffres de féminicides affreusement en hausse cette année ; l'Élysée fait des blagues et rivalise d'atrocités avec un humoriste sur les féministes ; l'Assemblée nationale a refusé, avant-hier, l'inscription à l'ordre du jour d'une commission d'enquête sur les féminicides ; dans tout cela, des policiers, censés protéger la population, attaquent, battent et combattent l'une des plus grandes causes de meurtre dans ce pays, c'est-à-dire les agressions, les viols et donc les meurtres de femmes.

Je conclus en vous disant que je sais que c'est beaucoup, mais, si vous pouviez nous donner quelques réponses, j'en serais preneuse. J'espère que vous répondrez aussi favorablement à l'ensemble des demandes de ce vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Alice COFFIN.

La Préfecture de police est directement interpellée.

Tu veux dire quelque chose, Nicolas ?

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Je voulais dire que l'Exécutif émettra un avis favorable à ce vœu. En effet, l'image diffusée sur les réseaux sociaux, évoquée dans ce vœu, est inacceptable. Il faut que toute la lumière soit faite et que les responsabilités, le cas échéant, puissent être trouvées. Les mesures disciplinaires, le cas échéant, devront être prononcées. Nous émettons un avis favorable à ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - C'est vrai qu'il fallait l'avis de l'Exécutif, vous avez raison de le donner.

Monsieur le Directeur, c'est à vous.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, Madame la Conseillère, la Préfecture de police rappelle que la conduite des opérations de maintien de l'ordre vise avant tout à garantir simultanément la liberté de manifester et la sécurité de toutes et de tous.

Le 22 novembre 2025, à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, trois cortèges distincts ont été encadrés entre la place de la République et la place de la Nation : le cortège principal, qui rassemblait entre 6.000 et 7.000 personnes, et dont la progression s'est déroulée sans incident, ainsi que deux autres collectifs. Compte tenu des antagonismes identifiés entre certains participants, un espacement important a été instauré pour prévenir toute confrontation.

Alors que le cortège principal atteignait la place de la Nation à 17 heures, les deux autres cortèges ont été visés par plusieurs tentatives de prise à partie par des groupes d'opposition. Les forces de l'ordre sont intervenues à de multiples reprises pour empêcher les affrontements, avec des interpellations dès le début de l'après-midi ; la prévention de nouvelles confrontations entre 15 heures 20 et 17 heures 30 ; la dispersion d'un groupe hostile ; la

gestion d'un cortège sauvage, d'un feu de poubelle et de jets de projectiles sur une unité de C.R.S. Cinq interpellations ont été réalisées au total et aucun blessé n'a été recensé. Malgré ces tensions, le dispositif a permis le déroulement de l'ensemble des manifestations sans incident majeur.

Je rappelle que la Préfecture de police tient à exprimer sa condamnation très ferme à la suite de la publication de la photographie montrant des fonctionnaires de police posant avec une banderole retournée. Un tel comportement est totalement contraire aux obligations de neutralité et d'exemplarité qui s'imposent à chaque agent. Il renvoie à des codes et des postures incompatibles avec les valeurs qui sont les nôtres.

Dès la diffusion de cette image, une enquête administrative a été immédiatement ouverte. Celle-ci a permis d'identifier l'auteur du cliché et des sanctions administratives seront prononcées. Le Ministre de l'Intérieur, vous l'avez rappelé, s'est d'ailleurs exprimé publiquement le 30 novembre pour condamner ce geste que la Préfecture de police qualifie également d'inacceptable. Un comportement isolé de ce type n'est pas une généralité.

Il va de soi, pour répondre à une autre de vos questions, que les organisations féministes ne sont en aucun cas considérées comme des interlocutrices opposées aux forces de l'ordre. Je propose donc que nous puissions nous rencontrer dans une réunion de travail, avec les collectifs qui le souhaitent, pour permettre un échange direct sur les dispositifs actuels et pour identifier les éventuels besoins futurs en matière de maintien de l'ordre dans ce genre de manifestation.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup pour votre réponse, Monsieur le Directeur.

L'avis de l'Exécutif est favorable, vous l'avez compris, à ce vœu n° 73.

Je le mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2025, V. 312).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'équipement des agents de police municipale de boîtiers permettant l'identification des puces ICAD pour lutter contre le vol de chien.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 74 relatif à l'équipement des agents de police municipale de boîtiers permettant l'identification des puces ICAD pour lutter contre le vol de chiens.

La parole est, assez logiquement, à Douchka MARKOVIC pour le présenter au nom du groupe "Les Ecologistes".

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Monsieur le Maire.

Le nombre de chiens volés en France chaque année est estimé à 75.000. Pour Paris, en 2022, 459 vols de chiens ont été recensés, c'est-à-dire avec dépôt de plainte, ce qui représente une augmentation de près de 20 % par rapport à 2021.

Les chiens disparaissent souvent devant les magasins où ils sont attachés. Ils sont également volés dans les voitures, les jardins ou même lors de promenades. Les méthodes des voleurs prennent des formes très différentes. Certains agissent avec ruse et utilisent des manœuvres de diversion pour pouvoir dérober les animaux. D'autres utilisent de la nourriture. Les chiens les plus volés sont les petits chiens, puisqu'ils sont faciles à emporter, mais également certaines races plus populaires, ou encore les colosses, pour fournir les combats de chiens.

Le prix moyen d'un chien varie d'une centaine d'euros à plusieurs milliers d'euros en fonction de son utilité et de sa race, constituant ainsi un nouveau trafic lucratif pour le banditisme. Rappelons aussi que la perte ou le vol d'un chien constitue une grande douleur pour l'humain qui n'a plus de nouvelles de son compagnon canin. Elle constitue souvent un drame, voire un traumatisme pour le chien et pour l'humain.

Selon la réglementation en vigueur, tout chien âgé d'au moins quatre mois doit être identifié avec une puce électronique et être inscrit au fichier national ICAD, identification des carnivores domestiques. Cette puce électronique contient un code unique permettant d'identifier l'animal, ce qui constitue le seul lien officiel entre l'animal et son compagnon humain. La lecture de ces puces, "via" un boîtier lecteur spécifique ICAD qui ne coûte que quelques euros, est donc le seul moyen de reconnaître un animal et d'identifier son compagnon humain.

Considérant que l'identification ICAD facilite le retour d'un animal à son compagnon humain en cas de perte, de fugue, et constitue donc un outil essentiel pour lutter contre les vols d'animaux, avec mon groupe et en qualité d'animaliste, je souhaite que la Ville de Paris demande à la Préfecture de police d'équiper les policières et policiers de boîtiers lecteurs d'identification ICAD et que ces boîtiers soient mis à disposition des brigades susceptibles d'intervenir dans des affaires relevant de la protection animale : signalement d'abandon, animal errant, saisie, vol, trafic.

Enfin, nous demandons à la Préfecture de police qu'un rapport soit fait annuellement sur le nombre de chiens volés à Paris et le nombre de contrôles de puces effectués.

Merci à vous.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Douchka MARKOVIC.

Je donne la parole à Nicolas NORDMAN, Monsieur le Maire, pour vous répondre.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Madame MARKOVIC, de mettre l'accent sur un sujet important : les vols de chiens - les vols d'animaux en général -, qui sont souvent l'objet de trafics ou de réseaux organisés. Je crois qu'il est très important que nous puissions collectivement nous mobiliser et agir sur cette question. J'émet un avis favorable à votre vœu pour qu'en nous adressant aussi à la Préfecture de police, nous puissions, s'agissant d'enquêtes de trafic organisé à démanteler, permettre aux policiers nationaux d'être davantage outillés pour le faire.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur le Directeur, souhaitez-vous intervenir ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Quelques mots, Monsieur le Maire.

Les vols d'animaux de compagnie, notamment de chiens, font l'objet d'une attention particulière et donnent lieu, lorsqu'ils sont portés à la connaissance des services, à des investigations visant à identifier les auteurs et à retrouver les animaux concernés.

Le cadre juridique en vigueur est le suivant : le vol d'un animal est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45.000 euros d'amende. Lorsqu'il est commis en vue d'alimenter un commerce illégal, les peines sont portées à cinq ans d'emprisonnement et 75.000 euros d'amende. La loi impose, comme vous le savez, un signalement automatique de ces vols d'animaux à l'organisme agréé pour la collecte et le traitement des données.

Dans ce contexte que vous venez de rappeler, la Préfecture de police souligne l'intérêt d'une coordination étroite entre les différents acteurs compétents en matière de protection animale : la Police municipale, les services vétérinaires et les services d'enquête. Nous resterons attentifs à l'évolution du phénomène des vols d'animaux pour lesquels, à l'heure actuelle, je ne dispose pas de statistiques précises à vous communiquer. Néanmoins, nous allons travailler à ce sujet.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Directeur.

J'ai cru comprendre que l'Exécutif avait amendé le vœu.

Acceptez-vous les amendements ?

Mme Douchka MARKOVIC. - Oui, car ils ont été intégrés dans mon intervention.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je vérifiais quand même.

Favorable si amendé, et c'est amendé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu référencé n° 74, ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2025, V. 313).

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la hausse des "home jackings" à Paris.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 75 relatif à la hausse des "home jackings" à Paris.

La parole est à Jérémy REDLER pour présenter ce vœu au nom du groupe "Les Républicains, Les Centristes".

Excusez-moi, on m'avait indiqué que c'était Vincent BALADI. Votre groupe m'a ensuite indiqué que c'était vous, Jérémy REDLER. Je donne donc la parole à Vincent BALADI. Rendons à Vincent ce qui appartient à Vincent. Les "home jackings", c'est visiblement son affaire.

M. Vincent BALADI. - J'associe bien évidemment M. Jérémy REDLER.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, mon vœu vise à attirer l'attention sur un phénomène particulièrement inquiétant à Paris : la hausse des "home jackings". Ces cambriolages, commis en présence des habitants, souvent sous la menace et parfois avec séquestration violente, connaissent une progression alarmante : entre janvier et mai 2024, 135 faits ont été recensés, soit une augmentation de 32 %.

Ce phénomène touche toutes les catégories de ménages, de la plus modeste à la plus fortunée. Un fait divers récent a mis en lumière cette problématique, notamment dans le 16^e arrondissement, n'est-ce pas, Jérémie REDLER ?

Les modes opératoires sont désormais hautement organisés. Les jeunes exécutants sont recrutés "via" des messageries cryptées et formés à des méthodes professionnelles - repérage, usurpation d'identité, véhicules volés. Dans certains cas, les victimes sont ciblées pour leur activité dans la cryptomonnaie ou celle de leurs proches. C'est vraiment un sujet dans notre pays. Ce glissement vers une délinquance plus violente doit être endigué à tout prix, car il y a, nous le savons bien, des séquelles physiques et psychologiques pour les victimes, extrêmement violentes.

Il est essentiel que la Ville de Paris et la Préfecture de police se saisissent de ce problème. Cela implique non seulement la Police nationale, mais également la vidéoprotection municipale, l'éclairage public, la prévention, le soutien aux victimes et la coordination avec les bailleurs et les copropriétés.

C'est pourquoi notre vœu propose que la Mairie de Paris saisisse le Préfet de police pour un plan d'action spécifique incluant le renforcement des patrouilles et de la vidéo-surveillance dans les arrondissements les plus touchés. Il faut aussi créer une cellule municipale de coordination et d'information pour sensibiliser les copropriétés et les bailleurs aux nouveaux modes opératoires, et mieux protéger les Parisiens.

Il s'agit d'agir rapidement pour garantir la sécurité des habitants et restaurer leur sentiment de sécurité dans les quartiers et dans leur propre domicile, qui doit rester un sanctuaire.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Vincent BALADI.

La parole est tout d'abord à Nicolas NORDMAN, Monsieur le Maire.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous avez raison, cher collègue, le "home jacking" est un phénomène particulièrement violent et traumatisant.

Je voulais d'abord souligner l'action de la Police nationale et de la Préfecture de police sur la question des cambriolages. Entre 2024 et 2025, il y a eu une diminution de 17 % des cambriolages. Je crois que nous devons collectivement nous en féliciter.

Vous nous interpellez pour que nous puissions agir. Pour une grande partie, votre intervention s'adresse plutôt à la Police nationale sur la question des patrouilles, des enquêtes ou de la protection directe des personnes victimes.

En revanche, sur la partie information, je vous rejoins sur la nécessité de travailler à une information plus régulière et plus systématique des syndicats de copropriété, des bailleurs de la Ville, pour que les habitants puissent être mieux protégés, mieux informés, et que la prévention puisse agir en ce domaine. Pour ces raisons, moyennant un petit amendement que je vous ai proposé, j'émet un avis favorable à votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Monsieur le Directeur.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Les individus mis en cause dans ce type de vol sont majoritairement des jeunes adultes ou des mineurs. Un grand nombre d'entre eux sont déjà connus des services de police. Ils agissent fréquemment en groupe, quasi-systématiquement avec le visage dissimulé, et utilisent des gants, ce qui complique le travail d'identification. Certaines personnes mises en cause agissent sur commande, avec des donneurs d'ordre qui les payent à la tâche. Les commanditaires indiquent aux individus le mode opératoire à suivre et se chargent occasionnellement de la logistique, avec un transport véhiculé des auteurs.

Dans ce cas, les commanditaires ciblent des victimes très aisées - ce n'est pas toujours le cas -, affichant des signes distinctifs de richesse sur les réseaux sociaux, comme des influenceurs, des dirigeants d'entreprises, des sportifs professionnels ou des personnalités publiques.

Afin de lutter contre ce phénomène, celui-ci est d'abord pris en compte dans le cadre de l'action de proximité des commissariats, avec des rondes et patrouilles renforcées dans les secteurs les plus sensibles. Depuis plusieurs années, l'opération "Tranquillité Vacances", que vous connaissez tous, permet aux particuliers de signaler leur absence et de bénéficier de rondes plus fréquentes à proximité de leur domicile.

Les cas de flagrant délit ne sont pas fréquents. Les enquêtes visant à retrouver les auteurs sont systématiques et font appel à la Police scientifique systématiquement dans le cadre de la recherche d'empreintes.

Si, sur les dix premiers mois de 2025, les "home jackings" ont augmenté de 25 % à Paris, avec 101 faits recensés contre 81 sur la même période l'année précédente, le nombre de cambriolages avec violence est quant à lui en diminution à Paris pour la deuxième année consécutive : 70 cambriolages violents en 2023, 43 en 2024 et 31 en 2025 à ce stade. Sur les 16^e, 17^e et 18^e arrondissements, le nombre de cambriolages est également en baisse pour la seconde année consécutive.

Preuve de l'implication des services : sur les 10 premiers mois de l'année 2025, 45 faits ont été élucidés et 73 individus ont été mis en cause. Sur 38 procédures ouvertes au cours de l'année, 21 individus ont été déférés et 4 ont fait l'objet d'une convocation judiciaire.

Pour terminer, la Préfecture de police met à disposition, notamment sur son site internet, des informations très utiles contre les cambriolages. Sans être trop exhaustif ici, je rappelle qu'il est notamment extrêmement important d'équiper sa porte d'entrée d'un système de fermeture fiable et d'un moyen de contrôle visuel. Dans la mesure du possible, c'est la prévention situationnelle et l'équipement des logements qui permettent d'assurer la meilleure protection contre ce type de déprédation et de compliquer la tâche des cambrioleurs : par exemple, les volets, les éclairages programmés ou les détecteurs de présence.

En cas de cambriolage, enfin, il est particulièrement important de protéger les traces et les indices si, malheureusement, l'infraction a été constituée.

Voilà, Mesdames et Messieurs, les principales actions que je peux vous donner pour la Préfecture de police.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Directeur.

Le vœu a été amendé.

Acceptez-vous les amendements de l'Exécutif, cher Vincent ?

M. Vincent BALADI. - Oui, j'accepte les amendements et je remercie Nicolas NORDMAN et M. le Représentant du Préfet pour les réponses.

J'ajoute qu'à la mairie du 8e, la M.P.C.E. a fait une réunion sur les cambriolages. Pour la prochaine, nous aimerions que cela soit aussi sur le "home jacking".

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu n° 75, amendé par l'Exécutif, avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2025, V. 314).

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la Police municipale parisienne.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 76 relatif à la Police municipale parisienne.

La parole est cette fois-ci à Jérémy REDLER, Monsieur le maire du 16e arrondissement.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Monsieur le Représentant du Préfet de police, en novembre dernier, nous avons fêté les quatre ans de la création de la Police municipale parisienne, une avancée rendue possible grâce à l'opposition de droite. Pourtant, force est de constater que notre police municipale rencontre aujourd'hui des difficultés importantes, et nous l'avions prévu.

La Police municipale ne compte que 4.000 agents, loin des 5.000 promis lors de sa création. Certains arrondissements, comme le 16e, voient leurs effectifs diminuer de manière préoccupante, passant de 70 policiers fin 2023 à 52 en décembre 2025.

Cette situation est aggravée par le manque d'attractivité de la fonction, lié à l'absence d'armement, à la limitation des missions et à des conditions de travail qui poussent les agents à rejoindre parfois d'autres polices municipales. A Paris, contrairement à d'autres villes, nos policiers municipaux ne disposent ni de pistolets à impulsions électriques, ni d'armes létales, ce qui peut mettre en danger des agents lorsqu'ils sont primo-intervenants.

Par ailleurs, leur rôle est actuellement cantonné à la lutte contre les incivilités, alors que la montée de la délinquance, constatée sur l'ensemble de la Capitale et dans le 16e arrondissement, exige une police municipale plus forte et plus efficace.

Le projet de loi, déposé le 29 octobre dernier au Sénat, prévoit d'étendre certaines compétences de police judiciaire aux policiers municipaux, sur demande du maire et sous le contrôle du Procureur de la République. Ces nouvelles missions concernent des problématiques directement présentes à Paris : vente à la sauvette, vol, conduite sans permis, usage de stupéfiants. Leur mise en œuvre permettra de renforcer le continuum de sécurité et de décharger la Police nationale.

C'est pourquoi ce vœu propose des mesures concrètes : renforcer le recrutement et l'attractivité de la Police municipale parisienne par des mesures sociales et de formation adaptées ; armer une partie des agents avec des

armes à impulsion électrique ou des armes létales ; engager les discussions avec le Procureur de la République et le Préfet de police afin de réviser la convention de coordination et permettre à la Police municipale de participer activement à la lutte contre la petite délinquance ; se prononcer en faveur du projet de loi d'extension des prérogatives, des moyens et de l'organisation des polices municipales.

Au Parlement ou dans cet hémicycle, nous renforcerons la Police municipale parisienne. Avec Rachida DATI, nous protégerons les Parisiens, nous garantirons leur sécurité au quotidien et nous soutiendrons nos agents dans l'exercice de leur mission.

Je vous invite donc à soutenir ce vœu.

Je vous en remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire du 16e arrondissement.

Je donne la parole à Nicolas NORDMAN, Monsieur le Maire, pour vous répondre.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci.

Je ne souhaite pas, Monsieur le Maire, cher Jérémy, préempter le débat électoral ici, comme vous l'avez fait à l'instant.

Sur la Police municipale, nous avons eu l'occasion, à de très nombreuses reprises dans cette enceinte, de discuter des difficultés de recrutement. Ce sont des difficultés nationales. D'ailleurs, l'un des objectifs de la loi, qui va être discutée au Sénat puis à l'Assemblée nationale, en début d'année prochaine, est bien de pouvoir apporter des réponses et des solutions nationales à cette problématique qui touche toutes les villes : la difficulté de recruter et de fidéliser les agents de police municipale pour des raisons liées au statut, mais également pour des raisons plus générales liées à la difficulté, sur l'ensemble des sujets relatifs à la sécurité, de trouver des candidats pour ce type de mission.

Concernant votre vœu de manière plus précise, sur la question de l'armement, nous avons déjà eu l'occasion d'en discuter à de multiples reprises. Sur le sujet de la discussion d'une nouvelle convention de coordination avec la Préfecture de police : oui, elle est nécessaire et, oui, elle est prévue. Je crois qu'il importera à la future majorité municipale d'avoir ces discussions avec le Préfet de police. Il me semblerait tout à fait inconvenant de débiter d'ores et déjà cette discussion.

Il faut, dans une nouvelle convention de coordination, prendre en considération le fait que nous avons aujourd'hui une police municipale développée, plus développée que ce qu'elle était au début, avec des missions qu'elle ne pouvait pas prendre lorsqu'elle a été créée, en raison de la faiblesse de ses effectifs, en raison de la nécessité de former ces agents et de les aguerir.

Nous avons aujourd'hui, et je crois qu'il faut nous en féliciter, une police municipale développée, la première police municipale de France. Il faut, à la lumière de cette nouvelle donnée, avoir cette discussion avec la Préfecture de police. Pour ces raisons, compte tenu de ma volonté de ne pas préempter le débat qui doit se faire à l'occasion des prochaines élections municipales, j'émetts un avis défavorable à votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Nicolas.

Comme ton livre sort le 9 janvier prochain, je te conseille d'en envoyer un exemplaire dédié à Jérémy REDLER. Cela permettra d'approfondir le sujet.

La parole est à M. le Directeur.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

La Préfecture de police est disposée, aux côtés du Procureur de la République et de la Ville de Paris, à engager les travaux nécessaires à l'actualisation de la convention de coordination.

Cette révision devra tenir compte des enseignements tirés des premières années d'existence de la Police municipale parisienne, ainsi que des évolutions réglementaires ou législatives à venir, tout en veillant au respect des compétences de chacun. Une telle évolution permettra également aux forces de l'ordre de se recentrer sur leurs priorités opérationnelles en renforçant la présence là où elle est la plus indispensable. Le projet de loi relatif aux polices municipales qui sera prochainement examiné par le Parlement, ouvrira sans doute de nouvelles perspectives pour renforcer la sécurité de proximité.

Nous sommes parfaitement disponibles pour accompagner toute initiative permettant de renforcer la sécurité du quotidien aux côtés de nos partenaires institutionnels.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Directeur.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu n° 76 du groupe "Les Républicains, Les Centristes", qui, j'imagine, n'est pas retiré, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 76 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif aux troubles à l'ordre public à l'occasion de ventes sauvages et "drops" sur la voie publique.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Un dernier vœu pour Nicolas NORDMAN, le vœu n° 77 relatif aux troubles à l'ordre public à l'occasion de ventes sauvages et de "drops" sur la voie publique.

La parole est à Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, chers collègues, depuis quelques années, un nouveau phénomène prend de l'ampleur à Paris : celui des ventes éphémères, dites "drops" ou des "pop-ups", improvisées par certaines marques sans autorisation.

Ces événements, présentés comme de simples opérations marketing, génèrent en réalité de véritables attroupements sauvages sur la voie publique. Nous y voyons des centaines, parfois des milliers de personnes massées devant des magasins, des trottoirs encombrés, des véhicules bloqués et des scènes de panique.

Les images du "drop", par exemple, de la marque à la virgule, en avril 2023, en sont la démonstration la plus frappante : plusieurs centaines de jeunes rassemblés entre la place de la République et le cours de Vincennes, des mouvements de foule, des blessés et l'intervention des pompiers et de la police.

Plus récemment encore, des marques comme "Milia Matcha" ont organisé des ventes sauvages qui ont totalement paralysé des rues entières sans aucune autorisation. Malheureusement, la Ville devient, d'une certaine manière, une ville de micro-commerces de 20 mètres carrés, avec une emprise sur la voie publique de plus de 100 mètres carrés, des matchas à 10 euros et des pâtisseries "instagrammables", faites en usine, à 18 euros.

Ces pratiques posent aujourd'hui un vrai problème d'ordre public et de sécurité, tant pour les participants que pour les riverains et les piétons. Elles mobilisent inutilement les forces de l'ordre et les services municipaux, tout en créant une distorsion de concurrence vis-à-vis des commerçants parisiens qui, eux, respectent scrupuleusement les règles d'occupation du domaine public.

C'est pourquoi, par ce vœu, nous demandons que la Ville de Paris : renforce le contrôle et l'autorisation préalable de toute vente ou événement éphémère organisé sur le domaine public ; impose des dispositifs clairs de sécurité et de gestion des flux, notamment sur la voie publique, afin d'éviter tout mouvement de foule ou malaise ; garantisse le respect des redevances et de la fiscalité pour ces occupations commerciales, afin qu'aucune marque ne bénéficie d'un privilège illégal ; et, enfin, publie un bilan annuel public des incidents liés à ces ventes sauvages.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Vincent BALADI.

Je donne la parole à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - S'agissant principalement de troubles à l'ordre public, je laisserai la Préfecture de police vous répondre davantage dans les détails.

Face aux nuisances de certains commerces éphémères, la Ville de Paris a préempté un certain nombre de mesures, notamment dans le Centre de Paris. En effet, au-delà des nuisances, les problèmes posent la question aussi de la vacance d'un certain nombre de commerces. Un projet de délibération vient d'ailleurs d'être voté à ce Conseil de Paris, permettant la vente, à la foncière "Paris Commerces", de locaux commerciaux pour renforcer la diversité commerciale et, indirectement, si je puis dire, lutter contre ces phénomènes de vente liés beaucoup aux réseaux sociaux.

Enfin, les directions de la Police municipale et de l'Attractivité économique travaillent en étroite coordination, permettant, à l'issue des contrôles et de verbalisations par la Police municipale, de régulariser certaines situations "via" des autorisations d'occupation temporaire du domaine public qui doivent être validées en lien avec les maires d'arrondissement. Un travail est engagé, c'est la raison pour laquelle je vous demande de retirer votre vœu, sinon, j'émettrai un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur le Directeur, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

La Préfecture de police partage le constat quant au risque que peuvent engendrer certaines opérations commerciales éphémères ou "drops", lorsque celles-ci sont organisées sans anticipation suffisante ou sans coordination préalable avec les autorités compétentes.

Ces événements sont largement relayés sur les réseaux sociaux et susceptibles d'attirer, en quelques heures, un public jeune et nombreux et de générer des mouvements de foule, des tensions ainsi que des troubles à l'ordre public.

Toute occupation sans droit ni titre de l'espace public constitue une infraction administrative, susceptible d'engager la responsabilité de l'organisateur, et peut également fonder une infraction pénale de vente à la sauvette, prévue par le Code pénal.

Conformément à l'article L. 211-1 du Code de la sécurité intérieure, la Préfecture de police instruit les rassemblements sur la voie publique soumis à déclaration préalable et intervient pleinement dès lors qu'un risque de trouble à l'ordre public est identifié.

Les nombreux retours d'expérience montrent que les opérations promotionnelles non déclarées, annoncées à la dernière minute et relayées de manière virale sur les réseaux sociaux, constituent les situations les plus problématiques. La présence d'influenceurs à forte audience, la gratuité, la rareté artificielle des produits, ou encore la forte pression exercée par les revendeurs professionnels sont autant de facteurs aggravants.

Lorsque la tenue d'un événement est portée à la connaissance des services, la Préfecture de police impose systématiquement des mesures adaptées, parmi lesquelles une limitation de la jauge, des files d'attente canalisées, un barriérage adapté à la configuration des lieux, des équipes de sécurité en nombre suffisant et, bien sûr, une interruption immédiate en cas de saturation ou dégradation de la situation.

Les services de police identifient des pistes d'amélioration complémentaires, telles que la mise en place de dispositifs de billetterie, d'inscriptions préalables ou de tickets horodatés, qui permettraient de rendre la limitation plus effective, et donc d'anticiper les flux.

La localisation des événements à Paris est également un facteur déterminant. Certaines artères, très fréquentées et à faible largeur de trottoir, sont particulièrement vulnérables et rendent indispensables une instruction préalable rigoureuse et une concertation renforcée.

La Préfecture de police réaffirme sa détermination à travailler étroitement avec la Ville de Paris afin d'améliorer l'anticipation, l'encadrement et la régulation de ces opérations commerciales éphémères, dans un contexte marqué par la viralité des réseaux sociaux et par l'évolution rapide des pratiques commerciales.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Directeur.

J'imagine que le vœu du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" est maintenu.

M. Vincent BALADI. - Oui.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je donne la parole à Ariel WEIL, M. le maire de Paris-Centre, pour une explication de vote au nom du groupe Paris en commun.

M. Ariel WEIL, maire de Paris-Centre. - Merci, Monsieur le Président.

Je remercie d'abord Vincent BALADI pour son vœu. Au fond, la question posée est celle de l'occupation illicite ou excessive de l'espace public. Malheureusement, bien souvent, cela se passe tout près d'ici, dans le Centre de Paris - pas toujours, pas uniquement.

Je voulais dire trois choses rapidement. La première, c'est que la Police municipale, en coordination avec la Police nationale, intervient quotidiennement sur les ventes à la sauvette ou sur d'autres occupations et les sites d'espaces publics. En 2022, ce sont 1.400 opérations qui ont été recensées contre les dépôts liés à la vente à la sauvette, c'est-à-dire une opération par jour. Si nous élargissons aux dépôts sur la voie publique, à d'autres types de dépôts, ce sont 7.300 verbalisations sur les seules trois dernières années, de 2022 à 2024.

C'est un travail que nous coordonnons avec la Police nationale et la Police municipale. Je voudrais saluer ici la Police municipale, qui le fait avec moi, soit en comité stratégique des Halles, soit dans les réunions de sécurité communes entre la Police municipale et la Police nationale. C'est comme cela que je les aime.

Ensuite, nous sommes mis en difficulté par des opérations, quels que soient les organisateurs ou leurs statuts, qui ne peuvent pas disposer d'espaces publics sans autorisation, gratuitement et sans contrôle. Soit il y a effectivement une demande préalable avec une autorisation d'occupation temporaire - et nous les limitons drastiquement lorsqu'elles sont demandées ; soit, souvent, des organisateurs ne prennent pas la peine de faire une demande, considérant que le stockage de leur public dans l'espace public est tout à fait adapté, notamment lorsqu'il y a un influenceur connu ou une distribution "gratuite", entre guillemets.

Vous l'avez dit, Monsieur le Directeur, c'est à vous de faire l'évaluation et d'intervenir comme vous l'avez fait. Je vous soutiens, mais je crois que nous devrions collectivement nous poser la question d'une redevance pour occupation de l'espace public par des commerces à raison d'une opération commerciale ou d'une file d'attente, soit avec une autorisation préalable, les forçant à la solliciter, soit avec une amende "a posteriori", le cas échéant.

Je conclus en disant que Nicolas NORDMAN a raison de dire que le sujet des "pop-ups" - ils sont dans le vœu de Vincent BALADI - est le même, c'est-à-dire des gens qui, à partir d'une surface minuscule, utilisent l'espace public

de manière inconsidérée et excessive. L'une des réponses a été faite ce matin au Conseil - malheureusement, je n'ai pas pu intervenir - pour la très belle préemption rue Notre-Dame-de-Nazareth de deux locaux, dont l'un était utilisé par une marque qui n'a pas hésité, à de nombreuses reprises, à faire appel à de telles opérations, avec des éléments non déclarés sur l'espace public. Voilà déjà un lieu depuis lequel il n'y aura plus ce genre d'opération.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire de Paris-Centre, cher Ariel.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 77, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 77 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la sauvegarde du système de soins psychiques menacé.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Sans transition, nous allons passer au dossier de la 4e Commission, ce qui permettra à Anne-Claire BOUX, jeune mère de famille, de pouvoir rentrer pas trop tard chez elle.

Il n'y a que des vœux.

Vœu n° 78 relatif à la sauvegarde du système de soins psychiques menacé.

La parole est à la présidente Raphaëlle PRIMET pour le présenter au nom du groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, selon l'I.F.O.P., 53 % des Français disent avoir été en souffrance psychique au cours des 12 derniers mois. Sauvegarder un accès aux soins universels et publics est vital.

La mobilisation massive des professionnels du secteur contre la proposition de loi sénatoriale n° 385 a marqué, cette année, un tournant politique majeur. Psychiatres, psychologues, infirmiers, travailleurs sociaux, chercheurs, usagers, syndicats, toutes et tous ont lutté pour un seul principe, auquel nous nous joignons : la santé mentale n'est pas un luxe.

Cette mobilisation inédite a contraint le législateur à réécrire le texte en urgence, ce qui est une victoire. Il n'a malheureusement pas changé de fond. Les professionnels de la psychiatrie de secteur ne rejettent ni la recherche fondamentale ni l'approche neurobiologique. Ils alertent sur le siphonnage, par la fondation "FondaMental", des moyens humains et financiers déjà dramatiquement insuffisants.

Il y a une autre voie pour l'innovation que celle de la destruction créatrice. Nos centres médico-psychologiques, centres d'accueil, hôpitaux de jour, psychothérapie institutionnelle sont aujourd'hui à bout de souffle. A quoi bon multiplier les centres experts de diagnostic si nous n'avons plus personne pour soigner les patients qui en sortiront ?

Le Gouvernement a beau jeu de faire de la santé mentale la grande cause nationale quand elle est précisément en grave péril. Notre groupe refuse l'ensemble du projet de loi sénatoriale, qui promeut la psychiatrie à deux vitesses et aggrave les inégalités territoriales et sociales. Ce que défendent les soignants, ce sont des soins psychiques de proximité, pérennes, pluridisciplinaires et humains. C'est ce que nous demandons dans notre vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

La parole est à Anne-Claire BOUX, Madame la Maire.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. Merci, chère Raphaëlle PRIMET, pour votre vœu, qui nous permet d'apporter un soutien aux professionnels et aux soignants de la psychologie.

L'enjeu, encore une fois ici, c'est la question de la financiarisation de la santé. Avec les cliniques du côté de l'hôpital public, nous avons vu la financiarisation de ville. Aujourd'hui, c'est la financiarisation du système psy - psychiatrie et psychologie. Ce que le Gouvernement veut faire, c'est donner à des groupes privés une partie de la gestion de la santé mentale, alors même que notre système de psychiatrie est dans un état d'effondrement avancé.

Aujourd'hui, les délais dans les C.M.P. pour prendre en charge les jeunes explosent, parfois de cinq à six mois. Aujourd'hui, l'on hospitalise des jeunes femmes en tentative de suicide dans des services de pédiatrie, et non de pédopsychiatrie, qui ne sont pas adaptés. Nous avons des drames, dans ces services, avec des jeunes femmes qui se suicident parce que nous les accueillons dans des structures inadéquates.

Si nous devons mettre les moyens, ce n'est pas pour les donner à des groupes privés qui vont faire des diagnostics. Pour quoi, derrière ? Zéro orientation, puisque nos services de psychiatrie ne sont pas en mesure de les accueillir.

Cette année, nous étions en effet dans l'année de la grande cause santé mentale. Nous le serons en 2026. J'espère que nous ne serons pas aussi déçus, en 2026, que nous le sommes en 2025 sur l'action du Gouvernement sur la santé mentale.

A Paris, nous continuons à nous engager pour la santé mentale avec nos C.A.P.P., qui nous permettent de prendre en charge les jeunes en difficulté, dès l'école, de les accompagner avec des équipes pluridisciplinaires et de continuer à développer des consultations psychiques gratuites pour les jeunes, à Quartier Jeunes, dans nos centres de santé. Nous avons également lancé, l'année dernière, le Mois de la santé mentale pour faire en sorte de lever les tabous.

Nous continuerons à nous engager. Néanmoins, je vous rejoins sur la nécessité : que ce Gouvernement donne les moyens au service public de la psychiatrie. C'est donc pour cela que j'émetts un avis favorable.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne-Claire BOUX.

L'avis, vous l'avez compris, est favorable.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu référencé n° 78.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2025, V. 315).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la situation alarmante de l'accès aux soins orthophoniques à Paris.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 79 relatif à la situation alarmante de l'accès aux soins orthophoniques à Paris.

La parole est toujours à Raphaëlle PRIMET, Madame la Présidente.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Oui, trois fois de suite !

C'est un vœu qui a été voté dans le 20e.

Mes chers collègues, l'orthophonie est un pilier de la santé publique. Elle permet de prévenir, diagnostiquer et traiter les troubles du langage, des apprentissages, de la cognition et d'accompagner les patients touchés par des maladies neurologiques ou neurodégénératives. Cette profession, majoritairement féminine, très libérale et faiblement rémunérée, peine à répondre aux besoins croissants.

A Paris, il y a seulement 781 orthophonistes aujourd'hui, et très peu dans l'Est de la Capitale, là où est la demande la plus forte, dans les quartiers populaires. Le P.L.F.S.S. 2025 a aggravé la situation en transférant la responsabilité financière aux structures médico-sociales et en imposant des conventions complexes avec les C.M.P. Elles provoquent des ruptures de remboursement, des délais d'accès aux soins et des difficultés accrues pour les familles déjà vulnérables.

Il est urgent d'agir. Les quartiers populaires, déjà sous-dotés en professionnels de santé, ont besoin d'une offre de soins orthophoniques de proximité, pluridisciplinaire et accessible à toutes et à tous. Il faut donc que la Ville se saisisse du problème très vite, en interpellant l'A.R.S. Île-de-France pour un plan de soutien ciblé dans les quartiers ; en demandant à l'A.R.S. et à la C.P.A.M. d'harmoniser les pratiques administratives pour sécuriser les remboursements et la continuité des soins ; et en exigeant de l'Etat qu'il renforce l'attractivité de la profession par la revalorisation des rémunérations et par un soutien à la coordination territoriale et un plan d'installation dans les zones sous-dotées.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

La parole est à Anne-Claire BOUX, Madame la Maire, pour vous répondre.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, encore une fois, chère Raphaëlle PRIMET, pour votre intervention qui témoigne de la grande importance de l'orthophonie. Nous en parlons peu, mais l'orthophonie est très importante, en particulier pour le développement des enfants.

Comme vous le rappelez, les orthophonistes jouent un rôle déterminant dans l'accompagnement des enfants présentant des troubles du neurodéveloppement, du langage, des apprentissages, mais également auprès des

adultes souffrant de maladies neurodégénératives. C'est donc, vous l'avez souligné à juste titre, une question de lutte contre les inégalités sociales et d'inclusion.

Dès lors, le manque d'orthophonistes, plusieurs fois dénoncé et documenté, constitue une préoccupation majeure des professionnels et de nombreux parents. Une proposition de loi avait pourtant été adoptée par l'Assemblée nationale en décembre 2024 sur ce sujet. Malheureusement, elle est toujours en attente d'examen au Sénat.

Cette pénurie, en raison de la dégradation des conditions d'exercice, constitue une véritable perte de chance pour de nombreuses personnes, en particulier pour les enfants. Comme vous l'avez dit, "toujours les mêmes" : ce sont des inégalités sociales en santé, mais également des inégalités scolaires qui touchent ces enfants dans les quartiers populaires.

Nous continuons à lutter, à Paris, à travers nos dix centres d'adaptation psychopédagogique, des structures pluridisciplinaires, comme je le disais tout à l'heure, copilotées par la Ville et l'Education nationale. Chaque année, ce sont 1.700 enfants que nous accompagnons gratuitement avec 120 professionnels, dont 16 orthophonistes. Le budget que nous avons voté en début de semaine nous permettra encore de renforcer ces équipes et de recruter des orthophonistes.

Nous avons aussi le dispositif "Paris Santé Réussite", qui permet de diagnostiquer les troubles de l'apprentissage sévères ou complexes à destination des enfants âgés de 5 à 14 ans, en priorité dans les quartiers populaires. Nous travaillons aussi avec l'Union régionale des professions de la santé orthophoniste pour qu'elle puisse donner une priorité dans les consultations aux enfants en difficulté.

Vous l'avez compris, à Paris, nous sommes déterminés, et l'Etat doit nous aider. C'est pour cela que j'émettrai un avis favorable pour que ce Gouvernement se rende compte qu'il est temps de revaloriser ce métier et de donner les moyens.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chère Anne-Claire BOUX.

Le vœu bénéficie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Je le mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2025, V. 316).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la réforme des agences régionales de santé.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 80 relatif à la réforme des agences régionales de santé.

Puisqu'elle a pris un abonnement, je donne la parole à la présidente, Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Sur un sujet très important : la santé.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Ce n'est pas pour dévaloriser !

Mme Raphaëlle PRIMET. - Depuis 2010, les A.R.S. assurent la cohérence et l'équité de notre système de santé en pilotant hôpitaux, prévention médico-sociale, santé publique et gestion des crises. La crise du Covid-19 a montré combien nous avons besoin d'institutions de santé solides et coordonnées pour protéger l'ensemble de la population et réagir efficacement face aux urgences sanitaires. Les A.R.S. sont le pilier de cette politique nationale, capables de garantir la sécurité et la santé de tous, partout sur le territoire.

Aujourd'hui, le Gouvernement propose de transférer une partie de leurs compétences aux préfets et aux conseils départementaux. Cette réforme menacerait la cohérence nationale, fragmenterait les financements et créerait des inégalités entre les territoires riches et les moins favorisés. Les populations les plus vulnérables seraient les premières victimes, tandis que les décisions sanitaires deviendraient dépendantes des arbitrages politiques locaux au mépris des besoins.

Face à une pénurie médicale sans précédent, à la crise des hôpitaux et à un secteur médico-social exsangue, c'est par le renforcement des A.R.S. et la coordination territoriale qui s'imposent, pas leur démantèlement. La santé publique ne peut être confiée à un préfet seul, rattachée au Ministère de l'Intérieur et réduite à une question d'ordre public.

Pour toutes ces raisons, nous proposons que le Conseil de Paris interpelle le Gouvernement pour qu'il renonce à cette réforme et que nous affirmions notre opposition aux côtés des collectivités comme celle de Nantes, déjà mobilisées pour défendre une politique nationale de santé cohérente, équitable et accessible à toutes et tous.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, chère Présidente.

La parole est à Anne-Claire BOUX, Madame la Maire.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, encore une fois, chère Raphaëlle PRIMET, d'attirer notre attention sur ce sujet, presque passé inaperçu, mais très important, puisqu'il touche au pilotage du déploiement sur le terrain des politiques de santé.

Nous l'avons rappelé précédemment : les inégalités de santé se superposent complètement avec les inégalités sociales et territoriales. Nous savons à quel point nous devons avoir des structures et une politique de santé qui permettent l'équité sur notre territoire.

Le Premier Ministre a annoncé brusquement, sans aucune concertation avec les territoires, une réforme drastique du pilotage des politiques de santé qui, comme vous l'avez dit, serait remise aux mains de la Préfecture, sous le pilotage du Ministère de l'Intérieur. Elle ne permettrait pas, à notre sens, de développer correctement des politiques de santé.

Oui, les collectivités doivent prendre toute leur part dans le déploiement des politiques de santé. C'est pour cela que nous avons milité et que maintenant nous sommes présents dans les conseils d'administration des A.R.S. Il est important que ces politiques de santé restent sous une autorité autonome et indépendante, d'autant plus quand nous voyons que, dans le contexte actuel, la science est remise en cause, où des élus, y compris, remettent la science en cause.

Nous voyons bien la nécessité d'avoir une autorité autonome, même si elle doit être en pleine coopération avec les collectivités territoriales. C'est pour cela que je vous propose, chère Raphaëlle PRIMET, avec les amendements proposés, de pouvoir donner un avis favorable à votre vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, chère Anne-Claire BOUX.

J'imagine que l'amendement a été accepté par le groupe Communiste et Citoyen.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu n° 80 amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2025, V. 317).

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'affirmation politique de l'approche "One Health" dans la politique parisienne de santé environnementale.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous allons terminer cette séance avec le vœu n° 81 relatif à l'affirmation politique de l'approche "One Health" dans la politique parisienne de santé environnementale.

La parole est à Maud LELIÈVRE, pour le présenter, au nom du groupe MoDem et Indépendants.

Mme Maud LELIÈVRE. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Ce vœu vise à rendre pleinement visible dans nos politiques municipales la réalité du monde scientifique, d'ailleurs évoquée par ma collègue précédemment : la réalité du monde scientifique, des institutions internationales et des autorités sanitaires qui reconnaissent désormais sans ambiguïté que la santé humaine, animale et la santé des écosystèmes sont indissociables.

Les grandes métropoles sont en première ligne face à l'augmentation des zoonoses, des crises sanitaires, face à la dégradation de l'environnement et à l'augmentation des maladies issues des allergies.

La Ville s'est déjà engagée dans cette voie avec son Plan parisien pour la santé environnementale, qui prévoit notamment un baromètre de santé environnementale fondé sur des indicateurs territorialisés, des analyses dans la durée. Or, nous le savons, sans bilan d'étape, sans évaluation de l'avancement de ce baromètre, cette approche reste trop technique et sans doute peu identifiable par les Parisiennes et les Parisiens, tout comme par nos partenaires associatifs ou étrangers.

Ce vœu demande trois avancées, simples et structurantes : d'abord, la présentation d'un bilan détaillé pour la mise en œuvre de "One Health" dans le cadre du Plan Santé environnemental, incluant l'état d'avancement du baromètre, mais également l'explicitation des indicateurs pour le grand public ; deuxièmement, l'affirmation claire de

"One Health" comme orientation politique de référence dans nos documents-cadres, pas uniquement de plan, comme dans la communication institutionnelle ; enfin, l'élaboration d'une stratégie municipale de prévention des zoonoses en partenariat avec la Préfecture de police, intégrant l'analyse des risques liés à la faune urbaine, la gestion sanitaire des espèces animales et la sensibilisation du public, y compris au trafic, notamment le trafic d'espèces sauvages retrouvées dans certains quartiers, lié à une importation massive par des réseaux de trafiquants.

La France va porter, sur le plan international, une ambition de gouvernance mondiale de la santé, fondée sur la prévention, l'interdisciplinarité et la protection de la biodiversité. Le réseau européen "One Health for Cities" arrive à terme. Il va présenter un bilan et un plaidoyer européen sur cette approche en matière de politique urbaine. Paris doit pouvoir s'y inscrire pleinement, notamment avec ses indicateurs, dans une stratégie assumée.

C'est pourquoi, au nom de mon groupe MoDem et Indépendants, nous vous demandons et vous proposons d'adopter ce vœu, d'autant plus que la France accueillera un Sommet international "One Health" à Lyon le 7 avril prochain, où des villes comme Paris devraient prendre leur place dans la présentation des indicateurs.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Maud LELIÈVRE.

La parole est à Mme la Maire, chère Anne-Claire BOUX, pour vous répondre.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, chère Maud LELIÈVRE, de nous permettre de finir ce Conseil de Paris avec une perspective sur la façon d'envisager la santé dans l'avenir par cette approche "One Health".

Cette approche est un continuum entre la santé animale, la santé de l'environnement et la santé humaine, partant du principe qu'elles sont toutes interdépendantes et qu'elles agissent toutes les unes sur les autres. C'est sur cette base que nous avons construit le Plan parisien pour la santé environnementale. Cela a été la matrice de la construction de notre politique en santé environnementale à Paris, le plan pour la santé environnementale ayant été voté à l'unanimité l'année dernière.

En effet, ce sujet est porté au plus haut niveau. Or, aujourd'hui, il est vrai que nous ne voyons pas les retombées dans les villes. C'est pour cela qu'une coopération des villes s'est mise en œuvre, notamment au sein du Réseau français des villes santé, dont Paris est membre du conseil d'administration. Nous travaillons avec les villes engagées sur le sujet, notamment dans le cadre de ce projet européen "One Health for Cities", porté par des élus écologistes à Lyon et à Strasbourg. Nous prendrons toute notre place dans l'événement à venir à Lyon sur ce sujet.

Concernant les zoonoses, vous l'avez dit, le Covid-19 a amené à penser la gestion épidémique des zoonoses dans notre milieu urbain dense, ce qui n'était pas le cas avant. Depuis, nous avons mis en place - c'était un des objets du Plan parisien pour la santé environnementale - une vraie stratégie concernant ces zoonoses et leur prévention, que j'ai déjà pu présenter dans cet hémicycle. Nous construisons aussi cette stratégie avec l'A.R.S. Bientôt, un groupe de travail sera mis en place entre les collectivités et l'A.R.S. à ce sujet.

Pour finir sur la question du baromètre de la santé environnementale qui va permettre en effet de faire ce lien avec les Parisiennes et les Parisiens et d'avoir leur perception de ces enjeux pour pouvoir aussi les acculturer à cette approche "One Health" : les résultats ne sont pas encore disponibles. Nous travaillons avec l'Université Paris I sur ce sujet. Les résultats seront plutôt disponibles en début d'année prochaine. Nous ne manquerons pas de les présenter, bien entendu. Etant donné que l'ensemble des attendus de votre vœu sont déjà mis en œuvre, je vous propose de retirer le vœu. Sinon, j'émettrais un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Maire, chère Anne-Claire BOUX.

J'ai vu Maud LELIÈVRE hocher la tête : cela veut-il dire qu'elle maintient son vœu ?

Mme Maud LELIÈVRE. - Oui.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Le vœu est maintenu.

L'avis de l'Exécutif est hélas défavorable.

Je le mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 81 est rejeté.

Chers collègues, nous en avons fini avec les vœux d'Anne-Claire BOUX.

Nous commencerons par les dossiers de Léa FILOCHE, dès demain matin à 9 heures.

N'hésitez pas à revenir.

Bonne soirée.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le jeudi 18 décembre 2025 à vingt-et-une heures douze minutes, est reprise le vendredi 19 décembre 2025 à neuf heures, sous la présidence de Mme Hélène BIDARD, adjointe).

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Bonjour à toutes et tous.

2025 DSOL 185 - Subventions d'investissement (1.024.602 euros) et subvention de fonctionnement (3.138.913 euros) relatives à des actions d'accueil et d'hébergement de familles et de jeunes.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Pour ce dernier jour du Conseil de Paris, nous examinons sans plus attendre le projet de délibération DSOL 185 : subventions d'investissement de 1.024.602 euros et subvention de fonctionnement de 3.138.913 euros, relatives à des actions d'accueil et d'hébergement de familles et de jeunes.

Je donne la parole à Marie-Caroline DOUCERÉ.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, un des lieux cités dans ce projet de délibération, en l'espèce celui du 61, rue Violet, illustre le total décalage entre les discours et les actes de l'Exécutif.

En effet, avec Philippe GOUJON et l'équipe du 15e arrondissement, nous avons toujours considéré, et ce n'est pas un secret, que cet immeuble aurait été parfait pour installer une antenne de la Maison de la vie associative et citoyenne. Une maison qui manque dans le Nord de l'arrondissement, que nous ne cessons de réclamer depuis des années, et que même la majorité parisienne considérerait avant, par la voix de l'adjointe à la Maire de Paris Pauline VÉRON, comme une nécessité. Mais cela, c'était avant. Tant pour des raisons géographiques que pratiques, le site de la M.V.A.C. rue de la Saïda étant déjà surchargé et devant être rénové, cette implantation nous semblait cohérente et nécessaire pour le bien des habitants et des centaines d'associations qui font vivre le 15e.

Alors que vous déclinez les communications en faveur de la territorialisation avec vos "big bang" de la proximité, vous ne daignez pas écouter le terrain quand s'exprime de longue date un besoin somme toute consensuel. C'est d'autant plus fâcheux que, dans votre Exécutif, l'adjointe chargée de suivre et de répondre aux besoins des associations se trouve être une élue du 15e arrondissement. Certes, le proverbe dit que les cordonniers sont les plus mal chaussés, mais, de là à ne pas écouter et répondre à cette demande sur un sujet qui doit tous nous rassembler, il y a un "gap".

J'ajouterais à ce bilan et aux conséquences de la politique menée par Mme TORANIAN les raisons de la vacance de ce site. Cet immeuble accueillait le "Patronage laïque - Maison pour tous", dont la gestion plus que hasardeuse a fragilisé, puis fait fermer la structure. Ce qui n'était alors qu'une éventualité avait fait l'objet de pétitions dans le quartier de la rue Violet, illustrant la colère des habitants face à la disparition d'une institution utile de leur quartier.

La colère de ces habitants et la déception des élus du 15e, désireux de toujours mieux servir les associations, se matérialisent donc par ce projet, qui nécessite des travaux à hauteur de 173.000 euros pour installer un accueil de jour sans aucune concertation, comme, d'ailleurs, dans le cadre du projet d'hébergement de la rue Vouillé. Il est totalement incompréhensible de ne pas écouter des demandes basiques et de ne pas échanger avec les acteurs locaux quand on prône la démocratie participative à longueur de journée et que l'on organise de coûteuses votations citoyennes, aussi coûteuses que boudées par les Parisiens.

Je vous remercie.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est maintenant à Aminata NIAKATÉ, pour le groupe "Les Écologistes".

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je regrette encore une fois la posture idéologique de la majorité de droite du 15e, exprimée par la voix de Mme DOUCERÉ, qui rejette en pleine trêve hivernale ces solutions d'hébergement d'urgence et d'accueil de jour pour les familles et les jeunes à la rue. Une position qui rejette ce projet de délibération, par lequel la Ville pallie en réalité les carences de l'Etat, puisque l'hébergement d'urgence relève d'une compétence et d'une prérogative de l'Etat.

Je trouve absolument honteux de voir la droite défilier avec sa candidate, caméra à l'appui, devant les personnes sans abri, les jeunes qui dorment à la rue, sans leur consentement, pour s'en émouvoir un instant et, dans le même temps, refuser de voter les solutions concrètes d'hébergement que la Ville de Paris leur propose.

Vous l'aurez compris, loin de ces postures et en cohérence avec ce que nous disons et portons, nous voterons pour ces hébergements d'urgence pour sortir les familles et les jeunes de la rue. J'ai toute confiance en la

mobilisation de l'adjointe chargée de l'hébergement d'urgence pour accompagner ces publics en grande fragilité, qui ont vocation à être protégés dans l'ensemble du territoire parisien.

Je vous remercie.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est maintenant à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Madame la Maire, j'ai écouté avec étonnement, et même stupéfaction, le discours de Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, parce qu'elle parle de tout sauf de ce dont parle le projet de délibération. On comprend bien que, en réalité, votre volonté est de ne surtout pas avoir dans le 15e des familles, des jeunes qui sont à la rue, qui sont en précarité. On comprend bien, à écouter les élus de droite, ce qui vous pose un problème.

Il ne s'agit pas d'ignorer les besoins des associations, on sait que les associations ont du mal et que les maisons des associations ont évidemment besoin d'avoir des locaux, mais, en l'occurrence, il y a une urgence. Nous sommes en hiver, il y a des tentes partout dans les rues de Paris, c'est même un record depuis les six dernières années, et la Ville propose là de financer deux projets d'hébergements d'urgence et d'accueils de jour. Je m'en réjouis.

Il faut dire la vérité sur la situation. Aujourd'hui, s'il y a des familles à la rue, s'il y a des mineurs isolés à la rue, c'est d'abord parce que l'Etat ne fait rien, c'est d'abord parce que l'Etat se désengage, c'est d'abord parce que le Gouvernement de Mme DATI ne veut rien faire.

Je ne sais pas si cela vous a échappé, mais il y a eu une grève ces derniers temps de six des huit plateformes du "Samu social" d'Ile-de-France, qui dénoncent le fait que l'Etat se désengage, qu'ils n'ont plus de moyens, que le 115 est saturé.

Vous le savez, aujourd'hui, une femme à la rue qui est enceinte de cinq mois n'est pas prioritaire, et une femme qui a un enfant de quatre mois n'est pas prioritaire. Or, vous voyez bien les familles à la rue, en tout cas je l'espère. Au pire, vous les voyez sur les vidéos de Mme DATI. Cette histoire est d'ailleurs absolument dramatique. Mme DATI, qui est dans un Gouvernement qui est responsable de cette situation, fait son "safari", c'est ainsi que j'appelle cela, sous la ligne 2 du métro et aux portes de Paris pour montrer à la population les familles et les migrants qui n'ont d'autres solutions que d'aller là où la police ou les autorités leur permettent d'aller : sur un bout de trottoir avec un bout de tente, qui est parfois d'ailleurs saisie.

Que se passe-t-il aujourd'hui ? Il y a effectivement une responsabilité de l'Etat que les élus de droite refusent d'assumer.

La situation, c'est aussi une politique cynique du Gouvernement sur la question du dispositif national d'accueil des personnes en parcours d'asile. Non seulement le 115 est débordé mais, en plus, si on regarde les chiffres de ce dispositif, 6.500 places ont été supprimées cette année au niveau national, et 1.500 seront supprimées l'année prochaine. Evidemment, on se retrouve avec des familles, avec des demandeurs d'asile, avec des gens ayant obtenu l'asile qui sont condamnés à camper dans les rues de Paris.

C'est cela, la situation aujourd'hui, et c'est par rapport à cette question que la Ville doit effectivement prendre ses responsabilités.

J'ai dit à plusieurs reprises que je pensais que la Ville n'en faisait pas assez. Je me réjouis de voter ce projet de délibération, qui montre que la Ville est prête à faire quand l'Etat ne fait plus. Je sais que plus de 1.400 personnes sont hébergées aujourd'hui par la Ville, qui devraient être hébergées par l'Etat. Cela a évidemment un coût, mais, je le répète, c'est tout à l'honneur de la Ville de Paris d'assumer cette responsabilité et de faire ces choix budgétaires.

Maintenant, une question se pose. "A priori", l'Etat ne va pas cesser de se désengager sur ces questions. Comment fait-on par rapport à cela ? Il y a ce qui est voté aujourd'hui et il y a ce qu'il faudra faire dans les mois, dans les années à venir. Si tant est qu'une majorité de gauche gagne les élections, et je l'espère, vous l'avez compris, il faudra évidemment faire dans les années à venir des choix budgétaires peut-être encore plus compliqués qu'aujourd'hui.

A part si nous, la gauche, gagnons les élections présidentielles et législatives, et on peut l'espérer, à condition qu'elle soit unie, eh bien, les amis...

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Il faut conclure, Monsieur SOREL.

M. Laurent SOREL. - ... nous nous retrouvons face à un Etat qui sera de plus en plus brutal et qui jouera de plus en plus le jeu du Rassemblement national.

Face à cela, la Ville devra évidemment en permanence...

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur SOREL.

M. Laurent SOREL. - Oui, je termine.

Elle devra continuer à assumer ses responsabilités en termes d'hébergements d'urgence quand l'Etat n'assume pas les siennes.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chers collègues, pour vos interventions respectives, qui démontrent une fois encore que nos divergences d'analyse sur cette question d'humanité et de dignité se retrouvent même dans les bancs de cet hémicycle.

Je commencerai mon propos, comme je le fais presque à chaque Conseil depuis deux ans maintenant, par des chiffres concernant les personnes mises à l'abri par la Ville de Paris en dehors de ses compétences réglementaires.

Au 18 décembre, 196 jeunes et 1.558 personnes en famille, dont 668 enfants, sont hébergés dans deux hôtels, sept gymnases, sept lieux de mise à l'abri pour les familles et jeunes, dans neuf arrondissements parisiens, ainsi que dans plusieurs hôtels en Ile-de-France. Voilà la réalité de notre action humanitaire depuis le début de ce mandat, qui s'est certes accentuée depuis deux ans, notamment depuis la réduction du nombre de places d'hébergement d'urgence sur le territoire parisien.

Face aux fermetures de places d'hébergement dans Paris décidées unilatéralement par l'Etat, je le rappelle, 900 places supprimées en 2024, face à la baisse des températures à l'arrivée de l'hiver, face à la détresse humaine, l'Exécutif municipal ne se résigne pas et continue d'agir. Nous recherchons des locaux vacants pour y mettre à l'abri des personnes, des familles, des jeunes partout dans Paris, partout en Ile-de-France.

En effet, l'objet du présent projet de délibération vise à octroyer une subvention d'investissement de 376.000 euros pour la réalisation de travaux et une subvention de fonctionnement de 3.138.000 euros pour l'opérateur "France Horizon" pour ouvrir un site de mise à l'abri provisoire dans le 15e arrondissement. Les services ont identifié des locaux vacants, et les travaux démarreront prochainement pour y accueillir 221 personnes. Ces personnes pourront accéder à un accompagnement social, sanitaire, médical et professionnel.

Ce projet de délibération vise également à octroyer une subvention à la "Fondation de l'Armée du Salut" pour la relocalisation de son accueil de jour pour les jeunes en errance. Ces derniers ont besoin d'un lieu pour prendre leur petit-déjeuner, pour faire leurs devoirs, prendre une douche, pour être accompagnés dans leurs démarches administratives. Après avoir occupé les locaux du boulevard Diderot dans le 12e, cet accueil de jour déménagera dans le 15e arrondissement.

Madame DOUCERÉ, je sais que vous questionnez la relocalisation ou la création de lieux de solidarité dans le 15e arrondissement. Pourtant, encore une fois, la réalité des chiffres est là : le 15e arrondissement dispose de 0,7 place d'hébergement pour 1.000 habitants. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les données disponibles et vérifiables sur le site de la D.R.I.H.L. La volonté de l'Exécutif municipal est de répartir ces lieux d'hébergement et d'accueil sur l'ensemble du territoire parisien afin que chaque arrondissement participe à l'effort global, comme pour le logement social.

Les arrondissements du Nord-Est parisien prennent grandement leur part, et je veux les remercier ici, notamment par l'intermédiaire de leur maire d'arrondissement, parce que leur implication dans la conduite et la réalisation de projets d'hébergement et de solidarité, encore une fois, est essentielle à la survie de milliers de personnes.

Avec la réalisation de ce nouveau site dans le 15e arrondissement, nous allons atteindre les 1.000 places d'hébergement, qui était l'objectif fixé par la Maire de Paris dans la perspective de l'héritage solidaire et social des Jeux olympiques et paralympiques. Je veux ici remercier l'ensemble de l'Exécutif municipal, le Secrétariat général, la Direction des Solidarités, la Direction du Logement et de l'Habitat, ainsi que l'ensemble des services mobilisés depuis deux ans à travers la mise en place d'une mission spéciale pour la recherche et l'identification de locaux vacants et la mise en relation avec les opérateurs qui nous accompagnent dans nos sites et nos gymnases. Ce n'est pas toujours simple, et je rappelle ici que, si vous connaissez des locaux vacants dans vos arrondissements, n'hésitez pas à nous les signaler. Sans vous, sans chacune et chacun d'entre vous, tout cela ne serait pas possible.

Afin de poursuivre notre politique municipale d'hébergement, je vous invite alors à voter ce très beau projet de délibération.

Merci beaucoup.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Oui, nous pouvons l'applaudir.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, les articles 2, 3 et 5 du projet de délibération DSOL 185, puisqu'il y a une demande de vote dissocié du groupe Changer Paris.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Les articles 2, 3 et 5 sont adoptés.

Je mets aux voix, à main levée, maintenant le projet de délibération DSOL 185 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DSOL 185). Je vous remercie.

2025 DSOL 192 - Subvention (100.000 euros) et convention avec l'association "SOS Méditerranée" pour ses opérations de sauvetage en mer.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DSOL 192 : subvention de 100.000 euros et convention avec l'association "SOS Méditerranée" pour ses opérations de sauvetage en mer.

La parole est à M. Jérôme LORIAU, pour le groupe Changer Paris.

M. Jérôme LORIAU. - Madame la Maire, mes chers collègues, quel privilège d'être le premier intervenant et d'ainsi ouvrir le bal, ou peut-être d'ailleurs le feu, sur ce projet de délibération qui, clairement, pose un problème. D'ailleurs, le nombre particulièrement élevé de personnes inscrites sur ce projet de délibération n'est pas anodin. Nous ne sommes pas face à une subvention ordinaire, elle est controversée, elle divise, elle pose question chaque année, mais, sourds à toutes les critiques, hermétiques au débat, vous persévérez.

C'est d'abord une question de cohérence politique et institutionnelle. Nous sommes en plein examen des travaux de la 4e Commission, qui est censée traiter de la santé et des affaires sociales des Parisiens. Nous venons de voter pour des aides alimentaires aux familles en situation de précarité cet hiver, nous allons évoquer la lutte contre l'exclusion numérique des Parisiens, nous sommes donc bien dans le sujet. Mais que vient faire cette subvention de 100.000 euros à une association opérant en mer Méditerranée dans les discussions sur les besoins sociaux et sanitaires des Parisiens ? Nous sommes au Conseil de Paris, pas dans une instance onusienne, et inutile de continuer par de telles subventions une campagne électorale pour Anne HIDALGO, car c'est bien M. Barham SALEH qui sera en janvier Haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

Dans un contexte budgétaire chaotique, avec une dette de 12 milliards d'euros, nous avons examiné le budget ces derniers jours, et une politique de subventions opaque que nous ne cessons de dénoncer, cette subvention supplémentaire interroge une fois de plus sur la priorisation des dépenses publiques et la lisibilité de votre politique de subventions. A qui donnons-nous ? Pourquoi ? Au bénéfice de qui ?

Vous affirmez dans l'exposé des motifs agir dans un but strictement humanitaire et ne pas interférer avec la politique étrangère de la France ou de l'Union européenne. Vous adoptez ainsi les arguments fallacieux de "SOS Méditerranée" pour justifier leur politique, et je parle bien de politique, mais votre justification même est juridiquement contestée. Ainsi, dans son arrêt du 3 mars 2023, la Cour administrative d'appel de Paris avait reconnu à "SOS Méditerranée" une dimension militante et critique à l'égard de politiques migratoires, allant même jusqu'à souligner que ses prises de position avaient pu engendrer des tensions entre Etats membres, notamment la France et l'Italie. Pour la Cour, le Conseil de Paris avait alors entendu prendre parti dans des différends de nature politique relevant de politique étrangère.

Malgré la décision du Conseil d'Etat qui a cassé cette décision en mai 2024, et je suis d'ailleurs au regret de souligner la jurisprudence assez constamment permissive du Conseil d'Etat sur la thématique du contrôle migratoire, je veux évidemment rappeler qu'une décision juridique ne vaut pas approbation politique. Ce n'est tout simplement pas le rôle de la Ville de Paris, et nous interviendrons auprès du législateur pour que les failles existant dans le droit et dans lesquelles s'engouffre le Conseil d'Etat soient corrigées.

Oui, Paris doit rayonner. Paris rayonne lorsqu'elle valorise son patrimoine matériel ou immatériel. Paris rayonne lorsqu'elle accueille les Jeux olympiques. Paris rayonne lorsqu'elle met à l'honneur des hommes ou des femmes qui incarnent son histoire, sa culture, son universalité. Paris rayonne lorsqu'elle s'engage pour la libération de prisonniers politiques, comme elle le fait encore actuellement. Elle ne rayonne pas lorsqu'elle s'engage, même indirectement, dans des actions qui ont donné lieu à des contentieux répétés, à des polémiques internationales et à des débats juridiques sur les limites de la compétence municipale. Elle ne rayonne pas lorsque, à dessein, elle s'oppose à la légitime politique de contrôle migratoire de l'Union européenne et de la France, que demandent 70 % des Français.

Je tiens à rappeler que nous ne nions pas la tragédie humaine des traversées migratoires, nous ne nions pas la détresse de ceux qui risquent leur vie en mer, et nous rappelons la nécessité d'une lutte implacable contre les trafiquants d'êtres humains, qui exploitent la misère et doivent être poursuivis avec la plus grande fermeté par la police et la justice. Derrière ces drames, il y a des réseaux criminels qu'il faut démanteler. Si elle souhaitait agir

réellement en faveur des migrants, notre Ville ferait œuvre plus utile en soutenant des acteurs clairement identifiés, par exemple ceux qui, au quotidien, portent secours sur le territoire national, accompagnent et protègent sur les plages du Pas-de-Calais, dans le strict cadre des politiques publiques françaises.

On sait votre propension dans cette enceinte à donner des leçons. Votre politique faussement solidaire n'est qu'un faux humanisme qui encourage un flux désordonné de nouveaux migrants arrivants, conduisant à la saturation des hébergements d'urgence, à l'implantation de campements sauvages, à laisser les migrants aux mains des dealers, à des réseaux de prostitution, ou encore à une délinquance de survie dont les Parisiens deviennent victimes.

Comment oser jouer le rôle de sauveteur, de bienfaiteur, pour ne pas dire de défenseur de l'humanisme, alors même que vous soutenez par cette subvention une association qui se réfugie derrière le droit des gens de mer pour ensuite bafouer les traités internationaux ?

Dans une ville où l'insécurité est devenue une préoccupation majeure, où l'attractivité touristique est fragilisée, où les services publics locaux sont sous tension...

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Il faut conclure.

M. Jérôme LORIAU. - ... nous n'avons pas 100.000 euros de dépenses à engager dans une action éloignée géographiquement...

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Merci.

M. Jérôme LORIAU. - ... juridiquement et politiquement des compétences municipales.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LORIAU.

La parole est à Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Madame la Maire, mes chers collègues, c'est effectivement devenu un rituel dans notre Conseil de Paris : tous les ans, nous votons un soutien de 100.000 euros à "SOS Méditerranée" et, tous les ans, nous avons le droit à un tunnel de pontification spacieuse de la droite visant à nous faire croire que sauver des vies n'est pas une action humanitaire, ou du moins pas une qu'il nous appartienne de soutenir.

Si, cette année encore, et pour la dernière fois de cette mandature, je soutiendrai bien évidemment le choix de soutenir "SOS Méditerranée", je voudrais vous dire à quel point les propos qui sont régulièrement tenus à droite de l'hémicycle sur les exilés me scandalisent, me blessent.

Derrière le ton solennel, l'emphase des propos apocalyptiques, derrière la prétendue vertu budgétaire de refuser une aide humanitaire dont la traduction matérielle est pourtant très directe, ce qui s'exprime dans ces propos est d'une laideur morale effroyable. C'est l'idée que le sang ne blesse pas, ne tâche pas quand il est celui d'autrui, l'idée que notre collectivité peut se détourner du naufrage de notre humanité à nos portes dans le plus grand cimetière du monde, la Méditerranée. Les Etats se sont désengagés, l'Europe n'assure plus qu'un service minimum un peu ambivalent avec "Frontex", on l'a d'ailleurs vu cet été : quand "le Ocean Viking" a été attaqué par un destroyer libyen, aucune réaction de l'Europe.

Ces valeurs fondamentales étant assourdies par la pression des vendeurs de haine, bien sûr que la place de Paris est avec celles et ceux qui cherchent encore à limiter le massacre. On voudrait nous faire croire qu'il faudrait consentir au noble sacrifice collatéral de tous ces enfants, ces femmes, ces hommes pour lutter contre les passeurs et la traite, comme si les victimes de ces faits avaient mérité de mourir, comme si le devoir d'assistance en mer n'avait plus de sens, comme si notre société pouvait s'abstraire sans dommages de ses valeurs les plus fondamentales.

Paris donne 100.000 euros par an, c'est beaucoup et c'est peu. Je suis fier de représenter dans cet hémicycle, comme toutes et tous les élus de la majorité, les citoyennes et les citoyens pour qui les droits humains, la solidarité minimale, l'humanisme ne sont pas des mots creux ou une controverse, pour qui les êtres humains, qu'ils soient migrants ou pas, ont un droit inaliénable à la vie, quelle que soit leur couleur de peau ou leur religion.

Nul ne peut sérieusement prétendre qu'une telle somme suffise à grever le budget parisien. Elle est symbolique pour nous, mais importante pour l'association et pour les personnes qu'elle sauve. Votons cette subvention, car, oui, Monsieur LORIAU, Paris rayonne aussi lorsqu'elle s'engage auprès de ceux et celles qui sauvent des vies.

Merci beaucoup.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est maintenant à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues.

Monsieur LORIAU, vous avez raison, vous avez bien ouvert le feu. Vous dites que cette subvention n'est pas ordinaire, mais je pense exactement le contraire : cette subvention devrait être ordinaire. Si elle ne l'est pas, c'est parce que la droite en fait un enjeu.

Je le rappelle, "SOS Méditerranée" est d'abord connu pour ses opérations de sauvetage en mer. Je le rappelle aussi, depuis 2014, près de 33.000 personnes sont mortes en Méditerranée, dont plus de 1.400 depuis le début de l'année 2025. Face à cette situation, oui, des gens essaient de sauver le plus de vies humaines possible, et c'est tout à leur honneur. Vous parlez de l'arrêt de la Cour administrative, mais je rappelle aussi qu'un arrêt du Conseil d'Etat a cassé cette décision et a rappelé que la loi permet aux collectivités territoriales de mettre en œuvre ou de soutenir toute action internationale de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire, même si cette action ne répond pas à un intérêt public local. J'espère que cela vous rassurera.

Evidemment, vous me direz que "SOS Méditerranée" fait aussi de la politique, pourquoi pas, mais la question est : à quoi sert cette subvention ? L'arrêt du Conseil d'Etat précise aussi que le soutien public doit être strictement affecté à l'activité humanitaire concernée. Il se trouve que c'est bien le cas en l'espèce, et le Conseil d'Etat dit que ce n'est pas un problème si l'association mène par ailleurs une action ou a un discours politique.

Ici, la Ville est donc strictement dans le cadre précisé par le Conseil d'Etat.

Mais j'ai finalement l'impression que le débat n'est pas là. Cela ne vous intéresse pas de savoir ce que le Conseil d'Etat a dit. En réalité, votre position est hypocrite : vous faites semblant de vous préoccuper du sort des migrants, vous faites semblant de croire que la responsabilité de ces drames est uniquement celle des passeurs, alors que vous savez bien que, s'il y a autant de passeurs, c'est parce que les frontières se ferment à double tour, parce qu'il y a la politique de Frontex, et vous savez bien que ce qui se joue aujourd'hui, c'est que les barbelés et les gardes-frontières n'arrêteront pas le désespoir des gens qui fuient la misère et la répression. En revanche, oui, cela augmentera le nombre de morts en Méditerranée.

Vous savez bien aussi que Paris, cette belle ville, a toujours été aussi une ville d'accueil, et que se préoccuper du sort de ceux qui traversent la Méditerranée, c'est aussi parce que Paris assume son statut de ville d'accueil, et c'est tout à son honneur de ne pas fermer les yeux sur les drames qui se passent en Méditerranée.

En réalité, j'ai fait semblant de vous expliquer quel était l'arrêt du Conseil d'Etat, mais je sais bien que vous l'avez lu et que cela ne vous préoccupe pas. L'enjeu aujourd'hui, c'est de dire quoi ? C'est d'envoyer un message : "Nous sommes intransigeants face aux migrants, nous sommes au moins aussi fermes que le Rassemblement national, nous ne voulons pas que les rues de Paris soient envahies de migrants et de réfugiés, nous ne voulons pas de cette vague migratoire". C'est cela, votre discours, et c'est évidemment cela qui se joue aujourd'hui.

C'est tout à l'honneur de la Ville de Paris d'assumer son soutien à "SOS Méditerranée", d'assumer son soutien aux actions humanitaires de "SOS Méditerranée", c'est aussi comme cela qu'on lutte contre le Rassemblement national, et c'est aussi comme cela que la Ville de Paris assume son statut de ville d'accueil.

Merci.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est maintenant à la présidente Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Monsieur LORIAU, votre intervention téléphonique montre que la droite parisienne fait ce qu'elle sait faire de mieux : condamner la solidarité, chercher la petite polémique, instrumentaliser l'immigration et semer la haine.

Oui, nous nous sommes tous inscrits, car, malheureusement, nous savions que vous alliez intervenir pour essayer d'empêcher l'adoption de cette subvention. Au fond, la question qui nous est posée avec ce projet de délibération est simple : voulons-nous oui ou non laisser des gens mourir en mer ? La réponse devrait pourtant relever de l'évidence, mais ce n'est pas le cas pour vous.

Vous ne manquez pas une occasion de rabâcher les thèses racistes et les mots d'extrême droite, nous en avons encore eu l'illustration il y a dix jours au conseil du 18^e arrondissement, lorsque M. Rudolph GRANIER a comparé les migrants et les personnes qui souffrent de troubles de toxicomanie à des "rats". Ce sont vos mots, ce sont les mots de l'extrême droite. Vous ne faites plus semblant, vous menez exactement les mêmes combats que Reconquête, le parti d'Eric ZEMMOUR et Sarah KNAFO, désormais votre allié naturel.

Non, mes chers collègues, sauver des vies n'est ni une opinion, ni un dogmatisme, ni un appel d'air pour l'immigration illégale, c'est un devoir moral et une obligation juridique internationale. Le Conseil d'Etat l'a d'ailleurs rappelé, les collectivités territoriales peuvent librement soutenir ces actions. Donc, oui, nous assumons subventionner une association qui a sauvé plus de 42.000 personnes depuis 2015. Mais la question, c'est aussi combien de personnes, de femmes et d'enfants ne l'ont pas été.

Ces onze dernières années, plus de 33.000 personnes sont mortes en mer Méditerranée, devenue un immense cimetière. Ce bilan, vous en êtes aussi comptables. Oui, vous en êtes comptables lorsque, partout en France, vous attaquez les subventions accordées à "SOS Méditerranée". Pendant que vous combattez cette association bien au chaud dans vos fauteuils, la réalité brutale frappe ces sauveteurs et ces personnes qui traversent la mer.

Le 24 août 2025, "l'Ocean Viking" a été pris pour cible par des garde-côtes libyens en pleine mer, dans les eaux internationales. Des centaines de tirs, des humanitaires menacés, des vies civiles mises en danger. Nous avons d'ailleurs déposé un vœu de soutien en octobre 2025. Conséquence directe : quatre mois d'arrêt forcé, quatre mois sans ce navire-ambulance en Méditerranée centrale. Pendant ce temps, les morts se sont à nouveau accumulés. Mardi dernier, l'équipage du "Ocean Viking" a annoncé qu'il reprendrait la mer fin décembre, après avoir réparé et renforcé le navire. C'est une bonne nouvelle, car chaque jour sans navire de sauvetage, ce sont des vies en moins.

Derrière les attaques répétées contre les O.N.G., encouragées par la droite parisienne, il y a un choix politique très clair : criminaliser la solidarité pour mieux organiser l'indifférence. Notre majorité refuse que la mort en mer devienne un outil de dissuasion politique. A Paris, ville des droits humains, nous faisons le choix de soutenir ces sauvetages. Nous en sommes fiers, nous le revendiquons, et nous continuerons à le faire tant qu'il y aura des hommes et des femmes en danger.

Merci à "SOS Méditerranée", à "l'Ocean Viking", et à toutes celles et ceux qui, malgré ces attaques, continuent de sauver des vies. Merci aussi à tous les citoyens, toutes les Parisiennes et tous les Parisiens qui font des dons année après année pour soutenir cette association vitale.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à François BÉCHIEAU pour le groupe Paris en commun.

M. François BÉCHIEAU. - Madame la Maire, mes chers collègues, au lendemain de la Journée internationale de la protection des droits des migrants et de leurs familles, il me paraissait important d'intervenir sur ce projet de délibération. Bien sûr, j'irai dans le sens de mes collègues de la majorité, Geneviève GARRIGOS, Laurent SOREL et Raphaëlle PRIMET.

L'Organisation internationale pour les migrations estime que 32.000 personnes ont péri et ont disparu en mer Méditerranée ces dix dernières années en cherchant à atteindre la côte européenne. La Méditerranée constitue ainsi, hélas, un cimetière à ciel ouvert, à peine plus petit que celui du Montparnasse. C'est la route migratoire la plus mortelle au monde. Sans les 403 opérations menées par "SOS Méditerranée" depuis 2016, ce nombre aurait très certainement plus que doublé. Oui, "SOS Méditerranée" mène une action humanitaire, c'est une évidence même mathématique.

Si, en Europe, certaines voix à droite et très à droite s'autorisent désormais à insinuer que le sauvetage en mer serait tendancieux, il faut le dire et le répéter : le problème n'est pas du côté des courageuses et humaines actions de "SOS Méditerranée", mais dans leur propre camp. A force de sophisme sur un mystérieux appel d'air qui ne correspond à aucune réalité démographique, à force de confondre opérations de sauvetage et traite des êtres humains, nous en arrivons hélas à une société qui dénonce, voire criminalise ses valeurs les plus fondamentales, tout particulièrement celles de la solidarité. Car, pendant que nous parlons, il y a en Europe des Gouvernements qui, aujourd'hui, veulent faire du sauvetage en mer un délit assimilable à une complicité de traite. C'est hélas le cas en Italie, qui m'est chère, ou en Hongrie, notamment par un recours abusif à certaines dispositions du droit européen.

Pour une fois, on peut le saluer, par l'arrêt Kinsa de 2023, la justice européenne a sanctionné ce détournement abject du droit qui pénalise les actions humanitaires. Toutefois, je voudrais aussi attirer votre attention sur une initiative politique en cours qui pourrait avoir, hélas, des conséquences désastreuses sur la vie humaine.

La proposition de directive visant à prévenir et combattre l'aide à l'entrée, au transit et au séjour des personnes non autorisées dans l'Union, dite "directive facilitation", en cours de négociation par la Commission, pourrait venir refermer la petite fenêtre offerte par l'arrêt Kinsa et pénaliser, cette fois au plan européen, toute forme d'aide humanitaire aux migrantes et aux migrants en mer. Le Conseil national des barreaux s'en est même ému, et s'est inquiété de l'impact que pourrait avoir l'adoption de ce texte sous sa forme actuelle quant à la possibilité d'être assisté par un ou une avocate.

Nous devons faire entendre une parole forte sans état d'âme. Les valeurs fondamentales doivent vivre, elles ne doivent pas être la variable d'ajustement de reflux xénophobes, d'où qu'ils viennent.

Par notre vote aujourd'hui, nous entendons soutenir "SOS Méditerranée" et faire entendre la voix de la solidarité, de l'entraide, de la dignité, celle que Paris porte depuis des années avec fierté en France et en Europe. Nous entendons poursuivre notre mobilisation avec "SOS Méditerranée" et avec toutes les associations qui le souhaitent pour rejeter la criminalisation de l'aide humanitaire.

Je conclurai par quelques mots issus d'une formidable vidéo de soutien aux migrantes et migrants réalisée en 2019 par des habitantes et habitants de Naples, avec le soutien du maire de l'époque, mon ami Luigi de MAGISTRIS. Cela ne plaira peut-être pas aux quelques collègues de droite qui ont protesté à la dernière séance lorsque j'ai cité Pier Paolo Pasolini en italien, puis en français, autour du 70e anniversaire du jumelage entre Paris et Rome.

Soutenant avec force et détermination migrantes et migrants arrivés sur leurs côtes, ces habitantes et habitants de Naples concluaient leur vidéo par ces mots, qu'il faut bien sûr resituer dans le contexte italien et napolitain :

"Siamo cristiani or samo bestie ?" Sommes-nous chrétiens ou sommes-nous des bêtes ? J'ajoute en sous-entendu "des bêtes sauvages", car je défends aussi la cause animale.

A celles et ceux qui ont peur de l'autre, de tout, de rien, du partage, je vous le dis sereinement mais déterminé : notre universalisme doit se forger dans la diversité des cultures, des genres, des croyances, des apparences. Alors, dans notre République laïque, permettez-moi de conclure aujourd'hui par ces mots : soutenons ensemble "SOS Méditerranée", soyons tout simplement justes et humains.

Je vous remercie.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur BÉCHIEAU.

Pour vous répondre à toutes et tous, la parole est à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, je crois que ce débat dit tout de nous, de nos valeurs, de notre vision du monde, de nos projets politiques, de ce que nous portons ici et en dehors de cet hémicycle. C'est effectivement très illustratif de ce qu'est la gauche et la droite.

Ici, je crois pouvoir dire que nous assumons l'ensemble de la chaîne de la solidarité, de l'humanitaire, et que nous en sommes fiers, contrairement à certains dans cet hémicycle qui semblent plutôt soutenir l'ensemble de la pénalisation de la solidarité, de l'humanitaire, et ne sont pas gênés particulièrement par le fait de sauver des vies.

Il y a quelques jours, dans cette même salle, nous accueillions 51 personnes ayant connu un parcours de migration, parrainées et marrainées par des Parisiennes et des Parisiens engagés, représentant des associations. Elles avaient des origines et des parcours de vie différents. A cette occasion, avec mes six collègues élus présents à mes côtés, que je tiens d'ailleurs à remercier, nous avons surtout entendu une chose : la voix de celles et ceux qui ont traversé l'épreuve du parcours migratoire, qui ont tout risqué avec l'espoir comme force. Leurs prises de parole étaient parfois douloureuses, parfois pleines d'espoir. Elles disaient la violence de l'exil, les pertes, les risques pris, mais aussi la volonté de reconstruire une vie ici, dans un pays libre, avec une ville bienveillante.

Or, en ce lendemain de la Journée internationale des personnes migrantes, certains propos tenus dans cet hémicycle font tout de même globalement honte à ces témoignages, à ces femmes et à ces hommes qui ont tout risqué, parfois tout perdu pour tenter de se reconstruire dans notre ville. Nous aurions toutes et tous tellement à gagner à les écouter davantage, non pas à les filmer, non pas à les instrumentaliser comme certains le font aussi dans cet hémicycle, mais à entendre réellement leurs souffrances, leur histoire et la violence que représente le rejet après avoir traversé des épreuves que l'on peine parfois à imaginer ici. Nous leur devons tellement plus que des paroles de repli sur soi qui n'élèvent personne.

Car, n'oublions jamais une chose. Nous parlons ici de migrants. Lorsqu'ils sont essentialisés, lorsqu'ils sont généralisés, lorsqu'ils sont évoqués comme une masse indistincte, n'oublions pas que nous parlons en réalité de personnes, de femmes, d'hommes, de jeunes, d'enfants, d'individualités qui nous écoutent et qui méritent, je le crois, certains ici l'ont oublié, notre respect et notre considération.

Une fois cela rappelé, je souhaite évidemment revenir sur l'action de "SOS Méditerranée". Aujourd'hui, "SOS Méditerranée" mène une mission qu'aucune autre association française ne mène : sauver des personnes en mer. Sa mission est simple, elle est limpide, elle est vitale : sauver des vies en Méditerranée. La Méditerranée centrale est la route migratoire la plus mortelle au monde, plus des trois quarts des naufrages sur notre planète s'y produisent. En dix ans, l'association a permis de secourir 42.708 personnes. Ce chiffre est précis car, comme le rappelle le président de l'association, chaque vie compte.

Je voulais profiter de cette intervention pour rappeler la réalité du parcours de ces personnes. Les 1.325 personnes secourues par l'association en 2025 venaient principalement de quatre pays : le Bangladesh, l'Erythrée, le Pakistan et le Soudan. Nous ne sommes pas en train de parler de pays où il est sympathique en ce moment de vivre et de survivre. Une grande partie d'entre elles étaient passées auparavant par la Libye, par la Tunisie. Elles ont subi des violences que l'on pensait appartenir à un autre siècle : tortures, esclavage, viols, mutilations. Elles racontent toutes la même chose.

Voilà la réalité du parcours de celles et ceux qui traversent la Méditerranée, voilà la réalité de celles et ceux qui sont sauvés par "SOS Méditerranée".

Aujourd'hui, après dix ans d'existence et des milliers de vies sauvées, l'association est effectivement gravement menacée. Nous l'avons rappelé lors du Conseil de Paris du mois d'octobre dernier, en août, "l'Ocean Viking", navire de l'association, a subi une attaque d'une violence sans précédent : une vedette de garde-côtes libyens s'est approchée du navire et a ouvert le feu pendant plus de 20 minutes sur le navire.

A ce moment-là, "l'Ocean Viking" venait de secourir 87 personnes, principalement originaires du Soudan. Il se trouvait en eaux internationales, et les autorités maritimes étaient informées de l'opération de sauvetage en cours, ce n'était pas illégal. L'intention de mettre en danger et de tuer les rescapés comme l'équipage était claire. Le patrouilleur des garde-côtes libyens impliqué dans cette attaque est un navire cédé par l'Italie en 2023, financé et

équipé par l'Union européenne. Les conséquences ont été dramatiques : les rescapés et les membres d'équipage sont profondément traumatisés, et le navire, gravement endommagé par des impacts de balles, est resté immobilisé jusqu'à il y a plusieurs jours.

C'est pour cette raison que je souhaite conclure mon intervention avec les mots de Laurent GAUDÉ qui ont été lus à l'occasion des dix ans de l'association, que je voulais vous partager : ""SOS Méditerranée" s'est mis d'emblée du côté de cette vieille loi sacrée : on ne laisse pas mourir quelqu'un sous ses yeux. C'est un impératif catégorique. Cela ne viendrait à l'idée de personne de passer son chemin devant quelqu'un en train de mourir dans la rue. C'est pareil pour la Méditerranée. Elle est sous nos yeux. Nos bateaux la connaissent, la sillonnent. C'est notre mer. Ne laissons pas un certain discours politique nous faire croire que sauver des vies ne résout pas le problème et que, faute de solution globale pour "régler" la crise migratoire, il ne faudrait pas agir. C'est faux. Sauver des vies, c'est sauver des vies. Et c'est un devoir".

Merci beaucoup.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Merci pour ces propos très clairs, Madame FILOCHE.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 192.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DSOL 192).

Nous venons d'adopter le projet de délibération pour "SOS Méditerranée" en Conseil de Paris.

2025 DSOL 198 - Subventions (240.000 euros) et avenants aux conventions avec 5 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DSOL 198 : subventions de 240.000 euros et avenants aux conventions avec cinq associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique, et l'amendement technique n° 82.

La parole est à François BÉCHIEAU, pour le groupe Paris en commun. Monsieur BÉCHIEAU, à vous.

M. François BÉCHIEAU. - Madame la Maire, chers collègues, nous examinons aujourd'hui un projet qui illustre parfaitement l'ambition de notre Municipalité, celle d'une ville de Paris engagée pour une société plus inclusive où chaque citoyen, quel que soit son âge, sa situation sociale ou son niveau de maîtrise informatique, peut accéder pleinement à ses droits.

Dans une société où l'ensemble des démarches du quotidien, de la déclaration d'impôts aux échanges avec les services publics, passe désormais le plus souvent par le numérique, l'inclusion au numérique n'est plus un supplément d'âme, c'est une condition "sine qua non" de l'égalité. Rappelons-le, en France, 16 millions de personnes, soit 31 % de la population, se déclarent encore aujourd'hui éloignées du numérique. Pour les publics déjà fragilisés, cette fracture numérique devient un véritable facteur d'exclusion supplémentaire.

Face à ces enjeux, Paris a été pionnière. Dès 2016, nous avons lancé la stratégie parisienne pour l'inclusion numérique, la S.P.I.N., en partenariat avec la C.A.F., Pôle emploi, la C.P.A.M., la Mission locale et, depuis 2022, avec la M.D.P.H., La Poste et Orange. Cette stratégie renouvelée et enrichie offre aujourd'hui un cadre solide qui articule lutte contre l'exclusion, handicap, insertion par l'emploi, lutte contre l'isolement et soutien à la parentalité numérique.

Cette action produit des résultats très concrets, les chiffres de 2024 en témoignent. Grâce au soutien de notre Ville, 10.794 personnes ont été accompagnées dans leurs démarches administratives en ligne, 3.183 personnes ont pu se former aux usages numériques, 5.363 habitants ont eu accès à un équipement informatique, 180 aidants numériques ont été formés, et plus de 1.000 parents et enfants ont été sensibilisés aux risques numériques. Vous en conviendrez, ces chiffres témoignent d'une politique publique efficace, structurée, inscrite dans la durée.

Pour 2026, nous poursuivons cette dynamique en proposant de soutenir cinq associations structurantes, de véritables piliers du maillage territorial de l'inclusion numérique : l'"A.S.T.S.", l'"AGECA", "Lorem", "Eternel solidaire", association bien connue du 19e arrondissement, à laquelle vous me permettrez de penser tout particulièrement, et "Florimont". Grâce à une enveloppe globale de 240.000 euros, nous leur donnons les moyens de poursuivre leur mission essentielle : accompagner l'autonomie numérique, faciliter l'accès au droit, renforcer l'éducation au numérique, soutenir l'e-parentalité et prévenir les risques liés aux usages en ligne.

Nous le savons, l'inclusion numérique n'est pas seulement une politique technique, c'est une politique profondément sociale, profondément citoyenne. Elle permet à chacune et chacun de rester acteur ou actrice de sa vie, en particulier les Parisiennes et les Parisiens les plus vulnérables. Avec ce projet, la Ville réaffirme son rôle

moteur dans la lutte contre les fractures numériques et consolide un réseau d'acteurs et d'actrices de proximité qui, chaque jour, assurent un accompagnement bienveillant, humain et patient, un accompagnement indispensable.

Mes chers collègues, pour toutes ces raisons, je vous invite à adopter ce projet de délibération, qui illustre une fois encore notre détermination à faire de Paris une ville réellement inclusive, où personne n'est laissé au bord du chemin du numérique.

Je vous remercie.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BÉCHIEAU.

Pour vous répondre, la parole est à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci beaucoup.

Chers collègues, cher François BÉCHIEAU, ce projet de délibération est le dernier de ce mandat consacré à l'inclusion numérique, un sujet qui aura été particulièrement prégnant au cours de ces six années.

Souvenons-nous, en 2020, la crise sanitaire et les confinements successifs ont provoqué une dématérialisation brutale de très nombreuses démarches du quotidien, qu'il s'agisse du permis de conduire, comme du suivi de la scolarisation des enfants. Aujourd'hui encore, ce sont des démarches essentielles, comme les prises de rendez-vous pour l'obtention ou le renouvellement de titres de séjour, qui sont désormais entièrement dématérialisées, et qui ont d'ailleurs du mal à suivre.

La crise sanitaire a indéniablement été un accélérateur de ce mouvement et, il faut bien le reconnaître, parfois aussi un prétexte pour certaines administrations de supprimer des accueils physiques jugés trop coûteux.

Tout le travail que nous avons mené durant ce mandat a consisté à accompagner les Parisiennes et les Parisiens dans ces transformations. Trouver un juste équilibre n'a pas toujours été simple, entre la dématérialisation qui peut faciliter la vie de beaucoup et la nécessité de maintenir une présence physique pour celles et ceux qui en ont encore besoin. Pendant six ans, notre ligne a toujours été d'utiliser le multicanal : faire du numérique un outil utile, sans qu'il ne devienne un facteur d'exclusion.

Ce défi est d'autant plus complexe que la Ville n'agit pas seule. Il a fallu convaincre et coordonner de grandes institutions, comme l'Assurance maladie, la Mission locale, la C.A.F., France Travail, Orange, La Poste, la M.D.P.H. et, désormais, les services de l'Etat, de l'importance de ce travail collectif. Des avancées ont été réalisées, même si la dynamique de dématérialisation dépasse tout de même parfois les meilleures intentions.

Le message que je souhaite porter aujourd'hui est celui de la vigilance. Le service public a été fortement fragilisé ces dernières années, et de nombreuses Parisiennes et Parisiens en ont subi les conséquences. Ces sujets ne sont pas secondaires, ils touchent directement à des démarches vitales pour beaucoup : rester légalement sur le territoire, trouver un emploi, scolariser ses enfants. Nous avons à Paris la chance de pouvoir compter sur un réseau dense d'associations qui accompagnent les personnes dans leurs démarches numériques, qui favorisent leur autonomie, qui facilitent leur quotidien, mais ces acteurs sont souvent fragilisés. Il y a encore un an, nous ne savions pas si l'Etat maintiendrait les conseillers numériques.

Dans ce contexte, je crois qu'il est important que nous, élus locaux, puissions porter un plaidoyer pour garantir et même renforcer ces postes, qu'ils soient positionnés au sein des administrations ou des associations, mon rêve ultime étant d'avoir des métiers de conseillers numériques dans le service public du XXI^e siècle. Les conseillers numériques sont des acteurs de proximité indispensables, dont le métier reste encore trop peu connu.

Le projet de délibération qui nous est soumis aujourd'hui s'inscrit pleinement dans cette logique, il vise à renouveler les conventions pluriannuelles d'objectifs avec quatre associations historiques. L'objectif est d'assurer la continuité de nos partenaires, et de poursuivre sans rupture les actions menées avec eux. Ces associations ont démontré au fil des années qu'elles atteignaient largement les objectifs fixés, et ce projet de délibération est aussi l'occasion de leur adresser nos remerciements, j'espère donc qu'il sera voté à l'unanimité.

Merci beaucoup.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 82 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 82 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 198 ainsi amendé.

Qui pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DSOL 198). Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au projet gouvernemental de création d'une allocation sociale unique.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Nous examinons le vœu n° 83 relatif au projet gouvernemental de création d'une allocation sociale unique.

La parole est à M. le maire, cher Eric PLIEZ.

M. Eric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci.

Chers collègues, le Premier Ministre a annoncé en novembre dernier qu'il présenterait au Parlement d'ici à la fin de l'année un projet de loi visant à fusionner plusieurs prestations sociales en une allocation unique. On va le dire, c'est un serpent de mer qui revient régulièrement. Ce projet viserait à regrouper le R.S.A., la prime d'activité ou les A.P.L. en harmonisant les bases ressources qui permettent de calculer les montants versés et les personnes éligibles.

L'unification de ces prestations peut effectivement permettre d'améliorer la lisibilité des politiques sociales, de simplifier les démarches et de lutter contre le non-recours qui, nous le savons, atteint des niveaux élevés, en particulier dans les quartiers populaires. Je veux d'ailleurs saluer au passage la mise en place à l'initiative de la Ville et de Léa FILOCHE des "territoires zéro non-recours" dans la Capitale, qui ont permis de développer l'aller-vers et d'ouvrir des droits, en particulier dans les Q.P.V. et, pour nous, autour des portes du 20e.

Toutefois, les associations de lutte contre l'exclusion regroupées au sein du collectif "Alerte" s'inquiètent des conséquences de cette réforme gouvernementale, qui entraînerait à budget constant, et c'est bien là que le bât blesse, une perte de ressources pour des millions de personnes parmi les plus pauvres.

En effet, le rapport flash des députées Sandrine RUNEL et Nathalie COLIN-OESTERLÉ, présenté à l'Assemblée nationale le 9 juillet 2025, précise que, selon les "scenarii" retenus par "France Stratégie", la création d'une allocation sociale unique et à budget constant aurait certes pour conséquence d'augmenter le niveau des prestations pour 3,9 millions à 4,6 millions de personnes, mais, dans le même temps, de diminuer les prestations versées pour 3,5 millions à 4 millions de personnes. Ce même rapport précise que les diminutions pourraient aller jusqu'à 80 euros par mois, ce qui mettrait évidemment en grande difficulté des millions de ménages parmi les plus modestes, dans un contexte où, comme vous le savez, le taux de pauvreté, 15,4 %, 10 millions de personnes, atteint déjà le niveau record depuis trente ans.

C'est pourquoi le groupe Paris en commun propose dans ce vœu que le projet de création d'une allocation sociale unique fasse l'objet d'une étroite concertation avec les réseaux associatifs de lutte contre l'exclusion avant toute présentation au Parlement...

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

M. Eric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - ... que cette réforme ne fasse aucun perdant parmi les personnes et familles vivant sous le seuil de pauvreté, qu'elles soient ou non en activité, et que le Gouvernement renonce définitivement au gel des prestations sociales annoncé dans le projet de loi de finances initial 2026.

Je vous remercie.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci beaucoup.

Monsieur le Maire du 20e arrondissement, cher Eric PLIEZ, je vous remercie pour ce vœu, qui nous permet effectivement de revenir sur le projet de loi présenté par le Premier Ministre le mois dernier de l'allocation sociale unique, qui évoque la fusion de plusieurs aides sociales.

Comme vous l'avez dit, sont ciblées l'allocation du R.S.A., l'aide au logement et la prime d'activité. Ce sont des allocations essentielles, vitales pour des millions de foyers à l'échelle nationale. Les objectifs affichés par le Gouvernement sont de simplifier les démarches des bénéficiaires et d'améliorer la gestion des prestations sociales, mais également de renforcer les missions des Conseils départementaux en les considérant comme des collectivités de référence en matière de solidarité, de santé, de proximité et de logement.

Les députées Sandrine RUNEL et Nathalie COLIN-OESTERLÉ, autrices du rapport flash de juillet 2025 que vous citez, parlent effectivement d'une avancée pour la justice sociale et l'efficacité de notre protection sociale. Comment ne pas être en accord avec ces objectifs ?

Oui, nous pouvons évidemment considérer qu'il reste des progrès à faire dans ce domaine. A Paris, nous nous attelons depuis des années à lutter contre les exclusions et contre le non-recours, à faciliter l'accès aux droits et aux

démarches, notamment dématérialisées, et à soutenir les associations de solidarité et de proximité à défendre les droits sociaux essentiels comme le R.S.A., qui est le dernier filet de sécurité pour les plus de 61.000 Parisiennes et Parisiens qui le touchent.

Néanmoins, ces objectifs exigent pour nous toutes et tous une ambition politique forte, une grande vigilance, tant les conséquences pour les ménages peuvent être lourdes, d'autant plus quand nous entendons les ambitions peu rassurantes du Gouvernement en faveur du gel des prestations sociales, du recul des droits des personnes précaires, ou encore de certaines dispositions de la loi plein emploi pour les allocataires R.S.A.

Pour que simplification, homogénéisation et harmonisation ne riment pas avec exclusion, je vous rejoins, cher Eric, sur vos réserves, mais aussi sur la demande de la Ville de Paris au Gouvernement de mener des investigations sur l'incidence de cette réforme. J'émetts donc un avis favorable à votre vœu.

Merci beaucoup.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu référencé n° 83 du groupe Paris en commun avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2025, V. 318).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'accueil et aux espaces de répit pour les personnes exilées en transit à Paris.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Nous passons tout de suite au vœu n° 84 relatif à l'accueil et aux espaces de répit pour les personnes exilées en transit à Paris.

La parole est à Mme la maire Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, sous le métro aérien entre la Chapelle et Jaurès, nous faisons face depuis plusieurs années à un campement devenu permanent, composé de plusieurs centaines de personnes en grande détresse, dont beaucoup de populations en transit, condamnées à rester à la rue faute de solution adaptée.

Malgré la multiplication des opérations de mise à l'abri sur ces sites, près de 50 depuis 2024, si j'ai bien compté, la même histoire se répète inlassablement : quelques bus mis à disposition et un répit temporaire, pour que, dès le lendemain, parfois l'après-midi même, tout recommence et les personnes se réinstallent. Evidemment, dans ce paysage, il y a les riverains, solidaires, résilients, qui paient les désengagements chroniques de l'Etat en matière d'hébergement d'urgence.

Alors, avec Eric LEJOINDRE, avec François DAGNAUD et tous nos collègues de l'Est parisien, qui, je le sais, sont solidaires, nous sommes chaque jour au côté des habitants pour dialoguer, apaiser et trouver des solutions. Dans le 10e comme dans le 18e et dans le 19e, comme chez nos collègues du Nord-Est parisien, nous ouvrons des gymnases, des écoles, des solutions temporaires. Nous assumons bien au-delà de nos compétences ce que l'Etat refuse d'organiser, ou plutôt à la place de l'Etat qui organise le chaos.

Toutefois, nous ne pouvons pas pallier seuls l'absence de réponse structurelle. Alors, ce que nous demandons est simple : des espaces de répit, des lieux d'accueil dignes, inspirés de ce qui a fait ses preuves. Je redonne cet exemple formidable de "La Bulle" humanitaire de la Chapelle. Ce n'était pas de l'angélisme, c'était de l'efficacité : 25.000 personnes accueillies, des soins, de l'orientation, de la dignité, avec une réelle dynamique partenariale.

Ce vœu est un appel à l'Etat. Nous sommes et nous serons toujours au rendez-vous, mais l'Etat doit mieux nous accompagner.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Pour vous répondre, je donne la parole à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Madame la Maire du 10e arrondissement, chère Alexandra CORDEBARD.

Hier, Journée internationale des personnes migrantes, je pensais à celles et ceux qui ont tout quitté pour rejoindre les routes de l'exil, souvent au péril de leur vie, et qui cherchent protection et espoir d'une vie, d'une liberté, d'une émancipation et d'une justice. Personne ne traverse la Méditerranéenne parce qu'on a ouvert un gymnase dans le 18e ou dans le 10e arrondissement. Personne.

Depuis des années, les Gouvernements successifs durcissent la politique migratoire. Vous l'avez très bien dit, le résultat est connu, documenté, et pourtant nié : plus de précarité, plus de campements, plus de personnes laissées à la rue. Comme cela est expliqué dans un article du "Monde", ce ne sont pas les arrivées qui augmentent, mais le refus de l'Etat d'assurer l'accès aux droits, aux titres de séjour et à l'hébergement. La majorité des personnes vivant dans les campements sont en demande d'asile ou déjà réfugiées. Elles ne sont pas hors système, elles sont tout simplement exclues du système par le système.

En 2025, le dispositif national d'accueil a perdu 6.500 places, dont 700 uniquement à Paris. Cette décision politique assumée a mécaniquement saturé l'ensemble des dispositifs de droit commun et poussé des milliers de personnes à la rue. Loin de tirer les leçons de cet échec, le Gouvernement annonce encore la suppression de 1.500 places supplémentaires pour 2026. Ce n'est pas une fatalité, c'est un choix, c'est un choix politique.

C'est ainsi que l'Etat se défausse sur les collectivités territoriales, sur les associations, tout en leur déniaient les moyens d'agir. Pire, certains responsables politiques qui sont aujourd'hui au plus haut sommet de l'Etat continuent d'alimenter la théorie raciste et xénophobe de l'appel d'air, laissant entendre que notre système social serait la cause de l'exil. Cette théorie est évidemment fausse. En revanche, ce qui est vrai, c'est notre devoir d'accueil dans la dignité.

Face à ce désengagement de l'Etat, la Ville de Paris assume comme elle le peut ses responsabilités. Aujourd'hui, 1.754 personnes sont mises à l'abri hors compétence dans nos bâtiments municipaux. Ces mises à l'abri se font sans aucun soutien de l'Etat, qui ferme unilatéralement les places d'hébergement sur notre territoire, sans concertation ni compensation. La politique migratoire actuelle, fondée sur la suspicion permanente, ne réduit ni l'immigration ni les souffrances, elle fabrique de l'exclusion, de l'errance, de l'indignité, elle fragilise nos territoires.

La majorité municipale restera fidèle à ses valeurs de solidarité. Paris ne renoncera jamais à être une ville d'accueil, même lorsque l'Etat s'en détourne. C'est pourquoi j'émet un avis favorable à votre vœu, sous réserve de quelques amendements, et, comme vous, j'appelle l'Etat à enfin assumer ses responsabilités.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Merci.

Madame CORDEBARD, je suppose que ces amendements vous vont ? Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu référencé n° 84 du groupe Paris en commun ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2025, V. 319).

Vœu déposé par les groupes Paris en commun, "Les Ecologistes" et Communiste et Citoyen relatif à la responsabilité de l'État dans la prise en charge de l'hébergement d'urgence à Paris.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 85 relatif à la responsabilité de l'Etat dans la prise en charge de l'hébergement d'urgence à Paris.

La parole est à M. le maire du 20e arrondissement, cher Eric PLIEZ.

M. Eric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu est présenté par le groupe Paris en commun, le groupe "Les Écologistes" et les élus du groupe Communiste et Citoyen, et est effectivement relatif à la responsabilité de l'Etat dans la prise en charge de l'hébergement d'urgence à Paris. Nous en parlons depuis un moment maintenant, mais ce vœu permet de revenir sur tout cela.

C'est vrai que, pour nous, la dernière histoire en date est celle qui s'est passée dans le 20e arrondissement : nous avons accueilli plus de 200 personnes, migrantes ou sans abri, dont 90 enfants, incluant des nourrissons, pour finalement les réorienter vers des gymnases dont, j'espère, ils pourront sortir dignement et rester au chaud pour l'hiver.

3.507 personnes ont été recensées lors de la Nuit de la solidarité. Oui, la crise est profonde, et l'hébergement d'urgence reste largement insuffisant. La Ville prend sa part avec six lieux d'accueil, et mobilise sept gymnases en urgence, des lieux financés par la Ville alors qu'ils relèvent de la responsabilité de l'Etat. Au passage, en mobilisant les gymnases, c'est autant d'activités sportives qui ne peuvent pas se pratiquer pendant cette période, même si le choix est évidemment vite fait quand il s'agit de protéger des personnes.

Alors, oui, l'hébergement d'urgence, l'accueil et l'accompagnement des personnes sans domicile relèvent d'abord de la compétence de l'Etat, notamment via le dispositif du 115 qui, comme vous le savez, est toujours actuellement très saturé. Il s'agit donc de poser la question de qui paie, qui prend en charge. C'est bien l'Etat qui doit

le faire, puisque c'est sa responsabilité. Evidemment, ce n'est pas un problème seulement parisien, c'est un problème national, c'est un problème structurel sur lequel nous devons agir.

Alors, que demandons-nous dans ce vœu ?

Que l'Etat assume sa responsabilité en mettant en place un plan national renforcé d'ouverture de places adaptées, notamment pour les familles, les jeunes isolés, les personnes migrantes ou en situation de précarité extrême, et qu'il cesse au passage de reporter cette mission sur la Ville de Paris. Ce plan doit prévoir une augmentation conséquente des capacités d'hébergement d'urgence, y compris avec des lieux ouverts 24 heures sur 24. J'ai quand même remarqué une dégradation terrible des systèmes d'hébergement proposés par l'Etat depuis dix ans.

Que soit mis en place un dispositif de suivi et d'évaluation qui permette aux collectivités et aux associations de mesurer avec l'Etat l'efficacité des dispositifs mis en place, et de participer à leur correction éventuelle...

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Il faut conclure, Monsieur le Maire.

M. Eric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Et une garantie que les collectivités locales ne soient pas laissées seules, donc que l'on intègre un schéma régional d'accueil piloté par l'Etat, en partenariat avec les associations et nous-mêmes.

Merci.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole, pour vous répondre, est à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, cher Eric PLIEZ.

Il y a deux ans jour pour jour, la Ville de Paris ouvrait son premier lieu de mise à l'abri dans les anciens locaux du lycée Valadon dans le 18e arrondissement. Deux ans plus tard, ce sont près de 800 places d'hébergement que Paris a créé dans des hôtels, d'anciennes crèches ou d'anciennes écoles. Je veux saluer l'engagement des maires d'arrondissement qui ont permis cette mobilisation, mais dire clairement une chose : si Paris agit, c'est parce que l'Etat recule.

Dans ces lieux, des familles et des jeunes sont accompagnés sur le plan social, sanitaire, médical, administratif. C'est ce que devrait garantir une République qui ne détourne pas le regard face à la misère. Car, vous l'avez dit, nous faisons face aujourd'hui à une situation d'une gravité inédite.

Le nombre de personnes vivant en campement n'a jamais été aussi élevé depuis le début de ce mandat. A moins d'un mois de la Nuit de la solidarité, les associations, les maraudes, les services municipaux, les Parisiens, les Parisiennes et les maires d'arrondissement, tout le monde déplore une situation critique. Nous n'avons jamais fait autant et, pour autant, la crise n'a jamais été aussi violente. Cela dit une chose simple : la politique nationale est un échec.

Notre action, aussi indispensable soit-elle, reste un pansement sur une hémorragie que l'Etat choisit d'ignorer. Pire encore, il met en scène des pseudo-opérations à Stalingrad, à la Villette ou sous le métro aérien à la Chapelle, mais sans aucune solution durable et adaptée. La semaine dernière, boulevard Bourdon, où nous dénombrions 75 tentes, 63 étaient déjà de retour quelques heures après l'opération menée par les services de l'Etat, qui n'était donc qu'une opération d'éviction.

Comme le souligne votre vœu, la responsabilité de l'Etat est donc immense. Il ferme des places d'hébergement, il se désengage des dispositifs co-portés, il abandonne des acteurs de terrain et laisse les personnes à la rue dans une vulnérabilité extrême. Tout cela, alors que près de 300.000 logements sont vacants à Paris. Nous avons besoin d'un Etat qui assume ses compétences au lieu de se réfugier derrière des éléments de langage. Dire que le nombre de places n'a jamais été aussi élevé ne suffit plus.

La situation de 2025 n'est plus celle de 2020, il faut un changement de cap immédiat. Ce changement passe par une politique ambitieuse, d'insertion, d'intégration, qui inclut la régularisation administrative de personnes présentes sur notre territoire depuis parfois même plusieurs années. Elles travaillent, elles contribuent à l'économie, elles font vivre nos villes, et continuer à les maintenir dans la précarité est à la fois injuste et contre-productif.

Je le redirai jusqu'à mon dernier Conseil de Paris : la solidarité locale ne peut se substituer durablement à l'Etat. Nous n'accepterons pas que les collectivités deviennent les variables d'ajustement d'une politique nationale défaillante.

Pour toutes ces raisons, et sous réserve de quelques amendements, j'émet un avis favorable à votre vœu.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Merci.

Je suppose que les amendements vous vont, Monsieur PLIEZ ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu référencé n° 85 des groupes Paris en commun, "Les Écologistes" et Communiste et Citoyen, ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ? L'opposition.

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2025, V. 320). Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la poursuite du projet de site de mise à l'abri provisoire dans l'ancienne école Verneuil.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Je mets maintenant à la discussion le vœu n° 86 relatif à la poursuite du projet de site de mise à l'abri provisoire dans l'ancienne école Verneuil.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, comme vient de le dire M. Eric PLIEZ, lors de la dernière Nuit de la solidarité, 3.507 personnes sans solution d'hébergement ont été recensées à Paris, ce qui confirme l'aggravation de la crise. Le manque de places d'urgence, combiné au non-respect par l'Etat de son obligation d'hébergement inconditionnel, rend indispensable l'action de Paris pour protéger les familles en détresse.

Dans ce contexte, la Ville de Paris a engagé la transformation de l'ancienne école Verneuil dans le 7e arrondissement en site de mise à l'abri provisoire. Ce lieu, qui accueillait déjà un sas géré par l'association "Equalis", a permis de mettre à l'abri jusqu'à 50 personnes. Sa fermeture temporaire en juin 2025 visait à réaliser des travaux pour porter sa capacité à 75 places et à l'intégrer à notre objectif municipal de création de 1.000 places d'hébergement supplémentaires.

Ce projet participait aussi au nécessaire rééquilibrage territorial de l'offre de solidarité dans un arrondissement où les équipements sociaux sont rares et constamment combattus par la maire, Rachida DATI, qui fait de la chasse aux S.D.F. un axe de sa campagne médiatique et qui se donne pour objectif de virer tous les sans-abris de Paris, ainsi que de s'attaquer aux associations comme "Utopia 56", qui leur viennent en aide.

Donc, ces 75 places prévues à Verneuil permettront d'accueillir des familles cherchant refuge à Paris et, dans le même temps, d'éviter la mobilisation de gymnases au détriment des usagers. Pourtant, malgré une délibération adoptée au Conseil de Paris en octobre 2025 qui prévoyait une subvention pour les travaux, le site pourrait être confié à une autre association pour un tout autre usage, remettant en cause l'ambition initiale de mise à l'abri.

Alors, afin de garantir la continuité de la politique de solidarité de la Ville, nous proposons que Paris confirme et poursuivre la création du S.M.A.P. Verneuil et réaffirme son engagement en faveur d'un hébergement d'urgence réparti équitablement sur l'ensemble du territoire, y compris dans les arrondissements de l'Ouest parisien.

Je vous remercie.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Madame PRIMET.

La parole est à Mme FILOCHE, pour répondre à son dernier vœu de ce Conseil, pour deux minutes. Merci.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci beaucoup.

Chers collègues, chère Raphaëlle PRIMET, je vous remercie pour votre intervention et votre vœu au sujet de l'ancienne école Verneuil dans le 7e, utilisée comme site de mise à l'abri provisoire pour 50 personnes en famille.

En effet, cette école était vide depuis plusieurs mois, et nous l'avons déjà utilisée comme lieu de mise à l'abri en 2024 pour des personnes en famille. N'ayant aucune programmation de travaux à long terme sur ce lieu, l'Exécutif municipal a décidé de le pérenniser comme site de mise à l'abri provisoire pour les personnes en familles en confiant la gestion des lieux à un opérateur, "Equalis", que je veux remercier.

L'ouverture d'un site à l'abri de mise à l'abri dans le 7e arrondissement participe au nécessaire rééquilibrage territorial de nos capacités d'hébergement et à l'effort nécessaire pour libérer les gymnases aujourd'hui utilisés pour héberger des familles en situation de rue.

Depuis mars 2025, ce sont 50 personnes en famille qui sont hébergées et accompagnées par les équipes d'"Equalis". Nous avons financé une première partie des travaux pour permettre l'accueil de ces personnes. A l'été 2025, nous avons relogé les 50 personnes en famille pour effectuer des travaux de pérennisation, et les services ont constaté que ce site était classé monument historique. Après de longs mois de procédures, nous avons obtenu les autorisations pour y faire les travaux. Nous avons voté une délibération lors du Conseil de Paris d'octobre dernier d'un montant de 371.204 euros pour les travaux, permettant l'aménagement et la transformation du site en site type foyer logement.

A terme, ce site accueillera donc 75 personnes, et je m'en réjouis. L'Exécutif parisien souhaite que les lieux de solidarité et d'accueil soient répartis sur l'ensemble du territoire parisien. Ce site est précieux, et les familles, ainsi que les équipes d'"Equalis", sont bien implantées dans le 7e arrondissement.

J'émet donc un avis favorable à votre vœu.

Merci beaucoup.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu référencé n° 86 du groupe Communiste et Citoyen avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ? La majorité.

Qui est contre ? L'opposition.

Qui s'abstient ? Le reste de l'opposition.

Le vœu est donc adopté. (2025, V. 321). Je vous remercie.

Vœu déposé par les groupes "Les Ecologistes", Paris en commun et Communiste et Citoyen relatif au soutien de la Ville de Paris à Mark KISLITSYN et aux prisonnier.es politiques en Russie.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 87 relatif au soutien de la Ville de Paris à Mark KISLITSYN et aux prisonniers et prisonnières politiques en Russie.

La parole est à Chloé SAGASPE.

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, une réalité simple et brutale doit nous sauter aux yeux : en Russie, vous le savez, défendre les droits humains, être militant ou militante LGBTQIA+, être "trans" ou s'opposer à la guerre conduit aujourd'hui à la prison.

Mark KISLITSYN est emprisonné. Pourquoi ? Pour avoir défendu les droits humains et s'être opposé à la guerre menée par le régime russe. Militant "trans", il a été condamné sur la base d'accusations qu'"Amnesty International" qualifie de politiques et pour lesquelles elle demande sa libération immédiate et inconditionnelle. Il subit à la fois l'isolement, des traitements dégradants et le refus de son traitement hormonal vital. C'est une atteinte grave à sa dignité et son droit à la santé.

Mais il n'est pas seul. Sasha, jeune femme et militante LGBTQIA+, a été condamnée dernièrement à neuf ans de prison. Pourquoi ? Pour avoir dénoncé la guerre en Ukraine, accusée de diffuser de prétendues fausses informations et d'appartenir au fameux "lobby LGBT international", qui est désormais qualifié d'extrémiste.

Leur point commun ? Avoir défendu les droits humains, avoir refusé de se taire, avoir existé, tout simplement.

En Russie, nous le savons, la répression est désormais totale : transition de genre interdite, loi liberticide, et existence LGBTQIA+ criminalisée. Le régime de Vladimir POUTINE a même inventé son ennemi mondial : un lobby sans chef, sans arme, sans budget, mais apparemment assez puissant pour affoler le Kremlin. Je veux d'ailleurs ici remercier "Russie-Libertés", qui est présente dans cette salle, pour son travail courageux et indispensable.

Face à cette politique du silence imposé, Paris refuse à l'inverse de se taire. Ce vœu a donc un objectif clair, mes chers collègues : appeler à la libération immédiate de Marc, mais surtout affirmer le soutien de Paris à toutes les prisonnières et tous les prisonniers politiques, et pas seulement LGBTQIA+, en Russie, car les droits LGBTQIA+ sont des droits humains, ils ne sont pas négociables.

Je conclurai en disant que, si exister est un crime, alors le vrai extrémisme porte un nom : Vladimir POUTINE. Liberté, égalité, fraternité, mais surtout résister. Comme écrit sur mon t-shirt, un seul mot : "résiste".

Je vous invite à vous lever pour les droits humains, car résister, c'est exister.

Je vous remercie.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame SAGASPE.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, chère Chloé, merci d'être là, je sais que ce n'était pas simple pour vous aujourd'hui. Je salue aussi comme vous de la présence de nos amis de "Russie-Libertés", qui mènent un courageux combat pour la démocratie en Russie. Car, oui, nous ne nous attaquons pas au peuple russe mais bien au dictateur POUTINE.

Merci au groupe "Les Ecologistes", qui est évidemment à l'origine de ce vœu de la majorité, qui touche à ce que Paris a de plus essentiel : la défense des droits humains, de la dignité humaine et des libertés fondamentales partout où elles sont attaquées.

Le cas de Mark KISLITSYN, militant "trans" et défenseur des droits LGBTQIA+ en Russie, en est l'illustration la plus glaçante, malheureusement. Mark a construit son engagement autour d'un principe simple : personne ne devrait être persécuté pour ce qu'il est ou ce qu'elle est, ni pour ses opinions. Pourtant, pour avoir défendu la paix, pour avoir

simplement existé en tant que personne "trans", il est aujourd'hui emprisonné, isolé, privé de soins et humilié dans sa chair comme dans son identité.

Et Mark n'est pas seul, nous le savons. Chloé l'a rappelé, les personnes LGBTQIA+ en Russie vivent aujourd'hui sous un régime de persécution organisé, renforcé depuis que la Cour suprême russe a classé en 2023 le "mouvement LGBT international" comme organisation extrémiste. Cette répression ciblée s'inscrit dans un paysage plus large, celui d'une dégradation massive et généralisée des droits humains en Russie, un système dans lequel les droits des femmes reculent, un système dans lequel les personnes LGBTQIA+ sont traquées jusque dans les boîtes de nuit.

Paris a une tradition, celle de soutenir les prisonniers politiques, de défendre celles et ceux qui risquent leur liberté pour défendre la nôtre. Nous l'avons fait, rappelons-nous, avec Ilia IACHINE et Oleg ORLOV en 2024 en leur attribuant la Citoyenneté d'honneur. Nous devons continuer, car ce que Mark endure aujourd'hui, ce n'est pas seulement une injustice individuelle que nous devons bien sûr dénoncer, c'est un avertissement adressé à toutes les personnes "trans" et, bien sûr, aux militants de la paix, à toutes celles et tous ceux qui refusent la peur.

En soutenant ce vœu, nous affirmons que Paris ne détournera jamais le regard devant la brutalité d'un régime tenu par l'autocrate POUTINE, un rappel que Paris reste et restera...

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Il faut conclure.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - ... une ville refuge, une ville des droits humains.

Pour Mark, pour les prisonniers politiques et pour toutes les minorités persécutées, je vous invite donc à voter ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu référencé n° 87.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2025, V. 322).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'attribution de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à la Nation autochtone Wet'suwet'en.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 88 relatif à l'attribution de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à la Nation autochtone Wet'suwet'en.

La parole est à Emile MEUNIER pour deux minutes, s'il vous plaît.

M. Emile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais remercier en préambule "Amnesty International", qui a attiré l'attention du groupe écologiste sur la situation de la Nation autochtone Wet'suwet'en.

Au Canada, dans la Colombie-Britannique, c'est une Nation autochtone qui, selon la jurisprudence de la Cour suprême locale, est autonome. Cela veut dire qu'elle n'a pas été cédée à la Couronne d'Angleterre au Canada. Pourtant, cette Nation, qui vit dans une région très naturelle, risque d'être en partie abîmée, peut-être même détruite par un grand pipeline qui va la traverser.

On est vraiment dans le symbole de ce que peut être le productivisme, la recherche de profits, l'économie de la mort "versus" l'identité des peuples, la biodiversité, les écosystèmes. C'est le cœur de nos combats, de l'écologie politique. J'avoue que, en ayant été sensibilisé au sort de cette Nation, j'ai eu envie de partager cette lutte avec vous et de m'appuyer sur le Conseil de Paris, qui, comme vous le savez, a une résonance bien au-delà de ces murs, pour que nous puissions leur donner un message de solidarité, d'amitié et de soutien dans leur lutte, lutte dans laquelle les femmes en particulier sont très investies, mais réprimées, à la fois par des procès et par des intimidations.

Ce peuple est courageux. Ils ne sont que 5.000. Pourtant, ces 5.000 vaillantes personnes se battent, un peu seules. Alors, j'aimerais que nous puissions leur donner symboliquement la citoyenneté de la Ville de Paris, les recevoir et les accompagner pour, à notre tour, sensibiliser sur cette lutte, afin qu'ils puissent la remporter.

Je vous remercie.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MEUNIER.

Pour vous répondre, je donne la parole à Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, cher Emile MEUNIER, je veux d'abord vous saluer, ainsi que votre groupe, pour ce vœu qui met en lumière une lutte essentielle, celle des Wet'suwet'en, Nation autochtone de Colombie-Britannique au Canada, vous l'avez rappelé, engagée depuis des années pour défendre ses terres et, bien sûr, sa dignité.

Depuis 2021, leur territoire ancestral non cédé, reconnu comme tel par la jurisprudence canadienne, est traversé par le projet de gazoduc Coastal Gaslink, un chantier de près de 670 kilomètres engagé sans consentement libre, préalable et éclairé des chefs héréditaires, en violation pleine et entière du droit international, mais aussi, d'ailleurs, du droit canadien.

Le Coastal Gaslink est un projet qui remet gravement en cause l'autodétermination des Wet'suwet'en, en atteinte directe avec leurs droits. Depuis cinq ans, les images qui nous proviennent sont insoutenables : barrages pacifiques dispersés par la force, raids violents par la Gendarmerie royale canadienne, hélicoptères, drones, armes lourdes, et plus de 75 arrestations de défenseurs pacifiques de l'environnement. En 2004, vous l'avez rappelé, "Amnesty International", merci à elle, désignait notamment le chef Dsta'hyl comme premier prisonnier d'opinion de l'histoire du Canada. En 2025, ce sont trois défenseurs, Sleydo', Samson et Jocko, qui étaient condamnés à des travaux d'intérêts généraux pour avoir protégé leurs terres.

Voilà la réalité que vit cette Nation, une réalité qui s'inscrit dans la suite des politiques canadiennes coloniales perpétrées depuis des siècles : expulsions forcées, relocalisations et dépossession, pensionnats pour enfants autochtones, incarcérations de masse, stérilisations forcées.

A l'heure des dix ans des Accords de Paris, il est important de rappeler que droits environnementaux et droits humains sont intrinsèquement liés, et c'est pourquoi nous proposons un soutien public à la défense de leurs droits, une interpellation officielle des autorités canadiennes quant au respect du consentement. Les amendements de l'Exécutif vont dans ce sens, précisément dans le sens de votre vœu, je vous invite donc à les adopter.

Car, ne nous trompons pas, les soutenir, c'est soutenir celles et ceux qui, partout dans le monde, défendent la terre et la biodiversité. Ils et elles sont les premiers garants du vivant, et les premiers à en payer le prix lorsque les projets fossiles avancent.

Je vous remercie.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur MEUNIER, vous acceptez les amendements sur le vœu ?

Je mets aux voix, à main levée, le vœu référencé n° 88 pour l'attribution de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à la Nation autochtone Wet'suwet'en, ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2025, V. 323). Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au blocage de l'évacuation vers la France des lauréats gazaouis.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 89 relatif au blocage de l'évacuation vers la France des lauréats gazaouis.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, créé en 2017 par le Collège de France et l'Etat, le Programme national d'accueil en urgence des scientifiques et des artistes en exil, P.A.U.S.E., incarnait une promesse claire : celle d'une France refuge pour les talents persécutés, une France fidèle à l'universalisme des savoirs et à la liberté de l'art.

Aujourd'hui, cette promesse est trahie. Alors que Gaza est ravagée et que les universités, les écoles et les lieux de culture sont détruits, les demandes d'exfiltration de scientifiques et d'artistes palestiniens menacés de mort se multiplient. Pourtant, les moyens du programme P.A.U.S.E. ont été sabrés, de 9 millions d'euros en 2022 au début de la guerre en Ukraine à 3,5 millions en 2025. Ce n'est pas une contrainte budgétaire, c'est un choix politique.

Ses conséquences sont dramatiques. 26 lauréats palestiniens, pourtant validés par tous les Ministres concernés et devant être évacués, sont bloqués à Gaza. Certains ont déjà payé de leur vie l'inaction de l'Etat français, comme l'architecte Ahmed Shameia. D'autres survivent encore, dans l'attente que la France tienne sa promesse, c'est le cas de la poétesse reconnue Alaa AL-QATRAWI, lauréate du programme P.A.U.S.E. Elle a perdu ses quatre enfants dans les bombardements israéliens. Tout est prêt pour son accueil en France, le logement, l'accompagnement professionnel, et elle bénéficie aussi d'un soutien citoyen et universitaire colossal.

On est en droit de se demander où s'est terrée la volonté politique de la France depuis la reconnaissance en grande pompe en septembre dernier de la Palestine par Emmanuel MACRON. Pourtant, accueillir ces scientifiques et artistes n'est pas une faveur, c'est une obligation politique et humaine qu'a prise notre pays. La Ville de Paris doit exiger de l'Etat qu'il tienne ses engagements et ouvre sans délai ses portes à celles et ceux dont la survie dépend de notre action.

Je vous remercie.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame PRIMET.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, chère Madame la Présidente Raphaëlle PRIMET, je remercie les élus du groupe Communiste pour le dépôt de ce vœu relatif à la situation dramatique des lauréats gazaouis du programme P.A.U.S.E., vous l'avez rappelé. Je veux, au nom de l'Exécutif municipal, c'est la première fois que je peux le faire, redire notre entière solidarité avec cette initiative.

Depuis plus de sept ans, le programme P.A.U.S.E. offre un refuge indispensable aux scientifiques et artistes menacés dans le monde. Il s'agit d'une politique publique d'intérêt général, je le rappelle, qui est défendue bien sûr par l'Etat, par le Collège de France et par nos universités, et dont Paris, ville des droits humains, est l'un des premiers territoires d'accueil.

Pourtant, vous l'avez rappelé, Raphaëlle, malgré la validation des dossiers, les 26 lauréats palestiniens demeurent toujours enfermés dans une enclave ravagée. Car il faut aussi regarder la situation de Gaza avec lucidité : malgré le cessez-le-feu entré en vigueur le 10 octobre dernier, les conclusions du rapport d'"Amnesty International" du 27 novembre sont implacables : un mois après le cessez-le-feu, 327 personnes ont encore été tuées, dont 136 enfants, l'aide humanitaire reste dramatiquement insuffisante, 55 % des médicaments essentiels sont en rupture, et 16.500 personnes nécessitant des soins urgents ne sont pas évacuées. Encore aujourd'hui, des associations humanitaires demeurent interdites d'accès, malgré l'avis de la Cour internationale de justice du 22 octobre qui oblige Israël à ne pas entraver l'aide humanitaire.

Ces actes entravent délibérément la survie d'une population déjà épuisée, affamée, déplacée. Alors, oui, le cessez-le-feu a mis fin au fracas des bombardements, mais non, les Gazaouis ne sont pas sortis de la mort et subissent désormais une mort lente. C'est dans ce contexte que les lauréats du programme P.A.U.S.E. attendent toujours une évacuation vers la France, mais attendre dans Gaza aujourd'hui, ce n'est pas patienter, c'est risquer sa vie.

Les lauréats palestiniens du programme P.A.U.S.E. ne demandent pas un privilège, ils demandent que la France respecte sa parole, ils demandent d'être mis à l'abri, de pouvoir continuer à créer et à enseigner, à penser, à transmettre. Ils ne sont en rien responsables des crimes odieux et abominables du Hamas, que nous ne cesserons d'ailleurs jamais de dénoncer.

Dans ce moment où la communauté internationale relâche dangereusement la pression, depuis la publication du pseudo-plan de paix TRUMP, Paris doit continuer à se mobiliser pour les artistes, les étudiants, les scientifiques, les enfants, les familles et tous les civils palestiniens en danger.

Je vous remercie.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu référencé n° 89 du groupe Communiste et Citoyen.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2025, V. 324).

Nous terminons ainsi la 4e Commission.

Compte rendu de la 5e Commission.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Emile MEUNIER, président de la 5e Commission. Monsieur le Président.

M. Emile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Je vais être bref, cette Commission est l'exact reflet de la politique qui a été principalement menée par l'Exécutif et la majorité durant cette mandature. D'abord, il y a énormément de production de logements sociaux, que ce soit par de la préemption ou par de la construction, et énormément de rénovation thermique de ces logements, à

la fois les rénovations d'hiver, mais aussi maintenant de plus en plus les rénovations d'été, avec la débitumisation de grands parkings chez nos bailleurs sociaux, etc.

Je veux remercier Jacques BAUDRIER et, avant lui, Ian BROSSAT pour tout le travail qui a été mené. Ils ont été à chaque fois présents à cette Commission, dans un souci de transparence et d'échange. Cela a été apprécié.

Sur la question de l'urbanisme, de la même manière, comme vous le savez, nous avons été occupés par notre grande affaire : le P.L.U. bioclimatique. Nous avons des modifications simplifiées de ce Plan local d'urbanisme, qu'il faut voir comme le gage d'une intelligence collective. C'est ainsi que je les vois. On savait bien qu'une œuvre aussi titanesque qu'un P.L.U. qui doit couvrir autant de domaines est une œuvre qui doit s'améliorer de façon continue. En fonction des retours des services de la Ville, des permis de construire, des porteurs de projets, nous pouvons faire en sorte que ce Plan local d'urbanisme soit une forme d'œuvre vivante pour transformer notre ville et, en particulier, l'adapter au réchauffement climatique.

Je veux vraiment remercier Lamia EL AARAJE et, avant elle, Emmanuel GRÉGOIRE pour ce travail titanesque et leur disponibilité, ainsi que celle de leurs cabinets.

Comme vous le savez, Lamia EL AARAJE a également la délégation du handicap. Il y a une communication majeure aujourd'hui sur l'accessibilité et la prise en compte du handicap dans les politiques publiques parisiennes, nous y reviendrons donc pendant nos débats.

Enfin, je veux remercier Mélody TONOLLI pour tout ce qu'elle a apporté sur les politiques de la ville et, avant elle, Anne-Claire BOUX. Vous verrez quelques projets de délibération. Le contrat de ville a été quelque chose d'important durant cette mandature.

Je remercie aussi Thomas CHEVANDIER, qui a pris la suite de Jacques BAUDRIER sur les travaux publics et tout ce qui concerne la transformation de l'espace public. Je crois que nous sommes collectivement, quelle que soit la couleur de notre groupe, fiers "des rues aux écoles". C'est un objet que les citoyens se sont approprié, et je veux remercier toutes celles et ceux qui y ont participé.

Je nous souhaite de bons débats.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Merci, cher Emile MEUNIER.

2025 DLH 84 - Location de divers immeubles situés à Paris (Paris Centre, 5e, 6e) à "Paris Habitat OPH". - Bail emphytéotique.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 84 relatif à la location de divers immeubles situés à Paris Centre, dans le 5e et dans le 6e à "Paris Habitat" pour un bail emphytéotique, et l'amendement technique n° 90.

Monsieur BAUDRIER, souhaitez-vous présenter l'amendement technique ?

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - C'est juste l'inscription de l'estimation des Domaines.

Je vous remercie.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 90.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 90 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 84, ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DLH 84).

2025 DLH 337 - Location de l'immeuble, 57, rue de la Santé (13e) à "Seqens Solidarités". - Avenant à bail emphytéotique.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 337 relatif à la location de l'immeuble au 57, rue de la Santé dans le 13e, avenant à bail emphytéotique, et l'amendement technique n° 91.

Même question, Monsieur BAUDRIER ? Même réponse.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 91.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 91 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 337 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DLH 337).

2025 DLH 338 - Location des immeubles 21/A, rue Fessart et 27, rue de la Villette (19e) à la R.I.V.P. - Résiliation anticipée et nouveau bail emphytéotique.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 338 : location des immeubles 21/A, rue Fessart et 27, rue de la Villette dans le 19e à la R.I.V.P., résiliation anticipée et nouveau bail emphytéotique, et l'amendement technique n° 92.

La parole est à Marie TOUBIANA, pour le groupe Changer Paris, pour cinq minutes.

Mme Marie TOUBIANA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération concerne la situation foncière de deux immeubles sociaux contigus situés au 21/A, rue Fessart et 27, rue de la Villette, aujourd'hui gérés par la R.I.V.P. dans le cadre de deux baux emphytéotiques anciens, non alignés et juridiquement fragiles.

Sur le principe, nous partageons l'objectif poursuivi par la Ville : regrouper ces deux baux en une unité de gestion unique, sécuriser le bailleur et éviter des prorogations successives peu lisibles. Cette remise à plat d'un montage ancien est cohérente et utile. Pour autant, un point continue de nous interroger : le niveau du loyer capitalisé, fixé à un montant que nous jugeons une nouvelle fois très contraint au regard des surfaces concernées et de la durée du bail de 65 ans.

Sans remettre en cause l'équilibre global de l'opération, ce choix illustre une pratique récurrente de sous-valorisation du foncier municipal dans les baux emphytéotiques. En l'absence d'enjeux immédiats de travaux ou d'engagements nouveaux, et compte tenu de ce désaccord de principe sur le loyer capitalisé, nous avons choisi une position d'abstention à la fois responsable et vigilante.

Je vous remercie.

(Mme Laurence PATRICE, adjointe, remplace Mme Hélène BIDARD au fauteuil de la présidence).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame TOUBIANA.

Pour vous répondre, Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Madame TOUBIANA, en réponse, je vous lirai simplement l'amendement de l'Exécutif, qui nous dit : "Par avis du 5 décembre 2025, le service local du Domaine de Paris n'a pas émis d'objection sur le montant du loyer capitalisé proposé fixé à 3,3 millions d'euros".

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 92.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 92 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 338 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DLH 338).

2025 DLH 92 - Réalisation 1-7, avenue de la Porte-de-Montreuil, 74-86, boulevard Davout, 3, rue des Docteurs-Déjerine, et 2-14, rue Mendelssohn (20e) d'un programme de rénovation de 750 logements par "Paris Habitat".

Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif à la suppression de la 3e ligne.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 92 relatif à la réalisation 1-7, avenue de la Porte-de-Montreuil, 74-86, boulevard Davout, 3, rue des Docteurs-Déjerine et 2-14, rue Mendelssohn dans le 20e d'un programme de rénovation de 750 logements par "Paris Habitat", et le vœu n° 93 relatif à la suppression de la troisième ligne.

Je donne la parole à M. Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je profite de ce très beau projet de délibération. Il s'agit d'un programme de rénovation d'immeubles sur la porte de Montreuil de 750 logements, c'est donc un gros projet. En tant qu'élus du 20e, nous savons combien les habitants sont impatients de la mise en œuvre de ce projet. Toutefois, mon vœu porte plus précisément sur la fameuse question du paiement de la troisième ligne par les locataires de logements sociaux à la suite de programmes de rénovation. Je sais que cela ne fait pas forcément consensus ici.

Je tiens à rappeler d'abord que je me réjouis évidemment que la Ville se soit engagée dans un vaste programme de rénovation de l'ensemble des logements sociaux, avec 5.000 logements sociaux rénovés par an. Ces rénovations sont évidemment indispensables quand on connaît la situation dans laquelle vivent un certain nombre de locataires, dans des logements qui sont de véritables passoires thermiques. On sait que 37 % des locataires sont aujourd'hui en situation de précarité énergétique.

Mais voilà, il y a un problème : à la suite de ces travaux, il peut y avoir des répercussions sur les charges payées par les locataires, ce que nous appelons la troisième ligne de quittance, qui correspond à une participation financière des locataires aux travaux de rénovation.

Oui, cette participation est prévue par la loi, mais oui, l'APUR fait notamment remarquer que les économies d'énergie sont réelles à la suite de ces rénovations, qui vont jusqu'à 50 % d'économies d'énergie. Néanmoins, les études de l'APUR montrent que c'est très inégal et que cela peut marquer de fortes disparités. De nombreuses associations aujourd'hui montent au créneau pour dire que cela ne compense pas forcément l'ensemble des surcoûts supportés depuis des années par les locataires, à la suite en plus de la crise de l'énergie.

C'est pourquoi je propose ce vœu, qui vise à soulever cette inquiétude qu'ont les habitants et à ouvrir le débat auprès des associations, notamment pour que cette troisième ligne ne soit plus à la charge des locataires.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Cher Laurent SOREL, vous avez raison de souligner que ce projet de délibération marque un engagement très important dans la rénovation du parc social parisien. Pas moins de 750 logements sociaux seront rénovés grâce à ce projet de délibération, avec des investissements très importants, près de 83.000 euros par logement.

Cette année, nous allons financer plus de 5.000 rénovations de logements sociaux, avec un niveau de financement moyen de 77.000 euros. Jamais Paris n'aura autant investi pour la rénovation de son parc social, avec des montants d'investissement massifs et des subventions de la Ville atteignant 130 millions d'euros. Nous ne pouvons que nous féliciter de ces investissements très importants, d'autant plus que, vous l'avez souligné à juste titre, nous pouvons maintenant évaluer la qualité et l'efficacité de ces rénovations.

Comme l'APUR l'a démontré, nous arrivons à des niveaux d'économies d'énergie très conséquents, 34 % sur les premières rénovations engagées depuis 2009, et nous espérons bien dépasser les 40 % d'économies d'énergie en moyenne, ce qui permet une réduction du niveau des charges très importante pour les locataires, jusqu'à 400 euros par an.

D'autant plus que, pour nombre d'ensembles immobiliers, comme ceux de la porte de Montreuil, nous allons pouvoir passer de la chaudière gaz au chauffage urbain. Un investissement très conséquent a été réalisé à proximité de cet ensemble immobilier, et plus de 4 kilomètres de conduits de chauffage urbain ont été implantés. Cela permettra, en lien avec le projet de délibération présenté par mon collègue Dan LERT il y a quelques jours, de protéger à long terme de très nombreux locataires du parc social de l'envolée malheureusement prévisible des prix du gaz.

Tout cela est très bénéfique pour le climat, pour la protection contre les canicules, et pour le pouvoir d'achat des locataires.

Dans ce cadre, rappelons que la troisième ligne n'est appliquée qu'une fois que les bailleurs sociaux ont constaté la baisse de la consommation d'énergie, donc ont constaté que les locataires économisent de l'argent. Et ce n'est qu'une petite partie, en moyenne 30 %, qu'ils reversent ensuite. En gros, cela signifie que les locataires bénéficient de 70 % du gain financier d'économies d'énergie, ce qui représente, de fait, 400 euros.

Dans le cadre d'un financement de travaux extrêmement important de 83.000 euros par logement, très fortement soutenu par la Ville, les locataires sont donc très bénéficiaires, y compris financièrement, et il est légitime qu'ils n'aient pas 100 % du gain financier, pour tout de même apporter un peu de financement à ces programmes d'investissements massifs.

Rappelons que la Ville de Paris, malgré ce que certains peuvent en dire parfois de façon tout à fait fausse et diffamatoire, est la collectivité qui investit le plus dans la rénovation de son parc social.

Au vu de ces arguments, je vous propose de retirer votre vœu.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Monsieur SOREL, retirez-vous votre vœu ?

M. Laurent SOREL. - Je pense qu'il faut continuer le dialogue avec les associations de locataires, mais, au vu de la réponse, je retire mon vœu. Je continuerai néanmoins à porter le débat sur cette question.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 92.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DLH 92).

2025 DLH 401 - Z.A.C. "Python-Duvernois" (20e). - Avenant au bail emphytéotique de la R.I.V.P. cité Python-Duvernois et nouveau bail emphytéotique.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Ensuite, nous examinons le projet de délibération DLH 401 et l'amendement technique n° 94.

C'est bien un amendement technique ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 94.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 94 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 401 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DLH 401).

2025 DLH 430 - Réalisation, 28-44, rue Python-Duvernois (20e) d'un programme de rénovation de 299 logements sociaux par la R.I.V.P. - Subvention (13.416.000 euros).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 430 : réalisation au 28-44, rue Python-Duvernois dans le 20e d'un programme de rénovation de 299 logements sociaux par la R.I.V.P., subvention de... il y a plein de zéros.

M. Hamidou SAMAKÉ a la parole.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le projet de délibération que nous examinons aujourd'hui n'est pas un projet de délibération technique de plus, il dit quelque chose de fondamental sur la vision que nous avons du logement social à Paris et sur les priorités politiques que nous assumons. A Python-Duvernois, dans le 20e arrondissement, nous faisons un choix clair : investir massivement dans les quartiers populaires, là où le bâti est ancien, énergivore, et où les habitants subissent depuis trop longtemps des conditions de logement indignes d'une grande capitale.

Avec cette opération, la Ville engage 13,4 millions d'euros d'argent public. Oui, c'est un montant important, mais c'est un choix politique assumé, celui de la rénovation plutôt que de l'abandon, de la qualité plutôt que du minimum, de la justice sociale plutôt que de la spéculation.

Ce projet démontre aussi que la transition écologique ne doit pas être réservée aux quartiers favorisés. A Python-Duvernois, on divise par quatre la consommation énergétique, on réduit presque totalement les émissions de gaz à effet de serre et on améliore le confort d'été dans un secteur particulièrement exposé aux nuisances et aux îlots de chaleur. L'écologie populaire, voyez-vous, n'est pas un slogan, c'est ce que nous faisons ici.

Néanmoins, être cohérent politiquement, c'est aussi regarder la réalité en face. Nous parlons de familles modestes, de personnes âgées, de locataires parfois invisibilisés. Le fait de rendre 57 logements totalement accessibles est un acte politique fort. Cela signifie que Paris refuse de laisser vieillir ses habitantes et ses habitants dans des logements inadaptés.

Enfin, ce projet envoie un message clair : le logement social à Paris n'est ni transitoire, ni dégradé, ni relégué en périphérie. Avec 149 droits de réservation sur 40 ans, la Ville affirme que le logement social est un pilier durable de la mixité sociale, y compris dans les secteurs à renouvellement urbain.

Dans un contexte où certains voudraient opposer écologie et solidarité, investissements publics et rigueur budgétaire, nous faisons ici un choix différent : celui d'un Paris solidaire, écologique et populaire, qui n'abandonne aucun territoire ni aucune habitante, aucun habitant.

Pour toutes ces raisons, mon groupe soutiendra pleinement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, cher collègue.

Pour répondre, je donne la parole à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Hamidou SAMAKÉ, pour votre intervention. En effet, ce projet de délibération pour la rénovation de 299 logements sociaux dans le secteur Python-Duvernois de la R.I.V.P. est sans doute le plus beau projet de délibération de rénovation du parc social de cette mandature, et même des deux mandatures précédentes.

Quand ces logements ont été construits dans les années 1950, ils avaient une qualité architecturale, mais la décision a été prise immédiatement ensuite de réaliser le périphérique à ciel ouvert juste à proximité, à moins de 10 mètres de ces logements, et un des plus gros échangeurs automobiles d'Europe : la porte de Bagnolet. C'était un aménagement sans aucune prise en compte de la qualité de vie des habitants, qui ont dû subir depuis 50 ans des nuisances terribles, terribles pour la santé publique, en particulier en termes d'émission de particules.

Le choix de rénover complètement cet ensemble immobilier est donc vraiment essentiel et prioritaire, et c'est sans doute le choix le plus prioritaire à l'échelle de l'ensemble de la Ville de Paris.

D'abord, avec le soutien des habitants, nous avons réussi à gagner la bataille vis-à-vis de l'A.N.R.U., qui nous demandait de démolir 100 % de ces logements. Les habitants étaient totalement opposés, ils souhaitaient garder ces immeubles iconiques, garder leur quartier, mais complètement le transformer et l'améliorer. C'est ce que nous faisons.

Ces immeubles seront entièrement protégés des nuisances du périphérique grâce à la création d'immeubles-écrans juste à côté, des immeubles d'activités, en particulier d'artisanat. Ensuite, ils seront totalement rénovés, totalement restructurés, avec un niveau d'investissement inégalé : près de 300.000 euros par logement.

Ils seront entièrement refaits, avec des économies d'énergie majeures, comme vous l'avez dit. C'est sans doute le programme le plus efficace des 70.000 logements rénovés que nous avons financés depuis 2009, avec - 70 % de consommation d'énergie et un gain de gaz à effet de serre encore plus massif, de 95 %, grâce en plus au passage du chauffage gaz au chauffage urbain, et une réhabilitation de très haut niveau avec l'implantation de loggias et la transformation complète de ces logements.

Ce seront donc des logements complètement rénovés, comme neuf, avec une proposition architecturale de haut niveau et un investissement financier inégalé, vous l'avez dit, 13 millions d'euros de subventions de la Ville. Nous pouvons donc être fiers, ainsi que les habitants du quartier Python-Duvernois, de la bataille que nous avons ensemble gagnée pour la rénovation et la transformation de ce quartier.

Merci beaucoup.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 430.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DLH 430).

2025 DLH 345 - Réalisation 17-31, quai Panhard & Levassor (13e), d'un programme de création d'une résidence étudiante comportant 438 logements P.L.S. par "CDC Habitat social".

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 345, réalisation au 17-31, quai Panhard-et-Levassor dans le 13e d'un programme de création d'une résidence étudiante comportant 438 logements P.L.S. par "CDC Habitat social".

Mme Elisabeth STIBBE n'est pas là ? D'accord.

M. Laurent SOREL...

M. Laurent SOREL. - Je me désinscris.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - D'accord.

Il n'y a plus personne, cher Jacques. Je mets aux voix ?

Tu veux parler ? Allez.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Ce serait dommage de ne pas aborder ce programme qui est tout à fait exceptionnel, exceptionnel par le nombre de logements concernés, exceptionnel parce qu'il permet de montrer les avancées considérables menées sur le logement étudiant.

C'est un investissement très important, et le fait que cela se fasse en plein dans un nouveau quartier universitaire de Paris, à savoir tout le quartier Paris Rive gauche, le nouveau Quartier latin de Paris, c'est évidemment un signal tout à fait important.

Je suis très heureux de cette conclusion, d'autant que nous avons échappé au pire, notamment à des choses très spéculatives qui avaient été envisagées à cette adresse.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Vous n'étiez pas là quand je vous ai appelée, mais voulez-vous prendre la parole sur ce projet de délibération ?

Mme Elisabeth STIBBE. - Avec plaisir, bien sûr.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Allez-y.

Donc, Mme STIBBE pour le groupe "Les Républicains".

Mme Elisabeth STIBBE. - "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !". Merci, Madame la Maire.

Pardon, cher Jérôme COUMET, de vous interrompre. Vous voyez, j'arrive sans note, je voulais juste me satisfaire de ce projet. Vous étiez en train de le dire, 438 logements étudiants dans ce quartier, c'est une excellente nouvelle non seulement pour les étudiants du coin, car il y a énormément d'établissements, mais aussi pour le 13e, puisque ce sera une belle résidence.

Comme la plupart des résidences étudiantes du quartier portent des noms de femmes, j'espère que cette résidence portera également le nom d'une femme, scientifique ou pas, et d'une femme qui aura marqué l'histoire, pourquoi pas de Paris, tiens.

En tout cas, c'est une très belle opération que nous soutenons absolument.

J'avais juste une demande de précision pour M. BAUDRIER, quelque chose m'a échappée dans l'exposé des motifs. Ce projet se fait-il avec le C.R.O.U.S. ? Voilà, c'était ma seule question.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Jacques BAUDRIER, pour vous répondre.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci beaucoup, cher Jérôme COUMET, chère Elisabeth STIBBE. Effectivement, ce projet de délibération est absolument historique. C'est sans doute le projet de délibération le plus important de la mandature, et bien au-delà, en termes de transformation de bureaux vides en logements sociaux. C'est également le projet de délibération le plus important de la mandature pour la réalisation de logements sociaux étudiants, pas loin de 438 logements sociaux qui pourront être créés dans cet immeuble de 11.000 mètres carrés de bureaux.

Avec ce projet de délibération, nous pouvons battre deux records.

Tout d'abord, le record du nombre de logements sociaux étudiants financés en une année : pas moins de 1.429. A l'échelle du pays, c'est énorme. Les dernières années, il n'y a souvent eu qu'entre 6.000 et 8.000 logements sociaux étudiants financés dans l'ensemble du pays. Avec ce résultat, cette année, Paris apporte une contribution décisive à l'augmentation du nombre de logements sociaux financés à l'échelle de tout le pays. Nous avons déjà des niveaux très conséquents en moyenne depuis vingt ans, environ 600 logements par an, mais nous n'avions jamais dépassé 1.000 logements sociaux et, cette fois, 1.429, en partie grâce à ce superbe projet de délibération.

C'est aussi cette année que nous battons, de très loin, le record du nombre de logements sociaux créés grâce à la transformation de bureaux : 33.000 mètres carrés de bureaux transformés en logements sociaux et près de 1.200 logements sociaux créés. C'était une des grandes priorités du P.L.U. bioclimatique. Eh bien, cette année 2025, première année d'entrée en vigueur du P.L.U. bioclimatique, nous battons de très loin un record. C'est cinq à six fois plus que le nombre de logements sociaux créés habituellement grâce à la transformation de bureaux.

Je tiens vraiment à remercier en particulier Jérôme COUMET, et à dire que c'est une victoire contre le "coliving". Ce projet n'est pas arrivé par hasard, la grande banque qui souhaitait vendre cet ensemble de bureaux a eu beaucoup de propositions, quasiment uniquement des propositions de "coliving", qui voulaient nous proposer des produits spéculatifs à 1.000 euros les 10 mètres carrés. Nous avons gagné la bataille avec une amicale mais ferme pression vis-à-vis du vendeur, et nous avons obtenu le fait que ce soit "CDC Habitat social", donc un bailleur social, qui remporte cet appel d'offres. Evidemment, cela a été rendu possible grâce à la subvention très importante de la Ville de Paris, qui apporte près de 24 millions d'euros.

Le fait que la Ville de Paris soit le premier acteur public en termes d'investissement et de soutien au logement social en France avec plus de 600 millions d'euros pour le soutien au logement social, alors que l'Etat n'apporte que 400 millions pour toute la France, nous permet d'obtenir, avec cette opération, le titre de la plus grande opération de création de logement social de France. Merci à tous ceux qui nous ont soutenus et accompagnés dans le projet, en particulier le maire du 13e, Jérôme COUMET.

Bravo !

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 345.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DLH 345).

2025 DLH 374 - Réalisation, 6, villa Mozart - 40, rue Jean-de-La Fontaine (16e), d'un programme de création d'une pension de famille comportant 26 logements P.L.A.-I. par "Seqens Solidarités". - Subvention (121.690 euros).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 374 : réalisation au 6, villa Mozart et 40, rue Jean-de-La Fontaine dans le 16e d'un programme de création d'une pension de famille comportant 26 logements P.L.A.-I. par "Seqens Solidarités".

Je donne la parole d'abord à Mme Béatrice LECOUTURIER.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération m'amène nécessairement à parler des "Apprentis d'Auteuil", qui se situent dans le 16e arrondissement.

Parler des "Apprentis d'Auteuil", c'est parler de solidarité et d'une promesse de la jeunesse, c'est parler d'une jeunesse peut-être moins gâtée, peut-être cabossée par la vie, mais c'est surtout parler d'hommes et de femmes qui s'engagent à leurs côtés pour leur redonner la confiance et la fierté qu'ils ont perdues, et relever avec eux le défi de les accueillir, de les éduquer, de les former et de les accompagner.

Les résultats sont là, puisque 76 % des jeunes sont en formation ou en emploi à la sortie de leur passage aux "Apprentis d'Auteuil". Le secret de leur méthode, c'est agir auprès des plus fragiles avec exigence et bienveillance, c'est accueillir et apprendre à des jeunes aux parcours difficiles à se former pour trouver un emploi, c'est enfin garder l'esprit originel de l'abbé Roussel et de l'abbé Brottier à rester dans le 16e arrondissement en s'intégrant dans ce quartier familial et tranquille.

Ce projet de délibération nous amène au projet 40 des "Apprentis d'Auteuil", ce projet qui incarne une vision résolument tournée vers l'avenir. Il s'agit dans ce projet de réhabiliter et d'optimiser les espaces consacrés à la protection de l'enfance, à l'éducation et à la formation, de se doter de nouveaux espaces dédiés à l'insertion sociale et professionnelle, à la lutte contre le décrochage scolaire, à l'accompagnement des familles et au logement, de logements sociaux, étudiants et familiaux, d'une pension de famille pour les personnes en grande précarité, ce qui

fait l'objet de ce projet de délibération, d'une résidence services seniors... Bref, tout un écosystème pour que les gens se croisent, se rencontrent et se parlent.

Le projet 40 a évolué depuis 2021, en concertation avec toutes les parties prenantes, dans un dialogue continu, sous l'égide de la Commission nationale du débat public. J'y étais et je peux témoigner de la grande qualité des débats qui y ont eu lieu.

Je connais l'attachement des habitants du 16^e arrondissement à la "Fondation des Apprentis" et à la reconnaissance qu'ils leur portent pour aider les jeunes en difficulté. Je connais aussi l'attachement des "Apprentis" à rester dans le 16^e arrondissement, avec toutes les contraintes que cela représente. Nous voterons donc favorablement ce projet de délibération pour la création d'une pension de famille comportant 26 logements P.L.A.-I.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

Monsieur REDLER, Monsieur le Maire, je vous en prie.

M. Jérémy REDLER, maire du 16^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, je souhaite intervenir très brièvement sur ce projet de délibération pour rappeler un point essentiel : notre soutien sans failles aux "Apprentis d'Auteuil".

C'est un soutien ancien, constant et sans ambiguïté sur le projet 40. Depuis l'origine, nous avons accompagné cette fondation reconnue, présente depuis plus de 150 ans dans notre arrondissement, dans son ambition de faire évoluer le site de la rue Jean-de-La Fontaine vers un projet plus cohérent, plus lisible et plus utile socialement, tout en restant respectueux du quartier et, évidemment, de ses habitants.

Le projet de délibération qui nous est soumis aujourd'hui s'inscrit pleinement dans cette logique. Il concerne la création d'une pension de famille, et nous le soutenons. J'ai échangé à de multiples reprises sur ce sujet et encore ces derniers jours avec les "Apprentis d'Auteuil", mais je souhaite profiter de ce projet de délibération pour élargir mon propos et redire clairement notre soutien sans failles aux "Apprentis d'Auteuil" et sur le projet, qui constitue une autre évolution majeure du projet 40.

La transformation de logements sociaux initialement envisagés en un foyer pour jeunes travailleurs correspond à une orientation que nous avons toujours encouragée, celle d'un public jeune accompagné, inséré dans un parcours de formation ou d'emploi, bénéficiant d'un encadrement socio-éducatif solide, avec des parcours temporaires et structurés. Ce choix est à la fois fidèle à la mission historique des "Apprentis d'Auteuil", pertinent pour les jeunes concernés, et équilibré pour notre arrondissement en termes d'impact urbain et de qualité de vie des habitants.

Je rappelle que ce projet bénéficie déjà d'un avis favorable des services de l'Etat, de la Ville, et qu'il permet à la collectivité de conserver des droits de réservation significatifs, gage d'un dialogue permanent et d'une orientation maîtrisée.

En résumé, nous soutenons ce projet de délibération et nous affirmons à nouveau de manière cohérente et responsable notre soutien global au projet 40 porté par les "Apprentis d'Auteuil", qu'il s'agisse de la pension de famille ou du futur foyer de jeunes travailleurs. C'est un projet d'intérêt général, utile, encadré et porteur de sens que nous continuerons à la mairie du 16^e à accompagner.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Emile MEUNIER, pour le groupe "Les Écologistes".

M. Emile MEUNIER. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, je dirai évidemment du bien de la "Fondation d'Auteuil", elle fait œuvre utile et accompagne de très nombreux jeunes dans les premières étapes de leur vie et, pour la suite, de leur vie professionnelle, en termes de réinsertion, etc. Leur travail est indispensable, et c'est une très bonne chose qu'ils soient dans cet arrondissement qui a aussi une vocation sociale, le 16^e arrondissement, Monsieur le Maire, je peux en témoigner.

Néanmoins, je ne serais pas aussi dithyrambique que les uns et les autres. Pourquoi ? Parce que, si la "Fondation d'Auteuil" a bien raison de vouloir rester sur place et de réorganiser ses locaux pour pouvoir accueillir encore plus de personnes, cela ne doit pas être à n'importe quel prix. Or, le projet qui est proposé comporte une part de bureaux et une part de logements privés qui n'ont pas leur place ici, d'autant plus que les bureaux seront construits... excusez-moi, je retrouve le nom du square, je l'ai noté. Voilà, ils seront construits en face du jardin Christiane-Desroches-Noblecourt.

Je me suis rendu sur place à l'invitation des habitants. Effectivement, c'est un petit jardin magnifique. Or, si vous mettez trois immeubles de bureaux comme il est prévu de le faire dans le 16^e arrondissement, vous vous retrouvez avec un jardin qui sera à l'ombre et des enfants qui joueront à l'ombre et dans le froid. Nous avons bien regardé comment le soleil se comportait, et il sera vraiment bloqué par les immeubles de bureaux.

Ce que nous demandons, ce n'est évidemment pas de renoncer à un programme d'une pension de famille, il faut le faire et c'est formidable que la Ville subventionne, merci mille fois. Néanmoins, à la "Fondation d'Auteuil", qui a une vision d'intérêt général, de penser aussi à l'intérêt général du quartier en revoyant à la baisse sa densification et la programmation qui, je le répète, n'est pas utile ici de bureaux et de logements privés.

J'espère, Monsieur le Maire, que vous pourrez porter la parole des habitants. Vous le savez, ils et elles sont nombreux et nombreuses à s'opposer à cette partie du projet, je le précise bien, et pas à la vocation sociale et au travail de la "Fondation d'Auteuil". Je crois qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire, peut-être que nous pouvons encore agir.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Geneviève GARRIGOS, pour le groupe PEC.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Mes chers collègues, 3.507, c'est le nombre de personnes sans solution d'hébergement décomptées lors de la dernière édition de la Nuit de la solidarité en janvier dernier. Ce sont des femmes, des hommes, parfois des familles avec enfants qui vivent aujourd'hui sans abri.

Face à cette situation, Paris ne se résigne pas, Paris s'engage, Paris fait le choix clair de la solidarité et de l'action. La lutte contre l'exclusion ne se décrète pas, elle se construit projet après projet. Au-delà des réponses d'urgence, notre majorité a fait le choix d'investir...

S'il vous plaît.

Notre majorité a fait le choix d'investir de manière importante dans les pensions de famille, parce que nous savons que l'hébergement n'est qu'une étape et que la seule solution durable reste l'accès au logement pour sortir de la précarité et retrouver de la dignité. Mais, après un parcours parfois long, d'errance, de rupture, parfois de souffrance psychique ou sociale, un accompagnement est souvent nécessaire.

En ce sens, les pensions de famille incarnent une réponse profondément humaine, efficace. Ce sont des logements pérennes à taille humaine destinés à des personnes durablement fragilisées, avec des espaces collectifs qui permettent de se resocialiser. Elles offrent plus qu'un toit, elles offrent un cadre stable, un accompagnement bienveillant, et surtout la possibilité de se reconstruire dans la durée.

Grâce à l'engagement de notre majorité et, notamment, de Ian BROSSAT d'abord et de Jacques BAUDRIER maintenant, les pensions de famille se sont développées ces dernières années sur le territoire parisien. Le projet qui nous est présenté aujourd'hui s'inscrit dans le projet 40, porté par la "Fondation des Apprentis d'Auteuil", qui consiste à réaménager et développer son site historique depuis plus de 150 ans, situé dans le 16e arrondissement.

Grâce à ce projet, ce sont ainsi 26 logements, dont la gestion sera confiée à "Habitat et Humanisme", qui permettront d'accueillir des personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'exclusion lourde et dont la situation sociale et psychologique rend impossible à court terme un accès à un dispositif de logement ordinaire.

C'est donc un très beau projet dans lequel la Ville de Paris souhaite investir, et je suis heureuse et fière qu'il soit installé dans le 16e arrondissement. C'est l'illustration concrète de ce que doit être une ville solidaire et protectrice, et c'est ce que nous voulons pour Paris.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, chère collègue.

Pour répondre, je donne la parole à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à tous les intervenants pour leur soutien à ce projet. Le logement social dans le 16e arrondissement rassemblera une unanimité de notre Conseil, c'est une très bonne nouvelle. J'en suis d'autant plus heureux qu'il s'agit d'une pension de famille, donc d'un ensemble de logements qui sera destiné aux personnes ayant connu un parcours de rue. Ce sont sans doute les logements sociaux les plus indispensables à mettre en œuvre, en l'occurrence 26 logements.

Je tiens à apporter moi aussi mes remerciements à la "Fondation des Apprentis d'Auteuil", qui développe ce projet très social au cœur du 16e arrondissement.

C'est donc une très bonne nouvelle. Je constate d'ailleurs, cher Jérémy REDLER, que vous avez su évoluer par rapport à votre position vraiment caricaturale anti-logement social il y a un mois sur la parcelle du 1, rue de Chaillot. Tant mieux, je m'en félicite, retrouvons-nous tous autour du logement social. J'espère que, en cohérence, vous ne soutiendrez pas une candidate qui s'oppose de façon caricaturale au logement social au vu des prochaines échéances. En tout cas, vous seriez cohérent avec votre vote d'aujourd'hui.

Ce projet est extrêmement bénéfique. Rappelons que le 16^e arrondissement ne comprend que 6,6 % de logements sociaux, et nous avons plusieurs programmes financés cette année. Comme vous êtes nombreux à l'avoir évoqué, cela s'inscrit dans un projet de réaménagement global de la parcelle.

Nous travaillons également sur un autre projet avec la "Fondation des Apprentis d'Auteuil", Jérémy REDLER l'a évoqué : un foyer de jeunes travailleurs. Nous y sommes très favorables.

Au sujet de l'insertion globale des autres programmes, en particulier le programme de bureaux, je pense, cher Emile MEUNIER, que c'est un sujet à aborder avec ma collègue Lamia EL AARAJE, puisque c'est dans le cadre de l'opération d'urbanisme. C'est une très grande opération qui est réalisée à l'échelle de cette parcelle.

En tout cas, les opérations de logement social ne font pas débat et rassemblent aujourd'hui une unanimité au Conseil, et j'espère qu'il en sera de même demain pour le foyer de jeunes travailleurs qui est envisagé. Je m'en félicite. Merci à toutes et tous pour ce soutien unanime au logement social dans le 16^e arrondissement.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Mettons cette unanimité en pratique.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 374.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2025, DLH 374).

2025 DLH 412 - Location de l'immeuble 2, rue de Lobau (Paris Centre) à la R.I.V.P. - Déclassement anticipé et bail emphytéotique.

2025 DLH 389 - Réalisation 2, rue de Lobau (Paris Centre), d'un programme d'acquisition-amélioration de 90 logements sociaux (30 P.L.A.-I., 31 PLUS, 29 P.L.S.) par la R.I.V.P.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons conjointement les projets de délibération DLH 412 et DLH 389, ainsi que l'amendement technique n° 95.

Le projet DLH 412 est la location de l'immeuble au 2, rue de Lobau dans Paris Centre à la R.I.V.P., déclassement anticipé et bail emphytéotique.

Le projet DLH 389 est la réalisation au 2, rue de Lobau dans Paris Centre d'un programme d'acquisition-amélioration de 90 logements sociaux, 30 P.L.A.-I., 31 PLUS et 29 P.L.S., par la R.I.V.P.

Je donne la parole à M. Aurélien VÉRON pour le groupe Changer Paris.

M. Aurélien VÉRON. - Madame la Maire, mes chers collègues, vous voulez à toute force transformer des bureaux municipaux, en face même de l'Hôtel de Ville, en logements sociaux au 2, rue de Lobau. Je rappelle encore une fois qu'il n'y a aucune urgence : à Paris, un logement sur quatre est déjà une H.L.M.

En revanche, ce qui relève non plus de l'erreur mais de la faute stratégique, c'est d'envoyer la Direction des Ressources humaines de la Mairie de Paris à l'autre bout de Paris, car les ressources humaines ne sont pas un service comme les autres, c'est le cœur des dysfonctionnements de la Mairie de Paris. Pour l'illustrer, je ne vous assénerai pas de chiffres ou de rapports, je vous raconterai une histoire, une seule, une parmi tant d'autres dont j'ai eu la remontée.

C'est l'histoire d'une jeune directrice de crèche parisienne, que je suis depuis plusieurs années. J'ai rencontré les syndicalistes, son avocate, des responsables de la Ville, j'ai pris le temps de comprendre, de recouper, de vérifier. Cette histoire, banale par son origine, est en réalité révélatrice de tout un système.

Il y a huit ans, préoccupée par des pratiques douteuses concernant les enfants impliquant certains membres de son équipe - cela peut vous rappeler des choses -, cette directrice a fait ce que tout responsable consciencieux ferait : elle a demandé une inspection. Pour une raison qui à ce jour échappe à toute logique, les inspecteurs se sont retournés contre elle et le harcèlement a commencé. Pendant son congé maternité, à bout de nerfs par ce harcèlement intensif, elle se prend dans son dos un mail écrit sur la messagerie d'un des inspecteurs, messagerie professionnelle "paris.fr". Je cite une phrase expressément reprise par un jugement du Tribunal administratif : "A son retour de congé maternité, on la défonce".

A son retour, en effet, ils l'ont "défoncée" : rétrogradation brutale au rang de sous-directrice, refus rétroactif de sa prime de directrice, mutation imposée du jour au lendemain à l'autre bout de Paris. Mais cette directrice, d'une rigueur professionnelle exemplaire, a refusé de baisser la tête. Elle s'est battue contre la Ville, cette même Ville qui se prétend inclusive et respectueuse de ses agents, et elle a gagné. Elle a gagné deux fois, deux décisions au Tribunal administratif lui ont rendu son statut, sa dignité et sa crèche.

Aujourd'hui, elle est toujours bien notée, et j'ai pu aller vérifier et constater moi-même que les parents lui font une confiance aveugle et l'apprécient profondément.

Cet exemple parmi tant d'autres nous livre en réalité deux enseignements limpides.

Premièrement, cette directrice, qui a gagné deux fois contre la Mairie de Paris pour harcèlement, n'a toujours pas été remboursée de ses frais d'avocat. Elle aurait pourtant dû bénéficier pleinement de la protection fonctionnelle. Ce sont 23.000 euros de frais engagés sur huit années, pour une directrice de crèche, agente municipale, 23.000 euros impayés par la Mairie de Paris. Huit ans, silence administratif, mépris ordinaire. Imaginez la combativité qu'il faut à cette petite directrice de crèche pour affronter toute seule l'Hôtel de Ville qui la saigne financièrement.

Le deuxième enseignement, qui est le plus important sur cette DLH et le plus révélateur, est que l'inspecteur qui a écrit à son retour de congé maternité "on la défonce" n'a pas été sanctionné : il a été promu. Parce que vous le trouvez extrêmement compétent. Aujourd'hui, M. Eric LAURIER est directeur des ressources humaines de la Ville de Paris.

Une histoire parmi tant d'autres.

Dans ces conditions, imaginez comment les agents perçoivent la gestion des ressources humaines et comment les élus de l'opposition peuvent imaginer votre vision du traitement des agents. Dans ces conditions, dans ce cadre, ne feignez pas de vous étonner de la démotivation, de l'usure et de la défiance de vos agents. On n'abîme pas les femmes, on ne piétine pas le droit, on ne récompense pas les auteurs de tels propos pour demander ensuite aux équipes de se remobiliser.

La vérité est simple : vous n'avez aucune culture du management d'organisations complexes. Une direction des ressources humaines n'est pas un service périphérique qu'on exile à l'autre bout de Paris, c'est un organe stratégique au cœur de la formation, de la mobilité, du dialogue social, et surtout de toute transformation sérieuse de l'administration.

Voilà pourquoi nous nous opposons fermement au départ de la Direction des Ressources humaines place d'Italie. Elle doit rester au contact immédiat de l'Exécutif municipal, c'est le socle d'une refonte profonde de la culture managériale de la Ville. La DRH n'est pas la pièce accessoire d'un puzzle administratif, c'est le pilier central d'un service public digne de ce nom.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Cela s'appelle "faire le coucou" sur un projet de délibération.

Ariel WEIL, Monsieur le Maire, pour le groupe Paris en commun.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci, Madame la Présidente.

J'interviens sur ce projet de délibération car c'est une fois de plus une nouvelle opportunité que nous avons de montrer que nous incarnons la politique que nous menons avec nos propres locaux, avec la caserne Lobau, qui est le pendant de la caserne Napoléon. Finalement, il faut regarder de quoi il s'agit : de casernes. Les casernes sont des endroits où l'on casernait, c'est-à-dire des endroits où l'on habitait.

J'entends tous les arguments systématiquement énoncés contre la création de logement social, ils sont énoncés à l'instant par Aurélien VÉRON, ils sont énoncés au Conseil de Paris Centre, et il y a toujours une bonne raison de s'opposer à la création de logements. En l'occurrence, l'un des arguments que j'entends très souvent est : ce sont des locaux qui ne sont pas faits pour du logement.

Qu'y a-t-il de mieux fait qu'un hôtel particulier dans lequel on logeait à tous les étages, qu'une caserne ? C'est donc un acte très fort de la Ville qui vient utiliser son propre foncier, comme elle l'a déjà fait de nombreuses fois et nous urgeons d'ailleurs l'Etat à faire de même, et vient transformer symboliquement, en face de l'Hôtel de Ville, des locaux en logements. En logements pour qui ? C'est le deuxième argument qui me stupéfie.

Quand j'entends les arguments, je ne comprends pas. J'entends la défense des agents, les pauvres agents des ressources humaines qui seraient éloignés, mais ils vont aller dans des bureaux qui sont déjà des bureaux de la Ville. La Ville a des bureaux un peu partout. En l'occurrence, ils iront dans des locaux flambant neufs dans le 13e. C'est une double victoire pour nos agents : ils auront des locaux bien plus adaptés, plus ergo-dynamiques, beaucoup plus fonctionnels et, surtout, ils seront logés.

Parce que, que demandent les agents ? Est-ce de faire une heure et demie dans chaque sens le matin pour venir au travail ? Est-ce cela, s'occuper du bonheur des agents ? Non. S'occuper du bien-être de nos agents, c'est d'abord leur permettre de vivre dans la ville où ils travaillent.

Dans ce très beau programme rue de Lobau, ce sont donc des logements familiaux, de grandes surfaces. Nous l'avons rempli au maximum de surfaces qui permettent à des agents de venir habiter avec leur famille. Je parle d'agents de la Ville, bien sûr, d'agents de l'Etat, de classes moyennes. C'est cela, le logement au Centre de Paris, c'est permettre à des personnes qui y travaillent de travailler dans de meilleures conditions parce qu'elles vont y habiter, d'élever leur famille, d'utiliser les commerces locaux que nous implantons par ailleurs dans notre politique commerciale. C'est toute une politique, elle a sa cohérence et elle est bien entendu tournée avant tout et en premier lieu vers le bonheur des agents.

Alors, que l'on ne me dise pas que le bonheur des agents est de ne pas avoir des locaux flambant neufs et surtout de ne pas faire de logement social. On nous serine cela depuis des années. Il suffit de parler un instant aux familles d'agents et de leur demander ce qui les empêche d'être épanouies, ou de venir dans un certain nombre de cas. Vous le savez, nous avons à la Ville de Paris, dans les hôpitaux, dans nos crèches, un problème pour recruter des agents, parce que personne n'a décemment envie de faire une heure et demie de transport dans chaque sens.

Avec ce projet de délibération, c'est donc de manière éclatante de nouveaux locaux qui permettront de loger nos premières lignes, nos agents et nos familles dans le Centre de Paris, c'est-à-dire là où ils travaillent pour le bien commun.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, cher Ariel WEIL, cher Maire de Paris Centre.

Monsieur VÉRON, comment osez-vous dire qu'il y a assez de logements sociaux à Paris ? Comment osez-vous dire cela aux 300.000 demandeurs de logements sociaux à Paris aujourd'hui, à toutes ces personnes qui sont en liste d'attente ? Ils attendent justement ce type d'opérations.

Malgré votre opposition, nous allons créer 90 nouveaux logements sociaux au cœur de Paris. Il y aura rue de Lobau des éboueurs, il y aura des auxiliaires de puériculture. Sur ces 90 logements sociaux, 45 pourront être attribués par la Ville de Paris, et ce sera en priorité aux agents de la Ville, en cohérence avec la politique portée par Ariel WEIL, maire de Paris Centre. Nous en sommes fiers. Nous sommes fiers de réaliser cette très grande opération de 90 logements sociaux au cœur de Paris, du 4e arrondissement.

Cette année, nous battons des records en termes de construction de logement social à Paris Centre : 237 logements sociaux au cœur de Paris, soit avec la transformation de bureaux, en l'occurrence, ce ne sont pas loin de 5.000 mètres carrés de bureaux qui seront transformés en logements sociaux, soit via l'acquisition d'immeubles anciens à moitié vides que nous allons transformer en logements sociaux. Cela, malgré votre opposition caricaturale, Monsieur VÉRON.

Ce dont les salariés de la Ville ont le plus besoin, ce sont de logements sociaux accessibles où ils pourront, à partir de la station de métro Hôtel de Ville, travailler partout dans Paris. C'est cela, leur revendication première, et ce que portent leurs représentants et leurs organisations syndicales.

Bien entendu, nous avons déjà d'autres exemples de transformations de locaux qui n'étaient pas adaptés à des bureaux, comme cette caserne. Par exemple, l'immeuble où était la DCPA, quai de la Rapée. Ils sont maintenant dans des bâtiments flambant neufs beaucoup plus adaptés en termes d'immeubles de bureaux, porte d'Ivry. L'immeuble où seront relocalisés les salariés de la Direction des Ressources humaines est tout à fait adapté, et ils auront de bien meilleures conditions de travail.

Ce projet de délibération est emblématique de notre volonté politique, et je tiens à saluer l'engagement de la Maire de Paris, Anne HIDALGO, autour de ce projet, et d'Ariel WEIL, maire de Paris Centre. Il est emblématique de notre volonté de réimplanter du logement social au cœur de Paris, de transformer des bureaux. C'est un très beau projet de délibération, dont nous pouvons être fiers.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 95.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 95 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 412 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DLH 412).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 389.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DLH 389). Je vous remercie.

2025 DLH 378 - Réalisation 23, boulevard de Courcelles (8e), d'un programme d'acquisition-amélioration en V.E.F.A. comportant 10 logements sociaux (4 P.L.A.-I., 4 PLUS et 2 P.L.S.) par "Elogie-SIEMP". - Subvention (259.426 euros).

2025 DLH 379 - Réalisation 52, rue de Londres (8e), d'un programme d'acquisition-amélioration de 27 logements sociaux (14 P.L.A.-I., 8 PLUS, 5 P.L.S.) par "Elogie-SIEMP". - Subvention (5.700.423 euros).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons conjointement les projets de délibération DLH 378 et DLH 379.

Le projet DLH 378 est la réalisation au 23, boulevard de Courcelles dans le 8e d'un programme d'acquisition-amélioration en V.E.F.A. comportant 10 logements sociaux, 4 P.L.A.-I., 4 PLUS et 2 P.L.S., par "Elogie-SIEMP".

Le projet DLH 379 est la réalisation au 52, rue de Londres dans le 8e d'un programme d'acquisition-amélioration de 27 logements sociaux, 14 P.L.A.-I., 8 PLUS et 5 P.L.S., par "Elogie-SIEMP".

La parole est à M. Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, je vais commencer par le projet DLH 378.

L'ancien garage Renault de style Art déco fait l'objet en ce moment même de lourds travaux de restructuration pour y accueillir un programme mixte de logements et de bureaux. C'est un programme équilibré. C'est d'ailleurs une obligation du P.L.U. de faire des logements sociaux sur cette parcelle. Ce sont des bâtiments situés en fond de parcelle qui accueilleront les logements. Une aile accueillera neuf logements, dont deux grands logements en accession libre à la propriété. Une autre aile accueillera des logements sociaux.

Le promoteur du projet s'est rapproché du bailleur "Elogie-SIEMP" afin de conclure une vente en l'état future d'achèvement, V.E.F.A., permettant de créer dix logements sociaux, cinq T1 et cinq T2. Le coût de l'opération est de 1,9 million d'euros, dont 260.000 euros financés par la Ville de Paris. La Ville de Paris désignera cinq logements, et une partie sera pour la mairie d'arrondissement. Nous considérons que c'est une opération équilibrée.

Pour le projet DLH 379, il s'agit de l'immeuble situé au 52, rue de Londres.

"C.D.C. Habitat", bailleur social filiale de la Caisse des dépôts et consignations, est actuellement propriétaire de l'immeuble entier du 52, rue de Londres. Il comprend 27 logements et un local commercial en rez-de-chaussée et en sous-sol. D'ailleurs, on dit "local commercial", mais c'est le Cours Hattemer, une école privée de proximité dans le 8e, qui participe aussi à la vie locale du 8e depuis très longtemps. "C.D.C. Habitat" a souhaité se séparer de cet actif et a proposé à la Ville de Paris de l'acquérir. En l'espèce, "Elogie-SIEMP" a donc postulé pour acquérir l'immeuble.

J'ajouterai que nous avons eu des signalements concernant "C.D.C. Habitat". Le suivi de certains logements sociaux, notamment 1, rue de Laborde, a posé des problèmes à la suite de sous-location. Nous espérons bien qu'"Elogie-SIEMP" suivra au plus près les logements pour éviter toute sous-location, notamment location saisonnière.

Une fois l'immeuble acquis, "Elogie-SIEMP" réalisera des travaux de rénovation pour les parties communes et les logements qui le nécessitent. La question qui se pose est : les personnes actuellement dans les logements auront-elles les travaux et seront-elles relogées ou pas ? Surtout si elles peuvent bénéficier, selon leurs ressources, de logements sociaux.

Le montant total de l'opération est de 16,8 millions d'euros, dont 5,7 millions financés par la Ville de Paris. La Ville de Paris attribuera 14 logements, dont la moitié en mairie d'arrondissement. J'ajoute encore une fois le point d'attention que nous avons par rapport à l'école en rez-de-chaussée et en sous-sol.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole maintenant à M. Jean-Philippe GILLET pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, ce projet est une illustration parfaite de l'utilité du P.L.U. que nous avons voté, car ce P.L.U. impose notamment la création de 10 % de surface de logements à tout projet de construction ou de requalification d'un bâtiment.

Parce que nous pensons, nous, communistes, que la propriété privée n'est pas un droit illimité qui serait supérieur au droit au logement, le promoteur a été contraint de créer 20 nouveaux logements pour les Parisiens au

23, boulevard de Courcelles. Mais ce n'est pas tout, puisqu'à cette règle s'ajoute l'obligation de créer 50 % de logement social.

Le promoteur qui souhaitait transformer un ancien garage en immeuble de bureaux a donc dû se soumettre aux nouvelles règles du jeu parisiennes, qui nous permettent d'affirmer que la Ville ne sera pas le terrain de jeu de la spéculation immobilière. Le résultat, ce sont dix logements sociaux, dont quatre P.L.A.-I., quatre PLUS et deux P.L.S., qui verront le jour à deux pas du parc Monceau.

La règle de mixité sociale qui impose la création de logements sociaux dans les arrondissements déficitaires a permis par sa simple existence de créer 390 logements sociaux à Paris, un an après l'adoption du P.L.U. Le groupe Communiste continue et continuera de soutenir la production de milliers de logements sociaux chaque année, notamment dans les arrondissements de l'Ouest, avec en vue l'objectif de 35 % de tels logements en 2035.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci aux deux intervenants. Je crois que ces projets de délibération, en particulier celui concernant le boulevard de Courcelles, sont absolument emblématiques du P.L.U. bioclimatique, comme l'a dit à juste titre Jean-Philippe GILLET.

S'il n'y avait pas eu les nouvelles règles que nous avons implantées dans le cadre du P.L.U., que serait devenu le projet de transformation de ce grand garage ? Un immeuble de bureaux, 100 % de surface de bureaux. Ce serait resté une parcelle entièrement artificialisée sans aucun usage social.

Toutefois, ce projet était soumis aux trois règles emblématiques de notre nouveau P.L.U. D'abord, l'obligation de créer de la pleine terre. Il y aura de la pleine terre sur cette parcelle. Deuxièmement, la servitude de mixité fonctionnelle. C'est le premier projet de délibération qui nous permet de la mettre en œuvre et d'imposer une part non négligeable de logements à toute opération de transformation de bureaux conséquente et de production de bureaux, 10 % de surface de logements. Troisièmement, le secteur d'hyper-déficit de logement social, qui impose 50 % de logement social au sein d'une opération de logements réalisée par un promoteur dans ces secteurs, en particulier le 8e arrondissement. Cela nous permet en plus, à un coût extrêmement faible pour la Ville de Paris, de produire 10 logements sociaux à moins de 50 mètres du parc Monceau.

Vraiment, c'est un projet emblématique de l'ensemble de nos volontés politiques exprimées dans le cadre du P.L.U. Je m'en félicite d'autant plus qu'il semblerait que ce projet aura le soutien de l'ensemble de notre Conseil. Ces deux projets de délibération pour le 8e arrondissement sont une très bonne chose. Alors que les opportunités foncières sont peu nombreuses, cela fait avancer le logement social dans des arrondissements de Paris les moins pourvus, et permet de rééquilibrer l'offre de logements.

Bravo, et merci à l'ensemble des acteurs qui ont porté ce projet, en particulier au bailleur "C.D.C. Habitat social".

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 378.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DLH 378).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 379.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DLH 379).

2025 DLH 164 - Location par bail emphytéotique à "Elogie-SIEMP" de l'immeuble situé 13, passage Hébrard (10e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 10 logements sociaux (3 P.L.A.-I., 3 PLUS, 4 P.L.S.).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 164 relatif à la location par bail emphytéotique à "Elogie-SIEMP" de l'immeuble situé 13, passage Hébrard dans le 10e arrondissement et à la réalisation d'un programme de conventionnement de 10 logements sociaux, 3 P.L.A.-I., 3 PLUS et 4 P.L.S., et l'amendement technique n° 96. C'est juste cela.

C'est bien un amendement technique ? Merci.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 96.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 96 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 164 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DLH 164).

2025 DLH 403 - Location de l'immeuble, 11, rue Alibert (10e) à H.S.F. - Bail emphytéotique.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons aussi le projet de délibération DLH 403 relatif à la location de l'immeuble situé au 11, rue Alibert dans le 10e à H.S.F., bail emphytéotique, ainsi que l'amendement technique n° 97. Cela, pour l'amendement technique.

Vous confirmez que c'est bien un amendement technique ?

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 97.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 97 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 403 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DLH 403).

2025 DLH 327 - Réalisation 10, rue Jeanne-Hachette (15e), d'un programme d'acquisition-amélioration de 35 logements sociaux (21 P.L.A.-I., 14 PLUS) par "C.D.C. Habitat social".

2025 DLH 329 - Réalisation 80, rue de Javel (15e), d'un programme d'acquisition-amélioration de 10 logements sociaux (6 P.L.A.-I., 4 PLUS) par "Elogie-SIEMP. - Subvention (2.291.300 euros).

2025 DLH 366 - Réalisation 148-152, rue de Lourmel (15e), d'un programme d'acquisition comportant 137 logements (47 P.L.A.-I., 47 PLUS et 43 P.L.S.) par "Paris Habitat".

2025 DLH 414 - Réalisation 148-152, rue de Lourmel (15e), d'un programme d'acquisition-amélioration de 219 logements dont 179 sociaux (63 P.L.A.-I., 63 PLUS, 53 P.L.S., 40 P.L.I.) par la R.I.V.P.

2025 DLH 394 - Réalisation 135 bis, rue Castagnary (15e), d'un programme de construction de 12 logements sociaux (6 P.L.A.-I., 6 PLUS) par la R.I.V.P. - Subvention (2.194.630 euros).

2025 DLH 395 - Réalisation 76, rue de Lourmel (15e), d'un programme d'acquisition-amélioration de 13 logements sociaux (8 P.L.A.-I., 5 PLUS) par la R.I.V.P. - Subvention (2.443.200 euros).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons conjointement les projets de délibération DLH 327, 329, 366, 414, 394 et 395 relatifs à des réalisations de logements dans le 15e arrondissement, avec les amendements techniques n^{os} 185 et 186.

DLH 327, réalisation au 10, rue Jeanne-Hachette dans le 15e d'un programme d'acquisition-amélioration de 35 logements sociaux, 21 P.L.A.-I. et 14 PLUS, par "C.D.C. Habitat social".

DLH 329, réalisation au 80, rue de Javel dans le 15e d'un programme d'acquisition-amélioration de 10 logements sociaux, 6 P.L.A.-I. et 4 PLUS, par "Elogie-SIEMP".

DLH 366, réalisation au 148-152, rue de Lourmel dans le 15e d'un programme d'acquisition comportant 137 logements, 47 P.L.A.-I., 47 PLUS et 43 P.L.S., par "Paris Habitat", et amendement technique n° 185.

DLH 414, réalisation au 148-152, rue de Lourmel dans le 15e d'un programme d'acquisition-amélioration de 219 logements, dont 179 sociaux, 63 P.L.A.-I., 63 PLUS, 53 P.L.S., 40 P.L.I., par la R.I.V.P., et amendement technique n° 186.

DLH 394, réalisation au 135 bis, rue Castagnary dans le 15e d'un programme de construction de 12 logements sociaux, 6 P.L.A.-I. et 6 PLUS, par la R.I.V.P.

DLH 395, réalisation au 76, rue de Lourmel dans le 15e d'un programme d'acquisition-amélioration de 13 logements sociaux, 8 P.L.A.-I. et 5 PLUS, par la R.I.V.P.

Je donne la parole à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, pour le groupe Changer Paris.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Madame la Maire, chers collègues, nous déplorons avec Philippe GOUJON que, d'un côté, vous persistiez à faire du chiffre par tout moyen à coups d'acquisition et de conventionnement et, de l'autre, que vous continuiez à creuser un peu plus la dette, qui atteint 10 milliards d'euros, en préemptant chaque semaine des dizaines, voire des centaines de logements parisiens qui se voient retirer du marché.

C'est en particulier le cas lors de cette séance, où nous avons à l'ordre du jour une dizaine de nouvelles opérations pour le seul 15e, qui compte désormais 27.317 logements sociaux à fin 2025, soit une augmentation de plus de 14.000 logements sociaux par rapport à 2001. Nous n'admettons pas que ces acquisitions se fassent dans une absence totale de dialogue avec le maire du 15e, que ce soit sur la localisation des projets, sur les catégories de logements ou encore sur les besoins d'accompagnement social pour assurer l'intégration des publics en grande difficulté.

Alors que, d'un côté, vous mettez en avant votre politique de territorialisation, de l'autre, les décisions en matière de logement ne donnent lieu à aucune discussion. D'ailleurs, les bailleurs nous le disent : "En matière de programmation, nous suivons les directives transmises par la DLH".

Dans les quatre premiers projets de délibération, sur lesquels j'interviens, les projets DLH 327, 329, 394 et 395, vous prescrivez une programmation exclusivement en PLUS et P.L.A.-I. Sans même disposer de la moindre enquête sociale, vous nous imposez des programmations destinées aux plus précaires, ce qui, à terme, crée dans certains secteurs de nouvelles poches de fragilité, une perte de mixité, et même une modification de l'offre commerciale.

S'agissant du projet de délibération DLH 327, il porte sur la préemption d'un immeuble de six étages, dont 28 logements sont occupés. Je rappelle que la transformation d'immeubles occupés en logements sociaux raréfie l'offre de logement pour les classes moyennes. Ce mode d'intervention est souvent très mal vécu et entraîne sur certains sites le départ de locataires en place, excédés par les modifications qui leur sont imposées et par la gestion lacunaire de leur immeuble, qui, en général, commence par la suppression de leur gardien.

Par ailleurs, je m'étonne que le projet de délibération précise que cette opération est située dans une zone de déficit en logements sociaux, alors que plus de 1.000 logements sociaux sont en train d'être conventionnés par "Paris Habitat" et "Elogie-SIEMP" dans ce même secteur.

S'agissant du projet DLH 329, voilà un dossier que nous suivons de longue date et pour lequel nous aurions pu trouver un accord, dans la mesure où cette opération fait suite à une expropriation en raison de l'état dégradé et insalubre du bâtiment. Alors que nous avons demandé la réalisation d'un projet architectural respectueux du paysage urbain, la programmation d'au moins un tiers de logements P.L.S. et la création d'un commerce en rez-de-chaussée, le projet que vous nous présentez ne tient compte ni de notre demande de mixité ni de la préservation du bâtiment bas situé à l'angle de Lacordaire-Etienne.

S'agissant du projet DLH 394, je rappelle pour mémoire que la Ville a préempté le bâtiment en 2018 pour la réalisation de 12 logements sociaux dans le cadre d'une opération de démolition-densification, dont le coût est évalué à plus de 9.300 euros du mètre carré. Ce projet pose un problème pour plusieurs raisons. D'abord, parce que la quasi-totalité des bâtiments situés sur le côté impair de la rue relève du logement social. J'ajoute qu'il en est de même dans les rues voisines, rue Chauvelot, rue du Bessin et rue Jacques-Baudry. D'autre part, au vu de la densité sociale du secteur, je rappelle que M. BROSSAT s'était engagé lors d'un précédent Conseil à étudier une réalisation en P.L.S. C'était là une belle parole, mais qui est malheureusement restée lettre morte.

S'agissant du projet DLH 395, une fois de plus, nous découvrons cette préemption à la seule lecture du projet de délibération. Une fois de plus, le programme ne porte que sur des P.L.A.-I. et des PLUS, dont au moins 30 % devront être attribués à des personnes sous plafond de ressources P.L.A.-I. Une fois de plus, il n'y a pas eu d'enquête sociale préalable et le projet de délibération ne mentionne même pas le nombre de logements occupés. Opération après opération, nous déplorons l'indifférence avec laquelle sont traités les locataires occupants, qui ignorent tout du sort qui leur est réservé et dont ils prendront connaissance tardivement, via une convocation à une réunion d'information.

Conseil après Conseil, nous contestons un certain nombre de vos projets ficelés d'avance, réalisés sans concertation et dans une logique de ponction des logements privés, qui s'apparente à une nationalisation rampante du marché immobilier parisien.

J'en viens maintenant aux projets de délibération DLH 366 et 414, qui portent sur l'acquisition par la R.I.V.P. et "Paris Habitat" d'un vaste ensemble de logements propriété de "Gecina". Ces deux bailleurs, présidés par David BELLARD et Eric PLIEZ, viennent d'acquérir pour 181 millions d'euros 356 logements. Cette opération est scandaleuse à plus d'un titre.

D'une part, à aucun moment nous n'avons été informés sur l'opportunité de ces deux cessions, alors que nous avons de fréquents échanges avec la direction de "Gecina" du fait des multiples plaintes que nous remontent leurs locataires, notamment ceux de ce vaste ensemble, qui ont déjà été traumatisés par des années de travaux et par l'impact d'une opération de densification massive réalisée devant leurs fenêtres, contre l'avis des résidents et contre l'avis de Philippe GOUJON.

D'autre part, le basculement dans le parc social de ce grand groupe d'immeubles ne manquera pas de générer pour les locataires des tensions supplémentaires, la crainte de subir une gestion encore plus lacunaire de leur immeuble et, enfin, le risque à terme d'un renouvellement forcé du parc avec, à la clé, une perte de mixité sociale, dans un secteur qui se trouve déjà encerclé par de grands ensembles de logements sociaux avec, d'un côté, la Z.A.C. "Boucicaut" et, de l'autre, le secteur des rues Varet et Modigliani.

Après avoir vidé en 25 ans la quasi-totalité du parc intermédiaire des bailleurs, vous êtes en train de mettre la main sur le parc des grandes foncières, ce qui ne manquera pas de tendre encore plus le marché, et d'inciter toujours plus les familles et les classes moyennes à quitter la Capitale. A ces remarques, j'ajoute l'impact financier de ce projet, dans un contexte où les finances parisiennes sont déjà sous tension. Ainsi, pour la seule opération du 148-152, Lourmel, vous allez verser au bailleur plus de 70 millions d'euros de subventions, auxquels viendra s'ajouter la garantie de la Ville pour couvrir les 79 millions de prêts engagés par la R.I.V.P. et "Paris Habitat".

Nous voterons donc contre ces projets de délibération, sur lesquels je viens de m'exprimer, en rappelant toutefois que nous avons voté favorablement pour les deux résidences étudiantes de 86 et 98 logements sociaux prévues rue de Vaugirard et rue de Vouillé, pour une opération de 19 logements en B.R.S. et pour la réalisation d'une pension de famille située au 44, rue Saint-Charles à destination des plus fragiles.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame de CLERMONT-TONNERRE. Merci également d'avoir tenu ce temps supplémentaire, mais qui correspondait au nombre conséquent de dossiers.

Monsieur le Maire, vous avez cinq minutes. Non ? Très bien.

Je donne la parole à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Nous fêtons cette année un anniversaire, l'anniversaire des 25 ans de la loi S.R.U., qui a permis de faire créer plus de 1 million de logements sociaux à Paris, y compris, vous l'avez dit à juste titre, 14.000 logements sociaux dans le 15e arrondissement.

Mais nous ne sommes pas au bout du travail, parce que le 15e arrondissement ne comprend que 20 % de logements sociaux aujourd'hui. Pour atteindre les 25 %, il nous faut encore en créer plus de 5.500. Pour atteindre l'objectif que nous nous sommes donné avec la stratégie logement de 30 %, il faut encore en produire 11.000.

Heureusement, et ces projets de délibération viennent le prouver, nous avançons et nous avançons vite. Cette année, à Paris, nous allons financer 3.874 nouveaux logements sociaux, pratiquement sans aucun

conventionnement. Je tiens vraiment à remercier de cette superbe réussite l'ensemble des personnels mobilisés au sein de la Direction du Logement et de l'Habitat, et au sein de nos trois bailleurs sociaux, R.I.V.P., "Paris Habitat" et "Elogie". C'est un superbe succès d'atteindre ce niveau de production de logements sociaux.

La palme revient effectivement au 15e arrondissement, puisque, avec 779 logements sociaux créés, c'est un record battu ! Nous avançons.

Il est vrai que ces projets de délibération donnent une bonne image de l'ensemble des projets qui peuvent être financés en termes de production de logements sociaux.

Il y a celui de la rue de Vouillé, que vous avez approuvé, et je vous en remercie, pour créer 95 logements sociaux étudiants via la transformation d'un immeuble de bureaux.

Il y a effectivement beaucoup d'acquisitions d'immeubles anciens du XIXe siècle, qui sont pour partie vides, comme celui Jeanne-Hachette, avec déjà sept logements vacants, ou qui le seraient bientôt entièrement, puisque 95 % des logements de cet immeuble sont des passoires thermiques, en D.P.E. E, F ou G. Si nous n'acquérons pas ces immeubles, et il y en a trois dans les projets de délibération que nous regardons aujourd'hui, ils auraient à terme été vides. Ce n'est donc pas vrai que ces acquisitions viennent retirer des logements du marché privé : de toute façon, une partie est déjà vacante, ou ils le seraient devenus à très court terme.

Notre priorité en acquisition d'immeubles, et cela fera 1.200 logements acquis pour la production de logement social cette année à Paris, est très clairement l'acquisition de ces immeubles du XIXe siècle. Cela nous permet d'atteindre de très hauts niveaux de production cette année à Paris Centre, dans le 5e, dans le 9e, dans le 10e et dans le 11e. Nous acquerrons massivement des immeubles du XIXe siècle, des passoires thermiques qui auraient été vides sans ces acquisitions, avec le soutien des maires du 10e, du 11e et de Paris Centre, bien entendu. C'est le cas pour trois projets de délibération qui nous sont présentés aujourd'hui pour le 15e arrondissement.

L'autre grande filière de production et d'acquisition d'immeubles est liée à la stratégie immobilière du principal investisseur institutionnel à encore posséder du parc locatif privé à Paris, vous l'avez cité : la société "Gecina". La société "Gecina" souhaite vendre chaque année son parc de logements. Ce n'est pas du tout notre volonté, nous le regrettons, nous souhaiterions que plus d'investisseurs institutionnels maintiennent un parc immobilier privé de long terme à Paris, et même que des grandes banques et assurances viennent réinvestir, mais elles ne le font pas parce que le prix de l'immobilier est trop élevé du fait de la trop grande présence d'acheteurs de résidences secondaires à Paris. Elles ne le font pas aussi parce qu'il n'y a pas de politique de soutien du Gouvernement à ces investisseurs institutionnels afin d'investir et de garder sur le long terme. Or, le seul qu'il reste à Paris, la société "Gecina", nous vend année après année du patrimoine. Nous le regrettons.

Si nous ne nous portons pas acquéreurs de ces biens avec nos bailleurs, les locataires, en l'espèce les plus de 300 locataires des logements dans le 15e arrondissement, se retrouveraient victimes de ventes à la découpe et seraient "virés" de chez eux. C'est pourquoi nous regrettons ces ventes, mais que nous nous portons acquéreurs, avec un prix que nous négocions durement, pour garantir à ces ménages du 15e arrondissement de pouvoir rester dans les lieux.

Bien entendu, je suis disponible à vos côtés et aux côtés de Philippe GOUJON pour, le plus vite possible après le vote de ces projets de délibération, venir dans le cadre de réunions publiques avec l'ensemble de ces locataires et leur expliquer qu'ils pourront rester dans leur logement. C'est pour cela que nous acquérons, pour qu'ils puissent rester. Même si leurs ressources dépassent les plafonds pour le logement social, leur bail sera prolongé autant que nécessaire. Nous garantissons à ces 300 familles le fait de pouvoir rester habiter dans leur logement.

C'est pour cela que nous faisons ces projets de délibération, ces investissements. Nous investissons contre la vente à la découpe, c'est le sens. Nous serons ensemble pour l'expliquer. Je vous garantis que, chaque année, l'an dernier c'était dans les 12e et 20e arrondissements, cette année c'est surtout dans le 15e et un peu dans le 20e, les locataires sont très rapidement extrêmement heureux de constater que nous avons pu contribuer, avec ces projets de délibération, à leur garantir qu'ils puissent rester dans leur logement.

C'est pour cela que je vous propose de soutenir l'ensemble de ces projets de délibération, qui sont emblématiques de notre politique de création de logement social. Nous sommes en route vers les 25 % de logements sociaux dans le 15e, et c'est une très bonne chose.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous allons passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 327.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DLH 327).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 329.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DLH 329).

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 185 sur le projet DLH 366.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 185 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 366 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DLH 366).

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 186 sur le projet DLH 414.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 186 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 414 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DLH 414).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 394.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DLH 394).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 395.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DLH 395).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'état de dégradation des 20 et 22, rue Geoffroy-l'Asnier.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 98 relatif à l'état de dégradation des 20 et 22, rue Geoffroy-l'Asnier.

Je donne la parole à Mme Béatrice LECOUTURIER pour le groupe MoDem et Indépendants.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, flâner dans Paris, c'est parfois faire des découvertes exceptionnelles, c'est aussi parfois tomber sur des merveilles laissées à l'abandon. C'est ce qu'il s'est passé lorsque, par hasard, je

suis entrée au numéro 20-22, rue Geoffroy-l'Asnier dans le 4^e arrondissement, où la porte était ouverte sur un élégant bâtiment du XVIII^e siècle.

Cet immeuble appartient à la Ville de Paris et jouxte la Cité internationale des arts, que je souhaitais visiter. Mais, derrière la magnificence d'antan de ce bâtiment se cache aujourd'hui un délabrement avancé des parties communes : des rampes en fer forgé rongées, des marches pavées de tomettes cassées, des murs de la cage d'escalier dans un état de dégradation à faire peur.

Un audit commandé par la Ville de Paris à l'Inspection générale rendu publique en 2010 établit que les immeubles 20-22, rue Geoffroy-l'Asnier faisaient l'objet d'une zone d'incertitude juridique et contractuelle entre la Ville, qui est propriétaire, et la Cité internationale des arts, qui est un opérateur culturel. L'enjeu porte donc à la fois sur la répartition des responsabilités financières et sur la capacité de la Cité à assumer l'entretien patrimonial et la rénovation des bâtiments classés.

La question de la responsabilité des travaux et de la gestion reste juridiquement floue, justifiant l'appel à une clarification contractuelle. En 2020, la Ville assume elle-même la maîtrise d'ouvrage sur les travaux des parties classées. Si la Ville se reconnaît gestionnaire, elle doit assurer l'entretien des escaliers, des cours, des façades, des toitures et des passages classés monuments historiques en 2021, mais force est de constater que ce n'est pas le cas.

Alors, en dehors de l'aspect patrimonial extrêmement dégradé et préoccupant se pose la question de l'insalubrité des lieux qui accueillent les locataires. Ce n'est pas acceptable ni pour les artistes ni pour les locataires de la Ville de Paris qui paient un loyer. C'est pourquoi nous déposons ce vœu demandant une restauration urgente des parties communes du bâtiment situé au 20-22, rue Geoffroy-l'Asnier, comportant une évaluation technique, un calendrier des travaux, ainsi qu'une programmation financière, pour que ce lieu retrouve la beauté de ses espaces et éviter que la situation empire encore davantage.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chère Madame LECOUTURIER, vous le savez, la rénovation du bâti ancien, pour l'essentiel du XIX^e siècle, est une très grande priorité à Paris pour l'avenir, pour l'adapter au réchauffement, et encore plus, évidemment, quand il s'agit de bâtiments du XVIII^e siècle, il y en a encore peu à Paris, comme l'hôtel de l'Asnier.

Il fait l'objet de travaux de rénovation depuis de nombreuses années. Evidemment, c'est un hôtel avec un caractère patrimonial remarquable et classé, ce qui vient compliquer les interventions et les calendriers. Ces travaux de rénovation sont préalables à la mise en gestion des espaces par la Cité internationale des arts. La Direction du Logement et de l'Habitat, qui gère ce lieu, a rencontré de nombreux aléas durant les études et les travaux, notamment après la découverte en 2018 d'éléments remarquables sur des dispositifs anciens à Paris et typiques de l'architecture du XVIII^e siècle. Cela a conduit à engager leur classement au titre des monuments historiques, ce qui a évidemment ajouté des délais. Pour préserver ces éléments, les services ont dû travailler une nouvelle méthodologie, en lien avec les services du patrimoine de l'Etat.

Aujourd'hui, les interventions sur les façades et les deux cages d'escalier sont en cours, avec une fin de chantier pour l'été 2026. Par la suite, des travaux seront menés sur l'escalier côté 20, rue Geoffroy-l'Asnier. Nous aurons ainsi traité l'ensemble des désordres pour un bon usage des logements et des locaux d'activité.

De fait, votre vœu étant satisfait, je vous propose de le retirer.

Merci beaucoup.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Retirez-vous votre vœu, Madame LECOUTURIER ?

Mme Béatrice LECOUTURIER. - J'entends bien les justifications de M. BAUDRIER, mais, vu l'état, je le garde. C'est épouvantable.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Très bien.

Comme le vœu n'est pas retiré, il reçoit un avis défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 98 du groupe MoDem et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 98 est rejeté.

2025 DLH 259 - Réalisation 15, avenue du Général-Leclerc et 8 bis-8 ter, avenue René-Coty (14e), d'un programme de création d'une résidence étudiante de 44 logements PLUS par "Paris Habitat".

2025 DLH 260 - Réalisation 15, avenue du Général-Leclerc et 8 bis-8 ter avenue René-Coty (14e), d'un programme de 40 logements (14 P.L.A.-I., 4 PLUS, 12 P.L.S.) par "Paris Habitat".

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons conjointement les projets de délibération DLH 259 et 260 relatifs à des réalisations de logements dans le 14e arrondissement.

Le projet DLH 259, il s'agit de la réalisation au 15, avenue du Général-Leclerc et 8 bis-8 ter, avenue René-Coty d'un programme de création d'une résidence étudiante de 44 logements PLUS par "Paris Habitat".

Le projet DLH 260 concerne le 15, avenue du Général-Leclerc et le 8 bis-8 ter, avenue René-Coty, avec un programme de 40 logements, 14 P.L.A.-I., 4 PLUS et 12 P.L.S., par "Paris Habitat" également.

Je donne la parole à la maire du 14e arrondissement, Madame Carine PETIT, pour le groupe "Les Écologistes".

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Bonjour, chers collègues. Merci, Madame la Maire.

Depuis le début de ce projet de mutation, de transformation du site de La Rochefoucauld, qui est un ancien site hospitalier de l'A.P.-H.P., je le rappelle, nous avons à la mairie du 14e arrondissement le souci de respecter chaque étape, c'est-à-dire d'associer au maximum de ces étapes les représentants des riverains, les représentants des habitantes et des habitants, que ce soient les associations voisines, les conseils de quartier ou d'autres associations qui s'intéressent en tout cas au sujet du devenir de cette parcelle.

Nous avons ainsi pu, d'ailleurs dans cet hémicycle, par le Plan local d'urbanisme bioclimatique, renforcer les protections qui couvrent cette parcelle et qui encadrent et régulent beaucoup plus les nouveaux propriétaires.

Nous avons également demandé à l'A.P.-H.P., lors du jury qui a permis de retenir le promoteur "Giboire", que les habitants et les représentants des habitants puissent être associés à ce jury, ce qui a été le cas.

Aujourd'hui, nous avons donc deux projets de délibération qui nous proposent d'adopter le financement de deux programmes de logements sociaux sur le site de La Rochefoucauld, qui font en effet partie de la programmation présentée par le nouveau propriétaire. Toutefois, et c'est pourquoi je pense que, pour toute opération d'urbanisme, il est important de respecter les temps de débats et les temps de participation citoyenne, ce projet ne fait toujours pas l'objet d'un dépôt de permis de construire.

L'idée étant de ne pas utiliser la célèbre formule "mettre la charrue avant les bœufs", je trouve qu'il faut que l'on apprenne, pour chaque projet d'urbanisme, à respecter un certain calendrier : après un dépôt de permis de construire, on s'occupe de procéder au financement des opérations, des différents éléments du programme.

J'étais mardi dernier à la réunion de lancement et de présentation du projet de permis de construire, qui s'est tenue à La Rochefoucauld. Beaucoup de monde a assisté à cette réunion et à cette présentation. Le projet de permis de construire sera déposé dans les prochains jours ou prochaines semaines.

C'est très bien que ce site puisse se transformer tout en étant beaucoup protégé, et redonner un nouvel espace de vie et d'utilité dans la ville à cet endroit du 14e arrondissement. Nous y travaillons beaucoup. Je suis très présente pour expliquer et présenter les différents sujets, mais prenons le temps du permis de construire, de son instruction, de l'avis des prochaines équipes municipales ici, à Paris, ou dans le 14e arrondissement, puis procédons aux projets de délibération pour financer les différents éléments de programmation.

C'est pourquoi, avec mon groupe, nous nous abstenons par principe démocratique sur ces deux projets de délibération. Croyez-moi, c'est assez rare pour que je puisse m'abstenir sur des programmations de logements sociaux.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Mme GATEL, pour le groupe MoDem et Indépendants.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, les deux projets de délibération qui nous sont soumis aujourd'hui concernent un site exceptionnel du 14e arrondissement : l'ancien hôpital de La Rochefoucauld. Ce site n'est pas un foncier ordinaire, c'est un ensemble hospitalier et paysagé dont l'histoire a commencé à la fin du XVIIIe siècle grâce à Jacques Denis Antoine, l'architecte de l'hôtel des Monnaies, qui a servi sans interruption une mission de service public pendant près de 250 ans. Un patrimoine architectural, végétal et paysagé cohérent, rare à Paris, dont l'équilibre s'est construit dans le temps et qui mérite d'être préservé.

Alors que sa fermeture se profilait, nous avons demandé au sein du Conseil de Paris que l'A.P.-H.P. puisse transformer ces bâtiments en logements pour le personnel soignant, pour conserver sa vocation sanitaire. A l'époque, en 2018, nous ne parlions pas beaucoup des sujets d'accès aux soins, du manque d'attractivité de l'A.P.-H.P. Pourtant, la crise était déjà là, et elle se révélera quelques années plus tard.

Nous avons fait voter par cette Assemblée le dispositif des logements tremplins, qui permettait à tout professionnel de santé s'engageant à l'hôpital public ou exerçant en secteur 1 de bénéficier d'un accès privilégié au logement social. Un dispositif voté à l'unanimité et qui n'a jamais été mis en place. On a vu ce que cette erreur a coûté.

Ce site exceptionnel de La Rochefoucauld a été totalement ignoré par la Ville - n'est-ce pas, Emmanuel GRÉGOIRE ? -, Ville qui n'a jamais réellement souhaité le racheter pour permettre un projet respectueux de son histoire, de son patrimoine, tant architectural que végétal, permettant d'ouvrir cet espace sur tout un quartier et en faire un véritable îlot de fraîcheur. La Ville a préféré le laisser vendre à un promoteur.

En 2023, l'A.P.-H.P. a lancé un appel d'offres mettant explicitement en avant le potentiel de valorisation financière du site, avec des études de valeur vénale et des recettes immobilières attendues. Autrement dit, un basculement assumé d'un site public patrimonial vers une logique de rendement foncier.

Face à cela, une mobilisation citoyenne et associative extrêmement forte s'est organisée. Je voudrais évidemment saluer l'association "Sauvons La Rochefoucauld", les riverains et les historiens du patrimoine, qui ont rappelé ce qu'était réellement ce site : un bâtiment néoclassique et ses communs inscrits à l'inventaire des monuments historiques, un parc de près de 2 hectares, dont subsistent encore environ 14.000 mètres carrés de patrimoine végétal, enfin, un ensemble paysager cohérent, structuré par des perspectives et des trouées visuelles sur les grands axes urbains du Sud parisien. Ces associations ont été qualifiées par la maire du 14^e arrondissement "d'associations qui ne disent pas la vérité et tronquent le débat démocratique". J'ai beaucoup apprécié votre hommage ce matin, Madame le Maire.

Les deux projets de délibération aujourd'hui examinés au Conseil de Paris consistent en des programmes de 44 logements étudiants d'un côté et de 40 logements sociaux de l'autre, à travers la rénovation de bâtiments existants. Je le dis très clairement, ce ne sont pas ces logements qui nous posent un problème mais bien l'ensemble du projet. Un projet qui prévoit, outre la transformation des bâtiments actuels, la construction de nouveaux bâtiments, notamment sur des espaces non à ce jour artificialisés. Cet ensemble exceptionnel est aujourd'hui fragilisé par une densification qui ne dit pas son nom.

Lors du débat sur le P.L.U., j'avais déposé un amendement pour que l'ensemble de la parcelle soit classé et que les espaces verts protégés soient agrandis. Il a été rejeté, le P.L.U. ayant opportunément laissé libres les espaces qui sont concernés aujourd'hui ou seraient concernés dans le cadre du prochain permis de construire par la construction de nouveaux bâtiments.

Mardi dernier, effectivement, le promoteur a enfin présenté l'ensemble du projet et a confirmé la densification de cette parcelle à travers la construction de trois immeubles de logements privés, sans compter l'extension du bâtiment des infirmières. Bref, la bétonisation de cette parcelle, qui constitue pourtant un îlot de fraîcheur au cœur d'une zone dense. L'espace vert actuel sera partiellement privatisé pour ces logements. A plus de 15.000 euros le mètre carré, on peut le comprendre. Le parc actuel, ou plutôt ce qu'il en restera après ladite privatisation, fera l'objet d'une convention entre le propriétaire et la Ville, qui pourrait parfaitement ne pas durer.

Grâce au Ministère de la Culture, qui a demandé l'extension de la protection au titre des monuments historiques du site, le bâtiment au Nord a été revu en R+1.

Comment pouvons-nous justifier qu'un ancien hôpital parisien, porteur d'une histoire hospitalière, sociale et paysagère aussi forte, soit traité comme un banal foncier sans ambition patrimoniale, climatique et urbaine à la hauteur de ce qu'il représente, et à rebours des engagements pris par le Conseil de Paris lui-même en 2019 lorsqu'il appelait...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Il faut conclure, Madame.

Mme Maud GATEL. - J'ai dix minutes, Madame la Maire, puisque je suis inscrite sur les deux projets de délibération.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Non, non.

Mme Maud GATEL. - Si, je suis désolée.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Non, c'est le même projet de délibération. Nous n'avons jamais fait cela, c'est cinq minutes.

Mme Maud GATEL. - Je suis inscrite sur les deux. Je vous demande 30 secondes pour conclure.

Je rappelle que c'est à rebours des engagements pris par le Conseil de Paris lui-même en 2019 lorsqu'il appelait à protéger ce site de la spéculation foncière et à garantir le développement d'intérêt général.

Densification de la parcelle, privatisation d'une partie du parc, ce projet de La Rochefoucauld illustre parfaitement l'hypocrisie du discours de préservation du patrimoine architectural et végétal de la Ville.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère Carine PETIT, chère Maud GATEL.

84 logements sociaux dans un site remarquable, c'est ce qui est proposé avec ce projet de délibération. Après une phase de dialogue et de concertation, nous avons abouti à un projet qui permettra non seulement à des étudiants et à des familles de vivre dans le 14e arrondissement à un loyer social, mais aussi de pouvoir profiter d'un vaste jardin et d'un site patrimonial.

Je comprends vos préoccupations, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons mis des exigences fortes dans le cadre de l'élaboration de ce projet de l'ancien site hospitalier de La Rochefoucauld. Le programme retenu par le promoteur "Giboire" permet de réaliser des logements sociaux qui s'inscrivent dans l'existant, vous l'avez rappelé, Madame GATEL, en rénovant les bâtiments et en les adaptant à un nouvel usage. Ce projet était imaginé dans le cadre du P.L.U. bioclimatique, sans aller au maximum de sa constructibilité, loin de là, justement pour conserver un espace de nature et végétalisé au maximum, tout en permettant d'utiliser les bâtiments pour du logement.

Concernant les jardins, non seulement les habitants pourront en profiter, mais les riverains du quartier pourront aussi traverser ce site et se rendre dans le jardin. Nous en sommes donc à la phase de financement de ces deux projets, ce qui nous permettra d'avancer et de stabiliser cette partie du projet. Cela n'empêche aucunement de continuer le dialogue avec le promoteur "Giboire" pour l'aménagement global et la conception du jardin et, bien sûr, dans le cadre de l'élaboration du permis de construire.

Ce projet illustre la manière de faire la ville sur la ville, avec une programmation variée, le respect du patrimoine, des logements sociaux pour étudiants et familles organisés autour de deux espaces verts, et, bien sûr, dans la perspective d'une concertation qui continuera autour du permis de construire, en associant bien entendu la maire du 14e, les élus du 14e et les riverains et associations.

Je vous propose de soutenir ces deux projets de délibération.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 259.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DLH 259).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 260.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DLH 260).

2025 DLH 110 - Réalisation lot S5 Z.A.C. "Gare des Mines" (18e) d'un programme de construction neuve d'un foyer de jeunes travailleurs comportant 53 logements P.L.A.-I. par "ICF Habitat La Sablière".

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 110 : réalisation lot S5 Z.A.C. "Gare des Mines" dans le 18e d'un programme de construction neuve d'un foyer de jeunes travailleurs comportant 53 logements P.L.A.-I. par "ICF Habitat La Sablière", et son amendement technique n° 187.

Je donne la parole à Jean-Philippe GILLET pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, depuis des années, dans le cadre de notre politique en faveur du logement social, nous préemptons et subventionnons les bailleurs sociaux afin de répondre au mieux à la demande des Parisiens.

Dans un contexte où une certaine droite parisienne conteste, ou même entrave, chaque projet à vocation sociale, nous tentons d'apporter depuis de nombreuses années un soutien financier pour construire, rénover et faire fonctionner des résidences sociales comme les foyers de jeunes travailleurs. Celles-ci permettent d'accueillir et d'accompagner des apprentis ou des jeunes en insertion professionnelle qui ne trouvent pas à se loger dans le parc privé pendant une durée d'environ deux ans.

Garantir un logement, c'est garantir un parcours de vie, c'est contribuer à construire une insertion professionnelle réussie. Dès lors, nous saluons ce projet de foyer qui prévoit 53 logements P.L.A.-I., auquel la Ville participe à hauteur de 6 millions d'euros sur les 10 que coûte ce projet, preuve de l'engagement de la Ville, sans lequel il n'aurait pu y avoir de foyer de jeunes travailleurs dans la Z.A.C. "Gare des Mines". Cela permettra de proposer 35 T1 à des prix deux fois inférieurs à ceux du privé à surface équivalente.

C'est pourquoi nous voterons bien évidemment cette réalisation, qui verra le jour à côté d'une résidence étudiante de 145 logements et d'un projet de 26 logements en bail réel solidaire. C'est un exemple du Paris que nous souhaitons, que nous voulons, que nous essayons de construire, accessible à toutes et à tous les travailleurs et futurs travailleurs.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Laurent SOREL a disparu, je donne donc la parole à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci.

Je crois que ce programme qui est inclus dans la Z.A.C. "Gare des Mines-Fillette" est emblématique de ce que nous faisons pour réaménager la ville. C'est un projet de Z.A.C. qui nous permet à la fois de créer beaucoup d'espaces végétalisés, de désimperméabiliser, et également de créer du logement social mais protégé du périphérique, en lien avec le boulevard Ney et la création du grand équipement public sportif à porte de la Chapelle, qui nous a servi pendant les Jeux olympiques.

Avec ce projet de délibération, nous pouvons en particulier construire au sein de cette Z.A.C. un foyer de jeunes travailleurs comportant 53 logements très sociaux, qui sera construit par "ICF Habitat La Sablière". Un foyer de jeunes travailleurs de 53 logements, cela correspond tout à fait au besoin très conséquent d'offre de logement des jeunes travailleurs, des jeunes salariés qui ont du mal à se loger dans notre ville, et cela correspond aussi, en priorisant le logement très social, à des salariés avec des revenus assez bas, qui pourront avoir accès à cette offre de logements. Nous savons que nous avons énormément de demandes de jeunes actifs avec des salaires encore malheureusement trop peu élevés.

Ce type d'opération est sans doute celui qui correspond le mieux à la demande de logement social, je me félicite donc que nous ayons pu l'implanter avec le soutien du maire du 18^e arrondissement, Eric LEJOINDRE, dans cette belle Z.A.C. "Gare des Mines-Fillette". J'appelle à un vote positif et, je l'espère, unanime.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 187.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 187 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 110 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DLH 110).

2025 DLH 418 - Réalisation 71, rue Damesme (13e), d'un programme de construction de 20 logements dont 6 sociaux et 14 en bail réel solidaire par "CDC Habitat social". - Subvention (320.000 euros).

2025 DU 205 - Cession à la Foncière de la Ville de Paris d'immeubles, 148, rue de Tolbiac (13e) et 28, rue Cavé (18e), pour du logement en bail réel solidaire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons les projets de délibération DLH 418 et DU 205 relatifs à des projets de logements dans le 13e arrondissement.

Le projet DLH 418 est la réalisation au 71, rue Damesme dans le 13e d'un programme de construction de 20 logements, dont 6 sociaux et 14 en bail réel solidaire, par "CDC Habitat social".

Le projet DU 205 est la cession à la Foncière de la Ville de Paris d'immeubles au 148, rue de Tolbiac dans le 13e et 28, rue Cavé dans le 18e pour du logement en bail réel solidaire.

Je donne la parole à Mme Elisabeth STIBBE pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants".

Mme Elisabeth STIBBE. - Merci, Madame la Maire.

Je n'interviendrai que sur le projet DU 205.

Mes chers collègues, ce projet de délibération porte sur deux opérations de cession à la Foncière de la Ville de Paris en vue de réaliser des logements en bail réel solidaire, l'une dans le 13e arrondissement au 148 bis, rue de Tolbiac, l'autre dans le 18e, rue Cavé.

En tant qu'élue du 13e, je souhaite d'abord insister particulièrement sur le projet de la rue de Tolbiac, qui constitue une opération cohérente avec les besoins de notre territoire. Il s'agit ici de la reconversion d'un petit immeuble ancien aujourd'hui vacant, restitué par "Enedis", pour y créer cinq logements familiaux en bail réel solidaire, dont un T5 et quatre T4.

Dans un arrondissement dense où la pression immobilière est forte et où les familles peinent à se maintenir, chaque logement compte, et ce type de programme répond à un vrai besoin, celui des ménages actifs aux revenus intermédiaires, trop "riches" pour le logement social classique, mais exclus du marché privé.

Le bail réel solidaire, je le rappelle, permet une décote de 30 à 50 % sur le prix d'acquisition grâce à la dissociation du foncier et du bâti. C'est un outil utile pour redonner une perspective d'accession à la propriété aux classes moyennes, dans une ville où celle-ci est devenue quasiment inaccessible.

A Paris, malgré la baisse récente des prix, la réalité reste brutale. La courbe de Friggit le montre clairement, l'écart entre les revenus des ménages et les prix de l'immobilier n'a jamais été aussi élevé. Avec des taux d'intérêt passés de 1 % à 3,5 %, de nombreux ménages sont aujourd'hui bloqués, et le parcours résidentiel s'enraye.

Dans ce contexte, oui, le B.R.S. est un outil intéressant et nous soutenons son développement, à condition bien entendu qu'il soit réparti équitablement dans l'ensemble des arrondissements. Le B.R.S. ne peut pas être l'unique réponse à la crise du logement à Paris, mais il est incontestablement un outil important, au service d'une politique du logement équilibrée et réellement tournée vers ceux qui font vivre Paris au quotidien.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Hélène BIDARD, qui parle au nom de Barbara GOMES.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Exactement. Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, il vous est donc proposé avec ce projet de délibération de contribuer à la réalisation d'un objectif important de la stratégie logement de la Ville de Paris, j'ajouterais d'un objectif important aussi pour toutes les politiques familiales que nous menons.

Il s'agit de créer des logements en bail réel solidaire, vous l'avez dit, sur deux parcelles appartenant à la Ville de Paris. Elles sont situées 148, rue de Tolbiac dans le 13e dans un immeuble de la Ville mis à disposition d'"Enedis", et 28, rue Cavé dans le 18e arrondissement, une parcelle acquise par voie de préemption en 2021. 17 logements pourront donc être créés grâce à ce projet de délibération : cinq dans le 13e, des T5 et des T4, avec comme maître d'ouvrage "Elogie-SIEMP", et 12 logements dans le 18e, six T3, cinq T4 et un T5, avec "Paris Habitat".

Des logements familiaux, donc, mis à disposition à un prix abordable grâce au bail réel solidaire, une solution d'accession à la propriété qui permet l'acquisition à un prix maîtrisé grâce à la dissociation du foncier et du bâti. Elle permet également le contrôle des prix sur le temps long, et c'est bien là l'essentiel pour les familles.

Ce type de logement a tout de suite trouvé son public, et les retours des premiers acquéreurs sont très positifs. L'activité de la Foncière de la Ville de Paris est d'ailleurs en pleine expansion, avec de nombreuses commercialisations : 102 logements en 2024, 250 en 2025. Ce sont plus de 1.000 logements actuellement en phase de développement.

Je vous propose donc, au nom de Barbara GOMES, excusée ce matin, de continuer dans cette dynamique très importante, ici particulièrement pour les familles à Paris, en soutenant ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 418.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DLH 418).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 205.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DU 205).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux financements de l'association "La maison de Marthe et Marie".

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 99 relatif aux financements de l'association "La Maison de Marthe et Marie".

Je donne la parole à M. Jérôme GLEIZES, pour le groupe "Les Écologistes".

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je voudrais commencer par remercier les deux journalistes, Sarah BOSQUET et Rozenn LE CARBOULEC, qui ont été lanceuses d'alerte et qui nous ont alertés sur ce dossier, mais aussi Chloé SAGASPE, qui aurait dû présenter ce vœu mais ne le peut malheureusement pas pour des raisons de santé. J'espère que nous aurons l'unanimité sur ce vote.

Depuis que Simone Veil a fait voter le droit à l'I.V.G., on sait que ce droit est démantelé petit à petit par tous les groupuscules d'extrême droite.

Ici, qu'est-ce qu'il se passe ? "La Maison de Marthe et Marie", qui reprend les personnages bibliques de Marthe et de Marie dans leur accueil de Jésus, sous couvert d'aider des femmes enceintes, mène en fait une lutte contre l'avortement. Cela a commencé en 2011, à Lyon, avec la Fondation Jérôme Lejeune, que vous connaissez pour son lobby contre l'avortement, qui essaie donc de faire pression sur des femmes enceintes vulnérables, surtout sur celles qui veulent procéder à un avortement.

En l'occurrence, nous avons découvert grâce à ces deux journalistes que de l'argent public est utilisé à Paris depuis 2018 pour soutenir cette association, "La Maison de Marthe et Marie". Plus de 700.000 euros lui auraient été attribués à travers une subvention au bailleur "3F", qui n'avait pas forcément connaissance de ce qu'il y aurait derrière cet argent public, pour la rénovation d'un monastère dans le 6e arrondissement. On sait aussi que, depuis, au minimum 200.000 euros ont été donnés par la Région Ile-de-France et 277.000 euros donnés par l'Etat.

Nous savons qu'une bataille culturelle de l'extrême droite est en cours depuis longtemps, qui a notamment été accélérée depuis quelque temps par M. STÉRIN, qui, lors de la Nuit du Bien Commun, a financé cette association.

Pour montrer l'urgence de la réaction des autorités publiques, je voudrais signaler quand même ce qu'a dit la Fondation "L'Oréal", qui a arrêté son financement à cette association en disant les mots suivants : "Le positionnement politique anti-I.V.G. de cette association n'était pas en adéquation avec les valeurs du Fonds et allait à l'encontre de ses missions". C'est pour cela, donc, qu'ils ont arrêté leur financement. J'espère que nous en ferons autant pour la Ville de Paris.

Alors, nous avons deux demandes. Nous demandons la liste exhaustive des sites ou projets en lien avec l'association "La Maison de Marthe et Marie" ayant fait l'objet de demandes de subventions et d'autorisation d'implantation sur le territoire parisien. Il était éventuellement évoqué une adresse dans le 11e arrondissement, mais on n'en sait pas beaucoup plus. Ensuite, nous demandons d'étudier tous les moyens d'action pour empêcher l'installation de ce gestionnaire, actuellement retenu sur le site 110-110 bis, rue de Vaugirard, et d'envisager des sanctions nécessaires si tout cela était confirmé.

J'espère que ce sera voté à l'unanimité.

Merci de votre attention.

(M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, remplace Mme Laurence PATRICE au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES, pour la présentation de ce vœu n° 99.

La parole est à Jacques BAUDRIER, pour vous répondre.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher Jérôme GLEIZES. L'extrême droite trouvera toujours sur son chemin la Ville de Paris. Nos valeurs de progrès, de solidarité, de respect des droits fondamentaux sont le rempart face à l'intégrisme, au rejet de l'autre, à la négation des droits attachés à chaque être humain. Notre engagement est total, mais nous devons toujours redoubler de vigilance, car l'extrême droite s'infiltre partout. Elle est soutenue par des puissances financières qui veulent mener une bataille culturelle main dans la main avec le capitalisme, qui trouve un allié naturel. Elle est présente dans les médias, dans l'édition, dans le monde associatif, dont elle assure des financements.

Le cas soulevé par ce vœu l'illustre, et je tiens moi aussi à remercier les deux journalistes qui ont travaillé à révéler ces informations. La Ville de Paris participe à la rénovation d'un bâtiment situé au 110 bis, rue de Vaugirard à la suite de la demande de financement d'un bailleur social, "3F Résidences", qui dépend du groupe "Immobilière 3F", pour développer un programme de logements sociaux avec deux structures d'accueil, l'une pour personnes sans domicile, l'autre pour femmes enceintes, et une pension de famille.

C'est le Diocèse, propriétaire des lieux, qui a choisi les gestionnaires de ces logements, dont l'association "Marthe et Marie".

Il s'avère que, de façon récente, plusieurs enquêtes journalistiques ont révélé le financement de cette association par Pierre-Henri STÉRIN, financeur bien connu de l'extrême droite. Cette association est également suspectée d'activité anti-avortement, notamment via son antenne de Rouen.

Il est évidemment important de souligner que la Ville de Paris n'a jamais financé directement cette association, que les subventions ne vont qu'à la rénovation des bâtiments, et que la Ville de Paris n'a rien à faire et n'a aucun lien avec les gestionnaires de ces lieux.

Cependant, au regard des éléments qui nous ont été apportés récemment, nous avons évidemment décidé de suspendre les prochaines étapes de versement des projets de délibération votés, qui ont d'ailleurs été très peu versés. En même temps, nous avons saisi le Préfet de région concernant l'agrément de ces gestionnaires, puisque c'est un gestionnaire qui est choisi par le Diocèse et agréé ensuite par l'Etat.

J'ai également pris attache directement avec le directeur de cabinet du Diocèse pour lui faire part de notre opposition de voir confier à cette association la gestion de ce centre d'hébergement.

Au-delà de ce cas, nous redoublons de vigilance afin que la Ville de Paris ne soit associée en rien à des associations contraires à nos valeurs et à ce type de projet. A notre connaissance, il n'y a pas d'autres projets à Paris dans lesquels cette association est impliquée.

En l'état actuel des informations, le premier alinéa de votre vœu est donc satisfait. Bien entendu, nous avons aussi suspendu le financement de ce gestionnaire.

L'engagement de notre majorité et, je l'espère, de tous les bancs est de combattre l'extrême droite et toutes ses tentatives d'infiltration, quelles qu'elles soient. Nous vous proposons donc un léger amendement de forme, et nous émettons un avis favorable à votre vœu. Nous vous remercions de l'avoir déposé, ce qui nous permet de clarifier le positionnement de la Ville face à cette association.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jacques BAUDRIER.

J'ai été moi-même amené à évoquer lundi dernier avec le Préfet de région la situation concernant l'association "La Maison de Marthe et Marie" pour alerter l'Etat. C'est évidemment un dossier que nous suivons de près.

J'imagine que l'amendement de l'Exécutif est accepté.

M. Jérôme GLEIZES. - Oui, l'amendement est accepté. J'espère que la droite, au vu de ces arguments, votera aussi ce vœu. C'est quelque chose de très important, qui unit tous les républicains.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - D'accord.

Il existe dans cet hémicycle des explications de vote, mais il n'existe pas encore dans le règlement intérieur des consignes de vote. Je vous propose d'en rester là, et chacun prend ses responsabilités.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu référencé n° 99 amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

M. Jérôme GLEIZES. - Honteux !

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Chut !

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2025, V. 325).

D'accord. On va peut-être s'arrêter là...

Très bien. Chacun a pu s'exprimer, je vous propose d'en arrêter là et de passer au dossier suivant. Ecoutez, Jérôme, vous devriez vous satisfaire qu'une partie de l'opposition ait voté votre vœu.

2025 DCPA 27 - Construction d'un pôle culturel C.R.R./P.S.P.B.B./Bibliothèque - 14, rue Noisy-le-Sec (20e). - Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DCPA 27 : construction d'un pôle culturel C.R.R./P.S.P.B.B./Bibliothèque, 14, rue Noisy-le-Sec dans le 20e, objectifs, programme de travaux, modalités de réalisation. Vous avez compris que nous sommes passés chez Thomas CHEVANDIER.

La parole est à la présidente Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, cher Eric, le projet de délibération que nous examinons aujourd'hui, relatif à la construction d'un pôle culturel au 14, rue de Noisy-le-Sec dans le 20e arrondissement, est une excellente illustration de ce que peut et doit être une politique culturelle ambitieuse, populaire et territorialisée.

Je veux d'abord le rappeler, si ce projet peut voir le jour avec un début de travaux en 2027 et la fin à l'horizon 2030, c'est grâce à l'intervention déterminée des élus communistes du 20e, et notamment de mon camarade Jacques BAUDRIER.

Lors du vote du budget 2023, notre groupe a porté et fait adopter un amendement majeur permettant de dégager 20 millions d'euros pour la création d'une médiathèque et d'un conservatoire à rayonnement régional. Cette décision n'est pas anecdotique, elle traduit une orientation politique claire : faire de la culture un droit, et non un privilège, en investissant prioritairement dans les quartiers populaires.

Ce projet est exemplaire, puisqu'il regroupe dans un même équipement public une bibliothèque de proximité, un conservatoire à rayonnement régional, des espaces dédiés au théâtre, aux musiques actuelles et à la danse, ainsi qu'un lieu de diffusion. Cette mutualisation intelligente permet à la fois de répondre aux besoins criants de locaux pour les enseignements artistiques et de créer un véritable pôle culturel ouvert sur le quartier. C'est exactement la vision que nous défendons, une culture ancrée dans les territoires, accessible, visible, vivante et non concentrée dans quelques lieux centraux ou réservés à une minorité.

Je veux également souligner que ce projet s'inscrit dans une logique de service public, y compris sur le plan environnemental : performance énergétique, raccordement au réseau de chaleur, toiture biosolaire, végétalisation, réemploi des matériaux. Là aussi, la culture n'est pas hors sol, puisqu'elle participe pleinement aux enjeux et à la transition écologique.

Ces avancées s'inscrivent dans une dynamique plus large. Après le vote pour la création du centre culturel place Henri-Malberg, également portée par les élus communistes, le 20e arrondissement confirme qu'il est un territoire d'expérimentation réussi pour une culture publique, populaire et émancipatrice.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle PRIMET.

La parole est à Thomas CHEVANDIER, Monsieur le Maire, pour vous répondre.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, c'est avec beaucoup de bonheur que je rapporte ce projet de délibération qui porte sur la création d'un grand centre culturel à rayonnement régional dans le quartier des Fougères, qui vient parachever la transformation absolument spectaculaire de ce quartier populaire du 20e arrondissement accolé au périphérique.

Depuis dix ans, il fait l'objet de toutes nos attentions, avec une couverture partielle du périphérique, la création d'espaces verts, la rénovation de logements, la création de nombreuses "rues aux écoles", la rénovation d'écoles et de cours "oasis", l'installation du projet de territoire zéro chômeur longue durée, etc. C'est un quartier qui a été profondément transformé.

L'installation de ce conservatoire régional à cet endroit, en plein cœur d'un quartier populaire du 20e arrondissement, témoigne de notre volonté encore une fois de créer des équipements culturels, de créer des services publics en plein cœur des quartiers populaires, là où on en a besoin. Ce sont plus de 6.000 mètres carrés de surface dédiés au Pôle supérieur de Paris - Boulogne-Billancourt et au Conservatoire à rayonnement régional pour le théâtre, la danse et les musiques actuelles, ainsi qu'une grande bibliothèque. C'est un campus culturel vivant,

ouvert, intergénérationnel que l'on crée là, dans un quartier qui en avait véritablement besoin, et nous en sommes très fiers.

C'est aussi évidemment un projet qui s'inscrit en pleine cohérence avec le Plan Climat et avec le Plan local d'urbanisme bioclimatique : performance énergétique renforcée, raccordement au réseau de chaleur urbaine, toiture biosolaire, stratégie de réemploi des matériaux de déconstruction, végétalisation et amélioration du confort d'été. Ce futur équipement sera absolument exemplaire.

Il a été très porté depuis des années par beaucoup d'élus du 20^e arrondissement. Je tiens à saluer Lamia EL AARAJE, qui l'a accompagné dès son origine et qui l'a porté dans ses différentes fonctions d'adjointe, évidemment Jacques BAUDRIER, comme il a été cité à l'instant, et Eric PLIEZ, qui a aussi beaucoup poussé pour que ce beau projet voie le jour.

Pour toutes ces raisons, je vous invite donc évidemment à voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Thomas CHEVANDIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DCPA 27.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DCPA 27).

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la mise en place d'un plan innovant d'entretien et de nettoyage des façades et verrières des bâtiments publics parisiens.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 100 relatif à la mise en place d'un plan innovant d'entretien et de nettoyage de façades et verrières des bâtiments publics parisiens.

La parole est à Vincent BALADI, pour le présenter au nom du groupe LR LCI.

Ouvrez votre ordinateur, ouvrez votre micro...

M. Vincent BALADI. - Je ne pensais pas que cela irait aussi vite, Monsieur le Maire, excusez-moi.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je suis désolé, vraiment.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je dépose ici ce vœu qui part d'un constat simple et largement partagé : la propreté et l'entretien de nos bâtiments publics sont indissociables à la fois de l'image de Paris, mais aussi de la qualité de vie des Parisiens.

Chacun peut le constater sur le terrain, de nombreuses mairies d'arrondissement, écoles, équipements sportifs, bibliothèques, conservatoires ont des verrières qui souffrent parfois d'un manque d'entretien régulier, en particulier lorsqu'il s'agit de façades vitrées ou de structures difficiles d'accès. Résultat : des bâtiments ternis, parfois dégradés, et un sentiment de laisser-aller qui ne correspond ni à l'exigence que nous devons aux usagers ni au prestige de notre patrimoine municipal.

Pourtant, des solutions innovantes existent aujourd'hui. La R.A.T.P. a récemment expérimenté avec succès à la gare Saint-Lazare un procédé de nettoyage d'une verrière de sortie de métro par drone utilisant une eau osmosée et des produits biodégradables. Les résultats sont très concrets : un nettoyage cinq fois plus rapide, sans échafaudage, plus sûr pour les agents, moins coûteux et plus respectueux de l'environnement.

Il faut réfléchir à de telles solutions innovantes au cas par cas, et c'est ce à quoi nous invitons par ce vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Vincent BALADI.

Thomas CHEVANDIER, pour vous répondre. Monsieur le Maire.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher collègue, comme vous, je partage deux objectifs : le bon entretien des équipements de la Ville et leur remise en état rapidement lorsqu'ils ont été dégradés, notamment par des tags, et le fait de recourir à des innovations technologiques pour y parvenir. Néanmoins, l'exemple que vous prenez ne me semble pas opérant en la matière, pour trois raisons.

La première est pour des raisons d'ordre technique. On a pu constater lors des expérimentations qui ont déjà été effectuées sur des patrimoines à peu près analogues que les innovations comme celles-là ne fonctionnaient pas sur le patrimoine des bâtiments de la Ville, qui est différent de l'expérimentation que vous mentionnez dans votre vœu et dans votre intervention.

La deuxième est pour des raisons de coût. Cela coûte cinq fois plus cher. Des innovations existent qui permettent d'aller plus vite et coûtent moins cher. En l'occurrence, celle-là coûte cinq fois plus cher pour le nettoyage au mètre carré.

Enfin, la troisième est d'ordre réglementaire. Pour l'usage de drones, aujourd'hui, il faut obtenir des dérogations de la part de la Préfecture de police. Il ne nous semble pas que ce soit une excellente idée de demander des autorisations à la Préfecture de police à chaque fois qu'il faut aller nettoyer des tags.

Nous sommes évidemment très alertes sur la question des innovations qui nous permettent d'aller plus vite et d'être plus réactifs pour l'entretien et le nettoyage des tags. Néanmoins, l'exemple que vous proposez, en l'occurrence, ne nous semble pas opérant.

Je vous propose donc de retirer votre vœu, sinon j'émettrai un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Thomas CHEVANDIER.

Le vœu est-il maintenu ? Il est maintenu. Avis défavorable de l'Exécutif.

Je le mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 100 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la situation du commerce parisien et à la meilleure prise en compte de ses acteurs.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 101 relatif à la situation du commerce parisien et à la meilleure prise en compte de ses acteurs.

La parole est à la présidente Maud GATEL pour le présenter.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Une fois encore, nous souhaitons saisir le Conseil de Paris sur la question extrêmement préoccupante du commerce à Paris.

Nous avons quasiment atteint le chiffre de 11 % de vacances à Paris, soit le niveau le plus haut jamais atteint en 20 ans. Alors, nous le savons, les raisons sont diverses.

Ce sont évidemment les nouveaux modes de consommation, les nouvelles attentes des consommateurs, mais également le coût des loyers. Je voudrais rappeler à ce titre le rôle extrêmement important de l'explosion de la taxe foncière sur les coûts pesant sur nos commerçants, puisque, dans l'ultra majorité des cas, ce sont bien les commerçants qui sont amenés à payer la taxe foncière, et non pas les propriétaires des baux commerciaux.

C'est évidemment l'impact que cela a sur la commercialité, puisqu'un commerce qui ferme peut en entraîner beaucoup.

C'est la conséquence aussi de la perte d'habitants, 140.000 habitants en un peu plus de dix ans à Paris.

Toutes ces raisons font que la Ville, naturellement, ne peut pas s'exonérer de sa responsabilité et des impacts des différentes politiques publiques qui sont menées. Des artères entières sont concernées, le boulevard Saint-Michel avec 18 % de taux de vacances, la rue d'Alésia, la rue de Rennes, ou encore l'avenue du Général-Leclerc, où l'association des commerçants recense en six ans une perte de 12 % de son offre commerciale.

Alors, par ce vœu, nous souhaitons remettre les commerçants parisiens au cœur de la définition des politiques publiques parisiennes en demandant que soient réunies des assises du commerce parisien et une instance permanente de consultation, de concertation, de co-construction avec les commerçants de la Ville.

Les commerces sont l'âme de Paris et il nous faut absolument les préserver, tant sur des sujets économiques, bien évidemment, mais aussi d'animation de quartier, ou encore de lien social.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente, chère Maud GATEL.

La parole est à Thomas CHEVANDIER, Monsieur le Maire, pour vous répondre.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Présidente, je vais vous répondre en trois points.

Le premier est pour insister sur le fait que la situation du commerce à Paris au niveau global n'est pas celle que vous décrivez. Contre une moyenne nationale de 15 % de taux de vacances, à Paris, nous sommes à 10,9 %, sans augmentation significative depuis 2020 et avec une densité inégalée de commerces.

S'agissant des concertations sur nos programmes d'aménagement, puisque c'était l'objet premier de votre vœu, celles-ci impliquent systématiquement l'ensemble des acteurs du quartier. Elles sont menées essentiellement par les mairies d'arrondissement, se font auprès des commerçants qui sont systématiquement ou quasiment systématiquement intégrés. On prend en compte leurs besoins, et cela se traduit notamment par une donnée très objective : l'augmentation importante de places de livraison depuis le début de cette mandature, notamment à l'occasion des travaux de transformation de l'espace public que l'on fait. 670 nouvelles places de livraison ont été créées, et nous continuerons d'en créer si tant est que l'on continue cette politique de transformation de l'espace public.

Concernant les plus gros projets, des réunions spécifiques sont effectuées systématiquement avec les commerçants. Cette concertation est donc faite de manière très fine au niveau des mairies d'arrondissement. Derrière, on sait que la politique de transformation de l'espace public, qui se fait au bénéfice des piétons, au bénéfice des transports en commun et au bénéfice de l'ensemble des mobilités douces, renforce l'attractivité des commerces, puisqu'elle se fait potentiellement au détriment des utilisateurs de voiture, qui représentent selon les études de l'APUR seulement 3 % des usagers et des clients des commerces en question. On ne peut donc pas dire que cette politique de transformation de l'espace public se fasse au détriment de nos commerces.

On voit dans l'ensemble des cœurs piétons que nous avons fait dans les quartiers parisiens que cela revitalise et revivifie les commerces. On le constate par exemple à Oberkampf, évidemment, mais on a d'autres exemples très significatifs.

J'émet donc un avis défavorable sur ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Ce vœu est évidemment maintenu, et l'avis de l'Exécutif est défavorable.

Je donne la parole à Elisabeth STIBBE, pour une explication de vote du groupe LR LCI.

Mme Elisabeth STIBBE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous partageons pleinement le constat posé par ce vœu : le commerce de proximité est un pilier essentiel de la vitalité de nos quartiers, de l'attractivité de Paris et du quotidien des Parisiens.

Oui, les commerçants doivent être mieux associés aux décisions municipales, en particulier lorsqu'il s'agit de projets ayant un impact direct sur leurs activités : plan de circulation, piétonnisation, chantiers, stationnement ou transformation de voirie. Or, cette concertation n'a pas été au rendez-vous durant ce mandat. Trop souvent, les commerçants ont été informés "a posteriori", consultés de manière formelle, voire mis devant le fait accompli, avec des conséquences économiques parfois lourdes pour leurs activités.

Le sentiment de déclassement commercial que l'on observe dans de nombreux arrondissements n'est pas un hasard, il est le résultat de choix d'aménagements trop souvent déconnectés des réalités de terrain et d'un dialogue insuffisant avec ceux qui font vivre nos rues au quotidien.

Ce vœu va donc dans le bon sens. Pour ces raisons, notre groupe le votera favorablement, pour que les commerçants soient enfin considérés comme des partenaires, et non comme une variable d'ajustement des politiques municipales.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Elisabeth STIBBE.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 101 du groupe MoDem et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Il n'est... Attendez, nous allons compter. Vous avez raison, c'était mon réflexe.

Qui est pour ? Vous comptez ? 26 pour. J'annonce au moins les "pour" en direct.

Combien y a-t-il de contre ? Levez bien la main. 25 "contre".

Il passe, mais 26 à 25, ce n'est pas... Oui, il passe, mais à une voix près, on est bien d'accord.

Le vœu référencé n° 101 est donc adopté. (2025, V. 326).

2025 DGGP 11 - Convention de coopération entre la Ville de Paris et la commune de Vincennes.

Vœu déposé par le groupe Pour Paris relatif au bilan des conventions réalisées entre la Ville de Paris et les communes limitrophes.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DGGP 11 : convention de coopération entre la Ville de Paris et la commune de Vincennes, ainsi que l'amendement technique n° 149 et le vœu n° 102. Le vœu n° 102 est relatif au bilan des conventions réalisées entre la Ville de Paris et les communes limitrophes.

Vous avez compris que nous sommes passés aux dossiers de Lamia EL AARAJE.

La parole est à Daniel-Georges COURTOIS.

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, sous l'impulsion de la Métropole du Grand Paris, créée en 2016, je le rappelle, une politique de coopération territoriale visant à structurer les relations entre Paris et les communes de la petite couronne s'est installée.

Evidemment, nous partageons profondément cet objectif. Il ne peut y avoir de vision du Grand Paris sans une relation forte avec les villes limitrophes. Les enjeux urbains, d'habitat, environnementaux ou de mobilité dépassent largement nos frontières administratives. Je crois que c'est une évidence.

C'est pourquoi notre groupe souhaite aujourd'hui appeler à un retour d'exigence, de méthode et de transparence dans la mise en œuvre de ces coopérations. Vous savez, c'est toujours notre exigence d'évaluation, que nous avons déjà rappelée à plusieurs reprises. Il est quand même important, quand on lance des politiques, de pouvoir évaluer leur impact.

Je rappellerais que, en 2019, une quinzaine de conventions-cadres ont été adoptées avec des communes comme Malakoff, Charenton, Issy-les-Moulineaux, Montrouge, Vanves, mais aussi avec des établissements publics territoriaux, Guyancourt, ou encore le Département de Seine-Saint-Denis. Ces conventions ont marqué une inflexion. Il ne s'agissait plus seulement de bonnes intentions, mais de bâtir de véritables projets d'intérêt métropolitain, conduits dans une relation d'égal à égal avec nos voisins. Je crois que c'était quelque chose de profondément nouveau et qui était absolument nécessaire. Avec elles, des instances de gouvernance partagée ont vu le jour, des coopérations se sont étendues à des sujets aussi essentiels que la sécurité, la propreté des voies limitrophes, le traitement des déchets, ou encore la transition écologique.

En réalité, en 2024, ce ne sont pas moins de 22 conventions qui liaient la Ville de Paris à des collectivités limitrophes et, bien sûr, le 15e arrondissement y a pris toute sa part, notamment à travers des accords de coopération avec Vanves et Issy-les-Moulineaux.

Plusieurs d'entre elles ont été renouvelées récemment, et nous examinons aujourd'hui une nouvelle convention avec les villes de Vincennes, Pantin et Saint-Mandé. Ces partenariats sont évidemment indispensables. Qu'il s'agisse de la gestion concertée du bois de Vincennes, des opérations d'aménagement autour du périphérique, des continuités écologiques, des mobilités ou des services publics de proximité, tout montre que notre avenir dépend à l'évidence de notre capacité à coopérer.

Néanmoins, pour que cette politique soit crédible, pour qu'elle soit évidemment efficace, encore faut-il qu'elle soit lisible, cohérente et évaluée, comme je le disais.

Nous disposons d'une multitude de conventions signées à des moments différents, avec des contenus, des périmètres et des calendriers hétérogènes, et certains territoires sont encore dépourvus de partenariats. C'est pourquoi, au sein du groupe Pour Paris, nous demandons un bilan consolidé et actualisé de ces coopérations pour identifier ce qui fonctionne, ce qui est en panne et ce qui doit être renouvelé pour réparer les territoires où les conventions manquent encore malgré les enjeux évidents, pour assurer enfin un maillage complet et cohérent autour de Paris. Ces conventions doivent s'inscrire dans une vision ensemble, elles doivent être articulées avec le SCoT métropolitain, avec le P.L.U. bioclimatique, avec le Plan Climat, mais aussi évidemment avec la Métropole du Grand Paris et ses différentes initiatives, car c'est bien elle qui garantit la cohérence territoriale à l'échelle de l'agglomération.

Notre vœu formule des demandes simples et légitimes, il me semble : qu'un bilan détaillé de toutes les conventions conclues depuis 2018 soit présenté aux élus, que ce bilan permette d'identifier les zones où des coopérations manquent encore, et qu'il engage lorsque c'est pertinent la conclusion de nouvelles conventions. Par ailleurs, nous souhaitons qu'un travail étroit soit mené avec la M.G.P. pour garantir la cohérence entre ces conventions locales et les politiques métropolitaines, gage d'efficacité, et, enfin, qu'un rapport annuel soit présenté au Conseil de Paris pour suivre la mise en œuvre réelle de ces engagements.

Il ne s'agit évidemment pas de porter une quelconque réserve sur la coopération, puisque nous l'appelons de nos vœux et nous pensons que c'est une évidence, mais de mieux la structurer, de mieux la piloter, et de la mettre réellement au service d'un Grand Paris cohérent et efficace.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Daniel-Georges COURTOIS.

Je donne la parole à Lamia EL AARAJE, Madame la Maire, pour vous répondre.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher collègue, pour cette intervention, même si je regrette que vous n'ayez pas un peu plus parlé de cette coopération absolument nécessaire entre Paris et Vincennes. Je vais me permettre d'en dire un mot.

Nous avons un certain nombre de projets en commun. Nous partageons bien plus qu'une frontière entre nos deux communes, nous partageons le bois de Vincennes, la porte de Montreuil, la porte de Vincennes, les abords du château. Encore récemment, j'étais sur place avec la maire de Vincennes et nous avons regardé ensemble les projets d'aménagement des abords du château qui sont en train d'être refaits et comment nous pouvions fluidifier les choses entre nos deux communes, car les frontières administratives telles qu'elles sont délimitées ne correspondent pas du tout à la réalité du projet urbain de réaménagement des abords.

Cette convention de coopération, concrètement, nous permet de travailler ensemble sur le bois de Vincennes, pour qu'il soit mieux préservé, plus accessible, avec une gestion partagée, notamment, que les portes de Paris soient mieux aménagées, avec des déplacements fluidifiés, des espaces apaisés et des services publics renforcés, du stationnement à la sécurité, en passant par l'accès aux équipements sportifs. Vous le savez, dans le bois de Vincennes, les équipements sportifs du stade Léo-Lagrange sont partagés avec la commune de Vincennes. Ils ont été aménagés par la commune de Vincennes, mais bénéficient aussi à des Parisiennes et à des Parisiens. Pour le coup, c'est une avancée très concrète.

Je vous invite donc à adopter ce projet de délibération.

J' imagine, Monsieur le Maire, cher Président, que je réponds au vœu en même temps, puisque vous avez présenté les deux en même temps.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Incontestablement.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup.

Sur votre vœu, j'émets une demande de retrait.

Vous demandez un bilan actualisé et consolidé de l'ensemble des conventions de coopération, mais ce bilan existe et peut tout à fait vous être partagé. Je pense que cela aurait pu faire l'objet d'une demande en Commission, auquel cas j'y aurais répondu avec grand plaisir. La délégation au Grand Paris, notamment, suit de façon très étroite l'ensemble de ces conventions et peut tout à fait vous le présenter.

Sur la question de la Métropole du Grand Paris, je ne voudrais pas non plus laisser dire ou sous-entendre qu'il n'y aurait pas de suivi étroit avec la Métropole du Grand Paris. Pas plus tard que tout à l'heure, nous aurons un débat lors d'un projet de délibération qui permet le financement de la Métropole du Grand Paris sur les études pour le projet de la future porte de la Villette. Nous suivons cela étroitement.

La Métropole est extrêmement soutenance à un certain nombre d'endroits, et nous travaillons en très bonne coopération et en très grande intelligence sur les différents projets que nous pilotons ensemble. Franchement, je ne comprends pas bien la nature de votre vœu.

Ce sera donc un retrait, ou un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 149.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 149 est adopté.

Le vœu n° 102 du groupe Pour Paris est maintenu, j' imagine ? Oui. Merci, Daniel-Georges COURTOIS. Donc, avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 102 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGGP 11 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DGGP 11).

2025 DSOL 98 - Communication de Mme la Maire de Paris relative à l'accessibilité et à la prise en compte des handicaps dans les politiques publiques parisiennes.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 98 : communication de Mme la Maire de Paris relative à l'accessibilité et à la prise en compte des handicaps dans les politiques publiques parisiennes.

Nous terminerons la séance avec ce projet de délibération, tout du moins la séance de ce matin.

La parole est tout d'abord à Nour DURAND-RAUCHER.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Monsieur le Maire.

Les politiques handicap sont des politiques qui doivent progresser sans cesse dans notre Ville.

Nous le savons, en 2018, nous avons été assez lourdement... L'O.N.U. a parlé de la Ville de Paris comme une ville qui ne traitait les personnes en situation de handicap que comme des personnes à soigner, à accompagner par le soin, et non pas des personnes qui doivent absolument avoir des droits et dont on doit s'occuper pour leurs droits. Avec les Jeux olympiques de Paris, on nous avait promis une grande amélioration pour les personnes en situation de handicap.

Heureusement, des améliorations, il y en a eu depuis, mais les politiques publiques sont encore largement pensées pour les personnes valides, la ville est pensée pour les personnes valides. Il nous est tous et toutes arrivé un jour d'avoir malheureusement une blessure grave, ou, pour certaines personnes, de devoir se promener avec une poussette dans Paris, ou d'avoir des soucis de santé qui compliquaient notre démarche, nos démarches ou notre activité, et nous savons toutes et tous à quel point la ville de Paris n'est pas faite pour. La ville de Paris est une vieille ville avec des trottoirs parfois étroits et des métros dont la mise en accessibilité coûte une fortune, en dehors des nouvelles lignes, j'en conviens, qui ont heureusement été faites pour cela.

Ainsi, nous avons permis l'amélioration de l'accessibilité par le bus, et nous rendons les établissements publics toujours plus accessibles. Maintenant, nous faisons même en sorte que notre propre hémicycle soit plus accessible. Le progrès est là, il est réel, mais on voit encore que ce n'est pas quelque chose qui traverse l'ensemble de nos politiques publiques, parce que c'est un travail long. Tout cela est empreint d'une culture qualifiée de culture validiste, c'est-à-dire de considérer tout le temps que tout doit être pensé en fonction des personnes valides, et non pas pour tous et toutes. C'est là qu'il faut absolument encore s'améliorer, être toujours plus exigeants.

Aujourd'hui, des familles ignorent encore l'existence de l'A.S.P.A., de l'allocation complémentaire versée par la Ville de Paris, ou encore du "pass" Navigo accompagnants. Il y a tout un tas de questions de l'ordre de l'accès au droit. Les personnes en situation de handicap ont évidemment des droits. Pour cela, la M.D.P.H. a heureusement réduit ses délais, qui étaient malheureusement très longs, et un travail de simplification des parcours a été mis en place. Il y a une question aussi d'avoir besoin de plus de personnels pour cet accompagnement. Evidemment, tout cela nécessite des pilotages dans toutes les directions de la Ville, et un travail partenarial.

C'est long, c'est lourd, c'est un effort financier, c'est un effort de volonté, c'est un effort dont on voit petit à petit les avancées, mais soyons modestes, il reste encore énormément, énormément à faire.

Je prendrai un temps pour parler de ce qu'il se passe pour les écoles. Nous sommes encore et toujours en manque d'A.E.S.H., en manque de personnels formés, en manque de personnels présents pour nos élèves, en manque de personnels présents pour nos enfants, ce qui complique la situation des professeurs et des autres élèves.

On se félicite de recevoir des milliers d'enfants en situation de handicap que l'on n'aurait pas été capable d'accueillir dans nos écoles il y a encore vingt ans. Très bien, nous avons raison de nous en féliciter, mais il ne faut pas être que dans la posture et le principe. L'inclusion, ce sont des moyens pour l'inclusion, c'est faire en sorte que l'inclusion se passe bien. Beaucoup de personnel, beaucoup de formation, l'accessibilité des lieux, c'est bien, mais il faut une meilleure connaissance de tous les personnels de toutes les variétés de handicaps.

Malheureusement, on voit trop souvent des personnels obligés de s'occuper de plusieurs enfants à la fois avec des handicaps très différents, des classes parfois perturbées par un seul élève en situation de handicap qui n'est pas

assez accompagné, qui fait que l'ensemble de la classe a une journée compliquée. Et je ne parle pas des corps enseignants qui, eux aussi, font de leur mieux, mais se retrouvent parfois dans une situation très compliquée à gérer.

Est-ce que l'on progresse ? Oui. Faut-il progresser encore plus vite ? Sans doute. Les perspectives sont-elles bonnes ? Heureusement, mais il y a encore énormément de travail. L'inclusion, ce n'est pas que des mots, c'est de l'action.

Je tiens ici à remercier toutes les personnes qui s'engagent chaque jour pour les personnes en situation de handicap. Je pense évidemment à tous les personnels en première ligne, qui font un travail extraordinaire chaque jour, en étant malheureusement méconnus et parfois trop peu payés, ou avec des évolutions de carrière pas simples. Heureusement que leur engagement est là, je le dis, pour nous, pour notre société, et pour l'ensemble de l'accessibilité et des droits.

Continuons le travail entamé par la Ville pour des perspectives meilleures demain, pour que les personnes en situation de handicap sentent que la ville est pleinement faite pour eux et qu'ils et elles y ont tous les droits.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci. Cinq minutes pile !

La parole est à Anne BIRABEN.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Votre communication accumule les chiffres comme on coche des cases dans un tableau Excel, mais elle ne dit rien, absolument rien de la réalité vécue au quotidien par les Parisiens à mobilité réduite.

Parlons chiffres. Plus de 180.000 Parisiens, soit environ 8 % de la population, sont en situation de handicap. Vingt ans après la loi du 11 février 2005, Paris n'est toujours pas conforme ni en passe de l'être. Vous multipliez les travaux à tous les coins de rue, mais combien contribuent à aider directement les personnes en situation de handicap ?

Depuis le début du mandat de Mme HIDALGO et de M. GRÉGOIRE, le budget voirie a chuté de 20 % et, dans le même temps, la vitesse moyenne des bus est tombée à 9 kilomètres/heure. Comment pouvez-vous encore parler d'accessibilité quand vous transformez les rues et les trottoirs en parcours d'obstacles, et que votre arbitrage budgétaire aggrave la situation ? Pire, vos investissements dans la voirie ont chuté de 20 % depuis dix ans.

Vous nous présentez des quartiers d'accessibilité augmentée comme une avancée majeure. Nous l'avons testé dans le 5e arrondissement avec une personne en fauteuil et, face aux nombreuses difficultés rencontrées, les ascenseurs sont en panne, les trottoirs sont trop étroits, la déception a été immense. En réalité, ces quartiers sont la déclinaison la plus criante de votre vision d'une ville du quart d'heure. Ils entérinent l'idée que le reste de Paris n'a pas vocation à devenir accessible, et assignent les Parisiens, et plus encore ceux à mobilité réduite, à un périmètre restreint, loin d'une vraie liberté de mouvement.

Que dites-vous à un Parisien en fauteuil qui veut aller à l'opéra, rendre visite à sa famille ou rejoindre des amis de l'autre côté de Paris, et qui tourne et retourne avant de trouver une hypothétique place de stationnement ? Car, oui, il est venu en voiture, parce que les autres moyens de transport ne sont pas accessibles. Votre politique lui répond : organisez-vous deux semaines avec l'avance et, avec un peu de chance, en prévoyant cinq heures de marge, vous arriverez peut-être à l'heure.

Ce n'est pas acceptable, et ce n'est surtout pas la vision que nous défendons, nous voulons un Paris accessible à tous.

Sur l'accès au soin, même constat. Le groupe Changer Paris réclame depuis des années la multiplication de cabinets médicaux en pied d'immeuble, solution simple et concrète. Vous vous félicitez des sept centres municipaux de santé accessibles, très bien, mais pourquoi s'arrêter là ?

Et que dire du stationnement ! Vous avez supprimé massivement des places tout en créant un système ticket HANDI si complexe qu'il génère un nombre impressionnant d'amendes souvent indues, que les usagers peinent ensuite à se faire rembourser. Où est la justice dans ce dispositif ? Quand les usagers pourront-ils enregistrer plus de deux véhicules sur la plateforme ? Dois-je rappeler que les accompagnateurs peuvent être nombreux ? Limiter le référencement à deux véhicules ne fait qu'alourdir le handicap de ces personnes.

Vous vous félicitez ensuite de l'objectif de 85 % d'équipements municipaux accessibles d'ici fin 2025, et 94 fin 2026. Permettez-moi de le dire clairement : ce triomphalisme est indécent. Même en 2026, Paris ne respectera toujours pas la loi de 2005 qui imposait 100 % des E.R.P. accessibles. Vous ignorez l'accessibilité depuis 25 ans et, aujourd'hui, à quelques mois des élections, vous revendiquez comme une avancée ce qui n'est qu'un gigantesque rattrapage du retard que vous avez accumulé avec M. GRÉGOIRE.

Heureusement, je veux rappeler que, grâce aux demandes répétées de mon groupe Changer Paris, une permanence de la M.D.P.H. est maintenant accueillie en mairie. C'est une bonne chose.

Nos priorités sont claires : redéfinir une politique d'accessibilité de l'espace public construite avec les personnes directement concernées, en écoutant leurs besoins réels et non en leur imposant des dispositifs théoriques, et repenser la voirie en lançant d'urgence des opérations de rénovation et, surtout, de désencombrement des trottoirs.

Mais nous devons aller encore plus loin. L'accessibilité doit redonner espoir, redonner des horizons, réaffirmer l'ambition d'un Paris qui n'exclut personne, c'est-à-dire rendre le plus d'écoles possible accessibles, soutenir davantage les établissements spécialisés qui accomplissent un travail essentiel, développer plus de places adaptées en crèche, en centre de loisirs et pour les vacances, parce que tous les enfants parisiens doivent avoir les mêmes droits, multiplier les programmes d'insertion professionnelle, au-delà d'un "DuoDay" qui reste symbolique.

Surtout, cela signifie mettre fin à l'hypocrisie, cesser de présenter comme des victoires des actions tardives et incomplètes. Les Parisiens méritent mieux, ils méritent une ville accessible réellement et concrètement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Anne BIRABEN.

La parole est à Maud LELIÈVRE.

Mme Maud LELIÈVRE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la communication qui nous est présentée aujourd'hui se donne pour objectif de dresser un bilan de l'action municipale en matière d'accessibilité. Elle affiche une ambition louable que nous partageons au MoDem et qui revendique un engagement sans failles. Pourtant, cet engagement n'est pas celui que nous constatons dans les faits.

Car, si la liste des dispositifs est longue, impressionnante sur le papier, l'attente pour les citoyens concernés est loin d'être celle de la réalité vécue. Il y a une vraie différence entre votre bilan aujourd'hui et ce que nous constatons, que ce soit en matière de retards cumulés, de renoncements successifs ou d'angles morts de cette politique du handicap. Il semble utile de revenir sur quelques exemples.

Peut-être, pour commencer, celui des quartiers d'accessibilité augmentée. Présentés comme une innovation structurante, innovante, qui devait inclure les commerces, les hôtels, les services essentiels, ces quartiers se sont quand même beaucoup réduits à de simples parcours qui relient des équipements municipaux déjà accessibles, parfois même sans nouveaux travaux. Sur le terrain, la réalité est quand même très différente de la communication. Il y a tout de même beaucoup de trottoirs dégradés, des difficultés de déplacement sur les trottoirs, des aménagements incomplets qui rendent ces tracés et ces itinéraires difficiles, parfois impraticables.

Ce qui est d'autant plus préoccupant, c'est que les remarques et les alertes qui avaient été formulées par les conseils locaux du handicap, qui ont été associés à la conception de ces dispositifs, donc qui les connaissent bien, n'ont pas été prises en compte.

C'est une déception. C'est une déception pour les usagers, c'est une déception globale. On aurait pu être plus innovants. Un certain nombre de choses ont été ratées et, quand on ne fait pas bien le bilan, on a quand même du mal à dépasser les difficultés.

Ce qui est souvent présenté, c'est que nous sommes face à une ville ancienne, que nous ne pouvons pas. Cela sert beaucoup à justifier l'inaction. J'ai tout de même à l'esprit un certain nombre d'autres villes européennes qui ont les mêmes contraintes que nous, notamment en Espagne, mais qui ont su allier modernité dans des bâtiments historiques, des rues historiques, pavées, contraintes, et arriver à faire en sorte que les villes soient accessibles à la majorité de leurs citoyens en situation de difficulté mobile.

L'accessibilité qui pose un problème, c'est aussi celle de la mobilité des transports en commun, qui est au même point depuis des années. La Ville n'assume pas sa part de responsabilité sur la coordination et l'impulsion de ce chantier, pourtant essentiel.

Quant aux cheminements piétons, qui nous incombent entièrement, il y a une absence de continuité, une saturation des trottoirs, des cohabitations dangereuses, que nous avons pointées à plusieurs reprises, sur les mobilités douces, qui sont largement ignorées. Il ne suffit pas d'avoir des trajets qui fonctionnent sur le papier, il faut que cela puisse être réel. Cela conditionne la vie des personnes en situation de handicap et, bien au-delà, la vie des personnes vieillissantes et plus âgées, qui seront de plus en plus nombreuses demain. Nous manquons d'une capacité d'adaptation.

Je voulais rappeler que, depuis le début de mandature, avec notre groupe MoDem, nous avons déposé à chaque Conseil de Paris des propositions concrètes en matière de handicap et d'accessibilité. Je ne les listerai pas tous, mais notamment : la cartographie des points de santé accessibles, le financement des consultations en langue des signes, le renforcement des bibliothèques accessibles, la création d'heures calmes, la formation des agents municipaux à l'accueil des personnes en situation de handicap, etc. Pour nous, c'est un sujet prioritaire, important. Ma collègue Béatrice LECOUTURIER l'a dit à différentes reprises, et c'est partagé par l'ensemble de notre groupe.

La majorité des propositions ont été rejetées, que ce soit dans le budget ou ailleurs. Elles ont été minimisées, reprises de façon édulcorée. Aujourd'hui, nous sommes face à une Ville qui ne respecte même pas ses obligations

réglementaires. L'objectif à défaut n'est quand même plus celui de 2025, même plus celui de 2026, c'est de faire en sorte que nous trouvions les moyens pour que, dans Paris, chaque geste, chaque espace, chaque interaction soient pensés pour garantir à toutes et à tous une pleine participation de la vie collective.

En tout cas, il est temps de réinventer la ville.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Maud LELIÈVRE.

La parole est à Véronique BUCAILLE.

Mme Véronique BUCAILLE. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, je note avec regret qu'il a fallu six longs mois pour signer la convention de partenariat avec la Région Ile-de-France concernant l'accessibilité du métro. Six mois, c'est un délai inacceptable alors que les personnes en situation de handicap attendent des avancées concrètes depuis des années. Cette signature arrive tardivement et ne doit pas masquer les retards accumulés.

Votre document ressemble malheureusement à un fourre-tout, une compilation disparate d'initiatives sans véritable fil conducteur ni bilan chiffré précis. Par exemple, vous y intégrez les "rues aux écoles" en affirmant qu'elles contribuent à l'accessibilité, en élargissant les trottoirs et en piétonnisant partiellement les abords. A ce compte-là, pourquoi ne pas inclure toutes les rues piétonnisées de Paris ? Preuve d'une communication très vague et exhaustive.

Les Parisiens exigent des résultats tangibles. Rappelons les faits alarmants.

24.000 établissements recevant du public ne sont toujours pas accessibles, malgré les obligations légales. Les agendas d'accessibilité programmée sont en retard flagrant. Selon les engagements initiaux, l'ensemble de ces établissements auraient dû être mis aux normes l'année dernière. Or, les contrôles font défaut et trop de dérogations sont accordées sans justification rigoureuse. Les Parisiens attendent de la rigueur et une application stricte de la loi de 2005.

Sur les transports, le constat est accablant : 93 % des accès de stations de métro restent inaccessibles aux personnes en fauteuil roulant.

Quant à la Maison départementale des personnes handicapées, elle subit de nombreux dysfonctionnements : délais de traitement excessifs, file d'attente interminable et manque criant de ressources. Mon groupe a d'ailleurs déposé un vœu pour améliorer urgemment la situation, en renforçant les équipes et en simplifiant les procédures.

Vous évoquez aussi les services publics départementaux de l'autonomie. Précisément, il n'y en a pas assez. Ces structures sont des relais efficaces pour désengorger la M.D.P.H. en offrant un accueil de proximité et en fluidifiant le parcours. Il faut multiplier ces points d'accès pour couvrir tout le territoire parisien, sans exception.

Rappelons les chiffres : la Ville ne consacre que 19,9 millions d'euros à la mise en accessibilité, sur un budget total de 10 milliards d'euros. C'est très insuffisant, presque dérisoire au regard des besoins. Cela représente moins de 0,2 % du budget. Comment espérez-vous rattraper les retards avec des moyens aussi limités ? Les associations et les usagers demandent un investissement massif.

Il est temps de passer des paroles aux actes. Les personnes en situation de handicap méritent une ville inclusive, pas un catalogue de bonnes intentions.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Véronique BUCAILLE.

La parole est à Catherine IBLED, Madame la Députée.

Mme Catherine IBLED. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, 8 % des Parisiens ont une mobilité réduite, soit plus de 160.000 personnes, 160.000 personnes assignées à domicile en raison du manque criant d'accessibilité de notre Capitale.

La communication que vous nous présentez aujourd'hui ambitionne de démontrer que Paris serait devenue une ville accessible, inclusive, exemplaire en matière de handicap. Les intentions affichées sont louables, il y a certains progrès, les textes de référence sont incontestables, vous invoquez des progrès, mais la réalité n'est pas tout à fait vécue de la même manière par les personnes à mobilité réduite. L'écart demeure tout de même immense entre le discours et la réalité. Paris n'est pas vraiment une ville accessible, et ce sont les personnes concernées qui nous le disent chaque jour sur le terrain.

Le premier grand oublié de vos politiques de mobilité, c'est le piéton. Or, près de deux tiers des déplacements à Paris se font à pied. Cette réalité devrait donc placer la marche au cœur de toutes les politiques publiques, mais les annonces de votre Plan Piéton sont venues s'empiler sur la liste des plans que vous produisez et qui, faute de budget et d'indicateurs de suivi, n'avancent pas beaucoup.

Pourtant, le piéton, et plus encore le piéton en situation de handicap, est devenu la variable d'ajustements de l'espace public. Les travaux permanents, mal coordonnés, mal signalés, transforment les trottoirs en parcours

d'obstacles : tranchées, palissades, ressauts, pentes excessives, cheminements interrompus sans alternatives. Pour une personne en fauteuil roulant, pour une personne âgée, pour une personne malvoyante ou encore pour une famille avec des enfants en bas âge et des poussettes, se déplacer à pied à Paris est trop souvent synonyme d'insécurité et de renoncement. Cette réalité, pourtant massive, est largement absente de votre communication.

A cela s'ajoute une multiplication de pistes cyclables qui empiètent souvent sur des cheminements piétons, créant des conflits d'usage permanents. Le code de la rue, présenté comme un outil d'apaisement et qui pourrait tout à fait l'être, n'est pas respecté et mal contrôlé. Nous voyons souvent des trottinettes, des vélos, des livreurs qui circulent sur les trottoirs sans sanction effective. Evidemment, les premières victimes de cette anarchie sont les plus vulnérables. En 2024, la Ville a dû indemniser à hauteur de 1 million d'euros les Parisiens en raison d'accidents sur la chaussée. Nous sommes donc loin d'une ville accessible et sécurisée.

Vous avez promis aux Parisiens une ville du quart d'heure, censée rapprocher les services et faciliter les déplacements. Pour les personnes à mobilité réduite, cette promesse est un échec. Une ville du quart d'heure n'a de sens que si le chemin pour parcourir ces 15 minutes est praticable, continu et sécurisé. Aujourd'hui, ce n'est pas vraiment le cas.

S'agissant des transports, à Paris, seules 29 des 303 stations de métro sont aujourd'hui 100 % accessibles et, bien souvent, les ascenseurs sont en panne. Côté bus, seul un bus sur cinq est accessible. Enfin, la petite ceinture, qui offre un peu d'espaces verts, n'est quasiment pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

Vous mettez en avant les quartiers d'accessibilité augmentée, mais ils ne couvrent que 8 % du territoire parisien. Une ville accessible ne peut pas fonctionner par îlot, ni par vitrine ou par exception. L'accessibilité doit être globale, lisible et continue.

Dans ce contexte, il est révélateur que les solutions les plus concrètes viennent parfois d'outils extérieurs à la Ville. Je pense par exemple à "Streetco", un G.P.S. piéton dédié aux personnes à mobilité réduite qui permet d'éviter les obstacles, les escaliers, les trottoirs impraticables et les zones de travaux. Cet outil répond à un besoin réel : se déplacer dans une ville difficilement circulaire. Pourquoi la Ville de Paris ne déploie-t-elle pas ce type d'outil ?

Madame la Maire, l'accessibilité de Paris se mesure à l'autonomie réelle des personnes, à leur capacité à se déplacer, à pied, librement, sans danger et sans renoncer. Tant que le piéton restera le grand oublié de vos politiques, tant que la ville du quart d'heure restera inaccessible aux P.M.R., Paris ne sera pas une ville inclusive, malgré tous les discours.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Catherine IBLED.

Pour répondre, je donne évidemment la parole à Lamia EL AARAJE. Madame la Maire.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci, chers collègues. C'est non sans émotion que je prends la parole pour cette communication sur le bilan en matière d'accessibilité universelle.

Je tenais, cher Patrick BLOCHE, Monsieur le Premier adjoint, à vous remercier sincèrement d'avoir accepté l'inscription de cette communication en cette fin de mandat, après que nous l'avons différée. D'habitude, elle se tient au mois de juillet. Cela me permet de répondre à Mme BIRABEN : en réalité, la question n'est pas la collusion avec l'élection municipale. Vous n'avez peut-être pas suivi les années précédentes, mais, pour le coup, c'est une communication qui a lieu tous les ans.

Je dois vous dire, chers collègues, que je suis tout à fait ouverte aux critiques, et l'habitude que nous avons à chaque communication sur cette question de l'accessibilité est de pouvoir entendre les propositions que vous formulez et les interrogations que vous avez. Je pense notamment au groupe MoDem, effectivement, Maud LELIÈVRE, qui était extrêmement engagé sur ce sujet, avec des propositions régulières, qui, pour le coup, faisaient souvent écho à des choses qui étaient déjà faites ou en cours. Nous avons toujours travaillé de façon très constructive avec vous.

En l'occurrence, je dois vous dire sincèrement, chers collègues, que l'indécence de vos prises de parole me laisse sans voix. Ce que vous évoquez, les choses que vous avez pu énoncer sont tellement éloignées de la réalité que je ne sais pas si vous le faites exprès ou si vous aviez vraiment envie d'être constructifs. C'est une forme de déception qui est la mienne face à l'absence totale de proposition que vous faites et face aux mensonges que vous avez pu proférer, j'y reviendrai.

Cette communication vise à rappeler que Paris ne se contente pas de respecter la loi de 2005, qui oblige l'ensemble des collectivités. La Maire de Paris a fait le choix d'aller plus loin, d'incarner l'esprit de la loi. Penser l'accessibilité universelle, en réalité, c'est penser une ville pour toutes et tous.

Je vous entends dire que les "rues aux écoles" et les rues piétonnes ne permettent pas de mettre en œuvre l'accessibilité universelle en augmentant les surfaces praticables. Je pense notamment à ce que vous évoquez, dans le 9e ou dans le 5e arrondissement, qui, il est vrai, sont des arrondissements avec un patrimoine très important, avec

des trottoirs très étroits, ce qui rend la mise en accessibilité d'un certain nombre d'espaces assez difficile. Ce que j'ai envie de vous dire, c'est donc : piétonnisons davantage, notamment dans le 9e et le 5e arrondissement, de façon à augmenter la praticabilité pour les personnes à mobilité réduite ou pour les personnes en situation de handicap.

Je suis tout à fait d'accord avec votre proposition, Madame BIRABEN, sur le fait d'avoir des centres de santé municipaux accessibles en pied d'immeuble. Mais, en même temps, vous nous expliquez qu'il ne faut surtout pas faire de logement social dans vos arrondissements de l'Ouest parisien. Or, souvent, les centres de santé municipaux ou les maisons de santé qui sont accessibles se font précisément en pied d'immeuble parce que ce sont des immeubles sociaux dans lesquels nous faisons le choix d'installer des équipements publics. Sincèrement, revoyez peut-être un petit peu votre positionnement, on est là dans quelque chose qui frôle non pas le paradoxe mais l'opposition interne. Je vous appelle à régler cela.

Quelques éléments d'information. Peut-être que vous n'avez pas suivi, mais nous avons eu l'occasion de vous partager de façon très précise, notamment lors de la réunion de la Commission communale d'accessibilité, à laquelle vous étiez invités, mais je ne crois pas vous y avoir vus, les agendas de l'accessibilité programmée et leur mise en application concrète à Paris. Ce sont 85 % des équipements municipaux qui sont accessibles cette année, 95 % en 2026, et 17 quartiers d'accessibilité augmentée. Je vous rejoins, ce n'est pas suffisant, nous devons faire plus, nous devons aller plus loin. Malgré tout, en lien avec la mise en accessibilité de 100 % des lignes de bus parisiennes, nous avons désormais à moins d'un quart d'heure en transports en commun des établissements publics accessibles adaptés à chaque personne en situation de handicap.

Vous avez raison, 8 % de la population parisienne est concernée. C'est énorme.

Du côté de la M.D.P.H., nous avons fait des travaux colossaux pour réduire les délais de réponse. Aujourd'hui, la M.D.P.H. de Paris est une des plus performantes de France. Cela reste encore insatisfaisant et nous devons travailler à réduire encore les délais, car chaque jour qui passe où les usagers sont sans réponse est un jour de trop.

En revanche, Madame BIRABEN, je suis vraiment ravie que vous soyez contente des permanences délocalisées, que j'ai fait le choix d'ouvrir en tant que présidente de la M.D.P.H., en lien, bien sûr, avec la volonté de la Maire de Paris, et qu'elles conviennent à la mairie du 5e arrondissement. Nous avons pensé qu'il était important que les personnes en situation de handicap puissent bénéficier du droit commun au plus près des maisons communes que sont les mairies d'arrondissement. Ce n'est donc pas à cor et à cri que vous avez eu à les réclamer, puisque nous vous les avons proposées, mais je vous remercie d'avoir répondu favorablement à cette volonté politique.

Bref, nous avons avancé de façon importante.

Si vous me le permettez, Monsieur le Maire, un dernier mot sur la question du métro. Beaucoup de sujets ont été abordés.

Je vous rappellerai simplement que le métro est une compétence régionale. C'est nous qui avons demandé à Mme PÉCRESSE et à Ile-de-France Mobilités de travailler à la mise en accessibilité du métro de façon qu'il bénéficie à toutes et tous. Sincèrement, je vous invite à garder l'hypocrisie crasse qui est la vôtre aujourd'hui, et à nous aider en interpellant davantage Mme PÉCRESSE, en lui demandant d'aller plus loin dans la mise en accessibilité du métro, puisque c'est de sa compétence que cela relève.

Je rappelle que la Ville de Paris finance à hauteur de 30 % Ile-de-France Mobilités, faisant ainsi de la Ville de Paris le plus gros financeur public du métro, des transports en commun parisiens, donc aussi de leur mise en accessibilité.

Je vous remercie, et je vous invite bien sûr à voter pour ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous ne voterons pas, ne soyez pas trop déçue. Il s'agit d'une communication, il n'y a donc pas de vote. Le principal, c'est qu'il y ait eu débat, comme vous le souhaitiez, qu'il y ait eu une expression des groupes. De ce fait, nous avons eu un moment essentiel sur l'accessibilité et la prise en compte des handicaps dans les politiques publiques parisiennes avant la fin de cette mandature.

Vous l'avez compris, nous allons faire une pause pour aller déjeuner. Il est 13 heures 12, la séance reprendra à 14 heures 45. Oui, nous avons une heure et demie pour manger. Puis, elle devrait se terminer entre 16 heures et 16 heures 30. Comme à chaque fois, tout dépend de vous.

Merci. Bon appétit !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures douze minutes, est reprise à quatorze heures quarante-huit minutes, sous la présidence de M. Patrick BLOCHE, premier adjoint).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose de reprendre la séance.

De ce fait, nous allons poursuivre l'examen des dossiers de l'adjointe, que je cherche vainement des yeux.

Je vais suspendre la séance quelques minutes et, au besoin, nous aurons une suppléance.

La séance est suspendue quelques instants.

2025 DU 105 - Subvention à l'association "Le Pavillon de l'Arsenal" au titre de l'année 2026.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - La séance est reprise avec l'examen du projet de délibération DU 105. C'est une subvention à l'association "Le Pavillon de l'Arsenal" au titre de l'année 2026.

La parole est à Daniel-Georges COURTOIS.

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous examinons aujourd'hui un projet de délibération important, car il concerne l'un des lieux les plus singuliers de notre paysage culturel et urbain : le Pavillon de l'Arsenal.

Je vais d'abord souligner à quel point cet équipement occupe une place unique dans la métropole. Le Pavillon de l'Arsenal n'est pas simplement un centre d'exposition. Il est aujourd'hui l'un des rares lieux métropolitains où se raconte, se documente et se partage publiquement l'histoire urbaine du Grand Paris.

C'est un lieu où l'on peut comprendre les transformations architecturales, la fabrique de la ville, les enjeux climatiques, les modes d'habiter et les grandes dynamiques métropolitaines, et cela, comme le rappelle le projet de délibération, à travers des expositions, des publications, des films, des conférences et une activité pédagogique essentielle. Dans une période où les questions urbaines, environnementales et architecturales sont au cœur des préoccupations des habitants, le Pavillon de l'Arsenal constitue plus que jamais un espace de référence ouvert à tous et gratuit.

Le deuxième point que je souhaite souligner, c'est l'importance du rôle d'interface que joue le Pavillon de l'Arsenal entre Paris, les communes de la Métropole du Grand Paris et l'ensemble des acteurs de l'aménagement. Loin d'être recentré sur Paris "intra-muros", l'établissement développe désormais, notamment dans sa programmation 2026, un déploiement hors les murs dans différents lieux culturels métropolitains, tiers-lieux et écoles d'architecture. Ce mouvement, enclenché par les travaux qui vont être entrepris, permettra de faire circuler l'expertise, les débats et les expositions au-delà des frontières parisiennes et d'atteindre de nouveaux publics. Ce positionnement est essentiel car la fabrique de la ville ne s'arrête évidemment pas au boulevard périphérique. Les enjeux de logement, d'urbanisme, de transition écologique et de mobilité sont des enjeux qui doivent être pensés à l'aune d'une vision métropolitaine. A ce titre, le Pavillon de l'Arsenal contribue à créer un lieu commun entre les territoires et cela doit être salué.

Le troisième point qui justifie pleinement notre soutien à cette subvention tient au rôle institutionnel même du Pavillon de l'Arsenal. La Métropole du Grand Paris siège à son conseil d'administration et participe à sa gouvernance. Cela renforce l'évidence que la rénovation, la programmation et plus largement l'avenir de cette institution doivent être envisagés à l'échelle métropolitaine et non uniquement parisienne. Dans ce contexte, la période actuelle marquée par la rénovation du site Morland et le déploiement temporaire hors les murs représentent un moment clé pour affirmer ce caractère métropolitain. Loin d'être un simple sujet parisien, la rénovation du Pavillon de l'Arsenal engage l'ensemble de la région capitale, car il participe de sa capacité collective à penser la ville, à expérimenter et à diffuser les innovations architecturales et urbaines. Ce mouvement d'expositions hors les murs ne doit pas se limiter à la période de rénovation, il doit se poursuivre ensuite afin de continuer à expliquer la vision métropolitaine.

Pour toutes ces raisons, notre groupe votera en faveur de ce projet de délibération afin de garantir la continuité des missions du Pavillon de l'Arsenal et la réussite de son déploiement métropolitain en 2026.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Daniel-Georges COURTOIS.

Je donne la parole à Lamia EL AARAJE, pour vous répondre. Madame la Maire.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Je vous prie de m'excuser pour mon petit retard.

Merci beaucoup d'avoir pris la parole sur ce projet de délibération qui vise à attribuer au Pavillon de l'Arsenal sa subvention de fonctionnement de l'année 2026 dans le cadre de la convention pluriannuelle. Peut-être quelques mots rapides. Vous l'avez évoqué, en effet, le Pavillon de l'Arsenal est un acteur culturel majeur pour Paris et la Métropole. Il offre au public, aux professionnels et aux scolaires un centre d'information et d'exposition sur l'architecture et l'urbanisme, avec des activités multiples que vous avez eu l'occasion d'évoquer : des expositions temporaires et itinérantes, des ateliers, des visites, des publications et des événements, ainsi que de la médiation auprès de tous les publics.

Aujourd'hui, vous l'avez évoqué, le Pavillon est en pleins travaux de rénovation. Ces travaux, pour vous en dire un petit mot, ont pour objectif d'améliorer l'accueil, le confort climatique et l'accessibilité du bâtiment, qui n'était pas

accessible aux P.M.R., tout en modernisant ses espaces. Les travaux ont d'ores et déjà débuté. Cette rénovation va permettre de réduire de 50 % son bilan énergétique global et 60 % ses consommations de chauffage, de ventilation, de climatisation et d'éclairage, en améliorant notamment le confort été-hiver avec cette toiture en verre pas toujours très confortable, notamment quand il fait très chaud. Cela permettra aussi d'améliorer l'accueil du public, d'assurer l'accessibilité P.M.R. grâce à la pose d'un ascenseur et de mettre le bâtiment aux normes de sécurité incendie sur des travaux de rénovation de 5.000 mètres carrés de la surface au plancher, pour un total de 15 millions d'euros.

Pour autant, cette période de travaux et, donc, de fermeture physique du lieu, le Pavillon qui est à Morland ne freine pas son action, puisque, et vous avez tout à fait raison de le souligner, c'est l'occasion d'avoir un certain nombre d'expositions itinérantes, des travaux hors les murs, dans Paris mais aussi dans le Grand Paris. Sans doute que cette période devra nous inspirer pour la réouverture du Pavillon sur cette question du lien avec la Métropole et sur son implication dans la question du Grand Paris. Je vous invite bien sûr à voter ce projet de délibération pour une subvention de fonctionnement d'un peu plus de 2 millions d'euros.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 105.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DU 105).

2025 DU 187 - Cession d'une maison et de son terrain environnant, issus d'un legs à Touchay (18).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Sur le projet de délibération DU 187 relatif à la cession d'une maison et de son terrain environnant issus d'un legs à Touchay, dans le département du Cher. Nous avons un amendement technique n° 103. Je vous propose de le mettre directement au vote.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 103.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 103 est adopté.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 187 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DU 187).

2025 DU 201 - P.L.U. - Modification simplifiée n° 1. - Bilan de la mise à disposition du public et approbation du projet.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la réserve de 100 % de logement social au 10, rue de la Trémoille.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 201 : P.L.U., modification simplifiée n° 1, bilan de la mise à disposition du public et approbation du projet, ainsi que le vœu rattaché n° 104 relatif à la réserve de 100 % de logement social au 10, rue de la Trémoille.

La parole est à Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Dans ce projet de délibération DU 201, vous parlez surtout d'ajustements techniques, mais en réalité, l'ampleur des corrections montre surtout que le document initial a été mal élaboré, qu'il a été truffé d'erreurs, d'approximations, qu'il faut aujourd'hui rectifier.

Je vais prendre un exemple bien précis, c'est la mise en application des obligations du bail réel solidaire, le B.R.S. A plusieurs reprises, pendant l'enquête publique ou lors des débats que nous avons ici dans cet hémicycle...

Monsieur le Maire, est-ce que vous pouvez essayer de faire un peu baisser le son, s'il vous plaît, parce que c'est très désagréable.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Bien sûr.

Est-ce que vous acceptez de baisser le son ? Merci.

Reprenez la parole.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci.

A plusieurs reprises, je vous ai alertés sur la difficulté d'application du bail réel solidaire. Je n'ouvre pas le débat sur le bail réel solidaire. D'ailleurs, notre groupe politique a toujours voté favorablement lorsqu'il y avait de nouveaux projets. J'ai toujours attiré votre attention sur la difficulté de mise en application sur les emplacements réservés ou les obligations dans le P.L.U. Je suis intervenue de nombreuses fois en séance. J'ai aussi contribué à l'enquête publique. Je ne suis pas la seule d'ailleurs, parce que de nombreux groupes fonciers ou immobiliers vous ont alertés aussi sur cette difficulté d'application du B.R.S., mais vous n'en avez jamais tenu compte.

Je suis même allée jusqu'à déposer une question écrite à la Maire de Paris pour bien lui spécifier que, dans le bail réel solidaire, il y avait, comme vous le savez, une différenciation à faire entre le bâti et le foncier et que le foncier devait être possédé par une foncière, un O.F.S. Cette mise en application, selon les parcelles, les cas de figure et la nature du propriétaire, pouvait poser des problèmes juridiques et techniques. La réponse de la Maire, comme d'ailleurs la réponse de l'Exécutif à chaque fois que j'ai abordé ce sujet, c'était de me faire la louange du B.R.S. - je n'ai pas besoin, je sais ce que c'est -, mais sur la technicité et l'application juridique, je n'ai jamais eu de réponse, si ce n'est une réponse laconique qui disait : "Ne vous en faites pas, les outils juridiques existent, les notaires savent faire". Eh bien, aujourd'hui, la démonstration est là. Pourquoi ? Parce qu'à la Cité internationale, en effet, vous ne pouvez pas appliquer de B.R.S. Pourquoi ? Parce qu'il faut un démembrement foncier, et il est impossible parce qu'il s'agit du domaine public qui est inaliénable.

J'ai pris cet exemple, je pourrais en prendre d'autres. Ce qui me dérange, c'est que malgré le travail que nous avons fait, malgré les alertes, que ce soit les nôtres ou de ceux qui ont contribué à l'enquête publique, vous ne vous en êtes jamais préoccupé. Au contraire, c'était : "Circulez, il n'y a rien à voir".

Ce projet de délibération montre quoi ? Il montre que vous avez fait de l'affichage politique. Vous avez fait fi des conditions techniques, des conditions juridiques, pourvu que vous affichiez un pourcentage et des objectifs de logements sociaux. Vous avez fait de la communication en vous asseyant sur la faisabilité technique ou juridique, et cela, je le regrette, mais c'est à l'image, de toute façon, de votre mandature.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Valérie MONTANDON.

La parole est à Geoffroy BOULARD, M. le maire du 17e arrondissement.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Le projet de délibération qui nous est soumis vise à approuver la première modification simplifiée du P.L.U. dit bioclimatique. La Ville le présente comme un ensemble d'ajustements techniques. En réalité, l'ampleur et la nature des rectifications proposées disent autre chose. Elles révèlent surtout un document initialement instable, insuffisamment cohérent et rédigé de manière trop mécanique.

Je vais être clair, notre position n'est ni dogmatique ni systématiquement opposée. Elle est cohérente, juridiquement fondée et politiquement responsable.

Premier point : les corrections techniques. Cette modification simplifiée regroupe des ajustements relatifs aux protections patrimoniales concernant une soixantaine d'adresses à des emplacements réservés, à la suppression ou à l'ajout d'espaces protégés, ainsi qu'à diverses mises en cohérence graphiques. Sur ce point, nous sommes favorables. Il s'agit de corrections nécessaires, parfois attendues, qui améliorent la lisibilité du document et corrigent des incohérences manifestes. Personne ne peut raisonnablement s'y opposer.

Deuxième point : l'exception introduite à la règle de mixité sociale pour la Cité internationale et universitaire de Paris. Le P.L.U. bioclimatique impose, en zones non déficitaires, que tout programme de logement de plus de 500 mètres carrés comporte 30 % de logements en bail réel solidaire. Or, ce dispositif repose sur le démembrement du foncier au profit d'un organisme de foncier solidaire, ce qui est juridiquement impossible sur le domaine public, inaliénable par nature. La Ville est donc contrainte d'introduire une exception explicite et, là encore, nous sommes favorables. Cette exception est révélatrice d'un véritable problème de fond : une écriture des règles de mixité trop standardisée, trop automatique, qui ne tient pas compte des contraintes domaniales, institutionnelles ou même juridiques. On écrit une règle uniforme, puis on la corrige au cas par cas lorsqu'elle se heurte à la réalité. Ce n'est pas ainsi que l'on construit un document d'urbanisme robuste.

Troisième point : le cas du bâtiment-écran de la Z.A.C. "Python-Duvernois". L'orientation d'aménagement et de programmation prévoit un bâtiment-écran indispensable à la protection acoustique du quartier, mais le règlement des

hauteurs tel qu'il est rédigé rend ce bâtiment impossible. La Ville propose donc d'ajouter une prescription autorisant une hauteur maximale de 31 mètres. Sur ce point, nous sommes opposés. Pourquoi ? Parce que cette modification n'est pas une correction technique, mais une modification substantielle du projet urbain, et elle vient réparer une contradiction interne majeure entre l'O.A.P. et le règlement. Là encore, on trouve après coup que les documents ne sont pas compatibles entre eux. Ce type d'ajustement aurait dû être anticipé dès l'élaboration du P.L.U. bioclimatique, et le corriger aujourd'hui par une modification simplifiée pose un problème de méthode et de sincérité du débat.

Quatrième point : les emplacements réservés au logement et le droit de délaissement. Le projet de délibération précise que, lorsque la Ville refuse d'acquérir une parcelle grevée d'un emplacement réservé après exercice du droit de délaissement par le propriétaire, les prescriptions deviennent juridiquement inopposables tout en demeurant inscrites au P.L.U. Autrement dit, la Ville reconnaît implicitement les limites de sa stratégie d'emplacements réservés, souvent surdimensionnés, parfois techniquement inapplicables. C'est exactement ce que nous dénoncions déjà dans un vœu présenté en juin dernier. Même lorsque la Ville refuse d'acheter, la pastille reste inscrite au P.L.U. Elle n'est plus opposable juridiquement mais elle reste active politiquement. Résultat, vous le savez, les propriétaires demeurent dans une insécurité foncière durable, ils ne peuvent ni valoriser leur bien ni sécuriser un projet et subissent une dégradation immédiate de la valeur de ce patrimoine. En refusant de supprimer ces pastilles devenues caduques, vous maintenez volontairement une pression foncière permanente.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire du 17^e arrondissement, cher Geoffroy BOULARD.

La parole est à Jérémy REDLER. M. le maire du 16^e arrondissement. Non ?

La parole est à Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je rejoins ce qui a été dit à l'instant par mon collègue Geoffroy BOULARD. Au fil des Conseils de Paris, nous adoptons des délibérations dans lesquelles la Ville de Paris renonce à la mise en demeure d'acquérir faite par des propriétaires de parcelles frappées d'un emplacement réservé pour la réalisation de logements. Comme Jeanne d'HAUTESERRE l'avait indiqué lors des débats relatifs à l'adoption du P.L.U.-b., Plan local d'urbanisme, ces pastilles font peser une incertitude sur de nombreux biens de la Capitale, nous le savons tous, alors que la Ville de Paris n'a exercé cette faculté que dans de très rares cas.

Compte tenu de la situation financière de la Ville, comme l'ont montré nos débats en début de séance, il est peu probable que des logements soient ainsi produits en nombre dans les prochaines années. La situation du 7, rue du Boccador et du 12, rue de la Trémoille dans le Triangle d'or illustre parfaitement les coûts déraisonnables d'une opération de transformation d'un immeuble de bureaux en logements sociaux. Pour cette seule adresse, le coût en première approche avoisinerait les 60 millions d'euros, sans compter les indemnités d'éviction dues aux occupants actuels. D'ailleurs, l'amendement de l'Exécutif vient ajouter une autre adresse à proximité, au 26, rue Clément-Marot et aux 1-3, rue de Cérises, où l'activation de l'emplacement réservé coûterait pas loin de 90 millions d'euros. Dans un quartier comme le Triangle d'or, il faut bien entendu, et nous l'avons toujours fait, encourager la transformation de bureaux en logements. Je rappelle que quand c'est fait, malheureusement, il y a souvent une compensation, donc cela veut dire que c'est une somme nulle. A la fin, on n'a pas plus d'habitants.

Je viens de le dire, les opérateurs publics ne peuvent pas mener ce type d'opérations à la bonne échelle. L'enjeu n'est pas de réaliser quelques programmes de logements sociaux ici et là, mais bien d'engager une revitalisation des quartiers. Sans logements, pas de commerces de proximité, pas d'écoles. D'ailleurs, nous avons une école publique à proximité. Malheureusement, les facteurs d'attractivité de ce type d'opérations sont très faibles pour les acteurs privés. Si la loi du 16 juin 2025 vise à faciliter la transformation d'un immeuble de bureaux en logements, les dispositifs ne sont pas décisifs. Il faut favoriser l'intérêt économique d'une telle opération en jouant, par exemple, sur la fiscalité des revenus locatifs issus d'une telle opération. Aujourd'hui, il est plus rentable de louer des bureaux que des logements. J'espère que la campagne municipale qui s'ouvre nous permettra de confronter des propositions dans ce domaine. C'est essentiel pour répondre à la demande de logements dans la Capitale.

J'en viens à l'objet du vœu, le vœu n° 104 qui est rattaché à ce projet de délibération, que le conseil du 8^e arrondissement a adopté. La renonciation de la Ville de Paris à acquérir le 7, rue du Boccador et le 12, rue de la Trémoille conduit à ce que l'emplacement réservé ne soit plus opposable à l'issue d'un délai de 15 mois après la mise en demeure. Cependant, ce même emplacement réservé comprend une adresse : le 10, rue de la Trémoille, qui n'a pas fait l'objet de mise en demeure. Or, cet immeuble est une copropriété qui abrite essentiellement des logements. Compte tenu de sa configuration, la parcelle ne permet pas la construction de surfaces complémentaires. Elle ne respecte donc pas les critères que vous avez définis pour la création d'un emplacement réservé. Aussi, ce vœu demande que le P.L.U.-b. supprime explicitement l'emplacement réservé du 7, rue du Boccador et des 10-12, rue de la Trémoille.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Vincent BALADI.

Pour répondre aux oratrices et orateurs, je donne la parole à Lamia EL AARAJE. Madame la Maire.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération propose d'approuver la première modification simplifiée du P.L.U. bioclimatique, qui a été adopté par notre Assemblée en novembre 2024, pour corriger un certain nombre d'erreurs matérielles, d'incohérences qui ont été repérées dans le document qui a été approuvé. La procédure que nous avons engagée en juin 2025 visait à lever les ambiguïtés dans l'application des règles sans nécessiter d'évaluation environnementale. Le dossier a été mis à disposition du public en ce début d'année, du 10 septembre au 10 octobre 2025, "via" une consultation en ligne.

Différentes corrections initiales ont été apportées : déplacement de filets verts, suppression d'espaces libres protégés dans le 11e et le 20e, des incohérences sur des emplacements réservés, la mise à jour de protections patrimoniales, l'ajout d'un périmètre d'espaces verts et la suppression d'un autre emplacement réservé dans le 8e arrondissement.

Peut-être, en vous écoutant, est-il nécessaire de préciser la méthode qui est la nôtre. La construction du P.L.U.-b., cela a d'abord été un travail en concertation, puisque la Ville de Paris a fait le choix de la transparence, notamment sur les emplacements réservés, en soumettant en septembre 2022 une première liste de biens. A partir de là, il y a eu un travail d'aller-retour, d'échange, de "dépastillage" à certains moments, à la suite de l'enquête publique, à la suite de rencontres et d'échanges avec des propriétaires ou des promoteurs, à la suite aussi, Mesdames et Messieurs les maires d'arrondissement, d'échanges avec vous-mêmes, sur ce qui concernait vos propres arrondissements. A partir de cela, nous avons procédé au retrait de 120 emplacements et à la modification de 50 autres, ce qui aboutissait à la réduction de la part de logements à créer en cas de permis de construire.

Il était aussi prévu que, de façon régulière, nous puissions rééchanger sur ces pastilles, sur ces emplacements réservés, notamment quand nous sommes confrontés à la situation où nous pouvons acquérir ces emplacements. Il y a un travail très étroit qui est fait entre la Direction de l'Urbanisme et la DLH de façon à examiner la faisabilité - cela dure à peu près un an - au cas par cas, en faisant des visites sur site, en échangeant avec les propriétaires, en regardant ce qu'il est possible de faire ou pas, en évaluant aussi le coût de l'acquisition, le coût des indemnités et le coût des travaux à réaliser, pour voir quelle en est la faisabilité.

Oui, nous avons fait le choix de travailler sérieusement. Oui, nous faisons le choix de la transparence et nous faisons le choix, là où nous estimons qu'il n'est pas possible de faire pour des raisons financières, pour des raisons matérielles, pour des raisons techniques ou pour des raisons d'opportunité pour la Ville de Paris, de renoncer. Il n'y a là absolument rien d'étonnant. Si vous voulez en faire des polémiques, je vous avoue que je n'en comprends pas bien l'intérêt.

Vous posez un certain nombre de questions sur lesquelles je vais revenir, notamment la Cité internationale. Pardon, Madame MONTANDON, ce sont les statuts de la Cité internationale qui ne permettent pas de faire du B.R.S. à cet endroit. Ce n'est pas une difficulté à faire du B.R.S. tout court. C'est à cet endroit précisément qu'il n'est pas possible de le faire.

Pour conclure, Monsieur BOULARD, j'ai bien entendu ce que vous évoquiez en disant que notre souhait était de maintenir une pression foncière permanente. Pas du tout. Ce que nous voulons, c'est donner des perspectives de vie aux Parisiennes et aux Parisiens, d'expliquer à celles et ceux qui veulent venir à Paris, qui voudraient voir leurs enfants continuer de vivre à Paris, qui voudraient s'installer à Paris, qu'il y a encore dans cette ville la possibilité de créer du logement, de faire une ville pour les gens, de faire une ville où l'on peut se projeter. C'est toute la différence entre vous et nous.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Maire, chère Lamia EL AARAJE.

J'imagine que le vœu n° 104 du groupe LR-LC est maintenu. L'avis de l'Exécutif est défavorable.

Je le mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 104 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 201.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DU 201).

2025 DU 213 - Mises en demeure d'acquérir les biens (1er, 2e, 8e, 9e, 13e, 14e, 16e, 17e) faisant l'objet d'un droit de délaissement. - Renonciation.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la suppression des emplacements réservés sur les immeubles non acquis par la Ville dans le 16e arrondissement.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 213 : mises en demeure d'acquérir les biens (1er, 2e, 8e, 9e, 13e, 14e, 16e, 17e) faisant l'objet d'un droit de délaissement, renonciation, ainsi que le vœu rattaché n° 105 relatif à la suppression des emplacements réservés sur les immeubles non acquis par la Ville dans le 16e arrondissement.

La parole est au maire du 16e arrondissement Jérémy REDLER. Monsieur le Maire.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Nous sommes ici pour évoquer une question simple mais fondamentale : le respect du droit de propriété. Il est manifestement contradictoire que, lorsque la Ville renonce à l'acquisition d'immeubles concernés par une mise en demeure ou un droit de délaissement, elle maintienne des servitudes d'emplacements réservés qui privent indûment les propriétaires actuels ou futurs de la pleine jouissance de leurs biens. Cette situation concerne notamment des immeubles situés aux 80-82, rue de Longchamp et au 8, rue Daumier dans le 16e arrondissement, mais peut s'appliquer évidemment à d'autres adresses dans des situations similaires. Le propriétaire du 80-82, rue de Longchamp a expressément demandé la levée de ces servitudes, demande non seulement juridiquement justifiée, mais également conforme à l'intérêt général.

Maintenir ces servitudes sans projet concret ni perspectives d'acquisition ou d'aménagement par la Ville constitue une entrave disproportionnée au droit de propriété et n'a aucune utilité publique actuelle. Ce vœu propose donc une mesure simple, juste, que la Ville de Paris procède sans délai à la suppression définitive des emplacements réservés grevant les immeubles pour lesquels elle a renoncé à l'acquisition, et ce, de manière systématique pour l'ensemble des adresses concernées. Il s'agit de garantir la sécurité juridique des propriétaires, de rétablir l'équité et de respecter le droit fondamental à la pleine jouissance de leurs biens.

Je vous invite donc à soutenir ce vœu et je vous en remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Jérémy REDLER, M. le maire du 16e arrondissement.

La parole est au président Émile MEUNIER. Non ? Parfait.

La parole est à Geoffroy BOULARD en tant que maire du 17e arrondissement, ce qui va lui permettre de tout nous dire en trois minutes "chrono".

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - On essaiera d'être bref. Merci, Monsieur le Maire.

C'est une illustration, ce projet de délibération, une nouvelle fois que ce Plan local d'urbanisme, n'en déplaise à l'adjointe, produit de l'incertitude, gèle les situations et fragilise les acteurs au lieu d'apporter de la clarté, de la stabilité, attendues dans un document d'urbanisme. Cela se vérifie très concrètement dans le 17e arrondissement. Ce projet de délibération prévoit que la Ville renonce à son droit de préemption sur trois adresses : rue de Chazelles, rue de Prony et rue Rennequin. Ces trois adresses sont pourtant pastillées dans le cadre de votre P.L.U. bioclimatique. On peut s'étonner de la communication de la Ville, qui affirme multiplier les adresses réservées pour produire du logement social, alors que, lorsque l'occasion se présente, y compris dans un secteur déficitaire, la Ville n'achète pas. Plus surprenant encore, la Ville ne renonce pas au pastillage de ces adresses. Elle laisse donc planer une épée de Damoclès au-dessus des propriétaires, sans projet, sans calendrier, sans intention claire.

Pour toutes ces raisons, la position la plus cohérente est évidemment l'abstention. On ne peut pas nous opposer ces corrections nécessaires, on ne peut pas cautionner un P.L.U. bioclimatique construit sur des bases profondément contradictoires. Ce projet de délibération montre la contradiction, ne vous en déplaise, Madame EL AARAJE, vos problèmes de méthode de construction du P.L.U., qui nécessite ainsi des ajustements permanents, ponctuels, pour fonctionner et qui entretient volontairement l'instabilité foncière. C'est une abstention de responsabilité, de lucidité et de cohérence.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire du 17e arrondissement, cher Geoffroy BOULARD.

Je donne évidemment la parole à Lamia EL AARAJE, Madame la Maire, pour vous répondre.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je vous avoue que je suis un peu stupéfaite quand je vous entends me parler de cohérence, parce que je vous avoue ne pas du tout comprendre ce que vous dites. En gros, nous serions responsables du fait qu'il n'y ait pas suffisamment de logements à Paris. A chaque fois qu'on propose la création de logement social à Paris, vous vous y

opposez. A chaque fois que nous proposons de pouvoir utiliser ce droit, qui est celui de la préemption "via" les emplacements réservés dans le cadre du P.L.U., vous vous y opposez. Quand finalement nous renonçons sur la base d'éléments techniques qui vous sont exposés et sur la base d'une méthode qui a été travaillée en concertation de longue date, vous vous y opposez aussi. Quand nous vous disons que nous avons besoin de donner des perspectives aux Parisiennes et aux Parisiens, vous nous expliquez que nous nous berçons d'illusion. Excusez-moi, je ne vois aucune cohérence dans ce que vous dites. Votre seule constance est de vous opposer systématiquement à la création de logement social, c'est de considérer systématiquement que vous seriez les tenants de la bonne administration de Paris, mais les Parisiens ont choisi et ils nous ont confié la responsabilité de cette Ville, et c'est ce que nous faisons.

Dans ce projet de délibération, je le redis, parce que peut-être n'ai-je pas été assez claire auparavant, oui, il y a des emplacements réservés. Oui, il y a cette volonté, non pas de maintenir de la pression foncière, Monsieur BOULARD, mais plutôt de se donner la possibilité de créer du logement social en opportunité, là où nous l'estimons nécessaire, notamment sur les emplacements réservés. Il s'avère que, sur ces adresses, à ce moment-là et dans cette temporalité à laquelle on se parle, ce n'est pas possible pour des raisons de contraintes financières, de contraintes techniques, de contraintes matérielles, donc nous renonçons sur ces adresses à préempter à ce stade.

Pour toutes ces raisons, je vous appelle à voter ce projet de délibération et je vous appelle surtout à un peu plus réfléchir à votre cohérence et à votre positionnement, parce que, croyez-moi, si je ne vous comprends pas, je pense que, globalement, les Parisiens ne vous comprennent pas non plus.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Maire, chère Lamia EL AARAJE.

De ce fait, j'imagine... Chut. Allez... Au quatrième jour...

J'imagine que le vœu n° 105 du groupe LR-LCI est maintenu. L'avis de l'Exécutif est défavorable.

Qui est pour ?

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - On ne me demande même pas s'il est maintenu.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Ah d'accord, c'est pour le retirer ?

Est-ce qu'il est maintenu ou retiré ?

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Compte tenu des explications qui m'ont été données, évidemment je maintiens le vœu.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Ah, d'accord. Le suspense était total. Mon intuition était la bonne.

Le vœu n° 105 étant maintenu, l'avis de l'Exécutif étant défavorable, je le mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui s'abstient ?

Il faut avoir une place plus centrale dans l'hémicycle, Jérémy, pour pouvoir en avoir une vision globale.

De ce fait, le vœu n° 105 est rejeté.

Il y a un amendement technique n° 133 que je mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 133 est adopté.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 213 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DU 213).

2025 DU 201 - P.L.U. - Modification simplifiée n° 1. - Bilan de la mise à disposition du public et approbation du projet (suite).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Avant de passer au projet de délibération suivant, je voudrais réparer un oubli, car j'ai omis de mettre aux voix un amendement technique n° 132 au projet de délibération DU 201, si bien que je vais vous demander de revoter.

Tout d'abord, je mets aux voix, à main levée, cet amendement technique n° 132.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 132 est adopté.

Je remets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 201, ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DU 201).

Moi, je n'ai rien oublié, mais j'assume la responsabilité des autres. C'est ainsi que je fonctionne.

2025 DU 220 - Acquisition du portail de l'ancien hôtel Raoul, 6 bis, rue Beautreillis (4e).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 220 : acquisition du portail de l'ancien hôtel Raoul, 6 bis, rue Beautreillis dans le 4e arrondissement.

La parole est à Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD. - Merci beaucoup.

Monsieur le Premier adjoint et Président de séance, chère Lamia EL AARAJE, chers collègues, pour ma dernière intervention de ce presque dernier Conseil de Paris, puisque j'ai eu quatre mandats intenses au service de Paris, j'ai choisi de m'inscrire sur l'acquisition d'un portail remarquable d'un ancien hôtel particulier du 4e arrondissement, donc je reprends un peu ma casquette de maire du 4e quelques instants. Comme, Monsieur le Président, cher Patrick BLOCHE, j'aime les symboles, et influencé dans mon adolescence par André Gide et singulièrement son livre "La Porte étroite", c'est vrai, chers collègues, qu'être élu, c'est parfois s'efforcer d'entrer par la porte étroite pour agir et convaincre.

Chers collègues, Paris, c'est un grand métier à tisser, de la dentelle souvent et de la porcelaine, et c'est un géant également aux pieds d'argile. Dans notre mission d'élu local, que l'on soit maire, adjoint ou simple Conseillère et Conseiller de Paris, c'est le détail qui est le plus important. Là, il s'agit de l'engagement d'un citoyen du 4e arrondissement, Mme POLSKI, qui s'est battue, nous a convaincus, m'a convaincu lorsque j'étais maire, qu'il fallait sauver ce portail remarquable. Je dois saluer également - elle n'est pas là - l'aide de mon adjointe de l'époque, Corine FAUGERON. Un septennat un peu plus long plus tard, je suis très heureux que l'on puisse voter et saluer la pugnacité de M. CRIBIER, habitant amoureux du patrimoine et amoureux de notre ville et amoureux, cher Ariel WEIL, mais qui n'est pas là non plus, de notre Marais historique.

J'étais très heureux de pouvoir, d'une certaine manière, emprunter ce portail comme porte étroite dans la symbolique que j'aime. Je voudrais profiter de ma dernière intervention pour adresser au Conseil de Paris et singulièrement à Vincent de VATHAIRE, à Arnaud GRELLIER, Pauline HUGOT et aux collaboratrices et collaborateurs des vœux de Noël très chaleureux, parce que, grâce à vous, nos Conseils de Paris que vous faites vivre sont des moments démocratiques formidables et très agréables, malgré parfois les sursauts et les vicissitudes. Grâce à vous en tout cas, j'ai toujours eu un immense plaisir à venir et pouvoir m'exprimer, et je vous en remercie chaleureusement.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Une intervention comme cela, cela ne peut pas être la dernière. Revenez le 19 et le 20 février prochains, et inscrivez-vous sur un projet de délibération pour... Comme les grands artistes, ce n'est jamais la sortie.

Corine FAUGERON n'était pas là tout à l'heure, elle vient juste d'arriver. Elle a été évoquée par Christophe GIRARD, donc Corine FAUGERON a la parole sur le portail de l'ancien hôtel Raoul du 6 bis, rue Beautreillis dans le 6e arrondissement. Corine FAUGERON, c'est à vous.

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce n'est pas que je ne sois pas là, mais en même temps, c'est le conseil d'administration des affaires sociales de la Ville de Paris et ce n'est pas très facile d'être à deux endroits en même temps, même si les deux sont dans l'Hôtel de Ville. Ce n'est pas facile de suivre deux choses... C'est très compliqué de faire les deux.

Sur le portail Raoul, je tenais absolument à intervenir pour dire que c'est un cas d'école et je pense que cela pourrait inspirer aussi des citoyens parisiens qui ont aussi des moyens, puisque M. CRIBIER avait des moyens et il les a mis au service de la communauté. Il a mis de l'argent, beaucoup d'investissement, de travail et de rassemblement, et cela aboutit à la restauration d'un portail, seul vestige d'un hôtel particulier. Je ne rentrerai pas à nouveau dans tout l'historique, je pense que Christophe GIRARD a dû vous le faire. Je voulais aussi souligner que ce monsieur, qui a mis de l'argent personnel dans cette affaire, n'a pas essayé de trouver une bâche publicitaire pour

compenser les frais et il ne nous a pas imposé les voitures "machin", les téléphones "truc" ou les sacs "machin-chose". Je le remercie d'autant plus. C'est possible de faire des choses très bien, à prix raisonnable, avec un investissement personnel. Merci à lui. Je pense qu'il faut que nous tous le remercions ici.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Corine FAUGERON.

Pour répondre, la parole est à Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Voici donc que me revient la lourde responsabilité de répondre à l'une ou la dernière intervention de Christophe GIRARD en ce Conseil de Paris. Quoi de plus beau qu'un projet de délibération comme celui-ci, l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle et du portail de l'hôtel Raoul. Je pense que ce genre de délibération nous rappelle combien nous devons nous positionner en humilité dans cette ville patrimoniale magnifique qu'est Paris.

Ce portail de l'hôtel Raoul raconte l'histoire de Paris bien mieux que les livres. Construit en 1606, témoin des règnes d'Henri III et d'Henri IV, il a traversé les siècles, vu disparaître l'hôtel particulier et, surtout, a survécu à la démolition des années 1960. Aujourd'hui, ce projet de délibération vous propose que nous puissions assumer nos responsabilités pleines et entières face à ce monument patrimonial du Centre de Paris en vue de préserver ce fragment de notre mémoire urbaine. Ce portail n'est pas une pierre isolée. Il est le symbole du Marais avant la loi Malraux, avant le P.S.M.V. du Marais et c'est le fruit - vous l'avez évoqué tous les deux - d'un engagement citoyen, puisque c'est l'engagement d'une personne, d'une personnalité, puis d'une association qui l'a restauré, a mobilisé des lycéens dans un chantier-école, transformant cette restauration en chef-d'œuvre pédagogique.

Aujourd'hui, cette acquisition à l'euro symbolique de cette parcelle où s'élève ce portail nous permet de l'intégrer au patrimoine de la Ville, de donner un certain nombre de garanties sur les servitudes nécessaires, notamment pour son entretien et son accessibilité. C'est un acte qui peut paraître simple et anecdotique, mais je pense qu'il est extrêmement important que nous puissions, quand nous en avons l'occasion, nous souvenir aussi que nous incombe la responsabilité de ce patrimoine précieux qu'est celui de la Ville de Paris, de cette mémoire précieuse qu'est celle de l'histoire de Paris mais, au-delà de cela, que nous sommes tout à fait en capacité de concilier ces enjeux patrimoniaux et cet amour de Paris avec la projection de Paris dans une vision urbaine pour toutes et tous dans les prochaines années.

Je vous invite à voter de très beau projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup. Voilà un très beau projet de délibération, effectivement.

Je le mets aux voix, à main levée. C'est le DU 220.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2025, DU 220).

2025 DU 221 - Protocole d'accord avec la Société Littéraire des Goncourt et cession par voie d'adjudication publique du bien, 67, boulevard Montmorency (16e).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 221 : protocole d'accord avec la Société Littéraire des Goncourt et cession par voie d'adjudication publique du bien situé 67, boulevard Montmorency dans le 16e arrondissement. Il y a un amendement technique n° 106 qui est joint au débat.

La parole est au président MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Bonjour, Monsieur le Maire, Madame la Maire, mes chers collègues. Nous allons nous abstenir sur ce projet de délibération, puisqu'il s'agit d'un très beau bien, d'une maison. Villa Montmorency, c'est là où vivent BOLLORÉ, SARKOZY, Carla BRUNI, etc.

Dans l'hémicycle. - C'est faux, c'est faux !

M. Émile MEUNIER. - En tout cas, il y a des milliardaires qui y vivent.

La Ville a ce bien de prestige qui était mis à disposition de la Société Littéraire des Goncourt. Bon. Il se trouve que cette société n'en a plus besoin et la Ville... Qu'est-ce qu'on peut en faire ? Il a été étudié la possibilité d'en faire du logement social. On aurait adoré, mais la configuration des lieux, malheureusement, et les normes techniques ne le permettent pas. Est-ce que, pour autant, il faut vendre ce bien ? Je pose la question, parce qu'en tant qu' élu parisien, je me projette toujours sur le long terme. Je me dis que l'on passe mais que Paris reste et qu'un bien de prestige comme celui-ci, si nous n'en avons pas forcément l'utilité immédiate, je suis persuadé que celles et ceux qui viendront après nous pourront un jour en avoir besoin et seront heureux de pouvoir disposer de ce bien et pas de devoir racheter une villa à plusieurs dizaines de millions d'euros, puisque c'est le prix qu'elle aura pris avec le temps.

On est partagé. On comprend les contraintes et le fait qu'il y ait des charges à payer tous les mois. On comprend également qu'actuellement, on n'a pas véritablement d'utilisation. Pour autant, c'est toujours un pincement de cœur de se débarrasser de ce type d'opportunité et de marge de manœuvre pour plus tard. C'est pour cette raison que nous nous abstiendrons.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, président MEUNIER.

La parole est à Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur le Président, pour vos mots. On a eu l'occasion d'en échanger et je comprends tout à fait vos interrogations et l'émoi que peut susciter ce projet de délibération, mais j'aimerais vous en dire quelques mots pour vous expliquer ce qu'il en est.

D'abord, je rappelle l'esprit dans lequel nous travaillons du côté de la Ville, en lien évidemment avec la Direction de l'Urbanisme, à savoir le respect pour l'histoire du lieu et de ce lieu en particulier, avoir une certaine lucidité sur les contraintes qui s'imposent à nous, avec l'esprit de responsabilité dans la gestion du patrimoine municipal.

Ce bien, vous l'avez rappelé, appartient à la Ville de Paris et a été mis, au fil du temps, à disposition de deux associations littéraires reconnues. Cette occupation que la Ville a soutenue en raison du prestige culturel de ces institutions reposait toutefois sur une tolérance et non sur un usage juridiquement sécurisé ou durable, car à la Villa Montmorency, le cadre juridique réglementaire est extrêmement contraint. C'est un bâtiment situé dans ce secteur que vous connaissez très bien. Cette maison est classée au titre du patrimoine, identifiée comme bâtiment protégé au P.L.U. bioclimatique. Toute démolition y est interdite, toute transformation extérieure est strictement encadrée et toute extension ou surélévation est impossible. A cela, s'ajoute le règlement de l'association syndicale de la copropriété Villa Montmorency qui ne permet qu'un usage d'habitation. Dès lors, il faut être clair, aucun nouveau projet culturel ne peut y être développé en dehors d'une reconduction à l'identique de ce qui existait déjà, et encore, sous réserve d'une tolérance assez fragile sur le plan juridique. La Ville peut difficilement fonder une politique culturelle sur des dérogations précaires comme celles qui existaient jusqu'à présent sur la Villa Montmorency.

Nous avons ensuite examiné la possibilité de créer du logement, notamment du logement social. Cela a été examiné avec sérieux. La DU et la DLH ont regardé ce qu'il était possible de faire, mais là encore, il y a des contraintes techniques et réglementaires importantes qui s'imposent, puisque les protections patrimoniales empêchent toute extension de surface, toute création de surface supplémentaire. Le règlement de la copropriété - écoutez bien, cela existe - impose une surface minimale de 150 mètres carrés par logement, ce qui limite la faisabilité d'un logement social à un seul, puisque l'on est sur une surface d'environ 200 mètres carrés, soit une taille très largement supérieure aux standards du logement conventionné.

Par ailleurs, une telle opération engendrerait des coûts extrêmement importants de transformation, de mise aux normes de gestion, qui sont totalement disproportionnés pour un seul logement social. Ce bâtiment se prête mal au logement et encore moins à une politique de logement social efficace et équitable.

A partir de là, la Ville n'a plus l'utilité de conserver ce bien dans son patrimoine. Sa cession répond à deux objectifs assumés, notamment celui d'une bonne gestion financière, puisqu'en termes de coût - troisième argument -, les coûts d'entretien et de gestion de cet immeuble sont extrêmement élevés et la vente nous permet de dégager une recette substantielle évaluée par le service local des domaines à environ 5,5 millions d'euros, ce qui sera son prix de mise aux enchères et ce qui nous permet d'avoir des ressources qui vont être précieuses pour financer nos priorités.

J'en profite pour saluer le travail remarquable de la Direction de l'Urbanisme sur les cessions, puisque cette année, la Direction de l'Urbanisme apporte, dans le cadre du budget 2025, 98 millions d'euros, soit 10 millions d'euros supplémentaires par rapport à ce qui avait été budgété. Cela témoigne d'un travail fin et consciencieux de nos équipes pour valoriser au mieux notre patrimoine immobilier. Par ailleurs, leur accompagnement quotidien est extrêmement précieux, donc j'en profite pour les remercier.

Je vous invite à voter ce projet de délibération et l'amendement de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix l', à main levée, l'amendement technique n° 106.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 106 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 221 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DU 221).

2025 DU 222 - P.L.U. - Modification simplifiée n° 2. - Non-réalisation d'une évaluation environnementale et modalités de la mise à disposition du public (13e, 15e, 20e).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'emplacement réservé pour espaces verts sis au 9-11, rue d'Alleray.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au maintien de l'emplacement réservé de la parcelle située rue d'Alleray (15e).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 222 : P.L.U., modification simplifiée n° 2, non-réalisation d'une évaluation environnementale et modalités de la mise à disposition du public (13e, 15e, 20e), ainsi que les amendements techniques n°s 107 et 181, ainsi que les vœux rattachés n°s 108 et 109.

Je vais donner la parole à Aminata NIAKATÉ pour présenter le vœu n° 108 du groupe "Les Écologistes".

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le projet de délibération qui est soumis à notre examen vise, entre autres choses, à permettre la réalisation d'un programme de logements sociaux sur le site situé aux 9-11, rue d'Alleray dans le 15e arrondissement. Ce site aujourd'hui artificialisé est occupé par un garage. Vous le savez, lors de l'adoption du P.L.U. bioclimatique, cette parcelle avait été classée en emplacement réservé pour espaces verts, ce qui convenait parfaitement au groupe "Les Écologistes". Toutefois, à l'issue des échanges engagés avec la Ville et "Paris Habitat", il est apparu que la création d'un espace vert public sur cette parcelle d'une surface totale de 1.250 mètres carrés ne permettrait en réalité l'aménagement que d'un jardin d'environ 500 mètres carrés. Cette contrainte s'explique par plusieurs éléments. Le site est partiellement enclavé en cœur d'îlot, ce qui impose des distances minimales avec les immeubles d'habitation avoisinants. Cette parcelle est par ailleurs grevée d'une servitude de passage destinée à desservir les places de stationnement d'un immeuble voisin, servitude qui doit impérativement être maintenue.

Dans ce contexte, la Ville de Paris et "Paris Habitat", propriétaire de la parcelle et porteuse d'un projet de logements sociaux depuis plusieurs années, bien avant l'adoption du P.L.U. bioclimatique, ont revu leur proposition. Ils envisagent désormais un programme de logements sociaux intégrant le maintien d'un espace vert d'une superficie équivalente, soit un peu moins de 500 mètres carrés, ce qui répond à la fois aux contraintes du site et aux besoins importants du 15e arrondissement en matière de logements sociaux.

Nous présentons un vœu rattaché afin de clarifier et d'affirmer la double ambition de ce projet, qui concilie la création d'un bel espace vert dans les limites techniques possibles et la réalisation de logements sociaux dans un arrondissement sous-doté. Je vous invite donc à voter ce projet de délibération et notre vœu qui demande que la Ville s'engage à créer sur cette parcelle un espace vert adjacent aux logements sociaux d'une superficie équivalente à celle permise par l'emplacement réservé pour espaces verts actuel.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Aminata NIAKATÉ.

Je donne la parole à Claire de CLERMONT-TONNERRE pour présenter le vœu n° 109 du groupe Changer Paris.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Monsieur le Maire, chers collègues, à peine avons-nous refermé le dossier de révision du P.L.U. bioclimatique après quatre ans de discussions qui se sont soldées par 89 recours que nous avons été contraints de le rouvrir dès le mois de juin. Nous avons alors débattu d'une première modification simplifiée dont vous nous présentez aujourd'hui un bilan sur lequel mes collègues du groupe Changer Paris viennent de s'exprimer.

Sans pour autant relancer le débat, je tiens à rappeler, au nom de Philippe GOUJON, notre vive opposition à la pratique de pastillage intensif pour logements sociaux mise en œuvre dans le 15e sans la moindre concertation avec les propriétaires, ce qui, de notre point de vue, s'apparente à une forme de spoliation, d'autant que certaines adresses se sont révélées totalement inappropriées.

Au vu des erreurs relevées au fil de ces derniers mois, vous nous demandez aujourd'hui d'engager une deuxième modification du P.L.U. qui porte tout particulièrement sur la parcelle du 9-11, rue d'Alleray. Je rappelle, pour la clarté des débats, que lors de notre Conseil de juin et dans le cadre de la première modification du P.L.U., vous aviez déjà tenté de supprimer la réserve pour espaces verts prévue sur cette emprise afin d'y réaliser une

opération de densification au cœur d'un îlot saturé de béton et coincé entre de grands immeubles. Avec le maire du 15e, nous avons alors dénoncé votre obstination à vouloir supprimer un emplacement pour la création d'espaces verts, une suppression que vous avez finalement retirée "in extremis" du fait d'un vif désaccord au sein de votre Exécutif.

Or, voilà qu'aujourd'hui vous revenez à la charge, oubliant vos grandes déclarations de rafraîchissement de la ville et de lutte contre le réchauffement climatique et niant, de surcroît, la concertation menée avec les habitants et les associations qui se sont exprimés dans le cadre de l'enquête publique. Pour résumer, vous nous demandez de rayer une réserve pour espaces verts de la carte du 15e afin de densifier la parcelle du 9-11, rue d'Alleray. Ces changements de pied à répétition sont d'autant plus incompréhensibles que l'annexe 5.2 du P.L.U. de novembre 2024, pourtant votée par l'Exécutif parisien, précise que "la configuration de la parcelle et sa situation justifient la mise en place d'un emplacement réservé pour espaces verts". Ces revirements nous conduisent à déposer un vœu portant sur la réalisation de ce jardin pour lequel nous souhaitons un aménagement végétalisé et paysager, concerté avec les riverains, le conseil de quartier et la mairie du 15e, sur l'ensemble de la parcelle et non une demi-mesure, comme nos collègues Verts le proposent dans leur vœu n° 108.

D'ailleurs, permettez-moi de souligner les propos tenus au conseil du 15e par votre adjointe en charge de la participation citoyenne dans le cadre des débats sur le réservoir d'eau non-potable. En voici un extrait : "Il faut adapter le 15e arrondissement au changement climatique, donner de l'air aux habitants. Le 15e est l'un des arrondissements les plus minéraux de Paris. Chacune de nos décisions doit contribuer à réduire les îlots de chaleur". Ce sont là des paroles que nous pourrions partager. En revanche, je déplore que, d'un côté, l'Exécutif tienne ces belles paroles et, de l'autre, ce même Exécutif s'apprête à supprimer une réserve pour espaces verts.

De notre côté, avec Philippe GOUJON, nous vous invitons à adopter notre vœu n° 109, faute de quoi nous émettrons un avis défavorable sur le projet de délibération DU 222, qui démontre, s'il en était besoin, que ce P.L.U. à la carte repose sur un amoncellement de petits arrangements de circonstance qui, par ailleurs, interrogent sur la solidité de ce document d'urbanisme.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Je donne la parole à Lamia EL AARAJE. Madame la Maire.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Pour le coup, ce projet de délibération propose une procédure de modification simplifiée. Peut-être - je ne sais pas si c'est un vœu pieux que je vais porter là -, mais je pense que l'on va avoir de très nombreux fois ce débat parce que, oui, nous allons vous proposer au fil de l'eau un certain nombre de modifications liées à la vraie vie d'un P.L.U., qui est un document d'urbanisme vivant, qui n'est pas figé, qui a vocation à s'adapter à la fois aux besoins de la Ville et à la fois aux différentes contraintes qui sont examinées au fil de l'eau et au fur et à mesure que les opportunités se présentent.

On va recommencer : c'est effectivement un cadre de procédure de modification simplifié - je ne vais pas revenir dessus - avec un certain nombre d'éléments. Le premier, cela me permettra de répondre au vœu des écologistes et au vœu que vient de déposer Mme de CLERMONT-TONNERRE : ce sera un avis favorable sur le vœu des écologistes puisqu'il permet de graver dans le marbre la possibilité que les habitants du 9-11, rue d'Alleray bénéficient à terme de la création d'un espace vert de pleine terre et du maintien d'un programme de logements sociaux dans un quartier en déficit. Effectivement, il va y avoir la création, sur cet emplacement réservé, de 23 logements sociaux. Après examen par les services de la DU et de la DLH, il s'avère que cette parcelle est extrêmement complexe, qu'elle ne permet pas la possibilité d'avoir entièrement un espace vert, puisqu'il y a des servitudes de passage liées à l'existence d'un garage à cet endroit-là. Il n'est donc pas possible de faire autrement.

Pour autant, nous vous proposons la création de 20 logements sociaux, et non pas 23, de façon à avoir 500 mètres carrés d'espace vert, avec un certain nombre de petites maisons faubouriennes qui vont être créées et un petit immeuble qui permettra non pas de densifier, Madame de CLERMONT-TONNERRE, mais plutôt de créer du logement pour permettre aux Parisiens et aux Parisiennes de pouvoir se loger.

Peut-être que c'est cela, la difficulté que nous avons : c'est une différence de perception fondamentale. En gros, et j'en reviens à vos contradictions permanentes que je ne comprends toujours pas d'ailleurs, et je ne comprends pas comment vous souhaitez les résoudre. Vous êtes d'accord pour que Paris soit une ville attractive, d'accord pour qu'il puisse y avoir des enseignants, des femmes de ménage, des auxiliaires de vie, des infirmières, des aides-soignantes, des éboueurs, des agents du service public qui viennent travailler à Paris, d'accord pour qu'ils puissent s'occuper de vos poubelles, de vos enfants, de vos seniors, bref de votre quotidien ; par contre, pour qu'ils puissent vivre à Paris, ce n'est pas d'accord. Créer du logement social pour eux, ce n'est pas d'accord. A chaque fois que l'on vous propose de créer du logement social quelque part, soit vous n'êtes pas d'accord, soit vous n'êtes pas d'accord. Assumez-le une bonne fois pour toutes. Dites-nous : "nous ne voulons pas créer de logement social à Paris". On va s'épargner beaucoup de débats.

Par contre, je salue une chose, votre inventivité : la capacité que vous avez à créer des arguments fallacieux est absolument incroyable. Je reconnais là votre talent créateur. Pour autant, nous, nous ne varions pas. Nous voulons créer du logement social à Paris. Nous voulons que le plus grand nombre de Parisiennes et de Parisiens puissent y vivre, puissent s'y projeter. Nous voulons que nos enfants et les générations d'après considèrent que Paris reste une ville qui puisse les accueillir et que toutes celles et ceux qui ont envie de venir s'épanouir dans cette ville puissent le faire. Ce sont juste deux visions fondamentales. Arrêtez d'invoquer des pseudo-prétextes permanents et en plus totalement fallacieux, comme je l'ai dit, et assumez juste votre opposition de principe.

Par ailleurs, j'en profite pour poser une question, puisque pour le coup, dans ce projet de délibération, il y a un autre élément que vous n'évoquez pas du tout : c'est la possibilité d'inscrire une protection sur le bâtiment du 6 bis, cité Véron, où est situé l'appartement de Jacques Prévert. Du côté de la Ville de Paris, nous assumons nos responsabilités et, oui, nous souhaitons introduire les moyens de protection qui sont à notre portée, alors qu'ils sont quand même limités, je le dis. Du côté de la Ville, le fait d'avoir cette protection sur cet appartement devrait nous permettre de protéger plutôt l'extérieur du bâtiment, mais pas l'intérieur. J'en viens à qui a la responsabilité, dans ce pays, dans cette ville, de pouvoir faire cela ?

Dans l'hémicycle. - La Ministre de la Culture.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - La Ministre de la Culture ! Mais où est-elle ? Elle n'est pas là. Où est Rachida DATI ? Elle n'est pas là. Quand il s'agit de prendre ses responsabilités et, pour le coup, de protéger le patrimoine des Parisiennes et des Parisiens, de protéger le patrimoine des Français, de protéger l'appartement de Jacques Prévert, où est Mme DATI ? Elle ne répond pas. Stop aux leçons permanentes de la droite. Arrêtez de nous expliquer que nous ne savons pas faire la protection du patrimoine. Nous le faisons et nous prenons nos responsabilités aujourd'hui dans cette modification que nous vous soumettons.

Est-ce qu'elle a répondu à la lettre ouverte qui lui a été adressée ? Non, non, non. Est-ce qu'elle a répondu aux 60.000 signataires de la pétition ? Toujours pas. Est-ce qu'elle répond aux artistes, au monde de la culture, aux journalistes qui l'interpellent tous les jours sur ce sujet ? Pas du tout. Donc cette fausse Ministre de la Culture, qui n'est en réalité qu'une Ministre de la candidature, n'est même pas en capacité de faire ce sur quoi elle s'engage et sur quoi elle donne des leçons en permanence à tout le monde. Cette hypocrisie de la droite parisienne, cela suffit.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Maire, chère Lamia EL AARAJE, d'ambiancer cette fin de séance du Conseil de Paris. C'est un compliment de ma part.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 107.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 107 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 181.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 181 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu référencé n° 108 du groupe "Les Écologistes", avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2025, V. 327).

J'imagine que le vœu n° 109 du groupe Changer Paris est maintenu. Je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 109 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 222 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DU 222).

2025 DVD 103 - Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de Paris. - Révision.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 103.

Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de Paris, révision, ainsi que les amendements n^{os} 130 et 131.

La parole est à la présidente Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Le nouveau Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics pour la période 2025-2035 fixe sur le papier une stratégie ambitieuse pour améliorer l'accessibilité de l'espace public parisien. Nous partageons pleinement les six priorités identifiées : le confort piéton, les espaces à priorité piétonne, l'articulation avec les pistes cyclables et les transports, le déploiement des dispositifs podotactiles, le développement de stationnement P.M.R. et les bornes de recharge accessibles.

Personne dans cet hémicycle ne conteste la nécessité d'une ville plus inclusive, mais c'est précisément parce que cette stratégie est à la fois ambitieuse et nécessaire qu'elle nous laisse aujourd'hui un goût amer.

L'accessibilité ne peut se contenter de répondre à une norme. Elle doit s'ériger en véritable philosophie. Un Paris où chaque geste, chaque espace, chaque interaction serait pensé pour garantir à tous une pleine participation à la vie collective.

Notre groupe s'est distingué, depuis le début de la mandature, et vous l'avez rappelé, Madame la Maire, et je vous en remercie, par son engagement constant pour une meilleure prise en considération du handicap. Des vœux et des amendements ont été ainsi déposés à chaque Conseil de Paris, avec des réussites diverses, il faut le dire. Car la réalité du quotidien est connue de toutes et tous : trottoirs dégradés ou encombrés, cheminements discontinus, obstacles multiples, carrefours peu lisibles. Pour de nombreux Parisiens, se déplacer dans l'espace public relève encore du parcours du combattant.

Il nous faut donc mettre clairement l'accent sur la marche. Cela passe par le désencombrement des trottoirs, l'entretien de la chaussée, la continuité des cheminements et l'installation de bancs afin de permettre à chacun, à son rythme, de sillonner la ville. L'abaissement des trottoirs et l'inclusivité des transports en commun doivent également être considérés comme des priorités absolues, mais sur ce point la Ville rejette trop souvent la faute sur les autres, alors même qu'elle doit y prendre toute sa part.

Sur les trottoirs, par exemple, vous reconnaissez désormais que la morphologie parisienne ne permet pas de fixer une largeur unique. C'est une évolution utile, mais la question centrale n'est pas seulement celle du dimensionnement, c'est celle de la continuité du cheminement. Élargir, désencombrer, abaisser les trottoirs, garantir des portions au niveau de la chaussée sont des impératifs que nous défendons.

Notre vœu appelant à un vaste plan d'abaissement des trottoirs avait été accepté dans le cadre du Plan local de mobilité, mais malheureusement cela reste encore inachevé. Les 1,9 hectare de trottoirs élargis en 2 ans traduisent un progrès, mais à un rythme trop lent au regard des besoins.

La reconstitution systématique des places P.M.R. supprimées lors des opérations de piétonisation est affichée comme un engagement. Nous nous interrogeons toutefois sur sa mise en œuvre effective et sur les modalités de son contrôle. Plus largement, la définition annuelle d'objectifs sur les places P.M.R. ou les bornes de recharge accessibles donne l'illusion d'un pilotage renouvelé, tout en masquant une faiblesse majeure : l'absence de programmation pluriannuelle claire, contraignante et chiffrée, pourtant demandée par notre groupe dès 2024.

Les J.O. et Jeux paralympiques resteront comme un pari manqué de l'accessibilité. Les annonces promettaient un quartier à accessibilité augmentée par arrondissement, avec un haut niveau d'exigence. Trois années plus tard, ces quartiers sont encore pour la plupart en phase d'élaboration, avec des ambitions nettement revues à la baisse.

Madame la Maire, la question de l'accessibilité ne peut se satisfaire d'annonces ni d'un affichage stratégique déconnecté du rythme réel des transformations. L'accessibilité des personnes en situation de handicap constitue un droit fondamental. Adapter la ville, c'est garantir la liberté, l'autonomie, la dignité de chacun et chacune, qu'il s'agisse des handicaps moteur, sensoriel, cognitif, temporaire ou durable. Or, malgré les discours, Paris reste inadaptée.

C'est pourquoi nous déposons deux amendements. Le premier vise à renforcer le confort et l'autonomie des usagers les plus fragiles. Il propose de déployer un plan Bancs, avec l'installation d'assises accessibles à intervalles réguliers, intégrant des bancs à hauteur adaptée et des accoudoirs facilitant le relevage. Il demande également de développer des zones d'ombre et de répit, naturelles ou aménagée, sur les parcours les plus exposés, ainsi que de

poursuivre et amplifier le déploiement de sanitaires publics accessibles aux personnes à mobilité réduite, accompagné d'une information claire et régulièrement actualisée.

Le second amendement est essentiel à la crédibilité même de ce plan. Il vise à intégrer explicitement les montants nécessaires à la programmation du P.A.V. sur les cinq prochaines années.

Force est de reconnaître que, pour une fois, la Ville nous présente un plan assorti d'un début de chiffrages pour l'année 2026, même si les montants restent incomplets, mais un chantier d'une telle ampleur ne peut être piloté à l'année. Il exige une vision de moyen terme, une trajectoire budgétaire lisible, assumée et engageante. Sans cela, les ambitions affichées resteront fragiles et incertaines.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente, Maud GATEL.

Je donne la parole à Delphine MALACHARD DES REYSSIERS.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Paris s'est engagée très tôt dans une démarche d'inclusion, avec un plan de mise en accessibilité, le P.A.V., prévu par la loi du 11 février 2005 de Jacques Chirac, qui impose aux communes de rendre l'espace public accessible à tous. 20 ans plus tard, la Ville de Paris révisé ce plan, qui s'inscrit dans la continuité des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 et tient compte des changements récents : l'évolution des mobilités, les nouveaux usages, les enjeux climatiques et les règles qui ont évolué.

L'objectif est simple : mieux répondre aux besoins des personnes en situation de handicap et à mobilité réduite, tout en améliorant la sécurité et le confort de l'ensemble des usagers.

Alors, même si 100 % des bus sont accessibles, la Capitale doit investir davantage dans des infrastructures sportives véritablement accessibles, car plus de 24.000 E.R.P. - établissements recevant du public - demeurent inadaptés, en sachant que moins de 20 millions d'euros sont consacrés à l'accessibilité, sur un budget municipal avoisinant les 10 milliards d'euros.

Vous le disiez d'ailleurs ce matin, il y a encore beaucoup à faire en matière d'accessibilité. Ce P.A.V. est donc un outil essentiel pour faire de Paris une ville réellement accessible dans la durée. Je souhaiterais profiter de ce projet de délibération pour rappeler ici notre soutien aux personnes en situation de handicap qui veulent pratiquer une activité physique, car le sport représente un levier exceptionnel d'épanouissement personnel. Nous saluons d'ailleurs l'ensemble des subventions versées aux associations et clubs qui œuvrent quotidiennement.

Notre engagement en faveur de l'inclusion n'a jamais failli, en déposant des vœux durant les derniers Conseils - Agenda d'accessibilité programmée, Fonds territorial pour l'accessibilité, A.E.S.H., P.C.H.

Notre groupe restera pleinement mobilisé pour que Paris devienne une ville réellement accessible, inclusive et accueillante. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS.

La parole est à François BÉCHIEAU.

M. François BÉCHIEAU. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le projet de délibération qui nous est soumis aujourd'hui est bien plus qu'une simple mise à jour réglementaire. Il marque une étape politique forte dans l'engagement constant de la Ville de Paris pour une ville plus accessible, plus juste et plus accueillante pour toutes et tous.

La loi du 11 février 2005 a posé un cadre juridique clair, celui de l'égalité des droits et des chances pour les personnes en situation de handicap. Et Paris n'a jamais considéré cette obligation comme un minimum à atteindre, mais bien comme un levier pour transformer en profondeur l'espace public. Dès 2012, notre Ville s'est dotée d'un Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics ambitieux. Vingt ans après la promulgation de la loi, nous faisons aujourd'hui le choix politique assumé de le réviser, de l'actualiser, de le renforcer.

Cette révision s'inscrit dans une dynamique cohérente et continue de transformation de l'espace public parisien. Elle prolonge l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, qui ont été un accélérateur majeur en matière d'accessibilité. Elle s'inscrit également dans la continuité du code de la rue, adopté en 2023, du Plan Piétons et du Plan local des mobilités, votés cette année. Autrement dit, le P.A.V. 2025 n'est pas un document isolé ; il est une brique essentielle de notre vision globale de la Ville.

Les enjeux auxquels nous faisons face ont profondément évolué depuis 2012 : adaptation aux changements climatiques, nouvelles mobilités, transformation des usages de l'espace public, évolution réglementaire et technologique. Face à ces défis, il était indispensable de repenser nos pratiques et de préciser nos principes d'aménagement, tout en conservant un objectif central : répondre aux besoins des personnes en situation de handicap et à mobilité réduite, tout en améliorant la sécurité, la lisibilité et le confort d'usage pour l'ensemble des usagers.

Je veux souligner ce soir la méthode qui a présidé à l'élaboration de ce document. Ce P.A.V. est le fruit d'un travail approfondi, itératif et concerté, mené tout au long de l'année 2025 avec les directions opérationnelles de la Ville, les associations représentatives des personnes en situation de handicap et les partenaires extérieurs gestionnaires de l'espace public.

Cette concertation n'est pas un affichage. Elle est au cœur de notre manière de faire la ville, fidèle à nos engagements en matière de démocratie locale. Le document qui nous est présenté aujourd'hui est à la fois stratégique et opérationnel. Il propose une cartographie claire des enjeux d'accessibilité, des principes d'aménagement précis et partagés, des modalités de coordination renforcées entre les acteurs et surtout une programmation concrète à horizon 2035.

Dès 2026 un budget de 6,6 millions d'euros est engagé, preuve que nos ambitions se traduisent par des moyens réels. Enfin, ce P.A.V. affirme une conviction forte de notre majorité : l'accessibilité n'est pas une politique sectorielle, mais une culture à faire vivre dans le temps. La gouvernance mise en place, avec un comité de pilotage associant les usagers et un suivi annuel, garantit une amélioration continue et une capacité d'adaptation aux besoins réels du terrain.

Mes chers collègues, le P.A.V. 2025 est un outil indispensable pour construire une ville inclusive, solidaire, durable. En l'adoptant, nous réaffirmons que Paris doit être une ville praticable, lisible, confortable pour toutes et tous, sans exception. C'est pourquoi le groupe majoritaire votera pleinement ce projet de délibération, et je vous invite à en faire de même. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, François BÉCHIEAU.

La parole est à Lamia EL AARAJE, Madame la Maire, pour vous répondre.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, et merci, chers collègues, pour vos interventions sur ce sujet qui, comme vous le savez, me tient particulièrement à cœur.

La question de l'accessibilité universelle, pour nous, ne doit pas être qu'un vain mot et ne doit pas être qu'une incantation. Pour le coup, la Ville de Paris a été extrêmement engagée sur ce sujet. C'est une ville complexe à aborder sur le plan patrimonial et sur le plan architectural. Parfois, sa mise en accessibilité nous a causé quelques tracasseries, quelques interrogations sur la question de la faisabilité technique.

Je pense que l'on peut saluer le travail de l'ensemble des équipes, la Direction de la Voirie et des Déplacements, la Direction de la Construction publique et de l'Architecture et la Direction de l'Urbanisme, avec lesquelles nous avons pu réfléchir, travailler à l'amélioration du cadre de vie des Parisiennes et des Parisiens, et notamment ceux qui sont en situation de handicap, en situation de perte d'autonomie, vieillissantes et qui peuvent avoir des difficultés de déplacement, mais aussi les plus petits des Parisiennes et des Parisiens, les parents avec des enfants en bas âge ; bref, l'accessibilité universelle pour toutes et tous.

Je tiens aussi à remercier l'ensemble des associations qui ont travaillé avec nous à l'élaboration de ce document précieux, difficile, technique, mais éminemment important.

Le premier P.A.V., Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, nous a permis d'accomplir des grandes choses dans le cadre de la loi de 2005, notamment la sonorisation de 60 % des traversées piétonnes, la mise en accessibilité de 70 % des arrêts de bus, ce qui fait 100 % de lignes de bus accessibles, d'aménager 1.000 places de stationnement réservées supplémentaires d'ici la fin de la mandature, et de créer 17 quartiers d'accessibilité augmentée.

Il y a aussi beaucoup d'autres chiffres : 100 % des sanisettes désormais accessibles, la sonorisation d'un certain nombre de bâtiments publics, près de 30.000 abaissements de chaussée, pour permettre aux fauteuils roulants d'y accéder, et beaucoup de déambulations dans les quartiers avec des associations d'usagers, qui sont pour moi des experts de ce quotidien qui peut être entravé d'obstacles à Paris, et qui nous ont beaucoup guidés, accompagnés dans l'amélioration de nos pratiques.

C'est sur cette base que j'ai souhaité entamer cette révision du P.A.V., estimant qu'il n'était plus en capacité de répondre aux défis actuels : la question des nouvelles mobilités, et on en discute régulièrement, la question des conflits d'usage dans l'espace public, parce qu'il est hors de question que le développement du vélo se traduise dans la mise en danger des piétons ou dans l'inaccessibilité des publics les plus fragiles.

J'ai estimé aussi que la question du vieillissement, qui concernera 25 % des Parisiens dans les dix prochaines années qui auront plus de 65 ans et seront donc confrontés à la question de la perte d'autonomie, aux difficultés de locomotion, nous obligeait aussi à réfléchir différemment l'aménagement de l'espace public. Et enfin la question de l'enjeu climatique.

Dans l'esprit de l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques, le Code de la rue, le Plan Piétons et le Plan local de mobilité, nous avons amorcé ce travail fastidieux de mise en révision du P.A.V.

Ce que vous votez aujourd'hui, c'est une programmation claire dans les dix prochaines années, avec une première étape dès 2026 : des cheminements accessibles, des traversées sécurisées et des dispositifs tactiles et

sonores. Nous allons continuer, amplifier la sonorisation des traverses ; nous allons continuer et amplifier la sonorisation des arrêts de bus, la sonorisation des bâtiments publics, dans le cadre d'une gouvernance partagée avec les associations, pour que chaque décision soit éclairée par l'expertise d'usage.

Je vais me permettre de vous donner un exemple. Aujourd'hui, dans la réglementation telle qu'elle est prévue, normalement, les chaussées doivent être à hauteur maximale de 2 centimètres, pour permettre le franchissement d'un fauteuil roulant. Je ne sais pas si vous avez déjà essayé avec un fauteuil manuel : 2 centimètres, en réalité, cela peut être extrêmement difficile, notamment quand il pleut, quand c'est glissant ou quand des petites rigoles d'eau viennent creuser le bas du trottoir et de la chaussée. Tous ces éléments, si les associations d'usagers, les experts que sont les usagers, ne nous interpellent pas dessus, ce sont des choses que l'on n'a pas forcément en tête.

Je vais prendre un autre exemple : les potelets avec les petites boules dessus. Vous êtes-vous déjà demandé pourquoi ces boules sont blanches ? C'est pour que les personnes qui ont des troubles de la vision, du mal à se déplacer et se repérer dans l'espace public, puissent avoir des guides, des repères colorimétriques qui leur permettent de savoir où est la limite du trottoir.

Ce sont beaucoup d'exemples qui m'ont beaucoup interpellée dans le cadre des déambulations que nous avons faites avec les usagers, qui nous ont amenés à cette révision.

Je tiens particulièrement à saluer le "Collectif français du handicap visuel", l'"U.N.A.D.E.V.", l'"Association Valentin Haüy", "APF France handicap", le "C.R.A.I.F.", tous les membres du C.D.C.A., bref tous ces gens qui m'ont beaucoup émue, beaucoup touchée, qui sont absolument formidables par leur engagement et leur bénévolat. Ils ont donné beaucoup de leur temps pour nous accompagner. Ils ont aussi fait grandir la Ville de Paris et notre administration en les confrontant à leurs propres difficultés, avec beaucoup de bienveillance, parfois aussi un peu d'énervement mais à juste titre. Merci pour tout cela.

Je vous propose de voter pour ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chère Lamia EL AARAJE.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, l'amendement n° 130 du groupe MoDem et Indépendants.

Avis ?

Pardon ?

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Sur l'amendement, l'avis est défavorable.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Il est favorable ?

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Défavorable.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Défavorable, d'accord.

Sur l'amendement n° 131 aussi ?

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Oui.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 130 du groupe MoDem et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 130 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 131 du groupe MoDem et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 131 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 103.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2025, DVD 103).

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif au renforcement et à la modernisation de la M.D.P.H. de Paris et des services publics départementaux de l'autonomie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 110 relatif au renforcement et à la modernisation de la M.D.P.H. de Paris et des services publics départementaux de l'autonomie.

La parole est à Véronique BUCAILLE.

Mme Véronique BUCAILLE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la Maison départementale des personnes handicapées est la clé de voûte de nos politiques en matière d'handicap. C'est le guichet unique pour près de 7 % des Parisiens ; c'est leur premier interlocuteur. Mais à Paris, notre M.D.P.H. voit son nombre de dossiers augmenter chaque année de façon continue, avec des délais de traitement qui dépassent aujourd'hui 5 mois, sans compter les heures d'attente pour avoir un conseiller au téléphone. Les Parisiens concernés et leurs proches nous le rapportent : ils se heurtent à des obstacles récurrents quand il est question de rejoindre les services, de comprendre les démarches, les décisions et d'obtenir un accompagnement personnalisé.

Car oui, c'est cela la conséquence du manque de temps des agents : celui d'un service qui se standardise au détriment des besoins spécifiques de chacun. C'est pourquoi nous proposons que la Ville demande à des agents volontaires de faire évoluer leurs contrats en 39 heures/semaines afin de réduire les délais ; que le formulaire Cerfa de 30 pages soit rendu plus clair et accessible ; que ce même formulaire puisse être rempli avec l'aide d'écrivains publics, d'associations déjà subventionnées par la Ville ; que la dématérialisation des démarches soit fortement accélérée et qu'un accompagnement numérique soit déployé ; que soient généralisés dans chaque arrondissement des services publics départementaux de l'autonomie qui, nous le savons, permettent de désengorger la M.D.P.H. ; et enfin que les bénéficiaires et leurs proches soient mis encore plus au centre du dispositif en intégrant au sein de la gouvernance de la M.D.P.H. des S.P.D.A. à l'aide de comités des usagers renforcés et de consultations régulières, parce que nous croyons que les institutions sont au service de leurs concitoyens, particulièrement de ceux qui font face à des difficultés, parce que nous défendons un service public opérationnel fort de ces résultats. Si la M.D.P.H. dysfonctionne, aucune alternative n'est disponible. Faire de cette structure un dispositif efficace et réactif, c'est leur témoigner respect et humanité.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Véronique BUCAILLE.

Pour répondre, je donne la parole à Lamia EL AARAJE. Madame la Maire.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Franchement, je vais essayer de rester calme dans ma réponse à ce vœu, parce qu'il m'a vraiment beaucoup énervée. Je le trouve franchement irrespectueux : irrespectueux pour les agents de la M.D.P.H., irrespectueux pour le travail qu'ils accomplissent, irrespectueux pour le fait que sept samedis de suite, ils ont travaillé volontairement pour venir éculer les délais d'attente et venir désengorger le nombre de dossiers que nous avons. Je trouve cela irrespectueux par rapport à la transparence absolue que j'ai mise sur l'ensemble des éléments que nous avons du côté de la M.D.P.H. J'ai toujours dit, dans cet hémicycle, que, s'il y a le moindre sujet, la moindre question, je veux bien vous partager en transparence les éléments sur les délais d'attente, sur toutes les démarches que nous mettons en œuvre pour venir simplifier la vie des usagers et des usagères.

Nous avons lancé une énorme procédure de simplification des démarches administratives, avec notamment un dossier guide qui vient expliquer les démarches Cerfa.

Je vous invite plutôt à vous poser la question : est-il normal que l'on soit obligé de faire un guide pour expliquer aux gens comment remplir un dossier pour avoir accès à leurs droits ? C'est cela, qui n'est pas normal, en réalité. Et c'est cette complexité administrative qui devrait nous interroger collectivement sur ce que nous faisons.

Sur la question de la dématérialisation des procédures, nous avons entamé un travail fastidieux que j'aurais beaucoup de plaisir à pouvoir vous présenter, en lien avec la DSOL et avec la M.D.P.H., de façon à toujours, et je crois que vous le savez, c'est une constante pour moi, une obsession, mettre l'utilisateur au cœur de nos préoccupations et au cœur du service public. Ce n'est pas un sujet d'empathie, Madame, ce n'est pas un sujet d'humanité ; c'est un sujet d'égalité, d'égalité de traitement vis-à-vis de la République.

La M.D.P.H. n'est pas une entité de charité ; c'est une entité de droit et d'accès au droit. C'est pour cela que j'ai souhaité, j'ai voulu qu'il y ait des permanences délocalisées de la M.D.P.H. dans les mairies d'arrondissement. C'est le droit commun qui doit s'appliquer.

Pour toutes ces raisons, et notamment pour l'insulte qu'il constitue à l'encontre des agents de la M.D.P.H., je rejette farouchement votre vœu. Franchement, j'aurais honte à votre place.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup. J'imagine que le vœu est maintenu ?

Je mets le vœu... On n'est pas dans un dialogue...

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 110 du groupe LR-LCI, avec un avis, vous l'avez compris, défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 110 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif relatif à l'avenir du site Tati Barbès.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 111 relatif à l'avenir du site Tati Barbès.

La parole est au président MEUNIER, dans le plus grand silence.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, une fois de plus, la Maire de Paris, Anne HIDALGO, a fait preuve de courage politique lorsqu'elle a annoncé qu'elle allait racheter les murs du B.H.V. si celui-ci tombait en faillite. C'est cela que j'attends d'une maire de gauche : ne pas se résigner face au marché, de ne pas se résigner face aux grandes forces du capitalisme et d'avoir une vision pour sa ville. Cela tombe bien, nous, les écologistes, nous avons une vision pour le 18e arrondissement, et en particulier pour Barbès, avec un site qui s'appelle Tati Barbès, qui est mythique et qui a été racheté par un promoteur, "Immobel", pour y faire un projet immobilier.

Ce projet a deux défauts : le premier est qu'il ne correspond pas à ce que l'on souhaite pour ce quartier, puisqu'il s'agit de bureaux, d'hôtels, des choses qui n'ont pas forcément d'utilité ici. Et le deuxième défaut, et pas des moindres, est qu'il ne boucle pas, économiquement. Il ne se passe donc rien. Vous avez un immeuble entier laissé à l'abandon.

Face à cela, à l'image d'Anne HIDALGO, nous voulons que la Ville reprenne la main, propose un beau projet citoyen et démocratique, par exemple pourquoi pas une Académie du Climat, mais plus large, tournée autour des associations, de l'engagement, de la démocratie, dans le Nord-Est de Paris. Pourquoi ne devrait-on faire que des belles choses dans le Centre et pas dans les quartiers populaires ? Mettre de l'argent là-dedans, cela vaut vraiment le coup. Et ensuite aller voir le promoteur et lui dire : "Monsieur le promoteur, votre projet ne peut pas sortir en l'état. Nous vous proposons de racheter, moins cher que vous ne l'avez acheté, car ce n'est pas à nous de prendre la perte, pour pouvoir développer notre projet".

Je rappelle tout de même que, pour le Centquatre dans le 19e arrondissement, autour de la culture - je ne dis pas que c'est ce qu'il faut faire -, la Ville a investi 100 millions d'euros. On savait faire cela, avant. Je propose qu'on le fasse pour Tati Barbès.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, président MEUNIER.

Je donne la parole à Lamia EL AARAJE, Madame la Maire, pour vous répondre.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher Émile, je suis très embêtée, parce que je suis très préoccupée par le sujet que vous évoquez, et je partage votre ambition sur Tati Barbès. Je pense que c'est un vrai sujet, effectivement. Cela pourrait être un très beau projet, nous devons en faire un très beau projet. Il s'avère que, aujourd'hui, qu'on a porteur de projet, un promoteur en l'occurrence, qui a pris des risques importants, à un coût très important, sans doute trop important, et qu'aujourd'hui, il se retrouve dans une situation délicate. Mais je pense que ce n'est pas à nous, aujourd'hui, de venir suppléer, à ce stade, le promoteur.

Je pense que nous devons l'accompagner. J'ai eu l'occasion de les rencontrer à plusieurs reprises, la Direction de l'Urbanisme aussi, pour essayer de leur donner des perspectives, de rester très exigeants sur la qualité de la programmation attendue dans ce quartier particulier du Nord-Est parisien, du Nord parisien, et à un endroit assez emblématique dans la mémoire collective des Parisiennes et des Parisiens.

C'est un avis défavorable sur votre vœu, et je pense qu'il faut que l'on continue de les accompagner, que l'on continue de porter cette exigence sur la programmation et qu'on puisse en rediscuter.

Je suis très attachée à ce que ce projet puisse voir le jour, et ce n'est pas Carine ROLLAND qui me contredira. Tel qu'il est prévu dans sa conception, cela pourrait donner lieu à un très bel établissement multiculturel à cet endroit particulier. Je vous propose de continuer à échanger avec eux. Ce n'est pas du tout une réponse ni idéologique... Je suis embêtée, je vous le dis très franchement. Je suis assez embêtée. Et sur la question de l'occupation transitoire, le site est quand même assez dégradé. Il y a notamment quelques problématiques de toit. On travaille avec eux et

avec la Direction de l'Urbanisme à la consolidation du toit, pour ne pas que l'immeuble prenne l'eau, littéralement. A ce stade, l'occupation transitoire ne me paraît pas pertinente. Par ailleurs, dans l'échange que j'ai eu avec eux, j'ai cru comprendre qu'ils n'y étaient pas encore, en termes de maturation.

C'est un dossier que je suis de très près. Je vous propose que l'on continue d'en échanger, notamment avec les équipes du 18^e arrondissement et avec Carine ROLLAND du côté de la culture.

Avis défavorable. Je demande le retrait, sinon, avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chère Lamia EL AARAJE.

Compte tenu de ce qu'a exprimé Lamia EL AARAJE, envisagez-vous de retirer votre vœu ? C'est seulement à cette condition que vous pouvez vous exprimer.

M. Émile MEUNIER. - C'est un maintien pour continuer le travail.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - D'accord.

Le vœu est maintenu. L'avis de l'Exécutif est défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu n° 111.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 111 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la transformation des bureaux de la Tour Triangle en logements.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 112 relatif à la transformation des bureaux de la Tour Triangle en logements.

La parole est à nouveau au président MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous n'allons pas refaire ici le triste débat sur la Tour Triangle. En quelques mots, on le sait tous, c'est une catastrophe écologique, une catastrophe juridique aussi puisqu'il y a de multiples procédures, dont une procédure pénale. Je ne parlerai pas de catastrophe architecturale, parce que c'est le temps qui le dira et c'est toujours un peu subjectif. En revanche, c'est certainement une catastrophe en termes d'aménagement du territoire, puisque nous avons fait des dizaines de milliers de mètres carrés de bureaux. Nous avons eu, en faisant cette tour, la volonté de soustraire de l'emploi à la banlieue pour le faire venir à Paris, ce qui va à l'inverse de la vision que l'on porte pour la Métropole du Grand Paris.

Il s'avère que c'est désormais une catastrophe économique, Dieu merci, pas pour la Ville mais pour les porteurs de projets, puisqu'ils sont incapables de vendre les bureaux. Dans ce genre de projets, on pré-vend les bureaux avant de construire. Là, non, ils n'ont pas réussi parce que plus personne ne veut de bureau pour tout un tas de raisons.

Que fait-on par rapport à ce qui s'annonce comme un flop international ?

Essayons de faire de ce flop une œuvre utile socialement. Pendant que la tour n'est pas encore totalement finalisée, que les travaux sont encore en cours, transformons le maximum de surface de bureaux en surface de logement, en particulier de logements sociaux. Comme cela, nous aurons certes la dernière tour de Paris - je pense qu'on la regrettera encore pendant des décennies -, mais au moins nous aurons logé les gens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, président MEUNIER.

La parole est à Lamia EL AARAJE. Madame la Maire.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Cher Émile MEUNIER, comment dire... Je comprends que vous ayez cet entêtement, et je dois vous reconnaître une forme de constance dans la pugnacité et dans ce que vous portez. Simplement, nous n'allons pas rouvrir le débat sur cette tour. La tour n'a rien d'un projet improvisé. Cela a été débattu, contesté et amendé, retravaillé. Bref, elle a été démocratiquement approuvée en 2015 par le Conseil de Paris. Il y a eu un certain nombre d'évolutions majeures sur l'architecture pyramidale qui a été dessinée pour minimiser les ombres. Je vous invite à regarder dans le détail, pour ne pas venir abîmer l'ombre urbaine, les formes urbaines à cet endroit précis du 15^e arrondissement. Des engagements environnementaux renforcés, avec notamment 1.000 mètres carrés de panneaux

photovoltaïques, du béton bas carbone, l'utilisation d'un maximum de matériaux biosourcés, une forte place désormais aux mobilités douces, avec un local vélos de près de 1.940 mètres carrés, la suppression d'un niveau de parking, une végétalisation maximale de la parcelle, avec 3.500 mètres carrés d'espaces verts. Bref, nous avons là, je pense, un beau projet. C'est un projet qui n'a plus rien à voir avec son projet initial de 2009.

C'est une programmation mixte - ce n'est pas uniquement de l'immeuble de bureaux -, qui va être utile à la fois au Parc des Expositions, aux entreprises, aux habitants et aux visiteurs, avec 80.000 mètres carrés d'espaces de travail, 3.500 mètres carrés d'espaces extérieurs végétalisés, 6.000 mètres carrés de services ouverts au public, un hôtel de 128 chambres, un sky bar, un observatoire panoramique. Non, ce n'est pas une coquille vide. Je ne peux pas vous laisser dire cela. C'est un projet qui, aujourd'hui, fonctionne plutôt bien. Par ailleurs, c'est un geste architectural majeur, qu'on l'aime ou non. Enfin, il n'est pas possible, du fait de la configuration des plateaux, d'y faire du logement.

Sur cette base, je vous demande de le retirer. Le cas échéant, ce sera un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Maire, chère Lamia EL AARAJE.

Je pense que le vœu est maintenu. Je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 112 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la présentation d'un bilan et d'un rapport d'évaluation du Manifeste pour une nouvelle esthétique parisienne.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 113 relatif à la présentation d'un bilan et d'un rapport d'évaluation du Manifeste pour une nouvelle esthétique parisienne.

La parole est au président Alexis GOVCIYAN.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je présente ce vœu au nom du groupe MoDem et Indépendants et en lien étroit avec mon collègue et ami Nicolas COUR, adjoint à la maire du 9e arrondissement en charge de la culture et du patrimoine. Il a beaucoup participé à la rédaction de ce vœu.

En 2021, la Ville publiait le "Manifeste pour une nouvelle esthétique parisienne", avec une ambition forte : embellir l'espace public, accompagner la transition écologique, améliorer la qualité de vie. L'intention était juste, les objectifs étaient élevés, et nous les avons soutenus. Mais cinq ans plus tard, une question simple se pose : où en sommes-nous réellement ? Sur le terrain, les Parisiens voient encore trop souvent des mobiliers urbains inesthétiques ou dégradés, des aménagements hétérogènes, parfois mal intégrés au patrimoine et une application très inégale des principes qui étaient affichés.

Or, depuis le lancement de ce manifeste, il y a cinq ans, aucun bilan public consolidé n'a été présenté, aucune évaluation globale, aucune donnée objectivée permettant de mesurer des résultats concrets. Notre vœu vise donc à s'assurer précisément que cette ambition dépasse le simple affichage politique, qu'il ne se résume pas à un récit, mais qu'il produise des effets réels, mesurables et durables dans l'espace public.

C'est pourquoi nous demandons l'établissement d'un rapport d'évaluation approfondi, comprenant un recensement précis des actions engagées, leurs impacts sur le patrimoine et les mobilités, ainsi que des indicateurs permettant d'apprécier l'évaluation réelle de cette politique.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Président.

Je donne la parole à Lamia EL AARAJE. Madame la Maire.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

En réalité, quand j'ai lu votre vœu, je ne comprenais pas bien ce que vous vouliez. Je comprends peut-être plutôt l'intention. De ce que j'entends, je pense que j'avais raison : l'idée n'est pas tant d'avoir un bilan, mais d'émettre une critique. Vous n'aimez pas notre vision de Paris, vous n'aimez pas la vision que portent les Parisiennes et les Parisiens de leur environnement. Vous n'aimez pas ces grands projets de transformation de l'espace public, vous n'aimez pas le fait que nous puissions penser à une ville faite pour les Parisiens et les Parisiennes, à une ville qui vit avec son temps, qui évolue, qui entretient son patrimoine, mais qui est aussi en capacité de se projeter.

Je vous demande le retrait de votre vœu. Sinon, c'est un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - J'imagine que le vœu est maintenu.

Je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 113 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Pour Paris relatif à la réinstallation du Club Lepic Abbesses Pétanque (C.L.A.P.) dans le 18e arrondissement, square Léon-Serpollet.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 114 relatif à la réinstallation - voilà un sujet nouveau - du Club Lepic Abbesses Pétanque, dit C.L.A.P., dans le 18e arrondissement, square Léon-Serpollet.

Sans surprise, c'est Pierre-Yves BOURNAZEL qui le présente, pour le groupe Pour Paris.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, eh oui, le C.L.A.P. est bien plus qu'un club sportif ; c'est une institution montmartroise née en 1971, qui a accompagné pendant plus de 50 ans la vie de notre village, depuis son site historique de l'avenue Junot.

Premier club de pétanque de Paris, fort de plus de 180 adhérents aujourd'hui et 300 licenciés avant son expulsion, il incarne l'esprit de convivialité, de respect du voisinage, de lien social et de transmission que les Montmartrois connaissent bien. Mais depuis son éviction de l'avenue Junot, le C.L.A.P. n'a plus de terrain, plus de lieu pour accueillir les familles, pour accueillir les anciens, les enfants, plus de lieu pour préserver une tradition populaire qui fait partie de l'âme de Montmartre. Cette situation met en péril la continuité de ses activités sportives, sociales et culturelles.

Pourtant, une solution existe : la parcelle située à l'entrée condamnée du square Léon-Serpollet, rue Marcadet, un espace aujourd'hui sous-utilisé qui pourrait devenir un véritable lieu de vie, conciliant les usages du square, la végétalisation et la pratique responsable et conviviale de la pétanque.

Cette implantation permettrait au C.L.A.P. de retrouver une assise stable, de poursuivre ses actions intergénérationnelles, de faire découvrir la pétanque aux enfants du quartier et d'ailleurs, et de redonner vie à un espace délaissé dans notre 18e arrondissement qui ne dispose plus d'aucun bouledrome public digne de ce nom.

C'est pourquoi nous demandons aujourd'hui que la Ville de Paris étudie l'attribution d'une convention d'occupation pour le C.L.A.P. de cette parcelle. Nous demandons l'organisation d'une concertation avec l'association et les riverains, afin de définir les conditions d'aménagement. Nous demandons de prévoir au moins six terrains de boule, en préservant la végétalisation du square. Des échanges auraient eu lieu, me dit-on, entre le C.L.A.P. et les services techniques de la Ville au sujet de ce projet. Pouvez-vous nous indiquer quelles suites la Ville entend donner à ce projet ? Le C.L.A.P. mérite vraiment de retrouver sa place au cœur de notre 18e arrondissement.

Par ailleurs, permettez-moi de vous interpellier : le C.L.A.P. a été pénalisé financièrement pour l'occupation de son ancien terrain. C'était une demande de la Ville de Paris. La Ville compte-t-elle renoncer à ces pénalités financières, pour permettre à ce club de continuer à vivre ? Vive le C.L.A.P., vive Montmartre et vive le sport à Paris.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Pas de clap-clap après votre intervention.

Je donne la parole à Lamia EL AARAJE. Madame la Maire.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je souris, parce qu'en fait je pense que votre vœu, cher Pierre-Yves BOURNAZEL, aurait été opportun en novembre, quand vous l'aviez déposé la première fois mais qu'il n'a pas été défendu. Peut-être que, maintenant, il arrive un peu trop tard parce que, en réalité, il est déjà satisfait, vous l'avez évoqué vous-même. Les équipes du 18e arrondissement, Éric LEJOINDRE, Carine ROLLAND et l'ensemble de la majorité municipale, n'ont pas attendu votre vœu pour agir. Je vous le confirme, il y a eu un certain nombre d'échanges avec le C.L.A.P. pour essayer de trouver des solutions alternatives. Sur demande de la mairie du 18e, la DEVE est en phase d'étude sur la base du cahier des charges rédigé par le C.L.A.P., avec bien sûr la contrainte de n'abattre aucun arbre dans le square Léon-Serpollet et dans le square Suzanne-Buisson. Ces plans d'étude ont été transmis au C.L.A.P. et les échanges avec eux se poursuivent. Je vous demande donc de retirer votre vœu satisfait, ou ce sera un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

J' imagine que le vœu n° 114 est maintenu ?

Je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 114 est rejeté.

Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif au désaccord de la vente de 40 % de l'Hôtel Dieu à "Novaxia".

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 115 relatif au désaccord de la vente de 40 % de l'Hôtel-Dieu à "Novaxia".

La parole est à Laurent SOREL pour le présenter.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, "last but not least", comme on dit. Ce vœu porte, vous l'avez compris, ou pas, vu l'intitulé, sur l'avenir de l'Hôtel-Dieu, un hôpital emblématique au cœur de Paris, que l'on connaît toutes et tous mais qui aujourd'hui est menacé dans sa fonction première par un projet de vente de 40 % de ses surfaces à un fonds d'investissement privé, "Novaxia".

Ce projet, je le précise, prévoit l'installation de bureaux, de "start-up", d'un restaurant de luxe, aux dépens évidemment de la fonction première de cet hôpital, la vocation hospitalière. Or le Plan local d'urbanisme bioclimatique voté par le Conseil de Paris en novembre 2024 garantit clairement une affectation hospitalière pour l'ensemble de l'Hôtel-Dieu. La demande de modification de ce P.L.U., porté par l'A.P.-H.P. avec "Novaxia" va donc à l'encontre du vote démocratique émis par les représentants des Parisiennes et des Parisiens, les élus de cette Assemblée. C'est d'autant plus dramatique que cette modification aurait des conséquences concrètes et graves sur l'hôpital, c'est-à-dire la disparition des jardins utilisés par les patients en psychiatrie, la réduction des stationnements vélos, l'augmentation des nuisances sonores, la circulation automobile. En plus, c'est dans une situation où le calendrier des décisions empêche un véritable débat démocratique au sein du Conseil de Paris.

Plus généralement, ce projet s'inscrit dans un contexte déjà très préoccupant de casse de l'hôpital public. Je suis d'autant plus convaincu dans ce contexte que vendre une partie de l'Hôtel-Dieu ne règlera pas le problème ; cela l'aggraverait et, en plus, cela risque d'alimenter la gentrification au Centre de Paris.

C'est pourquoi ce vœu met sur la table des propositions très précises : une plus grande transparence, plus généralement, sur les conditions dans lesquelles la Ville intervient au sein du conseil de surveillance de l'A.P.-H.P. ; que la Ville demande à l'État explicitement le respect du P.L.U. bioclimatique voté, qui n'approuve pas la proposition de modification des P.L.U.-b. et qu'elle étudie donc tous les recours possibles pour s'opposer à la vente de 40 % de l'hôpital public qu'est l'Hôtel-Dieu.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurent SOREL.

Demande d'intervention de droit du maire de Paris Centre. Cher Ariel WEIL, Monsieur le Maire.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci beaucoup. J'interviens sans surprise sur ce vœu. On en parle depuis des années et je constate toujours la même incompréhension de ce projet, ce projet qui est fondamentalement pour un avenir à l'Hôtel-Dieu. On ne peut ignorer à ce point l'histoire de Paris et ne pas savoir que l'A.P.-H.P. avait depuis très longtemps, prévu de fermer l'hôpital de l'Hôtel-Dieu. C'est un hôpital qui est vétuste, qui ne correspond pas à leurs standards et ils auraient bien aimé le vendre, comme cela a été fait à Marseille et à Lyon. Les Hôtels-Dieu sont devenus des projets entièrement commerciaux. Ce n'est pas le cas à Paris.

Ce projet "Novaxia", on en parle depuis des années. Je rappelle qu'il y a eu un concours. Je vois dans les rangs des gens qui, périodiquement, remettent en cause ce projet. Il y a eu un concours, un jury dans lequel des élus ont siégé de tous bords, y compris nos camarades écologistes, qui ont approuvé la partie commerciale de ce projet, qui a plusieurs intérêts. Le premier est de financer la restauration de l'hôpital et d'ancrer enfin l'Hôtel-Dieu dans sa vocation hospitalière pour les 30, 40 ou 50 prochaines années, ce qui n'a jamais été le cas depuis 20 ans, Mesdames et Messieurs. Il a toujours vécu avec une épée de Damoclès. Or à l'Hôtel-Dieu, l'A.P.-H.P. a désormais un concours et des architectes qui sont prêts à intervenir. Dès lors que le financement de la partie "Novaxia" du projet interviendra, ils pourront intervenir et garantir à cet hôpital une pérennité, dans un état de modernité qui fera pâlir d'envie un certain nombre d'hôpitaux.

C'est d'abord un très beau projet hospitalier pour l'Hôtel-Dieu. Ensuite, c'est un projet qui permet d'introduire à l'Hôtel-Dieu et d'une manière plus générale sur l'île de la Cité - cette cité administrative qui a été voulue comme telle, privée d'habitants, entièrement remplie de bureaux - de la vie, en y créant une crèche et 2.000 mètres carrés de logement. Ce n'est pas rien, quand on sait à quel point, dans les fonctions hospitalières, ont eu un mal incroyable à recruter.

L'opposition à ce projet me fait penser à celle que l'on avait tout à l'heure des rangs de la droite sur le projet Lobau, dans lequel on va pouvoir loger des agents. Il s'agit de la même chose ici : on n'opposera plus hôpital et logement des soignants. On aura des soignants qui seront logés, on aura de la recherche biomédicale - elle a

d'ailleurs déjà commencé. Je crois au contraire que c'est un très beau projet. D'ailleurs, l'enquête publique qui s'est terminée cet été a conclu avec un avis favorable unanime. De grâce, que l'Hôtel-Dieu puisse enfin aller de l'avant et que les travaux hospitaliers puissent commencer. Pour cela, il faut que ce projet ait lieu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire de Paris Centre.

Je donne la parole à Lamia EL AARAJE, Madame la Maire, pour répondre.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Vu la complétude de l'intervention du maire de Paris Centre, je n'ai rien à ajouter. Ce sera un avis défavorable et une demande de retrait du vœu.

J'en profite pour souhaiter à tout le monde de belles fêtes de fin d'année, puisqu'on arrive au terme de ce très long exercice. Merci à toutes et à tous de votre patience et de ce super Conseil que nous avons passé ensemble.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 115 de M. Laurent SOREL, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 115 est rejeté.

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous demande de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

Etablissement public à caractère industriel et commercial "Eau de Paris" (conseil d'administration) (R. 36) :

Personnalité qualifiée :

- M. Bertrand DAUBOURG.

Société coopérative d'intérêt collectif "Coopmédias" (Conseil d'administration et Assemblées générales) (R. 37).

- Mme Anouch TORANIAN.

Société d'économie mixte à opération unique pour la concession du service public parisien de production de chaleur (R. 38) :

Conseil d'administration et Assemblée générale :

- M. Jérôme GLEIZES.

Conseil d'administration :

- M. Eric ALGRAIN ;

- M. Jean-Noël AQUA ;

- M. Christophe NAJDOVSKI ;

- Mme Inès de RAGUENEL.

Université Gustave Eiffel (Conseil d'administration) (R. 39) :

Titulaire :

- Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

Suppléante :

- Mme Nathalie LAVILLE.

Société publique locale d'aménagement "Société de requalification des quartiers anciens" (R. 40) :

- M. Eric ALGRAIN.

Conseil parisien de prévention et de sécurité (R. 41) :

- M. Eric ALGRAIN.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2025, R. 36 à R. 41).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Vous l'avez compris, chers collègues, notre dernière séance du Conseil de Paris de l'année se termine, avant-dernière de la mandature. Comme vient de le faire excellemment Lamia EL AARAJE, très bonnes fêtes de fin d'année. Essayez de faire un peu autre chose, cela fait du bien.

Je voudrais évidemment remercier en votre nom très chaleureusement les agents du Service du Conseil de Paris, les collaborateurs des cabinets d'adjointes et adjoints à la Maire de Paris, le cabinet de la Maire de Paris et les collaboratrices et collaborateurs des groupes composant le Conseil de Paris.

Merci à toutes les Parisiennes et les Parisiens qui nous ont suivis sur "paris.fr".

A nouveau, très bonnes fêtes de fin d'année, et rendez-vous le 19 février prochain, dans cet hémicycle.

La séance est levée.

Je rectifie immédiatement, la séance n'étant pas tout à fait levée : la prochaine séance du Conseil de Paris a lieu les 10 et 11 février 2026. Rendez-vous le 10 février !

La séance est levée.

(La séance est levée à seize heures trente-six minutes).

Votes spécifiés, prévention de conflits d'intérêt.

Mmes LA MAIRE DE PARIS, Maya AKKARI, Véronique BALDINI, Sandra BOËLLE, Anne-Claire BOUX, Colombe BROSSEL, Sandrine CHARNOZ, Nelly GARNIER, Antoinette GUHL, Catherine IBLED, Hélène JACQUEMONT, Anessa LAHOUESSA, Maud LELIÈVRE, Raphaëlle PRIMET, Inès de RAGUENEL, Anne SOUYRIS, Alice TIMSIT, Mélody TONOLLI, MM. Eric ALGRAIN, Jean-Noël AQUA, Antoine BEAUQUIER, David BELLARD, Thomas CHEVANDIER, Jérôme COUMET, M. François-Marie DIDIER, Jérôme GLEIZES, Emile MEUNIER, Christophe NAJDOVSKI, Pierre RABADAN, Francis SZPINER, M. François VAUGLIN, Patrick VIRY et M. Karim ZIADY ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération SG 36, SG 45 et SG 47 et R. 38 ainsi que sur l'amendement n° 153.

Mme Pénélope KOMITÈS ne prend pas part au vote sur les projets de délibération 2025 DEVE 74, 2025 DEVE 114, 2025 DAE 251, 2025 DAE 257, 2025 DVD 102, 2025 DPE 56, 2025 DEVE 103, 2025 DAE 228 et 2025 DU 106.

Mme Mélody TONOLLI ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 427.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DVD 144.

M. Jean-Pierre LECOQ ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DEVE 44, DAC 358, DJS 121, DVD 69, DVD 127 et DVD 144.

Mme Carline LUBIN-NOËL ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAE 235, DU 130, DGRI 64 et DPE 54.

Mme Carine ROLLAND ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 38, DLH 150, DLH 338, DLH 390, DLH 401, DLH 429, DLH 430, DLH 415, DLH 405 et DAC 107, ainsi que sur les amendements n^{os} 92 et 94.

M. Pierre CASANOVA ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAJ 37, DDCT 148, DDCT 187, DICOM 30, DLH 427, DSOL 198 et DAC 480.

M. François VAUGLIN ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DU 217.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DU 225, DEVE 44, DVD 69, DVD 127, DLH 417, DLH 228, DLH 263, DLH 271, DLH 227, DLH 275, DLH 268, DLH 165, DLH 167, DLH 249, DLH 250, DLH 352, DLH 314, DLH 423, DLH 264, DLH 331, DLH 333, DLH 419, DLH 378, DLH 379, DLH 243, DLH 164, DLH 351, DLH 328, DLH 329, DLH 380, DLH 391, DLH 402, DLH 431, DLH 332, DLH 330, DLH 376, DLH 377, DLH 341 et DU 18.

M. Antoine GUILLOU ne prend pas part au vote sur les projets de délibération SG 36, SG 45, SG 47, DAE 252, DEVE 90, DU 130, DLH 38, DLH45, DLH 150, DLH 235, DLH 311, DLH 334, DLH 338, DLH 358, DLH 359, DLH 370, DLH 373, DLH 383, DLH 384, DLH 385, DLH 386, DLH 387, DLH 388, DLH 389, DLH 390, DLH 393, DLH 394, DLH 395, DLH 396, DLH 397, DLH 398, DLH 399, DLH 400, DLH 401, DLH 403, DLH 405, DLH 412, DLH 414, DLH 416, DLH 429 et DLH 430.

Mme Alix BOUGERET ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DEVE 103.

Mme Aminata NIAKATÉ ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAJ 37.

M. Jacques BAUDRIER ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DU 104, DU 225, DLH 376, DLH 298, DLH 157, DLH 341, DLH 418, DLH 299, DLH 190, DU 205, PP 122, DVD 144 et DVD 69.

Mme Barbara GOMES ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 245 et DLH 332.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DSP 93.

M. Christophe NAJDOVSKI ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DU 106.

M. Emmanuel COBLENCE ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 257.

Mmes Dominique KIELEMOËS, Alice TIMSIT, MM. Jean-Philippe DAVIAUD, Jean-Philippe GILLET, Alexis GOVCIYAN et Hamidou SAMAKÉ ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DEVE 103.

M. Eric PLIEZ ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAE 235, DLH 92, DLH 392, DLH 366, DLH 259, DLH 260 et DLH 157.

M. Vincent BALADI ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DU 205, DLH 157 et DLH 341.

M. François-Marie DIDIER ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DEVE 90.

M. René-François BERNARD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DFA 78.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2025 DLH 3 Location de l'immeuble 23, boulevard du Temple (Paris Centre) à Paris Habitat OPH - Avenant à bail emphytéotique.

2025 DLH 38 Location de l'immeuble, 1 à 7 rue Duris / 2 à 8 passage Duris / 33 à 37 rue des Amandiers / 2 à 8 rue Jacques Prévert (20e), à la RIVP - Acte rectificatif et complémentaire à bail emphytéotique.

2025 DLH 150 Location de l'immeuble 88bis-90, rue Saint-Dominique (7e) à la RIVP - Avenant au bail emphytéotique

2025 DLH 424 Convention relative à la mise à disposition de la plateforme LOC'annonces aux Foyers Jeunes Travailleurs.

2025 DLH 356 Autorisation à consentir ou acquérir des servitudes pour ITE dans le cadre de baux de longue durée constitutifs de droits réels.

2025 DLH 359 Réitération de garantie d'emprunts à Habitat Social Français pour le réaménagement d'une partie de sa dette.

2025 DLH 390 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux et de renouvellement de composants par la RIVP.

2025 DLH 417 Garantie par la Ville de Paris d'un emprunt à souscrire par Elogie-SIEMP dans le cadre de travaux d'amélioration et de renouvellement de composants portant sur divers immeubles de son patrimoine.

2025 DLH 413 Compte-rendu annuel sur la mise à disposition de locaux aux associations et organismes relevant de la délibération 2022 DLH 170.

2025 DLH 228 Réalisation, 117 rue Saint-Martin (Paris Centre) d'un programme de rénovation de 8 logements sociaux par Elogie-SIEMP - Subvention (111.915 euros).

2025 DLH 263 Réalisation, 123 rue Saint-Martin (Paris Centre) d'un programme de rénovation de 7 logements sociaux par Elogie-SIEMP - Subvention (166.658 euros).

2025 DLH 271 Réalisation d'un programme de rénovation de 12 logements sociaux situé 64 rue Saint Honoré (Paris Centre) par Elogie SIEMP - Subvention (172.636 euros).

2025 DLH 162 Réalisation, 51 rue Claude Bernard (5e) d'un programme de rénovation de 14 logements sociaux par Immobilière 3F - Subvention (133.900 euros).

2025 DLH 227 Réalisation, 1 ter rue de l'Arbalète (5e) d'un programme de rénovation de 4 logements sociaux par Elogie-SIEMP - Subvention (53.430 euros).

2025 DLH 295 Réalisation, 275 rue Saint-Jacques (5e) d'un programme de rénovation de 11 logements par Paris Habitat - Subvention (149.381 euros).

2025 DLH 275 Réalisation, 18 rue Delta (9e) d'un programme de rénovation de 13 logements sociaux par Elogie-SIEMP - Subvention (236.005 euros).

2025 DLH 268 Réalisation, 8 rue Fromentin (9e) d'un programme de rénovation de 43 logements sociaux par Elogie SIEMP - Subvention (583.886 euros).

2025 DLH 165 Réalisation, 55 rue du Faubourg Saint-Denis (10e) d'un programme de rénovation de 22 logements sociaux par Elogie-SIEMP - Subvention (485.065 euros).

2025 DLH 167 Réalisation, 2 boulevard de Strasbourg (10e) d'un programme de rénovation de 17 logements sociaux par Elogie-SIEMP - Subvention (289.070 euros).

2025 DLH 249 Réalisation, 40-42 boulevard de Bercy (12e) d'un programme de rénovation de 42 logements sociaux par Elogie-SIEMP - Subvention (1.565.913 euros).

2025 DLH 250 Réalisation, 48 rue de la Glacière (13e) d'un programme de rénovation de 204 logements sociaux par Elogie-SIEMP - Subvention (3.537.446 euros).

2025 DLH 160 Réalisation, 17-19 rue Cacheux (13e) d'un programme de rénovation de 34 logements sociaux par CDC Habitat Social - Subvention (342.148 euros).

2025 DLH 267 Réalisation, 46A rue de l'Ouest (14e) d'un programme de rénovation de 40 logements sociaux par CDC Habitat social - Subvention (556.831 euros).

2025 DLH 352 Réalisation, 84 rue Dutot (15e), d'un programme de rénovation de 18 logements sociaux par Elogie-SIEMP - Subvention (283.679 euros).

2025 DLH 265 Réalisation, 7 rue de Suez (18e) d'un programme de rénovation de 28 logements sociaux par Immobilière 3F - Subvention (262.575 euros).

2025 DLH 248 Réalisation, 21 rue de la Chapelle (18e) d'un programme de rénovation de 48 logements sociaux par CDC Habitat social - Subvention (538.292 euros).

2025 DLH 269 Réalisation, 1 bis rue Joseph Dijon (18e) d'un programme de rénovation de 17 logements sociaux par Immobilière 3F - Subvention (230.209 euros).

2025 DLH 316 Réalisation, 81-83 rue de la Chapelle (18e) d'un programme de rénovation de 20 logements par Paris Habitat - Subvention (507.338 euros).

2025 DLH 326 Réalisation, 136-140 avenue de Flandre (19e) d'un programme de rénovation de 236 logements sociaux par Immobilière 3F - Subvention (4.030.262 euros).

2025 DLH 314 Réalisation, 77 rue d'Avron (20e) d'un programme de rénovation de 15 logements sociaux par Elogie-SIEMP - Subvention (185.332 euros).

2025 DLH 429 Réalisation, Lot 11 ZAC Python Duvernois (20e) d'un complément de programme de construction neuve de 2 logements sociaux PLS par la RIVP - Subvention (56.248 euros).

2025 DLH 423 Réalisation, 9-11 avenue Trudaine (9e) d'un programme de création d'une pension de famille comportant 27 logements PLA-I par Elogie-SIEMP - Subvention (4.295.150 euros).

2025 DLH 373 Réalisation, 60-62 rue Crozatier (12e), d'un programme de création de résidence sociale comportant 27 logements PLA-I par Heneo - Subvention (956.943 euros).

2025 DLH 354 Réalisation, 29 rue des Cordelières (13e), d'un programme de rénovation d'un Centre d'Hébergement et de Réinsertion sociale comportant 108 places par la Fondation de l'Armée du Salut.

2025 DLH 313 Réalisation, 49 boulevard Arago (13e), d'un programme d'acquisition-amélioration d'une résidence autonomie comportant 56 logements PLUS par 3F Résidences - Subvention (5.361.250 euros).

2025 DLH 420 Réalisation, 64 rue de la Santé (14e), d'un programme de rénovation d'un foyer de jeunes travailleurs de 154 logements sociaux par CDC Habitat Social - Subvention (3.287.550 euros).

2025 DLH 349 Réalisation, 44 rue Saint-Charles (15e) d'un programme de création d'une pension de famille comportant 34 logements PLA-I par Seqens Solidarités - Subvention (38.320 euros).

2025 DLH 239 Réalisation, 21 rue Bridaine (17e), d'un programme de création d'une résidence sociale comportant 24 logements PLA-I par Batigère Habitat Solidaires.

2025 DLH 369 Réalisation, 5 rue Darcet (17e) d'un programme de création d'une résidence sociale comportant 46 logements PLA-I par Batigère Habitats Solidaires.

2025 DLH 235 Réalisation, 32-34 avenue Simon Bolivar (19e), d'un programme de création d'une résidence étudiante comportant 95 logements sociaux par la RIVP - Subvention (9.570.018 euros).

2025 DLH 370 Réalisation, 50 rue de Bagnolet (20e), d'un programme de construction neuve comportant 3 logements PLA-I au sein d'une résidence sociale par Heneo - Subvention (95.366 euros).

2025 DLH 264 Réalisation, 6 rue Poissonnière (Paris Centre) d'un programme d'acquisition-amélioration de 6 logements sociaux (2 PLA-I, 2 PLUS, 2 PLS) par Elogie-SIEMP - Subvention (1.163.220 euros).

2025 DLH 331 Réalisation, 32 rue Réaumur (Paris Centre), d'un programme d'acquisition-amélioration de 8 logements sociaux (4 PLA-I, 4 PLUS) par Elogie-SIEMP - Subvention (1.201.626 euros).

2025 DLH 333 Réalisation, à Paris Centre et dans le 13e, de programmes de réhabilitation de logements ex-loi 48 et de regroupement de chambres permettant la création de 10 logements sociaux par Elogie-SIEMP.

2025 DLH 375 Réalisation, 242-244 rue Saint-Martin (Paris Centre), d'un programme d'acquisition-amélioration de 16 logements sociaux (9 PLA-I, 7 PLUS) par Immobilière 3F - Subvention (1.432.295 euros).

2025 DLH 398 Location de l'immeuble 6-8, rue de la Corderie (Paris Centre), à la RIVP - Avenant à bail emphytéotique et réalisation d'un complément de programme d'un logement social PLUS - Subvention (40.135 euros).

2025 DLH 400 Réalisation, 2-6 rue Saint-Hyacinthe (Paris Centre) d'un programme d'acquisition-amélioration de 35 logements sociaux (21 PLA-I, 14 PLUS) par la RIVP - Subvention (5.202.816 euros).

2025 DLH 419 Réalisation, 6-10 rue Crillon (Paris centre) d'un programme d'acquisition amélioration de 29 logements sociaux (10 PLA-I, 10 PLUS, 9 PLS) par Elogie-SIEMP - Subvention (4.202.606 euros).

2025 DLH 393 Réalisation, 102 rue Mouffetard (5e), d'un programme d'acquisition-amélioration de 18 logements sociaux PLA-I par la RIVP - Subvention (94.770 euros).

2025 DLH 392 Réalisation, 18-20 rue Censier (5e), d'un programme d'acquisition-amélioration de 67 logements sociaux (34 PLA-I, 20 PLUS et 13 PLS) par Paris Habitat - Subvention (9.261.605 euros).

2025 DLH 185 Réalisation, 20-22 rue Geoffroy-Saint-Hilaire, d'un programme de création de 48 logements sociaux (14 PLA-I, 24 PLUS et 10 PLS) par Paris Habitat - Subvention (5.095.214 euros).

2025 DLH 386 Réalisation, 155 rue de Rennes (6e), d'un programme d'acquisition-amélioration de 18 logements sociaux (11 PLA-I, 7 PLUS) par la RIVP - Subvention (2.692.578 euros).

2025 DLH 243 Réalisation, 7 rue Choron (9e), d'un programme d'acquisition-amélioration de 18 logements sociaux (11 PLA-I, 7 PLUS) par Elogie-SIEMP - Subvention (2.267.924 euros).

2025 DLH 396 Réalisation, 24 boulevard Poissonnière (9e), d'un programme d'acquisition-amélioration de 43 logements sociaux (16 PLA-I, 15 PLUS, 12 PLS) par la RIVP - Subvention (9.134.837 euros).

2025 DLH 399 Réalisation, 24 rue de Provence - 30 rue Le Peletier (9e), d'un complément de programme de 5 logements sociaux (3 PLA-I, 2 PLUS) par la RIVP - Subvention (755.220 euros).

2025 DLH 426 Réalisation, 22 rue Condorcet (9e), d'un programme d'acquisition-amélioration de 15 logements (9 PLA-I, 6 PLUS) par Paris Habitat - Subvention (1.639.196 euros).

2025 DLH 427 Réalisation, 33 rue Rodier (9e), d'un programme d'acquisition-amélioration de 27 logements sociaux (14 PLA-I, 8 PLUS, 5 PLS) par Toit & Joie - Subvention (1.293.016 euros).

2025 DLH 351 Réalisation, 12 rue des Petites Écuries (10e), d'un programme d'acquisition-amélioration de 12 logements sociaux (7 PLA-I, 5 PLUS) par Elogie-SIEMP - Subvention (1.663.607 euros).

2025 DLH 381 Réalisation, 13 rue de Sambre & Meuse (10e), d'un programme de construction neuve de 22 logements sociaux (13 PLA-I, 9 PLUS) par Immobilière 3F - Subvention (5.263.995 euros).

2025 DLH 397 Réalisation, 11 rue Alibert (10e), d'un programme d'acquisition-amélioration de 26 logements sociaux (13 PLA-I, 8 PLUS, 5 PLS) par l'Habitat Social Français - Subvention (1.602.065 euros).

2025 DLH 432 Réalisation, 16 rue Eugène Varlin (10e), d'un programme d'acquisition-amélioration de 32 logements sociaux (16 PLA-I, 10 PLUS, 6 PLS) par CDC Habitat Social - Subvention (3.767.064 euros).

2025 DLH 428 Réalisation, 62 avenue de la République (11e), d'un programme de création de 48 logements sociaux et intermédiaires (13 PLA-I, 15 PLUS, 10 PLS, 10 LLI) par Seqens - Subvention (2.906.363 euros).

2025 DLH 437 Réalisation, 87-89 boulevard de Charonne (11e), d'un programme d'acquisition-amélioration comportant 46 logements sociaux (23 PLA-I, 14 PLUS, 9 PLS) par Paris Habitat - Subvention (6.543.520 euros).

2025 DLH 328 Réalisation, 24 rue Nicolai (12e), d'un programme d'acquisition-amélioration de 21 logements sociaux (7 PLA-I, 7 PLUS, 7 PLS) par Elogie-SIEMP - Subvention (1.002.557 euros).

2025 DLH 384 Réalisation, 86 quai de la Rapée (12e) d'un programme de construction de 14 logements sociaux (8 PLA-I, 6 PLUS) par la RIVP - Subvention (974.917 euros).

2025 DLH 353 Réalisation, 58 impasse Marty et 1-3-5 passage Châtelet (17e), d'un programme de création de 10 logements PLS par Paris Habitat - Subvention (538.402 euros).

2025 DLH 358 Réalisation, 78 boulevard Ornano (18e), d'un programme d'acquisition-amélioration de 16 logements sociaux (10 PLA-I, 6 PLUS) par la RIVP - Subvention (4.304.465 euros).

2025 DLH 383 Réalisation, 210 rue Championnet (18e) d'un programme d'acquisition amélioration de 47 logements sociaux (17 PLA-I, 17 PLUS et 13 PLS) par la RIVP - Subvention (6.463.859 euros).

2025 DLH 416 Réalisation, 32-38 rue des Cheminots (18e), d'un programme d'acquisition-amélioration de 30 logements sociaux (30 PLUS) par la RIVP.

2025 DLH 380 Réalisation, 7/9 rue de l'Atlas (19e), d'un programme d'acquisition-réhabilitation 9 logements sociaux PLS et 27 logements intermédiaires par Elogie-SIEMP - Subvention (409.850 euros).

2025 DLH 334 Réalisation, 25 rue des Montibœufs (20e), d'un programme d'acquisition-amélioration de 13 logements sociaux (7 PLA-I, 4 PLUS et 2 PLS) par la RIVP - Subvention (2.781.403 euros).

2025 DLH 387 Réalisation, 3 avenue Gambetta (20e), d'un programme d'acquisition-amélioration de 14 logements sociaux (8 PLA-I, 6 PLUS) par la RIVP - Subvention (1.539.259 euros).

2025 DLH 391 Réalisation, 57 rue de Bagnolet (20e), d'un programme d'acquisition-amélioration de 20 logements sociaux (8 PLA-I, 6 PLUS, 6 PLS) par Elogie-SIEMP - Subvention (3.876.927 euros).

2025 DLH 402 Réalisation, 44 rue de Bagnolet (20e), d'un programme d'acquisition-amélioration de 11 logements intermédiaires par Elogie-SIEMP - Garantie des emprunts.

2025 DLH 431 Réalisation, 59-61 rue de Bagnolet (20e), d'un programme d'acquisition-amélioration de 60 logements sociaux (24 PLA-I, 18 PLUS, 18 PLS) par Elogie-SIEMP.

2025 DLH 425 Réalisation, 31-33 rue Pajol / 1-3 bis rue Romy Schneider (18e), d'un programme d'acquisition-amélioration de 6 logements sociaux et 18 logements intermédiaires par Immobilière 3F - Garantie des emprunts.

2025 DLH 332 Réalisation, 3 avenue Secrétan (19e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 8 logements sociaux PLS et 21 logements intermédiaires par Elogie-SIEMP - Subvention (62.350 euros).

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.

2025 DVD 109 Parcs de stationnement Porte d'Orleans et Didot (Paris 14e) - Principe de délégation de service public pour leur mise en conformité et leur exploitation

2025 DVD 124 Équipements du réseau bus sur le territoire parisien - Avenants à la convention d'occupation du domaine public avec la RATP.

2025 DVD 126 Parc de stationnement Sèvres-Babylone (7e) - Principe de délégation de service public pour sa rénovation et son exploitation.

2025 DVD 127 Parvis de la Cité mixte régionale Paul Valéry, 12e art, appartenant à la Région Ile-de-France - Convention de transfert de gestion.

2025 DVD 132 Convention de compensation de charge d'ouverture au public 2026-2027 de deux ascenseurs et leurs halls avec la société Gaité Parkings, 27 rue Commandant René Mouchotte (14e).

2025 DVD 133 Parc de stationnement Saint-Placide (6e) - Principe de délégation de service public pour son entretien et son exploitation.

2025 DVD 134 Parc de stationnement Porte de Clignancourt (18e) - Principe de délégation de service public pour son entretien et son exploitation.

2025 DVD 135 Échanges de bonnes pratiques avec l'arrondissement Friedrichshain-Kreuzberg Berlin - participation au dispositif City to city exchange programme European Urban Initiative.

2025 DVD 145 Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (59.379,16 euros).

M. David BELLIARD, rapporteur.

2025 DJS 159 Mise en œuvre du dispositif Quartiers Libres pour l'année 2026.

2025 DJS 161 Approbation d'une convention type et autorisation donnée à Mme la Maire de Paris de signer des conventions de partenariat dans le cadre du dispositif du Kiosque Jeunes.

Hélène BIDARD, rapporteure.

2025 DAJ 43 Communication sur la mise en œuvre de la protection fonctionnelle de Madame Rachida DATI, maire du 7e arrondissement.

2025 DAJ 44 Communication de la Maire sur la mise en œuvre de la protection fonctionnelle de Madame Rachida Dati, Maire du 7ème arrt, dans 7 dossiers, au titre des articles L 2123-35 et L.2511-33 du CGCT.

2025 DASCO 72 Convention d'occupation du domaine public avec l'association PEP75 relative à l'utilisation de locaux 51 rue du Département (18e).

2025 DASCO 105 Subvention annuelle (50.000 euros) de fonctionnement et convention avec le GIP pour la Réussite éducative à Paris.

2025 DASCO 113 Caisse des écoles (Paris Centre) - Subvention 2026 (6.800.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2025 DASCO 114 Caisse des écoles (5e) - Subvention 2026 (3.450.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2025 DASCO 115 Caisse des écoles (6e) - Subvention 2026 (1.070.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2025 DASCO 116 Caisse des écoles (7e) - Subvention 2026 (1.910.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2025 DASCO 117 Caisse des écoles (8e) - Subvention 2026 (2.190.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2025 DASCO 118 Caisse des écoles (9e) - Subvention 2026 (3.310.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2025 DASCO 119 Caisse des écoles (10e) - Subvention 2026 (6.830.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2025 DASCO 120 Caisse des écoles (11e) - Subvention 2026 (9.150.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2025 DASCO 121 Caisse des écoles (12e) - Subvention 2026 (8.240.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2025 DASCO 123 Caisse des écoles (14e) - Subvention 2026 (9.230.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2025 DASCO 126 Caisse des écoles (17e) - Subvention 2026 (8.975.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

2025 DASCO 128 Caisse des écoles (19e) - Subvention 2026 (13.790.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2025 DASCO 129 Caisse des écoles (20e) - Subvention 2026 (15.590.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2025 DASCO 134 Subvention d'investissement (20.000 euros) et convention avec l'Association "Science technologie société" au titre du budget participatif parisien du 13e arrondissement - Édition 2024.

2025 DASCO 140 Subvention (70.000 euros) et convention annuelle avec l'association Office central de coopération à l'école (OCCE) de Paris (15e).

2025 DASCO 142 Collèges dotés d'un service de restauration autonome - Bilan d'utilisation pour 2024 (75.035,91 euros) du fonds commun départemental des services d'hébergement.

2025 DASCO 143 Collèges publics en cité scolaire - Subventions d'équilibre (157.229 euros) au titre des services de restauration pour 2026.

2025 DASCO 144 Collèges publics - Contribution (58.881 euros) de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2026.

2025 DASCO 148 Subvention (10.000 euros) à l'association Le Bal pour des résidences artistiques en écoles dans le cadre de l'Art pour Grandir.

2025 DASCO 150 Convention de partenariat avec la Cité de l'Économie (CITECO), pour sensibiliser le jeune public à la culture économique.

2025 DASCO 151 Signature d'un protocole entre la Ville et les propriétaires du 46 rue des Martyrs pour le financement de travaux de rehaussement du mur séparatif avec l'école de la Tour d'Auvergne (9e).

2025 DASCO 153 Indemnisation de la MACIF en réparation du préjudice subi par son assurée suite à un dégât des eaux dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2025 DASCO 156 Désaffectation scolaire de l'annexe du collège Jean-Baptiste Clément sis 82, rue Menilmontant (20e).

2025 DDCT 175 Fixation de la redevance applicable à l'activité de petite restauration organisée à titre temporaire au Théâtre de la Concorde - Période du 1er décembre 2025 au 30 avril 2026.

2025 DDCT 185 Convention de mise à disposition de locaux au bénéfice de l'association Les Jardins Numériques sur une partie des locaux du 22 rue de la Saïda (15e).

2025 DEVE 74 Subventions de fonctionnement (5.200.000 euros) et d'investissement (200.000 euros) à la régie personnalisée de l'École Du Breuil pour l'exercice 2026.

2025 DEVE 106 Subvention à l'association AgriParis Seine pour son fonctionnement (450.000 euros) et avenant 2026 à la convention pluriannuelle d'objectifs.

2025 DEVE 114 Subvention fonctionnement (300.000 euros) au bénéfice de la régie personnalisée École Du Breuil au titre de l'année 2026 en vue du renforcement de l'offre de formation dans le domaine de l'agriculture.

2025 DICOM 30 Conventions de partenariats relatives à la Forêt enchantée 2025.

2025 DICOM 37 Convention de cession des droits de captation et de diffusion et d'occupation du domaine public relative au spectacle du 31 décembre 2025.

2025 DICOM 39 Convention de concession de droits d'auteur conclue à titre gratuit avec Monsieur Shepard Fairey au profit de la Ville de Paris pour célébrer le passage à l'année 2026.

2025 DSOL 188 Actualisation de la rémunération des assistants familiaux.

2025 DSOL 191 Indemnisation amiable en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

2025 DAE 86 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 (4.000 euros).

2025 DU 217 Vente à la Foncière Paris Commerces de locaux commerciaux situés 31 et 33 rue Notre Dame de Nazareth (3e) et 230 boulevard Voltaire (11e).

M. Nicolas BONNET OULALDJ, rapporteur.

2025 DSOL 189 Avenant n° 12 à la convention constitutive du GIP "Samu Social de Paris" et convention de coopération sur la prise en charge des nuitées hôtelières de l'ASE et convention de mandat.

2025 DSP 93 Subventions (107.280 euros) et conventions avec 3 organismes pour le développement de structures de santé dans le cadre du dispositif Paris Med' (12e, 14e, 18e).

2025 DSP 95 Convention avec l'État relative à l'évaluation du bruit de fond en fibres d'amiante en zone naturellement amiantifère - Recette (52.364 euros).

2025 DSP 98 Cotisation (5.000 euros) et adhésion de la Ville de Paris à l'association Fabrique Territoires Santé.

Mme Anne-Claire BOUX, rapporteure.

2025 DFA 64 Prise de participation de la Sem ASER dans la société Grand Couronne Energies

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

2025 DCPA 25 Autorisation de la cession à titre onéreux et à titre gratuit de matériaux de réemploi dans le cadre de l'opération de restructuration du pavillon de l'Arsenal (4e).

M. Thomas CHEVANDIER, rapporteur.

2025 DGGP 18 Convention de coopération pour l'amélioration de la gestion du boulevard de la Guyane avec la commune de Saint-Mandé.

2025 DGGP 19 Convention de coopération cadre entre la Ville de Paris et la commune de Pantin (93).

2025 DSOL 196 Objectif annuel d'évolution des dépenses (OAED) des établissements sociaux et médico-sociaux pour l'exercice 2026.

2025 DLH 364 20-24 rue Madame (6e) - Conclusion d'un bail emphytéotique administratif avec l'association ASEI.

2025 DU 16 Echange foncier avec ICF Habitat La Sablière 4-6 rue de Lorraine en vue de réaliser une sente végétalisée pour accéder à la Petite Ceinture (19e).

2025 DU 18 Constitution d'une servitude de passage piétons avec Elogie-SIEMP, grevant le passage Barbette pour créer un accès supplémentaire à la cour oasis 7 passage des Arbalétriers (3e).

2025 DU 104 Convention cadre pluriannuelle 2026-2028 et subvention de fonctionnement au CAUE au titre de l'année 2026.

2025 DU 106 Convention pluriannuelle d'objectifs 2026-2028 et subvention pour 2026 à l'Atelier Parisien d'Urbanisme.

2025 DU 130 Autorisation de surplomb du domaine public municipal dans le cadre de l'isolation thermique par l'extérieur d'un d'immeuble de bureaux, siège d'Eau de Paris, 12-20, rue Fernand Braudel (13e).

2025 DU 156 Cession d'une parcelle de terrain sur la commune des Clayes-sous-Bois (78).

2025 DU 182 Cession après déclassement d'une emprise de voirie au droit de l'immeuble, 42 rue de Patay (13e).

2025 DU 223 Autorisations de surplomb du domaine public municipal au 15-17, rue Pierre Picard (18e) et des emprises des écoles Félix Faure et Balard (15e), dans le cadre de projets d'ITE d'immeubles d'habitation.

2025 DU 224 Cession d'un lot de copropriété à usage d'habitation, issu d'un legs 62, boulevard Richard Lenoir (11e).

2025 DU 225 Porte de la Villette (19e) - Convention de financement avec la Métropole du Grand Paris.

2025 DU 229 Echange foncier sans soulte de lots de volumes techniques 76 et 78, boulevard Vincent Auriol, 25 rue Bruant et 4 rue Jenner (13e) pour réimplantation d'un transformateur Enedis.

2025 DU 232 Cession à l'Etat d'une emprise de terrain retranché au droit du 160 rue de Vaugirard (15e).

2025 DU 233 Régularisation foncière - Constatation de propriété d'anciennes fortifications du Fort Neuf de Vincennes (12e).

2025 DU 236 Signature d'un protocole d'accord avec Élogie-SIEMP en vue de la réalisation d'une opération mixte sur le site 9/11 avenue Trudaine (9e).

2025 DU 238 Gestion du Nouveau Forum des Halles (Paris Centre) - Conventions constitutives de 2 groupements de commandes la gestion des systèmes de sécurité incendie et de la maintenance multi-technique.

2025 DU 240 Signature de l'acte de résiliation anticipée du bail conclu avec la RATP concernant le site 14-18 rue Pelée et 13-15 allée Verte (11e).

2025 DU 241 ZAC Python-Duvernois - Avenant n° 4 au traité de concession signé avec la Semapa.

Mme Lamia EL AARAJE, rapporteure.

2025 DSOL 183 5 subventions de fonctionnement (486.345 euros) à 3 associations et une fondation mettant en place des actions d'aide alimentaire dans le cadre du dispositif hivernal 2025/2026.

2025 DSOL 195 Renouvellement de la convention de gestion RSA entre la Ville de Paris et la Caf.

Mme Léa FILOCHE, rapporteure.

2025 DAE 212 Avenant n° 1 à la convention pluri annuelle d'objectif 2025-2026 pour subvention de fonctionnement 2026 (3.6M euros) à l'association Paris je t'aime - Office de Tourisme.

2025 DAE 231 Subvention de fonctionnement (40.000 euros) et convention avec l'organisme le Ci'Ney 18.

2025 DAE 241 Subvention de fonctionnement (190.000 euros) à L'Accélérateur parisien d'innovation locale pour l'emploi (LA PILE) (19e).

2025 DAE 242 Convention annuelle passée avec l'Établissement public Bourse du travail de Paris (Paris 10ème) et contributions financières de la Ville de Paris (373.646 euros).

2025 DAE 243 Subvention (55.647 euros) et signature d'un avenant à la convention pluriannuelle 2022-2025 avec l'Union des syndicats de la CGT de Paris.

2025 DAE 244 Subvention (425.587 euros) et signature d'un avenant à la convention pluriannuelle 2025-2028 avec l'Union départementale de la CFDT de Paris.

2025 DAE 245 Subvention (168.396 euros) et signature d'un avenant à la convention pluriannuelle 2025-2028 avec l'union départementale des syndicats CGT-FO de Paris.

2025 DAE 246 Subvention (109.658,50 euros) et signature d'un avenant à la convention pluriannuelle 2025-2028 avec l'union départementale des syndicats de la CFTC de Paris.

2025 DAE 247 Subvention (236.764,50 euros) et signature d'un avenant de la convention pluriannuelle 2025-2028 avec l'union départementale de la CFE-CGC de Paris.

2025 DAE 249 Subvention (98.311 euros) et signature d'un avenant à la convention pluriannuelle 2025-2028 avec l'union syndicale Solidaires de Paris.

2025 DAE 258 Subvention (15.000 euros) et convention pour le dispositif "Paris rebonds" avec le conservatoire national des arts et métiers (CNAM) (3e).

Afaf GABELOTAUD, rapporteure.

2025 DLH 348 Réalisation, 7 avenue de l'Observatoire (6e), d'un programme de création d'une résidence étudiante comportant 24 logements PLS par le CROUS 6 Subvention (480.000 euros).

2025 DLH 330 Réalisation, ZAC Gare des Mines - Lot S5 (18e), d'un programme de construction neuve d'une résidence étudiante comportant 145 logements (97 PLUS, 48 PLS) par Elogie-SIEMP.

2025 DLH 172 Réalisation, Lot T10 A Sud ZAC Paris Rive Gauche (13e), d'un programme de construction neuve d'une résidence étudiante comportant 153 logements PLUS par l'Habitation Confortable - Subvention (6.833.736 euros).

2025 DLH 388 Réalisation, 9i boulevard Jourdan (14e), d'un programme de construction neuve d'une résidence étudiante comportant 250 logements PLS par la RIVP - Subvention (10.605.000 euros).

2025 DLH 311 Location de l'immeuble, 36, rue de Vouillé (15e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2025 DLH 385 Réalisation, 36 rue de Vouillé (15e), d'un programme de création d'une résidence étudiante de 98 logements sociaux (74 PLUS, 24 PLS) par la RIVP.

2025 DLH 350 Réalisation, 160 rue de Vaugirard (15e), d'un programme de construction neuve d'une résidence étudiante comportant 86 logements PLS par le CROUS de Paris - Subvention (1.720.000 euros).

2025 DLH 376 Réalisation, 148 bis rue de Tolbiac (13e), d'un programme d'acquisition-amélioration de 5 logements en BRS par Elogie-SIEMP et la Foncière de la Ville de Paris - Subvention (105.850 euros).

2025 DLH 298 Réalisation, Lot Lepage ZAC Saint-Vincent-de-Paul (14e), d'un programme de construction de 23 logements en Bail Réel Solidaire par Paris Habitat et la Foncière de la Ville de Paris.

2025 DLH 377 Réalisation, 43 à 49 rue Castagnary (15e), d'un programme de création de 19 logements en Bail Réel Solidaire par Elogie-SIEMP et la Foncière de la Ville de Paris - Subvention (812.750 euros).

2025 DLH 157 Réalisation lot S3 de la ZAC Gare des Mines (18e), d'un programme de construction neuve de 114 logements en Bail Réel Solidaire par Paris Habitat et la Foncière de la Ville de Paris.

2025 DLH 341 Réalisation, ZAC Gare des Mines Lot S5 (18e), d'un programme de construction neuve de 26 logements en Bail Réel Solidaire par Elogie-SIEMP et la Foncière de la Ville de Paris - Subvention (3.226.147 euros).

2025 DLH 299 Réalisation, secteur Hébert lot F (18e), d'un programme de construction neuve comportant 71 logements en Bail Réel Solidaire par Paris Habitat et la Foncière de la Ville de Paris.

2025 DLH 190 Réalisation, 12-18 avenue de la Porte de la Villette (19e), d'un programme de construction neuve de 20 logements en Bail Réel Solidaire par RATP Habitat et la Foncière de la Ville de Paris.

Mme Barbara GOMES, rapporteure.

2025 DPE 56 Occupation du domaine public - Prolongation de la convention pour l'accès aux installations du SYCTOM Ivry Paris XIII à partir de la rue Bruneseau (13e).

M. Antoine GUILLOU, rapporteur.

2025 DAE 230 Subvention de fonctionnement 2026 (5.640 millions d'euros) et de subvention d'investissement 2026 (249.000 euros) et convention avec le Forum des Images.

2025 DAE 250 Subventions pour la mise en place d'une expérimentation sur l'éducation au sport, au sein du Collège Jean-Baptiste Clément (20e) et convention.

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure.

2025 DFPE 195 Approbation de la signature de l'avenant n° 1 à la convention entre la Caisse d'allocations familiales de Paris et la Ville de Paris relative à la Prestation de service unique.

2025 DFPE 200 Approbation de la signature de deux conventions 2025 Fonds Publics et Territoires avec la CAF.

2025 DFPE 201 Mobilisation du Fonds national parentalité et autorisation de signature d'une convention avec la CAF pour une subvention (171.000 euros) sur le dispositif des Samedis en famille.

Mme Johanne KOUASSI, rapporteure.

2025 DAE 216 Campus Condorcet (18e) - Convention de mise à disposition de l'espace de vie étudiante à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

2025 DAE 251 Subventions de fonctionnement (12.807.600 euros) et d'investissement (1.600.000 euros) à la régie ESPCI au titre de l'exercice 2026.

2025 DAE 252 Subventions de fonctionnement (5.175.000 euros) et d'investissement (350.000 euros) à la régie EIVP au titre de l'exercice 2026.

2025 DAE 256 Subvention de fonctionnement (581.175 euros) et convention avec l'Association Institut d'études avancées de Paris.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

2025 DTEC 43 Création d'un emploi non permanent pour le recrutement d'un agent contractuel par contrat de projet dans le cadre de la mission de pilotage de la convention de transition écologique avec ENEDIS et GRDF.

2025 DTEC 44 Création d'un emploi non permanent pour le recrutement d'agent contractuel par contrat de projet pour l'expérimentation de l'interface recherche - action publique en lien avec le GREC.

2025 DTEC 45 Création d'un emploi non permanent pour le recrutement d'agent contractuel par contrat de projet dans le cadre du Contrat de chaleur renouvelable territorial en partenariat avec l'ADEME

M. Dan LERT, rapporteur.

2025 DAE 232 Subvention de fonctionnement (70.000 euros) et convention avec l'association CoopCycle-association.

2025 DAE 233 Subventions (291.000 euros) à deux structures d'accompagnement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social.

2025 DAE 234 Subvention (335.000 euros) à l'association Paris Initiative Entreprise (PIE).

2025 DAE 253 Subvention (350.000 euros) et convention avec l'association Parcours d'insertion Fonds local emploi solidarité (FLES) de Paris (3e).

2025 DLH 131 Attribution d'une aide en nature à l'association "Éternel Solidaire" pour la mise à disposition de locaux situés 1, rue de la Solidarité (19e).

M. Florentin LETISSIER, rapporteur.

2025 DEVE 90 Convention de subvention entre la Ville de Paris et l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour le financement des travaux de végétalisation de la toiture de la cuisine centrale 32 rue Paul Meurice (20e).

2025 DEVE 110 Transfert de gestion par l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP) du jardin de l'hôpital Vaugirard (15e) au profit de la Ville de Paris - Renouvellement de la convention avec l'AP-HP.

2025 DLH 405 Location à la RIVP de deux pavillons situés dans le Bois de Boulogne (16e) - Autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2025 DGRI 62 Convention de co-organisation entre la Ville de Paris et les associations organisatrices du Nouvel an lunaire le 23 février 2026.

2025 DGRI 66 Subvention (10.000 euros) et convention avec le Partenariat Français pour l'Eau (PFE).

2025 DGRI 68 Protocole d'actions conjointes entre la ville de Paris et la ville de N'Djamena (Tchad).

M. Arnaud NGATCHA, rapporteur.

2025 DPMP 16 Demande d'autorisation de la Ville de Paris de faire don de 1.000 exemplaires de l'ouvrage "Le Jardin du 13 novembre 2015" en faveur des associations : "13onze15" et "Life for Paris".

2025 PP 106 Avenant n° 2 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Préfecture de police et la Solideo pour la construction d'une base avancée mutualisée pour le Jeux Olympiques de Paris 2024.

2025 PP 108 Fixation des seuils des charges et produits à rattacher.

2025 PP 109 Protocole d'accord transactionnel avec la GMS assurances.

2025 PP 110 Protocole transactionnel avec Mme B.

2025 PP 111 Prestations de contrôle et de vérifications périodiques et obligatoires (CVPO) des diverses installations et équipements d'infrastructure de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2025 PP 112 Indemnité au profit des identificateurs de l'IML pour participer à des examens externes de corps.

2025 PP 113 Fourniture de consommables, accessoires et pièces détachées pour analyseur biologique modèle I-STAT de marque ABBOTT, au profit de la BSPP.

2025 PP 114 Protocole d'accord transactionnel M. K.

2025 PP 115 Modification de la délibération n° 2020 PP 83 relative à la création des emplois relevant du statut des administrations parisiennes rémunérés sur le budget spécial de la Préfecture de police.

2025 PP 116 Avenant n° 8 à la convention entre l'État et la Ville de Paris portant sur la répartition des dépenses de fonctionnement du secrétariat général pour l'administration de la Préfecture de police.

2025 PP 117 Fourniture de draps à usage unique au profit de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2025 PP 118 Maintenance et développement du système d'information géographique (SIG) dit "GéoPPortail" de la Préfecture de police.

2025 PP 119 Protocole d'accord transactionnel M. A.

2025 PP 120 Action de formations des personnels de la Préfecture de police.

2025 PP 121 Dispositions fixant les taux de promotion de l'avancement de grade dans certains corps de catégorie A, B et C relevant des administrations parisiennes de la Préfecture de police.

2025 PP 122 Convention de servitudes sur le site LVV occupé par la BSPP au profit d'IDFM.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

2025 DAC 317 Apposition d'une plaque en hommage à Stefan Zweig au 15 rue de Beaujolais (1er).

2025 DAC 330 Subvention (10.000 euros) et convention d'équipement avec l'association Collectif Histoire et Mémoire.

2025 DAC 495 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à François Mitterrand au 22, rue de Bièvre (5e).

2025 DEVE 6 Convention d'occupation du domaine public relative à l'installation d'une emprise de chantier à Paris (7e) pour les besoins de la réalisation d'un Mémorial en souvenir du génocide des Tutsi.

2025 DEVE 113 Dénomination "allée Antonio Tabucchi" attribuée à une allée du Parc Montsouris (14e).

Mme Laurence PATRICE, rapporteure.

2025 DAJ 37 Subvention (305.337 euros) et avenant n° 3 à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement et à la Halte Femmes avec l'Ordre des avocats.

2025 DFA 79 Création de 6 emplois non permanents pour le recrutement d'agents contractuels par contrat de projet dans le cadre du plan de transformation numérique - SI finances.

2025 DILT 11 Protocole d'accord transactionnel pour indemnisation du bailleur du 7 rue Mornay en vue d'une prolongation de la location.

2025 DRH 35 Fixation pour 2026 d'un plafond d'emplois, des modalités de recrutement et de rémunération et de la nature des fonctions pour les agents contractuels recrutés sur le fondement des articles L.332-13 et L.332-23 du Code général de la fonction publique.

2025 DRH 37 Modification de la délibération 2015 DRH 49 du 27 mai 2015 fixant les dérogations au plafond mensuel de 25 heures supplémentaires pour certains personnels de la Ville de Paris.

2025 DRH 56 Communication sur la convention relative à la mise à disposition contre remboursement d'une fonctionnaire de la Ville de Paris auprès de la Préfecture de Région d'Île-de France.

2025 DRH 57 Précision sur la création de 10 emplois non permanents pour le recrutement d'agents contractuels par contrat de projet dans le cadre de plusieurs missions.

2025 DRH 62 Modification de la délibération 2011 DRH 53 portant fixation des conditions de rémunération par vacations horaires ou journalières ou par indemnités forfaitaires mensuelles de certains collaborateurs.

2025 DRH 63 Création de 11 emplois non permanents pour le recrutement d'agents contractuels par contrat de projet dans le cadre du CDPPE 2025-2027.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2025 DAE 229 Subventions (178.000 euros) et conventions avec six structures œuvrant pour le développement de filières agricoles et alimentaires durables et de proximité.

2025 DEVE 107 Subventions (180.000 euros) à la Fondation de l'Armée du Salut et à l'association Croix-Rouge insertion pour leurs projets d'approvisionnement en alimentation durable et locale à destination des associations d'aide alimentaire parisiennes, des épiceries sociales et solidaires et des cuisines partagées.

Mme Audrey PULVAR, rapporteure.

2025 DGGP 12 Convention de partenariat relative au développement de la logistique fluviale le long de l'Axe Seine, avec Voies Navigables de France et Haropa Port, dans le cadre de l'Entente Axe Seine.

2025 DJS 121 Convention relative à la gestion et à la mise à disposition du TEP Paul Valéry, situé 38 boulevard Soult (12e).

2025 DJS 132 Avenant n° 2 à la convention d'occupation du domaine public du 9 mars 2006 pour certaines dépendances du stade Sébastien-Charlety par le Paris Université Club.

2025 DJS 166 Autorisation donnée à la Maire de Paris de consentir au dépôt d'une demande de permis de construire par la SASU Paris FC Services à la Plaine de jeux d'Orly.

2025 DVD 102 Site de Source sur Seine à l'EPTB Seine Grands Lacs - Convention de transfert de gestion.

2025 DVD 147 Fermeture parcs de stationnement concédés sites olympiques pendant les JOP - Indemnisation Indigo - Avenants aux contrats.

M. Pierre RABADAN, rapporteur.

2025 DAC 111 Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 avec le Centre national de la musique.

2025 DAC 154 Présentation des œuvres d'art acquises en 2025 par le Fonds d'art contemporain - Paris Collections et inscrites à l'inventaire - Cession des droits d'auteur afférents à certaines de ces œuvres.

2025 DAC 182 Mise en œuvre de versements de bourses par la Ville de Paris aux artistes étrangers résidents à la Cité Internationale des Arts, dans le cadre de partenariats internationaux spécifiques.

2025 DAC 199 Convention pluriannuelle d'objectifs (2026-2028) entre la ville de Paris et la Maison du geste et de l'image.

2025 DAC 342 Convention d'occupation du domaine public avec l'association SHAM Spectacles pour l'occupation de la Ferme Montsouris située au 15/17 villa Saint-Jacques (14e).

2025 DAC 356 Approbation du règlement 2025 du fonds de soutien aux courts métrages et signature d'une convention avec chaque société de production bénéficiant d'une aide à la production aux films courts.

2025 DAC 357 Approbation du règlement 2025 du fonds de soutien aux projets pour les nouveaux médias et signature d'une convention avec chaque société de production.

2025 DAC 358 Convention d'application financière au titre de l'année 2025 de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée (2023-2025).

2025 DAC 360 Retrait de la délibération 2024 DAC 343 Garantie d'un emprunt destiné à financer la création d'un hôtel cinématographique au sein du cinéma MK2 Bibliothèque par la SAS MK2 Hôtel Bibliothèque.

2025 DAC 405 Convention d'occupation du domaine public avec l'Association de Recherche et Tradition de l'Acteur (ARTA) Cartoucherie, route du Champ de Manœuvre dans le bois de Vincennes (12e).

2025 DAC 409 Convention d'occupation du domaine public avec l'association parisienne pour l'animation culturelle et sportive (APACS) pour les locaux du Théâtre 13 à Paris (13e).

2025 DAC 470 Avenants à conventions d'équipement pour prolongation des délais avec 9 structures culturelles.

2025 DAC 472 Signatures d'avenants et conventions avec divers organismes pour l'attribution d'acomptes de subventions au titre de 2026.

2025 DAC 480 Convention-cadre de partenariat entre le CRR de Paris et le Théâtre de la Ville relative à l'organisation d'échanges artistiques et à la mise à disposition de locaux et de matériels.

2025 DAC 482 Convention de partenariat avec l'association Concours international des grands amateurs de piano relative à l'implication des conservatoires de la ville dans l'édition 2025 du concours.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure.

2025 DDCT 174 Convention validant le projet Réseau EIF-FEL 4 dans le cadre de la demande de subvention au Fonds Asile Migration et Intégration (FAMI - programmation 2021-2027) et convention de partenariat avec l'association France Terre d'Asile.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, rapporteur.

2025 DAJ 42 Communication de la liste des marchés conclus du 22 août au 30 octobre 2025 au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris, pour la durée de son mandat, en matière de préparation, de passation.

2025 DFA 70 Avenant n° 1 à la concession de travaux relative à la rénovation, l'exploitation, l'entretien et la valorisation de 4 bâtiments et espaces extérieurs situés dans le parc de Bagatelle (16e).

2025 DFA 77 Convention entre la Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris et la Ville de Paris pour le fonctionnement du service facturier.

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

2025 DAC 243 Adaptation de la grille de tarification des prestations archéologiques réalisées par le Département d'Histoire de l'Architecture et d'Archéologie de Paris.

2025 DAC 318 Convention d'occupation du domaine public de la Tour Jean Sans Peur avec l'association les Amis de la Tour Jean Sans Peur (Paris Centre).

2025 DAC 474 Signature d'un acte notarié relatif au don, par la Fondation Antoine de Galbert d'une œuvre de Pascal Convert, dans la chapelle Saint Louis de l'Eglise Saint Eustache (1er).

2025 DAC 478 Convention de mécénat avec la Fondation Avenir du Patrimoine à Paris, pour la restauration des décors du transept et des chapelles Saint-Jean et Saint-Charles Borromée de l'église Saint-Sulpice (6e).

2025 DAC 481 Autorisation de signer deux contrats de cession de droits d'auteur pour l'exploitation de photographies.

2025 DAC 485 Autorisation de signer un contrat de dépôt, aux Archives de Paris, des archives du Sporting club universitaire de France.

2025 DAC 490 Convention de mécénat avec la Fondation Avenir du Patrimoine à Paris, pour la reconstruction de l'orgue de chœur de l'église Saint-Eustache (Paris Centre).

Mme Karen TAÏEB, rapporteure.

2025 DVD 148 Canaux parisiens - Passerelle "des grandes serres" à Pantin - Avenant n° 2 à la convention tripartite Pantin, Brooklyn Co Invest, Paris - transfert de droits et obligations.

Mme Léa VASA, rapporteure.

Comptes rendus des Commissions.

1ère COMMISSION

Réunion du mardi 9 décembre 2025.

Présents :

Mmes Florence BERTHOUT, Colombe BROSEL, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Sandrine CHARNOZ, Afaf GABELOTAUD, Pénélope KOMITÈS, Olivia POLSKI, MM. David ALPHAND, Vincent BALADI, Jack-Yves BOHBOT, Nicolas BONNET-OULALDJ, Geoffroy BOULARD, Grégory CANAL, Pierre CASANOVA, Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD, Florentin LETISSIER, Paul SIMONDON et Laurent SOREL.

Absents/excusés :

Mmes Rachida DATI, Alice TIMSIT et M. Jean-François MARTINS.

Sous la présidence de Mme CARRÈRE-GÉE, la séance est ouverte à 15 heures 31.

Présentation du budget 2026 des ressources humaines, du dialogue social et de la qualité du service public par Mme POLSKI. Question de Mme CARRÈRE-GÉE.

Réponse de Mme POLSKI.

Présentation du budget primitif 2026 du budget spécial de la Préfecture de police et de la B.S.P.P. par M. ANTIPHON, Directeur des Finances, de la Commande publique et de la Performance.

Pas d'intervention.

Présentation du budget primitif 2026 de la Ville de Paris par M. SIMONDON.

Questions de Mme CARRÈRE-GÉE, MM. ALPHAND, BALADI, BOHBOT et GLEIZES.

Réponses de M. SIMONDON.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 75 à l'ordre du jour :

Finances, budget, finance verte et affaires funéraires. - M. SIMONDON, rapporteur.

M. SIMONDON présente tous les autres projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de M. ALPHAND sur le projet de délibération 2025 DEVE 103 "Approbation d'un contrat de délégation de service public relatif à la rénovation et à la gestion du crématorium du Père-Lachaise à la société publique locale funéraire de Paris (SPLFP)".

Réponse de M. SIMONDON.

Questions de MM. ALPHAND, BOHBOT et BALADI sur les projets de délibération 2025 SG 45 "Garantie d'emprunt à accorder à la société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) pour le service public parisien de

production et de distribution de la chaleur" et 2025 SG 47 "Autorisation de conclure actes et conventions financières dans le cadre du contrat de concession de service public parisien de production et de distribution de chaleur".

Réponses de M. SIMONDON.

Ressources humaines, dialogue social et qualité du service public. - Mme POLSKI, rapporteure.

En l'absence de Mme POLSKI, M. SIMONDON présente les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Commerce, artisanat, professions libérales et métiers d'art et de mode. - M. BONNET-OULALDJ, rapporteur.

M. BONNET-OULALDJ présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Questions de M. BOHBOT et de Mme CARRÈRE-GÉE sur le projet 2025 DAE 86 "Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. Montant : 4000 euros".

Réponse de M. BONNET-OULALDJ.

Entreprises, emploi et développement économique. – Mme GABELOTAUD, rapporteure.

Mme GABELOTAUD présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets 2025 DAE 212, 2025 DAE 228, 2025 DAE 236 et 2025 DAE 238.

Question de Mme CARRÈRE-GÉE sur le projet 2025 DAE 236 "Subvention de fonctionnement au fonds ETCLD (410.700 euros), et avenants entre ETCLD et la Ville de Paris, ainsi qu'entre elles et "13 Avenir", "Activ'18", "Émile et Rosa", "La Compagnie du 20e".

Réponse de Mme GABELOTAUD.

Sociétés d'économie mixte et sociétés publiques locales. – Mme CHARNOZ, rapporteure.

Mme CHARNOZ présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Tourisme et vie nocturne. - M. HOCQUARD, rapporteur.

M. HOCQUARD présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Économie sociale et solidaire, économie circulaire et contribution à la stratégie zéro déchet. - M. LETISSIER, rapporteur.

M. LETISSIER présente tous les autres projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux :

12 vœux rattachés et 8 vœux non rattachés.

Pas de présentation des vœux par les différents dépositaires.

Séance levée à 17heures 48.

2e COMMISSION

Réunion du lundi 8 décembre 2025.

Présents :

Mmes Anne BIRABEN, Alice COFFIN, Nelly GARNIER, Catherine IBLED, Dominique KIELEMOËS, Brigitte KUSTER, Béatrice LECOUTURIER, Laurence PATRICE, Emmanuelle PIERRE-MARIE, Raphaëlle PRIMET, Carine ROLLAND, Karen TAÏEB, MM. Stéphane CAPLIEZ, Jérôme COUMET, Paul HATTE, Christophe GIRARD et Franck MARGAIN.

Absents :

MM. Mahor CHICHE et Aurélien VÉRON.

Sous la présidence de Mme Raphaëlle PRIMET, la séance est ouverte à 10 heures 35.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 49 à l'ordre du jour :

Mémoire et monde combattant. - Mme PATRICE, rapporteure.

Mme PATRICE débute son intervention par la présentation de son budget. Pas d'intervention.

Mme PATRICE rappelle ensuite les événements et inaugurations des semaines passées (Hommage à Philippe de Broca, à Malik Ousseine, commémoration de la Rafle du Vel d'Hiv...).

Mme Patrice poursuit sa présentation en évoquant les événements à venir (Dénomination Roger Madec, anniversaire des 170 ans du jumelage entre Paris et Rome, Hommage aux militantes kurdes assassinées le 9 janvier prochain, et voyage annuel à Auschwitz le 25 janvier prochain).

Mme PATRICE présente ensuite l'ensemble de ses projets de délibération (projets de plaques commémoratives, projets de dénominations et projets de subventions).

Question de MM. Christophe GIRARD et Jérôme COUMET. Réponses de Mme Laurence PATRICE.

Culture et la Ville du quart d'heure. - Mme ROLLAND, rapporteure.

Mme ROLLAND débute son intervention par un point politique sur la culture avant de présenter son budget annuel.

Mme ROLLAND présente ensuite les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment :

Le DAC 108 (subvention exceptionnelle à la Gaîté Lyrique).

Le DAC 107 (Philharmonie).

Le DAC 154 (Fonds d'Art Contemporain).

Le DAC 147 (Art Urbain).

Les DAC 215 et 182 (Artistes étrangers).

Les DAC 356 et 359 (Cinéma).

Les DAC 342, 405, 409, et 434 (Autres établissements culturels).

Le DAC 404.

Le DAC 410.

Intervention de M. Christophe GIRARD au sujet du projet DAC 342 et du DLH 367 et de Mme Dominique KIELEMOËS sur le projet DAC 480.

Réponses de Mme Carine ROLLAND.

Patrimoine, histoire de Paris et relations avec les cultes. - Mme TAÏEB, rapporteure.

Mme TAÏEB débute son propos par la présentation de son budget.

Question de Mme Dominique KIELEMOËS concernant le projet de rénovation de la fontaine Saint-Sulpice. Réponse de Mme Karen TAÏEB.

Après un rapide rappel des événements passés (fin de la saison des Mardis de l'Histoire, fin de l'année Baltard, inaugurations de chapelles...), Mme TAÏEB présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendement :

10 vœux non rattachés et un amendement ont été déposés.

Question/remarque du groupe GCC sur le vœu du groupe PEC relatif à la sauvegarde de l'appartement Prévert. Réponse de Mme Carine ROLLAND.

Présentation du vœu déposé par le groupe MoDem relatif à la Cité des Arts. Réponse de Mme Carine ROLLAND.

Outre-mer. - M. BLOCHE, rapporteur, représenté par M. Yannick HOPPE, membre de son cabinet.

Aucun projet de délibération ne concerne la délégation de l'Outre-mer au Conseil de Paris de décembre.

Pas de présentation aux élus du budget de la délégation, cependant un Powerpoint a été envoyé aux élus de la 2e Commission avant le Conseil.

Séance levée à 12 heures 42.

3e COMMISSION

Réunion du lundi 8 décembre 2025.

Présents :

Mmes Jeanne d'HAUTESERRE, Maud GATEL, Halima JEMNI, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Hanna SEBBAH, Marie TOUBIANA, MM. Frédéric BADINA-SERPETTE, David BELLIARD, Jean-Philippe DAVIAUD, Philippe GOUJON, Nicolas JEANNETÉ, Franck LEFEVRE, Nicolas NORDMAN, Frédéric PÉCHENARD, Florian SITBON, Francis SZPINER et Ariel WEIL.

Absent :

M. Rudolph GRANIER.

Excusée au sens du Règlement intérieur :

Mme Béatrice PATRIE.

Sous la présidence de Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, la séance est ouverte à 9 heures 05.

Présentation, par chaque adjoint, du budget relevant de sa délégation (art. 19 du Règlement intérieur) :

Transformation de l'espace public, des transports, des mobilités, du code de la rue et de la voirie,

Présentation du budget 2026 par M. BELLIARD pour cette délégation.

Pas d'intervention.

Présentation du budget primitif 2026 du budget spécial de la Préfecture de police et de la B.S.P.P. par M. Frédéric ANTIPHON, Directeur des Finances, de la Commande publique et de la Performance.

Interventions de MM. GOUJON, NORDMAN et de Mme RÉMY-LELEU.

Réponses de M. ANTIPHON.

Prévention, sécurité, police municipale :

Présentation du budget 2026 par M. NORDMAN pour cette délégation.

Intervention de Mme RÉMY-LELEU.

Réponse de MM. NORDMAN et BARBIER.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 38 à l'ordre du jour :

Transformation de l'espace public, des transports, des mobilités, du code de la rue et de la voirie. - M. BELLIARD, rapporteur.

M. BELLIARD présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Prévention, aide aux victimes, sécurité, police municipale. - M. NORDMAN, rapporteur.

M. NORDMAN présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets 2025 DPMP 14 et 2025 DEVE 109.

Question de M. GOUJON sur le projet DPMP 14 "Subvention (850.000 euros) et convention 2025 avec le G.I.E. "Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance" (G.P.I.S.) dans le cadre de la politique parisienne de prévention de la délinquance et de la tranquillité publique".

Réponse de M. NORDMAN.

Vœux :

1 vœu rattaché et 13 vœux non rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 10 heures 33.

4e COMMISSION

Réunion du mardi 9 décembre 2025.

Présents :

Mmes Véronique BUCAILLE, Léa FILOCHE, Hélène JACQUEMONT, Véronique LEVIEUX, Emmanuelle RIVIER, Anne-Claire BOUX, MM. Gauthier CARON-THIBAUT, Maxime COCHARD, Nour DURAND-RAUCHER, Jacques GALVANI, Jean-Luc ROMERO-MICHEL et Hamidou SAMAKÉ.

Absents :

Mmes Alexandra CORDEBARD, Anessa LAHOUESSA, Anne SOUYRIS, MM. Jérôme LORIAU et Emmanuel MESSAS.

Excusée au sens du Règlement intérieur :

Mme Camille NAGET.

Sous la présidence de M. Gauthier CARON-THIBAUT, la séance est ouverte à 9 heures 03.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 26 à l'ordre du jour :

Droits humains, intégration et lutte contre les discriminations. - M. ROMERO-MICHEL, rapporteur.

Après un rapide point d'étape concernant le projet du Centre des Archives LGBT, M. ROMERO-MICHEL présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Séniors et solidarités entre les générations. - Mme LEVIEUX, rapporteure.

Mme LEVIEUX présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Solidarités, lutte contre les inégalités et l'exclusion. - Mme FILOCHE, rapporteure.

Mme FILOCHE présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation (6 projets de délibération en rapporteure et 12 en co-rapporteure) en détaillant plus particulièrement certains projets de délibération notamment les DSOL 186, DEVE 107, DSOL 198, DSOL 185, DSOL 195, et DAC 238.

Pas d'intervention.

Santé publique et relations avec l'assistance publique – Hôpitaux de Paris, de la santé environnementale et de la lutte contre les pollutions, de la réduction des risques. - Mme BOUX, rapporteure.

Mme BOUX présente l'ensemble de ses projets de délibération.

Pas d'intervention.

Vœux :

12 vœux non rattachés ont été déposés. Aucun amendement.

Pas de présentation des vœux.

Pas d'intervention.

Présentation des budgets de chaque délégation :

Mmes BOUX, FILOCHE, LEVIEUX et M. ROMERO-MICHEL présentent successivement leurs budgets respectifs aux membres de la 4e Commission à l'aide de PowerPoint. Ces présentations seront envoyées à chacun à l'issue de la Commission.

Pas d'intervention.

Séance levée à 9 heures 58.

5e COMMISSION

Réunion du lundi 8 décembre 2025.

Présents :

Mmes Célia BLAUDEL, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Séverine de COMPREIGNAC, Lamia EL AARAJE, Barbara GOMES, Pénélope KOMITÈS, Valérie MONTANDON, Carine PETIT, Elisabeth STIBBE, Mélody TONOLLI, MM. Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Thomas CHEVANDIER, Daniel-Georges COURTOIS, Jean LAUSSUCQ, Eric LEJOINDRE, Emile MEUNIER, Jean-Baptiste OLIVIER, Patrick VIRY et Eric PLIEZ.

Absents :

Mme Fatoumata KONÉ et M. Emmanuel GRÉGOIRE.

Excusée au sens du Règlement intérieur :

Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI.

Sous la présidence de M. Emile MEUNIER, la séance débute à 15 heures 32.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 157 à l'ordre du jour :

Politique de la ville. - Mme TONOLLI, rapporteure.

Mme TONOLLI présente son seul projet de délibération relatif à sa délégation pour ce Conseil : le DDCT 148.

Mme TONOLLI présente ensuite son budget pour 2026.

Pas d'intervention.

Urbanisme, architecture du Grand Paris. - Mme EL AARAJE, rapporteure.

Mme EL AARAJE présente quelques projets de délibération parmi les nombreux relatifs à sa délégation. Mme EL AARAJE insiste tout particulièrement sur les DGGP 11, 18 et 19 relatifs à la Métropole du Grand Paris, ainsi que sur les DU 220 et 222, le DU 213, le DU 225, le DU 236 et le DU 209.

Mme EL AARAJE présente ensuite son budget.

Pas d'intervention.

Construction publique, suivi des chantiers, coordination des travaux sur l'espace public. - M. CHEVANDIER, rapporteur.

M. CHEVANDIER présente les deux projets de délibération relatifs à sa délégation.

M. CHEVANDIER présente ensuite son budget.

Pas d'intervention.

Logement, transition écologique du bâti. - M. BAUDRIER, rapporteur.

Encadrement des loyers, des plateformes locatives et de la protection des locataires. - Mme GOMES, rapporteure.

M. BAUDRIER présente certains des 115 projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les grands projets de rénovation de logements sociaux et les nouvelles réalisations de logements à venir.

M. BAUDRIER présente ensuite les projets de création et de réhabilitation de logements étudiants.

Question de M. Émile MEUNIER. Réponse de M. Jacques BAUDRIER.

M. BAUDRIER finit par la présentation de son budget.

Mme GOMES présente quelques projets de délibération liés à sa délégation notamment les DLH 385, DLH 341 et DLH 376.

Vœux et amendements :

7 amendements, 8 vœux rattachés et 6 vœux non rattachés ont été déposés.

M. Émile MEUNIER liste les différents vœux de chaque adjoint et adjointe.

Pas de présentation des groupes, pas de question.

Séance levée à 16 heures 30.

6e COMMISSION

Réunion du mardi 9 décembre 2025.

Présents :

Mmes Maya AKKARI, Hélène BIDARD, Sandra BOËLLE, Alix BOUGERET, Delphine BÜRKLI, Emmanuelle DAUVERGNE, Inès de RAGUENEL, Céline HERVIEU, Johanne KOUASSI, Marie-Christine LEMARDELEY, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Douchka MARKOVIC, Nathalie MAQUOI, MM. Eric ALGRAIN, Jean-Noël AQUA, Patrick BLOCHE, Emmanuel COBLENCÉ, François CONNAULT et Jean-Pierre LECOQ.

Sous la présidence de M. Emmanuel COBLENCÉ, la séance est ouverte à 10 heures 32.

Présentation, par chaque adjoint, du budget relevant de sa délégation (art. 19 du Règlement intérieur) :

Égalité femmes/hommes, Jeunesse :

Présentation par Mme BIDARD du budget 2026 de cette délégation.

Pas d'intervention.

Éducation, enfance, familles et nouveaux apprentissages, organisation du Conseil de Paris :

Présentation par M. BLOCHE du budget 2026 de cette délégation.

Pas d'intervention.

Droits de l'enfant et protection de l'enfance :

Présentation par M. BLOCHE du budget 2026 de cette délégation.

Pas d'intervention.

Enseignement supérieur, recherche, vie étudiante :

Présentation par Mme LEMARDELEY du budget 2026 de cette délégation.

Pas d'intervention.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 79 à l'ordre du jour :

Egalité Femme/Homme, Jeunesse et l'Éducation populaire. - Mme BIDARD, rapporteure.

Mme BIDARD présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Éducation, enfance, familles et nouveaux apprentissages, organisation du Conseil de Paris et droits de l'enfant et protection de l'enfance. - M. BLOCHE, rapporteur.

M. BLOCHE présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment le projet 2025 DASCO 152 "Participation financière de la Ville de Paris au financement du dispositif de décharges d'enseignement des directrices et directeurs des écoles publiques parisiennes. - Convention avec l'Etat".

Pas d'intervention.

Puis M. BLOCHE fait un point d'actualité sur le collège Stanislas.

Question de M. CONNAULT et intervention de M. COBLENCÉ.

Réponse de M. BLOCHE.

Petite enfance. - Mme KOUASSI, rapporteure.

Mme KOUASSI présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Enseignement supérieur, recherche, vie étudiante. - Mme LEMARDELEY, rapporteure.

Mme LEMARDELEY présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux :

1 vœu rattaché et 10 vœux non rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 11 heures 51.

7e COMMISSION

Réunion du mardi 9 décembre 2025.

Présents :

Mmes Samia BADAT-KARAM, Marie-Caroline DOUCERÉ, Catherine DUMAS, Geneviève GARRIGOS, Antoinette GUHL, Farida KERBOUA, Nathalie LAVILLE, Aminata NIAKATÉ, Aurélie PIRILLO, MM. François BÉCHIEAU, Richard BOUIGUE, Boris JAMET-FOURNIER, Arnaud NGATCHA, Pierre RABADAN, Sylvain RAIFAUD, Jérémie REDLER, Hermano SANCHES RUIVO et Karim ZIADY.

Absents :

Mme Anouch TORANIAN et M. Antoine BEAUQUIER.

Sous la présidence de Mme Geneviève GARRIGOS, la séance est ouverte à 14 heures 05.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 22 à l'ordre du jour :

Sports, Jeux olympiques et paralympiques, Seine. - M. RABADAN, rapporteur.

M. RABADAN débute son propos par la présentation de son budget.

Aucune intervention, ni question.

M. RABADAN poursuit par un point d'actualité sur deux dossiers : l'utilisation des plastiques réutilisables et du verre dans les équipements sportifs ainsi que le problème du voyeurisme dans les équipements sportifs.

M. RABADAN présente ensuite certains des projets de délibération relatifs à sa délégation notamment :

Le DVD 147 (J.O.P.),

Le DGGP 12 et le DVD 102 (Seine),

Le DJS 110, le DSJ 121 et le DJS 152 (Sport),

Le DJS 166 (Travaux).

Pas d'intervention.

Sport de proximité. - M. ZIADY, rapporteur.

M. ZIADY pour le Conseil de décembre n'a pas de projet de délibération à présenter.

Audition de M. Julien TALPIN, sociologue, chercheur en science politique et directeur de recherche au C.N.R.S. M. TALPIN est l'auteur d'un ouvrage intitulé "L'État contre les associations".

Questions et prises de parole de :

Mme Geneviève GARRIGOS, MM. Richard BOUIGUE et Hermano SANCHES RUIVO.

Réponses de M. Julien TALPIN.

Relations Internationales, Francophonie. - M. NGATCHA, rapporteur.

M. NGATCHA expose son budget avant de présenter l'ensemble des projets de délibération relatifs à cette délégation.

Question de Mme BADAT-KARAM concernant le projet de délibération sur le logement abordable.

Question de M. SANCHES RUIVO concernant la dénomination "Jardin Mário Soares".

Vie associative, participation citoyenne, débat public. - Mme TORANIAN, rapporteure.

En l'absence de Mme TORANIAN, M. NGATCHA présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation ainsi que le budget concernant la Vie associative à Paris.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

1 vœu rattaché, 6 vœux non rattachés et 2 amendements ont été déposés.

Mme GARRIGOS liste certains vœux après les différentes présentations des adjoints.

Mme BADAT-KARAM présente les deux vœux de son groupe, le premier relatif aux équipements sportifs démontables et le second relatif à l'indemnisation des associations sportives à la suite des réquisitions des gymnases pour accueillir des personnes sans logement.

Question de Mme DOUCERÉ. Réponse de M. Pierre RABADAN.

Séance levée à 16 heures 36.

8e COMMISSION

Réunion du lundi 8 décembre 2025.

Présents :

Mmes Véronique BALDINI, Agnès EVREN, Corine FAUGERON, Maud LELIÈVRE, Carline LUBIN-NOËL, Audrey PULVAR, Delphine TERLIZZI, Anne-Claire TYSSANDIER, Léa VASA, MM. René-François BERNARD, Jean-Didier BERTHAULT, François DAGNAUD, François-Marie DIDIER, Rémi FÉRAUD, Jean-Philippe GILLET, Alexis GOVCIYAN, Antoine GUILLOU, Dan LERT, Christophe NAJDOVSKI et François VAUGLIN.

Absents/excusés :

Mme Chloé SAGASPE et M. Alexandre FLORENTIN.

Sous la présidence de M. Alexis GOVCIYAN, la séance est ouverte à 14 heures 35.

Présentation du bilan annuel 2025 du Plan Arbre 2021-2026, par :

- M. Christophe NAJDOVSKI ;

- Mme Florence VELIN, responsable adjointe de la Division réglementation et stratégie urbaine (DEVE - Agence d'Écologie Urbaine) ;

- M. Sylvain MONTESINOS, chef adjoint du Service de l'arbre et des bois (DEVE) ;

- Mme Christelle ANGENIOL, cheffe adjointe de la Division expertises sol et végétal (DEVE - Service des Techniques du Végétal et de l'Agriculture).

Questions de Mmes BALDINI, FAUGERON, UBIN-NOËL et de M. GOVCIYAN.

Intervention de M. BERNARD.

Réponses de M. MONTESINOS et de M. NAJDOVSKI.

Présentation, par chaque adjoint, du budget relevant de sa délégation (art. 19 du Règlement intérieur) :

Propreté de l'espace public, réduction des déchets, réemploi, recyclage et assainissement :

Présentation du budget 2026 par M. GUILLOU pour cette délégation.

Pas d'intervention.

Transition écologique, Plan Climat, eau et énergie et canaux :

Présentation du budget 2026 par M. LERT pour cette délégation.

Pas d'intervention.

Végétalisation de l'espace publique, espaces verts, biodiversité et condition animale :

Présentation du budget 2026 par M. NAJDOVSKI pour cette délégation.

Pas d'intervention.

Alimentation durable, agriculture et circuits courts :

Présentation du budget 2026 par Mme PULVAR pour cette délégation.

Pas d'intervention.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 40 à l'ordre du jour :

Propreté de l'espace public, réduction des déchets, réemploi, recyclage et assainissement. - M. GUILLOU, rapporteur.

M. GUILLOU présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment le projet 2025 DPE 49 "Prévention des déchets Textiles Sanitaires à Usage Unique (TSUU) : signature de deux contrats avec Citeo Soins & Hygiène dans le cadre de la filière REP".

Pas d'intervention.

Transition écologique, Plan Climat, eau et énergie. - M. LERT, rapporteur.

M. LERT présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets 2025 DTEC 41, 2025 SG 36, 2025 SG 45, 2025 SG 47, 2025 DPE 54 et 2025 DTEC 39.

Questions de MM. BERNARD et GOVCIYAN sur le projet 2025 DTEC 41 "Bleu Climat 2024".

Réponse de Mme VASA.

Questions de M. BERNARD et de Mme LELIÈVRE sur le projet 2025 SG 36 "Renouvellement de la concession de service public parisien de production et de distribution de la chaleur et création de la société d'économie mixte à opération unique concessionnaire (SEMOP)".

Réponse de M. LERT.

Canaux. - Mme VASA, rapporteure.

Mme VASA présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Végétalisation de l'espace publique, espaces verts, biodiversité et condition animale. - M. NAJDOVSKI, rapporteur.

M. NAJDOVSKI présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération 2025 DEVE 7, DEVE 44, DEVE 90, DEVE 109, DLH 405, DLH 415 et DVD 146.

Intervention de Mme LELIÈVRE.

Réponse de M. NAJDOVSKI.

Alimentation durable, agriculture et circuits courts. - Mme PULVAR, rapporteure.

Mme PULVAR présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendement :

1 amendement technique, 2 vœux rattachés et 8 vœux non rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 16 heures 12.

Listes des membres présents.**Mardi 16 décembre 2025 - Matin**

Mme Maya AKKARI, M. Eric ALGRAIN, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. François BÉCHIEAU, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Richard BOUIGUE, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Sandra BOËLLE, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Camille NAGET, Mme Béatrice PATRIE, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, Mme Hanna SEBBAH, Mme Anne SOUYRIS, Mme Delphine TERLIZZI.

Absents :

Mme Célia BLAUDEL, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Emmanuel MESSAS, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI.

Mardi 16 décembre 2025 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. Eric ALGRAIN, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. François BÉCHIEAU, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Richard BOUIGUE, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jean-François MARTINS, Mme Valérie MONTANDON, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, M. Laurent SOREL, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, M. Patrick VIRY, M. Karim ZIADY.

Excusées au sens du règlement :

Mme Sandra BOËLLE, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Barbara GOMES, Mme Camille NAGET, Mme Béatrice PATRIE, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Chloé SAGASPE, Mme Hanna SEBBAH, Mme Anne SOUYRIS, Mme Delphine TERLIZZI.

Absents :

Mme Célia BLAUDEL, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Anessa LAHOUESSA, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, M. Florian SITBON, M. Ariel WEIL.

Mercredi 17 décembre 2025 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. Eric ALGRAIN, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. François BÉCHIEAU, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Richard BOUIGUE, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, M. Jérémy REDLER, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Sandra BOËLLE, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Camille NAGET, Mme Béatrice PATRIE, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Chloé SAGASPE, Mme Hanna SEBBAH, Mme Anne SOUYRIS.

Absents :

Mme Célia BLAUDEL, M. Grégory CANAL, Mme Afaf GABELOTAUD, Mme Anessa LAHOUESSA, M. Emmanuel MESSAS, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI.

Mercredi 17 décembre 2025 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. Eric ALGRAIN, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. François BÉCHIEAU, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Richard BOUIGUE, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Sandra BOËLLE, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Barbara GOMES, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Camille NAGET, Mme Béatrice PATRIE, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Chloé SAGASPE, Mme Hanna SEBBAH, Mme Anne SOUYRIS.

Absents :

Mme Célia BLAUDEL, M. Grégory CANAL, M. Pierre CASANOVA, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Emmanuel MESSAS.

Jeudi 18 décembre 2025 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. Eric ALGRAIN, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. François BÉCHIEAU, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Richard BOUIGUE, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Barbara GOMES, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, M. Jean-François MARTINS, Mme Camille NAGET, Mme Béatrice PATRIE, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Chloé SAGASPE, Mme Hanna SEBBAH, Mme Anne SOUYRIS.

Absents :

Mme Célia BLAUDEL, M. Grégory CANAL, M. Thomas CHEVANDIER, Mme Antoinette GUHL, Mme Anessa LAHOUESSA, M. Emmanuel MESSAS.

Jeudi 18 décembre 2025 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. Eric ALGRAIN, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. François BÉCHIEAU, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Richard BOUIGUE, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Barbara GOMES, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Camille NAGET, Mme Béatrice PATRIE, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Chloé SAGASPE, Mme Hanna SEBBAH, Mme Anne SOUYRIS.

Absents :

Mme Célia BLAUDEL, M. Grégory CANAL, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Anessa LAHOUESSA, M. Emmanuel MESSAS.

Vendredi 19 décembre 2025 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. Eric ALGRAIN, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. François BÉCHIEAU, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Richard BOUGUE, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Barbara GOMES, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Béatrice PATRIE, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Hanna SEBBAH, Mme Anne SOUYRIS.

Absents :

Mme Célia BLAUDEL, M. Grégory CANAL, M. François-Marie DIDIER, M. Alexandre FLORENTIN, M. Jacques GALVANI, Mme Antoinette GUHL, Mme Anessa LAHOUESSA, M. Emmanuel MESSAS, Mme Emmanuelle RIVIER.

Vendredi 19 décembre 2025 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. Eric ALGRAIN, M. David ALPHAND, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. François BÉCHIEAU, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJI, Mme Alix BOUGERET, M. Richard BOUGUE, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Carine ROLLAND, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Camille NAGET, Mme Béatrice PATRIE, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Chloé SAGASPE, Mme Hanna SEBBAH, Mme Anne SOUYRIS.

Absents :

M. Jean-Noël AQUA, Mme Célia BLAUDEL, M. Grégory CANAL, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. François CONNAULT, Mme Agnès EVREN, M. Alexandre FLORENTIN, M. Jacques GALVANI, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Anessa LAHOUESSA, M. Jérôme LORIAU, M. Emmanuel MESSAS, Mme Emmanuelle RIVIER, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL,

Annexe n° 1 - Budget primitif d'investissement de la Ville de Paris pour 2026.

III – VOTE DU BUDGET									III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DÉPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									A
Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	Opérations ventilées	1 600 010 434,00	0,00	1 820 407 575,00	1 576 536 426,00	0,00	1 576 536 426,00	0,00	1 576 536 426,00
900	Services généraux	182 466 703,00	0,00	154 923 561,00	152 362 561,00	0,00	152 362 561,00	0,00	152 362 561,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	22 954 000,00	0,00	19 194 889,00	22 364 889,00	0,00	22 364 889,00	0,00	22 364 889,00
902	Enseign., form. professionnelle, apprent.	102 365 246,00	0,00	54 587 299,00	108 617 113,00	0,00	108 617 113,00	0,00	108 617 113,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	159 791 391,00	0,00	156 907 073,00	136 828 000,00	0,00	136 828 000,00	0,00	136 828 000,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	71 141 009,00	0,00	29 607 750,00	72 226 000,00	0,00	72 226 000,00	0,00	72 226 000,00
904-4	RSA	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00
905	Aménagement des territoires et habitat	782 956 086,00	0,00	1 237 266 552,00	831 616 810,00	0,00	831 616 810,00	0,00	831 616 810,00
906	Action économique	24 023 500,00	0,00	4 830 000,00	24 865 000,00	0,00	24 865 000,00	0,00	24 865 000,00
907	Environnement	110 233 854,00	0,00	127 464 000,00	111 040 400,00	0,00	111 040 400,00	0,00	111 040 400,00
908	Transports	143 878 645,00	0,00	35 626 451,00	116 415 653,00	0,00	116 415 653,00	0,00	116 415 653,00
909	Fonction en réserve								
92	Opérations non ventilées	794 883 861,00	0,00		762 342 028,00	0,00		0,00	762 342 028,00
921	Taxes non affectées	400 000,00	0,00		280 000,00	0,00		0,00	280 000,00
922	Dotations et participations	100 000,00	0,00		500 000,00	0,00		0,00	500 000,00
923	Dettes et autres opérations financières	556 138 861,00	0,00		472 367 202,00	0,00		0,00	472 367 202,00
925	Opérations patrimoniales	187 850 000,00			209 150 000,00	0,00		0,00	209 150 000,00
926	Transferts entre les sections	50 395 000,00			80 044 826,00	0,00		0,00	80 044 826,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation			24 000 000,00					
950	Dépenses imprévues			24 000 000,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		2 394 894 295,00	0,00	1 993 429 575,00	2 338 878 454,00	0,00	2 338 878 454,00	0,00	2 338 878 454,00
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (4)									0,00

III – VOTE DU BUDGET						III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES						A
Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (2) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	Opérations ventilées	167 685 042,00	0,00	179 606 274,00	0,00	179 606 274,00
900	Services généraux	889 993,00	0,00	973 200,00	0,00	973 200,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	1 000 000,00	0,00	700 000,00	0,00	700 000,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	5 772 000,00	0,00	8 564 556,00	0,00	8 564 556,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	13 667 439,00	0,00	18 778 851,00	0,00	18 778 851,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	5 467 111,00	0,00	7 110 873,00	0,00	7 110 873,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	76 718 478,00	0,00	111 450 179,00	0,00	111 450 179,00
906	Action économique	42 485 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	2 037 400,00	0,00	15 792 530,00	0,00	15 792 530,00
908	Transports	19 647 621,00	0,00	16 236 085,00	0,00	16 236 085,00
909	Fonction en réserve					
92	Opérations non ventilées	1 951 903 252,00	0,00	1 736 359 492,00	0,00	1 736 359 492,00
921	Taxes non affectées	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	100 000 000,00	0,00	150 000 000,00	0,00	150 000 000,00
923	Dettes et autres opérations financières	1 161 953 252,00	0,00	833 239 492,00	0,00	833 239 492,00
925	Opérations patrimoniales	187 850 000,00		209 150 000,00	0,00	209 150 000,00
926	Transferts entre les sections (3)	498 100 000,00		539 970 000,00	0,00	539 970 000,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	275 306 001,00	0,00	422 912 688,00	0,00	422 912 688,00
951	Virement de la section de fonctionnement	126 306 001,00		317 912 688,00	0,00	317 912 688,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	149 000 000,00	0,00	105 000 000,00	0,00	105 000 000,00
TOTAL des groupes fonctionnels		2 394 894 295,00	0,00	2 338 878 454,00	0,00	2 338 878 454,00
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (4)						0,00
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (5)						0,00
TOTAL						2 338 878 454,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A1
Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	625 509 763,00	0,00	22 364 889,00	108 617 113,00	136 828 000,00	72 226 000,00	200 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	780 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	327 176 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	17 711 927,00	0,00	230 000,00	5 410 952,00	12 348 099,00	5 740 818,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	2 340 000,00	0,00	15 500 889,00	19 232 000,00	15 677 000,00	12 395 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	18 200 022,00	0,00	690 000,00	2 597 200,00	15 099 322,00	5 873 905,00	34 146,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	350 400,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	114 110 612,00	0,00	5 344 000,00	81 176 961,00	93 353 179,00	48 216 277,00	165 854,00
26	Participations et créances rattachées	46 625 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	98 566 202,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	600 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	1 093 212 692,00	0,00	700 000,00	8 564 556,00	18 778 851,00	7 110 873,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	105 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	154 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	973 200,00	0,00	0,00	8 564 556,00	18 659 851,00	6 910 873,00	0,00

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
16	Emprunts et dettes assimilées	797 113 428,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	100 000,00	0,00	77 000,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	36 126 064,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	600 000,00	0,00	42 000,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)							A1
Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	831 616 810,00	24 865 000,00	111 040 400,00	116 415 653,00		2 049 683 628,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		780 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		327 176 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	18 345 497,00	167 000,00	6 423 666,00	2 142 516,00		68 520 475,00
204	Subventions d'équipement versées	352 809 611,00	13 155 000,00	4 651 000,00	30 825 653,00		466 586 153,00
21	Immobilisations corporelles	274 477 085,00	8 796 000,00	31 946 965,00	1 756 824,00		359 471 469,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		350 400,00
23	Immobilisations en cours	185 534 617,00	2 747 000,00	68 018 789,00	79 190 660,00		677 657 929,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		46 625 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		98 566 202,00
45	Opérations pour compte de tiers	450 000,00	0,00	0,00	2 500 000,00		3 750 000,00
	RECETTES	111 450 179,00	0,00	15 792 530,00	16 236 085,00		1 271 845 766,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		105 000 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		154 000 000,00
13	Subventions d'investissement	84 909 009,00	0,00	15 792 530,00	12 736 085,00		148 546 104,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		797 113 438,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		200 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	23 275 610,00	0,00	0,00	0,00		23 275 610,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	3 265 560,00	0,00	0,00	0,00		3 442 560,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		36 126 064,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	3 500 000,00		4 142 000,00

Annexe n° 2 - Budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2026.

III – VOTE DU BUDGET									III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									B
Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
93	Services ventilés	7 448 553 520,00	0,00	0,00	7 595 292 774,00	0,00	0,00	7 595 292 774,00	7 595 292 774,00
930	Services généraux	933 943 188,00	0,00	0,00	2 385 388 629,00	0,00	0,00	2 385 388 629,00	2 385 388 629,00
930-5	Gestion des fonds européens	326 826,00	0,00	0,00	3 272 604,00	0,00	0,00	3 272 604,00	3 272 604,00
931	Sécurité	482 052 820,00	0,00	0,00	491 944 935,00	0,00	0,00	491 944 935,00	491 944 935,00
932	Enseign. form. professionnelle, apprent.	874 632 952,00	0,00	0,00	893 712 216,00	0,00	0,00	893 712 216,00	893 712 216,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	633 856 924,00	0,00	0,00	317 912 688,00	0,00	0,00	317 912 688,00	317 912 688,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	2 030 519 461,00	0,00	0,00	2 088 164 489,00	0,00	0,00	2 088 164 489,00	2 088 164 489,00
934-3	APA	145 071 217,00	0,00	0,00	145 644 121,00	0,00	0,00	145 644 121,00	145 644 121,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	475 157 745,00	0,00	0,00	461 679 458,00	0,00	0,00	461 679 458,00	461 679 458,00
935	Aménagement des territoires et habitat	288 845 310,00	0,00	0,00	317 988 243,00	0,00	0,00	317 988 243,00	317 988 243,00
936	Action économique	53 445 293,00	0,00	0,00	44 544 067,00	0,00	0,00	44 544 067,00	44 544 067,00
937	Environnement	806 273 907,00	0,00	0,00	806 726 458,00	0,00	0,00	806 726 458,00	806 726 458,00
938	Transports	724 427 877,00	0,00	0,00	740 783 341,00	0,00	0,00	740 783 341,00	740 783 341,00
939	Fonction en réserve								
94	Services communs non ventilés	2 330 803 686,00	0,00		2 385 388 629,00	0,00		2 385 388 629,00	2 385 388 629,00
940	Impositions directes	1 341 095 663,00	0,00		1 324 023 196,00	0,00		1 324 023 196,00	1 324 023 196,00
941	Autres impôts et taxes	233 685 271,00	0,00		257 998 698,00	0,00		257 998 698,00	257 998 698,00
942	Dotations et participations	29 878 394,00	0,00		22 243 394,00	0,00		22 243 394,00	22 243 394,00
943	Opérations financières	224 518 673,00	0,00		237 481 173,00	0,00		237 481 173,00	237 481 173,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	3 525 685,00	0,00		3 672 168,00	0,00		3 672 168,00	3 672 168,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
946	Transferts entre les sections (4)	498 100 000,00			539 970 000,00	0,00		539 970 000,00	539 970 000,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	126 306 001,00		0,00	317 912 688,00	0,00		317 912 688,00	317 912 688,00
952	Dépenses imprévues			0,00					
953	Virement à la section d'investissement	126 306 001,00			317 912 688,00	0,00		317 912 688,00	317 912 688,00
TOTAL des groupes fonctionnels		9 905 663 207,00	0,00	0,00	10 298 594 091,00	0,00	0,00	10 298 594 091,00	10 298 594 091,00
002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (5)									0,00
TOTAL									10 298 594 091,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.

(4) Les comptes 65 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET						III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES						B
Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (2) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	2 645 573 938,00	0,00	2 778 339 305,00	0,00	2 778 339 305,00
930	Services généraux	241 373 324,00	0,00	243 500 988,00	0,00	243 500 988,00
930-5	Gestion des fonds européens	2 500 000,00	0,00	3 010 000,00	0,00	3 010 000,00
931	Sécurité	1 282 500,00	0,00	3 382 500,00	0,00	3 382 500,00
932	Enseign., form. professionnelle, apprent.	70 472 690,00	0,00	73 874 000,00	0,00	73 874 000,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	119 343 044,00	0,00	128 948 300,00	0,00	128 948 300,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	339 453 331,00	0,00	384 423 082,00	0,00	384 423 082,00
934-3	APA	26 730 300,00	0,00	43 348 331,00	0,00	43 348 331,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	266 590 009,00	0,00	269 590 009,00	0,00	269 590 009,00
935	Aménagement des territoires et habitat	64 282 099,00	0,00	68 058 000,00	0,00	68 058 000,00
936	Action économique	208 885 909,00	0,00	216 879 700,00	0,00	216 879 700,00
937	Environnement	831 942 460,00	0,00	853 078 395,00	0,00	853 078 395,00
938	Transports	472 718 272,00	0,00	490 246 000,00	0,00	490 246 000,00
939	Fonction en réserve					
94	Services communs non ventilés	7 260 089 269,00	0,00	7 520 254 786,00	0,00	7 520 254 786,00
940	Impositions directes	4 033 456 308,00	0,00	4 025 525 112,00	0,00	4 025 525 112,00
941	Autres impôts et taxes	3 089 364 321,00	0,00	3 266 985 029,00	0,00	3 266 985 029,00
942	Dotations et participations	72 935 944,00	0,00	135 477 679,00	0,00	135 477 679,00
943	Opérations financières	13 937 696,00	0,00	12 222 140,00	0,00	12 222 140,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
946	Transferts entre les sections (3)	50 395 000,00		80 044 826,00	0,00	80 044 826,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		9 905 663 207,00	0,00	10 298 594 091,00	0,00	10 298 594 091,00
002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (4)						0,00
TOTAL						10 298 594 091,00

(1) Voir état LR pour le contenu du budget précédent

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A2
Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	2 788 547 342,00	3 272 804,00	491 944 935,00	893 712 216,00	657 704 129,00	2 088 164 489,00	145 644 121,00
011	Charges à caractère général	211 775 164,00	478,00	16 971 543,00	47 122 327,00	92 433 114,00	86 403 888,00	386 297,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	451 069 765,00	272 126,00	213 342 845,00	601 391 328,00	377 826 524,00	582 622 786,00	3 757 824,00
014	Atténuations de produits	1 776 452 580,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	94 780 492,00	3 000 000,00	261 630 547,00	245 198 561,00	187 444 491,00	1 419 137 815,00	141 500 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	3 672 168,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	237 481 173,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	13 316 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	7 683 710 948,00	3 010 000,00	3 382 500,00	73 874 000,00	128 948 300,00	384 423 082,00	43 348 331,00
013	Atténuations de charges	5 030 470,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	24 595 126,00	0,00	0,00	14 138 727,00	64 832 657,00	70 897 009,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 838 038 214,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	4 466 540 632,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	127 820 822,00	3 010 000,00	1 362 500,00	57 940 160,00	14 756 415,00	254 701 979,00	39 748 331,00
75	Autres produits de gestion courante	208 963 544,00	0,00	2 020 000,00	1 795 113,00	49 359 228,00	58 824 094,00	3 600 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)								A2
Chapitre nature	Libellé	4.4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	461 679 458,00	317 988 243,00	44 544 067,00	806 726 458,00	740 783 341,00		9 440 711 403,00
011	Charges à caractère général	7 996 673,00	78 940 866,00	3 741 870,00	283 776 700,00	117 743 563,00		947 292 483,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	14 826 182,00	197 657 205,00	12 761 020,00	392 118 020,00	81 259 511,00		2 928 905 136,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 776 452 580,00
65	Autres charges de gestion courante	438 856 603,00	41 390 172,00	28 041 177,00	130 831 738,00	541 780 267,00		3 533 591 863,00
6566	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 672 168,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		237 481 173,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		13 316 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	269 590 009,00	68 058 000,00	216 879 700,00	853 078 395,00	490 246 000,00		10 218 549 265,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	325 000,00	0,00		5 355 470,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	4 013 571,00	66 940 000,00	40 110 315,00	439 170 994,00		724 698 399,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 838 038 214,00
731	Fiscalité locale	246 590 009,00	2 000 000,00	137 000 000,00	686 778 055,00	0,00		5 538 908 696,00
74	Dotations et participations	12 000 000,00	2 783 000,00	47 200,00	1 405 876,00	820 000,00		516 396 283,00
75	Autres produits de gestion courante	11 000 000,00	59 261 429,00	12 892 500,00	124 459 149,00	50 255 006,00		582 430 063,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		12 222 140,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		500 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Annexe n° 3 - Scrutin public concernant l'amendement n° 153.

Titre de la séance: Séance du mardi 16 au vendredi 19 décembre 2025

Date	17/12/2025
Début	11:39:35
Fin	11:40:12
Type de vote	Vote 1 sur 4
Qui peut participer au vote ?	Participants possédant un badge ou un siège
Options de secret	Niveau global : Tous les opérateurs Niveau individuel : Aucun; pendant le vote
Sujet de l'ordre du jour	Point de vote 5.3.1 A153 . Amendement de Changer Paris
Description	Changer Paris
Sélection de vote multiple	False
Re-Connexion requise pour voter	True

Résultat

[+ +] Pour	48/48
[+] Contre	70/70
[-] Abst	0/0
[- -] NPPV	1/1
Total des votants (participants/ pondération)	119/119
Total des non-votants (participants/ pondération)	1/1
Disposant du droit de vote (participants/ pondération)	120/120
Procurations inscrites	40
Procurations présentes	17
Procurations ayant voté	40

Conclusion du vote

+ Contre

Vote à l'unanimité False

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
115		BECHIEAU F.	1 - Paris en Commun			1
115		BLAUVEL C.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
163		BLOCHE P.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1

mercredi 17 décembre 2025 11:49:26

1/5

Titre de la séance: Séance du mardi 16 au vendredi 19 décembre 2025

97	BOUIGUE R.	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
68	CARON-THIBAUT G.[A]	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
138	CHICHE M.[A]	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
91	COBLENC E.	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
71	CORDEBARD A.	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
94	DAGNAUD F.	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
118	DAVIAUD J-P.	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
29	EL AARAJE L.	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
4	FERAUD R.	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
10	GABELOTAUD A.[A]	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
30	GALVANI J.[A]	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
7	GARRIGOS G.[A]	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
121	GREGOIRE E.	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
69	HERVIEU C.[A]	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
118	JAMET-FOURNIER B.[A]	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
141	JEMNI H.	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
69	KIELEMOES D.	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
24	KOMITES P.	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
78	KOUASSI J.	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
137	LAVILLE N.	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
72	LEJOINDRE E.	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
10	LEMARDELEY M-C.	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
5	LEVIEUX V.	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
95	MARTINS J-F.[A]	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
32	NGATCHA A.[A]	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
27	NORDMAN N.	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
95	PLIEZ E.	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
55	POLSKI O.[A]	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
31	PULVAR A.	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
94	RAYMOND-ROSSI M-J.[A]	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
7	ROLLAND C.	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
55	ROMERO-MICHEL J-L.	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
138	SAMAKE H.	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
91	SANCHES RUIVO H.[A]	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
28	SIMONDON P.	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
68	SITBON F.	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
32	TAIEB K.	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1

mercredi 17 décembre 2025 11:49:26

2/5

Titre de la séance: Séance du mardi 16 au vendredi 19 décembre 2025

137	TERLIZZI D.[A]	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
56	TORANIAN A.	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
4	WEIL A.[A]	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
111	BADINA-SERPETTE F.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
66	COFFIN A.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
113	DURAND-RAUCHER N.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
65	FAUGERON C.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
88	FLORENTIN A.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
49	HOCQUARD F.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
3	KONE F.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
76	LERT D.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
52	LETISSIER F.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
41	MAQUOI N.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
87	MARKOVIC D.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
23	PETIT C.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
22	PIERRE-MARIE E.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
136	RAIFAUD S.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
23	REMY-LELEU R.[A]	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
67	RIVIER E.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
88	SAGASPE C.[A]	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
3	VASA L.[A]	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
25	BAUDRIER J.	3 - Communiste et Citoyen	Contre[+]	1
50	BIDARD H.	3 - Communiste et Citoyen	Contre[+]	1
12	BONNET-OUALDJ N.	3 - Communiste et Citoyen	Contre[+]	1
1	BROSSAT I.	3 - Communiste et Citoyen	Contre[+]	1
18	GILLET J-P.	3 - Communiste et Citoyen	Contre[+]	1
18	NAGET C.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Contre[+]	1
54	PATRICE L.	3 - Communiste et Citoyen	Contre[+]	1
50	PATRIE B.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Contre[+]	1
14	ALPHAND D.	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
161	BERNARD R-F.	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
81	BERTHAULT J-D.	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
15	BIRABEN A.	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
127	BOUGERET A.[A]	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
37	BOULARD G.	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
34	CANAL G.[A]	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
162	CARRERE-GEE M-C.[A]	4 - Changer Paris	Pour[++]	1

mercredi 17 décembre 2025 11:49:26

3/5

Titre de la séance: Séance du mardi 16 au vendredi 19 décembre 2025

14	DATI R.[A]	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
152	DAUVERGNE E.[A]	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
151	DE CLERMONT- TONNERRE C.	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
127	DOUCERE M-C.	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
80	DUMAS C.[A]	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
62	EVREN A.[A]	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
34	GOUJON P.	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
62	GRANIER R.	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
80	KUSTER B.	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
161	LAUSSUCQ J.[A]	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
36	LECOQ J-P.[A]	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
151	LEFEVRE F.[A]	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
104	LORIAU J.	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
162	MARGAIN F.	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
152	MONTANDON V.	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
15	OLIVIER J-B.[A]	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
35	PECHENARD F.[A]	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
130	PIRILLO A.[A]	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
130	TOUBIANA M.	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
81	TYSSANDIER A-C.[A]	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
35	VERON A.	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
63	BADAT-KARAM S.	5 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
131	BALADI V.	5 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
64	BOHBOT J-Y.	5 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
109	BUCAILLE V.	5 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
39	CAPLIEZ S.[A]	5 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
134	CONNAULT F.	5 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
131	D'HAUTESERRE J.[A]	5 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
16	LUBIN-NOEL C.[A]	5 - Les Républicains - les	Pour[++]	1

mercredi 17 décembre 2025 11:49:26

4/5

Titre de la séance: Séance du mardi 16 au vendredi 19 décembre 2025

		Centristes		
132	MALACHARD DES	5 - Les Républicains - les	Pour[+ +]	1
	REYSSIERS D.	Centristes		
63	MESSAS E.[A]	5 - Les Républicains - les	Pour[+ +]	1
		Centristes		
40	REDLER J.	5 - Les Républicains - les	Pour[+ +]	1
		Centristes		
16	STIBBE E.	5 - Les Républicains - les	Pour[+ +]	1
		Centristes		
100	BURKLI D.	6 - MoDem et	Pour[+ +]	1
		Indépendants		
123	CASANOVA P.	6 - MoDem et	Pour[+ +]	1
		Indépendants		
122	DE COMPREIGNAC S.	6 - MoDem et	Pour[+ +]	1
		Indépendants		
99	GATEL M.	6 - MoDem et	Pour[+ +]	1
		Indépendants		
146	GOVCIYAN A.	6 - MoDem et	Pour[+ +]	1
		Indépendants		
125	BOURNAZEL P-Y.	7 - Pour Paris	Pour[+ +]	1
125	COURTOIS D-G.[A]	7 - Pour Paris	Pour[+ +]	1
5	FILOCHE L.[A]	8 - Non-inscrits	Contre[+]	1
144	GIRARD C.	8 - Non-inscrits	NPPV[--]	1
157	SOREL L.	8 - Non-inscrits	Contre[+]	1

Annexe n° 4 - Scrutin public sur le projet de délibération SG 36.

Titre de la séance: Séance du mardi 16 au vendredi 19 décembre 2025

Date	17/12/2025
Début	11:41:16
Fin	11:41:58
Type de vote	Vote 1 sur 4
Qui peut participer au vote ?	Participants possédant un badge ou un siège
Options de secret	Niveau global : Tous les opérateurs Niveau individuel : Aucun; pendant le vote
Sujet de l'ordre du jour	Point de vote 5.3 2025 SG 36 Approbation d'un contrat de concession de service public parisien de production et de distribution de la chaleur et création de la société d'économie mixte à opération unique concessionnaire (SEMOP).
Description	M. David ALPHAND (Changer Paris) M. Sylvain RAIFAUD (les Écologistes) M. Francis SZPINER (LR-LCI) M. Jean-Philippe GILLET (GCC) Mme Maud GATEL (MoDem et Indépendants) M. Pierre-Yves BOURNAZEL (Pour Paris) M. Rémi FERAUD (PEC) M. Laurent SOREL (NI) M. René-François BERNARD (Changer Paris) M. Alexandre FLORENTIN (les Écologistes) Mme Elisabeth STIBBE (LR-LCI) Mme Séverine DE COMPREIGNAC (MoDem et Indépendants) M. Franck MARGAIN (Changer Paris) Mme Fatoumata KONÉ (les Écologistes) M. Vincent BALADI (LR-LCI) M. Jean-Baptiste OLIVIER (Changer Paris)
Sélection de vote multiple	False
Re-Connexion requise pour voter	True
Résultat	
[++] Pour	72/72
[+] Contre	48/48
[-] Abst	1/1

mercredi 17 décembre 2025 11:51:12

1/6

Titre de la séance: Séance du mardi 16 au vendredi 19 décembre 2025

[--] NPPV	0/0
Total des votants (participants/ pondération)	121/121
Total des non-votants (participants/ pondération)	1/1
Disposant du droit de vote (participants/ pondération)	122/122
Procurations inscrites	41
Procurations présentes	8
Procurations ayant voté	40
Conclusion du vote	
++ Pour	
Vote à l'unanimité	False

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
115		BECHIEAU F.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
115		BLAUDEL C.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
163		BLOCHE P.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
97		BOUIGUE R.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
68		CARON-THIBAUT G.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
138		CHICHE M.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
91		COBLENCE E.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
71		CORDEBARD A.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
94		DAGNAUD F.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
118		DAVIAUD J-P.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
29		EL AARAJE L.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
4		FERAUD R.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
10		GABELOTAUD A.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
30		GALVANI J.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
7		GARRIGOS G.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
121		GREGOIRE E.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
69		HERVIEU C.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
118		JAMET-FOURNIER B.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
141		JEMNI H.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
69		KIELEMOES D.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
24		KOMITES P.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1

mercredi 17 décembre 2025 11:51:12

2/6

Titre de la séance: Séance du mardi 16 au vendredi 19 décembre 2025

78	KOUASSI J.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
137	LAVILLE N.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
72	LEJOINDRE E.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
10	LEMARDELEY M-C.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
5	LEVIEUX V.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
95	MARTINS J-F.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
32	NGATCHA A.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
27	NORDMAN N.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
95	PLIEZ E.	1 - Paris en Commun		1
55	POLSKI O.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
31	PULVAR A.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
94	RAYMOND-ROSSI M-J.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
7	ROLLAND C.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
55	ROMERO-MICHEL J-L.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
138	SAMAKE H.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
91	SANCHES RUIVO H.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
28	SIMONDON P.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
68	SITBON F.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
32	TAIEB K.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
137	TERLIZZI D.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
56	TORANIAN A.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
4	WEIL A.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
111	BADINA-SERPETTE F.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
66	COFFIN A.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
113	DURAND-RAUCHER N.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
65	FAUGERON C.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
88	FLORENTIN A.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
49	HOCQUARD F.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
3	KONE F.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
76	LERT D.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
52	LETISSIER F.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
41	MAQUOI N.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
87	MARKOVIC D.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
43	NIAKATE A.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
23	PETIT C.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
22	PIERRE-MARIE E.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
136	RAIFAUD S.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1

mercredi 17 décembre 2025 11:51:12

3/6

Titre de la séance: Séance du mardi 16 au vendredi 19 décembre 2025

44	REMY-LELEU R.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
67	RIVIER E.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
88	SAGASPE C.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
3	VASA L.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
25	BAUDRIER J.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
50	BIDARD H.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
12	BONNET-OUALDJ N.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
1	BROSSAT I.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
18	GILLET J-P.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
1	GOMES B.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
18	NAGET C.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
54	PATRICE L.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
50	PATRIE B.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
14	ALPHAND D.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
161	BERNARD R-F.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
81	BERTHAULT J-D.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
15	BIRABEN A.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
127	BOUGERET A.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
37	BOULARD G.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
34	CANAL G.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
162	CARRERE-GEE M-C.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
14	DATI R.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
152	DAUVERGNE E.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
151	DE CLERMONT- TONNERRE C.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
127	DOUCERE M-C.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
80	DUMAS C.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
62	EVREN A.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
34	GOUJON P.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
61	GRANIER R.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
80	KUSTER B.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
161	LAUSSUCQ J.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
36	LECOQ J-P.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
151	LEFEVRE F.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
104	LORIAU J.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
162	MARGAIN F.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
152	MONTANDON V.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1

mercredi 17 décembre 2025 11:51:12

4/6

Titre de la séance: Séance du mardi 16 au vendredi 19 décembre 2025

15	OLIVIER J-B.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
35	PECHENARD F.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
130	PIRILLO A.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
130	TOUBIANA M.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
81	TYSSANDIER A-C.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
35	VERON A.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
63	BADAT-KARAM S.	5 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
131	BALADI V.	5 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
64	BOHBOT J-Y.	5 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
109	BUCAILLE V.	5 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
39	CAPLIEZ S.[A]	5 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
134	CONNAULT F.	5 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
131	D'HAUTESERRE J.[A]	5 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
16	LUBIN-NOEL C.[A]	5 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
132	MALACHARD DES REYSSIERS D.	5 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
63	MESSAS E.[A]	5 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
40	REDLER J.	5 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
16	STIBBE E.	5 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
100	BURKLI D.	6 - MoDem et Indépendants	Contre[+]	1
123	CASANOVA P.	6 - MoDem et Indépendants	Contre[+]	1
122	DE COMPREIGNAC S.	6 - MoDem et Indépendants	Contre[+]	1
99	GATEL M.	6 - MoDem et	Contre[+]	1

mercredi 17 décembre 2025 11:51:12

5/6

Titre de la séance: Séance du mardi 16 au vendredi 19 décembre 2025

		Indépendants		
146	GOVCIYAN A.	6 - MoDem et	Contre[+]	1
		Indépendants		
125	BOURNAZEL P-Y.	7 - Pour Paris	Contre[+]	1
125	COURTOIS D-G.[A]	7 - Pour Paris	Contre[+]	1
5	FILOCHE L.[A]	8 - Non-inscrits	Pour[++]	1
144	GIRARD C.	8 - Non-inscrits	Abst[-]	1
157	SOREL L.	8 - Non-inscrits	Pour[++]	1

Annexe n° 5 - Scrutin public sur le projet de délibération SG 45.

Titre de la séance: Séance du mardi 16 au vendredi 19 décembre 2025

Date	17/12/2025
Début	11:42:41
Fin	11:43:26
Type de vote	Vote 1 sur 4
Qui peut participer au vote ?	Participants possédant un badge ou un siège
Options de secret	Niveau global : Tous les opérateurs Niveau individuel : Aucun; pendant le vote
Sujet de l'ordre du jour	Point de vote 5.4 2025 SG 45
Description	
Sélection de vote multiple	False
Re-Connexion requise pour voter	True

Résultat

[++] Pour	75/73 73/73
[+] Contre	48/48
[-] Abst	1/1
[--] NPPV	0/0
Total des votants (participants/ pondération)	122/122 122/122
Total des non-votants (participants/ pondération)	0/0
Disposant du droit de vote (participants/ pondération)	122/122 122/122
Procurations inscrites	41
Procurations présentes	16
Procurations ayant voté	41

Conclusion du vote

++ Pour

Vote à l'unanimité

False

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
115		BECHIEAU F.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
115		BLAUUEL C.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
163		BLOCHE P.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1

mercredi 17 décembre 2025 11:52:40

1/5

Titre de la séance: Séance du mardi 16 au vendredi 19 décembre 2025

97	BOUIGUE R.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
68	CARON-THIBAUT G.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
138	CHICHE M.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
91	COBLENCÉ E.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
71	CORDEBARD A.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
94	DAGNAUD F.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
118	DAVIAUD J-P.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
29	EL AARAJE L.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
4	FERAUD R.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
10	GABELOTAUD A.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
30	GALVANI J.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
7	GARRIGOS G.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
121	GREGOIRE E.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
69	HERVIEU C.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
118	JAMET-FOURNIER B.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
141	JEMNI H.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
69	KIELEMOES D.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
24	KOMITES P.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
78	KOUASSI J.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
137	LAVILLE N.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
72	LEJOINDRE E.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
10	LEMARDELEY M-C.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
5	LEVIEUX V.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
95	MARTINS J-F.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
32	NGATCHA A.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
27	NORDMAN N.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
95	PLIEZ E.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
55	POLSKI O.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
31	PULVAR A.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
94	RAYMOND-ROSSI M-J.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
7	ROLLAND C.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
55	ROMERO-MICHEL J-L.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
138	SAMAKE H.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
91	SANCHES RUIVO H.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
28	SIMONDON P.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
68	SITBON F.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
32	TAIEB K.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1

mercredi 17 décembre 2025 11:52:40

2/5

Titre de la séance: Séance du mardi 16 au vendredi 19 décembre 2025

137	TERLIZZI D.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
56	TORANIAN A.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
4	WEIL A.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
111	BADINA-SERPETTE F.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
66	COFFIN A.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
113	DURAND-RAUCHER N.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
65	FAUGERON C.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
88	FLORENTIN A.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
21	~~GLIBESCU J.~~	~~2 - les Ecologistes~~	~~Pour[++]~~	~~1~~
49	HOCQUARD F.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
3	KONE F.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
76	LERT D.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
52	LETISSIER F.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
41	MAQUOI N.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
87	MARKOVIC D.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
43	NIAKATE A.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
23	PETIT C.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
22	PIERRE-MARIE E.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
136	RAIFAUD S.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
23	REMY-LELEU R.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
67	RIVIER E.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
88	SAGASPE C.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
3	VASA L.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
20	~~ROUAT N.~~	~~2 - Communiste et Citoyen~~	~~Pour[++]~~	~~1~~
25	BAUDRIER J.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
50	BIDARD H.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
12	BONNET-LOULALDJ N.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
1	BROSSAT I.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
18	GILLET J-P.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
1	GOMES B.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
18	NAGET C.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
54	PATRICE L.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
50	PATRIE B.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
14	ALPHAND D.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
161	BERNARD R-F.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
81	BERTHAULT J-D.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
15	BIRABEN A.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1

mercredi 17 décembre 2025 11:52:40

3/5

Titre de la séance: Séance du mardi 16 au vendredi 19 décembre 2025

127	BOUGERET A.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
37	BOULARD G.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
34	CANAL G.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
162	CARRERE-GEE M-C.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
14	DATI R.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
152	DAUVERGNE E.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
151	DE CLERMONT- TONNERRE C.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
127	DOUCERE M-C.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
80	DUMAS C.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
61	EVREN A.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
34	GOUJON P.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
62	GRANIER R.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
80	KUSTER B.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
161	LAUSSUCQ J.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
36	LECOQ J-P.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
151	LEFEVRE F.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
104	LORIAU J.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
162	MARGAIN F.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
152	MONTANDON V.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
15	OLIVIER J-B.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
35	PECHENARD F.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
130	PIRILLO A.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
130	TOUBIANA M.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
81	TYSSANDIER A-C.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
35	VERON A.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
63	BADAT-KARAM S.	5 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
131	BALADI V.	5 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
64	BOHBOT J-Y.	5 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
109	BUCAÏLE V.	5 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
39	CAPLIEZ S.[A]	5 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
134	CONNAULT F.	5 - Les Républicains - les	Contre[+]	1

mercredi 17 décembre 2025 11:52:40

4/5

Titre de la séance: Séance du mardi 16 au vendredi 19 décembre 2025

		Centristes		
131	D'HAUTESERRE J.[A]	5 - Les Républicains - les	Contre[+]	1
		Centristes		
16	LUBIN-NOEL C.[A]	5 - Les Républicains - les	Contre[+]	1
		Centristes		
132	MALACHARD DES	5 - Les Républicains - les	Contre[+]	1
	REYSSIERS D.	Centristes		
63	MESSAS E.[A]	5 - Les Républicains - les	Contre[+]	1
		Centristes		
40	REDLER J.	5 - Les Républicains - les	Contre[+]	1
		Centristes		
16	STIBBE E.	5 - Les Républicains - les	Contre[+]	1
		Centristes		
100	BURKLI D.	6 - MoDem et	Contre[+]	1
		Indépendants		
123	CASANOVA P.	6 - MoDem et	Contre[+]	1
		Indépendants		
122	DE COMPREIGNAC S.	6 - MoDem et	Contre[+]	1
		Indépendants		
99	GATEL M.	6 - MoDem et	Contre[+]	1
		Indépendants		
146	GOVCIYAN A.	6 - MoDem et	Contre[+]	1
		Indépendants		
125	BOURNAZEL P-Y.	7 - Pour Paris	Contre[+]	1
125	COURTOIS D-G.[A]	7 - Pour Paris	Contre[+]	1
5	FILOCHE L.[A]	8 - Non-inscrits	Pour[+ +]	1
144	GIRARD C.	8 - Non-inscrits	Abst[-]	1
157	SOREL L.	8 - Non-inscrits	Pour[+ +]	1

Annexe n° 6 - Scrutin public sur le projet de délibération SG 47.

Titre de la séance: Séance du mardi 16 au vendredi 19 décembre 2025

Date	17/12/2025
Début	11:44:10
Fin	11:44:46
Type de vote	Vote 1 sur 4
Qui peut participer au vote ?	Participants possédant un badge ou un siège
Options de secret	Niveau global : Tous les opérateurs Niveau individuel : Aucun; pendant le vote
Sujet de l'ordre du jour	Point de vote 5.5 2025 SG 47
Description	
Sélection de vote multiple	False
Re-Connexion requise pour voter	True

Résultat

[+ +] Pour	65/65
[+] Contre	48/48
[-] Abst	1/1
[--] NPPV	0/0
Total des votants (participants/ pondération)	114/114
Total des non-votants (participants/ pondération)	1/1
Disposant du droit de vote (participants/ pondération)	115/115
Procurations inscrites	38
Procurations présentes	8
Procurations ayant voté	36

Conclusion du vote

++ Pour

Vote à l'unanimité False

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
163		BLOCHE P.	1 - Paris en Commun		Pour[+ +]	1
97		BOUIGUE R.	1 - Paris en Commun		Pour[+ +]	1
68		CARON-THIBAUT G.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[+ +]	1

mercredi 17 décembre 2025 11:54:00

1/5

Titre de la séance: Séance du mardi 16 au vendredi 19 décembre 2025

138	CHICHE M.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
91	COBLENCE E.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
71	CORDEBARD A.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
94	DAGNAUD F.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
118	DAVIAUD J-P.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
29	EL AARAJE L.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
4	FERAUD R.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
10	GABELOTAUD A.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
30	GALVANI J.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
120	GARRIGOS G.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
121	GREGOIRE E.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
69	HERVIEU C.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
118	JAMET-FOURNIER B.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
141	JEMNI H.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
69	KIELEMOES D.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
24	KOMITES P.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
78	KOUASSI J.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
137	LAVILLE N.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
72	LEJOINDRE E.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
10	LEMARDELEY M-C.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
5	LEVIEUX V.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
95	MARTINS J-F.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
32	NGATCHA A.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
27	NORDMAN N.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
95	PLIEZ E.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
55	POLSKI O.	1 - Paris en Commun		1
31	PULVAR A.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
94	RAYMOND-ROSSI M-J.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
7	ROLLAND C.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
55	ROMERO-MICHEL J-L.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
138	SAMAKE H.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
91	SANCHES RUIVO H.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
28	SIMONDON P.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
68	SITBON F.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
32	TAIEB K.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
137	TERLIZZI D.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
56	TORANIAN A.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1

mercredi 17 décembre 2025 11:54:00

2/5

Titre de la séance: Séance du mardi 16 au vendredi 19 décembre 2025

4	WEIL A.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
111	BADINA-SERPETTE F.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
66	COFFIN A.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
113	DURAND-RAUCHER N.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
65	FAUGERON C.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
88	FLORENTIN A.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
49	HOCQUARD F.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
76	LERT D.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
52	LETISSIER F.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
41	MAQUOI N.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
87	MARKOVIC D.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
23	PETIT C.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
22	PIERRE-MARIE E.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
136	RAIFAUD S.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
23	REMY-LELEU R.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
67	RIVIER E.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
88	SAGASPE C.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
25	BAUDRIER J.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
50	BIDARD H.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
12	BONNET-OUALALDJ N.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
18	GILLET J-P.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
18	NAGET C.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
54	PATRICE L.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
50	PATRIE B.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
14	ALPHAND D.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
161	BERNARD R-F.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
81	BERTHAULT J-D.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
15	BIRABEN A.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
127	BOUGERET A.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
37	BOULARD G.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
34	CANAL G.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
162	CARRERE-GEE M-C.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
14	DATi R.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
152	DAUVERGNE E.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
151	DE CLERMONT- TONNERRE C.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
127	DOUCERE M-C.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1

mercredi 17 décembre 2025 11:54:00

3/5

Titre de la séance: Séance du mardi 16 au vendredi 19 décembre 2025

80	DUMAS C.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
61	EVREN A.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
34	GOUJON P.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
62	GRANIER R.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
80	KUSTER B.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
161	LAUSSUCQ J.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
36	LECOQ J-P.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
151	LEFEVRE F.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
104	LORIAU J.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
162	MARGAIN F.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
152	MONTANDON V.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
15	OLIVIER J-B.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
35	PECHENARD F.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
130	PIRILLO A.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
130	TOUBIANA M.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
81	TYSSANDIER A-C.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
35	VERON A.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
63	BADAT-KARAM S.	5 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
131	BALADI V.	5 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
64	BOHBOT J-Y.	5 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
109	BUCAILLE V.	5 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
39	CAPLIEZ S.[A]	5 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
134	CONNAULT F.	5 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
131	D'HAUTESERRE J.[A]	5 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
16	LUBIN-NOEL C.[A]	5 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
132	MALACHARD DES REYSSIERS D.	5 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
63	MESSAS E.[A]	5 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1

mercredi 17 décembre 2025 11:54:00

4/5

Titre de la séance: Séance du mardi 16 au vendredi 19 décembre 2025

40	REDLER J.	5 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
16	STIBBE E.	5 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
100	BURKLI D.	6 - MoDem et Indépendants	Contre[+]	1
123	CASANOVA P.	6 - MoDem et Indépendants	Contre[+]	1
122	DE COMPREIGNAC S.	6 - MoDem et Indépendants	Contre[+]	1
99	GATEL M.	6 - MoDem et Indépendants	Contre[+]	1
146	GOVCIYAN A.	6 - MoDem et Indépendants	Contre[+]	1
125	BOURNAZEL P-Y.	7 - Pour Paris	Contre[+]	1
125	COURTOIS D-G.[A]	7 - Pour Paris	Contre[+]	1
5	FILOCHE L.[A]	8 - Non-inscrits	Pour[++]	1
144	GIRARD C.	8 - Non-inscrits	Abst[-]	1
157	SOREL L.	8 - Non-inscrits	Pour[++]	1

Annexe n° 7 - Scrutin public concernant le vœu n° 14.

Titre de la séance: Séance du mardi 16 au vendredi 19 décembre 2025

Date	17/12/2025
Début	16:43:00
Fin	16:43:34
Type de vote	Vote 1 sur 4
Qui peut participer au vote ?	Participants possédant un badge ou un siège
Options de secret	Niveau global : Tous les opérateurs Niveau individuel : Aucun; pendant le vote
Sujet de l'ordre du jour	Point de vote 6.22.1 V14 . relatif à l'annulation de l'accord entre Paris et les copropriétaires du centre commercial Maine-Montparnasse.
Description	les Écologistes
Sélection de vote multiple	False
Re-Connexion requise pour voter	True

Résultat

[+ +] Pour	28/28
[+] Contre	105/105
[-] Abst	12/12
[--] NPPV	0/0
Total des votants (participants/ pondération)	145/145
Total des non-votants (participants/ pondération)	3/3
Disposant du droit de vote (participants/ pondération)	148/148
Procurations inscrites	56
Procurations présentes	26
Procurations ayant voté	55

Conclusion du vote

+ Contre

Vote à l'unanimité

False

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
117		AKKARI M.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
96		ALGRAIN E.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1

mercredi 17 décembre 2025 16:52:48

1/6

Titre de la séance: Séance du mardi 16 au vendredi 19 décembre 2025

115	BECHIEAU F.	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
10	BLAUDEL C.[A]	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
9	BLOCHE P.	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
97	BOUIGUE R.	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
28	BROSSEL C.[A]	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
117	CARON-THIBAUT G.	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
27	CHEVANDIER T.[A]	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
139	CHICHE M.	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
93	COBLENC E.[A]	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
71	CORDEBARD A.	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
47	COUMET J.	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
70	DAGNAUD F.[A]	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
118	DAVIAUD J-P.	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
29	EL AARAJE L.	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
4	FERAUD R.	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
9	GABELOTAUD A.[A]	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
7	GALVANI J.[A]	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
120	GARRIGOS G.	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
121	GREGOIRE E.	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
29	GUILLOU A.[A]	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
4	HERVIEU C.[A]	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
163	HIDALGO A.	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
93	JAMET-FOURNIER B.	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
47	JEMNI H.[A]	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
69	KIELEMOES D.	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
69	KOMITES P.[A]	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
78	KOUASSI J.	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
137	LAVILLE N.	1 - Paris en Commun	Abst[-]	1
72	LEJOINDRE E.	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
10	LEMARDELEY M-C.	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
5	LEVIEUX V.	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
13	NAJDOVSKI C.	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
72	NGATCHA A.[A]	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
27	NORDMAN N.	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
51	PLIEZ E.[A]	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
118	POLSKI O.[A]	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
115	PULVAR A.[A]	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1

mercredi 17 décembre 2025 16:52:48

2/6

Titre de la séance: Séance du mardi 16 au vendredi 19 décembre 2025

51	RABADAN P.	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
140	RAYMOND-ROSSI M.-J.	1 - Paris en Commun	Abst[-]	1
7	ROLLAND C.	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
55	ROMERO-MICHEL J.-L.	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
138	SAMAKE H.	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
32	SANCHES RUIVO H.[A]	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
28	SIMONDON P.	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
68	SITBON F.	1 - Paris en Commun		1
32	TAIEB K.	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
158	TERLIZZI D.	1 - Paris en Commun	Abst[-]	1
56	TORANIAN A.	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
70	VAUGLIN F.	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
13	ZIADY K.[A]	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
111	BADINA-SERPETTE F.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
111	BELLIARD D.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
65	CHARNOZ S.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
21	COFFIN A.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
113	DURAND-RAUCHER N.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
65	FAUGERON C.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
88	FLORENTIN A.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
21	GLEIZES J.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
75	GUHL A.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
52	HOCQUARD F.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
3	KONE F.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
76	LERT D.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
52	LETISSIER F.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
87	MAQUOI N.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
87	MARKOVIC D.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
135	MEUNIER E.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
43	NIAKATE A.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
23	PETIT C.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
22	PIERRE-MARIE E.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
3	RAÏFAUD S.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
112	REMY-LELEU R.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
53	RIVIER E.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
135	SAGASPE C.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
88	SOUYRIS A.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1

mercredi 17 décembre 2025 16:52:48

3/6

Titre de la séance: Séance du mardi 16 au vendredi 19 décembre 2025

112	TIMSIT A.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
23	TONOLLI M.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
53	VASA L.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
20	AQUA J-N.	3 - Communiste et Citoyen	Abst[-]	1
54	BIDARD H.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Abst[-]	1
12	BONNET-LOULALDJ N.	3 - Communiste et Citoyen	Abst[-]	1
2	BROSSAT I.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Abst[-]	1
18	GILLET J-P.	3 - Communiste et Citoyen	Abst[-]	1
20	GOMES B.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Abst[-]	1
18	NAGET C.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Abst[-]	1
54	PATRICE L.	3 - Communiste et Citoyen	Abst[-]	1
2	PRIMET R.	3 - Communiste et Citoyen	Abst[-]	1
14	ALPHAND D.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
160	BALDINI V.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
160	BEAUQUIER A.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
161	BERNARD R-F.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
81	BERTHAULT J-D.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
60	BIRABEN A.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
80	BOUGERET A.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
37	BOULARD G.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
34	CANAL G.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
60	CARRERE-GEE M-C.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
14	DATI R.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
152	DAUVERGNE E.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
151	DE CLERMONT- TONNERRE C.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
82	DE RAGUENEL I.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
107	DIDIER F-M.	4 - Changer Paris		1
127	DOUCERE M-C.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
37	DUMAS C.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
151	EVREN A.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
83	GARNIER N.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
34	GOUJON P.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
62	GRANIER R.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
128	JACQUEMONT H.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
80	KUSTER B.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
152	LAUSSUCQ J.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1

mercredi 17 décembre 2025 16:52:48

4/6

Titre de la séance: Séance du mardi 16 au vendredi 19 décembre 2025

36	LECOQ J.-P.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
148	LEFEVRE F.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
149	LORIAU J.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
162	MARGAIN F.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
106	MONTANDON V.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
61	OLIVIER J.-B.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
104	PECHENARD F.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
154	PIRILLO A.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
130	TOUBIANA M.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
36	TYSSANDIER A.-C.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
58	VERON A.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
130	VIRY P.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
63	BADAT-KARAM S.	5 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
131	BALADI V.	5 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
131	BOELLE S.[A]	5 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
109	BOHBOT J.-Y.[A]	5 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
109	BUCAILLE V.	5 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
85	CAPLIEZ S.[A]	5 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
134	CONNAULT F.	5 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
38	D'HAUTESERRE J.	5 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
85	KERBOUA F.	5 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
38	LAHOUESSA A.[A]	5 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
110	LUBIN-NOËL C.	5 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
132	MALACHARD DES REYSSIERS D.	5 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
132	MESSAS E.[A]	5 - Les Républicains - les	Contre[+]	1

mercredi 17 décembre 2025 16:52:48

5/6

Titre de la séance: Séance du mardi 16 au vendredi 19 décembre 2025

		Centristes		
16	STIBBE E.	5 - Les Républicains - les	Contre[+]	1
		Centristes		
63	SZPINER F.[A]	5 - Les Républicains - les	Contre[+]	1
		Centristes		
145	BURKLI D.[A]	6 - MoDem et	Contre[+]	1
		Indépendants		
99	GATEL M.	6 - MoDem et		1
		Indépendants		
146	GOVCIYAN A.	6 - MoDem et	Contre[+]	1
		Indépendants		
103	BERTHOUT F.[A]	7 - Pour Paris	Contre[+]	1
125	BOURNAZEL P-Y.	7 - Pour Paris	Contre[+]	1
124	COURTOIS D-G.	7 - Pour Paris	Contre[+]	1
103	HATTE P.	7 - Pour Paris	Contre[+]	1
102	IBLED C.	7 - Pour Paris	Contre[+]	1
157	SOREL L.	8 - Non-inscrits	Pour[++]	1

Annexe n° 8 - Scrutin public relatif au projet de délibération DU 209.

Titre de la séance: Séance du mardi 16 au vendredi 19 décembre 2025

Date	17/12/2025
Début	16:44:11
Fin	16:44:39
Type de vote	Vote 1 sur 4
Qui peut participer au vote ?	Participants possédant un badge ou un siège
Options de secret	Niveau global : Tous les opérateurs Niveau individuel : Aucun; pendant le vote
Sujet de l'ordre du jour	Point de vote 6.22 2025 DU 209 Transformation de l'Ensemble Immobilier de la Tour Maine-Montparnasse - Avis sur l'étude d'impact et le projet - Conventions d'adaptation des servitudes - Conventions de Projet Urbain Partenarial.
Description	M. Jean-Pierre LECOQ (Changer Paris) Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE (Changer Paris) Mme Carine PETIT (les Écologistes) Mme Raphaëlle PRIMET (GCC) M. Jean-Philippe GILLET (GCC) Mme Maud GATEL (MoDem et Indépendants) Mme Aminata NIAKATÉ (les Écologistes) M. Laurent SOREL (NI) M. Emile MEUNIER (les Écologistes)
Sélection de vote multiple	False
Re-Connexion requise pour voter	True

Résultat

[+ +] Pour	109/109
[+] Contre	28/28
[-] Abst	14/14
[- -] NPPV	0/0
Total des votants (participants/ pondération)	151/151
Total des non-votants (participants/ pondération)	1/1
Disposant du droit de vote (participants/	152/152

mercredi 17 décembre 2025 16:53:52

1/6

Titre de la séance: Séance du mardi 16 au vendredi 19 décembre 2025

pondération)

Procurations inscrites	60
Procurations présentes	18
Procurations ayant voté	59

Conclusion du vote

++ Pour

Vote à l'unanimité False

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
117		AKKARI M.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
96		ALGRAIN E.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
115		BECHIEAU F.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
10		BLAUUEL C.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
9		BLOCHE P.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
97		BOUIGUE R.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
28		BROSSEL C.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
117		CARON-THIBAUT G.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
27		CHEVANDIER T.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
139		CHICHE M.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
93		COBLENC E.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
71		CORDEBARD A.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
47		COUMET J.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
70		DAGNAUD F.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
118		DAVIAUD J-P.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
29		EL AARAJE L.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
4		FERAUD R.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
9		GABELOTAUD A.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
7		GALVANI J.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
5		GARRIGOS G.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
121		GREGOIRE E.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
29		GUILLOU A.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
4		HERVIEU C.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
163		HIDALGO A.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
93		JAMET-FOURNIER B.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
47		JEMNI H.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
69		KIELEMOES D.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
69		KOMITES P.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1

mercredi 17 décembre 2025 16:53:52

2/6

Titre de la séance: Séance du mardi 16 au vendredi 19 décembre 2025

78	KOUASSI J.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
137	LAVILLE N.	1 - Paris en Commun	Abst[-]	1
72	LEJOINDRE E.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
10	LEMARDELEY M-C.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
5	LEVIEUX V.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
71	MARTINS J-F.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
13	NAJDOVSKI C.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
72	NGATCHA A.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
27	NORDMAN N.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
95	PLIEZ E.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
118	POLSKI O.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
115	PULVAR A.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
51	RABADAN P.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
140	RAYMOND-ROSSI M-J.	1 - Paris en Commun	Abst[-]	1
7	ROLLAND C.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
55	ROMERO-MICHEL J-L.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
138	SAMAKE H.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
32	SANCHES RUIVO H.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
28	SIMONDON P.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
68	SITBON F.	1 - Paris en Commun	Abst[-]	1
32	TAIEB K.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
158	TERLIZZI D.	1 - Paris en Commun	Abst[-]	1
56	TORANIAN A.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
70	VAUGLIN F.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
68	WEIL A.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
13	ZIADY K.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
111	BADINA-SERPETTE F.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
111	BELLIARD D.[A]	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
65	CHARNOZ S.[A]	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
21	COFFIN A.[A]	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
113	DURAND-RAUCHER N.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
65	FAUGERON C.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
88	FLORENTIN A.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
21	GLEIZES J.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
75	GUHL A.[A]	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
52	HOCQUARD F.[A]	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
3	KONE F.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1

mercredi 17 décembre 2025 16:53:52

3/6

Titre de la séance: Séance du mardi 16 au vendredi 19 décembre 2025

76	LERT D.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
52	LETISSIER F.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
87	MAQUOI N.[A]	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
87	MARKOVIC D.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
135	MEUNIER E.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
43	NIAKATE A.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
23	PETIT C.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
22	PIERRE-MARIE E.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
3	RAIFAUD S.[A]	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
112	REMY-LELEU R.[A]	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
53	RIVIER E.[A]	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
135	SAGASPE C.[A]	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
88	SOUYRIS A.[A]	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
112	TIMSIT A.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
23	TONOLLI M.[A]	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
53	VASA L.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
20	AQUA J-N.	3 - Communiste et Citoyen	Abst[-]	1
12	BAUDRIER J.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Abst[-]	1
54	BIDARD H.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Abst[-]	1
12	BONNET-OUALDJ N.	3 - Communiste et Citoyen	Abst[-]	1
2	BROSSAT I.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Abst[-]	1
18	GILLET J-P.	3 - Communiste et Citoyen	Abst[-]	1
20	GOMES B.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Abst[-]	1
18	NAGET C.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Abst[-]	1
54	PATRICE L.	3 - Communiste et Citoyen	Abst[-]	1
2	PRIMET R.	3 - Communiste et Citoyen	Abst[-]	1
14	ALPHAND D.	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
160	BALDINI V.	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
160	BEAUQUIER A.[A]	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
161	BERNARD R-F.	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
81	BERTHAULT J-D.	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
60	BIRABEN A.	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
80	BOUGERET A.[A]	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
37	BOULARD G.	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
34	CANAL G.[A]	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
60	CARRERE-GEE M-C.[A]	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
14	DATI R.[A]	4 - Changer Paris	Pour[++]	1

mercredi 17 décembre 2025 16:53:52

4/6

Titre de la séance: Séance du mardi 16 au vendredi 19 décembre 2025

152	DAUVERGNE E.[A]	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
151	DE CLERMONT- TONNERRE C.	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
82	DE RAGUENEL I.	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
107	DIDIER F-M.	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
127	DOUCERE M-C.	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
37	DUMAS C.[A]	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
151	EVREN A.[A]	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
83	GARNIER N.	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
34	GOUJON P.	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
62	GRANIER R.	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
128	JACQUEMONT H.	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
80	KUSTER B.	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
152	LAUSSUCQ J.	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
36	LECOQ J-P.	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
148	LEFEVRE F.[A]	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
149	LORIAU J.	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
162	MARGAIN F.	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
106	MONTANDON V.	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
61	OLIVIER J-B.	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
104	PECHENARD F.[A]	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
154	PIRILLO A.[A]	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
130	TOUBIANA M.	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
36	TYSSANDIER A-C.[A]	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
58	VERON A.	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
130	VIRY P.[A]	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
63	BADAT-KARAM S.	5 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
131	BALADI V.	5 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
131	BOELLE S.[A]	5 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
109	BOHBOT J-Y.[A]	5 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
109	BUCAILLE V.	5 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
85	CAPLIEZ S.[A]	5 - Les Républicains - les	Pour[++]	1

mercredi 17 décembre 2025 16:53:52

5/6

Titre de la séance: Séance du mardi 16 au vendredi 19 décembre 2025

		Centristes		
134	CONNAULT F.	5 - Les Républicains - les	Pour[++]	1
		Centristes		
38	D'HAUTESERRE J.	5 - Les Républicains - les	Pour[++]	1
		Centristes		
85	KERBOUA F.	5 - Les Républicains - les	Pour[++]	1
		Centristes		
38	LAHOUESSA A.[A]	5 - Les Républicains - les	Pour[++]	1
		Centristes		
110	LUBIN-NOEL C.	5 - Les Républicains - les	Pour[++]	1
		Centristes		
132	MALACHARD DES	5 - Les Républicains - les	Pour[++]	1
	REYSSIERS D.	Centristes		
132	MESSAS E.[A]	5 - Les Républicains - les	Pour[++]	1
		Centristes		
134	REDLER J.[A]	5 - Les Républicains - les	Pour[++]	1
		Centristes		
16	STIBBE E.	5 - Les Républicains - les	Pour[++]	1
		Centristes		
63	SZPINER F.[A]	5 - Les Républicains - les	Pour[++]	1
		Centristes		
145	BURKLI D.[A]	6 - MoDem et	Pour[++]	1
		Indépendants		
99	GATEL M.	6 - MoDem et		1
		Indépendants		
146	GOVCIYAN A.	6 - MoDem et	Pour[++]	1
		Indépendants		
103	BERTHOUT F.[A]	7 - Pour Paris	Pour[++]	1
125	BOURNAZEL P-Y.	7 - Pour Paris	Pour[++]	1
124	COURTOIS D-G.	7 - Pour Paris	Pour[++]	1
103	HATTE P.	7 - Pour Paris	Pour[++]	1
102	IBLED C.	7 - Pour Paris	Pour[++]	1
157	SOREL L.	8 - Non-inscrits	Contre[+]	1

Annexe n° 9 - Scrutin public concernant la subvention à la librairie "Violette & CO" (projet de délibération DAE 259).

Titre de la séance: Séance du mardi 16 au vendredi 19 décembre 2025

Date	18/12/2025
Début	10:07:50
Fin	10:08:24
Type de vote	Vote 1 sur 4
Qui peut participer au vote ?	Participants possédant un badge ou un siège
Options de secret	Niveau global : Tous les opérateurs Niveau individuel : Aucun; pendant le vote
Sujet de l'ordre du jour	Point de vote 6.79.1 Subvention à la librairie Violette&Co
Description	
Sélection de vote multiple	False
Re-Connexion requise pour voter	True

Résultat

[++] Pour	90/90
[+] Contre	49/49
[-] Abst	0/0
[--] NPPV	0/0
Total des votants (participants/ pondération)	139/139
Total des non-votants (participants/ pondération)	2/2
Disposant du droit de vote (participants/ pondération)	141/141
Procurations inscrites	65
Procurations présentes	25
Procurations ayant voté	62

Conclusion du vote

++ Pour

Vote à l'unanimité False

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
95		AKKARI M.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
96		ALGRAIN E.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
115		BECHIEAU F.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1

jeudi 18 décembre 2025 10:17:37

1/6

Titre de la séance: Séance du mardi 16 au vendredi 19 décembre 2025

96	BLAUDEL C.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
4	BLOCHE P.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
97	BOUIGUE R.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
46	BROSSEL C.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
31	CARON-THIBAUT G.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
97	CHEVANDIER T.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
33	CHICHE M.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
138	COBLENCÉ E.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
47	CORDEBARD A.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
47	COUMET J.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
7	DAGNAUD F.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
118	DAVIAUD J-P.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
46	EL AARAJE L.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
4	FERAUD R.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
30	GABELOTAUD A.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
142	GALVANI J.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
120	GARRIGOS G.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
51	GREGOIRE E.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
33	GUILLOU A.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
120	HERVIEU C.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
163	HIDALGO A.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
72	JAMET-FOURNIER B.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
118	JEMNI H.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
69	KIELEMOES D.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
68	KOUASSI J.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
28	LAVILLE N.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
72	LEJOINDRE E.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
10	LEMARDELEY M-C.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
5	LEVIEUX V.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
115	MARTINS J-F.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
13	NAJDOVSKI C.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
57	NGATCHA A.	1 - Paris en Commun		1
69	NORDMAN N.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
95	PLIEZ E.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
77	POLSKI O.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
31	PULVAR A.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
51	RABADAN P.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1

jeudi 18 décembre 2025 10:17:37

2/6

Titre de la séance: Séance du mardi 16 au vendredi 19 décembre 2025

30	RAYMOND-ROSSI M-J.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
7	ROLLAND C.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
55	ROMERO-MICHEL J-L.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
138	SAMAKE H.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
142	SANCHES RUIVO H.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
28	SIMONDON P.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
68	SITBON F.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
10	TERLIZZI D.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
56	TORANIAN A.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
55	VAUGLIN F.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
77	ZIADY K.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
111	BADINA-SERPETTE F.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
111	BELLIARD D.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
112	BOUX A-C.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
88	CHARNOZ S.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
66	COFFIN A.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
113	DURAND-RAUCHER N.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
113	FAUGERON C.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
88	FLORENTIN A.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
21	GLEIZES J.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
21	GUHL A.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
3	HOCQUARD F.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
3	KONE F.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
76	LERT D.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
52	LETISSIER F.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
23	MAQUOI N.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
87	MARKOVIC D.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
135	MEUNIER E.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
43	NIAKATE A.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
23	PETIT C.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
66	PIERRE-MARIE E.	2 - les Ecologistes		1
136	RAIFAUD S.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
53	REMY-LELEU R.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
135	RIVIER E.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
136	SAGASPE C.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
52	SOUYRIS A.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
112	TIMSIT A.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1

jeudi 18 décembre 2025 10:17:37

3/6

Titre de la séance: Séance du mardi 16 au vendredi 19 décembre 2025

43	TONOLLI M.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
53	VASA L.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
20	AQUA J.-N.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
25	BAUDRIER J.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
50	BIDARD H.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
12	BONNET-OUALDJ N.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
1	BROSSAT I.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
18	GILLET J.-P.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
1	GOMES B.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
18	NAGET C.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
54	PATRICE L.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
2	PATRIE B.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
2	PRIMET R.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
14	ALPHAND D.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
160	BALDINI V.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
160	BEAUQUIER A.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
162	BERNARD R.-F.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
81	BERTHAULT J.-D.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
15	BIRABEN A.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
79	BOUGERET A.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
37	BOULARD G.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
34	CANAL G.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
59	CARRERE-GEE M.-C.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
14	DATI R.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
15	DAUVERGNE E.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
61	DE RAGUENEL I.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
127	DOUCERE M.-C.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
37	DUMAS C.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
36	EVREN A.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
62	GARNIER N.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
34	GOUJON P.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
62	GRANIER R.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
80	JACQUEMONT H.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
80	KUSTER B.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
58	LAUSSUCQ J.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
36	LECOQ J.-P.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
162	MARGAIN F.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1

jeudi 18 décembre 2025 10:17:37

4/6

Titre de la séance: Séance du mardi 16 au vendredi 19 décembre 2025

127	MONTANDON V.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
61	OLIVIER J.-B.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
79	PECHENARD F.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
59	TYSSANDIER A.-C.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
58	VERON A.	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
81	VIRY P.[A]	4 - Changer Paris	Contre[+]	1
134	BADAT-KARAM S.[A]	5 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
38	BALADI V.[A]	5 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
132	BOELLE S.[A]	5 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
16	BOHBOT J.-Y.[A]	5 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
134	CONNAULT F.	5 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
38	D'HAUTESERRE J.	5 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
85	KERBOUA F.	5 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
40	LUBIN-NOEL C.[A]	5 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
132	MALACHARD DES REYSSIERS D.	5 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
85	REDLER J.[A]	5 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
40	STIBBE E.	5 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
16	SZPINER F.	5 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
145	BURKLI D.[A]	6 - MoDem et Indépendants	Contre[+]	1
123	CASANOVA P.	6 - MoDem et Indépendants	Contre[+]	1
122	DE COMPREIGNAC S.	6 - MoDem et Indépendants	Contre[+]	1
98	GATEL M.[A]	6 - MoDem et	Contre[+]	1

jeudi 18 décembre 2025 10:17:37

5/6

Titre de la séance: Séance du mardi 16 au vendredi 19 décembre 2025

		Indépendants		
146	GOVCIYAN A.	6 - MoDem et	Contre[+]	1
		Indépendants		
98	LECOUTURIER B.	6 - MoDem et	Contre[+]	1
		Indépendants		
126	BERTHOUT F.	7 - Pour Paris	Contre[+]	1
11	FILOCHE L.	8 - Non-inscrits	Pour[++]	1
157	SOREL L.	8 - Non-inscrits	Pour[++]	1

Annexe n° 10 - Scrutin public concernant le projet de délibération DAE 259.

Titre de la séance: Séance du mardi 16 au vendredi 19 décembre 2025

Date	18/12/2025
Début	10:08:49
Fin	10:09:06
Type de vote	Vote 1 sur 4
Qui peut participer au vote ?	Participants possédant un badge ou un siège
Options de secret	Niveau global : Tous les opérateurs Niveau individuel : Aucun; pendant le vote
Sujet de l'ordre du jour	Point de vote 6.79 2025 DAE 259 Subventions d'investissement (482.000 euros) et conventions avec 40 librairies parisiennes.
Description	M. Francis SZPINER (LR-LCI) M. Jack-Yves BOHBOT (LR-LCI) Mme Sandra BOËLLE (LR-LCI) M. Florian SITBON (PEC) Mme Alice COFFIN (les Écologistes) Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS (LR-LCI) Mme Dominique KIELEMOËS (PEC) Mme Raphaëlle PRIMET (GCC) M. Ian BROSSAT (GCC) M. Laurent SOREL (NI) M. Sylvain RAIFAUD (les Écologistes) M. Aurélien VÉRON (Changer Paris) M. David ALPHAND (Changer Paris)
Sélection de vote multiple	False
Re-Connexion requise pour voter	True
Résultat	
[+ +] Pour	139/139
[+] Contre	0/0
[-] Abst	0/0
[--] NPPV	0/0
Total des votants (participants/ pondération)	139/139
Total des non-votants (participants/	2/2
jeudi 18 décembre 2025 10:18:20	
1/6	

Titre de la séance: Séance du mardi 16 au vendredi 19 décembre 2025

pondération)

Disposant du droit de vote (participants/141/141

pondération)

Procurations inscrites 65

Procurations présentes 19

Procurations ayant voté 63

Conclusion du vote

++ Pour

Vote à l'unanimité False

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
95		AKKARI M.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
96		ALGRAIN E.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
115		BECHIEAU F.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
96		BLAUDEL C.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
4		BLOCHE P.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
97		BOUIGUE R.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
46		BROSSEL C.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
31		CARON-THIBAUT G.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
97		CHEVANDIER T.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
33		CHICHE M.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
138		COBLENCE E.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
47		CORDEBARD A.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
47		COUMET J.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
7		DAGNAUD F.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
118		DAVIAUD J-P.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
46		EL AARAJE L.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
4		FERAUD R.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
30		GABELOTAUD A.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
142		GALVANI J.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
120		GARRIGOS G.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
51		GREGOIRE E.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
33		GUILLOU A.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
120		HERVIEU C.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
163		HIDALGO A.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
72		JAMET-FOURNIER B.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
118		JEMNI H.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1

jeudi 18 décembre 2025 10:18:20

2/6

Titre de la séance: Séance du mardi 16 au vendredi 19 décembre 2025

69	KIELEMOES D.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
68	KOUASSI J.	1 - Paris en Commun		1
28	LAVILLE N.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
72	LEJOINDRE E.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
10	LEMARDELEY M-C.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
5	LEVIEUX V.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
115	MARTINS J-F.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
13	NAJDOVSKI C.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
57	NGATCHA A.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
69	NORDMAN N.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
95	PLIEZ E.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
77	POLSKI O.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
31	PULVAR A.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
51	RABADAN P.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
30	RAYMOND-ROSSI M-J.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
7	ROLLAND C.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
55	ROMERO-MICHEL J-L.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
138	SAMAKE H.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
142	SANCHES RUIVO H.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
28	SIMONDON P.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
68	SITBON F.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
10	TERLIZZI D.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
5	TORANIAN A.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
55	VAUGLIN F.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
77	ZIADY K.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
111	BADINA-SERPETTE F.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
111	BELLIARD D.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
112	BOUX A-C.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
88	CHARNOZ S.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
66	COFFIN A.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
113	DURAND-RAUCHER N.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
113	FAUGERON C.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
88	FLORENTIN A.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
21	GLEIZES J.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
21	GUHL A.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
3	HOCQUARD F.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
3	KONE F.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1

jeudi 18 décembre 2025 10:18:20

3/6

Titre de la séance: Séance du mardi 16 au vendredi 19 décembre 2025

87	LERT D.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
52	LETISSIER F.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
23	MAQUOI N.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
87	MARKOVIC D.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
135	MEUNIER E.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
43	NIAKATE A.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
23	PETIT C.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
66	PIERRE-MARIE E.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
136	RAIFAUD S.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
53	REMY-LELEU R.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
135	RIVIER E.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
136	SAGASPE C.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
52	SOUYRIS A.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
112	TIMSIT A.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
43	TONOLLI M.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
53	VASA L.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
20	AQUA J-N.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
25	BAUDRIER J.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
50	BIDARD H.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
12	BONNET-OUALDJ N.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
1	BROSSAT I.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
18	GILLET J-P.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
1	GOMES B.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
18	NAGET C.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
54	PATRICE L.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
2	PATRIE B.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
2	PRIMET R.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
14	ALPHAND D.	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
160	BALDINI V.	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
160	BEAUQUIER A.[A]	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
162	BERNARD R-F.[A]	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
81	BERTHAULT J-D.	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
15	BIRABEN A.	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
79	BOUGERET A.	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
37	BOULARD G.[A]	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
34	CANAL G.[A]	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
59	CARRERE-GEE M-C.	4 - Changer Paris	Pour[++]	1

jeudi 18 décembre 2025 10:18:20

4/6

Titre de la séance: Séance du mardi 16 au vendredi 19 décembre 2025

14	DATI R.[A]	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
15	DAUVERGNE E.[A]	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
61	DE RAGUENEL I.[A]	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
127	DOUCERE M-C.	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
37	DUMAS C.[A]	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
36	EVREN A.[A]	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
62	GARNIER N.[A]	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
34	GOUJON P.	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
62	GRANIER R.	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
80	JACQUEMONT H.[A]	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
80	KUSTER B.	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
58	LAUSSUCQ J.[A]	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
36	LECOQ J-P.	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
162	MARGAIN F.	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
127	MONTANDON V.[A]	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
61	OLIVIER J-B.	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
79	PECHENARD F.	4 - Changer Paris		1
59	TYSSANDIER A-C.[A]	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
58	VERON A.	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
81	VIRY P.[A]	4 - Changer Paris	Pour[++]	1
134	BADAT-KARAM S.[A]	5 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
38	BALADI V.[A]	5 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
132	BOELLE S.[A]	5 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
16	BOHBOT J-Y.[A]	5 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
134	CONNAULT F.	5 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
38	D'HAUTESERRE J.	5 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
85	KERBOUA F.	5 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
40	LUBIN-NOEL C.[A]	5 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
132	MALACHARD DES	5 - Les Républicains - les	Pour[++]	1

jeudi 18 décembre 2025 10:18:20

5/6

Titre de la séance: Séance du mardi 16 au vendredi 19 décembre 2025

	REYSSIERS D.	Centristes		
85	REDLER J.[A]	5 - Les Républicains - les	Pour[++]	1
		Centristes		
40	STIBBE E.	5 - Les Républicains - les	Pour[++]	1
		Centristes		
16	SZPINER F.	5 - Les Républicains - les	Pour[++]	1
		Centristes		
145	BURKLI D.[A]	6 - MoDem et	Pour[++]	1
		Indépendants		
123	CASANOVA P.	6 - MoDem et	Pour[++]	1
		Indépendants		
122	DE COMPREIGNAC S.	6 - MoDem et	Pour[++]	1
		Indépendants		
98	GATEL M.[A]	6 - MoDem et	Pour[++]	1
		Indépendants		
146	GOVCIYAN A.	6 - MoDem et	Pour[++]	1
		Indépendants		
98	LECOUTURIER B.	6 - MoDem et	Pour[++]	1
		Indépendants		
126	BERTHOUT F.	7 - Pour Paris	Pour[++]	1
11	FILOCHE L.	8 - Non-inscrits	Pour[++]	1
157	SOREL L.	8 - Non-inscrits	Pour[++]	1

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Vire, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
I - Budgets de la Ville de Paris												
1ère	118	-	MoDem et Indépendants	CATEL	A	2025 DFA 68	relatif aux cheminements piétons.	M. Paul SIMONDON	-	Défavorable	Rejeté	16/12/2025
1ère	119	-	MoDem et Indépendants	CATEL	A	2025 DFA 68	relatif au plan toits anti-surchauffe.	M. Paul SIMONDON	-	Défavorable	Rejeté	16/12/2025
1ère	120	-	MoDem et Indépendants	CATEL	A	2025 DFA 68	relatif au financement de jeux pour enfants en situation de handicap dans les squares à Paris.	M. Paul SIMONDON	-	Défavorable	Rejeté	16/12/2025
1ère	121	-	MoDem et Indépendants	CATEL	A	2025 DFA 68	relatif à la suppression des pistes cyclables sur les trottoirs.	M. Paul SIMONDON	-	Défavorable	Rejeté	16/12/2025
1ère	122	-	MoDem et Indépendants	LECOUTURIER	A	2025 DFA 68	relatif à la rénovation du Théâtre Ouguin des Champs-Élysées.	M. Paul SIMONDON	-	Défavorable	Rejeté	16/12/2025
1ère	123	-	MoDem et Indépendants	LECOUTURIER	A	2025 DFA 68	relatif à la rénovation du bâtiment historique de la Croix-du-Trahoir.	M. Paul SIMONDON	-	Défavorable	Rejeté	16/12/2025
1ère	124	-	MoDem et Indépendants	CATEL	A	2025 DFA 68	relatif à la mise en place d'une stratégie touristique par arrondissement à Paris.	M. Paul SIMONDON	-	Défavorable	Rejeté	16/12/2025
1ère	125	-	MoDem et Indépendants	LECOUTURIER	A	2025 DFA 68	relatif à la création d'une journée du petit patrimoine.	M. Paul SIMONDON	-	Défavorable	Rejeté	16/12/2025
1ère	126	-	MoDem et Indépendants	CATEL	A	2025 DFA 68	relatif à l'aménagement des carrefours dangereux.	M. Paul SIMONDON	-	Défavorable	Rejeté	16/12/2025
1ère	127	-	MoDem et Indépendants	CATEL	A	2025 DFA 68	relatif à l'accessibilité des caniparcs parisiens.	M. Paul SIMONDON	-	Défavorable	Rejeté	16/12/2025
1ère	128	-	MoDem et Indépendants	LECOUTURIER, CATEL	A	2025 DFA 68	relatif à l'accessibilité des bibliothèques de la Ville pour les personnes en situation de handicap.	M. Paul SIMONDON	-	Défavorable	Rejeté	16/12/2025
1ère	129	-	MoDem et Indépendants	LECOUTURIER	A	2025 DFA 68	relatif à l'entretien et au remplacement des plaques de rues.	M. Paul SIMONDON	-	Défavorable	Rejeté	16/12/2025
1ère	134	-	LR-LCI	BOHBOT	A	2025 DFA 68	relatif à la suppression des préemptions de la Ville de Paris.	M. Paul SIMONDON	-	Défavorable	Rejeté	16/12/2025
1ère	136	-	les Ecologistes	KONE, GLEIZES, TMSIT	A	2025 DFA 68	relatif aux moyens consacré à l'EVAR.	M. Paul SIMONDON	-	Retiré au profit de la lettre rectificative	Retiré	16/12/2025
1ère	137	-	les Ecologistes	KONE, GLEIZES, TMSIT	A	2025 DFA 68	relatif à l'amélioration de la formation des agents et agentes de l'ASE.	M. Paul SIMONDON	-	Retiré au profit de la lettre rectificative	Retiré	16/12/2025
1ère	138	-	les Ecologistes	GLEIZES, KONE, TMSIT	A	2025 DFA 68	relatif à la prise en charge du pass navigo pour les MNA en recours de minorité.	M. Paul SIMONDON	-	Retiré au profit de la lettre rectificative	Retiré	16/12/2025
1ère	139	-	les Ecologistes	MEUNIE, KONE, GLEIZES, TMSIT	A	2025 DFA 68	relatif à la municipalisation du terrain Junot.	M. Paul SIMONDON	-	Retiré au profit de la lettre rectificative	Retiré	16/12/2025
1ère	140	-	les Ecologistes	TMSIT, KONE, GLEIZES	A	2025 DFA 68	relatif à l'aménagement de l'avenue Gravelle.	M. Paul SIMONDON	-	Retiré au profit de la lettre rectificative	Retiré	16/12/2025
1ère	141	-	les Ecologistes	TMSIT, KONE, GLEIZES	A	2025 DFA 68	relatif au nouveau secteur Paris respire de l'avenue Jean Moulin et Plantes dans le 14e.	M. Paul SIMONDON	-	Retiré au profit de la lettre rectificative	Retiré	16/12/2025
1ère	142	-	les Ecologistes	SAGASPE, COFFIN, KONE, GLEIZES, TMSIT	A	2025 DFA 68	relatif au soutien aux bars queer et espaces de convivialité LGBTQIA+ face aux attaques réactionnaires.	M. Paul SIMONDON	-	Retiré au profit de la lettre rectificative	Retiré	16/12/2025

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Vnc, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
1ère	143	-	les Ecologistes	TIMSIT, KONE, GLEIZES	A	2025 DFA 68	relatif au Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.	M. Paul SIMONDON	-	Retiré au profit de la lettre rectificative	Retiré	16/12/2025
1ère	144	-	les Ecologistes	TIMSIT, KONE, GLEIZES	A	2025 DFA 68	relatif aux moyens consacrés aux bus.	M. Paul SIMONDON	-	Retiré au profit de la lettre rectificative	Retiré	16/12/2025
1ère	145	-	les Ecologistes	KONE, GLEIZES, TIMSIT	A	2025 DFA 68	relatif aux moyens budgétaires consacrés aux classes découvertes.	M. Paul SIMONDON	-	Retiré au profit de la lettre rectificative	Retiré	16/12/2025
1ère	146	-	les Ecologistes	KONE, GLEIZES, TIMSIT	A	2025 DFA 68	relatif aux moyens budgétaires consacrés au service public du périscolaire et à ses agents.	M. Paul SIMONDON	-	Retiré au profit de la lettre rectificative	Retiré	16/12/2025
1ère	150	-	PEC	PLIEZ	A	2025 DFA 68	relatif à une subvention pour soutenir les activités culturelles et d'éducation populaire de l'association couleur Brazil.	M. Paul SIMONDON	-	Retiré au profit de la lettre rectificative	Retiré	16/12/2025
1ère	151	-	PEC	PLIEZ	A	2025 DFA 68	relatif à une subvention pour la création d'une maison de l'égalité et de la non-violence par le CIDFF de Paris.	M. Paul SIMONDON	-	Retiré au profit de la lettre rectificative	Retiré	16/12/2025
1ère	152	-	PEC, GCC	FERAUD, PRIMET, BROSSAT	A	2025 DFA 68	relatif au Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.	M. Paul SIMONDON	-	Retiré au profit de la lettre rectificative	Retiré	16/12/2025
1ère	155	-	GCC	BROSSAT, PRIMET	A	2025 DFA 68	relatif au soutien aux commerces LGBTQIA+ victimes de violences.	M. Paul SIMONDON	-	Retiré au profit de la lettre rectificative	Retiré	16/12/2025
1ère	156	-	GCC	PRIMET, BROSSAT	A	2025 DFA 68	relatif au financement de l'Equipe de Liaison Intersectorielle d'Accompagnement entre Habitat et Soins (ELIAHS).	M. Paul SIMONDON	-	Retiré au profit de la lettre rectificative	Retiré	16/12/2025
1ère	157	-	GCC	PRIMET, BROSSAT	A	2025 DFA 68	relatif aux classes découvertes.	M. Paul SIMONDON	-	Retiré au profit de la lettre rectificative	Retiré	16/12/2025
1ère	158	-	GCC	PRIMET, BROSSAT	A	2025 DFA 68	relatif à la situation budgétaire de l'association CoopCycle.	M. Paul SIMONDON	-	Retiré au profit de la lettre rectificative	Retiré	16/12/2025

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Vnc, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
1ère	159	-	GCC	PRIMET, BROSSAT	A	2025 DFA 68	relatif au soutien à l'association Couleurs Brazil (20e).	M. Paul SIMONDON	-	Retiré au profit de la lettre rectificative	Retiré	16/12/2025
1ère	160	-	GCC	PRIMET, BROSSAT	A	2025 DFA 68	relatif aux loyers des commerçants et des artisans.	M. Paul SIMONDON	-	Retiré au profit de la lettre rectificative	Retiré	16/12/2025
1ère	161	-	GCC	BROSSAT, PRIMET	A	2025 DFA 68	relatif à la construction d'un centre social dans le futur quartier Hébert.	M. Paul SIMONDON	-	Retiré au profit de la lettre rectificative	Retiré	16/12/2025
1ère	162	-	GCC	PRIMET, BROSSAT	A	2025 DFA 68	relatifs la construction d'un centre Paris Anim' au 4 rue de la Mare (20e).	M. Paul SIMONDON	-	Retiré au profit de la lettre rectificative	Retiré	16/12/2025
1ère	163	-	GCC	PRIMET, BROSSAT	A	2025 DFA 68	relatif à la mise en oeuvre des engagements de la Ville de Paris en matière d'égalité femmes-hommes et de lutte contre les violences faites aux femmes.	M. Paul SIMONDON	-	Retiré au profit de la lettre rectificative	Retiré	16/12/2025
1ère	164	-	GCC	PRIMET, BROSSAT	A	2025 DFA 68	relatif au financement du dispositif Paris Jeunes Vacances.	M. Paul SIMONDON	-	Retiré au profit de la lettre rectificative	Retiré	16/12/2025
1ère	165	-	GCC	PRIMET, BROSSAT	A	2025 DFA 68	relatif aux intervenant.es culturels de Paris Musées.	M. Paul SIMONDON	-	Retiré au profit de la lettre rectificative	Retiré	16/12/2025
1ère	166	-	GCC	BROSSAT, PRIMET	A	2025 DFA 68	relatif à l'augmentation de la subvention du centre Primo Levi.	M. Paul SIMONDON	-	Retiré au profit de la lettre rectificative	Retiré	16/12/2025
1ère	167	-	GCC	PRIMET, BROSSAT	A	2025 DFA 68	relatif au financement de l'étude sur la réfection des Frigos (13e).	M. Paul SIMONDON	-	Retiré au profit de la lettre rectificative	Retiré	16/12/2025
1ère	1	-	Exécutif	-	LR	2025 DFA 68	lettre rectificative n°1	M. Paul SIMONDON	-	-	Adopté	16/12/2025
1ère	1	-	MoDem et Indépendants	Maud GATEL	V	2025 DFA 68	relatif à la mise en œuvre d'un plan d'économies de fonctionnement.	M. Paul SIMONDON	-	Défavorable	Rejeté	16/12/2025

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Vm, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
1ère	2	-	MoDem et Indépendants	Maud CATEL	V	2025 DFA 68	relatif à la révision des redevances d'occupation du domaine public pour une meilleure valorisation de l'espace public.	M. Paul SIMONDON	-	Défavorable	Rejeté	16/12/2025
1ère	3	-	MoDem et Indépendants	Maud CATEL	V	2025 DFA 68	relatif à la réalisation d'un audit financier indépendant et complet sur les finances de la Ville de Paris.	M. Paul SIMONDON	-	Défavorable	Rejeté	16/12/2025
1ère	4	-	MoDem et Indépendants	Maud CATEL	V	2025 DFA 68	relatif à la suppression des jetons de présence au sein des SEM, SPL et SPLA parisiennes.	M. Paul SIMONDON	-	Défavorable	Rejeté	16/12/2025
1ère	5	-	MoDem et Indépendants	Maud CATEL	V	2025 DFA 68	relatif au suivi d'exécution budgétaire des différents plans stratégiques de la Ville.	M. Paul SIMONDON	-	Défavorable	Rejeté	16/12/2025
1ère	6	-	MoDem et Indépendants	Maud CATEL	V	2025 DFA 68	relatif au vote de mandats spéciaux pour les déplacements de la Mairie de Paris.	M. Paul SIMONDON	-	Défavorable	Rejeté	17/12/2025
1ère	7	-	Pour Paris	Pierre-Yves BOURNAZEL	V	2025 DFA 68	relatif à la maîtrise des dépenses publiques et à l'encadrement des avantages des élus au Conseil de Paris.	M. Paul SIMONDON	-	Défavorable	Rejeté	16/12/2025
1ère	8	-	Pour Paris	Pierre-Yves BOURNAZEL	V	2025 DFA 68	relatif à la fusion des bailleurs sociaux de la Ville de Paris.	M. Paul SIMONDON	-	Défavorable	Rejeté	16/12/2025
1ère	9	-	Pour Paris	Daniel-Georges COURTOIS, Pierre-Yves BOURNAZEL	V	2025 DFA 68	relatif à la mise en place d'une démarche d'évaluation des politiques publiques parisiennes et à la création d'un Comité d'évaluation.	M. Paul SIMONDON	-	Défavorable	Rejeté	16/12/2025
1ère	10	-	Pour Paris	Pierre-Yves BOURNAZEL	V	2025 DFA 68	relatif à la délégation au privé des services de la propreté à Paris.	M. Paul SIMONDON	-	Défavorable	Rejeté	16/12/2025
1ère	47	-	Changer Paris	EVREN	V	2025 DFA 68	relatif à la réduction des dépenses par la fusion ou la suppression des comités Théodule pour rationaliser la dépense publique.	M. Paul SIMONDON	-	Défavorable	Rejeté	16/12/2025
1ère	147	-	les Ecologistes	TIMSIT, KONE, CLEIZES	A	2025 DFA 69	relatif aux moyens humains consacrés aux canaux	Mme Olivia POLSKI	-	Retiré au profit de la lettre rectificative	Retiré	16/12/2025

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Vm, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
1ère	148	-	les Ecologistes	TIMSIT, KONE, CLEIZES	A	2025 DFA 69	relatif aux moyens humains consacrés au service public scolaire et périscolaire et à ses agents.	Mme Olivia POLSKI	-	Retiré au profit de la lettre rectificative	Retiré	16/12/2025
1ère	168	-	GCC	BROSSAT, PRIMET	A	2025 DFA 69	relatif au contrôle des annonces de meubles touristique et au respect de l'encadrement des loyers.	Mme Olivia POLSKI	-	Retiré au profit de la lettre rectificative	Retiré	16/12/2025
1ère	169	-	GCC	BROSSAT, PRIMET	A	2025 DFA 69	relatif au renforcement de l'appui administratif et médico-social.	Mme Olivia POLSKI	-	Retiré au profit de la lettre rectificative	Retiré	16/12/2025
1ère	170	-	GCC	BROSSAT, PRIMET	A	2025 DFA 69	relatif au traitement des dossiers du dispositif Accompagner-reloger les publics prioritaires (ARPP).	Mme Olivia POLSKI	-	Retiré au profit de la lettre rectificative	Retiré	16/12/2025
1ère	171	-	GCC	AQUA, BROSSAT, PRIMET	A	2025 DFA 69	relatif au renforcement des effectifs d'ASEM au sein de la DASCO.	Mme Olivia POLSKI	-	Retiré au profit de la lettre rectificative	Retiré	16/12/2025
1ère	172	-	GCC	BROSSAT, PRIMET	A	2025 DFA 69	relatif au suivi et à la prospective du parc privé et à la transformation des bureaux en logements pour toutes et tous.	Mme Olivia POLSKI	-	Retiré au profit de la lettre rectificative	Retiré	16/12/2025
1ère	173	-	GCC	PRIMET, BROSSAT	A	2025 DFA 69	relatif à la création de deux postes de TSO dans les écoles Estienneet Duperré.	Mme Olivia POLSKI	-	Retiré au profit de la lettre rectificative	Retiré	16/12/2025
1ère	174	-	GCC	AQUA, BROSSAT, PRIMET	A	2025 DFA 69	relatif au maintien de l'intégrité des effectifs d'animation et à l'accélération du plan de déprécarisation des animateurs.	Mme Olivia POLSKI	-	Retiré au profit de la lettre rectificative	Retiré	16/12/2025
1ère	175	-	GCC	AQUA, BROSSAT, PRIMET	A	2025 DFA 69	relatif à la création d'un poste de PVP coordonnant l'expérimentation en cours en matière de "savoir nager".	Mme Olivia POLSKI	-	Retiré au profit de la lettre rectificative	Retiré	16/12/2025
1ère	176	-	GCC	AQUA, PRIMET, BROSSAT	A	2025 DFA 69	relatif aux suppressions de postes de Professeurs de la Ville de Paris.	Mme Olivia POLSKI	-	Retiré au profit de la lettre rectificative	Retiré	16/12/2025
1ère	2	-	Exécutif	-	LR	2025 DFA 69	Lettre rectificative n°2	Mme Olivia POLSKI	-	-	Adopté	16/12/2025

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
1ère	177	-	GCC	AQUA, PRIMET, BROSSAT	A	2025 DSOL 90	relatif à des moyens supplémentaires pour la protection de l'enfance.	M. Patrick BLOCHE	-	Retiré au profit de la lettre rectificative	Retiré	16/12/2025
1ère	3	-	-	-	LR	2025 DSOL 90	Lettre rectificative n°3	M. Paul SIMONDON	-	-	Adopté (à l'unanimité)	16/12/2025

III - Budget de la Préfecture de police

3e	135	-	LR-LCI	REDLER	A	2025 PP 107	relatif à l'alignement de la participation de la Ville de Paris à la section du fonctionnement du budget primitif du budget spécial 2026 de la PP sur l'inflation.	M. Nicolas NORDMAN	-	Défavorable	Rejeté	16/12/2025

IV - SEMOP

6e	153	-	Changer Paris	-	A	-	relatif à la réalisation et à la publication d'études environnementales puis à l'information des riverains concernant la construction d'une nouvelle centrale à Vitry-sur-Seine.	M. Dan LERT	-	Défavorable	Rejeté au scrutin public	17/12/2025
6e	13	284	les Écologistes	Fatoumata KONÉ, Raphaële RÉMY-LELEU, Aminata NIAKATÉ, Nour DURAND-BAUCHER	V	2025 DASCO 152	relatif à l'établissement d'une nouvelle convention maintenant le régime des décharges de direction dans les écoles publiques parisiennes.	M. Patrick BLOCHE	-	Favorable	Adopté	17/12/2025

V - Rapport d'activité 2025 du Conseil parisien des Européen.ne.s.

7e	11	282	Exécutif	-	VNR	-	Vœu du Conseil Parisien des Européens relatif au Sport pour toutes et tous.	M. Arnaud NGATCHA	-	-	Adopté (à l'unanimité)	17/12/2025

VI - Autres dossiers

5e	117	-	Exécutif	-	A	2025 DDCT 148	Amendement technique.	Mme Mélody TONOLLI	-	-	Adopté	17/12/2025

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
5e	12	283	Changer Paris	Geoffroy BOULARD, Jean-Didier BERTHAULT	V	2025 DDCT 148	relatif aux locaux associatifs en pied d'immeuble social dans les quartiers populaires.	Mme Mélody TONOLLI	-	Favorable	Adopté	17/12/2025
6e	184	-	Exécutif	-	A	2025 DJS 160	Amendement technique.	Mme Hélène BIDARD	-	-	Adopté	17/12/2025
6e	178	-	Changer Paris	-	A	2025 DASCO 152	relatif à la modification de l'article 3 de la convention	M. Patrick BLOCHE	-	-	Retiré de l'ODJ	17/12/2025
6e	179	-	Changer Paris	-	A	2025 DASCO 152	relatif à la modification de l'article 1 de la convention	M. Patrick BLOCHE	-	-	Retiré de l'ODJ	17/12/2025
6e	183	285	Exécutif	-	VNR	-	vœu de l'exécutif relatif à l'établissement Jenner de la Fondation Jean Cotvet accueillant des enfants de l'Aide sociale à l'enfance de Paris	M. Patrick BLOCHE	-	-	Adopté (à l'unanimité)	18/12/2025
6e	14	-	les Écologistes	Carine PETIT, Emile MEUNIER, Aminata NIAKATÉ, Corine FAUGERON, Fatoumata KONÉ	V	2025 DU 209	relatif à l'annulation de l'accord entre Paris et les copropriétaires du centre commercial Maine-Montparnasse.	M. Patrick BLOCHE	-	Défavorable	Rejeté au scrutin public	17/12/2025
6e	182	286	Exécutif	-	VNR	-	vœu de l'exécutif relatif à l'avenir du BHV et à la préservation de sa vocation	M. Patrick BLOCHE	-	-	Adopté	17/12/2025
6e	15	287	PEC	Ariel WEIL, Gauthier CARON-THIBAUT	VNR	-	relatif à la défense de l'école inclusive à Paris Centre.	M. Patrick BLOCHE	-	Favorable	Adopté	17/12/2025
6e	16	288	PEC	Eric LEJOINDRE	VNR	-	relatif à l'annonce de fermeture du lycée Rabelais.	M. Patrick BLOCHE	-	Favorable	Adopté	17/12/2025
6e	17	289	les Écologistes	Fatoumata KONÉ, Nour DURAND-BAUCHER, Raphaële RÉMY-LELEU	VNR	-	relatif aux conditions de travail des agents es du périscolaire et à la qualité de l'accueil des enfants sur le temps périscolaire.	M. Patrick BLOCHE	-	Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	17/12/2025
6e	18	-	les Écologistes	Fatoumata KONÉ, Aminata NIAKATÉ, Nour DURAND-BAUCHER, Raphaële RÉMY-LELEU	VNR	-	relatif à la lutte contre les violences faites aux enfants.	M. Patrick BLOCHE	-	Vœu de l'exécutif	Retiré	17/12/2025

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Vnr. LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
6e	19	-	Changer Paris	Nelly CARNIER	VNR	-	relatif à la tenue d'une audition de la directrice de la CASPE 11/2 par la 6e commission.	M. Patrick BLOCHE	-	Défavorable	Rejeté	17/12/2025
6e	20	-	Changer Paris	Inès DE RAGUENEL	VNR	-	relatif à l'ouverture d'une enquête de l'Inspection générale de la Ville de Paris sur les violences.	M. Patrick BLOCHE	-	Défavorable	Rejeté	17/12/2025
6e	21	-	Changer Paris	Nelly CARNIER	VNR	-	relatif à des mesures d'urgence pour le périscolaire dans le 11e arrondissement et dans tout Paris.	M. Patrick BLOCHE	-	Défavorable	Rejeté	17/12/2025
6e	21BIS	290	Exécutif.	-	VNR	-	en réponse des vœux 18, 19, 20 et 21.	M. Patrick BLOCHE	-	-	Adopté	17/12/2025
6e	22	-	Changer Paris	Geoffroy BOULARD, Alix BOUCERET	VNR	-	relatif à la gratuité des repas pour les familles en cas de grève des animateurs sur le temps de cantine.	M. Patrick BLOCHE	-	Défavorable	Rejeté	17/12/2025
6e	23	291	GCC	Jean-Noël AQUA, Ian BROSSAT, Raphaëlle PRIMET	VNR	-	relatif aux fermetures de classe dans les écoles parisiennes.	M. Patrick BLOCHE	-	Favorable	Adopté	17/12/2025
6e	24	-	LR-LCI	Sandra BOËLLE	VNR	-	relatif à la pénurie de personnel dans les crèches municipales et au manque de places disponibles.	Mme Johanne KOUASSI	-	Défavorable	Rejeté	17/12/2025
6e	25	-	GCC	Raphaëlle PRIMET, Ian BROSSAT	VNR	-	relatif au renouvellement du matériel informatique de la Ville et au boycott de la marque Hewlett-Packard.	Mme Johanne KOUASSI	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	17/12/2025
7e	26	-	Exécutif	-	A	2025 DGRI 63	Amendement technique.	M. Arnaud NGATCHA	-	-	Adopté	17/12/2025
7e	27	-	Changer Paris, MoDem et Indépendants	Rachida DATI, David ALPHAND, Didier BERTHAULT, Brigitte KUSTER, Maud CATEL, Delphine BURKLI, ~~Alexis COMTEGALL~~	VNR	-	relatif à la demande de protection et de libération des prisonniers politiques arméniens actuellement détenus en Azerbaïdjan.	M. Arnaud NGATCHA	-	Défavorable	Rejeté	17/12/2025
7e	27BIS	292	Exécutif	-	VNR	-	Relatif à la solidarité de la Ville de Paris à l'égard des prisonniers politiques artshikiotes actuellement détenus en Azerbaïdjan	M. Arnaud NGATCHA	-	-	Adopté (à l'unanimité)	17/12/2025

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Vnr. LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
7e	28	293	GCC	Jean-Philippe GILLET, Raphaëlle PRIMET, Ian BROSSAT	VNR	-	relatif à la nécessaire solidarité et la coopération avec le peuple cubain.	M. Arnaud NGATCHA	-	Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	17/12/2025
7e	29	-	Exécutif	-	A	2025 DJS 110	Amendement technique.	M. Pierre RABADAN	-	-	Adopté	17/12/2025
7e	30	-	GCC	Raphaëlle PRIMET, Ian BROSSAT	V	2025 DJS 158	relatif à la municipalisation de l'espace sportif Pailleron (19e).	M. Pierre RABADAN	-	Défavorable	Rejeté	17/12/2025
7e	31	-	LR-LCI	Samia BADAT-KARAM	VNR	-	relatif à la mise en place d'équipements sportifs démontables, autonomes et réversibles sur les quais de Seine.	M. Pierre RABADAN	-	Défavorable	Rejeté	17/12/2025
7e	32	-	LR-LCI	Samia BADAT-KARAM	VNR	-	relatif à l'indemnisation des associations et clubs sportifs en réparation du préjudice financier causé par les réquisitions abusives des gymnases parisiens.	M. Pierre RABADAN	-	Défavorable	Rejeté	17/12/2025
8e	33	294	PEC	Rémi FERAUD	V	2025 DPE 49	relatif à la prévention des déchets Textiles Sanitaires à Usage Unique.	M. Antoine GUILLOU	-	Favorable	Adopté	17/12/2025
8e	34	-	Changer Paris	Rachida DATI, David ALPHAND, Jean-Pierre LECOQ, Philippe GOUJON, Geoffroy BOULARD	VNR	-	relatif au plan de ramassage des feuilles mortes de la Ville de Paris.	M. Antoine GUILLOU	-	Défavorable	Rejeté	17/12/2025
8e	35	-	LR-LCI	François SZYMANSKI, Jeanne d'HAUTESERRE, Jérémie REDLER, Vincent BALADI, Delphine MALACHARD, ~~Delphine MALACHARD, Delphine MALACHARD~~	VNR	-	relatif au libre choix du mode de gestion de la collecte des déchets par les arrondissements.	M. Antoine GUILLOU	-	Défavorable	Rejeté	17/12/2025
8e	36	295	les Écologistes	Emilie MEUNIER, Jérôme GLEIZES, Corine FAUGERON, Fatoumata KONÉ	VNR	-	relatif aux impacts énergétiques et environnementaux du projet de campus d'Intelligence artificielle à Fougères en Seine-et-Marne.	M. Dan LERT	-	Favorable	Adopté	17/12/2025
8e	38	296	les Écologistes	Emmanuelle PIERRE-MARIE, Fatoumata KONÉ	V	2025 DEVE 44	relatif à la dénomination du jardin, du parvis et du Terrain d'Éducation Physique de la cité scolaire Paul Valéry.	M. Christophe NAJDOVSKI	-	Favorable	Adopté	17/12/2025
8e	39	297	les Écologistes	Emilie MEUNIER, Fatoumata KONÉ, ~~Emilie MEUNIER, Fatoumata KONÉ~~ , NIAKATÉ, Douchka MARKOVIC, Corine FAUGERON, Fatoumata KONÉ	VNR	-	relatif à l'expérimentation d'une plage horaire pour chiens sans laisse au parc des Buttes Chaumont.	M. Christophe NAJDOVSKI	-	Favorable si amendé	Adopté (Amendé) à l'unanimité	17/12/2025

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Vm, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
1ère	154	-	-	-	A	2025 DAE 41	Amendement technique.	M. Nicolas BONNET-OULALD	-	-	Adopté	18/12/2025
1ère	40	-	Changer Paris	Marie-Claire CARRERE-GEE	VNR	-	relatif à la mise en place d'un plan d'urgence pour le commerce dans le 14e arrondissement.	M. Nicolas BONNET-OULALD	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	18/12/2025
1ère	41	-	Changer Paris	Geoffroy BOULARD, Catherine DUMAS	VNR	-	relatif à la vacance commerciale dans le 17e arrondissement.	M. Nicolas BONNET-OULALD	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	18/12/2025
1ère	42	-	Pour Paris	Florence BERTHOUT	VNR	-	relatif à l'accompagnement des librairies concernées par la protection au titre des commerces culturels dans le PLU-b, (CASANOVA)	M. Nicolas BONNET-OULALD	-	Vœu de l'exécutif	Retiré	18/12/2025
1ère	42BIS	298	Exécutif	-	VNR	-	en réponse au vœu 41	M. Nicolas BONNET-OULALD	-	-	Adopté	18/12/2025
1ère	43	299	Ni	Laurent SOREL	V	2025 DAE 4	relatif au soutien aux EBE parisiennes.	Mme Afaf GABELOTAUD	-	Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	18/12/2025
1ère	44	-	Exécutif	-	A	2025 DAE 248	Amendement technique.	Mme Afaf GABELOTAUD	-	-	Adopté	18/12/2025
1ère	45	300	GCC	Raphaëlle PRIMET, Ian BROSSAT	VNR	-	relatif à la fermeture de deux magasins Leroy Merlin à Paris.	Mme Afaf GABELOTAUD	-	Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	18/12/2025
1ère	46	-	LR-LCI	Vincent BALADI	V	2025 DFA 72	relatif à l'action de la Ville de Paris face aux loyers et redevances impayés par certains occupants du domaine public.	M. Paul SIMONDON	-	Défavorable	Retiré	18/12/2025
1ère	47	-	Changer Paris	Agnès EVREN	VNR	-	relatif à la réduction des dépenses par la fusion ou la suppression des comités Théodule pour rationaliser la dépense publique.	M. Paul SIMONDON	-	-	Retiré de l'ODJ	18/12/2025
1ère	48	-	les Écologistes	Émile MEUNIER, Aminata NIAKATÉ, Corine FAUGERON, Fatoumata KONÉ	VNR	-	relatif à la modification de la procédure d'information préalable prévue par la Charte de la Téléphonie Mobile de la Ville de Paris.	M. Paul SIMONDON	-	Défavorable	Retiré de l'ODJ	18/12/2025

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Vm, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
2e	37	-	-	-	A	2025 DEVE 7	Amendement technique.	Mme Laurence PATRICE	-	-	Adopté	18/12/2025
2e	49	301	PEC	Gauthier CAPON-THIBAUT	VNR	-	relatif à l'apposition d'une plaque en souvenir du rassemblement des Francs-Maçons au Carrousel du Louvre le 29 avril 1871.	Mme Laurence PATRICE	-	Favorable	Adopté	18/12/2025
2e	50	302	les Écologistes	Emmanuelle RIVIER, Corine FAUGERON, Fatoumata KONÉ	VNR	-	relatif à la dénomination d'une rue ou d'un lieu emblématique portant le nom de Lydia Braggiotti.	Mme Laurence PATRICE	-	Favorable	Adopté (à l'unanimité)	18/12/2025
2e	51	-	LR-LCI	François SZPNER, Jacky Yves BOHLOT, Jérémie REDLER	VNR	-	relatif à l'attribution du nom de Gil Taieb à un équipement public parisien.	Mme Laurence PATRICE	-	Vœu de l'exécutif	Retiré	18/12/2025
2e	51BIS	303	Exécutif	-	VNR	-	Relatif à un hommage public de la Ville de Paris à Gil Taieb	Mme Laurence PATRICE	-	-	Adopté (à l'unanimité)	18/12/2025
2e	52	304	LR-LCI	François CONNAULT	VNR	-	relatif à l'hommage à Noor Inayat Khan, résistante et héroïne de la Seconde Guerre mondiale.	Mme Laurence PATRICE	-	Favorable	Adopté (à l'unanimité)	18/12/2025
2e	53	305	LR-LCI	François SZPNER, Véronique BUCAILLE	VNR	-	relatif à l'hommage à Xavier Emmanuelli, fondateur du Samu social de Paris.	Mme Laurence PATRICE	-	Favorable	Adopté (à l'unanimité)	18/12/2025
2e	54	306	GCC	Ian BROSSAT, Raphaëlle PRIMET	VNR	-	relatif à un hommage public parisien à Blyouna, artiste algérienne emblématique.	Mme Laurence PATRICE	-	Favorable	Adopté (à l'unanimité)	18/12/2025
2e	55	-	Pour Paris	Pierre-Yves BOURNAZEL	VNR	-	relatif à la restauration du monument aux morts en forme de stupa dans le Jardin d'agronomie tropicale en hommage aux soldats cambodgiens et laotiens morts pour la France.	Mme Laurence PATRICE	-	Vœu de l'exécutif	Retiré	18/12/2025
2e	55BIS	307	Exécutif	-	VNR	-	Relatif à la poursuite de la restauration et de la mise en valeur du Jardin d'agronomie tropicale - René Dumont, et notamment du stupa dédié aux soldats cambodgiens et laotiens morts pour la France.	Mme Laurence PATRICE	-	-	Adopté (à l'unanimité)	18/12/2025
2e	188	-	-	-	A	2025 DAC 155	Amendement technique.	Mme Carine ROLLAND	-	-	Adopté	18/12/2025

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Vnr. LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
2e	56	-	MoDem et Indépendants	Delphine BURKLI, Alexis GOVCYAN, Maud LELIÈVRE	A	2025 DAC 343	relatif au bail civil avec l'association international Visual Theatre pour l'occupation de locaux situés 7 cité Chaptal (9e).	Mme Carine ROLLAND	-	Défavorable	Rejeté	18/12/2025
2e	180	-	-	-	A	2025 DAC 410	Amendement technique.	Mme Carine ROLLAND	-	-	Adopté	18/12/2025
2e	57	-	PEC	Ariel WEIL	VNR	2025 DAC 430	relatif au projet d'un jardin de sculptures par le musée national Picasso.	Mme Carine ROLLAND	-	Favorable	Retiré de l'ODJ	18/12/2025
2e	58	-	PEC	Eric LEJOINDRE	VNR	-	relatif à la préservation de l'appartement de Jacques Prévert de la Cité Véroir à Montmartre.	Mme Carine ROLLAND	-	Vœu de l'exécutif	Retiré	18/12/2025
2e	58BIS	308	Exécutif	-	VNR	-	en réponse au vote 58.	Mme Carine ROLLAND	-	-	Adopté	18/12/2025
2e	59	-	les Ecologistes	EMILIE MEONIECH, FREDERIC BADINA-SERPETTE, Douchka MARKOVIC, Corine FAUCERON, Fatoumata KONE	VNR	-	relatif au maintien de la compagnie Graine de Soleil dans le théâtre Lavoir Moderne Parisien.	Mme Carine ROLLAND	-	Vœu de l'exécutif	Retiré	18/12/2025
2e	59BIS	309	Exécutif	-	VNR	-	en réponse au vœu 59.	-	-	-	Adopté	18/12/2025
2e	116	-	Exécutif	-	A	2025 DAC 430	Amendement technique.	Mme Karen TAIEB	-	-	Adopté	18/12/2025
2e	60	-	Changer Paris	Valérie MONTANDON	VNR	-	relatif au projet d'éclairage LED de l'église du Saint-Esprit, lauréat du budget participatif 2023.	Mme Karen TAIEB	-	Retrait sinon défavorable	Retiré	18/12/2025
3e	61	310	les Ecologistes	Frédéric BADINA-SERPETTE, Jérôme GLEIZES, Fatoumata KONE	V	2025 DTEC 39	relatif aux mesures à mettre en œuvre suite à l'étude de l'APUR et du CEREMA "Energies et mobilités à Paris : quelles perspectives à l'horizon 2050 ?".	M. David BELLIARD	-	Favorable	Adopté	18/12/2025
3e	62	-	Exécutif	-	A	2025 DVD 139	Amendement technique.	M. David BELLIARD	-	Favorable	Adopté	18/12/2025

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Vnr. LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
3e	63	-	Changer Paris	Jean-Pierre LECOQ	VNR	-	relatif à la circulation cycliste sur la rue Vaugirard entre le boulevard Montparnasse et le carrefour Saint Placide.	M. David BELLIARD	-	Défavorable	Retiré de l'ODJ	18/12/2025
3e	64	-	Changer Paris	Geoffroy BOULARD	VNR	-	relatif à une concertation préalable à l'aménagement cyclable de la place du Général Catroux.	M. David BELLIARD	et PP	Défavorable	Rejeté	18/12/2025
3e	65	-	Changer Paris	Valérie MONTANDON	VNR	-	relatif à la mobilité dans le 12e.	M. David BELLIARD	-	Défavorable	Rejeté	18/12/2025
3e	66	-	LR-LCI	Jérémy REDLER	VNR	-	relatif à l'amélioration de la sécurité routière.	M. David BELLIARD	-	Retrait au profit du vœu de l'exécutif	Retiré	18/12/2025
3e	66BIS	311	Exécutif	-	VNR	-	en réponse au vœu V66.	M. David BELLIARD	-	Défavorable	Adopté (à l'unanimité)	18/12/2025
3e	67	-	LR-LCI	Elisabeth STIBBE	VNR	-	relatif à une réévaluation des aménagements combinant arrêts de bus et pistes cyclables.	M. David BELLIARD	-	Défavorable	Rejeté	18/12/2025
3e	68	-	LR-LCI	Jérémy REDLER	VNR	-	relatif à l'hommage à la zone de stationnement 75023 en soutien aux associations sportives de proximité.	M. David BELLIARD	-	Défavorable	Rejeté	18/12/2025
3e	69	-	LR-LCI	Sandra BOELLE	VNR	-	relatif à la sur-tarifcation SUV.	M. David BELLIARD	-	Défavorable	Rejeté	18/12/2025
3e	70	-	Pour Paris	Catherine IBLED, Daniel-Georges COURTOIS	VNR	-	relatif à l'accompagnement de la Ville de Paris à la mise en œuvre effective des objectifs de la Zone à Faibles Emissions métropolitaine.	M. David BELLIARD	-	Défavorable	Rejeté	18/12/2025
3e	71	-	Pour Paris	Paul HATTE	VNR	-	relatif à l'expérimentation de véhicules autonomes à Paris lors de grands événements internationaux.	M. David BELLIARD	-	Défavorable	Retiré de l'ODJ	18/12/2025
3e	72	-	Changer Paris	Marie TOUBIANA	VNR	-	relatif à l'impact de la crise du crack sur les quartiers nord de Paris.	M. Nicolas NORDMAN	et PP	Défavorable	Rejeté	18/12/2025

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Vnr, LR	N° delib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
3e	73	312	les Écologistes	Raphaëlle RERTY-LELLO, Nour DURAND-BAUCHER, Jérôme GLEIZES, Corine FAUCERON, Fatoumata KONÉ	VNR	-	relatif au maintien de l'ordre et à la communication masculiniste de policiers parisiens.	M. Nicolas NORDMAN	et PP	Favorable	Adopté	18/12/2025
3e	74	313	les Écologistes	Douchka MARKOVIC, Corine FAUCERON, Fatoumata KONÉ	VNR	-	relatif à l'équipement des agents de police municipale de boliers permettant l'identification des puces ICAD pour lutter contre le vol de chien.	M. Nicolas NORDMAN	-	Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	18/12/2025
3e	75	314	LR-LCI	Vincent BALADI	VNR	-	relatif à la hausse des home-jackings à Paris.	M. Nicolas NORDMAN	et PP	Favorable si amendé	Adopté (Amendé) à l'unanimité	18/12/2025
3e	76	-	LR-LCI	Francis SZPINER, Jérémie REDLER	VNR	-	relatif à la police municipale parisienne.	M. Nicolas NORDMAN	-	Défavorable	Rejeté	18/12/2025
3e	77	-	LR-LCI	Vincent BALADI	VNR	-	relatif aux troubles à l'ordre public à l'occasion de ventes sauvages et "drops" sur la voie publique.	M. Nicolas NORDMAN	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	18/12/2025
4e	78	315	GCC	Raphaëlle PRIMET, Ian BROSSAT	VNR	-	relatif à la sauvegarde du système de soins psychiques menacé.	Mme Anne-Claire BOUX	-	Favorable	Adopté	18/12/2025
4e	79	316	GCC	Raphaëlle PRIMET, Ian BROSSAT	VNR	-	relatif à la situation alarmante de l'accès aux soins orthophoniques à Paris.	Mme Anne-Claire BOUX	-	Favorable	Adopté	18/12/2025
4e	80	317	GCC	Raphaëlle PRIMET, Ian BROSSAT	VNR	-	relatif à la réforme des Agences Régionales de Santé.	Mme Anne-Claire BOUX	-	Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	18/12/2025
4e	81	-	MoDem et Indépendants	Maud LELIÈVRE	VNR	-	relatif à l'affirmation politique de l'approche "One Health" dans la politique parisienne de santé environnementale.	Mme Anne-Claire BOUX	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	18/12/2025
4e	82	-	Exécutif	-	A	2025 DSOL 198	Amendement technique.	Mme Léa FILOCHE	-	-	Adopté	19/12/2025
4e	83	318	PEC	Eric PLIEZ	VNR	-	relatif au projet gouvernemental de création d'une allocation sociale unique.	Mme Léa FILOCHE	-	Favorable	Adopté	19/12/2025

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Vnr, LR	N° delib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
4e	84	319	PEC	Eric LEJOINDRE	VNR	-	relatif à l'accueil et aux espaces de répit pour les personnes exilées en transit à Paris.	Mme Léa FILOCHE	-	Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	19/12/2025
4e	85	320	PEC, les Écologistes, GCC	Rémi FERAUD, Fatoumata KONÉ, Ian BROSSAT, Raphaëlle PRIMET	VNR	-	relatif à la responsabilité de l'État dans la prise en charge de l'hébergement d'urgence à Paris.	Mme Léa FILOCHE	-	Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	19/12/2025
4e	86	321	GCC	Raphaëlle PRIMET, Ian BROSSAT	VNR	-	relatif à la poursuite du projet de Site de Mise à l'abri Provisoire dans l'ancienne école Verneuil.	Mme Léa FILOCHE	-	Favorable	Adopté	19/12/2025
4e	87	322	les Écologistes, PEC, GCC	Chloé SIKORSKE, Aminata NIAKATÉ, Fatoumata KONÉ, Rémi FERAUD, Ian BROSSAT, Raphaëlle PRIMET	VNR	-	relatif au soutien de la Ville de Paris à Mark Kisilitsyn et aux prisonnières politiques en Russie.	M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL	-	Favorable	Adopté	19/12/2025
4e	88	323	les Écologistes	Émile MEUNIER, Aminata NIAKATÉ, Chloé SACASPE, Fatoumata KONÉ	VNR	-	relatif à l'attribution de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à la Nation autochtone Wet'suwet'en.	M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL	-	Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	19/12/2025
4e	89	324	GCC	Raphaëlle PRIMET, Ian BROSSAT	VNR	-	relatif au blocage de l'évacuation vers la France des lauréats gazous.	M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL	-	Favorable	Adopté	19/12/2025
5e	90	-	Exécutif	-	A	2025 DLH 84	Amendement technique.	M. Jacques BAUDRIER	-	-	Adopté	19/12/2025
5e	91	-	Exécutif	-	A	2025 DLH 337	Amendement technique.	M. Jacques BAUDRIER	-	-	Adopté	19/12/2025
5e	92	-	Exécutif	-	A	2025 DLH 338	Amendement technique.	M. Jacques BAUDRIER	-	-	Adopté	19/12/2025
5e	93	-	NI	Laurent SOREL	V	2025 DLH 92	relatif à la suppression de la 3ème ligne.	M. Jacques BAUDRIER	-	Défavorable	Retiré	19/12/2025
5e	94	-	Exécutif	-	A	2025 DLH 401	Amendement technique.	M. Jacques BAUDRIER	-	-	Adopté	19/12/2025

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Vnr. LP	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
Se	95	-	Exécutif	-	A	2025 DLH 412	Amendement technique.	M. Jacques BAUDRIER	-	-	Adopté	19/12/2025
Se	96	-	Exécutif	-	A	2025 DLH 164	Amendement technique.	M. Jacques BAUDRIER	-	-	Adopté	19/12/2025
Se	97	-	Exécutif	-	A	2025 DLH 403	Amendement technique.	M. Jacques BAUDRIER	-	-	Adopté	19/12/2025
Se	185	-	-	-	A	2025 DLH 366	Amendement technique.	M. Jacques BAUDRIER	-	-	Adopté	19/12/2025
Se	186	-	-	-	A	2025 DLH 414	Amendement technique.	M. Jacques BAUDRIER	-	-	Adopté	19/12/2025
Se	98	-	MoDem et Indépendants	-	VNR	-	relatif à l'état de dégradation des 20 et 22 rue Geoffroy-l'Asnier.	M. Jacques BAUDRIER	-	-	Rejeté	19/12/2025
Se	187	-	-	-	A	2025 DLH 110	Amendement technique.	M. Jacques BAUDRIER	-	-	Adopté	19/12/2025
Se	99	325	les Écologistes	Chloé SACASPE, Jérôme GLEIZES, Fatoumata KONÉ	VNR	-	relatif aux financements de l'association "La maison de Marthe et Marie".	M. Jacques BAUDRIER	-	Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	19/12/2025
Se	100	-	LR-LCI	Vincent BALADI	VNR	-	relatif à la mise en place d'un plan innovant d'entretien et de nettoyage des façades et verrières des bâtiments publics parisiens.	M. Thomas CHEVANDIER	-	Défavorable	Rejeté	19/12/2025
Se	101	326	MoDem et Indépendants	Maud GATEL	VNR	-	relatif à la situation du commerce parisien et à la meilleure prise en compte de ses acteurs.	M. Thomas CHEVANDIER	-	Défavorable	Adopté	19/12/2025
Se	149	-	Exécutif	-	A	2025 DCGP 11	Amendement technique.	Mme Lamia EL AARAJE	-	-	Adopté	19/12/2025

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Vnr. LP	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
Se	102	-	Pour Paris	Daniel-Georges COURTOIS	V	2025 DCGP 11	relatif au bilan des conventions réalisées entre la Ville de Paris et les communes limitrophes.	Mme Lamia EL AARAJE	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	19/12/2025
Se	103	-	Exécutif	-	A	2025 DU 187	Amendement technique.	Mme Lamia EL AARAJE	-	-	Adopté	19/12/2025
Se	104	-	LR-LCI	Francis SZPINER, Jeanne d'HAUTESERRE	V	2025 DU 201	relatif à la réserve de 100% de logement social au 10 rue de la Trémoille.	Mme Lamia EL AARAJE	-	Défavorable	Rejeté	19/12/2025
Se	132	-	Exécutif	-	A	2025 DU 201	Amendement technique.	Mme Lamia EL AARAJE	-	-	Adopté	19/12/2025
Se	105	-	LR-LCI	Francis SZPINER, Jérémy REDLER	V	2025 DU 213	relatif à la suppression des emplacements réservés sur les immeubles non acquis par la Ville dans le 16e arrondissement.	Mme Lamia EL AARAJE	-	Défavorable	Rejeté	19/12/2025
Se	133	-	Exécutif	-	A	2025 DU 213	Amendement technique.	Mme Lamia EL AARAJE	-	-	Adopté	19/12/2025
Se	106	-	Exécutif	-	A	2025 DU 221	Amendement technique.	Mme Lamia EL AARAJE	-	-	Adopté	19/12/2025
Se	107	-	Exécutif	-	A	2025 DU 222	Amendement technique.	Mme Lamia EL AARAJE	-	-	Adopté	19/12/2025
Se	181	-	Exécutif	-	A	2025 DU 222	Amendement technique.	Mme Lamia EL AARAJE	-	-	Adopté	19/12/2025
Se	108	327	les Écologistes	Aminata NIAKATÉ, Emile MEUNIER, Fatoumata KONÉ	V	2025 DU 222	relatif à l'emplacement réservé pour espaces verts sis au 9-11 rue d'Alleray.	Mme Lamia EL AARAJE	-	Favorable	Adopté	19/12/2025
Se	109	-	Changer Paris	Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Claire de CLERMONT-TONNERRE	V	2025 DU 222	relatif au maintien de l'emplacement réservé de la parcelle située rue d'Alleray (15e).	Mme Lamia EL AARAJE	-	Défavorable	Rejeté	19/12/2025

SÉANCE DES 16, 17, 18 ET 19 DÉCEMBRE 2025

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
5e	130	-	MoDem et Indépendants	CATEL	A	2025 DVD 103	relatif à l'ajout d'une colonne au tableau de l'annexe 1 pour intégrer explicitement les montants nécessaires à la programmation du PAVE sur les cinq prochaines années.	Mme Lamia EL AARAJE	-	Défavorable	Rejeté	19/12/2025
5e	131	-	MoDem et Indépendants	CATEL	A	2025 DVD 103	relatif à l'ajout dans la partie 3 "La ville de proximité et les cheminements du quotidien" du plan pluriannuel.	Mme Lamia EL AARAJE	-	Défavorable	Rejeté	19/12/2025
5e	110	-	LR-LCI	Véronique BUCAILLE	VNR	-	relatif au renforcement et à la modernisation de la MDPH de Paris et des Services publics départementaux de l'Autonomie.	Mme Lamia EL AARAJE	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	19/12/2025
5e	111	-	les Écologistes	Frédéric BADINA-SERPETTE, Emile MEUNIER, Fatoumata KONÉ	VNR	-	relatif à l'avenir du site Tati Barbès.	Mme Lamia EL AARAJE	-	Défavorable	Rejeté	19/12/2025
5e	112	-	les Écologistes	Emile MEUNIER, Aminata NIAKATÉ, Jérôme GLEIZES, Fatoumata KONÉ	VNR	-	relatif à la transformation des bureaux de la Tour Triangle en logements.	Mme Lamia EL AARAJE	-	Défavorable	Rejeté	19/12/2025
5e	113	-	MoDem et Indépendants	Alexis GOVCYAN, Delphine BURKLI	VNR	-	relatif à la présentation d'un bilan et d'un rapport d'évaluation du Manifeste pour une nouvelle esthétique parisienne.	Mme Lamia EL AARAJE	-	Défavorable	Rejeté	19/12/2025
5e	114	-	Pour Paris	Pierre-Yves BOURNAZEL	VNR	-	relatif à la réinstallation du Club Lepic Abbesses Pétanque (CLAP) dans le 18e arrondissement, square Léon-Serpollet.	Mme Lamia EL AARAJE	-	Défavorable	Rejeté	19/12/2025
5e	115	-	Ni	Laurent SOREL	VNR	-	relatif au désaccord de la vente de 40% de l'Hôtel Dieu à Novaxia.	Mme Lamia EL AARAJE	-	Défavorable	Rejeté	19/12/2025
5e	130	-	MoDem et Indépendants	CATEL	A	2025 DVD 103	relatif à l'ajout d'une colonne au tableau de l'annexe 1 pour intégrer explicitement les montants nécessaires à la programmation du PAVE sur les cinq prochaines années.	Mme Lamia EL AARAJE	-	Défavorable	Rejeté	19/12/2025
5e	131	-	MoDem et Indépendants	CATEL	A	2025 DVD 103	relatif à l'ajout dans la partie 3 "La ville de proximité et les cheminements du quotidien" du plan pluriannuel.	Mme Lamia EL AARAJE	-	Défavorable	Rejeté	19/12/2025
5e	110	-	LR-LCI	Véronique BUCAILLE	VNR	-	relatif au renforcement et à la modernisation de la MDPH de Paris et des Services publics départementaux de l'Autonomie.	Mme Lamia EL AARAJE	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	19/12/2025

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
5e	111	-	les Écologistes	Frédéric BADINA-SERPETTE, Emile MEUNIER, Fatoumata KONÉ	VNR	-	relatif à l'avenir du site Tati Barbès.	Mme Lamia EL AARAJE	-	Défavorable	Rejeté	19/12/2025
5e	112	-	les Écologistes	Emile MEUNIER, Aminata NIAKATÉ, Jérôme GLEIZES, Fatoumata KONÉ	VNR	-	relatif à la transformation des bureaux de la Tour Triangle en logements.	Mme Lamia EL AARAJE	-	Défavorable	Rejeté	19/12/2025
5e	113	-	MoDem et Indépendants	Alexis GOVCYAN, Delphine BURKLI	VNR	-	relatif à la présentation d'un bilan et d'un rapport d'évaluation du Manifeste pour une nouvelle esthétique parisienne.	Mme Lamia EL AARAJE	-	Défavorable	Rejeté	19/12/2025
5e	114	-	Pour Paris	Pierre-Yves BOURNAZEL	VNR	-	relatif à la réinstallation du Club Lepic Abbesses Pétanque (CLAP) dans le 18e arrondissement, square Léon-Serpollet.	Mme Lamia EL AARAJE	-	Défavorable	Rejeté	19/12/2025
5e	115	-	Ni	Laurent SOREL	VNR	-	relatif au désaccord de la vente de 40% de l'Hôtel Dieu à Novaxia.	Mme Lamia EL AARAJE	-	Défavorable	Rejeté	19/12/2025

[illegible]

[illegible]

Commission	n° d'ordre	n° Adm.	Candidat ou Elu(e)	Sexe	IS	N° VOT.	N° REG.	Objet	Bilan récapitulatif	STATUT	DATE DE VOTE	Conseiller(e) et Citoyen OCE			Les Enregistrés			Paris en Commun			Médiane et Indépendants			Pour Paris			Changement Paris			Équidistribution, Castottes			Usagers						
												POUR			CONTRE			ABST.			POUR			CONTRE			ABST.			POUR				CONTRE			ABST.		
												POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.							
En	19	188	Admission	Changement d'Etat civil (MARIAGE, DIVORCE, Remariage, Annulation de mariage)	NON	-	-	volet d'information et recueil des avis en vue de la signature du Procès-Verbal des délibérations sur le dossier de mariage	En France (MARIAGE)	Adopté (Unanimité)	01/03/2020	X					X						X				X												
En	19	-	Admission	Procédure d'admission de la demande de reconnaissance de l'état de mariage	NON	-	-	volet d'information et recueil des avis en vue de la signature du Procès-Verbal des délibérations sur le dossier de mariage	En France (MARIAGE)	Adopté (Unanimité)	01/03/2020																												
En	19	-	Changement d'Etat	Mariage	NON	-	-	volet d'information et recueil des avis en vue de la signature du Procès-Verbal des délibérations sur le dossier de mariage	En France (MARIAGE)	Rejeté	01/03/2020		X		X		X		X		X		X		X		X		X										
En	20	-	Changement d'Etat	Mariage	NON	-	-	volet d'information et recueil des avis en vue de la signature du Procès-Verbal des délibérations sur le dossier de mariage	En France (MARIAGE)	Rejeté	01/03/2020		X		X		X		X		X		X		X		X		X										
En	21	-	Changement d'Etat	Mariage	NON	-	-	volet d'information et recueil des avis en vue de la signature du Procès-Verbal des délibérations sur le dossier de mariage	En France (MARIAGE)	Rejeté	01/03/2020		X		X		X		X		X		X		X		X		X										
En	21	299	Exclusion	-	NON	-	-	volet d'information et recueil des avis en vue de la signature du Procès-Verbal des délibérations sur le dossier de mariage	En France (MARIAGE)	Adopté	01/03/2020	X			X		X		X		X		X		X		X		X										
En	22	-	Changement d'Etat	Mariage	NON	-	-	volet d'information et recueil des avis en vue de la signature du Procès-Verbal des délibérations sur le dossier de mariage	En France (MARIAGE)	Rejeté	01/03/2020		X		X		X		X		X		X		X		X		X										
En	23	299	Exclusion	-	NON	-	-	volet d'information et recueil des avis en vue de la signature du Procès-Verbal des délibérations sur le dossier de mariage	En France (MARIAGE)	Adopté	01/03/2020	X			X		X		X		X		X		X		X		X										
En	-	-	-	-	D	2020 0011 100	-	volet d'information et recueil des avis en vue de la signature du Procès-Verbal des délibérations sur le dossier de mariage	En France (MARIAGE)	Adopté à l'unanimité	01/03/2020																			X									
En	24	-	(JUR)	Mariage	NON	-	-	volet d'information et recueil des avis en vue de la signature du Procès-Verbal des délibérations sur le dossier de mariage	En France (MARIAGE)	Rejeté	01/03/2020												X																
En	25	-	100	Rejeté	NON	-	-	volet d'information et recueil des avis en vue de la signature du Procès-Verbal des délibérations sur le dossier de mariage	En France (MARIAGE)	Rejeté	01/03/2020	X			X		X		X		X		X		X		X		X										
En	-	-	-	-	D	2020 0402 200	-	volet d'information et recueil des avis en vue de la signature du Procès-Verbal des délibérations sur le dossier de mariage	En France (MARIAGE)	Adopté à l'unanimité	01/03/2020																			X									
En	-	-	-	-	D	2020 0404 200	-	volet d'information et recueil des avis en vue de la signature du Procès-Verbal des délibérations sur le dossier de mariage	En France (MARIAGE)	Adopté	01/03/2020	X			X		X		X		X		X		X		X		X										
En	26	-	100	Rejeté	NON	-	-	volet d'information et recueil des avis en vue de la signature du Procès-Verbal des délibérations sur le dossier de mariage	En France (MARIAGE)	Adopté à l'unanimité	01/03/2020																			X									
En	-	-	-	-	D	2020 0406 200	-	volet d'information et recueil des avis en vue de la signature du Procès-Verbal des délibérations sur le dossier de mariage	En France (MARIAGE)	Adopté à l'unanimité	01/03/2020																			X									
En	-	-	-	-	D	2020 0408 200	-	volet d'information et recueil des avis en vue de la signature du Procès-Verbal des délibérations sur le dossier de mariage	En France (MARIAGE)	Adopté à l'unanimité	01/03/2020																			X									
En	-	-	-	-	D	2020 0410 200	-	volet d'information et recueil des avis en vue de la signature du Procès-Verbal des délibérations sur le dossier de mariage	En France (MARIAGE)	Adopté à l'unanimité	01/03/2020																			X									
En	27	-	Changement d'Etat, Mise d'Etat (MARIAGE, DIVORCE, Remariage, Annulation de mariage)	Mariage	NON	-	-	volet d'information et recueil des avis en vue de la signature du Procès-Verbal des délibérations sur le dossier de mariage	En France (MARIAGE)	Rejeté	01/03/2020												X																
En	2108	292	Rejeté	-	NON	-	-	volet d'information et recueil des avis en vue de la signature du Procès-Verbal des délibérations sur le dossier de mariage	En France (MARIAGE)	Adopté à l'unanimité	01/03/2020																												
En	28	292	Exclusion	-	NON	-	-	volet d'information et recueil des avis en vue de la signature du Procès-Verbal des délibérations sur le dossier de mariage	En France (MARIAGE)	Adopté (Unanimité)	01/03/2020	X			X		X		X		X		X		X		X		X										
En	29	-	Exclusion	-	A	2020 028 100	-	volet d'information et recueil des avis en vue de la signature du Procès-Verbal des délibérations sur le dossier de mariage	En France (MARIAGE)	Adopté à l'unanimité	01/03/2020																			X									
En	-	-	-	-	D	2020 028 100	-	volet d'information et recueil des avis en vue de la signature du Procès-Verbal des délibérations sur le dossier de mariage	En France (MARIAGE)	Adopté à l'unanimité	01/03/2020																												

[illegible][illegible]

SÉANCE DES 16, 17, 18 ET 19 DÉCEMBRE 2025

[illegible][illegible]

SÉANCE DES 16, 17, 18 ET 19 DÉCEMBRE 2025[illegible][illegible]

[illegible][illegible][illegible]